REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

5e ANNÉE — 1927 — TOME V

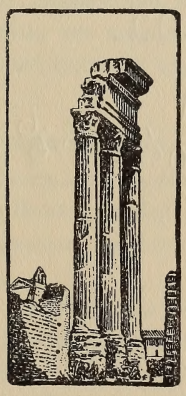

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1927

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

638431
11.7.56

PA
2002
R4
année 5-6

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1927 :

Président honoraire : E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Président en exercice : H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres;

Vice-présidents : H. Bernès, professeur de première supérieure au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.
J. Carcopino, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire-administrateur : J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, licenciée ès lettres, diplômée d'études supérieures, professeur au Collège Sévigné.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations

entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), en principe le 2e samedi du mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société présents à Paris l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en trois fascicules, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une partie documentaire où sont traitées surtout des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc., une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les communications des étrangers, sans distinction de pays.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 20 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 500 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et peuvent se procurer les fascicules antérieurs à leur adhésion au prix de faveur de 10 francs.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 35 francs l'année.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

Compte de chèques postaux : n° 550.54, Paris.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain.

Membres donateurs

P. Collinet. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — L. Laurand. — P. Lecène. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh.

Membres inscrits au 1er avril 1927

Albertini (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

Algazy (E.), licencié ès lettres, rédacteur au journal *le Temps* — 5, rue des Italiens, Paris.

Aubert (Mlle M.), professeur au Collège Sévigné — 13, rue Émile-Zola, Nogent-sur-Marne, Seine.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

5 Auger (Y.), professeur à la Faculté des lettres — 26, calea Motilor, Cluj, Roumanie.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

Bassol (Marian), professeur à l'Université de Séville, Espagne.

10 Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Écosse.

Beaudou (abbé L.), professeur à l'École Saint-Théodard — cours Foucault, Montauban, Tarn-et-Garonne.

Béluel (E.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), agrégé de l'Université — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

Béranger (J.), licencié ès lettres — 39, rue Trébois, Levallois, Seine.

15 Bernès (H.), professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

Beversen (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

20 Biancani (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, ve.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Bloch (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

25 Bloch (Oscar), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur — 7, faubourg du Château, Neuchâtel, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

30 Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

Bosshardt (Ém.), professeur au Collège de Vevey — 23, rue du Lac, Vevey, Suisse.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Bourgery (A.), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, IVe.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

35 Broche (C.-E.), professeur au grand lycée de Marseille — 32, boulevard Joachim, Vieille-Chapelle (lecteur à l'Université de Gênes, Italie — 12, via S. Luca).

Brøndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark (lecteur à l'Université de Paris — 1, rue Racine).

Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81 Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, XIVe.

40 Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), diplômé de l'École des Hautes Études, professeur au Collège Sainte-Barbe — 36, rue des Peupliers, Paris, XIIIe.

Burnier (Ch.), professeur à l'Université de Lausanne — La Vallombreuse, Prilly-sur-Lausanne, Suisse.

45 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 7, rue Garancière, Paris, VIe.

Carlisle (E.) — 84, Liverpool Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Chambrolle-Tournon (R.) — 37, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

50 Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, VIe.

Chantraine (P.), professeur à la Faculté des lettres — 15, quai Claude-Bernard, Lyon.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Chevalier (P.), principal du Collège de Revel, Haute-Garonne.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

55 Colin (J.), chargé de mission par la Direction générale de l'Instruction publique du Maroc, conservateur du Musée de Sarrebourg — 30, rue Geiler, Strasbourg.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, VIe. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Constans (A.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 6, rue Baudin, Paris.

Da Costa (M.), professeur au Grand Lycée — Alger.

60 Cotard (R.), professeur au lycée Montaigne, Paris.

Cransac-Poux (Mme) — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 15, rue de Tocqueville, Paris, XVIIe.

Cuendet (G.), licencié ès lettres — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

65 Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

Van Dam van Isselt (Mlle L.), licenciée ès lettres — chez Mme Ibels, 27, rue Monge, Paris, Ve.

Darquet (G.) — château d'Oléron, Charente-Inférieure.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 2, rue des Croisiers, Liége, Belgique.

Decoin (H.), rédacteur au journal *l'Auto* — 10, faubourg Montmartre, Paris.

70 Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

75 Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

80 Dumanoir (C.) — 11, avenue Malakoff, Paris.

Durand (R.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 2, place Vaucanson, Grenoble.

Eisler (R.), Dr. phil., chargé de cours libre à la Sorbonne — 55, rue de Lille, Paris.

85 Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, Ve.

Ernst (Mlle), professeur au Collège d'Yverdon — La Villette, Yverdon, Suisse (à Paris, 95, boulevard Saint-Michel, Ve).

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

Faider (P.), chargé de cours à l'Université — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

90 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 7, rue du Centre, La Varenne-Saint-Hilaire, Seine.

Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Henri IV — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

FEHR (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

95 FLINCK (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

FLORIAN (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

FOHALLE (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

FONTAINE (G.), professeur à l'École primaire supérieure de Lauterbourg, Bas-Rhin.

FORDYCE (G. J.), lecturer in the University of St. Andrews, Fife, Écosse.

100 FOURNIER (Mlle B.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

FRANCK — 18, rue Demours, Paris.

FRANÇOIS (M.-L.), professeur au lycée Rollin, Paris.

FRANK (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, États-Unis.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe.

105 FRÈRE (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

GAIFFIER D'HESTROY (B. DE), Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

110 GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

GENDARME DE BÉVOTTE, inspecteur général de l'Instruction publique — 83, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

115 GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

GIRARD (J.), élève à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, délégué du Contrôle financier à Saïgon, Cochinchine.

120 GOELZER (H.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, XVIIe.

GONZALEZ DE LA CALLE (P. U.), directeur du Séminaire de philologie classique au Centro de Estudios historicos — 42³, Calle Princesa, Madrid.

GOUGENHEIM (G.), professeur au lycée d'Amiens — 41, rue de La Tour d'Auvergne, Paris, IXe.

GRAT (F.), maître de conférences à l'École des Hautes Études — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

GRAY (L. H.), professeur à l'Université de Nebraska — Lincoln, Nebraska, États-Unis.

125 GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

GROH (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

GROOT (A. W. DE), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

GSELL (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, XVe.

GUIGNEBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, XVe.

130 Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillemin (le P. J.), aumônier de l'Institut de Pensier, près Fribourg, Suisse.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

Haussaire — 30, boulevard Aug. Gaudin, Bastia, Corse.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

135 Henné (H.), professeur à l'Université égyptienne — 7, rue Kasr el Nil, Le Caire, Égypte.

Henze (Dr K.), professeur au Collegium Josephinum, — 415, Kölnstrasse, Bonn, Allemagne.

Herrmann (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J. M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

140 Hierche (R.), élève de 1re au lycée Louis-le-Grand — 9, place Vaugirard, Paris, xve.

Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

Hubaux (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Liége, Belgique.

Humbert (J.), professeur au lycée Saint-Louis, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 7, rue Laromiguière, Paris ve.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

145 Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vie.

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille. — Membre donateur.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

150 Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xve.

Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focşani, Roumanie.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, rue d'Assas, Paris, vie.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

155 Jouvet — 2, rue de la Virtuté, Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vie.

Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, xviiie.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 102, boulevard Arago, Paris, xive — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

160 Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, vie.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 77, boulevard de Saint-Cloud, Versailles, Seine-et-Oise.

Lacroix (M.), professeur au lycée de Troyes — 3, rue Jean de Mauroy, Troyes, Aube.

Lafaix (Dr) — 54, avenue de la République, Saint-Florent, Cher.

165 Lafaye (G.), professeur en retraite de la Faculté des lettres de Paris — 126, boulevard Raspail, Paris, vie.

La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, ve.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lamarque (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, viie.

170 Lambert (A.), directeur de la Revue latine « Janus » — 28, rue Le Regrattier, Paris, ive, et Javea, province d'Alicante, Espagne.

Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambrino (S.), professeur roumain en mission — 24, rue des Écoles, Paris, ve.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

175 Lebègue (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

Lecène (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

Legendre (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

Léger (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

180 Leprince (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 65, chemin du Telemly, Alger.

Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City — 5, avenue Mac-Mahon, Paris, xvie.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Ecosse.

185 Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynburg, Virginia, États-Unis.

Liscu (M.), professeur au lycée de Bucarest, Roumanie — 5, rue Filantropia, Craïova.

Luchaire (J.), directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, au Palais-Royal, Paris.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Maas-Geesteranus (H. G. J.), docteur en droit, membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France — 7, Vossiusstraat, Amsterdam, Pays-Bas.

190 Mac Cormick — 709 E, 21 st. S. T. Baltimore, États-Unis.

Mael — 96, avenue Jean Jaurès, Bois-Colombes, Seine.

Malteste (L.), artiste peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, xive.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée de Rennes — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

195 Marouzeau (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Martha (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, vie.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

Mauger (G.), professeur au lycée de Cherbourg, Manche.

Maurel, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

200 McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

Merlin (A.), conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, IVe.

Meunier (chanoine J.-M.), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique — 63, rue Violet, Paris, XVe.

205 Meyerson (I.), secrétaire de la Fédération des sociétés scientifiques françaises, Institut de psychologie — Sorbonne, Paris.

Meylan (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monnier (A.) — gare de Caen, Calvados.

210 Monribot — boîte postale 294, Saïgon.

Moussat (Mlle S.), étudiante à la Faculté des lettres — 53, boulevard Murat, Paris, XVIe.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Nairn (J. A.), proviseur de Merchant Taylors School, London E. C. 1.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

215 Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

Nicolau (M. G.), professeur au lycée de Jassy (Roumanie) — 17, rue du Sommerard, Paris, Ve.

Nicole (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, XVIe.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 15, rue Duguay-Trouin, Paris, VIe.

220 Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 31, rue Claude-Bernard, Paris, Ve.

Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

Nougaret (L.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 38, rue de Campo-Formio, Paris, XIIIe.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

225 Oltramare (P.), professeur à l'Université de Genève — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, XVIe.

Perrochat (P.), professeur au lycée d'Évreux, Eure.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

230 Petot — Pannessières, Jura.

Pichard (abbé L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 14, rue Twinger, Strasbourg.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Ponchont (M.), professeur au lycée Buffon, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, XIVe.

235 Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Préchac (F.), professeur au lycée Lakanal, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 1, rue Alain-Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

240 Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma xiv.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Université catholique de Milan, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence, Italie.

Rancillac (P.) — 21, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Regard (P.), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e.

245 Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reinach (Th.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 2, place des États-Unis, Paris.

Reiring (W.), directeur du Petit-Séminaire des Rédemptoristes — Vaals, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

250 Renou (L.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willemantee, Connecticut, États-Unis.

255 Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.) — 30, rue Édouard Delanglade, Marseille.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e.

260 Roume (P.), professeur au lycée de Tourcoing, Nord.

Roussel (L.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Rouzaud (M.), étudiant à la Faculté des lettres — 10, rue Delambre, Paris, xive.

265 Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ryba (B.), professeur au lycée de Staré Brno — 21, Zahradnická, Brno, Tchécoslovaquie.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e.

Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande.

270 Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études — 159, avenue Malakoff, Paris, XVIe.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur — Gaï Kohu, Go Gakko, Tokio, Japon.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

275 Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — 16, rue des Marronniers, Paris, XVIe.

Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études — 7, rue Leclerc, Paris, XIVe.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

280 Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études, section des sciences religieuses — 25, rue du Four, Paris, VIe.

285 Treyvaud (J.), professeur au Collège classique de Lausanne, Suisse.

Vaganay — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Velasco — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

Vendryes (J.), professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, VIe.

Vigne (J.), professeur au lycée — 34, rue du Marché, Carcassonne, Aude.

290 Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — 8, chemin de Nazareth, Montpellier.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, VIe.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Bryn Mawr College — 201, Roberts Road, Bryn Mawr, Pennsylvania, États-Unis.

295 Willman-Grabowska (Mme H. de), maître de conférences à l'École des Hautes Études — 3, rue Linné, Paris, Ve.

Wizkowick, professeur à Wysgenton's Boy's School, Leicester, Angleterre.

Wuilleumier (J.-P.), agrégé de l'Université, membre de l'École française de Rome — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

Yon (A.), professeur en congé — 21, rue Saint-Dominique, Paris.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, Ve.

300 Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.

Directeur de la Revue universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris.

Président de la Société Atene e Roma, Firenze, Italie.

ABONNÉS DIRECTS

Universités.

Alger.
Besançon.
Lyon.
Nancy.
Paris.
Aberdeen, Écosse.
Amsterdam, Hollande.
Ann Arbor, Michigan, États-Unis.
Bâle, Suisse.
Baltimore (Johns Hopkins), États-Unis.
Beirout, Syrie,
Bristol, Angleterre.
Brno (Séminaire), Tchécoslovaquie.
Cagliari, Italie.
Cincinnati, Ohio, États-Unis.
Cracovie, Pologne.
Gand, Belgique.
Glasgow, Écosse.
Graz, Autriche.
Hamburg, Allemagne.
Lund, Suède.
Marburg, Allemagne.
Neuchâtel, Suisse.
New Haven (Yale), Texas, États-Unis.
Princeton, New Jersey, États-Unis.
Upsala, Suède.
Utrecht, Hollande.
Washington, États-Unis.
Wellington (Victoria), Nouvelle-Zélande.

Divers.

Académie des sciences de Moscou.
Association Guillaume Budé, Paris.
Association de lectures philologiques, Lausanne.
Bibliothèque municipale de Marseille.
Bibliothèque publique de Tunis.
Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Suisse.
Bibliothèque royale de Copenhague, Danemark.
Collège de Cette, Hérault.
Collège classique cantonal de Lausanne, Suisse.
College (Armstrong), Newcastle on Tyne, Angleterre.
École normale supérieure, Paris.
Ecole pratique des Hautes Études, Paris.
École française de Rome, Palais Farnèse, Rome.
École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles de Neuilly.
École des Roches, Verneuil, Eure.
Facultés catholiques de Lille.
Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.
Gymnase de Haarlem, Hollande.
Institut catholique, Paris.
Institut d'estudis catalans, Barcelone, Espagne.
Institution (Taylor), Oxford, Angleterre.
Institutet for sammenlignende kulturforskning, Oslo, Norvège.
Society (Philological), Cambridge, Angleterre.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIETE DES ETUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1927.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — MM. S. Abachi, E. Algazy, J. Béranger, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. J.-M. Bordenave, C. Brunel, L.-A. Constans, R. Cotard, M. Dillon, A. Ernout, Mlles J. Ernst, B. Fournier, A. Freté, MM. A. Froidevaux, H. Goelzer, G. Gougenheim, F. Grat, Mlle A. Guillemin, M. R. Hierche, Mlle M. Jullion, MM. P. de Labriolle, S. Lambrino, H. Lebègue, W. Losch, L. Malteste, Mme J. Marouzeau, MM. J. Marouzeau, chanoine J.-M. Meunier, E. Michon, Mlle S. der Nessessian, MM. L. Nougaret, Ch. Pagot, abbé L. Pichard, M. Prou, P. Rancillac, M. Rouzaud, Ch. Samaran, Mlle Z. Silberstein, Mme N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, J. Zeiller.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — Mlle Silberstein, attachée à la Section des relations artistiques de l'Institut international de coopération intellectuelle, présente à la Société l'appareil de projection dont M. Marouzeau a parlé à la séance de décembre, et projette quelques séries de microfilms : reproductions de livres imprimés, estampes et illustrations de manuscrits, vues des monuments de Rome et Pompéi, ainsi qu'un manuscrit de Cicéron photographié à Bruxelles à titre d'expérience sur la demande de M. E. K. Rand.

II. — A propos des exposés faits par MM. Yon et Yvon sur la nomenclature grammaticale, M. Albert Froidevaux doute qu'il soit de bonne méthode de vouloir instituer une nomenclature pour le latin avant d'avoir examiné si la nomenclature officielle pour le français que l'on prend pour base est satisfaisante du point de vue scientifique. Afin que cet examen préalable puisse se faire dans les conditions requises, il croit bon de demander qu'on propose dans chaque cas donné un exemple du fait de langue que l'on désire dénommer et une définition de la notion considérée.

Plusieurs observations sont présentées par MM. H. Goelzer, L.-A Constans, D. Barbelenet, A. Yon, J. Marouzeau, qui s'accordent à penser

qu'en ces matières il faut craindre d'innover trop radicalement. Pour établir une nomenclature rigoureusement scientifique, il faudrait faire table rase de toutes les habitudes acquises et de conventions dont le mérite est au moins d'être à peu près universellement acceptées. Puis, quand il s'agirait de reconstruire, il serait difficile de se mettre d'accord sur la définition des notions à dénommer. Partir de la pensée pour aboutir à la langue est un procédé fécond, mais qui peut à la rigueur s'accommoder d'une terminologie traditionnelle, dont l'avantage est peut-être précisément de n'être pas « parlante », c'est-à-dire de ne pas imposer à l'esprit dans chaque cas donné une conception grammaticale sujette à révision. Une terminologie bien faite est moins peut-être celle qui prétend exprimer directement la nature des choses que celle qui par son insuffisance même laisse le champ libre à l'interprétation.

Quoi qu'il en soit, les observations de M. Froidevaux sont fondées sur une conception pédagogique dont l'intérêt ne saurait être contesté, et font souhaiter que l'auteur étudie un projet de nomenclature réalisable en accord avec les principes qu'il vient d'exposer.

II.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1927.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Mlle M. Aubert, MM. D. Barbelenet, J. Béranger, H. Bléry, J. Bloch, A. Bourgery, J. Carcopino, Mlle M. Comeau, M. L.-A. Constans, Mlle L. van Dam van Isselt, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, H. Goelzer, G. Gougenheim, F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. R. Hierche, R. Holingue, S. Lambrino, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, L. Malteste, J. Marouzeau, chanoine J.-M. Meunier, Mlle J. Michel, M. M.-G. Nicolau, Mlle L. Nitti, MM. P. Noailles, Ch. Pagot, P. Perrochat, G. Perrot, abbé L. Pichard, M. Ponchont, M. Prou, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, H. Yvon.

Allocution du président.

M. H. Goelzer, président, signale la perte cruelle qu'ont faite les études latines par la mort prématurée de M. E. Courbaud. Un des premiers inscrits à notre Société, un des plus assidus aux séances, M. Courbaud nous était cher à tous, confrères, collègues, élèves, et c'est une douleur pour chacun de voir aujourd'hui sa place vide. Ses travaux scientifiques, qu'il avait d'abord orientés à la fois vers l'archéologie et l'histoire littéraire, l'avaient conduit par la suite à se spécialiser dans l'interprétation des auteurs; chacun a goûté le charme et apprécié la valeur scientifique de ses études sur Horace et Tacite, de ses éditions de Cicéron. Sa mort si cruellement inattendue laisse un grand vide parmi nous.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. P. Noailles étudie le *sacramentum*, l'*actio generalis* de la procédure des actions de la loi, et les hypothèses qu'il suggère sur la façon dont les Romains primitifs ont écarté la justice privée pour le règlement de leurs contestations civiles et ont organisé la paix dans la cité par le recours à l'arbitrage.

La première partie de l'action, la *vindicatio* et la *contra vindicatio*, représente la bataille transformée en un rituel qui se déroule en présence du roi. Ce rituel conserve la même efficacité que l'ancienne bataille (*jus facere*).

La deuxième partie du rituel dénoue la contestation sans recours à la violence par le *sacramentum*. A l'époque historique, le *sacramentum* comporte probablement un pari dont l'enjeu (50 ou 500 as) est promis par le perdant éventuel. Cet enjeu donne à l'arbitre la matière à décider. On est loin d'être d'accord sur son origine et sa signification, et les explications qu'on en propose ne sont pas entièrement satisfaisantes. L'opinion dominante voit dans ce pari un serment religieux sécularisé. Il aurait été un moyen d'en appeler au roi comme chef religieux et même de le forcer à prendre le rôle d'arbitre. Cette dernière conjecture est peut-être trop ingénieuse. En réalité, toute la procédure apparaît comme un rituel établi d'accord entre les parties et le magistrat, mais qui permet une très intéressante constatation en faisant ressortir le rôle prépondérant des parties et leur volonté de déposer les armes. Le roi est moins un juge qu'un arbitre, et se borne à déclarer le *sacramentum justum* ou *injustum*. La sentence était sanctionnée par l'intervention des *praedes litis et vindiciarum*, dont on peut conjecturer qu'ils étaient les autres chefs de famille ou de *gentes* exerçant une pression sur le perdant.

M. H. Lévy-Bruhl estime que l'opinion courante est peu solide. Il lui paraît difficile d'admettre qu'un peuple chez qui les croyances religieuses sont encore vivaces ait pu se servir du serment comme d'un simple subterfuge destiné à saisir un juge. Au contraire, le pari est une procédure primitive, comme il le montre par un exemple de droit comparé. Il ajoute, à titre de conjecture, que le *sacramentum* primitif aurait pu être un moyen de trancher le différend par l'ordalie, ordalie ayant consisté ici dans le sacrifice des têtes de bétail mises en enjeu et l'examen de leurs entrailles.

M. Perrot objecte que les bêtes consignées ne pouvaient guère être sacrifiées, puisque celui dont le *sacramentum* était déclaré *justum* devait rentrer en possession des siennes.

M. Marouzeau demande comment les juristes accordent leurs explications avec le sens étymologique du mot *sacramentum*.

M. Ernout fait observer que le mot ne peut que désigner à l'origine

une consécration, soit du plaideur, soit de l'objet, et est étymologiquement étranger à la notion du serment.

M. Carcopino estime qu'il n'y a pas entre serment et pari une différence de nature, le pari n'étant qu'un serment sécularisé.

Dans une note complémentaire, il confirme son adhésion à la théorie traditionnelle. Pour lui, le *sacramentum* est un serment qui transforme le parjure en *sacer*. Il est bien vrai qu'à l'époque classique le serment civil se dit *jusjurandum*, mais le serment le plus solennel, le serment militaire, dans lequel les soldats, à tour de rôle, comme le dit Polybe (VI, 21), répéteront la formule finale qui ne peut être qu'un appel à la menace suspendue sur la vie de ceux qui rompraient leur engagement (Festus, s. v° *praejurationes*) : *idem in me...*, c'est, dans César et dans Tite-Live, dans Valère-Maxime et dans Tacite, le *sacramentum*.

II. — M. J. Marouzeau, répondant à une communication antérieure de M. E. Faral sur la prononciation du latin, demande à la Société de faire un dernier effort pour aboutir à l'accord si longtemps espéré. Il semble, à la suite de conversations avec M. E. Faral, que l'entente pourrait se faire sur un compromis : accorder aux uns, qui sont surtout des linguistes, la prononciation de l'époque classique; accorder aux autres, qui sont surtout les romanistes, l'accent d'intensité qui, pour avoir été sans doute étranger au latin classique, n'en représente pas moins pour nous l'équivalent le plus aisément réalisable de ce qu'a pu être l'accent de hauteur. Une note résumant un projet de réforme de la prononciation sera soumise par la voie de la Revue à tous les membres de la Société.

Diverses observations sont présentées par MM. H. Goelzer, M. Prou, A. Bourgery, A. Ernout, qui ont pour objet de signaler soit des avantages pratiques de la réforme proposée, soit des difficultés d'application, mais ne constituent pas des objections de principe.

CHRONIQUE

I. — Le latin et la science française.

La Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, à laquelle se rattache l'Institut international de coopération intellectuelle, a institué récemment une enquête auprès des représentants des diverses disciplines sur les conditions du travail scientifique dans leur domaine. Des réponses parvenues pour la France en ce qui concerne le latin, j'extrais ces quelques considérations générales, propres à provoquer les réflexions des lecteurs de la Revue :

A. — *Sur la part de la production originale et de la vulgarisation.*

La part de la vulgarisation est infime : quelques manuels destinés surtout au public des écoles, et, pour le public éclairé curieux des choses de l'antiquité, des ouvrages vieillis, qui représentent un état périmé de nos connaissances. Les représentants autorisés de la science dédaignent en général d'initier le public, comme s'ils craignaient de défigurer ou de rabaisser la science en la répandant. Aussi le public, même averti, ne se fait qu'une idée très inexacte de ce que peut être la philologie classique; la plupart des profanes et des demi-initiés n'apprécient guère l'intérêt du latin que par rapport au français, en ce qu'il donne, par exemple, la clef de notre langue, et ne conçoivent aucunement ce que le latin représente dans l'histoire générale des langues, des idées, de la culture. Cette ignorance surtout est cause que nombre de partisans de l'éducation latine le sont par tradition, par convenance sociale, par tendance politique, c'est-à-dire pour des raisons en quelque sorte extérieures au latin, et font de leur conviction une sorte d'article de foi.

B. — *Sur le recrutement des spécialistes.*

Le recrutement des spécialistes, des chercheurs, des savants, n'est pas systématiquement organisé. Seuls peuvent acquérir une formation scientifique les jeunes gens qui, après l'agrégation, font le sacrifice de rester à Paris sans traitement ou avec une bourse insuffisante ; la plupart des agrégés s'en vont occuper un poste en province sans avoir pu travailler à autre chose qu'à leurs programmes; le jour où ils songeront à écrire une thèse, ils se trouveront dépourvus de préparation et de méthode. A

Paris, les cours proprement scientifiques, indépendants des programmes d'examen, sont suivis plus par des étrangers envoyés en mission que par les Français eux-mêmes, et par quelques professeurs (femmes en général) de l'enseignement libre. Il serait souhaitable, d'une part, de répandre cette idée qu'une carrière scientifique comporte une préparation spéciale et que l'enseignement du lycée n'est pas pour le professeur l'acheminement obligatoire à celui de l'Université, d'autre part, d'assurer par des bourses et des fondations aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement supérieur la possibilité de s'initier au travail scientifique dès qu'ils ont conquis leurs diplômes.

C. — *Sur l'organisation du travail scientifique.*

La plupart des organisations, instituts de recherche, entreprises de publication, sont communes au latin et au grec. Pendant longtemps aucune association, aucun groupement n'a consacré son activité spécialement aux études latines; il en résultait que sur ce vaste domaine les efforts restaient dispersés, la collaboration difficile, et que les projets, les programmes de travaux, les découvertes même demeuraient ignorés. Cette lacune a été comblée heureusement par la création de la Société des Études latines, qui s'est proposé de mettre en rapports les latinistes de tout ordre : maîtres et étudiants, professeurs des divers ordres d'enseignement, humanistes et curieux de science, Français et étrangers, d'organiser la collaboration et d'améliorer la documentation scientifique. Dans cet ordre d'idées, l'Union académique internationale, le Conseil national des recherches et la Confédération des Sociétés scientifiques françaises sont appelés à rendre également les plus grands services; enfin l'Association G. Budé a fourni plus d'une fois aux savants l'occasion et la possibilité de travailler en commun, et les meilleures publications éditées par ses soins sont celles qui sont issues de cette collaboration.

D. — *Sur les rapports avec l'étranger.*

L'influence de l'étranger s'exerce presque exclusivement par l'obligation où se trouvent les auteurs de travaux originaux de faire la bibliographie de leur sujet : chacun s'instruit ainsi, le cas échéant, de ce qui a trait à un ordre d'idées déterminé; mais, si les circonstances ne s'y prêtent pas, on ne s'élève guère à une notion d'ensemble de ce qui se fait à l'étranger, des courants d'idées, des méthodes tentées et des résultats acquis. Le latiniste ne voyage guère, ne visite pas les universités des autres pays. Il connaît surtout ses collègues étrangers par l'intermédiaire des élèves qui lui sont adressés par eux. Le savant français donne beaucoup et reçoit peu. Il court ainsi le risque de s'habituer à une sorte de particularisme scientifique qui exclut deux des principaux facteurs du progrès scientifique, l'émulation et la collaboration[1]. Quant à l'étudiant,

1. On voit ainsi, en des matières qui sont pourtant bien éloignées d'admettre une

le malheur veut qu'il n'aille jamais soit achever ses études soit faire une année ou un semestre à l'étranger. Les restrictions imposées aux échanges scientifiques depuis la guerre, l'appauvrissement des bibliothèques, les lacunes de la documentation, la cherté des publications, l'insuffisance des traitements ont malheureusement aggravé cet état de choses, auquel l'institution de bourses de voyages à l'étranger et de missions pourrait efficacement porter remède.

E. — *Développements et orientations à prévoir.*

Si l'on juge de l'avenir par le présent, on peut prévoir — et espérer — que l'étude du latin se développera dans un sens et selon des méthodes inaugurées depuis peu. Longtemps le latin avait été étudié, conformément à une tradition séculaire, par des grammairiens soucieux de codifier la langue et par des humanistes attentifs à juger la valeur des œuvres. Depuis peu, la méthode linguistique est venue renouveler l'étude de la grammaire, en même temps que la méthode historique vivifiait l'étude des textes. La résistance à ce mouvement, faite surtout d'inertie, ne saurait empêcher l'avènement d'une science nouvelle du latin. La grammaire comparée et la grammaire historique sont en train de se faire leur place; elles ont révélé au philologue d'hier le rôle des lois phonétiques, le mécanisme de la morphologie, le sens de l'évolution du vocabulaire, les principes fondamentaux de la syntaxe, la valeur et l'essence des procédés de style; elles ont signalé la vanité et le danger des notions d'exception, d'irrégularité, d'incorrection; elles ont fait apparaître le sens des évolutions qui trahissent une concurrence de la langue commune et des dialectes, de la langue parlée et de la langue écrite, la valeur des considérations sociologiques; elles ont enseigné une conception nouvelle du fait de langue, qui fait appel moins à la logique du théoricien qu'à la psychologie du sujet parlant, une conception nouvelle du fait de style, fondée moins sur le sens esthétique que sur l'analyse linguistique, une notion nouvelle de l'œuvre littéraire, qui tient compte de l'histoire des formes et des genres non moins que de la critique interne.

Mais de toutes ces choses qui commencent à pénétrer la science peu ont passé dans l'enseignement. En dépit d'efforts méritoires, il subsiste souvent un hiatus entre la recherche scientifique et l'effort pédagogique; le livre d'enseignement ne suit que de très loin le livre de science; il y a là un défaut réel dont le latin doit pouvoir s'affranchir comme le font les sciences proprement dites; peut-être appartient-il aux savants eux-mêmes, aux spécialistes, d'y remédier par une vulgarisation bien entendue.

attitude « nationale », s'établir pour ainsi dire une thèse « française » en regard de doctrines ailleurs répandues : il y a une théorie française de l'accentuation, de la prononciation, de l'écriture, de la prose métrique, de la métrique même...

II. — Le latin et la bibliographie.

Une des principales questions posées par l'enquête ci-dessus est relative à la documentation scientifique. L'occasion est bonne pour indiquer où en est la bibliographie des études latines.

Pendant les années de guerre et la crise économique d'après guerre, les publications scientifiques de caractère périodique avaient été sérieusement menacées : beaucoup avaient dû être réduites ou suspendues; plusieurs ont définitivement cessé de paraître. A mesure que s'atténue la crise mondiale et que s'améliorent les conditions de publication, nous assistons à l'éclosion de nouvelles revues. A celles dont j'ai déjà eu l'occasion de signaler l'apparition, il faut ajouter aujourd'hui, pour l'Allemagne : *Die Antike*, *Zeitschrift für Kunst und Kultur der klassischen Altertumswissenschaft; Logos*, *internationale Zeitschrift für Philosophie und Kultur; Gnomon*, *kritische Zeitschrift für die gesamte klassische Altertumswissenschaft;* les *Neue Jahrbücher für Wissenschaft und Bildung*, et la *Trierer Zeitschrift*, revue d'archéologie rhénane. L'Angleterre publie depuis 1926 le *British Museum Quarterly*, et vient d'annoncer *Antiquity*, *a quarterly review of archaeology*, qui sera rédigée par des spécialistes de chaque discipline, mais dans un esprit de vulgarisation et pour mettre le grand public au courant des découvertes scientifiques. Aux États-Unis, la *History of science Society* assure depuis 1924 la publication d'*Isis*, revue internationale d'histoire de la science; le *Speculum*, journal de la *Medieval Academy*, en est déjà à son deuxième volume. La Roumanie publie depuis 1925 l'*Orpheus*, revue de la culture classique. En Pologne, la revue *Eos*, refondue à partir de 1927, ne contient plus que des articles originaux et comptes rendus scientifiques, tandis qu'une nouvelle revue, *Kwartalnik klasyczny* (Revue trimestrielle de philologie), se consacre spécialement à la documentation et aux questions d'enseignement. La Suède nous a donné *Litteris*, *an international critical Review of the humanities*, organe de la Société des lettres de Lund, qui a pour objet d'une part de faire connaître au dehors les travaux des pays scandinaves, d'autre part de mettre les travailleurs suédois au courant de la science étrangère. La Norvège publie un Bulletin de la Société norvégienne de linguistique (*Meddelelser fra Norsk Forening for Sprogvidenskap*), dont les articles et comptes rendus d'intérêt général sont rédigés dans une des trois langues principales (français, anglais ou allemand). L'Espagne vient d'inaugurer les *Analecta Tarraconensia*. L'Italie reprend la publication des *Studi storici per l'antichità classica*, avec une nouvelle direction, sous le titre *Historia;* elle publie depuis 1926 les *Ricerche religiose*, inaugure à partir de 1927 le journal de l'Université del Sacro Cuore de Milan sous le titre : *Aevum*, *rassegna di scienze filologiche*, *linguistiche*

e storiche, et annonce la réorganisation en deux séries de l'*Archivio glottologico italiano* : une série, sous la direction de M. M. Bartoli, sera consacrée aux études romanes; l'autre, sous la direction de M. P. G. Goidanich, aux études de linguistique générale. Le domaine des études médiévales s'enrichit également en France par la publication de l'*Archivum latinitatis medii aevi* ou *Bulletin Du Cange*, revue de lexicographie et de philologie, qui publie les matériaux destinés au futur Dictionnaire du latin médiéval, des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* (1re année, 1926-1927) et de la *Revue de linguistique romane*, publiée par la Société de linguistique romane (t. I, 1925). En France encore, M. E. Bréhier vient de fonder une *Revue d'histoire de la philosophie;* la *Revue critique* a été réorganisée par M. Faral en prenant pour tâche de renseigner chaque spécialiste, par un choix approprié de comptes rendus, sur les travaux des disciplines voisines qu'il a intérêt à connaître; enfin la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, qui a fourni une glorieuse carrière et vient d'achever en 1926 sa cinquantième année d'existence, marquée douloureusement par la mort de B. Haussoullier, se scinde à partir de 1927 en deux parties : la partie principale subsiste sous le titre ancien avec pour nouveaux directeurs MM. A. Ernout et P. Jouguet, et la partie bibliographique, sous la direction de M. J. Marouzeau, constitue une nouvelle revue, qui paraît dès cette année sous le titre d'*Année philologique*.

Le développement que va prendre de ce fait la bibliographie classique me fournit l'occasion d'indiquer où en est l'organisation de notre documentation, dont j'ai déjà entretenu à plusieurs reprises les lecteurs de cette Revue.

A la suite des enquêtes de la Sous-Commission de bibliographie instituée par la Commission internationale de coopération intellectuelle, un Comité d'experts pour la bibliographie a été convoqué au mois de janvier dernier par l'Institut de coopération intellectuelle, comprenant : pour l'Allemagne MM. Fr. Vogel, rédacteur de la *Bibliotheca philologica classica*, et F. Poland, éditeur de la *Philologische Wochenschrift*, pour l'Angleterre M. D. S. Robertson, éditeur du *Year's Work in classical studies*, pour l'Amérique M. W. G. Leland, représentant l'*American Council of learned Societies*, pour l'Italie M. V. Ussani, collaborateur aux publications de la *Fondazione Leonardo*, pour la France moi-même, comme fondateur de la *Société de bibliographie classique*, et à titre consultatif MM. G. Glotz et P. Pottier, représentant le *Comité international des sciences historiques* et l'*Union académique internationale*.

Les délibérations du Comité intéressent les lecteurs de cette Revue moins peut-être par les mesures pratiques qui ont été adoptées, et qui sont subordonnées aux décisions à venir d'une Commission technique internationale, que par diverses suggestions examinées en séance, que

j'aurai à reprendre d'une part comme rapporteur désigné du Comité, d'autre part à l'occasion de diverses initiatives qui doivent être étudiées par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises.

L'organisation d'une bibliographie scientifique doit tenir compte de trois ordres de faits : 1) les besoins des usagers, c'est-à-dire de ceux qui ont à utiliser les publications bibliographiques; 2) les situations de fait, c'est-à-dire l'état présent des diverses entreprises de bibliographie; 3) les possibilités de réalisation et en particulier de collaboration.

Sur le premier point, l'essentiel a été dit par M. A. Mayer, professeur au Collège de France, dans un rapport présenté dès 1920 aux Comités nationaux de recherches *Sur quelques questions relatives à l'organisation des recherches scientifiques.*

M. A. Mayer distingue dans la documentation scientifique trois degrés :

1) Au premier degré, un simple classement par matières et par noms d'auteurs de tous les travaux parus; c'est le type des *index et catalogues* destinés à fournir rapidement les indications bibliographiques qui permettent de recourir aux originaux, mais surtout à signaler aux chercheurs ce qui se fait dans leur domaine, de façon à orienter leurs recherches et à éviter les doubles emplois;

2) Au second degré, des *recueils récapitulatifs d'extraits analytiques* destinés à offrir périodiquement une vue d'ensemble de la production scientifique, et suffisants pour donner aux consultants une idée précise de ce que contiennent les mémoires originaux;

3) Au troisième degré, des publications où la documentation est plus élaborée : *rapports généraux* tenant compte de tous les travaux relatifs à un domaine, à une discipline, à un sujet, à un auteur; exposés critiques, bulletins, sommaires, manuels encyclopédiques, ouvrages de consultation ou d'orientation, limités éventuellement à un pays ou à une période déterminée...

Ces divers types de bibliographie existent pour l'antiquité classique :

Au degré 1), nous avons depuis longtemps la *Bibliotheca philologica classica* du Bursian, qui rendait les plus grands services surtout au temps où elle était trimestrielle et servait d'index immédiat aux publications récentes;

Au degré 3), nous avons d'une part des Bulletins et « Berichte » récapitulatifs, comme les *Jahresberichte* du Bursian et du *Philologischer Verein* pour la philologie générale, les *Anzeiger* de *Glotta* et de l'*Indogermanisches Jahrbuch* pour la grammaire et la linguistique, les Bulletins de l'*American Journal of archaeology* pour les antiquités, de la *Revue archéologique* pour l'épigraphie, de la *Revue des questions historiques* pour l'histoire, de la *Revue de l'histoire du droit* pour les sciences économiques et juridiques, de la *Revue bénédictine* pour l'histoire du christianisme, de *Byzantion* et de la *Byzantinische Zeitschrift* pour les études byzantines,

du *Journal of egyptian archaelogy* pour l'alexandrinisme, etc., d'autre part, les bibliographies récapitulatives comme les *Year's work* anglais ou les volumes italiens de la *Fondazione Leonardo*. Dans cet ordre d'idées, il ne nous manque guère qu'une bibliographie latine sommaire comparable à celle que M. Masqueray a faite pour le grec.

Enfin, au degré 2), nous avons eu pendant de longues années les deux séries bibliographiques de la *Revue de philologie* : la *Revue des Comptes rendus*, qui groupait avec les ouvrages autonomes les recensions dont ils avaient été l'objet, et la *Revue des Revues*, qui donnait les analyses d'articles de périodiques. Ce sont ces deux séries bibliographiques qui, réunies et soumises à un classement unique, constitueront désormais une revue indépendante, l'*Année philologique*.

L'*Année philologique* commencera de paraître en 1927, et la première année comprendra, outre la bibliographie de l'année écoulée (1926), une reprise et une mise à jour des années 1924 et 1925, de sorte qu'elle fera suite sans interruption aux *Dix années de bibliographie classique* 1914-1924, dont le premier volume paraît en ce moment même.

Que reste-t-il désormais à faire pour améliorer notre documentation? Il reste à seconder la tâche des bibliographes, à leur donner surtout les moyens de rendre leurs dépouillements plus faciles, plus rapides et plus complets.

Voici sur ce point quelques-unes des idées qui ont été soumises au Comité de bibliographie de l'Institut de coopération intellectuelle et qui le seront à la Confédération des sociétés scientifiques.

De très nombreuses revues, dans tous les pays, donnent des relevés et éventuellement des analyses de publications récentes limitées d'ordinaire à un domaine scientifique ou à un pays : ainsi la *Philologische Wochenschrift*, l'*American Journal of philology*, la *Rivista di filologia*, la *Revue historique*, la *Revue archéologique*, etc. Pratique excellente, qui met rapidement les lecteurs au courant, et qui prépare le travail futur des bibliographes; il conviendrait de l'encourager, de la généraliser et d'obtenir que les rédacteurs de ces bibliographies rapides étendent leurs dépouillements à toutes les revues de leur pays, en adoptant des règles de présentation uniformes : nom de l'auteur avec initiale du prénom, titre de la publication complet et transcrit dans la langue de l'original, indications de librairie pour les ouvrages indépendants, pagination exacte pour les articles de revues.

Aux auteurs, on pourrait demander qu'ils fassent suivre ou précéder leurs articles d'un très court sommaire donnant essentiellement ce qu'ils désirent qu'on retienne de leur publication. Ce résumé objectif pourrait être utilisé avec un minimum de changements pour la bibliographie récapitulative.

Des éditeurs, enfin, on devrait obtenir qu'ils prélèvent sur les bonnes

feuilles de chaque volume édité par leurs soins (publication autonome ou périodique) un exemplaire de la table des matières, qu'ils enverraient à une centrale bibliographique internationale, où les bibliographes de tous pays auraient libre accès.

En attendant l'organisation d'une bibliographie exhaustive, telle que pourrait la réaliser peut-être une collaboration internationale, on gagnerait beaucoup à obtenir des auteurs et des éditeurs cette coopération provisoire à l'œuvre difficile de la documentation scientifique.

Pour l'instant, puisque l'occasion s'est présentée de décrire l'état actuel de notre documentation, je crois bien faire de clore cette chronique austère par un tableau de l'*instrumentum* bibliographique que nous avons aujourd'hui à notre disposition pour explorer le domaine des études latines.

Comme ouvrages d'orientation générale, nous devons nous contenter ou de guides scolaires destinés aux débutants :

J. E. Sandys, *A Companion to latin studies*. Cambridge University Press.

L. Laurand, *Manuel des études grecques et latines*. Paris, Picard.

ou de manuels désormais vieillis :

E. Hübner, *Bibliographie der klassischen Altertumswissenschaft*, 2e Aufl. Berlin, Hertz, 1889.

L. Valmaggi, *Manuale storico-bibliografico di filologia classica*. Torino, Clausen, 1894.

S. Reinach, *Manuel de philologie classique*, 2e éd. Paris, Hachette 1883-1884.

Il nous manque un manuel de bibliographie latine susceptible de remplacer ces ouvrages qui ont rendu en leur temps de si grands services.

Les recueils bibliographiques proprement dits sont, pour la période ancienne :

Jusque vers 1700 : J. A. Fabricius, *Bibliotheca latina*, 1re éd. complète avec index. Venise, 1728; 2e éd. J. A. Ernesti. Leipzig, Weidmann, 1773-1774.

Id., *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, éd. avec suppléments de Chr. Schoettgen. Florence, Baracchi, 1858-1859.

Jusque vers 1830 : F. L. A. Schweiger, *Handbuch der klassischen Bibliographie*. Leipzig, Fleischer, 1830-1832.

Jusqu'en 1878 : W. Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum*, 8e éd. revue par E. Preuss. Leipzig, Engelmann, 1880-1882.

De 1878 à 1896 : R. Klussmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum*. Leipzig, Reisland, 1909-1913.

De 1896 à 1914 :

a) *Bibliotheca philologica classica*, publiée par trimestres dans le *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft* de Bursian. Berlin, Calvary; puis Leipzig, Reisland.

b) Bibliographie publiée annuellement dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, par A. Krebs, P. Lejay, J. Marouzeau. Paris, Klincksieck; jusqu'en 1909 : *Revue des Revues*, résumés d'articles et comptes rendus d'ouvrages réunis; à partir de 1910 : *Revue des Revues* et *Revue des Comptes rendus*, publiées séparément.

De 1914 à 1924 : J. Marouzeau, *Dix années de bibliographie classique, Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine* (titres, analyses et comptes rendus), 2 volumes. Paris, les Belles-Lettres, 1927.

Après 1924 :

a) *Bibliotheca philologica classica* (titres et comptes rendus), publiée depuis 1917 par fascicules annuels dans le *Jahresbericht* de Bursian (cf. ci-dessus).

b) *L'Année philologique, Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine*, publiée par J. Marouzeau (analyses et comptes rendus). Paris, les Belles-Lettres [le tome I sera récapitulatif à partir de 1924].

On notera que pour la période récente nous disposons désormais de deux recueils récapitulatifs : la *Bibliotheca* de Klussmann, qui va de 1876 à 1896, et les *Dix années de bibliographie*, qui vont de 1914 à 1924. Mais pour la période intermédiaire, de 1896 à 1924, nous sommes encore réduits à dépouiller, pour chaque recherche bibliographique, deux séries annuelles ou trimestrielles dont la méthode de classement laisse beaucoup à désirer. Il y aurait un grand intérêt à faire pour cette période si importante dans l'histoire de la philologie un recueil récapitulatif analogue à celui de Klussmann ou à celui que je viens de publier; se trouvera-t-il pour entreprendre cette lourde tâche quelque bibliographe que n'aura pas effrayé mon exemple[1] ?

J. Marouzeau.

1. Comme complément à ces indications bibliographiques, je crois bon de signaler les facilités offertes pour la consultation et le prêt des livres par l'*Institut d'aides scientifiques et économiques*, provisoirement 82, rue Taitbout, Paris (IXe), qui a organisé un service de prêts d'ouvrages d'études dans les conditions suivantes : les étudiants et étudiantes des différentes Facultés, ainsi que les élèves des écoles supérieures, à qui leurs ressources personnelles rendent difficile l'acquisition d'ouvrages généraux ou spéciaux utiles à leurs études, peuvent les recevoir *à titre de prêts gratuits et à long terme*, sur demande appuyée d'une lettre d'un professeur. Les étudiants peuvent se procurer le règlement et la formule de demande : à la *Direction de la bibliothèque*, provisoirement 82, rue Taitbout, tous les jours par correspondance; au *Bureau spécial de prêts*, ouvert à la Bibliothèque de l'École des Hautes Études sociales, 16, rue de la Sorbonne, le mercredi de deux heures à trois heures et le samedi de dix heures trois quarts à onze heures trois quarts (sauf pendant les vacances); au *Bureau des renseignements scientifiques* de la Sorbonne, rue des Écoles; à l'*Association générale des étudiants de Paris*, 13 et 15, rue de la Bûcherie.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LES NOUVELLES FOUILLES DE ROME

(1er article)

PAR CORRADO RICCI
Directeur des fouilles du Forum d'Auguste
Président de l' « Istituto d'archeologia e storia dell' arte »

LE FORUM D'AUGUSTE

1. *Sa splendeur ancienne.*

Du Forum d'Auguste il n'existe aucune description ancienne. Pour en recomposer l'histoire et en apprécier la splendeur première il faut recueillir et combiner toutes les brèves indications éparses dans divers auteurs latins.

On connaît cependant la raison de sa construction.

Rome, au commencement, n'avait qu'un seul Forum, destiné à la discussion des affaires publiques et privées, aux assemblées, à l'exercice de la justice, etc., qui prit le nom de Forum romain et fut entouré par la suite de la Curie, de basiliques, de temples, de portiques, de boutiques. L'importance de la ville ayant grandi, sa population et ses richesses s'étant accrues, ce premier Forum se trouva à tel point petit et insuffisant que Jules César en construisit un second; pour la même raison, d'autres furent ajoutés par la suite jusqu'au nombre de dix-sept, chiffre enregistré dans la récapitulation de Vettore.

L'urgence d'aviser était telle pour Auguste que dans l'année de Rome 752, deux ans avant l'ère chrétienne, il se décida à « dédier », c'est-à-dire à inaugurer son Forum sans attendre l'achèvement du temple de Mars Ultor, qui devait constituer la partie principale du Forum lui-même.

Les fêtes d'inauguration furent des plus grandioses. Elles commencèrent, nous dit Dion, par le *Ludus Trojae*. Puis eut lieu dans le Circus Maximus une chasse avec 260 lions, une chasse de crocodiles dans le Circus Flaminius, un combat de gladiateurs dans les Saepta, une naumachie représentant un combat entre Perses et Athéniens. Il n'est pas resté trace des solennités accomplies dans l'enceinte même du Forum, si l'on excepte une réunion de chevaliers sur les degrés du temple et une exposition de chevaux destinés aux courses du Cirque. Auguste avait délégué pour présider les cérémonies ses trois neveux, Gaius, Lucius et Agrippa Postumus.

On a beaucoup discuté sur la destination du mur extraordinairement élevé qui protège le Forum du côté oriental, et surtout sur son développement irrégulier. Le mur, qui atteignait trente-trois mètres de hauteur au-dessus du plan inférieur du Forum, est constitué par de gros blocs de péperin fixés à leurs points d'assemblage par des crampons de bois à double queue d'aronde et renforcés par des rangées de travertin : une de ces rangées couronne le sommet du mur, afin de protéger le péperin qui résiste mal à l'action des pluies.

Pour ce qui regarde l'asymétrie du mur on peut accepter le témoignage de Suétone, qui écrit : « Il bâtit le Forum un peu plus étroit qu'il n'aurait voulu, car il n'eut pas le courage d'exproprier les possesseurs des maisons voisines. »

En effet, l'emplacement du Forum, à cause de la proximité du Forum Romanum et du Forum de César, était occupé auparavant par une multitude de maisons. Entre le mont Caelius et le mont Esquilin descendait le célèbre quartier de la Suburre, fourmillant de peuple et de boutiques. Auguste fut donc obligé de réduire au minimum les expropriations, soit pour ne pas obliger trop de gens à changer de domicile, soit pour ne pas s'engager dans des dépenses excessives, bien qu'il pût à ce moment disposer de grandes richesses, provenant du butin de la guerre de Philippes. Il a dit lui-même dans son Testament : *In privato solo Martis Ultoris templum forumque Augustum ex manibiis feci.* Il rencontra moins de difficultés sur la pente du Quirinal : là aussi les constructions ne manquaient pas, mais elles n'étaient ni aussi denses ni aussi populeuses. On en trouve la preuve dans la grande extension que Trajan put donner à son Forum de ce côté-là.

Mais quelle nécessité pour Auguste, s'est-on demandé, d'élever ce mur cyclopéen? On a répondu de différentes façons : pour délimiter le Forum, pour cacher des deux côtés du temple merveilleux un fond de maisons misérables, pour créer un barrage d'incendie. Chacune de ces trois thèses a été soutenue avec vigueur contre les autres, alors qu'au contraire on aurait pu la soutenir d'accord avec les autres. Que l'emplacement du Forum ait dû être circonscrit, c'est évident; il est compréhensible aussi qu'on ait voulu éviter derrière le temple la vue d'une masse de constructions qui en auraient gâté la noble perspective; il était enfin nécessaire de protéger le temple contre les incendies qui s'allumaient fréquemment dans la Rome populeuse, où les maisons étaient en grande partie de bois. Tacite n'écrit-il pas que c'était là le seul mode de protection pour les monuments? Ainsi, les trois raisons à la fois durent suggérer la construction de ce mur aux grands architectes d'Auguste.

Venons au temple. On sait qu'Octavien (Auguste à partir de 27 av. J.-C.) était le fils d'une nièce de César; resté orphelin de père à l'âge de quatre ans, il fut élevé par César lui-même, qui ensuite l'adopta et le fit son héritier. Au moment de l'assassinat de César, Auguste se trouvait à Apollonia. Il courut à Rome : on connaît les événements qui suivirent. Nous rappelons ici seulement, ce qui est important pour nous, qu'en 43 il décréta le bannissement et la confiscation des biens pour les assassins de César, et que pour leur exécration, après la bataille de Philippes, et grâce au butin recueilli, il songea à édifier le temple de Mars Ultor.

Le travail fut long (nous avons vu que deux ans avant notre ère le temple n'était pas encore achevé) et les frais considérables, mais l'œuvre accomplie mérita d'être proclamée par Pline une des choses les plus belles qu'on puisse voir sur la terre, digne d'être comparée au temple de la Paix et à la basilique de Paul-Émile. Ovide imagine que Mars lui-même descendit du ciel pour contempler le merveilleux édifice qu'on lui avait consacré (*et Deus est ingens et opus*); il ajoute que le dieu admire sur le faîte les statues des divinités, près des portes les trophées composés avec les armes des ennemis vaincus, et que le temple lui semble encore plus imposant lorsqu'il lit le nom d'Auguste. Surprenante par ses dimensions, admirable de construction, digne par son ornementation des émules des Grecs, l'œuvre était à la fois remarquable par sa

beauté, sa grandeur et sa richesse. Des masses de marbre d'une blancheur éclatante vinrent du golfe de Luni, les marbres précieux furent transportés par mer des pays les plus lointains, la Rhétie fournit les sapins pour la charpente et pour les planchers. De plus, Auguste voulut enrichir son temple d'œuvres d'art remarquables. Il plaça dans la grande niche la statue de Mars Ultor, et près d'elle la statue de Vénus, « mère du César déifié ». Il y rassembla des œuvres des plus grands artistes de la Grèce, provenant de son butin de guerre : deux statues en bronze enlevées au palais d'Alexandre le Grand, deux tableaux d'Apelle dont l'un représentait Alexandre sur un char de triomphe et la Guerre enchaînée, les mains liées derrière le dos, l'autre le même Alexandre sur son char de triomphe avec Castor et Pollux. L'empereur Claude eut la mauvaise idée (désapprouvée du reste par Pline) de faire substituer les traits d'Auguste à ceux du grand Macédonien.

On voyait encore d'autres objets précieux, par exemple deux curieuses coupes en fer; une inscription atteste l'existence d'un objet en or, probablement un vase, donné à Auguste par la province d'Espagne pacifiée. Il y avait surtout comme objet de vénération l'épée de César.

Non moins remarquables étaient les privilèges qu'Auguste attribua au temple de Mars Ultor, qui bientôt acquit l'importance des temples de Jupiter Capitolin et d'Apollon Palatin. Nous parlerons plus loin du trésor; il suffit de dire ici qu'Auguste avait décidé que les membres de sa famille s'assembleraient dans le temple, d'où partiraient aussi les magistrats chargés de l'imperium, que le sénat (sous la protection de qui le temple avait été placé) s'y réunirait pour les triomphes, et que les triomphateurs y viendraient consacrer à Mars le sceptre et la couronne triomphale.

On disposa ensuite dans le Forum d'autres œuvres admirables : une statue en ivoire d'Apollon; une autre, en ivoire également, de Minerve, sculptée par Endoios et enlevée à Calydon, ancienne capitale de l'Étolie; les quadriges (dont on ne connaît pas le nombre exact) dédiés à Auguste avec le titre de Père de la patrie, et toutes les statues honorifiques en bronze, dont Suétone écrit : « Après les dieux immortels Auguste honora la mémoire des grands capitaines qui élevèrent l'empire romain du néant jusqu'à une telle grandeur. Il fit donc restaurer leurs monuments en conservant à chacun son nom, et éleva en leur honneur des statues

triomphales sous les deux portiques du Forum construit par lui, en déclarant publiquement qu'il avait fait cela pour que tant qu'il vivrait les grands hommes de Rome fussent estimés à leur valeur. » Ces statues des plus illustres capitaines commençaient par Énée portant son père. Venaient ensuite les rois d'Albe, les ancêtres de la gens Julia, Romulus, et successivement les grands généraux de la République.

2. *Ruines et destructions.*

Combien de temps ont duré les monuments dans leur intégrité et leur richesse? Il semble jusqu'au ve siècle de l'ère chrétienne. Ensuite commencèrent les ravages et les destructions. D'abord en 410 le sac de la ville par les Visigoths sous la direction d'Alaric, puis en 455 celui des Vandales conduits par Genséric devaient amener la spoliation totale de ce qui se trouvait dans le temple de Mars Ultor comme dans les autres temples de Rome.

On a écrit que les Visigoths s'attachaient surtout à enlever les objets qui avaient une valeur matérielle, tandis que Genséric s'intéressait à ceux qui avaient une valeur artistique, pour les transporter dans son Forum et dans son palais à Carthage. En effet, Procope nous raconte qu'un bateau chargé de statues se perdit en mer, mais que d'autres, également chargés, arrivèrent au port.

Cependant, ni l'un ni l'autre de ces deux pillages ne déterminèrent de grandes destructions dans les monuments de Rome. Croire que ces barbares, avides d'un butin facile à enlever et à transporter, se soient laissés aller, dans le peu de jours dont ils disposaient, à renverser colonnes et murailles à grand renfort de leviers, de cables, de cabestans, et au prix des plus grands dangers, c'est une supposition simplement enfantine, et tout le monde en convient aujourd'hui. Ils n'ont commis que les dégâts inséparables du pillage (notamment les incendies), mais ils n'ont pas perdu leur temps à en faire d'autres pour le simple et inutile plaisir de détruire.

Les premières grandes destructions des monuments de Rome furent le résultat de violents tremblements de terre qui bouleversèrent la ville pendant tout ce ve siècle et le siècle suivant. De 443 à 455 il y eut des secousses qui renversèrent les portiques et les statues; en 477 plusieurs édifices s'écroulèrent, avec une partie du Colisée, qui fut encore endommagé en 508 et en 1231.

D'autres dégâts considérables eurent lieu en 801, en 896 et du XIe au XIIIe siècle. En 1348 (l'année de la grande peste) s'écroula une partie de la basilique de Saint-Paul et de celle des Apôtres, le fronton du Latran, le sommet de la tour des Milices et beaucoup d'autres édifices, ainsi qu'en témoigne Pétrarque.

Mais ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire des tremblements de terre de Rome et de leurs conséquences. Il suffit de dire que le temple de Mars subit les dommages les plus importants, comme on le verra, avant le IXe siècle.

Au moyen âge, la ville presque déserte, en tout cas réduite à une population extrêmement faible, laissa les ruines telles qu'elles étaient restées après les tremblements de terre et les autres effondrements. Mais ces restes, ainsi que les monuments encore debout qui avaient été épargnés par les barbares, devaient être ravagés par nos hommes de la Renaissance, qui étaient pourtant revenus au culte des choses anciennes, et par le XVIe siècle, qui professait la même admiration.

Le pire fut que les papes, à partir du XVe siècle, s'appliquèrent à ces trop rapides et trop vastes renouvellements édilitaires, qui ont toujours été des occasions de destructions. La fièvre de constructions, qui atteignit son maximum sous Sixte-Quint, s'était déjà manifestée intensément sous Nicolas V, qui considérait l'édification de monuments imposants comme l'un des moyens les plus sûrs et les plus nobles de conquérir la gloire; il admirait « ces monuments durables, témoins éternels, œuvre quasi divine ». Mais en attendant il laissait porter la main sur les plus illustres restes de l'ancienne Rome. Son propre protégé, Leo Battista Alberti, écrivait : « Il nous restait encore dans les temples et dans les théâtres des modèles des choses les plus anciennes, de qui nous pouvions, comme des maîtres les plus parfaits, apprendre bien des choses; et je les voyais, non sans larmes, disparaître de jour en jour. » Il est certain que les plus grands dégâts ont été commis aux Forums impériaux à l'époque de la Renaissance. En 1477 on extrait des marbres du portique qui est contigu à l'église de Saint-Basile (l'église qu'on bâtit au IXe siècle dans l'enceinte du Forum d'Auguste et dans le temple de Mars Ultor); d'autres marbres, qui se trouvaient au pied du campanile, sont cédés en 1518 à Marcantonio Cosciari par le prieur des Chevaliers de Rhodes; en 1540 on enlève cinquante-six charretées de marbres qui sont payées

117 écus; d'autres encore sont découverts et enlevés entre 1566 et 1570, lorsqu'on perce la *via Alessandrina* et la *via Bonella*, et qu'on donne aux religieuses dominicaines néophytes le monastère et l'église qu'elles rebaptisèrent du nom d'Annunziata.

Que dire enfin de la destruction du temple de Minerve, au sud du Forum d'Auguste, ordonnée en 1606 par Paul V, qui en employa les colonnes pour la fontaine du Janicule?

3. *Les moines Basiliens, les Chevaliers de Rhodes et les religieuses de l'Annunziata.*

On n'a pas d'indications sur l'usage qui fut fait du Forum et du temple pendant le premier moyen âge. Au IXe siècle s'y installent les moines de Saint-Basile, qui fuyaient la Sicile devant l'invasion des Sarrasins. Ils en font un monastère, se servent du temple pour l'exercice du culte, creusent dans le stylobate du nord la grotte sépulcrale, et dans la partie de l'abside la crypte semi-annulaire, selon l'usage romain du temps. Avant les dernières fouilles, comme la grotte se trouvait à une profondeur de plus de huit mètres au-dessous du sol du monastère, et comme on n'avait pas une connaissance exacte du plan du temple, on crut qu'il s'agissait de l'ancienne *favissa*. On citait à ce propos des vers de Juvénal dans lesquels il se moque de Mars, qui n'a pas réussi à sauver des voleurs ni la caisse qu'on avait confiée à sa garde ni même son propre casque. On ajoutait : « Un lieu de dépôt des deniers publics dans le temple de Mars Ultor serait tout à fait bien en relation avec un *ponderarium*, ou série de poids légaux servant de vérification pour ceux qui déposaient leur argent et en même temps pour les entrepositaires. Il y avait, en effet, un *ponderarium* aussi dans le temple de Castor, où l'on entreposait de grandes sommes. » Sallustio Peruzzi avait indiqué, dans deux de ses dessins, comme l'endroit où *collocabatur aurum*, une galerie disposée sous les colonnes qui ornaient latéralement l'intérieur de la cella; mais cela n'apparaît pas dans un dessin très beau et très soigné de Baldassarre Peruzzi, et du reste la découverte récente des masses de maçonnerie qui servaient de base aux colonnes, conservées compactes comme à l'origine, exclut absolument l'hypothèse d'une galerie souterraine en cet endroit, galerie qui du reste n'aurait jamais pu s'y trouver, étant donnée la forme de ces maçonneries.

D'ailleurs, on ne sait pas encore où le trésor était déposé anciennement. La question sera peut-être résolue lorsque, par la suppression de la *via Bonella* dans le tronçon proche de l'*Arco dei Pantani*, il nous sera permis de découvrir tout le plan du temple. En attendant, nous croyons avoir pu déterminer la raison pour laquelle on a pratiqué dans le stylobate la grotte susmentionnée, qui est certainement postérieure à la chute des grandes colonnes de la partie nord du temple. Partout où il leur a été possible, les Basiliens ont percé un nombre considérable de cellules et de grottes funéraires. A cette catégorie appartiennent les célèbres *laure* de la Terra di Bari. Ces espèces de catacombes étaient comme un souvenir que les Basiliens rapportaient de l'Orient, de leurs grottes de Syrie et d'Égypte; là où il n'y en avait pas de naturelles, ils en pratiquaient. Et nous croyons aussi que la *scala mortuorum*, mentionnée en cet endroit par un document de 995, n'est autre que l'escalier qui conduisait et conduit encore maintenant à la grotte funéraire.

Au XIIIe siècle, peut-être vers 1230, les Chevaliers de Rhodes s'installent dans le Forum d'Auguste. Ils surélèvent un édifice romain qui était compris entre une partie de l'hémicycle septentrional et la rue dite aujourd'hui de *Campo Carleo*, et ils recouvrent de voûtes l'*impluvium*, entouré de portiques. Certains croient que cet édifice remonte à l'époque républicaine et qu'il a été respecté par les architectes d'Auguste; mais il est trop étroitement lié au plan et à la construction du Forum pour qu'on puisse accepter une telle hypothèse. D'autres ont cru qu'il s'agissait de la maison des Saliens et ont cité à l'appui de cette opinion le passage de Suétone : « Claude fut de tout temps grand mangeur et grand buveur. Un jour qu'il siégeait en justice dans le Forum d'Auguste, il sentit l'odeur du dîner qu'on préparait pour les Saliens dans le proche temple de Mars : il planta là le tribunal, monta et se mit à table avec les prêtres. » Mais Luigi Borsari fait remarquer : « Les Saliens du mont Palatin n'ont pas eu de chapelles ni d'habitations dans le Forum d'Auguste... Chaque année, au mois de mars, les Saliens parcouraient pendant plusieurs jours les rues de Rome, portant en cercle les anciles, dansant, poussant des cris et chantant le *Carmen Saliare*. Ces processions se faisaient, pour ainsi dire, par étapes (*mansiones*); à chaque étape les Saliens, fatigués de leurs danses, posaient leurs anciles et prenaient de la nourri-

ture pour se remettre ensuite en marche, après une courte halte. Dans ces circonstances, une salle quelconque, contiguë au temple de Mars Ultor, a pu être convertie en *mansio Saliorum Palatinorum*, où les prêtres ont pu déposer leurs anciles, manger et se restaurer. » Il n'y avait pas de salles contiguës au temple; mais il convient de faire remarquer, que d'après Suétone, c'est proprement dans le temple que les Saliens étaient à manger : *in proxima Martis aede.*

Pour en revenir aux Basiliens et aux Chevaliers de Rhodes, nous dirons que les premiers ont occupé un édifice du côté de l'hémicycle sud et ont exercé leur culte dans une église qui fut réduite par la suite à l'enceinte de l'Annunziata, à présent démolie, et à un oratoire superposé, dont il restait encore un peu du mur primitif et la petite abside avec des peintures du XIIIe siècle, représentant la Vierge et plusieurs saints (entre autres saint Basile) sous des arcs trilobés, et au-dessus, dans la calotte, le Rédempteur dans sa gloire.

En outre, ils avaient élevé, en s'appuyant sur la partie qui subsistait du mur de la cella, du côté de l'*Arco dei Pantani*, le campanile de type roman courant à cubes superposés, avec ouvertures biforées et triforées, qui fut d'abord abaissé d'un étage en 1838, puis entièrement démoli par quelqu'un qui ne croyait pas à sa stabilité. La commission qui dirige aujourd'hui les fouilles du Forum a fait son possible pour sauver sur place les restes de l'oratoire basilien en reconstruisant d'abord un arc, une partie du mur et deux contreforts; mais ensuite, lorsqu'en fouillant on est arrivé au côté de la petite abside, on a trouvé que le mur de l'oratoire reposait sur des couches de gravier désagrégé de plus de six mètres; pour le supporter, il aurait fallu reprendre une nouvelle construction appuyée sur le sol du temple qui paraissait riche en marbres magnifiques; puis, avec des frais énormes, on aurait eu, en réunissant les parties déjà refaites, un mur aux trois quarts moderne. En outre, on avait remarqué que les fresques, malgré la protection d'un large auvent, étaient en train de s'abîmer. La commission, après avoir commandé différents travaux de soutènement et après une résistance de plus d'une année, dut enfin céder à la force des faits et, après avoir enlevé les peintures anciennes, entreprendre la démolition, grâce à laquelle on a trouvé nombre de marbres très intéressants du IXe siècle (y compris une partie du ciboire)

qui avaient été employés comme matériaux de construction dans les grandes réfections baroques de l'église. La commission, il est bon qu'on le sache, était composée alors, et l'est encore maintenant, du soussigné, du sénateur Rodolfo Lanciani, de l'ingénieur G. B. Giovenale, du professeur G. Q. Giglioli, du professeur Roberto Paribeni, surintendant des fouilles de Rome, du docteur Antonio Muñoz, surintendant des monuments, et des délégués du gouvernement de Rome : le docteur Alberto Mancini, l'ingénieur Guido Zevi, le professeur Tommaso Bencivenga, directeur de l'Office des beaux-arts de la ville.

Les Chevaliers de Rhodes, qui avaient occupé le côté septentrional du Forum, exerçaient leurs fonctions dans une partie de la première église de Saint-Basile réédifiée par eux-mêmes dans l'enceinte de l'atrium du temple de Mars Ultor.

On arrive ainsi au XVe siècle, au début duquel la maison des Chevaliers de Rhodes du XIIIe siècle, à petites fenêtres étroites, était presque réduite à l'état de ruine, et le sol du Forum devenu un bourbier qui méritait bien le nom de *Pantani* (marais). Des plaintes eurent lieu, on promit des réparations, mais les choses traînèrent, semble-t-il, avec quelques rapiéçages, jusque vers le milieu du siècle, où l'on avisa sérieusement. C'est, en effet, à cette époque que remontent l'agrandissement et l'embellissement général de la maison des Chevaliers, l'arrangement des salles, y compris la grande salle où se réunissait le chapitre général, la décoration des fenêtres et des balcons, l'escalier externe du côté sud de la maison, et surtout cette loge magnifique que les religieuses fermèrent ensuite en la déparant d'une double série de cellules superposées. La porte qui s'ouvre sur l'escalier externe porte le blason de Giambattista Orsini, auquel Paul II, de sa propre autorité, conféra en 1467 la dignité de prieur de Rome; partout ailleurs, sur les fenêtres et les portes de l'intérieur, on voit le blason de Marco Barbo, évêque de Vicence et cardinal de Saint-Marc, qui reçut en 1466 de ce même pape, son parent, la charge d'administrateur, charge qu'il garda jusqu'à sa mort, survenue en 1491, comme on le voit par les *Ricordi Romani dei Cavalieri di Rodi* de Giuseppe Zippel, édités par la « Societá Romana di Storia Patria » en 1921.

Les œuvres d'art exécutées dans la maison des Chevaliers sous l'administration de Marco Barbo présentent de grandes affinités avec celles du Palazzo Venezia, dont l'origine remonte justement

à Paul II et au même Barbo. De la grande salle du chapitre (formée en recouvrant et rendant inutilisable l'escalier du moyen âge et en abattant toute la partie intérieure d'une loge élevée qui donnait sur la rue de Campo Carleo), restent encore des parties considérables de la frise à double bande : l'une de feuilles en spirale avec des têtes impériales à *clipei*, l'autre de bucrânes, de festons et de patères. Mais plus belle et plus originale était la décoration picturale (dont on a des restes importants) de la nouvelle et grande loggia, dont la frise, elle aussi à feuilles et à médaillons, se développe entre deux corniches, de manière à constituer une trabéation soutenue par des pilastres qui reposent sur un parapet élevé. Et dans les intervalles on apercevait une sorte de jardin ou de parc magnifique avec des hauts cyprès, des lauriers, des palmiers et des myrtes.

Le sol du Forum avait été maintes fois colmaté de terre pour remédier à la stagnation des eaux qui provenait en grande partie de ce que le jeu magnifique des égouts romains s'était obstrué.

Le seuil de l'église qui s'insère dans l'atrium du temple et l'endroit où prenait l'escalier de 1467 montrent que le niveau se trouvait à la hauteur du stylobate du temple.

En résumé, le monastère des Basiliens s'élevait au sud du Forum et se rattachait à leur église et à l'oratoire supérieur (tous les deux adossés contre le mur de clôture) en passant devant les restes du mur de la cella et s'étendant au-dessus d'un cloître qui se trouvait juste entre ladite église et celle donnée aux Chevaliers. Du cloître on descendait ensuite, par la *scala mortuorum* à deux rampes, dans la grotte sépulcrale.

Les Chevaliers, au contraire, habitaient au nord du Forum dans leur maison élevée au XIIIe siècle sur l'édifice romain que nous avons décrit, agrandie et embellie peu après la moitié du XVe siècle. On descendait de la maison au temple par le noble escalier (bâti par Giambattista Orsini) qui aboutissait à une petite esplanade ou placette qui séparait l'emplacement des Chevaliers de celui des Basiliens. Un document de 1518, publié par Rodolfo Lanciani, rappelle en même temps l'état de ruine de l'église et du grand cloître, qui était *infra palatium magnum novum et palatium vetus*, et confirme qu'à cette époque (et qui sait depuis combien de siècles!) il ne restait de la colonnade du temple que les trois colonnes que nous voyons encore aujourd'hui, *tres columne magne*

antique cum suis basis fundamentis et architravibus; ce qui explique qu'Ascanio Peruzzi ne pouvait voir ailleurs la base des colonnes intérieures à la cella où il a étrangement situé sa galerie souterraine avec l'indication : *hic collocabatur aurum.* A d'autres d'étudier plus minutieusement les nombreuses transformations de détail survenues sur cet emplacement. Nous ne mentionnerons que la dernière, certainement des plus importantes, qui a été commencée entre 1567 et 1570, lorsqu'on a ouvert la *via Alessandrina* et (avec la démolition d'une partie du monastère basilien qui menaçait ruine) la *via Bonella*, lorsqu'on donna la place restante aux néophytes dominicaines, qui abattirent la vieille église abandonnée par les Chevaliers, élevèrent graduellement le niveau du terrain de plusieurs mètres, aveuglèrent les arcs de la grande loge des Chevaliers en interposant des cellules à deux étages, rattachèrent au moyen de constructions de toute sorte la partie basilienne restante au reste de l'édifice, et en vinrent à tout défigurer, transformer, masquer, abolir.

CORRADO RICCI.

(A suivre.)

II

PAETUS THRASEA ET LE STOÏCISME

(2e article)

PAR A. SIZOO

Professeur au lycée de Hilversum (Hollande)

Ce qui précède[1] va nous aider à mieux comprendre le personnage de Thrasea et nous permettre d'en faire une peinture plus exacte que celle de Schiller, qui voyait en lui le Catonien pur sang, ou que celle de tel biographe antérieur[2] qui ne fit guère que réunir bout à bout sans critique les indications éparses de Tacite.

La première année de la vie de Thrasea dont nous pouvons être sûrs, c'est l'année 42[3], où il est témoin de la mort héroïque de sa

1. Cf. *Revue des Études latines*, t. IV, p. 229-237.
2. A. S. Hoitsema, *Disp. historica de P. Thrasea Paeto*, Groningae, 1852.
3. Pauly-Wissowa, *R. E.*, II, 1259.

belle-mère Arria, donnant à son mari Caecina Paetus le fameux exemple de constance[1]. On ne peut dire depuis combien d'années il a quitté sa ville natale de Padoue pour s'établir à Rome. On peut seulement conclure des paroles prononcées par Arria peu avant sa mort, qu'elle avait eu une vie conjugale longue et heureuse. Il s'ensuit que sa fille, l'épouse de Thrasea, n'était plus très jeune, et était mariée depuis plusieurs années. En outre, nous savons que la fille de Thrasea était déjà mariée à Helvidius en 56. Nous pouvons donc fixer la date du mariage de Thrasea entre 30 et 40.

En tout cas, il apparaît qu'à Rome il vivait dans le milieu de l'opposition stoïcienne à laquelle appartenait aussi son beau-père. Nous ne saurions dire avec certitude s'il a déjà rencontré Sénèque avant son exil. Toutefois, c'est très probable, puisque le cynique Démétrius, professeur de Sénèque[2], et appartenant au groupe de l'opposition déjà sous le règne de Caligula, était un grand ami de Thrasea et l'assistait même à son heure suprême[3]. Il est donc plus que probable que Sénèque et Thrasea se sont connus assez tôt. Il est du reste singulier que nous sachions si peu des rapports entre ces deux hommes. On a l'impression que Sénèque, dans ses œuvres, a évité le nom de Thrasea. Par Pline et par Épictète, nous savons[4] que bon nombre d'aphorismes de Thrasea étaient connus. Or, Sénèque, dans son style spirituel, aurait pu les citer comme il cite ceux de Démétrius[5]. Sénèque n'aime pas à parler de lui-même, et « il évite avec le même soin de s'étendre sans utilité sur les faits et gestes d'autrui », comme dit R. Waltz[6]; « s'il est certain que les écrits philosophiques de Sénèque sont tous semés d'allusions soit à l'histoire de sa vie, soit aux événements contemporains, nous n'en saisissons avec sûreté qu'un petit nombre; la plupart se dérobent à notre clairvoyance[7] ».

Une année également remarquable et qui nous est connue, c'est l'année 56. Thrasea a été consul et « suffectus » dans les mois de

1. *Plin. ep.*, III, 16, 10.
2. Pauly-Wissowa, *R. E.*, I, 2240.
3. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 35.
4. *Plin. ep.*, VI, 29, 1; VIII, 22, 3; *Epict.*, I, 1, 26.
5. *Sén. de prov.*, 3, 3; 5, 5; ep. 67, 14; 91, 19.
6. Waltz, *op. cit.*, p. 6.
7. *Ibid.*, p. 7.

novembre et décembre[1]. Il est fort probable qu'il doit sa nomination à Sénèque, qui, dans la même année, occupait la même fonction, immédiatement avant Thrasea, à savoir de juillet à novembre[2]. Dans la même année, Helvidius Priscus, le gendre de Thrasea, est « tribunus plebis », après avoir été questeur sous Claude, selon toute probabilité[3].

Or, il y a une chose plus remarquable que ces fonctions de Thrasea et de Helvidius Priscus, c'est le fait que *ni l'un ni l'autre n'a plus occupé de magistrature sous Néron*. Pour Helvidius, ce n'était pas un hasard, parce qu'on sait qu'immédiatement après la mort de Néron il fut « praetor designatus », et il était préteur en 70. Pour Thrasea, pas davantage, parce que nous savons par Tacite que peu avant sa mort il avertit son jeune et fervent partisan Arulenus Rusticus qui, comme tribun, voulait intercéder dans le procès de Thrasea, de bien réfléchir avant de choisir une carrière politique à une époque pareille[4]. En outre, il nous faut citer ici le cas instructif de Herennius Senecio. De lui, on sait qu'après avoir été questeur il n'occupa plus aucune fonction. Quoique nous ne sachions pas en quelle année il a été questeur, il n'est pas improbable que c'est vers 56; car en 93 il meurt à un âge très avancé, condamné par Domitien. Mais, à côté du fait qu'il donna une biographie de Helvidius Priscus, on allègue parmi les accusations recueillies contre lui qu'après avoir été questeur, *il n'a plus aspiré à aucune magistrature*, malgré sa longue vie[5]. Se soustraire à la magistrature était donc un attentat contre l'empereur.

L'attitude de Thrasea après l'an 56 est donc celle que nous pouvons attendre d'un stoïcien conséquent dans cette période, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, et c'étaient ses principes qui le tenaient éloigné d'autres magistratures. Il agissait selon la pensée qui fait dire à Lucain[6] :

exeat aula
qui vult esse pius; virtus et summa potestas
non coeunt; semper metuet, quem saeva pudebunt.

1. Pauly-Wissowa, IV, 100.
2. Waltz, p. 234, 2.
3. Cf. Gaheis, chez Pauly-Wissowa, VIII, 218.
4. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 26, « multum ante secum expenderet, quod tali in tempore capessendae rei publicae iter ingrederetur ».
5. *Cass. Dio*, LXVII, 13 : ὅτι τε οὐδεμίαν ἀρχὴν ἐν πολλῷ βίῳ μετὰ τὴν ταμιείαν ᾐτήκει.
6. *Luc. Phars.*, VIII, 490.

La question de savoir pourquoi Thrasea s'est retiré du Sénat en 63 est plus compliquée. Chez Tacite, nous lisons[1] que, lorsque le Sénat, en 63, à l'occasion de la naissance d'une princesse, s'était rendu à Antium pour féliciter l'empereur, Thrasea ne fut pas admis à l'audience. C'était une honte, que son âme tranquille concevait comme un signe précurseur de son assassinat prochain. Peu après, dit Tacite, on raconte que l'empereur se glorifiait auprès de Sénèque de s'être réconcilié avec Thrasea et que là-dessus Sénèque félicita l'empereur. Par suite de cela, la gloire, ainsi que le danger, augmenta pour les deux hommes. Et, après ces événements, dans les trois années de vie qui lui restaient encore, Thrasea n'assista plus aux séances du Sénat[2].

On se demande pourquoi Thrasea fut renvoyé par Néron et quelle était la cause de sa retraite du Sénat, même après la réconciliation avec l'empereur. Schiller[3] n'en voit pas une raison suffisante dans son attitude au Sénat et ne comprend pas pourquoi l'empereur ne manifestait pas sa colère envers d'autres personnes qui étaient des adversaires plus redoutables, par exemple Memmius Regulus. En outre, les paroles de l'empereur adressées à Sénèque lui semblent mystérieuses, et, en vain, il se demande pourquoi Thrasea cesse brusquement son activité au Sénat, si souvent couronnée de succès. Kunnert[4] voit la raison de ce renvoi non pas dans le rôle de Thrasea comme sénateur, mais dans ses actes comme chef de l'opposition littéraire (le fait qu'il a écrit la biographie de Caton) et dans certaine influence personnelle. Boissier[5] dit de la renonciation à l'activité sénatoriale : « Comme il tenait à ne pas s'associer à des mesures qu'il trouvait coupables et qu'il ne voulait pas pourtant sembler un factieux en les attaquant en face, il s'éloigna du Sénat. » Gercke[6] n'accorde aucune valeur historique au récit de Tacite et le croit emprunté par l'auteur à Pline.

Or, la difficulté de trouver une raison dans le témoignage de Tacite concernant le renvoi me semble la meilleure preuve d'his-

1. *Tac.*, *Ann.*, XV, 23.
2. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 22.
3. Schiller, *op. cit.*, p. 675 sqq.
4. Pauly-Wissowa, IV, 101.
5. *Op. cit.*, p. 101.
6. *Op. cit.*, p. 273, 280.

toricité. On dirait que Tacite a pris la nouvelle quelque part sans plus de recherches. Pour manifester une certaine tendance, il ajoute sa remarque finale sur le danger qui, pour les deux hommes, augmente avec la gloire. Tacite voit les événements de la vie de Thrasea comme des signes précurseurs de sa mort; aussi attire-t-il à tout moment l'attention sur les actions qui l'exposent à quelque danger[1]. Or, ici, l'occasion se présentait de trouver des rapports entre la fatalité qui menaçait à la fois Sénèque et Thrasea. Un Néron qui se réconcilie avec Thrasea, qui le raconte à Sénèque en s'en vantant, et qui s'en fait féliciter par Sénèque : voilà une communication qui devait coûter à Tacite. Peut-être la nature de sa source (était-ce la Vie de Thrasea qu'écrivit Arulenus Rusticus?) l'amena à reconnaître l'exactitude du fait, et il se résigna à le rapporter pour y ajouter sa remarque finale.

La raison qui a porté Néron à renvoyer Thrasea ne peut être dans les actes dont parle Kunnert. Il est vrai que Thrasea écrivit une biographie de Caton d'Utique, mais on ne lui en voulait pas pour cela; témoin le fait que plus tard, lors de son procès, cette œuvre littéraire ne fut pas objet d'accusation. Nous pouvons être sûrs qu'une plainte assez importante pour contribuer à son renvoi en 63 n'aurait pas été oubliée par ses accusateurs trois ans plus tard. Qu'on pût louer Caton sans risquer sa vie, les nombreux passages cités ci-dessus le prouvent, où Sénèque parle de lui en termes louangeurs. L'influence personnelle de Thrasea sur son entourage ne peut pas non plus avoir été la cause, puisque cette influence agissait depuis bien des années. Supposons un instant que l'empereur ait trouvé que la mesure était comble : comment expliquer alors sa réconciliation avec Thrasea, qui a eu lieu peu après? Je crois qu'il faut chercher la cause ailleurs.

En l'an 62, il y avait un procès contre le préteur Antistius[2], qui, dans un dîner, avait récité des poèmes satiriques contre Néron. Dans ce procès, le premier où la loi de majesté fût de nouveau mise en jeu, l'accusateur était Cossutianus Capito, le gendre de Tigellin, devenu sénateur sur les instances de son beau-père peu de temps auparavant. Lorsqu'on exigea la peine de mort, Thrasea s'y opposa et sut obtenir que le Sénat ne condamnât l'accusé qu'à

1. Cf. *Ann.*, XIV, 12, 49; XV, 23.
2. *Tac.*, *Ann.*, XIV, 48.

l'exil et à la confiscation de ses biens. Si je ne me trompe, la demande de Thrasea, qu'Antistius ne fût pas condamné à mort, mais seulement puni d'exil, prouve de nouveau que son plus grand désir était de maintenir le pouvoir du Sénat intact vis-à-vis de celui de l'empereur. Il me semble très vraisemblable que c'est à ce cas que se rapporte le fragment des *Excerpta Vaticana* (58) que Boissevain cite[1] dans son édition de Dion Cassius : ὅτι Θρασέας τις γνώμην ἀπεφήνατο ἀνδρὶ βουλευτῇ ἐσχάτην εἶναι τιμωρίαν τὴν φυγήν, plutôt que, comme le croit Boissevain, à l'événement du renvoi d'Antium. Quoi qu'il en soit, le succès de Thrasea a dupé deux personnes. D'abord l'empereur. Non que celui-ci se sentît offensé par la diminution de la peine : on n'est pas sans savoir que Néron se montrait indulgent vis-à-vis d'offenses personnelles et de poèmes satiriques[2]. Mais il semble que l'empereur aurait mieux aimé une condamnation à mort pour donner ensuite une preuve de sa clémence en diminuant la peine par son « ius intercedendi » comme « tribunus plebis[3] ». Jusqu'à quel point c'était un coup monté avec l'accusateur, on ne saurait le dire, mais il est sûr que la manière d'agir de Thrasea fit manquer le beau dessein de l'empereur.

Beaucoup plus encore que l'empereur, Thrasea offensa l'accusateur Capito, car c'était la deuxième fois que celui-ci devait céder à Thrasea. Dès l'an 57, il avait été accusé par les Ciliciens « de repetundis » et condamné grâce à l'influence de Thrasea[4]. Aussi nous pouvons penser que Capito brûlait de se venger, et c'est lui qui, en l'an 66, réussit à le faire mettre en accusation et à le faire condamner à mort.

Mais le hasard veut que Burrus meure peu après le procès d'Antistius, ce qui contribue à faire que Sénèque se retire de la cour. Tigellin, alors, prend la place de Burrus. Et ce changement est de grande importance. D'abord pour Thrasea lui-même. Si nous considérons l'inimitié violente de Capito envers Thrasea, eu égard à la position influente que va occuper son beau-père auprès de l'empereur, la conclusion s'impose : le renvoi de Thrasea en 63 est

1. *Dio. Cass.*, LXII, 15.
2. *Suet. Nero*, 39.
3. *Tac.*, *Ann.*, XIV, 49 : L'empereur, « inter pudorem et iram cunctatus », écrit au Sénat : « Ceterum se, qui severitatem decernentium impediturus fuerit, moderationem non prohibere. » Cf. *Ibid.*, 48.
4. *Tac.*, *Ann.*, XIII, 33; cf. XVI, 21.

l'œuvre de ces deux hommes. Mais dès que l'empereur saura se soustraire un instant à cette médisance pour se réconcilier avec Thrasea, il est très compréhensible que, plein de fierté, il choisisse Sénèque pour lui faire part de cette réconciliation. Sa réconciliation avec Thrasea est une dernière trace de l'influence de Sénèque. Le conflit Thrasea-Capito trouve à la cour son parallèle dans le conflit Sénèque-Tigellin, et dans cette affaire personnelle l'empereur semble encore balancer entre les deux. Sénèque félicite Néron après la réconciliation, non pas, comme on l'a cru, à cause de sa clémence, mais pour avoir résisté à l'influence de Tigellin, ce dont cette réconciliation est la preuve.

Mais l'apparition de Tigellin a une influence encore plus étendue : elle implique que le pouvoir du Sénat est brisé et que l'empereur devient tyran dans le vrai sens du mot. « C'est le renversement de la politique de Sénèque, c'est l'abandon des principes de concorde et de liberté,... c'est le début éclatant d'une réaction furieuse, dans laquelle sombreront rapidement tous les adversaires du despotisme[1]. »

Et malgré le fait que l'empereur s'est réconcilié avec Thrasea, celui-ci ne se montre plus au Sénat. Il avait vu l'influence de Tigellin; il avait compris que c'en était fait de la « libertas » du Sénat, *et c'est alors qu'il agit en accord avec les principes stoïciens orthodoxes en se retirant à jamais de la « vita activa »*.

L'attitude de Thrasea dans la vie publique s'explique donc parfaitement si nous la considérons sous le jour de la doctrine stoïcienne. La façon dont il pratique l'opposition est celle de l'homme qui désire sauvegarder ses principes dans la pratique de la vie. Or, pour le stoïcien, cette attitude implique la retraite; Sénèque le dit[2] : « Si res publica corruptior est quam ut adiuvari possit, si occupata est malis, non nitetur sapiens in supervacuum nec se nihil profuturus impendet;... potest ergo et ille, cui omnia adhuc in integro sunt, antequam ullas experiatur tempestates, in tuto subsistere et protinus commendare se bonis artibus et inlibatum otium exigere...; hoc nempe ab homine exigitur, ut prosit hominibus, si fieri potest, multis, si minus, paucis, si minus, proximis, si minus, sibi. » Les actions de Thrasea correspondent parfaitement à cette conception : du moment qu'il ne peut plus servir

1. Waltz, *op. cit.*, p. 382.
2. *De otio.*, III, 3 sqq.

l'État, il sert ses amis et ses clients[1] et passe le reste de son « otium » en l' « amoenitas hortorum[2] » parmi les entretiens philosophiques avec ses amis[3].

L'attitude de Thrasea était donc entièrement réglée par les principes stoïciens orthodoxes, ce dont l'empereur et ses satellites voyaient très bien le danger. Cette conclusion se trouve confirmée par le procès qui aboutit à la mort de Thrasea.

Selon Schiller[4], Tacite représenterait l'accusation et la condamnation comme étant sans aucun fondement et construirait tout son procès sur une hypothèse. Cette opinion ne me semble pas fondée. Tacite n'est pas sans nous exposer comment Néron en est venu à accuser Thrasea. D'après Tacite, c'est Capito qui avait sans cesse rappelé à l'empereur l'attitude blâmable de Thrasea. Après la réconciliation de 63, il n'avait cessé d'exciter Néron contre Thrasea. La question de savoir pourquoi il n'a atteint son but qu'en 66 reste chose obscure. Malgré nous, il nous vient à l'esprit de penser à l'influence de Sénèque. En 63, Néron, tout fier, raconte à Sénèque sa réconciliation avec Thrasea, quoique Sénèque se fût déjà retiré de ses fonctions. Ne pourrions-nous pas admettre que, par un certain respect pour Sénèque, Néron ait épargné son partisan Thrasea? Mais quand, le soupçonnant d'avoir pris part à la conspiration pisonienne, l'empereur se défait de Sénèque, la voie est libre pour se venger de Thrasea. Et alors Capito redouble la pression qu'il exerce sur Néron. En tout cas, nous avons à considérer les chapitres XXI et XXII du livre XVI comme le résumé des causes pour lesquelles Capito, dès l'an 63 peut-être, rendait Thrasea suspect auprès de Néron.

Toute la force de l'accusation réside dans sept actions que *Thrasea n'a pas accomplies*. Thrasea n'a pas pris part aux arrêts du Sénat qui déshonoraient le souvenir d'Agrippine. Il s'est soustrait autant que possible aux « Iuvenalia », la fête infâme où l'empereur en personne entrait en scène. Il n'a pas collaboré à l'arrêt de la déification de Poppaea et n'a pas assisté à ses funérailles; il n'a pas prêté serment sur les « Acta » de l'empereur; il n'a pas pris part aux prières officielles pour le salut de l'empereur; il n'a

1. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 22; *Plin. ep.*, 6, 29, 1.
2. *Ibid.*, XVI, 27.
3. *Ibid.*, XVI, 34.
4. *Op. cit.*, p. 681.

jamais fait de sacrifice pour le salut de l'empereur et pour sa voix divine, et finalement, depuis trois ans, il n'a pas été au Sénat. Par une pareille attitude négative, le stoïcien montrait que l'empereur n'était plus un « rex iustus », mais un tyran qu'en vertu de ses principes il ne pouvait plus servir. On avait bien conscience de la signification de cette attitude; témoin le fait qu'après l'énumération de ces griefs l'accusateur attaque en termes violents la secte elle-même. « Les stoïciens se montrent sévères et graves », dit-il à l'empereur[1], « afin de pouvoir vous accuser de libertinage. » Et un peu plus loin : « Dans la province et dans l'armée, on lit plus scrupuleusement que jamais le *Journal de l'État* pour voir ce que Thrasea n'a *pas* fait. Ou bien nous devons accepter ces principes s'ils sont bons, ou bien nous devons supprimer le chef et l'âme de ces rebelles... C'est pour renverser l'empire qu'ils ont la bouche pleine du mot de liberté. Dès qu'ils auront réussi, ils attaqueront la liberté elle-même. » Si les termes sont de Tacite, il n'a pas manqué de bien rendre le sens de l'accusation. L'empereur, aussi bien que les deux accusateurs Capito et Eprius Marcellus, se servent des mêmes arguments; ils ne peuvent faire autre chose que citer des griefs négatifs. Pour déterminer la condamnation, Marcellus nomme Thrasea « proditor » et même « hostis »; il n'y a pas là ombre d'argumentation.

J'ai déjà cité le fait que dans tout cela on ne fait pas la moindre allusion à la biographie de Caton. Pourtant, il n'est guère admissible que Tacite n'ait rien su de l'œuvre dont se servait Plutarque en écrivant sa « Vie de Caton ». D'autant moins qu'on peut admettre que Tacite se servait lui-même de la biographie de Thrasea, écrite par Arulenus Rusticus, où l'œuvre de Thrasea était certainement mentionnée. Si Tacite connaissait l'œuvre de Thrasea, du fait seul qu'il n'en fait pas mention nous pouvons conclure à son désir de ne pas donner des arguments qui n'aient pas réellement été allégués. Le fait que l'œuvre littéraire de Thrasea n'est pas mentionnée prend encore plus de signification quand on se rappelle que Tacite nous dit expressément que, sous l'empereur Domitien, Arulenus Rusticus a été mis à mort pour avoir écrit une vie de Thrasea et Herennius Senecio pour avoir donné la biographie de Helvidius Priscus[2]. Ce n'est pas que les dispositions

1. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 22.
2. *Tac.*, *Agric.*, 2; *Cassius Dio*, LXVII, 13; *Plin. Ep.*, 7, 19, 5.

fussent tellement changées : le bannissement des philosophes par Domitien trouve son parallèle dans la fureur de Néron contre la Stoa; mais évidemment sous l'empire la faute était plus grande d'écrire sur Thrasea et Priscus que sur Caton dont on ne se trouvait plus si près.

Il n'y a qu'un passage où Capito cite Caton. « Ut quondam C. Caesarem, inquit, et M. Catonem, ita nunc te, Nero, et Thraseam avida discordiarum civitas loquitur[1]. » Le parallèle pour le délateur était évident. Cependant, il en fait un usage très modéré et l'attribue à l'opinion publique, de même qu'un peu plus loin il lance l'insinuation que les stoïciens en veulent à l'empereur comme les Brutus et les Cassius.

De toute l'argumentation des accusateurs il résulte donc qu'ils ne pouvaient pas accuser Thrasea de conjuration contre la monarchie en vertu d'une inclination républicaine. Le point central, c'est le fait que l'accusé a refusé la participation au gouvernement. Et dans ce fait se cachait surtout, comme dit Boissier, une « opposition morale ». Il faut cependant aller plus loin que Boissier quand celui-ci dit[2] de Thrasea et des siens : « Ce qui les préoccupait surtout, c'était l'observation des règles ordinaires de l'honnêteté, et leurs blâmes frappaient dans l'empereur l'homme plus que le souverain. » Ils blâmaient l'empereur comme prince plus encore que comme homme, puisqu'ils voyaient en lui le tyran condamné par leurs principes stoïciens. Mais ces principes ne les portaient pas à agir contre l'empereur; ils leur commandaient seulement de se dérober[3]. C'est une pensée purement stoïcienne que Sénèque, dans son *Œdipe*[4], fait exprimer par Créon :

Tacere liceat. Nulla libertas minor
A rege petitur,

et l'on dirait que le poète a encore devant les yeux le cas de Thrasea quand il fait répondre par Œdipe :

Saepe vel lingua magis
Regi atque regno muta libertas obest.

1. *Tac.*, *Ann.*, XVI, 22.
2. Boissier, *op. cit.*, p. 103.
3. Cf. *Sen.*, ep. 14, 7.
4. *Sen. Œdip.*, 521 sqq.

C'est la « muta libertas » qui a été cause de la mort de Thrasea, et c'est à bon droit que Dion Cassius dit[1] de Thrasea et de Soranus : ἐπιβουλῆς μὲν αἰτίαν οὐκ ἔσχον, ἀπέθανον δὲ καὶ αὐτοὶ τότε, ὅτι τοιοῦτοι ἦσαν. C'est pour la « libertas » que Thrasea est mort, et quand il s'ouvre les veines, il considère son acte comme un sacrifice à la liberté; tel est le sens des paroles qu'il adresse au questeur : « Libamus Iovi liberatori. »

Je crois que nous pouvons admettre comme conclusion qu'il n'est pas permis de voir en Thrasea le chef d'un parti républicain. Ni la plupart de ses partisans ni lui-même ne cherchaient à renverser l'empire et à rétablir la république. Son opposition passive n'était pas dirigée contre l'empereur comme tel, mais contre le tyran. Marc-Aurèle est reconnaissant envers son frère Sévère parce que, grâce à lui, il a entendu parler de Thrasea et s'est formé une idée βασιλείας τιμώσης πάντων μάλιστα τὴν ἐλευθερίαν τῶν ἀρχομένων[2]. On ne doit pas placer Thrasea sur la même ligne que Caton. Caton mourait pour l'idéal politique qu'avait enseigné Panaetius, qui représentait un compromis entre la conception de l'ancienne Stoa et la pratique de la république. Mais avec l'apparition de César, cet idéal a disparu à jamais. C'est ce que les jeunes stoïciens ont compris. « Quid tibi vis, Marce Cato », dit Sénèque[3], « iam non agitur de libertate : olim pessumdata est. » Ils retournent à la pratique de l'ancienne Stoa. Au point de vue politique, la mort de Caton n'a pour eux qu'une signification historique; au point de vue philosophique, il continue de vivre pour eux comme exemple de la constance, de la « virtus sapientis ». Pour Thrasea et pour les siens, le gouvernement est un ἀδιάφορον. Ses principes philosophiques lui sont de beaucoup plus chers que l'influence politique. En ceci il est supérieur à Sénèque qui, sans cesse, fait un compromis entre les principes et la politique et qui se retire non pas parce que son point de vue philosophique l'exige, mais parce que la situation politique l'y contraint. Pratiquement et théoriquement, Thrasea est philosophe, Sénèque ne l'est que théoriquement, jusqu'à ce que les événements l'obligent à mettre sa théorie en pratique.

Le tragique du sort de Thrasea est qu'on lui ait envié son

1. *Cassius Dio.*, LXII, 26.
2. *Marc. Aur.*, I, 14.
3. *Sen.*, ep. 14, 13.

« otium » philosophique parce qu'on y voyait la critique la plus mordante de la déchéance de l'empereur. Et bien volontiers on l'aurait compté parmi les régicides : les délateurs n'auraient pas demandé mieux, et les traces de leurs efforts se retrouvent dans la littérature postérieure. Mais une recherche impartiale des faits nous fait voir que Thrasea n'était pas ce qu'on voulait faire croire : il n'aspirait qu'à être un citoyen paisible, parce qu'il était un stoïcien dans toute la force du mot.

A. Sizoo.

Hilversum (Hollande).

III

REMARQUES SUR LA CRITIQUE

PAR L. Laurand

Docteur ès lettres

« Je me souviens d'avoir perdu des sommes en pariant, après un peu d'hésitation, que des vers de la *Légende*, qu'on m'avait cités, étaient de M. Sorel. » C'est Jules Lemaître qui parle ainsi[1]. Et cela nous fait trembler, quand nous croyons reconnaître le style d'un auteur ancien : si un littérateur aussi fin et d'un goût si délicat ne reconnaît pas l'un de ses contemporains, l'un des poètes qu'il a le plus fréquentés, comment prétendrons-nous distinguer, d'après leurs caractères littéraires, les écrivains grecs ou latins?

D'autant que l'érudition, pas plus que le goût, ne préserve de pareilles erreurs. Un savant découvrit à la Bibliothèque nationale un fort beau panégyrique de saint Thomas d'Aquin. Il allait le publier, en l'attribuant à Bossuet, quand il le découvrit de nouveau, mais non plus en manuscrit : le chef-d'œuvre était imprimé depuis longtemps dans les discours de Fromentières[2].

L'histoire de la philologie classique est remplie de ces attributions erronées; la critique qui, de par son nom, devrait *juger*, prononcer des arrêts définitifs, se voit forcée à des rétractations perpétuelles.

1. *Contemporains*, 4e série, p. 122.
2. Cf. V. Giraud, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1907, p. 798.

Schneidewin croit s'apercevoir que la 15e *Héroïde* d'Ovide n'est pas authentique; il en précise l'origine et la date : c'est une œuvre italienne, composée dans la première moitié du xve siècle, peut-être par Angelus Sabinus. Ainsi parle-t-il dans le tome II du *Rheinisches Museum*[1]. Mais, dès le tome III, il abandonne son opinion : car, cette œuvre d'humaniste, on lui en a signalé des extraits dans un manuscrit du xiiie siècle; ce qui le console, c'est que sa théorie avait rencontré « de nombreuses approbations[2] ».

Wernsdorf remarque dans l'*Anthologie* de Burmann[3] des vers anonymes qui lui paraissent de Turnus, ce satirique contemporain de Néron et loué par Martial[4]. L'attribution est adoptée, passe même dans les recueils de vulgarisation[5]. Or, l'on découvre que le morceau est tout simplement de Balzac qui, dans une réédition publiée de son vivant, l'avait classé sous la rubrique : *Ficta pro antiquis*[6].

Plus récemment, l'*Anonymus Cortesianus* n'a-t-il pas trompé les savants les plus compétents? N'a-t-il pas trouvé place dans les ouvrages de référence les plus sûrs, les Teuffel et les Schanz? Et depuis que la fraude a été découverte, on s'étonne qu'il ait fallu un Traube pour la signaler[7]. D'ailleurs, ses arguments étaient purement paléographiques; le style n'avait pas trahi la falsification et, sans les lettres calquées du prétendu fac-similé, l'*Anonymus* figurerait encore dans les histoires détaillées de la littérature latine.

L'on est revenu aujourd'hui de bien des erreurs admises il y a cinquante ans à propos de l'œuvre de Platon : beaucoup de dialogues rejetés alors comme apocryphes sont acceptés maintenant sans conteste. Les « Œuvres morales » de Plutarque avaient été dévastées par une fausse critique comme celles de Platon et en vertu des mêmes principes erronés; beaucoup d'entre elles

1. *Rheinisches Museum*, II, 1843, p. 138-144.
2. *Ibid.*, III, 1845, p. 144-146.
3. P. Burmann, *Anthologia veterum Latinorum epigrammatum et poematum*, II. Amsterdam, 1773, p. 645-646. Burmann donnait le morceau comme anonyme et ajoutait : *fragmentum carminis sine dubio maioris, quod utinam extaret integrum...!* (p. 645).
4. *Poetae Latini minores*, II, p. 49-52, 130-133, dans la réédition de Lemaire.
5. Fallex, *Anthologie latine*, II, p. 265.
6. Voir L. Quicherat, *Mélanges de philologie*. Paris, Hachette, 1879, p. 259-274.
7. L. Traube, *Abhandlungen der bayer. Akademie*, XXIV, 1906, p. 45-54 (= L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, III. Munich, Beck, 1920, p. 273-282).

n'étaient plus que du « Pseudo-Plutarque ». Tel était, entre autres, le *Traité de la musique*. En 1900, MM. Weil et Théodore Reinach en publièrent une édition; ils n'eurent pas de peine à se convaincre que le petit traité est parfaitement authentique. La rapidité, la facilité, l'unanimité avec lesquelles leur jugement fut aussitôt admis sont singulièrement instructives; il en est même resté des traces dans plusieurs ouvrages alors en préparation[1]. Mais pour quiconque a lu les « Œuvres morales » de Plutarque il est de toute évidence que plusieurs des opuscules condamnés en même temps que le *De musica* ne méritaient pas non plus ce verdict ou même le méritaient encore moins, si l'on peut dire. Ils restent apocryphes en attendant qu'on s'occupe d'eux.

De tels exemples, dont on pourrait allonger la liste, forcent à se poser une question : en face d'un texte ancien ou moderne, le critique peut-il, vraiment, reconnaître avec certitude la date et l'auteur? Est-on sûr de ne pas se laisser égarer par l'imagination, l'impression subjective, qui a produit tant de va-et-vient à travers toute l'histoire de la philologie?

*
* *

Il faudrait, pour discuter à fond ce problème, poser des distinctions multiples. N'écrivant pas ici un traité, mais un simple article, nous devrons nous borner à signaler quelques points importants.

Tout va bien, au moins pour l'authenticité, quand on se trouve en présence de témoignages solides qui forment une chaîne indissoluble. Personne ne songe à contester le *Pro Milone* ou le *De Oratore*, parce qu'ils ont été cités par l'auteur lui-même et par une quantité d'autres après lui. Rien à craindre pour les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide*, grâce à l'immense popularité de Virgile. Beaucoup de dialogues de Platon sont garantis par Aristote. De tels cas sont heureusement fréquents et précisément pour les œuvres les plus importantes, remarquées, citées dès leur origine ou peu après leur apparition.

Mais que faire si les témoignages manquent ou sont insuffisants?

1. Par exemple, A. Hauvette, *Archiloque*. Paris, Fontemoing, 1905, p. 82 : « Traité attribué à Plutarque sur la musique »; p. 135 : « Plutarque, dans son livre sur la musique »; voir aussi p. 38, n. 4, et p. 151.

La méthode est connue. Elle est ancienne : Denys d'Halicarnasse la pratiquait déjà pour reconnaître les discours des orateurs attiques : on examine l'écrit en lui-même, on recherche ses traits caractéristiques et, le comparant avec des œuvres connues par ailleurs, on juge de son auteur.

Parfois l'évidence est éblouissante : tout le monde s'accorde et reste d'accord. Le *Protagoras* n'est pas mentionné par Aristote; mais, si les délicieuses pages qu'il renferme ne sont pas de Platon, qu'est-ce qui sera de Platon? On se contente donc de l'attribution indiquée par les manuscrits et l'on en reste là.

Le malheur est que ces évidences éblouissantes ne sont pas très nombreuses. Le plus souvent, quand on prend pour seul guide le sentiment littéraire, on arrive aux conclusions les plus opposées. Il faut donc, pour atteindre des résultats qui aient quelque chance d'être généralement adoptés, se livrer à des analyses précises de détails positifs et pour ainsi dire matériels. L'archéologie semble apporter ici un exemple encourageant : avec quelle facilité ne voit-on pas classer les poteries antiques d'après leur forme ou leur ornementation, leur fabrication au tour ou à la main, leur mode de cuisson? Mais certains faits indubitables engagent, au contraire, à la prudence. Citons-en un, qui est peu connu.

Un savant anglais, fixé pendant de longues années dans le Morbihan, exécutait des fouilles près de Carnac dans une ancienne villa gallo-romaine. Il y trouva des vases de fabrication grossière, analogues à ceux que renferment les sépultures des dolmens « et que l'on s'accorde à regarder comme appartenant à un âge très reculé[1] ». Pourtant le prudent archéologue se garda bien d'attribuer à l'époque préhistorique les poteries qu'il venait de découvrir. Et, pour justifier sa réserve, voici ce qu'il raconte : un jour qu'il se trouvait dans les îles Hébrides, un orage le força à chercher un abri dans la chaumière d'une pauvre femme. Deux ou trois petits vases étaient placés sur la table. Miln remarqua aussitôt qu'ils ressemblaient aux vases funéraires des dolmens et se hâta de demander leur provenance. Quelle ne fut pas sa surprise quand la vieille femme à qui ils appartenaient répondit qu'elle les avait faits elle-même!

« — C'est impossible : vous n'avez pas de four pour les cuire.

1. J. Miln, *Fouilles faites à Carnac*. Paris, Didier, 1877, p. 43.

« — Je n'ai pas besoin de four pour cela et je vous en ferai quelques-uns si vous le désirez. »

On se doute bien que la proposition fut acceptée. La vieille femme alla chercher un peu de terre glaise dans son jardin et, sous les yeux du savant étonné, façonna « en très peu de temps » trois petits vases semblables à ceux des dolmens. Il restait à les faire sécher et à les cuire pour que la ressemblance fût absolue; le lendemain, l'opération s'acheva. Il suffisait d'une pierre plate et d'un feu de tourbe. Sans aucun four, une pauvre femme venait de fabriquer des vases qui « avaient toute l'apparence de la poterie antique[1] ».

Elle ne se doutait pas qu'elle avait donné une rude leçon aux archéologues et aux critiques. Que de fois on prétend reconnaître aisément les caractéristiques d'une époque, d'après tel procédé de fabrication qui a continué d'être employé pendant des siècles et même pendant plusieurs millénaires!

*
* *

En est-il des textes anciens comme de ces vases de terre dont l'origine ou la provenance est si difficile à déterminer? Certes, ils portent avec eux leurs critères, et si nombreux que l'étude est loin de les avoir épuisés. Du moins a-t-elle singulièrement gagné en précision depuis cinquante ans. Les recherches sur le vocabulaire des différents auteurs se sont multipliées; on sait mieux quels termes chacun d'entre eux emploie dans ses divers ouvrages. La syntaxe, le style sont étudiés avec beaucoup plus de détails; on a donc incomparablement plus de moyens d'éviter les erreurs et d'arriver à des résultats positifs.

Ainsi, l'on n'en est plus à considérer le style d'un écrivain comme un système fermé. On a reconnu, avec l'expérience, que tout change dans la langue et les moyens d'expression. Platon, revenant de Sicile, ne parle plus tout à fait le même grec qu'avant son départ. Le Français d'aujourd'hui emploie bien des termes qui ne s'étaient jamais trouvés sur ses lèvres il y a dix ans. Chez beaucoup de littérateurs, le style se modifie progressivement. Les exemples sont si nombreux[2] qu'on en rencontre fréquemment

1. J. Miln, *Fouilles faites à Carnac*. Paris, Didier, 1877, p. 44.

2. Nous n'insistons pas ici sur ce point que nous avons traité ailleurs, dans la brochure : *A propos d'Homère* (Paris, Klincksieck).

dans les lectures les plus disparates, et jusque dans la vie d'Henry Ford. « S'il fut une personnalité dont John Burroughs aimait à s'entretenir plus que d'une autre, c'était Emerson... Il en était tellement imprégné que pendant quelque temps il s'était mis à penser d'après lui et *avait adopté son style. Par la suite, il trouva son expression personnelle*, qui lui convenait mieux[1]. » Ces variations dans le style littéraire sont analogues aux diverses manières d'un même peintre. Une exposition, en 1913, montrait « les commencements inconnus d'un artiste célèbre et aussi sa fin lamentable[2] ». « Nous y voyons, disait M. de la Sizeranne, David avant qu'il fût David et nous le voyons aussi quand il ne l'était plus guère et ne paraissait plus que son propre élève[3]... » On connaît mieux maintenant les diversités d'un même talent; mais, de plus, on s'est rendu compte que presque jamais une œuvre littéraire n'est entièrement d'une seule coulée. L'auteur, quel que soit son génie, a travaillé en plusieurs fois; on touche du doigt les joints, les sutures de son œuvre. Une épopée, un roman se composent de morceaux divers, composés parfois à des époques différentes et dont les caractères ne sont pas les mêmes; souvent aussi les idées exprimées sont contradictoires, soit que l'auteur ait changé d'opinion, soit qu'il ait seulement été distrait. Les exemples sont innombrables[4]. Ainsi, pour ne citer qu'un ouvrage et bien connu, les *Misérables* contiennent, dans un épisode rédigé en 1847, des additions et corrections faites en 1860 et 1861, qui ne sont pas d'accord avec la rédaction primitive[5].

Aussi les arguments par lesquels on avait cru autrefois distinguer plusieurs auteurs de l'*Iliade* servent aujourd'hui à reconnaître les parties les plus anciennes ou les plus récentes d'une même œuvre, dont l'unité et dont l'auteur sont incontestés : l'*Énéide*[6].

Par une méthode analogue on cherche à se rendre compte des remaniements que les discours de Cicéron ont subis quand l'auteur les a revus pour la publication. Sans doute, dans cet ordre

1. H. Ford, *Ma vie et mon œuvre*. Paris, Payot, 1924, p. 271.
2. R. de la Sizeranne, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1913, p. 90.
3. *Ibid.*, même page.
4. Nous en avons cité beaucoup dans la brochure : *A propos d'Homère*, p. 18-23, 64-65; et nous en remarquons fréquemment de nouveaux.
5. A. Le Breton, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1925, p. 313-340, spécialement p. 319.
6. Voir surtout A. Gercke, *Die Entstehung der Aeneis*. Berlin, Weidmann, 1913, et M. M. Crump, *The growth of the Aeneid*. Oxford, Blackwell, 1920.

de recherches la critique n'est pas à l'abri de l'impression individuelle et de la fantaisie, et bien des affirmations sans preuve ont été avancées[1]. Mais ces travaux ont, du moins, l'avantage d'attirer l'attention sur ce fait que les disparates et même les contradictions ne sont pas la preuve d'une diversité d'auteur : elles représentent parfois diverses étapes dans la composition d'une même œuvre.

La critique dispose aussi aujourd'hui de moyens nouveaux, à peu près inconnus pendant la plus grande partie du XIXe siècle. Telle est l'étude du rythme oratoire chez les prosateurs. Ici encore une grande circonspection est nécessaire. Rien n'est plus facile que de connaître les clausules de Cicéron[2]. Quoi qu'il en soit de tous les systèmes[3], les faits sont évidents. Dès qu'on a la clef, on se demande comment on a pu lire si longtemps Cicéron sans remarquer ces cadences qui reviennent avec une insistance marquée et, pour ainsi dire, continuelle. Mais ces clausules si évidemment voulues et recherchées ne fournissent pas un critérium aisé à manier. Car elles ne sont pas seulement celles de Cicéron ; elles ont été employées aussi par un grand nombre d'auteurs anciens[4]. Et, d'autre part, si l'on pénètre plus avant dans leur étude, on s'aperçoit que, tout en ayant toujours entre elles des ressemblances manifestes, elles varient étonnamment suivant les circonstances : genre de discours, ton plus ou moins solennel, âge de Cicéron, dispositions momentanées, attention plus ou moins grande donnée à la perfection de la forme, etc.[5]. Pour manier ce critérium, qui paraît si simple à première vue, il faut tenir compte de mille particularités[6].

1. Nous avons réuni les rares données positives qui existent sur ce sujet et signalé les probabilités les plus sérieuses dans nos *Études sur le style des discours de Cicéron* (1907). Dans la deuxième édition (Paris, Société « Les Belles-Lettres ») nous nous sommes abstenu d'indiquer les nombreuses hypothèses qui nous sont venues à l'esprit sur cette question depuis une vingtaine d'années ; mais nous avons ajouté quelques remarques sur celles que d'autres ont cru devoir publier ; nous les avons fait suivre d'un bref résumé, les savants qui ont rapporté notre pensée d'après la première édition ne l'ayant pas toujours fait exactement.

2. Cf. *Études sur le style des discours de Cicéron* (2e éd. Paris, Société « Les Belles-Lettres », 1925-1927), p. 228-230.

3. Sur ces systèmes, cf. *Ibid.*, p. 193-201.

4. Cf. *Ibid.*, p. 353-361 : *Esquisse de l'histoire du « cursus »*.

5. *Ibid.*, p. 179, 192, n. 1, 219, n. 3, 292-296, 303, etc.

6. *Ibid.*, p. 216.

*
* *

A mesure que les méthodes scientifiques se perfectionnent, les moyens dont dispose la critique deviennent plus nombreux et plus complexes; le champ de travail s'élargit; il faut savoir davantage pour juger, mais on juge en meilleure connaissance de cause. La part de l'impression subjective diminue; des constatations positives remplacent le sentiment. Peut-être un jour viendra-t-il où la critique sera une province des mathématiques[1], où des statistiques sévères jugeront en dernier ressort de la propriété littéraire.

Dès à présent, l'étude du style, qui se perfectionne de jour en jour, a renouvelé complètement les questions d'authenticité. Quand on demande si un ouvrage est de Platon, de Cicéron, de Tacite, il ne suffit plus du tout de connaître en général le style de Platon, de Cicéron, de Tacite; il faut en connaître l'évolution pour se rendre compte si l'œuvre discutée peut trouver place à tel moment dans la carrière de ces écrivains. Cela même ne suffit pas : car la chronologie n'est pas tout dans les variations du style; il faut encore tenir compte des genres littéraires et de mille circonstances qui font changer à tout propos les formes d'expression.

Ce qui est vrai une fois l'est toujours et, quels que soient les progrès de la critique, on peut être absolument sûr que jamais ils n'ébranleront l'authenticité du *De Oratore* ou du *Pro Milone*. Mais, parmi les ouvrages aujourd'hui douteux, plusieurs seront sans doute classés avec certitude comme authentiques ou apocryphes; plusieurs anonymes retrouveront peut-être leur auteur. Un certain nombre de questions aujourd'hui obscures s'éclairciront peu à peu.

Des résultats importants ont été atteints pour la chronologie de Platon[2]; les lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron ne sont plus contestées[3]. Dès 1898[4], on a remarqué la donnée nou-

1. Les mathématiques (et non pas seulement l'arithmétique) tiennent déjà une grande place dans les recherches de H. von Arnim sur la chronologie de Platon; mais le rôle qui leur est attribué est contesté par Ritter et n'est pas généralement admis.

2. Cf. *Manuel des études grecques et latines*, II, 352-359, et, pour plus de détails, la brochure : *A propos d'Homère* (Paris, Klincksieck), p. 25-29.

3. La dernière édition Teubner (par H. Sjögren) ne formule pas le plus léger doute.

4. H. Bornecque, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*. Paris, Bouillon, 1898, p. 48, 94.

velle que l'étude des clausules introduisait dans le problème : il est on ne peut plus invraisemblable qu'un faussaire ait imité la différence de style qui existait à ce point de vue entre les deux correspondants. Aujourd'hui, on peut ajouter un autre indice : les lettres de Cicéron à Brutus ne sont pas écrites dans un style cicéronien quelconque, mais dans le style des dernières années; or, c'est précisément à cette époque qu'elles doivent se placer d'après les événements auxquels elles font allusion.

On s'étonne parfois du soin méticuleux avec lequel les philologues étudient la syntaxe grecque et latine, les formes, le vocabulaire, les moindres particularités du style. Bien des détails paraissent, à première vue, entièrement négligeables et sans aucune portée. En réalité, ils ne le sont pas; et, tôt ou tard, la critique est amenée à en faire état. Son progrès dépend, en grande partie, de la minutie consciencieuse avec laquelle on continuera les études philologiques sur les sujets incomplètement examinés jusqu'ici.

L. Laurand.

IV

ESSAI SUR LA MISE EN VALEUR D'UN MOT BANAL : LE PRONOM *IS* CHEZ VIRGILE[1]

PAR M. Hélin

Professeur à l'Athénée de Tirlemont

Les grammaires classiques rangent sous une dénomination commune des mots aussi différents que *is* d'une part, *hic*, *iste*, *ille* d'autre part : réservant à ces derniers l'appellation de démonstratifs, Louis Havet imagina pour *is* la dénomination infiniment plus juste de *pronom de renvoi*. Nous n'avons plus à revenir sur ces dis-

1. Cet article est le développement d'indications données par M. Marouzeau au cours de ses conférences de l'École des Hautes-Études sur la stylistique latine. Je suis heureux de lui exprimer ma reconnaissance pour les conseils que j'ai reçus de lui au cours de la rédaction.

tinctions : récemment encore, M. Meillet, dans une communication à la Société des Études latines[1], s'attachait à faire ressortir les différences originelles qui séparent les deux catégories. Le démonstratif possède une valeur personnelle qui apparaît surtout dans les textes les plus anciens; chez les comiques latins, Louis Havet a tantôt décelé des altérations en relevant l'emploi insolite d'un démonstratif sans valeur personnelle, tantôt restitué leur intelligibilité à des passages obscurs en tenant compte de la valeur personnelle d'un *istuc* ou d'un *hoc*[2]. Très rapidement, il est vrai, cette valeur s'atténue et se perd. Chez Plaute déjà, *iste tuus* n'est plus une tautologie. A la fin de l'époque républicaine, une inscription (*C. I. L.*, I, 818) sera ainsi libellée : ILLE *mortuus qui* ISTIC *sepultus est*, et Catulle écrira (17, 21) :

... Talis *iste meus* stupor nil uidet, nihil audit[3].

En même temps que *iste* se dégrade pour aboutir à *hic*, *hic* s'affaiblit pour aboutir à *is;* que va devenir *is?* il ne lui reste qu'à disparaître. C'est un fait accompli, ou à peu près, chez les poètes.

La répugnance de la poésie à admettre le pronom de renvoi, établie par des statistiques précises[4], peut s'expliquer par le fait que *is* est un mot vide, dépourvu de valeur propre, et qui ne sert qu'à indiquer un rapport logique ou syntaxique[5]. Si le rôle essentiel d'une bonne prose est d'exprimer des idées avec clarté et précision, la poésie recherche les images plus que la clarté, et l'expression plus que la logique. Le pronom *is* n'est de mise dans la bonne poésie qu'à la condition de recevoir du contexte une valeur spéciale. C'est ce que nous montrera l'étude de quelques passages de Virgile.

Là où *is* n'aurait d'autre valeur que celle d'un pronom de ren-

1. Cf. *Revue des Études latines*, t. III, 1925, p. 51.

2. Cf. *Études sur Térence : Eunuque*, dans la *Revue de philologie*, 1906, p. 185, 188, 193, 197, 256, 261; *Observations sur Plaute*, *Ibid.*, 1907, p. 8.

3. On trouvera un commentaire de ces faits, et de quelques autres que nous signalons ci-après, dans les *Notes sur la fixation du latin classique* (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XX, 1918, p. 77), où M. Marouzeau retrace toute l'histoire des avatars du démonstratif.

4. On les trouvera dans l'ouvrage de Cl. L. Meader, *The latin pronouns* is, hic, iste, ipse, *a semasiological study*. New-York, Macmillan, 1901.

5. Cf. A. J. Bell, *The latin dual and poetic diction*, *Studies in numbers and figures*. Oxford University Press, 1923, p. 145.

voi, Virgile lui donne pour substitut un mot concret. C'est ainsi que *uirum*, déjà employé au vers 1 :

Arma uirumque cano

revient au vers 10 :

... quidue dolens regina deum tot uoluere casus
insignem pietate *uirum*...

sans autre valeur que celle d'un terme de rappel[1].

Ailleurs, c'est le relatif de liaison qui dispense d'employer *is* :

15 ... *quam* Iuno fertur terris magis omnibus unam
post habita coluisse Samo...

Ou bien c'est un démonstratif véritable :

16 hic *illius* arma,
hic currus fuit...

On explique ici *illius* comme un mot emphatique, « parce qu'il s'agit d'une divinité ». Il suffit de le considérer comme un équivalent moins banal de *eius*.

Dans le vers suivant, c'est de nouveau à un substantif concret qu'a recours le poète :

17 ... hoc regnum *dea* gentibus esse,
si qua fata sinant,

et M. Bellessort a raison de traduire simplement : « Là étaient *ses* armes, là était *son* char. Si les destins ne s'y opposent pas, *elle* rêve et s'efforce déjà d'en faire la reine des nations. »

20 Progeniem sed enim Troiano a sanguine duci
audierat Tyrias olim quae uerteret arces.

Cette fois le sujet de *audierat* n'est pas exprimé, et c'est par simple prétérition que Virgile résout la difficulté.

1. Cf. Forcellini-de Vit : *uir*... : « eadem ratione qua homo loco pronominis ponitur ». Il renvoie à Cicéron, *ad Att.*, IX, 18; Virgile, *Én.*, IV, 3; Térence, *Andr.*, II, VI, 5; Val. Flaccus, I, 30.

Chez Lucain, *uir* est employé comme substitut de *is* :

III, 304 Indomitum duramque uiri deflectere mentem.

IV, 121 Sed paruo Fortuna uiri contenta pavore.

VI, 172 ... totaeque uiro dant tela ruinae.

VI, 167 Mirantesque uirum atque auidi spectare secuntur.

Cf. Obermeier, *Der Sprachgebrauch des M. Annaeus Lucanus*. Programm des Maximilians Gymnasiums. Munich, 1886.

Même procédé au vers 26 :

necdum etiam causae irarum saeuique dolores
exciderant animo...

Au vers 29 :

his accensa super iactatos aequore toto...

le démonstratif n'a ni valeur personnelle ni valeur déictique; il n'est que le substitut d'un *iis*, et M. Bellessort traduit sans insister : elle *en* brûlait encore...

42 *Ipsa* Iouis rapidum iaculata e nubibus ignem
« *Elle* a lancé du haut des nuages la foudre rapide de Jupiter... »

Ipsa est l'équivalent d'un simple *ea*, alors que *ipsos* deux vers plus haut avait son sens fort habituel.

Les vers suivants présentent des cas analogues :

44. *illum* expirantem; 55. *illi* indignantes; 57. mollitque animos [eorum] et temperat iras [eorum]; 64. ad *quem*; 70. age *diuersos*[1].

Dans un dernier exemple :

139 non illi imperium pelagi saeuomque tridentem,
sed mihi sorte datum; tenet *ille* immania saxa

M. Bellessort a tort, croyons-nous, d'accorder la même valeur à *ille* et à *illi;* seul le premier prend son sens de l'opposition avec *mihi*.

Dans tout ce début de l'*Énéide* nous ne trouvons qu'un exemple du pronom de renvoi, et c'est dans une formule toute faite, v. 24 : *id metuens*, dans laquelle *id* n'a guère plus d'autonomie que dans le *quidquid id est* par exemple de II, 49.

En résumé, Virgile évite le pronom *is :*

a) En le sous-entendant chaque fois que le sens est à peu près clair.

b) En le remplaçant par un autre pronom (démonstratif, relatif de liaison).

c) En lui substituant un mot expressif.

Il serait aisé d'aboutir à de semblables conclusions en se livrant à des recherches identiques sur les œuvres des rivaux et des successeurs de Virgile. Les statistiques révéleraient même chez eux une aversion plus prononcée encore pour le pronom de renvoi.

1. *Corpora*, dans la suite du vers, peut aussi être considéré comme un équivalent expressif de *eos*.

Là ou Virgile admet *is*, il use de divers procédés pour lui conférer quelque relief. Par exemple, il le renforce de la particule *-que :*

VI, 684 *Isque* ubi tendentem aduersum per gramina uidit
Aenean...
V, 418 Sed si nostra Dares haec Troius arma recusat
idque pio sedet Aeneae[1]...

Mais surtout il lui donne une valeur qu'il appartient au commentateur de déceler. Orelli, à propos d'un *eius* d'Horace (*Odes*, III, 11, 18), fait observer que le mot est déplacé dans la grande poésie, et il ajoute : Negligentiam quidam uituperarunt etiam in Vergiliano illo *Aen.*, 4, 479 :

Qui mihi reddat *eum* uel *eo* me soluat amantem?

Or, nul vers n'est plus propre que celui-là à nous faire apprécier à la fois l'art subtil de Virgile et l'incompréhension des pointilleux critiques auxquels Orelli fait allusion. En effet, nous sommes arrivés à l'un des sommets du poème, dans le fameux chant où Virgile se révèle si profond psychologue et peintre admirable des passions. Énée règne sur le cœur de Didon, quand il doit lui apprendre que des destinées plus hautes l'appellent, que la grandeur future de Rome le réclame. Didon exhale sa colère, sa jalousie, sa douleur; dès lors, sauf en un bref moment d'attendrissement et de regret[2], elle ne prononcera plus son nom[3]. Virgile, quand il fera parler son héroïne, va donc se trouver aux prises avec deux difficultés : pour satisfaire à la vérité psychologique, éviter de lui faire prononcer le nom d'Énée :

IV, 305 Dissimulare etiam sperasti, *perfide*, tantum
posse nefas tacitusque mea decedere terra?
323 ... Cui me moribundam deseris, *hospes*...

et pour obéir aux exigences du style poétique, éviter également le pronom qui pourrait commodément le désigner :

369 Num fletu ingemuit nostro, num lumina flexit?
Num lacrimas *uictus* dedit aut *miseratus* amantem est.

1. Trad. : « ... si *telle* est la volonté du pieux Énée... »
2. Encore ne s'agit-il point là de la personne d'Énée, mais de l'enfant qui aurait pu, du moins, rester comme un vivant souvenir de lui :
IV, 229 ... si quis mihi paruolus aula
luderet Aeneas, qui te tamen ore referret.
3. Il est devenu un *nomen nefandum*, comme elle le dit elle-même au vers IV, 498, en parlant de celui dont elle ne veut plus prononcer le nom.

373 ... *Eiectum* litore, *egentem*
excepi et regni demens in parte locaui ;
421 solam nam *perfidus ille*
te colere, arcanos etiam tibi credere sensus :
sola *uiri* mollis aditus et tempora noras :
i, soror, atque *hostem* supplex adfare *superbum.*

S'il nous arrive de rencontrer entre-temps le nom d'Énée (v. 393, par exemple), c'est Virgile qui parle; il a repris le cours de son récit, dont l'objective sérénité accuse par contraste la violence passionnée de Didon. Mais coup sur coup, au moment le plus tragique de la scène, quand Didon fait les apprêts de son suicide, voici deux fois dans un même vers le banal pronom :

478 Inueni, germana, uiam (gratare sorori)
quae mihi reddat *eum* uel *eo* me soluat amantem.

Le fait a intrigué les commentateurs, depuis Servius[1], en passant par Forbiger[2], Benoist[3], Bell[4], Conington[5], Lejay[6]. Il prend toute sa signification si l'on tient compte des observations présentées ci-dessus. Le pronom banal est choisi ici, et répété, en raison de son insignifiance même. Il exprime une réticence, la pudeur d'un amour outragé. Didon ne peut pas nommer l'infidèle; le nom s'arrête dans sa gorge; mais il n'est pas nécessaire qu'elle le désigne expressément à sa sœur : il est « il », « lui », l'être dont elle a la pensée uniquement occupée.

Nous voyons de même Properce utiliser l'insignifiance éloquente du pronom de renvoi dans des circonstances comparables :

III, 20, 1 Credis *eum* iam posse tuae meminisse figurae
(il s'agit d'un rival haï).

1. Servius : « eum = Aeneam : quem ut notum noluit dicere. »

2. Forbiger : « animadverte iteratum usum pronominis *is* in eodem versu, cuius casibus obliquis poetae omnino rarissime utuntur; quare sumendum est, Vergilium *eo* pro Aeneae nomine posito Didonis Aeneam aspernantis odium eo fortius exprimere voluisse. »

3. Benoist : « Didon ne veut pas prononcer le nom d'Énée, mais le désigne deux fois de suite dans le même vers : *eum, eo.* »

4. Bell (*The latin dual and poetic diction*, p. 217) : « in *eo me soluat amantem*, Virgil gives us a poetical variety for *eius me soluat amore* », et p. 146 : « The *eum* has the emphatic position, just before the caesura, and affects the neighbouring *eo.* »

5. Conington : « *Eum* and *eo* seem awkward in dignified poetry; but they are doubtless introduced significantly, Dido not wishing to mention the name or even give him a title of any kind. »

6. Lejay observe à cette place que Didon ne prononce plus le nom d'Énée depuis le vers 329.

III, 6, 9 Siccine *eam* incomptis uidisti flere capillis?
(Cynthie, non encore nommée dans la pièce).

II, 21, 7 Et nunc inter *eos* tu sermo es...
(et tu es la risée du couple nouveau. Trad. Nisard).

Et l'on trouverait chez les poètes français des effets analogues obtenus par l'emploi du pronom « il » ou « lui ». Voici, dans V. Hugo, *Chants du Crépuscule*, la fameuse pièce : « A la Colonne », où le nom de Napoléon, qui n'apparaît qu'au vers 92, est d'abord remplacé par des pronoms multipliés :

Oh ! quand *il* bâtissait de sa main colossale,
Pour son trône, appuyé sur l'Europe vassale,
Ce pilier souverain.
... Quand *il* le bâtissait, pour qu'un jour...
... C'était un beau spectacle. *Il* parcourait la terre...
... Et *lui*, poussant du pied tout ce métal sonore
Il courait à la cuve où bouillonnait encore
Le monument promis...
C'était son œuvre à *lui !*

Ici, de même que dans notre vers de l'*Énéide*, le pronom le plus banal s'impose autant et plus à l'esprit que le nom de Napoléon (il n'apparaît qu'au v. 92) avec tout son prestige : le poète français ne pouvait transformer en mot rare une particule trop nécessaire à l'articulation du discours ; mais il la répète avec insistance pour la charger de la pensée que suggère le contexte.

V. Hugo a d'ailleurs repris souvent, à propos de Napoléon, le même procédé :

Et *lui !* L'orgueil gonflait sa puissante narine...
Lui toujours, *lui* partout...

Le procédé de la répétition, qui s'imposait au poète français, n'est pas étranger aux Latins ; il n'est chez eux que plus significatif. On l'a relevé dans l'exemple de Virgile qui vient d'être commenté. Le voici, dans Virgile encore, servant à mettre en relief une idée :

IV, 379 scilicet *is* superis labor est, *ea* cura quietos
sollicitat.

Le pronom ramasse ici tout le développement des vers précédents et se charge d'une ironie tragique qui ne peut s'exprimer

que par une intonation appropriée[1]; M. Bellessort traduit, en insistant sur cette nuance : « Beau travail pour les dieux d'en haut, soucis bien dignes de troubler leur quiétude. »

III, 393 *Is* locus urbis erit, requies *ea* certa laborum.

Le vers est cité par M. Meader (*op. cit.*, p. 4) comme donnant un exemple de *is* au sens de *ille*. Il faut noter qu'il s'agit là d'une formule de prédiction, et l'emphase obtenue par la répétition convient au ton prophétique. La même formule est du reste reprise ailleurs, avec même disposition :

VIII, 46 Hic locus urbis erit, requies *ea* certa laborum.

Même valeur emphatique dans un autre passage de prophétie :

III, 505 ... maneat nostros *ea* cura nepotes.

Voici d'autres exemples encore où la répétition du pronom de renvoi souligne quelque intention du poète :

Ov., *Mét.*, VII, 43 ... Sed non *is* uoltus in illa,
Non *ea* nobilitas animo est, *ea* gratia formae.
Ars Poet., 386 Tu nihil inuita dices faciesue Minerua;
Id tibi iudicium est, *ea* mens...

En dehors de ces cas spéciaux, si l'on examine les rares exemples de l'emploi de *is* chez les poètes, on remarquera que le mot n'est pour ainsi dire jamais le simple pronom de renvoi familier aux prosateurs; il a communément la valeur d'un qualificatif, équivalent par exemple à *talis :*

Aen., VI, 100 ... Obscuris uera inuoluens : *ea* frena furenti
concutit et stimulos sub pectore uertit Apollo.

« tels sont les freins dont le dieu secoue sa fureur et les aiguillons qu'il retourne dans sa poitrine. »

VIII, 321 *Is* genus indocile ac dispersum montibus altis
composuit legesque dedit...

Virgile vient de parler de Saturne; le sens est : « Il ne fallait pas moins qu'un tel dieu pour rassembler ces peuplades dispersées

1. Même nuance d'ironie dans un passage de Térence (*Andr.*, 185) :
Meum gnatum rumor est amare. — *Id* populus curat scilicet.

dans leurs montagnes et pour imposer des lois à une race aussi farouche. »

Ov., *Mét.*, XIII, 141 Nam genus et proauos et quae non fecimus ipsi,
uix *ea* nostra uoco.

Ici c'est par une intonation méprisante que le personnage (Ulysse) doit donner au mot toute sa valeur.

Une lecture attentive permettrait de multiplier les exemples probants. Il suffit d'en avoir analysé quelques-uns pour montrer tout le parti que d'habiles poètes ont su tirer d'un mot en lui-même sans valeur et presque interdit par l'usage poétique, et pour nous avertir de tout ce qu'il peut y avoir d'expressif dans l'emploi d'un mot par lui-même dépourvu d'intérêt.

M. Hélin.

V

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA PRONONCIATION DU LATIN EN FRANCE

par Ch. Beaulieux
Bibliothécaire en chef à l'Université de Paris

Epoque mérovingienne

Après la conquête de César, lorsque la civilisation romaine se fut substituée à la civilisation gauloise, on eut en Gaule, de même qu'à Rome, des écoles où l'on apprenait le latin classique tandis que le peuple parlait le latin vulgaire.

Mais les invasions du ve siècle anéantirent les écoles publiques qui disparurent. Seuls subsistèrent quelques séminaires où l'on donnait un enseignement purement utilitaire et tout à fait élémentaire. C'est de cette époque que date l'altération du latin classique par le latin parlé. Les futurs clercs arrivaient aux écoles épiscopales et monacales ne sachant parfois pas lire. Beaucoup ne savaient pas écrire quand ils en sortaient. « Les hagiographes men-

tionnaient avec soin que leur héros savait écrire. » L'enseignement devait donc se faire oralement, était tout rudimentaire, et consistait à apprendre aux futurs prêtres les prières, la liturgie et le chant. Les maîtres durent, pour se mettre au niveau de leurs élèves, prononcer le latin liturgique comme on prononçait le latin parlé. D'ailleurs, les prêtres étaient naturellement obligés de prononcer les sermons en latin vulgaire, autrement le peuple ne les eût pas compris. Au bout de quelques générations, la prononciation fut complètement dégradée. Une telle dépravation du latin classique devait inévitablement laisser des traces dans le latin écrit. C'est ce que l'on constate, en effet, dans les manuscrits copiés sur d'autres plus anciens. Ils fourmillent de fautes grossières. Mais c'est bien autre chose dans les manuscrits que devaient composer eux-mêmes les scribes mérovingiens, par exemple dans les diplômes de chancellerie. La contamination du latin écrit par le latin parlé y est flagrante, constante. Et pourtant les scribes tâchaient d'écrire le latin classique. Grégoire de Tours nous a dit à quel travail opiniâtre il a dû se livrer pour combler une partie des lacunes de son instruction. Et pourtant on sait quel affreux latin il a écrit. Frédégaire fait une déclaration analogue à celle de Grégoire.

Il est facile de suivre les progrès de la dégradation du latin dans les textes de chancellerie classés chronologiquement par Tardif; et pourtant ces textes sont généralement soignés, et le latin en est pur si on le compare à celui des nombreuses *formules* — qui avaient la prétention d'être des modèles — qui nous sont restées de cette époque.

Voici les principaux traits de contamination que j'ai relevés dans Grégoire, dans Frédégaire, dans les *Monuments historiques* de Tardif, les *Diplômes mérovingiens* de Lauer et Samaran, dans les *formules* antérieures au IXe siècle, dans les *Textes* recueillis par P. Meyer. J'y joindrai, à titre de comparaison, quelques mots d'emprunt antérieurs à Charlemagne, car l'histoire des mots d'emprunt est intimement liée à celle de la prononciation, et les aspects divers qu'ils revêtent au cours de l'histoire de notre langue sont des documents précieux pour l'histoire de la prononciation du latin.

Vocalisme. — Le trait le plus remarquable et le plus probant de la contamination du latin écrit par le latin parlé est la confusion

constante entre *ē* et *ĭ*, *ō* et *ŭ*. Conformément à la prononciation vulgaire, *ē* et *ĭ* étaient prononcés comme *é* fermé ; *ō* et *ŭ*, comme *ó* fermé. N'étant pas guidés par l'oreille, Grégoire et les scribes mettaient au petit bonheur *e* et *i*, *o* et *u*, et se trompaient fort souvent, tout de même qu'aujourd'hui un illettré, sachant que le son *o* est souvent représenté par *au* ou *eau*, écrit *o*, *au*, *eau*, tout à fait au hasard. De même qu'en latin vulgaire, les scribes mérovingiens font précéder les groupes initiaux *sp*, *st*, *sc*, *sm*, *sn* d'un *é* prosthétique, ainsi que le prouvent les formes *estodiant*, *estante*, *esperare*, *estipendiis*, *estabiletate*, *estabilitati*, *escripsi*, et même intérieurement : *conestructum*, *adescribitur*, et les mots d'emprunt *esperit*, *estudie*, etc.

Au se réduit parfois à *a* : *thensarus*, *thesaris*. Là où ce groupe a subsisté, il s'achemine par l'étape *ao* vers la réduction à *o* : *fraos*, *Aoster*, *Aostrasiae*, *Saoconna*, *fraodolentum*.

La chute des voyelles pénultièmes atones, commencée dès les premiers siècles de l'Empire, n'a pas laissé beaucoup de traces dans les textes : *vinclum*, *domnus*, *vincla*, *vermiclis*, *pareclo*, *pariclo*, etc. Il est probable que, dans les autres proparoxytons, la voyelle pénultième était assourdie en *e*, ainsi que le montrent les mots d'emprunt *ángele*, *órdene*, *úmele*, *útele*, *vírgene*, imitant l'*a* en pareille situation des mots populaires *chánève*, *órfene*, *rávene* ; mais on maintenait pour cette voyelle, dans l'écriture du latin, la graphie traditionnelle.

La voyelle de la syllabe finale était maintenue aussi dans l'écriture latine quoiqu'elle eût disparu de la prononciation vulgaire, sauf l'*a* qui devenait *e* sourd. Ce maintien dans l'écriture n'indique pas du tout, à mon avis, que la voyelle fût prononcée avec sa valeur réelle : ce qui prouve le contraire, c'est que le scribe qui a écrit les *Serments de Strasbourg*, et qui avait, en 842, conservé l'ancienne façon d'écrire, note l'*e* sourd très diversement : *poblo*, *nostro*, *fradre*, *fradra*, *altre*, *sendra*, *Karle*, *Karlus*, *Karlo*.

Quant à la diphtongaison, elle n'a pas laissé de traces dans les textes latins. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existât pas, car les *Serments* notent peu de diphtongues, et pourtant, en 842, la diphtongaison était sans doute assez avancée.

Le *um* final avait déjà subi un commencement de nasalisation en $\tilde{o}^{m}$ chez Grégoire. Dans les textes de P. Meyer, cette nasalisation a fait beaucoup de progrès, non seulement à la finale, mais aussi in-

térieurement. On y lit : *ongendi*, *eondim*, *filiom*, *nostrom*. On voit que notre façon de prononcer les finales en *um* remonte à cette époque. Frédégaire écrit *con*, *secon*.

Consonantisme. — *C* devant *e*, *i*, avait changé de valeur dès la fin de l'Empire. Il aboutit à *ts*. Il en est de même pour *ti* + voyelle. L'assibilation de *ci*, et de *ti* en hiatus, amène la confusion de ces deux syllabes, et peu à peu on en arrive à écrire partout *ci* au lieu de *ti* + voyelle. Cette façon d'écrire résista à la réforme carolingienne et persista jusqu'à la Renaissance; et nous prononçons encore *amisisya* pour *amicitia*.

G initial de mot ou de syllabe devant *a*, *e*, prend le son de *dj*; *i* en hiatus fait de même. Il en résulte des échanges dans les textes mérovingiens : *adgaecentiasque*, *distriniendum*, *magestates* et même *congugio*. *Di* en hiatus se prononce *dj* et s'échange avec *gi* : *Remidium* pour *Remigium* (prononcé *Rémidjõn*). *Qu* se réduit à *c*, *aeco* = *equo*, *co* = *quod* et *quo*, *condam*, *Secana*. *Gu* tend à se réduire à *g*, ce qui fait que Grégoire écrit pour *urgens*, *urgere* : *urguens*, *urguere*...

Le trait le plus caractéristique de la graphie à l'époque mérovingienne, qui crée dans le consonantisme autant de trouble que la confusion de *ē*, *ĭ*, *ō*, *ŭ* dans le vocalisme, c'est l'affaiblissement des explosives et des continues. On en trouve une foule d'exemples dans les textes. *P* devient *b* : *noncobantis*, *suprascribtae*, *probrio*, *accibimus*; *f*, *b* deviennent *v* : *proveta*; les parfaits en *vit* se confondent avec les futurs en *bit*, ce qui contribue, écrit F. Brunot, à amener l'abandon de certaines formes du futur; graphie contraire : *abuncoli*. *T* devient *d* : *marcado*, *marcadus*, *ligedema*. *C* devient *g* : *sagramentum*, forme identique, sauf la finale supprimée, avec le mot *sagrament* des « Serments », *altergacio*, *magnifigo*; graphie contraire : *necocia*. Mots d'emprunt, *agu*, *segur*, *segont*, *cegoigne*, *cegue*, *dragon*, *lagoste*, *segreit*.

S intervocalique devient doux et l'est resté depuis lors.

Les consonnes doubles sont réduites à une. Cela est prouvé par un très grand nombre de graphies : *socessor*, *acinctus*, *acepissent*, *acipiunt*, *ociset*, *nulas*, et par les graphies contraires : *eccontra*, *iggitur*, *tullissit*, *volluires*, *volluiret*. L'*f* est très souvent doublé. Dans les textes de chancellerie, on trouve constamment *deffendere*, *deffensio*, *diffinire*, *diffinitio*, etc., formes qui ont subsisté jusqu'à la Renaissance. On trouve *m* pour *mm* : *comunia*; *n* pour

nn : *anos*, *anus*; *mm* pour *m* : *iobemmus*; *p* pour *pp* : *opidum*, *apendiciis*; *s* pour *ss* : *asenciente*, *posiderunt*, *confirmase*; *tt* pour *t* : *vedittur*.

Beaucoup de groupes de consonnes sont réduits à une seule. A l'initiale *sallentium* (on a dit *un sept saumes* jusqu'au XVIIe siècle), *seudoprofetia*. Intérieurement *pt* est réduit à *t* : *scultile*, *sculta*, (nous disons encore *scul(p)teur*), *sumtis*; au contraire, *temptaverit*; *bd* à *d* : *edomata*; *bst* à *st* : *sustancia* (Peletier du Mans, *sustance*; le peuple dit encore *ostiné*); *ct* à *t* : *autoretatis*, *autoretatem*, *acintus*; *gn* à *n* : *dinatus est*, *renauit*, *conouet*; *sc* à *s* : *asendat*; *x* consonne double est réduit à *s* : *estincti*, *stremitate*, *meretris*, *ausit*, *ausilium*.

Le tableau qui précède, tout incomplet qu'il est, nous permet de dégager, dans ses grandes lignes, la façon dont les clercs mérovingiens prononçaient le latin écrit.

Chaque lettre était articulée comme dans le latin qu'ils parlaient; *ĭ* et *ŭ* étaient donc prononcés *é* et *ó*; les voyelles en syllabe finale, les contrefinales et les atones pénultièmes étaient assourdies. *C* devant *e*, *i*, et *ti* devant voyelle se prononçaient *ts*; *g* devant *a*, *e*, *i*, avait, comme *i* initial devant voyelle, le son *dj*; *qu* et *gu* commençaient à se réduire à *c*, *g*. Les consonnes fortes s'étaient adoucies devant voyelles et devant liquides. Les consonnes doubles et en groupe étaient réduites à la dernière. Enfin l'accent portait sur la même syllabe qu'à l'époque classique et se trouvait placé sur la dernière syllabe sonore du mot.

Après la renaissance carolingienne

La restauration des études que Charlemagne confia à Alcuin consista en une réforme de l'écriture, de l'orthographe, de la prononciation et de la grammaire latines. Elle remit en honneur la belle minuscule antique qui devint l'écriture caroline, dégénérée malheureusement bientôt en gothique, mais qui fut reprise à la Renaissance par les imprimeurs et qui est encore aujourd'hui l'écriture des livres. L'orthographe latine fut très vite améliorée, et les textes furent désormais généralement corrects. Quant à la prononciation, elle ne put modifier en rien l'articulation individuelle de chaque lettre. La réforme dut se borner à obliger les lecteurs à prononcer désormais toutes les lettres telles qu'elles

étaient écrites. D'où vient cet échec? D'abord et avant tout, de la force de la routine. Et puis on ignorait la véritable prononciation classique. Enfin, on ne voulut pas briser les derniers liens qui rattachaient encore l'une à l'autre la langue savante et la langue vulgaire qui, maintenant, commençait à sortir de page, mais dont on sentait encore parfaitement l'étroite parenté avec le latin. La réforme de l'orthographe latine éloignait certainement ces deux langues l'une de l'autre. On garda autant qu'on le put la parenté de la prononciation.

La réforme consista donc essentiellement dans le rappel au respect de l'écriture. On ne pouvait plus, désormais, écrire ou prononcer une lettre pour une autre. « La réforme, écrit G. Paris, a remis graphiquement à leur place, telle que la fixaient les modèles classiques et les traités d'orthographe qu'on avait pris pour guides, les voyelles *ē* et *ĭ*, *ō* et *ŭ*, sans cesse confondues dans l'écriture mérovingienne; mais elle ne leur a pas rendu leur valeur ancienne dans la prononciation; elle a prononcé *è* et *é*, *ò* et *ó* d'après des règles inconnues du latin classique; elle a assimilé *ĭ* à *ī*, *ŭ* à *ū*, fautes aussi graves dans leur genre que celles qu'elle corrigeait. » Pour prononcer correctement les voyelles, il eût fallu en connaître la quantité : or seuls, parmi les clercs, les plus savants l'apprirent. La masse des clercs ne pouvait plus prononcer un *é* ou un *ó* lorsqu'elle se trouvait en face d'un *ĭ* ou d'un *ŭ*; mais, ignorant la prosodie, elle prononça de la même façon *ē* et *ĕ*, *ī* et *ĭ*, *ō*, *ŏ*, *ū*, *ŭ*, toutes ces voyelles étant désormais ouvertes ou fermées, suivant la situation qu'elles occupaient dans les mots, conformément aux habitudes de la langue vulgaire.

La graphie du latin classique étant rétablie, les manuscrits soignés ne nous renseignent plus que rarement sur la façon de prononcer le latin. Toutefois, on ne put transformer en quelques années les scribes de la chancellerie en savants, ainsi que le prouve la graphie des *Serments de Strasbourg*; et l'on rencontre encore longtemps dans les *formules* de l'époque carolingienne des bévues très instructives. Ensuite, l'étude des mots empruntés postérieurement à la réforme est très significative. Désormais, ces mots sont calqués, bien plus exactement qu'auparavant, sur les mots latins : ils les reproduisent généralement lettre pour lettre, sauf à la finale; mais ces lettres ont la même valeur qu'elles ont, en pareille situation, dans les mots du premier fonds, dits mots populaires, et l'on

modifie la plupart des mots empruntés avant la réforme, pour les faire cadrer avec l'orthographe correcte, ou bien on les remplace par d'autres.

Vocalisme. — Cela est particulièrement frappant pour le vocalisme. L'ancien *tomolte* est remplacé par *tumulte*, *utele* par *utile*, etc. Mais la prononciation suit les tendances de la langue vulgaire : *profete*, *decret*, de *prophēta*, *decrētum*, qui eussent dû donner *profète*, *décrét*, assonent avec des mots en *è*, parce qu'on tend déjà à prononcer ouverte une voyelle suivie d'une consonne articulée ; *ĕ* et *ŏ* libres, dans les mots d'emprunt un peu antérieurs à Charlemagne, étaient diphtongués : *imperium*, *lepra* donnaient *empierie*, *liepre* ; on n'a désormais plus de diphtongaison : *cĕdrus*, *scŏla*, *cŏfinum* donnent *cedre*, *escole*, *cofre* ; de même *ī*, *ō* libres subsistent et l'on a *envidie*, *digne*, *noble*, etc.

Gaston Paris demandait à quelle époque s'était perdue la notion de l'accent. Quelque paradoxal que paraisse le fait, c'est, à mon avis, cette réforme qui a entraîné le déplacement de l'accent dans la prononciation du latin et dans celle des mots d'emprunt.

Les voyelles atones pro et post-toniques qui, précédemment, avaient été assourdies, furent rétablies et, si je puis dire, resonorisées. Mais, comme les clercs ignorent la prosodie et les règles classiques de l'accent, ils appliquent désormais inintelligemment, dans les proparoxytons, la règle, juste jusque-là, mais fausse à présent, d'après laquelle l'accent portait sur la dernière syllabe sonore ; *útele* devint *utíle*, et *útilis*, *utilís* ; une foule de mots ne portent plus désormais l'accent sur la même syllabe qu'en latin ; citons *esperit*, *termine*, *habit*, *public*, *Afrique*, *mobile*, etc.

Rien ne prouve mieux à quel point la réforme avait détruit l'harmonie qui, jusque-là, avait uni le latin écrit et le latin parlé. On aboutissait à un résultat singulier : on était plus éloigné du latin classique qu'avant la réforme.

Consonantisme. — De même que pour le vocalisme, la réforme rétablit la graphie correcte des consonnes du latin écrit. Aussi les intervocaliques qui avaient été affaiblies furent restituées ; *p*, *t*, *c* reprirent leurs places usurpées par *b*, *d*, *g*. Toutes les consonnes pour lesquelles cet affaiblissement s'était traduit par un changement de lettre reprirent naturellement leur valeur initiale ; seul *s*, qui avait subsisté graphiquement après son adoucissement, garda, après comme avant, la valeur douce entre voyelles. Cela produi-

sit, comme pour le vocalisme, des changements dans les mots d'emprunt : *secret* remplaça *segreit; sacrement*, *sagrament*, etc. On rétablit naturellement dans la graphie les consonnes doubles et les groupes. Aussi Alcuin écrit-il qu'il ne faut pas confondre *avena* avec *habena*, qu'il faut deux *l* à *intervallum*, mais que *querela*, *suadela*, *tutela*, *candela*, *corruptela*, *loquela* n'en ont qu'un : donc on prononçait déjà sans doute *querèle* avec un *e* ouvert, et l'on avait tendance à écrire *querelle* et, par analogie, *querella*.

Mais, quant aux groupes de consonnes, on ne put parvenir à les faire prononcer intégralement. On continua, comme par le passé, à prononcer seulement la dernière (sauf dans les groupes comprenant les liquides); cela est prouvé par certaines graphies latines, et par la graphie des mots d'emprunt antérieurs au XIIIe siècle. Dans les formules carolingiennes on a : *sunixa*, *isorum*, *puletico*, *suprascritis*, *proterea*, *avocatus*, *avocato*, *colibet*, *aiacentiis*, *renum*, *senacula*. Crestien de Troyes écrit *oscur*. On trouve les graphies *descrission*, *ra(p)t*, *perentoire*, etc. Nous écrivons encore *avocat*, *quolibet*.

Quant à la prononciation individuelle de chaque consonne, elle n'avait pas changé, et cela même chez des grammairiens. Un traité de la Manière de lire, du Xe siècle, donne la valeur de *c*, *g* devant *e*, *i* (c'est-à-dire *ts*, *dj*), comme la valeur normale de ces lettres; c'est d'ailleurs cette valeur qui a donné leur nom à *cé*, *gé*; *t* dans *ti* + voy. a aussi la valeur de *ts*, sauf quand un *s* précède; *u* semble avoir le son de *upsilon* entre *q* et *e*, *i*, *a*; de même après *g*, dans *quisquis*, *linguis*..., ce qui veut sans doute dire que devant *o*, *qu*, *gu* ont encore la valeur de *kw*, *gw*; *s* est doux entre voyelles; *x* a, suivant les cas, la valeur d'*s* dur ou de *cs*.

Telle était, au Xe siècle, la prononciation du latin. On voit donc qu'elle avait conservé aux lettres à peu près complètement la valeur qu'elles avaient depuis l'époque mérovingienne. Depuis lors, la prononciation du latin fut d'autant plus étroitement liée à celle de la langue parlée, que celle-ci commence justement à être écrite lors de la réforme de Charlemagne, et que désormais les deux langues réagissent l'une sur l'autre. Le latin emprunte sa prononciation au roman, qui, en retour, modèle gauchement à l'origine sa graphie sur celle du latin. Il s'en écarte ensuite aux XIe et XIIe siècles, pour se calquer complètement et maladroitement sur le latin du XIIIe au XVIe siècle.

Du XIIIe au XVIe siècle

Après une décadence qui date du Xe siècle et une espèce de renaissanee éphémère au XIIe, le latin écrit retomba plus bas que jamais. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment il fut avili volontairement pour être mis au niveau de l'ignorance de ceux qui étaient chargés de l'écrire, ou tout au moins de le lire, gens de loi, écoliers, etc. C'est surtout dans le domaine judiciaire que l'abus fut le plus criant. J'ai trouvé un texte très probant à cet égard. Au Parlement même, un membre de la Chambre des enquêtes, au XIVe siècle, recommande à ses jeunes confrères de calquer leurs arrêts en latin sur les arrêts en français dont on appelait, en traduisant mot à mot l'arrêt primitif le plus platement possible, en un latin « amicum pro laicis », et en remplaçant les mots latins trop éloignés des mots français par ces mots affublés d'une terminaison latine, ou en laissant le mot français à côté du mot latin, afin d'être compris plus facilement de ceux qui devaient faire exécuter ces arrêts. La chancellerie écrivait le même jargon. Ainsi je relève, dans une ordonnance de Philippe le Bel, que les juges ne pourront recevoir des parties du vin « nisi in barillis, bouteillis vel potis ». Quant à l'histoire de l'arrêt du Parlement qui contenait les mots *debotavimus*, *debotat*, elle est très vraisemblable ; ce qui l'est moins, c'est la colère que, paraît-il, ces mots avaient causée à François Ier, et qui l'aurait décidé à lancer le fameux édit de 1539 interdisant désormais de publier des jugements et arrêts en latin.

Le vocabulaire et la syntaxe du latin ne furent pas seuls atteints : l'orthographe et la prononciation se mirent à l'unisson. « Autrefois, dit Thurot, on prononçait le latin absolument comme le français. Érasme l'atteste... et même les érudits prononçaient ainsi. » Cette prononciation étant générale, on n'a songé à la relever qu'à la Renaissance, lorsqu'on voulut la réformer. Quant à la graphie des mots d'emprunt, rarement, avant le XVIe siècle, elle nous indique leur vraie prononciation, car on sait qu'à cette époque les lettres superflues pullulent dans les mots. Ce n'est que dans l'écriture des Meigret, Peletier, Baïf, qu'on se rend compte de la façon dont on prononçait ces mots d'emprunt. Mais il s'en faut que ces graphies indiquent un retour de la prononciation populaire, comme Thurot, trompé par la graphie surabondante de l'époque,

l'a cru; c'est, au contraire, une survivance. Aussi citerons-nous surtout des témoignages venant d'Érasme, de Charles et Henri Estienne, Peletier du Mans, les calembours fort instructifs de Tabourot, et des graphies d'ignorants, voire même d'érudits.

Voyelles. — Elles sont prononcées comme les voyelles françaises placées en même situation. *E* était ouvert quand il était suivi d'une consonne prononcée; *u* équivalait à notre *u* : *habitaculum* = *habit à cul long* (Tabourot). Les voyelles suivies d'*m* ou *n* étaient nasalisées; *an*, *am*, *en*, *em*, de même qu'en français, sont uniformément prononcés *ã*; les poésies anciennes françaises en donnent une foule d'exemples : *nam* : *Justinian*; *cordoan* : *laudem*, etc. Olivier Boynard, libraire à Orléans au XVIe siècle, avait comme devise : « Adoramus te, Christe, beneditimus tibi, quia per santan crusan redemisti mondon. » Baland, à Lyon, avait comme marque parlante l'âne de *Balaam*. *Item*, dans les manuscrits, est très souvent écrit *itan*, *iten*, *itam*. Peletier a lui-même *itam*. Chaponneau, docteur en théologie, écrivait à Calvin : *ad ambianda*, *pandere*, *panduli*, *nampe*. C'est ce qui a le plus choqué Érasme, qui dit que les Français prononcent *quandam*, *valant*, *redamptus*, *amblemata*, *vando*, *vantosis*, *tampus*; *-um* était prononcé *on* puis *õ*. Au XIVe siècle, le duc de Beaujeu écrivait *testimonyon*. Les rimes de *on* : *um* fourmillent : *tuon*, *tuon* : *templum tuum*; *græcum* : *ypsilon*; *raison* : *liripipium*; *quæro* et *utrums* : *estrons*. Marot rime *Lyon* : *fidelium*. Comparer les doublets purement graphiques : *diachylum diachylon*, *geranium geranion*, *rogatum rogaton*, *factotum factoton*, *Aliborum Aliboron*, *dictum dicton*; *retenton*, forme employée par E. Pasquier, montre que c'était la prononciation utilisée au Parlement. Intérieurement, *on*, *om* étaient prononcés *õ*, même devant une autre nasale; ex. : *per onnia secula* et les calembours; *omnia tentate*; *omnia malo viæ* = on y a tant tâté; on y a mal obvié.

L'accent était sur la dernière syllabe : c'est ce que veut dire Érasme, quand il se plaint que les Français prononcent *est* comme *et* avec un *e* double ou triple, *dominús* comme s'il y avait trois *u*.

Consonnes. — *C*, de *ts* s'était réduit à *s* au XIIIe siècle en français. Il en est de même en latin : j'ai trouvé *disentes* pour *dicentes*; comparer la forme *lisence*, mot d'emprunt copié sur *licentia*. *Qu* est, comme au VIIIe siècle, remplacé par *c*, *Secanam*. Chaponneau écrit *locacitate*; on trouve les rimes *exquis* : *antiquis*. Villon rime *reliqua* : *revocqua*. Nous disons encore *relica* pour *reliquat*. Ta-

bourot : *Requiescant in pace.* Ré, qui est-ce? — Quantin. — Passez.

Non seulement *ch* est prononcé en latin comme en français, mais on écrit et dit *michi*, *nichil.*

Les finales sont amuies comme en français : *quiproquo* représente *quid pro quod.* Ch. Estienne reprend *nihi* pour *nihil.* Exactement comme en français, elles ne sont prononcées, au début du XVIe siècle, que quand le mot suivant commence par une voyelle. Les calembours de Tabourot le montrent très bien : *tunc acceptabis* = *tunc a sept habis*, mais : *Ille tunc beatam caro sic lutum tuæ* = Il est tombé à temps, car aussi l'eût-on tué. Tory cite la prononciation : *Deu deu meu*, *iustu et forti dominu.* Érasme constate, comme l'avait fait Alcuin, que les consonnes doublées sont prononcées comme des simples : *mama* pour *mamma*, *alium* pour *allium*, *aduco* pour *adduco*, *atero* pour *attero*, *valo* pour *vallo*, *anuus* pour *annuus.* Chaponneau écrit *supelectili* et *atullero*, *atulleris*; *x* est réduit encore à *s*. Érasme cite *senia* pour *xenia.*

De même les groupes de consonnes sont encore réduits à la dernière, sauf quand l'une d'elles est une liquide.

B tombe devant *s*, et cela jusqu'en plein XVIe siècle, puisque Dorat, le maître de Ronsard, prononçait *oscura* pour *obscura.* Dans son testament, le sire de Beaujeu écrit d'abord *subscrybant*, parce qu'on a dicté le mot, mais ensuite *sucrisi* pour *subscripsi.* Les formes *ostiné*, *sustance*, *nonostant*, *sutilité*, *ovier* sont fréquentes. Ch. Estienne dit qu'on prononce et écrit *frutus*, *erutavit*, *ditator*, *fatum*... Par contre, les graphies *lictera*, *mictere*, *omictere*, pullulent au moyen âge. On trouve *aiuger*, *avenir*, *aietif*, *auerbe.* *G* tombe devant *n* : *prenantam* = *prægnantem.* Chaponneau écrit *ginitur*; Charles V, en français, *asinasions*; Peletier, *dinité.* *M* perd son articulation devant *n*, comme dans *omnia* prononcé *õnia*; on trouve *calonnie*; Ronsard écrit *hinne* pour *hymne.* *P* tombe devant *t.* J'ai cité tout à l'heure les mots d'emprunt *perentoire*, *rat.* Charles V écrit *redansion*; Peletier, *exceté*, *satifet*, *satifaccion*; Raoul de Montfiquet, *tranport.*

Après la Renaissance

Les humanistes s'appliquèrent, dès le début du XVIe siècle, à restaurer l'étude du latin classique. On abandonna les grammairiens de la décadence et du moyen âge pour les grammairiens de

l'époque classique. On améliora l'orthographe en rétablissant les diphtongues qui avaient été supprimées depuis le XIIIe siècle. La prononciation, si défectueuse, fut amendée ; mais cette fois encore la réforme ne réussit que très partiellement. C'est au contact des Italiens que les humanistes français comme Tory s'aperçurent des défauts de notre prononciation. Aussi est-ce la prononciation apprise au delà des Alpes qu'il nous expose dans le *Champfleury*, et qui est enseignée en France au début du XVIe siècle. Puis les humanistes français, à l'exemple d'Érasme, étudièrent la prononciation chez les grammairiens classiques. Le traité d'Érasme *De recta Latini Graecique sermonis pronunciatione*, publié à Bâle en 1528, fut réédité la même année en France, et eut chez nous plusieurs réimpressions. Charles Estienne fit imprimer en 1538 et en 1541, chez son frère François, son *De recta Latini sermonis pronunciatione*, qui, parfois, s'inspire d'un peu trop près du précédent. Donc, bien avant 1550, on avait commencé à réformer la prononciation du latin. Aussi si Ramus, comme nous le rapporte son disciple Freigius, fut en 1550 l'apôtre de la réforme, il fut loin d'être un précurseur. D'ailleurs l'histoire de *kiskis* et *kankan*, qui nous est racontée par Freigius, nous semble une pure légende, attendu que Ramus, qui parle de la prononciation latine dans ses *Scholae grammaticae*, 1559, n'en souffle pas mot. Du reste, Ramus était lui-même mal informé de la prononciation des auteurs classiques latins, puisque c'est dans l'écriture latine qu'il introduisit d'abord le *j* et le *v* dont se moquait plus tard Scaliger. La routine l'emporta contre le désir de réforme, mais c'est surtout parce que les Français ne purent s'entendre sur la façon de prononcer des anciens que la réforme échoua. On n'est pas peu étonné de voir qu'au siècle suivant Ménage donnait raison à ceux qui prononçaient *kiskis* et *kankan*, puisqu'il déclarait que « les anciens Romains pronunceoient le *q* comme le *c* : ce qui a été remarqué par tous les grammairiens... Ils disoient *ki*, *kae*, *kod* et non pas *qui*... ».

Aussi la nouvelle réforme ne réussit qu'à faire articuler toutes les consonnes. On fit désormais sentir les consonnes doubles, les premières des groupes de consonnes, les consonnes finales qui avaient étaient amuies comme en français ; mais encore une fois la prononciation individuelle de chaque lettre ne fut pas changée.

Voyelles. — Il a été impossible de revenir à la prononciation classique des voyelles qui, depuis la réforme caroligienne (exception

faite sans doute pour l'*e* final qui n'a jamais été prononcé sourd en latin), ont toujours été prononcées comme les voyelles françaises en même situation. Peletier constate que « les magisters de village ont prononcé *tèrra* par *e* clair, et (nous) les avons suivis... ». Les humanistes n'avaient pu s'entendre sur la valeur de l'*u*, les uns disant que les Romains le prononçaient *ou*, les autres *u*. La diphtongue française *au* provenant de *a* + *l* vocalisé, qui était à l'origine prononcée *aou*, était en train de se réduire à *o* simple. Peletier lui attribue en latin cette dernière valeur, tandis que Charles Estienne la figurait par *aou*. Peu de temps après, tout le monde prononçait comme Peletier. Peletier et Estienne sont d'accord pour dire que *eu* en latin se prononce comme *œ*. Nous traitons différemment, depuis la Renaissance, les voyelles suivies d'une consonne nasale suivant qu'elles sont à l'intérieur des mots ou en syllabe finale. C'est seulement dans ce dernier cas que l'on a rétabli — en partie — l'usage classique, en énonçant une voyelle orale suivie de la nasale articulée. Dans ce cas, *e* + *m* ou *n* final qui, jusque-là, était rendu par *ã*, reprend la valeur qu'il a devant une consonne articulée, c'est-à-dire qu'il devient *è* ouvert suivi d'*m* ou *n* articulé. Peletier écrit que les maîtres d'école disent encore : *omnam hominam veniantam*, mais reconnaît que cette détestable prononciation commence à passer. La finale *-um* d'abord prononcée *õn* était prononcée *õ* depuis que l'*n* final avait été amui ; on se contenta d'abord désormais d'énoncer un *o* oral suivi d'*m* ou *n*. A l'intérieur des mots, on continue à prononcer les voyelles suivies d'une nasale et d'une autre consonne comme autrefois : toutefois *en* n'est plus confondu avec *an*. Peletier est le premier qui se soit rendu compte qu'en français *en*, dans les mots de la langue parlée, n'est autre chose qu'un *a* nasal, dans *science*, par exemple, tandis qu'on prononce un *ẽ* dans *scientia*. *In* intérieur est prononcé de la même façon que *en* ; *un* intérieur est prononcé *õ* (*unde* = *õdé*), sauf quand *un* est suivi de *c*, auquel cas on prononce *œ̃* : nous disons encore *tœ̃c* pour *tunc*.

Quant à l'accent qui, depuis la réforme carolingienne, était reporté sur la dernière syllabe, il n'a pas changé de place, parce qu'on n'a pu rétablir, dans la prononciation, la quantité des voyelles.

Consonnes. — Depuis la Renaissance, on peut énoncer cette règle : toute consonne, seule ou en groupe, à toute place du mot, est

articulée, exception faite pour *n* intérieur suivi d'une autre consonne (sauf *n*). Dans ce cas, de même qu'en français, *n* nasalise la voyelle précédente, mais perd son articulation propre : *annus* = *an-nus*, mais *ante* = *ãté*. L'application de cette règle entraîna des modifications dont certaines affectèrent même les voyelles. C'est ainsi que la valeur des voyelles, qui est déterminée par les consonnes qui suivent, changea dans bien des cas, du fait de la reviviscence de certaines consonnes amuies jusque-là ; par exemple, les voyelles suivies d'*s* autrefois amui, lorsqu'il était suivi d'une autre consonne, sont ouvertes au lieu d'être fermées, comme elles l'étaient précédemment.

La prononciation individuelle des consonnes ne changea guère. *C*, *g* gardent la valeur qu'ils avaient depuis le XIIIe siècle, c'est-à-dire depuis que, de *ts*, *dj*, ils avaient été réduits, en latin comme en français, à *s*, *j*. On prononce toujours *j* et *v*, *i* et *u* initiaux suivis de voyelles ; toutefefois on ne dit plus *Jeronimus*, parce que l'orthographe *Hieronymus* s'y oppose. L'*u* recommence à se faire sentir après *q*. Quand la voyelle qui suit *qu* est *a* ou *o*, *u* est rendu par *w* (sauf dans quelques mots comme *quo*, *quod*, où l'ancienne prononciation a subsisté) ; quand *qu* est suivi d'*e* ou d'*i*, *u* est prononcé *ẅ* ; *ch* est prononcé *k* ; *s* entre deux voyelles est toujours prononcé *z* ; *ti* en hiatus se prononce toujours comme au Xe siècle, avec la même exception : lorsque le *t* est précédé d'*s* ou *x* ; *x* consonne double suit la règle des groupes ; aussi n'est-il plus prononcé comme *s*, sauf derrière consonne, mais *cs* devant consonne, *gz* devant voyelle. Le groupe *gn* obéit aussi à la nouvelle loi et *g* et *n* se font entendre chacun avec leur articulation propre ; il en est ainsi pour *m* et *n* doublés, et de ce fait, de même que dans *omnia* (autrefois *õnia*), la voyelle précédente est dénasalisée. On ne dit plus *flãma*, mais *flam-ma*.

La nouvelle règle, qui obligeait à prononcer toutes les consonnes en latin, eut une répercussion considérable sur la prononciation des mots d'emprunt. Ceux qui étaient passés depuis longtemps dans la langue parlée résistèrent : on dit *avocat* depuis que le mot a été emprunté au latin ; mais *ajetif* et *averbe* sont devenus *adjectif*, *adverbe*. Dans certains mots comme *obvier*, la prononciation a hésité longtemps. De même, ainsi que l'ont fait remarquer l'abbé Rousselot et R. de Souza dans leur *Note sur la prononciation du latin*, dans les mots d'emprunt qui renferment *ch* on hésite entre

ch et *k*, entre *Achéron* et *Akéron*. Dans d'autres mots comme *avenir* et *advenir* on voit qu'il s'est produit un nouveau doublet.

Les simples ont mieux résisté — étant plus employés — que les dérivés, à la nouvelle prononciation. On dit *respe(c)t*, mais *respectueux*. Parfois l'écriture elle-même a chassé une consonne non prononcée, comme dans *objet*; mais quand elle l'a conservée, la graphie nous entraîne inévitablement à la faire prononcer; le *p* qui, fautivement, commence à être entendu dans *cheptel*, *dompter*, sera un jour prononcé par tout le monde.

Ainsi, la réforme de la Renaissance n'a abouti, encore une fois, qu'à un compromis entre la prononciation antérieure et la prononciation classique. La prononciation d'aujourd'hui conserve donc une grande partie des stigmates dont l'a marquée la contamination du latin écrit par le latin parlé à l'époque mérovingienne, et que ni la réforme carolingienne ni la Renaissance n'ont pu effacer.

Charles Beaulieux.

VI

LA RÉFORME DE LA PRONONCIATION DU LATIN

par E. Faral et J. Marouzeau

(Notes de séance).

La question de la prononciation du latin a été plusieurs fois abordée dans les séances de la Société. Elle n'y a pas été traitée à fond : les arguments pour et contre une réforme ont été si souvent présentés et discutés au cours d'une polémique d'un demi-siècle qu'il a paru inutile d'en reprendre l'examen une fois de plus, d'autant plus que les faits sur lesquels reposent les théories en présence ne sont plus sérieusement contestés[1]. A l'occasion d'une communication de M. Ch. Beaulieux (séance du 8 janvier 1927), dont le texte a été publié ci-dessus, M. E. Faral a donné lecture de la déclaration qu'on va lire. M. J. Marouzeau y a répondu

1. On trouvera une bibliographie et un historique du débat dans : J. Marouzeau, *Le latin, Dix causeries*, 2e éd., p. 69-70, note.

à la séance du 12 février par une note qu'on trouvera à la suite. Ces deux courts exposés, qui tendent à résumer les principaux aspects de la question, ne pourraient-ils servir de base à un accord qui serait soumis par la Société aux autorités chargées d'élaborer les programmes?

Note de M. E. Faral

présentée à la séance du 8 janvier.

M. Faral expose que :

— la prononciation du latin a constamment évolué depuis le VIe siècle;

— le moyen âge a pratiqué une prononciation différente de celle des anciens;

— cette prononciation était celle de gens pour qui le latin n'était pas une langue morte, mais une langue vivante, actuelle;

— cette prononciation peut bien avoir été la résultante non seulement de faits d'usage inconscients, respectables du moment qu'ils sont l'usage, mais aussi de mesures artificielles fondées sur une notion insuffisante et erronée du latin ancien; — mais l'erreur initiale n'a pas empêché l'usage d'être un fait, ni que cette erreur ait abouti à une réalité vivante;

— en conséquence, ce que nous ordonne ici le souci de la vérité historique, c'est, quand il s'agit d'œuvres du moyen âge, une prononciation aussi proche que possible de la prononciation du moyen âge, c'est-à-dire, en fait et en gros, la prononciation traditionnelle;

— un seul point important, très important, est à réformer dans nos habitudes : c'est de marquer l'accent tonique, comme on le marquait, et en conformité rigoureuse, quant à la place, avec l'usage antique. Faute de quoi la poésie rythmique nous est lettre close.

*
* *

— à la vérité notre prononciation traditionnelle, même accentuée, ne sera qu'approximativement celle du moyen âge, puisque le moyen âge, malgré sa *catholicité*, n'a pas été une entité une et invariable, puisqu'il faut distinguer, sous ce nom, une foule d'âges et de pays; — et il faudrait, pour être parfaitement exact, tenir compte, en lisant un texte, de la date et du lieu où il a été écrit;

— mais ce serait là pousser le scrupule trop loin, plus loin que pour les textes modernes, puisque nous ne jugeons pas à propos, nous, gens du Nord, quand nous citons Henri IV, de dire « *rrr*alliez vous à mon panache bla*nc* »; — et notre prononciation traditionnelle est donc une approximation suffisante, certainement plus proche de la prononciation médiévale que ne le serait la prononciation antique;

— d'autres pays pourront bien procéder autrement que les Français et adopter une prononciation moyenne différente de la leur; mais leur approximation n'en vaudra pas mieux, sauf sur le point de l'accentuation, qui est, à mon grand étonnement, ce que précisément on est enclin à leur laisser pour compte.

*
* *

En élargissant la question, le problème de l'accentuation, quand il s'agit de prononciation, prime tous les autres;

— à la vérité, on ne sait pas au juste ce qu'a été l'accent antique des Romains ou, du moins, nous sommes inaptes à le reproduire; mais il fallait bien qu'il comportât un élément d'intensité qui mettait en relief la syllabe sur laquelle il portait et qui, de très bonne heure, a été ressenti comme tel; son existence est à l'origine de toutes les langues romanes; il en facilite singulièrement l'intelligence aux novices; et, même si nous ne pouvons le reproduire dans son exactitude originale, nous devons le marquer par les moyens dont nous disposons, en l'espèce l'accent d'intensité;

— à l'origine de la doctrine actuelle, selon laquelle l'accent est un fait moins important que la prononciation des consonnes et des voyelles, se trouve une opinion que je crois juste en ce qu'elle affirme le caractère de hauteur de l'accent antique, fausse en ce qu'elle condamne, dans notre usage, l'emploi d'un accent tonique de substitution.

*
* *

Et donc :

— la réforme de la prononciation appliquée aux textes antiques me paraît tout à fait secondaire si elle ne comporte pas, au premier article, qu'il faut marquer l'accent tonique;

— cette réforme, même intégrale, si elle a lieu, nous rappro-

chera peut-être de la prononciation antique, mais très approximativement, et nous serons incapables, pour bien des raisons, de tenir compte des différences de temps et de lieu, dont on pourrait dire, même *a priori*, qu'elles sont des réalités certaines;

— en conséquence, il ne me paraît pas nécessaire de prendre la croix pour une pareille question;

— un effort de prononciation d'exactitude approchée doit être tenté par ceux qui font du latin un objet d'études scientifiques (je vise l'enseignement supérieur), mais cet effort n'a que la valeur d'une curiosité pour ceux qui font du latin un moyen de culture humanistique (je vise l'enseignement secondaire), et il est à craindre qu'il jette actuellement beaucoup de trouble inutile dans de jeunes esprits, — à moins, et je le réclame, qu'il ne s'agisse d'enseigner la place de l'accent;

— en tout cas, la prononciation dite antique ne saurait d'aucune façon être appliquée au latin médiéval;

— et enfin, lorsqu'on possède, de son cru, une littérature de langue latine que ne suffisent pas à contenir 200 volumes in-4° très gros et très denses, on a bien le droit, je dis *historiquement*, d'appliquer à ces œuvres, plutôt qu'une prononciation ancienne et hypothétique, la prononciation des auteurs qui les ont composées. J'en demande pardon à Cicéron, qui peut-être, d'ailleurs, aurait quelque chose à dire sur l'application de notre bonne volonté réformatrice; à moins que ce ne soit Plaute, parce qu'il était d'un autre monde social et d'un autre âge; à moins que ce ne soit Lucain, parce qu'il était originaire d'un autre pays; à moins que ce ne soient tant d'autres, pour de nombreuses raisons.

Note de M. J. Marouzeau

présentée à la séance du 12 février.

J'ai bien cru d'abord, en écoutant la déclaration qu'on vient de lire, que nous étions une fois de plus, en ce qui concerne cette malheureuse question de la prononciation du latin, arrivés à une impasse. Je crois bien, en la relisant, et surtout après en avoir conféré avec M. Faral, que nous pourrions être tout près de la solution.

D'abord, voilà enfin un adversaire de la prononciation classique qui ne nie pas qu'elle ait un jour été la vraie. Inutile donc de rap-

peler maintenant les nombreux faits et témoignages sur lesquels elle se fonde. Nous sommes d'accord pour tout ce qui touche à l'histoire de la prononciation, tant ancienne que médiévale, sauf peut-être sur deux points, qui ne demanderaient, je pense, qu'une rédaction un peu plus rigoureuse :

1. Peut-on dire que la prononciation traditionnelle soit « aussi proche que possible » de la prononciation du moyen âge, alors qu'elle est calquée surtout sur celle du français moderne, et que d'autre part, comme le dit M. Faral, il n'y a pas *une* prononciation du moyen âge, mais des prononciations variant suivant les époques et les régions? De ce qu'on appelle la prononciation du moyen âge, la prononciation tant bien que mal reconstituée du latin classique est-elle sensiblement plus éloignée que ne l'est notre prononciation actuelle? Et si elle l'est, n'a-t-elle pas cet avantage sur la prononciation moderne de fournir le point de départ historique et phonétique de toute prononciation médiévale : *ratio*, par exemple, avec un *t* non altéré, préparant et expliquant *ratsio* bien mieux que ne peut le faire notre moderne *racio*? S'il s'agit de nous préparer à la lecture du latin médiéval, la prononciation de dix siècles avant, qui était celle de gens parlant latin, ne vaut-elle pas la prononciation de dix siècles après, qui est celle de gens parlant français?

2. En ce qui concerne l'accent, il n'est pas « nécessaire » que le « ton » des Latins ait comporté, du moins à date ancienne, un élément d'intensité; les exemples ne sont pas rares, attestés soit par la dérivation, soit par l'observation directe, soit par la phonétique expérimentale, de langues présentant un accent de hauteur totalement dépourvu d'intensité. Peut-être suffit-il de dire, si l'on veut absolument que nous prêtions au mot latin un accent d'intensité, que cet accent, correct d'ailleurs pour une certaine période de l'histoire du latin, fera sur notre oreille une impression comparable à celle que ferait la prononciation, au reste irréalisable pour nous, de l'accent de hauteur supposé, l'un et l'autre ayant pour effet commun de marquer, de distinguer, de mettre en relief la syllabe qu'il frappe.

*
* *

Dans ces conditions, et pour en venir à une des principales questions qui divisent les deux camps de latinistes, les tenants de la

prononciation « classique » doivent-ils se refuser obstinément à adopter l'intensité? Ils plaident — nous plaidons — au nom de la vérité historique, ne voulant pas prêter à Cicéron une prononciation qu'il n'a pas connue, que dément l'histoire phonétique du latin classique, et qui ne s'accorde pas avec la métrique du vers latin.

Il faut bien dire que l'argument de la vérité historique ne saurait être impératif que lorsqu'il n'est pas en opposition avec un autre argument du même ordre; or, nous devons reconnaître qu'en enlevant au latin tout accent, même tonique, nous faussons encore la vérité historique, comme nous la faussons du reste, soit par négligence, soit par erreur, chaque fois que nous tentons de reconstituer une prononciation abolie. L'argument de la récitation métrique, si fort qu'il soit, ne va pas non plus sans contre-partie, attendu que pratiquement personne, ou presque, n'est capable de reproduire le vrai rythme du vers latin classique, et que, théoriquement, dans bon nombre de cas au moins, et en particulier à la chute de l'hexamètre dactylique, l'accent d'intensité se trouve heureusement coïncider avec l'accent du vers.

Enfin, l'observation de l'accent aurait au moins cet avantage de nous habituer à l'observation de la quantité, et ainsi, par contrecoup, de nous mieux faire comprendre et sentir la vraie nature du vers latin.

Que perdons-nous de vérité historique et d'utilité pratique à rejeter l'accent d'intensité? Peut-être pas plus que nous n'en perdrions à l'adopter. Convient-il, dès lors, d'en refuser à tout prix l'avantage aux romanistes, pour qui il est d'un intérêt primordial?

Ce n'est pas qu'il soit dans ma pensée d'instituer aujourd'hui un latin des romanistes à côté ou à la suite d'un latin de latinistes. Notre enseignement actuel est conçu de telle façon que la question ne se pose pas. Il faut aux élèves un apprentissage du latin tel que chacun y trouve son compte : et ceux qui chercheront dans le latin l'explication des langues romanes, et ceux qui voudront l'étudier pour lui-même. Il faut aux uns et aux autres une préparation commune, une prononciation une, si l'on veut que l'enseignement progresse. Je dirai plus : il n'est pas sans intérêt pratique que dans les différents pays on s'accorde sur une prononciation commune, ne serait-ce que pour faciliter les échanges d'élèves et

de livres, les collaborations d'auteurs de méthodes, les communications orales entre savants. Or, c'est un fait qu'aujourd'hui, dans la plupart des pays où existe un enseignement du latin, et, considération qu'on ne peut pas négliger, dans l'Église catholique elle-même, l'accord est tout près de se faire sur une prononciation qui est aussi peu éloignée que possible de celle du latin classique.

*
* *

Concluons. Dans cette controverse, sans issue si chacun tient à *sa* vérité et à l'intérêt de *sa* science, n'essaierons-nous pas une solution qui concilie le plus possible de vérités et d'intérêts, adoptant pour le latin la prononciation et l'accentuation qui, tout en nous éloignant le moins possible du latin classique, sont de nature à en faire comprendre l'évolution ultérieure.

Si les règles élémentaires qui définissent cette prononciation et cette accentuation paraissent insuffisantes pour expliquer telle étape, tel accident de l'évolution, il ne sera pas difficile dans chaque cas donné de faire intervenir des explications particulières, comme on est bien obligé d'en fournir aujourd'hui, à plus forte raison, en partant de notre prononciation traditionnelle et traditionnellement fausse.

Nous entendrons-nous, *tous*, sur ce compromis? Je l'espère, j'ai même des raisons de le croire, si j'interprète bien les dernières interventions qui se sont produites dans les deux sens; et *il le faut*, si nous voulons sortir de cet état anarchique, préjudiciable aux études et à la science, dans lequel les programmes officiels ne trouvent rien de mieux, en ce qui concerne la prononciation, que de la faire figurer comme titre de paragraphe dans le plan d'études, sans dire nulle part ce qu'il convient d'enseigner sous ce titre.

J. Marouzeau.

Note complémentaire

Si après ces deux explications et les innombrables discussions qui les ont précédées un accord peut être entrevu, il y aurait lieu de le présenter à peu près dans les termes suivants :

Étant donné que, d'une part, la prononciation actuelle du latin est un compromis indéfendable entre des théories et des pratiques d'époques diverses; que, d'autre part, nous connaissons par des

témoignages nombreux et formels la prononciation latine de l'époque classique; qu'enfin cette prononciation dite classique a, sur la prononciation actuelle, l'avantage de mieux faire comprendre non seulement la constitution phonétique du latin ancien, mais aussi le passage du latin aux langues romanes, — il convient de réformer la prononciation usuelle d'après les indications suivantes :

Voyelles : *u* se prononce *ou*.

Diphtongues : *ae*, *oe*, *au*, *eu*, se prononcent en diphtongues, les deux éléments composants étant distingués sans cesser de constituer une syllabe unique.

Consonnes : *c*, *g*, *t*, se prononcent toujours avec le son qu'elles ont devant *a*; *s* se prononce toujours comme *ç*; *m*, *n*, gardent leur son distinct, et ne nasalisent pas la voyelle précédente; *h* est toujours aspirée.

Semi-voyelles : *u* et *i*, employées comme consonnes et substituées dans cette fonction à *v* et *j*, se prononcent comme *ou* dans *oui* et *y* dans *yeux*.

En ce qui concerne l'accent, étant donné qu'il est difficile, d'une part, de reproduire l'accent de hauteur qui paraît avoir été celui du latin classique, d'autre part, de négliger l'accent d'intensité qui s'est développé de bonne heure dans le latin d'usage courant et qui a joué un rôle essentiel dans l'évolution du latin récent; étant donné par suite que, quelque pratique qu'on adopte pour la prononciation du latin classique, on sera conduit à fausser la vérité historique, il paraît utile d'adopter le compromis le plus propre à expliquer la formation des langues dérivées du latin, et de recommander la pratique de l'accent d'intensité, qui aura par surcroît l'avantage de conduire à l'observation de la quantité.

Les élèves s'habitueront à l'accent en le marquant d'abord sur les dissyllabes, où il a une place fixe. L'apprentissage en sera grandement facilité si, dès le début, on le note par un signe dans l'écriture.

Ces règles pourront être proposées aux autorités compétentes au nom de la Société des Études latines si, à la suite de la publication de cette note, aucune opposition notable n'est formulée par les membres de la Société.

Dès maintenant il convient de dire que, à la suite des observa-

tions présentées en séance, plusieurs lettres sont parvenues au secrétaire qui, toutes, sont des encouragements à faire aboutir le compromis proposé. Un des arguments, et non des moindres, présenté par M. L.-A. Constans, est que l'adoption de ce programme minimum pourrait servir à préparer une entente internationale. C'est, en effet, un aspect de la question qu'il y aura lieu d'envisager dès que l'entente « nationale » sera en voie de réalisation.

J. Marouzeau.

VII

A PROPOS DE NOMENCLATURE GRAMMATICALE

par Albert Froidevaux

Professeur à l'Institut catholique

J'apporte ici quelques réflexions, très brèves, qui m'ont été suggérées par les rapports de nos confrères MM. Yon et Yvon sur la nomenclature grammaticale (*Revue des Études latines*, 1926, fasc. II, p. 126 et suiv., et fasc. III, p. 237 et suiv.). Si je me permets de prendre part à la discussion qui vient de s'ouvrir, c'est que je suis partisan convaincu de l'utilité d'une dénomination uniforme dans l'enseignement des langues, classiques ou modernes, et que je crois cette innovation possible. Or, je suis bien curieux de savoir quelle sera cette nomenclature. Qu'elle soit nouvelle ou ancienne, s'agit-il simplement de donner, d'un commun accord, un nom vague à des faits que nous connaissons d'ailleurs imparfaitement? Quelle qu'elle soit, serait-ce prétention exagérée de demander, à tout le moins, que la dénomination proposée, afin que nous puissions juger si elle convient à la *chose* à dénommer, si elle est suffisamment significative, soit accompagnée de cette « chose », c'est-à-dire qu'il nous soit offert un *exemple* : le fait de langue dont il s'agit et aussi, autant que faire se peut, une définition de cette chose? Or, ceci manque essentiellement à la nomenclature officielle du 25 juillet 1910.

M. Yon s'est défendu de vouloir la discuter; il n'a fait, dit-il, qu'apporter une base de discussion. Chez M. Yvon, il y a déjà un

commencement de discussion. Nous sommes tout à fait reconnaissants à tous deux d'avoir posé la question avec clarté et netteté et de nous avoir offert, comme point de départ, quelque chose de concret et d'existant, quelque chose d'éprouvé : une nomenclature du français. Mais si la Société des Études latines, elle, part de la nomenclature du français pour l'appliquer au latin, ne va-t-elle pas encourir le reproche de vouloir modeler la grammaire latine sur la grammaire française, ce qui serait un grief tout à fait grave dans la bouche de ceux qui ont reproché déjà aux grammairiens d'avoir modelé la grammaire française sur la grammaire latine, erreur d'où seraient sortis tous les malentendus? En procédant de la sorte, n'allons-nous pas aussi propager cet esprit funeste, parfaitement défini par M. Yvon, qui « consiste à penser que la langue française est la langue logique par excellence..., le type idéal auquel toutes les langues et notamment le latin se conforment » et doivent se conformer? Comment nous mettre à l'abri de si abominables imputations? Notre Société n'a-t-elle pas le droit, même si ces discussions ne devaient être suivies d'aucune proposition, si timide soit-elle, à quelque autorité délibérante, n'a-t-elle pas le devoir impérieux d'examiner les bases sur lesquelles elle va chercher à échafauder un système? Car il est évident, comme le remarque excellemment M. Yon, que toute pédagogie impose des systématisations. Il n'est pas moins évident, pour moi tout au moins, qu'il n'est pas possible d'établir une nomenclature sans une doctrine grammaticale, et qu'une fois une nomenclature admise pour vraie et acceptée par le professeur, celui-ci doit se conformer scrupuleusement à l'esprit et même à la lettre de cette nomenclature. C'est dire que je ne parviens pas à bien comprendre la distinction qui est faite, tout au long du deuxième rapport, entre la doctrine, la nomenclature et l'usage grammatical, et ceci d'autant moins facilement qu'il est bien reconnu (p. 242, fin) qu' « une nomenclature implique une doctrine ».

La nomenclature officielle n'a pas voulu faire œuvre doctrinale, elle n'a pas prétendu élaborer un système, et nul ne saurait s'en étonner; il serait prétentieux d'exiger d'une administration ce qu'un professeur et même une association de professeurs aura bien de la peine à établir. La nomenclature officielle se borne à signaler les principales formes du langage, mais je la crois « indiscutable » aussi longtemps que chaque terme ne sera pas défini

(il n'est pas question évidemment d'exiger la rigueur du logicien) et appuyé d'un exemple. Supposons ces précisions obtenues : on verra apparaître immédiatement ce chevauchement continu entre le « sens » et la « forme », cette confusion qui se perpétue parce que nous avons tant de mal à dissocier ces deux notions. Je trouve la preuve la plus récente de ce qui est peut-être la cause principale du malaise grammatical que nous éprouvons dans le premier rapport, qui est le point de départ de notre examen. Malgré le souci clairement énoncé par la note du 21 mars 1911 de distinguer la *forme* du *sens* et de faire pratiquer cette distinction, d'appeler par exemple complément direct celui qui est construit sans préposition et complément indirect le complément construit avec une préposition, nous lisons page 133 : « Ayant établi que dans la phrase « il nuit à son père » le verbe « nuire » est transitif, puisqu'il a un objet, et que son complément est indirect, puisqu'il est précédé d'une préposition, nous sommes obligés de dire parallèlement que dans « Noceo patri » le verbe « noceo » est transitif et que « patri » est un complément d'objet *indirect*, *étant au datif.* » Non ! « patri » n'est pas un complément d'objet *indirect*, puisqu'il n'est pas accompagné d'une préposition ; et c'est ce qui différencie la structure de ces deux propositions ayant le même sens : en latin le complément est direct, en français il est indirect. Or, nous sommes tous sujets à commettre de telles interférences, s'il est vrai que toute notre éducation grammaticale est basée sur une pétition de principe. Il est donc parfaitement exact de constater que « les appellations de forme ne sont plus suffisantes et qu'il faut recourir aux appellations de sens ». J'irai plus loin et j'ajouterai qu'il convient de donner au facteur « sens », pour parler comme les philosophes, le primat sur le point de vue formel. L'un conditionne l'autre. C'est ce qu'essaye de montrer M. Brunot, si je ne m'abuse, et je crois bien qu'il sera difficile d'arriver à des résultats positifs si l'on ne tient pas le plus grand compte du point de vue dont il est parti pour instituer l'œuvre grammaticale qu'il s'applique à faire prévaloir. Quant à la nomenclature nouvelle qu'il propose, suffit-il de constater que l'accueil qui lui a été fait n'est pas enthousiaste pour négliger de voir ce qu'elle vaut? Il semble, au contraire, que nous devons retenir tous les efforts originaux qui ont été tentés pour sortir du marasme où très longtemps nous nous sommes complu. Et le premier devoir d'une société savante ne se-

ra-t-il pas de procéder scientifiquement, je veux dire avec cette clarté et cette évidence qui répond à notre connaissance actuelle des faits? Ne devrons-nous pas par conséquent accepter la recommandation qui nous est faite de n'employer qu'un seul terme pour désigner un seul et même fait grammatical, mais aussi tâcher d'avoir à notre disposition, comme cela a été demandé si justement à l'une de nos séances, un terme pour chaque notion? M. Yvon croit que cela n'est pas indispensable; je me permets de croire que cela est très utile. Cette seconde exigence conduira nécessairement à une nomenclature complexe, puisque nous sommes en présence de faits complexes. Impossible de l'éviter; vouloir simplifier exagérément, ce serait dénaturer le réel. Une grammaire complète ne saurait être simple. Mais les dénominations principales pourront, je suppose, être assez compréhensives pour englober, peu à peu, au fur et à mesure que l'élève passera à une classe plus élevée, les adjonctions, précisions et élargissements nécessaires.

Résumons nos désirs dans une énumération dont je prie d'excuser le caractère géométrique :

1° Le sens et la fonction commandant la forme et ces notions nettement dissociées dans notre esprit.

2° Chaque notion[1] (de sens, de fonction ou de forme) exprimée par un seul terme.

3° Chaque notion pourvue de son terme (simple ou étendu).

4° Chaque dénomination définie et appuyée par un exemple.

5° Tendance enfin à coordonner les notions pour les amener progressivement à une systématisation, provisoire mais nécessaire.

Voilà, semble-t-il, quelques-uns des principes sur lesquels il serait bon de tomber d'accord, avant même d'aborder l'étude de chaque partie de la grammaire. Il sera plus facile ensuite de nous entendre sur la valeur des mots « sujet » et « prédicat », sur l'intérêt qu'il y aurait à introduire la notion « d'aspect » dans l'enseignement du latin et du français, s'il vaut mieux appeler le nom « substantif » et entendre par « nom » à la fois le substantif et l'adjectif. Peut-être ne sera-t-il pas aussi aisé de réaliser l'accord sur la notion de « mode ». Il est vrai que notre maître à tous, M. Meillet, confiait un jour aux élèves de l'École normale supérieure, as-

1. Notion *utile*, évidemment.

semblés pour écouter une conférence sur la linguistique, que, bien qu'il ait été certes amené assez souvent déjà à examiner cette notion, il ne savait pas encore exactement ce que c'était que le « mode ». Il faudra bien cependant que nous disions un jour à nos élèves ce que nous entendons par là ; le mode ne peut pas être une conception purement formelle, telle que le laisse entendre la nomenclature de 1910 (p. 129 du *Bulletin*). Il ne saurait se subdiviser en modes personnels et modes impersonnels : on ne voit pas du tout ce que la notion de « personne » vient faire ici ; sans compter que le mot « impersonnel » sert quelques lignes plus loin à qualifier une certaine catégorie de verbes, les verbes dits « impersonnels », ce qui est manifestement désobéir au principe : un seul terme pour désigner une seule notion ! Mais je ne veux pas anticiper sur les discussions particulières, j'ai voulu demander simplement aujourd'hui que l'on s'entoure de toutes les garanties scientifiques, donc que l'on examine avant tout les bases du système. Quant aux parties qui composeraient l'édifice, elles pourraient faire l'objet, à une séance, d'un exposé, et, à la séance suivante, d'une discussion amicale...

A. Froidevaux.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages intéressant les études latines qui seront adressés au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

Ceux qu'intéresse — et ils sont de plus en plus nombreux — l'étude comparative du latin auront déjà pris connaissance des deux ouvrages suivants, que nous devons à des membres de notre Société, collaborateurs de cette Revue :

Fr. Muller, Jzn, *Altitalisches Wörterbuch. Göttinger Sammlung indogermanischer Grammatiken und Wörterbücher.* Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1926, vii & 583 pages. 25 mark.

Dans un domaine aussi mal connu (le latin mis à part) que l'italique, la constitution d'un dictionnaire étymologique est une entreprise qu'il faut admirer. M. Muller l'a tentée avec l'audace des modestes, conscient des immenses difficultés de la tâche. Il s'est imposé de poursuivre scrupuleusement et jusqu'au bout l'histoire de chaque mot italique; il donne toujours le premier exemple attesté, la signification et la forme les plus anciennes, la constitution morphologique, les parentés de forme et de sens, et suit le mot jusqu'à ses aboutissants romans. Il ne néglige ni les données fournies par les anciens, qu'il avait recueillies déjà pour sa thèse de 1910 : *De ueterum imprimis Romanorum studiis etymologicis,* ni les hypothèses multiples des modernes, auxquelles il ne craint pas d'ajouter les siennes (cf. ses *Latijnsche Woordverklaringen op semantisch-taalhistorischen grondslag*, en 1920).

L'accumulation, la confrontation et la critique de tous les éléments recueillis conduisent rarement, on l'imagine, à une découverte ou à une démonstration qui s'impose; beaucoup d'interprétations et de rapprochements devront être révisés; M. Muller le sait et le dit : « les spécialistes et les chercheurs se rendront compte plus d'une fois que les résultats restent loin de la certitude souhaitable et ne répondent pas entièrement à la peine qu'ils ont coûtée » (p. vi). Il faut ajouter que l'auteur a rendu assez difficile la consultation de son dictionnaire, en prenant comme têtes d'articles non pas les mots historiquement attestés, mais les formes reconstituées par hypothèse. Du reste, le livre dans son ensemble est

conçu moins comme un ouvrage de consultation courante que comme un instrument de travail qui doit être manié par des spécialistes; il appelle et suppose la critique; du fait qu'il n'esquive aucun problème, il demande au lecteur sa collaboration pour les résoudre. A condition d'être utilisé avec toutes les précautions scientifiques nécessaires, il fournira au comparatiste, à l'historien de la langue, à l'étymologiste, un matériel de faits, d'idées, d'interprétations de la plus haute valeur et un point de départ indispensable à leurs recherches.

Mario Barone, *Studi sul significato fondamentale dell' accusativo e sulla teoria localistica.* Roma, Befani, 1926, 140 pages. 20 lire.

Dans un sujet où il faut beaucoup d'ingéniosité, M. Barone en apporte presque trop. Rien de plus difficile que de ramener la diversité des syntaxes particulières à une unité indo-européenne supposée; rien de plus tentant aussi, car c'est une occasion pour l'esprit de se livrer à un de ses jeux favoris, la reconstitution de l'histoire par le raisonnement. On sait par les avatars de l'étymologie que c'est un jeu périlleux; l'explication comparative de la syntaxe ne comporte guère moins d'aléas. C'est ce que montre M. Barone lui-même en faisant la critique de la théorie localistique des cas. Il ne suffit pas qu'on puisse reconnaître à l'accusatif et au datif indo-européens une valeur locale pour étendre à tous les cas ce principe d'explication. M. Barone le rappelle dans un chapitre nourri de faits où il trouve l'occasion de définir, avec un sens très fin de la langue, les emplois les plus originaux du datif et de l'ablatif latins.

Une fois le terrain déblayé, M. Barone s'attaque à ce qui est proprement son sujet, et passe en revue les emplois et les valeurs de l'accusatif latin. C'est ici que s'emploie et se déploie à plaisir son ingéniosité. Sans doute, rien dans ses explications n'est invraisemblable; toutes les filiations sont justifiées, appuyées sur des exemples bien choisis; mais que n'arrive-t-on pas à expliquer par le système des rapprochements et le cheminement de proche en proche? Qui voudrait prouver par la même méthode une proposition sciemment fausse, que les accusatifs locaux du latin dérivent d'un accusatif ancien de rection, n'y aurait sans doute pas beaucoup plus de peine. La dérivation qu'on reconstitue est d'autant moins sûre dans le détail que la plupart des faits fournis par le latin, à part quelques rares survivances, sont très postérieurs à l'évolution et représentent des analogies nouvelles, accidentelles, non les analogies déterminantes anciennes.

Mais c'est là une objection qui s'adresse à toute étude de ce genre. Ce que nous apportent de précieux les recherches minutieuses et approfondies de M. Barone, ce sont de multiples et ingénieuses possibilités d'explication, par exemple en ce qui concerne le datif dit de direction, l'ablatif instrumental complément d'un verbe passif, l'accusatif de rela-

tion, de l'objet interne, etc. Sur chaque point l'auteur précise, rectifie, enrichit les enseignements des grammaires, et rappelle en particulier fort à propos aux théoriciens de la syntaxe latine que le latin est plus proche qu'il ne semble de son lointain ancêtre indo-européen, comme il est plus loin qu'on ne croit souvent de son voisin immédiat le grec.

Autant qu'aux études de grammaire comparée, le latiniste d'aujourd'hui doit être attentif aux recherches de linguistique générale. De Suisse, et d'un milieu où se manifeste un intérêt très vif pour les travaux de notre Société, nous vient une mise au point qui fournira à plus d'un lecteur l'occasion de lectures profitables :

A. Séchehaye, *L'école genevoise de linguistique générale* (*Indogermanische Forschungen*, t. LXIV, p. 217-241).

On trouvera dans cette brochure une analyse impartiale des doctrines de de Saussure, le grand initiateur, et des ouvrages de MM. Ch. Bally et A. Séchehaye lui-même, ses deux principaux disciples. On pourrait croire d'abord, à lire ce compte-rendu, qu'il nous retient loin des études latines. En réalité, il suffit de considérer les progrès qui ont marqué l'enseignement et la théorie du latin dans ces dernières années pour constater qu'une bonne partie en est due aux méthodes de la linguistique saussurienne. Distinction de la langue et de la parole, définition du point de vue statique et du point de vue dynamique, rapports entre le fait de langue et le fait de pensée, entre la traduction intellectuelle et l'expression affective, détermination du fait de style, analyse logique de la phrase et du groupe syntaxique..., il y a là tout un ensemble de directives qui ont orienté dans des voies nouvelles la grammaire théorique et descriptive, rénové la syntaxe, qui ont donné l'essor à la stylistique, et qui doivent inspirer l'enseignement. Pour ne parler ici que des applications pratiques, on sait que, parallèlement aux méthodes inspirées par M. F. Brunot, celles de M. Ch. Bally ont contribué à répandre cette conception originale de la grammaire qui part du signifié pour aboutir au signifiant. On connaît moins peut-être les idées de M. Séchehaye sur la « méthode constructive », qui prend son point de départ non pas dans les formes, comme le fait la grammaire traditionnelle, ni dans l'idée, comme on tend à le faire aujourd'hui, mais dans le type d'expression le plus simple pour faire intervenir successivement les diverses complications possibles en assurant à chaque étape la liaison entre la forme et l'idée.

Le latiniste aura tout profit à refaire avec un si bon guide ce voyage à travers la linguistique générale; pour le pédagogue comme pour le théoricien, l'occasion est bonne de reprendre contact avec les principes.

Peu avant de rédiger cet exposé, M. Séchehaye venait de publier une

nouvelle étude qui fait grand honneur à l'école linguistique qu'il représente :

A. Séchehaye, *Essai sur la structure logique de la phrase. Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris*, t. XX. Paris, Champion, 1926, 237 pages.

« Les questions concernant la structure de la phrase sont de la plus grande importance...; il n'y a pas de réflexion, pas de règle, pas d'enseignement relatif à l'emploi de la langue au service de la pensée qui ne fasse appel à des notions générales de cet ordre » (p. 1). Si nous regardons le latin à la lumière des théories de M. Séchehaye, c'est à la fois la syntaxe et la stylistique qui en tireront profit.

La syntaxe, parce que le titre même du livre contient le mot qui a le plus servi à fonder et le plus contribué à fausser les théories syntaxiques. De ce titre il ne faudrait pas conclure que M. Séchehaye place la logique à la base de la syntaxe; il nous met en garde au contraire contre les principes grammaticaux posés dès l'antiquité par des philosophes épris de logique (p. 1), et il se défend surtout de se placer sur le terrain de la logique formelle (p. 37). Il fait à la psychologie sa part (p. 37), aussi bien qu'aux accidents historiques, aux influences analogiques, aux combinaisons mécaniques et aux illogismes (p. 147); soucieux, à l'exemple de son maître F. de Saussure, de distinguer la parole de la langue (p. 4, 10, 12, 123), il accorde une large place à l'automatisme grammatical (cf. p. 97, 98 et le chapitre qui suit). Mais l'analyse minutieuse et rigoureuse des processus élémentaires de la pensée et en particulier du langage des enfants le conduit à reviser la conception traditionnelle de la logique de l'énoncé. « La doctrine régnante, c'est que la coordination de deux termes A—A donne naissance à la phrase « dirème » comprenant un sujet et un prédicat, et que cette phrase *Sujet-prédicat*, par condensation logique, aurait donné lieu au groupe déterminé-déterminant ou mieux *Principal-complément.* » A ce processus M. Séchehaye en substitue un plus complet et qui présente des transitions mieux ménagées : de A—A nous passons d'abord à une coordination AA, et de là seulement, par deux modifications divergentes, d'une part à *Principal-complément* et d'autre part à *Sujet-prédicat* (p. 37). La théorie, assez obscure, il faut l'avouer, sous cette forme abstraite (et M. Séchehaye est un virtuose de l'abstraction), mériterait d'être confrontée avec celles de Wundt, Sütterlin, von der Gabelentz, van Ginneken, Jespersen (que M. Séchehaye suppose assez connues pour ne pas les mentionner); mais ce serait une étude de philosophie linguistique hors de propos ici; l'intéressant pour nous est de noter que la théorie de M. Séchehaye rend compte mieux que toute autre de certains faits latins : le mot-phrase et la phrase impersonnelle (p. 145-146), la rection du substantif (p. 168), le développement de la proposition infinitive

(p. 171) et de la subordination (p. 185), les constructions concrètes du type *cupidus uidendae urbis* (p. 117), l'ablatif absolu (p. 157), à la rigueur certaines particularités de l'ordre des mots, comme la position initiale du verbe (p. 138, 147). Sur ce dernier point il y aurait à faire des réserves. Par exemple je ne souscrirai pas volontiers à l'affirmation qu'une construction du type « Vient un homme », « Venit Apollo », a été conservée (ou innovée) « pour marquer que le terme substantif était le véritable prédicat de l'énoncé » (p. 147), ou que « les compléments de temps, de lieu, de manière, quand ils sont antéposés, jouent nettement le rôle de sujet psychologique » (p. 138). Il faudrait bien se garder de vouloir appliquer au latin, sans plus, ce critère du sujet et du prédicat psychologiques; ce serait revenir à des errements dont les études les plus récentes sur l'ordre des mots ont fait justice. Qu'on essaye par exemple d'expliquer par là la position initiale du mot dans cette suite de phrases de Virgile (*Buc.*, x, 13 et suiv.) : « *Illum* etiam lauri... fleuere...; *pinifer* illum etiam... Maenalus, et *gelidi* fleuerunt saxa Lycaei. *Stant* et oues circum...; *formosus* oues ad flumina pauit Adonis; *uenit* et upilio; *tardi* uenere subulci; *uuidus* hiberna uenit de glande Menalcas...; *uenit* Apollo...; *uenit* et agresti capiti Siluanus honore...; *Pan* deus Arcadiae uenit... » — Je sais bien que M. Séchehaye n'a pas prétendu donner là un procédé d'explication passe-partout, mais il est à craindre qu'on ne tire de son principe plus de conséquences qu'il ne voudrait lui-même. Il ne faut pas perdre de vue que l'analyse de M. Séchehaye s'applique essentiellement à la constitution élémentaire, originelle, de l'énoncé, sans préjuger de la « grammaticalisation », de l' « affectivation », de toutes les interférences qui, dans les langues évoluées, compliquent, obscurcissent et rendent souvent inopérante l'analyse logique. L'auteur lui-même constate que la langue qui, pour s'organiser, soumet à la logique la matière vivante de la parole, rencontre des résistances et ne réussit que partiellement. C'est déjà beaucoup que de reconnaître les péripéties de ce conflit et de « marquer les points » (p. 214).

Dans un livre où l'effort d'abstraction est considérable, il était important de fixer avec rigueur la terminologie. Bravo pour l'adoption du terme de « procès », que M. Meillet a heureusement mis en usage pour désigner la notion qui, dans la théorie du verbe, exprime à la fois l'action, l'état et le devenir (p. 49). J'applaudis aussi à l'emploi des mots « coordonnant » et « subordonnant » pour désigner les divers types, si différents, de conjonctions (p. 208). Les termes de « proposition subordonnée substantive » (p. 192) et « adjective » (p. 186) réjouiront Mlle Guillemin qui a proposé de les employer pour l'enseignement. Passe pour les termes de « principal » et « complément », qui distinguent ce qu'on appelle parfois le « déterminé » et le « déterminant » (passim).

Acceptons pour désigner la grammaire des rapports et des « syntagmes » le terme de « grammaire syntagmatique » (p. 4); mais n'y a-t-il pas inconvénient à appeler « associative » celle qui traite du signe d'idée pris isolément? Je crains fort la confusion que peut faire naître le rapprochement des termes « associative » et « isolément ».

M. Séchehaye traite, p. 193 et suiv., de ce procédé syntaxique original que M. Ch. Bally appelle le « style indirect libre » : « Caesar Labieno scripsit cum legione ueniret ». Une élève de MM. Bally et Séchehaye vient d'en reprendre l'examen dans une étude d'ensemble :

M. Lips, *Le style indirect libre* (Bibliothèque scientifique). Paris, Payot, 1926, 239 pages.

A vrai dire, l'exemple latin que je viens de donner (d'après M. Séchehaye) est hors de propos, puisque Mlle Lips déclare, sans autre explication, que le procédé est inconnu au latin. Car Mlle Lips tient beaucoup à distinguer le style indirect proprement dit de ce qu'elle appelle le style indirect libre, celui-ci ayant pour caractéristique de n'être pas marqué par un changement de mode; ex. : « la proposition fut approuvée : *il fallait partir sans retard* ». Ceci revient à dire en somme que la question ne se pose pas pour le latin, étant donné qu'il dispose dans ce cas de la proposition infinitive, qui manque aux langues modernes. Il n'en faudrait pas conclure que l'emploi du style indirect libre révèle chez les modernes une conception nouvelle des rapports syntaxiques et une innovation; il représente une façon de traduire — ou plutôt de laisser intraduit — un rapport syntaxique également senti ici et là. En tout cas, — et c'est la raison pour laquelle je tenais à signaler ici cette étude d'ailleurs très attachante, — il faudra, en ce qui concerne le latin, confronter avec la mise au point de Mlle Lips les deux notes publiées par M. A. C. Juret sous le titre : *Le style indirect libre en latin*, d'une part dans les *Mélanges J. Vendryes* (p. 199-201); d'autre part dans son récent *Système de la syntaxe latine* (p. 386-387). Il se trouve du reste que sur ce point la théorie de M. Juret reste indépendante de celle de l'école genevoise; pour le reste, il ne manque pas, comme on va le voir, de points de contact entre ses principes et ceux des disciples de de Saussure.

A. C. Juret, *Système de la syntaxe latine. Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, t. XXXIV. Paris, Les Belles-Lettres, 1926, 428 pages. 40 fr.

On ne refusera certes pas à ce livre le mérite de l'originalité. M. Juret aborde la syntaxe avec l'idée de la réduire en système, ce qui est déjà une innovation, et l'idée essentielle de ce système, c'est que « la syntaxe n'est pas l'étude du groupement des mots dans la phrase » (p. 2). « Elle considère les mêmes faits de langue que la morphologie, et toute sépa-

ration entre ces deux disciplines fondée sur une prétendue diversité des faits considérés aboutit à la confusion et à l'arbitraire » (p. 1). Affirmations propres à nous décontenancer, si une définition positive n'intervenait bientôt qui remet à peu près les choses en l'état : « L'objet qu'étudie la syntaxe d'une langue, ce sont les correspondances établies entre tels types d'affirmation ou de rapport déterminant et les formes ou groupes de formes destinés à les exprimer » (p. 2). La considération des formes ou groupes de formes nous rattache en effet à la morphologie, mais l'idée des rapports déterminants nous ramène à la conception traditionnelle de la syntaxe, et la distinction entre l'affirmation et la détermination nous fait rentrer dans le cadre même que nous voyions établi tout à l'heure par M. Séchehaye : rapport de sujet à prédicat et de principal à complément. Qu'y a-t-il donc en somme de révolutionnaire dans le système de M. Juret? Si je le comprends bien, c'est surtout la façon d'envisager et surtout d'exposer les « correspondances » entre la forme signifiante et le rapport signifié.

L'exposé de la syntaxe se fait d'ordinaire en partant de la catégorie grammaticale, en prenant comme têtes de chapitres les termes de la grammaire traditionnelle : accusatif, génitif, présent, futur, indicatif, subjonctif...; M. Juret part des « fonctions » syntaxiques (p. 7) pour aboutir aux moyens (p. 6); les moyens sont divers, incertains, parfois multiples, souvent insuffisants, quelquefois inexistants; il n'est pas nécessaire qu'une fonction syntaxique soit exprimée par une forme spéciale s'opposant aux autres; les formes n'ont que des valeurs « potentielles » (p. 7); les fonctions syntaxiques ne répondent pas nécessairement à des types morphologiques déterminés; il est donc contraire à une bonne méthode de partir des unités morphologiques pour en rechercher l'emploi (p. 8). De là la disposition adoptée dans son exposé par M. Juret; le seul examen de la table des matières montrera comment il classe les faits de syntaxe selon l'idée et non selon la forme.

Je n'aurai guère d'objections à faire à la théorie; elle répond à deux conceptions qui s'imposent de plus en plus aujourd'hui aux théoriciens du langage et que l'école saussurienne a largement contribué à répandre : d'une part, que dans l'analyse des faits de langue il faut partir du signifié pour aboutir au signifiant, poser la pensée avant de reconnaître la forme; d'autre part, que dans l'interprétation il ne faut accorder aux formes et aux procédés qu'une valeur potentielle, susceptible d'être actualisée dans chaque cas donné par l'activité de l'esprit, à la faveur des circonstances (p. 7 et 399).

Ceci dit, il faut bien reconnaître que la netteté de l'exposé ne gagne pas à cette méthode; les méthodes les mieux faites pour l'enseignement ne sont pas, hélas! celles qui répondent le mieux aux besoins de la recherche scientifique; il résulte du classement adopté ici une dispersion

des procédés qui donne au lecteur l'impression d'une complexité presque inanalysable, et qui risque de rebuter les élèves, si tant est que les élèves aient le courage d'aborder un livre à système.

Une autre difficulté inhérente au plan choisi était celle d'y adapter la nomenclature traditionnelle. Heureusement, M. Juret évite de trop innover en cela : le terme de « subordonnée » est imparfait, il le garde cependant (p. 304), quitte à faire des réserves; pour traduire le « Vorgang » des grammairiens allemands, je ne sais pourquoi M. Juret préfère à « procès » l'amphibologique « processus » que les théoriciens du langage ont affecté à un autre emploi; la distinction entre « prédicats » et « prédicatifs » n'est pas toujours suffisamment claire. On pourra chicaner M. Juret sur certaines formules : p. 162, « le sujet se met au génitif » a de quoi surprendre et ne résiste guère à une analyse syntaxique approfondie; p. 15, l'affirmation que « l'accusatif se comprend de lui-même dans les tournures exclamatives » nous prive d'une explication attendue; p. 34, la désignation de *ne* comme « négation de volonté » mériterait aussi un commentaire; p. 41, on a peine à saisir le sens de la phrase : « au temps présent se rapporte, mais seulement par suite de sa valeur de mode irréel, l'imparfait de l'indicatif des auxiliaires « falloir », etc., groupés avec un infinitif ayant le sens d'un mode irréel ». Quelques théories manquent de mise au point : celle de la phrase nominale pure, dont les éléments sont épars p. 15, 16, 20, 68 (l'omission de la copule dans les relatives, p. 68, n'est pas un procédé de style; les nominatifs de la p. 16 peuvent-ils être donnés comme exprimant le concept pur et simple? pourquoi omettre par deux fois, p. 15 et 68, de donner des références pour la formule rare *tanto melior*?); la théorie du pluriel des pronoms personnels (p. 117) pouvait être éclairée par l'idée de la distinction entre la personne considérée comme individu ou comme membre d'une collectivité; p. 134 et suiv., la théorie de la négation gagnerait à être fondée sur la distinction essentielle entre la « négation » envisagée comme une constatation et la « dénégation » envisagée comme une protestation; il y aurait là peut-être le principe d'une explication pour les emplois de *haud* (p. 135), de *ne* (p. 34); on est sur la voie d'une théorie du subjonctif parfait dans les défenses, p. 34, et de l'indicatif présent avec *dum*, p. 331 (valeur à rapprocher de celles des présents étudiés p. 30 et 35), mais la doctrine ne se dégage pas avec une suffisante netteté; je ne trouve nulle part (est-ce ma faute?) une théorie de l'asyndète; et surtout je regrette de ne pas voir groupés les principaux faits (mentionnés surtout à propos de Tacite, p. 7 et 12) relatifs à ce qu'on pourrait appeler la syntaxe « zéro », c'est-à-dire les cas nombreux où le rapport syntaxique reste inexprimé, dépourvu de tout signe grammatical, et laissé à l'interprétation de la personne à qui on s'adresse, sauf à la guider par l'intonation quand il s'agit de la langue parlée; la direction adoptée par M. Juret

devait le conduire à cette espèce de syntaxe de l'intonation qui a joué un rôle si considérable dans la littérature essentiellement orale des Latins.

En somme, ce sont des regrets plus que des critiques que je formule, et le mérite réel du livre de M. Juret est peut-être moins de nous donner une mise au point ou une explication définitive de la syntaxe latine que de nous provoquer sans cesse à des réflexions et à des recherches nouvelles[1].

Comme la phonétique du même auteur, ce livre représente un effort intéressant et original; il sera discuté : tant mieux; nous n'avons que trop rarement, comme me l'écrit M. Grenier, des travaux de ce genre en France, et il faut féliciter les éditeurs des publications de Strasbourg d'avoir ajouté cet ouvrage à leur jeune et déjà riche collection.

En même temps que cette syntaxe systématique vient de reparaître dans la série des manuels scolaires la

Syntaxe latine de O. Riemann, revue par A. Ernout. *Nouvelle collection à l'usage des classes.* Klincksieck, 7e édition, 1927, 697 pages.

Cet excellent petit livre a un défaut, c'est d'avoir atteint par paliers le prix prohibitif pour maint étudiant de 36 francs! Pour le reste, les réviseurs successifs, l'abbé P. Lejay et M. A. Ernout, ont su faire entrer dans le cadre établi par Riemann l'essentiel de ce que les études grammaticales ont apporté depuis quarante ans, et c'est là le meilleur éloge qu'on puisse faire du livre, de l'auteur et des réviseurs. M. Ernout tire parti des *Vorlesungen über Syntax* de M. J. Wackernagel, du *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de Meillet-Vendryès; il apporte surtout sa connaissance profonde de l'histoire de la langue et de la grammaire comparée. La tâche de réadaptation n'était pas toujours facile pour lui, et les enrichissements que lui doit le livre ne vont pas sans difficultés et sans tiraillements. Il est souvent conduit à corriger non seulement le texte de Riemann, mais aussi les corrections de P. Lejay par des « mais... », des « toutefois... », des « Il faut cependant... ». Il y a des chevauchements, des superpositions de doctrines et d'interprétations, comme dans la théorie des temps (infectum et perfectum, absolu et relatif), des modes (théorie du subjonctif), des voix (l'absolu trouve difficilement sa place entre le transitif et l'intransitif de Riemann). Les pages sont surchargées de reprises, de restrictions, de retouches dont les dernières en date sont toujours les bienvenues, mais font regretter parfois qu'on n'ait pu leur donner la place du texte primitif. Le livre, avec ses trois étages de paragraphes, remarques et notes, entremêlés de [P. L.] et de [A. E.], devient le théâtre d'une sorte de conversation à trois qui ne manque ni de pittoresque ni d'intérêt, mais qui risque d'obscurcir la doctrine et, si habilement que soient ménagées les transi-

1. Ajouter à l'erratum : p. 387, III, l. 7, *uulnus*; p. 276, l. 10 d'en bas, *erilis*.

tions, rend à l'élève la consultation un peu difficile. Le livre de Riemann a rendu des services inappréciables ; il n'est pas un étudiant qui ne s'y soit instruit du meilleur de sa science; mais on peut se demander si tout le talent dépensé à le maintenir à jour après un demi-siècle n'aurait pas été plus profitablement employé à faire délibérément du « neuf ».

M. A. Ernout a précisément montré comment la science et l'enseignement peuvent profiter d'un livre qui vient à point en nous donnant sa *Morphologie historique du latin*. Même collection. Paris, Klincksieck, dont voici déjà une nouvelle édition (1927, 404 p., 24 francs), sans compter l'édition allemande intermédiaire. Le sujet même du livre et son caractère élémentaire, comme le fait observer l'auteur, ne comportaient pas de changements essentiels. L'augmentation du nombre de pages tient surtout au changement du type d'impression. Quelques améliorations de rédaction (une faute d'impression de la première édition a tenu bon p. 131, ligne 9 : *devant... devant*; la disposition typographique adoptée pour les formes de conjugaison à doublets, p. 245, 246, 247 et passim : *amā-re-ris* — c'est-à-dire *amā-re* ou *amā-ris* — peut induire en erreur des élèves peu sûrs de leurs paradigmes); à côté de l'index de mots, qui est très complet, on eût souhaité dans une morphologie un index de formes, du moins pour celles qui posent des questions importantes : relatif *quīs quibus*, infinitif *-ier*, 2e personne *-ris* et *-re*, etc.; on notera quelques rectifications à des explications précédemment admises (p. 361-362, M. Ernout ne croit plus à l'explication de Postgate pour l'origine de l'infinitif futur; je ne trouve pas ses objections irréfutables : l'hypothèse de l'existence d'un infinitif **esom* est arbitraire, mais non invraisemblable, et, en revanche, le rapprochement *-tūrus -tŭrio* est peu satisfaisant, de même que l'extension de l'invariabilité de *fuisse* à *futūrum*; en revanche, M. Ernout a bien raison, p. 248 et suiv., de maintenir son explication de l'imparfait par *ama-bām* contre l'explication courante *amans-bam*). Il faut relever encore quelques explications complémentaires sur des points de détail (p. 111, une discussion sur le génitif *diē* de César, qui me paraît devoir être une survivance conservée par des puristes, comme le datif *faciē* de la page 113, plutôt qu'une forme refaite analogiquement par César); enfin, des enrichissements dus à des découvertes récentes (p. 129, l'explication des démonstratifs proposée par M. A. Meillet dans cette Revue, III, p. 51 et suiv.; p. 260, un renvoi aux observations de M. Benveniste sur les formes sigmatiques; p. 180, une adaptation au latin des idées aujourd'hui reçues sur la théorie des temps et de l'aspect; p. 332, l'explication du parfait « contracté » *nōstī* devra être confrontée avec la théorie exposée récemment dans cette Revue par M. A. Burger).

Le livre, avec ces retouches légères, offre aux étudiants et aux professeurs la mise au point la plus nette, la plus sûre, la plus propre à

faire pénétrer dans l'enseignement ce que la science a de mieux assimilable. Dans sa première préface, M. Ernout se montrait sceptique sur la diffusion de son livre dans l'enseignement secondaire; le succès de sa première édition semble bien attester que la porte du lycée est franchie; il faudra veiller à ce qu'elle reste ouverte.

La Collection Bernat Metge.

Dans l'adresse qu'il a présentée récemment à la Société des Études latines, M. J. Estelrich caractérisait en ces termes le travail de ses collaborateurs : « Quand il s'agit d'éditer un auteur dont le texte a été récemment bien établi, il nous suffit de le reproduire en y ajoutant les corrections apportées depuis soit par l'éditeur lui-même, soit par les comptes-rendus critiques, soit par des études nouvelles. De cette façon, la reproduction du texte n'est pas tout à fait inutile pour les études classiques : elle offre en somme l'intérêt d'une nouvelle édition revue et corrigée. » C'est là le mérite des dernières éditions parues : *Tacite, Obres menors* (Dialogue, Agricola, Germanie), texte établi par Fr. Martorell, traduction catalane par M. Ferrá et L. Riber; *Sénèque, Consolations,* texte et traduction de C. Cardó; *Pline l'Ancien, Histoire naturelle,* livres I et II, texte et traduction de M. Olivar. Nous y trouvons, pour le Dialogue le texte de Gudeman, pour la Germanie celui de Müllenhoff, pour Pline celui de Mayhoff, pour Sénèque celui de Hermes (sauf quelques *discrepantiae* indiquées p. vii). Ce sont là de bonnes mises au point, susceptibles de rendre des services même en dehors du cercle auquel elles sont spécialement destinées. Leur reprocherai-je pourtant de ne pas remplir aussi complètement qu'il serait souhaitable le programme si judicieusement tracé par M. Estelrich? Ce programme fait attendre une mise à jour par la mention (ou même la critique) des études parues depuis la publication de l'édition de base. En fait, je trouve bien pour l'Agricola par exemple, aux pages 74-75, une liste des principaux travaux récents; mais il n'y figure que des études antérieures (sauf une!) à 1912; pour la Germanie, une déclaration qu'il est impossible (!) de tenter une bibliographie, et un renvoi sans précision à quatre revues allemandes qui sont censées pouvoir nous renseigner. Il y a là une occasion perdue de donner un intérêt scientifique réel à des éditions dont l'intérêt pratique est incontesté. L'équipe de M. Estelrich, bien outillée pour le travail de documentation, ne se doit-elle pas d'améliorer dans ce sens ses belles publications?

En ce qui concerne l'édition de Sénèque, l'apparat de M. C. Cardó n'est qu'un extrait de celui de Hermes; encore faudrait-il que les variantes en fussent transcrites avec soin : dans une seule page (9), je vois figurer deux formes, *frugalis* de Muret et *frugalit* de *A*, qui ne sont données ni par Hermes, ni par Waltz, ni par Gertz (de qui est l'erreur?), et

une indication inexacte : la leçon de *A* n'est pas *mittere*, mais *mittere* précédé d'un grattage, c'est-à-dire vraisemblement *amittere* comme dans les autres manuscrits. Peut-on se fier à un apparat aussi sommairement établi?

Il convient, dans la liste des éditions récentes de la collection, de donner une mention spéciale à celle que préparent pour Quinte-Curce MM. J. Estelrich et M. de Montoliu, dont les deux premiers tomes ont déjà paru. Le premier contient une introduction de quarante-deux pages qui passe en revue et soumet à une critique avertie tous les travaux relatifs à l'Histoire d'Alexandre; le troisième contiendra une topographie et une chronologie qui permettront de suivre les événements, avec les références aux versions de Diodore, Justin, Plutarque, Arrien, et un dictionnaire explicatif des noms propres; le texte, qui prend pour point de départ celui de Hedicke revu par Stangl, a été amélioré d'après les plus récentes études, comme celles de Castiglioni; je ne vois rien qui manque pour faire de cette édition un instrument de travail conforme à toutes les exigences de la science moderne, et susceptible d'être largement utilisé hors des limites du monde catalan.

Études sur Sénèque.

Sénèque continue de faire recette. Cette fois ce sont ses tragédies qui sollicitent l'attention de la critique. Il est déjà tard pour parler de l'édition des

Tragédies, tome I [*Hercule furieux*, *Les Troyennes*, *Les Phéniciennes*, *Médée*, *Phèdre*], texte établi et traduit par L. Herrmann. Paris, Les Belles-Lettres, 1924, 2 × 226 pages.

La traduction d'un poète artificiel comme Sénèque est chose si difficile qu'il convient de louer M. Herrmann de la tâche accomplie plutôt que d'en relever les imperfections. On sera cependant tenté plus d'une fois de faire au traducteur des objections. Voici par exemple ce que nous donne un simple sondage aux pages 8 et 9 : au vers 125, *uagos* n'est pas traduit; un mot grec intentionnellement choisi comme tel par Sénèque, *Phosphoros*, est indûment romanisé en « Lucifer »; *ignes* ne peut guère être rendu par « les flammes » quand il s'agit des étoiles... L'expression « les richesses source de bonheur » trahit la pensée du poète philosophe; le « forum » (pourquoi ne pas dire « la place publique »?) crée un anachronisme dont Sénèque n'est pas responsable (cf. la note)... Si contournée que soit l'expression de Sénèque, on souscrira difficilement à une traduction comme : « au plus haut d'un rameau est pendue... la maîtresse du roi de Thrace ». Et que dire du pêcheur qui, « pendu » lui aussi à un rocher, « contemple le butin que sa main presse » (or il s'agit du poisson qui est encore dans l'eau!)?

L'établissement du texte est fondé sur une conception du juste milieu et sur une disposition aux compromis qui est quelque chose de bien dangereux en critique des textes : « La base préférée reste le texte de l'*Etruscus*. Mais parfois A contient la bonne leçon... Il faut donc aussi employer A, sans exagérer sa valeur, comme le fait Siegmund, mais sans lui dénier toute autorité, comme le faisait Leo » (p. XIV). Or, voici que M. G. Carlsson, dans une étude récente (cf. le compte-rendu dans cette *Revue*, t. IV, p. 272), démontre avec de fort bons arguments l'excellence de A contre E; pour nous en tenir à des exemples empruntés à l'*Hercules Furens*, il est certain que les leçons de A 271 *confregit* et 218 *reptauit* paraissent préférables à celles de E, et portent en elles des indices indiscutables d'ancienneté (cf. Carlsson, p. 18 et suiv.).

Ce n'est pas dans le cadre d'une édition Budé que M. Herrmann pouvait donner sa mesure. On a pu apprécier sa connaissance approfondie de tout ce qui touche à Sénèque dans ses autres publications qui encadrent celle-ci : *Les tragédies de Sénèque étaient-elles destinées au théâtre?* Revue belge de philologie et d'histoire, 1924, fasc. 4; *Le théâtre de Sénèque* et *L'Octavie tragédie prétexte*. Paris, Les Belles-Lettres, 1924.

Il convient de signaler en passant une autre édition partielle :

L'Ercole furioso, versione poetica e note di critica testuale di F. Ageno. Padova, Draghi, 1925, CXXII & 2 × 80 pages.

Cette édition ne fait que poser une pierre d'attente. M. Ageno, qui se plaint que le φιλολογεῖν soit un luxe difficile pour un bibliothécaire moderne, compte donner suite peu à peu à son projet ancien de traduire les dix tragédies de Sénèque (y compris l'*Octavie*). Comme sa traduction est accompagnée du texte latin et précédée d'un commentaire critique, il est bien obligé de prendre parti dès maintenant sur les questions de texte, et nous le voyons plus d'une fois opter dans un sens favorable à A; mais ses notes sont rares (à peine une tous les dix ou vingt vers) et ne font pas apparaître avec netteté un système d'interprétation. Comme il annonce du reste son intention de reprendre la controverse relative à la tradition manuscrite quand il aura achevé sa série de traductions, attendons ce moment pour discuter à notre tour la question dans son ensemble.

H. V. Canter, *Rhetorical elements in the tragedies of Seneca*. Univers. of Illinois Studies, vol. X, n° 1, 1925, 185 pages.

Les Universités d'Amérique travaillent volontiers « en série ». Nous avons vu la Catholic University entreprendre, sous la direction de M. De-

ferrari, tout un ensemble de travaux sur saint Augustin; celle d'Illinois vient de publier à la suite de la publication de l'*Index verborum* de Oldfather, Pease et Canter, une série de thèses relatives à Sénèque le tragique : Cuthbert, *The genuineness of certain tragedies ascribed to Seneca*, 1917; Sargent, *Mythological and historical material in the tragedies ascribed to Seneca*, 1917; Kamp, *A study of the vocabulary of Seneca's tragedies as compared with that of Virgil*, 1918; Foster, *Identities of phraseology and cadence between the Octavia and the recognised plays of Seneca*, 1924. La présente étude, dont la publication a été retardée par diverses circonstances, appartient à la même série.

L'utilité de ce compte-rendu sera surtout de prémunir le public auquel l'ouvrage est destiné contre une méprise possible : étant donné ce qu'on sait du caractère oratoire des tragédies de Sénèque et ce qu'en dit fort savamment l'auteur lui-même (p. 1-22), on s'attend à ce qu'il étudie dans le drame la technique et les procédés de la déclamation. On constatera avec étonnement qu'il n'en est rien. M. Canter prend l'expression « rhetorical elements » à peu près dans le sens où les Latins entendaient le mot *oratio*, et dans le sens où nous avons pris longtemps le mot « rhétorique », c'est-à-dire qu'il groupe sous ce chef la plupart des procédés de style communément catalogués : métaphore, anaphore, synecdoche, antonomasie, etc., etc. C'est manquer à son propos, après tout ce qu'il a dit dans son introduction; cette énumération des figures pourrait être faite tout aussi bien à propos d'un poète épique ou lyrique; elle peut servir, mais non pas suffire, à fonder une théorie de la « tragoedia oratoria ».

Conçu comme il l'est, l'ouvrage de M. Canter est une sorte d'index des procédés de Sénèque, du moins de ceux qui rentrent dans les cadres de la rhétorique traditionnelle, et qui ne sont peut-être pas les plus intéressants; on pourra donc l'utiliser comme un répertoire commode pour des études comparatives de stylistique, pour le contrôle du texte, etc., mais avec beaucoup de précautions : si telle rubrique, comme celle qui concerne l'emploi des noms propres (p. 80), est tout à fait intéressante et suggestive, telle autre est propre à nous induire en erreur, comme celle qui range les faits les plus disparates sous le titre de « word-order » (p. 173) ou celle qui fait entrer l'allitération dans la paronomasie. Tous ces faits et procédés artificiellement groupés servent de matière à des tableaux disposés à la fin du volume; on y trouvera le pourcentage, pièce par pièce et pour l'ensemble, des tropes, des figures de mots et de pensée, du « matériel déclamatoire », des effets de rhétorique dans les prologues et les chœurs... Tant de chiffres donnent l'illusion de la précision et de la rigueur; ils ne nous aident guère à définir et à apprécier le style de Sénèque; il nous manque pour les interpréter une théorie préalable du style, qui n'est nulle part amorcée.

Voici le procédé de recherche exactement contraire dans un autre ouvrage sur Sénèque :

Fr. Husner, *Leib und Seele in der Sprache Senecas :* Philologus, Supplementband XVII, Heft III. Leipzig, Dieterich, 1924, 160 pages.

M. Husner, étudiant lui aussi le style de Sénèque (die vorliegende Arbeit hat sich zum Ziel gesetzt... einen Beitrag zum Verständnis des Stiles Senecas zu liefern, p. III), commence par énoncer une théorie du style. Il observe que les prescriptions de l'ancienne rhétorique, qui valaient pour l'éloquence politique ou judiciaire, se trouvent mal adaptées à l'espèce de prédication philosophique qui se répand à Rome sous le nom d'*adhortatio*. A ce genre nouveau il faut une technique nouvelle, et on peut trouver chez Sénèque lui-même les éléments d'une théorie du « style affectif » qui se substitue peu à peu au style proprement oratoire. L'exposé de cette évolution, qui fait l'objet de l'introduction, est la partie la plus intéressante du livre de M. Husner ; il y a là de quoi enrichir, confirmer dans certains cas, et renouveler en partie les observations présentées par M. Bourgery dans son *Sénèque prosateur*.

La suite de l'ouvrage n'est malheureusement pas un développement de l'introduction. M. Husner, désireux de limiter ses recherches, n'a voulu considérer chez Sénèque qu'un thème philosophico-stylistique : celui de l'opposition du corps et de l'âme.

La partie philosophique de cette étude n'est pas à examiner ici ; je dirai seulement qu'il a manqué à M. Husner d'utiliser les recherches de M. E. De Witt Burton : Πνεῦμα, ψυχὴ and σάρξ *in greek writers* (American Journal of theology, 1914, p. 571-599), et : *Spirit, soul and flesch* (Historical and linguistic studies in lit. rel. to the New Test., 1918). Mais on peut comprendre que M. Husner n'ait pas voulu se laisser entraîner à étendre son enquête à la littérature patristique.

Quant à la partie stylistique, elle est un peu sacrifiée, ou du moins elle ne conduit pas à une illustration pertinente du principe posé dans l'introduction, et sert à pénétrer la pensée de Sénèque plus que sa manière. Le véritable intérêt du livre de M. Husner est dans les suggestions qu'il fournit aux lecteurs de Sénèque et dans les directives qu'il propose pour des travaux à venir ; tous ceux qui voudront entreprendre des recherches sur le style des écrivains-philosophes auront à tenir compte de son intéressante introduction.

J. Marouzeau.

A. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine.* Lausanne-Genève, Payot, 1925, 315 p.

Si la « littérature » existe encore au xxe siècle, elle a complètement changé d'aspect, et nous ne supporterions plus aujourd'hui les études « littéraires », si exquises fussent-elles, qui ont charmé la génération de nos

grands-pères. Nous continuons à les lire quand elles sont signées de Chateaubriand, Victor Hugo ou Sainte-Beuve; mais il nous déplaît de voir dresser les écrivains à la manière de blocs erratiques sans liaison avec le sol qui les supporte et de n'admirer en eux que la portion d'humanité que nous retrouvons en nous. Peut-être même le sol qui les porte nous intéresse-t-il plus qu'eux-mêmes, et peut-être le sous-sol plus que le sol. C'est des matériaux de ce sous-sol, isolés ces dernières années dans une foule de travaux intéressants, que M. Oltramare donne aujourd'hui la synthèse dans les pages qu'il consacre à la diatribe. La diatribe! qui eût cru il y a cinquante ans qu'une histoire littéraire se respectant pût donner place à une pareille curiosité? Et cependant si nous parcourons l'étude du savant suisse, nous serons vite persuadés qu'on ne peut expliquer consciencieusement les éléments ni même les aspects des grandes œuvres latines, de Lucilius à Sénèque et au delà, sans avoir fait connaissance avec le courant de prédication populaire qui, venu de la Grèce, a si largement et si puissamment baigné la production intellectuelle romaine. « Les origines de la diatribe romaine » sont, comme le titre l'indique, consacrées au développement du mouvement dans le sol latin. Quelques chapitres d'introduction présentent un résumé rapide de ses origines grecques, puis l'auteur nous la montre influant ici et là sur les œuvres comiques et épiques pour venir s'épanouir en pleine fleur dans la satire. *Satira... nostra est*, a dit Quintilien, oubliant ce que le genre doit aux Grecs. Mais d'autres ne sont pas moins injustes en oubliant ce que ce genre, comme tous les autres, doit aux Latins. M. Oltramare l'indique finement et fortement à la fois, donnant ainsi l'exemple — c'est l'occasion de le dire à la lettre — de rendre à César ce qui est à César. Car, enfin, l'opinion qui s'obstine à ne voir dans les Latins que d'éternels élèves des Grecs, jamais mis hors de page, est une opinion simpliste, donc fausse. Si les Latins ont beaucoup emprunté, ils ont marqué tous les emprunts à leur effigie, qui est celle du bon sens et de la logique. Pour la diatribe en particulier, M. Oltramare montre qu'ils en ont fait la fortune littéraire en la dépouillant de ses excentricités et en substituant un intérêt social aux préoccupations individualistes qu'elle n'avait pu déborder en Grèce. La délicate raison d'Horace a commencé ce travail et si bien policé la rude et populaire prédication qu'elle a fourni des éléments de première valeur à l'œuvre législative et moralisatrice d'Auguste. Les pages 190 et suivantes contiennent l'exposé de cet aspect intéressant de la question. Bref, se civilisant et s'affinant de plus en plus, la diatribe vient enfin entre les mains de Sénèque, le distingué courtisan, le philosophe délicat, qui lui emprunte une morale si haute qu'on a cru y reconnaître des influences chrétiennes. Et de fait les Pères de l'Église ne répudièrent pas cet héritage; conclusion peut-être imprévue, c'est dans leur chaire que se continue une tradition issue du tonneau de Diogène. L'intérêt du livre

de M. Oltramare est de mettre en pleine lumière les éléments de ce mouvement, soit qu'ils fussent déjà connus, soit qu'on les eût encore peu remarqués. Il vient à propos pour syncrétiser les travaux de Heinze, Lejay, Leo, Gercke, Norden, Fiske, etc..., et, comme à la solidité du contenu il joint une forme claire et entraînante, il initiera le public lettré à un mouvement que jusqu'ici les spécialistes étaient seuls à connaître.

Otto Weinreich, *Die Distichen des Catull.* Tübingen, 1926, p. viii-110.

Voici encore une étude consacrée aux relations de la production latine avec le sous-sol grec. Elle s'adresse à Catulle. Ce poète exquis a exercé, comme chacun sait, une influence très grande sur la poésie romaine ultérieure et peut-être sur certains domaines de la prose. A l'heure où Cicéron travaillait à acclimater au forum l'abondance et la somptuosité grecques, Catulle essayait de dérober aux Alexandrins leur condensation et leur brièveté. Entre l'influence de Cicéron et celle de Catulle, qu'elle le sût et le voulût ou non, la littérature latine n'a cessé d'osciller, et ses grandes œuvres — les *Géorgiques* et l'*Enéide*, par exemple — sont celles où a été réalisée avec un art consommé, mais, hélas! avec l'instabilité des combinaisons qui exigent de trop complexes conditions d'équilibre, la fusion harmonieuse des deux tendances opposées. Pour mieux mettre la seconde de ces tendances en lumière, M. Weinreich l'a saisie dans sa réalisation, si j'ose le dire, la plus aiguë : le distique élégiaque formant à lui seul une épigramme. Aussi bien ce distique représente-t-il l'aspect primitif du rythme hexamètre-pentamètre, dans lequel le pentamètre ne survient que pour donner à l'hexamètre une chute et une conclusion, l'hexamètre pour préparer et mettre en valeur le pentamètre. Mais quel sera l'intérêt de ce poème achevé en quelques syllabes? Quel artiste se risquera à lui donner une matière? Les Alexandrins l'ont tenté, y ont plus d'une fois réussi, et Catulle après eux. Pour le montrer, M. Weinreich étudie les poèmes 106, 112, 94, 105. Mais c'est surtout au poème 85 qu'il consacre une partie importante de son travail, près de quarante pages sur une centaine. Il envisage successivement la forme et la matière des distiques, montre qu'en dépit de leur brièveté, entre les mains d'un artiste comme Catulle, ils peuvent varier presque à l'infini leurs effets et leurs agréments. Quant à la matière, si elle est traditionnelle, ne la jugeons pas pour autant impersonnelle. Sans doute, les thèmes d'épigrammes se transmettent de mains en mains comme le flambeau du coureur antique. Mais les sentiments éternellement identiques qu'ils enveloppent sont ceux dont vit la nature humaine, et chaque vrai poète, avant de les exprimer, les a saisis vivants et brûlants dans son cœur. M. Weinreich illustre cette affirmation par l'étude du chef-d'œuvre qu'est le poème 85. Il en établit l'ascendance et la postérité, de Méléagre à Ausone, et nous convainc, pièces en mains, qu'au cours de cette longue

histoire les éléments qui le composent ont réalisé entre les mains du seul Catulle leur combinaison exquise et suprême. Sans doute, un tel bonheur n'a pas échu au grand élégiaque pour chacun de ses poèmes. Néanmoins, la démonstration de M. Weinreich est un excellent argument à opposer aux dédaigneux qui verraient sombrer sans regret pour notre patrimoine intellectuel toute la littérature latine, à la condition de conserver les chefs-d'œuvre de la Grèce.

A. Peterson, *De epitoma Iustini quaestiones criticae.* Upsal, 1926, p. xii-114.

M. Peterson consacre une centaine de pages à l'étude de la langue de Justin. En nous en faisant connaître certains aspects, il nous renseigne du même coup sur des habitudes caractéristiques de la langue latine : l'anacoluthe, que notre logique moderne range trop volontiers parmi les incorrections; l'équilibre, auquel nous sommes de moins en moins sensibles à mesure que nous perdons le sens de la rhétorique; la recherche de l'abondance, dont nous oublions trop volontiers le rôle dans l'établissement de la période, etc... Bref, c'est une bonne leçon de style oratoire que nous prenons à l'école de Justin. Nous la jugeons d'autant meilleure qu'elle ne nous est pas adressée directement et *ex professo*, dans un de ces catalogues qu'on aime à posséder dans sa bibliothèque pour le consulter au besoin, mais qu'on ne se décide jamais à épuiser d'un seul trait, quelque bénéfice qu'on en attende. Les citations, toutes curieuses par quelque côté, sont ordonnées vers une fin : elles tendent à établir comment certains éditeurs méconnaissent les aspects essentiels d'un texte et, croyant corriger les erreurs des copistes, altèrent profondément le style et la langue de l'auteur. M. Peterson montre par des rapprochements et des raisonnements fondés non seulement sur les habitudes de Justin, mais aussi sur celles d'autres écrivains latins, qu'en une foule de passages ils ont eu le tort de ramener des anacoluthes à la régularité syntaxique; de supprimer des redondances oratoires dont la disparition ampute la pensée elle-même; que, sous prétexte de rendre la phrase plus logique, ils en ont rompu l'équilibre, etc... Il est difficile dans un court résumé et avec des idées générales de marquer l'intérêt de l'étude, qui réside surtout dans les détails. Du moins peut-on en souligner l'utilité. Car si le texte des auteurs anciens trouve parfois son compte dans l'invention d'une nouvelle conjecture et la mise en valeur d'un manuscrit auparavant méconnu, il ne le trouve guère moins dans la critique de corrections qui risquaient de le défigurer. Si nous pouvions embrasser d'un coup d'œil l'inventaire complet des améliorations proposées pour le texte de chacun des auteurs anciens, nous nous féliciterions qu'il eût pu traverser sans encombre des parages si dangereux et venir jusqu'à nous avec des marques encore visibles d'authenticité.

Telles sont les réflexions que suggère l'étude de M. Peterson. Elles suffisent à en mettre en lumière l'intérêt et la fécondité.

Sister W. M. Carmody, *The subjunctive in Tacitus*. Chicago, 1926, p. x-185.

Voici une nouvelle étude sur Tacite... Chez le grand historien aujourd'hui, comme dans le domaine de l'amour-propre au temps de La Rochefoucauld, il reste bien des terres encore à découvrir. Cette étude apporte-t-elle des découvertes? Dans l'introduction et dans la conclusion nous voyons se lever des idées intéressantes. Grand poète devenu par choix et par occasion un grand historien, Tacite a voulu que tout contribuât aux effets imposants qu'il recherchait, son imagination, sa philosophie, la richesse de son vocabulaire et jusqu'aux plus humbles ressources de la syntaxe. Mais il entendait enrichir la langue sans la violenter, et c'est le plus souvent à l'analogie, dont les Latins ont toujours reconnu la légitimité, qu'il a fait appel pour rajeunir les moyens d'expression vieillis. A ses devanciers, il a emprunté des tournures restées sans développement. Lui-même enfin s'est risqué parfois à des innovations inspirées par l'horreur de la banalité courante. Nous concevons fort bien ces idées servant de fil directeur à une étude des emplois du subjonctif, et l'histoire de la transformation de sa syntaxe expliquée par les nécessités de la pensée et la recherche des effets artistiques. Et nous sommes déçus de trouver cette même étude, fruit d'un travail aussi consciencieux que délicat, amoindrie par une présentation vieillie et banale. Sous cette forme, il est vrai, elle rendra plus de service au travailleur, elle dépaysera moins son automatisme. Mais n'est-il pas regrettable que le labeur exigé par la recherche de tant d'éléments et leur mise au point ne prenne pas toute sa valeur, parce que la matière n'est pas venue se répartir dans des cadres qui cependant semblaient l'attendre?

A. Guillemin.

Victor Martin, *La fiscalité romaine en Égypte aux trois premiers siècles de l'Empire; ses principes, ses méthodes, ses résultats*. Genève, Georg et Cie, 1926, 31 pages.

Ce petit mémoire est un discours. M. Victor Martin, doyen de la Faculté des lettres, l'a prononcé devant le public réuni à l'Université, pour la séance de rentrée, le 26 octobre 1925. Il nous donne une bien favorable idée du sérieux et de l'intelligence des auditeurs. Il nous permet aussi de louer le talent de l'orateur. Sans se perdre dans les détails arides, il a traité son sujet avec une clarté et une largeur de vues frappantes, allant droit aux principes, dont un choix judicieux de faits précis éclairent l'action dans la réalité vivante. Tirer le plus fort revenu possible d'une population hiérarchisée, en réglant la répartition des charges non

d'après la richesse de chacun, mais d'après le statut politique et social du contribuable, telle est l'idée dirigeante du système. L'impôt personnel et l'impôt foncier, les seuls que puissent payer les classes inférieures, pèseront sur elles de tout leur poids, tandis que les classes privilégiées à cet égard, celles des grands et moyens propriétaires, plieront sous le faix de la perception de ces taxes, devoir qui leur est imposé sans compensation, avec l'obligation ruineuse de garantir l'État des déficits éventuels. Ainsi se prépare dès le Ier siècle après J.-C. l'épuisement progressif de l'Égypte, qui se manifeste dans nos textes de plus en plus tragiquement, surtout dans ce sombre IIIe siècle, époque où la misère croissante semble déjà annoncer l'effondrement de toute civilisation. On ne saurait trop recommander la lecture de ces quelques pages aux étudiants qui désirent s'orienter et aux personnes qui voudraient avoir une juste impression de cette administration impériale si vantée, et qui, ailleurs peut-être digne d'éloge, mérite sans doute d'être jugée sévèrement dans la vallée du Nil.

Pierre Jouguet.

C. Jullian, *Histoire de la Gaule*. Tomes VII et VIII : *Les empereurs de Trèves*. 1. *Les chefs;* 2. *La terre et les hommes*. Hachette, 1926.

Il n'est guère de latiniste qui ne connaisse l'*Histoire de la Gaule* de M. Jullian et n'ait eu l'occasion d'y recourir, ne fût-ce que pour y trouver un bon commentaire de César ou des passages de Tacite relatifs aux guerres de Germanie. Les deux nouveaux volumes, qui traitent de la fin du IIIe et de tout le IVe siècle, leur seront encore plus indispensables. Les documents écrits sont, en effet, particulièrement importants pour cette période qui possède même toute une littérature latine d'origine gauloise. Pour comprendre vraiment cette littérature, on ne saurait se dispenser de connaître les temps qui l'ont produite, et aucun livre, que je sache, n'en donne un tableau aussi net et aussi complet que ces deux nouveaux volumes de l'histoire de la Gaule.

Le siècle des Panégyriques, de Sulpice-Sévère et d'Ausone y apparaît sous un jour tout particulièrement original. On se le représente généralement comme une époque de décadence préparant la catastrophe imminente du monde antique. Période de troubles politiques et sociaux, pense-t-on, durant laquelle l'administration et le fisc deviennent de plus en plus oppresseurs, tandis que la misère générale achemine peu à peu les esprits vers l'apathie et l'indifférence pour la civilisation romaine. Dans cette atmosphère de malaise, les légendes de monnaies célébrant la « Félicité du siècle » paraissent une dérision, et l'optimisme emphatique des Panégyriques une gageure de la flagornerie. On taxe volontiers d'insouciance la grâce souriante d'Ausone, qui contraste, en effet, avec la virulence de Lactance à la fin du siècle précédent et les diatribes passionnées de Salvien au début du siècle suivant. De tous ces

documents contradictoires, M. Jullian arrive à dégager une image d'ensemble qui, par l'ampleur de sa documentation, paraît présenter toute garantie d'exactitude.

Le tome VII s'ouvre par une frappante description des ruines du IIIe siècle. Mais un quart de siècle réparateur les a effacées dès le début du règne de Constantin. Nous retrouvons au tome VIII une peinture détaillée de la prospérité des campagnes gauloises. Les compétitions des prétendants au trône n'ont troublé sans doute que trop souvent la politique impériale et, au moins au milieu du siècle, ont ouvert de nouveau la frontière aux Barbares. Mais ce ne furent là que des crises passagères assez rapidement résolues. Tous les empereurs ont rempli consciencieusement leur tâche, et ont assuré, généralement de façon efficace, la garde du Rhin. Les villes ni l'industrie n'ont jamais retrouvé sans doute la floraison du Haut Empire. Le siècle n'en est pas moins plein d'utiles labeurs. Ce dernier siècle de l'empire d'Occident, déclare M. Jullian, sera peut-être son plus beau siècle, non pas, certes, par les œuvres de paix et les joies de la vie, du moins par la volonté et la résistance au malheur. Il y a plus de noblesse dans cette fin de l'empire qu'aux jours sanglants de César et même sous Auguste.

Ce que dégage M. Jullian, c'est l'histoire d'une évolution qui, au sein de la civilisation antique, prépare l'état des siècles postérieurs. L'armée et même la cour se trouvent envahies par les chefs barbares, par des barbares complètement romanisés qui ne diffèrent guère des véritables Romains. Ceux-ci, d'ailleurs, adoptent non seulement le costume, mais encore, au moins en partie, les manières d'être des Barbares. Dans les grands domaines et le développement du colonat, apparaissent les premiers traits de la féodalité; les villas fortifiées annoncent les châteaux forts, leurs dépendances constituent déjà les futurs villages. L'esprit public se détache de l'empire; les classes populaires, au moins, ne connaissent plus guère que le riche sénateur dont elles dépendent et le domaine dont elles vivent; la population des villes s'attache surtout à ses remparts et à son église.

Nous assistons en effet, dans ces volumes, à la diffusion du christianisme, à l'organisation de l'administration ecclésiastique et aux querelles théologiques qui, parmi beaucoup de subtilités, ont au moins le mérite d'élever vers Dieu la pensée des fidèles et de détourner les âmes des actes extérieurs du culte pour les conduire vers la foi. L'influence du christianisme se traduit surtout par l'éclosion de cette chose nouvelle qu'est la charité. C'est à la nouvelle religion que M. Jullian attribue en grande partie l'amélioration des hommes de ce temps et même des princes. Les historiens du moyen âge et ceux de l'Église devront tenir grand compte de cette histoire du IVe siècle.

Dans cet universel changement, l'élément le plus stable, celui qui maintient vraiment la tradition antique, c'est la culture intellectuelle et c'est l'école. La principale originalité de la littérature consiste dans l'expression des sentiments personnels et dans la notation des impressions ressenties au spectacle de la vie. Les orateurs et les poètes savent user de la couleur avec discrétion. La note générale est une aimable mais sincère sensibilité. La langue et les idées demeurent cependant fidèles à la pure tradition classique. L'éducation littéraire en effet, telle qu'elle se donne à Autun aussi bien qu'à Bordeaux, à Toulouse ou ailleurs, consiste à peu près entièrement dans l'étude et la paraphrase des auteurs anciens. Le livre l'emporte sur la vie et le mot sur la chose. La parole écrite par les maîtres, par Platon ou par Virgile, assume à l'école l'autorité de l'Évangile dans l'Église.

Cette formation représente, il est vrai, le privilège d'une aristocratie restreinte. Pour la masse, la vie religieuse tient lieu à la fois des légendes de la mythologie et de l'ancien patriotisme municipal. L'église et son autel, le cimetière et ses saints, les pèlerinages aux tombeaux des martyrs ont remplacé le forum et l'amphithéâtre. Les grands apôtres, Hilaire de Poitiers et saint Martin de Tours, ont exercé une influence qui dépasse de beaucoup l'action des empereurs. Aussi leurs figures apparaissent-elles au même plan que celles des princes dans la galerie des chefs.

Appuyée sur une documentation d'origine gauloise, cette *Histoire* dépasse constamment les frontières trop étroites de la Gaule. Elle embrasse la majeure partie de l'empire d'Occident. La politique des empereurs de Trèves n'est gauloise, en effet, que dans la mesure ou la défense de la Gaule se confond avec celle de l'empire. L'histoire de la terre et des hommes de Gaule, soumis aux mêmes lois et à la même administration que les autres provinces, apparaît comme un exemple de l'évolution générale du monde latin. Elle explique bien des traits de l'histoire de l'Italie, de l'Espagne ou de l'Afrique. La Gaule et Trèves sont devenues siège de l'empire et résidence impériale; elles ont assumé dans le monde un rôle de premier plan et prêtent à l'empire le meilleur de ses forces. L'intérêt qu'il porte à la Gaule n'empêche pas M. Jullian d'embrasser un horizon plus vaste et de se retrouver bien souvent l'historien non d'une province, mais du monde antique en général. Nous tenons à signaler le précieux service que ces deux nouveaux volumes de l'*Histoire de la Gaule* sont appelés à rendre aux études latines.

Albert Grenier.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 MARS 1927.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, J. Barker, J. Béranger, H. Bernès, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. J. Carcopino, P. Collinet, Mlle M. Comeau, MM. R. Durand, A. Ernout, E. Faral, Fliniaux, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. R. Hierche, R. Holingue, P. Jouguet, G. Lafaye, S. Lambrino, H. Lebègue, J. Marouzeau, L. Mertz, J.-M. Meunier, Mlle J. Michel, M. M. G. Nicolau, Mlle L. Nitti, MM. L. Nougaret, P. Perrochat, L. Pichard, M. Rouzaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de Paris, présente un *programme d'études sur l'emploi du cursus métrique par la chancellerie impériale romaine*. Après avoir montré la nouveauté de la question, il établit, à l'aide de sondages faits avec le concours de M. Matei Nicolau, que la chancellerie impériale a, en fait, observé les quatre sortes de *cursus* dans le choix des mots finaux des constitutions longtemps avant les auteurs littéraires et les papes. Par quelques exemples, il fait ressortir l'intérêt que présente cette découverte tant pour la reconnaissance des interpolations des constitutions des IIe, IIIe et IVe siècles au code de Justinien (534) que pour la restitution des leçons exactes de ces textes, parfois défigurées par les manuscrits ou par les éditeurs. Il trace enfin le plan des recherches plus complètes qu'il se propose d'entreprendre sur le sujet en collaboration avec M. Matei Nicolau, et qui pourront servir conjointement aux philologues et aux juristes.

M. H. Goelzer remercie M. Collinet pour sa communication dont il se plaît à faire ressortir l'intérêt, tant au point de vue philologique qu'en ce qui regarde l'histoire du droit.

M. A. Ernout exprime quelques doutes sur l'existence du *cursus* à l'époque d'Antonin le Pieux. Les recherches précédentes, et notamment celles de Louis Havet, faisaient descendre les origines du *cursus* jusqu'à Symmaque. Il est à priori déconcertant qu'on puisse trouver, dès le milieu du second siècle, une rythmique des fins de phrase fondée non sur la quantité, mais sur l'accent.

M. M. Nicolau répond que les recherches préliminaires entreprises jusqu'ici ne sont pas assez avancées pour permettre de donner à cette question extrêmement délicate une solution définitive. Dans la versification grecque, l'effacement de la quantité remonte au second siècle ap. J.-C.; en latin, elle paraît plus tardive. En tout cas, il y a dans nos textes une correspondance notable entre la clausule métrique du type crétique-trochée et le *cursus planus*, dans la proportion de 70 °/₀.

M. A. Ernout fait observer que ces clausules semblent s'appliquer à des textes écrits, sans que la prononciation paraisse jouer un rôle dans leur établissement, ce qui est peut-être en contradiction avec le caractère du *cursus*, fondé sur une accentuation qui reproduit la prononciation réelle.

A une question de M. J. Carcopino, M. Collinet répond que des recherches ont été faites également sur le *cursus* des constitutions conservées par les inscriptions.

M. J. Marouzeau se félicite de ce que, dans deux séances successives, une discussion ait pu être instituée sur des sujets importants entre juristes, philologues et historiens. Depuis longtemps ce genre de collaboration avait paru désirable, si bien même que plus d'une fois on a pu songer à l'organisation d'un enseignement juridico-philologique du droit romain; il est à souhaiter que la liaison réalisée ne soit plus désormais rompue.

II. — M. le chanoine J. Meunier présente une communication sur l'*origine de la poésie rythmique de l'Église et du vers français.*

La versification latine rythmique fondée sur l'accent d'intensité, qui a fleuri du IVe au XIIe siècle, plonge ses racines dans les chants populaires des Romains, qu'elle continue après la disparition de la poésie classique. A chaque tonique succéda bientôt une atone, et le vers devint syllabique. Pour marquer le compte des syllabes, l'accent final rythmique de chaque vers en vint à frapper une même voyelle, ce qui amène d'abord l'assonance, puis la rime. De plus, un repos, tombant aussi sur un temps fort, fut ménagé au milieu du vers. De là sortira notre vers français, qui n'est pas une déformation de la poésie latine classique, ni une corruption de la versification latine rythmique, mais la suite logique, l'évolution naturelle, l'épanouissement libre de la vieille poésie populaire des Romains, en passant par la poésie liturgique de l'Église latine et la versification rythmique du moyen âge.

II.

SÉANCE DU MOIS D'AVRIL.

En raison de la proximité des vacances de Pâques, la séance d'avril avait été avancée du samedi 9 au mercredi 6 avril. Elle a été consacrée à une communication de Dom Quentin, professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, qui avait tenu à profiter d'un court séjour à Paris pour se mettre en rapports avec notre Société. Aux membres de la Société s'était joint un public nombreux que l'amphithéâtre Guizot suffisait à peine à contenir. Dom Quentin, présenté par M. H. Goelzer, président, fit une démonstration rigoureuse et attrayante à la fois de la méthode de classement des manuscrits proposée dans son « Mémoire pour l'établissement du texte de la Vulgate », en conviant les jeunes travailleurs à orienter leurs efforts vers une critique des textes scientifiquement constituée.

Les applaudissements qui ont accueilli son exposé ne manqueront pas d'être, en même temps qu'un encouragement aux étudiants, un avertissement aux futurs éditeurs !

III.

SÉANCE DU 14 MAI.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — M. H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. C. S. Boer, A. Bourgery, V. Bröndal, Mme V. Bröndal, MM. A. Burger, J. Carcopino, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, M. L.-A. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle B. Fournier, MM. A. Froidevaux, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. H. Hierche, Th. Jaulmes, S. Lambrino, H. Lebègue, H. Legendre, M. Liscu, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, L. Mertz, J.-M. Meunier, M. G. Nicolau, C. I. Niculesco, Mlle L. Nitti, MM. P. Perrochat, M. Ponchont, D. Rancillac, Ch. Samaram, Mme N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, Mme A. de Willman-Grabowska, MM. H. Yvon, J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. H. Goelzer rend compte du voyage qu'il vient de faire en Italie et des circonstances dans lesquelles il a représenté la France aux fêtes célébrées à Mantoue en l'honneur de Virgile. Il a été heureux, au cours de son voyage, de recueillir les témoignages de sympathie les plus flatteurs pour notre Société, dont les travaux sont suivis avec le plus grand intérêt au delà des Alpes.

M. J. Marouzeau fait connaître qu'il a déjà reçu diverses réponses à la note relative à une réforme de la prononciation du latin (cf. ci-dessus, p. 88). Toutes sont favorables à la proposition, en demandant les unes un peu moins, les autres un peu plus, mais avec le désir commun d'accepter un compromis qui permette d'aboutir.

M. Marouzeau signale aux membres de la Société l'intérêt qu'il pourrait y avoir à échanger par le moyen de la Revue des renseignements, des conseils, des idées, par exemple sur la pratique de l'enseignement, sur les méthodes pédagogiques, sur les livres à employer (manuels, recueils de textes, etc.)... Récemment, un directeur de collège d'un pays étranger de langue française s'est adressé à lui pour savoir quel premier livre de latin (avec exercices et récapitulations) auraient à conseiller les maîtres français. Il va de soi qu'une réponse à de telles questions gagnerait à être appuyée de l'autorité de ceux qui ont la pratique journalière de l'enseignement. Le cas échéant, une rubrique spéciale pourrait être ouverte dans la Revue pour les demandes et réponses de cet ordre.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. J. Carcopino, dans une communication intitulée *Archéologie et philologie*, montre par un exemple précis comment ces deux sciences peuvent se prêter un mutuel appui.

Il part de l'examen de deux des bas-reliefs de la basilique souterraine de la Porte-Majeure à Rome (une scène de lécanomancie et le saut de Leucade) ; il les confronte avec des textes de Pline l'Ancien et d'Ovide, montre d'une part que l'hydromancie a été une des formes préférées de la divination dans les sectes néo-pythagoriciennes romaines, d'autre part comment toute une série d'interprétations néo-pythagoriciennes se sont fondées sur un double rapprochement de φάων, épithète d'Apollon, avec le nom du prétendu Phaon, aimé de Sappho, et de λευκάς, nom d'une plante à propriétés érotiques, avec le nom de Leucade.

En ce qui regarde Ovide, l'examen de divers passages et en particulier de la quinzième Héroïde montre qu'il était en rapports étroits avec les néo-pythagoriciens, et le rapprochement de divers indices conduit à se demander si son exil même n'a pas eu pour motif une participation aux rites interdits de la secte.

M. Goelzer, président, remercie M. Carcopino de sa communication si riche d'interprétations nouvelles.

M. Meillet exprime le plaisir qu'il a eu à suivre la démonstration de M. Carcopino ; ce qu'on a seulement quelque peine à comprendre, c'est qu'Ovide, s'il n'eut qu'une faute de ce genre à se reprocher, ne se soit pas montré plus explicite. M. Carcopino répond qu'indépendamment du danger qu'aurait présenté un aveu qui eût entraîné, sous la législation en vigueur, un exil non plus officieux, mais juridique, avec la confis-

cation de biens qui avait été épargnée au poète (*Tr.*, V, 2, 57-58), il y avait là une question de bienséance : Ovide ne pouvait décemment insister, dans des plaintes destinées à être transmises à l'empereur, sur des réunions dont l'ordre du jour portait habituellement sur « la fin du Prince » (Tacite, *Ann.*, XII, 52), sa succession ou sa politique.

M. L.-A. Constans et M. J. Marouzeau font observer que la démonstration serait plus frappante, si Ovide avait réellement appartenu à la secte néo-pythagoricienne. M. Carcopino en convient volontiers. Il est persuadé, pour sa part, qu'Ovide a passé par la secte; en dehors des rencontres doctrinales qu'il a signalées plus haut, il relève en ce sens son intimité avec Aemilius Macer, l'adaptateur de Nikandros; mais il suffit, pour que l'interprétation proposée soit plausible, qu'Ovide ait subi, hors ou dans la secte, l'attraction de la pensée néo-pythagoricienne. Et c'est de quoi l'on n'a plus aujourd'hui le droit de douter.

M. J. Zeiller s'étonne qu'un poète aussi frivole qu'Ovide ait aussi sérieusement philosophé. M. Carcopino répond que cette dualité psychologique n'a rien d'exceptionnel. Dans les sociétés raffinées, frivolité et mysticisme s'accordent assez souvent et, sans remonter plus haut que le XVIIIe siècle français, n'a-t-on pas vu Mesmer et Cagliostro tourner la tête légère des Parisiens à la fin de l'Ancien Régime?

IV.

SÉANCE DU MOIS DE JUIN.

La réunion du 11 juin a été consacrée à une visite aux collections d'antiquités romaines du Musée du Louvre, sous la conduite de M. E. Michon, conservateur des Musées nationaux.

M. Michon, après avoir, dans une causerie préliminaire, dégagé les principaux caractères de l'art romain, s'est attaché plus particulièrement à l'interprétation des bas-reliefs réunis dans la grande salle, dont plusieurs ont été identifiés ou complétés par ses soins.

Les membres de la Société étaient venus nombreux à cette dernière réunion de l'année scolaire, et ont exprimé à M. Michon leur reconnaissance pour la faveur unique qui leur était offerte de visiter une des plus intéressantes collections du Louvre sous la conduite de celui qui la connaît le mieux.

CHRONIQUE

I. — Enquêtes et travaux de sociétés.

Dans une précédente Chronique, je signalais les principaux besoins de nos études. Il a pu être pourvu déjà à quelques-uns des plus urgents. Les lecteurs de cette Revue savent comment la *Confédération des sociétés scientifiques françaises* nous a fourni depuis plusieurs années les moyens matériels d'assurer notre documentation bibliographique, contribuant ainsi à la vie même de notre Société. Mais la Confédération, qui a rendu déjà de si grands services, ne considère pas sa tâche comme terminée, et, soucieuse d'aider dans leur développement les sociétés, dont chacune peut être considérée dans son domaine comme le témoin et la mesure de la production scientifique, elle vient de mettre à l'étude un plan d'organisation et de propagande propre à favoriser le recrutement et le rendement des spécialistes en améliorant les conditions du travail scientifique. En attendant la réalisation d'un programme méthodique, dont les termes ont été envisagés au cours d'une récente assemblée générale, le secrétaire de la Confédération vient de nous soumettre une *Enquête sur les besoins des sociétés*, dont voici la teneur essentielle :

« Nous savons combien la vie de la plupart des sociétés scientifiques est rendue difficile par suite de l'insuffisance de leurs ressources, et nous considérons comme un devoir de la Confédération de chercher les moyens d'améliorer cette situation. Le Bureau estime qu'une telle tentative doit être précédée d'une enquête pour déterminer les ressources dont il faudrait pouvoir disposer annuellement. Nous vous demandons, par suite, de bien vouloir nous dire quelle serait la somme dont votre Société aurait besoin annuellement, pour assurer son fonctionnement administratif et sa vie scientifique d'une manière suffisante.

« A titre d'indication concernant la vie scientifique, nous vous signalons, en particulier, les possibilités suivantes :

« *a)* Organisation de conférences en indemnisant des conférenciers français ou étrangers.

« *b)* Organisation ou participation à des réunions nationales ou internationales.

« Nous vous demandons de bien vouloir étudier cette question et de nous envoyer votre réponse au plus tôt. »

Pour la réponse à cette enquête, le secrétaire de la Société sera heureux de mettre à profit les suggestions qui pourraient lui être adressées.

— La *Commission internationale de coopération intellectuelle* a été saisie d'un projet dû à M. Puscariu, membre de la Commission nationale roumaine, projet qui tend à l'organisation du travail scientifique, essentiellement par l'établissement d'un index général. De l'avis de M. Puscariu lui-même, l'établissement d'un pareil index ne pourrait être prévu, au moins tout d'abord, que pour une spécialité particulière, la philologie par exemple, ou même une branche de la philologie. D'ores et déjà, M. Puscariu aurait expérimenté avec succès, au Musée de la langue roumaine, le système qu'il préconise. La Commission a pensé que le projet de M. Puscariu méritait d'être examiné et nous prie de donner notre avis sur l'application éventuelle du projet à la philologie latine, en nous soumettant l'enquête suivante :

1° Estimez-vous que puisse être recommandé aux auteurs et aux éditeurs l'adoption d'un type uniforme d'index?

2° Pensez-vous que pourrait être envisagé l'établissement d'un index général des ouvrages se rapportant à la philologie classique?

3° Croyez-vous que l'index en question devrait être imprimé, ou qu'il devrait constituer simplement un répertoire de fiches?

4° Pensez-vous que l'établissement d'un pareil index général pourrait dispenser les auteurs de mettre un index à la fin de leurs ouvrages? En pareil cas, ils pourraient se borner à préparer des fiches qu'ils enverraient au rédacteur de l'index général.

Après avoir répondu pour mon compte, sans dissimuler ce que me paraissait avoir de chimérique le projet ainsi présenté, je crois devoir le soumettre à la réflexion des lecteurs de cette Revue pour le cas où ils estimeraient qu'on puisse en retenir quelque chose.

— Un groupe d'humanistes du sud-ouest a conçu le projet d'une revue littéraire qui aurait pour titre *Les études latines*. Comme l'objet en est tout différent de celui que nous nous proposons ici, l'un des premiers consultés, M. H. Maninat, qui vient de publier une traduction des *Bucoliques* de Virgile avec la mention : « Imprimé pour *Les Études latines* », m'écrit pour me dire qu'il a signalé aux promoteurs la trop grande ressemblance du titre qu'ils ont choisi avec celui de notre Revue, et que le nécessaire sera fait pour éviter toute confusion.

— Bien plus loin de nous, voici un autre groupement qui mérite de nous intéresser : à Calcutta vient de se fonder une *Société de la culture latine* sous le titre *Union indo-latine*, qui a tenu sa réunion inaugurale le 4 mars de cette année. La Société se propose de réaliser la liaison avec le monde européen occidental, dans la mesure où il a été façonné ou influencé par la culture latine. Au moment où, par l'action de la Russie,

une partie du proche Orient échappe à l'influence dite « méditerranéenne », il n'est pas sans intérêt de noter cette extension de l'esprit latin vers l'Orient lointain. Relevons parmi les noms des organisateurs ceux de plusieurs jeunes Hindous qui ont été chez nous, pendant ces dernières années, des « missionnaires » de l'Orient, et dont deux sont rentrés dans leur pays avec le diplôme de docteur ès lettres.

II. — Documentation et suggestions de travaux.

Un mot d'abord sur deux ou trois questions à l'ordre du jour.

— Celle de la prononciation du latin entre, si l'on peut dire, dans sa phase internationale. Elle vient de faire l'objet en Allemagne de nouveaux exposés qui intéressent les latinistes de tous les pays : M. Schlossarek, *Die schulpraktische Bedeutung der richtigen Aussprache des klassischen Lateins,* Breslau, 1924; B. Rötter, *Die Aussprache des Lateinischen,* Limburg, 1925. Dans un article de *Eranos*, 1925, p. 35 et suiv., *Latinuttalet*, M. M. Hammarström constate en Suède la tendance à normaliser la prononciation dans le sens de la vérité historique. En Espagne, M. Galindo exprimait récemment l'idée que la solution définitive de la question était dans un accord international. La *Société des Études latines* se doit de prendre l'initiative de cet accord éventuel. Un questionnaire et un projet d'accord seront prochainement soumis par ses soins aux principales organisations étrangères susceptibles de s'intéresser à la question.

— La question de la nomenclature grammaticale a été nettement posée; mais il n'apparaît pas qu'on soit près de se mettre d'accord sur le principe même qui doit présider au choix des termes. Les rapports de MM. Yon et Yvon, publiés dans cette Revue, préconisent une sorte de statu quo ou, du moins, une adaptation prudente et mesurée; la communication de M. Froidevaux, également publiée ici, soulève la question de savoir s'il ne convient pas de donner par le terme signifiant une définition de la chose signifiée, ce qui équivaut en somme à introduire dans la nomenclature une théorie de la grammaire. Dans un récent article sur *L'école genevoise de linguistique générale* (*Indogermanische Forschungen*, t. XLIV, p. 237-241), M. A. Séchehaye pose la question de la manière suivante (p. 23 du tirage à part) : « La science grammaticale ennuie, en général, les enfants et souvent aussi les maîtres; cela provient de ce qu'elle est restée trop formelle, scolastique; ses principes, ses définitions n'ont pas ce caractère d'évidence, de clarté, qui satisfait l'esprit et qui guide et encourage la curiosité. On a parlé beaucoup dans le temps de réformer et d'unifier la terminologie de la grammaire scolaire. Qui ne voit qu'il serait bien plus nécessaire de s'entendre d'abord

sur les idées, et que trop souvent on a travaillé à définir des notions traditionnelles et à trouver un sens à des termes reçus (par exemple en français : complément direct et complément indirect) bien plutôt qu'à saisir les réalités avec lesquelles on avait affaire et que notre terminologie recouvre tant bien que mal? Or, n'est-ce pas la tâche du linguiste de fournir à l'école l'arsenal des idées et des termes dont elle a besoin? » A vrai dire, les objurgations de M. Séchehaye ne départageront pas les partisans des deux types de terminologie, car, d'une part, il semble faire bon marché du terme grammatical adopté, pourvu qu'on s'entende sur la notion qu'il désigne, et, d'autre part, il demande à la science du langage de fournir à la fois les notions et les termes. Voici du reste une autre voix de Suisse qui mérite d'être entendue. Dans sa seconde édition des *Vorlesungen über Syntax* (t. I, p. 24-25), M. J. Wackernagel se prononce contre les traductions « parlantes » des termes grammaticaux traditionnels; à ceux-ci, si imparfaits qu'ils soient, il reconnaît deux avantages : celui d'être souvent communs à toutes nos langues occidentales, et celui précisément de ne vouloir rien dire, d'être de simples étiquettes qui laissent le champ libre à l'interprétation. Enfin, dans une note récente publiée par *Les humanités*, 1927, n° 29, p. 192, M. G. Leprince, estimant qu'il ne peut y avoir de classification définitive des faits du langage, se résigne à ce que le terme grammatical ne satisfasse pas à toutes les exigences d'une définition, et affirme que le besoin de logique qui tourmente le maître laisse en général l'élève bien indifférent. — La dispute reste ouverte.

En attendant un accord, je signale, venant encore de Suisse, une tentative de réforme, et même une première réalisation. M. R. Grosjean, professeur au Collège classique de Neuchâtel, m'écrit pour me dire l'intérêt qu'il a pris aux communications publiées ici, et joint à sa lettre une brochure intitulée *Cours élémentaire d'analyse grammaticale* (Neuchâtel, Attinger, 1926), qu'il accompagne des explications suivantes : « La présente brochure vous montrera ce qui a été fait chez nous à Neuchâtel, où les mêmes questions nous agitaient et nous divisaient au grand détriment des élèves. Pour sortir de cet état, mes collègues professeurs de langues latine, grecque, française et étrangères m'ont prié d'imprimer les notes que je destinais à mes élèves. Après de nombreuses discussions, tous mes collègues (une trentaine) se sont mis d'accord; les élèves ont immédiatement bénéficié de cette unité de terminologie; la question pratique semble résolue pour nous. Mais j'attends les objections pour ma seconde édition. » Avis à ceux qui ont entrepris de poursuivre la discussion. Avis surtout à ceux qui se préoccupent de l'aspect international de la question. Je leur rappelle les indications fournies dans une précédente chronique, t. IV, 1926, p. 29 et suiv., et leur signale par surcroît les

observations et suggestions de A. Noreen, *Beiträge zur Methode und Terminologie der Grammatik*, Halle, Niemeyer, 1923, et G. Adamescu, *Necessitatea unificarei terminologici gramaticale*, 1er Congrès des philologues roumains, avril 1925, Bucarest, 1926.

— Le latin médiéval continue à faire recette. On a vu par les chroniques précédentes combien de périodiques ont été, pendant ces dernières années, créés ou réorganisés pour développer l'étude de la littérature, des idées, de la langue : *Speculum*, *Bulletin Du Cange*, *Archivio glottologico italiano*, *Revue de linguistique romane*, *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*. Ces diverses revues offrent aux travailleurs un vaste champ de collaboration. Les *Archives* annonçent qu'elles publieront « des travaux originaux sur les doctrines qui se sont développées entre le IXe et le XVIe siècle et des textes inédits ou dont la réédition critique s'impose; d'autre part, elles contiendront des notes assez brèves sur des détails d'histoire, de doctrine ou d'épigraphie; les étudiants des Hautes études, de l'École des chartes, des collèges théologiques et des universités sont appelés à collaborer avec leurs maîtres à cette œuvre purement historique et scientifique ». Le *Bulletin Du Cange* (*Archivum latinitatis medii aevi*; sigle *ALMA*), revue de lexicographie et de philologie médiévale, publie des travaux originaux contenant des matériaux destinés au futur *Dictionnaire du latin médiéval*, lequel embrassera cinq siècles (de la chute de l'Empire d'Occident en 476 au commencement du IXe siècle). Exceptionnellement, elle accueille les articles lexicographiques ou philologiques ayant trait à des questions de langue ou de grammaire quelque peu antérieures ou postérieures à la période du haut moyen âge. C'est-à-dire que, dans le domaine qui lui est attribué, elle se propose un objet analogue à celui que le regretté Ed. Wœlfflin avait donné à son *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*.

Pour remplir les cadres ainsi établis, les travailleurs ne manqueront pas de directives. On a lu, dans cette Revue même, le programme à la fois vaste et précis qu'a tracé M. E. Faral (*L'orientation actuelle des études relatives au latin médiéval*, t. I, 1923), et le compte-rendu qu'il a publié (t. IV, p. 141) de la thèse de M. P. Rumpf sur *L'étude de la latinité médiévale* (*Archivum Romanicum*, t. IX, 1925). J'ai signalé, dans des chroniques antérieures, les projets de travaux proposés par la *Section of medieval latin of the modern language Association of America*. On peut consulter aussi à ce sujet les rapports de J. S. P. Tatlock (*Trans. of the philolog. Association*, 1922, p. XXIX), E. C. Hills (Ibid., p. XXVIII), K. Vossler (*Internationale Monatsschrift*, XIII, p. 783-790). Tout récemment, dans l'*Athenaeum* (Nuova Serie, t. IV, fasc. 2, 1926, p. 73 et suiv.), M. F. Ermini a rappelé encore les principales idées générales qui peuvent servir de guide dans ce domaine. Enfin il ne sera peut-être pas inutile de présenter ici, en le mettant à jour, un résumé du rapport publié en 1918

par M. Paul Lehmann dans les *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaft* sur les tâches de la philologie latine du moyen âge.

Entendue au sens large du mot, dit l'auteur, cette philologie doit être à la fois une science linguistique, une histoire de la littérature et une histoire de la transmission des textes. Elle doit appeler à son aide des sciences secondaires : histoire de l'écriture, du livre, des bibliothèques, des écoles, des sciences; elle ne pourra rien ignorer de ce qui a rapport à la vie intellectuelle et artistique. Une tâche importante est de déterminer l'origine de la minuscule caroline, les théories actuelles étant encore insuffisantes et contradictoires (sur ce point, des travaux ont été publiés récemment par MM. Ph. Lauer, cf. cette Revue, t. IV, p. 76, A. de Boüard, Schiaparelli, Hessel, etc.). On étudiera l'évolution de l'écriture dans un lieu donné, par exemple à Saint-Gall (à signaler maintenant les travaux de Clark, Munding, Steffens sur ledit scriptorium de Saint-Gall et sur celui de Bobbio, de Schiaparelli sur celui de Lucques, de Tafel et de Lowe sur ceux de Lyon et de Bénévent, de Lindsay et de Lehmann lui-même sur Lorsch, Mayence et Fulda, de Weinberger sur Vivarium, le monastère de Cassiodore, de Liebaert sur Corbie, enfin les recherches en cours de M. E. K. Rand sur l'écriture de Tours). La lutte de l'écriture insulaire avec la minuscule caroline au IXe siècle mérite une étude approfondie qui permettra peut-être de dater et de localiser bon nombre de manuscrits et fournira des informations précieuses pour l'histoire des écoles d'écriture (M. Ch. Samaran me signale qu'il y aurait à examiner la possibilité d'une influence des formes brisées de la *beneventana*, liée aux relations monastiques et politiques entre Grande-Grèce et Normandie, et les intéressantes monographies publiées ou inspirées par M. W. Lindsay dans sa *Palaeographia latina* donnent une idée de la méthode qu'on peut suivre pour ces recherches). Il faudra étudier à part chacun des îlots d'où rayonne l'influence anglo-saxonne, suivre aussi le développement de l'écriture dite gothique (cf. sur ce point l'étude de Mme D. Rodjestvensky dans les *Mélanges F. Lot*), observer la naissance de l'écriture des humanistes, dite « antiqua », et en particulier sa pénétration en Allemagne. Il faudra établir l'origine et l'âge des manuscrits, dresser des catalogues de spécimens en utilisant la reproduction photographique (on a vu par l'exemple des travaux de Dom Quentin sur la Vulgate les services que peuvent rendre les spécimens photographiques; à qui veut connaître les facilités offertes par les différentes bibliothèques pour la photographie des manuscrits, il est bon de signaler le tableau indicateur publié récemment sous le titre *Handschriften-Photographie* par M. H. Rabe dans la *Philologische Wochenschrift*, 1927, p. 30; il convient aussi de rappeler la technique nouvelle des micro-films exposée par Mlle Silberstein dans une des séances de notre Société). On dressera des inventaires de bibliothèques modernes,

on multipliera les recherches dans celles qui sont mal inventoriées (sur ce point j'ai rapporté dans une chronique précédente, t. IV, p. 33, les suggestions de M. F. Grat et les projets de M. Seymour de Ricci; M. Ch. Samaran, qui vient d'être chargé de l'enseignement de la paléographie à l'École des Hautes Études, travaille à établir un répertoire critique des manuscrits de date et de provenance certaines, qui permettra de faire toutes les comparaisons et rapprochements utiles; enfin M. Richardson, bibliothécaire de la Bibliothèque du Congrès de Washington, a conçu le projet de résumer en une vingtaine de volumes les catalogues de toutes les bibliothèques du monde). On s'efforcera de reconstituer les bibliothèques anciennes, d'en publier les statuts, d'établir des recueils d'indications de provenance, de cotes, de titres, de marques (cf. dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1924, p. 189-197, les suggestions fournies par M. J. A. Desprez à propos de la « pecia »). On suivra l'histoire de la lecture de table dans les couvents. On s'attachera à l'étude de la prononciation, de la quantité, de l'accent, de la ponctuation dans les manuels et dans les textes (la thèse récente de M. Ch. Beaulieux et l'article qu'il vient de publier dans cette Revue, ci-dessus, p. 68 et suiv., pourront servir de point de départ et d'introduction à ce genre de recherches; cf. aussi l'étude récente de M. Cl. Brunel dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur l'accent dans les textes antérieurs au XIIe siècle). En ce qui concerne la langue, il faut avant tout un dictionnaire du latin du moyen âge (nous l'aurons avec le *Du Cange*); on suivra les variations du latin avec les époques et dans les différents pays, son aboutissement aux formes romanes et, d'autre part, l'influence des langues romanes sur le latin. On analysera la langue de quelques écrivains en particulier; on publiera et on étudiera les florilèges et les glossaires importants pour la critique des textes et l'histoire de la transmission des classiques (ici encore les travaux de M. W. Lindsay serviront de guide et de modèle). On déterminera l'attitude des humanistes italiens, français et allemands par rapport à la langue et la littérature du moyen âge. Pour ce qui est de la littérature, on doit cesser de l'opposer au classicisme ou de mêler à la critique et à l'éloge des préoccupations d'ordre religieux et confessionnel. Il faudra se placer au point de vue purement scientifique, discerner l'influence des auteurs latins et de la littérature biblique. Il y a un livre à faire sur Ovide au moyen âge (cf. la bibliographie de F. Levy dans les *Jahresb. d. Philol. Ver.*) et beaucoup à dire encore, après Comparetti, sur Virgile. On est loin d'avoir tout dit sur l'influence des « Révélations » de Methodius de Patara. On ignore encore quelle est la part des Irlandais, des Anglo-Saxons dans la conservation et la propagation des œuvres littéraires (cf. dans les *Trans. of the Amer. philol. Assoc.*, 1924, p. 190 et suiv., une étude de Me Eva Matthews Sanford : *The use of classical latin authors in the Libri manuales*,

qui peut servir de point de départ à des recherches de ce genre). On n'a pas de monographie détaillée et complète sur les couvents, sur les hommes remarquables. Il y aurait à écrire des biographies, à établir un corpus des Libri de viris illustribus de saint Jérôme à Trithemius, à étudier la façon dont le moyen âge a compris l'antiquité, à écrire une grande histoire de la vie intellectuelle au moyen âge. On n'a pas étudié suffisamment la tendance moralisatrice, l'interprétation allégorique, la transmission des mythes grecs et romains; la littérature latine du moyen âge compte des centaines d'auteurs à publier, à analyser. Si le Corpus poetarum projeté est encore un rêve assez éloigné de sa réalisation, du moins pourrait-on publier une anthologie de poètes et de prosateurs.

— En ce qui concerne cette dernière suggestion, je dois noter qu'il a paru, depuis la publication du rapport de M. Lehmann, non pas un, mais toute une série de recueils de textes de latin médiéval. Je citerai pour mémoire : P. Alpers, *Mittellateinisches Lesebuch*, Gotha et Stuttgart, 1924; O. Immisch, H. Lamer, etc., *Vox latina*, *Lateinisches Lesebuch*, *Ausgewählte Proben lateinischen Schrifttums von 200 n. Chr. bis zur Gegenwart*, Leipzig, Dietrich, 1924; K. P. Harrington, *Medieval latin selected*, New-York, Allyn et Bacon, 1925; St. Gaselee, *An anthology of medieval latin*, London, Macmillan, 1925; Ch. H. Beeson, *A primer of medieval latin*, Chicago, Scott, 1925; C. Beck, *Mittellateinische Dichtung*, Berlin, de Gruyter, 1926. Ajouterai-je que M. E. Faral, soucieux de remplir pour une part le programme tracé naguère par lui-même, prépare la publication d'un recueil de textes qui seront choisis non pour l'intérêt de curiosité qu'ils peuvent offrir au lecteur, mais au point de vue de l'histoire de la langue, de la littérature et de la tradition, et qui doit être accompagné d'un tableau chronologique de la littérature latine du moyen âge.

On n'aura pas manqué de noter que cette éclosion d'anthologies répond pour une bonne part à la préoccupation qui s'est nouvellement imposée aux latinistes de faire pénétrer dans l'enseignement la connaissance du latin de basse époque. Dès 1918, M. F. S. Granger, dans les *Proceedings of the classical Association*, p. 72-73, réclamait la mise en chantier d'une collection qui comprendrait des textes récents des écrivains les moins connus et des Pères de l'Église; dans le *Classical Weekly*, t. XII, p. 39-40, M. Ch. Knapp publiait *A plea for christian authors;* plus récemment, M. Dürr a repris la question de l'enseignement de la littérature latine médiévale au lycée dans une communication au Philologenverband de Heidelberg (résumée dans *Humanistisches Gymnasium*, 1925, p. 196 et suiv.). Enfin, et c'est par là que je justifierais, s'il en était besoin, cette revue un peu complaisante des études médiévales, M. F. Brunot, dans un discours prononcé en 1924 à la distribution des prix du Collège Chaptal, faisait appel à notre Société même pour élargir

dans ce sens l'objet des études latines : « Ce sera un des efforts de cette Société de restituer la littérature latine dans son intégrité, de lui rendre ce qui lui appartient légitimement, de saint Augustin à Gerson, en passant par saint Thomas, des auteurs anonymes des proses et des hymnes à Érasme et à Santeuil. Alors elle apparaîtra sous sa figure authentique et avec son ampleur véritable. »

— Le programme indiqué ci-dessus ne touche pas aux questions de filiation de manuscrits, mais, sur ce point, le branle vient d'être donné aux amateurs de critique des textes par l'exposé et la défense de la méthode de Dom Quentin (cf. l'article ci-dessous, p. 150 et suiv., et le compte-rendu publié t. IV, p. 255 et suiv.). A ceux qu'intéresseraient des recherches de détail dans cet ordre d'idées, je signale les suggestions présentées par A. Souter dans la préface de son étude sur l'Apologétique de Tertullien (Aberdeen, Univ. Press, 1926) en ce qui regarde la collation à faire du manuscrit de Corbie (à Leningrad), et celles de S. E. Stout (*The eight-book manuscripts of Pliny's Letters : Trans. and Proc. of the Amer. philol. Assoc.*, 1924, p. 72) sur la nécessité de classer les variantes des différentes familles des manuscrits de Pline. A ceux que préoccupent surtout les questions de méthode, je soumets d'une façon instante le problème irritant qui se trouve posé chaque fois que l'on entreprend l'histoire d'une tradition manuscrite, du fait que l'on se trouve presque fatalement acculé soit à l'hypothèse d'un archétype unique et récent, soit à celle d'une filiation binaire.

— Le programme de M. Lehmann ne touche pas non plus directement à la question du latin vulgaire, qui est intimement liée à celle du latin médiéval, mais ne se confond pas avec elle. Sur ce point, je dois signaler l'exposé intéressant de M. J. B. Hofmann : *Lateinische Umgangssprache*, Heidelberg, Winter, 1926 (cf. le compte-rendu dans cette Revue, t. IV, p. 137), dont M. A. Meillet a écrit (*Litteris*, 1926, III, p. 168) « qu'il ne manquera pas de susciter des travaux de détail où en sera approfondie chacune des parties », et du même auteur un article des *Blätter für die Bayerischen Gymnasien*, t. LXXII, 1926, p. 317-326 : *Wege und Ziele der umgangssprachlichen Forschung*. Les vues de M. Hofmann sont ambitieuses. Par delà le latin il voit déjà se dessiner les linéaments d'une grammaire comparée de l' « Umgangssprache » indo-européenne (p. 326). Il pense avoir posé définitivement les problèmes, et estime qu'il suffira désormais pour les résoudre d'application, de persévérance et d'une étroite collaboration entre les intéressés. Je ne pense pas que nous en soyons déjà là ; il y a encore plus d'un principe à découvrir ou à discuter. En particulier, on verra que M. Hofmann reconnaît dans l' « affectivité » le caractère fondamental du langage courant. J'aurais sur ce point bien des réserves à faire, qu'on trouvera exposées dans deux articles

à paraître du *Bulletin de la Société de linguistique* et du *Journal de psychologie :* l'affectivité, qui conduit d'ordinaire à l'emploi des formes expressives du langage, joue dans la formation de la langue vulgaire un rôle moins important peut-être que certaine tendance à la stylisation et à la banalisation, dont les principes et les modalités seraient à étudier de près. Mais l'occasion se présentera sans doute de reprendre cette question à propos d'une bibliographie du latin vulgaire que M. A. W. de Groot doit publier dans la *Revue de linguistique romane*. En attendant, on trouvera profit à suivre diverses indications fournies par M. Hofmann pour des recherches de détail. Par exemple, plus d'une étude pourra être entreprise sur le rôle que jouent dans la grammaire populaire l'infinitif et le présent historique (p. 319), l'interrogation oratoire (ibid.), l'emploi de l'adjectif déterminatif pour le génitif du substantif (cf. p. 168 du compte-rendu de M. Meillet). En outre, M. Hofmann observe avec raison qu'on n'a pas suffisamment étudié les témoignages que nous fournissent sur la langue vivante certains textes littéraires, comme les satires d'Horace, le roman de Pétrone, etc. (p. 319). Ce sont là, en effet, des études qu'on ne saurait trop recommander, à condition de les aborder avec la plus extrême circonspection, et de distinguer préalablement, ce qui n'est pas aisé, les formes dites vulgaires de procédés littéraires qui leur sont exactement comparables. Qu'il suffise, pour mettre en garde ceux qu'une telle recherche pourrait intéresser, de rappeler les erreurs commises quand on a voulu à tout prix découvrir la langue vulgaire chez Térence (P. Tchernaief, *Eine Studie aus dem Gebiete des sogenannten Vulgärlateins,* Kazan, 1900; P. Wahrmann, *Vulgärlateinisches bei Terenz,* dans : *Wiener Studien*, t. XXX, p. 75), chez Salluste (T. Uri, *Quatenus apud Sallustium sermonis latini plebei aut cotidiani uestigia appareant*, Paris, 1885), ou même chez Horace.

— Pour ne pas terminer cette chronique sans faire sa place au latin classique, je signalerai un article de M. F. S. Granger, *The latin vernacular of the early empire,* dans les *Proceedings of the Classical Association*, 1918, p. 67 et suiv., sur la méthode qu'on peut appliquer à l'étude des textes et des inscriptions pour y saisir les véritables aspects du génie romain. On sait comment M. E. Albertini, dans son étude sur *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, a dégagé un tour d'esprit caractéristique de la plupart des écrivains latins, quoique peu observé jusqu'à ce jour : l'indifférence vis-à-vis de la composition au sens moderne du mot. Non seulement dans la littérature, mais dans la plupart des domaines, dit M. Albertini (p. 322-323), « par exemple dans l'art et dans le droit, on pourrait reconnaître chez les anciens, et particulièrement chez les Romains, des symptômes du même tour d'esprit : en architecture, négligence du plan d'ensemble et de la symétrie;

en droit, coexistence de principes adverses et de dispositions contradictoires, etc. Je ne m'engagerai pas dans cette recherche, qui conduirait loin », ajoute l'auteur. L'idée en a été reprise par L. Castiglioni dans la *Rivista di filologica*, 1924, p. 350-382, et elle mérite d'être poursuivie avec méthode.

Quiconque s'intéresse à la psychologie générale de l'écrivain aura profit aussi à suivre les indications fournies par M. X. M. Roiron dans sa thèse originale sur *L'imagination auditive de Virgile*. L'auteur indique comment on peut analyser le langage en ses éléments psychologiques (p. 24) : « Il y aurait dans une œuvre à étudier d'abord les faits *intellectuels;* on pourrait par les mots classer les idées, noter leur fréquence relative, leur succession réciproque, leurs enchaînements, leurs réactions, et chercher à les réduire à quelques types fondamentaux, p. ex. à définir par quelque formule plus ou moins complexe le mode d'intellection propre à Virgile. On pourrait aussi anatomiser sa *sensibilité*, en dissocier les éléments ultimes, reconnaître les relations mutuelles de ces éléments, puis reconstruire cette sensibilité dans une synthèse précise, capable de nous délivrer à tout jamais des exclamations, synthétiques assurément, mais vagues, qui sur ce sujet n'ont guère varié depuis le « molle ac facetum » d'Horace. On pourrait enfin dans une matière aussi vaste découper une infinité de sujets. »

On verra dans une étude récente sur Sénèque : Fr. Husner, *Leib und Seele in der Sprache Senecas*, publiée dans le *Philologus*, Suppl. Bd. XVII, 3, 1924, comment l'interprétation psychologique des procédés de style peut être féconde. L'auteur définit à propos de Sénèque ce qu'il appelle le style « affectif-adhortatif », dont la technique se substitue peu à peu à celle du style proprement oratoire; il conviendrait, dit-il, de rechercher les applications et les effets des tendances psychagogiques de l'adhortatio dans les procédés d'expression adoptés pour l'enseignement moral; il y aurait là une enquête d'ensemble à faire sur Sénèque (p. 11). J'ajoute que pour cette enquête on trouvera des directives dans le récent ouvrage de M. A. Oltramare sur *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, Payot, 1926, comme dans les articles de Th. Sinko (*Sur la diatribe dite cynico-stoïcienne,* dans *Eos*, XXI, 1916, p. 21-63) et de C. N. Smiley (*Seneca and the stoic theory of literary style,* dans les *Classical Studies in hon. of T. Smith*).

Peut-être est-ce encore le lieu d'indiquer ici un genre de recherches qui pourraient se rattacher à une enquête générale sur le style affectif : M. M. Niedermann, dans ses *Essais d'étymologie et de critique verbale latines* (*Recueil de trav. publ. par l'Univ. de Neuchâtel*, 1918, t. VII) a analysé certains procédés de renforcement et d'insistance dans les langues indo-européennes et particulièrement en latin (p. 11 et suiv.). Il y aurait là l'amorce de maintes études neuves et intéressantes, dont j'ai

déjà donné l'idée dans une précédente chronique (t. III, p. 186), et pour lesquelles on trouvera encore des indications utiles dans P. Lejay, *Revue de philologie*, 1919, p. 238 et 239; J. Biletchi, *Die Ausdrucksmittel zur Bezeichnung des hohen Grades* (*Primitiae Czernovicienses*, I); Fr. Dornseiff, *Zwei Arten der Ausdrucksverstärkung* (Ἀντίδωρον J. Wackernagel, p. 103-109); H. J. Rose, *Logical and rhetorical emphasis* (*Philologica*, t. I).

Enfin Sénèque m'amène à signaler une suggestion qui m'est adressée par M. P. Fabre, professeur à l'Université de Fribourg : « Il y aurait, écrit-il, un travail intéressant à faire sur l'utilisation des citations, et particulièrement des citations de Virgile, dans l'œuvre de Sénèque. Il faudrait montrer quel parti il en tire au point de vue des idées et de l'argumentation, etc., mais surtout comment les citations sont amenées et comment, bien souvent, elles colorent pour ainsi dire de leur style le texte qui les encadre; il y a là tout un côté du travail littéraire de Sénèque qu'il serait curieux de mettre en relief. Les dissertations de Mewis (*De Senecae philosophi studiis litterarum*, Könisberg, 1908), et de Wirth (*De Vergilii apud Senecam philosophum usu*, Freiburg in B., 1900) n'apportent à peu près rien. » — J'ajouterai que, dans un article déjà ancien (*Bemerkungen zu den Fragmenten römischer Schriftsteller*, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1917, p. 190 et 214), J. Tolkiehn signalait l'intérêt qu'il y aurait à bien connaître la façon de citer de chaque écrivain pour mieux apprécier et éventuellement dépister les citations. Je dois dire aussi que la question a été étudiée, mais non épuisée, dans une dissertation de Marburg, 1921, par E. Howind : *De ratione citandi in Ciceronis*, *Plutarchi*, *Senecae*, *Noui Testamenti scriptis obuia*.

Je publie d'autant plus volontiers cette suggestion de M. Fabre que son auteur en prend occasion pour rendre hommage aux services rendus par notre Société et notre Revue; en particulier, écrit-il, cette rubrique « direction de travaux » est précieuse pour tous; pour nous, professeurs de France ou de l'étranger, elle est un véritable bienfait; elle nous permet de nous orienter nous-mêmes et d'orienter nos étudiants, d'éviter ou du moins de diminuer les doubles emplois ». J'ai plaisir à publier ces lignes pour qu'elles servent d'encouragement à nos confrères et collègues, en leur rappelant que leur contribution à cette chronique sera toujours accueillie avec reconnaissance et profit.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LES NOUVELLES FOUILLES DE ROME

(2e article)[1]

PAR CORRADO RICCI
Directeur des fouilles du Forum d'Auguste
Président de l' « Istituto d'archeologia e storia dell' arte »

LE FORUM D'AUGUSTE

4. *Sa rédemption.*

De longues années ont passé avant que les regards des savants se soient tournés vers le Forum d'Auguste avec l'intention de le dégager. On n'a, en effet, aucune connaissance de recherches archéologiques entreprises depuis celles des artistes de la Renaissance jusqu'à 1842, date où le gouvernement pontifical fit commencer des fouilles près des trois grandes colonnes et où l'on retrouva l'inscription des Saliens palatins, qui avait déjà été lue et transcrite au commencement du XVIe siècle. Des travaux plus importants furent effectués par Lanciani en 1888 et 1889, au sud de la *via Bonella*, dans le but de dégager, jusqu'au niveau primitif, une bonne moitié de l'hémicycle méridional du Forum. Puis les choses restèrent en l'état.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les vœux des archéologues et des artistes, sans cesse tenus en éveil par la présentation de nouveaux projets pour le prolongement de la *via Cavour* jusqu'à la *Piazza Venezia*.

Le premier, peut-être, qui se soit particulièrement occupé des Forums impériaux en posant comme principe qu'on ne devait pas

1. Cf. ci-dessus, p. 30 et suiv.

préjuger des fouilles à venir fut l'ingénieur Arnaldo Tolomei. Son idée laissait cependant à désirer du fait que, pour percer une rue oblique à travers la grande tranchée du Forum de Trajan pratiquée par le gouvernement français en 1812, il en comblait de terre une partie et endommageait aussi quelques constructions de l'époque de Trajan.

Différent est le projet que nous présentâmes nous-même au ministre de l'Instruction publique en 1911, sans connaître le projet de Tolomei, et qui est en substance celui qu'on est en train de réaliser. Nous écrivions en effet : « Il n'est personne qui ne voie que le projet le plus complet de « libération des Forums » serait celui qui les dégagerait entièrement en démolissant toutes les vieilles maisons qui sont entre la *via del Foro Traiano*, la *via Marforio*, la *via di Tor dei Conti* et la *via di Campo Carleo*... Mais il n'est personne qui ne voie aussi les énormes difficultés d'ordre économique et édilitaire qui s'opposent à ce magnifique projet, jusqu'à le reléguer pour l'instant et pour longtemps encore dans le monde des rêves. Aussi je me suis répété le mot de Virgile : *Laudato ingentia rura, exiguum colito*. Et il m'a paru que le petit champ choisi par moi serait d'un rapport proportionnellement plus considérable que le vaste domaine en question. En effet, en démolissant seulement les maisons situées à l'est de la *via Alessandrina*, on aurait comme résultat de dégager tout l'immense groupe des ruines orientales du Forum Transitorium, du Forum d'Auguste et du Forum de Trajan, tandis que dans tout le quartier opposé, vers le Capitole, on ne découvrirait que des ruines limitées aux fondations, ou peu s'en faut, étant donné que de ce côté-là ne se voient plus que les restes massifs, en tuf et travertin, du mur d'enceinte du Forum de César, renfermés dans le *vicolo del Ghettarello*, et dans les cours de quelques maisons de la *via Marforio*. Car, même en admettant que les démolitions mettent au jour des restes mutilés des Forums mentionnés et du Forum de Jules César, on ne pourrait s'attendre en aucune façon à rien qui puisse être comparé de loin, pour l'importance et la splendeur, aux massives colonnes, aux exèdres et à la muraille du Forum d'Auguste ni aux restes du temple de Mars Ultor et à l'hémicycle oriental du Forum de Trajan. Mon projet comporte donc un minimum de démolitions et un maximum de résultats, tant au point de vue archéologique que monumental... Et le bénéfice pour cette glorieuse et admirable

partie de la Rome ancienne ne se bornerait pas à cela si, avec une petite variante au plan régulateur approuvé par décret du 29 août 1909, on faisait obliquer la *via Cavour* le long des édifices de la *Curia Julia* (*Secretarium Senatus*, *Chalcidicum* et Sénat) et des restes imposants de l'enceinte du Forum de César. »

Notre projet a rencontré une large approbation, mais pendant treize ans est resté lettre morte. Et nous croyions le cas désespéré, lorsque en mars 1924 l'idée a été reprise par deux hommes actifs et pleins d'enthousiasme pour la beauté et la grandeur de Rome : le commissaire royal de la commune de Rome, sénateur Filippo Cremonesi, et le secrétaire général, docteur Alberto Mancini. Nombreuses et difficiles ont été les démarches pour obtenir d'échanger le couvent de l'Annonciade contre un autre couvent supprimé, afin de pouvoir y installer les religieuses; le travail de préparation n'a pas été commode, les dépenses ont été considérables.

Enfin, dans les premiers jours de juillet les démolitions et les fouilles ont été commencées sous la direction d'une Commission nommée le 5 juin et formée des personnes que j'ai déjà indiquées. La rédemption des restes du Forum d'Auguste, après trois ans de soins et de travaux infatigables, touche à sa fin. Il reste à dégager seulement la partie de l'hémicycle méridional qui est sous-jacente à la *via Bonella* et à quelques maisons. Et nous espérons qu'on en viendra également à bout.

5. *Les restes du Temple.*

Voyons d'abord ce qui a été découvert par la démolition du monastère (construit et agrandi entre le XVIIe et le XIXe siècle), par l'excavation et le transport de trente mille mètres cubes de terre. Nous nous bornerons à des notes sommaires et à de courtes observations, car ce n'est pas ici le lieu de comptes-rendus et rapports détaillés.

Sauf une petite partie de l'escalier et du stylobate du sud, la base et le terre-plein de tout le temple de Mars Ultor sont découverts. L'escalier de dix-sept marches était compris entre deux socles élevés sur lesquels se dressaient certainement deux statues ou groupes de statues. Immédiatement en face, au niveau de la *platea*, apparaissent les traces de deux enceintes carrées, qui nous

donnent à penser qu'elles servaient à protéger deux autels adossés aux socles mêmes. On peut donc élever quelques doutes sur l'affirmation absolue que les Saliens palatins n'avaient même pas dans le Forum des édicules ou des autels. Un grand autel, en tout cas, dont on a trouvé le noyau intérieur, s'élevait au milieu de l'escalier.

Les fouilles récentes ont démontré que les dessins du Forum faits à l'époque de la Renaissance par les Peruzzi, les Sangallo, par Labacco, Palladio, Giovanni Alberti, Vignola, Sansovino, sont toujours des témoignages sûrs et précieux lorsqu'ils reproduisent des particularités même notables, mais ne méritent pas la même confiance lorsqu'ils donnent le plan du monument dans son ensemble; il faut, du reste, s'y attendre, étant donné que trop de choses étaient couvertes et invisibles. Nous avons déjà indiqué où Ascanio Peruzzi plaçait les *favissae*. Aujourd'hui, sans nous complaire outre mesure à la vaine recherche d'autres erreurs ou incertitudes, d'ailleurs parfaitement excusables, nous dirons seulement à titre d'exemple que Palladio (suivi par Canina) place neuf colonnes de chaque côté du Temple, que Sangallo en met sept sur un de ses dessins, huit sur un autre, et, dans un troisième, neuf à gauche et sept à droite; qu'il reporte la cella jusqu'à la colonnade antérieure, fait tourner l'escalier également sur le côté du monument, où il n'était pas, et allonge les « antes »; qu'enfin personne n'a connu ou deviné la forme réelle de l'atrium.

Les grands blocs de travertin enfermés dans la construction de tuf là où devaient reposer les colonnes ont révélé sans aucun doute leur disposition : huit de chaque côté et six autres entre les deux colonnes d'angle, de sorte qu'il y en avait huit aussi sur la façade. Entre les antes de la cella et la colonnade antérieure s'élevaient encore deux colonnes formant l'atrium qui, peu après, fut imité dans le temple des Castors au Forum Romanum.

La forme du tympan et de ses corniches à consoles et à compartiments est déterminée par deux grands fragments qu'on vient de découvrir : l'un, de la corniche horizontale, l'autre, de la corniche inclinée de gauche. A l'aide de tous ces éléments, la reconstruction graphique de l'extrémité du temple devient chose facile et certaine.

Le mur frontal de la cella, auquel on avait appuyé au XIIIe siècle, du côté occidental, l'église des Chevaliers, correspondait à la qua-

trième colonne (en partant de l'escalier), à la différence de beaucoup d'autres temples dans lesquels il correspondait à la cinquième ou à la sixième. La chose est démontrée par des blocs de travertin, relevés autrefois mais non déplacés, par l'enfoncement du terre-plein dû à la pose du mur et par le pavement de la cella qui s'élève à cet endroit de presque trente centimètres au-dessus du pavé de l'atrium. La cella était flanquée à l'intérieur de deux rangées de colonnes qui alternaient avec autant de statues. Il subsiste encore, comme nous l'avons dit, les noyaux de quelques bases. Baldassarre Peruzzi donne la coupe de ces bases et écrit : « Une de ces bases est restée dans l'église de Saint-Marc de Rome » (transportée peut-être à l'époque du pape Barbo [Paul II]). Il donne aussi le diamètre de la colonne cannelée avec l'indication « di mistio »; mais, pour ce qui est de la trabéation, il n'en donne la forme et la hauteur que par induction, comme l'indique l'absence de mesures qu'il ne néglige pas de donner lorsqu'il a pu les relever.

Les fouilles récentes ont révélé, en ce qui concerne le fond de la cella, ce qu'aucun des architectes ou des archéologues n'avait même imaginé. Il se développait bien en forme de niches (où se trouvaient les statues de Mars et de Vénus); mais on y accédait par cinq hautes marches recouvertes d'albâtre sur le front et de pavonazzetto sur le plan, avec quatre bases en bas, destinées peut-être à des trépieds. Immédiatement derrière l'abside se déployait en angle obtus le grand mur de clôture du Forum, à cause duquel les architectes d'Auguste avaient dû renoncer à la colonnade postérieure qui aurait fait du temple un véritable périptère.

Une découverte non moins intéressante a été faite dans le stylobate (de $3^{m}55$ de hauteur) du côté nord, près de l'escalier. Entre la base et la corniche, dans la masse des blocs de tuf admirablement équarris et assemblés qui forment la puissante construction du temple, on a trouvé encore attachée une des grandes plaques de marbre de Luni qui revêtaient le stylobate. Seulement elle n'est pas aussi finement travaillée que les autres marbres du Forum destinés à être vus. On comprend qu'à son tour elle devait être couverte. Par quoi? Par d'autres plaques de marbre plus précieux? Par des plaques de bronze? Nous pensons, en effet, par des plaques de bronze, et ceci pour les raisons suivantes. Avant tout, la base et la corniche n'auraient pas offert une grande saillie

à ce deuxième revêtement, de manière qu'il aurait été difficile d'adapter d'autres marbres, tandis qu'à des plaques de bronze on pouvait donner une épaisseur minime; ensuite, pour un revêtement de ces marbres dont le temple était si incroyablement riche, on n'aurait pas pratiqué une série si dense de trous destinés à en fixer les supports, tandis que cette précaution se comprend très bien pour un revêtement de métal noble; en outre, quel aurait été le but de tout ce furieux travail de martellement et d'éclatement, opéré avec des bâtons et des pointes de fer sur l'extrémité du revêtement pour le décrocher ou l'arracher, s'il ne s'était agi d'une matière beaucoup plus recherchée que le marbre qui, du reste, si on y songe, martelé de la sorte, pouvait bien être enlevé, mais à l'état de débris?

Deux choses confirment notre hypothèse : d'une part, la découverte de nombreux petits fragments et éclats de bronze avec des traces de dorure et aussi de plusieurs crampons; d'autre part, le singulier témoignage des *Mirabilia Romae* qui remontent, comme on sait, au XIIe siècle : *In muro Sancti Basilii fuit magna tabula aerea infixa, ubi fuit scripta amicitia in loco bono et notabili quae fuit inter Romanos et Judaeos.* Cette référence se trouve aussi dans la traduction du XIIIe siècle : « Et ne lo muro de Sante Basile fo una granne tabula murata de rame, narata (aurata?) dove fo scripto l'amicitia bona la quale fo in fra li Romani et li Judei, ne lo tempo de Juda Machabeo. » Ainsi, cette plaque de bronze avec l'inscription du pacte d'amitié entre le peuple romain et le peuple hébreu aurait été fixée à un mur de Saint-Basile. Or, nous savons que le stylobate du temple servait alors comme base de l'église, de sorte que la localisation est justifiée; à moins qu'on ne préfère penser que l'inscription, arrachée d'abord au stylobate, qui devait nécessairement être peu à peu recouvert de terre, ait été fixée ensuite aux murs de l'église, et enfin détruite, probablement pour la fonte des cloches.

6. *L'enceinte du temple. — Les arcs de triomphe. La salle du colosse.*

Devant le temple s'ouvrait une place qui s'étendait sur ses deux faces en formant deux voies larges de $7^{m}80$. Celle du sud menait à l'arc de Germanicus, celle du nord à l'arc de Drusus, l'un et l'autre

bâtis au temps de Tibère. On a trouvé de l'arc de Drusus les travertins qui servaient de base, une partie de l'inscription et des fragments de décoration. On n'a pas encore pu explorer les traces et les restes de celui de Germanicus, car ils se trouvent au-dessous de la *via Bonella*. Tout de suite après l'arc de Germanicus il y avait un escalier de sept marches parallèles à l'arc lui-même et de six marches en diagonale, parallèles au mur d'enceinte, qui conduisait à l'ouverture dite aujourd'hui *Arco dei Pantani*, par laquelle on sortait du Forum dans la *Suburra*. Semblable disposition se voyait sur le côté opposé du temple ; seulement, dans cette partie qui est derrière l'arc diagonal, correspondant à l'*arco dei Pantani*, pour occuper l'espace ménagé par le développement différent du mur d'enceinte et pour rejoindre le niveau de la rue montante, se développait un autre escalier de quatorze degrés, devant lequel s'ouvrait un grand triforium qui servait d'accès au mont Quirinal. A droite de cet escalier, renfermé entre des murs très hauts, était le grand escalier à plusieurs rampes servant à monter sur le faîte du temple pour entretenir la toiture. On a dégagé la rampe inférieure, de quinze degrés.

Les deux voies latérales dont nous avons parlé avaient du côté opposé au temple trois marches de $0^{m}30$ chacune et un palier large de $1^{m}30$, sur lequel devait certainement s'élever une saillie architectonique. Quelle en était la disposition, nous ne sommes pas en état de l'affirmer, mais on peut le conjecturer.

Une magnifique trabéation à consoles jointes, réunies par une couverture à cinq cloisonnages par compartiment, a été trouvée en morceaux précisément sur les côtés de ce palier. Tout laisse donc à penser que le corps architectural dont elle faisait partie devait s'élever à cet endroit. On a d'ailleurs remarqué qu'à ces consoles répond parfaitement le chapiteau de cariatide qu'on a trouvé à la même place et que la Renaissance a vu lorsque la tête y était encore fixée, ainsi que le montrent plusieurs dessins. Il reste encore, en effet, deux grands fragments des figures de cariatides (un avec les pieds, un autre des pieds aux genoux). Les choses étant ainsi, on peut penser que sur le palier mentionné s'élevaient, comme des enceintes latérales aux deux voies, deux séries d'arcs avec des cariatides interposées, dont les bases auraient reposé sur les gradins, comme dans le temple de Vespasien au Forum Romanum ou dans celui de la Piété à S. Nicola in Carcere.

On est amené à supposer ce dernier détail tant à cause de la largeur de la trabéation qu'en raison des traces d'une base qui sont encore visibles dans les deux fragments de gradins subsistants.

Après ces enceintes devait s'étendre des deux côtés du Forum un large espace rectangulaire qui aboutissait à droite au grand mur de clôture, à gauche à une salle presque carrée dont la découverte est certainement la plus importante qu'on ait faite dans les dernières fouilles.

Elle était, et est encore en grande partie, pavée de bandes de cipolin et de dalles rectangulaires de giallo antique et d'africain. Sur trois côtés elle conserve dans sa partie inférieure une base sur laquelle s'élevaient des pilastres saillants, cannelés, à chapiteaux corinthiens. De pilastre à pilastre, sur un socle élevé, courait une délicieuse frise à palmettes; ensuite, au-dessus de six hauts reliefs, enchâssés sur les deux côtés opposés, une corniche; sur la corniche, comme dans le Panthéon, la continuation du colarin des chapiteaux, et enfin, sur les chapiteaux, la trabéation et la couverture de bois à caissons. Les reliefs sont détruits ou perdus, mais de cette admirable décoration architecturale on a retrouvé quelques chapiteaux, des parties notables et de menus fragments des pilastres, des frises et des corniches : on a remis en place ces débris en les recomposant avec un soin et une patience infinis, comme on recompose dans les musées un vase réduit en miettes, en suivant la trace certaine des fragments qui restaient encore adhérents au mur, des mortaises et des trous laissés par les crampons.

Tout ce riche revêtement semble remonter à l'époque d'Hadrien. Du reste, la splendeur des marbres des différentes parties du Forum et certaines formes de sculpture attestent que les travaux ont duré très longtemps et sous plusieurs empereurs. Nous avons vu, en effet, que Tibère a ajouté les deux arcs de triomphe de Drusus et de Germanicus, et nous savons que Claude, Néron et Domitien ont ajouté des statues, et qu'Hadrien a restauré le Forum entier.

Mais la preuve d'adjonctions monumentales successives et plutôt tardives nous est donnée par les traces qui subsistent dans la salle décrite d'un grand colosse, dont nous ne savons s'il représentait un dieu ou un empereur. On avait construit, enchâssée dans la paroi de front, une large base de tuf et travertin qui subsiste encore, et sur laquelle se trouvent les pierres de pose

des deux pieds d'une grande figure, dont la hauteur atteignait presque neuf fois la grandeur naturelle. Au moment où elle fut mise en place, le plafond de la salle n'existait déjà plus ou fut démoli à cet effet, car la statue en dépassait largement la hauteur. De l'autre côté, les trous qu'on voit en ligne verticale dans le mur et que l'on suppose avoir dû porter les fers de soutien fixés au dos du colosse dépassent le sillon et les trous des poutres du plafond. Or, l'énormité même de la statue nous révèle qu'il s'agit d'une œuvre d'époque tardive, peut-être du IIIe siècle.

Parmi les marbres trouvés dans la même salle, il y a des fragments de grande dimension d'une main (avec un sillon arrondi pour une lance) et d'un avant-bras qui semblent provenir d'une statue environ neuf fois et demie plus grande que nature. La décoration et la disposition de la salle, ainsi que les parties restantes, n'admettent pas dans cet espace la présence de deux colosses. On devrait donc supposer que les morceaux retrouvés, qui ne correspondent pas en apparence aux mesures des lignes de pose des pieds subsistant dans le socle, ont été apportés là d'un autre endroit. Doit-on en arriver à cette conclusion, ou ne vaut-il pas mieux poursuivre les recherches, en admettant comme probable que les plantes des pieds ou les sandales du colosse dépassaient quelque peu la marque de pose, ou que, pour des raisons de perspective, les formes de la statue aient été amplifiées dans le sens de la hauteur?

En tout cas, la figure devait être debout, une lance dans la main droite, un cippe de soutien près de la jambe gauche, le pied gauche entièrement posé et l'autre touchant le sol seulement par la pointe. Mais, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les fragments retrouvés sont tous entièrement creux, nous révélant ainsi que la statue était évidée à l'intérieur. Elle était donc faite de pièces détachées, creusées et assemblées, soutenues par une charpente intérieure, peut-être aussi avec des parties en bronze doré, la cuirasse, par exemple, s'il s'agissait d'un empereur, et le casque s'il s'agissait de Mars lui-même. C'était donc une imitation, dans des matières moins nobles, de ces statues chryséléphantines, dont Lucien écrivait dans son *Dialogue entre Micillius et le Gaulois :* « J'étais semblable à ces statues colossales faites par Phidias, par Myron et par Praxitèle; elles sont à l'extérieur un Neptune ou un Jupiter merveilleux, tout en or et ivoire, avec la foudre ou le trident à la

main; mais si tu regardes à l'intérieur tu verras des bosses, des clous, des traverses, des tronçons, des coins, de la poix, de l'argile et maintes laideurs de toutes sortes, sans parler des nichées de souris et des araignées qui y sont comme chez elles. »

7. *Les hémicycles.*

Le Forum se termine enfin par deux grands hémicycles, dans les parois desquels sont encore les niches rectangulaires ornées jadis des statues et des inscriptions dont nous avons parlé. On trouve encore dans l'hémicycle méridional une partie des niches supérieures qui ont complètement disparu dans l'hémicycle opposé, à cause de la construction de la maison des Chevaliers de Rhodes.

Les paroles de Suétone : *Statuas omnium triumphali effigie in utraque fori sui porticu dedicavit*, ont fait croire à l'existence de véritables portiques qui, « des deux côtés du temple de Mars, suivaient la courbe du mur de clôture ». Or, les fouilles ont prouvé qu'à cet endroit il n'y a jamais eu de portiques. La chose est exclue tant par la structure du mur que par le pavé de marbre qui se prolonge sur une bonne partie de l'exèdre septentrionale. Les traces d'arcs qui se voient dans l'exèdre opposée appartiennent à un cloître d'époque récente dû peut-être aux moines de Saint-Basile, et ne suivent pas du tout, enjambent même les lignes architectoniques de la construction romaine.

Entre les niches s'élevaient en revanche de grandes demi-colonnes cannelées de brèche africaine et de cipolin, peut-être alternées. On en a retrouvé (en outre des massifs de base) des parties notables sur place, quelques-unes renversées le long du mur. Le revêtement de marbre du fond, entre les colonnes et dans les niches, était de marbre jaune antique, et sous les niches courait une frise ornée de grecques et de feuillages. Les courbes des hémicycles sont interrompues dans le milieu chacune par une niche à fond rectiligne, et nous pensons qu'ici devaient être les quadriges dédiés à Auguste en 752, lorsque le peuple lui décerna par acclamation le titre de Père de la Patrie, titre qui devait justement être gravé sur ces quadriges en vertu d'un sénatus-consulte. Ils auraient donc été deux et non pas quatre, comme pensait Canina, et n'auraient pas été placés « au centre des hémicycles latéraux du Forum », où devaient par contre, à notre avis, s'élever les deux fon-

taines dont on a retrouvé des restes considérables. Des statues (qui, selon Dion, étaient de bronze), il ne reste peut-être plus que le magnifique pied doré trouvé loin du stylobate septentrional et qui, par ses proportions, paraît avoir appartenu à une statue une fois et demie plus grande que nature. Où étaient alors les portiques dont parle Suétone? C'étaient sûrement les deux colonnades qui s'élevaient sur la corde des hémicycles, avec des alternances de pilastres à demi-colonnes et de colonnes de marbre tacheté. Dans l'exèdre de droite il reste une base, mais tout a été détruit dans l'exèdre de gauche. Des traces plus importantes ont été vues et signalées par Antonio Sangallo le jeune.

Ce n'est pas ici le lieu de rendre un compte exact de chacun des nombreux fragments qu'on a découverts pendant les fouilles : fragments de chapiteaux, de frises, de consoles, de corniches, de fontaines, de tuiles de marbre superposées à la trabéation du temple, de têtes de lions auxquelles aboutissaient les canaux du toit qui servaient de gouttières, d'inscriptions, de cariatides et d'autres sculptures, parmi lesquelles des têtes splendides de Jupiter Ammon à cornes torses de bélier, inscrites dans un cercle, qui un jour faisaient peut-être partie des murs de soutènement des arcs de Drusus et de Germanicus, ainsi qu'on voit sur l'arc d'Auguste de Rimini les têtes de Jupiter, Neptune, Vénus et Mars.

Nous dirons seulement qu'on a trouvé bien peu de chose jusqu'à une profondeur de plus de sept mètres, c'est-à-dire avant d'arriver au-dessous du stylobate. On peut même dire que presque tout reposait sur le sol originaire du Forum. Et dans quel état! Lorsque le merveilleux monument fut tombé, des hordes de destructeurs indigènes se jetèrent sur les ruines et, à travers les siècles, brisèrent tout ce que les tremblements de terre et les barbares n'avaient pas démoli, transportèrent ailleurs les bases, les colonnes, les corniches, les chapiteaux, les frises, les morcelèrent pour les jeter au four et en faire de la chaux, sans être arrêtés un seul instant par les frises les plus gracieuses, par les feuillages les plus menus, par les volutes les plus élancées. En dehors de ce qui a été perdu, on ne peut dire le nombre des membres mutilés de ce Forum glorieux que nous avons recueillis avec amour, remis en place toutes les fois que cela a été possible ou au moins déposés en lieu sûr. Mais qui voudra en savoir davantage sur ces vanda-

lismes étendus à tous les monuments romains peut lire ce que Lanciani a écrit à propos des fours à chaux dans l'introduction à sa « Storia degli scavi de Roma ».

*
* *

La découverte et la remise en état des restes du Forum d'Auguste approchent de leur fin, mais ne sont pas encore achevées. Elles le seront seulement lorsqu'on aura supprimé la partie de la *via Bonella* qui coupe le Forum, et démoli le petit groupe de maisons qui reposent encore sur une partie de l'hémicycle méridional. En tout cas, le travail se poursuit sous la surveillance constante de la Commission, sans l'avis de laquelle on n'a jamais pris et ne prendra aucune décision.

Les levés des plans ont été faits par les géomètres Mario Perelli et Raffaello Rocchi et par le dessinateur Furio Baglioni; l'exécution technique a été dirigée par l'ingénieur Leone Zevi assisté de l'ingénieur Carlo Brunetti; les travaux ont été exécutés successivement par les entreprises Staffieri et Fert. La mise à jour du plan, sur lequel on a indiqué et on indique toujours l'endroit exact où ont été retrouvés tous les fragments sculpturaux de quelque importance, a été l'œuvre de l'inspecteur Amleto Paroli, qui est arrivé, grâce à une observation constante et attentive, à noter des détails précieux pour la connaissance de la construction du monument.

Il nous reste à présent à exprimer l'espoir que le succès des découvertes que nous venons de décrire engage à hâter l'accomplissement de notre vieux projet, c'est-à-dire le dégagement total de tout ce qui reste des Forums d'Auguste, de Nerva et de Trajan, à l'est de la *via Alessandrina*, et du Forum de César, qui est au-dessous du *Clivus Capitolinus*.

Corrado Ricci.

II

ARCHÉOLOGIE ET PHILOLOGIE

PAR JÉRÔME CARCOPINO
Professeur à la Sorbonne

Sans prétendre traiter, en général, de l'appui mutuel que se doivent prêter, au mieux de notre connaissance de l'antiquité latine, les fouilles de l'archéologue et les recherches philologiques, je voudrais seulement ici, par un exemple précis, montrer comment la découverte à Rome d'un monument, même anépigraphe, peut aider à résoudre des questions depuis longtemps pendantes d'histoire littéraire.

Il s'agit de la basilique de la Porte Majeure, dont je ne retiens, pour l'instant, que deux bas-reliefs : celui qui représente une scène de lécanomancie, cette forme de divination hydromantique, qui, étrangère au pythagorisme primitif, a, au contraire, prédominé dans les sectes néopythagoriciennes du Ier siècle avant notre ère (cf. Varro, ap. Aug., *Civ. Dei*, VII, 35; et Nigidius Figulus, ap. Apul., *De Magia*, 42), et qui est devenue courante dans la magie païenne (cf. le papyrus de Thompson et Griffith); ensuite et surtout, le bas-relief qui occupe la place d'honneur de la basilique, dans la coquille de l'abside, et où tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître le « saut de Sappho à Leucade ».

Si le premier se réfère aux rites des néopythagoriciens romains, le second sert de support à leur symbolisme. Dès 1922, j'ai en effet montré qu'il fallait déduire d'un texte de Pline, *N. H.* XXII, 20, relatif aux propriétés érotiques des *centum capita*, l'herbe aux cent-têtes, qui avait enflammé d'amour Sappho pour Phaon, que la passion de la poétesse de Lesbos pour φάων, le brillant, épithète d'Apollon, avait pris aux yeux des pythagoriciens une signification ésotérique conforme à leur culte et à leurs espérances d'outre-tombe : *et Phaonem Lesbium dilectum a Sappho : multa circa hoc non magorum solum vanitate sed etiam pythagoricorum*. En vain soutiendrait-on avec M. Hubaux (*Musée belge*, 1926, p. 197 et suiv.) que *hoc*, dans la phrase de Pline, ne se rapporte qu'aux propriétés spéciales de la plante dite *capita centum*, et qu'au sur-

plus Pline, s'il nomme Phaon et Sappho, ne parle pas, dans ce passage, de Leucade. Il est possible que Pline n'ait pris le renseignement étrange que nous lui devons que dans un des traités de botanique pythagoriciens où ces rapprochements déconcertants ont trouvé place, et que, de l'aveu même de M. Hubaux, Pline préférait attribuer à Pythagore lui-même plutôt qu'au médecin pythagoricien Cleemporos (Hubaux, p. 199). Mais il est incontestable que les botanistes de la secte avaient eux-mêmes dérivé leur folle science du symbole préétabli du saut de Sappho à Leucade. Leucade, en effet, n'est pas absente du passage de Pline : elle y est sous-entendue. M. Hubaux n'a pas fait attention que la variété d'érynge appelée par les Romains *centum capita* porte le nom de Leucade : *ex his candidam nostri centum capita vocant.* La *candida* est la transcription de la λευκάς, sorte d'érynge décrite avant Dioscoride (III, 113) par Nikandros (*Theriaca*, 849), un des poètes alexandrins du IIe siècle avant J.-C. dont, justement, l'influence sur Ovide a été le plus souvent marquée. Le saut régénérateur de Sappho à Leucade a donc bien fait partie du bagage allégorique des néopythagoriciens.

Or, si l'on fait abstraction des scholiastes de basse époque, au nombre desquels il faut bien entendre ranger l'auteur du chapitre XLIX de l'ouvrage publié sous le nom de Palaiphatos, et qui, du reste, n'a nulle part parlé de Leucade, l'antiquité classique paraît avoir ignoré totalement l'histoire du saut de Sappho, à deux exceptions près : une allusion fugitive, et d'ailleurs empreinte de gravité religieuse, dans la *Leucadienne* de Ménandre (citée par Strabon) et le récit inclus dans la quinzième Héroïde d'Ovide, sans lequel, il faut bien l'avouer, le stuc de la basilique romaine, concordant avec lui dans les plus petits détails, fût demeuré à jamais inintelligible. Entre les deux traditions antagonistes, l'une idéalisante, l'autre péjorative, que nous possédons sur Sappho, l'événement de Leucade reste isolé, sans attache avec aucune d'elles. C'est un épisode dont on ne parlait qu'autour du sanctuaire apollinien de Leucade (où Ménandre l'a recueilli, et à propos duquel Strabon l'a mentionné), et dont l'invention remonte à l'exégèse poétique à laquelle, depuis le IVe siècle avant J.-C., les néopythagoriciens nous ont accoutumés.

Ce premier résultat acquis, on voit quelles conséquences il entraîne dans l'histoire littéraire de l'antiquité.

I. — On distinguait, depuis le beau livre de Wilamowitz, deux Sappho : la poétesse inspirée, vénérée à Lesbos même comme divine, comptée au nombre des Muses, celle de la réalité; et la Sappho caricaturale sur laquelle les Athéniens de l'ancienne et de la moyenne comédie avaient épanché les flots de leur bile antiféministe. On ne savait trop à laquelle des deux attribuer l'amour de Phaon; et M. Théodore Reinach, dès 1912 (*C.-r. Acad. inscr.*, 1912, p. 772) supposait que c'était là une histoire tardive, née d'un contre-sens sur l'épithète de φάων que Sappho avait dû attribuer au dieu dans ses vers. Cette conjecture paraît aujourd'hui la vérité même. Le contre-sens, seulement, était intéressé, et procède du système d'interprétation tendancieux des néopythagoriciens.

II. — On discutait pour savoir quelle pouvait bien être la source d'Ovide, en cette quinzième Héroïde où abondent les mots transposés du grec (poetria, chelys). Les uns voulaient que le poète romain eût imité Sappho elle-même ou quelqu'une de ses odes aujourd'hui perdues; et c'est l'opinion à laquelle M. Hubaux a récemment essayé de rendre une faveur qu'elle avait depuis longtemps perdue. Les autres, à la tête desquels s'était placé Comparetti en 1876, supposaient quelque ouvrage alexandrin. La basilique de la Porte Majeure leur donne raison. Le stucateur n'a pas copié Ovide pour la bonne raison que l'œuvre d'Ovide est partout ailleurs absente de sa décoration. Le stucateur et Ovide dépendent d'une même tradition, et puisque celle-ci, aberrante quant à la vie de Sappho qu'a connue l'antiquité classique, ne saurait remonter à Sappho elle-même, force nous est de la rapporter à un ouvrage alexandrin de caractère ésotérique et d'inspiration néopythagoricienne.

III. — Mais alors les liens d'Ovide et du pythagorisme se resserrent par là même. On ne peut mettre sur le compte du hasard sa conception des métamorphoses, et le discours de Pythagore inséré au livre XV, ses espoirs d'immortalité céleste des *Tristes*, la concordance de son astrologie et de celle de Nigidius dans les *Fastes* : qu'il ait ou non appartenu à l'une de ses sectes, Ovide a frayé avec le néopythagorisme contemporain, il en a eu la curiosité et le goût; et dès lors on est tenté d'éclaircir par cette relation dangereuse le mystère de sa disgrâce.

Si l'on passe en revue les diverses explications proposées de

l'exil d'Ovide, on est conduit à écarter[1], pour leurs invraisemblances chronologiques ou textuelles, aussi bien celles de Voltaire que celles de Boissier, celles de Plessis que celles de Cartault. Je n'en retiendrai qu'une valable, celle que M. Salomon Reinach a développée naguère (*Mythes, Cultes et Religions*, IV, p. 69-79), et dont le livre de Ripert ne semble pas s'être souvenu : la disgrâce d'Ovide et son envoi à Tomi résultent non pas seulement du crime qu'il aurait commis en publiant l'*Art d'aimer*, vieux de neuf ans déjà lors de son départ, mais aussi et surtout du crime auquel il n'aurait qu'assisté sans le commettre, et qui a motivé directement sa condamnation. M. Salomon Reinach pensait que le poète s'était laissé entraîner à l'une de ces expériences de divination que les empereurs ont constamment proscrites. C'est la vérité même, maintenant que nous savons d'une part que les néopythagoriciens s'y adonnaient et furent pour ce motif, à diverses reprises, l'objet de sanctions brutales (cf. saint Jérôme, *Chron.*, Ol. 184, I : *Nigidius* [*Figulus*] *Pythagoricus et magus in exilio moritur;* Ol. 188, I : *Anaxilaus Pythagoricus et magus Urbe et Italia pellitur*) ; d'autre part qu'Ovide à tout le moins fréquenta les milieux néopythagoriciens de son temps. Peut-être même n'est-ce pas s'aventurer bien loin dans la voie de la conjecture que de retrouver une allusion voilée à l'hydromancie pratiquée par la secte Nigidienne dans les fameux vers des *Tristes*, II, 1, 103 et suiv. :

Cur aliquid vidi ? Cur noxia lumina feci ?
  Cur imprudenti cognita culpa mihi ?
Inscius Actaeon vidit sine veste Dianam ;
  Praeda fuit canibus non minus ille suis.

Jérôme Carcopino.

1. C'est ce que j'ai fait en détail dans un article publié en roumain par la revue *Orpheus*, Bucarest, 1925, p. 289-313.

III

UNE MÉTHODE DE CRITIQUE

ET

DE CLASSEMENT DES MANUSCRITS

PAR DOM H. QUENTIN
Professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne de Rome

Le travailleur qui, de nos jours, met la main à une édition de texte ancien est facilement et abondamment informé sur les manuscrits qui nous ont conservé ce texte : il a, en outre, des moyens bien supérieurs à ceux d'autrefois pour se procurer les photographies ou les collations qui lui fournissent le matériel nécessaire à son édition. Mais cette richesse même est pour lui une source d'embarras. Avec le nombre des témoins de son texte s'accroît la multiplicité des leçons diverses que ceux-ci lui donnent et de là naissent les problèmes en foule. Comment faire un choix entre les formes rivales qui se présentent souvent avec une égale valeur intrinsèque ou des degrés de probabilité à peine perceptibles? L'éditeur, immédiatement, se préoccupe d'établir entre ses témoins manuscrits une chronologie, une succession et une hiérarchie, et deux méthodes se présentent à lui pour atteindre ce but : la méthode historique à laquelle Ludwig Traube a attaché son nom, à notre époque, parce qu'il l'a remarquablement exercée et perfectionnnée, mais qui, au fond, a été en usage dans tous les temps, et la méthode philologique dont dépendent presque tous les éditeurs depuis le début du XIXe siècle.

La méthode historique recherche où les manuscrits ont été écrits et à quelle date, et si des témoignages extrinsèques au texte lui-même nous renseignent sur leurs rapports de descendance réciproque ou vis-à-vis de l'original. Lorsque cette méthode peut être appliquée et donne des résultats pour l'ensemble de la tradition manuscrite d'une œuvre quelconque, tout est pour le mieux.

Depuis que Traube nous a démontré que le manuscrit de Saint-Gall de la règle de saint Benoît a des relations directes avec l'autographe du Patriarche des moines d'Occident, tous les éditeurs s'accordent pour donner la préférence à ce manuscrit sur des témoins notablement plus anciens de la Règle, et l'examen intrinsèque du texte ne peut que les confirmer dans ce système.

Malheureusement les cas où la méthode historique donne des solutions aussi nettes sont rares : elle n'apporte d'ordinaire que des indications incomplètes et l'éditeur doit recourir à la méthode philologique. Celle-ci emploie un très grand nombre d'arguments, mais, essentiellement, elle s'appuie sur la connaissance générale de la langue dans laquelle est écrite l'œuvre à éditer et, plus particulièrement, de la langue de l'auteur de cette œuvre. Elle classe les manuscrits d'après leurs fautes communes : partant de ce principe que l'erreur ne peut être primitive dans un texte normal, mais est le fruit d'une intervention subséquente qui, du même coup, provoque une bifurcation dans la tradition du texte — d'un côté le manuscrit fautif et sa dépendance, et de l'autre les manuscrits qui n'ont pas la faute — elle considère que les erreurs communes à un groupe de témoins sont l'indice qu'ils se placent tous du même côté de la tradition bifurquée, et, par suite, forment une famille.

Un exemple désormais classique de classement des manuscrits, par la méthode des fautes communes, est le classement des manuscrits du *Lai de l'Ombre* auquel M. Bédier s'était arrêté dans sa première édition de ce poème. Les manuscrits employés sont au nombre de sept : ABCDEFG.

1) Les manuscrits A et B, très voisins l'un de l'autre, s'opposent souvent aux cinq autres manuscrits, et plusieurs des leçons qu'ils ont en propre sont fautives...

2) Il en va de même des manuscrits C et G...

3) A leur tour les manuscrits DEF offrent en quelques passages des leçons que l'on peut tenir pour un remaniement de la leçon donnée par les autres manuscrits. Nous avons donc

$$\widehat{A\ \ B} \qquad \widehat{C\ \ G} \qquad \widehat{D\,E\,F}$$

4) En trente-trois passages au moins, les manuscrits ABCG donnent une certaine leçon et les trois autres en donnent une certaine autre... De ces trente-trois passages il en est au moins quatre

où la leçon ABCG comparée à la leçon concurrente apparaît comme moins bonne ; nous écrivons donc

$$\widehat{\widehat{A\,B}\;\widehat{C\,G}}$$

5) Inversement de ces quatre passages, il en est au moins deux où la lecon DEF comparée à la leçon concurrente semble moins bonne...

Si l'on tient pour bien interprétés quelques-uns des faits rangés dans ces cinq catégories, concluait M. Bédier, on pourra réputer acquis le classement des manuscrits : on admettra que ABCG remontent, par l'intermédiaire de deux manuscrits perdus v et w, à un même manuscrit déjà fautif x — que, d'autre part, DEF remontent à un autre manuscrit perdu déjà fautif y — et que x et y sont deux dérivés indépendants l'un de l'autre du manuscrit original O

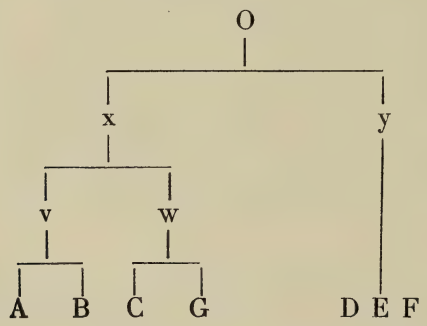

Le classement sur les fautes communes de la méthode philologique présente un grave défaut que M. Bédier lui-même s'est appliqué, plus que personne, à mettre en relief : il aboutit presque fatalement à la division des témoins en deux familles principales, après les avoir subdivisés en groupes de doubles sous-familles : la dichotomie qui est à la base même du procédé en est la cause.

Je fais à la méthode philologique un autre reproche : c'est qu'en procurant le classement des manuscrits à partir des fautes communes, elle introduit avant l'heure l'idée d'original dans les préliminaires de la critique du texte où seule l'idée d'archétype des manuscrits conservés devrait intervenir.

Mais il est un troisième inconvénient du classement par les fautes communes qui est celui dont, personnellement, j'ai été le plus frappé au cours des travaux préparatoires à l'édition de la Vulgate, c'est son inaptitude à résoudre les problèmes que présente

la transmission compliquée des textes que j'appelle vivants. Et ici quelques mots d'explication sont nécessaires.

La Bible, dont la Vulgate est une des versions latines, est le livre qui a été, tout à la fois, le plus souvent copié et le plus religieusement respecté. Mais le respect qu'on a eu pour lui s'est manifesté sous deux formes différentes : on en a transcrit le texte avec un soin extrême et, en même temps, on a toujours cherché à le purger des fautes vraies ou supposées dont on le croyait déparé. De là une vie intense. Une faute qui s'introduit chez lui, et qui dans d'autrès textes persévérerait presque indéfiniment, ne se transmet que sur un espace restreint de la tradition, et on revient après quelques exemplaires à la leçon primitive; une correction heureuse ou malheureuse est admise un certain temps et on retourne à la leçon traditionnelle. Cette contexture particulière des textes vivants peut être rendue par la figure que voici. Supposons une tradition réelle de huit ou dix manuscrits qui se sont succédé historiquement dans l'ordre :

A	o	o	+
B	o	o	+
C	o	+	+
D	o	+	o
E	+	+	o
F	+	+	+
G	+	+	+
H	+	+	+
J	o	o	o
K	o	o	o

Une première leçon, que je représente ici par un rond : o, se transmet de A à B, puis à C, puis à D. En E s'introduit une faute ou une correction qui persévère en FG et H, et J retourne à la leçon antérieure et la transmet de nouveau à K. Sur un autre point du texte, A et B ayant la même leçon, CDEFGH représentent la leçon rivale, puis J et K retournent à la leçon de AC, et ainsi pour les autres cas. Il saute aux yeux que si la leçon commune à ABJK était considérée comme une faute commune apte à grouper ces quatre manuscrits en une famille, nous nous engagerions dans une voie erronée pour notre classement, puisque l'ordre réel dans lequel les manuscrits ont été copiés est ABCD, etc., B étant issu de A, C de B, D de C, etc.

C'est pour dompter cette complexité, c'est pour arriver malgré

elle à classer mes manuscrits de la Vulgate que j'ai, il y a une quinzaine d'années, commencé à étudier ceux-ci par petits groupes de trois, espérant trouver dans les groupements partiels que je pourrais ainsi plus facilement obtenir, les éléments du classement général : je voulais, en abordant la chaîne de la tradition sur un point quelconque, la reconstituer toute entière, anneau par anneau, et dans tous les sens.

Peu à peu, et à travers bien des tâtonnements et des insuccès qui ont été pour moi d'utiles leçons, je suis arrivé à me constituer une méthode qui ne s'appuie ni sur l'histoire, ni sur la philologie, que j'avais reconnues impuissantes à me fournir les solutions cherchées, et c'est cette méthode que je vais exposer ici.

*
* *

Le travail de l'éditeur peut être divisé en trois moments. Le premier est celui où il analyse les rapports des manuscrits entre eux pour obtenir leur classement réciproque ; le second est celui où il synthétise les rapports qu'il a reconnus, sous la forme d'une généalogie ou *stemma codicum* d'où découle le canon critique destiné à régir l'établissement du texte, et le troisième est rempli par cet établissement du texte, c'est-à-dire par l'édition proprement dite.

Au premier stade, celui de l'analyse des rapports que les manuscrits ont entre eux, qu'avons-nous devant nous? Un ensemble plus ou moins considérable de copies dont chacune concorde avec les autres sur la plupart des points, mais en diffère cependant dans un certain nombre de passages. C'est en analysant ces concordances et ces différences que nous arriverons à découvrir les relations des manuscrits entre eux et leur ordre de succession. Et à quoi aboutira finalement cette filiation lorsque nous l'aurons reconstituée? A un manuscrit quelquefois conservé, mais le plus souvent perdu, qui est le prototype de toute la tradition existante. Il va de soi que ce prototype sera plus d'une fois l'original même de l'auteur, mais nous en aurons bien rarement la certitude et, en tout cas, en l'absence de témoignages extrinsèques, nous ne le saurons jamais lorsque nous nous mettrons pour la première fois en présence d'une traduction manuscrite à débrouiller.

Il suit de là qu'au début de nos opérations de classement une distinction essentielle s'impose, celle de l'original de l'auteur et

de l'archétype des manuscrits conservés, et qu'une autre distinction doit être écartée, celle des erreurs et des bonnes leçons. Puisque nous ne savons jamais si nous rejoindrons l'original lui-même, puisqu'il est toujours possible que l'archétype des manuscrits conservés soit fort éloigné de cet original et même soit un mauvais exemplaire, puisque, même dans le cas où original et archétype se confondent, c'est toujours sous l'aspect archétype que notre tradition manuscrite va les rejoindre, il est évident que ce que nous devons viser tout d'abord, c'est l'archétype et non l'original.

Dès lors, nous rejetterons la distinction des bonnes et des mauvaises leçons que la méthode des fautes communes met à la base même du classement, parce qu'une leçon n'est bonne ou mauvaise qu'au regard de l'original, et nous ne verrons dans les particularités textuelles sur lesquelles nos manuscrits s'accordent ou discordent, que des formes diverses dont nous dresserons des listes que nous traiterons par des procédés de comparaison et de statistique analogues à ceux dont font usage les sciences expérimentales.

Nous ferons d'abord, de tout notre texte, s'il est court, ou bien de parties seulement de ce même texte, s'il est trop long, des collations qui porteront sur tous les manuscrits que nous pouvons en atteindre et qui devront être rigoureusement complètes. Les variantes que nous aurons recueillies par rapport au texte-base seront, du point de vue du nombre de leurs témoins, de trois catégories. Les unes n'auront qu'un seul témoin et, par suite, n'auront aucune utilité pour l'étude des relations que les manuscrits ont entre eux, les autres n'auront qu'un très petit nombre de témoins ; nous leur demanderons des indications qui pourront être très précieuses pour le classement. Si, en effet, nous relevons un certain nombre de fois la répétition des mêmes petits groupements de manuscrits AD, ADE, AE, DE, nous conclurons que ADE ont entre eux des rapports spéciaux. Mais l'instrument principal de notre classification sera la troisième catégorie, celle des variantes à témoins multiples. Nous avons, je suppose, dix, quinze, vingt manuscrits : les variantes qui réunissent quatre, cinq, dix témoins rentrent dans cette catégorie et c'est sur elle, principalement, que nous allons travailler.

Nous constituerons, par leur moyen, ce que j'appelle un apparat positif. Nous avons dix manuscrits ABCDEFGHJK ; en un pre-

mier endroit où le texte-base porte *ab operibus*, cinq manuscrits donnent *pro operibus*, ce sont BCFJK, j'écris :

ab operibus
pro operibus BCFJK

et je complète en relevant aussi les sigles des témoins du texte-base : ADEGH

1 { *ab operibus* ADEGH
  { *pro operibus* BCFJK

Second endroit : texte-base *et cognovit*, variante *et liberavit :*

2 { *et cognovit* CDEHK
  { *et liberavit* ABFGJ

et ainsi de suite :

3 { *similae* CEFG
  { *similam* ADHJK
  { *similem* B

4 { *prope* BDEFK
  { *propter* ACGHJ

5 { *ei* CDEFGJ
  { *eis* ABHK

6 { *interrogat* DHJK
  { *interrogavit* ABCEFG

Si j'appelle cet apparat un apparat positif, c'est qu'à la différence des apparats ordinaires, où l'on ne relève que les témoins des leçons-variantes, il contient aussi les sigles témoins des leçons-bases ; j'obtiens ainsi une série de groupes de formes textuelles : dix, vingt, trente, cinquante, quatre-vingt-dix, selon les cas et la longueur du texte, et, à chacun de ces groupes, *tous* les témoins de ma tradition manuscrite se trouvent distribués en séries d'une infinie variété, à la suite de chacune des formes pour lesquelles ils militent. Et c'est de la comparaison de *toutes ces combinaisons sans exception*, répétée à l'occasion de *chaque recherche partielle*, que je fais sortir les donnés analytiques du classement. Il n'y a là place ni pour l'arbitraire, ni même pour le hasard.

On me dira peut-être : cela sera passablement compliqué ! Il se peut. Mais en fait, ce qui est compliqué ici, ce n'est pas la méthode que je propose ; ce sont les rapports mêmes des manuscrits entre eux, et cette complication-là, nous ne la supprimerons pas en refusant de la considérer : il faut la vaincre ou être joués par elle. Elle s'évanouira d'ailleurs bien vite, comme on va voir, si nous nous appliquons à la disséquer méthodiquement.

Tout d'abord, tous les groupes de formes variées que nous donnent nos manuscrits ne sont pas aptes à procurer le classement ; il faut faire un choix parmi eux, et ce choix doit se faire pour des motifs adaptés à la nature des documents sur lesquels nous travaillons et au but que nous poursuivons. Nous voulons savoir dans quel ordre nos manuscrits se succèdent et si c'est B qui est dérivé de A, ou si ce n'est pas plutôt D ou F ou tout autre manuscrit : ce qui doit nous préoccuper avant tout, c'est la psychologie des copistes, ce sont leurs habitudes : les leçons que nous retiendrons devront être celles qui auront le plus de chance d'avoir été transcrites exactement par eux et par suite d'indiquer les successions réelles ; au contraire, nous éliminerons celles sur lesquelles il leur est trop facile de s'éloigner de leur type. Prenons pour exemple le texte du chapitre XVIII de la Genèse.

Le texte porte : *Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre, sedenti in ostio tabernaculi sui, in ipso fervore diei. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum : quos cum vidisset cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi et adoravit in terram.* Les variantes, attestées par un nombre plus ou moins grand de témoins, sont : *autem* om. ; *illi* pour *ei; dominus ei; in convallem* ; *mambrae, mamre, manrae, manbre; levasset; oculos suos; propter* pour *prope*, etc. Je ne me sers pas de l'omission de *autem*, ni de la variante *illi* pour *ei*, parce qu'elles n'ont qu'un seul témoin. L'inversion *dominus ei*, attestée par trois manuscrits seulement, est une variante à témoins rares. *In convallem* a des témoins plus nombreux, mais c'est une variante trop peu réelle à cause de son origine possible *ē*. J'élimine de même les formes du nom propre : *mambrae, mamre, manrae, manbre*. Pure orthographe que *hostio* et *hostes* dont les témoins sont assez nombreux. Mais *levasset* et *elevasset* à témoins nombreux sont des variantes réelles que le copiste reproduira probablement de son manuscrit-type : ce sont donc des formes à retenir comme aptes à procurer le classement. De même : *oculos* et *oculos suos*, puis *prope* et *propter* au même verset, cas excellents. L'omission de *eum* n'a qu'un témoin ; la forme *occurrit* opposée à *cucurrit* serait apte, mais elle n'a que des témoins rares. *Eius* opposé à *eorum* n'a qu'un témoin ; *hostio, hosteo, ostia* ne sont que des différences orthographiques, donc inaptes ; mais *tabernaculi* et *tabernaculi sui*, variantes à témoins multiples, sont à retenir. Au contraire *in terra* et *in terram* sont à rejeter, comme plus haut *in convalle* et *in convallem*.

D'une façon générale, il n'y a pas lieu de retenir, pour les faire servir au classement, les différences de formes purement orthographiques, comme *reperit* et *repperit*, ni celles qui proviennent d'une mauvaise prononciation du dictateur, comme *tepidae* et *debitae;* ces dernières donnent lieu à des fautes tellement grossières qu'elles doivent attirer facilement l'attention des copistes. Des séries trop riches, comme *pauxillum*, *pausillum*, *paxillum*, *pasillum*, *pauxillulum* (nous en avons un exemple au verset 4 de ce chapitre XVIII de la Genèse), sont à écarter, car la multiplicité des formes en présence montre que les copistes hésitaient devant le mot et, par suite, étaient portés à le corriger. De même, il n'y a pas lieu de retenir les particularités trop considérables comme les interpolations, les lacunes, les corrections portant sur des passages ayant une importance quelconque, religieuse ou historique : de telles particularités viendront par la suite, cela va de soi, corroborer le classement ou inviter à le vérifier plus attentivement si elles s'élèvent contre lui, mais elles sont peu aptes à le procurer : ce que nous devons chercher et retenir, ce sont les formes réellement diverses, assurément, mais humbles, qui nous renseignent le plus exactement sur la dérivation des exemplaires, parce que les copistes placés en leur présence les auront transcrites, pour ainsi dire, sans y penser. Et ne craignons pas que de tels groupes de formes nous manquent : dès que le texte a une certaine étendue, nous trouvons facilement les vingt, trente, quarante ou cinquante groupes qui suffisent largement pour établir un classement.

Nous voilà donc en possession de l'apparat positif pour la confection duquel nous aurons fait appel à toute notre conscience dans la documentation, à tout notre esprit critique et à toute notre bonne foi : c'est le moment d'appliquer à ces vingt, trente, quarante ou cinquante groupes de formes et aux combinaisons que réalise sur chacun de ces groupes l'ensemble intégral de notre tradition manuscrite, les procédés adaptés d'une statistique que j'ose appeler scientifique. Nous aurons l'air, je le reconnais, de travailler comme des machines, mais, après la préparation clairvoyante à laquelle nous venons de nous livrer, je ne pense pas que personne puisse nous reprocher de travailler en aveugles.

L'opération essentielle que nous aurons à poursuivre est la

comparaison de nos manuscrits par groupes de trois, de manière à découvrir les intermédiaires grâce auxquels nous pourrons établir la généalogie de nos formes textuelles, car, nous ne l'oublions pas, c'est toujours de classement qu'il s'agit actuellement.

Je suppose que trois manuscrits donnés, soit AB et C, ont entre eux un rapport réel de dépendance, c'est-à-dire sont copiés l'un sur l'autre; ce rapport, suivant les cas, sera l'un des suivants :

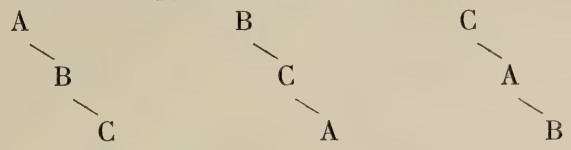

ou bien, en retournant les figures :

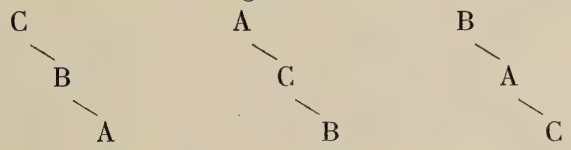

ou encore, en modifiant la position des extrêmes :

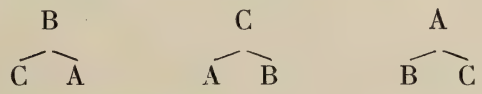

ou enfin, en renversant encore :

Toutes ces figures sont différentes; mais il y a chez elles un élément qui n'a pas changé, c'est la série des intermédiaires BCA; si variées que puissent devenir les positions des termes extrêmes, l'intermédiaire reste immuable. Quelle que soit, par suite, la diversité des combinaisons auxquelles puissent se prêter trois manuscrits qui ont entre eux un rapport réel de dépendance, ce qui nous importe avant tout c'est de savoir lequel des trois est intermédiaire entre les deux autres, car cette connaissance nous donne l'élément essentiel de tous leurs rapports possibles.

Mais à quel signe reconnaître que c'est tel ou tel de ces trois manuscrits qui est l'intermédiaire entre les deux autres? Rien n'est plus simple : de ces trois manuscrits, l'intermédiaire est celui contre lequel les deux autres ne s'accordent jamais.

C'est A, je suppose, qui est l'intermédiaire entre B et C : nous

aurons souvent B d'accord avec lui contre C, ou C d'accord avec lui contre B, comme dans ces exemples :

B *prope*
\
A *prope*
\
C *propter*

B *prope*
\
A *propter*
\
C *propter*

On comprend, en effet, que *prope* passe de B en A, puis que dans C s'introduise la leçon *propter*, ou bien que B ayant *prope*, A corrige *propter* et transmette cette leçon à C, mais, si l'ordre de succession des trois manuscrits est bien BAC, on ne pourrait pas comprendre et on ne pourrait pas admettre que la figure suivante se réalisât habituellement :

B *prope*
\
A *propter*
\
C *prope*

Le cas peut se produire une fois en passant, il ne peut être constant dans une tradition normale. Que l'on se reporte par exemple aux séries de croix et de ronds que j'ai accolées ci-dessus, p. 153, aux sigles de manuscrits supposés dépendants les uns des autres dans l'ordre ABCDEFHJK. Si nous prenons des groupes de trois manuscrits voisins, nous constatons toujours ou que les trois sont semblables, ou que les extrêmes sont différents. Ce serait seulement dans le cas où une variante n'aurait eu qu'un seul témoin et où l'on serait tout de suite revenu à la leçon précédente, que nous aurions les deux extrêmes d'accord contre le manuscrit intermédiaire, mais ce cas est nécessairement exceptionnel. L'intermédiaire est donc celui contre lequel les deux autres ne s'accordent pas et, ce principe une fois reconnu, il n'y a plus qu'à rechercher à l'aide de notre apparat positif quels sont les groupes de trois manuscrits dans lesquels deux de ces manuscrits ne s'accordent jamais contre le troisième.

La formule que j'ai proposée pour faire cette statistique est la suivante : voici trois des manuscrits de notre spécimen d'apparat positif (cf. ci-dessus, p. 156) : AEK. Leurs accords et leurs désaccords totaux ne peuvent pas nous renseigner sur le cas qui nous intéresse, mais l'accord de EK contre A, ou de AK contre E, ou

de AE contre K nous donnent les réponses cherchées ; j'écris donc, en donnant au signe > la signification *contre* :

A < E K =
A > E < K =
A E > K =

Mon travail de statisticien consistera à pointer les groupes de mon apparat positif où chacune de ces possibilités se réalise. Rien n'est plus simple, et un enfant s'acquitterait de cette tâche en jouant : l'accord de E et de K contre A se réalise aux groupes 2 et 4 de l'exemple ; l'accord de AK contre E aux groupes 3 et 5, etc... :

A < E K = 2. 4.
A > E < K = 3. 5.
A E > K = 1. 6.

Si l'apparat positif comprenait vingt ou cinquante groupes, il n'y aurait qu'à continuer le pointage jusqu'au dernier : dès maintenant, cependant, nous pouvons constater que dans cette comparaison de AEK il n'y a pas d'espoir de trouver d'intermédiaire, car EK s'accordent déjà deux fois contre A ; AK contre E et AE contre K.

Prenons trois autres manuscrits FGH. Le résultat de la comparaison est :

F < G H = 1. 4.
F > G < H =
F G > H = 2. 3. 5. 6.

Ici, au contraire, si les résultats des comparaisons continuaient à s'inscrire uniquement à GH contre F et à FG contre H, nous découvririons un intermédiaire, car FH n'étant jamais d'accord contre G, nous aurions le cas cherché, à savoir un groupe ou deux des manuscrits ne donnant jamais ensemble une leçon contraire à celle du troisième.

Tel est l'essentiel de ma méthode de comparaison des manuscrits en vue de leur classement. Nous aurions pu faire, au préalable, une série de comparaisons par deux qui nous auraient donné des indications intéressantes, destinées surtout à réduire le nombre des comparaisons par trois ; mais ces comparaisons par deux, d'une extrême simplicité, ne sont nullement nécessaires. Ce sont les comparaisons par trois qui nous révèlent l'existence des groupes contenant des intermédiaires et c'est là, au fond, tout ce que nous cherchons pour établir notre *stemma codicum* ou gé-

néalogie des manuscrits. Cette méthode peut paraître un peu longue : elle est, au contraire, très expéditive, car en quelques heures le résultat est obtenu. C'est une expérience que j'ai faite bien souvent. Or, je le demande aux éditeurs de textes qui me font l'honneur de me lire, combien de semaines, souvent, ne leur a-t-il pas fallu pour voir clair dans la succession et le rapport des manuscrits qu'ils employaient?

*
* *

La comparaison des manuscrits par trois nous fait connaître les groupes qui contiennent un intermédiaire; elle nous découvre dans chacun de ces groupes cet intermédiaire, mais elle ne va pas plus loin. Nous avions tout à l'heure :

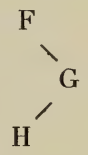

GH 2 fois — FG 4 fois — FH jamais. — G est donc l'intermédiaire; mais dans quel ordre faut-il disposer la série?

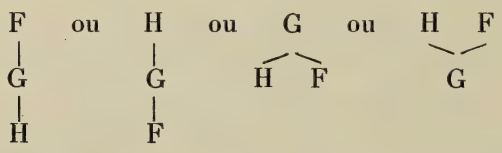

La seconde phase de nos opérations critiques donnera la réponse à cette question. Je serai bref ici, car, à partir de ce moment, nous retombons dans les méthodes habituelles. L'idée de faute, de leçon bonne ou mauvaise, que nous avons écartée au début, peut reparaître sans danger, elle ne peut plus désormais vicier notre classement. Si F, par exemple, nous donne habituellement des leçons moins bonnes que H, il va de soi qu'il faut disposer la série dans le sens H et non dans le sens F

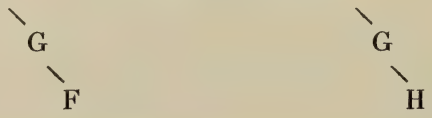

Si H et F nous donnent habituellement des leçons moins bonnes

que celles de G et qui apparaissent en outre comme des déformations de celles-ci, la disposition qui s'impose, c'est G

et ainsi de suite. Il suffira souvent d'avoir fixé la direction d'un seul des groupes pour que celle de tous les autres soit par le fait même imposée.

Ainsi G viendrait compléter G en donnant G

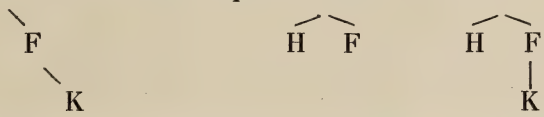

et L obligerait à continuer la figure dans le sens G

Tout ceci, encore une fois, est du ressort des méthodes courantes.

Il y a une construction cependant à laquelle on ne prend peut-être pas d'ordinaire assez garde : c'est celle de l'intermédiaire perdu.

Lorsque nous constatons que G est intermédiaire entre H et F, nous sommes naturellement portés à écrire :

il serait tout aussi juste d'écrire :

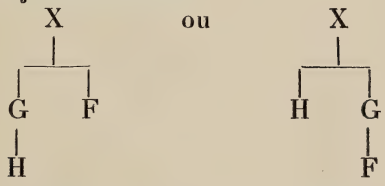

Car G, dans ces deux derniers cas, est toujours réellement intermédiaire entre H et F. C'est là que réside actuellement, par exemple, le problème de la tradition de Tacite si brillamment posé par M. Grat. La comparaison des manuscrits vaticans avec le *Mediceus* a montré que celui-ci était intermédiare entre l'ensemble des *Vaticani* Q. (Vat. 1863), etc., et le Ms. S. (Vat. 1958). Notre

méthode en procurant cet important résulat a rempli son rôle : faut-il maintenant exprimer le rapport de M (*Mediceus*), intermédiaire entre Q et S, sous la forme :

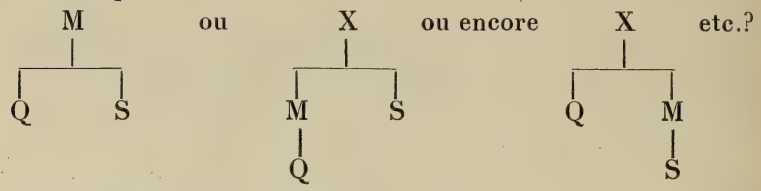

C'est là affaire de critique interne et j'espère bien que M. Grat reprendra quelque jour le problème pour le pousser jusqu'à la solution définitive.

Une remarque encore sur la position réciproque des manuscrits dans les *stemmata* obtenus par notre méthode : on m'a reproché d'établir des successions dans lesquelles un manuscrit du VIIIe siècle était donné comme un dérivé d'un autre du Xe siècle. Ceci est très facile à expliquer et ce phénomène est, j'ose le dire, de ceux qui font le plus d'honneur à un classement. Ce que nous avons, en effet, comparé à l'aide de notre apparat positif, ce sont des formes textuelles : *ab operibus* et *pro operibus*, *cognovit* et *liberavit*, *prope* et *propter*. Les sigles des manuscrits placés à la suite de ces formes et militant pour chacune d'elles représentaient bien les manuscrits, mais seulement en tant que tenants de la forme textuelle. La hiérarchie établie entre eux n'est donc au fond qu'une hiérarchie et une succession établie entre les formes textuelles. Au lieu de dire : manuscrits ABC, il serait plus juste et plus exact de dire : type de texte A, type de texte B, type de texte C. Or, un manuscrit du VIIIe siècle peut fort bien réprésenter un type de texte postérieur au type plus ancien copié dans un exemplaire du Xe siècle. Encore une fois ce résultat de nos classements ne peut être qu'apprécié par les éditeurs qui recherchent quelle est la forme textuelle à préférer aux autres.

*
* *

Le *stemma*, quand il est construit, affecte la forme d'un arbre renversé à une, deux, trois branches ou plus. A la différence de la méthode des fautes communes, qui aboutit presque fatalement à l'arbre à deux branches, comme l'a surabondamment prouvé M. Bédier, notre méthode donne tantôt une construction et tantôt l'autre, suivant les cas. Il n'y a plus, pour établir le texte, et c'est

là la troisième phrase, qu'à suivre les normes qu'imposent les relations des manuscrits entre eux.

Si l'arbre généalogique est à branche unique, c'est-à-dire si tous les types de texte conservés dérivent en droite ligne d'un type plus ancien représenté par un des manuscrits existants, c'est ce manuscrit qui doit être suivi de préférence à tous les autres, sauf bien entendu dans ses particularités de manuscrit plus ou moins correct, ce qui donne lieu souvent à des problèmes, car le classement ne supprime pas tous les problèmes : il aide seulement à les circonscrire sur des données objectives et souvent à les résoudre.

Si l'arbre généalogique est à deux rameaux, les problèmes abondent encore, et l'éditeur doit choisir entre les leçons rivales que lui proposent les deux familles dérivées; mais là encore, le classement circonscrit les possibilités et les réduit aux leçons données par les deux types les plus voisins de l'archétype.

Si, enfin, l'arbre est à trois branches, l'éditeur se voit dans l'heureuse nécessité de choisir la leçon donnée par deux des types supérieurs contre le troisième. Et, de grâce, n'appelons pas cela un principe majoritaire : ce n'est pas le nombre, mais la logique même qui veut que l'erreur, lorsqu'elle s'introduit à partir de l'archétype, ne s'introduise pas d'ordinaire simultanément dans deux des types dérivés, mais soit restreinte à un seul. Si donc on veut reconstituer l'archétype d'une tradition à trois branches, il faut, dans chacun des cas où les manuscrits présentent des variantes, choisir la leçon donnée par les types supérieurs les plus proches de lui, même s'ils ont contre eux la majorité des autres manuscrits et, dans les cas où ils ne sont pas eux-même d'accord, dans deux d'entre eux contre le troisième isolé. Mais, encore une fois, rien ici n'est nouveau; nous sommes désormais dans une région de l'ecdotique où les règles sont communes, que le classement des manuscrits ait été obtenu par la méthode historique, par la méthode philologique ou par la nôtre, et c'est ici qu'il faut recourir aux principes posés par le grand critique qu'a été Louis Havet. Son *Manuel de critique verbale* ne nous aidera pas seulement à apprécier les formes diverses issues de l'archétype de votre tradition manuscrite, il nous enseignera à remonter plus haut encore et à partir des erreurs mêmes de cet archétype pour reconstruire l'original tel qu'il a dû sortir de la plume de l'auteur.

IV

CICÉRON, PRO ROSCIO AMERINO

PAR LOUIS HAVET

(Note posthume)

7. *si uobis* aequa *et* honesta *postulatio uidetur, iudices, ego contra breuem postulationem adfero et, quomodo mihi persuadeo, aliquanto* aequiorem. Il manque un démonstratif : *hone⟨sta i⟩sta* Richter, *honest⟨a e⟩a* Clark. La vraie place du mot manquant est après *aequa*, qu'il faut disjoindre de *et honesta* pour le mettre en relief et préparer par là le *aequiorem* final. Lisons donc *aequa e⟨a e⟩t honesta*. La faute est un dédoublement du groupe AEAE.

23. *nudum* eiecit *domo..., exturbat, ipse amplissimae pecuniae fit dominus*. Le *eiecit* des manuscrits est à respecter; c'est le présent *eiicit*, écrit par un *e* pour la même raison que *uarietas* ou *uariegare*, c'est-à-dire pour éviter la consécution de deux *i* dans l'écriture. On a de même *iniĕcit* dans Térence, Ad. 710, selon le manuscrit antique aussi bien que dans les manuscrits carolingiens (dans F, l'*e* est sur le grattage). La phrase est la suivante : *nudum eiĕcit domo* atque *focis patriis disque penatibus praecipitem, iudices, exturbat*; on ne sait où séparer les deux propositions marquées par les deux présents; on se demande si *exturbat* peut se construire avec des ablatifs comme *focis patriis* et surtout comme *dis penatibus*. Lire donc *aque* et non *atque*; il le chasse de devant son foyer paternel et de devant ses dieux.

24. *nemo erat qui non* ardere *omnia mallet quam* uidere *in Sex. Rosci... bonis iactantem se ac dominantem T. Roscium*. Sextus possédait treize *fundi;* sont-ce ces propriétés rurales que les gens d'Amérie sont prêts à voir brûler? *Ardere* serait d'ailleurs condamné par la grammaire, car il aurait pour sujet *omnia* (selon les manuscrits de Cicéron; *illa omnia* selon la citation faite de mémoire par Julius Rufinianus); il ne pourrait donc être coordonné avec le *uidere*, dont le sujet logique est *nemo*; mais une négligence toute pareille se trouve dans la phrase initiale du § 26. Il y a, en

tout cas, dans *ardere* une faute antique, antérieure à Rufinianus, qui avait pieusement appris l'absurdité par cœur. Il paraît douteux qu'on trouve une bonne correction d'*ardere* (le *audere* de Scheller suppose toute une population de héros qui, en général, se tiennent cois; il condense d'ailleurs la pensée de façon peu cicéronienne). En fait, aucun infinitif ne serait ici utile, *qui non omnia mallet quam* se suffisant à lui-même. Je présume qu'*ardere* est simplement la mélecture d'une vieille glose VIDERE, glose à contresens tirée à peu de frais du *uidere* qui suit. On ne saurait trop insister sur la facilité qu'offrent aux mélectures les surcharges (*Manuel de critique verbale*, § 1352). Pour l'intrusion de glose, cf. 30, *supplicium paricidarum*.

147. *a Caecilia Baliaris filia Nepotis sorore spectatissima femina*. Contredit par 27 : *sese ad Caeciliam Nepotis filiam, quam honoris causa nomino, contulit, qua pater usus erat plurimum*. On a voulu que la Cécilia en question fût la femme de Sulla, alors dictateur; c'est ce qui me paraît inadmissible; l'orateur ne peut désigner expressément la femme de Sulla sans faire allusion à ce mariage. Si d'ailleurs son client avait une telle protectrice, ses ennemis ne le laisseraient-ils pas tranquille par prudence? Cécilia le nourrit et l'habille; elle l'héberge chez elle (*recepit domum*); la femme du dictateur a-t-elle donc un palais autre que celui de son mari, et vit-elle séparée, à la façon moderne, sans être divorcée? ou bien ose-t-elle recevoir son protégé chez Sulla lui-même, à l'insu de Sulla? Si le rôle de Cécilia dans Rome est celui d'une pré-impératrice, suffit-il de l'appeler *spectatissima femina?* Peut-on dire si familièrement que feu Roscius le père fréquentait chez elle (*qua usus erat*)? Peut-on, en manière de compliment, signaler chez elle des *uestigia antiqui offici*? Tout, dans les deux passages, semble s'appliquer à une grande dame isolée (fille, divorcée ou veuve), *affinis* du dictateur, mais non pas son *uxor*. Laissons donc de côté la femme de Sulla, et examinons la Cécilia du pro Roscio en elle-même. Le texte du § 27 n'a rien de suspect. Cécilia y est identifiée très clairement, de facon à éviter toute confusion avec ses homonymes, qui sont ses parentes par les mâles, et en particulier avec la femme du dictateur. Au contraire, le texte de 147 est manifestement mauvais. Si elle est la fille de Métellus *Baliaris*, ou plutôt *Baliaricus*, elle est *ipso facto* la sœur de Métellus *Népos*, et cette seconde qualification ne saurait avoir un sens que si (ce qui n'est

pas) Cicéron en prenait occasion pour louer Népos. Dans le texte de 147, deux mots de suite paraissent être authentiques, parce qu'ils sont d'accord avec 27 : *filiae Nepotis*. Le mot suivant *sorore* est, au contraire, inacceptable en lui-même, puisqu'il ne peut exprimer qu'une idée oiseuse ; il a été ajouté par quelque lecteur qui sentait que *Baliaris filiae Nepotis* était incomplet, et qui, s'étant rendu compte que Népos était le fils de Baliaricus, a suppléé au hasard *sorore* sans se douter que le § 27 pouvait l'éclairer sur la parenté vraie. Ce lecteur, qui liait à tort *filiae* avec *Baliaris*, avait probablement dans la mémoire la Cécilia, fille de *Baliaricus*, qui est plusieurs fois mentionnée dans le *De diuinatione*. Or, *filiae* devant être en réalité lié à *Nepotis*, c'est après *Baliaris* qu'il y aurait eu lieu d'insérer un terme de parenté : *Baliaris* ⟨*nepti*⟩. Outre le père (Népos), dont la mention seule était utile pour l'identification proprement dite du début (§ 27), Cicéron a cru utile de citer ici par honneur aussi le grand-père, qui avait été et consul et censeur ; c'est par un simple sentiment de mesure qu'il s'est abstenu de nommer le grand-père, Macédonicus, et de réciter toute la brillante généalogie. — *Nepti* donc a disparu avant *filia Nepotis ;* cette disparition a tenu probablement, à l'origine, à ce que Nepti et Nepotis se ressemblent et à ce que Nepotis aussi a l'air d'être un terme de parenté et non un nom propre. — Népos, père de Cécilia, avait été consul en 98, dix-huit ans avant la date du discours. Sa fille ne nous est pas connue par ailleurs, ce qui n'a rien de surprenant (le tableau généalogique des Metelli, dans l'*Onomasticon* du P. de Vit, mentionne trois fois plus d'hommes que de femmes). En l'an 80, Cécilia était probablement une femme d'âge mûr ; elle se trouvait alors sans mari. Son trisaïeul, dictateur en 205, était le bisaïeul de la femme de Sulla ; les deux Cécilia étaient donc cousines au septième degré ; la protectrice de Sextus Roscius était pour le dictateur une *affinis* lointaine, dont les ennemis de Roscius n'avaient pas peur.

V

L'*ÉNÉIDE* DE VIRGILE ET L'HISTOIRE ROMAINE

PAR M. POKROWSKY

professeur à l'Université de Moscou[1]

Cedite, Romani scriptores, cedite, Graii :
Nescio quid maius nascitur Iliade.

En écrivant ces vers sur l'*Énéide* naissante, Properce se faisait l'interprète d'une sorte de sentiment national.

L'agonie de la république romaine et le chaos qui avait précédé l'avènement du nouveau régime faisaient tourner les regards des patriotes romains vers le passé glorieux de la patrie, vers ses grandes vertus civiques et domestiques, vers sa piété sans égale. Cette antiquité évidemment idéalisée était l'objet d'un culte véritable de la part des hommes d'État et des écrivains de tous les partis : souvenons-nous de Cicéron, de Caton d'Utique, de Salluste, de Tite-Live, d'Auguste, et même d'Horace malgré son scepticisme. Ce n'est pas seulement un réconfort moral qu'ils demandaient à ce passé, mais quand le nouvel ordre, né sur les ruines de la république, commença à se dessiner et à recevoir une certaine stabilité, l'initiation aux vertus des vieux âges fit espérer que le monde pourrait se redresser, si l'on se mettait à façonner la nouvelle génération selon l'idéal antique, moral, politique et religieux. Dans tous les cas, c'est sur la renaissance de cet idéal que fut, à un certain degré, fondée la politique d'Auguste, et elle trouva beaucoup de partisans parmi ses contemporains, comme en témoignent, entre autres, telles odes d'Horace qui donnent l'impression de programmes de réformes mis en vers.

Mais personne ne sut exprimer ces espérances romantiques avec autant d'enthousiasme et de talent littéraire que Virgile. Homme des champs venu à la ville, pieux et modeste, il sut mieux que les

1. La Rédaction se fait un devoir en même temps qu'un plaisir d'accueillir cette contribution d'un savant russe, en considération surtout des difficultés matérielles que rencontre en Russie la publication des travaux relatifs aux études classiques.

originaires de Rome estimer la simplicité de mœurs et la piété des ancêtres, en même temps que son cœur sensible était ému par le drame poignant de l'actualité.

Son poème a reflété les deux aspects de la révolution à laquelle il a survécu : le côté tragique et sanglant aussi bien que le côté idéaliste et héroïque.

*
* *

En célébrant le Troyen Énée, ancêtre divin de la gens Julia et de l'empereur Auguste en particulier, Virgile ne néglige naturellement pas l'occasion qui se présente de glorifier Auguste et son temps[1]. Mais en même temps il s'intéresse aux mouvements révolutionnaires qui ont précédé la naissance de la monarchie : il condamne Catilina en même temps qu'il exalte Caton, son adversaire :

Aen., VIII, 666. ... hinc procul addit
Tartareas etiam sedes, alta ostia Ditis,
Et scelerum poenas et te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo furiarumque ora trementem
Secretosque pios; his dantem iura Catonem.

Il se complaît à la peinture de la foule turbulente qui s'apaise à la vue d'un chef respecté :

Aen., I, 148. Ac veluti magno in populo cum saepe coorta est
Seditio saevitque animis ignobile vulgus;
Iamque faces et saxa volant, furor arma ministrat.
Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent arrectisque auribus adstant;
Ille regit dictis animos et pectora mulcet...

Les torches et les pierres sont, pour ainsi dire, l'arme nationale de la foule romaine au temps des mouvements et des luttes populaires, et c'est surtout le démagogue turbulent Clodius qui employait de tels moyens contre le parti adverse[2]. Ceux qui savaient,

1. Par exemple *Aen.*, I, 286; VI, 791; VIII, 670.

2. Voir les notes de Forbiger concernant ce passage et surtout la troisième lettre du quatrième livre des *Lettres* de Cicéron à Atticus, de même que *In Pison.*, 26 : « Auctor incendii et ardentis faces furiis Clodianis paene ipse consul administrabas. »

au contraire, refréner l'impétuosité de cette foule excitable et s'en faire écouter, c'est Caton d'Utique, le saint de la république[1]; c'est Cicéron, qui discrédita, dans une harangue, la loi agraire du tribun Rullus et sut gagner, dans sa lutte contre Catilina, les sympathies de la plèbe révolutionnaire[2]. Dans le dialogue « De l'amitié », Virgile pouvait trouver d'autres exemples encore de l'influence que les hommes d'État savaient exercer sur le peuple inconstant[3].

N'est-ce pas encore une scène empruntée à l'actualité que le conflit armé des paysans latins avec les chasseurs troyens au sujet du cerf tué par Ascagne[4]? La foule se saisit de la première arme venue : un tronc noueux, un pieu durci au feu, une hache. Cette foule rappelle les bandes de Catilina telles que Salluste les a peintes[5]. Et il est possible aussi que Virgile se soit souvenu dans ce passage d'un épisode de sa vie personnelle, de celui où il avait risqué d'être tué lui-même dans une querelle avec les vétérans[6].

*
* *

Contemporain de la fin orageuse de la république, Virgile est attentif à la psychologie de la foule et à l'influence qu'exercent sur elle les discours et les actions des orateurs et hommes d'État.

Ulysse, très finement esquissé dans le discours de Sinon, tout en conservant quelques traits de l'Ulysse d'Homère et des tragiques grecs, nous rappelle vivement les tribuns des dernières années de la république. Il menace son adversaire Sinon d'accusations inouïes, il agite la foule contre lui; il finit par traîner, d'une façon théâtrale, le prêtre Calchas devant l'assemblée populaire, et laisse la victime de sa vengeance attendre dix jours entiers sa sentence de mort.

1. *Pro Sestio*, 72 : « Meministi illum diem, cum templo a collega occupato, nobis omnibus de vita talis viri trementibus, ipse animo firmissimo venit in templum et clamorem hominum auctoritate, impetum improborum virtute sedavit. »
2. Salluste, *Cat.*, 48.
3. *De amic.*, 96.
4. *Aen.*, VII, 524.
5. Salluste, *Cat.*, 56, § 3 : « Ceteri ut quemque casus armaverat, sparos aut lanceas, alii praeacutas sudis portabant. »
6. Donat, *Vita Verg.* : « Deinde (edidit) Georgica in honorem Maecenatis, qui sibi mediocriter adhuc noto opem tulisset adversus veterani cuiusdam violentiam, a quo in altercatione litis agrariae paulum afuit quin occideretur. »

Souvenons-nous de ce que Cicéron dit de Clodius ou de ce qu'on lit chez divers écrivains, particulièrement chez Plutarque[1], sur le tribun Atéius Capiton qui s'oppose à l'expédition de Crassus contre les Parthes : voyant qu'il n'arrive pas à retenir Crassus qui sort déjà des portes de la capitale, il le devance, établit des autels et prononce les imprécations les plus terribles. On reprocha dans la suite à Atéius d'avoir causé par ses exécrations un grand dommage à l'État, en faveur duquel il avait lutté contre Crassus[2].

Cette scène jette une vive lumière sur l'épisode central du IIe chant de l'*Énéide*, celui où Sinon, comme Ulysse, spécule sur le sentiment religieux du peuple. Sinon, connaisseur et juge très averti de la foule, véritable orateur, conquiert d'un seul coup la confiance de son auditoire, quand, ayant commencé son discours par une vérité reconnue, il y entremêle ensuite d'habiles mensonges[3]. Il sait exciter la curiosité de ses auditeurs, flatter les bons sentiments du peuple, invoquer l'amitié et l'esprit de sacrifice. Son but est surtout d'encourager le penchant à la superstition, d'où la piété pour ainsi dire concentrée dont son discours est pénétré. S'il parle de l'enlèvement criminel du Palladium accompli par Ulysse et par Diomède, son récit devient une longue série d'amplifications[4]. S'il raconte comment il avait été destiné à être sacrifié aux dieux, il atteint au summum du pathos, et dans la péroraison qui couronne son discours il tire éloquemment parti de la prophétie solennelle de Calchas sur le sort de Troie. Le peuple est maintenant entre les mains de l'orateur ; la mort prodigieuse de Laocoon et de ses fils, qu'un hasard fait coïncider avec la fin du discours de Sinon, ne fait que raffermir la foule dans sa conviction, si bien qu'elle se hâte d'introduire le cheval dans la ville sans remarquer qu'il a quatre fois bronché sur le seuil des portes et que les avertissements prophétiques de Cassandre restent vains.

Cette scène a un coloris tout à fait romain. La piété des Romains est bien connue ; déjà Polybe, tout en trouvant absurdes les formes par lesquelles elle se manifestait, y voyait une arme commode pour refréner l'inquiétude de la foule. Aux moments de péril, le

1. *Crassus*, 16.
2. Vell. Paterc., II, 46, 3 : « Quorum exsecrationes, si in ipsum tantummodo valuissent, vile imperatoris damnum salvo exercitu fuisset rei publicae. »
3. Voir Servius à l'*Énéide*, II, 81 et suiv.
4. Voir le commentaire de Donat à l'*Énéide*, II, 192 et suiv.

sénat romain donnait aux prêtres l'ordre de consulter les livres sibyllins, publiait divers prodiges et présages, organisait des prières et des sacrifices solennels, sachant qu'en temps d'alarme le peuple devient plus crédule et plus superstitieux[1]. Les orateurs et les hommes d'État faisaient de même : ainsi Cicéron essaye d'agir sur le sentiment religieux du peuple dans ses *Catilinaires*, surtout dans le troisième discours, ou bien dans la péroraison pathétique de son plaidoyer en faveur de Fontéius, où il fait comparaître devant les juges la sœur de l'accusé, qui est une Vestale, et demande qu'on préfère son témoignage à celui des impies Gaulois. Son pathos est d'ailleurs plus modéré que celui de Virgile : Cicéron était sceptique, tandis que Virgile est resté, malgré les leçons de l'épicurien Syron, un pieux Romain de vieille souche, plus proche sans doute des sentiments populaires.

Regardons vivre la foule romaine : « Les esprits une fois frappés deviennent enclins à la superstition », dit Tacite[2] à propos de la révolte des légions Pannoniennes. On sait que cette révolte fut soudainement arrêtée par une éclipse de lune, signe du courroux des dieux; une répression convenable eut raison des meneurs et de l'élément séditieux; l'hiver prématuré et des averses continuelles (signa caelestia!) achevèrent de confirmer les soldats dans leur croyance en un châtiment du ciel.

La crédulité de cette foule est extrême. La mort d'Auguste et le relâchement momentané de la discipline qui en résulta avaient provoqué une explosion de mutinerie; mais la révolte ne commence que quand la foule se trouve en présence de démagogues habiles dans le genre de l'ancien chef de claque Pescennius.

Voici encore la foule décrite par Asconius Pédianus dans son argument du procès de Milon. Quand le corps de Clodius est porté à la nuit close dans sa maison, ses nombreux partisans l'entourent avec des manifestations de douleur, mais sans rien entreprendre; c'est le lendemain seulement que les tribuns du parti de Clodius réussissent à exciter cette foule par des harangues ardentes jus-

1. Cf. Tite-Live, XXI, 62 : « Romae aut circa urbem multa ea hieme prodigia facta, aut quod evenire solet motis semel in religionem animis, multa nuntiata et temere credita sunt »; XXIV, 40 : « Prodigia eo anno multa nuntiata sunt, quae quo magis credebant simplices et religiosi homines, eo plura nuntiabantur. »

2. *Annal.*, I, 28; cf. aussi *Hist.*, I, 69, et *Ann.*, I, 9, sur l'impression produite par la mort d'Auguste : « Plerisque vana mirantibus, quod idem dies accepti quondam imperii princeps et vitae supremus », etc.

qu'à la furie[1]. — Même passivité chez la foule troyenne : elle accueille avec joie et confiance le bruit du départ des Grecs, admire de bonne foi le cheval, toute prête déjà, la curiosité aidant, à tomber dans le piège qu'on lui tend, mais elle n'entreprend rien jusqu'à ce que des meneurs l'aient décidée.

Les idées romaines apparaissent dans d'autres détails du discours de Sinon. Quand Sinon évoque le châtiment suprême qui l'attend, il spécule habilement sur la « bonitas populi Romani » : « quo gemitu conversi animi compressus et omnis impetus. » Un des plus grands chefs de la démocratie romaine, Jules César, ne s'est-il pas prononcé contre la peine capitale, en la déclarant antinationale et empruntée aux Grecs[2]? Les stoïciens romains (auxquels appartenait Virgile) ont énergiquement protesté contre l'effusion du sang humain[3], et quand Sinon, rappelant le sacrifice d'Iphigénie, appelle la pitié sur la victime humaine que demande l'oracle de Delphes, c'est un hommage rendu au peuple romain qui a renoncé aux sacrifices humains. Qu'on se rappelle la déclaration de Cicéron à propos des Gaulois : « Même quand, émus de crainte, ils jugent à propos d'apaiser les dieux, ils profanent leurs autels et leurs temples par des sacrifices humains, de sorte qu'ils ne peuvent pratiquer la religion sans l'avoir violée par un crime : tout le monde sait qu'ils ont gardé jusqu'aujourd'hui cette coutume féroce et barbare d'immoler des hommes[4]. »

En dernier lieu, Sinon manifeste avec une force toute particulière sa volonté de venger son parent et patron Palamède, même au prix de sa vie. Un tel sentiment était conforme aux mœurs ro-

1. C'est de la même façon que Tite-Live (I, 16) représente la foule romaine après la disparition de Romulus : « Romana pubes ... velut orbitatis metu icta maestum aliquamdiu silentium optinuit. Deinde a paucis initio facto deum deo natum, regem parentemque urbis Romanae salvere universi Romulum iubent. »

2. Salluste, *Cat.*, 51, § 39. Cf. Cicer., *Rab. perd. r.*, 10; Tite-Live, I, 28, 11; Cic., *Off.*, III, 46; *Resp.*, I, 5; *Partit. or.*, 118; *Ligar.*, 2 : « Prodigii simile est quod dicam : non habet eam vim ista accusatio, ut Q. Ligarius condemnetur, sed ut necetur. Hoc egit civis Romanus ante te nemo : externi isti mores usque ad sanguinem incitari odio, aut levium Graecorum, aut immanium barbarorum. »

3. Voir des tirades imposantes de la quatre-vingt-quinzième lettre de Sénèque, § 31 et 33.

4. *Pro Fonteio*, 31. Plus ardente encore est la protestation de Lucrèce contre la religion qui a criminellement condamné la chaste Iphigénie (I, 95 : « Ut casta inceste, nubendi tempore in ipso, hostia concideret mactatu maesta parentis »). Dans la poésie latine comme dans les écoles de rhétorique romaines, un motif d'Euripide, l'apologie de Clytemnestre qui tue son mari parce qu'il avait immolé leur fille, est resté très populaire.

maines. Ainsi l'empereur Auguste était fier d'avoir tiré vengeance — par voie légale — des assassins de César[1], et ses partisans, en estimant hautement cette manifestation de piété filiale, approuvèrent la guerre civile qu'il fit aux derniers républicains[2].

De même, se sacrifier pour un ami était un des plus beaux titres de gloire[3], comme on peut le voir par le passage célèbre du *Laelius* de Cicéron (§ 24) : « Si un ami brave la mort pour son ami, ou veut partager ses dangers, il n'est personne qui ne lui décerne les plus grands éloges. Quelles acclamations éclatèrent dernièrement dans tout l'amphithéâtre à la nouvelle de la pièce de Pacuvius, mon hôte et mon ami, lorsque, le roi ignorant lequel des deux était Oreste, on vit Pylade affirmer que c'était lui, afin d'être immolé pour son ami, tandis qu'Oreste soutenait de son côté qu'il était Oreste, comme il l'était en vérité! Les spectateurs applaudissaient à une fiction; que n'eussent-ils pas fait pour la réalité! » On sait que Virgile a encore exploité ce thème dans l'épisode de Nisus et Euryale. Nisus, comme le Pylade de la tragédie romaine, veut prendre la faute entièrement sur lui. Quant aux artifices de Sinon, ils rappellent, entre autres, la ruse de Sextus Tarquin, décrite éloquemment par Tite-Live, lorsqu'il simule le transfuge et par ce procédé livre aux Romains la ville de Gabies; Sinon aussi agit « minime arte Romana, fraude et dolo ». Mais rien n'étonne de sa part, car c'est un Grec qui sait exploiter la générosité romaine, et qui, se posant en témoin, agit en parjure. Depuis Polybe (VI, 56) beaucoup de Romains, et en particulier de contemporains de Virgile, se représentaient les Grecs sous des traits pareils. Cicéron désapprouvait le système d'éducation des Grecs; il met son frère Quintus en garde contre l'amitié des Grecs : une longue servitude a abaissé le niveau moral de ce peuple, qui ne compte plus de caractères virils et dans le fond est menteur, léger et servile. Le Romain ne nie pas les grands services rendus par les Grecs dans le domaine de la littérature, des arts, de la science, de l'éloquence (cf. Virg., *Aen.*, VI, 847), ni leur ingéniosité natu-

1. *Mon. Anc.*, II : « Qui parentem meum interfecerunt, eos in exsilium expuli iudiciis legitimis ultus eorum facinus et postea bellum inferentis rei publicae vici bis acie. »

2. Tacite, *Ann.*, I, 9.

3. Senec., *Ep.*, 6, 2 : « Vera amicitia cum qua homines moriuntur, pro qua moriuntur »; 9, 10 : « In quid amicum paro? ut habeam, pro quo mori possim, quem in exsilium sequar, cuius me morti opponam et impendam. »

relle; mais il leur refuse volontiers le sens moral et la véracité du témoignage[1].

*
* *

Nous avons vu comment Virgile s'intéresse à l'action exercée par la parole sur l'âme des auditeurs. A cet égard encore il est très représentatif de son époque, de cette fin tragique de la république romaine animée par l'éloquence. Pour lui comme pour Cicéron, la parole est vraiment « flexanima atque omnium regina rerum », et les commentateurs ont pu trouver en lui toutes les qualités que Cicéron exigeait d'un orateur : la faculté de convaincre, le don de séduire par l'observation du milieu et des caractères (ἦθος), et en dernier lieu le talent de mettre les auditeurs en extase (πάθος). C'est par cette dernière faculté que Virgile se rapproche particulièrement des orateurs républicains, de Cicéron et de son école. Son penchant pour le pathos n'est peut-être nulle part plus manifeste qu'au IIe chant, dans le récit que fait Énée de la chute de Troie.

Les critiques de l'antiquité y ont vu une imitation des chants IX-XII de l'*Odyssée*, où Ulysse, immédiatement avant le retour dans sa patrie, raconte ses aventures sur la prière d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. Mais le récit d'Ulysse est dans l'ensemble relativement calme; il n'a pas pour but d'apitoyer les auditeurs; il répond à la curiosité des Phéaciens, et la narration n'est ici qu'un procédé littéraire destiné à permettre au poète de loger dans le poème la vie de son héros. Au contraire, la plus grande partie du récit d'Énée, celle qui concerne la chute de Troie, n'offre rien de nouveau pour Didon, et si la reine demande une narration détaillée des événements qui lui sont déjà bien connus, c'est parce qu'elle éprouve une sympathie particulière pour le conteur. Aussi le pathos et le lyrisme sont-ils les traits dominants du récit d'Énée. La figure centrale est celle d'Énée lui-même, qui paraît en témoin ému des événements. Le IIe chant est plein de digressions lyriques; le récit n'est ni rigoureux ni systématique. Des détails, le poète ne retient que ceux qui sont poignants, et il les ordonne selon un schéma rhétorique; en particulier, la fin du deuxième chant (dis-

1. Cicer., *De re p.*, IV, 4; *Tuscul.*, IV, 70; *Ad Fam.*, XVI, 4, § 2; *Ad Quint. fr.*, I, 1, § 16, et I, 2, § 4; *Pro Scauro*, § 4; *Pro Flacco*, § 9 et 11.

parition de Créuse) comme du troisième (mort d'Anchise) est basée sur un effet oratoire. Par son art de régner sans réserve sur les sentiments de ses auditeurs, Énée nous apparaît comme un orateur tel que Cicéron le conçoit dans le *Brutus*, l'*Orator* et le *De oratore*.

Les faits du récit, si nombreuses que soient les réminiscences des poètes grecs, peuvent être rapprochés de faits de l'histoire romaine contemporaine de la jeunesse de Virgile. Le poète était arrivé à Rome très jeune encore, peu de temps après l'an 55, c'est-à-dire au plus fort de la grande secousse sociale qui plongeait Rome dans la terreur et l'anarchie. Un des événements les plus tragiques de ce temps fut sans doute le meurtre de Clodius par Milon sur la voie Appienne. Il fut suivi de l'incinération du cadavre dans la curie d'Hostilius; la curie elle-même fut incendiée avec la basilique de Porcius; tout cela, accompagné d'une tuerie effroyable dans les rues, pendant laquelle les maisons des notables eurent à subir un siège en règle, finit, avec la dictature de Pompée, par une levée extraordinaire de troupes et par l'entrée des légions dans la capitale. Le plaidoyer de Cicéron en faveur de Milon et le célèbre commentaire d'Asconius Pedianus nous disent quelle fut la panique à Rome. Les événements qui suivirent, à savoir les guerres civiles de César contre Pompée et des seconds triumvirs, les proscriptions de ceux-ci surtout, furent encore plus effroyables; il était impossible au poète, en décrivant le sac de Troie, d'oublier ces images tragiques, même si l'on admet qu'il ne les connaissait que par des récits. Virgile savait du reste par expérience de quoi étaient capables les vétérans qui avaient fait les guerres étrangères et les guerres civiles. Les vexations qu'ils faisaient subir à la population paisible et aux habitants des campagnes provoquaient l'afflux vers la capitale des paysans dépossédés avec leurs femmes et leurs enfants; leur extérieur misérable provoquait la pitié de la foule; ils demandaient en vain le secours des autorités : celles-ci, n'étant pas en état de mettre à la raison la soldatesque effrénée, donnèrent, pour sauver les apparences, l'ordre d'exécuter quelques esclaves travestis en soldats[1]. Rien n'était sacré ni inviolable pour les pillards : « Quid nos dura refugimus aetas? quid intactum nefasti liquimus? unde manum

1. Appian., *B. C.*, IV, 35; V, 12-13.

iuventus metu deorum continuit? quibus pepercit aris? » s'écrie Horace[1]. Au cours de la première guerre civile, un détachement de Sylla, qui par trahison, avait pénétré pendant la nuit dans la ville de Naples, y massacra toute la population sans distinction de sexe ni d'âge[2]. Si dans les guerres étrangères et lointaines les assiégés opposaient aux envahisseurs une résistance opiniâtre, un destin pareil les attendait après la prise de la ville : ainsi la population de la ville gauloise d'Avaricum fut entièrement exterminée[3]. Mais il va sans dire que les soldats étaient encore plus féroces pendant les guerres civiles : par exemple après la bataille de Thapsus les Césariens massacrèrent, contrairement à l'ordre donné par César, tous les Pompéiens qui s'étaient rendus[4]. Appien nous raconte les scènes qui accompagnèrent les proscriptions des triumvirs : pendant toute la nuit il y eut des allées et venues de gens terrifiés; des sanglots retentissaient comme si les ennemis avaient pris la ville d'assaut; dans son désespoir la population était prête à mettre le feu à ses propres maisons comme aux édifices publics et à chercher son salut dans la fuite. Le consul Pédius, qui avait essayé de calmer les habitants, tomba lui-même malade et mourut la nuit suivante d'épuisement[5]. Au plus fort des proscriptions, la ville était remplie de cadavres; on tuait partout, dans les maisons privées, dans les rues, sur les places publiques et près des temples; les têtes étaient sur-le-champ portées aux rostres, les cadavres, si les chiens et les oiseaux de proie ne les avaient pas dévorés, étaient jetés dans le Tibre[6] »; le spectacle était celui que décrit Virgile dans le IIe chant :

> plurima perque vias sternuntur inertia passim
> corpora perque domos et religiosa deorum
> limina[7].

1. *Carm.*, I, 35, 34.
2. Appian., I, 89.
3. Caes., *B. G.*, VII, 28.
4. *Bell. Afr.*, 85. Si les soldats ne faisaient quartier ni aux vieillards ni aux enfants, les triumvirs ne différaient pas beaucoup d'eux : dans la liste des proscrits il y avait des vieillards cloués à leur lit de malades. Tout le monde savait qu'il arrivait aux triumvirs de sacrifier leurs proches parents pour consolider leur alliance, de sorte que les soldats qui marchaient derrière le char triomphal de Plancus et de Lépidus plaisantaient, sous les malédictions des citoyens : « De germanis, non de Gallis duo triumphant consules » (*Vell. Paterc.*, II, 67).
5. Appian., IV, 6, 3.
6. Dio Cass., XLVII, 3.
7. *Aen.*, II, 364.

Les triumvirs adoptèrent les méthodes pratiquées par Sylla : pour rendre la fuite impossible aux proscrits, ils établissaient leurs postes de surveillance non seulement aux abords de la ville, mais aussi dans tous les ports et dans les endroits marécageux[1]. C'est dans un marécage qu'on avait découvert le tribun du peuple Sulpicius, partisan de Marius, et Marius lui-même; on reconnut celui-ci, quoiqu'il fût couvert de vase jusqu'au visage. Ce motif est utilisé par Virgile dans l'épisode de Sinon, et je ne crois pas que ce soit l'effet du hasard[2].

Les proscriptions frappèrent en premier lieu les magistrats, le tribun du peuple Salvius entre autres. Lorsque Salvius eut appris que les triumvirs approchaient de Rome, il donna à ses amis un banquet d'adieu. Les portes de la salle furent soudainement forcées par les soldats; quelques convives épouvantés s'étant levés, le centurion ordonna à tout le monde de se recoucher et de rester immobile. Quant à Salvius, il le saisit par les cheveux et lui trancha la tête. L'ordre de garder le silence et l'immobilité sous peine de partager le sort de Salvius fut encore une fois répété aux invités du tribun, qui restèrent cloués à leurs places mêmes après le départ du centurion et bien avant dans la nuit, le corps décapité du tribun gisant à quelques pas[3].

Ce tableau trouve son pendant chez Virgile dans la description si réaliste de la mort de Priam :

> hoc dicens altaria ad ipsa trementem
> traxit et in multo lapsantem sanguine nati,
> implicuitque comam laeva dextraque coruscum
> extulit ac lateri capulo tenus abdidit ensem[4].

Ce qu'il y avait de plus effroyable, c'est que les corps restaient sans sépulture[5]. Quand un proscrit vint humblement demander à

1. Appian., IV, 12 et 43.

2. *Aen.*, II, 134 : « Limosoque lacu per noctem obscurus in ulva delitui. » Cf. *Vell. Paterc.*, II, 19 : « Marius ... nudus ac limo obrutus oculis tantummodo et naribus eminentibus, extractus arundineto circa paludem Maricae... »

3. Appian., IV, 17.

4. *Aen.*, II, 550. A comparer la description de la mort de Cicéron chez Appien, IV, 19-20, ou l'exécution de M. Marius chez Q. Cicéron (*Petit. cons.*, 10) : « Quid ego nunc dicam petere eum consulatum, qui ... vivo stanti collum gladio sua dextera secuerit, cum sinistra capillum eius a vertice teneret, caput sua manu tulerit, cum inter digitos eius rivi sanguinis fluerent? »

5. Appian., IV, 6 : καὶ προσῆν ἐκείνοις ἀταφία.

Octavien la grâce d'être enseveli, celui-ci fit cette réponse : « Ce sera l'affaire des oiseaux[1]. » Cette idée, rattachée peut-être à un souvenir d'Euripide[2], hante Virgile. Il nous montre dans une amplification pathétique l'image de Priam privé de sépulture :

iacet ingens litore truncus
avolsumque humeris caput et sine nomine corpus[3].

La mort de Priam rappelle d'autres scènes tragiques des proscriptions romaines : on voit souvent dans les massacres le fils tué sous les yeux de son père. Appien[4] rapporte la mort des Egnatius, père et fils, qui ont péri en s'embrassant. Chez le même Appien[5] est conservée la version touchante de la mort de Quintus Cicéron et de son fils. Chacun des deux avait demandé d'être tué avant l'autre; les assassins promirent d'arranger la chose, et les séparèrent pour les tuer simultanément. Un père et un fils ayant demandé grâce à Octavien, celui-ci ne consentit à épargner que l'un des deux en leur disant de décider par la voie du sort : le père choisit la mort et le fils ne supporta pas la mort de son père[6].

La scène de la mort de Priam contient un trait touchant : le vieux roi veut venger son fils et s'attaque à son meurtrier; on trouve un pendant à cet épisode dans le récit d'Appien dont un certain Vetulinus est le héros : celui-ci s'enfuit dans l'Italie du Sud, harcèle et extermine les détachements de répression, jusqu'à ce qu'il soit enfin entouré par des forces supérieures aux siennes; mais il réussit à faire passer à Messine son fils et d'autres proscrits avant de mourir[7].

L'action héroïque d'Énée qui emporte sur ses épaules son père âgé devait produire sur les contemporains de Virgile une impression d'autant plus forte que quelque chose de pareil s'était passé pendant les proscriptions. Un certain Oppius, très âgé, s'obstinant à ne pas fuir, son fils l'emporta sur ses épaules hors de la ville et lui fit gagner la Sicile soit en le portant, soit en le menant

1. Sueton., *Aug.*, 13 : « Iam istam volucrum fore potestatem. »
2. *Troad.*, 1312 : Πρίαμε, Πρίαμε, σὺ μὲν ὀλόμενος ἄταφος ἄφιλος...
3. Cf. *Aen.*, II, 646, le mot d'Anchise : « facilis iactura sepulcri. » Ce passage, qui a embarrassé les commentateurs, était tout à fait clair pour les lecteurs de Virgile qui se souvenaient des proscriptions.
4. IV, 21.
5. IV, 20.
6. Sueton., *Aug.*, 13.
7. IV, 25.

par la main. Dans la suite le peuple fit ce jeune homme édile, pour récompenser sa piété filiale; mais, comme sa fortune était confisquée et qu'il n'avait pas le moyen de payer les frais des jeux, les artisans firent pour lui gratuitement tous les travaux nécessaires, et les spectateurs jetèrent tant d'argent dans l'orchestre qu'il finit par s'enrichir[1].

L'attitude d'Anchise lui-même n'est pas sans analogue dans l'histoire romaine. Un ancien agent de Sylla, bourreau des proscrits, Labiénus, homme à cette époque très âgé, trouve incompatible avec son honneur d'avoir peur des mesures dont il avait usé jadis envers ses ennemis : il s'assied à la porte de sa maison pour attendre ses assassins; c'est une scène qui rappelle vivement celle où, avec une obstination imposante, Anchise reste au lit pour attendre la mort[2].

Divers épisodes dans la lutte des proscrits paraissent avoir inspiré Virgile. Un certain Ventidius, s'étant travesti en centurion, traverse toute l'Italie jusqu'à la Sicile; il lui arrive parfois de passer la nuit en compagnie des centurions d'État envoyés à sa recherche. Deux autres proscrits, Apulée et Arruntius, s'habillent aussi en centurions, travestissent leurs esclaves en soldats, et franchissent ainsi déguisés les portes de la ville, comme s'ils allaient poursuivre des fugitifs. Partis dans des directions opposées, ils recrutent des troupes, un jour se rencontrent près de la mer, et sans se reconnaître engagent le combat, jusqu'à ce qu'ils s'aper-

1. Le dévouement filial occupe notre poète une fois encore dans le récit dramatique de la mort du fier roi d'Étrurie Mézence et de son fils Lausus (X, 789). Le père est grièvement blessé par Énée; son fils le couvre à temps de son bouclier, lui permet ainsi de se retirer et s'élance lui-même sur Énée. Cette scène pathétique rappelait certainemeut aux lecteurs de Virgile, outre des faits semblables du temps des proscriptions, le souvenir du héros national Scipion l'Africain l'Ancien qui, au début de sa carrière militaire, avait sauvé de la mort son père, consul, dans la funeste bataille contre Hannibal au bord du Tessin.

2. Appian., IV, 26; *Aen.*, II, 645. Cette scène devait produire une forte impression sur les contemporains de Virgile, surtout sur Auguste et son gendre Agrippa (voir sur celui-ci *Aen.*, VIII, 682), qui fut témoin de la mort volontaire du célèbre Atticus, son premier beau-père. S'étant persuadé de l'incurabilité de sa maladie, Atticus fit part à son gendre Agrippa et à ses amis intimes Balbus et Péducéus qu'il avait invités chez lui (Corn. Nep., *Attic.*, 21) de son intention de se laisser mourir en s'abstenant de nourriture. Agrippa, mêlant les larmes aux caresses, le conjurait de se conserver pour lui-même et pour les siens (Verg., *Aen.*, II, 651 : « Nos effusi lacrimis..., ne vertere secum cuncta pater fatoque urgenti incumbere vellet. ») Le silence d'Atticus, signe de sa détermination à mourir, fit cesser les instances de son gendre. Il mourut cinq jours après avoir pris sa résolution.

çoivent de leur commune méprise[1]. Ces épisodes peuvent servir à illustrer le stratagème du jeune Corèbe dans le IIe chant de l'*Énéide* (v. 387). Il lui vient à l'esprit de travestir les soldats de son détachement en Grecs, jusqu'à ce que les Grecs découvrent la ruse; d'autre part, les Troyens prennent leurs compatriotes travestis pour des Grecs, de sorte que presque tout le détachement est exterminé par l'un et l'autre parti[2].

*
* *

Parmi les sujets qui font penser à des événements récents autant qu'au passé héroïque de Rome on peut citer l'épisode célèbre de Nisus et Euryale. Sans doute il rappelle l'épisode de Dolon et l'aventure de Diomède et d'Ulysse au Xe chant de l'*Iliade*. Seulement, chez Homère, Dolon part pour le camp des Achéens pour surprendre les entretiens des ennemis vaincus en obéissant à Hector, et il marchande, pour ainsi dire, avec celui-ci au sujet du prix de son exploit. De même, Diomède et Ulysse ne vont au camp des Troyens que sur la proposition de Nestor qui leur promet une bonne récompense. Il faut ajouter que Diomède redoute de ne pouvoir accomplir cette tâche et demande un compagnon. Chez Virgile, au contraire, Nisus n'hésite pas un instant à partir seul pour la reconnaissance dangereuse; il ne veut même pas être récompensé d'avoir rempli son devoir, et, après avoir mis dans sa confidence son très jeune ami, l'exalté Euryale, il le prie de ne pas prendre part à la sortie projetée. Virgile saisit là l'occasion de montrer la supériorité de l'héroïsme romain sur l'héroïsme grec. Il fait l'apothéose dramatique des vertus les plus chères à un Romain : l'amour de la gloire, l'esprit d'initiative, l'amour de la patrie passionné et prêt à tous sacrifices, le dévouement envers les amis, bref tous les traits qu'a déjà marqués Polybe dans son célèbre portrait des Romains[3]. « La liberté une fois conquise, dit Salluste, notre république s'agrandit rapidement : tel était l'effet

1. Appian., IV, 46.
2. *Aen.*, II, 420 et suiv.
3. A propos de l'amour de la gloire des Romains, comp. Cicéron, *De leg. Manil.*, § 7 : « Romani praeter ceteras gentes laudis et gloriae avidi... », et *Ad famil.*, XII, 23, § 2 : « Magna spes in eo est : nihil est quod non existimetur laudis et gloriae causa facturus », avec *Aen.*, VII, 496 : « Ipse etiam eximiae laudis succensus amore Ascanius »; IX, 197 : « Obstipuit (Euryalus) magno laudum concussus amore. »

de l'amour de la gloire qui s'était emparé des citoyens. A peine les jeunes gens avaient-ils atteint l'âge d'entrer au service militaire qu'ils apprenaient le métier des armes dans les camps et au prix de toutes les fatigues. Aussi aucune tâche n'était extraordinaire à de telles gens, aucun endroit ne leur apparaissait comme inaccessible, aucun ennemi comme redoutable : le courage surmontait tous les obstacles. Chacun avait hâte de frapper l'ennemi, de monter à l'escalade et d'attirer l'attention sur soi par de tels exploits... Ils ambitionnaient une gloire extraordinaire, des richesses honorables[1]. » Cette image, idéalisée sans doute, peut être confirmée par beaucoup de faits éclatants de l'histoire romaine. L'esprit d'initiative était stimulé dès le jeune âge : peut-on imaginer quelque chose de plus significatif que la révolution, dont Virgile a été contemporain, menée par un jeune homme de dix-neuf ans, « pour délivrer sa patrie du joug de la tyrannie », comme dit Auguste lui-même dans son testament? Les jeunes Romains, comme en témoigne Polybe, recevaient à la guerre des décorations pour des exploits accomplis moins dans des batailles régulières que dans des escarmouches entreprises à leurs risques et périls.

A l'aube de la république romaine — sans parler d'Horatius Coclès et de Clélie — le chef des jeunes patriotes romains Mucius Scévola se glisse hardiment dans le camp étrusque pour tuer le roi Porsenna qui menace la liberté romaine à peine née[2].

Les opérations maladroites du consul (pendant la guerre très difficile contre les Volsques) ayant mis toute l'armée romaine dans une position critique, elle en fut tirée par un jeune officier, décurion de la cavalerie, qui proposa à ses cavaliers de mettre pied à terre et s'ouvrit avec eux un passage à travers les rangs ennemis, attirant sur lui par cette manœuvre les forces d'élite de l'adversaire[3].

Au moment critique où Rome était assiégée par les Gaulois, le jeune Fabius Dorsuo descend du Capitole avec les objets sacrés du culte pour célébrer un sacrifice familial, passe par les postes en-

1. *Catil.*, 7.

2. Tite-Live (II, 12) dit de lui presque la même chose que Virgile de Nisus : les deux héros se conforment au code militaire et ne partent pour leur exploit qu'avec l'approbation du haut commandement.

3. Tite-Live, IV, 38-41.

nemis au Quirinal et, son devoir accompli, s'en retourne avec la même intrépidité[1].

Pendant la même guerre se fait remarquer Pontius Cominius, qui accomplit un exploit semblable à celui de Nisus. Les Romains réfugiés à Véies veulent se donner comme chef Camille, qui, exilé de Rome, réside à Ardée. Pour communiquer avec le sénat romain, il fallait traverser les postes ennemis. L'audacieux Cominius passe le Tibre à la nage et mène à bien une mission aussi risquée qu'importante[2].

Mettius Curtius mérite d'être mentionné dans la galerie des jeunes audacieux : pour sauver sa patrie du courroux des dieux, il se jette, à cheval et en habits de fête, dans l'abîme qui s'était ouvert au forum[3].

Pendant la guerre contre les Étrusques, un des Fabius se glisse, habillé en Étrusque, à travers le camp ennemi et s'ouvre le passage par les défilés Ciminiens qu'on considérait jusqu'alors comme impraticables; il réussit à se porter sur les derrières des Étrusques et à dévaster leur pays[4].

Au temps de la première guerre punique, un vaillant tribun militaire nommé Cédicius sauve toute l'armée romaine en offrant au consul d'occuper avec un détachement de 400 soldats d'élite une hauteur importante; en courant au devant d'une mort certaine, il attire sur lui les troupes ennemies et les détourne ainsi du gros de l'armée romaine. Caton, dans ses *Origines*, compare cet exploit à celui de Léonidas, roi de Sparte[5].

Le héros de la seconde guerre punique, Scipion l'Africain l'Ancien, se fait remarquer, tout jeune encore, en sauvant la vie à son père dans la bataille du Tessin[6]; à l'âge de vingt ans, tribun militaire, il tient tête à un détachement qui, après la défaite de Cannes, tentait de quitter l'Italie[7]. Quatre ans après, les soldats le choisissent pour général en chef[8].

Pendant la même guerre, après Cannes, le tribun militaire Sem-

1. Tite-Live, V, 46.
2. Id., V, 46.
3. Id., VII, 6.
4. Id., IX, 37.
5. A. Gell., III, 7.
6. Tite-Live, XXI, 46.
7. Id., XXII, 53.
8. Id., XXVI, 18.

pronius Tuditanus, à la tête d'un détachement de 600 hommes, se fraye un passage à Canusium à travers la cavalerie des Numides[1].

Sur le théâtre espagnol de cette guerre, c'est à un chevalier, nommé Marcius, qu'appartient l'honneur de sauver deux armées dont les chefs ont été tués sur le champ de bataille[2].

Pendant le siège de Capoue, le consul avait ordonné aux troupes de se retirer après l'assaut infructueux d'une position difficile; le préfet d'une cohorte pélignienne lance soudainement le drapeau de la cohorte dans les retranchements ennemis, et, se vouant avec sa cohorte aux dieux infernaux, force la position; son exemple entraîne un tribun militaire, le Romain Valerius Flaccus, qui ne voulut pas céder l'honneur de la victoire à un Italique. A son appel répond le premier centurion de la première cohorte, Pedanius, qui, après avoir arraché au porte-drapeau l'étendard, le jette dans les retranchements ennemis et s'y précipite lui-même avec son manipule; toute la légion le suit; le consul, à son tour, renouvelle l'assaut général, couronné cette fois d'un brillant succès[3].

Le héros de la troisième guerre punique, Scipion l'Africain le Jeune, s'acquiert aussi beaucoup de gloire dès ses jeunes ans : étant encore tribun militaire pendant le siège de la ville espagnole d'Intercatia, il escalade le premier le rempart[4]. Il obtient tant de succès sous les murs de Carthage qu'on l'élit directement consul et qu'on le nomme général en chef pour terminer la guerre.

A une époque plus proche de Virgile, Pompée le Grand, à peine âgé de vingt-trois ans, lève une armée de trois légions et la conduit au-devant de Sylla; à l'âge de vingt-cinq ans, il célèbre déjà son premier triomphe sans avoir occupé aucune magistrature, mais ayant déjà le titre d'imperator et le surnom de Magnus.

C'est aussi dès sa plus tendre jeunesse que commence la brillante carrière militaire de Jules César. Le même César a été maintes fois délivré de grands dangers par ses jeunes officiers, entre autres par Crassus qui, au moment critique de la bataille avec Arioviste, arrive juste à point avec ses réserves[5].

Au temps de l'insurrection générale des Gaulois, le camp de

1. Tite-Live, XXII, 50.
2. Id., XXV, 37.
3. Id., XXV, 14. Cf. Val. Max., III, 2, § 20.
4. Val. Max., III, 2, § 6.
5. *Bell. Gall.*, I, 52.

Quintus Cicéron se trouvait dans une situation particulièrement difficile; sa garnison, épuisée, était à deux doigts de sa perte. Les Gaulois avaient déjà approché une tour de siège des retranchements romains. Alors les centurions de la troisième cohorte reculèrent un peu, firent retirer leurs hommes et commencèrent à attirer les ennemis par des gestes et des cris. L'épisode rappelle la hardiesse des deux Hercules troyens Pandore et Bitias et leur défense contre Turnus, lorsqu'ils ouvrent les portes pour attirer les ennemis[1].

L'histoire de Nisus et Euryale, qui glorifie l'émulation et la solidarité, rappelle encore celle des deux centurions Pulion et Vorénus : « Quid dubitas, Vorene? s'écrie Pulion : aut quem locum tuae probandae virtutis exspectas? hic dies de nostris controversiis iudicabit. » A ces mots, il sort des retranchements, s'élance au milieu des ennemis, entraînant Vorénus avec lui. Dans le combat acharné qui suit, ils s'aident mutuellement et tous les deux retournent sains et saufs dans le camp à la joie commune[2].

Mais l'épisode de Nisus a un pendant encore plus parfait dans le récit touchant de Volumnius et de Lucullus que nous lisons chez Valère-Maxime (IV, 7, § 4) : « Né chevalier romain, Volumnius avait été intimement lié avec M. Lucullus, que Marc Antoine fit mourir pour avoir pris les armes en faveur de Brutus et de Cassius. Au lieu de fuir, comme il en avait le moyen, il resta constamment attaché au corps inanimé de son ami, fondant en larmes et poussant des gémissements, au point d'attirer sur lui, par cet excès de tendresse, un sort semblable. En effet, la force et la persévérance de ses plaintes le firent traîner aux pieds d'Antoine. Arrivé en sa présence : « Général, dit-il, fais-moi mourir aussitôt, mais « sur le corps de Lucullus; je ne dois pas lui survivre après lui avoir « conseillé un parti si funeste. » Volumnius rendit la mémoire de son ami moins odieuse au vainqueur; il se chargea lui-même du reproche de l'avoir mal conseillé; pour toucher l'ennemi en faveur de Lucullus, il se fit lui-même un objet de haine. Antoine n'eut pas de peine à exaucer sa demande : conduit à l'endroit désiré, Volumnius baisa la main de Lucullus, prit sa tête détachée

1. *Aen.*, IX, 675 : « Freti armis ultroque invitant moenibus hostem. » L'influence d'Homère constatée dans cet épisode laisse apparaître ainsi le coloris romain. Cf. Caesar, *B. G.*, V, 33.

2. *Aen.*, IX, 186 : « Aut pugnam aut aliquid iam dudum invadere magnum
mens agitat mihi nec placida contenta quiete est. »

du tronc et, gisant dans la poussière, la serra contre sa poitrine; puis, fléchissant la nuque, s'offrit au glaive du vainqueur. Que la Grèce vienne maintenant parler de Thésée, le représenter s'aventurant dans le royaume de Pluton pour seconder les coupables amours de Pirithoüs : c'est frivolité que de faire de pareils récits, sottise que d'y croire; mais voir deux amis mêler leur sang, confondre leurs blessures, joindre la mort à la mort, voilà le vrai spectacle d'une amitié romaine. Là, je n'aperçois que des fictions, des monstruosités, vaines chimères d'un peuple passionné pour le merveilleux. »

Quand les deux jeunes guerriers, l'un encore enfant, exposent leur projet de sortie, audacieux autant que réfléchi, un chef âgé, Alète[1], pleure de joie : « Les dieux n'ont pas abandonné les Troyens s'ils produisent des jeunes gens si courageux et si résolus. » C'est là, encore, une pensée chère aux romantiques du temps de Virgile : ils fondaient de grandes espérances sur la jeune génération qu'ils voulaient voir élever dans les traditions anciennes. Une allusion directe à Auguste se trouve dans le discours adressé par Ascagne à Nisus et à Euryale : il promet à Nisus, au nom de l'armée, de le récompenser abondamment et demande à Euryale de devenir son ami intime et de prendre part à la discussion de toutes les affaires de guerre et de paix : il le traite comme Auguste a traité son camarade d'études Agrippa[2].

Il faut ajouter qu'Ascagne joue auprès d'Énée à peu près le même rôle que le jeune Octavien auprès de Jules César. Octavien, âgé de dix-huit ans, a pris part à l'expédition espagnole de César contre les fils de Pompée; malgré son état maladif et malgré le naufrage qu'il a fait pendant la traversée, avec peu de compagnons il s'ouvre le passage à travers les régions tenues par l'ennemi. De là la sympathie des vétérans de César pour l'élève de leur empereur et l'ardeur avec laquelle ils vont sous les drapeaux de ce jeune homme imberbe se battre contre les meurtriers de César[3].

1. *Aen.*, IX, 247.
2. Heinze, *Virgils epische Technik*, 261[3].
3. Sueton., *Aug.*, 8; cf. Appian., *B. C.*, III, 9 et suiv.; Vell. Paterc., II, 59. En général, il y a dans l'*Énéide* beaucoup plus d'allusions à Auguste et à son temps qu'il ne paraît au premier coup d'œil. Dans le Ve chant, pour les jeux commémoratifs d'Anchise, Virgile trouvait un modèle chez Homère; mais il a traité le sujet dans le goût romain et avec des détails romains. En particulier, l'épisode des régates est lié sans doute à la réforme de la marine opérée par Agrippa et aux vic-

*
* *

C'est ainsi que Virgile se représentait la jeunesse de l'ancienne Italie. Quant aux vieillards, il les montre aussi conformes à l'idéal romain, prêts à rassembler leurs dernières forces pour imiter l'héroïsme des jeunes. Ainsi Priam, « le fier souverain d'Asie[1] », qui ne veut pas survivre à la chute de sa ville, mais cherche une mort honorable dans un combat inégal et s'arme pour défendre sa famille. L'armure dont il s'est depuis longtemps déshabitué est trop lourde pour ses membres tremblants de vieillard; néanmoins, il vole (fertur) avec l'impétuosité d'un jeune homme au-devant de l'ennemi; il n'a pas assez de force pour percer le bouclier de Pyrrhus, mais il atteint tout de même au but[2], et s'il ne réussit pas à châtier son jeune et farouche adversaire, il sait au moins lui faire honte avec dignité et appeler sur sa tête le châtiment céleste[3].

Le plus âgé des compagnons d'Enée, Ilionée, figure comme conseiller dans les affaires difficiles ou comme ambassadeur et orateur, mais en temps de guerre il prend part lui-même avec succès à la défense du camp troyen[4]. Ainsi encore le vieux lutteur Entellus[5]; Aceste, roi de Sicile[6]; Acète, écuyer d'Évandre et de son fils Pallas, « aevo confectus[7] », et surtout Mézence, roi d'Étrurie, belliqueux malgré ses cheveux blancs[8]. Les Rutules sont fiers de leur vieillesse vigoureuse (canitiem galea premimus[9]), honneur d'un siècle héroïque. Anchise, comme les vieux sénateurs romains qui sont restés à Rome pour attendre une mort certaine lors de l'irruption des Gaulois[10], s'obstine à ne pas fuir avec les jeunes; il

toires navales qu'il a remportées sur Cn. Pompée et sur Antoine (Ribbeck, *Gesch. d. röm. Dicht.*, II, 94). La scène très animée du pugilat entre Darès et Entellus devait surtout plaire à Auguste qui était justement amateur de ce sport (Sueton., *Aug.*, 45).

1. *Aen.*, II, 556.
2. Cf. le commentaire de Donat.
3. Néoptolème, qui avait tué Priam près de son autel, fut lui-même tué par Oreste près de l'autel de son père : *Aen.*, III, 332.
4. *Aen.*, IX, 569.
5. V, 389 et suiv.
6. I, 195; V, 30.
7. XI, 85.
8. X, 844 et 861.
9. *Aen.*, IX, 603.
10. Tite-Live, V, 39 et suiv.

faut la présence d'un signe céleste sur la tête de son petit-fils pour qu'une métamorphose se produise en lui : il devient l'âme de l'expédition des exilés et supporte tout le poids d'une vie vagabonde, « ultra vires sortemque senectae ».

Contemporain de Cicéron et disciple de son ami le philosophe épicurien Syron, Virgile semble avoir reproduit jusqu'à des détails du *Cato maior* dans les portraits de ses vieillards troyens.

Il n'est que de se rappeler chez Cicéron cette impressionnante galerie de vieillards : Solon, qui, même dans la profonde vieillesse, lutte contre Pisistrate; Massinissa, ami du peuple romain, qui, malgré ses quatre-vingt-dix ans, s'acquitte de tous les devoirs d'un roi et fait la guerre en personne; Métellus, qui, quatre ans après son deuxième consulat, devient souverain pontife et exerce cette charge durant vingt-deux ans; Fabius Maximus, qui fait la guerre comme un jeune homme et s'occupe jusqu'à l'extrême vieillesse des affaires politiques, traitant en philosophe les épreuves de sa vie privée; M. Valerius Corvinus, qui, dans l'espace de quarante-trois ans, a été six fois consul et devient centenaire en consacrant sa vieillesse à la vie agricole; Caton, enfin, qui, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, mène de front ses fonctions de guerrier, d'homme d'État, de savant, d'agriculteur, et qui, à soixante-cinq ans, peut encore plaider, dans une « contio » pour la loi Voconia, « magna voce et bonis lateribus ». Mais la figure centrale du dialogue de Cicéron est celle d'Appius Claudius Caecus : il reste jusqu'à son extrême vieillesse un seigneur impérieux qui sait imposer l'obéissance à tous les membres de sa nombreuse famille, et, peu avant sa mort, il prononce encore au sénat un discours qui a son pendant dans la harangue irritée du grand prêtre Laocoon à la foule troyenne (quae tanta insania, cives!).

Mais Virgile trouvait aussi ses matériaux dans l'histoire. Voici Camille qui, après l'invasion gauloise, malgré son âge avancé, marche avec son armée à la rencontre de l'ennemi et entraîne ses soldats au cri de : « Sequere imperatorem[1]! » Fabius Rullianus fut, après ses cinq consulats, légat auprès de son fils consul, « paene ipso dumtaxat animo sine corpore militaturus[2] ». Les soldats de Paul-Émile se laissaient impressionner par tout ce que leur

1. Tite-Live, VI, 2 et 8.
2. Val. Max., V, 7, § 1.

général, à soixante ans sonnés, entreprenait de périlleux; car ses hauts faits étaient à la taille des jeunes gens[1].

Les aînés de Virgile, Cicéron entre autres, ont pu admirer de leur vivant le courage extraordinaire du vieil Aemilius Scaurus pendant les crises civiles, par exemple lorsqu'il se présenta armé au Comitium et persuada à Marius de châtier le séditieux Saturninus, ou lorsque, ayant paru à une « contio » turbulente où le tribun du peuple A. Varius l'avait déclaré auteur de la guerre sociale, il confondit superbement son adversaire[2]. Non moins courageux fut son contemporain Q. Mucius Scaevola qui, lui aussi, malgré son extrême vieillesse, revêtit son armure pour paraître au Comitium le jour du châtiment de Saturninus[3]. Plus tard ce même Scaevola, seul de tout le sénat, résista avec une dignité imposante à Sylla quand celui-ci chercha à déclarer Marius ennemi de la patrie.

Il faut nommer encore le vieux sénateur Q. Considius Gallus (de qui Cicéron écrit à Atticus[4] dans des termes élogieux et dont Plutarque parle avec éloquence dans la vie de César[5], qui s'est courageusement conduit à l'époque critique du premier triumvirat; à la demande de César : pourquoi Considius n'avait pas évité la séance comme les autres sénateurs, celui-ci répondit : « Parce que la vieillesse me rend intrépide[6]. »

Au temps des proscriptions du second triumvirat, c'est un octogénaire, héros de l'époque lointaine de la guerre sociale, Statius Samnis, qui, proscrit à cause de sa richesse, se hâte de distribuer sa fortune au peuple et à ses esclaves, puis s'enferme dans sa maison vide, y met le feu et périt dans les flammes[7].

Cicéron, enfin, âgé de soixante-trois ans, manifestera après le meurtre de César une énergie sans pareille et une ardeur juvénile dans la défense de la république et succombera en vrai héros pour une cause perdue.

Il est vrai de dire qu'au dernier siècle de la république romaine ce sont les jeunes qui occupent la scène politique, car c'est la jeu-

1. Tite-Live, XLIV, 41.
2. Cf. Cic., *Rab. perd. r.*, 21; *Pro Sest.*, 101; Val. Max., III, 2, 18; Ascon. Pedianus in Scaur.
3. Cf. Cic., *Rab. perd. r.*, 21; Val. Max., III, 8, 5.
4. II, 24, 4.
5. C. 14.
6. Cf. Cic., *Cat. M.*, 72 (à propos de Solon) : Quaerenti (Pisistrato) qua tandem re fretus sibi tam audacter resisteret, respondisse dicitur : « senectute ».
7. Appian., *B. C.*, IV, 25.

nesse qui a fait la révolution. Mais ne voit-on pas aussi un souvenir de cette situation dans Virgile, quand ses personnages pacifiques, comme le vieux roi Latinus et son conseiller Drancès, n'arrivent pas à ramener à la raison la jeunesse belliqueuse dont Turnus, cet Achille italique, est le chef[1]?

Tels sont quelques-uns des traits que Virgile trouvait à emprunter à la vie romaine; telles sont les marques qu'a imprimées à son œuvre le passé glorieux de Rome et un présent riche d'avenir. C'est en faisant ainsi l'inventaire en quelque sorte de la tradition romaine qu'on arrive à mieux comprendre l'*Énéide*. Ce poème contient peut-être plus de vie encore que d'érudition. C'est surtout à lui qu'on peut appliquer les vers d'Horace (*A. Poet.* 317) :

> respicere exemplar vitae morumque iubebo
> doctum imitatorem et vivas hinc ducere voces.

M. Pokrowsky.

VI

POUR LE LATIN PLUS FACILE

PAR A. LORTHOLARY
Professeur au lycée de Limoges

Nos élèves de l'enseignement secondaire savent de moins en moins le latin. Sur ce point tout le monde est d'accord. Beaucoup de nos rhétoriciens se révèlent incapables de traduire proprement un auteur de troisième. Encore n'ose-t-on pas leur proposer les passages un peu délicats! Leur connaissance de la littérature est nulle : de plusieurs centaines de préparations latines, ils ont tiré de vagues notions de grammaire, des bribes de vocabulaire, mais de notions littéraires ou morales, point, ou si peu!... Perdus dans le maquis des mots, ils ont passé à côté des idées sans les voir,

1. Drancès est une figure prise sur le vif : « largus opum et lingua melior, sed frigida bello dextera, consiliis non futtilis auctor, seditione potens » (*Aen.*, XI, 337); M. Zielinski (*Cicero im Wandel der Jahrhunderte*[3], p. 279-284) voit dans le portrait de Drancès une caricature de Cicéron inspirée à Virgile par son patron Asinius Pollion. La reine Amata aussi est un type vraiment romain; avec son tempérament indomptable et sa prétention à résoudre en dépit de son mari les questions politiques, elle rappelle Fulvie, épouse d'abord de Clodius, puis du triumvir Antoine.

à côté des beautés sans les soupçonner. Les arbres leur ont caché la forêt[1]...

A qui, au seuil de la première, dresse ainsi l'inventaire des connaissances acquises antérieurement, le mot de décadence, si souvent prononcé aujourd'hui à propos des études latines, ne paraît nullement injuste ou exagéré. Dès maintenant on peut prévoir le jour où les études latines, aux attaques répétées dont elles sont l'objet, ne pourront opposer que d'insuffisants résultats. Ce jour-là — il faut avoir le courage de le dire — *le latin aura vécu.*

Le malheur est que, parmi les causes de cette décadence, beaucoup nous dépassent : causes politiques, causes économiques, causes sociales. D'où le découragement qui s'empare à certaines heures des partisans les plus convaincus du latin. N'y a-t-il rien à faire cependant? Devons-nous, en présence de ce lent dépérissement, demeurer passifs et attendre? Je ne le pense pas. Dans le domaine qui est le nôtre — celui de la pédagogie — dans ce domaine si peu connu, si cavalièrement dédaigné par ceux mêmes qui se sont donné pour tâche d'enseigner, il ne nous est pas interdit de chercher l'herbe magique qui rétablira le malade. C'est ce que je voudrais tenter une fois de plus, après tant d'autres.

*
* *

Si l'on faisait une enquête auprès de nos élèves des sections classiques pour savoir quel est, de tous les enseignements qu'on leur donne, le plus triste à leurs yeux et le plus dépourvu d'intérêt, assurément celui du latin viendrait en bon rang parmi les plus détestés. « Tant mieux! » s'écrient certains collègues, « c'est la preuve que cet enseignement est profitable : il oblige les élèves à travailler, et c'est ce qu'ils ne lui pardonnent pas. » Il y a du vrai dans cette boutade : le latin, comme les mathématiques, communément redoutées aussi parmi nos élèves, a le tort à leurs yeux d'être une forte discipline, propre à secouer leur paresse. Il ne faut pas s'apitoyer trop vite, ni prendre au tragique les inévitables jérémiades sur les difficultés d'une étude qui trouve justement dans ces difficultés une de ses meilleures raisons d'être. Je m'obstine à croire pourtant que cet état d'esprit de nos jeunes latinistes est fâcheux, et qu'il serait possible et avantageux de le modifier. Je crois

1. Cf. les constatations amères par lesquelles débute l'ouvrage si substantiel et si suggestif de M. Marouzeau : *Le latin*, 2e éd., Privat-Didier, 1927.

même que dans certains cas ces plaintes traduisent un véritable malaise. Ne nous arrive-t-il pas de demander à nos élèves plus qu'ils ne peuvent raisonnablement donner?

Une chose frappe, quand on compare les programmes actuels à ceux des siècles passés : c'est que nous accordons au latin bien moins d'heures, tout en exigeant des élèves les mêmes résultats. Nous avons supprimé, il est vrai, vers et discours latins. Mais les mêmes auteurs restent immuablement au programme des mêmes classes. Nous commençons toujours Virgile en 4e, comme aux plus beaux temps du latin, et nous expliquons toujours en 4e ces *Commentaires* de César que Rollin, pédagogue averti, sinon brillant écrivain, trouvait déjà bien difficiles et bien ennuyeux pour des élèves de cet âge[2]. De même pour la plupart des auteurs[1].

Ainsi, comme si rien n'était changé, nous demandons encore à nos élèves ce que l'on demandait aux élèves d'autrefois, généralement plus âgés et qui consacraient au latin la meilleure partie de leur temps. De ce régime des « bouchées doubles » tous les estomacs ne s'accommodent pas. Aussi les résultats sont-ils désastreux. Mis trop tôt en présence de textes déjà épineux et vite rebutés par les difficultés, sollicités d'ailleurs par des études plus riantes, les élèves ne tardent pas à jeter le manche après la cognée et remettent à plus tard un effort qui les épouvante. Par malheur, ce n'est pas seulement l'histoire des cancres que j'écris là. Je pourrais citer des élèves qui n'étaient ni des paresseux ni des sots, qu'on a dégoûtés de Virgile et d'une façon générale des auteurs latins pour les leur avoir imposés prématurément. On revient difficilement de ces premiers dégoûts, ou, si l'on en revient, c'est seulement beaucoup plus tard, lorsqu'on a pu prendre avec des œuvres mal comprises et bientôt détestées un contact plus direct et plus personnel. Avez-vous vu, vous qui tenez Virgile pour un auteur de 4e, un malheureux petit élève de douze ans aux prises avec ses premières préparations de Virgile? Ce serait risible, si les conséquences étaient moins graves.

Le remède? Il consisterait d'abord dans un décalage général des auteurs du programme. Ceux que nous abordons aujourd'hui

1. Soyons juste. Un effort a été fait. Les derniers programmes ont transporté de la troisième à la seconde les *Catilinaires* de Cicéron. Que n'a-t-on généralisé la mesure, au lieu de s'en tenir à un seul ouvrage et à un seul auteur?

2. Or, de son temps, on n'entrait en 6e qu'avec un solide bagage de grammaire latine.

en 4e seraient réservés pour la 3e[1], et l'on réserverait de même pour la 1re tels auteurs difficiles qui sévissent dès la 2e[2]. L'*Énéide*, le *Catilina* de Salluste, Tacite et son *Agricola* retarderaient d'un an leur entrée en scène et n'en seraient que mieux reçus. De ce décalage, il ne faudrait pas attendre des miracles : un an ne transforme pas en bon latiniste un mauvais apprenti. Mais aux connaissances acquises pendant cette année supplémentaire s'ajouterait un surcroît de maturité infiniment précieux, qui permettrait d'aborder bien plus utilement les chefs-d'œuvre.

Ainsi modifié, le programme écraserait un peu moins les élèves, presque toujours si inférieurs à leur tâche. Ce serait là un premier résultat. On pourrait faire mieux.

Il ne suffit pas que nos élèves ne soient plus arrêtés à chaque pas par les mille difficultés d'un texte trop fort pour eux : il faut que, de temps à autre, ils connaissent les joies de l'explication rapide, je dirais presque de la lecture courante, si je ne craignais d'être mal compris.

Qu'est-ce qui fait auprès d'eux le succès des langues modernes? C'est, parmi d'autres raisons évidentes, que l'étude en *va bon train :* elles permettent en général des explications de textes assez rapides pour que l'élève puisse mesurer avec satisfaction le chemin parcouru et embrasser d'un coup d'œil d'assez vastes perspectives. Que sont, au contraire, trop souvent, nos pauvres explications latines? D'exaspérants sur-place, des piétinements décourageants... et découragés. Quel supplice, quand on a quinze ans et l'esprit vif! Oh! sans doute, en classe, lorsque le texte a été soigneusement préparé par l'élève, cela ne paraît pas toujours. Mais que l'on se reporte au travail de préparation, fait à la maison ou en étude. Que l'on se mette à la place de l'élève *moyen*, ou médiocre, placé en tête-à-tête avec son texte, le dictionnaire en tiers. Et cela, *chaque fois* qu'il doit traduire la moindre page. Préparations ou versions, toujours mêmes coups de collier, comme en un pays de cauchemar où tous les chemins seraient des côtes, où toujours il faudrait gravir, peiner, souffler. D'un bout à l'autre de ses études latines, depuis la 6e jusqu'à la 1re, l'élève moyen est condamné à

1. Que ferait-on alors en 4e? On répartirait sur trois années (6e, 5e, 4e) ce qu'on fait aujourd'hui, beaucoup trop vite, en deux ans (6e, 5e).

2. Autre objection possible : si l'on opérait ce décalage, certains auteurs importants qui figurent au programme de 1re disparaîtraient complètement des programmes secondaires. Et pourquoi pas? N'est-ce pas déjà fait, pratiquement, pour certains d'entre eux? Quel est le professeur de 1re un peu expérimenté qui s'obstine encore à expliquer Tacite, le Tacite des *Annales*, j'entends?

épeler, il ne dépasse pas ce stade, la lecture courante lui reste interdite.

Sans doute, le latin n'admet pas des progrès aussi rapides que ses concurrents modernes, l'anglais ou l'espagnol par exemple. Pourtant ne peut-il pas, lui aussi, faire connaître aux élèves ce plaisir du mouvement, cette joie de saisir des ensembles qui résultent seulement d'une explication « courante »[1]? Peut-être suffirait-il pour cela de faire alterner avec l'explication approfondie et lente, généralement pratiquée aujourd'hui, une explication plus rapide, qui s'attacherait moins au détail et permettrait de voir plusieurs pages en une heure. Il est évident qu'une telle explication ne pourrait porter que sur des textes faciles ou sur des textes abondamment et utilement annotés. L'expérience donne les meilleurs résultats. J'ai vu des élèves de 3e prendre le plus vif intérêt, bien que ce fût pour eux du déjà vu, à des explications improvisées d'*Epitome*. Ils oubliaient alors leurs vieilles rancunes, tout surpris de découvrir au latin une physionomie sympathique. Peut-être faut-il éviter cependant de leur proposer des textes trop faciles, et il est évident que ce n'est pas à l'*Epitome* qu'on aura recours d'ordinaire en 3e pour des explications de cette sorte, mais plutôt au *Selectae* ou à tel autre texte de 4e ou de 5e. Toujours est-il que ces retours en arrière sont singulièrement propres à donner aux élèves l'impression que le latin est une langue comme les autres, qui se lit et qui s'est parlée, et non je ne sais quelle langue mystérieuse, faite pour être déchiffrée péniblement et à coups de dictionnaire. Voilà ce que l'on ne leur persuadera jamais assez.

Il est d'autres moyens encore d'y parvenir. L'un des meilleurs consiste à guider par avance le travail de l'élève, lorsque, en dehors de la classe, il doit préparer une explication latine[2]. On lui épargne ainsi, non l'effort bienfaisant, mais les mille et une occasions qu'il aurait de se décourager. Mis en garde par le professeur, averti des difficultés, il ne se sent pas abandonné à lui-même. Seules peut-être des explications ainsi préparées sont capables de le réconcilier avec le latin, si, dans les classes antérieures, il n'en a connu que les ennuis.

Malheureusement, le professeur n'a pas toujours le temps de se livrer à ce travail préparatoire. Il ne trouve pas toujours, dans les

1. Je ne dis pas « faite en courant ». Il y a une nuance.
2. C'est le conseil que donne M. Gastinel, inspecteur général de l'Instruction publique.

cinquante-cinq minutes de classe qui constituent ce que l'on est convenu d'appeler une heure de latin, les dix minutes qui lui seraient nécessaires pour « préparer ainsi la préparation ». Et c'est ce qui explique sans doute qu'une méthode si féconde ne soit pas plus communément pratiquée.

Il y a bien, pour suppléer aux indications du professeur, celles de l'édition classique placée entre les mains de nos apprentis latinistes. Malheureusement, et c'est là une des plus graves lacunes de notre enseignement latin, la plupart de ces éditions dites classiques ne sont à peu près d'aucun secours à l'élève. Nous possédons beaucoup d'éditions très savantes, d'autres où brillent les plus rares qualités de finesse et de goût : nous n'avons pas, ou presque pas, d'éditions pratiques, simplement et modestement scolaires, propres à faciliter le travail de l'élève (de l'élève moyen, j'entends, car j'en reviens toujours là : nos classes ne sont pas composées que de forts en thème), propres aussi à le rendre plus attrayant[1]. Que n'a-t-on accordé à l'explication latine un peu de cette ingénieuse attention si libéralement donnée depuis cinquante ans à sa sœur cadette, l'explication française? On a bien fait quelques efforts pour la moderniser ou pour la rendre moins austère[2]. Mais nous sommes loin encore du but à atteindre.

Ce qui manque à nos livres pour remplir leur objet? Beaucoup de choses. Et tout d'abord des notes qui soient faites *pour les élèves*, courtes et nombreuses, moins savantes qu'opportunes, modestes à la fois et serviables, pratiques enfin[3]. Plus de ces notes qui vous renvoient à un autre passage, économie sordide et erreur pédagogique; plus de ces rez-de-chaussée encombrés où l'œil se perd dans un fouillis où tout voisine. Plus de ces notes que l'élève ne lit pas, ou lit mal, parce qu'elles ne lui sont d'aucun secours pour l'intelligence littérale du passage (or, c'est par là qu'il faut commencer). Une disposition typographique différente, qui rap-

1. Je ne dis rien des dictionnaires : on en est encore à chercher le dictionnaire vraiment classique, intermédiaire entre le petit lexique des débutants, par trop incomplet, et le gros, trop gros dictionnaire où les élèves des classes supérieures perdent leur temps et leurs yeux.

2. Quelques éditions ont été publiées, où se risquaient de timides illustrations, où le texte s'égayait de reproductions d'après l'antique. Tout récemment, enfin, nous avons vu paraître un *Narrationes* plus vivant, où des photographies rattachent à la réalité la plus moderne les scènes « idéales » de l'histoire romaine (*Narrationes*, par M. Hervieu, chez Delalain).

3. Les éditions de M. Bornecque marquent un appréciable progrès à cet égard (*Les auteurs latins du programme*, chez Delagrave).

proche l'explication du passage expliqué, qui évite à l'œil de se fatiguer et de s'égarer dans cette perpétuelle « navette » du texte aux notes. Qu'attend-on pour renoncer à ces paragraphes compacts, à ces pages mal aérées, mal éclairées, images trop fidèles de nos vieilles bâtisses secondaires, où tout afflige la vue et décourage l'effort? Qui croirait que les éditions latines dont se servent généralement nos élèves appartiennent à l'époque du cinéma, de la T. S. F.? Quel grand progrès — je voudrais bien qu'on me le dise — a-t-on réalisé dans ce domaine au cours des deux derniers siècles? En quoi nos éditions latines sont-elles supérieures à celles que lisait Voltaire sous le Père Porée? Plus savantes sans doute, plus rigoureusement conformes aux meilleurs manuscrits : qu'importe, à franchement parler, lorsqu'il s'agit de livres *scolaires* et de pédagogie?

Aérons, éclairons, soyons modernes. Sachons présenter à l'élève ces textes qu'il redoute. Soutenons-le dans sa marche, en multipliant les secours et en jalonnant avec soin la route à suivre. Mettons-le en garde contre les pièges. Qu'il ne passe pas une heure à chercher le sens d'une phrase, faute d'avoir été averti. Préparons-lui le travail. Qu'il ne se sente pas abandonné.

Si des éditions ainsi conçues, *pour la classe et non pour la science*, étaient mises à la disposition des élèves, il ne serait plus interdit au professeur de compter sur le livre pour guider l'élève inexpérimenté. On gagnerait ainsi un temps précieux. L'élève lui-même se passerait plus aisément du professeur, et peut-être se hasarderait-il quelquefois, en dehors de la classe et d'une façon désintéressée, à traduire quelques pages de ce latin plus facile, comme il traduit pour son plaisir et sans y être forcé quelques pages d'espagnol ou d'anglais.

Voilà, me semble-t-il, en quel sens ceux que désole la décadence actuelle des études latines doivent diriger leurs efforts. Il est bien évident que de simples améliorations pédagogiques ne remédieraient pas à tous les maux et laisseraient subsister plus d'une cause d'inquiétude. Si menacé pourtant que soit l'enseignement du latin, je crois qu'il aurait beaucoup plus de chances de résister s'il savait se faire avec résolution plus accessible et plus moderne, et si, à une pédagogie trop exigeante, fondée sur le seul culte de la difficulté, nous voulions substituer une pédagogie plus souple, plus modeste et plus consciente des réalités.

A. Lortholary.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages intéressant les études latines qui seront adressés au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

A. Carnoy, *La science du mot. Traité de sémantique*. Louvain, Éditions « Universitas », 1927, 426 pages.

Le livre de M. Carnoy est un « essai de sémantique » plutôt qu'une « science du mot » ; la question si difficile de la définition du mot y est à peine abordée (p. 30 et suiv.) ; celle de la constitution du mot n'est touchée qu'occasionnellement ; celle de la perception n'est examinée que par rapport à la théorie de Leroy (p. 42 et suiv.), qui prête à bien des doutes ; seul est envisagé avec ampleur le problème des significations, tant au point de vue statique (1re partie) qu'au point de vue dynamique (2e partie).

M. Carnoy part d'une idée fort acceptable, c'est que les études antérieures se sont attachées surtout aux résultats des processus de changement de sens, et que, suivant une suggestion de M. Meillet, il convient désormais de rechercher et de classer les causes générales (p. 93 et suiv.). De ces causes générales, qui peuvent être d'ordre social, historique, mécanique, M. Carnoy ne considère que l'aspect psychologique, et c'est sur une étude psychologique de nos concepts et de leur expression qu'il fonde toute sa théorie. Si je me plaçais au point de vue de la linguistique générale, c'est sur ce point que je ferais porter ma critique ; sans aller ici au fond des choses, je noterai seulement une conséquence imprévue de cette méthode : « prenant les processus psychologiques comme base de ses divisions » (p. 95), M. Carnoy a construit pour cette science nouvelle toute une « terminologie rationnelle » ; trop rationnelle, hélas, comme on pourra s'en faire une idée par le simple examen de la synopsis, p. 401 et suiv. : on y trouvera une *métasémie évolutive simple*, qui comprend la *métendosémie* (*aorique et catachrétique*), l'*ecsémie* (*despécifiante* et *désindividualisante*), puis une *métasémie complexe* ou *allélométasémie*, avec ses divisions : *antisémie* (qui peut être *polaire !*), *homosémie* (qui comprend les *malapropismes*), *sysémie*, puis *métecsémie*, *anasémie*, et vingt autres *-sémies !* M. Carnoy ne juge cette nomenclature troublante

« qu'au premier abord » (p. 96) ; j'avoue qu'à chaque page du livre elle m'est un obstacle à comprendre le sens des processus dénommés, d'autant plus que M. Carnoy se complaît, même en dehors de cette nomenclature technique, à une terminologie générale un peu déroutante : le *laxisme* (la façon relâchée), l'ordre *idéal* (celui des notions), la *prédication* (attribution d'un prédicat), la *psyché* (pour l'esprit) !

Ce qui nous intéresse ici, ce sont les applications au latin. Malheureusement les faits latins ne sont pas nombreux, et ne sont pas toujours utilisés avec sûreté ; p. 137, peut-on dire que *auica* soit dérivé d'*auicellus* « par suppression du suffixe diminutif » ? p. 74, c'est trop dire que *habitus* ne se comprend qu'à condition de savoir qu'il rend ἕξις, alors qu'on connaît le sens « absolu » de *habere*; p. 62, pourquoi poser une base *bewā* pour expliquer le parfait *fui*? p. 22, il faudrait dire que l'onomatopéique *pipio* se rapporte non pas au « pigeon », ce qui serait incompréhensible, mais au petit du pigeon (cf. Anthimus, VII, 14, 7, de domesticis columbis pipiones) qui ne « pépie » que tant qu'il est au nid[1].

Ce qui est intéressant, c'est le parti que l'on peut tirer pour l'intelligence du vocabulaire latin des observations générales relatives à ce qu'on appelle le sens du mot. On ne se fera une idée juste de la langue et du style et même de la pensée des auteurs que dans la mesure où on se dégagera de la mentalité créée par l'usage des dictionnaires et la théorie simpliste des synonymes. Les chapitres de M. Carnoy sur les symboles et les associations nous rappellent impérieusement la nécessité d'élargir notre conception du signifié et à étendre dans tous les sens ce qu'on peut appeler la zone d'expression du mot. Le vocabulaire est une matière mal définie, insaisissable, malléable, sans cesse en mouvement ; le mot n'a pas un, mais des sens ; il n'y a pas de démarcation absolue entre ce qu'on appelle le sens et d'autre part l'emploi, la qualité, la valeur du mot. Dans cet ordre d'idées, les latinistes auront le plus grand profit à profiter des enseignements que peut fournir à chacun sa langue maternelle, et ils trouveront dans le livre de M. Carnoy mainte illustration intéressante de théories qui au premier abord ont de quoi effaroucher les non initiés.

A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution.* Paris, Delagrave, 1926, 264 pages.

Ce volume fait pendant à l'ouvrage récemment paru du même auteur sur *Les noms de personnes*. Il intéresse plus directement nos origines latines, puisque la toponymie de la France reflète pour une bonne part

1. Même insécurité pour certains faits empruntés à d'autres langues : peut-on affirmer que l'allemand « modern » n'ait que le sens de « à la mode » ? et que le français « taco » soit onomatopéique (n'est-il pas à taxi[mètre] ce que le « Luco » est au Luxembourg ?).

l'occupation et la colonisation romaine. On y glanera bien des observations curieuses, par exemple dans l'essaimage des aboutissants du latin *-acum* qui explique à la fois des formations aussi dissemblables que Paulhac, Fleurat, Vitré, Clichy, Virieu, Veretz, Juliers, Erlach, Zülpich, Coortryck..., dans l'histoire des dérivés de latin *mansio*, *strata*, *castrum*, *forum*, *cortis*, *aquae*, etc., etc. M. Dauzat passe bien vite, p. 157, sur l'explication et la répartition géographique du *mas*, qui tient une si grande place dans la toponymie du Sud (le village du *Mas-Rouzeau*, dont je porte le nom, atteste le rôle ancien du mot à l'extrême limite de la langue d'oc). Il eût été bien intéressant, à propos de Valeuil (p. 39), de Avallon (p. 106), de Valouse (p. 198), et peut-être de Avelines, Averan, Aulan, qui ne sont pas cités, de rappeler que le *Aballo-* qu'ils contiennent nous fait remonter par le latin « malifera *Abella* » de Virgile et l'allemand *Apfel* jusquà la communauté indo-européenne. A propos des désignations qui ont trait aux lieux de passage (p. 28-29), je signale à M. Dauzat la formation curieuse « Les Trois-et-demie », nom d'un village qui est un ancien relais de poste (à trois lieues et demie de deux localités importantes), et je m'étonne de ne rien trouver sur les désignations anciennes du même type fondées sur le compte des bornes milliaires : Septème, Diéme (ad *septimum*, *decimum*). P. 32, les désignations par l'ancienneté relative d'un lieudit ne sont-elles pas plus nombreuses que ne le dit M. Dauzat? A la question « à quel moment une localité commence-t-elle à être ancienne? » je répondrais : « le jour où une localité concurrente se développe dans le voisinage », d'où le type (cité par M. Dauzat) de Vieilleville, et de nombreux exemples semblables : Châteauvieux, Bévieux, X. le Vieux... La place de l'adjectif par rapport au substantif dans ce genre de composés, dit M. Dauzat (p. 154), est délicate à déterminer ; cette question est liée à celle de la place du déterminé par rapport au déterminant dans les noms formés de deux substantifs (p. 137 et suiv.) et d'une façon plus générale à l'ordre des mots dans le groupe complément-complété, qui est soumis approximativement aux mêmes règles en latin et en roman. La répartition topographique et la répartition chronologique ne suffisent pas à expliquer les faits de cet ordre (p. 138-139, 154-155); il faut faire intervenir aussi des questions de sens : l'ordre semble être préférablement du type *Gram-mont*, *Cler-mont*, quand la désignation a un caractère qualificatif, et, inversement, du type *Ville-franche*, *Ville-fort*, quand elle a un caractère déterminatif. Mais il va de soi que l'explication doit tenir compte des possibilités d'actions analogiques et d'interférences de toutes sortes ; n'y aurait-il pas intérêt à voir à ce sujet ce qui s'est passé dans des pays neufs, comme les colonies ou le Canada français?

J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax, mit besonderer Berücksichtigung von Griechisch, Lateinisch und Deutsch*. Basel, Birkhäuser ; 1e Reihe, 2e Auflage, 1926, 331 pages ; 2e Reihe, 1924, 338 pages.

Dans la précédente Chronique, j'ai parlé de la *Syntaxe latine* de Riemann-Ernout, qui est un manuel scolaire, et du *Système de la syntaxe* de Juret, qui est un traité théorique ; l'ouvrage de M. Wackernagel joint, sans le dire, la théorie à l'exposé didactique. Heureux les élèves qui ont entendu ces « Vorlesungen » ; ils y auront pris à la fois la connaissance et le sens de tout ce qu'il y a d'essentiel dans la syntaxe latine.

Ce n'est pas que M. Wackernagel prétende avoir réponse à tout. Rien de plus modeste que sa façon de présenter les choses, et là où l'explication lui échappe, il le dit ; on conçoit que cela arrive souvent, car le latin nous présente une syntaxe très évoluée, mais qui a cessé d'être en mouvement, dont l'histoire et par conséquent le sens échappe à nos investigations les plus minutieuses.

En dépit de toutes les difficultés, M. Wackernagel arrive à nous faire voir clair dans le système compact et rigide de cette syntaxe. Cela grâce à sa méthode. Finie la conception doctrinaire de la syntaxe, formulée en vertu du « Cicero dixit » ; finie la conception scolastique qui faisait confondre description et explication ; finie la conception esthétique, au nom de laquelle on définissait une correction de l'âge d'or et les licences d'un âge d'argent ; finie la conception logique, plus récente et plus tenace, qui prétendait fonder les règles en raison : dans les explications de M. Wackernagel la psychologie joue son rôle, avec ou contre la logique ; l'histoire joue le sien, et là où l'histoire rectiligne est insuffisante à expliquer les faits, l'auteur invoque des actions particulières, celle de la langue rurale (même pour expliquer Virgile : cf. II, p. 81), des dialectes, des déviations accidentelles, des conditions d'emploi, de la versification (II, p. 36) ; la comparaison surtout est appelée à éclairer l'histoire (cf. t. I, p. 214, la savoureuse monographie sur l'expression de la défense) : linguiste autant que philologue, M. Wackernagel a joint à l'étude de la syntaxe latine celle de la grecque, en invoquant la double et même la triple parenté qui les unit (cf. sa préface) ; enfin les langues modernes elles-mêmes sont confrontées, et les données qu'elles fournissent concourent souvent à l'explication.

Cependant il ne faudrait pas croire que M. Wackernagel a *un* système ; selon les cas, c'est tel ou tel type d'explication qui intervient ; les problèmes sont posés indépendamment les uns des autres, et pour chacun l'examen est repris sur nouveaux frais, sans idée préconçue, avec le souci de ne négliger aucun des éléments de la solution. Cette méthode a pour résultat de donner au livre un caractère encyclopédique : phoné-

tique, morphologie, sémantique, stylistique, histoire littéraire, histoire des genres, tout le latin y est, sans que jamais on ait l'impression de la surcharge et de la confusion. C'est dire le profit qu'on aura à la lecture de ces « Vorlesungen » ; car cet ouvrage compact de près de 700 pages est un livre qui « se lit », et dont la lecture ne procure pas moins de plaisir que de profit.

Mais il y aurait quelque présomption à juger, même pour le louer sans mesure, un savant comme M. Wackernagel. Je préfère m'en remettre aux lecteurs (si nombreux que la première partie a dû être déjà l'objet d'un nouveau tirage) du soin d'apprécier le progrès que doit à l'auteur, je ne dis pas seulement la syntaxe latine, mais aussi par contre-coup la science de la syntaxe.

Oserai-je signaler cependant quelques points de détail qui supporteraient la discussion? I, p. 297, pourquoi eût-il été théoriquement impossible d'employer *deus* au vocatif, alors que le vocatif est usité pour *dea* et *diua?* — Ibid., parlant de *ne-* négation verbale dans *ne-scio*, *ne-queo*, ne faudrait-il pas expliquer son aspect de négation nominale dans **ne-hemo*, **ne-oinom?* P. 246, l'ancienneté du sens de *ante* = avant, attestée par *antiquus*, n'aurait-elle pas suffi à autoriser un *antequam* = *priusquam?* — II, p. 71, la préférence pour la détermination par l'adjectif (*dominicus* = *domini*) dans la *Peregrinatio Aetheriae* ne doit-elle pas être interprétée comme une recherche de demi-savant, au même titre que l'emploi du datif cité p. 220? — I, p. 100, à côté du « pluriel d'auteur » et du « pluriel de majesté » pour le pronom de la première personne, il faut reconnaître en latin une sorte de « pluralis publicus » qu'emploie un personnage en tant qu'il fait partie d'une collectivité (politique, administrative, sociale), dont l'usage est particulièrement illustré par Cicéron. — II, p. 181, à côté de l'aspect « perfectif » des verbes composés, il conviendrait de noter et de définir l'aspect « déterminé », plus facile à saisir que la distinction de K. H. Meyer entre une « perfektive » et une « perfektische Aktionsart »...

Mais le livre de M. Wackernagel pose tant de questions qu'on n'en finirait pas de noter toutes les réflexions qu'elles suggèrent. Enregistrons le bénéfice que doit retirer la science aussi bien que l'enseignement de cette magistrale revue de la syntaxe latine, et que chacun vienne y prendre son point de départ pour les travaux futurs[1].

J. Marouzeau.

I. Odelstierna, *De ui futurali ac finali gerundii et gerundiui obseruationes; accedunt de uerbo imputandi adnotationes.* Upsal, Almquist, 1926, viii-84 pages.

Cette étude concerne une particularité de syntaxe caractéristique de

1. En attendant le troisième volume annoncé, qui doit traiter de la partie la plus

l'histoire de la latinité. Le gérondif n'a cessé, en effet, de gagner du terrain, à la manière d'un fleuve qui ronge et engloutit progressivement ses rives. Il s'était taillé au début sa petite part, entre celle du supin et celle de l'infinitif; mais de bonne heure il absorba le supin, au point que ce mode, à l'époque classique, devint une sorte de curiosité. Plus tard, beaucoup plus tard, ce fut le tour de l'infinitif. Les grammairiens connaissent bien la position d'équilibre qui se maintint longtemps entre les deux modes à l'âge d'or et à l'âge d'argent de la latinité. Après cela, leurs rapports s'obscurcissent, et suivre leur histoire devient le privilège des spécialistes. Les philologues voués à l'étude de la latinité classique ne vont guère au delà de l'emploi déjà très hardi représenté par le fameux *cognoscendae antiquitatis* de Tacite. C'est dans cette région nouvelle que nous guide M. Odelstierna. Il fait d'abord un inventaire des principaux emplois du gérondif et nous le montre dépassant rapidement les habitudes de Cicéron et de César. Dans plusieurs des exemples apportés par lui, le gérondif tient lieu de verbe dans l'ablatif absolu; dans d'autres, nous le voyons substantivé ou accompagnant le substantif avec une valeur d'adjectif, mais sans cesser d'entraîner avec lui soit l'idée de l'avenir, soit celle de la destination : *iubenda* = les ordres qui seront donnés; *non credenda* = *incredebilia*, etc.... Après quoi, M. Odelstierna aborde la partie la plus curieuse de son étude et nous montre le gérondif empiétant sur l'infinitif complément direct, puis servant, sans l'addition de la préposition *ad*, à marquer le but, soit après un verbe de mouvement, à la manière du supin, soit après un verbe de repos. L'article est clair, méthodique; il contient de nombreux exemples, disposés de manière à être facilement embrassés. Peut-être regrettera-t-on qu'un index analytique ne soit pas là pour faciliter les recherches.

Cet article est suivi, par un hasard de publication, d'une étude de vocabulaire intéressante consacrée au verbe *imputare*, envisagé presque à toutes les époques de son existence.

A. Guillemin.

Edgar Allen Menk, *The position of the possessive pronoun in Cicero's orations*. Dissert. Univ. of Iowa, Grand Forks, North Dakota, 1925, 71 pages.

Était-il bien nécessaire de reprendre encore une fois ce sujet, traité dans ces seules dernières années, comme l'indique l'auteur lui-même, par Walker, Ullman, Yoder, Patterson — et j'ajouterai par moi-même (*L'ordre des mots dans la phrase latine*, ch. iv, p. 133 et suiv.)? Sans doute l'étude présente a l'avantage d'apporter des relevés complets en ce qui concerne les *Discours* de Cicéron, mais cela ne modifie pas les

neuve peut-être de la syntaxe, ou du moins la plus propre à être renouvelée, la « Satzlehre ».

résultats obtenus par l'examen d'autres textes; elle apporte aussi des statistiques et des tableaux d'une rigueur et d'une minutie impitoyables, avec moyennes, pourcentages, etc., comme les aiment parfois les Américains, mais la rigueur des conclusions n'y gagne rien. Que sont ces conclusions?

1° Le possessif postposé à son substantif n'est exprimé que pour la clarté. — C'est acquis.

2° Le possessif antéposé est emphatique. — C'est acquis également.

3° Si le substantif précède dans un cas où le possessif mérite d'être en relief, c'est que le principal relief porte sur le substantif (cette règle n'est pas exprimée avec rigueur, mais elle résulte de maintes interprétations de détail). Jusque-là rien à redire. Mais voici les exceptions :

4° Le possessif postposé est emphatique s'il est séparé de son substantif par un démonstratif : ferocitatem illam tuam (p. 19). — Une exception de ce type est inconcevable. Le mot en relief est *illam*, en vertu d'une règle qui n'intéresse nullement le possessif, et le relief apparent du possessif résulte de ce qu'on a affaire en réalité à un groupe *illam-tuam*, tout comme dans : illam meam lenitatem (p. 38). Et ceci nous amène à considérer une autre série d'exceptions :

5° Le possessif est déclaré tantôt emphatique et tantôt inemphatique, sans raison apparente, dans des cas où il fait partie d'un ensemble de qualificatifs. Ce sont des cas qui devaient être rangés sous une rubrique spéciale, sinon éliminés. M. Menk a méconnu là une des règles essentielles de la disjonction : aucune disjonction n'est significative, c'est-à-dire, en somme, n'est réelle, si l'élément disjonctif est en accord syntaxique avec les deux disjoints; il y a *disjonction* d'un groupe dans : actionem-tibi-tuam reliquit (p. 16; relief du substantif), et dans : tua-te-altera patria (p. 21; relief du possessif); mais il n'y a qu'*extension d'un groupe* dans : tantus uester iste consensus (p. 23), illis suis cogitatis furoribus (p. 38), eadem illa nostra laboriosissima ratione (p. 40). Dans l'intérieur d'un groupe formé par des appartenants syntaxiques, les questions d'inversion et de disjonction ne se posent pas, et je crois que si M. Menk veut bien revoir, à la lumière de cette considération, les nombreux exemples qui encombrent la seconde partie de son étude, ses règles y gagneront en clarté, et ses exceptions s'évanouiront.

H. Holst, *Die Wortspiele in Ciceros Reden*. Symbolae Osloenses, fasc. supplet. I. Oslo, Some, 1925, 118 pages.

Il ne faudrait pas s'aviser, pour comprendre ce qu'a voulu faire ici M. Holst, de traduire littéralement son titre; ce n'est pas, à proprement parler, de « jeux de mots » qu'il s'agit; les exemples recueillis ne sont pas de phrases où Cicéron « joue sur les mots », mais de cas où il tire parti de ressemblances phoniques entre les mots. L'auteur classe en-

semble de véritables calembours, comme celui du *ius uerrinum*, et des procédés qu'on range habituellement parmi les figures de mots, comme les jeux de consonance et de simple opposition : *placide-tacite*, *peritum-paratum*, *prosit-obsit*. J'aurais préféré ou que l'étude fût restreinte aux « jeux de mots » proprement dits, ce qui nous aurait donné une idée plus juste de l'attitude de Cicéron vis-à-vis de ce qu'il appelle le « ridiculum », ou qu'elle fût étendue à tous les cas où l'orateur utilise les effets phoniques : allitération, homéotéleute, rime, etc., ce qui nous aurait éclairé un des chapitres les plus curieux de la rhétorique latine (plutôt que grecque). Telle quelle, l'étude de M. Holst est essentiellement un recueil de documents, dont il remet lui-même à plus tard le commentaire systématique et l'interprétation psychologique (p. 47).

Le recueil n'est pas complet, puisqu'il n'est fondé que sur le dépouillement de dix discours et sur des sondages dans les discours restants. M. Holst eût pu grossir sa liste, même pour les discours intégralement dépouillés, s'il avait eu entre les mains l'opuscule (qu'il cite) de Chr. Herwig qui porte le même titre que le sien et qui, moins étendu et moins systématique, est conçu sensiblement avec le même esprit.

César, Guerre des Gaules, texte établi et traduit par L.-A. Constans (Collection Guillaume Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1926, 2 vol., xxxii pages d'introd., 2 × 123 pages + 2 × 322 pages de texte.

Après tant d'études récentes sur le texte de César, on ne peut pas attendre qu'une édition de cadre restreint comme celle-ci apporte beaucoup de nouveau; ce qu'on peut exiger, c'est qu'elle tienne compte des résultats essentiels de la critique, et qu'elle nous les présente avec la garantie d'une méthode scientifique. M. Constans n'a pas failli à cette tâche. Sans doute l'introduction est-elle hors de proportion avec l'importance du texte, l'abondance, la variété et la difficulté des questions qu'il pose; sans doute ne trouvons-nous même pas une indication sommaire du matériel bibliographique essentiel; sans doute ne se doute-t-on guère, à parcourir le petit texte des bas de pages, de l'immense travail auquel la critique littéraire, philologique et historique a soumis le texte de César; mais l'auteur nous répondra, après tant d'autres, que le type de la collection ne s'y prêtait pas. Au moins avons-nous avec M. Constans un éditeur scrupuleux qui s'est mis au courant pour son compte du travail de ses devanciers : il suit pour le texte le commentaire de Dittenberger-Meusel, mais après avoir revu lui-même la plupart des manuscrits, et en se réservant d'apporter des corrections aux collations antérieures; du reste toutes les variantes essentielles des onze manuscrits de base figurent dans son apparat critique. Nous avons de ce fait un élément de sécurité qui manque dans trop d'éditions récentes. Au reste, on sait que M. Constans a témoigné par plusieurs publications antérieures, notam-

ment dans la *Revue de philologie* et la *Revue des études anciennes*, ainsi que par une communication à notre Société, du soin qu'il a apporté à la préparation de cette édition; en particulier, son essai de reconstitution de l'archétype, en application d'une méthode inaugurée par L. Havet, est une contribution intéressante à un ordre de recherches qui pourrait, étendu à d'autres textes, jeter quelque lumière sur la période la plus obscure de l'histoire des manuscrits.

M. Constans donne dans l'apparat critique, ce qui est d'une bonne méthode, les principales conjectures proposées par les éditeurs successifs. Malheureusement, toute discussion, toute justification est exclue des notes de bas de page. Je sais bien encore que le type de la collection le veut ainsi. Mais pourquoi, au moins, ne pas nous donner dans un chapitre de l'introduction un commentaire critique des passages les plus controversés et une défense des conjectures les plus intéressantes? Tout ce que nous savons du principe de choix adopté, c'est que « chaque cas est jugé en lui-même, d'après le contexte, d'après l'usage de César, d'après les suggestions du sens critique » (p. XXVII); on attendrait peut-être davantage, après tout ce qui a été écrit sur les qualités et les défauts propres aux différents manuscrits et en tout cas à chacune des traditions α et β.

Un cas particulièrement intéressant est celui des interpolations supposées, surtout des interpolations géographiques. M. Constans ne manque pas de les signaler dans l'apparat, et il indique dans l'introduction l'importance du problème. Dirai-je qu'il le résout un peu vite, en concluant la longue dispute de Meusel-Holmes-Klotz par cette affirmation : « Nul doute que, pour nous, César, désirant offrir à ses lecteurs des renseignements sur les pays lointains où il avait le premier porté les armes romaines, n'ait chargé un de ses secrétaires de compiler à leur intention quelques géographes grecs » (p. XIV). Est-ce là une façon de sauvegarder la conscience d'écrivain et la probité littéraire de César? Il me paraît qu'au contraire c'est lui prêter une désinvolture dont on est dans d'autres cas très soucieux de l'absoudre.

Et, puisque je touche au jugement sur César, il y a un point sur lequel M. Constans eût pu contribuer à réviser les opinions reçues. C'est la réputation d' « élégance » de son style. « Les *Commentaires* sont simples et élégants », dit Cicéron, d'après la traduction de M. Constans; « il n'est pas d'ouvrage, dit Hirtius, toujours d'après la traduction de M. Constans, qui ne le cède à l'élégance de ces *Commentaires* ». Qu'est-ce à dire? A quels signes reconnaître cette prétendue élégance? C'est bien plutôt, me semble-t-il, de nonchalance, sinon de négligence, qu'il faudrait parler. Nonchalance d'un chroniqueur qui rédige ses notes, toutes proportions gardées, comme le vieux Caton rédigeait ses recettes; nonchalance d'un écrivain qui ne craint pas les redites (cf. I, 3 : *ad eas res conficiendas* biennium satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege con-

firmant; *ad eas res conficiendas* Orgetorix deligitur), qui en une page (I, 48-51) emploie vingt fois le mot *castra* et répète si souvent les mots *copiae, acies, locus,* que la lecture à haute voix donne l'impression d'une espèce de rabâchage. Pourquoi ne pas reconnaître à ces notes le mérite de notes bien prises, de memoranda (parata unde sumerent qui uellent scribere historiam, comme dit Cicéron), de documents non rédigés (nudi, omni ornatu orationis tanquam ueste detracta)? Ne serait-ce pas ici le lieu de reprendre ce que j'ai dit ailleurs à propos de Plaute (cf. cette *Revue*, t. IV, p. 99 et suiv.)? L'*elegantia* dont parle Hirtius (*B. G.*, VIII, préface) et la *pura breuitas* que loue Cicéron (*Brutus*, 262) ne désignent sans doute rien de plus que le purisme de César, que M. Constans qualifie d'ailleurs avec beaucoup de justesse (p. XVII-XVIII).

Je n'ai rien dit de la traduction; elle se recommande par une adaptation exacte à ce texte « nudus et rectus », sans y rien ajouter, sans en rien négliger d'essentiel[1].

Aetna, carmen Vergilio adscriptum, iter. curis rec. M. LENCHANTIN DE GUBERNATIS. Corpus Paravianum. Torino [s. d.], 32 pages.

Je m'en voudrais de ne pas signaler cette petite édition à la fois modeste et savante. Obligé de se conformer au type d'une collection scolaire, l'auteur a réservé pour une autre publication le fruit du travail considérable qu'il a fourni pour la mise au point de cette réédition; il a publié dans les *Atti della r. Accademia delle sc. di Torino*, vol. LX, 1925, p. 512 et suiv., quarante-quatre grandes pages de commentaire critique. Il se plaît à remettre en question le texte traditionnel. On pourrait le croire conservateur à la façon dont il s'inscrit habituellement contre les conjectures de ses prédécesseurs, si, d'autre part, il ne semblait se faire un jeu d'apporter des conjectures personnelles là où les autres se contentent du texte traditionnel. On ne souscrira pas aisément à toutes ses critiques, ni non plus à toutes ses propositions : le *lactaret* du v. 10, le *ciet* du v. 49, le *lenit* du v. 69, le *texent* du v. 84, si ingénieux qu'ils soient, n'emportent pas la conviction, peut-être précisément parce qu'ils rendent le texte trop intéressant, et que le poète latin ne mérite pas tant de critique inventive.

The Cena Trimalchionis of Petronius, together with Seneca's Apocolocyntosis and a selection of Pompeian inscriptions, ed. by W. B. SEDGWICK. Oxford, Clarendon Press, 1925, 146 pages.

Qui n'a pas son « Festin »? En même temps que M. Ernout nous donnait sa pittoresque traduction, qui suivait de près la traduction anglaise

1. Je ne traduirais pas par « rare » le *inauditum* dans la formule de César conservée par Aulu-Gelle (*Introd.*, p. XVII). P. 215 du vol. I, il semble que la traduction rende le *nuntiis* d'Alde alors que le *nuntii* des manuscrits a été conservé dans le texte.

de J. W. Mackail et l'allemande de L. Gurlitt, paraissait en Belgique celle de M. P. Thomas, et à peine la petite édition de W. Heraeus connaissait-elle en Allemagne un deuxième tirage que M. Sedgwick publiait en Angleterre cette édition toute pareille (jusque dans le détail, puisqu'il a eu la même idée d'y joindre un choix d'inscriptions vulgaires de Pompéi). L'édition de M. Sedgwick est suivie d'un commentaire qui ne prétend pas à être scientifique (à titre d'exemple, je note que le « Famam [ou Fabam] mimum » de *Apocol.*, 9, 3, n'est pas expliqué et qu'aucune allusion n'est faite à l'abondante controverse dont il a été l'objet entre Th. Birt, O. Rossbach, A. M. Harmon, F. Krohn...); mais les notes comme l'introduction sur la langue de Pétrone apportent les éclaircissements suffisants pour une lecture scolaire. A la bibliographie sommaire, qui ne contient que des indications de livres en anglais, ajouter : B. E. Perry, *Petronius and the comic romance*, extrait de la Classical Philology, vol. XX.

J. Marouzeau.

U. Knoche, *Die Ueberlieferung Juvenals*. Berlin, Ebering, 1926, 75 pages.

Dans cette étude, M. Knoche pose et entreprend de résoudre les problèmes que comporte la tradition manuscrite de Juvénal. Il a été amené à ce travail par la persuasion que certains éléments en ont été négligés à tort. Le texte du satirique repose sur deux classes distinctes de manuscrits, dont l'une, celle qui se groupe autour du *Montepessulanus* (la recension Π), jouit aujourd'hui des préférences des éditeurs, retournés aux sentiments de leurs ancêtres de la Renaissance. M. Knoche critique plusieurs des jugements sur lesquels cette décision repose. Il blâme les sigles en usage, surtout le sigle ω, servant à désigner tout ce qui n'est pas la recension Π, et sous laquelle se seraient groupés des éléments hétérogènes. Il faut donc avant tout bien établir la classification des deux groupes. Le premier, outre le *Montepessulanus*, le fragment d'Aarau et un *Parisinus*, contient le florilège de S. Gall et le manuscrit qui a fourni le fameux fragment de Winstedt. On y fait rentrer aussi des *codices mixti* que leur contenu, déjà reconnu pour certains d'entre eux par Leo, met en réalité à cheval sur les deux classes, car il s'apparente à la fois à Π et à ω. La généalogie de ω est beaucoup moins claire que celle de Π. M. Knoche la classe en deux lignées rattachées à un ancêtre commun. L'intêret principal de cette démonstration est d'établir ses titres de noblesse, de montrer qu'elle est d'aussi bonne famille que Π et qu'aucune tare originelle ne justifie le mépris dans lequel on la tient.

M. Knoche passe ensuite à l'histoire de la tradition de Juvénal. Comme Friedländer et Bücheler, il croit à l'existence d'un seul archétype, différent de l'exemplaire établi par le poète lui-même et qui remonterait à

la première moitié du ve siècle. Cet archétype aurait été une édition savante, déjà pourvue des scolies, et assez volumineuse pour avoir rendu nécessaire à un certain moment la confection d'éditions plus portatives. C'est alors que prirent naissance les copies, mères de nos deux lignées de manuscrits.

L'étude de M. Knoche est d'une belle tenue, remplie d'aperçus intéressants. Je n'étonnerai personne en disant que, comme tous les travaux du même genre, elle exige trop d'actes de foi du lecteur pour lui laisser une conviction sereine. Il est excellent que l'attention des éditeurs soit mise de temps en temps en éveil et ne repose pas sans trouble sur le mol oreiller des opinions traditionnelles. Les critiques accomplissent donc une œuvre belle et bonne en cherchant périodiquement à gêner ce repos. La réhabilitation des manuscrits inférieurs comme celle des auteurs méconnus n'est pas toujours un événement sensationnel ni même un événement heureux, mais, encore une fois, c'est le devoir de la critique de la provoquer comme c'est le devoir des éditeurs de la juger, et la science a tout à gagner quand les révisions sont demandées avec la compétence et les dons éminents d'exposition dont M. Knoche fait preuve dans cette étude.

J. J. Savage, *The scholia in the Virgil of Tours, Bernensis 165*. Harvard Stud. in class. phil., XXXVI, 1925, p. 91-171.

Le Virgile de Tours est un manuscrit du IXe siècle, écrit en minuscule carolingienne dans le fameux scriptorium de Tours. M. Chatelain en a reproduit un fragment dans sa Paléographie, et le manuscrit lui-même a été l'objet de nombreuses études dont l'une, parmi les plus récentes, porte le nom de M. Rand. Sauvé par le célèbre humaniste Pierre Daniel pendant la guerre religieuse de 1562, il est arrivé, après la dispersion de sa bibliothèque, à Berne, où il est actuellement conservé sous le nom de *Bernensis 165*. L'intérêt principal de ce manuscrit consiste dans les nombreuses scolies marginales ou interlinéaires qui en couvrent tous les espaces laissés vides par l'écriture, comme on peut s'en convaincre par les trois pages ou fragments de pages reproduits à la fin du volume. Avec quatre autres manuscrits, deux *Parisini* (7959 et 7930), un *Montepessulanus* (253) et un autre *Bernensis* (363), il fournit un appoint considérable au texte des commentateurs de Virgile, et cet ensemble a déjà été utilisé en tout ou en partie pour la constitution du texte de Servius. Les problèmes qu'il pose à la critique ont été plus ou moins abondamment discutés par M. E. Thomas en 1879, par MM. Thilo et Hagen, les éditeurs de la grande édition de Servius en trois volumes, par M. Barwick enfin, en 1911, dans la revue *Philologus*. M. Savage remet aujourd'hui la question sur le métier et se propose de la traiter dans toute son étendue. Il serait difficile de présenter ici un résumé de sa théorie, dans laquelle

entrent en jeu un très grand nombre d'éléments et qu'une seule omission risquerait de rendre inintelligible. Après avoir soigneusement distingué les différentes mains qui sont venues successivement ajouter les scolies, — il en compte cinq pour les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, quatre pour l'*Énéide*, — il compare les textes des scolies fournis par les diverses sources et s'efforce d'en reconnaître la provenance : Servius, Donat, un compilateur plus tardif, etc... Un schéma qui termine l'ouvrage met au point les données acquises, difficiles sans ce secours à retenir clairement dans leur complexité. D'ailleurs, M. Savage nous promet une continuation de son travail, dans laquelle sans doute ses conclusions définitives se dégageront en pleine lumière.

A. Guillemin.

Roland G. Kent, *The textual criticism of inscriptions* (Language Monographs publ. by the Linguistic Society of America, n° 2, décembre 1926).

La Linguistic Society of America ne se borne pas à assurer la rédaction de son périodique : *Language*; elle a entrepris de publier une série de monographies, dont la deuxième parue intéresse directement le latin. M. R. G. Kent a eu l'heureuse idée de relever et de classer les fautes de gravure les plus fréquentes dans les inscriptions, en prenant comme textes latins la Lex Julia Municipalis et l'Édit (en trois exemplaires) de Dioclétien.

L'intérêt de cette investigation est triple : d'abord, c'est un avertissement aux latinistes de ne pas tirer parti sans critique préalable des textes épigraphiques : si certaines inscriptions, comme la Lex Cornelia de xx quaestoribus de 81 avant J.-C., sont presque exemptes de fautes, telle autre, comme la Lex repetundarum, est extraordinairement incorrecte. Il est donc essentiel, surtout pour la période ancienne, dont les textes sont d'un tel intérêt pour l'histoire de la langue, de soumettre les documents à une critique rigoureuse. La Lex repetundarum fait accorder (l. 14) un sujet collectif comprenant un neutre (*patrem tribum cognomenque*) avec un masculin pluriel (*discriptos*) : c'est une suggestion d'un passage voisin, où le masculin est correct. La même loi contient un *semouant*[*ur*]; est-ce une forme comparable à *pendo* en regard de *pendeo*, ou une simple faute de gravure? La loi de Bantia présente une forme *condumnari;* est-ce un lapsus, ou un exemple nouveau d'apophonie? Dans l'inscription de L. Cornelius Scipion (*C. I. L.*, I², 6, 7), quelle est la valeur de la forme *Loucanam* en regard de *Taurasia?*

La critique des inscriptions n'est pas sans intérêt, on le conçoit, pour la critique des manuscrits. L'épigraphie nous présente un cas simplifié, où le copiste a sous les yeux l'original et non une copie plus ou moins dérivée; la genèse des fautes est donc ici plus aisée à établir, et l'on s'en rendra compte par les tableaux que dresse M. Kent, p. 69 et suiv.; il y a là une série de rubriques qu'on pourra utilement confronter avec celles qu'a constituées L. Havet pour la tradition manuscrite.

Enfin l'étude des fautes de gravure a cet avantage de nous permettre un regard sur l'écriture des modèles établis par les rédacteurs d'inscription. A propos de la Lex Julia Municipalis, M. Kent se demande si, étant donnée la fréquence de certaines fautes, il ne faut pas admettre que le modèle comportait des E et des F faits de deux traits verticaux, comme on les connaît d'après certaines inscriptions. On peut se demander aussi si le modèle était d'ordinaire préparé en capitale, ou rédigé en cursive, quel usage y était fait des abréviations, des ponctuations, etc. A ces questions on ne pourra répondre qu'après de nombreux examens analogues à celui de M. Kent; il faut lui savoir gré d'en avoir fourni l'idée et le modèle.

J. Marouzeau.

J. S. Phillimore, *Pastoral and Allegory*. Oxford, Clarendon Press, 1925, 32 pages.

Après avoir à plusieurs reprises, pendant ces dernières années, étudié des passages de Virgile et en particulier des *Bucoliques*, J. S. Phillimore leur a consacré dans ces pages ses *nouissima uerba*, puisque la philologie latine, qui avait eu à déplorer il y a si peu de temps la mort d'un de ses plus distingués représentants d'outre-Manche, J. P. Postgate, doit aujourd'hui porter ce nouveau deuil. Après les études fragmentaires qui l'ont précédé, cet article nous offre un aperçu d'ensemble sur l'origine des *Bucoliques* et l'esprit qui leur a donné naissance; il est précieux aussi par les aperçus de détail qu'il contient. J. S. Phillimore ne veut pas voir dans les *Bucoliques* une œuvre d'essai; la maturité du talent qui s'y révèle suppose déjà une longue pratique. Il laisse donc à Virgile la propriété des œuvres de jeunesse que lui attribue la vie de Suétone. Virgile n'était, quand il les écrivit, ni un inconnu ni le provincial qu'une libéralité d'Octave avait préservé de la ruine. Venu à Rome, il vivait dans l'intimité des membres les plus distingués de la société romaine, Octave, Pollion, Aemilius Macer, Varus, Gallus, etc..., politiques et lettrés qui se réunissaient pour l'amour des lettres et formaient un de ces cercles qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la littérature latine. Une de leurs récréations consistait à se proposer des thèmes de concours où triomphaient l'ingéniosité et le talent délicat de Virgile. Sous la forme de la pastorale — les académies ont eu souvent le goût des travestissements bucoliques — c'étaient ses amis qu'il chantait, tantôt les louant, tantôt les raillant amicalement à l'occasion de leurs goûts et de leurs occupations. C'est donc sur eux — et non pas sur Virgile — que les *Églogues* nous renseignent. Si, par exemple, la quatrième églogue a une couleur messianique, c'est parce que Pollion était Juif de tendance et peut-être de famille. Les *Bucoliques*, dit J. S. Phillimore, forment « la guirlande du cercle jetée par Virgile dans le moule de la pastorale ».

Interprétation tentante, qui ouvrira sans doute la voie à de nouvelles recherches. S'il faut voir dans les *Églogues* une œuvre artificielle, reflétant non pas la vraie campagne et le labeur des vrais paysans, mais bien les grâces un peu maniérées des réunions mondaines — telles les bergeries de Trianon — on cessera de refuser à Virgile à la fois l'originalité, parce qu'il n'aurait fait qu'imiter Théocrite, et le succès, parce qu'il aurait déformé son modèle. Il avait trouvé piquant de déguiser en pâtres ses nobles amis, mais les pâtres pour rire ne peuvent avoir l'assurance ni la sincérité d'allure des professionnels; s'il chante les bois, les bois seront dignes d'un consul, c'est-à-dire aussi peu sylvestres que possible. Cette conception des *Bucoliques* amènerait la critique à les placer dans une série à laquelle on ne songerait guère tout d'abord à les rattacher. Entre les cercles littéraires de l'époque républicaine, premiers berceaux de la civilisation de Rome et de sa culture intellectuelle, et celui de Pline le Jeune, où s'épanouit dans son éclat la fleur de la politesse romaine, elles représentent aussi ce mélange de la littérature et de la vie mondaine qui s'offre à toutes les époques, ou peu s'en faut, de l'histoire de la culture latine.

G. Krokowski, *De Propertio ludibundo obseruationes aliquot.* Cracovie, 10 pages.

Cet article est la continuation d'une étude sur Properce, dont deux sections ont déjà paru sous le même titre[1]. M. Krokowski le consacre à l'élégie 2,28, trilogie dans laquelle le poète rend grâces aux dieux du rétablissement de Cynthia après une maladie sur laquelle les critiques ne sont pas d'accord. Pour les uns, le danger a été grave et la reconnaissance de Properce se manifeste en effusions pathétiques; pour M. Krokowski, une légère indisposition a fourni un thème au poète tout en lui laissant sa gaîté et sa liberté d'esprit. Aussi ne se fait-il pas faute de rassurer Jupiter sur les conséquences que peut avoir pour la paix de son ménage l'intérêt qu'il prendra à Cynthia, et sous prétexte de s'enquérir des causes de la colère des dieux s'attarde-t-il à une description complaisante de la beauté de la jeune femme. Bref, M. Krokowski s'efforce, ici encore, de renouveler notre manière d'entendre Properce, ce qui, pour le dire une fois de plus, ne saurait déplaire à une génération revenue des attendrissements romantiques.

I. Giglioli, *La poesia properziana.* Florence, Vallecchi. Extrait d'*Atene e Roma*, VII, 1-2, 1926, 32 pages.

Une étude d'ensemble sur Properce en trente-deux pages ne peut contenir que des vues générales, donc un peu vagues. Aussi bien est-ce la

1. Cf. le compte-rendu : *Revue de philologie*, 1926, p. 249.

faiblesse de cet article d'avoir voulu embrasser d'un seul coup une œuvre aussi considérable. Il rachète cette faiblesse par l'heureux choix du point de vue et l'ingéniosité du détail et, si nous renonçons à en attendre des considérations motivées, propres à fonder une opinion définitive sur Properce, nous y trouverons des vues originales tout à fait intéressantes.

Properce est-il un amant tragique, une victime de la passion romantique, est-il un mystificateur charmant? Faut-il en croire Mme I. Gigloli? Faut-il en croire M. Krokowski? Après avoir lu les cinq pages consacrées par la première aux « sentiments », le doute reste permis, d'autant plus que ces pages semblent ignorer, volontairement ou non, les travaux de M. Krokowski mentionnés ci-dessus, et qu'à les lire on pourrait croire que le caractère tragique de l'amour de Cynthia est au-dessus de toute discussion. En revanche, les seize pages consacrées à l'imagination de Properce sont remplies d'aperçus précis sur l'art des descriptions, le réalisme de certains tableaux, l'inspiration plastique et l'influence des représentations figurées, en sorte que le lecteur sacrifierait volontiers la première partie, trop banale et quelconque, pour trouver la seconde plus poussée, plus nourrie de documents. Pourquoi l'auteur ne reviendrait-elle pas sur des aperçus pleins de promesses, un peu trop rapidement énoncés ici, en déterminant par exemple de plus près les relations de Properce avec ses modèles, la nature, la statuaire, la peinture, etc...? Et, précisément, cette perfection de Properce dans la partie d'imagination pure n'est pas sans nous laisser rêveurs. Il fallait avoir l'esprit singulièrement libre pour achever d'une manière sûre les tableaux d'ensemble ou les miniatures qui accompagnent les scènes d'amour ou de jalousie. Il nous vient donc tout naturellement à l'esprit que les prétendus cris du cœur des élégies passionnées ne sont pas faciles à concilier avec la sérénité de cette œuvre artistique. Les élégies romaines offrent la même opposition. Le sentiment est vif et sincère, soit, mais assez banal. En revanche, le « décor » est traité de main de maître. Qui sait si précisément le vrai Properce n'aurait pas été entrevu à la fois par Mme I. Giglioli et par M. Krokowski : un mystificateur et un ironiste délicat associé à un grand artiste? Pour ma part, sans m'attribuer aucune compétence dans le débat, j'avoue que la formule ne me déplairait pas.

H. Widstrand, *Palladius-Studien*. Upsal, Almquist & Wiksell, 1926, x-72 pages.

La latinité de basse époque est aujourd'hui relevée du discrédit dans lequel on l'a trop longtemps tenue. On serait déçu sans doute si l'on en attendait un enrichissement réel de notre patrimoine intellectuel. A l'époque où les invasions barbares remettaient à la fonte, pour ainsi dire,

les éléments du vieux monde, et où la forge haletait dans une atmosphère trouble, l'art ne pouvait trouver la sérénité dont il a besoin pour s'épanouir. Mais deux choses subsistaient qui ne pouvaient disparaître, la langue et les âmes. Il n'est pas douteux que la première ne réserve encore bien des découvertes aux philologues, et peut-être, dans le fatras qui dort au fond des bibliothèques, quelques personnalités intéressantes attendent-elles qu'un chercheur les rende à la lumière. C'est sans doute la pensée qui, aujourd'hui, un peu partout, met à l'œuvre les latinistes, qui a inspiré à l'Académie des inscriptions de confier la direction du mouvement en France à la compétence de M. Goelzer, à l'Amérique d'organiser les études médiévales avec le concours de M. Rand, etc... On ne peut donc être surpris de voir une étude importante consacrée à Palladius Rutilius Taurus Aemilianus, auteur d'un *de Agricultura*, qui vivait au IVe siècle après J.-C. A proprement parler, ces pages se réfèrent exclusivement à l'établissement du texte. Mais aujourd'hui, l'établissement du texte suppose des études préalables qui débordent dans la discussion et en amplifient l'intérêt. Pour choisir entre les leçons des manuscrits et opérer les corrections, M. Widstrand a dû étudier non seulement la langue de Palladius, mais celle des contemporains, connaître le régime des quantités métriques à l'époque de son auteur, car cet art du jardinage — nous ne saurions plus en être étonnés après les travaux récents — est rédigé en prose métrique. Cette brochure sera donc utile à ceux qui s'intéressent au texte de Palladius, mais aussi aux curieux des particularités de la langue du IVe siècle. On rencontre, dans les passages examinés, l'effacement des anomalies verbales : *rediet* pour *redibit;* la construction de *ut* consécutif avec l'infinitif (hellénisme ou barbarisme ?), des substitutions de composés au simple tout à fait ignorées des classiques : *expectare* pour *spectare*, etc..., etc... Un lexique permet la consultation rapide de la partie grammaticale. Cette étude a sa place marquée parmi les très intéressants travaux qui nous viennent depuis quelque temps de l'Université d'Upsal.

A. Guillemin.

Palladii Rutilii Tauri Aemiliani Opus agriculturae; liber XIV de ueterinaria medicina, ed. J. Svennung. Coll. script. ueterum Vpsaliensis. Göteborg, Eranos' Förlag, 1926, 93 pages.

Ce n'est pas souvent qu'il est donné à un chercheur de faire une trouvaille dans les bibliothèques. Or, le hasard vient de faire qu'à vingt années de distance la même découverte a été faite deux fois. En 1925, M. Svennung trouvait dans un manuscrit de Milan du XIVe siècle, à la suite du livre XIII de Palladius, une sorte de compilation d'art vétérinaire : « Medicinae armentorum pecorumque ». Alors que, fier de sa découverte, M. Svennung s'apprêtait à la publier en Suède, il apprenait

que M. R. Sabbadini l'avait faite dès 1905 et en avait publié l'annonce dans les Rendiconti de l'Istituto Lombardo. Heureusement pour la critique, les deux philologues n'étaient pas d'accord sur la nature de leur trouvaille. M. Sabbadini attribuait le texte interpolé à un compilateur du XIIe siècle; M. Svennung y voyait un quatorzième livre de l'*Opus agriculturae* lui-même. L'objet de sa préface est de justifier cette attribution.

Son argument le plus impressionnant peut-être est tiré du texte par lequel débute le livre suivant (en vers), où il est fait mention des « bis septem libelli » qui précèdent. L'expression a longtemps embarrassé les commentateurs, qui ont assez légèrement admis que dans un texte de vers « bis septem » pouvait être pris pour une approximation suffisante de treize (!). L'hypothèse de M. Svennung fournirait une solution élégante à ce petit problème.

A vrai dire, elle mériterait d'être confirmée par une étude un peu minutieuse des faits de langue. M. Svennung n'a pas de peine à réfuter les arguments de M. Sabbadini, qui étaient fondés surtout sur quelques néologismes d'apparence tardive, mais il apporte peu d'arguments positifs : « Cur dicam de uerbis, dit-il, cum stilus totus concordet? » (p. XVI); et comme exemples de concordances de style, avec en tout et pour tout deux formules de type assez courant citées en note, il allègue seulement une identité de procédé en ce qui concerne la « uariatio temporum ». Ce dernier argument est peut-être mal choisi, comme nous en convaincront précisément diverses autres études qui nous arrivent de Suède.

M. Widstrand, dans un opuscule dont on a lu ci-dessus le compte-rendu, constate, p. 54 et suiv., que chez Palladius les temps comme les modes sont employés sans régularité et alternent sans raison apparente dans des phrases voisines et parallèles, et les exemples qu'il cite peuvent être rapprochés de ceux que relève M. J. Svennung dans son « Index verborum », p. 96 et suiv. Mais M. Widstrand s'empresse d'ajouter que c'est là un trait commun à toute une série d'auteurs : Columelle, Végèce, Apicius, Pelagonius, Gargilius Martialis, etc., de sorte qu'on ne peut guère tirer argument de ce fait isolé en faveur de la thèse de M. Svennung[1].

En revanche, il est du plus grand intérêt de retenir ces observations pour les rapprocher de celles qu'ont faites depuis peu d'autres philologues de l'école suédoise.

On se rappelle peut-être les études de M. H. Hagendahl sur Ammien;

1. Avant de quitter Palladius, et puisqu'il est à l'ordre du jour, je rappelle les indications données par J. H. Schmalz (*Glotta*, 1915, p. 172-190) sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier sa langue au point de vue du latin vulgaire (cf. cette *Revue*, t. IV, 1925, p. 185).

un des principaux caractères du style de cet auteur est précisément la tendance à varier l'expression (cf. cette Revue, t. IV, p. 151 et suiv.). Plus récemment, le savant M. Lundström a inspiré à un de ses élèves l'idée d'étudier à ce point de vue le style de Columelle :

G. Nyström, *Variatio sermonis hos Columella.* Akademisk Avhandling (Doktorsavhandl. vid Göteborgs Högskola, 1926, I, 116 pages).

Malheureusement pour moi, l'ouvrage est écrit en suédois, mais la netteté de la disposition permet d'en dégager aisément le contenu et les principales idées.

L'auteur a eu l'excellente idée de donner dans sa préface un historique et une bibliographie sommaires de la question, et il facilite ainsi la besogne à ceux qui viendront après lui. Ses exemples sont nombreux, bien classés et aussi probants que possible. Mais il n'en a pas tiré le parti qui convient, faute de s'être élevé à quelques idées générales, ou du moins faute d'avoir corrigé une idée généralement reçue. Il s'en tient à cette définition de Meidinger que la « uariatio » est un ornement du style. C'est là une façon simpliste de concevoir les choses. Ornement du style dans nombre de cas, sans doute, suivant l'enseignement donné par les rhéteurs et suivant la tendance naturelle à quiconque écrit ou parle. Mais ceci est vrai surtout pour le vocabulaire. En ce qui regarde la syntaxe, si l'on regarde les nombreux exemples cités par M. Nyström, p. 81 et suiv. (type : munia sua *exsequuntur*, et ceteri quieti... operam *dabunt*, — ou : ubi pabuli *sit* laetitia..., at ubi penuria *est*), on s'apercevra aisément ou bien que le changement de temps (resp. de mode) répond à un besoin du sens ou à une démarche de la pensée, ou bien qu'il est l'indice d'un laisser-aller, d'une sorte de nonchalance syntaxique assez fréquente chez les écrivains techniques.

Mais, même en ce qui regarde le vocabulaire, il y a mieux à faire qu'à chercher dans la « uariatio » un procédé de style; il faut y voir un témoignage de l'évolution de la langue. Les écrivains de la période classique ont à leur disposition une langue relativement jeune, relativement une, à l'égard de laquelle le principe « un mot pour chaque chose », dont on a tant abusé, n'est pas tellement hors de propos, une langue encore vivante, actuelle, dont on a un sentiment très net et très juste, qui se définit par des règles impératives et des exclusivismes rigoureux; bien mieux, il y a une langue de Salluste, une langue de César, une langue de Cicéron. Après des siècles de vie littéraire et de production intense, pendant lesquels le matériel de la langue s'est enrichi d'apports de toute date et de tous lieux, protégé par un conservatisme à outrance, l'écrivain, qui emploie pour son usage courant une langue très évoluée, très différente de la langue écrite traditionnelle, n'a plus le sens de cette langue apprise, de cette langue morte; il ne peut plus apprécier la qualité et la valeur

des éléments qu'elle contient; il les utilise sans discernement, encombré de richesses dont il ne sait pas évaluer le prix; il emploie au hasard les conjonctions : *-que... ac... et... atque; et... atque... -que... et* (p. 72), *quod* et *quia* (p. 77), *an* et *num* (ibid.), *haud* et *non* (passim), *possum* et *queo*, *credo* et *reor* (p. 57), *aqua, unda, umor, liquor* (p. 40); il a jusqu'à trois mots pour désigner l'agriculture : *agricultura*, *agricolatio*, *agricultus*, sans compter *agrorum cultus* et la famille de *rusticatio* (p. 38); tout le latin, archaïque, classique et récent, prose et poésie, langues spéciales, vient aboutir à une espèce de pot-pourri linguistique où s'alimentent des écrivains sans personnalité littéraire.

Mieux encore, ils ont perdu le sens des particularités les plus essentielles du latin : distinction (d'aspect sinon de sens) entre verbe simple et verbe préfixé (p. 63), valeur du subjonctif, des diminutifs, des intensifs... C'est en mettant en lumière cette situation de l'écrivain de basse époque vis-à-vis d'une langue riche, mais morte, qu'on pourrait donner toute leur valeur à des études comme celles de MM. Hagendahl et Nyström et les rendre propres à illustrer l'histoire du latin littéraire.

N. Groen, *Lexicon Anthimeum*. Proefschrift de l'Univ. d'Amsterdam. Amsterdam, H. J. Paris, 1926, 103 pages.

L'idée de ce lexique a été suggérée à M. Groen par sa participation aux travaux du Du Cange; nous nous féliciterons d'autant plus de cette heureuse initiative qu'elle est pour ainsi dire une réponse anticipée à l'appel récemment adressé ici aux lexicographes (cf. t. III, p. 187, et t. IV, p. 98); il est tout juste temps encore d'insérer la mention de ce lexique au répertoire en cours d'impression de M. Faider.

L'auteur est bien choisi : écrivain technique, Grec d'origine, représentant d'une époque pour laquelle les témoignages n'abondent pas, il nous fournit un matériel de faits intéressants pour l'évolution du latin. Il est précieux de recueillir dès le début du vi^e siècle un *deuenire* = devenir, *sera* = soir, *focus* = feu, *duae partes de melle* = deux parties de miel...; il est plus intéressant peut-être de voir comme sont confondues les significations : *enim* = *autem*, *ipse* = *idem;* plus intéressant encore de noter les mots qui manquent : *is* (que remplacent *hic*, *ille* et *iste*), *quod* (dans le sens de *quia*). Pas plus qu'à aucun autre écrivain de cette période ce n'est un spécimen de la langue vulgaire qu'il faut demander à ce médecin; il a fait tout ce qu'il a pu pour écrire le latin qu'on ne parlait pas, et sa langue est certainement plus artificielle que celle de Cicéron; mais on se rend compte de plus en plus qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier pour elles-mêmes les vicissitudes des langues littéraires, et des lexiques comme celui-ci fournissent la base indispensable à des études de ce genre.

Pauline Taylor, *The latinity of the « Liber historiae Francorum ». A phonological, morphological and syntactical study.* New-York, 1924, 142 p. in-16.

Ce texte n'est peut-être pas le plus intéressant qu'on pouvait choisir comme témoin de l'histoire du bas-latin, si ce n'est pour faire apparaître la résistance opposée par le latin littéraire à la langue vivante. Le « Liber », qui est au viiie siècle ce que l'ouvrage de Grégoire est au vi^e et celui de Frédégaire au viie, marque par rapport au texte de ces deux chroniqueurs un progrès — ou une régression, comme on voudra — en ce sens que la langue en est plus conséquente, tant au point de vue phonétique qu'au point de vue de la morphologie et de la syntaxe. L'auteur de la présente étude ne manque pas de le faire observer; elle n'a peut-être pas suffisamment mis en lumière les faits qui l'établissent avec le plus d'évidence. Il apparaît d'après ses relevés que dans le « Liber » *iste* et *alter* ne sont à peu près pas représentés (*suus* = *eius*, *eorum* à peine) : ne fallait-il pas grouper et expliquer ces manques, assez extraordinaires, pour des mots qui sont à la base de « cet, autre, son » ?

On se doute bien qu'à côté de ces témoignages négatifs un texte du viiie siècle nous offre tout de même en abondance des témoignages positifs : l'un des plus nettement relevés est celui qui permet d'établir une sorte de déclinaison supplétive du type : *ille, eius, ei, eum, illo; illi, eorum, eis, eos, illis.* Les faits que l'auteur a recueillis avec le plus de soin sont relatifs à la répartition des formes casuelles et au syncrétisme des cas. Sur les indications de M. H. F. Muller, elle a étudié avec complaisance (p. 64-97) l'emploi des cas obliques, et elle croit pouvoir établir avec D'Ovidio et Ascoli, contre Diez, Meyer-Lübke et Grandgent, que la constitution d'un cas oblique unique est partie d'un cas syncrétique en *-o* (*-a*) et *-e* et non pas de l'accusatif avec *-m* amuïe. Je laisse aux romanistes le soin d'apprécier les arguments apportés, mais il faut bien dire que l'auteur du « Liber », par le soin qu'il met à respecter la graphie traditionnelle de l'accusatif, nous fournit pour départager les cas douteux un critère que ne donnent pas les textes de langue plus évoluée ou d'orthographe plus inconséquente.

Traductions diverses.

Est-ce l'effet des traductions G. Budé? Une émulation semble s'emparer des traducteurs. Je reçois d'Ossun des *Bucoliques* de M. H. Maninat (ouvrage imprimé pour « Les études latines », Bagnères-de-Bigorre, et couronné par l'Académie française), dont le mérite est d'être rendues « vers pour vers », ce qui est bien un tour de force, mais ce qui nous vaut, à côté d'agréables correspondances (Tu fais dire aux forêts qu'Amaryllis est belle), bien des contorsions pénibles (Heureux vieillard, par toi le frais sera goûté)!

De M. M. Girieud, professeur au collège de Cannes, voici une traduction de Juvénal (Paris, Librairie de France, 1927). Je relève dans l'introduction une affirmation qui n'est pas pour me déplaire, puisqu'elle cadre avec une idée que j'ai plus d'une fois défendue dans cette Revue; c'est que « l'ordre français n'est pas forcément l'ordre latin; tel mot mis par Juvénal en la première (ou dernière) place donnera son plein effet au milieu ou à la fin de la phrase ». C'est ainsi que M. Girieud a raison, *Sat.*, VIII, 253-254, de traduire : nobilis ornatur lauro collega secunda = son collègue, *en dépit de sa noblesse, ne* reçoit *qu'après Marius* la couronne de laurier, en enfermant dans le milieu de la phrase française, pour les mettre convenablement en relief, les mots initial et final de la phrase latine.

Un autre principe de M. Girieud, auquel j'aurais plus de peine à souscrire sans réserves, c'est de donner à son texte « un son français », j'allais dire « gaulois ». Parfait, quand il réalise par là l'équivalent de la verve et de la truculence latines; ainsi quand il rend *lupa* par « pute ». Moins bien, quand c'est aux dépens du sens, comme lorsqu'il traduit *conspuere* par « asticoter » (p. 101); et tout à fait insoutenable, quand il ajoute de l'argot de son cru, en traduisant *hunc* (p. 3) par « ce vedeau » (!), et les *haec, illa* de la Sat. VI (p. IX) par des « garce » et des « donzelle ». M. Girieud croit ainsi venir au secours de Juvénal qui « n'avait pas à sa disposition la gamme, d'une richesse singulière, que nous offre notre langue pour les appellations badines ou comiques » (ibid.). Ne préjugeons pas de ce qu'un auteur aurait pu écrire s'il eût disposé de nos ressources (qui nous dit qu'il n'en n'avait pas d'équivalentes ?) et rendons de sa langue le ton et la couleur comme le sens, sans plus.

Peu d'erreurs ou obscurités de traduction : pourtant, p. 127 (*Sat.*, IX, 55), « dis-nous pour qui tu gardes tant de domaines, tant de milans dont l'aile se fatigue à traverser tes pâturages », n'offre guère de sens, rien ne nous indiquant que sous cette phrase se cache une formule proverbiale (cf. Pétrone, 37, quantum milui uolant). La traduction de III, 108, impossible à discuter décemment, est certainement inexacte. Parmi les essais de correction au texte : II, 57, *in podice* (pour *in codice*) suppose une syntaxe douteuse. Çà et là d'heureuses trouvailles (*horrida paelex* = une orde concubine), beaucoup de finesses (cf. la note 38 de la p. 233), une verve soutenue, la démonstration faite par l'exemple que la langue de la version latine n'est pas nécessairement ennuyeuse, et la justification de cette idée élémentaire, mais pourtant neuve encore, que du Juvénal ne se traduit pas comme du Virgile.

Travaux et jeux d'humanistes.

Une *Revue des Études latines* n'a pas le droit d'ignorer les efforts et les jeux des humanistes. Il m'arrive, avec des dédicaces flatteuses pour

notre Société, de Touraine un article plein d'entrain et fort documenté du Dr Bosc sur *Le latin, le grec et la médecine*[1], avec en exergue le joli mot de E. Lavisse sur la culture humaniste « qui prépare à la profession d'homme »; de Moravie, des *Carmina poetarum recentiorum, imprimis Bohemicarum, latinis versibus reddita*, par Fr. Palata[2], professeur au gymnase de Třebič, où nous trouvons une « Marseillaise » (Eia age, Gallorum suboles...!) à côté des « Zwei Grenadier' » (Caesaris armigeri remeant duo Gallica rura). Du P. Scheil, soucieux de témoigner que l'Assyrie ne lui fait pas oublier l'Occident latin, nous recevons une plaquette de *Carmina*[3], où un *Carmen semisaeculare* en l'honneur de l'École des Hautes Études voisine avec une ode au « Leo minister qui nuper (ce « nuper » est déjà du passé bien aboli) cyclum nouauit litterarum » (!). Notre confrère M. J.-A. Nairn me remet une traduction latine du *Discours sur le style*[4], qui donne l'image fort réussie d'un Buffon quintilianisant. Enfin — si ce n'est pas sortir de l'humanisme — il faut bien signaler la publication de la revue *Schola et Vita*[5], fondée en 1926 pour répandre la langue internationale appelée « interlingua », qui est essentiellement du latin sans flexions; dans le n° 3-4 de 1926, M. G. Kolowrat s'adresse aux latinistes pour les convaincre (?) « de utilitate de interlingua pro studio de latino classico ». On a déjà reproché à l'esperanto et à l'ido d'être trop exclusivement « latins »; n'est-ce pas pour l'interlingua une cause de faiblesse que de l'être encore davantage?

J. Marouzeau.

1. *Gazette médicale de Bretagne*, 15 janvier 1927.
2. *Horae subcesiuae*, Třebič en Moravie, 1926.
3. A la « Société générale d'imprimerie et d'édition », 71, rue de Rennes.
4. Publiée par la Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1926.
5. Rédaction et administration : 12, via Washington, Milan.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1927.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — M. D. Barbelenet, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, V. Bröndal, Mlle M. Comeau, M. A.-L. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, Mlle R. Fournier, MM. A. Froidevaux, M. Gautreau, H. Goelzer, G. Gougenheim, F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. H. Hierche, H. Legendre, H. Lévy-Bruhl, L. Malteste, J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. L. Mertz, J.-M. Meunier, L. Nougaret, Ch. Pagot, P. Perrochat, L. Pichard, M. Ponchont, Mlle G. Wittelsbach, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. H. Goelzer, président, fait part de la récente nomination de M. Marouzeau à la Faculté des lettres, comme successeur du regretté E. Courbaud, et lui adresse ses félicitations.

Il regrette d'avoir à annoncer en même temps la mort de M. G. Lafaye, survenue à la fin des vacances. Il rappelle les services rendus par lui au cours de longues années d'enseignement, rend hommage à son activité scientifique, qui s'est exercée dans le domaine de l'archéologie aussi bien que de l'histoire littéraire et de la philologie, et que n'avait pas interrompue l'âge de la retraite. M. G. Lafaye avait été des premiers adhérents de la Société, dont il se plaisait à fréquenter les séances.

M. Marouzeau fait part de la nomination de M. S. Lambrino, un des membres les plus actifs de la Société, à la suppléance de la chaire d'histoire ancienne de l'Université de Bucarest, laissée vacante par la mort de M. Pârvan.

Il fournit divers renseignements sur des congrès, réunions, conférences. Il signale que M. W. Folkierski, chef de section à l'Institut international de coopération intellectuelle, a demandé à se mettre en rapports avec la Société pour étudier au point de vue international la question, soulevée à une séance précédente, de la nomenclature grammaticale.

M. H. Yvon accepte de représenter la Société avec M. Marouzeau à une conférence projetée.

M. Marouzeau communique de la part de M. J. Nairn, empêché au dernier moment d'assister à la séance, une adresse des trois sociétés anglaises qui consacrent leurs efforts au progrès des études latines : *Classical Association, Society for the promotion of roman studies, Association for the reform of latin teaching.* Une adresse en retour de la Société des Études latines sera transmise par M. J. Carcopino lors d'un prochain voyage en Angleterre.

Enfin M. Marouzeau propose une innovation d'ordre pratique destinée à faciliter les échanges de livres. Il sera déposé désormais dans la salle des séances de la Société un registre sur lequel les membres présents pourront inscrire les titres d'ouvrages qu'ils désireraient acquérir ou qu'ils auraient à offrir à titre d'échange.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

Mlle A. Guillemin étudie *les usages des cercles littéraires à l'époque de Pline.* Les relations entre amis, provenant vraisemblablement d'un état ancien de la société et compliquées des usages des hétairies de disciples dans les écoles philosophiques grecques, sont très suivies à l'époque de Cicéron : services de recommandation, de direction, d'admonition, d'exhortation, de conseil, etc...; elles sont encore partiellement vivantes à l'époque de Pline, comme le prouvent ses Lettres. Mais elles tendent de plus en plus à transformer leur contenu politique ou moral en un contenu littéraire. Et surtout elles deviennent des gestes de civilité pure. C'est dans les cadres de ces services, décrits dans le *De officiis* de Cicéron et le *De beneficiis* de Sénèque, que prennent naissance les usages protocolaires de la politesse mondaine. Si l'on envisage de ce point de vue les lettres de Pline, elles perdent l'aspect choquant qui, surtout pour certaines, a été si souvent signalé par les critiques.

MM. H. Goelzer et R. Eisler présentent diverses observations, en particulier sur les rapports du cercle de Pline avec l'entourage impérial. M. Marouzeau, pour donner à la communication de Mlle Guillemin toute sa valeur, indique qu'elle fait partie d'un ensemble de recherches sur l'époque de Pline qui seront publiées dans la *Collection d'études latines.*

II.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1927.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — M. H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, C. Brunel, Mlle S. Burger, Mme A. Cameron-Taylor, MM. J. Carcopino,

A.-L. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, E. Faral, Mlle R. Fournier, MM. M. Gautreau, H. Goelzer, F. Grat, Ch. Guignebert, Mlle A. Guillemin, MM. P. de Labriolle, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, Mme Marmorik, MM. J. Marouzeau, L. Mertz, J.-M. Meunier, E. Michon, M.-G. Nicolau, L. Nougaret, P. Perrochat, Mlle H. Petré, M. L. Pichard, Mlle A. Tachauer, Mlle G. Wittelsbach, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

I. — M. P. de Labriolle appelle de nouveau l'attention sur les deux passages du poème de Rutilius Claudius Namatianus (I, 439-452 et 515-526) où celui-ci dirige des attaques violentes contre le monachisme. Il examine la thèse développée par Schenkl dans le *Rheinisches Museum* de 1911, p. 393-416, d'après laquelle il serait impossible de fonder sur des vivacités comme celles auxquelles Rutilius s'abandonne une certitude quelconque de son attachement à l'ancienne religion romaine. M. de Labriolle montre, par la discussion critique d'un certain nombre de textes, que l'atmosphère générale du poème est foncièrement païenne. Il fait aussi remarquer à quel point le ton des critiques de Rutilius se rapproche du ton des adversaires notoirement païens du monachisme (Eunape de Sardes, Libanios, Palladas, Zosime). Il signale enfin un passage du *Sermo de Vita Honorati*, prononcé par saint Hilaire d'Arles en 430, qui est peut-être une riposte directe aux invectives de Rutilius.

Des observations sont présentées par MM. H. Goelzer, Ch. Guignebert, J. Carcopino, qui tendent à confirmer la thèse présentée par M. de Labriolle.

II. — M. R. Eisler propose une interprétation de la « Lettre de Lentulus » qui porte dans le ms. lat. 2862, fol. 174, de la Nationale le titre « Epistula Pilati ». Elle appartient au cycle de faux groupés autour de ce nom fameux de « Lentulus consul » ou « proconsul romain », auquel le reste des manuscrits attribuent l'épître peut-être retrouvée dans les Fasti consulares qu'utilisent les chronologues chrétiens. C'est le nom commun de plusieurs fonctionnaires de la famille des Cornelii, qui étaient toujours, selon les chronologues chrétiens, consuls et proconsuls dans les années 24, 25, 26, précédant l'année conventionnelle 29 de la Passion, ainsi que dans l'année de la naissance de Jean-Baptiste et de Jésus. Le faussaire se représentait un seul personnage de ce nom dont les fonctions consulaires et proconsulaires coïncidaient avec la naissance et l'apparition en public de Jésus. La soi-disant épître est en réalité un signalement, « iconismus » ou εἰκών de Jésus. Hippolyte de Rome, Irénée et Épiphane décrivent les images idéales de Jésus, qu'on commença de fabriquer et d'adorer dans les milieux syncrétistes du temps des Sévères,

d'une « imago », ou « forma » de Jésus qu'aurait fait faire Pilate. Il est déraisonnable de croire que Pilate ait fait faire un portrait artistique de son célèbre prisonnier et impossible d'attribuer une idée si niaise aux auteurs nommés. Les papyrus nous apprennent qu' « εἰκών, forma, imago » sont les termes techniques qui désignent le *signalement* personnel des documents judiciaires. On savait donc que Pilate avait dû faire dresser et afficher un signalement de Jésus pour le faire arrêter, et que ce signalement devait se trouver aux archives dans les « Acta Pilati ». On a donc faussé une μήνυσις, une « epistula requisitoria », que Pilate aurait fait écrire. Le nom de Pilate a été remplacé par celui de son prétendu supérieur, Lentulus, après la publication des « Acta Pilati » païens et authentiques, en 311, par l'empereur Maximin Daza, parce que dans ceux-ci se trouvait un signalement de Jésus qui était très antipathique aux chrétiens et qu'on voulait en corriger l'impression, très défavorable pour l'autorité du « proconsul Lentulus ».

M. Ch. Guignebert présente quelques objections contre l'hypothèse du signalement, mais reconnaît l'intérêt qu'elle présente. Il pense que tous les traits du signalement de Jésus relatif à sa laideur, petite stature, etc., ne sont que des broderies sur le thème paulinien de la δουλικὴ μορφή, et que saint Augustin avait prononcé la parole de sagesse en disant qu'on ne sait rien de l'apparence physique de Jésus.

M. J. Carcopino se déclare inquiet par la substitution au nom connu de Pilate du nom qui était jusqu'alors si difficile à identifier de Lentulus, et serait porté à rétablir l'attribution donnée par tous les manuscrits moins un comme celle du texte primitif.

M. F. Grat verrait plutôt dans le texte de l' « Epistula » un « dictamen » ou devoir d'élève arrangé tardivement d'après des sources diverses. Il est, du reste, pleinement d'accord avec M. Eisler sur le caractère composite du texte glosé.

M. Eisler répond aux objections présentées :

Le texte de saint Augustin, dont il présentera une analyse serrée dans un ouvrage en préparation, ne doit pas être isolé du contexte, qui dit à la fois beaucoup plus ou beaucoup moins qu'on ne voudrait y lire généralement. La substitution du nom de Lentulus s'explique si on la place après la publication des vrais actes de Pilate en 311. La théorie d'après laquelle la lettre de Lentulus pourrait être une composition scolaire se heurte au fait que des rapports nombreux et étroits existent entre le signalement de Jésus attribué à Flavius Josèphe par les antiiconoclastes byzantins et cet « iconisme » attribué à Pilate ou à Lentulus.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(10 décembre 1927).

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élections. — Les statuts autorisant la réélection du président après une première année d'exercice, l'Assemblée par un vote unanime demande à M. H. Goelzer de vouloir bien conserver la présidence pendant l'année 1928; M. Marouzeau lui exprime la gratitude de la Société pour la bonne grâce et l'autorité qu'il apporte à diriger ses débats et à la représenter au dehors.

Les autres membres du Bureau et ceux de la Commission des comptes sont réélus à l'unanimité. Le Bureau reste donc ainsi composé pour 1928 :

Président : M. H. Goelzer;

Vice-présidents : MM. H. Bernès et J. Carcopino;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani.

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. Marouzeau donne lecture de son rapport sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

La Société continue de se développer de la façon la plus satisfaisante. Le chiffre des membres adhérents et abonnés atteint 400, les séances sont très suivies, et les publications de la Société suffisent à peine à contenir toutes les communications offertes. La Revue a élargi son cadre; sollicitée de divers côtés, elle accueille désormais, à côté des articles généraux de documentation et de pédagogie, les recherches et exposés scientifiques de caractère plus spécialisé. A côté de la Revue se développe la *Collection d'études latines*, qui publie son troisième volume et va s'enrichir prochainement d'un quatrième. La diffusion de nos publications s'accroît rapidement, et dès cette année le nombre des acheteurs a plus que doublé celui des adhérents à la Société.

La Société a été amenée à mettre à l'ordre du jour de ses séances diverses questions d'intérêt général (prononciation du latin, fixation de la nomenclature grammaticale), dont elle espère faire avancer la solution.

Nous avons eu le plaisir cette année encore de recevoir des savants venus de l'étranger; le passage à Paris de dom Quentin a été l'occasion d'inaugurer un système de conférences hors séance qui peut être appelé à se développer.

Nos relations avec les sociétés étrangères se multiplient; nous avons

reçu avec reconnaissance le message de plusieurs sociétés scientifiques d'Angleterre; notre président nous a représentés aux fêtes de Virgile en Italie, et notre vice-président, M. Carcopino, va rendre aux sociétés anglaises le salut qu'elles nous ont transmis.

Nous restons en relations étroites avec diverses organisations soucieuses d'accueillir notre collaboration : Société de bibliographie classique, Confédération des sociétés scientifiques françaises, Section des relations scientifiques à l'Institution de coopération intellectuelle.

Nos besoins augmentent à mesure que notre activité s'étend; aussi sommes-nous attentifs à toutes les occasions qui peuvent se présenter d'accroître nos moyens d'action; en particulier nous devons nous associer à toutes les démarches qui ont été tentées ou pourront l'être pour assurer les ressources indispensables au travail scientifique et à la vie des sociétés.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi comme suit à la date du 10 décembre 1927 :

Recettes :

Report d'exercice	1,271 fr.	69
Cotisations annuelles	3,855	45
Vente de la Revue	4,135	60
Vente de la Collection d'études latines	1,045	80
Subvention de 1926	8,000	»»
Subvention de 1927	9,000	»»
Contributions volontaires	1,040	»»
Intérêt des dépôts	161	60
Total	28,510 fr.	14

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	229 fr.	»»
Circulaires, programmes, convocations	179	75
Poste, recouvrements, correspondance	559	90
Frais de banque et de dépôt	5	48
Frais du compte postal	13	85
Cotisations à des Sociétés	160	»»
Impression de la Revue (reliquat du fasc. III de 1926)	3,918	40
— — (fasc. I de 1927)	4,737	15
— — (fasc. II de 1927)	4,130	45
Tirages à part	966	95
Impression de la Collection d'études latines (vol. II)	2,660	15
— — — (vol. III)	2,286	40
Frais de l'éditeur	156	75
Frais et indemnité de rédaction	1,000	»»

Frais et indemnité de secrétariat.	1,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Rétribution de collaborateurs.	2,050	»»
Droits d'auteurs	213	»»
Gratifications et frais de séance	115	»»
Total	24,862 fr.	23

En caisse :

A la Société générale	139 fr.	»»
Au compte de chèques postaux	65	16
Crédit chez l'éditeur	3,323	30
Encaisse de la trésorière	120	45
Total	3,647 fr.	91

Total égal : 24,862 fr. 23 + 3,647 fr. 91 = 28,510 fr. 14.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes présentés par la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. l'abbé Pichard donne lecture du rapport de la Commission :

Le bilan de l'exercice écoulé fait apparaître un chiffre de recettes exceptionnellement accru, du fait que la subvention de 1926 a été encaissée au cours de cet exercice, et un chiffre de dépenses accru en proportion, tant par suite de l'augmentation des frais d'impression que parce que nous avons assuré cette année la publication de deux volumes de la Collection d'études latines.

Le chiffre des cotisations, exceptionnellement élevé l'an dernier par suite de nombreux rappels, est sensiblement plus faible cette année, et accuse un retard dans les versements, que la Trésorière prie de réparer au plus vite.

La vente de la Revue par les soins de l'éditeur accuse une augmentation considérable, dont la Société doit marquer sa satisfaction. La vente des volumes de la Collection n'a pu être qu'amorcée en fin d'exercice, et ne donnera son plein rendement qu'au cours de l'exercice suivant. Il convient de noter qu'une partie des dépenses d'impression a été couverte par une contribution volontaire.

Le crédit à reporter ne suffira pas à payer le troisième fascicule de la Revue, dont l'impression est en cours. Une sévère économie s'impose pour l'année qui commence. Nos adhérents et abonnés auront certainement à cœur de joindre leurs efforts à ceux du Bureau pour assurer la prospérité financière de la Société.

Signé :

R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1926-1927.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30 (*cours réservé*).
MEILLET	De la théorie des mots empruntés.	C. F. *salle 4*. Mardi 17 h.
PERNOT	Notions élémentaires de phonétique générale (pour les étudiants en philologie).	F. L. *Archives de la parole, salle 5*. Vendredi 11 h.
—	Direction de travaux.	F. L. *Institut de phonétique*. Mardi 9 h. à 12 h.

Linguistique latine et romane.

MEILLET	De l'étymologie de quelques mots latins.	C. F. *salle 4*. Lundi 9 h.

VENDRYES	Le verbe en grec et en latin (1er semestre).	F. L. *salle I.* Lundi 17 h.
ERNOUT	Explication de textes pour servir à l'histoire de la langue latine.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
GOELZER	Cours de grammaire grecque et latine (agrégation de grammaire).	E. N. Mercredi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Études de stylistique : l'ordre des mots dans la phrase latine.	H. E. H. Lundi 16 h.
ROQUES	Phonétique du latin vulgaire.	H. E. H. *salle G. Paris.* Jeudi 11 h.

Philologie et méthodologie.

R. DURAND	Introduction à la philologie latine.	E. N. Vendredi 10 h. 15.
ERNOUT	Explication critique de textes latins.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Direction de travaux. Exercices de méthode.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire littéraire.

MAROUZEAU	Les origines de la prose.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
DE LABRIOLLE	La littérature de l'époque classique.	F. L. *salle G.* Jeudi 15 h.
GOELZER	Virgile : les *Géorgiques* (cours public).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 16 h. 15.
MONCEAUX	Diverses œuvres de littérature chrétienne.	Cf. ci-dessous : Explications de textes.
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine du moyen âge : explication de textes choisis.	H. E. H. Jeudi 15 h.
—	La littérature latine au moyen âge : recensement et classement des œuvres.	H E. H. Jeudi 14 h.
—	La littérature latine du VIe au XIIIe siècle : explications de textes choisis.	C. F. *salle 3.* Samedi 14 h. 30.

Explications de textes et préparation aux examens.

Ernout	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet salle C.* Mardi 17 h.
Goelzer	Explication d'auteurs du programme de licence (Horace, *Épîtres*, I; Lucrèce, livre II).	F. L. *salle C.* Mardi 10 h.
Ernout	Explication d'auteurs du programme de licence (*De signis*).	F. L. *salle C.* Mardi 16 h.
De Labriolle	Explication d'auteurs du programme de licence (Horace, *Épîtres*).	F. L. *salle E.* Mardi 11 h.
Durand	Explication d'auteurs du programme (*De vita beata*) et version pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
Marouzeau	Explication d'auteurs du programme de licence (*Géorgiques*).	F. L. *salle C.* Jeudi 9 h.
Vallette	Explication d'auteurs du programme (Tacite, *Annales*) et version pour la licence de langues vivantes.	F. L. *salle C.* Vendredi 17 h., et *salle H.* Samedi 10 h. 30.
Uri	Explication de textes historiques (Tite-Live, livre XXII) et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Vendredi 9 h.
Ernout	Explication de textes du programme d'agrégation (Plaute, *Miles*) et correction de thèmes latins.	F. L. *salle E.* Lundi 9 h.
Marouzeau	Explication de textes (*De beneficiis*) et version d'agrégation.	F. L. *salle B.* Jeudi 10 h.

De Labriolle	Explication de textes (César, *B. G.*, VII, Minucius Felix) et correction de versions latines pour l'agrégation des lettres.	F. L. *salle E.* Mardi 16 h.
Durand	Explication de textes (Lucain, *Pharsale*, I) et exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle E.* Samedi 8 h. 30.
Vallette	Explication de textes (Horace, *Satires*) pour l'agrégation et thèmes latins.	F. L. *salle I.* Vendredi 15 h. 30.
Préchac	Correction de thèmes latins.	F. L. *salle H.* Mercredi 14 h.
Ponchont	Correction de versions latines.	F. L. *salle H.* Jeudi 10 h. 15.
Bourgery	Explications et version en vue du certificat d'études classiques.	F. L. *salle H.* Jeudi 15 h. 15.
Ernout	Explication de textes pour servir à l'histoire de la langue latine.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
—	Explication critique des Captifs de Plaute.	H. E. H. Vendredi 15 h. 15.
Robin	Explication du *De natura deorum*.	E. N. Jeudi 9 h. et 10 h.
Monceaux	Le 1er livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 1er livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Les Lettres de Sulpice-Sévère relatives à saint Martin.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
—	La *Vie de saint Hilarion*, par saint Jérôme.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
Faral	Explication de textes latins du moyen âge.	C. F. *salle 3.* Samedi 2 h. 30. H. E. H. Lundi 15 h.

Archéologie.

CAGNAT	Fouilles, découvertes, publications relatives à l'histoire du monde romain à l'époque impériale.	C. F. *salle 3*. Samedi 16 h.
MICHON	1er semestre : Les antiques de Versailles. 2e semestre : Monuments du département des antiquités romaines du Louvre.	E. L. Lundi 14 h.
ZEILLER	Antiquités romaines d'Illyricum.	H. E. H. Lundi 9 h.
MILLET	Études sur l'art chrétien avant l'époque des iconoclastes.	H. E. R. Samedi 9 h.
—	Les thèmes de la peinture religieuse dans l'Orient chrétien.	C. F. *salle 3*. Jeudi 10 h.

Épigraphie.

CAGNAT	Explication d'inscriptions latines nouvellement publiées.	C. F. *salle 4*. Lundi 14 h.
CARCOPINO	Épigraphie romaine.	F. L. *salle 5*. Mercredi 9 h.
ZEILLER	I. Inscriptions récemment découvertes. II. Choix d'inscriptions religieuses, impériales et honoraires.	H. E. H. Lundi 9 h.

Paléographie et critique des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et samedi 10 h.
SAMARAN	Paléographie des manuscrits latins et français.	H. E. H. Mardi 17 et 18 h.

GRAT	Critique et classement de manuscrits.	H. E. H. Samedi 15 h.
ERNOUT	Étude critique des Captifs de Plaute.	H. E. H. Vendredi 15 h. 15.
MILLET	Étude sur les manuscrits illustrés.	C. F. *salle 3*. Vendredi 10 h. 30.

Histoire et géographie.

GUIGNEBERT	Préparation au certificat d'histoire ancienne.	F. L. *salle D*. Vendredi 14 h.
CARCOPINO	Questions d'histoire romaine du programme d'agrégation.	F. L. *salle G*. Mercredi 14 h.
—	Histoire extérieure et intérieure de Rome au 1er siècle av. J.-C.	F. L. *salle G*. Mardi 17 h. 2e semestre.
—	Marius et Sylla (cours public).	F. L. *amph. Guizot*. Mardi 17 h. 1er semestre.
G. PIROU	La vie et la pensée économique dans l'antiquité.	H. E. H. Mercredi 10 h.
CAGNAT	Fouilles, découvertes, publications récentes relatives à l'histoire du monde romain à l'époque impériale.	C. F. *salle 3*. Samedi 16 h.
GSELL	Organisation des tribus et des cités indigènes dans les provinces romaines de l'Afrique du Nord.	C. F. *salle 3*. Mardi 14 h.
—	L'administration provinciale dans l'Afrique du Nord sous l'Empire romain.	C. F. *salle 4*. Lundi 15 h. 30.
BESNIER	Les routes de la Gaule romaine : Anjou, Touraine, Maine.	H. E. H. Lundi 14 h. 30.
CHAPOT	Les ports de l'antiquité.	H. E. H. Jeudi 14 h. 30.
JULLIAN	L'évolution religieuse de la Gaule romaine et le triomphe du christianisme.	C. F. *salle 8*. Mercredi 14 h.

Bayet	La morale relative à la famille et à la cité dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 11 h.

Droit romain.

Perrot	Cours de 1re année.	F. D. *amph. I.* Jeudi, vendr., samedi 11 h. 5.
Giffard	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 55.
Collinet	Cours de 2e année.	F. D., *amph. III.* Lundi, mercredi, vend. 9 h. 55.
Noailles	Doctorat. Droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Lundi et mardi 11 h. 5.
Fliniaux	Doctorat : Pandectes.	F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 9 h. 55.
Bayet	La famille et la cité dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Philosophie.

Robin	Explication de Cicéron, *De natura deorum.*	E. N. *salle G.* Jeudi 9 et 10 h.
Bayet	La morale relative à la famille et à la cité dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.
—	La morale chrétienne aux deux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.
De Faye	La pensée chrétienne aux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 9 h. 15.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

Toutain	Les religions et les cultes de l'Étrurie et de l'Ombrie.	H. E. R. Jeudi 15 h.
De Faye	Histoire générale de la formation et de l'évolution de la pensée chrétienne aux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 9 h. 15.
Jullian	L'évolution religieuse de la Gaule romaine et le triomphe du christianisme.	C. F. *salle 8.* Mercredi 14 h.

MILLET	Les thèmes de la peinture religieuse dans l'Orient chrétien.	C. F. *salle 3*. Jeudi 10 h.
GUIGNEBERT	Explication du Nouveau Testament (l'Épître aux Hébreux).	F. L. *salle D*. Mardi 14 h.
—	Le paulinisme (cours public).	F. L. *amph. Michelet*. Vendredi 17 h.
BAYET	La morale chrétienne aux deux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.
ZEILLER	Choix d'inscriptions religieuses.	H. E. H. Mardi 9 h.

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1928 les deuxièmes samedis de chaque mois, les 14 janvier, 11 février, 10 mars, 12 mai, 9 juin, 10 novembre, 8 décembre.

ADRESSES

DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDES LATINES D'ANGLETERRE

PRÉSENTÉES PAR Dr. J. A. Nairn

ANCIEN DIRECTEUR DE « Merchant Taylor's School »

Dans la *Revue des Études latines*, 1926, p. 220 et suiv., mon ami et ancien élève, M. Ronald Gurner, a traité de la question des études latines en Angleterre. Je n'ai rien à ajouter à son exposé concernant les différents types d'écoles dans lesquelles on enseigne le latin, et il parle avec une expérience particulière du type moderne de l'école secondaire, où le latin doit être encouragé comme élément essentiel d'une éducation libérale. Je voudrais seulement renseigner la Société des Études latines sur le fonctionnement des sociétés analogues en Angleterre, et deux d'entre elles m'ont prié de vous présenter leurs messages avec leurs meilleurs vœux pour le succès de vos travaux.

Il y a en Angleterre trois sociétés qui se consacrent entièrement ou pour une part notable aux études latines. Je les nomme suivant leur rang d'ancienneté :

1° La *Classical Association* a été fondée en 1904 pour encourager et soutenir les études classiques et pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de faire une place importante à ces études dans le système national de l'éducation.

Cette association s'occupe du grec aussi bien que du latin. Mais elle donne un appui efficace à des écoles dont le nombre s'accroît aujourd'hui, dans lesquelles on enseigne le latin et non le grec.

Son président pour l'année courante (1927) est le professeur R. S. Conway, le latiniste réputé. Des sujets intéressant les études latines, en particulier les questions pratiques d'enseignement, sont discutés soit au congrès annuel (qui a lieu alternativement à Londres et dans les provinces), soit aux congrès particuliers qui se réunissent dans des centres comme Londres, Oxford, Cambridge, Manchester, Liverpool. En outre, on a constitué des sections de cette association hors de la Grande-Bretagne, sur le continent, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande.

L'organe de la Classical Association, qui lui assure le contact avec ses 3,000 membres, s'appelle *Proceedings;* il est publié annuellement et contient entre autres choses l'adresse du président. Une des meilleures de

ces adresses pour les dernières années est celle du premier ministre actuel, M. Stanley Baldwin, président en 1925, qui a pour titre : « Classics and the plain man. »

J'apporte à la Société des Études latines les compliments de la Classical Association, et je voudrais vous proposer de vous faire représenter par un de vos membres au prochain congrès annuel de l'Association qui aura lieu à Londres en janvier 1928. Je sais que je réponds à un désir de M. Marouzeau en vous demandant de confier cette mission à M. J. Carcopino, qui doit venir à Londres faire une conférence en apportant les compliments de l'Association Guillaume Budé. Je suis certain que ces témoignages de sympathie réciproque entre personnes qui se consacrent aux mêmes travaux seront de grande conséquence, et je sais que la Classical Association approuvera la démarche que je propose.

2° La *Society for the promotion of Roman Studies* a été fondée il y a dix-sept ans environ, et elle a réalisé une œuvre scientifique considérable, spécialement en ce qui concerne l'archéologie. La Revue de cette société, le *Journal of roman studies*, en est à son seizième volume, et la somme de ses articles et de ses comptes-rendus d'ouvrages anglais ou étrangers est extrêmement élevée. En réalité, elle occupe à peu près la même place chez les latinistes que chez les hellénistes le « Journal of the Society for the promotion of Hellenic Studies ».

Dans ces dernières années, le contact entre les deux sociétés, latine et grecque, est devenu plus étroit. Toutes les deux ont leur siège dans le même local, qui est situé 50, Bedford Square, près du Musée britannique, et leurs bibliothèques, autrefois séparées, ont été réunies et cataloguées ensemble. Plusieurs savants éminents (par exemple Sir Frederic Kenyon) sont membres des deux sociétés. Les membres de la Société des Études latines qui feraient un séjour à Londres seront les bienvenus à Bedford Square, chez le bibliothécaire, M. John Penoyre, un grand ami de la France.

3° L'*Association for the Reform of Latin Teaching* a été fondée il y a environ dix ans, grâce surtout aux efforts du Dr. W. H. D. Rouse, directeur de Perse School, Cambridge, qui a été cité dans l'article de M. Gurner pour l'usage qu'il a fait de la méthode directe dans l'enseignement du latin. L'objet de cette association est de rechercher les moyens de réaliser par différents types d'écoles les buts assignés à l'enseignement du latin, et elle organise de temps en temps un enseignement pratique avec conférences et classes de démonstration.

Un cours d'été de ce genre a été organisé en août dernier et il fut suivi par près de soixante professeurs. Ce cours a été reconnu comme cours de vacances par le Board of Education, et un compte-rendu complet de son activité paraîtra dans le journal de l'association, *Latin Teaching*, publié par Messrs. Blackwell d'Oxford.

J'ai eu l'avantage d'assister moi-même à des leçons données à Perse School par M. Rouse et par des membres de son corps enseignant sur la méthode directe, conformément à laquelle tout l'ensemble de l'enseignement est donné en latin, au moins pendant les premières périodes; la méthode a été introduite à Merchant Taylors' School pour les débutants. Elle vient en aide à l'élève en lui faisant comprendre que le latin est ou peut être rendu vivant, méthode plus encourageante que la méthode traditionnelle qui reposait principalement sur l'étude de la grammaire, et qui décevait beaucoup d'élèves par la lenteur de leurs progrès durant la première année.

J'apporte les compliments de cette association à la Société des Études latines, et je voudrais vous proposer de transmettre une adresse au président de l'association (M. A. S. C. Barnard, Queen Mary's School, Walsall), car je crains que la conférence annuelle ne soit passée avant que M. J. Carcopino n'arrive pour sa visite à la Classical Association[1].

Pour finir, j'aurai le plus grand plaisir, comme membre de chacune des sociétés anglaises que j'ai citées et, d'autre part, de la Société des Études latines, d'avoir contribué à resserrer les liens de fraternité qui doivent exister entre étudiants ou savants anglais et français pour une discipline qui, comme le latin, a contribué si puissamment à former la pensée et la langue de nos deux pays.

J. A. NAIRN.

1. Cette adresse a été transmise depuis au nom de la Société par M. J. Marouzeau.

RAPPORT DE M. H. GOELZER

SUR LES FÊTES CÉLÉBRÉES A MANTOUE

EN L'HONNEUR DE VIRGILE

Mon cher Directeur,

Vous voulez bien me demander d'écrire, à l'intention des lecteurs de la *Revue des Études latines*, le récit de la mission dont j'ai été chargé à Mantoue par le conseil de l'Université de Paris à l'occasion des fêtes en l'honneur de Virgile. Si je ne me fais pas prier, c'est que je tiens avant tout à rendre hommage à ceux dont j'ai été l'hôte pendant quelques jours ainsi que mes collègues italiens et étrangers.

Dans une magnifique publication, *A Virgilio la Patria*[1], tirée à quatre cents exemplaires et offerte libéralement à tous les délégués aux fêtes, la ville de Mantoue a exposé l'effort accompli par elle pour élever à celui auquel elle se fait gloire d'avoir donné le jour et qu'elle considère non seulement comme le prince des poètes latins, mais encore comme le premier grand poète italien, un monument digne d'elle et de lui. Après avoir triomphé de difficultés de toute nature, provenant soit du sol lui-même qui devait le recevoir, soit de la guerre mondiale, soit des événements politiques qui ont troublé l'Italie avant l'avènement du Fascisme, on fixa la date de l'inauguration du monument au 21 avril, parce que ce jour est considéré comme l'anniversaire de la fondation de Rome et qu'on voulait associer le nom de la Ville Éternelle à celui du poète qui en a chanté les origines et la grandeur.

« Pendant que sur les bords du Mincio (dit l'adresse qui accompagnait la couronne envoyée à Mantoue, pour être déposée aux pieds de Virgile, par le prince Spada Potenziani, gouverneur de Rome), la patrie dédie un sanctuaire au plus grand chantre de la race, Rome a cueilli un rameau de laurier sur le Palatin et elle a tressé une couronne qu'elle envoie pour être déposée aux pieds de celui qui le premier lui a donné mission d'être la maîtresse du monde. »

La date une fois fixée, la ville de Mantoue prit l'initiative d'envoyer, par l'intermédiaire de M. le Recteur de l'Université de Pavie, dont le ressort comprend Mantoue, des invitations fermes à toutes les Universités de l'Italie et de l'étranger. C'est ainsi que, pressenti, le Conseil de l'Uni-

1. Comune di Mantova. *A Virgilio la Patria*, Mantova, Sindicato arti grafichi, 1927.

versité de Paris me choisit pour délégué, et le hasard devait me mettre à même d'être le premier à éprouver la courtoisie des autorités italiennes. Entré en Italie par le Simplon et Domodossola (car j'arrivais de Belfort) je fus frappé tout de suite de l'amabilité avec laquelle j'étais accueilli à la frontière. Sur le vu de mon passeport et de la lettre officielle que je produisis, ce fut à qui me prodiguerait les égards les plus empressés. Dès ce moment, pendant tout le voyage et jusqu'au bout de mon sé jour, je fus entouré de toutes sortes de prévenances. Je me dois à moi-même et je dois à la vérité de le proclamer hautement.

Le journal *Le Temps*, dans son numéro du 23 avril 1927, a rendu compte en termes succincts des cérémonies qui se sont déroulées à Mantoue le 21 dans un ordre parfait et au milieu du concours empressé d'un peuple immense. Mais le résumé qu'il offre à ses lecteurs, bien qu'exact au fond, est un peu sec et ne répond point tout à fait aux impressions qu'ont ressenties les témoins oculaires. Il ne parle ni de l'attitude recueillie ni de la physionomie rayonnante de la foule qui remplissait les murs de la ville des Gonzague ou qui se pressait sur la place dite de Virgile pour y admirer la superbe ordonnance du monument dû à la collaboration de l'architecte sénateur Luca Beltrami et du sculpteur feu Quadrelli, pour assister aussi au long défilé des autorités civiles et militaires, des membres des universités italiennes et étrangères dont les toges de satin et les épitoges de couleurs variées et fourrées d'hermine attiraient tous les regards, après les coquets uniformes de l'armée italienne, sous le radieux soleil d'avril, *il sole*, dit Manzoni, *del bel cielo di Lombardia e così bello quando è bello*. Mon collègue français, M. Michel Clerc, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, et moi, nous avions été placés immédiatement après les délégués italiens, en tête des représentants étrangers, et, durant le long trajet que nous avions à parcourir depuis le Municipe jusqu'à la place de Virgile, nous ne savions pas vraiment ce que nous devions le plus admirer : l'attitude digne et respectueuse de la foule qui saluait à la romaine notre passage au milieu de ses rangs ou le silence religieux qui régna tout à coup sur l'immense place lorsque, le cortège s'étant arrêté devant le monument, la parole fut donnée aux délégués officiels.

Le 21 avril avait été consacré à la glorification publique de Virgile; le 22, l'Académie Virgilienne de Mantoue devait offrir aux savants italiens et étrangers l'occasion de rendre hommage au grand poète dans une séance extraordinaire qu'elle tenait en leur honneur. On m'avait prévenu la veille qu'on me demanderait d'y donner lecture de l'adresse latine que j'avais remise, au nom de l'Université de Paris, à M. Gino Maffei, le très distingué podestat de Mantoue. Je ne pouvais pas me dérober et (pourquoi ne l'avouerais-je pas !) je n'étais pas fâché de montrer à mes collègues de l'étranger que, malgré certaines apparences malignement exploitées

hors de chez nous, on n'était pas encore en France complètement brouillé avec le latin. De plus, j'avais été présenté à la réunion, non seulement comme le représentant de l'Université de Paris, mais encore comme le président en exercice de la Société des Études latines, titre qui m'avait valu toute sorte de compliments flatteurs à l'adresse de notre Société et de son animateur (ai-je besoin de vous nommer, mon cher directeur?). Aussi je sentais bien que c'eût été manquer à mes devoirs et faire tort à votre confiance que de ne pas affronter l'épreuve publique de la lecture. Heureusement l'auditoire, où je voyais quelques collègues bienveillants, parmi lesquels le sénateur Albini, MM. Ramorino, Plinio Fraccaro, Ducati, Michel Clerc et d'autres encore, se montrait particulièrement bien disposé, peut-être parce qu'on savait vaguement que j'allais lire des vers latins et que j'étais le seul à avoir eu cette audace de vouloir chanter Virgile dans sa langue poétique; en effet, tous les autres délégués s'étaient contentés de le célébrer en prose. En tout cas, comme au témoignage de Virgile lui-même, *audentes fortuna iuvat*, mon audace fut récompensée au-delà de mes mérites; et pourtant je n'avais pas craint d'évoquer la Gaule et la Loire, à propos de Virgile; mais nul ne m'en a voulu, ce qui montre que l'entente est faite ou bien près de se faire avec nos voisins sur les origines celtiques du poète romain par excellence [1].

1. N. D. L. R. — Les lecteurs de la Revue nous sauront gré de faire violence à la modestie de l'auteur en reproduisant ici une partie de son adresse « virgilianisante » :

Mantua quem genuit, tardus quem Mincius amnis
vidit in herbosis meditantem carmina ripis,
adsis o! praesensque fave, divine poeta.
... Ex quo ludum ingressus doctoque magistro
traditus imbueret qui me sermone Latino
fontibus Ausoniis admovi labra piusque
Musarum mox sacra tuli, mea pectora flagrant
vatis amore tui, generosa o Mantua, nec iam
gratior ulla potest animum percellere cura.
Salve Vergilio felix tu, Mantua, salve
optime tu vates quo non praestantior alter
seu musam agrestem gracili meditaris avena
inducisque tuum per mollia prata Menalcan,
seu canis Ascraeum Romana per oppida carmen
abductosque vocas ad rura relicta colonos,
seu profugum Aenean, celsae primordia Romae,
carminibus celebras patriae perculsus amore
ingenti et monstras Capitoli immobile saxum.
Si memor Andorum Ligeris quos alluit unda
vindicat Andinum non numquam Gallia vatem,
nolite offendi neu sit fortasse molestum
quod consanguineum nos nunc iuvat appellare
Vergilium vestrum : nos non fugit esse poetam

Pour couronner la réception qui m'était faite, M. le convervateur du Palais Ducal, qui se trouvait là, me proposa spontanément de me faire accompagner dans ma visite du palais et de ses musées, par son adjoint, M. Nino Giannantoni, pendant que lui-même y servirait de guide à M. le Sous-Secrétaire d'État à l'Instruction Publique. Rien ne pouvait me flatter davantage ni m'être plus sensible, et ils me comprendront tous ceux qui savent ce qu'est la visite d'un musée de premier ordre quand on la fait sous la conduite d'un homme compétent et d'une complaisance inépuisable. Or, si le Palais Ducal de Mantoue est aujourd'hui presque complètement remis en état et a retrouvé en grande partie sa splendeur d'autrefois, c'est à MM. Cottafavi, Schiavi et Giannantoni (mon guide) qu'il le doit.

Je sortis du Palais non seulement pénétré de la plus vive reconnaissance envers mon guide, mais encore rempli d'admiration pour l'œuvre à laquelle il collabore avec une ardeur infatigable et passionnée, avec une rare et incomparable compétence.

C'est ainsi que jusqu'au bout il m'a été donné d'apprécier à la fois l'ardeur de nos voisins à servir la cause de nos études et leur sympathie à notre égard; aussi je suis heureux de saisir ici avec empressement l'occasion qui m'est offerte de leur en témoigner ma gratitude.

H. Goelzer.

Romanum penitus, magno qui gestiat ore
dicere res Italas Romanorumque triumphos
edideritque ferox animis hanc pectore vocem :
« Tu regere imperio populos, Romane, memento ».
Quare vos, Itali, patrium celebrate poetam
nobilibusque e carminibus praecepta referte
quae vobis acuant invictum in pectore robur
et natis exempla ferant imitanda parentum :
nos contenti erimus, si concelebrare licebit
quidquid inest vati humanum, quod molle videtur
quod blandum aut tenerum, quod denique constat amantes
Vergilio omnino proprium tribuisse Camenas.
... Haec ego concilii legatus quo vocat alma
et studii fecunda viros Lutetia doctos
Vergilio de vate libens sincera canebam
carmina ; sed metuens facundi ne mihi deesset
virtus eloquii neu possent verba poetam
argutis celebrare modis, spem pectore cepi
non fore vana mihi conamina, qui sine fuco
sensus prodiderim, magnum et testatus amorem
non impar fuerim perfungi munere coepto.

GEORGES LAFAYE

PAR H. GOELZER

Quelques mois à peine après le décès de notre confrère Edm. Courbaud, nous avons appris la mort soudaine d'un de nos plus dévoués confrères, M. Georges Lafaye, professeur honoraire de poésie latine à la Faculté des lettres. J'ai le triste devoir de saluer sa mémoire et, ce qui ajoute à mon chagrin, c'est que Lafaye, entré à l'École normale la même année que moi et, par conséquent, mon camarade, était demeuré mon ami et que nous n'avons jamais cessé d'avoir les relations les plus affectueuses. Mais ce n'est pas seulement de l'ami, c'est surtout du savant et du latiniste que je dois vous entretenir; je ne vous demande qu'une chose, c'est de m'excuser si j'apporte quelque émotion à m'acquitter de cette tâche.

G. Lafaye était un de nos premiers adhérents et il a été un des membres les plus zélés et les plus assidus de notre Société. Chargé d'enseigner la langue et la littérature latine aux universités d'Aix, de Lyon, puis de Paris (1891-1925), il a, durant quarante-cinq ans, prodigué à ses auditeurs les trésors d'une solide érudition. A vrai dire, les travaux auxquels il a dû sa renommée sont plutôt du domaine de l'archéologie que de la philologie latine pure, mais je me hâte d'ajouter que l'archéologie, telle qu'il l'a toujours entendue, n'intervient dans ses recherches que pour éclairer certains textes obscurs de la littérature latine. La preuve nous est fournie par la lecture des 168 articles qu'il a écrits pour le *Dictionnaire des antiquités*, dont il a été un des collaborateurs les plus éminents, avant d'être choisi en 1911 par M. Pottier pour l'assister dans la direction de ce bel ouvrage, honneur de l'érudition française.

Bien qu'on puisse regarder G. Lafaye surtout comme un tenant de l'archéologie latine, il serait injuste d'oublier les ouvrages où il s'est montré à la fois l'historien de la littérature latine et excellent latiniste. Couronné deux fois par l'Académie des inscriptions, la première fois (prix Bordin, 1892) pour *Catulle et ses modèles*, la seconde fois (prix ordinaire de l'Académie, 1896) pour son livre sur les *Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs*, il a publié une brochure in-12 : *Quelques notes sur les Silvae de Stace* (1er livre), où, au témoignage du regretté L. Havet, il a fait preuve en s'exerçant sur un texte difficile d'une méthode rigoureuse et d'une connaissance parfaite du latin. Que puis-je ajouter à ce témoignage,

sinon qu'en publiant dans la Collection des Universités de France, patronnée par l'Association Guillaume Budé, *les Poésies de Catulle*, texte et traduction, Paris, 1922, G. Lafaye a fait preuve de remarquables qualités : son introduction est un modèle : il y marque en traits sobres et précis la personnalité de Catulle, le caractère de son œuvre complexe, de ces pièces toutes spontanées voisinant avec des poèmes savants traduits ou imités des Alexandrins; il a établi le texte (fondé sur une tradition assez peu sûre) avec une maîtrise et aussi avec une prudence qu'on ne saurait trop louer; enfin sa traduction conserve les grâces de l'original, quand il y a lieu, mais voile discrètement ce que certains traits ont de scabreux. Ainsi s'explique le succès qui a accueilli cet ouvrage. Nul doute que le même accueil ne soit fait à la prochaine publication dans la même collection des *Métamorphoses* d'Ovide et — un peu plus tard — des *Fastes* du même auteur. Le premier de ces ouvrages, qui paraîtra en deux volumes, sera édité sous peu, et j'en puis parler savamment, puisqu'en ma qualité de réviseur, j'ai suivi pas à pas les efforts de Lafaye pour rester à la hauteur de sa tâche. Quant à l'édition des *Fastes*, elle est presque entièrement achevée; car Lafaye était un grand travailleur et, depuis qu'il avait pris sa retraite, il consacrait à l'étude tous les loisirs que lui laissait une santé un peu ébranlée par les incommodités de la vieillesse.

On s'étonnera sans doute que, pouvant faire valoir tous les titres qu'il s'était acquis et dont je vous ai donné une assez faible idée, Lafaye n'ait pas obtenu la récompense suprême que nous ambitionnions pour lui plutôt qu'il ne l'ambitionnait lui-même. Mais il était de ceux dont la modestie s'effarouche à la seule idée de se faire valoir. Depuis plus de trente ans, la Société nationale des Antiquaires de France l'avait choisi comme membre résidant; si honorable que soit ce titre, il semble bien que Lafaye eût mérité davantage. En tout cas, les récompenses qu'il a obtenues au cours de sa longue carrière ne me semblent pas à la hauteur des services qu'il a rendus à la science.

Henri Goelzer.

CHRONIQUE

Sociétés, Congrès, Publications.

— Au moment où la collaboration entre linguistique et philologie apparaît comme propre à enrichir et à renouveler les études latines, il ne peut être indifférent aux latinistes de noter que, pour la première fois, va se réunir un *Congrès international de linguistes*. Ce congrès siégera à La Haye du 10 au 15 avril 1928. Parmi les membres du comité d'honneur les plus désignés pour assurer au latin sa représentation dans les discussions du congrès, je relève les noms de MM. A. Meillet, W. M. Lindsay, F. Sommer, J. Wackernagel, J. Schrijnen... Les travaux du congrès consisteront, d'une part, en discussions sur les problèmes pratiques, par exemple sur les méthodes les plus appropriées à l'étude des langues et à un exposé pratique de la grammaire d'une langue, sur l'établissement, la délimitation des termes techniques et leur traduction dans les langues usuelles, et d'autre part en réunions de sections, consacrées à des communications dont la première série est réservée au domaine indo-européen.

— Un sixième *Congrès international des sciences historiques* aura lieu à Oslo du 14 au 18 août 1928. La préparation en est assurée par le Comité organisateur d'Oslo en liaison avec le Bureau du Comité international des sciences historiques récemment constitué. La Section d'histoire ancienne (Grèce, Rome, Byzance) sera présidée par M. S. Eitrem, professeur à l'Université d'Oslo.

— Le Comité français des sciences historiques a décidé dans sa dernière assemblée générale que le second *Congrès français des sciences historiques* aura lieu à Alger en 1930.

— Une *Conférence internationale sur le problème de la langue universelle* se réunira prochainement à Paris. Comme l'ordre du jour comporte l'examen de la question des langues mortes, en particulier les applications possibles du latin et du latin modernisé, plusieurs latinistes, linguistes et philologues ont promis leur concours aux travaux de la conférence.

— Les suggestions présentées dans cette Revue en vue de l'unification

de la nomenclature grammaticale ont attiré l'attention de M. W. Folkierski, chef de la Section des sciences historiques et sociales de l'Institut international de coopération intellectuelle, qui, s'étant occupé lui-même de cette question au cours d'une conférence de linguistes en Pologne, et soucieux d'étendre au domaine des sciences linguistiques et philologiques l'activité de sa section, a demandé à la Société des Études latines de lui prêter sa collaboration. Dans une conférence à laquelle M. H. Yvon a bien voulu prendre part, on a examiné dans quelle mesure la question était susceptible d'une solution internationale. J'ai cru pouvoir indiquer qu'une unification réelle et totale n'était ni possible ni peut-être même souhaitable, chaque pays étant intéressé à conserver les dénominations propres à sa langue et qui se sont révélées les plus commodes à l'usage. En revanche, il est une partie de la nomenclature grammaticale qui se prête excellemment à une enquête internationale : ce sont les termes d'origine gréco-latine qui ont acquis droit de cité dans chaque langue. Or il se trouve que souvent des termes de ce genre, ayant même origine et forme presque identique, donc internationaux de fait, sont employés avec des sens différents, parfois opposés; de ce type sont : *sujet* et *objet*, *attribut* et *prédicat*, *épithète*, *gérondif*, *accent*, *prosodie*, *mètre*, et même certains mots conservés sous leur forme latine ou grecque, comme *gerundium* et *gerundivum*, *arsis* et *thesis*, *ictus*, etc. Sur ce vocabulaire internationalisé, une entente internationale pourrait être sans doute aisément réalisée. M. H. Yvon a bien voulu se charger de dresser une liste de termes à examiner, et j'ai accepté moi-même de rédiger un questionnaire relatif à cette nomenclature minima.

Mais il est apparu qu'une autre question pouvait être utilement jointe à celle-ci. S'il y a un domaine qui se prête à l'unification, c'est celui des signes, sigles et symboles qui, étrangers à toute langue particulière, sont du domaine de la typographie courante. Or rien n'est plus incertain, plus dépendant des usages nationaux ou du caprice individuel que le système des signes usités dans les éditions de textes classiques, soit pour la constitution de l'apparat critique, soit pour les indications qui accompagnent le texte lui-même : signes d'omission, d'addition, de faute, de suspicion, de conjecture, etc. La nécessité d'une règle unanimement consentie est apparue chez nous quand s'est constituée la collection de textes G. Budé, et l'on a demandé alors à Louis Havet de rédiger des *Règles pour éditions critiques*, qui, publiées par la Société des *Belles Lettres*, ont servi de guide aux éditeurs de la collection. Mais, dans d'autres pays, d'autres autorités règlent l'usage, par exemple en Allemagne, dans une certaine mesure, les *Ratschläge fur die Anlage textkritischer Ausgaben* de O. Stählin. Dans cet opuscule même, paru chez Teubner en 1909, comme tirage à part des *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, t. XII, l'auteur

souhaite, pour résoudre le problème, l'intervention d'un Congrès philologique international. Un professeur polonais, M. J. Siemienski, vient de reprendre cette proposition d'une manière très intéressante dans une brochure éditée par la Société des sciences et des Lettres de Varsovie : *Les symboles graphiques dans les éditions critiques de textes. Projet d'unification* (fondation J. Mianowski, Palais Staszic, Varsovie, 1927). M. Siemienski se défie, pour la réalisation d'une entente, de l'action individuelle des savants, qui sont entre eux en complet désaccord; il se défie aussi de l'intervention d'un Congrès international; il estime que « le seul moyen d'aboutir est d'exposer des arguments » : il en apporte, il les défend, et il propose, à titre d'exemple, non pas un, mais deux systèmes de signes et symboles, l'un très complexe, l'autre simplifié. Je suis moins confiant que M. Siemienski en l'efficacité des arguments tout seuls, et moins sceptique sur l'action d'un comité d'étude international. Au reste, sa brochure m'est adressée par le président de la *Commission nationale polonaise de coopération intellectuelle*, M. K. Lutostanski, qui se demande si la question posée par M. Siemienski ne pourrait pas être mise à l'ordre du jour des sociétés savantes dans les différents pays, et sollicite en particulier l'avis de la Société des études latines. L'occasion m'a semblé bonne de joindre cette question à celle de la terminologie grammaticale, et j'en ai fait la proposition à M. Folkierski. Un questionnaire sera rédigé qui précisera les principaux points à examiner, il sera soumis aux personnes compétentes dans les différents pays, et un rapport sur les réponses obtenues sera transmis au Congrès de La Haye dont il a été question plus haut.

— J'ai dit précédemment (cf. la chronique du fascicule 2, p. 122-123) que la *Confédération des sociétés scientifiques françaises* nous avait remis, comme à toutes les sociétés adhérentes, un questionnaire relatif à nos besoins les plus urgents et aux moyens matériels d'assurer notre vie scientifique. On sait qu'entre temps le ministre de l'Instruction publique a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la création d'une caisse des lettres, arts et sciences, qui doit fournir aux associations intellectuelles comme aux travailleurs isolés les encouragements et les subsides dont ils ont besoin. Les deux initiatives sont susceptibles d'être conjuguées, et notre Société se doit d'être à l'affût de ce qui sera fait dans cet ordre d'idées. Dès maintenant une réponse à l'enquête de la Confédération a été rédigée, dont voici la teneur essentielle :

« La Société dispose aujourd'hui de ressources tout juste suffisantes pour assurer la publication d'une Revue. Par ailleurs, sa vitalité dépend entièrement du dévouement et de l'activité personnelle de ses membres et de son bureau. En particulier elle n'a les moyens ni d'augmenter ses publications, ni d'assurer efficacement la liaison avec les savants étran-

gers, ni d'acquérir des instruments de travail, ni de faciliter les enquêtes et voyages d'études.

Ses besoins les plus urgents pourraient être approximativement évalués de la manière suivante :

1° *Organisation de publications*, — en particulier dans le cadre de la *Collection d'études latines*, qui ne dispose aujourd'hui d'autres ressources que de celles que procure la vente des volumes publiés; annuellement : 8,000 francs.

2° *Réception de savants étrangers*. — La Société est souvent appelée à recevoir des savants étrangers de passage à Paris. Pour leur ménager l'accueil qui serait désirable, il faudrait prévoir une somme annuelle d'environ 1,000 à 2,000 francs.

3° *Invitations*. — La Société devrait pouvoir prendre l'initiative d'appeler à Paris des savants de province ou de l'étranger pour leur donner l'occasion d'exposer le résultat de leurs travaux ou de participer à l'élaboration de projets scientifiques; de ce fait serait à prévoir une subvention annuelle de 2 à 3,000 francs.

4° *Voyages d'études et d'informations*. — Le désir est à chaque instant exprimé par des universités ou savants de l'étranger de voir les savants de notre pays participer à des congrès, conférences, commémorations, réunions de caractère scientifique ou pédagogique; le savant français, qui voyage peu, trouverait là l'occasion de faire des comparaisons utiles, d'échanger des vues, d'organiser la collaboration scientifique qui est la tâche et le devoir de notre temps. Il faudrait prévoir de ce fait une dépense annuelle d'environ 6,000 francs.

Au total, les ressources supplémentaires propres à assurer le bon fonctionnement de la Société peuvent être évaluées approximativement à une somme comprise entre 15,000 et 20,000 francs. »

Sur ces divers points la Société n'espère pas de sitôt obtenir entière satisfaction; en attendant, elle accueillera avec gratitude l'aide de tous ceux qui souhaitent de voir réaliser le programme d'action ainsi présenté.

— En dépit de ses ressources limitées, la Société a pu déjà publier trois volumes dans la *Collection d'études latines*. Un quatrième est en préparation, qui sera une étude sur Pline et son temps, de Mlle A.-M. Guillemin; un cinquième est en projet, de M. P. Faider, qui sera un répertoire des éditions de scolies et commentaires d'auteurs latins, et un sixième à l'étude, qui serait une enquête sur les origines du *cursus*, de M. M. G. Nicolau. Le volume I, épuisé, est en réimpression.

— Dans la *Collection de bibliographie classique* que publie la Société des Belles Lettres sous le patronage de l'Association G. Budé et en liaison avec les publications de notre Société vont paraître à peu près en même

temps que ces lignes deux nouveaux volumes : le tome II des *Dix années de bibliographie classique* (matières et disciplines) et le premier volume de l'*Année philologique*, qui comprend essentiellement la bibliographie de l'année 1926, mais par surcroît celle des années 1924 et 1925, de façon à se raccorder exactement avec le terme extrême des *Dix années*. Il ne va donc subsister de lacune bibliographique depuis un demi-siècle que celle que je signalais dans une précédente chronique (cf. ci-dessus, p. 29), entre la dernière année de la *Bibliotheca scriptorum classicorum* de Klussmann (1898) et le début des *Dix années*. J'écrivais dans la chronique en question : « Puisse la tâche de combler cette lacune tenter bientôt quelque bibliographe que n'aura pas effrayé mon exemple ! » Cet appel a déjà été entendu : M. S. Lambrino, professeur à l'Université de Bucarest, correspondant en Roumanie de la Société de bibliographie classique, se propose d'entreprendre cette tâche. Il va de soi que la Société des Études latines se fera un devoir d'étudier avec la Société de bibliographie classique les moyens de la lui faciliter.

La *Collection de bibliographie classique* va du reste s'enrichir prochainement d'un autre volume.

M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de Droit de Paris, prépare, avec le concours de plusieurs de ses élèves d'agrégation, et sous les auspices de la Société de bibliographie classique, une *Bibliographie des travaux de droit romain publiés en langue française*, tant en France qu'en Belgique ou en Suisse, et aussi bien par des nationaux de ces pays que par des étrangers. Le plan en est conforme à celui qu'a adopté M. Pietro de Francisci dans le précieux petit volume qui contient les titres des principaux ouvrages et articles de droit romain écrits ou traduits en langue italienne, et que M. H. Lévy-Bruhl a présenté dans cette Revue : *Guide bibliographiche; Il diritto romano*. Roma, Fondazione Leonardo per la cultura italiana, 1923, in-16, 141 pages.

Dans ce volume sera suivi l'ordre alphabétique des auteurs; chaque étude portera un numéro spécial; une table méthodique des matières renvoyant aux numéros permettra au chercheur d'établir rapidement la bibliographie de chaque question.

— Enfin, c'est l'occasion de signaler que M. Ch. Picard, professeur à la Sorbonne, se propose de publier dans notre Revue une *Chronique bibliographique d'archéologie romaine;* il y a là non seulement un enrichissement immédiat pour nos publications, que nous devons accueillir avec reconnaissance, mais peut-être aussi l'amorce d'une nouvelle rubrique qui pourra un jour englober d'autres disciplines.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

UN PROGRAMME D'ÉTUDE SUR L'EMPLOI DU *CURSUS* RYTHMIQUE PAR LA CHANCELLERIE IMPÉRIALE ROMAINE

PAR P. COLLINET

Professeur à la Faculté de droit de Paris

D'après les recherches bibliographiques effectuées sur l'histoire du *cursus* par mon élève, M. Matei G. Nicolau, il ne semble pas que l'attention des philologues ou des romanistes se soit jusqu'ici dirigée vers les constitutions impériales[1]. Louis Havet (en 1892)[2] et M. Norden (en 1909)[3] n'ont fait que des allusions très brèves à la possibilité d'y rencontrer le *cursus*. M. Wilhelm Rechnitz[4] a récemment examiné (1925) les clausules des constitutions latines de Justinien comme introduction à une étude sur les clausules métriques dans les œuvres conservées du jurisconsulte Salvius Julianus.

1. En particulier, on ne trouve rien dans l'ouvrage général le plus récent sur la question, A. W. de Groot, *La Prose métrique des Anciens*, Paris, 1927.

2. Louis Havet, *La Prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*. Paris, 1892, p. 3 : « Un cursus m'avait été signalé dans d'autres textes analogues, bien antérieurs à la restauration de Jean Caetani et à la composition des *Dictamina* [1088], entre autres dans les rescrits impériaux que reproduit le Code théodosien. »

3. Ed. Norden, *Die Antike Kunstprosa*, Leipzig, 1909, p. 946 : « Die aus der kaiserlichen Kanzlei hervorgegangen Schriftstücke halten sich genau an das Gesetz, z. B. die schwülstige Vorrede des Edictum Diocletiani a. 301 » (*C. I. L.*, VI, p. 824) : « Ebenso der Brief Constantins an Porfyrius Optatianus, woraus man lernen kann, dass das Gesetz auch für die Kritik wichtig ist, ein inschriftlich erhaltener Brief desselben (*C. I. L.*, III, 352; Bruns. Fontes[6], p. 158) und Erlasse des Codex Theodosianus, z. B. vom J. 380 (*Cod. Justin.*, I, 1, 1) : cunctos populos quos clementiae nostrae regit temperamentum, in tali volumus, etc... »

4. W. Rechnitz, *Studien zu Salvius Julianus*, Weimar, 1925.

A priori cependant, on pouvait penser que le rythme avait été observé par la Chancellerie impériale puisqu'il l'était par la Chancellerie pontificale dès Léon le Grand, pape de 440 à 461.

Notre étude qui ne sera pour le moment qu'une esquisse très rapide du sujet, comportera d'abord la démonstration de l'emploi du *cursus* dans les constitutions.

Nous tirerons ensuite les conclusions qui en découlent pour la critique de ce genre de textes et qui peuvent s'apercevoir dès maintenant, sans attendre un travail de recherches plus complet et plus approfondi.

I

Démonstration de l'emploi du « Cursus » par la Chancellerie impériale

Les constitutions latines des empereurs romains nous sont parvenues par des sources diverses que l'on peut ranger en deux grands groupes :

1° Les lois réunies dans le Code de Justinien qui s'étendent d'Hadrien à Justinien lui-même et dont celles antérieures à Justinien n'ont été introduites dans le Code qu'avec des remaniements plus ou moins profonds, des interpolations incontestées.

2° Les lois conservées en dehors du code de Justinien, soit par le Code Théodosien,

par les *Fragmenta Vaticana*,

par la *Collatio mosaicarum et romanarum legum*,

par la *Consultatio cuiusdam veteris iurisconsulti*,

par certains textes du Digeste,

par quelques inscriptions ou papyrus.

Les versions des constitutions contenues dans ce deuxième groupe sont en général pures, sauf celles qui sont relatées par des juriconsultes au Digeste et qui ont pu subir les mêmes altérations que les fragments de ces jurisconsultes, lesquels, comme on le sait, forment les matériaux des Pandectes. Pour vérifier si réellement le *cursus* a été employé par la Chancellerie impériale, c'est de toute évidence dans les éléments du deuxième groupe que les sondages ont dû être opérés.

Ces sondages vont nous faire voir que les quatre sortes de

cursus — *planus, tardus, velox*, dispondaïque — se rencontrent dans les constitutions.

1° *Cursus planus* ('~ ~'~)

Voici quelques exemples :

F. V. 43 (298), actiónem exclúdit.

F. V. 293 (293), notiónem praebébit.

Cons. 5. 6 (294), iúris impúgnat.

Cons. 6. 11 (294), cápit efféctum.

C. Théod. praef. 1, 1, 5 (429), fins de phrases :

generalitáte subníxas,
vitandáque monstrábit.
sollemnitáte vulgándum.

C. Théod. 1, 2, 4 (319), emoluménta adquírant.

C. Théod. 1, 2, 8 (382), conveníret, aspéxit.

C. Théod. 1, 5, 3 (331), custodíre debébis.

C. Théod, 4, 1, 1, 1 (426), ambiguitáte succédat.

2° *Cursus tardus* ('~ ~'~ ~)

F. V. 41 (293), iúre depóscere.

F. V. 273 (315), providébit iustítiam.

F. V. 282 (286), tíbi subvéniet.

Coll. 6. 4. 8 (295), dubitábit inrúere.

Coll. 10. 5. 1 (294?), ordinábit senténtiam.

C. Théod. 1, 1, 6 (435), inhibére obstáculum (exemple qui prouverait le non emploi de la synalèphe).

C. Théod. 1, 4, 3 (426), valére praecípimus.

3° *Cursus velox* ('~~ ~~'~)

F. V. 33 (315), audiéntiam praebitúrus.

F. V. 281 (286), légibus temperábit.

Coll. 1, 10, 1 (290), vólumus liberáre.

Cons. 2, 6 (290), mélius reformábit.

Cons. 6, 15 (293), restítui providébit.

C. Théod. praef. 1, 1, 5 (429) cleméntiae reserváta.

C. Théod. 1, 2, 1 (314), exístimes audiéndas.

C. Théod. 1, 2, 10 (396), competíerit testatóri.

C. Théod. 3, 13, 4 (486), fúerit subsecúta.

C. Théod. 4, 6, 7 (426), légibus revocétur.

4° *Cursus dispondaïque* (′~ ~~′~)

F. V. 276 (290) donavérunt confirméntur.
F. V. 279 (286), súae providébit.
Coll. 10, 3, 1 (293), ratióne decidétur.
C. Théod. 1, 2, 5 (325), edíctum supplicétur.
C. Théod. 1, 8, 2 (424), deínceps emittántur.
C. Théod. 1, 8, 3 (424), iúra revocáre.
C. Théod. 6, 27, 21 (426) uidéntur reservátis.

Nous avons négligé volontairement dans ces exemples :

1° Les finales où se trouvent le mot *non* [F. V. 22 (Dioclet. et Max.) : *convélli non d*[*ébet*]; F. V. 23 (285) : *té non adstrínget.*] Exemples qui se rangeraient sous le *cursus planus* si l'on joignait *non* au mot postérieur ou au mot antérieur;

2° Les finales en *-um est* sur l'élision desquelles on peut hésiter; F. V. 275 (286) : *sáepe rescríptum est*, qui serait un exemple de *cursus planus* si l'on prononçait : *rescríptum'st* par élision.

Il ne faudrait pas s'imaginer, d'ailleurs, que toutes les finales des constitutions, sans exception, sont conformes à l'une ou à l'autre de ces sortes de *cursus*. Il en est un nombre variable suivant les époques, tantôt grand, tantôt faible, qui n'y répondent pas. Mais cependant dans les sources, les traces du *cursus* sont assez visibles pour faire écarter l'idée que les syllabes rythmées des finales seraient assemblées là par le pur hasard. Nous indiquons plus loin brièvement suivant quelle courbe l'évolution du *cursus* s'est opérée.

II

De l'utilisation du « cursus » dans la critique des textes

1° *Pour la découverte des interpolations*

De même que les philologues se sont servis de l'observation du *cursus* dans certains passages des sources littéraires pour en démontrer la corruption, nous pouvons utiliser le même critère à l'égard des constitutions, pour en démontrer les interpolations. C'est naturellement dans les versions des constitutions au Code de

Justinien — notre premier groupe — que nous ferons application de ce critère.

Exemples :

a/ C. 7, 60, 1 (293)... tamen ceteri non [alias] ad solutiónem urguéntur, [nisi debitum fuerit probatum].

Les passages entre crochets sont certainement interpolés pour deux motifs : 1° parce que la forme *alias nisi* est connue comme un critère d'interpolations; 2° parce que la finale n'obéit pas au *cursus*. Au contraire, on trouve dans les mots *ad solutiónem urguéntur* une application du *cursus planus* (l'*u* du groupe *-guen-* étant consonne) : c'était là la véritable finale de la constitution.

b/ C. 3, 42, 8, 1 (293) ... intellegis nullam te ex ejus pacto contra quem supplicas actiónem [stricto iure] habére : [utilis autem tibi propter aequitatis rationem dabitur depositi actio].

L'interpolation des mots entre crochets est admise par la majorité des romanistes pour des raisons historiques de fond. La finale entre crochets n'est pas conforme au *cursus*. C'est, je pense, une scolie (non une interpolation de Justinien) qui a provoqué par antithèse l'addition antérieure [*stricto iure*]. Les mots entre crochets éliminés, la version originaire finissait correctement par : *actiónem habére*, exemple de *cursus planus*.

2° *Pour le choix entre les leçons des textes.*

L'inobservation du *cursus* suscite dans certains cas le doute sur l'authenticité de la leçon donnée par les manuscrits du Code de Justinien.

Exemples :

a/ Code : 3, 38, 3 (290) *in melius reformabitur*.

Avec cette leçon-là le *cursus* manque; si l'on adopte la leçon *in mélius reformábit*, la finale se range sous le *cursus velox*. Or précisément cette leçon est celle du texte géminé de la constitution dans la *Cons.* 2, 6, qui porte parfaitement : in mélius reformábit.

b/ Code, 6, 26, 1 (146), se termine par *in institutione expressae sunt* qui n'est pas conforme au *cursus*. La version géminée des Institutes de Justinien (2, 15, 2) porte : *in institutióne expréssit* (application du *cursus planus*).

La rédaction au Code du texte au passif est d'ailleurs de forme non classique tandis que la rédaction aux Institutes à l'actif est d'un bon style.

c/ F. V. (286) (au milieu) : si tamen legis Falcidiae ratio comminui eam nec exegerit (leçon de V^1 admise par Mommsen).

On doit lui préférer la correction de V^2 suivie par Mai : *nisi — éam exégerit* qui est à la fois plus pure (car la forme *si nec* est archaïque) et soumise au *cursus tardus*.

3° *Pour l'amélioration des éditions.*

Nous avons déjà montré incidemment comment l'observation du *cursus*, dont ni Paul Krueger ni Mommsen n'ont tenu compte, pouvait servir à améliorer les éditions des constitutions.

En voici un nouvel exemple :

F. V. 248 (330). Les manuscrits portent à la fin de ce paragraphe : *necessitatis laqueis adstricti nova commendatione pietatis etiam detrectántes advéniant*, Mommsen corrige le dernier mot en *ad ⟨id⟩ veniant*. L'addition de *id* est inadmissible, car l'éditeur n'a pas remarqué qu'elle rompt le *cursus tardus*. La bonne intention de Mommsen de faire comprendre le texte doit céder devant cette remarque. Il importe peu que le texte soit difficilement intelligible en raison de son mauvais latin, cela tient à sa date (330) et au style même des bureaux de Constantin.

III

Les problèmes a examiner.

Si les remarques brièvement faites aujourd'hui semblent acceptables aux philologues et aux juristes, une étude complète des constitutions sous l'angle du *cursus* s'impose. Cette étude devra comporter l'examen de quelques problèmes qui nous paraissent de la plus haute importance pour l'histoire même du rythme des finales :

1° D'après nos recherches faites en collaboration avec M. Nicolau les premiers exemples au Code de Justinien seraient d'Antonin le Pieux (138-161), et la courbe d'évolution de l'emploi du *cursus* par la Chancellerie impériale pourrait, sous réserve, se tracer ainsi. Le *cursus*, d'abord rare au IIe et au IIIe siècle, est assez rigoureusement suivi à la fin de ce siècle par la Chancellerie de Dioclétien et de Maximien et par celle des empereurs du IVe siècle, quoique à cette époque les exceptions soient encore notables. Sous

le règne de Théodose et Valentinien (425-450), au contraire, le *cursus* devient régulier sans exception; il est observé non seulement aux finales des constitutions mais aux finales des phrases et même des membres de phrases des constitutions.

C'est sous le règne de Théodose et de Valentinien que le *cursus* de la chancellerie impériale atteint sa perfection typologique, selon l'expression de M. Zielinski; la coupe des mots dans les finales devient tout à fait conforme à la règle qui sera indiquée plus tard par Caetani (1088) : mots de quatre syllabes précédés de polysyllabes ou, par exception, pour le *cursus planus*, mots de trois syllabes précédés aussi de polysyllabes.

Après Théodose et Valentinien il semble que la Chancellerie se soit relâchée de ses traditions, car les constitutions de Justinien, d'un latin d'ailleurs si incorrect, se soumettent rarement aux règles strictes du rythme.

Notons que l'établissement de la loi d'évolution nous sera facilité par la future publication de la *Palingenesia delle constituzioni imperiali romane* (*Fondazione Guglielmo Castelli*).

3° Il y aura lieu d'étudier aussi après les constitutions elles-mêmes le rythme des formules en usage dans la Chancellerie impériale telles qu'elles nous sont conservées par les *Variae* de Cassiodore (537 ap. J.-C.), en attendant de passer aux formules de l'époque franque.

4° Du point de vue particulier de l'histoire du droit romain nous appliquerons à l'ensemble des constitutions la méthode indiquée dans cet article, en particulier pour la découverte de nouvelles interpolations ou pour la confirmation d'interpolations déjà connues.

C'est là un travail de longue haleine à l'éclosion duquel le concours de la *Société des Études latines* nous serait un encouragement précieux.

Paul Collinet.

II

LES MANUSCRITS DE CICÉRON DITS *LAGOMARSINIANI*

OU SONT LES COLLATIONS DE LAGOMARSINI?

PAR L. LAURAND

docteur ès lettres

Dans les ouvrages où sont énumérés les principaux manuscrits de Cicéron, l'on rencontre, avec les mots *Parisinus*, *Vaticanus* et bien d'autres, cette appellation plus étrange : *Lagomarsinianus*[1]. Ce qu'est un *Parisinus* ou un *Vaticanus* se devine aisément; mais un *Lagomarsinianus?*

Pour résoudre les difficultés de ce genre, le plus simple est d'ordinaire de recourir au *Companion to classical texts* de Hall. Nous y lisons : « *Lagomarsinianus*, Jérôme Lagomarsini (1698-1773), jésuite, professeur de rhétorique à Florence et ensuite à Rome. Il collationna beaucoup de manuscrits de Cicéron[2] ».

Très bien; mais cela ne nous dit pas où se trouvent ces nombreux manuscrits. Cherchons ailleurs.

Bandini, dans son célèbre catalogue de la Bibliothèque Laurentienne, parle à maintes reprises de Lagomarsini; il l'appelle « *vir doctissimus et in huiusce scriptoris lectione versatissimus*[3] », « *perspicacissimus vir*[4] ». Ce savant jésuite, nous raconte-t-il, avait, pendant plus de douze ans, « avec une incroyable patience[5] », étudié et collationné les manuscrits de Cicéron; il était mort en 1773; Bandini, qui, dans les années suivantes, travaillait au catalogue de la Laurentienne, aurait bien voulu se procurer les collations qui devaient renfermer tant d'indications précieuses. Mais, après de multiples recherches, il n'a pu découvrir qu'un seul cahier, celui qui contenait la description générale des manuscrits

1. Par exemple, Schanz, *Gesch. d. Röm. Lit.*, I, 1³, p. 241 (§ 141); Martini, *Grundriss*, I, p. 158; Curcio, *Letteratura latina*, II, p. 55, 62, 66, etc.
2. Hall, *Companion*, p. 322-323.
3. A. M. Bandini, *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana*, II, Florence, 1792, p. 487.
4. Bandini, *Bibliotheca*, II, p. 488.
5. « *Incredibili patientia* » (Bandini, *Bibliotheca*, II, p. 487).

avec différents détails sur les bibliothèques de Florence et des discussions sur diverses questions critiques[1]; il fait à cet écrit de nombreux emprunts. Mais des collations elles-mêmes, aucune trace.

Elles furent pourtant retrouvées, puisque plusieurs savants les consultèrent : Niebuhr, Zumpt, Ellendt et d'autres encore[2]; elles étaient alors au Collège Romain :

> Asservantur enim in Collegio Romano S. I. scripturae discrepantes Lagomarsini manu ex plus septingentis Ciceronis codicibus excerptae in ordinemque redactae[3].

Mais, après une résurrection éphémère, elles semblent avoir une seconde fois disparu : depuis plus de soixante ans, toutes les citations qu'on en fait sont de seconde main, empruntées, en dernière analyse, à Niebuhr, à Zumpt, à quelque autre des érudits d'autrefois. Et pourtant ils n'en avaient étudié qu'une partie restreinte; tout le reste était encore à explorer. Le recueil aurait-il cette fois péri définitivement?

Nous nous le sommes demandé souvent; et, depuis plusieurs années, nous cherchions la réponse à cette question quand, enfin, nous l'avons trouvée, en septembre 1927.

Le manque de catalogue est cause qu'à la Bibliothèque Vaticane bien des trésors inconnus restent encore ensevelis. C'est là que dorment les notes volumineuses de Lagomarsini.

*
* *

Leur cote est : *Vat. Lat.* 11616-11696.

En voici sommairement le contenu :

11616-11646 : Collations proprement dites : variantes recueillies séparément dans divers manuscrits de Cicéron.

11647-11648 : Commentaires, simples résumés d'ouvrages antérieurs : 11647 : Lettres *ad Familiares* d'après Manutius; 11648 : Premiers discours de Cicéron d'après Manutius et le P. de Mérouville; ce dernier travail est daté d'Arezzo, 13 décembre 1723;

1. Bandini, *Bibliotheca*, II, p. 487.
2. Sandys, *History of classical scholarship*, II, p. 378.
3. F. Ellendt, *M. Tulli Ciceronis De Oratore libri tres*. 2 vol. Königsberg, Bornträger, 1840, I, p. VIII.

l'auteur est, dit-il, dans sa vingt-cinquième année. Il étudie et admire Cicéron depuis longtemps déjà.

11649-11696. Nous avons ici l'édition que Lagomarsini avait préparée; dans le texte de Cicéron sont intercalées les variantes avec l'indication des manuscrits auxquels elles sont empruntées : 2, 5, 27, 33, etc.

Des feuilles volantes signalent les difficultés qui se sont présentées quand la copie a été exécutée, les vérifications qui restaient à faire. Plusieurs cahiers détachés, peut-être placés par erreur dans cette série, contiennent des collations particulières. L'ensemble de l'édition forme une masse de papier véritablement impressionnante.

— Mais, nous dit-on, ce n'est là qu'une suite d'énigmes. Que signifient tous ces chiffres, 2, 5, 27, 33? Quels manuscrits désignent-ils?

Des réponses partielles à cette question se trouvent dispersées çà et là : un bon nombre dans le catalogue de Bandini, ou dans les manuscrits eux-mêmes que Lagomarsini a consultés[1]; d'autres sont dues aux savants du XIXe siècle[2]. Mais il reste vrai qu'en général ces références sont aujourd'hui des énigmes. Il faudrait avoir la table de ces sigles.

Au Vatican, il manque un volume, juste le plus important.

*
* *

Mais ne savons-nous pas que Bandini avait trouvé un volume, un seul? D'ordinaire, les manuscrits ne sont pas grands voyageurs; beaucoup séjournent depuis des siècles au lieu où le hasard les a placés jadis. Celui que nous cherchons ne serait-il pas resté à Florence?

Il s'y trouve, en effet, non point à la Laurentienne où l'on serait tenté de le chercher d'abord, mais à la *Biblioteca Marucelliana*, sous la cote B. III. 44.

Même si on n'y lisait pas ce titre : *Lagomasini (sic) recensiones*

1. Exemple : *Laurentianus*, 48, 8, feuillet de garde, recto : *Contuli cum vulgatis diligenter hunc codicem quem in mea Ciceronis editione numero* 8 *designabo. Hieronymus Lagomarsinus e Soc. Jesu. Florentiae, die* 19 *nov.* 1748.

2. De là vient que certains manuscrits connus d'abord par l'intermédiaire de Lagomarsini sont maintenant utilisés directement.

codd. Ciceronis Flor. Biblioth.[1], on n'aurait qu'à l'ouvrir à la première page pour être renseigné : Bandini lui-même nous y raconte qu'il a cherché longtemps les collations de Lagomarsini, mais n'a pu trouver que ce cahier.

D'ailleurs le papier, la reliure, l'écriture, tout indique que nous avons ici le volume qui manque au Vatican. Nous y retrouvons aussi les passages cités dans le catalogue de la Laurentienne, en particulier l'intéressante dissertation prouvant que la *Rhétorique à Hérennius* n'est pas de Cicéron[2].

Avec ce cahier, toute le série vaticane s'éclaire. Le sens des divers chiffres est expliqué; les manuscrits utilisés sont décrits; très souvent même, la cote exacte est indiquée et elle n'a pas varié.

*
* *

Maintenant que l'on sait où se trouvent les collations de Lagomarsini et le volume isolé qui en rend l'utilisation plus aisée, il faudra bien que, tôt ou tard, les philologues reprennent la trace de Niebuhr et viennent visiter à leur tour les vieilles notes longtemps délaissées.

Ce n'est pas qu'il puisse être question de les publier telles quelles. On ne songera pas à jeter sur le marché en temps de crise économique une œuvre immense qui n'a pas trouvé d'imprimeur à une époque où les in-folio sortaient des presses par milliers. Un grand nombre des variantes relevées n'offrent qu'un intérêt minime; elles illustrent seulement l'histoire du texte dans ses détails les plus ténus et risquent, par leur multitude, de cacher celles qui sont vraiment précieuses.

Mais, en les triant, on y trouve des perles. Parfois on y remarque une leçon évidemment excellente; en se reportant au volume de Florence, on constate que le manuscrit où elle se lit n'a pas encore été utilisé; on est invité par là à l'étudier, à lui donner la préférence sur d'autres copies dont on s'était contenté jusqu'ici, tout au moins à lui ouvrir une place dans les apparats critiques.

1. Écrit sur le dos factice en papier qui recouvre en partie la reliure de parchemin. Sur cette dernière, le même titre était écrit correctement, autant qu'on en peut juger par les premiers mots, encore visibles.
2. Fol. 9 verso à fol. 12 verso; cf. Bandini, *Bibliotheca*, II, p. 488-492.

Sans aucun doute, une étude prudente des *Lagomarsiniani* amènera nécessairement à élargir la base des éditions critiques de Cicéron[1].

L. LAURAND.

Novembre 1927.

III

SOCIÉTÉS DE GENS DE LETTRES AU TEMPS DE PLINE

PAR Mlle A. GUILLEMIN

Docteur ès lettres

Je veux essayer dans cette étude, dont les lettres de Pline le Jeune sont l'occasion, de mettre en lumière quelques détails de la vie antique qui, à mon avis, ont été jusqu'ici peu remarqués. J'espère qu'ils pourront éclairer certaines parties de la Correspondance dont on a beaucoup abusé contre son auteur et qui, une fois replacées dans leur cadre, prennent un aspect et un sens tout nouveaux. A force de répéter, ce qui est vrai, que notre civilisation est fille de la civilisation latine, on oublie que cependant deux mille ans bientôt vont les séparer. Les philologues savent combien on se leurre en traduisant un mot latin par le mot français qui lui ressemble ; interpréter les coutumes suivant cette méthode fâcheuse, croire par exemple que dans les relations amicales, la pratique des vertus, les usages de la politesse, rien n'a changé depuis le temps de Cicéron serait aussi une grosse erreur. Les lettres de Pline offrent des documents de premier ordre pour une pareille recherche; elles ont été tellement exploitées qu'on pourrait craindre de n'y trouver matière qu'à des redites, car quiconque s'est intéressé à l'histoire romaine, depuis Mommsen jusqu'à M. Louis Bertrand, y a puisé à pleines mains. Mais ce ne sont pas

1. Voulant avant tout indiquer sans retard aux philologues cette ressource nouvelle pour l'étude de Cicéron, nous avons laissé de côté ici les questions et discussions de détail; mais nous devons prévenir qu'on ne trouvera pas « plus de sept cents manuscrits » utilisés par Lagomarsini, comme le croyait Ellendt. Très loin de là. Ce chiffre fantastique vient, sans doute, de ce que certains manuscrits ont été comptés plusieurs fois, suivant les divers ouvrages qu'ils contenaient.

les faits, bien connus par les ouvrages de Friedländer et de Marquardt, que je veux enregistrer ; c'est sur leur sens, sur la mentalité dont ils témoignent, que j'essaierai d'appeler l'attention. Je le ferai en étudiant le milieu littéraire dans lequel ont vécu Pline et ses amis, ce que j'appellerai le cercle littéraire de Pline, en cherchant à découvrir et à interpréter l'esprit qui l'animait, les usages qui s'y rencontraient, les idées qui y avaient cours, et j'essaierai d'établir, avec preuves à l'appui, les conclusions suivantes : les lettres de Pline sont conformes au code de la civilité de son époque, telle qu'on la pratiquait dans une société de lettrés, et dans les formes prises par cette civilité se retrouvent, adaptés et transposés, les traits traditionnels de l'amitié antique, c'est-à-dire des rapports politiques, sociaux et intellectuels des âges précédents.

*
* *

C'est en effet l'amitié qui nous accueille à l'entrée du cercle littéraire ; non pas ce sentiment intime, délicat, qui a uni de belles âmes et de belles intelligences, Montaigne et La Boétie, Ronsard et la Pléiade, Boileau et les amis d'Auteuil. L'amitié romaine entre intellectuels est austère et pratique ; elle a un caractère quelque peu industriel sur lequel il serait désobligeant d'insister dès le début et qui ne doit pas nous dissimuler tout ce que par ailleurs elle a contenu d'exquis et de désintéressé. C'est la marque de la race et c'est aussi le meilleur commentaire de ce vers de Boileau, de doctrine bien antique :

faites-vous des amis prompts à vous censurer,

qui a son sens plein dans l'Art poétique d'Horace, où il est appuyé par l'exposé détaillé des devoirs obligeant les amis en matière littéraire. Ce point sera développé plus loin. En ce moment, il me suffit de rappeler que pour les Romains du Haut-Empire il n'y a pas de publication sans critique préalable, que la critique est essentiellement une fonction de l'amitié, que cette fonction doit être prise au sérieux et remplie avec conscience.

Cette manière d'envisager les relations de la critique et de l'amitié explique que depuis le moment où Rome a eu une littérature elle n'a cessé d'avoir aussi des cercles littéraires. C'est dans celui des Scipions que le goût latin se forma à l'école de la Grèce.

Cicéron et ses amis, par leurs études, leurs œuvres et leur goût en continuèrent plus tard la tradition, comme l'attestent le *De amicitia*, le Songe de Scipion, tous les dialogues dans lesquels sont mis en scène l'Africain et ses amis. Virgile jeune était déjà le centre, ou mieux peut-être l'âme d'une réunion lettrée, si, comme Phillimore l'a expliqué avec beaucoup de vraisemblance, les Bucoliques forment « la couronne poétique de ce cercle[1] ». Tibulle appartenait au groupe des amis de Messala, au profit duquel il écrivit ses poèmes les plus importants[2]. D'autres réunions s'étaient formées autour de Mécène, de Denys d'Halicarnasse. Ces noms nous conduisent à une petite distance de Pline le Jeune. Et ce n'est pas tout, puisque l'impératrice Julia Domna, femme de Marc-Aurèle, voyait les lettrés fréquenter chez elle.

Pline nous apprend — ce que nous aurions deviné sans son témoignage — que Tacite et lui représentaient les personnalités les plus en vues de son cercle[3]. Déjà ses contemporains attribuaient à Tacite le premier rang, que la postérité ne lui a pas marchandé. Bien d'autres se groupaient autour d'eux. Les amis que Pline entretient de questions littéraires sont au nombre d'environ cinquante. A quelques exceptions près, leurs noms sont obscurs, sinon dans la vie politique, du moins dans l'histoire des lettres. Martial et Suétone sont l'un un grand poète, l'autre un historien agréable; de Spurinna, on a cru un instant posséder des odes médiocres dont la paternité lui est aujourd'hui retirée; de Sentius Augurinus, Pline nous a conservé quelques vers insignifiants[4]; et c'est tout. Quatre grands noms résument donc l'histoire de ce cercle. Or, on sait que ces quatre noms ne résument pas l'histoire littéraire de toute l'époque. On ne peut donc confondre le cercle littéraire de Pline avec la littérature de son temps. Cette remarque est peut-être la clé d'un problème que jusqu'ici la critique n'a pas résolu. On s'est étonné du silence gardé par Pline sur certains écrivains, ses contemporains, Juvénal et Stace; on a imaginé pour l'expliquer je ne sais quelles jalousies ou susceptibilités. Mais ce silence s'expliquerait de lui-même si ces deux

1. J. S. Phillimore, *Pastoral and Allegory*, Oxford, 1925, p. 17.
2. J. Hammer, *Prolegomena to an edition of the Panegyricus Messalae*, New-York, 1925, p. 69.
3. Pl. *Ep.* 7, 20, 5; 9, 23, 2-4.
4. Pl. *Ep.* 4, 27, 4.

écrivains ont appartenu à un autre cercle, situation qui les aurait placés hors du rayon des préoccupations quotidiennes de Pline. Le cas de Silius Italicus — qu'il connaît et cite[1] — est tout différent, car Silius était un grand personnage; sa mort fut sans doute relatée dans les *Acta Diurna* et c'est à titre d'événement intéressant l'empire romain que Pline en fait part à Caninius Rufus. Quant aux deux autres, ils fréquentaient ailleurs, dans des demeures que nous connaissons du reste, surtout celles qui accueillaient Stace. Les protecteurs de celui-ci, pour avoir été en même temps ceux de Martial, ne semblent pas s'être trouvés en relations directes avec Pline. Les affinités naturelles avaient peut-être autant que les hasards mondains procuré les rapprochements. Ni la déclamation de Juvénal, ni les grâces compliquées et les pastiches mythologiques de Stace ne devaient plaire à un milieu où les *Punica* semblaient l'œuvre d'un talent médiocre[2]. Cependant ils plaisaient ailleurs, puisque leur succès est attesté. Où? dans des groupements littéraires que Pline ne nomme pas ou nomme à peine, parmi les triomphateurs des Quinquatries, dont Martial cite plusieurs fois les noms[3]; parmi les triomphateurs du Capitole, au nombre desquels faillit être Stace; à la *schola poetarum*[4], où se donnaient rendez-vous un certain nombre d'écrivains, ailleurs encore. Silius Italicus groupait autour de lui, à Naples, une société littéraire[5]. Polla Argentaria, la veuve de Lucain, semble avoir conservé autour d'elle des fidèles de sa maison, même après la disparition de la tribu des *Annaei*. Enfin les Satires de Juvénal supposent l'existence de cercles, inconnus par ailleurs, fréquentés aussi par des femmes et qui, à en juger par la puérilité des propos rapportés par le poète, avaient plus de prétention que de goût[6].

On peut aussi essayer de déterminer la position du cercle de Pline dans le monde lettré qui l'entourait. Mais il faut pour cela interpréter des indices plutôt que de véritables renseignements et se contenter de demi-certitudes. Une chose est incontestable, c'est que dans la société de Pline, que nous connaissons bien par les quatre grands représentants nommés plus haut, régnait une

1. Pl. *Ep.* 3, 7.
2. Pl. *Ep.* 3, 7, 5.
3. Mart. 9, 23, etc.
4. Mart. 3, 20, 8; 4, 61, 3, etc.
5. Pl. *Ev.* 3, 7, 4-5.
6. Iuu. 6, 434-440.

certaine unité de ton contrastant avec ce qui nous est venu des autres cercles, j'entends les violences de Juvénal, encore tout imprégnées, Boileau l'a bien senti, du relent de l'école, et les grâces mythologiques de Stace. Si l'on veut expliquer cette influence par le genre des écrits, ici des vers, là de la prose, il faut cependant se souvenir qu'il y a un poète, Martial, dans le cercle de Pline; ensuite que prose et vers, à ce moment, se rapprochaient de plus en plus; enfin que la poésie ne déplaisait pas tant à Pline, puisqu'elle était, comme il l'a déclaré plus d'une fois et prouvé par le Panégyrique, l'un de ses ornements préférés. J'attribue volontiers la mesure, l'aversion générale sinon complète pour la déclamation qui caractérise ces auteurs à l'influence de la bonne éducation, déjà perceptible sous les grossièretés de Pétrone. Ce cercle de sénateurs et de chevaliers qui frayaient à la cour semble avoir représenté dans la littérature l'aristocratie de la politesse impériale. Mais alors on peut se demander quelle était dans ce milieu la situation de Martial. Provincial, de petite condition puisqu'il n'arriva que tard au rang de chevalier, de quelle considération jouissait-il dans ce groupe d'amis haut situés? Il représentait parmi eux la classe des *amici minores*, titre qui lui valait le mince avantage de la sportule et lui imposait les servitudes de la clientèle. Il s'est beaucoup plaint de l'infériorité de sa position, mais il l'a fait de manière à laisser entendre qu'il souffrait surtout de la médiocrité des profits. Quand un riche — avarice ou respect de son talent — s'acquittait envers lui en vers au lieu de s'acquitter en nature, il s'indignait bruyamment :

diuitibus poteris musas elegosque sonantes
mittere; pauperibus munera, Prisce, dato[1].

Mais il ne s'est guère plaint d'avoir été traité sans égards et nous pouvons supposer que d'ordinaire il n'avait pas lieu de le faire. La lettre 3, 21, dans laquelle Pline déplore sa mort, est pleine de délicatesse, aucune morgue n'y perce; à peine une nuance, ici ou là, permet-elle de deviner que le poète n'était pas un égal. Même le cadeau d'argent n'a rien de choquant, nous savons qu'il était d'usage entre amis. Les sentiments de Pline à l'égard de Martial ne sont cependant pas du même ordre que ceux de Mécène à l'égard d'Horace, de Pollion à l'égard de Virgile, de Tibulle à

1. Mart. 7, 46, 5-6. Cf. 4, 88; 5, 18; Stat. *Sil.* 4, 9, 1-2.

l'égard de Messala. Martial appartenait bien plus étroitement à la société des deux Domitius, de Régulus, de Polla Argentaria qu'à celle de Pline où il semble qu'il n'ait pénétré qu'à ses heures et sur le pied d'égalité. La sympathie et le respect dont il y a joui n'étaient donc pas des témoignages de reconnaissance pour des éloges ou des dédicaces; ils s'adressaient à sa valeur personnelle. Si nous nous souvenons combien Pline, après Sénèque, oubliant le *mos maiorum*, désapprouvait sinon les inégalités sociales, du moins la manière dont certains les soulignaient[1], des lettres familières qu'il adressait à des correspondants notoirement inférieurs[2], de la manière dont il a toujours parlé de ses esclaves[3], nous nous persuaderons que les principes stoïciens avaient pénétré profondément les âmes et que ces lettrés croyaient à l'égalité de tous les hommes bien avant qu'il fût question de la proclamer dans les lois.

*
* *

C'est dans ce groupe d'amis que nous allons rencontrer, mais transformés et rajeunis, les services de l'amitié que pratiquaient les anciens.

La recommandation tient une très grande place dans les mœurs antiques. Les lettres de recommandation forment un livre entier dans le recueil des lettres familières de Cicéron; elles sont nombreuses dans la correspondance de Pline. Un protocole strict les régissait; Cicéron s'excuse à Brutus de lui recommander son questeur, contrairement au *mos maiorum*, les relations de questeur à consul étant trop étroites pour comporter cette démarche. Une épigramme de Martial prouve que cent ans plus tard l'usage était le même : *peccat | qui commendandum se putat esse suis*[4]. Celui qui recommandait engageait son autorité morale, comme le prouve le verbe *spondeo* employé par Cicéron dans *Fam.* 7, 5, 3 et ailleurs, et les conseils d'Horace dans *Ep.* 1, 18, 76-85. Toute recommandation est naturellement accompagnée de l'éloge de celui qui en bénéficie. Mais les éloges se rencontrent aussi dans d'autres lettres que les lettres de recommandation : éloge de grands hommes dont

1. Pl. *Ep.* 2, 6, 2.
2. Pl. *Ep.* 3, 11, etc.
3. Pl. *Ep.* 5, 19; 8, 1, 2; 9, 36, 4, etc.
4. Cic. *Fam.* 13, 10, 1; Mart. 3, 5, 11-12.

le nom appartient à l'histoire, comme Verginius Rufus; de magistrats, comme Cornutus; de philosophes, comme Euphratès, de lettrés, etc... Du point de vue qui nous occupe ici, ce sont surtout les éloges de lettrés qui nous intéressent : Calpurnius Piso est un admirable poète didactique; Vergilius Romanus excelle dans plusieurs genres dramatiques; Ummidius Quadratus et Fuscus Salinator sont de jeunes talents qui donnent les plus grandes espérances, etc., etc... En comparant la lettre de recommandation à la lettre d'éloge, on s'aperçoit vite que l'une procède de l'autre. L'éloge est une recommandation destinée à assurer au bénéficiaire non pas un poste, un honneur ou un profit matériel, mais le jugement favorable de ses contemporains et aussi de la postérité : c'est une « recommandation à la gloire ». Certains traits en trahissent le caractère artificiel et dénotent — inconséquence qui n'est pas rare dans les lettres de Pline — la préoccupation des générations à venir. Le bénéficiaire est parfois qualifié de *noster*[1]; c'est donc un ami commun sur lequel Pline n'a rien à apprendre à son correspondant et en réalité la lettre est destinée au public, c'est une gracieuseté à l'adresse de celui qui lui a fourni matière. On conçoit en effet combien l'approbation d'un lettré en vue, d'un homme qui aux yeux de l'Italie et du monde intellectuel tout entier représentait la littérature romaine[2], devait être précieuse et recherchée.

Cependant de telles mœurs ne sont pas sans surprendre quiconque n'est pas familier avec les habitudes antiques. Nous avons peine aujourd'hui à concevoir ces jugements de toute nature portés sur notre conduite, notre intelligence, nos sentiments, répandus dans le public et colportant indiscrètement notre nom. Pour les comprendre, nous devons nous représenter d'abord que la lettre de recommandation suivait le citoyen antique de groupe en groupe, de charge en charge, lui ouvrant les portes, l'introduisant dans l'intimité des grands personnages, à la manière du passeport qui de nos jours ouvre les frontières de l'étranger; ensuite que la *laudatio* tenait une large place dans les mœurs romaines : *laudatio iudicialis*, dont on abusa au point de provoquer à deux reprises l'interdiction des empereurs ou du sénat, *laudatio* dans les assemblées

1. Pl. *Ep.* 1, 16, 1.
2. Pl. *Ep.* 9, 23, 4.

politiques[1], *laudatio funebris*, peut-être aussi *laudatio triumphalis*[2], etc... Ajoutons que ces lettres étaient écrites au profit du cercle littéraire, c'est-à-dire d'une coterie, comme les portraits dont se délectaient au XVIIe siècle les salons précieux. Elles continuent la tradition qui a inspiré à Cicéron l'éloge de Crassus placé en tête du troisième livre du *De Oratore*.

La présentation à la renommée était d'ailleurs autorisée par des usages mondains qu'attestent certaines anecdotes. Corellius Rufus, raconte Pline, de sa parole lente et grave qui rendait chacun attentif, signala une fois en présence de Nerva les *boni iuuenes*, c'est-à-dire les jeunes gens d'espérance de son entourage, et le prince ne manqua pas sans doute de prendre note des noms prononcés pour le jour où il aurait à choisir ses *candidati principis*[3]. Voici le même geste transféré dans le domaine littéraire : Pline demande à un ami qui recourt à son ministère judiciaire d'accueillir en même temps que lui comme avocat un débutant, Crémutius Ruso. Il veut profiter d'une cause qui s'y prête pour « lancer » le jeune homme, et il s'explique sur son désir : « Telle est mon habitude et j'ai déjà souvent agi ainsi à l'égard des jeunes gens distingués ; car j'ai un désir extraordinaire d'introduire les jeunes gens donnant des espérances (*boni iuuenes*) sur le forum, de les présenter à la renommée[4]. » Le parallélisme des deux passages est frappant : Corellius présente les *boni iuuenes* à l'empereur et Pline les présente à la gloire.

Cette « recommandation à la gloire » pouvait prendre plusieurs formes. La plus simple est celle que nous venons de voir, l'éloge d'un ami adressé à un ami. L'éloge pouvait être envoyé à l'intéressé lui-même, qui était alors censé avoir sollicité une appréciation de ses œuvres[5]. Dans les deux cas, certains indices révèlent le caractère de complaisance de l'opinion exprimée par Pline. Quand il apprécie des morts, Silius Italicus, Martial, Régulus même qu'il n'a cependant pas ménagé, il le fait en termes clairs, d'une objectivité et d'une justesse auxquelles on ne saurait rien reprendre. S'agit-il d'amis? De longues séries d'épithètes se déroulent, exaltant leurs œuvres, leur attribuant des qualités... contradictoires?

1. Pl. *Ep.* 3, 20, 5.
2. L. Havet et A. Frété, Pseudo-Plaute, *Asinaria*, Belles-Lettres, p. 52, n. 554.
3. Pl. *Ep.* 4, 17, 8.
4. Pl. *Ep.* 6, 23, 2.
5. Mart. 8, 76, 1-2.

non, peut-être, mais mélangées. Le lecteur, habitué à la délimitation rigide des genres anciens à chacun desquels correspond un vocabulaire qui est comme le signal de son entrée en scène, ne sait sur quel terrain il marche. Il ne s'agit plus en effet de littérature, mais bien de civilité.

Dans cette candidature à la gloire comme dans les candidatures politiques, on met parfois à l'œuvre, outre ses amis, les amis de ses amis. Après avoir raconté un beau trait de Marcellinus, Pline demande à son correspondant de le répandre : *tu lauda Marcellinum*[1]. De la lettre 6, 6 où, *suffragator* de Julius Naso, il supplie Fundanus de le seconder, on rapprochera aisément la lettre 9, 38 dans laquelle il promet à Saturninus ses soins en faveur de Rufus. Saturninus, voulant ne rien épargner pour la renommée de Rufus, a appelé Pline à son secours et Pline lui répond : « Mais oui, je veux faire l'éloge de notre cher Rufus, non parce que vous me le demandez, mais parce qu'il le mérite bien. » On ne saurait mieux souligner la valeur de politesse de ces échanges. Ils étaient si bien monnaie courante que Pline eut un jour à se défendre contre l'accusation d'en avoir abusé[2].

Quelquefois l'initiative ne vient ni de l'auteur de l'éloge ni de ses amis, mais de l'intéressé lui-même, au grand scandale des modernes. Que n'a-t-on pas dit des lettres adressées par Pline à Tacite, les unes spontanément, les autres sur la demande de Tacite, pour que son nom figure en bonne place dans les Histoires? Nous avons perdu malheureusement, avec la fin de cet ouvrage, les pages dans lesquelles ces documents ont été utilisés; mais nous possédons les lettres mêmes. Elles ont eu bien des antécédents dans la littérature latine. Je ne rappelle que pour mémoire la fameuse lettre par laquelle Cicéron demande à Luccéius d'écrire l'histoire de son consulat[3]. C'est Varron qui a réclamé un rôle dans les Académiques[4]. Ovide, depuis sa disgrâce, n'ose plus inscrire dans ses vers les noms de ses amis, faveur qu'on se disputait auparavant :

ante uolebatis gratique erat instar honoris
uersibus in nostris nomina uestra legi[5].

1. Pl. *Ep.* 4, 12, 5.
2. Pl. *Ep.* 7, 28.
3. *Fam.* 5, 12.
4. *Att.* 13, 19, 3.
5. *Tris.* 3, 4, 67.

M. J. Hammer est persuadé que le panégyrique de Messala a été écrit sur sa demande par Tibulle, ce qui, ajoute-t-il, était bien dans les mœurs du temps[1]. Martial a été assailli de demandes analogues. Il a accueilli les unes, répondu aux autres par des plaisanteries[2]. Auprès d'un des solliciteurs, il s'excuse sur ce que la forme métrique de son nom est en contradiction avec les exigences du vers :

sed tu nomen habes auerso fonte sororum
impositum, mater quod tibi dura dedit[3].

Cette démarche serait mal comprise si on ne l'attribuait qu'à la vanité. A supposer qu'un tel sentiment n'y fût pas toujours étranger, elle était avant tout une politesse, et une politesse usuelle, courante, comme le prouve sa généralité et l'aisance avec laquelle on l'accomplissait. Quiconque demandait à un écrivain une place dans ses œuvres lui faisait entendre qu'il croyait à leur durée, comme Spurinna le dit expressément à Pline : « Guidez-moi, tandis que je m'efforce de réaliser de votre fils un portrait non pas fugitif et fragile, mais immortel, comme vous, vous le croyez[4]. » La ressemblance du vocabulaire dans ce passage et dans la lettre 7, 33, 1, adressée à Tacite, montre que nous avons affaire à une formule consacrée en pareille circonstance. Ce point de vue est très bien exposé dans la lettre 3, 21 sur la mort de Martial : après avoir avoué à Cornélius Priscus qu'il a été très touché de la petite pièce qui lui est consacrée dans les Épigrammes, Pline explique qu'il ne saurait méconnaître les intentions d'un poète qui a travaillé dans la mesure de ses forces à assurer la durée de sa mémoire ; mais, s'objecte-il à lui-même, ses écrits ne seront pas éternels ; et il répond : peut-être, mais lui les a écrits dans la pensée qu'ils le seraient, c'est-à-dire : il s'est efforcé de me donner ce qu'il possédait ou croyait posséder de meilleur, l'éternité. Corssen, qui ne semble pas avoir compris la portée de cette réflexion, veut corriger *quae scripsit* en *quae scripsi*. C'est méconnaître, avec le sens du passage, les véritables relations des deux écrivains.

Au lieu de citer un nom, on citait parfois des fragments d'écrits, autre genre de politesse, pratiqué déjà par Virgile et par Horace : une petite pièce de Sentius Augurinus se lit dans la lettre 4, 27.

1. J. Hammer, *op. cit.*, p. 70.
2. 4, 31, 1-4; 5, 60, 1-5, etc.
3. 4, 31, 5-6.
4. Pl. *Ep.* 3, 10, 6.

On priait même le correspondant d'écrire tout exprès quelque chose qui pût être cité, comme l'a fait Géminus auquel Pline répond : « J'ai reçu votre lettre ; elle m'a fait le plus grand plaisir, surtout à cause de la prière que vous m'y adressez, de vous écrire quelque chose que vous puissiez insérer dans vos œuvres[1]. » Le sentiment qui a donné naissance à cette coutume n'est pas très différent de celui qui inspire à nos contemporains le désir d'avoir sur un album ou une carte postale la signature de quelque personnage connu sous une pensée écrite de sa main.

Il est clair que chacune de ces attentions appelait un remerciement. Nous n'avons pas les lettres qui apportaient à Pline les témoignages de gratitude de ses amis et qui nous auraient fait toucher du doigt le caractère formaliste de ces échanges, mais nous avons celles par lesquelles il répondait à ses amis. Les lui a-t-on assez reprochées, ces lettres orgueilleuses par lesquelles il s'applaudissait bruyamment de ce qu'on parlait de lui[2] ! On n'a pas compris qu'avec d'autres lettres, qu'on ne lui pardonnait guère non plus, elles formaient un couple, l'une expliquant l'autre et lui enlevant tout caractère désobligeant. La première démarche de celui qui exprime sa reconnaissance n'est-elle pas d'affirmer qu'on lui a fait plaisir, qu'il est tout à fait touché, heureux ? Sénèque est très explicite sur ce point : « Quand nous aurons jugé bon d'accepter un bienfait, dit-il, nous devrons l'accepter en manifestant le plaisir qu'il nous cause, et cela pour que celui qui nous l'accorde recueille sur-le-champ sa récompense ; car c'est une raison légitime de joie de voir un ami joyeux, et une raison plus légitime encore de l'avoir rendu tel[3]. » Ce passage est non seulement l'excuse, mais la justification complète de l'attitude de Pline. Quand il écrit dans le billet 9, 31 : « J'ai lu votre livre, revenant de préférence sur les passages qui me concernent, où vous vous êtes vraiment montré prodigue... ; je ne puis assez vous admirer et vous remercier... ; tout m'a semblé d'autant plus admirable que plus flatteur, et d'autant plus flatteur que plus admirable », et dans la lettre 9, 8 : « Je trouve tout ce que vous écrivez très beau, surtout lorsqu'il s'agit de moi », nous ne pouvons même être absolument sûrs de connaître ses véritables sentiments. On sait que la civilité nous oblige bien

1. Pl., 9, 11, 1.
2. Pl. *Ep.* 9, 20, 1.
3. Sen. *Ben.* 2, 22.

souvent à parler contre notre pensée. Des lettres de ce genre, Martial, si nous l'en croyons, en a plus d'une fois reçu :

gaudet honorato sed multus nomine lector
cui uictura meo munere fama datur[1];

et Pline nous apprend comment il faut les comprendre en écrivant à Augurinus : « Si après que vous avez fait mon éloge je me mettais à faire le vôtre, je craindrais de paraître moins exprimer ma vraie pensée qu'acquitter une dette de reconnaissance[2]. » Par un raffinement de délicatesse, il voudrait qu'on crût spontanées les louanges qu'il va donner à son correspondant, mais il ne peut se dispenser d'avouer qu'elles sont une réponse à une politesse, et à une politesse traditionnelle qui fournissait déjà à Plaute des effets comiques :

num male relata est gratia, ut collegam collaudaui[3]?

Il ne faut donc pas prendre ces échanges plus au sérieux que le salut prolongé que s'adressaient les élégants de la cour de Louis XV à la fin d'un menuet.

*
* *

Cependant la politesse antique n'avait pas en toute occasion cette fleur d'urbanité; elle conservait quelque chose de l'âpreté originelle et nos sentiments sont heurtés par l'aspect qu'avaient revêtu quelques-uns des services de l'amitié.

Commençons par le plus surprenant, qu'on pourrait appeler le service de direction. On doit assurément en chercher l'origine dans les écoles philosophiques grecques, parmi ces groupes d'amis que les dialogues de Platon nous montrent si préoccupés les uns des autres, si soucieux des intérêts matériels et moraux de chacun. Il semble que de là soient issus deux courants, le premier bien apparent, connu de tous et sur lequel il serait superflu d'insister : la direction des âmes par les philosophes officiels, techniciens, si l'on peut ainsi parler, qui, dans les grandes maisons romaines, ont, à l'époque impériale, tenu une place et joué un rôle que nul n'ignore. Tout à côté, avec les mêmes méthodes et en vertu de la

1. Mart. 5, 15, 3-4.
2. Pl. *Ep.* 9, 8.
3. Pl. *Asin.* 576.

même inspiration, plus discrète mais bien attestée par les correspondances, il y avait la direction des amis. Pline n'a pas eu comme Thraséa, que nous sachions, son prédicateur officiel de morale; cependant à la mort de Corellius il écrit à Calestrius Tiro : « J'ai perdu, oui, perdu, le témoin, le guide, le maître de ma vie... Je crains à présent de vivre avec plus de laisser-aller[1] », influence que Corellius avait affirmée de son côté : « Je dois être réservé en faisant l'éloge de Pline, car il n'agit que par mes conseils[2]. » Souvent les aînés assumaient la tâche de former les plus jeunes, et Pline parle mainte fois des directions qu'il a reçues des vieux amis de sa famille ou données à son tour à leurs enfants[3]. C'était une tradition que Cicéron[4] avait recueillie des anciens jurisconsultes[5] et des Romains d'autrefois[6], de Lucilius, dont les conseils de Sat. 26 s'adressent au jeune historien Julius Congus. Horace l'avait continuée en écrivant son Art Poétique aux Pisons.

Ce service pouvait revêtir trois formes : l'admonition, l'exhortation, l'objurgation. De la première, Cicéron nous dit : « *Monere et moneri proprium est uerae amicitiae*[7]. » Et il en détermine nettement la portée dans ce passage du *De oratore* : « *Est* (*hoc praeceptum*)... *magis... monitoris non fatui quam eruditi magistri*[8]. » Le *monitor* n'enseigne pas les devoirs, mais il les rappelle et veille à ce que l'intéressé ne les oublie pas. C'était bien là l'essentiel du concept d'*admonitio*, car Pline oppose aussi l'*admonitio* au *praeceptum* et du même coup la définit mieux encore : *amor in te meus cogit non ut praecipiam* (*neque enim praeceptore eges*), *admoneam tamen ut quae scis teneas et obserues*[9]. L'admonition est très voisine de l'exhortation et se confond souvent avec elle. Le ton doctoral qu'elle comporte n'est pas sans nous surprendre, mais nous avons mille preuves qu'il ne choquait pas les anciens. Cicéron exhorte ses correspondants à bien gérer la magistrature dont ils sont titulaires[10]; Pline en fait autant pour Maxi-

1. Pl. *Ep.* 1, 12, 12.
2. Pl. *Ep.* 4, 17, 8.
3. Pl. *Ep.* 1, 14, 1; 4, 19, 7, etc.
4. *Fam.* 2, 1, 2.
5. Cic. *Or.* 41, 142.
6. Hor. *Ep.* 2, 1, 106.
7. Cic. *Lael.* 25, 91.
8. Cic. *De or.* 2, 24, 99.
9. Pl. *Ep.* 8, 24, 1.
10. Cic. *Fam.* 10, 1, 2; 12, 24, 1, etc.

mus[1]; Cicéron agissait de même avec Quintus, son frère, il est vrai; mais le traitement n'était pas un privilège du lien fraternel[2]. La démarche était usuelle, comme le montrent les formules qui l'introduisent : *tecum ipse certa* (*certes*, etc...)[3] et *perge*[4], très fréquent, ou *perseuera* comme chez Pline, 9, 5, 1. Dans ce dernier passage, certains critiques ont mis en doute l'exactitude du texte pour n'avoir pas reconnu dans *perseuera* une variante de l'habituel *perge*. On donnait à un ami la preuve de l'intérêt qu'on lui portait en le prévenant qu'on le surveillait; une imitation parodique de Pétrone prouve que cet avertissement était fréquent[5]. Enfin Pline adresse à Romatius Firmus une recommandation plus surprenante encore : il vient de lui offrir un capital important qui, ajouté à celui qu'il possède, lui assure le cens équestre — un tel cadeau n'avait rien d'insolite —; il termine ainsi sa lettre d'envoi : « Je ne vous rappelle pas ce que je devrais vous rappeler, que dans la dignité dont je vous mets en possession vous devez vous comporter le mieux possible[6]. » La formule protocolaire est nettement perceptible; Pline s'excuse d'une démarche qu'il sentait au fond indélicate; mais les mœurs l'exigeaient, l'admonition faisait partie du rituel du bienfait.

La lettre de félicitation la comportait aussi. Cicéron, complimentant un ami qui vient d'obtenir le tribunat, le fait en ces termes : « Je vous félicite et souhaite que ce tribunat soit pour votre gloire éternelle et je vous exhorte à tout diriger et conduire avec votre sagesse[7]... » Comme lui, Pline joint l'avertissement aux félicitations; il dit à Tiro : « Je ne puis empêcher que mes éloges ressemblent à une admonition[8]. »

Que ces usages aient été courants dans les relations mondaines, nous en sommes avertis d'abord par les excuses de Pline à Romatius Firmus et à Maximus, ensuite par le vocabulaire des formules, qui, sauf variantes, gravitent autour des trois verbes *moneo*, *hortor*, *rogo*. Ces verbes correspondaient certainement dans la ci-

1. Pl. *Ep.* 8, 24.
2. Cic. *Ad Quint.* 1, 1, *passim.*
3. Cic. *Fam.* 11, 15, 2; 9, 14, 6.
4. Cic. *Fam.* 11, 15, 2; Pl. *Ep.* 7, 8, 2, etc.
5. Pl. *Ep.* 9, 5, 1; Pet. *Sat.* 127, 2.
6. Pl. *Ep.* 1, 19, 3.
7. Cic. *Fam.* 2, 7, 1.
8. Pl. *Ep.* 9, 5, 3.

vilité romaine à des nuances que percevaient les gens bien élevés, car leur emploi donnait lieu à des discussions sérieuses ou badines. Clusinius Gallus a demandé à Pline de soutenir en justice la fille de son ami Corellius[1]. D'après la réponse qu'il reçoit on peut deviner qu'il s'est servi de l'expression : *et admoneo et rogo*. Pline accepte l'admonition : *quod admones gratias ago*, mais il repousse la prière comme injurieuse : *quod rogas queror; admoneri enim debeo ut sciam, rogari non debeo ut faciam*, etc... » Sénèque veut que vis-à-vis des dieux nous ayons la même délicatesse dans l'observation des nuances : *deos, quorum notitiam nulla res effugit, rogamus et illos uota non exorant, sed admonent*[2]. Même distinction subtile chez Cicéron : *quare si aut aliter sentirem, certe admonitio tua me reprimere, aut si dubitarem hortatio tua impellere posset ut*[3]... » Les écrivains trouvaient dans ces jeux d'opposition un point d'appui pour le développement d'antithèses et de phrases balancées. Quant à la formule entière, elle reparaît sous mille formes : *exhortor moneoque te* (Mart. 4, 86, 2); *pro mea... diligentia moneo, pro auctoritate consulari hortor* (Cic. *Mur*. 40, 86); *quod te quoque ut facias et hortor et moneo* (Pl. *Ep*., 1 16, 7); *cum amice aliquid commonemus et ad concordiam hortamus* (Quint. 6, 1, 50), etc... L'une de ses caractéristiques est de se présenter dans l'ordre logique : *moneo... hortor...* quand elle est accompagnée de développement, et d'affecter de préférence l'ordre inverse : *hortor et moneo*, quand les verbes sont employés seuls. Cette disposition est souvent celle des formules stylisées et cristallisées.

Tout proche du service d'admonition et plus austère encore était le service d'objurgation. Deux textes de Cicéron sont très explicites sur ce point : « Il faut adresser souvent à ses amis des admonitions et des objurgations qui doivent être reçues amicalement quand elles proviennent de l'affection[4] » ; et ailleurs : « Les occupations et la vie commune, les conseils, les conversations, les exhortations, les consolations, quelquefois aussi les objurgations tiennent une grande place dans l'amitié[5]. » Il établit encore que

1. Pl. *Ep*. 4, 17, 1.
2. Sen. *Ben*. 5, 25, 4.
3. Cic. *Fam*. 10, 4, 2
4. Cic. *Lael*. 24, 88.
5. Cic. *Off*. 1, 17, 58.

l'*obiurgatio* n'est telle que si l'amitié l'inspire; elle n'a donc rien de commun avec la jalousie ou le dénigrement : « *Qua quidem in causa et beneuolos obiurgatores placare et inuidos uituperatores confutare possumus, ut alteros reprehendisse paeniteat, alteri didicisse se gaudeant. Nam qui admonent amice docendi sunt, qui inimice insectantur repellendi*[1]. » C'est la doctrine d'Épictète, héritée des écoles philosophiques grecques. Mais les textes de Cicéron prouvent qu'elle avait de beaucoup débordé ce milieu et s'était implantée au cœur même de la civilité romaine. Nous allons la voir maintenant transportée sur le terrain littéraire.

« Longin, dit Boileau, nous donne par son exemple un des plus importants préceptes de la rhétorique, qui est de consulter nos amis sur nos ouvrages et de les accoutumer de bonne heure à ne nous point flatter. » Ce conseil de Boileau est donc, comme presque tout le contenu de son Art Poétique et de ses ouvrages critiques, emprunté aux anciens. Mais, transporté hors des cadres antiques, il perd son véritable sens et une partie de sa réalité. C'est chez Horace qu'il faut lire les graves recommandations adressées à l'ami qui doit conseiller l'écrivain :

uir bonus et prudens uersus reprehendet inertes,
culpabit duros, incomptis adlinet atrum
transuerso calamo signum, ambitiosa recidet
ornamenta, parum claris lucem dare coget,
arguet ambigue dictum, mutanda notabit,
fiet Aristarchus nec dicet : Cur ego amicum
offendam in nugis[2]?

On reconnaît, adaptée aux besoins littéraires, la rude franchise que Cicéron exige de l'ami[3]. Le critique doit être impitoyable, prendre sa tâche au sérieux et ne pas croire qu'une incorrection et une faute de goût soient des bagatelles (*nugae*), qui ne valent pas la perte d'un ami. Il doit, s'il le faut, savoir s'exposer pour les corriger à une *offensa* (*offendam*), qui pouvait être le point de départ d'une de ces inimitiés si redoutées qu'il était héroïque de les affronter au profit du bien commun[4]. En retour, la correction doit

1. Cic. *Nat. De.* 1, 3, 5.
2. Hor. *A. Poet.* 445-451.
3. Cic. *Lael.* 24, 88.
4. Nep. *Cat.* 2, 4; Pl. *Ep.* 6, 17, 3.

être reçue non seulement avec patience, mais avec gratitude[1]. C'est l'intérêt même de celui auquel elle s'adresse :

multa quidem nobis facimus mala saepe poetae,
... cum laedimur, unum
si quis amicorum est ausus reprehendere uersum[2].

Cependant il faut bien distinguer la franchise de la méchanceté. Critiquer en l'absence des intéressés et non pour les corriger, c'est de la méchanceté, attitude condamnée par la morale et la bonne éducation à la fois, comme Cicéron l'a établi : « Il faut prendre garde que notre conversation ne soit pas le signe de quelque vice qui est en nous ; c'est ce qui a lieu lorsque nous nous appliquons à parler des absents pour les dénigrer avec méchanceté et mépris[3]. »

Nous pouvons en croire Horace, si la surveillance des amis était effective et réelle sur le terrain de la vie privée et de la vie politique, elle ne l'était pas moins sur celui de la vie littéraire. Bien que Tacite place l'ancienne franchise parmi les vertus du bon vieux temps[4], Pline nous apprend qu'à son époque les pères l'enseignaient encore à leurs enfants[5] et il nous en donne plus d'un exemple. Dans la lettre 5, 3, il se défend contre un blâme qui nous paraîtrait aujourd'hui tout à fait désobligeant : on l'accusait de manquer de tenue en cultivant un genre littéraire indigne de son caractère et de sa situation. Dans 7, 17, il est obligé d'argumenter contre Céler qui s'est fait le porte-parole des critiques et blâme ses lectures de plaidoyers. Ailleurs, c'est à ses œuvres que s'en prennent les mécontents ; un atticiste sévère en a rayé tous les bons passages[6]. Quoique ces réponses nous instruisent sur les observations qui les ont provoquées, nous aimerions à lire les observations elles-mêmes ou d'autres analogues, celles par exemple que Pline adressait à son tour à ses amis. Nous savons qu'elles ont existé, qu'il a, entre autres œuvres, annoté celles de Tacite[7]. Mais, par délicatesse sans doute, il n'a pas recueilli les lettres qui les con-

1. Cic. *Lael.* 24, 88.
2. Hor. *Ep.* 2, 1, 219-222.
3. Cic. *Off.* 1, 137, 134.
4. Tac. *Dial.* 27.
5. Pl. *Ep.* 8, 13, 1.
6. Pl. *Ep.* 7, 12.
7. Pl. *Ep.* 7, 20 et 8, 7.

tenaient. Peut-être n'a-t-on pas songé à porter cette réserve à l'actif de sa modestie : tandis que par ses réponses il conservait à la postérité les blâmes qui l'avaient atteint lui-même, il a supprimé toute trace de ceux qui s'adressaient à ses amis.

Cette douceur de sentiment, ce désir d'éviter les froissements, de n'offrir à ses contemporains que le meilleur de soi-même, à peu près général dans l'entourage de Pline, avait contribué à détendre et à atténuer la rudesse de l'ancienne franchise, qui, sans être morte — nous venons de le voir — avait perdu son âpreté primitive. Quand Antoine estime qu'un orateur ne peut réussir, il le lui dit crûment : « Qu'il se tienne en repos ou porte son zèle ailleurs[1]. » Pline, voulant encourager ses amis à lui dire la vérité sur ses œuvres, leur propose pour faciliter leur tâche cette formule qui semble être une adaptation de la précédente à la politesse impériale : « Si ce que je vous fais parvenir, dit-il en substance à Paternus en lui adressant ses hendécasyllabes, était toute ma production littéraire, vous pourriez hésiter à me dire : cherchez mieux à faire; mais puisque j'ai donné ma mesure sur un autre terrain, il vous est facile de me dire : vous avez mieux à faire[2]. » A Tacite, en lui renvoyant des annotations, il rappelle les droits de la franchise, puis en corrige immédiatement l'exercice par cette remarque flatteuse : « On accepte le blâme d'autant mieux qu'on mérite mieux la louange[3]. » Il sait que la politesse risque parfois de dissimuler les vrais sentiments. Aussi s'efforce-t-il de les lire dans les mouvements involontaires et dans les manifestations spontanées qui échappent à la meilleure éducation : « Même quand on ne vous donne pas d'avertissement, dit-il, l'appréciation de chacun se lit sur sa physionomie, dans ses yeux, ses gestes, qui vous permettent de distinguer clairement la véritable pensée de la politesse[4]. »

L'acceptation de la réprimande, preuve d'un heureux caractère, n'excluait pas le droit de défendre son opinion ou son goût. Presque tous les envois de Pline sont accompagnés de quelques lignes de recommandation analogues au petit discours appelé *praefatio* par lequel commençait une lecture publique. L'auteur s'évertue à bien disposer son correspondant pour ses travaux; il

1. Cic. *De or.* 2, 20, 85.
2. Pl. *Ep.* 4, 14, 10.
3. Pl. *Ep.* 7, 20, 1.
4. Pl. *Ep.* 5, 3, 9.

explique ses intentions, les difficultés du sujet, les exigences du genre adopté. On était même reçu, sinon à se fâcher, du moins à discuter l'opinion du correcteur et au besoin à appeler de son tribunal[1]. Mais nous empiétons sur l'étude de la correction qui sera abordée un peu plus loin.

Jusqu'ici l'admonition et l'objurgation nous sont apparues comme une survivance d'un service effectif, visant, comme les anciens le disent souvent, au bien réel de l'individu plus qu'à la satisfaction d'un amour-propre momentané. Même sur le terrain littéraire, elles ne sont pas dépourvues de rudesse et il faut des habitudes héréditaires pour que la rigueur n'en soit pas blessante. Mais l'aménité va s'en emparer à son tour. On trouve piquant d'enfermer sous cette écorce tout ce que peut inspirer de plus agréable la bienveillance et l'adulation. On flatte les grands sous couleur de les rudoyer[2], et Sénèque recommande ce procédé pour mettre à l'aise un ami timide. On le rencontre plusieurs fois dans les lettres de Pline, mis en action soit par lui-même[3], soit par d'autres[4]. Quand Pline exhorte ses amis, c'est bien souvent à faire ce qu'ils souhaiteraient qu'on leur conseillât, à travailler, par exemple, à composer quelque ouvrage[5]. C'était une pratique de l'amabilité mondaine qui se rencontre aussi chez Cicéron[6] et chez Ovide[7]. Cicéron croit remplir un grave devoir en encourageant les timides[8]. On aimait à s'entendre dire que c'était faire tort à son siècle que de s'enfermer dans le silence, qu'on avait un trop beau talent pour le laisser improductif. Ces considérations pouvaient être relevées par les compliments les plus recherchés, tel celui qui termine la lettre 1, 3 : « Efforcez-vous seulement de vous accorder à vous-même tout le mérite que vous acquerrez aux yeux des autres une fois que vous vous le serez accordé[9] », manière aussi compliquée que délicate de faire entendre : consentez à vous croire capable d'écrire de belles choses et aussitôt vous serez un grand écrivain.

1. Pl. *Ep.* 1, 2; 1, 8; 2, 5, 5, etc.
2. Tac. *A.* 1, 8.
3. Pl. *Ep.* 6, 12, 1.
4. Pl. *Ep.* 8, 6, 10.
5. Pl. *Ep.* 1, 3, 4; 1, 6, 3; 1, 9, 7, etc.
6. Cic. *Att.* 2, 14, 2.
7. Ou. *Tr.* 1, 9, 45-49; 3, 7, 29-30.
8. Cic. *De or.* 2, 20, 85 et 86.
9. Pl. *Ep.* 1, 3, 5.

Ce serait donc une erreur de prendre trop au sérieux les multiples lettres par lesquelles Pline supplie ses amis de travailler à quelque ouvrage et de se figurer qu'il s'était donné la mission d'être parmi ses contemporains le levain de la production littéraire. On lui rendait ses politesses et certaines réponses de lui montrent qu'il recevait des lettres pareilles à celles qu'il adressait[1].

Cependant écrire n'était pas tout, il fallait encore se décider à révéler ses œuvres soit par les lectures publiques soit par la publication. Horace avait posé à ce sujet les principes les plus prudents et déconseillé la précipitation, mère des regrets. Il voulait, comme Catulle, qu'on attendît pour se séparer d'un ouvrage la neuvième année, nombre assurément symbolique :

nonumque prematur in annum
membranis intus positis[2].

Au temps de Pline, ce délai semblait exagéré, puisqu'une foule de lettres sont destinées à hâter des publications[3]. N'avait-on plus pour le fini d'un livre les exigences de l'époque précédente? Nous ne saurions le croire en présence du grand nombre de textes qui nous montrent les écrivains harcelant leurs ouvrages d'un stylet impitoyable, si bien que les hommes de goût protestaient contre la manie des corrections[4]. Mais les œuvres de longue haleine étaient devenues rares et les écrits d'amateurs, petites pièces de vers, courtes biographies, discours, s'amenaient assez vite au degré de perfection comporté par le genre. Les amis intervenaient alors et s'efforçaient d'arracher ces minces travaux à la dégradation résultant des retouches à outrance. Sur un ton grave ou plaisant Pline avertit ses correspondants que le moment est venu de publier leurs écrits, que les circonstances en exigent l'apparition, que le retard ne peut qu'en diminuer l'éclat, qu'ils sont impatiemment attendus. Les motifs indiqués sont la nécessité de la gloire, la brièveté du temps, la beauté de l'immortalité littéraire[5].

Quant aux objurgations, elles peuvent être, comme les admonitions, graves et sincères ou plaisantes et recouvrant un compliment.

1. Par exemple, 5, 8.
2. Hor. *A. Poet.* 388-389; Cat. 95, 1-2.
3. Pl. *Ep.* 2, 10, 1 et 6; 5, 10; 9, 1, etc. Cf. Mart. 1, 25 et 1, 91.
4. Quint. 8, 1, 27, etc.
5. Cf. note 1.

Les premières se rencontrent dans les lettres de Cicéron[1], mais la correspondance de Pline n'en offre aucun exemple. S'il a jamais eu quelque reproche à adresser à un ami, sa délicatesse l'a empêché de le conserver à la postérité. En revanche quelques plaisanteries se donnent des airs de réprimande; un court billet, par exemple, menace Suétone de voir arriver chez lui les scazons, affreux recors, qui lui arracheront des mains l'œuvre dont il s'obstine à frustrer la postérité[2]; ou encore il promet à Tacite d'être d'autant plus libéral dans ses corrections que, n'ayant pas alors d'écrit à lui envoyer, il ne lui fournira aucune occasion de vengeance[3]. Enfin il prend parfois la peine de souligner, afin que nul ne s'y trompe, que le reproche est une plaisanterie : *haec ut inter istas occupationes aliquid aliquando rideres*[4].

*
* *

Après le service d'admonition, le service de conseil. Je n'insiste pas sur le rôle immense qu'il jouait alors dans la vie privée et dans la vie publique. Ce n'était pas seulement l'empereur, le chef d'armée, le magistrat qui réunissait ses conseillers et agissait *de consilii sententia*; le simple particulier ne concluait ni une affaire ni un mariage, ne briguait pas une charge, ne déposait pas une accusation, ne se décidait pas au suicide[5] sans avoir discuté avec ses amis le pour et le contre de chaque parti. Manius Manilius est présenté pas Cicéron comme le sage par excellence parce qu'il ne cessait d'être à la disposition de quiconque le consultait « sur l'établissement d'une fille, l'achat d'une terre, la culture d'un champ, la manière de s'acquitter d'un devoir ou de conclure une affaire[6] ». C'est la caricature d'un conseil privé qu'esquissent Térence dans le Phormion et Juvénal dans sa sixième satire[7]. La tenue d'un conseil, avec tous ses détails, remplit les chapitres 101, 7 à 103, 2 du Satiricon. Aussi avait-on l'habitude de ne conclure une

1. *Fam.* 3, 8, 6.
2. Pl. *Ep.* 5, 10, 2.
3. Pl. *Ep.* 8, 7, 2.
4. Pl. *Ep.* 7, 12, 5.
5. Cic. *De Fin.* 3, 18, 60; Pl. *Ep.* 1, 5, 10; 1, 22, 8; 3, 19; 9, 13, 6, etc.; cf. E. Bréhier, *Chrysippe*, Paris, 1910, p. 133.
6. Cic. *De or.* 3, 33, 133.
7. Ter. *Phor.* 446 et suiv.; Iuu. 6, 497 et suiv.

affaire que du consentement de ses amis. Pline répond à Spurinna qui le pressent au sujet d'une réconciliation avec Régulus : J'attends Mauricus. Un vers parodique de Plaute :

quae mihi atque amicis placeat condicio magis,

prouve que cette réponse était conforme à l'usage[1].

Rien ne prouve mieux l'importance et la fréquence de ces consultations que l'idée émise par Cicéron de les employer à la résolution des cas de conscience : « Et ce ne serait pas mal s'y prendre, pour faire son choix parmi les devoirs douteux, que de recourir à des hommes instruits ou même n'ayant que de l'expérience et de leur demander leur avis sur chaque espèce de devoir[2]. » Pline se plaint des pertes de temps qu'elles occasionnaient et les range parmi les occupations qui rendaient à Rome tout travail sérieux impossible[3]. Même privés, ces conseils donnaient lieu à des *suasoriae*, analogues aux allocutions prononcées par les sénateurs quand ils émettaient leur avis dans la curie. Beaucoup de ces morceaux nous ont été conservés dans les correspondances de Pline et de Cicéron[4]. Ils sont calqués de plus ou moins près sur un modèle-type dont les lignes caractéristiques s'aperçoivent à travers les variantes. Ce modèle est très apparent par exemple dans la lettre 8, 3 à Atticus. L'intention de consulter est annoncée au début : *uti... tuo consilio uolui*. Ensuite sont proposées les raisons propres à servir d'éléments de délibération : *quid in utramque partem mihi in mentem ueniat explicabo breui*. Cette proposition introduit les deux séries de considérants, les uns en faveur d'un parti, les autres en faveur du parti contraire, selon la méthode mise à la mode par les logiciens de la Nouvelle Académie[5]. Ces considérants sont souvent appelés *calculi* et la délibération est présentée comme une balance commerciale[6]. Le cliché de la finale, quelle qu'en soit la rédaction, signifie qu'on s'en remet à la décision de celui qu'on consulte : « Vous connaissez les causes de mon hésitation ; je m'en tiendrai à votre conseil dont l'autorité sera pour moi le motif décisif » (Pl. *Ep.* 1, 8, 18) ; « tel est en ce moment mon avis ;

1. Pl. *Ep.* 1, 5, 10 ; Pl. *Capt.* 180.
2. Cic. *Off.* 1, 41, 147.
3. Pl. *Ep.* 1, 9, 2.
4. Cic. *Att.* 8, 3 ; Pl. *Ep.* 2, 19 ; 3, 19, etc.
5. Cic. *De or.* 3, 21, 80.
6. Cic. *Att.* 8, 12, 5 ; Pl. *Ep.* 2, 19, 9.

je le changerai si vous n'êtes pas d'accord avec moi » (Pl. *Ep.* 1, 20, 24); « car en toute matière et spécialement quand il s'agit de placements vous avez en surabondance l'expérience et la sagesse » (Pl. *Ep.* 3, 19, 9), etc...

Nous allons examiner maintenant quelles étaient les difficultés soumises à la délibération des amis dans le cercle littéraire.

La question des « programmes » y était à l'ordre du jour. C'était une tradition pour les aînés, les gens arrivés, de prêter l'appui de leurs lumières et de leur expérience aux nouveaux-venus. On connaît les lieux communs sur l'éducation antique et ce que Cicéron nous apprend des débuts du jeune homme qui pénétrait dans la carrière politique, guidé et soutenu par quelque vétéran du forum. Tacite et Pline mènent le deuil de cette entr'aide des générations[1]. Mais la coutume, abolie sur le terrain politique, survit encore comme tant d'autres sur le terrain littéraire. Nous avons vu Pline présenter à la renommée le jeune Crémutius Ruso et bien d'autres avant lui, il nous l'affirme[2]. L'époque impériale s'est activement préoccupée de dresser et d'éduquer les jeunes avocats et les jeunes littérateurs. L'enseignement d'État est né sous Vespasien et les Institutions oratoires se sont multipliées dans l'entourage de Pline. Après son maître Quintilien, après son oncle Pline l'Ancien[3], il a écrit aussi la sienne dans la lettre 7, 9 adressée à son protégé Fuscus Salinator. Le jeune homme a terminé ses études, mais il veut entretenir ses dons naturels, à quoi Pline l'engage, tout en lui en indiquant le moyen. Il lui trace un programme d'exercices oraux et écrits propres à conserver et à développer son talent. Cette pratique était un souvenir des exercices de déclamation de l'époque précédente. L'orateur républicain qui à chaque instant avait à prendre la parole devait être sans cesse en haleine et ne pas laisser sa voix s'affaiblir ni ses facultés d'improvisation s'éteindre. Un siècle plus tard, on ne parlait plus guère, mais on restait persuadé que le talent ne peut se conserver sans des exercices continus : « Votre lettre contient deux renseignements absolument contradictoires, écrit Pline à Férox; vous affirmez que vous ne travaillez pas et en même temps vous écrivez

1. Tac. *Dial.* 34 et 35 ; Pl. *Ep.* 8, 14, 4-8.
2. Pl. *Ep.* 6, 23, 2.
3. Pl. *Ep.* 3, 5, 5.

si parfaitement que seul un homme qui travaille peut écrire ainsi[1]. » Pour Pline, la cessation du travail entraînait donc la diminution immédiate du talent littéraire. Tel aujourd'hui un musicien avant de se faire entendre s'exerce par l'exécution de gammes et d'arpèges. La littérature était un art d'agrément et, si piètre que soit la formule, on ne peut se dissimuler qu'elle rend assez bien compte de toute cette production d'amateurs dont si peu de lambeaux se sont victorieusement défendus contre les atteintes de la durée.

La seconde fonction du service de conseil, la plus importante de toutes, était la correction. Elle était collective et se faisait *de consilii sententia*. Pline pose ce principe comme indiscutable dans la lettre 8, 21, 5 : « A quoi servirait une réunion d'amis qui ne s'emploierait pas à améliorer le livre de l'un d'entre eux? » Et la correspondance nous le montre renvoyant à ses amis leurs ouvrages annotés de sa main, ou recevant les siens annotés de la leur. Entre lui et Tacite ce commerce était incessant. L'initiative laissée par l'auteur au correcteur était parfois fort grande. Dans 8, 19, 2, il avertit son correspondant qu'il n'a pas eu l'esprit libre en écrivant; dans 1, 2, 2, qu'il essaie un genre nouveau, et ces circonstances exigent, dit-il, une révision plus minutieuse. Cicéron, craignant qu'un de ses écrits ne lui cause des ennuis, prie Cécina ou de le conserver à part lui ou de le corriger avant de le publier[2]. Il accepte donc d'avance les yeux fermés toutes les modifications qui pourront y être faites.

Malheureusement le détail de la correction a été laissé dans l'ombre, comme indigne sans doute d'être mis sous nos yeux. Nous avons les lettres d'envoi, mais nous ne possédons pas les « lettres de direction » littéraire. Nous sommes donc réduits ici encore à lire entre les lignes et à deviner au moyen d'indices dans quel sens et par quels procédés travaillaient les correcteurs.

Dans la longue lettre 9, 26, Pline se défend contre un atticiste qui a impitoyablement retranché dans les pages soumises à son jugement. La correction a été minutieuse, tatillonne, scolaire. L'auteur est admonesté comme un jeune élève sur ses fautes de goût. Il ne se fâche pas, c'était ce qu'il attendait. Car un coup d'œil d'ensemble, *generaliter*[3], ne lui suffit pas. Il fallait que la lime

1. Pl. *Ep.* 7, 13.
2. *Fam.* 6, 7, 6.
3. Pl. *Ep.* 1, 8, 3.

passât et repassât sur chaque détail. Lui-même se mettait à cette torture. Dans la lettre 7, 17, 7, il ne nous laisse rien ignorer du luxe de révisions qu'il s'imposait : « Je commence par me relire, dit-il en substance; je lis ensuite à deux ou trois personnes; j'envoie l'écrit à d'autres qui l'annotent; si j'hésite sur les corrections qu'on me propose, je relis à une ou deux personnes; à la fin je lis à tout un groupe et c'est alors surtout que je corrige. » L'essai du goût public et les corrections faites d'après l'impression produite sur les auditeurs étaient déjà connus de Cicéron[1], mais ce qui semble nouveau à l'époque de Pline, c'est la multiplicité de ces contrôles successifs.

Les lectures dont parle Pline dans ce passage ne sont pas celles sur lesquelles nous renseignent Tacite et Juvénal, en vue desquelles on louait ou empruntait une salle, on faisait transporter des sièges, distribuer des programmes[2]. Si Pline a donné de ces lectures d'apparat, comme le faisaient ses amis, Titinius Capito, Calpurnius Piso[3], comme l'ont fait Silius Italicus et Stace[4], nous ne le savons pas. Il répète même plusieurs fois qu'il invitait non pas le public, mais seulement quelques amis[5]. Les lectures dont il parle ici, les lectures-corrections, ne réclamaient ni préparatifs ni mise en scène. Elles avaient un caractère intime et improvisé, comme celle, par exemple, dont sa salle à manger a été le théâtre et qu'il décrit dans la lettre 8, 21. Nous le voyons souvent aussi en tête-à-tête avec un ami[6], écoutant ou lisant comme le faisait Ovide :

dum licuit, tua saepe mihi, tibi nostra legebam,
saepe tui iudex, saepe magister eram[7].

C'est dans ces réunions tout à fait intimes ou peu nombreuses que le dernier lustre se donnait à l'ouvrage très cher, très caressé, qui devenait pour tout le groupe une sorte d'enfant adoptif dont nul ne pouvait plus se désintéresser.

Nous avons vu précédemment Pline demander à un correspon-

1. Cic. *Off.* 1, 41, 147.
2. Iuu. 7, 39-47; Tac. *Dial.* 9.
3. Pl. *Ep.* 8, 12; 5, 17.
4. Pl. *Ep.* 3, 7, 5; Iuu. 7, 82.
5. Pl. *Ep.* 7, 17, 12; 8, 21, 2.
6. Pl. *Ep.* 1, 16, 6.
7. Ou. *Tr.* 3, 7, 23-24.

dant de perfectionner un de ses écrits en employant la *lima*, c'est-à-dire la rape avec laquelle le sculpteur abattait les dernières aspérités de la statue une fois terminée. La *lima* a été adoptée par les Latins pour symboliser la correction par retranchement. Elle leur offrait une de ces métaphores expressives, si nombreuses dans le langage littéraire, par lesquelles ils représentaient volontiers une idée insuffisamment mise au point par l'analyse de ses éléments et qui n'avait pu monter de la région de la sensibilité dans celle des concepts intellectuels. Tous les écrivains se sont expliqués sur le travail de la *lima*. La voici chez Cicéron : « *Opus est huc limatulo et polito tuo iudicio*[1] »; chez Horace :

fuerit Lucilius, inquam,
comis et urbanus, fuerit limatior idem
quam[2], etc.

et ailleurs :

... si non offenderet unum
quemque poetarum limae labor et mora[3];

chez Martial :

quem censoria cum meo Seuero
docti lima momorderit Secundi[4];

et ailleurs :

limante Minerua[5];

ou encore :

nota leges quaedam, sed lima rasa recenti[6];

chez Ovide :

defuit et scriptis ultima lima meis[7].

On la rencontre souvent chez Pline. En dépit de ses usages répétés, la métaphore avait gardé sa valeur; ou, plus exactement peut-être, elle s'était liée à l'origine, alors qu'elle était encore sentie comme métaphore, à une seconde métaphore qui en était restée inséparable. Le résultat du travail de la *lima* est exprimé très sou-

1. Cic. *Fam.* 7, 33, 2.
2. Hor. *Sat.* 1, 10, 64-66.
3. Hor. *A. Poet.* 290-291.
4. Mart. 5, 80, 12-13.
5. Mart. 6, 64, 16.
6. Mart. 10, 2, 3.
7. Ou. *Tr.* 1, 7, 30.

vent par les verbes *atterere* ou *deterere*, écraser, aplanir[1]. On trouve dans les lettres de Pline des indices suffisants pour déterminer le genre de retouches qu'elle symbolisait. A un correspondant dont il attend la révision d'un ouvrage, il explique ses intentions : il a voulu faire le panégyrique de sa ville natale; entraîné par ses sentiments, son style s'est donné des licences, orné, fleuri; « cependant, ajoute-t-il, même en ces endroits qu'a inspirés la piété, ne craignez pas de retrancher[2]. » Ailleurs, au contraire, il demande grâce pour certains embellissements d'une allure moins austère; « il faut bien, dit-il, accorder quelque chose au goût des jeunes gens[3]. » On sait que cette formule est l'un des leitmotivs qui avertissent de l'entrée en scène du goût asianiste. Envoyant un écrit à un correcteur qu'il qualifie de ὑμεῖς οἱ εὔζηλοι, après avoir protesté par avance contre l'austérité de sa manière, il lui confie qu'il a cependant prévu ses sévérités et pris des précautions; entre les lignes, une autre version est insérée que son ami préférera, parce que plus sobre, dira-t-il, parce que plus plate, pense Pline[4].

Tous ces passages se rapportent à des corrections par suppression et certains traits nous fixent sur l'esprit qui les inspirait. C'était une tradition que l'asianisme eût les préférences de la jeunesse; le πρέπον voulait même qu'arrivé à l'âge mûr on renonçât à ce goût. L'erreur d'Hortensius, selon Cicéron, était de n'avoir pas su opérer ce mouvement de conversion[5]. Pline, en réclamant pour les droits de la jeunesse, plaide donc contre l'atticisme, et c'est encore un atticiste qu'il gourmande en appelant son correspondant ὑμεῖς οἱ εὔζηλοι, désignation habituelle de cette école littéraire[6]. La *lima* était aux mains des atticistes; elle opérait dans le sens de la pureté et du bon goût, mais aussi, comme on le leur a souvent reproché, dans celui de la sécheresse et de la platitude. Le symbolisme de la *lima* était traditionnel et deux passages de Cicéron ne laissent aucun doute à ce sujet. Dans le *De optimo genere*, 3, 9, il est dit de Lysias, le patron par excellence de l'atticisme : « *Videtur esse ieiunior, quoniam se ipse consulto ad minutarum genera*

1. Pl. *Ep.* 5, 10, 3.
2. Pl. *Ep.* 2, 5, 4.
3. Pl. *Ep.* 2, 5, 5.
4. Pl. *Ep.* 7, 12.
5. Cic. *Brut.* 95, 325.
6. Pl. *Ep.* 7, 12, 2; cf. Quint. 8, 3, 56.

causarum limauerit »; dans le *De oratore*, 3, 49, 190, Cicéron attribue au travail écrit deux effets : « *Ornat ac limat* », groupe de contraires qui représente évidemment les deux pôles de l'effort littéraire oscillant entre ses points extrêmes, l'asianisme et l'atticisme. Même quand ils avaient une tendance vers le premier, les bons écrivains faisaient volontiers appel au contrôle de leurs amis plus sévères et croyaient que ce recours était la meilleure garantie de la perfection de leurs œuvres. Cicéron écrit à Atticus : « *Quae quidem uereor ne miniata cerula tua pluribus locis notandae sint, ita sum* μετέωρος *et magnis cogitationibus impeditus*[1]. » En bon élève de Quintilien, Pline, qui a souvent penché du côté de l'asianisme, entraîné par ses goûts et par son caractère resté, comme on l'a dit, si longtemps jeune, s'adressait pour être corrigé aux atticistes, comptant sans doute que cet heureux tempérament placerait ses écrits dans le juste milieu où se tient la vertu littéraire non moins que la vertu morale. Il ne pouvait donner meilleure preuve de sa sincérité et de sa bonne volonté.

Un genre de correction tout contraire nous est révélé par le plan de travail rédigé, nous l'avons vu précédemment, à l'intention du jeune Fuscus Salinator. Le morceau est assez curieux pour être cité : « Vous pourrez aussi faire des additions ; c'est un exercice pénible et ennuyeux, mais que sa difficulté même rend profitable, d'insérer des organes nouveaux dans un corps auquel rien ne manque, sans cependant mettre le désordre dans ceux qui existent[2]. » Tandis que la *lima* des atticistes émoussait, atténuait, aplanissait, Pline propose à son correspondant de développer et d'augmenter. Jusqu'ici, rien que d'attendu. Les textes latins nous renseignent sur ce travail de développement. Cicéron l'a pratiqué plus d'une fois ; Pline en a fait autant : « Mon discours, dit-il, s'est allongé par les louanges que j'ai données à ma patrie[3] » ; le Panégyrique a subi le même traitement : « Ce que j'ai dit dans le Sénat comme l'exigeait le lieu et le moment et selon la coutume, j'ai cru, en bon citoyen, devoir le publier avec des suppléments[4]. » Enfin, la lettre 1, 20 est une revendication quasi officielle de ce droit à l'amplification. Chacun sait que les ouvrages

1. Cic. *Att.* 15, 14, 4.
2. Pl. *Ep.* 7, 9, 6.
3. Pl. *Ep.* 2, 5, 3.
4. Pl. *Ep.* 3, 18, 1.

croissent du premier jet à la publication et souvent d'édition en édition, comme en témoigne la formule jadis si en honneur : revu, corrigé et considérablement augmenté. Mais si l'opération est banale, la méthode proposée est surprenante. L'écrit est supposé achevé, *peracto*, et il faut en augmenter les dimensions sans y rien déranger. Quintilien, pensant à la nécessité de réparer des oublis, recommande de laisser des espaces vides[1] sur un brouillon. Mais l'idée de Pline est toute différente : ces additions sont un exercice, un jeu. Il ne s'agit pas d'un travail qui n'a pas satisfait son auteur, dont une partie est remise sur le métier, dont on amplifie un développement parce qu'il ne répond pas suffisamment à l'importance de l'idée. Qu'on me passe l'expression, il semble qu'on ait affaire à un ouvrage à soufflets qui se dilate et se contracte sans perdre son aspect d'ensemble, à un livre à tiroirs dont les rainures reçoivent à volonté des compartiments plus ou moins nombreux. Ces représentations nous orientent vers l'*harena sine calce*[2] de Sénèque ; la série des images une fois amorcée, plus rien ne limite la fantaisie de l'auteur, ni le sens des proportions, ni la nécessité de serrer l'idée. Pline semble conseiller au jeune avocat d'écrire, pour assouplir son talent, des « à la manière de » Sénèque. Et d'ailleurs cette composition « à tiroirs » n'est-elle pas celle du Panégyrique? Nous nous représentons facilement les parties juxtaposées de ce brillant morceau s'écartant pour donner place à de nouvelles maximes, à de nouvelles figures qui, en réalité, ne changeraient rien à l'impression finale. Or, nous savons que cette œuvre à subi l'épreuve de la correction collective ; elle en porte pour ainsi dire l'estampille dans sa médiocrité même[3]. Car il est étonnant que Pline, après avoir, avec beaucoup de bon sens, perçu la faiblesse intellectuelle des majorités[4] dans la vie politique, n'ait pas voulu voir qu'elles étaient médiocres aussi en matière de production littéraire. Un ouvrage revu par une telle méthode est un ouvrage moyen, et l'ouvrage moyen, disent les critiques, est en abomination à Apollon.

Il était vain d'attendre de meilleurs résultats de cette organisation quasi industrielle, en série. Des deux genres de corrections

1. Quint. 10, 3, 33.
2. Suet. *Cal.* 53, 2.
3. Pl. *Ep.* 3, 18, 4.
4. Pl. *Ep.* 2, 12, 5.

envisagées par Pline, le premier prédominait nécessairement. Il était difficile que des goûts et des tempéraments différents fussent d'accord sur des additions. Quand il s'agissait de retranchements, au contraire, les concessions mutuelles étaient aisées et les marchandages se faisaient aux dépens du texte qui ne cessait de s'appauvrir et de se décolorer. Les œuvres de Silius Italicus et de Stace, qui ont donné l'un et l'autre des lectures d'apparat et vraisemblablement aussi des lectures de correction, eussent peut-être manqué d'envergure et de relief au sortir des mains de leurs auteurs; ils ne pouvaient qu'être plus insignifiants en sortant de celles des amis. Au contraire, tout ce qu'a enfanté de beau l'époque de Nerva et de Trajan, les Histoires de Tacite, les poèmes de Martial, de Juvénal, les Lettres de Pline ne se sont jamais, à notre su, exposées à la périlleuse aventure de la correction collective.

Si médiocres que soient les *Punica*, la Thébaïde, ils existent, ils nous sont parvenus, preuve que dans leur banalité même la postérité a reconnu des mérites suffisants pour ne pas s'en désintéresser. Mais le naufrage qui les a épargnés a englouti des écrits innombrables, toute cette production d'amateurs à laquelle Pline prodigue complaisamment ses éloges et ses promesses d'immortalité. Voilà ce qu'on corrigeait inlassablement dans les groupes d'amis. Les hommes de goût percevaient le danger de ces retouches acharnées qui semblent bien avoir été motivées par une erreur fondamentale : on croyait copier la belle ordonnance des modèles grecs; on obéissait en réalité à une tendance alexandrine, la recherche de la brièveté, renforcée encore par un culte aveugle et non raisonné des primitifs latins[1], dont certains esprits avaient fait un dogme indiscutable. Pline reproche à Suétone d'user la matière à force de la polir[2]; Martial, l'écrivain de cette époque dont le goût a été le plus sûr, et qui cependant ne négligeait pas de corriger ses ouvrages[3], se fâche contre la fadeur du *liber aequalis*, où tout a été écrasé par la lime :

aequales scribit libros Cluuienus et Vmber;
aequalis liber est, Cretice, qui malus est[4].

Ainsi s'obtenait cette pseudo-perfection dont Cicéron ne veut pas,

1. Cic. *De or.* 2, 12, 53.
2. Pl. *Ep.* 5, 10, 3.
3. Mart. 1, 3, 9-11.
4. Mart. 7, 90, 3-4.

puisqu'il demande qu'il y ait dans le style des ombres qui reposent d'un éclat continu[1], et contre laquelle s'élevait Passiénus Crispus en disant : « Parfait! mais pourquoi si parfait[2]? » Quintilien apporte à cette tendance générale un témoignage qui est en même temps un blâme énergique : « Vous verrez bien des gens s'arrêter sur chaque détail, soit lorsqu'ils composent, soit lorsqu'ils reviennent peser et mesurer ce qu'ils ont composé. A supposer qu'ils arrivent toujours ainsi à choisir le meilleur, il faudrait encore avoir cette minutie en abomination[3]. » Contre cette prétention à faire un bon livre à force d'en retrancher les défauts, Martial pose le principe qu'on doit savoir se contenter d'une demi-perfection, la seule qui soit à la portée d'un talent humain :

« *Triginta toto mala sunt epigrammata libro.* »
Si totidem bona sunt, Lause, bonus liber est[4].

La correction une fois achevée, il restait à livrer l'œuvre au public, ce qui regardait encore le conseil des amis. Dans la lettre 1, 2, 5, Pline se déclare prêt à publier, encouragé qu'il est par les intimes, *contubernales*; mais Arrianus devra trancher la question par son suffrage : on reconnaît la formule indiquant une consultation du conseil. Il s'en rapporte de même à Mamilianus pour une autre publication ; il le lui dit dans cette phrase gracieuse : « Vous donnerez la volée à mes petits passereaux et à mes petits ramiers en même temps qu'à vos aigles, si vous êtes contents d'eux autant qu'ils le sont eux-mêmes ; s'il n'y a qu'eux de contents, gardez-les au nid[5]. » C'est ainsi que nous avons déjà vu Cicéron s'en remettre aveuglément au sujet d'une publication délicate au jugement de Cécina. Parfois même on laissait aux amis non seulement la décision, mais encore la charge de la publication. Les choses se passaient ainsi en cas de mort prématurée, comme il arriva pour Lucrèce, Virgile, Perse, Lucain, etc., mais aussi par suite d'un détachement assez surprenant que Pline reproche à son ami : *amici mei uiderint*[6]. D'où l'événement surprenant dont Cicéron se plaint : une publication se produisant à l'insu de l'auteur[7].

1. Cic. *De or.* 3, 26, 101.
2. Pl. *Ep.* 7, 6, 11.
3. Quint. 8, 1, 27.
4. Mart. 7, 81.
5. Pl. *Ep.* 9, 25, 3.
6. Pl. *Ep.* 2, 10, 5.
7. Cic. *De or.* 1, 21, 94.

Je me suis longuement arrêtée à l'étude du service de correction à cause de la large place qu'il tient dans la correspondance de Pline et aussi parce qu'il n'a pas peu contribué, je l'ai indiqué, à faire de la littérature de l'époque de Trajan ce qu'elle a été, une littérature d'amateurs abondante, mais dont l'oubli a repris la plupart des productions.

Le lecteur s'étonnera peut-être de voir les considérations littéraires et la rhétorique tenir si peu de place dans l'explication des lettres de Pline. Je crois en effet que leur véritable origine doit être cherchée dans les relations de société et les habitudes de la vie mondaine. Mais il reste à déterminer les influences proprement littéraires qu'elles reflètent. C'est ce que j'essayerai de faire dans un prochain article.

A. Guillemin.

IV

HYMNES LATINES

par Dr. J. A. Nairn,
Ancien directeur de « Merchant Taylors' School »

« L'hymnodique latine, par une mystérieuse sympathie intime, fleurit avec la floraison de l'architecture gothique, et partage son été ». Ainsi écrivait[1] il n'y pas longtemps un homme qui depuis a trouvé le repos, un beau savant et un grand ami de la France, John Swinnerton Phillimore, professeur d'humanités à l'Université de Glasgow.

Avec l'hymnodique latine nous avons affaire à un art qui commence avec Hilaire de Poitiers et se termine, en ce qui regarde ses meilleures œuvres, avec la Renaissance humaniste, occupant ainsi une période d'à peu près 1000 ans. Au cours de ce long développement une place honorable est tenue par les poètes français ; et lorsque nous arrivons à la meilleure période, au XIIe siècle, la France a la prééminence. Je me propose ici de fixer particulièrement mon attention sur les hymnes latines écrites en France. La plupart, mais non toutes, sont écrites par des Français.

Les débuts de l'hymnodique latine ont été examinés par M. Pierre

1. Préface, p. VII, de son livre *The hundred best latin hymns* » (Londres et Glasgow, 1926).

de Labriolle dans son livre bien connu *Histoire de la littérature latine chrétienne* (Paris, 1920)[1]. Je lui dois une partie de mon information sur cette première période qu'il a traitée avec une si grande autorité. Suivant la division du sujet qui a été proposée par G. M. Dreves, éditeur des *Analecta Hymnica*, je donnerai les noms principaux pour les différentes périodes[2].

1) Anciennes hymnes chrétiennes (jusqu'à l'an 400) : Hilaire de Poitiers est le premier qui écrivit des hymnes en latin pour l'Église. Exilé en Asie Mineure, il sentit la nécessité de contrecarrer l'enseignement d'Arius, qui avait composé des cantiques à l'usage des marins, des meuniers, des voyageurs ; c'est ainsi qu'il écrivit ses hymnes pour répandre la vraie foi et pour la rendre aussi familière que l'était l'hérésie.

Les mètres employés par Hilaire dans les trois hymnes qui subsistent encore sont, respectivement, le second asclépiade, le tétramètre ïambique (de six pieds), et le tétramètre trochaïque. Avec le temps, l'ïambe (dimètre de 4 pieds) l'emporta, et la grande majorité des hymnes religieuses est écrite dans ce mètre. Hilaire observe les quantités classiques ; par exemple dans ses vers trochaïques qui commencent par :

> Hymnum dicat turba fratrum, hymnum cantus personet ;
> Christo regi concinentes laudem demus debitam,

on ne trouve guère d'irrégularités. Une ou deux fois une voyelle brève (comme dans *uiă*, v. 3) semblerait allongée par l'ictus, mais il est peut-être plus correct de lire : *tu uia et tu ueritas*.

A cette période ancienne appartiennent deux autres auteurs d'hymnes (dont aucun n'est français) qui font violemment contraste l'un avec l'autre : Ambroise et Prudence. Ambroise de Milan peut être appelé le classique, tandis que Prudence[3], d'origine espagnole, peut être appelé le romantique. Ambroise est caractérisé par une simplicité austère, Prudence par l'ardeur et l'enthousiasme. Ambroise emploie presque toujours le dimètre ïambique, comme le mètre qui s'adapte le mieux au chant des congrégations et qui est le plus près du système accentuel ; Prudence se sert d'une grande variété de mètres. Les hymnes d'Ambroise se composent de huit strophes chacune, disposition qui est de-

1. Je me suis servi de la traduction anglaise par H. Wilson (Londres, 1924).
2. P. de Labriolle, *op. cit.*, livre III, chap. I (trad. anglaise, p. 247).
3. P. de Labriolle, livre IV, chap. III (trad. anglaise, p. 446).

venue la règle pour le moyen âge; les hymnes de Prudence sont beaucoup plus longues.

L'influence d'Ambroise fut grande dans le culte public, celle de Prudence dans le culte privé. A partir du temps d'Ambroise, beaucoup d'églises commencèrent de se servir des hymnes selon les différentes « heures » ou divisions du jour ecclésiastique. Mais l'Église de Lyon n'a jamais adopté les hymnes, et Rome ne les accueillit qu'au XIIe siècle.

Nous devons à Ambroise des hymnes comme : *Aeterne rerum conditor*, *Splendor paternae gloriae*, *Veni redemptor gentium* (dont la seconde servait à Laudes), et à Prudence : *Ales diei nuntius* (chantée à primes) ou : *Nox et tenebrae et nubila* (chantée à matines).

2) Période mérovingienne (de 400 à 800 environ). Le nom principal pour la France durant cette période est celui de Venantius Fortunatus, évêque de Poitiers (530-609) dont les hymnes sont le meilleur titre de gloire[1]. Fortunatus, italien de naissance, écrivit en ïambiques et en trochaïques. La fameuse hymne : *Vexilla regis prodeunt* est un exemple du premier type, celle qui commence : par *Pange lingua gloriosi proelium certaminis*, un exemple du second type.

Cette période comprend aussi les premières hymnes irlandaises et mozarabiques; l'une d'elles présente un intérêt particulier pour les Anglais, parce qu'elle est la seule qui subsiste de toutes les hymnes qui remplissaient jadis nos livres d'offices : je fais allusion à *Veni, Creator Spiritus*, de Hrabanus Maurus, archevêque de Mayence (784-856).

3) Époque carolingienne (IXe siècle). Charlemagne s'étant fait le protecteur des arts et de l'instruction, beaucoup de savants et de poètes se réunissaient dans son palais. Sur des écrivains comme Alcuin et Paulus Diaconus, qui vivaient à cette époque, l'influence des mètres classiques est évidente.

Je m'éloignerais de mon sujet si je voulais examiner certaines ramifications de l'école carolingienne, comme les « séquences » de Notker le bègue, charmantes dans la gravité lente et primitive de leurs rythmes méticuleusement syllabés. Dans ces séquences la musique est la maîtresse, la poésie la servante[2].

4) Au moyen âge (Xe-XIIIe siècle) appartiennent les meilleures

1. P. de Labriolle, livre V, chap. I (trad. anglaise, p. 491).
2. Phillimore, p. VIII.

œuvres d'hommes comme Abélard, Bernard de Clairvaux, Pierre le Vénérable, Adam de Saint Victor, Bonaventure, dont la plupart sont du XIIe siècle.

A cette époque, l'accent a remplacé la quantité, et la rime a été introduite au milieu ou à la fin du vers. Quelquefois la même rime revient trois ou quatre fois.

Il convient d'apprécier à sa valeur l'œuvre de ces poètes. Nous admirons le profond sentiment religieux qui trouve dans leurs vers son expression naturelle, leur connaissance parfaite du latin, leur soumission aux lois compliquées de l'accent et de la rime, leur aisance et leur grâce parfaites. Peut-être le plus grand de tous est Adam de Saint Victor. Deux autres forment un grand contraste l'un avec l'autre : Abélard et Bernard de Clairvaux. Les hymnes d'Abélard se distinguent par la puissance intellectuelle, celles de Bernard par la ferveur et l'émotion.

Leurs hymnes méritent vraiment le titre de poésies, et elles constituent une part de l'héritage littéraire de la France. Plusieurs de ces hymnes, entre autres la célèbre *O quanta qualia sunt illa Sabbata*, ont été répandues en Angleterre par la traduction, et sont utilisées de temps en temps dans les offices.

5) La fin du moyen âge marque un déclin, dû à l'influence anticléricale de la Renaissance. Pourtant deux parmi les plus grandes hymnes latines appartiennent à cette période, le *Stabat mater dolorosa* et le *Dies irae, dies illa*, dans lesquelles le rythme est habilement employé au service de l'expression.

Avec le Concile de Trente au XVIe siècle, finit la poésie liturgique en latin, qui était une expression spontanée du sentiment religieux. Il est vrai qu'au XVIIIe siècle deux écrivains français de talent composèrent des hymnes pour une liturgie gallicane revisée : je fais allusion à Charles Coffin et à Jean-Baptiste Santeuil. Mais aucun des deux n'est dans la vraie ligne de développement du genre. Il y a une grande différence entre leurs hymnes faites « sur commande » et celles du XIIe siècle, qui venaient du cœur.

La place me manque pour examiner en détail des questions de grande importance comme le passage de la quantité à l'accent, l'introduction de la rime, l'influence de la musique, etc. Dans les cent hymnes que Phillimore a imprimées suivant l'ordre chronologique, on peut voir les changements qui se sont accomplis pendant la longue période qui sépare Ambroise de Thomas a Kempis.

Mais j'ai tenu à rappeler ici l'importance de l'étude des hymnes

latines. L'Église entière a collaboré à cette poésie religieuse : papes, rois, cardinaux, hommes d'État, ambassadeurs, moines; la variété et l'universalité de la culture religieuse, l'harmonie de la vie intellectuelle avec la vie sentimentale a prêté à cette poésie une richesse et une profondeur, une perfection et une ferveur, qui attiraient d'une manière irrésistible même les incrédules, et qui méritent de tenter aujourd'hui les travailleurs.

J. A. Nairn.

3 novembre 1927.

V

SUR LA VALEUR AFFECTIVE DES COMPOSÉS LATINS

par D. Barbelenet
Professeur au lycée Lakanal

Dans mon article des *Mélanges Vendryes* (p. 33), après avoir essayé d'établir que, comme skt. cyávate = gr. σεύεται, les composés *accelero*, *appropero*, *attrepido*, impliquant un mouvement violent, avaient la valeur d'un moyen « dynamique », pour emprunter l'expression de Delbrück, j'avais cru pouvoir confirmer cette appréciation en les opposant à *appropinquo* auquel je ne reconnaissais qu'une valeur purement centrifuge.

J'en suis beaucoup moins sûr aujourd'hui.

Ce qui a ébranlé mon opinion, c'est d'abord une constatation de M. Barone (*Studi sul significato fondamentale dell' accusativo*, p. 55). Contrairement à ce qui arrive pour *accedo* (sauf au sens de « s'ajouter à » avec un nom de chose pour sujet), *adduco*, et moins nettement *adfero*, ce verbe se fait suivre au sens propre beaucoup plus souvent du datif que de l'accusatif avec *ad*, presque uniquement du datif au sens figuré[1]. Or, sans prétendre aborder la question du datif complément de lieu, je remarque qu'il est surtout fréquent chez les poètes, plus habitués à exprimer des sentiments et au besoin à en prêter aux objets inanimés qu'à noter des déplacements matériels. Cet emploi du datif est donc très significatif après *appr*ŏ*pinquo*, que sa forme bannit de l'hexamètre. Il ne se comprend que si le sens matériel centrifuge disparaît derrière

1. M. Barone aurait pu ajouter que *adeo* ne se fait pas suivre du datif. Une lecture rapide du *Thesaurus* m'en a fait découvrir un seul exemple chez Fortunat.

un sentiment d'intérêt ou d'effort. De fait, à l'époque classique, ce verbe, du moins lorsqu'il a pour sujet un nom de personne, est le plus souvent, soit au propre soit au figuré, un terme de la langue militaire et implique une idée d'attaque, donc d'effort violent et intéressé. Un exemple de Columelle, VII, 12, 7, est particulièrement instructif : *Canes aduenientem conterrent nec patiuntur propius accedere uel constantius appropinquantem inuadunt.* Ils cherchent à mettre fin par la terreur à une approche fortuite; mais, en cas d'obstination, si on brave leur fidélité, ils se lancent sur celui qu'ils considèrent comme un agresseur. — Pomp. Mela, III, 43, *eques fugiens rabiem adpropinquantium tigrium astu frustraturus*, montre également l'effort intéressé.

Mais la rédaction même de mon article aurait dû suffire à me rendre sensible cette valeur moyenne de *appropinquo*.

La formation du verbe étant évidente, le sens en est très net; et pourtant la langue biblique a tendu à lui en substituer deux dans lesquels elle remplace *propinquus* respectivement par le comparatif : *appropiare* (fr. approcher) et le superlatif *approximare* (vieux fr. *aproismier*), tous deux avec complément presque exclusivement au datif. C'est donc qu'elle trouvait le verbe ancien trop peu expressif. On le voit bien par l'exemple suivant de saint Ambroise, *Dav.*, III, 2, 29, *Deus enim adpropians, non repulsor adpropinquantium est*, qui montre bien que, dès que l'homme a fait les premiers pas, Dieu fait la plus grande partie du chemin. Saint Augustin pour lancer l'homme dans cette bonne voie emploie le plus expressif des trois verbes : *Symb.* 16, *redeamus ad patrem et adproximemus Deo* (on notera l'opposition des cas), alors qu'inversement saint Ambroise dit, à propos de celles qui ont failli, (*De Laps. Virg*, III, 9, *Quae sanctarum approximare tibi non horreat?* L'idée de zèle introduite par le christianisme dans la religion a donc amené une création de mots à laquelle je ne connais rien d'analogue par ailleurs en latin; mais celle-ci n'a été possible que parce que l'antique valeur moyenne de *appropinquo* n'était plus suffisamment saisie, car on ne renforce que ce qui existe. Il n'y aurait eu au contraire aucune raison de remplacer *appropinquo* s'il n'avait eu qu'une valeur prépositionnelle. Mais le sens affectif attaché à ces nouvelles créations leur a assuré une longue fortune.

D. Barbelenet.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages intéressant les études latines qui seront adressés au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

Collezione di classici greci e latini. — Le liriche di Orazio, commentate da Vincenzo Ussani; vol. II : *Il 2° e il 3° libro delle Odi. — Il carmen Saeculare. — Il 4° libro delle Odi*, 2a edizione. Torino, Giovanni Chiantore, successore Ermanno Loescher, 1927.

Ce volume n'est pas une simple réimpression. Les latinistes qui apprécient à sa valeur l'excellente édition des œuvres lyriques d'Horace due à V. Ussani auront plaisir à retrouver dans cette seconde édition du tome second des *Odes* les qualités qui les ont séduits, il y a un peu plus de trois ans, dans la refonte du tome premier. Mais ils y trouveront aussi des modifications assez importantes qui justifient ce que je disais tout à l'heure. Toutes les conjectures ont disparu du texte, à l'exception de *io⟨que⟩*, de IV, 2, 49, et par conséquent on ne voit plus dans la présente édition l'appendice qui figurait dans la première, où il était destiné à expliquer les changements apportés çà et là à la constitution du texte. En effet, l'auteur est devenu partisan résolu du conservatisme, et il termine sa préface par cette affirmation hardie : « Le texte d'Horace n'a pas besoin de conjectures. » De cette conception résultent certains changements introduits dans le commentaire et justifiés surtout par la nécessité d'expliquer le maintien du texte traditionnel[1]. Ce commentaire est d'ailleurs précis, complet et, comme on dit quelquefois, exhaustif; il ne laisse rien dans l'ombre et fait largement profiter le lecteur de l'érudition du commentateur; bien que M. Ussani reconnaisse loyalement ce qu'il doit aux travaux de la philologie allemande, il n'échappe pas au lecteur averti que la personnalité du savant italien n'en souffre nullement, et que ni Heinze, ni Norden, ni Kroll, ni les autres n'ont eu une influence fâcheuse sur son originalité. Certains détails ne manquent pas de piquant, par exemple le rapprochement entre Horace, *C.*, IV, 4, 11 et suiv., et l'imitation de Voltaire, dans la préface de sa *Rome sauvée* : « Tel on voit cet oiseau qui porte le tonnerre », etc.

1. Ce mérite recommandait déjà la première édition; voy. notamment C., IV, 4, 18-22, la note sur la parenthèse qui a choqué à tort nombre d'éditeurs.

C'est un plaisir pour moi de reconnaître la haute valeur de cette nouvelle édition qui met M. Ussani au même rang que les Ramorino, Sabbadini et Valmaggi[1].

H. Goelzer.

Éditions de la Fundacio Bernat Metge.

A chaque nouveau Bulletin je reprends avec plaisir le compte-rendu de cette collection, toujours sûr d'être en retard, tant les volumes viennent vite s'aligner sur les rayons.

Voici d'abord la suite du *Sénèque*, de M. C. Cardó, qui nous avait déjà donné les *Consolations*. Cette édition, qui comprend les *Dialogues à Serenus* et le *De Clementia*, ne prétend pas plus que les précédentes apporter du nouveau; le texte est celui des éditions de Hermes et Hosius, sauf pour quelques passages où l'éditeur a préféré suivre Gertz, ou Kiessling, ou Waltz. Le problème de la tradition manuscrite, que j'ai essayé de poser pour les trois premiers dialogues (*Revue de Philologie*, 1913, p. 47 et suiv.), n'est pas plus abordé ici que dans les éditions de la Collection Budé; la question de la composition du *De Clementia*, qu'a soulevée M. Préchac, est écartée plutôt que résolue.

M. M. Olivar a entrepris l'édition de Pline le Jeune, dont un premier volume nous donne les livres I à IV. L'introduction, assez nourrie de faits, est pourvue de notes de bas de page malheureusement presque inutilisables, tant le caractère en est microscopique; le texte est celui de Merrill, enrichi des récents travaux de Postgate, Schuster, Carlsson, Rand, Mlle Guillemin. Nous verrons, à propos de l'édition en cours de Mlle Guillemin dans la Collection G. Budé, si de ces ressources on ne pouvait pas tirer meilleur parti.

Le troisième volume est un *Horace* (Satires et Épîtres) de M. I. Ribas Bassa, avec traduction de M. L. Riber. Qu'attendre aujourd'hui d'une édition classique d'Horace? Celle-ci est très soigneusement préparée, avec un texte dérivé de la fameuse édition de Keller-Holder et une introduction qui contient les données essentielles de l'histoire du texte.

Enfin, voici un *Caton* (*De agricultura*) de M. Salvador Galmés. Cette édition présente l'intérêt, rare pour cette Collection, d'offrir en bas des pages paires un commentaire explicatif assez abondant (et l'on sait à quel point Caton a besoin d'un commentaire). Seulement, celui de M. Galmés n'est pas de tout repos. Quel intérêt de nous dire (et avec un point d'interrogation) que le nom des *mala Quiriniana* vient de Quirinus (p. 16)! Quel intérêt de rapporter (sans point d'interrogation!) pour *pira*

1. Quelques lapsus ont échappé au diligent éditeur. Qu'il me permette de lui signaler p. 2 le grec de la n. 3; p. 42, v. 20 et n. 16; etc.

uolaema l'étymologie populaire des anciens : la poire qui remplit la paume de la main[1] !

J. Marouzeau.

Die Akteinteilung in der neuen griechischen und in der römischen Komödie. Thèse de doctorat présentée à Bâle par Mlle Georgine Burckhardt. Basler Druck- und Verlags-Anstalt, 1927 (57 pages in-8°).

Dans une brève introduction, l'auteur examine les fragments de Ménandre au point de vue des divisions scéniques qui peuvent y apparaître, et constate que la mention χοροῦ coïncide avec une vacance de la scène; les fragments étant insuffisants à renseigner sur la place et le nombre des interventions du chœur dans la comédie nouvelle, ainsi que sur les rapports des divisions scéniques avec l'action, Mlle Burckhardt s'adresse à la comédie latine, et, dans une deuxième et une troisième partie, essaie de déterminer les endroits où la scène est vacante dans Térence et dans Plaute. Puis Mlle Burckhardt passe en revue et discute les témoignages antiques concernant la division en actes des comédies latines et les différentes théories modernes pour ou contre cette division; la conclusion de cette quatrième partie est que rien ne permet de relever une division quelconque en actes dans les pièces de Plaute et de Térence. Enfin l'auteur signale la présence dans presque toutes ces comédies de deux vacances de la scène à place approximativement fixe (l'une vers la fin de l'exposition, l'autre aux environs de la péripétie qui amène le dénouement), et considère ces deux coupes comme le reflet de deux coupes correspondantes de l'original, où se logeaient la première et la dernière partie lyriques; les quelques rares pièces de Plaute qui ne présentent pas ces coupes « régulières » donnent précisément des signes divers de « contamination » et de profonds remaniements par rapport à l'original grec.

L'examen des pièces latines est ici indirectement et assez curieusement amené par le désir de connaître la structure des originaux grecs. But séduisant. Mais si les fragments que nous possédons des pièces comparables à ces originaux nous donnent peu de lumière, la fidélité d'adaptation des pièces latines est, de son côté, fort sujette à caution; à regarder de près la marche de ces pièces, on peut conjecturer bien des écarts relativement au modèle grec; Mlle Burckhardt en signale quelques-uns chemin faisant; mais que dire des écarts possibles que nous sommes hors d'état d'apercevoir? L'original grec est, derrière la pièce latine, un inconnu qui se démasque rarement et ne laisse voir de lui que de menus

1. Je n'ose rien dire d'une traduction en catalan; mais il me semble bien que le « uerum » de la préface, par. 4, est inexactement rendu, aussi bien que le « existimo » qui précède.

traits. La coïncidence supposée entre les deux coupes « régulières » des comédies latines et la place de deux chœurs dans l'original ne saurait guère être démontrée.

Il n'y a de base solide pour un travail de ce genre que l'étude des pièces latines en elles-mêmes; aussi la partie la plus fermement établie et la plus utile du présent ouvrage est-elle sans doute la localisation des « scènes vides » dans Plaute et dans Térence. Nous trouvons là un exposé rigoureux et clair; dans les cas où la vacance de la scène est discutable, l'auteur compare les solutions proposées et pèse les vraisemblances, apportant à ces demêlés délicats beaucoup de finesse, de prudence et le sens des nécessités dramatiques.

Faut-il admettre, avec l'auteur, que l'étude des scènes vides ne fournit aucun indice relatif à la division des comédies latines en un nombre quelconque d'actes? Cela est tout à fait discutable. Mlle Burckhardt relève dans la division présentée par Donat des pièces de Térence, et dans la division traditionnelle des pièces de Plaute, qui date de la Renaissance, des invraisemblances flagrantes. Mais est-ce une raison pour rejeter le principe même de la division? S'il y a deux coupes à place quasi régulière dans la presque totalité de ces pièces, comment n'attribuer qu'à l'auteur grec le souci d'une division, et voir dans cette conservation constante par l'adaptateur de deux coupes de l'original le simple effet du hasard? comment se défendre de considérer dans nos comédies latines au moins trois parties distinctes, qu'on leur donne ou non la dénomination d'actes? — Enfin, il est bien certain que les « scènes vides », dont le nombre est très variable selon les pièces, ne fournissent pas un critère sérieux des fins d'actes; il n'y a qu'à ménager à temps l'apparition de nouveaux personnages pour que la scène ne demeure pas réellement vide aux yeux du spectateur, et pour exclure la possibilité d'un entr'acte. En d'autres termes, la vacance de la scène est une condition nécessaire, non suffisante de l'existence d'une fin d'acte. Mais Mlle Burckhardt indique elle-même le critère vrai, qui est de nature dramatique : la marche du drame oblige, ou invite, à admettre à tel endroit une interruption; par exemple, la suite des événements montre qu'un laps de temps s'est écoulé entre deux scènes consécutives. C'est sur un tel examen que doit évidemment s'appuyer tout essai de division en actes; et il semble bien qu'on en puisse tirer, pour les pièces de Térence et pour celles de Plaute, des résultats positifs, dont Mlle Burckhardt a peut-être un peu tôt désespéré.

A. Freté.

K. van der Heyde, *Composita en verbaal aspect bij Plautus*. Amsterdam, 1926.

Dans ma thèse de doctorat, parue en 1913 chez Champion, j'avais essayé de démontrer que l'addition d'un préverbe à un verbe simple latin

tendait à en changer radicalement la nature : alors que le verbe simple exprime un état ou une action continue, le composé exprime en principe la production d'un nouvel état. Je montrais donc qu'à certains temps, impliquant essentiellement la durée, comme l'imparfait, le participe présent, le gérondif en *-ndo*, les composés, du moins quand le sens prépositionnel est faible, sont d'un usage très rare. D'autre part, je cherchais à opposer les usages du simple avec celui des composés dont la valeur prépositionnelle est la plus faible, établissant ainsi des doublets. M. l'abbé Lejay dans un important article de la *Revue de Philologie*, MM. Meillet et Vendryes dans leur *Grammaire comparée*, tout récemment M. Juret, dans son *Système de la syntaxe latine*, exprimaient des idées analogues.

M. van der Heyde vient de reprendre la question en ce qui concerne Plaute dans un ouvrage de 122 pages avec les index. Employant une méthode toute différente, il arrive à des résultats radicalement opposés.

Le choix de Plaute est-il heureux quand il s'agit d'établir — ou de détruire — l'existence d'une notion délicate et fuyante? Outre que le texte est mal établi, qu'il fourmille d'intentions comiques dont beaucoup nous échappent — et M. van der Heyde le reconnaît — la recherche des allitérations a amené plus d'une fois des préverbes qu'on n'attendrait pas. Je sais bien qu'on peut s'étendre longuement sur les qualités de vie, sur la richesse du vocabulaire de cet auteur, et que par suite sa langue a une grande importance pour l'étude de toutes les questions de grammaire latine.

Du moins cette étude devrait-elle être très poussée. Or, M. van der Heyde n'examine, en principe, que les composés, laissant même de côté *rĕ-*, *sē-* et les préverbes disyllabiques, et ne cite qu'un petit nombre d'exemples — souvent un seul — des verbes qu'il étudie. De plus, il ne les situe presque jamais dans leur contexte. Or, l'aspect — tel du moins que je l'ai compris — est surtout sensible par l'opposition de deux verbes.

Avec ce matériel restreint, l'auteur cherche à établir un enchaînement entre les diverses significations, concrètes, puis figurées, ajoutées par le préverbe au simple (supposé implicitement bien défini dans sa signification) et, tout en reconnaissant à plusieurs reprises qu'il y a incompatibilité entre ces composés et l'emploi de certains temps ou modes, il arrive à conclure que « le préverbe n'a aucun rôle grammatical en ce qui concerne le degré d'achèvement de l'action », que « l'étude des composés latins ne sort pas du terrain de la lexicographie », que MM. Meillet et Vendryes n'ont pas le droit de parler « d'emploi grammatical des préverbes ».

Le prouve-t-il suffisamment? Tout d'abord sa conception le dispense de nous donner, p. 15, une définition bien nette de l'aspect, encore qu'il

commence par en écarter sept. On est arrêté dès le début par des formules abstraites comme : « le préverbe exprime un rapport local entre l'action exprimée par le verbe simple et un terme local », une note expliquant que par « terme local » il faut entendre aussi bien le point vers lequel l'action (état) se dirige, ou dont elle part, que la grandeur à laquelle atteint l'action (état) ». Et le livre fourmille de formules de ce genre. A la page 16 nous trouvons encore que le sens de certains composés est « l'obtention ou la réalisation d'un résultat local par rapport à un terme local par le moyen de l'action du verbe simple ». Les choses ne se précisent qu'insuffisamment quand l'auteur distingue l'emploi « déterminé » et « indéterminé » de verbes eux-mêmes « déterminés » et « indéterminés », puisqu'il avoue lui-même qu'il donne à ces mots un sens plus large que celui qu'ils ont dans la grammaire des langues slaves.

La division du sujet apparaît à la page 21. Les préverbes sont divisés en trois groupes : le premier comprenant *ad*, *in*, *ob*, d'une part, *ab*, *ex*, *de*, *prae*, *pro*, de l'autre, exprimant un rapport local avec un point vers lequel — ou inversement — tend l'action exprimée par le simple; le deuxième comprenant *per* et *trans*, exprimant un rapport local avec la grandeur à laquelle atteint l'action; un troisième comprenant le seul *cum*. Dans le premier il étudie rapidement l'usage indéterminé (ou de repos) (*adhaereo*), plus longuement l'usage déterminé (*advolo*).

Je ne puis songer à suivre l'auteur dans la discussion de ses exemples et de ses enchaînements. Je rapporterai seulement les principaux composés de *cum* étudiés.

Je noterai toutefois au passage qu'alors qu'il étudie longuement le sens péjoratif — pour le sujet ou l'objet — des composés formés avec *ob*, il ne mentionne pas *obsequor* ni *obsecundo*, qui ont un sens diamétralement opposé; que, dans l'étude de *ad*, laissant délibérément de côté le sens moyen, il attribue trop d'importance à la valeur résultative. Si je maintiens mon interprétation de Persa 615, *Heus tu*, *advigila*, « ouvre l'œil », car j'y vois l'équivalent d'un impératif aoriste moyen, je lui abandonne mon interprétation de *allacrumans*. Le sens n'est pas « fondant en larmes » (il faudrait *illacrimans*), mais « avec des larmes feintes ». Il est dommage que mon erreur soit passée dans la *Grammaire comparée*. — J'admets volontiers que *ab* a un peu plus d'importance au point de vue de l'aspect, même défini comme je le fais. Si les composés formés avec *ex* peuvent avoir le sens « positif » de « vers l'extérieur », cela ne saurait résulter du sens propre du préverbe, mais justement du fait que le composé implique la production d'un nouvel état.

Arrivant à *cum*, l'auteur nous dit que la détermination qu'il donne (p. 87) contient un résultat absolu de l'action à l'égard du sujet ou de l'objet..., exprime le devenir absolu de la situation créée par « être en-

semble », ce qui n'est peut-être pas absolument lucide. Voici du moins à peu près comment il ordonne ces composés. Partant des cas où *cum* implique soit l'action parallèle de plusieurs sujets (*conloquor*, *coniuro*), soit l'action s'exerçant simultanément sur plusieurs sujets (*constringo*, *conloco*) et, par suite, les réunissant et les serrant l'un sur l'autre (*cogo*, *compingo*), il passe à ceux où l'objet unique est soumis à une restriction de son indépendance (*conligo*, *concludo*) ou simplement est réduit à une place déterminée (*confugio* et au figuré *committo*, *commendo*, etc.), cette place arrivant à être cachée (*concedo*). La réunion de l'objet au sujet ou, comme le dit l'auteur, la réunion « centripète » expliquent *condisco*, *cognosco*, etc. C'est surtout la production d'un nouvel objet par suite d'un mélange (*commisceo*, *communio*) qui expliquerait la réalisation d'un objet quelconque (*compono*, *comparo*), d'où l'ἅπαξ *consomnio*. Quant au cas général, il est présenté par une des formules les plus abstraites de tout l'ouvrage. « Dans le cas où le concept d'un verbe implique une conséquence pour le sujet ou l'objet, *cum* joue le rôle de venir ensemble, c'est-à-dire arriver à l'état d'une conséquence permanente de l'action. » C'est le cas de transitifs comme *constabilio*, *conservo*, et d'intransitifs comme *complaceo* et plusieurs verbes en *-sco*, à propos desquels l'auteur étudie les formations en *ē*. Après l'étude de quelques verbes isolés, il examine ceux qui expriment la destruction, expliquant, à la suite d'Ahlman, cette déviation surprenante comme une généralisation des cas où, le simple ayant déjà cette signification, *cum* ajouterait l'idée que « les diverses parties d'un objet sont violemment serrées les unes sur les autres », à quoi il est facile d'objecter que la concentration n'est pas la destruction et que, dans des exemples comme Mo. 456, *Pultando paene confregi fores*, il y a éclatement et non écrasement. Et alors, après avoir mentionné *contendo*, *contero*, *comburo*, *comedo*, *contrunco*, il termine par le verbe, de sens diamétralement opposé dans l'exemple étudié, *conficio*. Cette énumération suffit à montrer que, si les enchaînements peuvent être ingénieux, ils ne s'imposent à l'esprit que difficilement.

Les résultats généraux, qui viennent ensuite, ont été déjà brièvement examinés. J'ajoute seulement que l'auteur refuse d'admettre la théorie de Varron (et non de M. Meillet) sur le système de la conjugaison latine, sans d'ailleurs y substituer aucune autre.

Une troisième partie contient une très brève étude grammaticale. J'y relève un fait très intéressant : c'est que le présent perfectif s'emploie beaucoup plus librement dans les phrases négatives que dans les phrases positives, et ce fait, qui m'avait totalement échappé, s'explique aisément : l'absence de changement n'a pas besoin d'être amenée par une opposition comme un changement réel. Quant aux exemples où l'auteur voit un parfait comme Mo. 820, *Age*, *iam mitto*, *ignosco*, j'y vois un ingressif amené ici par *mitto*.

En somme, des formules très abstraites appuyées par l'étude souvent intéressante, parfois très fine, de certains exemples; mais les faits ne sont jamais pris dans leur ensemble. Il m'est impossible de renoncer au principe que les formes ne se définissent que par leur opposition, que les sens ne se précisent que par leur contexte, et qu'il importe beaucoup plus d'établir des règles — plus ou moins strictes — de l'emploi des formes que des enchaînements de sens, auxquels il est toujours facile d'en opposer d'autres aussi séduisants. Il reste beaucoup à étudier sur l'aspect. M. van der Heyde a le savoir, la finesse et, j'ajoute l'âge, de nous donner sur ce sujet des travaux plus définitifs que cette thèse de doctorat.

D. Barbelenet.

L. Laurand, *Études sur le style des Discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du « cursus »*, 2e édition, revue et corrigée, t. III. Paris, Les Belles-Lettres, Collection d'études anciennes, 1927, 416 pages.

Voici la troisième et dernière partie de cette série d'études[1], dont le principal intérêt est d'avoir pour auteur un des hommes qui connaissent le mieux Cicéron. Ce volume se compose de trois monographies : la première est consacrée à la « variété du style ». M. Laurand a raison de souligner cette qualité, qui n'est pas de celles qu'on reconnaît le plus volontiers à Cicéron. Il est bon de rappeler que le Cicéron monotone, aux périodes ronronnantes, c'est celui de certains « Extraits » trop enclins à se limiter aux tirades et aux morceaux de bravoure. Le vrai Cicéron, c'est celui qui adapte son style à son sujet, aux circonstances, au but qu'il se propose. Ce n'est pas lui qui a inventé la théorie des « tria genera dicendi », mais nul ne l'a mise en pratique aussi savamment et aussi consciemment. Car non seulement il nous dit lui-même quel usage on en peut faire, mais encore il nous invite à constater, par des exemples pris dans ses Discours, quel usage il en a fait. M. Laurand a soigneusement recueilli ces indications fournies par l'orateur-critique, et il prend Cicéron lui-même comme guide pour observer et analyser dans son œuvre les changements de ton. Méthode fort recommandable, puisqu'elle nous fournit un contrôle objectif, ou du moins extérieur à nous (car il reste subjectif par rapport à l'écrivain qu'on juge), et qu'on aurait profit à appliquer à maint autre auteur (cf. l'usage que j'ai tenté d'en faire dans un article de la *Revue de Philologie*, t. XLV, p. 149-193 : *Pour mieux comprendre les textes latins; Essais sur la distinction des styles*).

Dans le détail, je ferais bien quelques réserves. M. Laurand donne comme caractéristique du style familier l'emploi des diminutifs, des atténuatifs composés avec *sub-*, et des augmentatifs composés avec *per-*. En ce qui concerne les diminutifs, les relevés que donne M. Laurand ne sont

1. Cf. le compte-rendu des deux premières dans cette *Revue*, t. IV, p. 268.

probants que si on les considère en bloc; à examiner les termes dans le détail, on constate que maints d'entre eux ont perdu leur valeur de diminutifs et leur qualité de mots familiers, ainsi *articulus*, *scrupulus*, *sigillum*, *circulus*, *aculeus*, etc. Au reste, je crois bien que le caractère essentiel de ces mots est moins d'être familiers que d'être « affectifs », et ils doivent être appelés à déterminer le ton du style plus que le « niveau social » de la langue. Les réserves que fait M. Laurand lui-même (p. 270) auraient sans doute plus de portée si elles étaient fondées sur des listes interprétatives. Quant aux composés avec *per-*, c'est moins leur qualité de mots familiers que leur caractère artificiel qui doit nous frapper. Ce sont, à vrai dire, des mots ébauchés, des « formations ouvertes », à peu près comme nos mots en *archi-* et *super-*, qui peuvent être, selon les cas, ou familiers (superchic, archifaux), ou techniques et savants (superphosphate, archidémontré), en tout cas, forgés le plus souvent pour un besoin occasionnel plutôt que créés pour prendre place dans le vocabulaire normal. Ce caractère d'ébauches est marqué en latin par le fait que ces composés se prêtent aux tmèses (*per*, *inquam*, *mihi gratum*) et échappent le plus souvent aux lois de l'apophonie (cf. l'hésitation attestée par Lucilius entre *pertaesum* et *pertisum*). C'est ce caractère artificiel, cette allure de néologismes, plutôt, semble-t-il, que l'apparence de la familiarité qui exclut ces formations des passages de style soutenu.

Je ne dirai rien de l'appendice I : Esquisse de l'histoire du « cursus ». Cette réédition d'un chapitre déjà ancien ne vise qu'à dégager, au milieu d'innombrables incertitudes, quelques faits établis d'une manière indiscutable (p. 353). Pour le reste, le temps est bien éloigné, comme le dit lui-même M. Laurand, où la science pourra tracer dans tous ses détails l'évolution des clausules depuis le premier siècle jusqu'aux temps modernes. Mais on sait que M. Laurand est un des savants qui auront le plus fait pour mettre au point les problèmes si délicats de la prose métrique; l'histoire esquissée ici fournit, en même temps qu'une initiation aux non-spécialistes, un point de départ à ceux qui voudront poursuivre les recherches abordées dans cette Revue par MM. A. W. de Groot et F. Novotny, poursuivies par MM. P. Collinet et M. G. Nicolau, en mettant à profit la riche bibliographie que doit publier prochainement M. Laurand lui-même.

L'appendice II est la partie la plus remaniée de cette réédition. Il contient un vocabulaire complet de Cicéron, pourvu des indications nécessaires pour faire la comparaison avec le vocabulaire particulier des Discours et avec celui des poèmes. Il nous fournit ainsi un moyen non pas seulement de contrôler les observations présentées par M. Laurand au cours du livre, mais encore une occasion d'aborder un ordre de recherches assez nouveau, celui qui concerne les exclusivismes de vocabulaire. Cicéron est un des auteurs les plus éclectiques, et celui peut-être qui a su le mieux tirer parti de toutes les ressources de la langue. Comment se fait-il

qu'il manque à son vocabulaire des mots usuels comme *aboleo*, *abolesco* et *abolitio*, qui auront une telle fortune, *absimilis* et *absisto*, qui sont dans César, *agilis* et sa famille? pourquoi n'emploie-t-il pas *alioqui*, alors qu'il connaît *ceteroqui*? *exterior*, alors qu'il emploie *interior*?...

Si soigneusement fait et revu que soit ce vocabulaire, il ne faudra cependant pas en user sans précautions, vu les difficultés de toute sorte que présente le classement des mots fléchis et des composés. Par exemple, *interior* y figure, alors que *exterior* n'y est pas, ce qui paraît bien conforme aux faits; mais ni *anterior* ni *posterior* n'y sont, alors que le second au moins doit être cicéronien; *reuera* n'y est pas, sans doute parce qu'on le suppose analysé en *re-uera*; *postquam* s'y trouve naturellement, mais pourquoi n'y trouve-t-on pas *posteaquam*, qui est si caractéristique de l'usage cicéronien? Ces réserves faites, on n'en finirait pas d'imaginer les problèmes que pose le seul examen rapide de ce vocabulaire.

M. Laurand ne craint pas de consacrer son temps et sa peine à des tâches ingrates, pourvu qu'elles soient une préparation au travail scientifique. Il faut se féliciter de la réédition de ces études qui, avec des vues personnelles, ingénieuses, suggestives, nous apportent les moyens de pousser la science de la langue et du style bien au delà des limites du cicéronianisme.

J. Marouzeau.

H. W. Prescott, *The development of Virgil's art*. The University of Chicago Press, 1926.

Les 490 pages de ce volume sont consacrées aux œuvres de Virgile, à celles qu'on ne lui prête qu'avec hésitation, les œuvres de jeunesse, et à celles de sa maturité. L'étude de l'*Énéide* y occupe naturellement un espace privilégié, environ les trois quarts de l'ouvrage. M. Prescott, s'inspirant, comme il le dit dans sa préface, du travail de Richard Heinze, *Virgils epische Technik*, analyse la matière traitée par Virgile et s'efforce de caractériser la manière du poète en chaque occasion. Nous saluons tout d'abord au passage de vieilles connaissances : l'état du monde romain au commencement de l'Empire et les efforts faits par Auguste pour ranimer l'esprit de la Rome primitive; puis la légende d'Énée à toutes ses phases, depuis le temps de l'*Iliade* jusqu'à celui des sanctuaires de Vénus en Sicile. Nous reconnaissons avec l'auteur que certains épisodes de l'épopée ont leur modèle dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Tout cela n'est évidemment pas très nouveau. Mais le lecteur aurait tort de se décourager, car, dans les chapitres consacrés à l'histoire de Didon, à la chute de Troie, aux voyages d'Énée, etc., il trouvera à recueillir des glanes intéressantes. Il est ingénieux, par exemple, d'avoir remarqué que la substitution d'Anna à la traditionnelle nourrice placée par les Grecs auprès des grandes amoureuses, Médée, Phèdre, etc., relève le drame et en écarte

un élément familier, tout proche du comique, que Virgile a jugé indigne de la gravité romaine. Le rôle d'Apollon, le dieu prophète dont les oracles ont, par la bouche des Pénates, d'Hélénus, des Harpies, de la Sibylle, guidé Énée vers le siège de la Rome future, se justifie mieux encore lorsqu'on sait que les Grecs vénéraient en lui le dieu de la colonisation. En maint endroit, M. Prescott analyse le système complexe que forme presque en chaque point l'entre-croisement de la tradition littéraire, des souvenirs romains et de la personnalité virgilienne. Ces remarques souvent piquantes sont malheureusement enveloppées — j'allais dire perdues — dans un développement où l'on souhaiterait plus d'arêtes et de nervures. Les yeux, qui à chaque réflexion curieuse se reportent instinctivement au bas des pages, désireux de références, sont déçus. Pourquoi ce dédain de la documentation? Après tout, ce livre atteindra probablement le public qu'il recherche et fera connaître Virgile à ceux qu'aurait rebutés un appareil scientifique et des citations dans la langue originelle. Ils y trouveront une vue d'ensemble large, sinon systématique et complète, sur ce qu'aujourd'hui le monde savant pense et sait de Virgile.

A. Guillemin.

S. Pilch, *De Augusti laudibus apud Horatium*. Leopoli, Soc. Phil., 1926, p. 17.

Il semble que soit évanouie enfin la manie de dénigrement qui a pendant un certain temps présidé à nos jugements sur l'antiquité. Cicéron est redevenu un grand homme, et voici qu'Horace commence à émerger du mépris où l'on a longtemps tenu son caractère. Nous pourrions, il est vrai, rendre les anciens eux-mêmes responsables de ces injustices, car ce sont souvent leurs propres calomnies que nous acceptons des deux mains. Nous voyons trop facilement en Horace l'*Epicuri de grege porcus*, le joyeux compagnon qui noie les soucis dans les coupes, oubliant que les coupes contenaient sans doute un vin généreux, mais réglementairement trempé d'une fois et demie ou deux fois autant d'eau. Ce sujet pourrait nous mener loin. Qu'il nous suffise aujourd'hui de remercier M. Pilch de nous présenter un aperçu d'ensemble des jugements qui commencent à dominer la littérature et, après Teuffel, Schanz, Gardthausen, Seeck, Ferrero, etc, de nous montrer en Horace un converti de l'Empire, sans doute, mais un converti sincère, amené à l'admiration d'Auguste non par son égoïsme, mais par l'amour de son pays.

J.-L. Perret, *La transmission du texte de Juvénal*. Helsingfors, Akademiska Bokhandeln, 1927.

C'est à l'étude de M. Knoche, précédemment analysée[1], que nous de-

1. Cf. cette Revue, p. 208.

vons l'apparition de celle de M. Perret. Non pas, comme il le dit dans son introduction, que cette seconde étude ait été rapidement improvisée, loin de là. Mais M. Perret eût peut-être persévéré plus longtemps dans le travail de bénédictin auquel il s'appliquait depuis les environs de 1920, si les conclusions de son collègue de Kiel ne l'eussent incité à produire les siennes. Il collationnait en effet les manuscrits de la Laurentienne se rapportant à la tradition de Juvénal. Cette collation fournit la matière de ses premiers chapitres : description des manuscrits — les variantes — le texte — l'aspect extérieur des manuscrits — comparaison avec les manuscrits déjà connus. Au chapitre VI, il aborde la question des deux recensions de Juvénal et discute les conclusions de M. Knoche. Comme lui, mais pour d'autres raisons, il se plaint de l'imprécision et du mauvais choix du sigle ω. « Il serait fort étrange, dit-il[1], que le copiste de l'ancêtre ω ait fait figurer dans son texte une partie essentielle des variantes interlinéaires ou marginales de l'archétype tandis que le scribe de l'original π aurait recopié surtout les bonnes leçons. » Concevoir ainsi la relation des ancêtres π et ω, c'est sans doute simplifier la question à l'excès; mais est-ce bien ainsi que M. Knoche la conçoit? De ce point de vue, ayant accepté le sigle π qui représente une lignée assez nette, M. Perret estime que le sigle ω ne représente qu'une matière confuse. Il voit une seconde simplification arbitraire dans la théorie que les interpolations se seraient transmises de manière que ω seul en fût contaminé. Ces erreurs, selon lui, tiendraient toutes à la même cause; la supposition gratuite de l'existence d'un archétype ω. Aussi M. Perret conçoit-il l'arbre généalogique de la tradition de Juvénal tout autrement que M. Knoche. De l'archétype Φ, qu'il place comme M. Knoche à l'origine, auraient dérivé peu à peu, d'une part, π pur et, d'autre part, π + ω (ω désignant une certaine masse d'impuretés introduites par les copistes). La première recension est nettement représentée par le *Montepessulanus* et ses congénères. La seconde se serait divisée à l'époque carolingienne en deux rameaux, l'un aboutissant à ce que M. Perret appelle la recension Z, dont la caractéristique est de présenter les satires 15 et 16 en ordre interverti et d'ignorer la division en livres, l'autre allant se fondre avec un rameau issu de π pour donner les *codices mixti*. Dans cette manière de voir, Z d'une part et l'élément non-π des *codices mixti* seraient deux dégradations différentes de l'élément π + ω et ω n'aurait qu'une existence conceptuelle. Tel est, si je ne me trompe, le point essentiel de la controverse.

L'étude de M. Perret ne porte, comme on le voit, que sur les relations des diverses branches de la tradition. Elle laisse de côté le problème de la double édition de Juvénal, dont les données ont été si clairement ex-

1. P. 80.

posées par MM. de Labriolle et Villeneuve à la page xxv de leur édition de Juvénal et auquel M. Knoche n'a apporté, semble-t-il, qu'une solution provisoire. D'ailleurs, la question n'est pas close et, sans doute, M. Knoche répondra-t-il au travail de M. Perret par une nouvelle mise au point de sa pensée.

A. Guillemin.

J. Hammer, *The military and political career of M. Valerius Messala Coruinus*. Columbia University Press, New-York, 1925.

M. J. Hammer nous promet une étude complète en quatre parties sur le panégyrique de Messala, par lequel commence le quatrième livre du *Corpus Tibullianum*. La première partie, qu'il livre aujourd'hui au public, est consacrée à la carrière militaire et politique du héros. Ce grand personnage a joué un rôle très important vers la fin de la République. A peu près de l'âge du fils de Cicéron, il est passé après Philippes du parti de Brutus et Cassius à celui d'Octave. Après avoir été chargé de commandements dans les guerres contre Sextus Pompée, d'Orient et d'Aquitaine, il a dépensé la fin de sa vie dans les grandes charges, reconstruction de la voie Latine, curatelle des eaux, préfecture de la ville, etc. Cette biographie pose à la critique un certain nombre de problèmes que M. Hammer examine pièces en main, c'est-à-dire en envisageant les solutions diverses ou opposées qui leur ont été données. Les historiens liront certainement avec intérêt cette discussion nourrie de dates et de faits. Je n'en signalerai que les idées qui m'ont paru le plus curieuses. Obéissant aux suggestions de J. P. Postgate, M. Hammer suppose que Tibulle, l'ami intime de Messala, ne l'a cependant suivi ni en Aquitaine, ni en Orient, comme on l'avait cru sur la foi de l'élégie 1-7 et, en particulier, des vers 9 et suiv. Si certaines manières de parler ont égaré les conjectures, c'est qu'on n'y a pas reconnu la rhétorique et la poétique du genre « éloge ». Par d'ingénieux rapprochements de textes, M. Hammer montre que la « couleur » géographique s'imposait dans les éloges de généraux, mais que cette couleur s'empruntait bien plutôt aux représentations figurées qui ornaient les cortèges triomphaux qu'à une connaissance réelle du pays. Il étudie ensuite la valeur particulière du mot *testis* en poésie et établit que ce mot représente un « cliché » qui n'atteste nullement la présence réelle de l'individu. Cette page d'histoire des mœurs m'a paru doublement intéressante; d'abord, parce qu'elle ajoute une nouvelle énigme à celles par lesquelles l'antiquité semble narguer notre moderne curiosité; après l'exil d'Ovide, celui de Juvénal, voici que les expéditions militaires de Tibulle s'ornent d'un point d'interrogation; ensuite, parce qu'elle nous invite une fois de plus à tenir compte dans l'interprétation des faits antiques de la profonde différence de mentalité

qui crée entre nous et ceux d'autrefois un véritable hiatus. Ici encore, nous voyons la tradition héréditaire absorber et, par conséquent, dissimuler les réalités individuelles. Que d'erreurs n'ont eu d'autre cause que l'imprudence avec laquelle nous prêtons aux anciens les processus de notre sensibilité moderne et nos procédés d'exposition! Cette discussion fût-elle la seule partie intéressante de l'étude de M. Hammer — qui en contient beaucoup d'autres — on devrait lui être reconnaissant de l'avoir entreprise et souhaiter une prompte apparition aux compléments qui doivent la suivre.

A. Guillemin.

J. P. Christopher, *S. A. Augustini De catechizandis rudibus liber unus.* The Cathol. Univ. of Amer. Washington, 1926.

Même si l'on veut s'en tenir au terrain de l'histoire et de la philologie — qui est, si je ne me trompe, celui de M. Christopher — c'est un petit livre bien intéressant que le *De catechizandis rudibus*. Ce manuel du catéchiste est vivifié par l'âme tout entière de saint Augustin, par ses connaissances de lettré et ses goûts d'artiste, par sa sensibilité toujours en éveil et son zèle sacerdotal; il est éclairé par le reflet direct de cette Afrique tumultueuse où la civilisation romaine avait pris de si curieux reliefs et où florissait la végétation des hérésies. Que de choses inattendues à découvrir aux alentours de ces pages et à grouper pour y projeter la lumière! M. Christopher le sait bien et nous en avertit dans sa préface. Malheureusement la tâche, trop lourde, exigeait des sacrifices, et tailler dans une si riche matière était un effort douloureux, j'allais dire cornélien. C'est l'héroïsme qui a manqué à M. Christopher : pour n'avoir voulu renoncer à rien, il n'a pu arriver à tout étreindre. A rien? je me trompe : un seul point de vue n'a pas été abordé dans ce commentaire encyclopédique, celui de l'établissement du texte; une ligne de la préface nous avertit qu'il est emprunté aux Bénédictins. Mais alors, pourquoi ici ou là, p. 133, par exemple, signaler que certains éditeurs lisent différemment le traité? Ce renseignement donné sans autre commentaire est inutile, donc superflu. La langue du traité est, comme chacun sait, un mélange du latin classique avec un vocabulaire et des tournures beaucoup plus évoluées. Elle pouvait à elle seule fournir matière à une étude plus ample que ne le comportaient les dimensions de l'ouvrage. Alors, pourquoi accumuler dans un espace d'autant plus précieux qu'il était plus restreint les règles élémentaires de la syntaxe classique, telles que les connaît un élève de première moyen, depuis celles de la conjonction *quamquam* (p. 154) jusqu'aux variations du mode appelé par les relatifs indéfinis (p. 190). Je ne m'appesantis pas sur des surprises et des étourderies inévitables dans une œuvre de longue haleine; tout de même, cer-

taines de ces surprises, trop visibles pour le lecteur, auraient dû l'être pour l'auteur. Si *uel* peut être l'équivalent de *et*, comment peut-il être en même temps celui de *nec* (p. 136)? Est-ce un exemple de l'identité des contradictoires? Un rapprochement avec l'emploi de *aut* dans les tournures interrogatives et négatives s'imposait, en même temps que l'étude de l'évolution de ce point de syntaxe. Certains accidents sont peut-être plus regrettables, par exemple, p. 156, l'étymologie : *beatificare* = *beatus* + *ficare*; que peut bien représenter ce monstre? Le recours à l'antiquité est continuel et l'on en serait reconnaissant à M. Christopher s'il était probant. Mais ici encore, c'est trop ou trop peu. A l'occasion de la fatigue que saint Augustin veut éviter au catéchumène est citée la rhétorique à Hérennius (p. 142). Pourquoi ceci et non cela? Le danger de fatiguer les auditeurs et en particulier le tribunal était un lieu commun des *artes oratoriae*. Quant aux trois types d'auditeurs prévus pour le diacre Deogratias, ce sont des personnalités bien caractérisées du ve siècle; le grand évêque les a coudoyées à l'école ou dans la vie et dans ses recommandations on sent percer, soit ses sympathies, soit l'agacement de ses nerfs prompts à l'émotion. Qu'ont-ils de commun avec les trois groupes de lecteurs de Lucilius rappelés dans le *De oratore* (cité p. 181), division inspirée au satirique par les considérations les plus théoriques de la doctrine stoïcienne? Le rapprochement cette fois est plus qu'inutile, il est inexact.

Je m'excuse de signaler aussi nettement l'insuffisante mise au point d'un ouvrage qui témoigne de si abondantes connaissances. Avec l'érudition dont il fait preuve, le jour où il voudra se limiter et déterminer plus nettement son objectif, M. Christopher apportera aux études augustiniennes un excellent tribut. Et n'est-ce pas déjà faire l'éloge d'un auteur qui a visé trop haut, que de dire de lui avec Sénèque et Ovide : *etiam si non tenuerit, magnis tamen excidit ausis*?

A. GUILLEMIN.

St. ŠKERLJ, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien, avec une introduction sur l'emploi du participe présent et de l'ablatif du gérondif en latin.* Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. 249. Paris, Champion, 1926, XXII-290 pages.

Ce mémoire important, qui a été présenté par l'auteur comme thèse de l'École des Hautes Études, concerne essentiellement la syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien. Mais l'auteur a jugé à propos d'étendre le champ de sa recherche, et il a fait précéder son étude principale déjà fort large [elle occupe plus de 200 pages in-folio à lignes pleines et serrées] d'une étude préliminaire elle-même fort importante [elle occupe près de 100 pages] sur l'emploi du participe présent et de

l'adjectif du gérondif en latin. Cette extension du sujet est indiquée dans le titre du travail, où l'auteur à tenu à montrer qu'il avait fait leur place aux origines. Mais ce qu'il n'a point indiqué, et qui est intéressant, c'est que, non content d'examiner les phénomènes du vieil italien en relation avec ceux de la langue mère, il les a aussi examinés en relation avec ceux des autres langues romanes pendant la même époque. Il est résulté de cette façon courageuse d'entendre le sujet que le travail se présente sous la forme d'une enquête extrêmement vaste; et même si l'on tient compte que, pour le latin, l'auteur était aidé par les travaux de M. Marouzeau sur le participe présent et de MM. Weissweiler et Tammelin sur le gérondif, il faut cependant reconnaître qu'il lui a fallu, pour le seul dépouillement des textes, une très laborieuse patience.

Mais l'auteur a d'autres mérites, et d'une espèce plus rare. S'il a étendu largement sa recherche, c'est par désir de comprendre; et au cours de toute son étude on sent une curiosité attentive à s'expliquer les faits et à se les représenter avec clarté dans le détail et dans l'ensemble. Ses analyses sont minutieuses, presque trop minutieuses; il multiplie les exemples, presque à l'excès. Aussi a-t-on parfois l'impression d'aller un peu lentement aux conclusions; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on doit louer sa prudence méticuleuse et cette probité qui met le lecteur en état de contrôler à chaque instant la moindre affirmation de l'auteur. Au reste, dans son examen scrupuleux des faits, l'auteur apporte une finesse d'esprit qui, par elle seule, a sa valeur. Cette qualité, dans la partie consacrée au latin, se manifeste moins par la nouveauté des explications que par la discussion des explications antérieures et par le tri qui en est fait; peut-être aussi, en cette même partie, la place est-elle faite trop large à l'élément logique, trop étroite à l'élément analogique. Mais la partie romane, qui se prêtait naturellement mieux à la recherche des explications historiques, abonde en remarques originales, souvent pénétrantes, qui s'inspirent d'un sentiment très sûr de la vie des langues, par exemple en ce qui concerne les vicissitudes de la lutte entre les formes concurrentes, influence de la syntaxe française sur la syntaxe italienne, influence du latin sur certains écrivains italiens, etc. L'intérêt principal de l'ouvrage sera de faire apparaître comment le participe présent, menacé dès le latin ancien, sauvé dès le latin classique, comme l'a montré M. Marouzeau, par des influences savantes, a fini par prévaloir, en dépit des concurrences, dans l'ensemble des langues romanes.

E. Faral.

Victor Chapot, *Le monde romain*. Bibliothèque de synthèse historique, l' « Évolution de l'Humanité », dirigée par H. Berr, vol. XXII, in-16,

503 pages, 12 cartes et 2 pl. hors texte. Paris, la Renaissance du Livre, 1927.

Le livre de M. Chapot est un de ces travaux dont il convient d'être extrêmement reconnaissant à leur auteur. Œuvre toute d'abnégation, méthodique, régulière, modeste, dans laquelle la personnalité de l'auteur s'efface volontairement pour ne pas risquer de projeter une ombre sur le sujet; œuvre qui vise, avant tout, à l'utilité du lecteur, et qui s'est proposé d'apporter, sur le plus grand nombre de points possible, le plus de renseignements possible, les plus clairs, les plus nets et les plus sûrs. On prendra l'habitude de recourir souvent à ce livre précieux et l'on s'en trouvera bien.

« Le monde romain » représentait un sujet extrêmement vaste que l'on pouvait traiter en se plaçant aux points de vue les plus divers, mais que l'on ne pouvait guère songer à épuiser. C'est cependant ce qu'a fait M. Chapot. Il n'a pas cherché le raccourci; il a entrepris consciencieusement le tour de tout son domaine. Dans le temps, il a pris le monde romain dès sa constitution au milieu du IIe siècle avant notre ère et il le suit jusqu'à son effondrement. Dans l'espace, il parcourt successivement les diverses provinces pour en retracer l'histoire. Un tel circuit, en cinq cents pages, impose naturellement une allure assez rapide. L'exposé est sommaire, mais rien n'y est oublié; l'exactitude ni la précision ne se trouvent jamais sacrifiées.

Une première partie présente, en moins de cent pages, toute l'histoire de l'expansion romaine depuis 146 avant notre ère jusqu'au milieu du IIe siècle de notre ère. Puis vient, dans une deuxième partie, l'analyse des rouages gouvernementaux dans l'ensemble des provinces (p. 87-133). On y trouve l'essentiel sur l'histoire de l'armée romaine, de la marine, des finances et les grandes lignes de l'organisation provinciale et municipale. L'essentiel du livre en est la troisième partie, de beaucoup la plus longue (p. 135-469). Elle s'intitule *La vie régionale*. C'est là que M. Chapot esquisse l'histoire particulière de chacune des grandes provinces du monde romain. Quinze pages sont ainsi accordées à l'Italie, douze à la Sicile, autant à la Corse et à la Sardaigne, vingt à la Grèce, trente à l'Asie Mineure, autant à la Syrie, Palestine et frontière de l'Euphrate, cinquante à l'Égypte, autant à la Gaule et à la frontière de Germanie, trente à la Bretagne, aux régions danubiennes et aux provinces latines d'Afrique. Tout est réglé et méthodique; une volonté calme, maîtresse du sujet, a ordonné les proportions de chaque chapitre. M. Chapot ne se laisse jamais entraîner hors de la voie qu'il s'est tracée. Il montre tout ce que l'on doit voir, clairement mais rapidement. La fantaisie n'est pas admise, on ne perd pas de temps à des considérations ni à discuter. Pour

complément d'information, une référence vous renvoie au bon auteur. Rien de superflu, mais tout l'essentiel.

« Comme tableau d'ensemble du monde romain, rien de ce genre n'a été tenté », dit très justement M. Chapot dans son *Introduction*, « depuis l'œuvre magistrale de Mommsen, qui remonte déjà à une quarantaine d'années. » Nous savons tous par expérience quels services rendaient ces derniers volumes de l'histoire romaine traduits, je crois, par MM. Cagnat et Toutain. Ces mêmes services, l'*Empire romain* de M. Chapot les rendra désormais. Il a l'avantage, remarque lui-même l'auteur, « de disposer d'un matériel documentaire singulièrement enrichi et offrant cet indiscutable mérite d'une objectivité plus grande que celle des sources où puise l'histoire générale. Recueillies sur place en majorité, les données de chaque problème ne nous laissent pas tributaires des traditions écrites que l'esprit de parti a constamment faussées ». M. Chapot oppose ainsi aux textes historiques, dont on sait, en effet, la très médiocre valeur et qui, d'ailleurs, ne disent presque rien des provinces, les inscriptions dont le trésor s'est, en effet, considérablement accru depuis Mommsen et les renseignements de l'archéologie dont on a appris à mieux se servir. Il ne donne évidemment le détail ni des trouvailles archéologiques ni des textes épigraphiques, mais il renvoie toujours avec le plus grand soin au travail le plus récent où l'on trouvera la base de son exposé. Chacun de ses chapitres constitue ainsi un précieux répertoire. On y apprend beaucoup et l'on a la satisfaction de penser qu'à l'occasion on trouvera, dans le livre de M. Chapot, les premiers renseignements sur toutes les questions qui peuvent se poser.

Parmi les provinces, il en est que M. Chapot connaît tout particulièrement et pour lesquelles il n'a guère qu'à résumer ses travaux antérieurs. Ce sont l'*Asie Mineure*, à laquelle était consacré son diplôme de l'École des Hautes Études[1], et la *Frontière de l'Euphrate* qui fit le sujet de sa thèse de doctorat[2]. C'étaient, l'un et l'autre, de gros volumes qui demeurent fort estimés et toujours très consultés. Devant ces chapitres où M. Chapot est maître, il serait inutile de chercher à éprouver la sûreté de son information. Après m'être beaucoup instruit à parcourir avec lui les nombreuses provinces peu ou mal connues, j'ai regardé d'un œil particulièrement critique l'histoire de celle avec laquelle j'ai quelque accointance, la Gaule.

L'examen des pages qui lui sont consacrées m'a fait mieux com-

1. *La province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut-Empire*, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences hist. et phil.*, fasc. 156 (1903).

2. *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 99 (1907).

prendre toute la difficulté de la méthode adoptée par M. Chapot. Ce qu'il nous donne est un résumé. Or, il est relativemment facile de résumer une histoire dont les grandes lignes sont connues, il en va tout autrement d'une histoire telle que celle des provinces du monde romain. On y aperçoit bien, de temps en temps, quelques faits, au hasard des textes historiques, des inscriptions ou des fouilles. Mais quelle est la place de ces faits dans l'ensemble, quelle en est l'importance, comment se relient-ils les uns aux autres? La réponse, la plupart du temps, suppose de minutieuses analyses et de longues discussions. Tout cet apparat est un luxe que M. Chapot ne pouvait se permettre. Il en est donc réduit à « masser » pour ainsi dire. Une phrase doit suffire pour un fait; une phrase, si habile soit-elle, ne donne pas toujours une image adéquate du fait. Par exemple, il y eut en Gaule, au début du règne d'Auguste, des troubles qui paraissent avoir été assez sérieux et avoir agité une partie considérable du pays. Il est probable que les Gaulois ne voulaient admettre ni le cadastre ni le système des impôts romains. « Agrippa », dit simplement M. Chapot, « convertit à l'obéissance les Aquitains encore défiants. » L'euphémisme est aimable; la réalité dut l'être moins. Un peu plus loin, à propos des guerres contre les tribus des Alpes qui qui durent avoir quelque importance et présenter de sérieuses difficultés, si l'on en juge par l'imposant trophée qui, à la Turbie, avait célébré la victoire, M. Chapot dit simplemeut : « Auguste résolut dans la région des Alpes un problème en suspens. Il y fallut près de vingt ans... » L'historien du monde romain voit les choses de haut. Il ne pouvait sans doute faire autrement, étant donnée l'étendue qu'il voulait embrasser d'un regard. Mais, de si haut, on n'aperçoit plus les hommes ni les ombres de la terre. Tout devient schéma. — « Galba », indique ailleurs M. Chapot, « prodigua ses faveurs à la Narbonnaise et outragea les Celtes du Nord qui acclamèrent Vitellius. » Ces « outrages » aux Celtes du Nord ne sont qu'un signe, symbolisant pour ainsi dire, bien des mesures de détail, en partie d'ailleurs assez obscures, sur lesquelles l'auteur ne pouvait, certes, pas insister. Mais n'est-ce pas surtout la peur de l'armée du Rhin toute voisine qui fit acclamer Vitellius? Réduite à cette sécheresse, l'histoire perd une bonne part de son intérêt humain, de sa valeur dramatique, de sa portée éducative. Elle devient de l'érudition en comprimés... Et puis les liaisons établies *brevitatis causa* entre des faits à peu près du même ordre et sensiblement contemporains, si logiques soient-elles, correspondent-elles bien à la réalité ? Que d'hésitations soulèvent trois lignes telles que celles-ci : « Septime-Sévère ne se souciait pas d'imprimer aux provinces une marque uniforme. Loin de blâmer les survivances des vieilles pratiques indigènes, il contribua à les réveiller. On voit les lieues gauloises devenir sous son règne des mesures officielles. » Le fait

est exact; l'interprétation l'est-elle également? Ne dépasse-t-elle pas en tout cas de beaucoup le fait de l'indication des *leugae* sur les milliaires? Mais comment éviter de tels inconvénients lorsqu'il vous faut, en cinquante pages, faire toute l'histoire de la Gaule romaine.

J'admire la force de volonté avec laquelle M. Chapot s'en est tenu à son plan austère; j'admire l'étendue et la sûreté de sa science historique. Son livre est solide et sûr; je ne crois pas qu'on puisse le prendre en défaut; il est d'un fort bon historien. Je ne trouverais à lui reprocher qu'un excès de qualités et l'absence trop complète de ces incertitudes, de ces disproportions, de ces mouvements d'émotion qui font sentir l'homme sous le savant.

Un peu avant le *Monde romain*, juste à temps pour que M. Chapot ait pu l'introduire, avec un numéro *bis*, dans sa bibliographie, a paru l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* de M. Rostovtzeff. On ne saurait imaginer un contraste plus profond que la différence entre ces deux livres; ils se complètent d'aileurs ainsi fort heureusement l'un l'autre, comme une plaine unie et sans accident complète une région de montagnes avec ses sommets et ses trous. Le livre de M. Chapot restera, pour quiconque s'occupe de l'antiquité romaine, le sage ami prompt à vous renseigner et en qui on peut avoir toute confiance.

Exploration archéologique de Délos faite par l'École française d'Athènes. Fasc. 9 : *Description des revêtements peints à sujets religieux*, par Marcel Bulard. Paris, de Boccard, 1926, petit in-fol., 224 pages; 26 pl.

Marcel Bulard, *La religion domestique dans la colonie italienne de Délos, d'après les peintures murales et les autels historiés.* Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 131. Paris, de Boccard, 1926, in-8°, 548 pages; 3 pl. — Thèse, Paris, 1927.

Il fut un temps, pas encore bien lointain, où les Athéniens, c'est-à-dire les membres de l'École française d'Athènes, affectaient, pour le « romain », c'est-à-dire pour les monuments d'époque romaine, un grand dédain. Les fouilles de Délos ont changé cela. Peu après la thèse de M. P. Roussel consacrée à *Délos colonie athénienne* est venue celle de M. J. Hatzfeld sur les *Commerçants italiens à Délos*. Celle de M. Bulard rentre entièrement dans le cycle des études latines. Tous les sujets peints sur les autels et sur les murs des maisons exhumées à Délos sont romains et romains par tous leurs détails; ils nous apportent les renseignements les plus précis et les plus nouveaux sur la vieille religion domestique des familles romaines et éclairent d'un jour inattendu les peintures à sujets religieux depuis longtemps connues, mais insuffisamment comprises, de Pompéi.

Les deux importants volumes que publie M. Bulard à la date de 1926

représentent le développement et la mise au point définitive d'un mémoire fort remarqué paru en 1908 dans les *Monuments Piot : Peintures murales et mosaïques de Délos*. Les fouilles avaient, depuis 1907, apporté un notable complément de documents. Bien des points, indiqués comme obscurs par M. Bulard en 1907, avaient été abondamment discutés depuis. Il semble bien que M. Bulard ait patiemment attendu, pour donner son étude définitive, d'en avoir lui-même trouvé la solution décisive. Le travail possède, en effet, toutes les qualités d'une œuvre longuement mûrie. Sur un sujet déjà traité par l'auteur lui-même, il apporte des solutions en majeure partie nouvelles.

Le nouveau fascicule de la grande publication de Délos est un catalogue admirable aussi bien par sa présentation et ses illustrations, dues en majeure partie au pinceau de M. Bulard, que par son texte. La description suit l'ordre topographique et analyse maison par maison les peintures qui décorent les différentes couches de stuc dont étaient revêtus les autels placés devant la porte des maisons, les niches qui souvent les surmontent et les murs avoisinants. Mais cette promenade à travers les ruines est précédée de trois importants chapitres d'observations générales sur l'emplacement occupé par les monuments du culte domestique, sur leur aspect et surtout sur l'exécution des peintures, exécution rapide et souvent assez sommaire, qui ne relève jamais du grand art, mais qui ne manque non plus jamais de style, essentiellement décorative et animée d'une entraînante facilité. Trop rarement, par malheur, l'extrême dégradation des monuments permet une impression d'ensemble. Il ne s'agit, la plupart du temps, que de fragments dont les planches en couleur, à la fin du volume, traduisent heureusement le caractère. M. Bulard décrit en précisant les détails : il discute, il explique, mais il renvoie pour l'interprétation au volume d'exégèse et de doctrine qu'est le second volume. Vice versa, il est difficile de lire l'étude sur la religion domestique sans avoir sous les yeux la description des peintures de Délos. C'est bien, comme le dit M. Bulard, le rapprochement de tous ces monuments figurés qui rend possible l'intelligence de la religion que pratiquaient, à titre privé, les habitants des maisons de Délos. Voici donc une recherche d'histoire religieuse fondée essentiellement sur les monuments figurés. Mise en œuvre par M. Bulard, la méthode apparaît féconde.

Cette exégèse fait l'objet du second volume. L'ouvrage se divise en deux parties, d'abord une longue analyse qui groupe en seize chapitres les différents sujets représentés sur les autels et les murs de Délos, puis deux chapitres de synthèse, des observations générales sur les images peintes et sur les croyances des fidèles.

La principale et la plus fréquente des scènes figurées sur les autels de

Délos est une cérémonie célébrée devant un autel par un nombre variable de fidèles. C'est, montre M. Bulard, la représentation réaliste et aussi exacte que possible du sacrifice offert au *Genius* par le *paterfamilias*, le jour de son anniversaire. Sur les faces latérales de l'autel, parfois sur le mur voisin, se voit le porc conduit vers l'autel pour y être sacrifié, les préparatifs d'un repas et, très souvent, auprès d'un jambon, d'une amphore et d'une palme, des lutteurs en garde. Nous avons affaire ici, non plus à la fête du *Genius*, mais à celle des *Lar familiaris*, protecteur de la *familia* au sens latin du mot, c'est-à-dire des esclaves. Les jeux représentés sont ceux des carrefours, les *ludi compitalicii* célébrés à Délos par la confrérie des *Compétaliastes*. Tous les détails, longuement analysés par M. Bulard, ne laissent aucun doute à cet égard.

A Pompéi, nous retrouvons couramment le sacrifice devant l'autel familial. Mais il est célébré par le *Genius* lui-même, qui est censé officier à son propre culte. Par contre, les scènes familières et joyeuses de la fête du Lare ont disparu. Plus de lutteurs près de l'autel, mais bien les figures populaires des Lares dansants. Comment expliquer ces différences? C'est qu'entre les peintures de Délos et celles de Pompéi s'intercalent cent cinquante années d'histoire au cours desquelles les associations des carrefours, plusieurs fois supprimées, puis rétablies, se sont finalement trouvées affectées au service des Lares augustaux. Le culte du *Genius* a été ainsi séparé de celui du *Lare*. Durant le même temps s'est développée une interprétation nouvelle des images. Réalistes autrefois, elles sont devenues symboliques, c'est-à-dire que les figures des personnages humains célébrant le culte ont été conçues comme des représentations anthropomorphiques des divinités en l'honneur desquelles le culte était célébré. Le père de famille sacrifiant au *Genius* est devenu le *Genius* lui-même. L'esclave célébrant les jeux en l'honneur du Lare est devenu le Lare. L'origine de cette interprétation devait, du reste, remonter assez haut. Les *Lares ludentes* dont parlait Naevius semblent avoir été des images fort voisines de celles des lutteurs de Délos. Quant aux Lares dansants de Pompéi, il faut y reconnaître, montre bien M. Bulard, la divinisation de ces serviteurs que l'on voit à Délos accomplir, en courant ou en dansant, la lustration autour de l'autel.

La séparation du culte de la maison et de celui de la rue a entraîné une autre conséquence. On s'étonne de trouver à Pompéi des dieux comme Hercule et Mercure associés à l'autel domestique. A Délos, ils se trouvent déjà couramment représentés près de l'autel sur le mur de la maison. Ils y sont bien à leur place, car l'autel est devant la porte de la maison. Hercule, Mercure, montre M. Bulard, sont les défenseurs de la porte. Tel est également le rôle de ce Sylvain chèvre-pied auquel il avait consacré, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1923, une si jolie étude

que l'on retrouve résumée ici. Tous ces dieux de la porte, du seuil, des gonds, des limites entre la propriété privée et la rue, ont émigré de l'extérieur à l'intérieur de la maison avec l'autel lui-même, à la suite de la proscription du culte de la rue. Les représentations diverses, animées ou inanimées, qui, à Délos comme à Pompéi, encadrent l'autel, ont eu aussi primitivement une vertu prophylactique. Voici donc bien mis en lumière le lien inattendu qui unit à l'autel du foyer les figurations et les symboles de toutes ces divinités dont l'antique religion protégeait l'entrée de la demeure familiale.

La comparaison constante des peintures de Délos et de Pompéi permet ainsi à M. Bulard d'expliquer le caractère de chacune des images qui s'y rencontrent. *Liber*, identifié plus tard à Dionysos, et *Libera* sont les vieilles divinités de la fécondité familiale, associées depuis longtemps à Cérès, déesse de la fécondité des champs. Le serpent, symbole du *Genius*, s'enroule à Délos autour de l'omphalos et à Pompéi autour de l'autel. Qu'est-ce que cet omphalos ainsi lié au culte familial? Il n'a rien de commun ni avec Apollon ni avec le centre supposé du monde. C'est uniquement la représentation de cette partie de l'autel qui servait à protéger le feu sacré, une sorte de couvercle indispensable, surtout à Délos, à l'extérieur des maisons. Équivalent de l'autel, cet omphalos est le symbole du feu, de Vesta elle-même, qui reçoit et consume les offrandes présentées par le père de famille.

Nous trouvons ainsi autour de l'autel familial tout d'abord le *Genius*, auquel sont plus ou moins identifiés Liber, Libera, Hercule et Junon réconciliés. A sa suite et assez loin après lui vient le *Lare*, protecteur de la *familia*, Lare de la maison et Lare du carrefour, unis à Délos, mais distincts à Pompéi. Autour d'eux se rangent les dieux domestiques, attachés non plus aux habitants de la maison, mais plutôt à la maison elle-même, Hercule de nouveau et tout particulièrement Mercure. Il reste les Pénates, dont le nom est si souvent prononcé, mais la nature si mal définie. Ce sont, montre M. Bulard, les dieux admis dans le sanctuaire privé par le libre choix du maître de la maison. Leur attribution fondamentale ne comporte ni la garde du logis ni la protection de tel ou tel groupe de ses habitants. Chaque famille a traditionnellement les siens, chaque chef de famille peut en adjoindre de nouveaux. Le nombre en est parfois très élevé, surtout à Pompéi. Le lien qui rattache chacun de ces dieux au culte familial apparaît souvent assez ténu. Ce n'est pas là, évidemment, ce que semble indiquer l'étymologie du mot *Penates* (*penus*, *penitus*). Mais, si l'on aperçoit nettement l'évolution qui sépare la religion de Pompéi de celle de Délos, quelles transformations n'est-on pas en droit de supposer entre les plus anciennes croyances italiennes et celles de Délos!

Ce culte familial de Délos présente, cependant, bien des traits singuliè-

rement archaïques et notamment, remarque M. Bulard, un caractère rural bien marqué en opposition avec le milieu urbain dans lequel il est pratiqué. Il forme vraiment la transition entre l'ancienne religion italique, telle que nous pouvons la deviner, et celle de l'époque impériale, telle que nous la révèlent les peintures de Pompéi. Le fait est d'autant plus admirable que ces *Romains* de Délos ne sont guère des Latins, à peine des Italiens, mais plutôt des descendants des Grecs de Grande-Grèce et de Sicile. On ne peut que constater jusqu'à quel point, à la fin du IIe siècle avant notre ère, l'Italie tout entière se trouvait assimilée par Rome.

Notre compte-rendu n'est guère qu'une analyse. C'est qu'en effet le livre de M. Bulard décourage la critique. Sa démonstration se poursuit pas à pas, infiniment souple et nuancée, avec une précision implacable, une attention à laquelle rien n'a échappé, une documentation sans défaillance. On est tenté parfois de trouver un peu longue telle description d'un fragment, dont on ne saisit pas bien l'importance ou la discussion, par exemple, de la position des doigts dans le pancrace ou la lutte simple. Mais l'on s'aperçoit tout à coup, au tournant de la page, que M. Bulard a, en effet, raison d'insister et que c'est de l'extrême détail que jaillit la lumière. Souvent menus, les arguments s'ajoutent ainsi aux arguments et, bon gré mal gré, on ne peut que suivre un raisonnement si complet et se ranger à une démonstration doucement et posément convaincante. Tout de délicatesse et de finesse, plein d'art d'ailleurs jusque dans le style qui est d'une qualité rare, ce livre est vraiment un très beau travail d'archéologie. Cette étude comparative des peintures de Délos et de Pompéi aboutit à des résultats complètement nouveaux et qui semblent bien s'imposer.

Albert Grenier.

Jérôme Carcopino, *Études romaines;* I : *La basilique pythagoricienne de la porte Majeure.* Paris, L'Artisan du Livre, 1927, in-18, 414 p.

La basilique souterraine de la porte Majeure, découverte en 1917, à laquelle M. Carcopino consacre son attachant ouvrage, a été déjà l'objet d'un vaste travail d'exégèse. Dès 1918, M. Fornari, dans la relation provisoire des fouilles publiée par les *Notizie degli Scavi*, attribuait la fondation de la basilique à T. Statilius Taurus, qui se tua sous Claude, en 53, à la suite d'une accusation « de magie et de pythagorisme ». La même année, M. Cumont commentait les sujets mythologiques qui décorent l'édifice et les expliquait par un symbolisme pythagoricien : il estimait qu'aucune découverte, depuis l'exploration des catacombes par de Rossi, n'avait égalé en importance celle de ce monument. L'interprétation pythagoricienne parut compromise en 1920 par une observation capitale

due à M. Densmore Curtis : la scène énigmatique qui décore l'abside ne figure point, comme le pensait M. Cumont, le voyage de l'âme sur l'Océan céleste, mais, en réalité, le saut de Sappho dans la mer de Leucade. Les exégètes recherchèrent alors le sens sacré de ce mythe : en 1923, M. Hubaux proposait ingénieusement de considérer la basilique comme le lieu de culte d'une secte de Baptistes païens, dont la liturgie comportait un « plongeon rituel ». Mais, cette même année, M. Carcopino versait aux débats un beau texte de Pline, qui paraissait prouver que le mythe de Sapho avait place dans l'évangile pythagoricien : ainsi était réhabilitée l'interprétation esquissée par M. Cumont. Enfin la date du Ier siècle, proposée par M. Fornari, contestée par M. Lanciani — selon qui la déclaration de la basilique ne peut dater que du IIe siècle — était confirmée en 1924 par une minutieuse étude archéologique due à Mme Strong. Nous négligeons un grand nombre de mémoires, souvent profitables, dont on trouvera la liste dans l'ouvrage que nous examinons.

A défaut de la publication intégrale des stucs qui ornent la basilique — édition dont l'honneur est réservé à M. Bendinelli — M. Carcopino nous apporte une description détaillée et un commentaire magistral, riche en observations personnelles et fécondes. Il nous invite à méditer, par exemple, sur le troublant synchronisme qu'il nous fait constater entre la création des nouveaux aqueducs qui se croisent à la porte Majeure, construite elle-même en 52, et la catastrophe du propriétaire de la basilique voisine, Statilius Taurus, en 53 : tout se passe comme si l'État, par machiavélisme, avait ruiné Taurus pour l'exproprier et annexer sans indemnité les terrains nécessaires aux travaux publics. Mais, surtout, M. Carcopino a consacré un puissant effort à retrouver la signification allégorique des mythes qui sont représentés sur les murs et les voûtes de l'*atrium*, des trois nefs et de l'abside.

Il est certain, en effet, que la théologie antique avait construit toute une interprétation symbolique de la mythologie; celle-ci devenait, comme l'Ancien Testament pour les chrétiens du moyen âge, une préfiguration de croyances plus nobles. Déjà la signification ésotérique des scènes mythologiques représentées dans les tombeaux, à l'époque impériale, avait été dégagée, en particulier par Mme Strong (*Apotheosis and after life*). Il vaudrait la peine d'étudier comment est née et s'est systématisée chez les anciens cette méthode allégorique. Sur les urnes funéraires étrusques, vers le IIe siècle avant J.-C., nous retrouvons, non sans surprise, certaines des scènes qu'ont reproduites les décorateurs du sanctuaire romain : rapt des Leucippides, enlèvement d'Hélène, crimes d'Oreste; il est vraisemblable que, pour les initiés, ces scènes possédaient un sens secret.

Observons aussi avec quelle complaisance le décorateur du sanctuaire a multiplié l'image de ces génies qui forment comme une classe intermédiaire entre les hommes et les dieux : Amours ou Pygmées, Victoires ou Néréides; pour les initiés, la terre et l'air sont peuplés d'esprits; toute cette démonologie devait curieusement se développer vers la fin du paganisme.

La basilique de la porte Majeure est-elle, comme la désigne M. Carcopino d'une parole frappante, une « église païenne », ou bien une crypte sépulcrale? Cette dernière opinion a été défendue, en particulier, par M. Bendinelli : en avant des portraits, dont certains se voient encore sur les piliers de la basilique, les urnes cinéraires auraient été posées sur des consoles. M. Carcopino a soumis la théorie de M. Bendinelli à une critique très pénétrante, et cependant il me paraît permis d'hésiter encore. Comme il l'a si bien écrit lui-même, « la basilique est enveloppée par l'idée de la mort ». Les stucs de la voûte, rapt des Leucippides, enlèvement de Ganymède, font une allusion évidente à l'affranchissement de l'âme enlevée au ciel, à l'ascension du mort qui devient dieu. Dans aucun monument, dans aucun texte peut-être, les païens n'ont attesté avec une ferveur si émouvante leur foi dans l'immortalité. De plus, frappé de la noblesse et de la spiritualité des croyances pythagoriciennes dont Statilius Taurus et ses amis auraient été les adeptes, M. Carcopino omet les rites magiques, peut-être barbares, auxquels on les accusait de s'adonner. Les pythagoriciens, selon Cicéron, sacrifiaient des enfants, évoquaient les esprits des morts. Négligeons cette légende de sacrifices humains; admettons pourtant que, dans notre étrange monument, les initiés conversaient peut-être avec leurs morts : ainsi la basilique pourrait être à la fois temple et tombeau.

Quant à l'interprétation du grand motif de l'abside, le saut de Sappho, il paraît permis de penser que le curieux texte de Pline (*N. H.*, XXII, 20), découvert et mis en valeur par l'érudition de M. Carcopino, n'a peut-être pas une portée décisive. *L'amour de Sappho pour le Lesbien Phaon! La sotte présomption des mages et des pythagoriciens n'a su qu'inventer tout autour*[1]. Cette interprétation n'est-elle pas légèrement tendancieuse? Pline parle en ce passage d'une herbe magique appelée *candida*, qui fait aimer. « *Ob hoc* et Phaonem Lesbium dilectum a Sappho : multa *circa hoc* non Magorum solum vanitate sed etiam Pythagoricorum ». Et la suite du passage traite uniquement des propriétés de cette herbe. Ce sont donc les vertus de la *candida*, non point les détails du mythe de Sappho, qui, selon Pline, préoccupaient magiciens et pythagoriciens.

1. Carcopino, *op. cit.*, p. 382. — Je vois que des réserves ont été déjà présentées à ce sujet par M. Hubaux, à qui M. Carcopino oppose des arguments subtils (*Revue des Études latines*, V, 1927, 146-147).

Une vie religieuse très intense se développait, au sein du paganisme, chez des confréries secrètes. La découverte de ces cénacles a renouvelé notre connaissance de la religion antique. Qui ne se souvient avec admiration de ce sanctuaire du Janicule, près de la source des nymphes Furrinae, révélé par Gauckler en 1908? Puis ce fut, à Pompéi, la mise au jour de la chambre des mystères, dans la villa Item. Depuis la guerre, on a exploré à Rome d'autres sanctuaires énigmatiques. M. Carcopino promet de leur consacrer de prochaines études. Prions-le de mettre à la disposition des archéologues une reproduction complète, s'il est possible, de ces images sur lesquelles l'esprit se passionne, et ayons confiance en lui pour qu'il nous découvre le sens des croyances évanouies. L'ouvrage qu'il vient de consacrer à ces sujets pleins de merveilles est une contribution de premier ordre, moins encore peut-être à l'histoire du paganisme qu'à celle des origines chrétiennes.

A. Piganiol.

F. Senn, *Les origines de la notion de jurisprudence*. Paris, Recueil Sirey, 1926, in-8°, 54 pages.

Dans cette monographie, l'éminent professeur à la Faculté de droit de Nancy recherche les sources de la célèbre définition d'Ulpien, au Digeste, 1, 1, 10, 2 : *Juris prudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia.*

Avec beaucoup de sagacité, il en trouve les origines dans la philosophie grecque, notamment chez les stoïciens, d'où elle est venue à Cicéron sans doute par l'intermédiaire de Posidonius. Chacun des éléments de cette définition a un sens très précis et se rattache directement aux conceptions que se faisaient les philosophes des connaissances et des vertus requises de ceux qui se consacrent au droit. A la vérité, l'élément religieux qui y figure devait paraître un peu désuet au temps d'Ulpien. Il n'avait plus guère qu'une valeur historique, et rappelait aux jurisconsultes le temps des origines où le droit sacré et le droit profane, le *fas* et le *jus*, étaient tous deux de la compétence des premiers interprètes du droit, les Pontifes. Il reprit, au contraire, toute sa valeur et se chargea de significations nouvelles avec la rénovation de l'esprit religieux apportée par le christianisme.

De pareilles études, qui replacent les notions juridiques dans l'ensemble des notions morales et philosophiques de leur époque, sont d'autant plus appréciées qu'elles sont plus rares. L'important ouvrage de P. Sokolowski, *Die Philosophie im Privatrecht*, qui date déjà de 1902, n'a guère trouvé de continuateurs. Souhaitons que M. Senn lui-même, ou d'autres romanistes à son exemple, poursuivent une voie qui ne peut qu'aboutir à des résultats fructueux.

Henri Lévy-Bruhl.

Ch. Pagot, *Le latin par la joie*. Paris, A l'Œuvre des Études grecques et latines, 47, rue de la Tour. 1er cahier, 15 octobre 1927, 2 fr. 75.

Il faut souhaiter la bienvenue à cette publication dont le projet a été longtemps caressé par M. Ch. Pagot. Il s'agit, à vrai dire, non pas seulement d'un cours de latin, mais d'un ensemble de quatre cours : latin, grec, français, et sept langues (grec, latin, espagnol, italien, français, allemand, anglais) enseignées en même temps. Cette seule disposition suffit à indiquer que l'auteur se propose d'utiliser largement la méthode comparative; excellente idée, que celle de faire profiter l'enseignement de chaque langue de l'enseignement des langues voisines; outre la rapidité de l'acquisition, il en résulte plus de facilité pour l'intelligence de chaque langue, grâce aux liaisons de toute sorte, et un intérêt accru. Mais la méthode comparative ne va pas sans histoire : autre élément d'intérêt; l'élève suit l'évolution des langues en même temps qu'il en saisit la structure. Et l'emploi de ces deux méthodes réunies et conjuguées présente par-dessus le marché l'avantage de faire comprendre à l'élève, tandis qu'il apprend les langues, ce que c'est qu'une langue et ce que c'est que le langage.

Le danger, qu'on n'a pas manqué de signaler depuis longtemps à M. Pagot, c'est la dispersion de l'intérêt, et la confusion qui peut en résulter. Je ne suis pas très sensible à cette objection : la comparaison concentre l'intérêt plus qu'elle ne le disperse et éclaire les faits plus qu'elle ne les embrouille.

Un autre risque apparent, c'est de demander aux élèves un effort scientifique qui soit hors de leur portée, c'est de les amener trop vite au fond des choses. Là-dessus encore, je suis assez de l'avis de M. Pagot quand il dit : « Plus un enseignement est profond, plus il est facile. »

M. Pagot ajoute : « et plus il est joyeux ». Car M. Pagot tient à enseigner « par la joie ». Je ne sais pas si c'est au-dessus des forces d'un maître; ce qui est certain, c'est que M. Pagot, pédagogue né, y parvient; ses élèves, chaque année, s'amusent en s'instruisant.

Il y aurait bien quelque chose à dire sur le choix des moyens; un de ceux qu'emploie le plus volontiers M. Pagot pour vivifier son enseignement, c'est l'enthousiasme et je dirais presque une sorte d'extase. Depuis longtemps je taquine M. Pagot sur son lyrisme, sur son besoin d'admirer et de s'exclamer; je lui reproche de confondre souvent « intérêt » et « beauté »; tout n'est pas beau dans les langues, pas plus que dans les autres œuvres des hommes et de la nature. Pour M. Pagot, le français est digne d'un temple (p. 19), mais le latin aussi (p. 12), le grec a droit à son sanctuaire (ibid.), et l'humanisme est un trésor de trésors (p. 6 et 12). Le français marque par la place des mots leur fonction dans la phrase : « on ne saurait trop admirer » (p. 4); le latin obtient le même résultat par le

jeu des désinences : « le procédé est magnifique » (ibid.). A chaque instant nous voyons la langue progresser, s'embellir, faire des conquêtes...; c'est trop beau pour être toujours vrai.

Autant que dans l'admiration, M. Pagot se complaît dans la généralisation. Le fait ne lui suffit pas; il a besoin de l'interpréter. Parfait, s'il se contentait de révéler les causes secondes, qui suffisent d'ordinaire à satisfaire les « pourquoi? » de l'élève; mais M. Pagot a soif de causes premières : il invoque avec complaisance les notions obscures de progrès, moindre effort, harmonie... dont la linguistique fera bien de se méfier longtemps encore, et sur lesquelles, en tout cas, les linguistes ne sont pas d'accord.

Mais me voici parti encore à taquiner M. Pagot (par intérêt pour son œuvre, il le sait bien), alors que je devrais surtout le féliciter de rompre avec la tradition, de renverser les barrières, de bousculer les préjugés et de prouver, en allant de l'avant, que le progrès existe, même en pédagogie.

Il faudra attendre la suite de ces cahiers pour juger le contenu d'une telle méthode et pour s'assurer en particulier qu'il répond aux besoins de notre enseignement actuel; M. Pagot en a fait la preuve plus d'une fois dans la pratique directe de sa méthode; nous verrons ce que vaut son instrument, lorsque celui qui l'a créé n'est pas là pour le manier lui-même[1].

J. Marouzeau.

A. Cabut, *Cahier pratique de syntaxe élémentaire de la prose latine classique pour toutes les classes à partir de la sixième.* Paris, Croville-Morant.

Ce cahier s'intitule « Cahier pratique » et fait honneur à son titre. Muni d'une table, d'un index, d'une excellente présentation typographique, il se rapproche assez de la grammaire traditionnelle pour que l'élève puisse facilement y ajouter les compléments auxquels l'invite la page blanche qui les attend et prend cependant avec elle quelques libertés inspirées par le désir du rajeunissement. Ce rajeunissement est malheureusement dû par endroits à l'initiative du compositeur et je me permets de signaler à M. Cabut, au n° 33, un certain *Hannibal exercitum Alpes transiit* qu'il serait fâcheux de voir imité par les élèves. Ayant abordé le chapitre « critique », je l'épuise en quelques mots. Au n° 147 je trouve pour le passif impersonnel l'unique traduction-type : *curritur* = *on court*; mais que fera l'élève placé en face de : *curritur a militibus*?

1. M. Pagot me permettra une ou deux critiques de détail : p. 20, les sons *tch* et *ts* forcent si peu nos lèvres à une mobilité exagérée qu'au contraire ils se prononcent sans le moindre mouvement labial; — p. 12, le mot *prélude* signifie étymologiquement « le jeu qui précède », et non pas « ce qui précède le jeu ».

L'expérience des quiproquos résultant de cette formule conseille d'en adopter une plus encombrante sans doute, mais combien plus exacte! *l'action de courir est faite*, à laquelle on substituera immédiatement, selon le contexte : *on court*, ou : *les soldats courent*. Au n° 117, dans la série des traductions possibles des participes, on regrettera de ne pas voir figurer celle du participe passé déponent par un participe présent : *ratus*, une vieille connaissance des lecteurs de Tite-Live, signifie aussi souvent *croyant* que *ayant cru*. Au n° 102, après que le *ut* adverbial a été nettement exclu par la note 1 du numéro précédent, on rencontre parmi les usages de *ut* conjonction la forme *timeo ut veniat*; cette méconnaissance de l'interrogation indirecte donnerait à croire au remplacement possible d'un *ne...non* par un *ut*, ce qui n'est pas conforme, que je sache, au génie de la langue latine. L'article n° 135, consacré au démonstratif *ipse*, aurait peut-être dû s'organiser autour d'une idée centrale, la seule, autant que mon expérience m'ait permis de le constater, qui incite les élèves à en dégager le sens complet : ce mot marque une opposition, parfois entre deux termes quelconques, plus souvent entre un personnage et ce qui dépend de lui ou lui appartient. Si je me permets ces taquineries, c'est que tout de même, quelle que soit la faiblesse des aspirants bacheliers — voire même celle des bacheliers faits — il faut que l'enseignement des hautes classes reste conforme aux traditions de probité et d'exactitude qui l'ont toujours caractérisé. M. Cabut spécifie que son Cahier est destiné à « toutes les classes à partir de la sixième ». Je ne suis même pas certaine que les futurs licenciés ne puissent y faire çà et là des glanes profitables, car il présente un excellent coup d'œil d'ensemble sur la syntaxe et l'auteur a eu l'heureuse idée de prendre pour étalon l'usage cicéronien, laissant au professeur le soin d'établir par comparaison la syntaxe poétique et celle de la latinité impériale. C'était travailler à la fois au profit de la précision et de l'érudition. L'élève pourra ainsi aborder l'enseignement supérieur avec l'idée juste et féconde qu'il existe non pas « le latin », mais « des latins », et comprendre, pour peu qu'il y soit acheminé, que, si les conventions des examens lui imposent d'apprendre un de ces latins, elles ne l'obligent cependant pas à se désintéresser des autres et à les dédaigner.

A. Guillemin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME V

(5e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société :

Séance du 8 janvier 1927 17
Séance du 12 février 1927 18
Séance du 12 mars 1927. 117
Séance du 6 avril 1927 119
Séance du 14 mai 1927 119
Séance du 12 juin 1927 121
Séance du 12 novembre 1927 221
Séance du 10 décembre 1927 222
Assemblée générale annuelle 225

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 228

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

Le latin et la science française. 21
Le latin et la bibliographie 24
Enquêtes et travaux de Sociétés 122
Documentation et suggestions de travaux 124
Sociétés, congrès, publications 245

Divers :

Adresses des Sociétés d'études latines d'Angleterre, par J. A. Nairn. 236
Les fêtes de Mantoue en l'honneur de Virgile, par H. Goelzer 239
Georges Lafaye, par H. Goelzer 243

Rapports et communications :

Les nouvelles fouilles de Rome, par C. Ricci . . . 30 et 134
Paetus Thrasea et le stoïcisme, par A. Sizoo . . . 41

Pages

Remarques sur la critique, par L. Laurand 52
Essai sur la mise en valeur d'un mot banal : le pronom *is* chez Virgile, par M. Hélin 60
Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France, par Ch. Beaulieux 68
La réforme de la prononciation du latin, par E. Faral et J. Marouzeau 82
A propos de nomenclature grammaticale, par Albert Froidevaux 91
Archéologie et philologie, par J. Carcopino. . . . 146
Une méthode de critique et de classement des manuscrits, par Dom H. Quentin 150
Cicéron, *Pro Roscio Amerino*, par L. Havet 166
L'Énéide de Virgile et l'histoire romaine, par M. Pokrowski 169
Pour le latin plus facile, par A. Lortholary . . . 191
L'emploi du *cursus* rythmique par la chancellerie impériale, par P. Collinet 248
Les manuscrits de Cicéron dits *Lagomarsiniani*, par L. Laurand 257
Sociétés de gens de lettres au temps de Pline, par Mlle A. Guillemin 261
Hymnes latines, par J. A. Nairn 292
Sur la valeur affective des composés latins, par D. Barbelenet 296

Bulletin critique :

I. — F. Muller, *Altitalisches Wörterbuch;* M. Barone, *Studi sul significato fondamentale dell' accusativo;* A. Séchehaye, *L'école genevoise de linguistique générale;* Id., *Essai sur la structure logique de la phrase;* M. Lips, *Le style indirect libre* [comptes-rendus par J. Marouzeau] 95
A.-C. Juret, *Système de la syntaxe latine; Syntaxe latine* de O. Riemann, revue par E. Ernout; A. Ernout, *Morphologie historique du latin* [comptes-rendus par J. Marouzeau] 100
La Collection Bernat Metge (*Tacite*, par Fr. Martorell; *Sénèque*, par C. Cardó; *Pline l'Ancien*, par M. Olivar; *Quince-Curce*, par J. Estelrich et M. de Montoliu). — *Sénèque*, *Tragédies*, par L. Herrmann; *L'Ercole furioso*, par F. Ageno; H. V. Canter, *Rhetorical elements in the tragedies of Seneca;* Fr. Husner. *Leib und*

Pages

Seele in der Sprache Senecas [comptes-rendus par J. Marouzeau] 105

A. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine;* O. Weinreich, *Die Distichen des Catull;* A. Peterson, *De epitoma Iustini quaestiones criticae;* W. M. Carmody, *The subjunctive in Tacitus* [comptes-rendus par Mlle A. Guillemin] 109

V. Martin, *La fiscalité romaine en Égypte* [compte-rendu par P. Jouguet]; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VII-VIII [compte-rendu par A. Grenier] 113

II. — Comptes-rendus par J. Marouzeau : A. Carnoy, *La Science du mot;* A. Dauzat, *Les noms de lieux;* J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax;* E. A. Menk, *The position of the possessive pronoun;* H. Holst, *Die Wortspiele in Ciceros Reden; César, Guerre des Gaules*, par L.-A. Constans; *Aetna*, rec. M. Lenchantin de Gubernatis; *The Cena Trimalchionis*, ed. by W. B. Sedgwick; R. G. Kent, *The textual criticism of inscriptions; Palladii Opus agriculturae*, liber xiv, ed. J. Svennung; G. Nyström, *Variatio sermonis hos Columella;* L. Groen, *Lexicon Anthimeum;* P. Taylor, *The latinitaty of the Liber historiae Francorum; Traductions diverses* (*Virgile, Bucoliques*, par H. Maninat; *Juvénal*, par M. Girieud); *Travaux et jeux d'humanistes* (Palata, Scheil, Nairn, *Schola et Vita*). 198

Comptes-rendus par Mlle A. Guillemin : J. Odelstierna, *De ui futurali ac finali gerundii et gerundiui;* U. Knoche, *Die Uberlieferung Juvenals;* J. Savage, *The scholia in the Virgil of Tours;* J. S. Phillimore, *Pastoral and allegory;* G. Krokowski, *De Propertio ludibundo;* I. Giglioli, *La poesia properziana;* H. Widstrand, *Palladius-Studien*. 202

III. — V. Ussani, *Le liriche di Orazio* [H. Goelzer]. . . . 298

Éditions Bernat Metge : Sénèque, Pline, Horace, Caton [J. Marouzeau] 299

G. Burckhardt, *Die Akteinteilung in der Komödie* [A. Freté] 300

K. van der Heyde, *Composita en verbaal aspect* [D. Barbelenet] 301

L. Laurand, *Études sur les discours de Cicéron* [J. Marouzeau] 305

H. W. Prescott, *Virgil's art;* S. Pilch, *De Augusti*

Pages

laudibus apud Horatium; J.-L. Perret, *La transmission du texte de Juvénal;* J. Hammer, *The military and political career of Messala;* J. P. Christopher, *S. Augustini De catechizandis rudibus* [A. Guillemin] . . 307
St. Skerlj, *Syntaxe du participe présent* [E. Faral]. . 312
V. Chapot, *Le monde romain;* M. Bulard, *Exploration archéologique de Délos; La religion domestique dans la colonie italienne de Délos* [A. Grenier] 313
J. Carcopino, *La basilique de la Porte Majeure* [A. Piganiol] 321
F. Senn, *Les origines de la notion de jurisprudence* [H. Lévy-Bruhl] 324
Ch. Pagot, *Le latin par la joie* [J. Marouzeau] . . . 325
A. Cabut, *Cahier de syntaxe de la prose latine* [A. Guillemin] 326

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

6e ANNÉE — 1928 — TOME VI

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1928

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1928 :

Président honoraire : E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Président en exercice : H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Vice-présidents : H. Bernès, professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique;

J. Carcopino, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, professeur au Collège Sévigné.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi du mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en trois fascicules, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une partie documentaire où sont traitées surtout des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc., une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont six volumes sont publiés ou actuellement sous presse, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 20 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 500 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et peuvent se procurer les fascicules antérieurs à leur adhésion au prix de faveur de 10 francs.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 35 francs l'année.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain.

Membres donateurs

P. Collinet. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — P. Lecène. — H. Philippart. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er avril 1928

Albertini (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

Alexandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 28, boulevard Elisabeta, Bucarest, Roumanie.

Algazy (E.), licencié ès lettres, rédacteur au journal *Le Temps* — 5, rue des Italiens, Paris.

Aubert (Mlle D.), professeur au Collège Sévigné — 13, rue Émile-Zola, Nogent-sur-Marne, Seine.

5 Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

Auger (Y.), professeur à la Faculté des lettres — 26, calea Motilor, Cluj, Roumanie.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

10 Bassol (Marian), professeur à l'Université de Séville, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 92, rue St-Pierre, Caen, Calvados.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Beneyton (abbé), directeur de l'école Saint-Jean — 112, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

15 Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes-Études — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

Béranger (J.), licencié ès lettres — 39, rue Trébois, Levallois, Seine.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

20 Beversen (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

25 Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, v^e^.

Bloch (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), professeur au lycée Buffon, directeur d'études à l'École des Hautes-Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

30 Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur d'enseignement secondaire — 37, Rabbentalstrasse, Berne, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

Bosshardt (Ém.), professeur au Collège de Vevey — 23, rue du Lac, Vevey, Suisse.

35 Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV, maître de conférences, auxiliaire à la Faculté des lettres — 14, rue Malher, Paris, ive.

Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Broche (C.-E.), professeur au grand lycée de Marseille — 32, boulevard Joachim, Vieille-Chapelle (lecteur à l'Université de Gênes, Italie — 12, via S. Luca).

40 Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark (lecteur à l'Université de Paris — 30, rue de Vaugirard).

Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81 Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

45 Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), privat-docent à l'Université de Neuchâtel, Grandchamp, par Areuse, Neuchâtel, Suisse.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e^.

50 Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 7, rue Garancière, Paris, vi^e^.

Carlisle (E.) — 84, Liverpool Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, vi^e^.

Chantraine (P.), professeur à la Faculté des lettres — 15, quai Claude-Bernard, Lyon.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

55 Chazette (L.) — 9, place des Terreaux, Lyon.

Chevalier (P.), principal du Collège de Revel, Haute-Garonne.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), professeur au lycée — 10, rue de la Couronne, Aix-en-Provence.

60 Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, VIe. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine.

Constans (A.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, XVIIe.

Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

65 Da Costa (M.), professeur au Grand Lycée — Alger.

Cotard (R.), professeur au lycée Montaigne, Paris.

Cransac-Poux (Mme) — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, XIIIe.

70 Crouzet (P.), inspecteur d'Académie, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 15, rue de Tocqueville, Paris, XVIIe.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

Van Dam van Isselt (Mlle L.), licenciée ès lettres — 12, van Blankenburg Straat, La Haye, Hollande.

75 Darquet (G.) — château d'Oléron, Charente-Inférieure.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 2, rue des Croisiers, Liége, Belgique.

Decoin (H.), rédacteur au journal *l'Auto* — 10, faubourg Montmartre, Paris.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

80 Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Dentin (abbé), professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, Somme.

85 Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Duchemin — 7, rue de l'Alboni, Paris, XVIe.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

90 Durand (R.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 2, place Vaucanson, Grenoble.

Eisler (R.), Dr. phil., chargé de cours libre à la Sorbonne — 55, rue de Lille, Paris.

Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, Ve.

95 Ernst (Mlle), licenciée ès lettres — Bureau du personnel, au Secrétariat de la S. D. N., Genève, Suisse.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

Faider (P.), chargé de cours à l'Université — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

100 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général Foy, Paris, VIIIe.

Farez (P.), rédacteur au Journal des Débats — 3, rue de la Boétie, Paris.

Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

105 Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

Flinck (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

Fohalle (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

Fontaine (G.), professeur à l'École primaire supérieure de Lauterbourg, Bas-Rhin.

110 Fordyce (G. J.), lecturer in the University of St. Andrews, Fife, Écosse.

Fournier (Mlle R.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Fraccaro (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

Franck — 18, rue Demours, Paris.

François (M.-L.), professeur au lycée Rollin, Paris.

115 Frank (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, États-Unis.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

Frère (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

120 Gaiffier d'Hestroy (B. de), Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

Galindo (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

Galtier (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

Ganszyniec (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

125 Gaudu (F.), professeur au lycée — 17 *bis*, rue Émile-Encontre, Le Havre, Seine-Inférieure.

Gautreau (M.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Lecourbe, Paris, XVe.

Geuthner (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

Giffard, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

130 Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Giraud (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, à Hanoï, Tonkin.

Goelzer (H.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, xviie.

Gonzalez de la Calle (P. U.), professeur auxiliaire à l'Université de Madrid — 42³, Calle Princesa, Madrid.

Gougenheim (G.), professeur au lycée d'Amiens — 41, rue de La Tour d'Auvergne, Paris, ixe.

135 Gouttesoulard (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

Grat (F.), maître de conférences à l'École des Hautes Études — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

Gray (L. H.), professeur à Columbia University — New-York, Etats-Unis.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Groh (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

140 Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Gsell (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, xve.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

145 Guillemin (le P. J.), professeur à l'École Lacordaire — La Valentine, Bouches-du-Rhône.

Guillet (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Sibac, Hautes-Pyrénées.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

Haussaire — 30, boulevard Aug. Gaudin, Bastia, Corse.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

150 Henné (H.), professeur à l'Université égyptienne — 7, rue Kasr el Nil, Le Caire, Égypte.

Henze (Dr K.), professeur au Collegium Josephinum — 415, Kölnstrasse, Bonn, Allemagne.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 7, rue Louis-Faure, Lille, Nord.

Herrmann (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J. M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

155 Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

Hierche (R.), élève à l'École des Hautes-Études — 9, place Vaugirard, Paris, xve.

Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

Hubaux (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Liége, Belgique.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

160 Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie, États-Unis.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vi^e.

165 Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille. — Membre donateur.

JEANNERET (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

JOHANNET (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

JOLIVET (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, XVe.

JONVAL (M.), agrégé de l'Université, préparateur à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, V^e.

170 JORDANESCU (F.), professeur au lycée de Focşani, Roumanie.

JORON — 4, rue de Lille, Paris, VIIe.

JOUGUET (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

JOURDAN (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

JOUVET — 2, rue de la Virtuté, Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise.

175 JULLIAN (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, VIe.

JULLION (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, XVIIIe.

KENT (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

KERSBERGEN (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

KLINCKSIECK (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, VIIe.

180 KOLOVRAT (G. DE), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, XVe.

KUGENER (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

LABRIOLLE (P. DE), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 77, boulevard de Saint-Cloud, Versailles, Seine-et-Oise.

LACROIX (M.), professeur au lycée de Troyes — 3, rue Jean de Mauroy, Troyes, Aube.

LAFAIX (D^r) — 54, avenue de la République, Saint-Florent, Cher.

185 LA FLIZE (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, V^e.

LAFORGUE (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

LAHERRE (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

LAMARQUE (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, VIIe.

LAMBERT (A.), directeur de la Revue latine « Janus » — 28, rue Le Regrattier, Paris, IVe, et Javea, province d'Alicante, Espagne.

190 LAMBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

LAMBRINO (S.), professeur à l'Université de Bucarest — 85, strada Cazarmii, Bucarest, Roumanie.

LAURAND (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

LAURENT (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, XIVe.

LEBÈGUE (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e.

195 LE CAM — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

LECÈNE (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

LEGENDRE (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

LÉGER (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

LEPRINCE (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

200 LESCHI (M.-L.), professeur au lycée — 113, rue Michelet, Alger.

LÉVY-BRUHL (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

LIEBERMAN (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City — 5, avenue Mac-Mahon, Paris, XVIIe.

LINDSAY (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Ecosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

205 Liscu (M.), professeur au lycée de Bucarest, Roumanie — 5, rue Filantropia, Craïova.

Lortholary (A.), professeur de première au lycée de Limoges, Haute-Vienne.

Luchaire (J.), directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, au Palais-Royal, Paris.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Maas-Geesteranus (H. G. J.), docteur en droit, membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France — 7, Vossiusstraat, Amsterdam, Pays-Bas.

210 Mac Cormick — 709, E. 21st St., Baltimore, États-Unis.

Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Malteste (L.), artiste peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, xive.

Maninat (H.) — Ossun, Hautes-Pyrénées.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée de Rennes — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

215 Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Martha (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, vi^e^.

Massiéra (P.), professeur au Collège de Sétif, Algérie.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

220 Mauger (G.), professeur au lycée Corneille — 14, rue de la Prison, Rouen, Seine-Inférieure.

Maurel, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, viie.

225 Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, ive.

Meunier (chanoine J.-M.), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique — 63, rue Violet, Paris, xve.

Meyerson (I.), secrétaire de la Fédération des sociétés scientifiques françaises, Institut de psychologie — Sorbonne, Paris.

Meylan (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

230 Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monfleur (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, xive.

Monnier (A.) — gare de Caen, Calvados.

Monribot — boîte postale 294, Saïgon.

235 Moussat (Mlle S.), étudiante à la Faculté des lettres — 53, boulevard Murat, Paris, xvie.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Nairn (J. A.), proviseur de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

240 Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

Nicolau (M. G.), professeur au lycée de Jassy (Roumanie) — 17, rue du Sommerard, Paris, v^e^.

Nicole (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, xvie.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 15, rue Duguay-Trouin, Paris, vi^e^.

Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

245 Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 38, rue de Campo-Formio, Paris, xiiie.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

Oltramare (P.), professeur à l'Université de Genève — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

250 Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

Patté (P.), professeur au Collège de Blida, Algérie.

Peeters (F.) — 80, rue Africaine, Bruxelles.

Perrenoud, professeur au Collège classique — 3, rue Saint-Honoré, Neuchâtel, Suisse.

255 Perret (J.), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perrochat (P.), professeur au lycée d'Évreux, Eure.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

Petot (F.) — Pannessières, Jura.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 114, rue Joseph-Brand, Bruxelles. — Membre donateur.

260 Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 14, rue Twinger, Strasbourg.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Pokrowsky (M.), professeur à l'Université de Moscou, Arbat, Gr. Mogiltsewski péréoulok, 8, log. 6.

265 Ponchont (M.), professeur au lycée Buffon, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Popa-Lisseanu (G.), prof. au lycée Lazar — 23, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Popovici (A.), professeur de latin — 19, Grandea, Jassy, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

270 Préchac (F.), professeur au lycée Lakanal, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 1, rue Alain-Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Price (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112, West 129 street, New-York City, États-Unis d'Amérique.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e^.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma xiv.

275 Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Université catholique de Milan, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence, Italie.

Rancillac (P.) — 21, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Regard (P.), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

280 Reinach (Th.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 2, place des États-Unis, Paris.

Reiring (W.), directeur du Petit-Séminaire des Rédemptoristes — Vaals, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon — 3, rue Édouard-Dumont, Neuilly-sur-Seine.

285 Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, États-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

290 Rocca (J.) — 30, rue Édouard Delanglade, Marseille.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

295 Roume (P.), professeur au lycée d'Amiens, Nord.

Roussel (L.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Rouzaud (M.), étudiant à la Faculté des lettres — 10, rue Delambre, Paris, xive.

300 Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ryba (B.), professeur au lycée de Staré Brno — 21, Zahradnická, Brno, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 38, rue Saint-Sulpice, Paris, vi^e^.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

305 Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Sedgwick (W. B.), professeur à Wyggeston's Grammar School for boys, Leicester, Angleterre.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), docteur ès lettres — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

310 Sobry (Ch.), professeur — Gaï Kohu, Go Gakko, Tokio, Japon.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker Oslo, Norvège.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — 16, rue des Marronniers, Paris, xvie.

Stchoupak (Mme N.), professeur suppléante à l'École des Hautes Études — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

315 TACHAUER (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

TERRACHER (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

THOMAS (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

THOMAS (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

320 TOUSSAINT (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

TOUTAIN (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

TREYVAUD (J.), professeur au Collège classique de Lausanne, Suisse.

VAGANAY — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

VELASCO — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

325 VENDRYES (J.), professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, VIe.

VIGNE (J.), professeur au lycée — 34, rue du Marché, Carcassonne, Aude.

VILLENEUVE (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — 8, chemin de Nazareth, Montpellier.

VREEDE (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, VIe.

WALTZ (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

330 WALTZING (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

WHEELER (A.-L.), Ph. D., professeur à Princeton University — Princeton, New Jersey, États-Unis.

WILLMAN-GRABOWSKA (Mme H. DE), professeur de sanscrit — Séminaire indo-européen, 20, Gotebia, Cracovie, Pologne.

WILLM, professeur au pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

WOLTJER (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

335 WUILLEUMIER (J.-P.), agrégé de l'Université, membre de l'École française de Rome — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

YON (A.), professeur en congé — 21, rue Saint-Dominique, Paris.

YVON (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, Ve.

ZBINDEN (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

ZEILLER (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.

340 Directeur de la Revue universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris.

BIBLIOTHÈQUES ABONNÉES

FRANCE.

Alger, Université.
Besançon, Université.
Cette, Collège.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Hazebrouck, Collège.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Paris, Université.
École pratique des Hautes études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles de Neuilly.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

ÉTRANGER.

Aberdeen, Université.
Amsterdam, Université.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge, Philological Society.
Cincinnati (Ohio), Université.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Graz, Université.
Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Association de lectures philologiques.
— Collège classique cantonal.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
Marburg, Université.
Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Texas), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Princeton (New Jersey), Université.
Rome, Bibliothèque nationale.
— École française.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — M. H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. J.-M. Bordenave, J. Carcopino, O. Chennevelle, P. Collinet, C. Ducournau, R. Durand, R. Eisler, E. Faral, Mlle R. Fournier, MM. H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. H. Hierche, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J.-M. Meunier, M. G. Nicolau, Mlles L. Nitti, L. M. Paskievici, MM. P. Perrochat, L. Pichard, P. Riffel, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, A. Tomesco, MM. J. Vendryes, M. Wicki, A. Michel, H. Yvon.

M. H. Goelzer, président, présente les excuses de M. Marouzeau, qui, légèrement souffrant, regrette de ne pouvoir apporter à la séance son rapport habituel sur l'activité de la Société.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. M. G. Nicolau présente une théorie nouvelle sur *les origines du cursus rythmique.*

Selon les opinions les plus autorisées, le cursus n'aurait paru que très tard, au plus tôt à la fin du IVe siècle, et même, d'après les ouvrages célèbres de L. Havet, la prose métrique se serait perpétuée, en Occident, jusqu'à l'époque mérovingienne, l'accent n'ayant joué aucun rôle dans les clausules jusqu'à cette époque.

M. Nicolau croit, au contraire, que le cursus rythmique remonte à une date beaucoup plus reculée. En rappelant la découverte de M. Collinet sur le cursus des constitutions impériales, il démontre que dès la fin du IIIe siècle la théorie du cursus rythmique est définitivement fixée. On la retrouve, en effet, dans le traité du grammairien Marius Plotius Sacerdos, qui écrivait à l'époque de Dioclétien (voir Keil, *Gr. lat.*, t. VI, p. 92 et suiv.). Dans ce passage, dont on a méconnu le sens et la portée, figurent trois des quatre types de cursus connus; seul le *cursus tardus* ne s'y trouve pas. D'autre part, le grammairien ne semble pas se préoccuper de la quantité des syllabes; il en signale d'ailleurs la décadence dans les syllabes finales longues. Mais la doctrine de Sacerdos n'est que

l'aboutissement d'un mouvement qui a ses origines bien plus haut ; on en peut reconnaître le point de départ dans certaines tendances métriques signalées par Quintilien. C'est donc au IIIe siècle, à Rome, et non pas en Afrique comme on l'a prétendu, qu'est né, sous l'influence d'une doctrine très précise, le cursus qui devait jouir d'un si grand éclat en plein moyen âge.

M. H. Goelzer remercie M. Nicolau, souligne la clarté de son exposé et l'importance des résultats auxquels il conduit.

M. E. Faral constate le grand intérêt d'une démonstration qui met hors de doute, pour l'époque de Sacerdos, le passage de la formule métrique à la formule rythmique du cursus.

Abordant un autre point, qui n'était pas, il le reconnaît, du sujet de M. Nicolau, il suggère à celui-ci de rechercher, derrière les théories des grammairiens d'autrefois, le principe vivant des lois du cursus rythmique, et il lui demande s'il ne pense pas qu'on pourrait formuler, pour ce cursus, la simple règle suivante, où les termes de dactyle et de trochée sont employés, par analogie avec la terminologie métrique, pour désigner respectivement une tonique suivie de deux atones et une tonique suivie d'une atone : « Il convient de rechercher une terminaison de phrase telle qu'on ait soit un dactyle suivi d'un trochée, soit un dactyle suivi de deux trochées, soit un dactyle suivi d'un autre dactyle, étant entendu que la fin de l'avant-dernier pied ne peut en aucun cas coïncider avec une fin de mot ».

M. J. Carcopino exprime à M. Nicolau tout l'intérêt qu'il a pris à entendre sa belle communication. Il ajoute qu'il ne croit pas possible de remonter plus haut que ne l'a fait M. Nicolau pour trouver les traces du cursus rythmique, dont on pourrait expliquer l'apparition par les modifications profondes qu'a subies l'empire romain au cours du IIIe siècle. Il demande sur ce point certaines précisions qui lui sont données par MM. Collinet et Nicolau.

II.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, H. Bléry, H. Bernès, M. Besnier, Mme A. Biancani, MM. G. Cantacuzène, J. Carcopino, P. Collinet, R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, Mlle R. Fournier, MM. H. Goelzer, G. Gougenheim, Ch. Guignebert, Mlle A. Guilllemin, MM. G. de Kolovrat, H. Lebègue, J.-M. Meunier, M. G. Nicolau, L. Nougaret, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. J. Toutain, A. Yon, H. Yvon, J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. H. Goelzer, président, présente les regrets de M. Marouzeau, qui, de nouveau retenu par une indisposition, ne peut assister à la séance, et il lui adresse ses vœux de guérison avec ceux de la Société.

M. J. Carcopino, vice-président, rend compte du *meeting* tenu les 9, 10 et 11 janvier à Londres par la *Classical Association*, qui lui avait fait, ainsi qu'à M. le professeur W. Kroll de l'Université de Breslau, l'honneur de l'y inviter.

Le latin y a été représenté par d'importantes communications, notamment sur Virgile inspirateur de la politique d'Auguste par le professeur Conway, président de l'Association, et sur l'enseignement historique de la syntaxe latine par M. W. Kroll. Déférant au désir qui lui avait été exprimé par le Comité, M. Carcopino a lui-même parlé d'Ostie antique. Mais il ne fait aucune difficulté de reconnaître que de toute sa lecture ce qui a paru toucher le plus l'auditoire c'est le salut, par lequel il avait voulu la commencer, que la *Société des Études latines* et l'*Association Guillaume Budé* l'avaient chargé d'apporter à la *Classical Association*.

En terminant, M. Carcopino tient à exprimer ses vifs remerciements à M. Malye, qui l'avait accompagné à Londres, et à M. le docteur Nairn, membre du Comité de la *Classical Association*, dont les membres de la Société connaissent tous la belle activité de philologue et d'humaniste, mais dont il a senti avec une joyeuse reconnaissance quelle sincère et efficace sympathie l'anime pour notre pays, pour nos études et pour leurs plus modestes représentants.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. P. Collinet fait connaître, d'après le t. XVII des *Papyri d'Oxyrhynchus* publié tout récemment par le professeur A. S. Hunt, quelques fragments des *Institutes* de Gaius (IV, p. 57; 68-72ᵃ) conservés sur un papyrus du milieu du IIIᵉ siècle (*P. Oxy.*, 2103; cf. planche IV du volume). En plus de l'intérêt paléographique, cette découverte est intéressante à plusieurs égards. Un seul manuscrit de Gaius était jusqu'ici connu, le Palimpseste de Vérone (Vᵉ siècle). Le nouveau document permet de constater l'excellence du *Veronensis*, de redresser deux erreurs de ses éditeurs et de combler en partie la lacune du § 72ᵃ. M. Collinet propose quelques restitutions et renvoie pour le reste à la notice plus complète qui sera publiée dans la *Revue historique de droit*, 1928, nº 1.

M. Goelzer remercie vivement l'auteur de cette intéressante communication.

M. J. Carcopino, après avoir rappelé les méthodes employées par les épigraphistes dans la restitution des textes, approuve la restitution proposée à la ligne 61, comme conforme à ces méthodes.

M. Ch. Samaran signale l'intérêt qu'il pourrait y avoir à appliquer au papyrus en question des procédés modernes de lecture pour les passages peu lisibles.

II. — M. J. Toutain présente, à propos des thèses récemment publiées de M. J. Bayet, *quelques observations relatives au culte de l'Hercule romain*. Il montre d'abord les difficultés auxquelles on se heurte dans l'étude des cultes et des divinités de Rome, qui, à l'époque où les documents nous les font connaître, avaient subi l'empreinte hellénique et souvent perdu leur physionomie originelle. Pour Hercule, le nom même du dieu a été emprunté aux Grecs, et, d'après M. J. Bayet, le plus ancien culte d'Hercule à Rome serait « un culte de pur hellénisme ». M. J. Toutain pense qu'il convient d'apporter des réserves à cette thèse. Par exemple, en ce qui concerne le sanctuaire de la Porta Trigemina et celui de l'Ara Maxima, les textes antiques montrent que dans la tradition romaine le culte du second se rattachait aux origines mêmes de la ville de Rome, tandis que cette même tradition est à peu près muette sur le premier. D'autre part, M. J. Bayet a peut-être exagéré le caractère privé du culte d'Hercule à l'Ara Maxima; ce culte pouvait fort bien être un culte public dont la célébration était confiée à deux *gentes*. Enfin, rien dans les documents antiques n'autorise à croire que l'Hercule dont il est fait mention à propos des lectisternes célébrés entre 399 et 312 av. J.-C. soit celui de la Porta Trigemina plutôt que celui de l'Ara Maxima.

M. J. Carcopino tient d'abord à remercier M. Toutain de l'adhésion qu'en passant il a bien voulu donner à certaines des vues développées dans *Virgile et les origines d'Ostie* sur l'évolution du Vulcain latin. Il s'associe pleinement aux éloges que M. Toutain a décernés au beau livre de M. Jean Bayet. Il ne saurait pour son compte reprocher à l'auteur d'avoir fait bon marché des traditions sur le « pomerium romuléen » qui, à ses yeux, se perd dans la nuit des temps et des légendes. Il est également convaincu qu'aucune objection décisive ne saurait être dressée contre le système de M. Bayet du fait de l'ancienneté des cultes gentilices : à son avis, en effet, le culte d'Hercule n'a jamais été gentilice, et il se réserve de développer ailleurs les arguments, déjà produits à la soutenance de la thèse de M. Bayet, qui restituent aux Potitii et aux Pinarii leur caractère véritable d'initiés de « thiase ».

III.

SÉANCE DU 10 MARS 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Mlle D. Aubert, MM. A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, A. Bourgery, J. Carcopino, O. Chennevelle, G. Cohen, P. Collinet, A.-L. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand,

R. Eisler, A. Ernout, E. Faral, Mlle R. Fournier, MM. H. Goelzer, G. Gougenheim, F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. R. Holingue, G. de Kolovrat, P. de Labriolle, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, J.-M. Meunier, L. Nougaret, P. Perrochat, L. Pichard, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. J. Toutain, H. Yvon.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. J. Toutain, continuant ses observations sur le culte de l'Hercule romain, montre : 1° que la pratique de la dîme offerte à l'Ara Maxima ne paraît pas d'origine grecque; 2° que la consommation totale des victimes offertes au dieu en un banquet rituel peut être rapprochée de rites analogues signalés dans le culte de Jupiter Latiaris au sommet des monts Albains et dans les cultes d'Iguvium tels que nous les décrivent les Tables eugubines; 3° que l'Héraklès grec ne porte nulle part les épithètes d'ὅρκιος ou πίστιος, qui correspondraient au rôle de l'Hercule romain comme gardien des serments et garant des contrats.

M. J. Toutain conclut de ses observations que l'Hercule romain se présente aux regards de l'historien avec des traits particuliers qui ne semblent pas avoir existé dans la physionomie de l'Héraklès grec; ces traits proviennent sans doute d'anciennes divinités italiques, telles que Recaranus ou Garanus et Semo Sancus Deus Fidius, que le héros grec, importé à Rome, aura en quelque sorte absorbés. La thèse de M. J. Bayet sur le caractère purement hellénique de l'Hercule romain appelle donc quelques réserves.

M. H. Goelzer, président, souligne l'intérêt de la communication de M. Toutain; il rend hommage en particulier à l'ingéniosité et à la richesse de son argumentation.

M. J. Carcopino croit que M. Jean Bayet, sans abandonner l'essentiel de sa thèse, pourrait accepter quelques-unes des suggestions de M. Toutain et admettre la présence d'éléments spécifiquement italiotes dans le culte de l'Hercule romain. Il a pris soin, lui-même, de parler des *majorations* de la divinité, et il n'y a point de polythéisme organisé sans un minimum de syncrétisme. Peut-être d'ailleurs, en cherchant bien, trouverait-on la dîme installée dans les rituels de Grande-Grèce?

M. R. Eisler, reprenant divers points de l'argumentation de M. Toutain, se range notamment à son avis en ce qui concerne la question de la dîme.

M. A. Ernout et M. J. Marouzeau signalent l'intéret qu'il pourrait y avoir à examiner la répartition, d'une part, des formes étrusque *Hercle* et latine *Hercules;* d'autre part, des formules de serment *hercle* et *mehercules;* la philologie pourrait peut-être fournir quelques éléments à la solution du problème historique et religieux.

II. — M. Jérôme Carcopino lit une note concernant la chronologie du voyage de Rutilius Namatianus, dont M. de Labriolle a fait mention dans

une précédente communication. Depuis Scaliger, la critique moderne place le départ du poète en septembre 416, à l'équinoxe d'automne. M. Carcopino croit que l'an 469 de Rome dont parle Rutilius doit être calculé non d'après l'ère Varronienne, mais d'après l'ère des Fastes, ce qui recule la date du « retour » à l'an 417. Il pense en outre que l'épisode conté par Rutilius des fêtes d'Osiris et des semailles, auxquelles le poète a assisté au quatrième jour de sa traversée à Falesia, permet d'affirmer que cette escale correspond aux hilaria de l'heurèsis osirienne, assignés par Philocalus au 3 novembre. Il sera désormais facile de rattacher à ce point fixe toute la suite des pérégrinations de Rutilius, dont la chronologie relative est transformée *ipso facto* en chronologie absolue, au moins pour la première partie de l'Itinéraire, du départ de Rome (16 octobre) à l'embarquement au *Portus Ostiensis* (31 octobre), et à l'escale de Vada (6 novembre). A partir de là, les voies sont quelque peu brouillées; mais ce ne sera pas faire la part trop large à l'hypothèse que de supposer que le séjour à Vada n'a demandé que deux jours, celui de Pise trois, et que l'arrivée à Luna, où le poème nous abandonne, eut lieu le 11 novembre, soit le jour même à partir duquel, comme le dit Végèce (IV, 39), *maria clauduntur*.

Si cette dernière conjecture était fondée, point ne serait besoin, peut-être, d'admettre, pour rendre compte de l'interruption du poème, l'arrachement des feuillets du manuscrit qui nous en a transmis le texte. Rutilius, qui a composé son ouvrage de loisir, ainsi que l'a pensé très justement M. de Labriolle, a peut-être cherché à lui donner l'allure d'une improvisation au jour le jour, pour créer l'illusion à laquelle M. Vessereau s'est laissé prendre. Coïncidant avec l'arrêt de sa navigation, l'interruption de son récit nous révélerait ainsi ses secrètes intentions.

M. H. Goelzer, président, remercie M. Carcopino de sa communication, qui semble devoir fournir le point de départ d'une chronologie rigoureuse.

M. de Labriolle croit tout à fait fondée la méthode chronologique de M. Carcopino et il le félicite des conclusions certaines auxquelles elle permet d'aboutir. Il réserve seulement son adhésion en ce qui concerne l'hypothèse finale.

M. Carcopino répond qu'aussi bien il ne l'a présentée lui-même qu'avec réserve.

M. Ch. Samaran et M. R. Eisler croient pouvoir confirmer la chronologie proposée par M. Carcopino, par la date vraisemblablement fixée en novembre de la chasse au sanglier à laquelle Rutilius a pris part à Pise.

CHRONIQUE

Projets et suggestions de travaux.

A diverses reprises j'ai signalé dans cette Chronique l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre ou à faciliter les recherches de manuscrits dans les bibliothèques. J'ai rappelé, par exemple, dans le tome IV de la *Revue*, p. 176, le programme de travaux proposé par M. L. Laurand; dans le même volume, p. 33, tout le plan d'enquêtes esquissé par M. F. Grat; enfin dans le volume V, p. 128, les suggestions de M. P. Lehmann. En particulier, M. Grat évoquait dans un article des *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XLII, 1926, les richesses que recèlent les bibliothèques inexplorées d'Espagne; sur ce point, M. J. Estelrich m'avait fait connaître que des recherches méthodiques étaient entreprises par un de ses collaborateurs, et le volume XII récemment paru des *Estudis Universitaris Catalans* nous apporte, sous la signature de M. F. Martorell i Trabal, un inventaire des manuscrits de la bibliothèque du couvent de Franciscains de Balaguer, qui contient l'indication de maints textes ecclésiastiques latins intéressants.

Mais dans cet ordre d'idées il convient de signaler une initiative de bien plus grande envergure. Dans une Chronique de 1926, p. 34, je signalais que M. Seymour de Ricci avait envisagé la préparation d'un inventaire des manuscrits latins; depuis, son projet s'est précisé et élargi : dans une récente communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a présenté un plan de recherche et de publication dont voici les grandes lignes d'après l'auteur lui-même :

En 1739, paraissaient les deux volumes in-folio de la précieuse *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, où le grand Bénédictin Montfaucon donnait au monde savant, pour la première fois, un catalogue sommaire des richesses manuscrites des grandes bibliothèques de l'Europe. Un siècle plus tard, en 1830, l'éminent jurisconsulte allemand Haenel publiait, sous une forme assez modeste, un fort utile *Catalogus librorum manuscriptorum*, contenant le dépouillement succinct des bibliothèques de la France, de la Suisse, de la Grande-Bretagne et de la péninsule ibérique. En 1853, un anonyme zélé, qu'on croit avoir été le comte de Mas-Latrie, donnait, dans l'*Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, un *Dictionnaire des manuscrits* qui est, en quelque sorte, une refonte en deux volumes de Haenel et de Montfaucon combinés, refonte assez maladroite et dont Léopold Delisle a signalé les multiples faiblesses. Depuis

cette époque, il n'est guère de grande bibliothèque qui n'ait considéré comme son principal devoir la publication du catalogue de ses manuscrits. Malheureusement, il n'existe qu'un seul endroit au monde où tous ces catalogues se trouvent réunis, c'est la salle de lecture du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Depuis près d'un siècle, grâce surtout aux efforts de Léopold Delisle et de M. Omont, rien n'a été négligé pour compléter cette collection dont M. Omont nous a donné, à plusieurs reprises, de très utiles index. Mais cette collection est unique au monde et des dépôts aussi importants que le British Museum, la Vaticane ou la Bibliothèque de Berlin sont loin d'être aussi complets dans cette spécialité. Enfin les catalogues de manuscrits sont trop souvent tirés à un petit nombre d'exemplaires et non mis dans le commerce. On conçoit à quel point, au bout de quelques années, il peut être pénible d'en constituer une collection. Les bibliothèques américaines qui ont essayé de le faire ont rapidement reconnu la difficulté de cette tâche.

En présence de cette situation, de la nécessité pour tout travailleur sérieux de connaître les richesses manuscrites des bibliothèques grandes ou petites, des difficultés que rencontrent ceux-là mêmes qui vivent à Paris et des difficultés plus grandes (pour ne pas dire des impossibilités) qui arrêtent les travailleurs éloignés de la Bibliothèque nationale, on peut se demander s'il ne serait pas possible de leur venir en aide par la publication d'un nouveau recueil de catalogues de manuscrits.

Il ne saurait être question d'un catalogue détaillé : ce catalogue compterait des centaines de volumes, et un siècle de travail suffirait à peine à en terminer la publication. Un catalogue succint des manuscrits des bibliothèques publiques et corporatives du monde entier aurait à enregistrer un total d'environ un million de volumes, qui pourraient être répartis en vingt volumes d'environ mille pages.

M. Seymour de Ricci a établi jusque dans le détail le plan et le devis de cette publication, dont il a même soumis un spécimen imprimé au jugement des personnes intéressées. Nous ne pouvons que lui souhaiter d'obtenir rapidement les moyens matériels de réaliser cette monumentale *Bibliotheca manuscriptorum nova.*

— Dans un ordre d'idées voisin, je dois signaler une initiative bibliographique intéressante, qui consiste à rechercher et à cataloguer les ouvrages imprimés de la période héroïque de l'imprimerie (1501-1530). On sait que les éditions de ce temps ont parfois pour nous la valeur de véritables manuscrits, et pour le latin nous ont transmis des collations intéressantes. La maison d'édition J. Halle, de Munich, vient de publier en deux fascicules de 256 pages, avec de nombreuses reproductions de gravures, les ouvrages publiés en Allemagne (classés par noms d'auteurs de A à Z). On y trouvera de nombreux ouvrages latins, soit d'humanistes

et d'auteurs ecclésiastiques, soit même de classiques : Ovide, Plaute, Pline, Suétone, etc., dont la mention intéressera les philologues autant que les bibliophiles.

*
* *

Diverses publications récentes, les *Vorlesungen* de M. J. Wackernagel, le *Système de la syntaxe* de M. A. Juret, la dernière édition du *Riemann* revue par M. Ernout, ont attiré l'attention des latinistes sur le domaine un peu délaissé de la syntaxe. On sait comment, après diverses tentatives peu encourageantes, l'étude historique de la syntaxe a été peu à peu négligée, sous le prétexte que « l'histoire de la syntaxe latine n'était qu'une histoire du style ». Il y avait là de l'exagération, et peut-être quelque dépit de la part de latinistes qui étaient trop philologues et trop peu linguistes. Depuis l'époque de ce renoncement, notre sens de l'évolution linguistique s'est affiné, nos méthodes d'investigation se sont améliorées, le matériel de faits et d'observations s'est accru, et il n'est pas un latiniste qui ne puisse souscrire aujourd'hui au vœu que vient de formuler M. A. Meillet à propos du livre de M. Juret (*Bul. de la Soc. de linguistique*, n° 84, p. 129) : « Il faut espérer qu'un jour un linguiste traitera le beau sujet que serait une syntaxe historique du latin, montrant dans l'état de choses latin exactement décrit un moment de transition entre le type indo-européen et le type roman ; pareil livre n'existe pas, quoique les données pour le faire ne manquent pas ». Cet appel fournit déjà l'idée directrice et comme le plan sommaire du travail. On trouvera d'autres indications utiles dans les *Vorlesungen über Syntax* de M. J. Wackernagel (cf. le Bulletin critique de cette Revue, t. V, p. 201), dans W. Porzig, *Aufgaben der indogermanischen Syntax* (*Festschrift Streitberg*, p. 126 et suiv.), dans les *Syntactica*, qui viennent de paraître, de M. E. Löfstedt, et enfin dans le livre à paraître de M. Meillet lui-même sur l'histoire de la langue latine.

— A qui cherche des occasions de travaux limités, je conseille la lecture de l'Introduction générale que M. J.-B. Hofmann a publiée en tête de la 5e édition de la *Lateinische Grammatik* de Stolz-Schmalz (cf. ci-dessous, Bulletin critique, p. 92). On y trouvera, par exemple (p. 15-16), le rappel de la théorie de MM. W. Horn (*Sprachkörper und Sprachfunktion*) et K. Karstien (*Festschrift Streitberg*, p. 403 et suiv.), autre aspect de celle de M. A. Meillet sur la fragilité des mots accessoires et de celle de M. J. Wackernagel sur la caducité des monosyllabes, qui peut servir de directive à des enquêtes sur les amuissements, mutilations phonétiques, affaiblissements de sens, exclusions de vocabulaire, etc. ; M. Horn note lui-même, p. 17, que l'on pourrait utilement poursuivre la recherche des applications de la loi Wackernagel relative au traitement des mots accessoires (*Götting. Nachr.*, 1906, p. 181 et suiv.).

J'ai souvent indiqué moi-même (cf. en particulier l'article *Synonymes latins* dans le volume du *Cinquantenaire de l'École des Hautes Études*) l'intérêt que présente l'étude des synonymes, non pas pour les départager au nom d'une « Grundbedeutung » imaginaire, mais pour analyser les motifs et les procédés de la synonymie. Il y a là, dit aussi M. Horn, un domaine à peine exploré, riche en problèmes de détail. On lira avec profit toute la p. 30 de l'Introduction de M. Hofman, en complétant les indications fournies par celles que j'ai données moi-même dans le volume du *Cinquantenaire de l'École des Hautes Études* et dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XX, p. 77 et suiv., sur l'utilisation des doublets.

Une autre suggestion de M. Hofmann (p. 25), empruntée à M. W. Horn et fondée sur une observation de W. Streitberg, est relative à ce qu'on reut appeler dans le langage « la conservation de l'énergie »; c'est une théorie des compensations, d'après laquelle aucun élément (phonétique, morphologique, syntaxique, sémantique) ne se perd sans être remplacé par un substitut. La recherche des substituts mérite d'être poussée dans le détail, et sera certainement fructueuse, même si elle ne devait pas conduire à la confirmation d'un principe qui, à vrai dire, n'emporte pas d'emblée la conviction.

Enfin, une remarque empruntée aux *Vorlesungen* de M. J. Wackernagel me remet en mémoire un article publié récemment par M. R. Waltz dans la *Revue de Philologie*, et fournit la vraie méthode pour permettre de résoudre enfin une question abondamment controversée, celle du pluriel dit tantôt « de modestie », tantôt « de majesté », tantôt « oratoire, poétique, pluriel d'auteur », etc.; ce pluriel ne se trouve pas chez tous les auteurs : il faudrait commencer, dit M. Wackernagel (t. I, p. 100), par départager ceux qui l'emploient et ceux qui l'ignorent; ce classement serait déjà une indication, qui pourrait inspirer la méthode à suivre pour faire dans chaque auteur la critique des circonstances et des conditions d'emploi.

— Au nombre des questions qui attirent et déçoivent sans cesse les chercheurs, il faut compter, avec celle de l'accent et de l'ictus métrique, celle de la césure, « philological ghost », dit M. E. H. Sturtevant dans un récent article (*The doctrine of caesura : American Journ. of philol.*, 1924, p. 329-350). Les théories des anciens sont contradictoires et inacceptables (cf. E. Bassett, *Amer. Journ. of philol.*, 1919, p. 341-372), celles des modernes s'accommodent mal de ce qu'on sait de la structure phonique du vers; à la suite des discussions instituées dans les périodiques américains (cf. *Classical Weekly*, t. XVIII, p. 73-79), les professeurs de là-bas en sont à demander (cf. Ch. Knapp, *Classical Weekly*, t. XVIII, p. 121-123) ce qu'ils doivent enseigner à leurs élèves. M. Sturtevant convie les chercheurs à aborder le problème avec un esprit nouveau : « Il faut étudier à la fois, dit-il, mais en se gardant de les confondre, la

question de la fin de mot et celle de la pause de sens ; cette étude ne doit pas être viciée par une théorie préalable des membres rythmiques, ou par des hypothèses prématurées sur l'origine des mètrres grecs, ou par une conception à priori du rôle des finales latines. » Qui voudra s'attaquer à ce problème difficile et intéressant fera bien de se mettre en rapport avec l'auteur de ces suggestions.

— J'ai signalé précédemment, je crois, l'intérêt qu'il y aurait à rechercher quel a été le matériel de lectures des écrivains anciens, ce qu'a pu être, par exemple, la bibliothèque d'un Pline le Jeune, d'un Sénèque, de façon à déterminer d'une part les influences subies, d'autre part le contenu de la littérature courante. Je vois qu'une dissertation de Münster de 1925, de M. Th. Pütz, porte le titre : *De M. Tulli Ciceronis bibliotheca*. Voilà un précédent dont il y aurait, je crois, intérêt à s'inspirer.

— Une autre dissertation récente répond encore à une question que je posais dans cette Chronique (1927, p. 133), relativement à la façon de citer des auteurs anciens, et en particulier de Sénèque : J. Borucki, *Seneca philosophus quam habeat auctoritatem in aliorum scriptorum locis afferendis*, Borna-Leipzig, Noske, 1926.

— J'ai déjà présenté à propos de Sénèque (cf. cette *Revue*, 1927, p. 133) diverses suggestions de travaux ; la matière est apparemment inépuisable, car un des derniers sénéquisants, M. A. Oltramare, dans son livre pourtant si riche sur *Les origines de la diatribe romaine* (Lausanne, Payot, 1926), se plaît à reconnaître que la question des rapports de Sénèque avec la philosophie populaire reste encore à traiter, et qu'un livre spécial plus considérable que le sien y suffirait à peine (p. 252). Même en ce qui concerne les sources grecques de la philosophie de Sénèque, il y aurait encore, après les recherches de Weber (*De Senecae genere dicendi Bioneo*, Marburg, 1895), à dépister chez le philosophe latin tout ce qui lui vient de la tradition de Bion et d'Ariston (Oltramare, p. 262). — Un autre genre d'étude pourrait porter sur les aboutissants de la philosophie de Sénèque et ses rapports avec la religion, et c'est l'occasion de rappeler que le prix Victor-Cousin de l'Institut sera décerné en 1929 « au meilleur mémoire sur les rapports du stoïcisme avec les religions de l'empire romain ».

— On sait tout ce qui a été dépensé ces dernières années de science et de peine pour nous procurer un bon texte de Tertullien, et en particulier de l'Apologétique. Il n'en est que plus nécessaire de relever les lacunes dont se plaint le dernier éditeur en date, A. Souter (*Apologeticus*, Aberdeen, University Press, 1926) : nous sommes encore privés, dit l'auteur dans sa préface, d'une collation du plus ancien manuscrit, celui de Leningrad, exemplaire de Corbie du IXe siècle, et pour le reste la critique comparative des différents éléments de la tradition est à chaque instant

tenue en échec, faute d'un lexique complet de la langue de Tertullien (à nous, P. Faider!); on sait, en effet, que le Lexique de M. P. Henen, publié à Louvain en 1910, ne comprend que l'Apologétique.

— Si nous poussons cette revue des tâches utiles jusqu'au latin du moyen âge, qui a déjà défrayé plusieurs de ces Chroniques, il est impossible de ne pas signaler le programme de travaux qu'a tracé M. E. Faral, comme suite à l'exposé qu'il avait fait dans cette *Revue* même (1923, p. 26 et suiv.), dans la *Leçon d'ouverture* de son cours au Collège de France (Paris, Champion, 1925). « Il faut espérer, dit M. A. Meillet (*Bull. de la Soc. de linguistique*, n° 80, p. 100), que cet excellent programme préparera un renouveau dans l'étude du vocabulaire du latin médiéval. L'une des tâches urgentes de la linguistique est de montrer comment s'est constitué le vocabulaire européen; l'examen du latin médiéval dans tout son développement est la partie essentielle de ce travail, qui demandera des ressources considérables ». M. Meillet note que l'Union interacadémique s'intéresse à cette tâche, et M. H. Goelzer nous a entretenus ici de l'organisation du travail. On sait malheureusement, comme le dit M. Meillet à un autre endroit (*Bull. de la Soc. de linguistique*, n° 84, p. 1-2), à quel point les ressources font défaut, et en argent et en travailleurs, pour mener à bien une tâche pareille dans un délai acceptable. Et c'est peut-être l'occasion, pour conclure cet appel aux travailleurs de bonne volonté, de reprendre à notre compte, au nom de la philologie, les doléances que M. Meillet exprime sur les conditions défectueuses où se fait actuellement l'étude scientifique des langues : « La plupart des travailleurs sont des professeurs dont l'enseignement est plus ou moins lourd, plus ou moins éloigné de leurs recherches scientifiques, et ne leur laisse guère de loisirs pour une méditation suivie... Et quand, au prix de grands sacrifices personnels et d'un long effort désintéressé, des matériaux abondants dont dépend le renouvellement de la science sont rassemblés, les chercheurs doivent s'user en efforts, quelquefois vains, pour les publier... L'organisation de la science est mauvaise; à vrai dire, elle n'existe pas. L'enseignement est organisé tant bien que mal; la recherche ne l'est pas, et la publication ne l'est pas davantage. » J'ai trop souvent exprimé des plaintes pareilles (cf. en dernier lieu la Chronique de 1927, p. 21-22), pour ne pas saisir l'occasion de les porter une fois de plus devant les lecteurs de la *Revue*, en leur demandant sur ce sujet leurs propres réflexions et suggestions.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

RUTILIUS CLAUDIUS NAMATIANUS ET LES MOINES

PAR PIERRE DE LABRIOLLE

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Le 21 ou le 22 septembre de l'année 416[1], Rutilius Claudius Namatianus quittait Rome, non sans regret, pour se rendre en Gaule, où l'appelait le souci de ses propriétés dévastées par les invasions. Rutilius était originaire de la Gaule, peut-être de la région de Toulouse. Deux ans auparavant, en 414, il occupait les importantes fonctions de préfet de Rome, poste que son père avait déjà tenu, après avoir été *Comes sacrarum largitionum* et *Quaestor sacri Palatii*. Ses amis (il en nomme plus d'un dans son poème) étaient pour la plupart, comme lui-même, de hauts fonctionnaires, et des lettrés.

Il choisit la route de mer, la jugeant plus commode[2]. Elle lui réserva d'ailleurs quelques déboires. Il dut attendre pendant quinze jours le beau temps au Portus Augusti, et arrivé à Pise, au septième jour de ses courtes traversées, il y fut de nouveau bloqué par la tempête.

L'idée lui vint de raconter en vers son voyage, comme l'avaient fait avant lui Horace dans une de ses *Satires*[3], Ovide dans une pièce des *Tristes*[4], Stace dans un morceau des *Silues*[5]. M. Vessereau, à qui l'on doit une thèse volumineuse sur Rutilius et son poème, a supposé que cet itinéraire aurait été rédigé « au jour le

1. C'est la chronologie assez communément admise, en dépit des doutes très appuyés de Tillemont.
2. Livre I, vers 37.
3. Sat. I, v.
4. I, 10.
5. III, 2.

jour, on pourrait presque dire heure par heure[1] », à mesure que les paysages se déroulaient sous les yeux de Rutilius. C'est — toutes proportions gardées — une illusion analogue à celle qui fait voir Ernest Renan notant d'inspiration, sur le rocher même de l'Acropole, sa fameuse prière. Le poème de Rutilius n'a, certes, rien de génial, mais il ne sent nullement l'improvisation. Il faut songer, en outre, qu'une bonne partie nous en a été ravie. Le premier livre comprend 644 vers (des distiques élégiaques) ; le second livre s'arrête brusquement après le vers 68. Vessereau admet, sans raison valable, que Rutilius n'en avait pas écrit davantage : le vers 62 marque, au contraire, qu'il reprenait comme un nouvel élan, juste au moment où le texte se dérobe[2].

C'est une perte, ce n'est pas une très grande perte. Si l'on détache du poème les digressions et les invectives, on est obligé de reconnaître que Rutilius est un touriste des plus superficiels, qui ne sait ni voir ni faire voir, et rencontre bien rarement une observation de quelque relief.

L'historien anglais Gibbon, qui ne surfait nullement les mérites de Rutilius[3], lui sait gré toutefois de deux passages, qui ont beaucoup contribué à sauver de l'oubli son médiocre carnet de route[4].

C'est justement sur ces deux morceaux que je voudrais appeler une fois encore l'attention, d'abord pour définir l'état d'esprit qu'ils impliquent chez leur auteur, ensuite pour signaler un texte chrétien, écrit fort peu d'années après le poème de Rutilius et qui renferme peut-être une riposte aux attaques de celui-ci contre les moines.

I

Nous sommes déjà au cinquième jour de la traversée, car la barque sur laquelle Rutilius est monté n'avance pas vite. Parti de Portus Augusti (Porto), il a couché le premier soir à Centumcellae ; le second soir à l'Herculis Portus ; une troisième étape l'a conduit un peu au nord de l'embouchure de l'Umbro, où il a passé

1. *Cl. Rutilius Namatianus*, édition critique accompagnée d'une traduction française et d'un index. Paris, 1904, p. 254.

2. « Carmine praeposito iam repetamus iter. »

3. Il l'appelle *an ingenious traveler* (*The History of the decline and fall of the roman Empire*. Londres, 1838, t. V, p. 162). Ailleurs il le traite de « froid déclamateur » (*Miscell. Works*. Londres, 1814, t. V, p. 435).

4. *Miscell. Works*, t. III, p. 257 et suiv.

la nuit sous la tente; le quatrième jour, le bateau a longé l'île d'Ilva (= l'île d'Elbe) pour atterrir à Populonia. Enfin, le cinquième jour de ce cabotage, Rutilius aperçoit au loin la Corse (un peu embrumée sans doute la veille), et l'île de Capraria[1].

Ici, il faut citer le texte et le traduire, car la transposition en est assez délicate :

439 Processu pelagi iam se Capraria tollit.
Squalet lucifugis insula plena viris.
Ipsi se monachos Graio nomine dicunt,
Quod soli nullo vivere teste volunt.
Munera fortunae metuunt, dum damna verentur,
Quisquam sponte miser, ne miser esse queat?
445 Quaenam perversi rabies tam stulta cerebri,
Dum mala formides, nec bona posse pati?
Sive suas repetunt factorum[2] ergastula poenas,
Tristia seu nigro viscera felle tument,
Sic nimiae bilis morbum assignavit Homerus
450 Bellerophonteis sollicitudinibus.
Nam iuveni offenso saevi post tela doloris
Dicitur humanum displicuisse genus.

« Nous avançons vers le large, et voici que surgit Capraria. L'île est pleine, elle pullule de ces hommes qui fuient la lumière. Ils s'appellent eux-mêmes les « moines » (c'est un surnom qui vient du grec[3]), parce qu'ils veulent vivre seuls et sans témoin. Ils craignent les faveurs de la fortune, comme ils en redoutent les rigueurs. Se peut-il qu'on se rende volontairement malheureux, par peur de le devenir! Qu'est-ce que cette sotte frénésie de cerveaux détraqués? Parce qu'on craint les maux de la vie, ne pas savoir en accepter les biens! Sont-ils donc des forçats qui cherchent un endroit où expier leurs crimes[4]? Ou faut-il supposer

1. Vue de *Capraria* dans l'édition de Ch. H. Keene, Londres, 1907, p. 43. La lettre 48 de saint Augustin est adressée aux moines de l'île.

2. Factorum .f. *Vindob.* 277 (*in marg.*). [Toute une série de corrections marginales de V sont suivies de ce sigle .f., sans doute *fortasse* : voy. Georg Heidrich, *Cl. Rutilius Namatianus, mit Einl. und Kritischen Apparat,* Wien et Leipzig, 1912, p. 18, et Vessereau, p. 99]; fatorum V[1] *Romanus*; ex fato *ed. princeps* de G. B. Pio (Bologne, 1520).

3. Μοναχός, au sens chrétien, apparaît pour la première fois dans le Commentaire d'Eusèbe de Césarée (mort vers 348) sur le psaume 67 (68) (τὸ γοῦν πρῶτον τάγμα τῶν ἐν χριστῷ προκοπτόντων τὸ τῶν μοναχῶν τυχχάνει· σπάνιοι δέ εἰσιν οὗτοι : « la première catégorie de ceux qui progressent dans le Christ est donc celle des moines : mais ceux-ci sont rares »). C'est saint Jérôme qui l'a employé le premier sous sa forme latinisée *monachus* (*monacha*) : pour lui, le « moine » est essentiellement celui qui est *seul;* cf. *Ep.* 14, 6, *ad Heliodorum* (Migne, 22, 583) : « Interpretare vocabulum monachi, hoc est tuum; quid facis in turba, *qui solus es?* »

4. Le sens de ce vers reste assez douteux, et le texte lui-même n'est pas sûr. Er-

qu'une noire bile gonfle leurs tristes entrailles? C'est ainsi qu'à en croire Homère un excès de bile causait l'humeur morose de Bellérophon, ce jeune héros qui, blessé par les traits d'un chagrin cruel, prit en horreur, dit-on, le genre humain ».

Le soir de ce cinquième jour, Rutilius descend à Volaterrae, où une bourrasque le retient jusqu'au surlendemain. Pendant le trajet de Volaterrae à Pise, il aperçoit l'île d'Urgo (Gorgone) et un souvenir pénible vient éveiller de nouveau sa rancœur :

515 Assurgit ponti medio circumflua Gorgon,
Inter Pisanam Cyrnaicumque latus.
Adversus scopulus[1], damni monumenta recentis :
Perditus hic vivo funere civis erat.
Noster enim nuper iuvenis, maioribus amplis,
520 Nec censu inferior coniugiove minor,
Impulsus furiis hominesque terrasque reliquit,
Et turpem latebram credulus exul agit.
Infelix putat illuvie caelestia pasci,
Seque premit laesis saevior ipse deis.
525 Num, rogo, deterior Circaeis secta venenis?
Tum mutabantur corpora, nunc animi.

« Du milieu de la mer émerge au-dessus des flots Urgo, entre la côte de Pise et celle de Cyrnos (= la Corse). Nous avons sous les yeux ce rocher qui évoque un scandale récent[2]. C'est là qu'un de nos concitoyens s'est perdu, s'est enseveli vivant. Car naguère encore il était des nôtres, ce jeune homme qui, issu d'ancêtres de haute qualité, restait digne d'eux par sa fortune aussi bien que par son mariage. Poussé par les furies, il a abandonné les hommes, le monde, et sa crédulité le fait vivre dans l'exil d'une retraite honteuse. Il s'imagine, le malheureux, que la

gastula peut signifier soit lieu de correction, « bagne », soit esclaves punis, détenus, forçats. Outre le sens ci-dessus, on pourrait entendre : « Cherchent-ils donc des ergastules, châtiments des crimes qu'ils ont commis? » Ussani traduit dans la *Rivista d'Italia*, 1909, II, 880 :

« O, veri
Avanzi di galera, essi il castigo
Reclamano dovuto a i lor delitti. »

Schenkl paraphrase ainsi le passage : « Man weiss nicht recht, ob sie selbst, als ob sie Verbrecher wären, nach verdienter Strafe suchen, als die Zwangsarbeitssklaven ihres Geschickes... »

1. Scopulus *Pithoeus* scopulos VR — L. Mueller et Baehrens ont adopté la conjecture *aversor scopulos*, due à un *vir doctus*, dans *Miscell. Observ.*, III, p. 468 (*ap. Wernsdorf*).

2. Ou : « Je détourne les yeux de ces rochers, etc... si l'on adopte la conjecture *Aversor scopulos*. »

crasse entretient les mystiques pensées; il se fait souffrir lui-même, plus cruel pour soi que ne le seraient les dieux irrités. Cette secte-là, je vous le demande, n'est-elle pas pire encore que les philtres de Circé? Circé ne changeait que les corps : ce sont les âmes qu'on métamorphose aujourd'hui ».

Ces deux passages, on en peut juger, ne manquent pas de mordant, ni même d'une âpre éloquence. Rutilius réussit bien mieux dans l'invective que dans la description pittoresque : il a dû en avoir quelque soupçon, car l'élément satirique tient dans son poème une place assez importante[1]. Ils ont généralement imposé l'image d'un de ces aristocrates païens, férus de l'ancienne culture, et qui n'osant toujours attaquer de front le christianisme s'en prenaient un peu obliquement à ses manifestations les plus contestées.

Vessereau lui-même, qui en estompe la signification et y découvre « de la tristesse et de l'aigreur[2] », mais non « une satire déguisée du christianisme », ne veut pas douter pour autant que Rutilius ait été « un païen fervent »[3].

II

Contre cette conception courante Henrich Schenkl s'est élevé avec force dans un article du *Rheinisches Museum* de 1911[4].

Sa thèse est facile à résumer.

C'est, remarque-t-il, une erreur complète de s'imaginer que le monachisme n'ait provoqué d'opposition ou soulevé de colères que du côté païen. Même dans des milieux authentiquement chrétiens des réserves expresses furent formulées de bonne heure, parfois avec l'accent le plus vif. Schenkl en donne comme preuve, d'abord l'attitude du prêtre Jovinien, que saint Jérôme réfuta en 392, et qui attaquait la prétendue supériorité de la vie ascétique en proclamant l'égalité des mérites des vierges, des veuves et des femmes mariées, après le baptême, à condition que leurs « œuvres » fussent équivalentes; il rappelle qu'en 406 saint Jérôme eut encore maille à partir avec un prêtre gaulois, Vigilance, qui renouvelait certaines des propositions de Jovinien et rencon-

1. I, 295-312; I, 345-370; I, 380-398; II, 51-60 (plus, les passages cités ci-dessus).
2. P. 281.
3. P. 105.
4. P. 393-416.

trait des adhésions jusque dans l'épiscopat[1]; il cite divers passages de saint Jean Chrysostome, lequel, dans son *Apologie de la Vie monastique*[2], spécifie que c'est souvent parmi les chrétiens que se recrutent les détracteurs « qui, dit-il, vont jusqu'à faire la guerre, une guerre à outrance, à ceux qui pratiquent et font pratiquer la vie parfaite ». Et enfin la loi elle-même, à en juger par certains textes du *Code Théodosien*, n'avait-elle pas quelquefois des rigueurs assez mortifiantes contre ceux qu'elle traitait d'*ignaviae sectatores*, et de déserteurs des *munera civium*?

Le moyen, après cela, conclut Schenkl, de fonder sur des vivacités comme celles auxquelles Rutilius s'abandonne une certitude quelconque de son attachement à l'ancienne religion romaine?

J'écarte tout de suite les deux extraits que donne Schenkl du *Code Théodosien* : vérification faite, ils n'ont pas la portée qu'il leur suppose[3].

Il reste que nous voilà en présence de deux interprétations toutes différentes de l'attitude de Rutilius.

Ce n'est pas seulement à son propos que naissent des perplexités de ce genre. Les sentiments personnels des lettrés de cette époque sont souvent fort difficiles à démêler Voyez Claudien, voyez Ausone : on dispute encore sur le point de savoir s'ils étaient on non chrétiens. Le paganisme, magnifique héritage de belles sentences et de beaux vers, était vraiment la patrie de leur pensée. Et c'est de souvenirs profanes qu'ils composaient presque uniquement la trame de leur poésie.

Cependant, même chez un Ausone, même chez un Claudien[4], on arrive à repérer un certain nombre d'indices qui ne permettent

1. *Contra Vigilantium*, § 2 : pro nefas! episcopos sui sceleris dicitur habere consortes.

2. I, § 2.

3. Dans *Code Théod.*, XII, I, 63 (loi de Valentinien et Valens, a. 365), il s'agit des curiales qui essayent de se dérober à leurs charges en se réfugiant chez les moines (voy. le Commentaire de Godefroy, IV, 433); dans *Code Theod.*, IX, XL, 16 (loi d'Arcadius et d'Honorius, a. 398), il s'agit d'interventions indiscrètes de clercs et de moines, qui prétendent soustraire *per vim atque usurpationem* certains condamnés aux peines qu'ils ont méritées, au lieu d'avoir recours à une *provocatio* légale (cf. Godefroy, III, 337).

4. Pour Ausone, voyez P. de Labriolle, *La Correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole*. Paris, 1910, p. 51-63; quant à Claudien, l'authenticité du *Carmen Paschale de Salvatore* (Birt, *Carmina minora*, n° 32), qui renferme une christologie assez détaillée, est de moins en moins contestée.

guère de douter qu'ils aient été nominalement chrétiens, d'un christianisme à fleur d'âme.

Ces indices, je les cherche en vain chez Rutilius : j'en trouve même de tout contraires, et c'est là une observation préalable qui n'est pas sans importance pour le problème présentement discuté.

Ainsi Rutilius est tout pénétré d'admiration et d'amour pour Rome. Au moment de la quitter, il veut lui dire à quel point, en dépit des incertitudes de l'heure, il garde intacte sa foi en ses destinées. Dans un panégyrique qui s'étend sur 112 vers, il célèbre la douceur habile des procédés de Rome à l'égard des vaincus, la tâche d'unification qu'elle a parachevée avec une maîtrise souveraine : « Urbem fecisti quod prius orbis erat[1]... » « Fœdere communi vivere cuncta facis[2]. » — Cette exaltation de l'hégémonie romaine était familière, depuis bon nombre d'années déjà, aux écrivains chrétiens, saint Ambroise, saint Jérôme, Prudence, Orose, saint Jean Chrysostome, et bien d'autres. Mais toujours ils y associaient l'idée d'un dessein providentiel, qui, en confédérant tous les royaumes et toutes les races dans un seul empire, avait facilité la diffusion du christianisme à travers le monde[3]. Ce point de vue est absolument étranger à Rutilius Namatianus : il n'y fait pas la moindre allusion, mais en revanche il multiplie des évocations du genre de celle-ci :

> Auctores generis Venerem Martemque fatemur
> Æneadum matrem Romulidumque patrem[4].

Il vit dans le cercle des réminiscences profanes, sans paraître avoir la moindre tentation d'en sortir.

Ces imitations sont naturelles chez un lettré comme lui, nourri des classiques romains[5]. Convenons toutefois que Rutilius pousse loin son goût de la mythologie. Au premier jour de son voyage, longeant la côte, il s'embrouille un peu dans les noms des localités, place Céré plus haut que Pyrgi, et aperçoit les ruines de Castrum Novum, qu'il confond avec Castrum Invi : là se dresse, « taillée

1. I, 66.
2. I, 78.
3. Cf. Bolwin, *Die christlichen Vorstellungen vom Weltberuf der Roma Æterna bis auf Leo den Grossen*. Diss. Münster, 1923.
4. I, 67-68.
5. Vessereau, p. 386 et suiv.

dans un modeste bloc de pierre », la statue d'un Dieu pastoral au front cornu, dont la silhouette priapique se profile avec une naïve impudeur. La réaction de Rutilius devant cette exhibition peu chaste est-elle celle qu'on doit légitimement attendre d'un chrétien *de ce temps-là*? Il se contente de noter, sans doute avec un sourire indulgent :

Fingitur in Venerem pronior esse deus[1] !

Ailleurs, dans un autre passage du livre premier[2], on voit Rutilius, au cours de sa quatrième étape, relâcher à Faléries vers le milieu de la journée, car le vent est tombé et la barque ne progresse plus guère. Il trouve la ville en liesse et les rues pleines de paysans joyeux. « C'est en effet ce jour-là, explique-t-il, qu'Osiris enfin revenu fait pousser les fécondes semences pour des moissons nouvelles. » Pas un mot de réserve sur ce culte païen, pas même une de ces épithètes désobligeantes dont les plumes chrétiennes étaient si prodigues.

Mais voici qu'il va se faire moins longanime. Quittant Faléries et sa cohue bruyante, il gagne avec ses compagnons une villa des environs, et s'installe dans un bois auprès d'un bassin qui alimente des viviers. Surgit un juif, gardien de la villa, qui leur reproche avec des clameurs d'avoir abîmé certains arbrisseaux et répandu l'eau du bassin. Rutilius se dédommage de cette algarade par une vigoureuse invective contre la race juive (*obscenae genti*)[3].

Retenons-en seulement un ou deux détails.

Il l'appelle, cette race, *radix stultitiae*, « souche de sottise ». Schenkl, à qui ce texte n'a pas échappé[4], l'interprète bien subtilement. Le peuple juif serait *radix stultitiae*, en ce sens que son prosélytisme indiscret, à force de faire des dupes, porterait en une certaine mesure la responsabilité de la sottise diffuse dans le monde romain. Ou bien encore *radix stultitiae* signifierait par métonymie *gens radicatae stultitiae* (« race d'une sottise invétérée »). Cette seconde interprétation lui paraît d'ailleurs moins satisfaisante.

Il est permis de penser que la première ne l'est pas davantage, et quand on connaît le vigoureux effort d'un Celse ou d'un Julien

1. I, 236.
2. I, 371 et suiv.
3. I, 388 et suiv.
4. P. 394.

pour disqualifier le judaïsme en tant qu'ancêtre du christianisme, de façon à atteindre celui-ci dans ses origines mêmes, il est difficile de ne pas soupçonner sous l'expression litigieuse une intention assez brutalement hostile à l'endroit de la religion chrétienne, greffée sur la juive.

Rutilius ajoute, quelques vers plus loin[1], que tous les sept jours cette race se condamne à un honteux engourdissement, comme pour donner « une image paresseuse de *son Dieu fatigué* » (« tanquam lassati mollis imago Dei »). Schenkl n'a pas hésité à compulser une série de commentateurs grecs et latins, depuis Aristobule et Philon jusqu'à saint Augustin, en vue de démontrer que l'interprétation du repos de Dieu après la création, telle que la comprenaient ordinairement les Juifs, avait été plus d'une fois incriminée comme beaucoup trop littérale.

C'est exact : mais autre chose est une discussion exégétique accompagnée de ses considérants, autre chose un mot jeté en passant, avec tous les airs d'un brocard et d'une impertinence. Que Rutilius ait eu à l'endroit du récit de la *Genèse* une arrière-pensée ironique, cela ne me paraît guère douteux.

Et maintenant, après avoir recomposé l'atmosphère générale de son poème, et défini, par ces quelques exemples, l'ordre d'idées où il se meut, revenons à ses attaques contre les moines.

Elles me paraissent fort différentes, par le ton, de celles qui partaient des milieux catholiques. Les catholiques, qui s'inquiétaient du développement et des conquêtes du monachisme, essayaient parfois d'en ébranler le principe même, en y opposant des propositions, des thèses : telle avait été la tactique de Jovinien, celle de Vigilance, qui contestaient formellement la valeur de l'ascétisme en soi. — Ou bien, l'opinion des non-théologiens protestait sur le mode pathétique contre les désertions qui privaient l'Empire de défenseurs utiles; qui, en un temps où les honneurs publics constituaient une si lourde charge, en laissaient tout le poids peser sur d'autres épaules; c'étaient aussi les plaintes des pères de famille frustrés de leurs enfants (saint Jean Chrysostome les redit en termes émouvants); l'irritation des citadins, froissés de voir leurs villes considérées comme lieux de perdition et foyers d'injustice, etc.[2]...

1. I, 391.
2. Ces griefs nous sont connus par saint Ambroise, *Ep.* LVIII, 2-3; voy. aussi

Chez Rutilius, je ne retrouve ni ces théories ni ces doléances; mais seulement de la colère, et surtout du mépris. Il cherche, par dessein concerté, les mots les plus blessants : *lucifugis... viris* (*lucifuga*, le terme employé pour les blattes et les chouettes), *perversi... cerebri* (un cerveau tourneboulé); si ces gens-là ne sont pas des malades, alors ce sont sans doute des cœurs travaillés de remords secrets et qui expient volontairement des fautes ignorées. Au total, ils sont devenus, comme le Bellérophon de la fable, des ennemis du genre humain.

Dans le second morceau, même état d'esprit. La retraite de ce jeune homme qui, riche, marié, a tout quitté pour la solitude, est un *vivum funus*. Sans doute a-t-il fallu que les furies s'en mêlent. La crasse, le goût absurde de la souffrance, voilà où désormais il se complaît! — Et alors la phrase irritée que j'aurai à utiliser bientôt : « Circé ne changeait que les corps : ce sont les âmes qu'on métamorphose aujourd'hui ».

Il est singulier que Schenkl, qui paraît avoir jeté un rapide coup d'œil sur quelques adversaires païens du monachisme, n'ait pas remarqué à quel point le ton de Rutilius s'apparente à celui d'Eunape de Sardes[1], du rhéteur Libanios[2], du grammairien Palladas[3], de l'historien Zosime[4]. Comment n'a-t-il pas été frappé de l'accent d'animosité et de froid dédain qui s'y trahit, tout comme chez Rutilius?

Il faut citer l'essentiel de ces documents.

« Être moine, remarque le sophiste Eunape[5], n'est pas chose difficile; il suffit pour cela de balayer la terre avec des manteaux et des tuniques d'un brun sale; d'être malhonnête homme, et d'en avoir la réputation ». — Et Zosime : « La ville de Constantinople était pleine de tumulte [au lendemain du départ de saint Jean Chrysostome], et l'Église se voyait menacée par les « moines » (ὑπὸ τῶν λεγομένων μοναχῶν). Ceux-ci renoncent au mariage légal; ils

saint Augustin, *Ep.* XXXI, 5; saint Jérôme, *Ep.* CXVIII, 5; saint Jean Chrysostome, *Apol. de la Vie monastique*.

1. *Fragm. Hist. Graec.*, fragm. 55, t. IV, p. 38 (Didot).

2. Περὶ τῶν ἱερῶν, *Discours* XXX, 88 (Förster, t. III, p. 91).

3. XI, 384; *Anthol. grecque*, trad. Dehèque, t. I, p. 446.

4. *Historia nova*, V, XXIII, 3 (*Corp. Script. Hist. Byzant.*, éd. Bekker. p. 278; cf. éd. Mendelsohn, p. 244).

5. Sa vie s'encadre entre 345 et 420. Formé à Athènes, il exerça plus tard à Sardes le métier de rhéteur et celui de médecin.

forment dans les villes et les bourgs des groupes fort denses de célibataires, qui ne sont bons ni à la guerre ni à aucun emploi utile à l'État. Mais, par une action ininterrompue, ils se sont approprié une bonne partie de la terre, et, sous couleur de tout donner aux pauvres, ils font, de tous, des pauvres. » — « Si ce sont des « moines », demande ironiquement Palladas, pourquoi y en a-t-il tant? et s'il y en a tant, comment sont-ils des solitaires? O multitude de solitaires, qui fait de la solitude un mensonge! » Il n'est pas jusqu'au bon Libanios qui ne s'échappe quand il parle des moines destructeurs de sanctuaires :

« ... Ces hommes habillés de noir, qui mangent plus que des éléphants, et qui, à force de boire, lassent la main des esclaves qui leur versent le vin parmi les chants ; ces gens qui cachent leurs désordres sous une pâleur qu'ils se procurent grâce à certains artifices, ces gens-là, ô Empereur, au mépris de la loi toujours en vigueur, courent sus aux temples. Ils portent du bois pour y mettre le feu, des pierres et du fer pour les saccager : ceux qui n'en ont pas se servent de leurs mains et de leurs pieds. Ils renversent les toits, démolissent les murs, jettent bas les statues, arrachent de terre les autels : c'est un vrai butin de Mysiens. Quant aux prêtres, il leur faut se taire ou périr! Dès qu'un temple est détruit, c'est une course vers un second, puis vers un troisième, et ainsi de suite. Ils entassent trophées sur trophées, au mépris de la loi, etc. »

Je conclus de cet ensemble de faits et d'analogies que le christianisme de Rutilius reste aussi problématique après la démonstration de Schenkl qu'il paraissait l'être auparavant, et que rien n'interdit de supposer chez Rutilius des hostilités et des rancunes toutes pareilles à celles dont était travaillé à cette époque le cœur de plus d'un aristocrate païen de sa formation et de son rang.

III

On admet communément que l'œuvre de Rutilius n'a guère été lue, et que par suite sa polémique a fait long feu. Son nom même n'est cité nulle part dans l'antiquité.

Je me demande si un texte chrétien, tout voisin par la date de l'*Itinéraire*, ne contiendrait pas une réponse directe à ses remarques satiriques. Je ne vois pas que le rapprochement ait été jusqu'à présent signalé.

Il s'agit d'un passage d'un *Sermo de Vita Honorati*[1], prononcé entre 430 et 432, plus probablement en 430 — c'est-à-dire moins de quatorze ans après le voyage de Rutilius — par saint Hilaire d'Arles, successeur d'Honorat sur le siège épiscopal de cette ville.

Hilaire raconte en grands détails comment Honorat était venu, dès les premières années du ve siècle, s'établir avec quelques compagnons dans une des petites îles de Lerins, jusqu'alors déserte et infestée de serpents ; comment il la défricha et, chose merveilleuse, rendit les reptiles à ce point inoffensifs que nul ne songeait même plus à en avoir peur[2] ; comment les cellules de moines se multiplièrent, peuplées de religieux qui arrivaient à Lerina de toutes les parties de l'univers. Il souligne le nombre des conversions opérées par l'influence d'Honorat ; il montre les pécheurs s'étonnant d'avoir été ce qu'ils furent ; et à ce propos il s'écrie : « Stupéfiante, admirable transformation ! et elle n'était pas l'effet de cette coupe de Circé qui, dit-on, changeait les hommes en bêtes ; non, c'était la parole du Christ, coupe bien douce à boire, quand un Honorat la présentait, qui changeait les bêtes en hommes[3] ! »

Hilaire d'Arles avait-il dans l'esprit le passage injurieux de Rutilius quand il traçait ces lignes ? Je n'oserais l'affirmer d'une façon absolue[4]. Je constate seulement qu'il emploie, pour en renverser les termes, la même image dont Rutilius s'était servi, et qu'il l'emploie à propos de ces métamorphoses d'âmes où Rutilius n'avait voulu voir qu'un abêtissement honteux, tandis qu'il y salue lui-même une régénération magnifique, et le plus fructueux bienfait de l'apostolat de son héros.

Pierre DE LABRIOLLE.

1. Migne, *Patrologie latine*, L, 1256 et suiv.
2. Chap. III, § 15-17.
3. « Stupenda et admirabilis permutatio ! Non Circeo, ut aiunt, poculo ex hominibus feras, sed ex feris homines Christi verbum, tanquam dulcissimum poculum, Honorato ministrante, faciebat ! »
4. L'allusion serait certaine si la « coupe » de Circé n'apparaissait deux ou trois fois avant Hilaire d'Arles dans des formules de tour proverbial, par exemple chez Cicéron, *Div. in Caec.* 57 (sed repente e vestigio ex homine *tanquam aliquo Circaeo poculo* factus est Verres : redit ad se) ; scolie sur Horace, *Ep.* I, VI, 64 ; saint Ambroise, *De Excessu Satyri*, II, 127 (*Patrol. lat.*, 16, 1352) « ... haec *circaeis medicamentorum* illecebris... uelut *circeo poculo* ferunt in varia bestiarum monstra conversos » (il s'agit de la métempsychose).

II

FAUTES ET GLOSES DANS LES FLORIDES D'APULÉE

PAR L. NOUGARET

Élève de l'École des Hautes Études

Les Florides d'Apulée nous ont été conservées par un seul manuscrit (F). On manque donc de base solide pour la critique du texte, et l'on est obligé d'avoir recours à une sorte de critique interne. C'est ce que j'ai dû faire pour présenter les propositions qui suivent[1].

14, 2. — Haec atque hoc genus alia partim cum audiret a Diogene Crates, alia[s] ipse sibimet suggereret, denique in forum exilit, rem familiarem abicit uelut onus stercoris magis labori quam usui, dein coetu facto maximum exclamat : « Crates » inquit « Crates te manumittes ». Exinde non modo solus, uerum nudus et liber omnium, quoad uixit beate uixit.

Certains éditeurs anciens ont voulu expliquer et conserver la leçon du manuscrit : *Crates inquit Crates te manumittes*. Elle est, à notre avis, évidemment corrompue : les deux *Crates*, l'un au vocatif, l'autre au nominatif, ne se comprennent pas; le futur *manumittes* désignant une action immédiate, ou plutôt simultanée, est inadmissible. Aussi n'est-ce pas sans raison que les éditeurs modernes corrigent le passage. La correction qu'ils adoptent généralement : *Crates inquit Cratetem manumittit.* (*Et*) *exinde*... est simple et permet, dans une certaine mesure, de voir comment a pu se produire la leçon fautive du manuscrit. Un passage de Grégoire de Naziance, cité par Helm dans son apparat, me suggère une correction, non pas différente, mais plus complète. Grégoire (Laud. Basil. Magni 60, Patrol. Gr. Lat. XXXVI, p. 573) dit : Κράτης Κράτητα Θηβαῖον ἐλευθεροῖ. L'ensemble du passage montre que c'était là une sorte de dicton bien connu des Grecs. Or, il contient une indication dont on ne s'explique pas l'ab-

1. M. Marouzeau a bien voulu s'intéresser à ces conjectures et m'a fourni nombre de suggestions très précieuses. Qu'il me soit permis de lui adresser en une fois des remerciements que je lui dois à propos de chacune des remarques qui suivent. — Les chiffres renvoient à l'édition Vallette, Paris, 1924.

sence dans le texte latin, lequel doit être une simple traduction mot à mot : c'est la mention de l'état-civil du nouvel affranchi, mention de rigueur dans une phrase qui calque volontairement une formule juridique. Le nom de Cratès se retrouve deux autres fois dans les œuvres d'Apulée, et chaque fois l'auteur nous dit que c'est de Cratès « le Thébain » qu'il s'agit : Fl. 22 *Crates... etiam Thebis oriundus;* Apol. 22 *Crates... uir domi inter Thebanos proceres diues et nobilis.* Nulle part cet avertissement n'est inutile, puisqu'il y eut beaucoup de Cratès célèbres dans l'antiquité ; mais il est doublement nécessaire dans la Fl. 14, où l'exactitude de la formule semble le réclamer. Si, à notre tour, nous traduisons simplement le proverbe grec, comme l'a sans doute fait Apulée dans ce passage, nous obtenons un texte parfaitement admissible : *Crates* (*inquit*) *Cratetem Thebanum manumittit*[1].

Cette restitution permet de rendre compte de la faute du manuscrit : *cratetētebanūmanumittit* est devenu, par double saut du même au même, *cratetebanumittit.* Puis on arrangea l'incompréhensible *tebanumittit* en *te manumittit.* Cela fait, et le premier *Crates* étant pris pour un vocatif, il fallait un sujet au verbe, on écrivit donc en marge un *tes* pour indiquer de lire *Crates* et non *Cratetē.* C'est ce *tes* qui a dû donner à la fois le second *Crates* et le futur *manumittes.*

Le texte d'Apulée se prête tout particulièrement à des altérations par gloses : Apulée, amateur du pittoresque et du technique, lecteur infatigable, écrivain curieux, tour à tour orateur, poète et vulgarisateur, accueille dans ses écrits nombre de mots rares qui provoquent l'explication et le commentaire.

Quand, dans notre texte, la glose s'est substituée au mot glosé, il est difficile de reconnaître l'altération, et toujours hasardeux de proposer une conjecture.

1. — Neque enim iustius religiosam moram uiatori obiecerit aut ara floribus redimita aut spelunca frondibus (floribus *ms.*) inumbrata, aut quercus cornibus onerata aut fagus pellibus coronata; uel enim colliculus sepimine consecratus uel truncus dolamine effigiatus, uel cespes libamine umigatus uel lapis unguine delibutus.

Colliculus est suspect; tous les exemples de ce mot donné par

1. Suidas (au mot *Crates*) cite le même proverbe; la forme en est un peu différente, mais le fonds en est le même : Κράτητα Θηβαῖον ἐλευθεροῖ Κράτης.

le Thesaurus de la langue latine sont pris en dehors de la littérature proprement dite (un *colliculo* du ms. G de Suétone, Néron 50, n'a aucune autorité). Son sens, dans sa banalité et son imprécision, semble faire tache à côté des sept autres termes de l'énumération ; sa longueur détruit la symétrie de la phrase, visiblement recherchée par l'auteur; enfin sa forme de diminutif, qui le rattache à un mot courant, fait de *colliculus* le type même de la glose.

Si c'est bien là une glose, quel est le mot rare qui aura été chassé par *colliculus*? On peut se demander si ce ne serait pas *grumus*, mot bien attesté dans la littérature proprement dite. Les interprétations que les grammairiens et les glossaires donnent de ce mot rendent fort plausible une glose telle que *grumus colliculus*[1].

Si l'on n'a dans ce cas qu'une présomption, on est plus à l'aise lorsque, comme dans les exemples suivants, la glose, au lieu de prendre la place du mot glosé, a été simplement insérée dans le texte.

9, 18-20. — Trois phrases successives commencent sur un même dessin :

18 habebat indutui ad corpus tunicam interulam [-uiam *ms.*]...
19 habebat cinctui balteum...
20 habebat amictui pallium candidum...

Apulée, si amoureux de symétrie, a-t-il pu écrire quatre mots, *ad corpus tunicam interulam*, pour répondre à *balteum* et à *pallium candidum*? *Interula*, adjectif, s'emploie substantivement pour désigner un vêtement de dessous, une sorte de chemise (Vopiscus, Bon., 15, 8; Trebonius Poll. Claud., 14. 10; Valerian., Vopisc. Prob., 4, 5, et enfin chez Apulée, Métam., 8, 9, passage peu lisible dans F). La rareté de ce mot le prédestinait à être glosé. Un *ad corpus tunicam interulam* isolé serait

1. Apulée aurait employé ici *grumus* dans le sens donné par Charisius, 32, 21, *grumi* οἱ τῶν ὅρων λίθοι; *Corp. Gl. Lat.*, 11, 36, 20, *grum<i>* τυμβοι; *ibid*,. V, 459, 12 et 522, 23, *grumi tumuli*. Ce sens de « monument funéraire » nous est attesté par une inscription (*C. I. L.*, I, 1027) :

HOSPES·RESISTE·ET·HOC·AD·GRVMVM·AD·LAEVAM·ASPICE·VBEI
CONTINENTVR·OSSA·HOMINIS·BONI·MISERICORDIS·AMANTIS
PAVPERIS·ROGO·TE·VIATOR· MONVMENTO·HVIC·NIL·MALE·FECERIS...

Il est clair que *grumum* à la première ligne et *monumento huic* à la troisième ne désignent qu'un seul et même objet.

donc suspect. Ici la symétrie des deux phrases suivantes confirme la suspicion, et montre qu'il faut lire :

habebat indutui interulam...
habebat cinctui balteum...
habebat amictui pallium candidum...

Un peu gênant pour le parallélisme absolu des trois phrases est *pallium candidum*. Mais on ne peut invoquer contre ces deux mots aucun motif grave de suspicion, comme on le pouvait à propos de *ad corpus tunicam*. Cette anecdote sur Hippias d'Élis, racontée par Platon (Hipp. min. 368b ss.), est reprise par Cicéron (De or., 3, 32, 127) qui se sert du même mot *pallium* pour traduire ἱμάτιον : ... *anulum, quem haberet, pallium quo amictus, soccos quibus indutus esset, se sua manu confecisse*. Tout au plus, par conséquent, pourrait-on suspecter *candidum*; mais en l'absence de motif précis, il paraît préférable de le conserver.

2, 1. — At non itidem maior meus Socrates qui, cum decorum adulescentem et diutule tacentem conspicatus foret : « ut te uideam », inquit, « aliquid et loquere ». Scilicet Socrates tacentem hominem non uidebat, etenim arbitrabatur homines non oculorum sed mentis acie et animi obtutu considerandos.

Le mot de Socrate est bien inutilement expliqué par *scilicet tacentem hominem non uidebat* où la plaisanterie est prise au pied de la lettre. Cette explication présente, d'ailleurs, tous les caractères d'une glose : elle est introduite par *scilicet*, elle est tout entière tirée du contexte, et elle fait double emploi avec la suite du passage *etenim arbitrabatur*, etc., où le sens des paroles de Socrate est interprété d'une manière intelligente. Il faut donc, selon toute vraisemblance, mettre ces cinq mots entre crochets.

12. — Psittacus auis Indiae auis est... Rostri prima duritia : cum in petra⟨m⟩ quampiam concitus altissimo uolatu praecipitat, rostro se uelut anc[h]ora excipit. Sed et capitis eadem duritia quae rostri, cum (rosticu *ms.*) sermonem nostrum cogitur aemulari, ferrea clauicula caput tunditur, imperium magistri ut persentiscat; haec discenti ferula est...

On a deux autres versions de ce développement sur le perroquet; l'une est antérieure à celle d'Apulée (Pline, Hist. Nat., 10, 58, 1), l'autre lui est postérieure (Solin, p. 211, 18, Mommsen). Mommsen, dans la préface de son édition de Solin, a étudié avec

soin la ressemblance des trois rédactions, mais il l'a étudiée surtout du point de vue de la filiation des trois textes. La critique peut, elle aussi, profiter de ce rapprochement.

Chez Pline, le passage sur la dureté de la tête du perroquet est le suivant : *capiti eius duritia eadem quae rostro. hoc cum loqui discit, ferreo uerberatur radio, non sentit aliter ictus.* Chez Solin, nous avons : *caput uero tam ualens ut siquando ad discendum plagis sit admonendus, nam studet ut quod homines loquatur, ferrea clauicula sit uerberandus.* Apulée, dont le passage est reproduit ci-dessus, emploie, pour désigner la baguette qui sert à battre l'oiseau, le même mot que Solin : *clauicula*. Mais, tandis que Solin emploie ce mot sans l'expliquer, chez Apulée *clauicula* est accompagné de *haec discenti ferula est*, explication suspecte a priori : sa forme syntaxique et la façon maladroite dont elle est placée dans la phrase semblent bien indiquer qu'elle n'est qu'une glose. Le Thesaurus de la langue latine nous permet de voir pourquoi *clauicula* a été glosé : il ne donne, en effet, que deux exemples de *clauicula* diminutif de *claua*, celui d'Apulée et celui que Solin a visiblement pris à Apulée. Un lecteur aura donc voulu éviter la confusion avec *clauicula*, diminutif de *clauis*, qui est beaucoup plus usité. Apulée, lui, n'aurait jamais gâté l'effet d'un mot curieux en le faisant suivre d'une explication aussi plate[1].

Louis NOUGARET.

III

LES OISEAUX DE VIRGILE

PAR P. D'HÉROUVILLE

Étudier les oiseaux dont Virgile s'est occupé, même dans les *Géorgiques*, ce n'est en aucune manière assembler des matériaux pour une histoire de l'aviculture dans l'antiquité. Si l'on excepte, en effet, les oies du Capitole, dont le souvenir est conservé au

1. Il y aurait donc lieu d'examiner si cette glose est antérieure ou postérieure à Solin. Cet écrivain n'étant que de peu postérieur à Apulée, je serais tenté de croire que, s'il n'a pas copié la glose à *clauicula*, c'est qu'elle n'existait pas encore dans le texte d'Apulée.

chant VIII de l'*Énéide*[1], et peut-être le pigeon, deux fois nommé dans le chant V[2], le poète néglige les oiseaux domestiques et paraît ne s'être intéressé ni aux basses-cours[3] ni aux volières. Cette remarque s'applique même au passage des *Géorgiques* où est décrite l'épidémie des oiseaux[4]. Comme l'a fait observer M. Royds, des maladies endémiques détruisent parfois le gibier à plume en pleins champs et au fond des bois. « Il y a quelques années, dit-il, les pigeons ramiers mouraient d'une sorte de diphtérie[5] ». Cette année même, le *Times*, au début de la chasse, augurait mal de la saison en Angleterre, parce que l'extraordinaire humidité du printemps et de l'été avait causé, dans presque toutes les compagnies de perdreaux, un état de faiblesse et de langueur qui leur permettait à peine de voler. Ne voilà-t-il pas de quoi justifier l'expression du poète :

Ipsis est aer avibus non aequus...?

Mais de ce que l'aviculture est, en somme, étrangère à Virgile[6], il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse trouver chez lui plus d'un trait intéressant l'ornithologie.

Quand il déclarait que « Virgile mentionne environ vingt espèces d'oiseaux »[7], Fowler restait un peu au-dessous de la vérité. En disant vingt-cinq, on serait plus près du compte. On peut les répartir, selon leur identification la plus probable, en *colombiformes*, *échassiers*, *palmipèdes*, *rapaces*, *passereaux*.

1. *Énéide*, VIII, 655, 656 :

auratis volitans argenteus anser
Porticibus Gallos in limine adesse canebat.

2. *Énéide*, V, 488, 516. — Cf. W. W. Fowler, *A Year with the birds* (chap. VII : *The Birds of Virgil*), 6e éd. Londres, Macmillan, 1914, p. 221.

3. Malgré de rares avis discordants (celui de Keightley, par exemple), on peut regarder comme admis que, dans *Géorg.*, I, 119, c'est de l'oie sauvage qu'il est question. Cf. Th. F. Royds, *The Beasts, Birds and Bees of Virgil*, 2e éd. Oxford, Blackwell, 1918, p. 34-35.

4. *Géorgiques*, III, 546-547.

5. Th. F. Royds, *op. cit.*, p. 28 : « Virgil is right in attributing epidemic diseases to wild beasts and *birds* and even fish. *Grouse* disease and salmon disease are well known. *Wood-pigeons* a few years ago were dying of a kind of diphteria. Trout have been decimated in some streams since the summer of 1911 by a mysterious disease... »

6. Le lecteur nous permettra de le renvoyer pour ce point au *Musée belge* (Louvain et Paris, Champion), avril-juillet 1925 : *Simples remarques sur le troisième chant des Géergiques* (t. XXIX, p. 139-140).

Peut-être cette omission est-elle due à une préoccupation de ne pas encourager le luxe de la table? (cf. l'article *Villa* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 874, note).

7. W. W. Fowler, *op. cit.*, p. 216.

Pour mettre de l'ordre dans cette étude, nous nous contentons de la vieille division traditionnelle qui ne suffit plus aux modernes naturalistes. L'un d'eux naguère, après avoir constaté que « l'ancienne classification simpliste... qui consistait à diviser les oiseaux en rapaces, passereaux..., etc., est devenue incompatible avec l'extension de nos connaissances ornithologiques », n'a pas craint d'ajouter : « Il est assez piquant néanmoins de constater que certains essais plus modernes de classification arrivent, sous des apparences très différentes, à une solution à peu près identique ». J. Berlioz, *Les tendances actuelles de l'ornithologie*, dans la *Revue générale des sciences*, 15 juillet 1926, p. 403.

Peu après, dans un compte-rendu (*Les oiseaux*, par M. Boubier, Paris, Doin, 1926), le même savant écrivait : « Quant à la classification proposée, elle a le mérite d'être un essai pratique et simplifié en vue de la connaissance générale des oiseaux, mais elle est d'une valeur scientifique médiocre » (*Revue générale des sciences*, 31 juillet 1926, p. 441).

Voilà qui n'est pas pour nous encourager à mettre dans ces cadres nouveaux et provisoires ce que nous savons de l'ornithologie des anciens.

Pigeons ramiers, bisets, tourterelles[1]

Remarquons tout d'abord que les pigeons et autres oiseaux colombiformes sont absents des *Géorgiques*, c'est-à-dire que Virgile n'en a jamais parlé *ex professo*[2].

1. Longtemps on a compris ces oiseaux sous le nom général de gallinacés. Maintenant, ils sont plus volontiers considérés comme formant un ordre à part, intermédiaire entre les gallinacés et les passereaux. Virgile n'a point mentionné de gallinacés proprement dits, à moins peut-être qu'on ne veuille voir des cailles dans les oiseaux anonymes décrits au sixième chant de l'*Énéide* (310-312). Norden y verrait plutôt des grues ou des cygnes : « Der antike Leser dachte dabei an Kraniche oder Schwäne... » (Ed. Norden, *Æneis. Buch VI.* Leipzig, Teubner, 1903, p. 218); mais mieux vaut laisser, comme Butler, la liberté d'y reconnaître « any... migratory bird. » (H. E. Butler, *The sixth book of the Æneid.* Oxford, Blackwell, 1920, p. 156).

2. Nous ne nous occupons ici que des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide*, sans faire entrer en ligne de compte les petits poèmes apocryphes ou contestés. Ceux-là même qui sont le plus probablement virgiliens (cf. F. Plessis, *La poésie latine.* Paris, Klinksieck, 1909, p. 220-221, et Ed. Galletier, [*P. Vergili Maronis*] *Epigrammata et Priapea.* Paris, Hachette, 1920, p. 14-50) n'ajouteraient rien d'important à cet inventaire.

Ils figurent ailleurs, dans son œuvre, sous trois noms :

turtur (*Buc.*, I, 58);

palumbes (*Buc.*, I, 57; III, 69);

columba (*Buc.*, IX, 13; *Én.*, II, 516; V, 213, 488, 516; VI, 190; XI, 722).

Les deux premiers se rencontrent dès la première églogue :

Nec tamen interea, raucae[1], *tua cura, palumbes*
Nec gemere aeria cessabit turtur ab ulmo.

Quels oiseaux connus de nous sont désignés par ces termes? M. Royds s'est abstenu de traiter cette question dans la seconde partie de son ouvrage (*Birds*), où elle trouvait sa place naturelle, sous prétexte qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'en a dit Fowler dans son « admirable discussion[2] ». On nous excusera d'être plus audacieux et, tout en nous ralliant aux conclusions de Fowler, d'oser parler de ce sujet après lui.

Dans les deux vers de la première églogue, il est évident que Virgile distingue nettement deux espèces[3] : *palumbes* (57) et *turtur* (58). La seconde est identifiée sans difficulté. Qui pourrait hésiter à y reconnaître la tourterelle, appartenant à l'une des deux variétés habitant nos climats tempérés : tourterelle à collier et tourterelle commune? L'oiseau dont parle le poète est certainement d'une espèce sauvage, bien qu'on le puisse supposer apprivoisé par Tityre. Il est facile, en effet, quand une tourterelle s'est familiarisée avec une personne et une maison, de lui rendre la liberté comme à un pigeon domestique. Elle ira se percher dans les arbres du voisinage, parfois même à quelque distance, mais le besoin de nourriture et l'approche de la nuit la ramèneront vers son maître : nous l'avons reconnu par expérience, jadis, en Bretagne.

L'expression *nec gemere... cessabit* indique bien la continuité de son roucoulement. Les Grecs, qui avaient remarqué eux aussi

1. Servius, *in loc.* (éd. G. Thilo, t. III, p. 13), donne ici pour équivalent grec à *raucus* βραγχώδης, terme médical qui signifie enroué. — Cf. Clément Marot : « Mais cependant la palombe enrouée. » — Le terme n'est point péjoratif; cf. Servius (*in Æn. VII, 705;* t. II, p. 185) : *Sciendum tamen Vergilium secundum morem provinciae suae locutum, in qua bene canentes cycni rauciores vocantur.*

2. Royds, *op. cit.*, p. xv.

3. Pour une distiction analogue, voir saint Luc, II, 24 : *par turturum* (ζεῦγος τρυγόνων) *aut duos pullos columbarum* (νοσσοὺς περιστερῶν). La première mention de

cette particularité, firent de la tourterelle un symbole du bavardage[1].

Après cette courte apparition, la *turtur* ne se retrouvera plus chez Virgile. Au contraire, *palumbes* se rencontre encore dans la troisième églogue (69) :

notavi
Ipse locum aeriae quo congessere palumbes.

Comme la *turtur*, à laquelle elle est une fois associée, la *palumbes* est, sans doute possible, un oiseau d'espèce sauvage. Le second passage le prouve à l'évidence, même s'il s'agit dans le premier de « palombes[2] » apprivoisées ainsi que les mots *tua cura*[3] le laissent entendre.

Mais ce que le poète nous apprend de son nid au sommet des grands arbres permet de préciser davantage. *Palumbes* n'est pas n'importe quel pigeon sauvage; ce doit être un ramier[4].

Maintenant une autre question se pose : Virgile fait-il une différence entre *palumbes* et *columba* ?

Observons d'abord que ce dernier, sauf dans un proverbe[5] sans importance pour notre étude, ne se rencontre chez lui que dans l'*Énéide*. Le mot *palumbes*, au contraire, ne se lit que dans les *Bucoliques*.

La ressemblance matérielle des deux noms leur a fait assigner une même origine. « *Palumba*, dit Littré, on suppose que c'est la forme italiote de *columba*, par changement de la gutturale en labiale[6] ».

τρυγών serait dans Aristophane (*Oiseaux*, 302, 979). Cf. V. Hehn-O. Schrader, *Kulturpflanzen und Haustiere*, 8e éd. Berlin, Borntraeger, 1911, p. 343.

1. Cf. l'expression proverbiale citée dans le *Greek-English Lexicon* de H. G. Liddell et R. Scott (s. v. τρυγών) : τρυγόνος λαλίστερος (Ménandre).

2. C'est, dit Littré, le « nom... du pigeon ramier » dans les provinces des Pyrénées.

3. Pour l'expression *cura*, cf. Ed. Galletier, *op. cit.*, p. 168, à propos des mots : *o mearum cura, Sexte, curarum.* [*Vergili*] *Epigrammata*, V, 6.

4. Ainsi le comprennent d'ordinaire commentateurs et traducteurs, par exemple M. F. Plessis (*Bucoliques*. Paris, Hachette, 1913, p. 7) et M. H. Goelzer (*Bucoliques*, coll. Budé, s. d., p. 26). Comparez les vers de Malfilâtre cités en note par M. l'abbé Lechatellier dans son édition de Virgile (Paris, de Gigord).

5. *Bucoliques*, IX, 13.

6. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, au mot « palombe ». — On trouve *palumbus* chez Caton, Columelle, Martial; *palumba* chez Celse. Cf. C. T. Lewis et C. Short, *A Latin dictionary*, s. v. *palumbes*, et surtout F. Neue, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 3e éd. par C. Wagener, t. I, p. 844 et 929. Lorsque

Fowler, après les avoir reconnus « proches parents », déclare à la page suivante que le mot *columba* est, pour l'étymologie, le même que *palumbes*[1]. D'autre part, les étymologistes rapprochent volontiers *palumbes* de *palleo*, *pallidus*, tandis que *columba* serait à comparer à divers mots signifiant bleu foncé, de couleur sombre, les suffixes étant d'ailleurs semblables[2].

Quoi qu'il en soit de l'étymologie, quelle différence Virgile semble-t-il établir entre les deux mots? Les passages qui se prêtent le mieux à une comparaison à cet égard sont : *Buc.*, III, 69 et *Énéide*, V, 213-217. Le premier a été déjà cité plus haut; le second est une comparaison épique :

Qualis spelunca subito commota columba
Cui domus et dulces latebroso in pumice nidi...

Une divergence apparaît immédiatement. Tandis que la *palumbes* nichait au plus haut des arbres, la *columba* élève ses petits dans l'anfractuosité d'un rocher. Il faut donc y reconnaître cette espèce de pigeon sauvage appelée par quelques naturalistes « pigeon de roche[3] » et par les Anglais « Rock-dove » ou « Blue-rock[4] ». C'est notre biset, bien différent du pigeon ramier[5].

Or, le biset est reconnu pour être la souche de tous nos pigeons de basse-cour. Buffon l'admettait presque sans hésitation[6]. Depuis, on est plus affirmatif encore[7]. Précisément, c'est le même mot *co-*

Caton enseigne à engraisser un jeune *palumbus* (*palumbum recentem*), c'est d'un ramier pris en plein bois qu'il s'agit (*uti prensus erit...*). *R. R.*, 90.

1. « Its near relative... », p. 219; « *columba*... etymologically the same as *palumbes* », p. 220.

2. Cf. Al. Walde, *Lateinischer etymologischer Wörterbuch*, 2e éd. Heidelberg, 1910, p. 179 et 557. Walde traduit *columba* par « Taube », « Schlagtaube » et *palumbes* par « die grosse Holztaube », « Ringeltaube ». — Voir aussi Hehn-Schrader, *op. cit.*, p. 347.

3. Buffon, qui atteste cette expression, témoigne que « ces bisets noirs-bleus nichent dans les trous des bâtiments ruinés et des rochers qui sont dans les forêts... » (éd. Paris, Furne, 1848, t. V (t. I des *Oiseaux*), p. 260.

4. Fowler, *op. cit.*, p. 210.

5. Il ne faudrait donc pas dire avec Hehn-Schrader (*op. cit.*, p. 347) : « Das französische *biset*, die Holztaube. »

6. Il l'affirme d'abord (t. V, p. 260), puis paraît se raviser et restreindre son assertion, au début de l'article sur le ramier (*Ibid.*, p. 269).

7. Fowler, *op. cit.*, p. 221 : « It is a fact almost universally recognized by modern ornithologists. » Cf. le *Times* (novembre 1927) : « The pigeon... this descendant of the ancient rock-dove... » Id., L. Moulé, *La faune d'Homère* (*Mémoires de la Société zoologique de France*, t. XXII, 1909, p. 215 : « Il s'agit bien certainement du biset, souche de nos pigeons domestiques. » Cf. M. Taslé, *Des pigeons appartenant à la faune morbihannaise et spécialement du pigeon biset* (à Belle-Isle-en-Mer), Vannes, Galles, 1866.

lumba (par lequel nous avons vu qu'il est désigné dans Virgile) que les Latins employaient pour parler du pigeon domestique[1].

Ce dernier figure-t-il dans l'*Énéide?* On peut croire avec Fowler qu'au cinquième chant c'est d'un pigeon domestique qu'il s'agit, bien que le passage correspondant dans Homère (*Iliade*, XXIII, 850) ne présente, d'après L. Moulé, qu'un pigeon sauvage[2]. Mais il est fort douteux qu'aux temps homériques on ait déjà domestiqué le pigeon[3]; la chose est, au contraire, absolument certaine au Ier siècle avant J.-C. Ainsi les pigeonneaux (*pulli columbini*) que mangeait Cicéron[4] provenaient bien sûr de quelque colombier; on ne les avait pas dénichés dans quelque vieille muraille ou dans le trou d'un rocher. Du vivant même de Virgile, des pigeons voyageurs étaient employés pour des correspondances militaires, ainsi lors du siège de Modène (43 av. J.-C.)[5]; eux aussi étaient appelés *columbae*.

On peut donc, ce semble, conclure avec Fowler que les Romains se servaient du mot *columba* pour désigner tantôt l'oiseau domestique, tantôt un pigeon sauvage nichant dans les rochers et en qui l'on peut reconnaître avec une quasi-certitude notre moderne biset (« Blue-rock pigeon ») ou *columba livia*.

Palumbes est un oiseau différent qui niche dans les arbres. Fowler hésite pour l'identifier entre l'une et l'autre des deux espèces que l'on trouvait en Italie, en plus de la *columba* sauvage : est-ce *columba palumbus* ou *columba oenas* qui, dans la nomenclature de Linné, répond le mieux à ce mot virgilien? Certainement c'est l'un des deux, et il nous suffit de le savoir, car les Romains, même cultivés, pouvaient bien, comme tant de personnes le font encore de nos jours, confondre les deux espèces.

Une dernière objection reste à résoudre. Si le biset demeurait habituellement en Italie[6], les deux autres sortes de pigeons sauvages que l'on peut retrouver sous la dénomination de *palumbes*

1. Cf. Servius, *in Æn. V, 213* (t. I, p. 614) : *columba ubique de his domesticis 'columbas' Vergilius dicit... : nam agrestes 'palumbes' vocantur*. Il se trompe évidemment dans cette généralisation.

2. L. Moulé, *op. cit.*, p. 214-215.

3. Voir la discussion dans Moulé, *op. cit.*, p. 214-215. — Cependant l'article du *Times* cité plus haut : « The pigeon... must have been one of the earliest companions of primitive man. »

4. Cicéron, *Lettres*, IX, 18, 3.

5. Pline, *H. N.*. X, 110.

6. *Ibid.*, X, 73 : *perennes... columbae*.

n'y étaient que des oiseaux de passage[1]. Or, dans quelles régions ces oiseaux font-ils ordinairement leur nid? La question n'est pas indifférente,

Car l'oiseau le plus libre a pour cage un climat (V. Hugo).

La *palumbes* des Latins couvait en Italie. Quand Damoetas, dans la troisième églogue, dit avoir marqué l'arbre où ces oiseaux ont fait leur nid[2], il parle en paysan italien des environs de Mantoue[3], non en écho de Théocrite et des bergers siciliens, bien qu'il y ait une libre réminiscence de la cinquième idylle[4] (96).

Mais, dit Fowler, si nous en croyons les naturalistes italiens, il est maintenant fort rare que les deux espèces mentionnées comme pouvant prétendre à l'appellation de *palumbes* passent l'été en Italie. D'ordinaire, les oiseaux cherchent pour y élever leur nichée une température plus fraîche que celle des pays chauds qu'ils habitent l'hiver, et les ramiers ne restent pas au sud des Alpes à l'époque de la ponte. L'Italie serait-elle plus chaude qu'il y a deux mille ans[5]? S'appuyant sur l'opinion de H. Nissen[6] et de plusieurs autres savants, Fowler[7] penche vers l'affirmative et, pour ce qui concerne le pays d'origine de Virgile, on sait qu'il était alors beaucoup plus boisé et humide qu'il ne l'est maintenant; mainte forêt a été abattue; plus d'un marais, assaini par des drainages. On conçoit que les habitudes des oiseaux aient pu en être altérées, et rien n'empêche plus de donner à *palumbes*, comme à *columba* et à *turtur*, un nom moderne qui nous fasse distinguer ces oiseaux, comme le faisait évidemment Virgile, et reconnaître l'identité de chacun d'eux : ramier, biset et tourterelle.

1. Cf. Pline, *H. N.*, X, 72 : *abeunt... palumbes.*

2. Pas de doute pour le sens de *congessere*. Cf. Servius, *in loc.* (t. III, p. 38) : « *congessere nidificavere.* » Notons qu'il comprend ici *aeriae* comme décrivant la couleur du plumage : « *aerii coloris* ». Dans la première églogue (58), il rapportait *aeria* à *turtur* (t. III, p. 13).

3. Cf. A. Cartault, *Étude sur les Bucoliques de Virgile.* Paris, Colin, 1897, p. 108-109 : « Le pays n'est pas désigné; mais... aucun trait discordant ne nous empêche de nous figurer le site comme un de ceux des environs d'Andes... Virgile... semble bien décrire tout simplement le paysage qu'il avait journellement devant les yeux. »

4. Cartault, *op. cit.*, p. 464.

5. Fowler, *op. cit.*, p. 223.

6. Nissen, *Italische Landeskunde*, Berlin, Weidmann, t. I (1883), p. 396.

7. Fowler, *op. cit.*, p. 212.

Palmipèdes

Virgile n'a donc, à propos des oiseaux domestiques ou même simplement apprivoisés, que des allusions rapides et incertaines. Mais, en vrai campagnard, il a beaucoup observé les oiseaux sauvages, soit ennemis des agriculteurs, soit fléaux des ruchers, soit indices du beau temps ou de la tempête.

C'est, évidemment, dans les *Géorgiques* de préférence qu'il faut chercher ce genre de renseignements et surtout dans le premier livre, celui où, selon Fowler, il nous a le plus livré ses observations sur les mœurs des animaux.

Le premier volatile que nous y trouvions, c'est l'oie (I, 119). La mention qui, dans les *Bucoliques* (IX, 36), avait déjà été faite de ce palmipède, n'avait trait qu'à sa voix désagréable. Encore cette allusion était-elle compliquée d'un ingénieux jeu de mots[1], peut-être renouvelé de Cicéron (*Phil.*, XIII, 5, 11). Même dans un passage didactique tel que *Géorgiques*, I, 119, n'attendons pas de Virgile qu'il parle, en gourmet, de l'oie comme gibier ou comme produit de basse-cour, ainsi que l'eût pu faire son ami Horace dont on connaît le vers sur les foies gras (*Sat. II*, VIII, 88). Lui ne la considère que par rapport a l'agriculture :

Nec tamen nihil... improbus anser...

On sait les dégâts que peut faire une troupe d'oies dans les prairies et dans les champs. Aussi l'épithète sévère, *improbus*[2], employée ici par le poète, est-elle pleinement justifiée. Keightley, dont les commentaires font autorité pour tout ce qui concerne l'histoire naturelle et la vie au grand air, se refusait à croire que des oies sauvages pussent aller chercher leur nourriture dans les terres ensemencées. « Surely no one ever saw wild geese in a cornfield ». Mais, sur ce point du moins, il a été victorieusement réfuté par M. Royds (p. 34). Citant Holdsworth, dont les *Remarks on Virgil* (1768) ont le mérite d'avoir été composées aux lieux mêmes ou le poète résidait, il fait observer que, dans la Campania Felice, les oies ont continué d'être un fléau pour les céréales;

1. Servius, *in loc.* (t. III, p. 114) : *alludit ad Anserem quemdam Antonii poetam*.

2. Celle des animaux nuisibles, tels que le loup, par exemple (*Én.*, IX, 62), le serpent de Calabre, ennemi des poissons (*Géorg.*, III, 431), l'aigle s'acharnant sur une belle proie (*Én.*, XII, 250), etc.

d'ailleurs, l'espèce d'oies sauvages[1] la plus commune en Italie serait, selon Dresser (*The Birds of Europe*), l'*anser segetum*[2].

Le cuisinier de la fable[3] prenait un cygne pour un oison... De la part de Virgile, pareille méprise n'est pas à craindre. Autant la voix criarde et la gloutonnerie de l'oie lui sont odieuses, autant l'autre le charme par son plumage et par son chant. Pour cet oiseau, cher aux poètes depuis Homère jusqu'à Lamartine et Sully-Prudhomme, il professe une véritable prédilection.

Neuf fois il le nomme de son nom grec *cycnus* (*Buc.*, VII, 38; VIII, 55; IX, 29; *Géorg.*, II, 199; *Én.*, I, 199; VII, 699; IX, 563; XI, 458; XII, 250). Deux autres fois, il l'appelle *olor*[4] (*Buc.*, IX, 36; *Én.*, XI, 580). Enfin *Géorg.*, I, 384, contient une allusion évidente au cygne qui, plus qu'aucun autre, est « l'oiseau du Caÿstre[5] », si bien qu'Ovide l'appellera *Caystrius ales* (*Trist.*, V, 1, 11). Mieux encore que cette répétition fréquente, deux tableaux, particulièrement soignés et très suggestifs dans leur sobriété toute classique, révèlent les préférences du poète : c'est un paysage aimé entre tous, plein de souvenirs d'enfance, qui s'anime aux mouvements gracieux de ces blancs hôtes du Mincio :

... infelix amisit Mantua campum
Pascentem niveos herboso flumine cycnos (*G.*, II, 198, 199).

Ronsard a imité ce beau passage, sans rien garder de la douce mélancolie qui inspire Virgile toutes les fois qu'il parle de Mantoue[6] :

Les eaux argentines
De la Touvre qui court toute blanche de cygnes...

Dans l'*Énéide* (XI, 457, 458) nous retrouvons une description qui le cède de peu à la première :

piscoso... amne Padusae
Dant sonitum rauci per stagna loquacia cycni.

1. On peut encore voir une allusion aux oies sauvages dans *Géorg.*, I, 383-384, puisque ces oiseaux de Caystre sont, chez Homère dont Virgile s'inspire certainement ici, des oies, des cygnes et des grues (*Iliade*, II, 460).

2. Ce n'est donc pas une glose superflue, mais bien plutôt une explication exacte et complète du texte latin que la traduction donnée par M. V. Glachant : « ... il faut craindre encore l'oie sauvage vorace » (*Les Géorgiques*. Paris, Payot, 1923, p. 14).

3. La Fontaine, *Fables*, III-XII.

4. Cf. saint Isidore de Séville : *Olor est avis quam Graeci* κύκνον *vocant* (*Étym.*, XII, 7, 18).

5. L. Moulé, *op, cit.*, p. 208.

6. *Buc.*, IX, 26-27; *Géorg.*, III, 12-15; *Én.*, X, 200, suiv. — Cf. *Épigr.*, VIII, 6 (Ed. Galletier, p. 33-35, 177).

La blancheur du cygne fournissait aux poètes anciens une épithète de nature; on ne connaissait pas, et pour cause, les cygnes d'Australie; aussi le cygne noir était-il rangé au nombre des *adunata*...

Rara avis in terris nigroque simillima cycno,

dit Juvénal (VI, 165) en un vers qui semble bien être passé en proverbe[1].

Saint Augustin s'exprime de même : *Quis enim videt cycnum nigrum?* (*Trin.*, XI, 10, 17; Migne, *Pat. Lat.*, t. XLII, col. 997).

Ainsi Virgile dit *candidus* (*Buc.*, VII, 38), *niveus* (*G.*, II, 199; *Én.*, VII, 699), *candenti corpore* (*Én.*, IX, 563). Properce reprendra *niveus* (III, 3, 39); Martial, *candidus* (I, CXV, 2); Ovide aura *albus* (*Mét.*, XIV, 509).

Bien qu'il y eût plusieurs espèces de cygnes sauvages, différant par la taille et par la teinte du bec, ceux que Virgile a pu voir en Italie appartenaient sans doute à l'une des deux espèces maintenant appelées *cycnus olor* et *cycnus musicus*. C'est la première qui a été domestiquée, mais rien ne prouve que, même dans *Buc.*, IX, 36, le mot *olor* désigne le cygne domestique. On voit, au contraire, par le contexte que le poète n'y distingue pas *olor* de *cycnus* (*musicus*) (cf. v. 29)[2].

A la voix du cygne il fait de fréquentes allusions. Le vers 55 de la huitième Églogue est une imitation de Théocrite (V, 137); mais il y a encore les deux vers de la neuvième (29, 36) et, dans l'*Énéide*, VII, 700, 701; XI, 458... Cicéron a bien aussi *cycnea vox* (*De Or.*, III, 2, 6). Les déclarations des Anciens à propos du chant des cygnes ne sont pas aussi fantaisistes qu'on serait tenté de le croire[3]. Buffon remarquait (t. VI, p. 505) que le cygne a « les organes de la voix conformés comme ceux des oiseaux d'eau les plus loquaces », ajoutant que, selon Willughby, cette particularité serait propre au cygne sauvage; mais, conclut-il, « cette diversité n'excède pas la somme des impressions, tant intérieures qu'extérieures, que la domesticité et ses habitudes peuvent pro-

1. Cf. saint Bernard, *In Circumc. Domini*, sermo III, 11 (Migne, *Pat. Lat.*, t. CLXXXIII, col. 142).

2. Il n'y a pas plus de motifs de supposer que, dans *Énéide*, XI, 580, ce soit un cygne domestique : *album dejecit olorem*.

3. D'après Michelet (*L'oiseau*, 1re partie, chap. VI), « le cygne, refoulé au Nord... a sacrifié son chant, a pris l'accent barbare, ou il est devenu muet. La muse est morte, l'oiseau a survécu. »

duire à la longue sur une race assujettie ». Un peu plus bas, il rapporte une curieuse observation : « M. l'abbé Arnaud, dont le génie est fait pour ranimer les restes précieux de la belle et savante antiquité, a bien voulu concourir avec nous à vérifier et à apprécier ce que les Anciens ont dit du chant du cygne. Deux cygnes sauvages, qui se sont établis d'eux-mêmes sur les magnifiques eaux de Chantilly, semblent s'être venus offrir exprès à cette intéressante vérification. M. l'abbé Arnaud est allé jusqu'à noter leur chant ou, pour mieux dire, leurs cris harmonieux, et il nous en écrit en ces termes : « On ne peut pas dire que les cygnes de Chantilly chantent, il crient; mais leurs cris sont véritablement et constamment modulés... La voix du mâle va du *la* au *si bémol;* celle de la femelle, du *sol dièse* au *la*. La première note est brève et de passage, et fait l'effet de la note que nos musiciens appellent *sensible*, de manière qu'elle n'est jamais détachée de la seconde et se passe comme un *coulé :* observez qu'heureusement pour l'oreille, ils ne chantent jamais tous les deux à la fois... ; ajoutons que ce dialogue est soumis à un rythme constant et réglé à la mesure à deux temps » (*éd. cit.*, t. VI, p. 505, 506).

Pour compléter le chapitre des palmipèdes, il faut ajouter les deux oiseaux que Virgile appelle *mergus* et *fulica*.

Le premier (*Géorg.*, I, 371; *Én.*, V, 128) est presque certainement la mouette[1]. Quant au second, il semblerait tout d'abord que ce fût la poule d'eau, dont le nom de « foulque » vient du latin *fulica*, et ce serait parmi les échassiers qu'il aurait alors sa place... Mais le contexte du seul passage où Virgile ait nommé cet oiseau et surtout l'épithète *marina* (*Géorg.*, I, 362, 363) prouvent évidemment qu'il ne s'agit pas de la poule d'eau[2]. On pouvait donner le nom de *fulica marina* à un oiseau de mer qui présentait quelque ressemblance avec la *fulica* ordinaire, sans attribuer la moindre parenté aux deux espèces, comme lorsque nous parlons d' « hiron-

1. Selon Servius, c'est encore le *mergus* que Virgile décrit sans le nommer dans *Énéide*, IV, 254-255 (t. I, p. 511). Servius Danielis ajoute : *vel, ut quidam volunt, fulicam.* Ces deux vers font, en effet, penser au cormoran, *circum piscosos scopulos.*

2. H. Merguet pourtant n'indique pas d'autre sens que « Wasserhuhn (*Lexikon zu Vergilius.* Leipzig, 1912). — Cf. A. S. Pease, *De Divinatione*, p. 83, note bibliographique sur *fulix* et *fulica*. — *Fulix* est exclusivement du vocabulaire poétique de Cicéron (L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron.* Paris, « Les Belles-Lettres », 2e éd., I (1925), p. 56).

delles de mer » ou d' « alouettes de mer ». Dans sa traduction en vers, que Fowler (p. 247) déclare d'ailleurs « admirable », R. D. Blackmore rend *fulica marina* par « sea-coot », ce qui « est correct, mais ne veut rien dire » (*correct but meaningless*). M. Goelzer a traduit de même (p. 31) « les foulques marines ». Le plus probable est que Virgile avait en vue le cormoran (Keightley, Rhoades, etc.). Faut-il penser avec M. Fowler que, pour des raisons de métrique ou faute de connaître une expression meilleure, il a le premier eu l'idée d'associer au mot *fulica* l'adjectif *marina*? Il nous semble plus naturel de supposer que cette locution était déjà courante. Saint Augustin, s'exprimant selon l'usage vulgaire de son auditoire, dira : *Fulica, sicut omnes novimus, marina avis est; vel in stagnis est vel in mari est.* (*Enarr. in Ps. CIII;* Migne, *Pat. Lat.*, t. XXXVII, col. 1372).

Passereaux

Si le vers 18[1] de la première églogue était authentique, il faudrait reconnaître à la *cornix* l'honneur d'avoir devancé tous les autres oiseaux dans les poèmes virgiliens. En tout cas, nous la retrouvons plus loin dans les *Bucoliques :*

... sinistra cava monuisset ab ilice cornix (IX, 13),

puis, au premier chant des *Géorgiques* (388, 389), dans ces deux vers si pittoresques et d'une observation si vraie :

Tum cornix plena pluviam vocat improba voce
Et sola in sicca secum spatiatur arena.

Mais ce n'est pas le seul nom que Virgile emploie pour désigner quelqu'un de ces gros passereaux dentirostres à plumage sombre ; il se sert aussi du mot *corvus*, et cela jusqu'à trois fois, toujours dans ce même livre premier des *Géorgiques* où, plus peut-être qu'en aucun de ses ouvrages, il nous fait part de ses observations variées et de son expérience touchant la vie et les mœurs des animaux, surtout à l'état sauvage (I, 382, 410, 423).

Il est de toute évidence que, pour lui, *corvus* et *cornix* ne sont pas synonymes, pas plus que pour Cicéron (*De Div.*, I, 12)[2]. Mais, lorsque l'on se contente de traduire ces deux mots respectivement

1. *Saepe sinistra cava praedixit ab ilice cornix.* La plupart des éditeurs l'omettent complètement. Quelques-uns le conservent entre crochets.

2. Voir la note de A. S. Pease dans *M. Tulli Ciceronis de Divinatione* (The University of Illinois, 1920), p. 75, avec une copieuse bibliographie de la question.

par « corbeau » et « corneille », on passe, ordinairement sans le soupçonner, à côté d'une difficulté réelle. A regarder de près le texte des *Géorgiques*, on remarque que la principale différence entre les deux oiseaux, c'est que, tandis que le *corvus* va plutôt en troupes, la *cornix* reste volontiers solitaire : l'un nous est montré *agmine magno*, l'autre *sola secum*.

Or, ce dernier trait et l'espèce de solennité que Virgile attribue à la *cornix* conviennent parfaitement à « Maître Corbeau », tandis que l'instinct grégaire observé au vers 382, à propos du *corvus*, est plutôt le fait du freux (*corvus frugilegus*). La conclusion de Fowler (p. 236, 237) peut renverser les traductions reçues; Thompson[1] cependant, a admis à son tour qu'il y avait parfois confusion entre ces deux termes. Bornons-nous donc à constater que Virgile a connu au moins deux espèces de corvidés, mais renonçons à identifier avec certitude son *corvus* et sa *cornix*.

Bien qu'il ait donné des *corvi* et de leurs nids une description charmante, le poète nous fait entendre, à l'occasion, des passereaux plus attrayants, par exemple l'*acalanthis* (*Géorg.*, III, 338) : *resonant acalanthida dumi*, les buissons retentissent « des chants du chardonneret » (H. Goelzer, p. 110). Dans son *Étude sur les Bucoliques* (p. 466), A. Cartault notait jadis que « Virgile n'a pas emprunté à Théocrite... le chardonneret ». Si cet oiseau charmant, le *carduelis elegans*[2] de nos naturalistes, est absent des *Églogues*, c'est bien lui, semble-t-il, qui fait dans les *Géorgiques* cette courte et unique apparition. Déjà, il est vrai, au temps de Servius (*in loc.*, t. III, p. 303), les avis se partageaient. D'aucuns voulaient y reconnaître le rossignol : *alii lusciniam esse volunt...*, conjecture que M. Royds a raison de rejeter. Quant à l'autre opinion, *alii vero carduelim*, elle avait sans doute les préférences du commentateur latin, qui lui consacre plus de place.

Avouons toutefois qu'à en croire les deux auteurs anglais qui ont

1. Cf. d'Arcy Wentworth Thompson, *A glossary of Greek birds*. Oxford, Clarendon Press, 1895.

2. Le plus abondant des commentateurs de Virgile, le jésuite La Cerda, admet cette identification : *Latini carduelem nominant* (éd. Cologne, 1647, p. 410). Son texte porte : *et acanthida dumi* (p. 408), et Fowler (p. 243) rappelle cette leçon délaissée (comparer Calpurnius (VI, 7) : *si vincat acanthida cornix*). Pourquoi les Latins n'auraient-ils pas eu un doublet (*acanthis* et *acalanthis*), comme en français on a dit « chardonneret » et « chardonnet »? (cf. Marot : « ... Allois cherchant les nidz de chardonnetz »).

étudié la question de plus près, le chardonneret devrait être débouté de ses prétentions à figurer dans les *Géorgiques*. Tout au plus Fowler (p. 242) reconnaissait-il en sa faveur le bénéfice d'une longue tradition. Mais les objections alléguées ne nous paraissent pas invincibles. Le fait que le chardonneret est vif, toujours en mouvement, capable de chanter en plein vol et peu disposé à rester longtemps caché dans le feuillage, n'est pas, après tout, en opposition avec le texte de Virgile. Pourquoi *resonant acalantida dumi* suggérerait-il nécessairement la chanson prolongée d'un oiseau immobile?

M. Royds, de son côté, présente (p. 50) plusieurs candidats à la place dont il voudrait, après Fowler, expulser le chardonneret. C'est la fauvette à tête noire (« *blackcap* », *sylvia atricapilla*) qui lui paraît peut-être le mieux qualifiée, mais les titres de cet aimable petit oiseau ne reposent que sur des hypothèses plus ou moins plausibles.

On peut, croyons-nous, rester fidèle à l'ancienne tradition et continuer de rendre *acalanthis* par « chardonneret » à la suite de Rhoades, Lejay, M. Lechatellier, M. Goelzer, etc.

Nous aimons à penser que, dans un seul vers, Virgile aura réuni les deux plus brillants passereaux de nos climats tempérés : le chardonneret et le martin-pêcheur : *littora alcyonem resonant...* (*Géorg.*, III, 338).

F. Haverfield, dans la cinquième édition de Conington (t. I, p. 317), admet comme probable que Virgile avait en vue le martin-pêcheur; d'autres, par exemple Lejay[1], sont plus affirmatifs. Tout en se contentant du nom propre « Alcyoné », dans sa traduction (p. 110), M. Goelzer se rallie, dans une note (p. 173), à la même opinion. On est en droit de se demander si c'est le même oiseau qui était déjà mentionné dans le premier chant au vers 399 : *dilectae Thetidi alcyones*[2]. Non plus que Fowler, Lejay ne semble pas en douter (p. 188, note 4), et pourtant il reconnaissait plus haut (p. 119) que, dans ce dernier passage, c'est d'oiseaux de mer qu'il s'agit. Il renvoie d'ailleurs à l'épisode de Céyx et d'Alcyone dans

1. Ainsi que Fowler, p. 240 : « That the 'alcyon' of these two passages [*Géorg.*, I, 399, et III, 338] is to be identified with our Kingfisher, which is still an Italian bird, and the only one of its kind, I can have no reasonable doubt. »

2. Cf. A. Chénier : « Oiseaux chers à Thétys, doux alcyons, pleurez. » (*Élég.*, XX).

les *Métamorphoses* d'Ovide. Or, d'après G. Lafaye[1], ce serait en mouette que l'épouse de Céyx aurait été changée.

Le nom a beau être légendaire, Virgile pense certainement, dans l'un et l'autre cas, à un oiseau réel. C'est ainsi que *phœnix* désignait habituellement un être fabuleux; mais ce fut de ce nom qu'on appela le faisan doré lorsque, sous le règne de Claude, un spécimen de cette espèce fut exhibé à Rome (J. E. Sandys, *A Companion to Latin studies*, 2e éd., Cambridge, 1913, p. 57)[2].

Pour ce qui est du vers 338 du troisième chant, il évoque en passant et comme par hasard, parmi des prescriptions concernant le soin des troupeaux, l'élégant chanteur de nos vergers, étincelant avec sa tête de rubis et ses ailes d'or, et le magnifique passereau détesté des pisciculteurs, dont il détruit les alevins, mais admiré de quiconque le voit vibrer au-dessus de l'eau, étalant ses couleurs où Buffon, qui l'a décrit après Pline[3] et Aristote[4], retrouvait « les nuances de l'arc-en-ciel, le brillant de l'émail, le lustre de la soie » (*éd. cit.*, t. VI, p. 227).

Mais chardonneret et martin-pêcheur n'intervenaient ici que pour égayer le paysage, l'un par son joli chant, l'autre par son cri, tous deux par leurs riches parures. Il est d'autres passereaux qui seront cités pour leurs méfaits : le guêpier et l'hirondelle, sans compter les anonymes contre lesquels le viticulteur devra défendre ses raisins (*Géorg.*, II, 60) et tous ces petits voleurs auxquels le paysan tend des pièges (*Géorg.*, I, 271) ou qu'il tâche de mettre en fuite par de bruyants épouvantails (*Ibid.*, 156).

Le guêpier, *merops*, est nommé une seule fois (*Géorg.*, IV, 14). Il vient en première ligne parmi les ennemis des ruchers, et non

1. G. Lafaye, *Les Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs*. Paris, Alcan, 1904, p. 246. — Buffon (t. VI, p. 226) est d'avis que l'alcyon marin des anciens peut être un martin-pêcheur : « Aristote, en faisant l'alcyon habitant des rivages de la mer, dit aussi qu'il remonte les rivières fort haut, et qu'il se tient sur leurs bords : or, on ne peut douter que le martin-pêcheur des rivières n'aime également à se tenir sur les rivages de la mer... et nous en sommes assurés par des témoins oculaires. »

2. Voir aussi cependant Hehn-Schrader, *Kulturpflanzen und Haustiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien*, p. 369.

3. Pline, *H. N.*, X, 89.

4. Aristote, *Hist. anim.*, IX, c. 14 (616. a), et aussi VIII, c. 3 (593. b), IX, c. 13 (615. b). Pour le sens de κυάνεος, qui se trouve dans ces trois passages (cf. Pline, *colore cyanea*), voir N. P. Bénaky, *Du sens chromatique dans l'antiquité*. Paris, Maloine, 1897, p. 246 à 259. Ce doit être la couleur du *lapis-lazuli*.

sans motif puisque la consommation qu'il fait de guêpes et d'abeilles lui a valu son nom français et le surnom latin qu'il porte dans les nomenclatures savantes (*apiaster*). C'est un oiseau des régions méridionales, mais parfois il s'aventure plus au nord, ce qui permit un jour à Buffon de l'observer de près. Le naturaliste nous donne ici une preuve nouvelle de ce souci constant de documentation précise et personnelle que M. Dimier a bien mis en lumière dans l'excellent volume qu'il lui a consacré. Une troupe de ces oiseaux arriva donc « dans la vallée de Sainte-Reine en Bourgogne, le 8 mai 1776 ». Buffon observe qu' « ils se tenaient par préférence sur les arbres fruitiers qui étaient alors en fleur et, conséquemment, fréquentés par les guêpes et les abeilles : on les voyait souvent s'élancer de dessus leur branche pour saisir cette petite proie ailée ». Il fut même assez heureux pour s'en procurer un spécimen, abattu d'un coup de fusil, et il le décrivit avec soin. Mais, comme Virgile s'est contenté de mentionner le *merops* sans ajouter aucun détail, il nous suffit de constater qu'il ne l'a pas calomnié en signalant ses ravages aux environs des ruchers.

Aristote, parlant des oiseaux redoutables aux abeilles, avait joint χελιδὼν à μέροψ (*Hist. an.*, IX, 40, 626 a). Virgile fait de même et, après avoir remarqué que le guêpier n'est pas le seul oiseau apivore, il distingue tout particulièrement l'hirondelle. Toutefois, en révélant sa cruauté, il ne peut se défendre de parler d'elle avec sympathie :

Ore ferunt dulcem nidis immitibus escam...

Nous n'oserions dire que, pour lui comme pour Chateaubriand, elle est l'oiseau préféré; toujours est-il qu'elle l'a très heureusement inspiré toutes les fois qu'il a parlé d'elle.

Il n'y a pas de doute : c'est bien de l'hirondelle qu'il s'agit dans *Géorg.*, IV, 15. La légende de Philomèle et de Procné a pu présenter quelque confusion, mais c'est l'hirondelle, et non le rossignol, qui est ici en cause. Nous ne citerons que pour mémoire un autre essai d'identification avec le rouge-gorge. Il nous paraît dépourvu de probabilité; mais attendons-nous à en voir tenter d'autres encore et ne désespérons pas de lire quelque jour le nom de la « colombe poignardée » qui serait si bien caractérisée par ce trait mythologique :

... manibus... pectus signata cruentis!...

De récentes expériences ont, d'ailleurs, démontré que l'hirondelle n'est nullement innocente du crime de mélissophagie.

Elle n'a pourtant pas que des défauts : elle annonce le temps qu'il fera. En la montrant, à l'approche de la pluie, raser la surface de l'eau avec de petits cris ininterrompus, Virgile fait un emprunt à Varron de l'Aude :

Aut arguta lacus circumvolitavit hirundo (*Géorg.*, I, 377),

mais, s'il a jugé le vers du poète gaulois digne de figurer dans ses *Géorgiques*, c'est qu'il en appréciait la vérité.

Ailleurs (*Géorg.*, IV, 306, 307), elle figure le printemps :

Ante novis rubeant quam prata coloribus, ante
Garrula[1] *quam tignis nidum suspendat hirundo.*

Comme Fowler l'a bien observé (p. 250), *hirundo* est évidemment pour Virgile un nom générique et non pas spécifique. Cette description de nid convient, en effet, au martinet (ou plutôt à une espèce de martinet, *chelidon urbica* de Linné), mais non à l'hirondelle commune (*hirundo rustica*).

N'oublions pas la belle comparaison de l'*Énéide*, XII, 473-477 :

Nigra velut magnas domini cum divitis aedes
Pervolat et pennis alta atria lustrat hirundo,
Pabula parva legens nidisque loquacibus escas,
Et nunc porticibus vacuis, nunc humida circum
Stagna sonat...

C'est là une peinture exécutée « d'après le vif » et pour laquelle le poète pouvait se passer de modèle littéraire.

L'oiseau énigmatique qui figure sous le nom légendaire de Scylla devrait être compté parmi les passereaux si, comme l'a supposé Blackmore (cité par M. Royds, p. 48), c'est l'alouette qu'il faut reconnaître sous cette appellation mythologique. Plusieurs y voient plutôt l'aigrette, et alors nous devrions la réserver pour le chapitre des échassiers. Mais « *Scylla* et *Nisus* sont laissés sans traduction par les scholars prudents » (*Ibid.*, p. 48).

Il ne reste plus dans cette catégorie qu'un seul nom à citer, le

1. Michelet en montre, dans une maison, « *jasant*... très haut et plus haut que le maître », lui faisant dire, comme disait saint François : « Sœurs hirondelles, ne pourriez-vous vous taire ? » (*L'oiseau*, 2e partie, chap. III). — « L'hirondelle... sous un toit hospitalier, fait entendre son ramage confus, ainsi qu'au temps d'Évandre. » (Chateaubriand, *Génie du christianisme*, 1re partie, liv. V, chap. V).

plus digne d'être chanté par les poètes, l' « artiste[1] » par excellence, le rossignol, « cet Homère des oiseaux » comme l'appelle Chateaubriand[2].

Si quelque chose doit nous surprendre, ce n'est pas de lire les vers admirables que Philomèle a inspirés à Virgile au quatrième chant des *Géorgiques*, mais bien plutôt qu'elle figure une seule fois dans toute l'œuvre du poète. On ne saurait trop admirer cette comparaison épique (*Géorg.*, IV, 511-515) :

Qualis populea maerens Philomela sub umbra...

mais parfois on se demande, comme le faisait Sainte-Beuve à propos d'un passage célèbre de Chateaubriand sur le même sujet, si c'est là de « l'histoire naturelle... authentique ». Peu bienveillant, le critique insinuait : « On a cherché, je ne l'ignore pas, chicane à l'auteur sur ce qu'il ne fait chanter le rossignol que de nuit[3], sur ce qu'il le fait chanter même après la saison des amours : cette Philomèle classique des poètes n'est pas tout à fait, à ce qu'assurent les naturalistes, le rossignol de la nature... Laissons ces misères et ici jouissons du talent, quand il se serait permis encore quelque jeu. » Dans un fragment d'épopée tel que l'épisode qui termine les *Géorgiques*, Virgile aurait bien droit à la même indulgence; mais en a-t-il besoin? Lui est-il arrivé de sacrifier la vérité à la poésie? ou du moins, comme Chateaubriand, de « styliser » la nature?

« En Angleterre, dit M. Royds, le rossignol ne chante pas après que les petits sont éclos. Cette objection a été victorieusement réfutée par la comtesse Cesaresco dans son récent livre (*Outdoor life in the Greek and Roman Poets*). Cela n'est pas vrai de l'Italie. Prenez le train pour Mantoue en juin, et les rossignols couvriront le bruit de la machine » (p. 53). Fowler ajoutait qu'en Italie les rossignols font souvent une seconde couvée et chantent jusqu'en juillet. On en peut conclure que probablement Mme de Sévigné avait tort quand elle blâmait sa fille de parler en juin du chant des rossignols provençaux, et que J.-J. Rousseau ne se trompait pas lorsqu'il écrivait dans ses *Confessions* (II, 9) : « Je faisais ces méditations... au mois de juin... au chant du rossignol. » Mais s'en-

1. Michelet, *L'oiseau*, 2e partie, chap. XI.
2. *Génie du christianisme*, 1re partie, liv. V, chap. V.
3. Virgile aussi parle seulement de chant nocturne : *At illa flet noctem...*

suit-il que le mâle continue de chanter quand la femelle a fini de couver?

Dans la *Classical Review* (février 1890), Fowler croyait trouver Virgile en défaut pour l'expression *populea sub umbra*... Un jour, à Godstow, il fut ravi de constater qu'il se trompait et que le poète avait raison : un rossignol chantait exactement dans la position que lui attribue Virgile.

Quant à l'expression *flet* (v. 514), renforcée par *miserabile carmen, maestis questibus*..., M. Royds y voit une erreur; mais cette faute, si faute il y a, est commune à la plupart des poètes. Dans la littérature anglaise, il ne trouve que deux exceptions : *The nightingale with so mery a note*..., dans un poème faussement attribué à Chaucer, et surtout les beaux vers de Coleridge sur *the merry nightingale*. Depuis Homère (*Od.*, XIX, 518), on célèbre la mélancolie de Philomèle; Aristophane est du même avis (*Grenouilles*, 684)[1] et, chez nous, Lamartine[2] fait écho aux « sons cadencés que gémit Philomèle », tandis que Musset nous invite à écouter

Un jeune rossignol pleurant au fond des bois.

Longtemps avant les Romantiques, c'était déjà une tradition dans la poésie française; témoin La Fontaine (*Fables*, III, xv) et Boileau en son *Lutrin :*

... dans les bois prochains Philomèle en gémit...

Chateaubriand, en écrivant : « C'est un cœur que la joie enivre... », s'affranchirait-il de la tradition? Non, car il se hâte d'ajouter, sous l'influence de Virgile sans doute, mais en y mêlant sa propre fantaisie : « Le chant est aussi souvent la marque de la tristesse que de la joie : l'oiseau qui a perdu ses petits chante encore; ... par un coup de son art, le musicien n'a fait que changer la clef, et la cantate du plaisir est devenue la complainte de la douleur. »

1. *Lugubres edit cantus*, traduit J. van Leeuwen, *Aristophanis Ranae*. Leyde, 1896, p. 111.

2. Cf. aussi *Méditations*, II, 13-14 :

« ... l'oiseau *qui chante ses douleurs*
Bâtit aux bords des eaux son nid parmi les fleurs... »

Échassiers.

Ce n'est pas de près, comme le fabuliste[1], mais à distance, que Virgile nous présente le héron « au long bec emmanché d'un long cou ». Il le montre, à l'approche de la tempête, quittant ses marais familiers et s'élevant, dans son vol audacieux, par-dessus les nuages. Quiconque a vécu à la campagne, avec un peu d'esprit d'observation, a pu remarquer le vol très élevé du héron. Nous ne voyons pas l'utilité de supposer, à la suite de M. Royds (p. 56), que, peut-être, de quelque sommet des Alpes, Virgile aura vu l'oiseau voler plus haut que les nues. Mieux vaut se borner à dire avec Buffon : « Le héron s'élève et se porte si haut qu'il se perd à la vue dans la région des nuages. C'est lorsqu'il doit pleuvoir qu'il prend le plus souvent son vol, et les anciens tiraient de ses mouvements et de ses attitudes plusieurs conjectures sur l'état de l'air et les changements de température » (t. VI, p. 301).

Sans être nommée, la cigogne est désignée par des traits parfaitement reconnaissables : c'est un oiseau de passage qui apparaît au printemps, *vere rubenti* (*Géorg.*, II, 319) ; son plumage est blanc, *candida* (320) ; enfin, c'est l'ennemi né des serpents, *longis invisa colubris* (320). L'arrivée de la cigogne était un événement dans l'année, et saint Sidoine Apollinaire pourra fixer cette date : *... usque ad adventum... ciconinum* (*Epist.*, II, 14, 2). Sa venue était d'ailleurs saluée avec plaisir : *Grata peregrina hospita*, dit Pétrone, et saint Augustin : *Annuae nostrae hospites sunt ciconiae* (*Enarr. in Ps. LVIII*, 1). Les services qu'elle rendait en détruisant les serpents l'avaient fait tellement apprécier en certaines régions de la Grèce que sa vie y était protégée par une loi[2]. Voiture y fait une allusion plaisante : « La rigueur dont les Thessaliens punissaient les ciconicides me semble assez raisonnable » (*Lettres*, 193). Cette particularité de la cigogne était bien connue en Italie. *In eodem prato*, dit Sénèque, *bos herbam quaerit, canis leporem, ciconia lacertam* (*Epist.*, 108, 29). Mais cela ne suffit pas pour la défendre contre la gourmandise romaine, ainsi que nous l'apprend Horace :

Tutus erat rhombus tutoque ciconia nido
Donec vos auctor docuit praetorius... (*Sat. II*, II, 49).

1. La Fontaine, *Fables*, VII, v, 1-2.
2. [Aristote], *Mirab.*, 23 (832. a).

La grue, elle aussi, était regardée comme un excellent gibier. C'est à ce titre, croyons-nous, qu'elle figure dans les *Géorgiques* (I, 307) :

Tum gruibus pedicas et retia ponere cervis...

Le contexte (*cervis*, *lepores*) l'indique et d'ailleurs quelques pièges seraient une défense bien peu efficace contre la visite d'oiseaux migrateurs, tandis que le paysan pouvait, en les tendant, se procurer à bon compte un mets fort recherché. Plus haut, au vers 120, les grues du Strymon étaient nommées au contraire parmi les fléaux de l'agriculture. Le vers 375 les donne comme annonçant la pluie. Enfin, elles reparaissent deux fois dans l'*Énéide* (X, 264-266; XI, 580) encore avec l'inévitable épithète de *Strymonia*.

Avant de quitter les échassiers, rappelons que Scylla désigne peut-être l'aigrette. Comme cet oiseau a beaucoup de rapports avec le héron, rien d'étonnant à ce qu'il puisse être une proie préférée du faucon ou de quelque autre oiseau de même famille.

Rapaces.

Pas plus que Scylla, Nisus ne peut être identifié avec une probabilité sérieuse. Est-ce l'aigle de mer, l'orfraie ou un rapace de moindre taille? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans ces admirables vers, d'une mélodie si expressive, que l'élégant auteur anonyme de la *Ciris* a reproduits à la fin de son poème, Virgile a décrit un spectacle dont souvent il avait pu être témoin : la poursuite d'un oiseau plus petit ou plus faible par un oiseau de proie.

Dans leurs études sur les oiseaux de Virgile, Fowler et M. Royds ont presque complètemeut laissé de côté les rapaces, surtout les rapaces diurnes.

Le premier observe toutefois, à propos d'*accipiter*, qu'il y faut voir un nom générique, applicable à toute espèce de falconides. La seule mention qu'en fasse Virgile (*Énéide*, XI, 721, 722) permettrait de supposer que le poète a en vue le *falco palumbarius* de Linné[1].

L'aigle, *aquila*, n'apparaît dans la neuvième églogue qu'en proverbe et n'offre pas d'intérêt pour la présente étude. Dans

1. C. T. Lewis-C. Short, *A Latin dictionary*. Oxford, Clarendon Press, s. v. *accipiter*.

l'*Énéide*, il se détache davantage. La comparaison du chant XI, 751-756, le dessine bien, dans son vol altier, luttant du bec et des serres contre le serpent qu'il emporte; c'est l'*aquila fulva*, et par là Virgile entend faire voir une couleur précise, non donner une vague impression d'horreur comme Victor Hugo se servant du mot « fauve » en un sens fort indécis. Buffon donnera à ce noble oiseau, l'aigle royal, le nom d' « aigle doré ». Au chant suivant (XII, 247), *fulvus* est encore l'épithète de l'aigle appelé, comme dans le premier (I, 395), *Jovis ales*[1].

Les rapaces nocturnes sont représentés chez Virgile par trois noms : *bubo*, *ulula* et *noctua*. L'*ulula* n'est mentionnée (*Buc.*, VIII, 55) que pour son cri peu agréable; encore est-ce un souvenir de Théocrite (V, 137). Inutile de demander quelle espèce d'oiseau de proie, parmi ceux qui répondent au nom général de hibou, est visée dans ce dicton. Ce qui importe c'est sa voix lugubre : « *Ululae aves* ἀπὸ τοῦ ὀλολύζειν, *id est a fletu nominatae*, dit Servius (*in loc.*, t. III, p. 101).

Le *bubo* doit aussi à son triste chant l'avantage de figurer dans l'*Énéide* (IV, 462, 463) :

Solaque culminibus ferali carmine bubo
Saepe queri et longas in fletum ducere voces.

« Tous les naturalistes et les littérateurs conviendront aisément avec moi... que le *byas* des Grecs, *bubo* des Latins, est notre duc ou grand-duc ». Ainsi s'exprime Buffon, et, si l'on est d'abord un peu surpris de le voir si affirmatif, nous devons avouer ne pas avoir de raison pour révoquer en doute son assertion. Ce qu'il ajoute sur le compte de cet oiseau s'accorde même très bien avec les expressions de Virgile : « On distingue aisément le duc... à son cri effrayant... qu'il fait retentir dans le silence de la nuit lorsque tous les autres animaux se taisent. »

Enfin la *noctua*, qui, elle aussi, se montre seulement une fois, vient prendre place dans les *Géorgiques* parmi les présages du temps. Le passage (I, 403) est assez obscur et prête à des interprétations opposées... Les vers d'Aratos (267), que La Cerda en

1. Voir encore *Én.*, IX, 564. — Comparer Cicéron, *De Divin.*, I, 106 : *Jovis... pinnata satelles* (et note de Pease, p. 290-291). — Cicéron a aussi employé *fulva* comme épithète de l'aigle, mais seulement en poésie (L. Laurand, *op cit.*, p. 56).

rapproche, affirment que le chant paisible de la chouette annonce la fin de la tempête (*éd. cit.*, p. 249). Dans le vers :

Nequiquam seros exercet noctua cantus,

Conington et, à sa suite, Benoist comprennent *nequiquam* comme *in cassum*[1]. D'autres, Lejay, M. Lechatellier, M. Goelzer croient que, dans la pensée de Virgile, la chouette cherche vainement à rappeler le mauvais temps. A. Waltz donne les deux opinions. Le poète latin qui ailleurs a corrigé Aratos (v. g. en attribuant aux *mergi* ce que le Grec disait à tort du héron; cf. Fowler, p. 248) a pu ne pas interpréter de la même manière que lui le chant de la chouette.

Nous avons traduit « la chouette » (ou, plus exactement, la petite chouette) et non pas « le hibou », comme MM. Goelzer, Lejay, etc. Avec M. Royds, nous croyons qu'il s'agit de l'*Athene noctua* des naturalistes, autrement dit la chevêche. C'est d'elle encore qu'il est parlé au dernier chant de l'*Énéide* (XII, 862-864) :

Alitis in parvae subitam collecta figuram,
Quae quondam in bustis aut culminibus desertis
Nocte sedens serum canit importuna per umbras.

Un apiculteur nous écrivait d'Anjou naguère que volontiers il verrait mettre la *noctua* au nombre de ces *variae volucres*, ennemis des abeilles, sur lesquels Virgile attire l'attention au début du quatrième chant des *Géorgiques* (IV, 14). « J'ai remarqué, assure-t-il, à la fin de certaines journées bien remplies par mes butineuses, la présence, sur le toit des ruches à cadres, de la chouette, l'oiseau cher à Minerve. Que faisait-elle là juste au-dessus du trou de vol ? »

Plusieurs fois, Virgile a parlé des oiseaux, soit pour leur chant (v. g. *Géorg.*, I, 422; II, 328; *Én.*, XI, 456-457), ou pour les présages qu'ils donnent (*Géorg.*, I, 470), ou pour les dégâts qu'ils causent (*Géorg.*, I, 156, 271; II, 60; IV, 110), sans déterminer de quelle espèce il s'agit. Même alors, et jusque dans les récits légendaires, comme *Énéide*, XI, 272-274, il a soin de rester vrai dans les détails.

1. Car son cri, qui annonce le beau temps, ne le produit pas plus que celui de Chantecler ne fait lever le soleil. — D'autres encore (Martyn et, dans leurs traductions, Ch. Gossin, M. Glachant) comprennent *nequiquam* = *non*.

Nous espérons avoir montré, à propos des oiseaux que l'on rencontre en ses vers, que, s'il imite souvent, Virgile le fait avec originalité et d'une manière bien personnelle, qu'il a vérifié par l'observation directe ce qu'il emprunte aux autres et qu'à la poésie il a soin d'allier la vérité. Cette heureuse combinaison, qui est le fait de tout art classique, n'a sans doute jamais été portée à un tel degré de perfection, et nulle part dans son œuvre on ne la perçoit aussi clairement que dans les *Géorgiques*. Plus on les pratique, plus on se sent disposé à partager l'avis de Montaigne, qu'elles sont « le plus accomply ouvrage de la Poësie » (II, 10).

P. D'HÉROUVILLE.

Janvier 1928.

IV

NOTES DE LEXICOGRAPHIE HIÉRONYMIENNE

PAR DOM H. QUENTIN

Professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne

I. — OCCURRERE

Parmi les sens divers de ce mot il en est un que Forcellini (éd. Corradini, 1871) explique ainsi : *Est etiam accurrere, advenire in tempore :* c'est sur cette dernière signification que je voudrais attirer l'attention ; les exemples apportés par Corradini pourraient être discutés, mais en voici trois empruntés à la Vulgate et qui méritent d'être relevés parce que, sous la plume de saint Jérôme, le mot, suivi d'un infinitif, prend le sens très net de *arriver à temps pour*, *avoir le temps de*, *arriver à* suivi d'un infinitif :

EXODE, XII, 39 : cogentibus exire Aegyptiis... nec pulmenti quicquam *occurrerant* (Israhelitae) praeparare.

II PARAL., XXX, 2-3 : inito consilio... decreverunt ut facerent Phase mense secundo, non enim *occurrerant* facere in tempore suo, quia sacerdotes qui possent sufficere sanctificati non fuerant.

II PARAL., XXX, 17 : et idcirco immolarent levitae Phase his qui non *occurrerant* sanctificari Domino.

Dans les deux premiers passages le texte hébreu porte le mot que les Septante ont rendu par δύνασθαι et que saint Jérôme traduit habituellement par *posse*; pour le troisième l'hébreu est moins net, mais les Septante ont, là encore, traduit δυναμένῳ; le sens n'est donc pas douteux.

Naturellement, l'expression n'a pas manqué de troubler copistes, éditeurs et traducteurs et à *Exod.*, XII, 39, la Clémentine porte avec certains manuscrits : *nec pulmenti quidquam* occurrerat *praeparare*, puis, à II Paral., xxx, 3, avec une correction plus radicale encore : *non enim* potuerant *facere in tempore suo*. Quant à II Paral., xxx, 17, les traducteurs le rendent par : *ceux qui ne s'étaient pas empressés de se sanctifier*. Mais le témoignage des manuscrits ne laisse place à aucun doute; le plus grand nombre et les meilleurs imposent la leçon *occurrerant* et saint Jérôme, une fois de plus, nous donne, par l'emploi qu'il fait de ce mot, une indication qui ne peut manquer d'être utile pour l'intelligence des auteurs classiques.

II. — Reversus

Voici un autre mot que saint Jérôme emploie, à quatre reprises au moins, dans un sens très particulier et qui n'est ni un hébraïsme, ni un hellénisme, mais la stricte application de l'étymologie : « S'étant tourné de nouveau vers l'endroit d'où il était venu » ou, si l'on veut : « Ayant fait demi-tour. »

Gen., XXXI, 55 : Laban vero de nocte consurgens osculatus est filios et filias suas et benedixit illis *reversus* in locum suum.

Exod., XVIII, 27 : Dimisitque (Moyses) cognatum suum qui *reversus* abiit in terram suam.

Deut., X, 5 : et dedit (Dominus tabulas) mihi, *reversusque*, de monte descendi et posui tabulas in arcam...

II Paral., IX, 12 : Rex autem Salomon dedit reginae Saba... multo plura quam adtulerat ad eum : quae *reversa* abiit in terram suam cum servis suis.

Beaucoup de manuscrits et les éditeurs ont corrigé le premier passage en *reversusque est in locum suum*; j'ai moi-même exprimé l'idée que l'original avait pu porter *reversurus*, mais ces formes doivent certainement être écartées en présence des autres passages qui viennent d'être cités. Le second surtout est décisif pour

fixer sur ce point le vocabulaire hiéronymien : l'hébreu et le grec, en effet, n'ont pas d'équivalent pour *reversus*; ils portent simplement καὶ ἀπῆλθεν εἰς τὴν γῆν αὐτοῦ, *et il s'en alla dans son pays*. Le passage du Deutéronome est ponctué par les éditeurs : *reversusque de monte, descendi*, et on traduit : *et, revenu de la montagne, je descendis;* il faut, au contraire, lire : *reversusque, de monte descendi*, ce qui correspond exactement à l'hébreu : *Je* (*me*) *retournai et je descendis de la montagne*, et au grec : καὶ ἐπιστρέψας κατέβην ἐκ τοῦ ὄρους. Il va sans dire que saint Jérôme emploie très fréquemment *revertens* avec le sens du participe présent *revenant*. Il y a donc lieu de faire dans les lexiques une place à *reversus* avec la signification qui vient d'être indiquée.

H. Quentin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE DU *CURSUS*

PAR L. LAURAND
Docteur ès lettres

La présente bibliographie est la liste des ouvrages dont nous nous sommes servis pour écrire l'*Esquisse de l'histoire du cursus*[1]. Depuis plus de vingt-cinq ans, nous nous efforçons de lire tout ce qui est publié sur ce sujet.

Il ne saurait évidemment être question de trouver tous ces travaux réunis en un seul lieu; pour les consulter, il nous a fallu chercher dans bien des bibliothèques.

Nous mentionnons ci-dessous tous les livres ou articles dans lesquels nous avons reconnu quelque contribution intéressante à la question, même si nous ne sommes pas du même avis que l'auteur.

Le grand nombre des titres à citer ne nous permet pas de faire place aux catégories suivantes de travaux qui ont pourtant leur intérêt :

1° Les comptes rendus[2]; nous faisons exception pour ceux qui ont signalé pour la première fois un fait notable relatif au cursus[3].

2° Les études concernant le rythme en général[4] ou le rythme de langues autres que le latin[5].

En lisant les publications dont nous avons réuni ci-dessous les titres, on sera étonné des contradictions qu'elles renferment. C'est au milieu d'un véritable chaos d'opinions que l'on doit s'aventurer pour étudier la question du cursus : la découverte a été progressive; un certain nombre des auteurs qui y ont contribué se sont parfois laissé entraîner par leur imagination et ils ont perdu de vue la réalité dans une partie de leur ex-

1. *Études sur le style des discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du cursus*, III. Paris, Les Belles-Lettres, 1927, p. 353-362.

2. Nous en avons cité plusieurs dans les *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd., p. 198, n. 1 et 2; 200, n. 3; 212, n. 3; 215, n. 1, etc.

3. Voir plus loin : Lease, Lejay, Misset, etc.

4. Cf. *Manuel des études grecques et latines*, VII, nos 1-3, 16; *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd., p. 118, n. 2.

5. Cf. *Musée belge*, XVIII, 1920, p. 198, n. 1.

posé; d'autres ont pris pour guides des travaux vieillis ou inexacts et, par suite, n'ont pu arriver à dégager les vrais principes des phénomènes qu'ils observaient. Aussi, quoiqu'il y ait pas mal de discussions, il y a encore bien plus de dissentiments dont les auteurs n'ont pas l'air de se douter.

Mais c'est précisément pour orienter au milieu de ces affirmations contradictoires que nous avons écrit une *Esquisse de l'histoire du cursus*, en nous attachant aux faits que chacun peut constater : car, malgré les désaccords qui ont trait à mille détails, les points essentiels sont clairs comme le jour : les cadences finales d'une bulle d'Innocent III sont encore plus faciles à reconnaître que celles d'un discours de Cicéron : les règles suivies sont bien plus simples et plus impératives.

Ahlberg (Axel W.). *Prolegomena in Sallustium.* Göteborg, Zachrisson, 1911, p. 175, note 1.

Albertini (Eugène). *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque.* Paris, de Boccard, 1923, p. 7-9.

Alès (Adhémar **d'**). *Le diacre Pontius* : Recherches de science religieuse. VIII, 1918, p. 319-378 (p. 354, sur les clausules de la *Vita Cypriani* et du *De laude martyrii*).

Arétin (L'). Voir **Bruni**.

Arnold (Carl Franklin). *Caesarius von Arelate.* Leipzig, Hinrich, 1894, p. 85, 468-490.

Ausserer (A.). *De Clausulis Minucianis et de Ciceronianis quae quidem inveniantur in libello de senectute.* Ad Aenipontem, Wagner, 1906.

Auvray (L.). *Documents orléanais du XII*e *et du XIII*e *siècle.* (Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.) Orléans, Herluison, 1892 (ne traite pas directement du cursus, mais est utile pour l'histoire des *dictamina* et contient des documents rédigés en cursus).

Baehrens (W. A.). *Panegyricorum latinorum editionis novae praefatio maior.* Groningae, Wolters, 1910, p. 36-63. — XII *Panegyrici latini.* Leipzig, Teubner, 1911, p. XXIX.

Bainvel (J. V.). *La prose métrique et la prose rythmique* : Études religieuses, LIX, 1893, p. 143-155.

Ballou (Susan Helen). *De clausulis a Flavio Vopisco Syracusio, scriptore Historiae Augustae, adhibitis.* Diss. Giessen, 1912. — *The clausula and the higher criticism* : Transactions of the American philological Association, XLVI, 1915, p. 157-171 (parle uniquement de la Vie d'Hadrien par Aelius Spartianus, dans l'*Histoire Auguste*).

Bandini (Angelus Maria). *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana*, 3 vol. Florence, 1791-1793, II (1792), p. 381-382 (prétendue lettre de Cicéron à Tiron : *de numerosa oratione*).

Bayard (L.). *Le latin de saint Cyprien.* Paris, Hachette, 1902, p. 298-305. — *Grammaire latine.* Lille, le « Nouvelliste », 1917, p. 196-197. — 2e éd.,

revue et disposée sur un plan nouveau. Paris, Beauchesne, 1920, p. 217-218. — *Les clausules chez saint Cyprien et le cursus rythmique* : Revue de Philologie, XLVIII, 1924, p. 52-61.

Bellet (Charles Félix). *L'ancienne vie de saint Martial et la prose rythmée.* Paris, Picard, 1897. — *Les origines des Églises de France et les fastes épiscopaux.* Nouvelle édition suivie d'une étude sur le « cursus » et la critique. Paris, Picard, 1898. — *La prose rythmée et la critique hagiographique.* Paris, Picard, 1899. — *L'âge de la vie de saint Martial* : Revue des questions historiques, LVIII, 1900, p. 5-40 (§ 4, le *cursus*, p. 31-38).

Bickel (Ernst). *Die Schrift des Martinus von Bracara, Formula vitae honestae* : Rheinisches Museum, N. F., LX, 1905, p. 505-551 (p. 516-520 : sur les clausules). — *Antike Metrik*, dans : A. Gercke et E. Norden. Einleitung in die Altertumswissenschaft, I. Leipzig, Teubner, 1910, p. 233-271 (p. 268-271 : Der Prosarhythmus). — 2e éd., 1912, p. 567-615 (p. 612-615 : Der Prosarhythmus).

Bigelmair (Andreas). *Zeno von Verona.* Munster, Aschendorff, 1904, p. 131.

Blass (Friedrich). *Versammlung deutscher Philologen... zu Trier. Zeitschrift f. das Gymnasialwesen*, XXXIV, 1880, p. 264. — *Die Rhythmen der attischen Kunstprosa.* Leipzig, Teubner, 1901, p. 186-187. — *Die Rhythmen der asianischen und römichen Kunstprosa.* Leipzig, Deichert, 1905.

Blum (I.). *De compositione numerosa dialogi Ciceronis de amicitia.* (Commentationes Aenipontanae, VIII). Innsbruck, Wagner, 1913.

Bornecque (Henri). *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron.* Paris, Bouillon, 1898. — *Quid de structura rhetorica praeceperint grammatici atque rhetores Latini.* Parisiis, Bouillon, 1898. — *La prose métrique et le Dialogue des orateurs* : Revue de philologie, XXIII, 1899, p. 334-342. — *Les lois métriques de la prose oratoire d'après le Panégyrique de Trajan* : ibid., XXIV, 1900, p. 201-236. — *Les clausules métriques dans Florus* : Musée belge, VII, 1903, p. 16-36. — *Les clausules métriques dans Minucius Felix* : ibid., p. 247-265. — *La Rhétorique à Herennius et les clausules métriques* : Mélanges Boissier. Paris, Fontemoing, 1903, p. 73-79. — *Wie soll man die metrischen Klauseln studiren?* Rheinisches Museum. N. F. LVIII, 1903, p. 371-381. — *Les déclamations et les déclamateurs d'après Sénèque le Père.* Lille, Université, 1902, p. 26-28. — *Les clausules métriques* : Journal des Savants, 1906, p. 526-534. — *Les clausules métriques latines.* Lille, Université, 1907. — *Le Post Reditum ad Quirites* : Mélanges Havet. Paris, Hachette, 1909, p. 41-61. — *Cicéron. L'orateur* (Collection Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1921, p. IX-X, 86-89.

Bourgery (A.). *La prose métrique de Sénèque* : Revue de Philologie, XXXIV, 1910, p. 167-172. — *Sénèque prosateur.* Paris, Les Belles-Lettres, 1922, p. 145-149.

Bourrières (Michel). *Saint Amadour et sainte Véronique disciples de Notre-Seigneur et apôtres des Gaules.* Paris, Tolra, 1895, p. 364-387, 403-406, 611-612, 619. — *Roc-Amadour. Ses origines.* Paris, Tolra, 1895, p. 34, 37, 48. —

Notice sur l'apostolicité du pèlerinage, dans : J. Th. Layral. *Notre-Dame de Roc-Amadour*, 2e éd. Paris, Vic et Amat, 1908, p. XXVI-XXVII.

Bremond (Henri). *Les deux musiques de la prose* : Correspondant, 10 mai 1924, p. 404-425 (p. 410, note, sur le cursus).

Bresslau (Harry). *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien.* I. Leipzig, Veit, 1889, p. 588-592.

Broadhead (H. D.). *Latin prose rhythm.* Cambridge, Deighton, 1922.

Brugnola (Vittorio). *Sulla clausola esse videatur* : Rivista di Filologia, XXXIX, 1911, p. 558-563.

(**Bruni**). Leonardi Aretini. *De studiis et litteris.* (1405.) Réédition d'Amterdam, Elzévir, 1645, p. 417-420.

Burdach (K.). *Ueber den Satzrhythmus der deutschen Prosa* : Sitzungsberichte der preussischen Akademie, 1909, p. 520-535[1].

Burn (A. E.). *An introduction to the Creeds and to the Te Deum.* London, Methuen, 1899, p. 240-252. — *Niceta of Remesiana, his life and works.* Cambridge, University Press, 1905, p. CIX-CXII, CXXII-CXXIII.

Busson (G.). *Les sources de la « Vie de saint Julien » par Léthald* : La Province du Maine, VIII, 1900, p. 145-165, 177-184, 209-218, 241-252, 273-286, 305-316, 337-357 ; IX, 1901, p. 145-151, 177-187.

Campianus (Edmundus). *Tractatus de imitatione.* (Extrait d'un cours professé à Prague en 1577 ou 1578.) *Opera omnia*, 2 vol. Paris, 1648, II, p. 113-144 (p. 143, sur le *nombre* dans Cicéron ; les règles les plus détaillées auxquelles il est fait allusion se trouvaient dans la partie du cours qui n'a pas été publiée).

Candel (Iulius). *De clausulis a Sedulio in eis libris qui inscribuntur Paschale Opus adhibitis.* Tolosae, Societas sancti Cypriani, 1904.

Caussinus (Nicolaus). *De eloquentia sacra et humana* (1619), 6e éd. Paris, 1643, p. 365-367.

Ceci (Luigi). *Il ritmo delle orazioni di Cicerone.* I. *La prima Catilinaria.* Roma, Forgani, 1905.

Chapman (J.). *Professor Hugo Koch on S. Cyprian* : Revue bénédictine, XXVII, 1910, p. 447-464 (p. 455-456 sur le cursus).

Clark (Albert Curtis). *Fontes prosae numerosae.* Oxonii, e typographeo Clarendoniano, 1909. — *The cursus and the mediaeval and vulgar Latin.* Oxford, Clarendon Press, 1910. — *Prose rhythm in English.* Oxford, Clarendon Press, 1913 (p.1-6, 9, 12-13, sur le rythme latin).

Clark (Carolus U.). *Ammiani Marcellini rerum gestarum quae supersunt*, I. Berolini, Weidmann, 1910, p. VII.

Collinet (Paul). *Un programme d'étude sur l'emploi du cursus rythmique par la chancellerie impériale romaine :* Revue des Études latines, V, 1927, p. 250-256.

Combarieu (Jules). *Le plain-chant et le pape saint Grégoire le Grand* : Correspondant, CLXX, 1894, p. 1193-1204 (p. 1201-1203 sur le cursus).

Copelli (Agostino). *Il cursus nelle prefazioni della Missa ambrosiana* : Athenaeum. Studii periodici di Letteratura e Storia, X, 1922, p. 126-135.

1. Malgré son titre, ce travail est consacré uniquement au cursus latin ; seulement, il est destiné à servir d'introduction à une étude sur le rythme de la prose allemande.

Cortesius (Paulus). *De hominibus doctis.* (Dialogue écrit en 1490 ou peu auparavant, mais resté inédit jusqu'en 1734.) Florence, 1734, p. 10, 37-38.

Courbaud (Edmond). *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires ».* Paris, Hachette, 1918, p. 283.

Couture (Léonce). Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse, IV, 1883, p. 141-142. — *Le cursus ou rythme prosaïque dans la liturgie et la littérature de l'Eglise latine* : Revue des questions historiques, LI, 1892, p. 253-261 (= Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques, Ve section. Paris, Picard, 1891, p. 103-109). — *Le rythme des oraisons liturgiques* : Musica sacra (de Toulouse), XV, 1892, p. 19-21. — *Encore la question du cursus* : ibid., XVI, 1893, p. 9-14. — *Enseignement.* Toulouse, Privat ; Paris, Champion, 1911, p. 182-184, 189-213.

Crevier (M. J. B.). *Praeceptiones rhetoricae ex Aristotele, Cicerone et Quintiliano.* Nova editio insigniter emendata. Paris, Saillant, 1770 (p. 123-124 sur les clausules ; comparer l'édition anonyme du même ouvrage. Paris, Brocas, 1723, p. 122).

Curcio (Gaetano). *De Ciceronis et Calvi reliquorumque Atticorum genere dicendi quaestiones.* Acide prope Catinam, ex officina Aetnae, 1899, p. 59-69. — *Le opere retoriche di M. Tullio Cicerone.* Acireale, tipografia dell'Etna, 1900, p. 161-164. — *Storia della Letteratura latina,* II. Naples, Perrella, 1923, p. 106-109, 133-134.

Dabin (A.). *Nos oremus. Paroles et chant* : Revue du chant grégorien (de Grenoble), III, 1894-1895, p. 106-111, 123-127.

Dechevrens (A.). *Composition musicale et composition littéraire.* Paris, Picard, 1910, I, p. 118-168.

Delisle (Léopold). *Les écoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle* : Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, VII, 1869, p. 139-154 (spécialement p. 143).

Dewing (Henry B.). *The origin of the accentual prose rhythm in Greek* : American journal of Philology, XXXI, 1910, p. 312-328 (les pages 312-317 concernent le cursus *latin*).

Di Capua (F.). *Le clausule in S. Agostino con tre sillabe atone fra i due accenti* : Bolletino di filologia classica, XIX, 1912, p. 12-16 ; *Osservazioni critiche sul testo dell' Apologetico di Tertulliano.* Ibid., p. 59-61. — *Le clausule metriche nell' Apologetico di Tertulliano e le varianti del Codex Fuldensis.* (Extrait de la Scuola cattolica, 1911-1912, mais avec corrections.) Monza, Artigianelli, 1912. — *De numero in vetustis Sacramentariis* : Ephemerides liturgicae, 1912, p. 459-476, 526-535, 591-600. — *La pronunzia della prima e seconda persona plurale nel perfetto congiuntivo e nel futuro anteriore* : Bollettino di Filologia classica, XVIII, 1912, p. 253-256. — *Il cursus e le clausule metriche da osservarsi nella riforma e nella compilazione degli « oremus » e delle prose liturgiche.* (Extrait de la Scuola cattolica, 1912.) Monza, Artigianelli, 1913. — *L'evoluzione della prosa metrica latina nei primi tre secoli D. C. e la data dell' Ottavio di Minucio.* (Extrait du Didaskaleion, II, 1913.) — *Minucio Felice, Octavius,* 7, 4. (Extrait du Didaskaleion, II, 1913). — *Cicerone, Orator,* 217 *e la clausula eroica nella prosa metrica greca e latina* : Bollettino di Filologia classica, XX, 1913, p. 47-52. — *Due finali da corregersi nel Sacramentum Leonianum.* (Extrait du Didaskaleion, III, 1914.) — *La*

quantità della sillaba finale nella clausola oratoria e nel pentametro latino : Bollettino di Filologia classica, XXI, 1915, p. 255-258. — *Il « cursus » nel « De consolatione philosophiae » e nei trattati teologici di Severino Boezio* : Didaskaleion, III, 1914, p. 269-303. — *Quintiliano. Inst. Or. IX*, 4, 57 : Bollettino di Filologia classica, XXIII, 1917, p. 233-235. — *Le clausole e le traduzioni latine dal greco negli ultimi secoli della letteratura romana* : Bollettino di Filologia classica, XXIII, 1917, p. 214-216. — *Il numerus nel Breviario ab Urbe condita di Eutropio* : Bollettino di Filologia classica, XXII, 1916, p. 17-18. — *Appunti sul « cursus » o ritmo prosaico nelle opere latine di Dante Alighieri.* Castellamare di Stabia, Tipografia di Martino, 1919. — *Note all' Epistola di Dante ai cardinali italiani.* Castellamare di Stabia, Canzanella, 1919, p. 15, n. 1, 18, n. 5, 23, 36-39. — *Il ritmo della prosa latina nel « Cannochiale aristotelico » di Emmanuele Tesauro* : Bollettino di Filologia, XXVIII, 1921, p. 96-100.

Dostler (G.). *Das Klauselgesetz bei Curtius.* Kempten, Kosel, 1907.

Draheim (Hans). *Lateinischer Prosarhythmus* : Wochenschrift für klassische Philologie, XXVII, 1910, p. 1294-1302, 1352-1358.

Droz (E.). *De M. Cornelii Frontonis Institutione oratoria.* Besançon, Rambaud, 1885, p. 19, 63-65.

Duchesne (L.). *Note sur l'origine du cursus* : Bibliothèque de l'École des chartes, L, 1889, p. 161-163. — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II. Paris, Thorin, 1900, p. 108, n. 2.

Dupuis (Idulphe). *Le nombre oratoire*, 2 vol. I. *Contre la « prose métrique »* ; II. *Théorie de Cicéron.* Roanne, Souchier, 1907.

Ellis (Alexander J.). *Practical Hints on the quantitative pronunciation of Latin.* Londres, Macmillan, 1874, p. 78-85.

Engelbrecht (August). *Stilfragen bei lateinischen Autoren in ihrer Nutzanwendung auf die Kirchenschrifsteller* : Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien, LIII, 1902, p. 1-20.

Erasmus (Desiderius). *Dialogus Ciceronianus* (1428) : *Opera*, I. Bâle, 1540, p. 814-862 (sur le rythme, surtout p. 816, 817, 824-825, 845 ; autres mentions brèves : p. 819, 826, 828, 830-831, 832, 836, 837, 839, 846, 856, 860, 861). — Réédition du *Dialogus Ciceronianus* par J. K. Schönberger. Augsbourg, Seitz, 1919. (Les principaux passages concernant le rythme sont p. 6, 8, 20, 54-55 ; les simples allusions, p. 11, 22, 26, 28, 30, 32, 39, 40, 44, 55, 72, 78, 81.)

Ferretti (Paolo). *Il cursus metrico e il ritmo delle melodie gregoriane.* Rome, tipografia del senato ; Parma, Badia di Torrechiara (chez l'auteur), 1913.

Freund (Joannes Wolfgang). *De C. Suetoni Tranquilli usu atque genere dicendi.* Berolini, Imberg, 1891, p. 39-43.

Fritzschius (F. V.). *De numeris orationis solutae.* Rostochii, Adler, 1875 (surtout p. 12-16, sur les clausules).

Gabarrou (François). *Le latin d'Arnobe.* Paris, Champion, 1921, p. 203-208.

Gabrielli (Annibale). *L'epistole di Cola di Renzo e l'epistolografia medievale* : Archivio della R. Società Romana di Storia Patria, XI, 1888, p. 381-479 (p. 391-395, 420-422 sur le *cursus*).

Gastoué (Amédée). *Cours théorique et pratique de plain-chant romain grégorien.* Paris, Schola Cantorum, 1904, p. 189-193. — *Les origines du chant romain.* Paris, Picard, 1907, p. 186-191. — *Cours théorique et pratique de chant grégorien*, 2e éd. Paris, Schola Cantorum, 1917 (sur le cursus, surtout p. 192-196).

Gatard (A.). Article « Accent » dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, I. Paris, Letouzey, 1907, p. 220-240 (surtout p. 227-237).

Gatscha (Fridericus). *Quaestionum Apuleiarum capita tria* : Dissertationes philologae Vindobonenses, VI, 1898, p. 139-190 ; caput II, p. 159-176 : De Apulei sermone numeris astricto.

Giry (A.). *Manuel de diplomatique.* Paris, Hachette, 1894, p. 454-462.

Glaeser (Franciscus). *Quaestiones Suetonianae de vitis Persii, Lucani, Horatii.* Diss. Breslau, 1911 (sur les clausules, surtout : p. 12-15, 25-27, 34, 38-39).

Gladitsch (Josephus). *De clausulis Quintilianeis.* Vratislaviae, Fleischmann, 1909.

Golz (Georg). *Der rhythmische Saltzschluss in den Grösseren pseudoquinilianischen Deklamationen.* Diss. Kiel, 1913.

Gotzes (Philippus). *De Ciceronis tribus dicendi generibus in orationibus pro A. Caecina, de imperio Cn. Pompei, pro C. Rabirio perd. r. adhibitis.* Diss. Rostock, 1914, p. 91-93.

Graesse (Johann Friedrich Christoph). *Anweisung zum Rhythmus in homiletischer und liturgischer Hinsicht.* Göttingen, Dietrich, 1809, p. 110-117.

Groot (A. W. **de**). *Vorläufige Mitteilung zu Zielinskis Construktivem Rhythmus, S.* 5 *ff.* : Berliner philologische Wochenschrift, XXXIV, 1914, p. 1054-1055. — *Prosarhythmus* : Berliner philologische Wochenschrift, XXXV, 1915, p. 1135-1136. — *Eine neue Methode der Klauselforschung* : Berliner philologische Wochenschrift, XXXVII, 1917, p. 1158-1160. — *De numero oratorio Latino commentatio.* Groningue, Wolters, 1919. — *A handbook of antique prose-rhythm.* Groningue, Wolters, I, 1919. — *Philologie und Mathematik*, I : Berliner philologische Wochenschrift, XL, 1920, p. 1244-1248. — *Der antike Prosarhythmus, zugleich Fortsetzung des « Handbook of antique prose-rhythm »*, I. Groningue, Wolters, 1921. — *La prose métrique latine* : Revue des études latines, III, 1925, p. 190-204 ; IV, 1926, p. 36-50. — *La prose métrique des anciens.* Paris, Les Belles-Lettres, 1926.

Grospellier (Alexandre). *Le rythme des oraisons* : Revue du chant grégorien (de Grenoble), V, 1897, p. 102-104, 122-131, 143-147, 173-176 ; VI, 1898, p. 38-43.

Gudeman (Alfred). *Taciti Dialogus de Oratoribus*, 2e éd. Leipzig, Teubner, 1914, p. 359-360, 365, 367.

Hagen (Friedrich Wilhelm). *Uebungen in der Ciceronianischen Schreibart vorzüglich in Hinsicht auf Numerus und Periodenbau...* nebst einer Abhandlung uber Periodenbau und Numerus nach Cicero und Quintilian. Erlangen, 1795.

Hagendahl (Harald). *Studia Ammianea.* Diss. Upsal, 1921, surtout p. 121-122, 130-137. — *Die Perfektformen auf -ere und -erunt. Ein Beitrag*

zur Technik der spätlateinischen Kunstprosa. Upsal, Almqvist, 1923 (sur le cursus, p. 6-8, 17, 32-46, etc., etc.).

Harendza (Gulielmus). *De oratorio genere dicendi quo Hieronymus in epistulis usus sit.* Vratislaviae, Fleischmann, p. 59-65.

Harkness (Albert Granger). *The final monosyllable in Latin prose and poetry* : American Journal of philology, XXXI, 1910, p. 154-174.

Harmon (Austin Morris). *The clausula in Ammianus Marcellinus* : Transactions of the Connecticut Academy of arts, XVI, 1910, p. 117-245.

Havet (Julien). *Questions mérovingiennes* ; VII. *Les actes des évêques du Mans* : Bibliothèque de l'Ecole des chartes, LIV, 1893, p. 597-692 (p. 639-645 sur le *cursus*).

Havet (Louis). *La prose métrique de Symmaque et les origines métriques du cursus.* Paris, Bouillon, 1892. — Article « Prose métrique » dans la *Grande Encyclopédie.* Paris, Société de la Grande Encyclopédie, XXVII, p. 804-806. — *La prose métrique de Martial* : Revue de Philologie, XXVII, 1903, p. 123-124. — *La prose de Pomponius Mela* : ibid., XXVIII, 1904, p. 57-59. *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins.* Paris, Hachette, 1911, p. 89-96. — *Louis Havet an Thomas Stangl* (lettre) : Wochenschrift für klassische Philologie, XXIX, 1912, p. 1356-1358 (p. 1357-1358 sur les clausules). — Note publiée dans : S. Reinach. *Un homme à projets du Bas-Empire.* (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, Leroux, 1922, p. 63, n. 3.

Hendrickson (George Lincoln). *The Commentariolum petitionis attributed to Quintus Cicero* : The University of Chicago. Decennial Publications. First Series, vol. VI, 1904, p. 69-93 (p. 87-89 sur les clausules).

Herman (J. B.). *La pédagogie des Jésuites au XVIe siècle.* (Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 36e fascicule.) Louvain, bureau du recueil ; Paris, Picard, 1914 (p. 268-269, l'étude des clausules au XVIe siècle).

Hofacker (Carolus). *De clausulis C. Caecili Plini Secundi.* Bonnae, typis Georgi, 1903.

Ilberg (Johannes). *A. Cornelius Celsus und die Medizin in Rom* : Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, XIX, 1907, p. 377-412 (p. 387-388 sur les clausules).

Januel (H.). *Commentationes philologicae in Zenonem Veronensem, Gaudentium Brixiensem, Petrum Chrysologum Ravennatem.* Pars Prior. Progr. Ratisbonne, 1904-1905, p. 17-24 (clausules de saint Pierre Chrysologue). — Pars Altera. Ibid., 1905-1906 (p. 10-21, critique du texte en tenant compte des clausules).

Jonge (E. de). *Les théories récentes sur la prose métrique en latin* : Musée belge, VI, 1902, p. 262-279. — *Les clausules de saint Cyprien* : ibid., p. 344 363. — *Les clausules métriques dans saint Cyprien.* Louvain, Peeters, et Paris, Fontemoing, 1905.

Jordan (Hermann). *Rhythmische Prosa in der altchristlichen lateinischen Literatur.* Leipzig, Weicher, 1905. — *Geschichte der altchristlichen Literatur.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1911 (surtout p. 57, 68, 230, 372, 452, 502).

Kauer (Robert). *Studien zu Pacianus.* Progr. Vienne, 1902 (clausules de Pacien).

Kirchhoff (Alfredus). *De Apulei clausularum compositione et arte.* Lipsiae, Teubner, 1902.

Kleemann (Gustav). *Papst Gregor VIII* : Jenaer Historische Arbeiten. Heft 4. Bonn, Marcus, 1912 (p. 61-62 : Beilage IV : Die Vorschrift des Magisters Albert von Mora (Gregors VIII) über die Anwendung des Rhythmus in den päpstlichen Bullen).

Kling (Hermannus). *De Hilario Pictaviensi artis rhetoricae ipsiusque, ut fertur, institutionis oratoriae Quintilianeae studioso.* Freiburg, Buchdruckerei des Pressvereins, 1909, p. 52-56.

Klotz (Alfred). *Ueber die Expositio totius mundi et gentium* : Philologus, LXV, 1906, p. 96-127 (p. 113-114 sur les séries de brèves).

Knapp (Charles). *A phase of the development of prose writing among the Romans* : Classical philology, XIII, 1918, p. 138-154 (p. 150 sur le rythme).

Král (Joseph). *Beiträge zur griechischen Metrik.* Prague, Řuináč, 1925, p. 54 (le dochmius d'après Cicéron, *Orator*, 64, 218 ; voir aussi p. 12-13, sur le trochée).

Kriebel (W.). *Der Periodenbau bei Cicero und Livius.* Prenzlau, Miech, 1873, p. 30-36.

Kroll (Wilhelm). *Moderne lateinische Syntax* : Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, XXV, 1910, p. 318-326 (p. 326 sur l'influence des clausules). — *M. Tullii Ciceronis Orator.* Berlin, Weidmann, 1913, p. 14-15, 181-186.

Kühner. Cf. **Stegmann**.

Landgraf (Gustav). *Kommentar zu Ciceros Rede Pro Sex. Roscio Amerino*, 2e éd. Leipzig, Teubner, 1914, surtout p. 4-5, 231, 276.

Langlois (Ch. V.). *Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle* : Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, XXXIV, 2, 1895, p. 1-29 (p. 23-29 sur le cursus). — *Questions d'histoire littéraire. Maître Bernard* : Bibliothèque de l'Ecole des chartes, LIV, 1893, p. 225-250 (sur le cursus, surtout p. 227, 231, 235).

Lasteyrie (Charles **de**). *L'abbaye de saint Martial de Limoges.* Paris, Picard, 1901, p. 4, 8-10, 28 (sur le cursus dans la Vie de saint Martial). — Bibliothèque de l'Ecole des chartes, LX, 1899, p. 644-645 (réponse à C. F. Bellet).

Laurand (L.). *Études sur le style des discours de Cicéron, avec une Esquisse de l'histoire du cursus.* Paris, Hachette, 1907 (surtout p. 143-218, 363-376). — 2e éd. Paris, Les Belles-Lettres, 1925-1927 (surtout p. 117-230, 353-361). — *De M. Tulli Ciceronis studiis rhetoricis.* Paris, Picard, 1907, p. 48-49, 57 n. 3, 101-102. — *Die Satzschlüsse der Interpolationen in dem Traktat De Unitate Ecclesiae* : Berliner philologische Wochenschrift, XXIX, 1909, p. 1015-1016. — *De numero oratorio in Ciceronis orationibus* : Vox Urbis, XII, 1909, p. 18-19. — *Le rythme oratoire dans Cicéron* : l'Enseignement chrétien, XXIX, 1910, p. 17-20. — *Le cursus, du Ier au VIIe siècle* : ibid., p. 276-280. — *Le cursus dans la Légende de saint François par saint Bonaventure :* Revue d'histoire ecclésiastique, XI, 1910, p. 257-262. — *Le cursus dans la Légende de saint François par Julien de Spire* : Recherches de science religieuse, I, 1910, p. 352-358. — *Les fins d'hexamètre dans les discours de Cicéron* : Revue

de Philologie, XXXV, 1911, p. 75-88. — *Le cursus dans les hagiographes dominicains* : Analecta Bollandiana, XXXII, 1913, p. 274-277. — *La théorie du cursus dans saint Augustin* : Recherches de science religieuse, IV, 1913, p. 569-571. — *Les auteurs classiques et la critique des textes au XXe siècle* : Etudes, CXXXVI, 1913, p. 433-451 (p. 443-444, sur les clausules). — *Ce qu'on sait et ce qu'on ignore du cursus.* (Extrait du Musée belge, XVII, 1913, p. 91-107.) Louvain, Peeters ; Paris, Champion, 1913, 2e éd., ibid., 1914. — *Le cursus dans le sacramentaire léonien* : Revue d'histoire ecclésiastique, XIV, 1913, p. 702-704. (Article reproduit dans : Les Questions liturgiques, IV, 1913, p. 216-218 ; il est précédé, p. 215-216, d'une introduction due à la rédaction de la revue et non signée). — Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, XVIII, 1914, p. 10-16. — *Manuel des Études grecques et latines*, fascicule V. Paris, Picard, 1918 (4e éd., 1926), §§ 127 (Cicéron), 160 (Salluste), 223 (Tite-Live), 289 (Suétone), 372 (moyen âge). — Fascicule VI. Paris, Picard, 1918 (4e éd., 1926), §§ 611-618 (Cicéron), 619-628 (autres auteurs). — *Le cursus dans les lettres de saint Jérôme* : Recherches de science religieuse, IX, 1919, p. 370-372. — *Supplément à la bibliographie du cursus latin* : Musée belge, XVIII, 1920, p. 188-198. — *Le « cursus » dans Végèce* : Musée belge, XXVIII, 1924, p. 99-101. — *En causant du Pro Lege Manilia* : Enseignement chrétien, XLVI, 1927, p. 63-65. — *Remarques sur la critique* : Revue des Etudes latines, V, 1927, p. 52-60 (p. 58, sur les clausules). — *Pages de l'histoire du cursus* : Revue de Philologie, LIV, 1928, paraîtra prochainement.

Lease (Emory B.). Compte rendu de Kühner-Stegmann : American Journal of Philology, XXXVI, 1915, p. 80-86 (p. 85-86 sur la clausule héroïque[1]). — *Titi Livi Ab Urbe condita Libri I, XXI, XXII*, 2e éd. Boston, Heath, 1907, p. XXXIII (sur le rythme et spécialement les fins d'hexamètre).

Leclercq (H.). Article « Cursus » dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, III, 1914, p. 3193-3205.

Lehmann (Paul). Cf. **Traube**.

Lejay (Paul). Compte rendu de l'*Anonymi de rebus bellicis liber* (Ed. R. Schneider. Berlin, Weidmann, 1908) : Revue critique, 1909, II, p. 289-291 (y signale le cursus, p. 290-291).

Lenchantin de Gubernatis (Massimo). *Il ritmo in un frammento di Asinio Pollione* : Rivista di Filologia, XXXVII, 1909, p. 385-396.

Lietzmann (Hans). *Fünf Festpredigten Augustins in gereimter Prosa.* Bonn, Marcus, 1905, p. 3.

Lindsay (W. M.). *Latin grammarians of the empire* : American Journal of Philology, XXXVII, 1916, p. 31-41 (p. 32-33 sur les clausules). — *Desultory remarks on Latin pronunciation* : American Journal of Philology, XLII, 1921, p. 335-339 (p. 335-336 sur les clausules).

Lorenz (Theodorus). *De clausulis Arnobianis.* Vratislaviae, Korn, 1910.

Macé (Alcide). *Essai sur Suétone.* Paris, Fontemoing, 1900, p. 379-400.

1. Ce compte-rendu contient une statistique de l'auteur sur la *clausula heroica.* D'ailleurs, il doit être comparé avec la réponse de Stegmann : *Jahresbericht des philologischen Vereins XLII*, 1916, p. 125-126.

Manacorda (Giuseppe). *Storia della scuola in Italia.* Milan, Sandron, I, 2, 1914, p. 255-282.

Marchesi (Concetto). *Tacito.* Messine, Principato, 1924, p. 309-310.

Marchi (Giuseppe M.). *Sull' autore della biografia di Pasquale II* : Civiltà cattolica, 1914, IV, p. 402-420 (p. 407-410, 412 sur le cursus).

Marouzeau (Jules). *Mots longs et mots courts* : Revue de Philologie, XLVIII, 1924, 31-43. — *Le latin. Dix causeries.* Toulouse, Privat ; Paris, Didier, 1923, p. 234-235 ; 2e éd., 1927, p. 250-251.

Martain (Philibert). *Le cursus dans saint Paulin de Nole* : Revue augustinienne, V, 1904, p. 33-34.

Marx (Fridericus). *Ad Herennium libri IV.* Leipzig, Teubner, 1894, *Prolegomena*, p. 99-102. — *Ueber die neueren Forschungen auf dem Gebiete der griechischen und lateinischen Metrik* : Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, XX, 1908, p. 228-240 (p. 233 sur les clausules).

May (J.). *Der rednerische Rhythmus, mit besonderer Beziehung auf Ciceros Orator.* Progr. Durlach, 1899. — *Rhythmische Analyse der Rede Ciceros pro S. Roscio.* Leipzig, Fock, 1905. — *Rhythmen bei Demosthenes und Cicero* : Wochenschrift für klassische Philologie, XXIV, 1907, p. 48-55. — *Rhythmische Formen nachgewiesen durch Beispiele aus Cicero und Demosthenes.* Leipzig, Fock, 1909. — *Rhythmen in Ciceros Katilinarischen Reden.* Progr. Durlach, 1909.

Meader (Clarence Linton). *Types of sentence structure in Latin prose writers* : Transactions of the American philological Association, XXXVI, 1905, p. 32-51 (p. 38-39 et 46-47 sur les clausules).

Meister (Ludovicus). *Quaestiones Tullianae ad libros qui inscribuntur De Oratore pertinentes.* Diss. Leipzig, [1912], p. 72-73.

Merchie (Ernest). *Un aspect de la prose de Sidoine Apollinaire* : Musée belge, XXV, 1921, p. 165-177 ; XXVI, 1922, p. 149.

Mesnil (**du**). *Ueber die rhetorischen Kunstformen : Komma, Kolon, Periode. Zum zweihundertjährigen Jubiläum des Königlichen Friedrichs-Gymnasiums zu Frankfurt a. Oder.* Frankfurt a. O., Trowitzsch, 1894, p. 32-121.

M[**eyer**] (P[aul]). Revue critique, 1870, I, p. 220 ; 1881, I, p. 325[1].

Meyer (Wilhelm). *Gesammelte Abhandlungen.* Berlin, Weidmann, 1905, I, p. 13-17 ; II, p. 236-286 (= *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 1-27). — *Das turiner Bruchstück der ältesten irischen Liturgie* : Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Phil. Classe, 1903, p. 163-214 (p. 209 sur le cursus). — *Spanisches zur Geschichte der ältesten mittelalteinischen Rythmik.* (Extrait des Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse, 1913, p. 131-140, 142-143).

Miller (C. W. E.). *The relation of the rhythm of poetry to that of the spoken Language.* Studies in honor of Basil L. Gildersleeve. Baltimore, Hopkins, 1902, p. 497-511.

1. Ce second article est signé ψ. Il est, croyons-nous, du même auteur. Le premier est certainement de Paul Meyer. (Cf. N. Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLII, 1881, p. 162).

Misset. Compte rendu de l'*Étude sur le rythme des bulles pontificales*[1] de N. Valois : Lettres chrétiennes (revue publiée à Lille), V, 1882, p. 89-90.

Mocquereau. *Le cursus et la psalmodie* : Paléographie musicale, V, 1893, p. 27-30. — *Note sur l'influence de l'accent et du cursus toniques latins dans le chant ambroisien* : Ambrosiana. Milan, Cogliati, 1897, fascicule IX — *Le rythme des oraisons liturgiques. Lettre du R. P. Dom André Mocquereau à M. le directeur de la « Musica sacra » de Milan* : Le Réveil des organistes et des maîtres de chapelle, I, 1893, p. 18-20[2].

Moeller (Joannes). *De clausulis a Q. Aurelio Symmacho adhibitis*. Munster, Aschendorff, 1912.

Molien (L. A.). *La prière de l'Église*, 2 vol. Paris, Letouzey, 1923-1924, I, p. 170-171.

Monnier (Philippe). *Le Quattrocento*, 2 vol., 2e éd. Paris, Perrin, 1912, I, p. 217 (Barzizza), 230, 232 (Bruni), II, p. 135 (Valla).

Müller (Ernestus). *De numero Ciceroniano*. Berlin, Fromholtz, 1886.

Münsch (Victor). *De clausulis a Valerio Maximo adhibitis*. Vratislaviae, Fleischmann, 1909.

Münscher (Karl). *Die Rhythmen in Isokrates' Panegyrikos*. Progr. Ratibor, 1908 (p. 11-17 et 42-43 sur la théorie et la pratique de Cicéron). — *Der Abschnitt vom Rhythmus in Ciceros Orator* : χάριτες Friedrich Leo dargebracht. Berlin, Weidmann, 1911, p. 322-358 (p. 349-354 sur la théorie des clausules).

Naegelsbach (Karl Friedrich **von**). *Lateinische Stilistik*, 9e éd., par Iw. Müller. Nuremberg, Geiger, 1905, p. 698-700.

Nairn (John Arbuthnot). *Authors of Rome*. Londres, Jarrolds, 1924, p. 81.

Nathan (Sarina). *Amicitia di maestro Boncompagno da Signa*. Rome Società filologica romana, 1909, p. 25-35.

Nietzche (Friedrich). *Werke*, XVIII. Leipzig, Kröner, 1912, p. 281-292 : *Zur Theorie der quantitierenden Rhythmik* (surtout p. 292 : *Ueber den Gebrauch von Versfüssen in der Rede*).

Norden (Eduard). *De Minucii Felicis aetate et genere dicendi*. Greisswald, Kunike, 1897, p. 18-25. — *Die antike Kunstprosa*. Leipzig, Teubner, 1898, p. 939-950. — 2e éd. Leipzig-Berlin, Teubner, 1909, p. 939-950 ; Nachträge, II, p. 15-16. — 4e éd., 1923, Nachträge, II, p. 16-20. — *Aus Ciceros Werkstatt* : Sitzungsberichte der Königlich-Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1913, p. 2-32 (sur les clausules, surtout p. 6, n. 1).

Notker. *Schriften*. Edition Paul Piper, 2 vol. Fribourg et Tubingue, Mohr, 1882-1883 (I, p. 679 : *de bonis clausulis, ... item de vitiosis*).

Novati (Francesco). *L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo*, 2e éd. Milan, Hoepli, 1899, p. 101-102, 247-254.

1. L'abbé Misset a, dans cet article, signalé pour la première fois la présence du *cursus* dans les oraisons liturgiques. L. Couture, à qui l'on attribue souvent cette découverte, a reconnu l'antériorité de M. Misset.

2. Malgré nos efforts, nous n'avons pu lire encore le texte original de cette lettre dans la *Musica sacra*. Mais la traduction parue dans le *Réveil des Organistes* a été faite par l'auteur lui-même et, par conséquent, offre toutes les garanties d'exactitude.

Novotný (Franz). *Eine neue Methode der Klauselforschung* : Berliner philologische Wochenschrift, XXXVII, 1917, p. 217-222. — *Le problème des clausules dans la prose latine* : Revue des Études latines, IV, 1926, p. 221-229.

Ozanam (A. F.). *La civilisation au Ve siècle*, 2 vol., 4e éd. Paris, Lecoffre, 1873, II, p. 138-139.

Parodi (Ernesto Giacomo). *Osservazioni sul « cursus » nelle opere latine e volgari del Boccaccio* : Miscellanea storica della Valdesa, XXI, 1913, p. 232-245.

Parrish (Wayland Maxfield). *The rhythm of oratorical prose* : Studies in rhetoric and public speaking in honor of James Albert Winans by pupils and colleagues. New-York, The Century Co., 1925, p. 217-231 (allusions au latin, p. 219-220, 221, 222, 227).

Partzinger (Peter). *Beiträge zur Kenntnis der Entwicklung des ciceronischen Stils*. Landshut, Thomann, 1910, p. 128-129.

[**Pelletier** (Gérard)]. *Palatium eloquentiae* (1641). Réédition. Lyon, 1753, p. 26-28.

Perpinianus (Petrus Joannes). *Opera*, 3 vol. Rome, 1749, I, p. 222-223 (allusion méprisante à ceux qui prétendent qu'il ne faut pas tenir compte du nombre oratoire dans le style latin ; discours prononcé à Rome en 1564).

Pichon (René). *Lactance*. Paris, Hachette, 1901, p. 322-332. — *Le texte de Quinte-Curce et la prose métrique* : Revue de philologie, XXX, 1906, p. 90-100.

Pitra (J.-B.). *Histoire de saint Léger*. Paris, Waille, 1846 (p. LXXXVI-LXXXVII, sur le style de la prose vers le VIIe siècle, signale spécialement les « finales hexamétriques »).

Polheim (Karl). *Die lateinische Reimprosa*. Berlin, Weidmann, 1925 (surtout p. 70-87, 444-447).

Poole (Reginald L.). *Lectures on the history of the papal chancery*. Cambridge, University Press, 1915, p. 76-97.

Pothier (Joseph). *Les mélodies grégoriennes*. Tournai, Desclée, 1880, p. 237.

Préchac (François). *Sénèque. De la Clémence* (Collection Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1921, p. 119, n. 2.

Previtera (Leonardo). *De numero sive clausula, sive structura, sive cursu*. Syracusis, Tamburo, 1899. — *Il metodo statistico nelle nuove ricerche della prosa metrica*. Giarre, Macherione, 1903.

Quentin (H.). *La plus ancienne vie de saint Seurin de Bordeaux*. (Extrait des Mélanges Couture.) Toulouse, Privat, 1902, p. 12-14.

Ramain (G.). *Cicéron. Principaux discours. Analyse et extraits*. Paris, Hachette, 1920, p. XLIX-LIII.

Ramus (Petrus). *Brutinae quaestiones in Oratorem Ciceronis*. Parisiis, 1552, p. 97-123.

Rapicius (Jovita). *De numero oratorio libri V*. Venetiis, 1753 (p. 19, etc., sur les clausules).

Raspante (Salvatore). *Il « numerus » nel « De mortibus persecutorum » attribuito a Lattanzio*. Aderno, Libreria dell' Oratorio, 1913.

Rechnitz (Wilhelm). *Studien zu Salvius Julianus.* Weimar, Böhlaus, 1925.

Reinach (S.). *Un homme à projets du Bas-Empire.* (Extrait de la Revue archéologique). Paris, Leroux, 1922, p. 5. Cf. **Havet.**

Reynold (Graham). *The clausulae in the De civitate Dei of saint Augustine.* Washington, Catholic University, 1924.

Roberts (W. Rhys). *Dionysius of Halicarnassus On Literary Composition.* Londres, Macmillan, 1910, p. 168-169, 320-321. — *Prose rhythm in Welsh and English, with special reference to the Latin cursus* : Classical review, XXVIII, 1914, p. 151-156 (sur les clausules latines, surtout p. 155).

Rockinger (Ludwig). *Briefsteller und Formelbücher des eilften bis vierzehnten Jahrhunderts* : Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte, IX, 1863, spécialement p. 370-371, 501.

Roger (M.). *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin.* Paris, Picard, 1905, p. 114, 118, 121 (le grammairien Virgile), 241 (les *Hisperica famina*[1]), 262 (Adamnan), 394-395, 399-400 (saint Adhelme).

Rönsch (Willy). *Cur et quomodo librarii verborum collocationem in Ciceronis orationibus commutaverint.* Diss. Leipzig, 1914 (surtout p. 6).

Rupin (Ernest). *Roc-Amadour. Etude archéologique et historique.* Paris, Baranger, 1904, p. 14, 22-25, 50. — *A propos de Roc-Amadour*, 4e éd. Brive, Roche, 1908, p. 40. — *La légende de Roc-Amadour.* Paris, Baranger, 1909, p. 15, n. 1, 16-25 (spécialement 22-25), 29.

Sabbadini (Remigio). *Storia del ciceronianismo.* Torino, Loescher, 1886, p. 21. — *La scuola e gli studi di Guarino Guarini.* Catane, Galati, 1896, p. 189. — *Del « numerus » in Floro* : Rivista di Filologia, XXV, 1897, p. 600-601. — *Un codice ignoto della Veterinaria di Columella* : Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere. Rendiconti. Serie II, vol. XXXVIII, 1905, p. 780-799 (p. 784, sur le cursus). — *I tre libri De Officiis commentati*, 2e éd., Turin, Loescher, 1913, p. XIX-XXIV. — *Divagazioni sul ritmo oratorio* : Rivista di Filologia, XLVII, 1919, p. 27-33. — *Il ritmo oratorio negli storici latini* : Rivista di Filologia, XLVIII, 1920, p. 354-358. — *La composizione dell' Orator ciceroniano* : Rivista di Filologia, XLIV, 1916, p. 1-22 (p. 20, sur un texte de l'*Orator* concernant les clausules).

Sage (Evan T.). *The pseudo-Ciceronian Consolatio.* Diss. Chicago, University Press, 1910, p. 37-40, 62-64.

Salutati (Coluccio). *Epistolario*, 4 vol. Rome, Istituto storico italiano, 1891-1911, I, p. 77 (lettre de Salutati à Marino Ceccoli, critiquant la *rhythmica sonoritas* de quelques humanistes).

Sandys (John Edwin). *M. Tulli Ciceronis ad M. Brutum Orator.* Cambridge, University Press, 1885, p. LXX-LXXI, 225-228. — *Harvard Lectures*

1. C'est à tort que M. Roger fait entrer dans le cursus la forme des *Hisperica famina ;* les principes en sont tout différents ; c'est une versification grossière, comme l'ont bien vu plusieurs des auteurs mêmes que cite M. Roger. Voir en particulier : H. Zimmer : Nachrichten von der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 1895, p. 153-155. — H. Bradshaw. *Collected papers.* Cambridge, University Press, 1889, p. 463.

on the revival of learning. Cambridge, University Press, 1905, p. 158 (Cortesi et le rythme de la prose cicéronienne).

[**Santi (de)**]. *Il « cursus » nella storia letteraria e nella liturgia* : Civiltà cattolica, serie XVIII, vol. XI, 1903, p. 24-39 ; vol. XII, 1903, p. 38-52, 288-307.

Schanz (Martin). *Geschichte der römischen Litteratur* (Handbuch d'Iw. Müller VIII), I, 2, 3e éd. München, Beck, 1909, p. 206-207.

Schellerus (Jo. Gerh.). *Praecepta stili bene Latini in primis Ciceroniani*. Lipsiae, 1779 (p. 267, etc., sur les clausules).

Schlicher (John J.). *The origin of the rhythmical verse in late Latin*. Berlin, Gerhardt, 1902, appendix I, p. 83-87.

Schmidt (A.). *Zur Lehre vom oratorischen Numerus*. Progr. Mannheim, 1858.

Schmiedeberg[1] (Paulus). *De Asconi codicibus et de Ciceronis scholiis Sangallensibus*. Breslau, Grass, 1905, p. 42-49, 54, 56-57.

Schober (Ernestus). *De Apulei Metamorphoseon compositione numerosa*. Halle, Karras, 1904.

Schönberger (Johann Karl). *Tulliana Textkritische und sprachliche Bermerkungen zu Ciceros Reden pro Sex. Roscio, pro Cluentio, pro Murena, pro Caelio und pro Milone*. Diss. Wurzbourg, 1911, p. 19, 22, 35, 42, 45, 76, 90, 97-98, 100, 109, 110, 121, 122, 126, 134, 152, 157, 158, 159, 161. — *Clauseltheorie und Textkritik* : Wochenschrift für klassische Philologie, XXXI, 1914, p. 1430-1431 (sur *De lege agraria*, 2, 22, 59).

Scott (John Hubert). *Rhythmic prose* (University of Iowa Studies. Humanistic studies. Volume III, number 1 ; first series, nº 92). Diss. Iowa, 1925 (p. 7-11 : ancient theories).

Sehlmeyer (Fritz). *Beziehungen zwischen Quintilians « Institutiones oratoriae » und Ciceros rhetorischen Schriften*. Diss. Munster, 1912, p. 70-78.

Shelly (John). *Rhythmical prose in Latin and English* : The Church Quarterly Review, LXXIV, 1912, p. 81-98.

Shipley (F. W.). *The treatment of dactylic words in the rhythmic prose of Cicero, with special reference to the sense pauses* : Transactions of the American philological Association, XLI, 1910, p. 139-156. — *The heroic clausula in Cicero and Quintilian* : Classical Philology, VI, 1912, p. 410-418. — *Preferred and avoided combinations of the enclitic* que *in Cicero* : Classical Philology, VIII, 1913, p. 23-47 (p. 45-46, spécialement sur les clausules).

Sinko (Thaddaeus). *Die Descriptio orbis terrae* : Archiv für lateinische Lexikographie, XIII, 1904, p. 531-571 (p. 536 sur les clausules).

Skrbinšek (Josef). *Stilisierung der Reden Ciceros für Ligarius und den König Deiotarus*. Progr. Villach, 1908, p. VIII-XX.

Skutsch (F.). *Zu Favonius Eulogius und Chalcidius* : Philologus, LXI,

1. C'est à tort qu'on cite à propos du *cursus* l'article de J. Schmidt, *Satzrhythmus und Neposfrage* (Zeitschrift für die österrichischen Gymnasien, XLVI, 1895, p. 97-109) ; il ne se rapporte aucunement à cette question, pas plus que le travail du même auteur : *Das rhythmische Element in Ciceros Reden* (Wiener Studien, XV, 1893, p. 209-247).

1902, p. 193-200. — *Firmicus de errore profanarum religionum* : Rheinisches Museum, N. F., LX, 1905, p. 262-272 (p. 268-272 sur le cursus). — *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, XI, 1907-1908 (paru en 1910-1911), p. 54-56. — *Sprache, Metrik und Rhythmus der Römer in ihrer Wechselbeziehung* : Zeitschrift für das Gymnasialwesen, LXIII, 1909, p. 67-73 (p. 69-73 sur le rythme de la prose).

[**Smedt** (C. **de**)]. *Le cursus dans les documents hagiographiques* : Analecta bollandiana, XVI, 1897, p. 501-506 ; XVII, 1898, p. 387-392.

Spatzek (Fredericus). *De clausulis Plinianis* : Edition de Pline par R. C. Kukula, 2e éd. Leipzig, Teubner, 1912, p. VII-XV.

Stampini (Ettore). *L'Orator di M. Tullio Cicerone, commentato da Atilio De-Marchi. Seconda edizione notevolmente modificata.* Turin, Chiantore, 1920, p. XXV-XXXI, 121-124.

Stange (C.). *De Arnobii oratione.* Saargemünd, Strassburger Druckerei (Filiale), 1893, II : De clausula Arnobiana, p. 13-36.

Stangl (Th.). *Zu Ciceros rhetorischen Schriften* : Wochenschrift für klassische Philologie, XXXI, 1914, p. 21-30 (p. 26-28 sur les clausules). — *Lactantiana* : Rheinisches Museum. N. F. LXX, 1915, p. 224-252, 441-471 (sur le rythme surtout p. 242-243).

Steeger (Theodor). *Die Klauseltechnik Leos des Grossen in seinen Sermonen.* Haszfurt, Rasp, 1908.

Stegmann (Carl). *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache von Raphael Kühner*, 2e éd., II, 2. Hanovre, Hahn, 1914, p. 622-625.

Steiner (C.). *De numero oratorio.* Progr. Posen, 1849-1850 (p. 2-7 : théorie d'Aristote ; p. 8-22 : théorie de Cicéron).

Strauss (Karl). *Die Klauselrhythmen der Bobienser Cicero-Scholien.* Progr. Landau, 1910.

Strebaeus (Jacobus Lodoicus). *De electione et oratoria collocatione verborum libri duo.* Lyon, 1541, p. 185-186.

Ströbel (Eduard). *Tulliana. Sprachliche und textkritische Bemerkungen zu Ciceros Jugendwerk De Inventione.* Munich, Lindl, 1908, p. 5-6, 11, 14-15, 38-39.

Sturm (Johannes). *De periodis libellus* (1550). Ienae, 1727.

Sundermeyer (Albrechtus). *De re metrica et rhythmica Martiani Capellae.* Marpurgi Cattorum, Noske, 1910, p. 41-92.

Svennung (Josef). *Palladii Rutilii Tauri Aemiliani viri illustris Opus agriculturae. Liber* XIV *de veterinaria medicina.* Göteborg, Eranos' Förlag, 1926, p. XII-XV.

Terracini (Benvenuto). *Il cursus e la questione del Speculum perfectionis.* (Extrait des Studi medievali.) Turin, Loescher, [1913].

Thalheim (Theodor). *Zu Lykurgos und Lysias.* Progr. Hirschberg, 1900, p. 5-6 (sur la théorie de Cicéron et spécialement sur le texte de Cicéron, Orator, 64, 213).

Thomas (Emile). *Pétrone.* Paris, Fontemoing, 1902, p. 187-193. — 3e éd. Paris, Fontemoing, 1912, p. 193-200.

Thomson (William). *The rhythm of speech.* Glasgow, Maclehose, 1923, p. 428.

Thurot (Charles). *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales du moyen âge* : Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale, XXII, 2e partie, 1868 (p. 481-485 sur le cursus).

Toynbee (Paget). *Dantis Alagherii* (sic) *Epistolae*. Oxford, Clarendon Press, 1920, p. 224-247. — *Dante studies*. Oxford, Clarendon Press, 1921, p. 1-14. — *The bearing of the cursus on the text of Dante's De vulgari eloquentia*. Londres, Milford, 1923. (Extrait des Proceedings of the British Academy, XI.)

Traube (Ludwig). *Einleitung in die lateinische Philologie des Mittelalters*. Munich, Beck, 1911, p. 103-104, 115-121 (avec addition de Paul **Lehmann**).

Vacandard (E.). *Vie de saint Bernard*, 2 vol. Paris, Lecoffre, 1895, II, p. 536. — *Saint Victrice*. Paris, Lecoffre, 1903, appendice B, p. 173-177. — *Le cursus, son origine, son histoire, son emploi dans la liturgie* : Revue des questions historiques, LXXVIII, 1904, p. 59-102, 699.

Vaccari (Alberto). *Un commento a Giobbe di Giuliano di Eclana*. Rome, Institut biblique, 1915, p. 69-77.

Valentin (L.). *Saint Prosper d'Aquitaine*. Toulouse, Privat, p. 865-888.

Valois (Natalis). *De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii aevi scriptores rhetoreseve*. Paris, Picard, 1880, p. 70-80. — *Etude sur le rythme des bulles pontificales* : Bibliothèque de l'Ecole des chartes, XLII, 1881, p. 161-198, 257-272.

Vendryes (J.). *Recherche sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*. Paris, Klincksieck, 1902, p. 68-73.

Waltz (René). « *Ego* » *et* « *nos* » : Revue de Philologie, L, 1926, p. 219-237 (p. 228, sur les clausules).

Waltzing (J. P.). *Octavius de Minucius Felix*. Lille-Paris, Desclée, 1909. Partie du maître, p. 137-139. — Partie de l'élève, édition A., p. 192-193. — *Clausules métriques* (*dans l'Apologétique de Tertullien*). Etude sur le Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien. Liége, Vaillant-Carmanne, 1914-1917, p. 398-419.

Watson (E. W.). *The style and language of saint Cyprian* : Studia biblica et ecclesiastica (publiés à Oxford), IV, 1896, p. 189-318 (p. 217-221 sur le cursus).

Wilamowitz-Moellendorff (U. **von**). *Lesefrüchte* : Hermes, XXIV, 1899, p. 202-230 (p. 212-214 sur le cursus de la Passio S. S. Montani, Lucii et sociorum).

Wilson (H. A.). *The metrical endings of the leonine sacramentary* : Journal of theological studies, V, 1904, p. 386-395 ; VI, 1905, p. 381-391.

Winterfeld (Paul). *Ueber die translatio sanctorum Alexandri papae e Iustini prespiteri* (*sic*) : Neues Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, XXVI, 1901, p. 751-754. — *Die vier Papstbriefe in der Briefsammlung des H. Hildegard* : ibid., XXVII, 1902, p. 237-244. — *Der Rhythmus der Satzschlüsse in der Vita Bennonis* : Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 1901, p. 163-168. — *Der Satzschluss bei Favonius Eulogius* : Philologus, LXI, 1902, p. 623-626. — *Zu Avianus* : Rheinisches Museum, N. F., LVII, 1902, p. 167-168. — *Satzschlusstudien*

zur Historia Augusta : ibid., p. 549-558. — *Zu Minucius Felix* : Philologus, LXIII, 1904, p. 315-320.

Wolff (Iulius). *De clausulis Ciceronianis.* Leipzig, Teubner, 1901.

Wüst (Georgius). *De clausula rhetorica quae praecepit Cicero quatenus in orationibus secutus sit.* Argentorati, Trübner, 1881.

Zander (Carolus). *Eurythmia* (sic) *vel compositio rythmica* (sic) *prosae antiquae.* II. *Numeri latini aetas integra.* Leipzig, Harrassowitz, 1913 ; III. *Eurythmia Ciceronis.* Ibid., 1914.

Ziegler (Konrad). *Neue Firmicus Lesungen* : Rheinisches Museum, N. F., LX, 1905, p. 273-296. — *Firmici Materni De Errore profanarum religionum.* Leipzig, Teubner, 1907, p. xv-xxxi.

Zielinski (Th.). *Das Clauselgesetz in Ciceros Reden.* Leipzig, Weicher, 1904. — *Textkritik und Rhythmusgesetze in Ciceros Reden* : Philologus, LXV, 1906, p. 601-629. — *Das Ausleben des Clauselgesetzes in der römischen Kunstprosa* (I. Die Panegyriker ; II. Cyprian). Leipzig, Weicher, 1906. — *Der Rhythmus der römischen Kunstprosa und seine psychologischen Grundlagen* : Archiv für die gesammte Psychologie, VII, 1906, p. 125-142. — *Der constructive Rhythmus in Ciceros Reden.* Leipzig, Weicher, 1914.

Zillinger (Wilhelm). *Cicero und die altrömischen Dichter.* Diss. Wurtzbourg, 1911, p. 107, n. 3. — *Der Einfluss des Zitats auf die Klausel bei Cicero* : *Blätter für das* (*bayer.*) *Gymnasial-Schulwesen*, XV, 1914, p. 361-363[1].

L. Laurand.

1. M. Marouzeau veut bien nous communiquer les épreuves de deux volumes de bibliographie actuellement sous presse : *Dix années de bibliographie classique* (t. II, matières et disciplines) et l'*Année philologique* (t. I). On y trouvera, pour les années 1914 à 1926, la liste des publications récentes (avec indication des comptes-rendus) et le résumé des articles parus dans les Revues ; voir : *Dix années de bibliographie classique*, II, p. 582-593 ; l'*Année philologique*, I, p. 164-166.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages intéressant les études latines qui seront adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée d'autre part.

P. Fouché, *Études de phonétique générale*. Public. de la Faculté des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, fasc. 39. Paris, Les Belles-Lettres, 1927, 132 pages.

Ces « Études » ne sont pas un exposé d'ensemble; ce sont des applications de théories récentes (il s'agit en particulier d'idées qui se rattachent aux conceptions de M. M. Grammont) à quelques points très précis de phonétique générale : syllabe, diphtongaison, consonnes additionnelles.

L'idée dominante de M. Fouché, c'est que dans le traitement des phonèmes la « tension » joue un rôle considérable, qui mieux que la considération de la quantité, de l'intensité, de l'ouverture, permet d'expliquer des phénomènes tels que la syllabification, les changements de timbre, la résolution des longues, le développement de phonèmes parasites. Des explications que fournit M. Fouché, le latin réclame sa part; on trouvera p. 22 et *passim*, toute une théorie nouvelle de la diphtongaison préromane de l'*ĕ* latin, qui « au lieu d'être ouvert, comme on l'admet communément, était fermé comme l'*ē*, mais, à la différence de celui-ci, qui était tendu, était relâché »; p. 94 et suiv., une tentative d'expliquer par gémination, puis simplification de la consonne, le rôle des groupes consonne-liquide suivant qu'ils font ou ne font pas « position ». Le latin, du reste, traversé d'influences de toutes sortes, ne rend pas à l'auteur sa tâche facile : il y a bien de l'arbitraire et bien de la confusion dans l'explication du *p* de bas-latin *dampnum* (p. 65); mais l'auteur a un mérite qui fait assez communément défaut aux phonéticiens : il ne s'obstine pas à plier les faits coûte que coûte à la tyrannie de ses règles : je trouve à la fois ingénieuse et probante l'explication empirique qu'il donnne d'*exemplum* (fréquence du groupe *-mpl-* en latin à l'exclusion de *-mbl-*). Ce qu'il y a de phonétique latine dans cet ouvrage, confronté avec les théories souvent proches de M. Juret, mérite de retenir l'attention.

K. Stegmann von Pritzwald, *Sprache und Persönlichkeit. Der Sinn komparativer Personalbezeichnungen.* Jena, Frommannsche Buchhandlung, 1927, 23 pages.

Puisque l'auteur de cette brochure veut bien solliciter mon jugement, je dois, en reconnaissant l'intérêt de l'idée qu'il expose, noter que les faits latins ne peuvent guère être invoqués pour la confirmer.

La thèse annoncée (cf. la conclusion, p. 23), c'est que les désignations de personnes ou de groupes de forme comparative (type lat. *seniores*) sont caractéristiques de la conscience qu'a l'individu dans un état social donné de la valeur de son moi (je simplifie la formule !).

Dans l'affirmation de ce principe, l'auteur oublie que la langue n'exprime pas la psychologie actuelle du sujet parlant, mais emploie des formes constituées au cours des siècles par une évolution que régit surtout le formalisme et le mécanisme grammatical. De même que la distinction du masculin et du féminin en français ne suppose pas dans la conscience actuelle du sujet parlant le sentiment d'une distinction des sexes, de même l'emploi du comparatif latin ne suppose pas une comparaison effective et contemporaine du sujet parlant. Appeler les sénateurs *seniores* ne veut pas dire que celui qui s'exprime ainsi établisse une relation entre leur âge et le sien, pas plus que l'emploi du mot *maiores* pour désigner les ancêtres ne suppose que le descendant se prenne pour point de comparaison. L'emploi du comparatif latin est une simple survivance d'un état de langue où l'expression d'une qualité, d'une situation, d'un moment, était conçue par rapport à la qualité, à la situation, au moment exclu ou complémentaire.

En ce qui concerne le latin encore, je voudrais relever qu'il n'y a pas (p. 22) entre *optimi* (cf. *ops*) et *maiores* la différence d'une qualité intellectuelle à une qualité corporelle, que *prior* (p. 19) n'a pas plus de valeur locale que temporelle, ni inversement, que *princeps* (ibid.) désigne moins celui qui prend la première place que celui qui fait le premier prélèvement sur le butin (cf. *particeps*), qu'enfin (cf. ce qui a été dit plus haut) la substitution de *seniores* à *senes* (p. 19) est bien loin de répondre à un éveil de l'individualisme.

Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik. Laut- und Formenlehre, Syntax und Stilistik*, in 5er Aufl. völlig neu bearb. von Manu Leumann und Joh. Bapt. Hofmann, 1e Lief.: *Einführung, Laut- und Formenlehre* (Handb. der Altertumswiss., begr. von I. von Müller, in neuer Bearb. hrsg. von W. Otto, II, 2). München, Beck, 1926, x & 344 pages.

Voilà un de ces ouvrages qui savent résister à l'épreuve du temps : il y a près d'un demi-siècle qu'a paru la première édition, et celle-ci est

la cinquième ; à vrai dire, comme pour la maison de Romulus, tant de réparations ne laissent plus guère reconnaître l'édifice primitif, et, quoique M. Leumann s'en défende dans sa préface, ce n'est plus un arrangement de l'ouvrage ancien, c'est vraiment, et heureusement, un nouvel ouvrage qu'il nous présente.

La première grande innovation est d'avoir fait précéder le livre d'une copieuse introduction de M. J. B. Hofmann : *Entwicklung und Stand der lateinischen Sprachforschung* (p. 3-35). Je ne parlerai aujourd'hui que de cette partie introductive, réservant pour une autre fois l'examen d'ensemble de la grammaire proprement dite.

M. J. B. Hofmann me permettra de commencer par une critique que je voudrais en somme qu'il prît pour un éloge. Il a l'esprit trop ingénieux, trop original, trop épris de nouveautés pour avoir pu s'astreindre à la tâche annoncée par le titre, de présenter en un tableau objectif l'état actuel de la science et des méthodes, et l'on peut regretter que M. Hofmann n'ait pas eu la liberté, hors de tout cadre imposé, d'exposer ses idées personnelles sur les tâches de la philologie et de la linguistique latine. Ceci dit, je suis plus à l'aise pour signaler quelques-unes des lacunes qui m'ont le plus frappé dans son exposé historico-méthodologique.

Dans le chapitre où M. Hofmann passe en revue « die Träger der Literatur im Lichte der Sprachgeschichte », les faits essentiels sont bien mis en lumière, sauf un, qui est susceptible, à partir d'une certaine époque, de donner à tous les autres leur vrai sens et leur valeur : c'est le caractère extraordinairement composite que le latin a acquis dès le IIe siècle de l'Empire à la suite d'une évolution où tous les courants ont déversé en lui leurs apports successifs : largue archaïque, langue parlée, langue de la poésie, provincialismes, hellénismes... ; ce n'est pas assez à chaque période de signaler chaque appoint ; il faut noter que finalement, grâce à l'attitude d'écrivains épris de tradition et enclins à l'imitation, rien ne se perd des apports successifs, les acquisitions se superposent et s'enchevêtrent, et l'on aboutit à une langue pot-pourri, si riche qu'elle gagnerait à l'élimination, mais si artificielle que le sens même du choix fait défaut à ceux qui l'emploient.

M. Hofmann a des idées si arrêtées en ce qui concerne le développement de la langue parlée (cf. p. ex. son étude *Die lateinische Umgangssprache* dans la *Indogermanische Bibliothek* de W. Streitberg) qu'il ne pouvait se tenir de leur donner dans cet exposé général la place qu'elles méritent. On trouvera résumé p. 10 l'essentiel de sa théorie sur le caractère affectif de la langue parlée. J'ai dit ailleurs (cf. cette Revue, 1926, p. 137 et suiv.) comment je m'associe volontiers à cette conception, à

condition qu'on voie dans l'affectivité un des traits, et non pas le trait essentiel et fondamental de cette langue. Si l'affectivité est le critérium de la langue parlée, que fera-t-on et de Martial, et de Lucain, et des tragédies de Sénèque, et des péroraisons de Cicéron, et des thèmes émotifs si complaisamment développés par les auteurs les plus savants et les plus conventionnels ? Et que fera-t-on, d'autre part, de tout ce qui dans la langue familière exprime la médiocrité, la nonchalance, la banalité caractéristiques de certaine mentalité populaire ? En une matière extraordinairement complexe, M. Hofman a peut-être trop simplifié la méthode et appauvri l'explication.

Je souscris à ce qui est dit de la méthode (p. 11-12), et en particulier de l'intérêt qu'il y a à séparer le point de vue synchronique du point de vue diachronique, surtout en stylistique et en sémantique; en ce qui concerne le point de vue diachronique, il convient de retenir la théorie de M. W. Horn (p. 12) sur la « substitution », d'après laquelle toute perte dans la langue est compensée par une acquisition. Les idées de « l'école de Meillet » sont assez bien mises en valeur. On peut regretter seulement, en ce qui regarde la syntaxe (p. 13-14), que M. Hofmann n'ait pas signalé, fût-ce pour la critiquer, l'attitude prise récemment par M. Juret, et n'ait rien dit non plus (sauf sur un point particulier, p. 32) des controverses relatives au conflit de la logique et de la psychologie dans l'évolution de la syntaxe. Rien non plus, sauf erreur de ma part, sur la grave question, si bien posée par MM. F. Brunot, Ch. Bally, H. Delacroix, des rapports entre la langue et la pensée.

Excellent, dans le chapitre de la sémantique, ce qui est dit (p. 24) du « Nebensinn » des mots, du rôle que jouent dans le développement des significations les valeurs occasionnelles, les valeurs par association, l'affectivité, l'intonation, etc. Pourquoi, à côté de cela, n'y a-t-il rien sur la question si importante de « l'emploi » du mot, dont la considération doit souvent primer celle du sens, et presque rien, sauf une ou deux allusions, sur le rôle des formules, groupes, locutions et clichés ?

La définition de la phrase (p. 30), qui est enfermée dans une formule bien compliquée, est excellente en ce qu'elle tient compte de l'expression « externe » (intonation, gestes, etc.) autant que de la construction syntaxique, ce qui permet de corriger bien des interprétations formelles de la grammaire traditionnelle et donne le meilleur moyen de rendre la vie à une langue morte.

La stylistique est étrangement sacrifiée : M. Hofmann, tout en signalant que nous sommes loin de la conception ancienne de la « syntaxis ornata », se résigne à s'en tenir encore pour l'essentiel à ce point de vue, « da weitergesteckte Ziele vorläufig nicht zu erreichen sind » (p. 34). J'ai

dit récemment (dans les *Mélanges Rozwadowski*) comment je crois pouvoir envisager « les tâches de la linguistique » ; je n'y reviendrai pas ici. Il faut reconnaître en tout cas que M. Hofmann, comme on peut s'y attendre d'un esprit aussi curieux, élargit autant qu'il peut, dans le cadre qu'il a adopté, le rôle de la stylistique, et fait par exemple une large place à la considération des procédés phoniques. Trop large même à mon gré, du moins débordant sur une autre catégorie (p. 34-35) : les procédés phoniques s'expliquent fort bien par le travail de la langue sur soi, par la recherche instinctive du rythme, du « Wohlklang », sans qu'on doive faire appel nécessairement à un sens magique; M. Hofmann ne va-t-il pas jusqu'à affirmer que la métaphore et la litote ont leur origine dans des phénomènes de superstition verbale (p. 35)? Dirai-je en terminant que M. Hofmann ne mentionne même pas la question si extraordinairement importante en latin de l'ordre des mots?

Je dépasserais les dimensions d'un compte-rendu si, après avoir noté ce qui manque dans l'introduction de M. Hofmann, je voulais signaler tout ce qu'on y trouve d'idées neuves, de formules ingénieuses, de suggestions fécondes. J'en conseille vivement la lecture à tous ceux qui sont à l'affût de nouveautés; ils y trouveront matière à réflexion et en retireront l'impression que notre vieille philologie, dont le champ paraît si usé par le labeur des générations, ne se refuse pas à de nouveaux défrichements.

J. Bourciez, *Le « sermo cotidianus » dans les Satires d'Horace*. Paris, De Boccard, 1927, 113 pages.

Voilà certes un sujet d'étude que je n'aurais pas choisi; il n'y a guère de « sermo cotidianus » dans les Satires d'Horace; il y a une langue extrêmement composite et savante, faite de tout ce qu'un lettré homme du monde peut prendre à la langue de son temps, à celle d'autrefois, à celle des poètes, enrichie de formules, citations, allusions, imitations, réminiscences, agrémentée d'une fantaisie personnelle toujours en éveil, accommodée au goût d'un public très raffiné, caractérisée en somme par l'art du mélange et de l'accommodation. Ce qu'il y a de familier dans Horace, ce n'est pas la langue, c'est le ton. Les deux choses sont-elles sans rapport entre elles? Pas tout à fait, et c'est dans cette mesure qu'une partie du livre de M. Bourciez peut se défendre; le ton familier résulte surtout de la construction de la phrase, et c'est dans la seconde partie de son exposé, concernant la syntaxe, que l'auteur présente quelques faits intéressants.

De la première partie, la plus considérable, j'aurais éliminé d'abord les mots désignant des objets familiers et vulgaires (M. Bourciez ne les

écarte qu'en partie), puis presque tous les diminutifs, non seulement ceux qui sont de vrais diminutifs, mais aussi beaucoup des « expressifs » (*capella* est si peu « cotidianus » que c'est le mot de Virgile!), les mots en *-tor*, *-arius*, *-iuus* (dans les exemples cités c'est encore l'objet et non le mot qui est familier), la plupart des fréquentatifs (*imperitare* est un mot solennel et dans Horace et dans le passage de Plaute cité). Des emplois figurés (p. 20 et suiv.), j'en retiendrais bien peu comme familiers : *rex* au sens de riche (?) est de la phraséologie stoïcienne; *cubare* = être alité, n'est pas un mot figuré... Même dans la partie syntaxe, il y aurait bien à reprendre : l'indicatif avec *sunt quos* (p. 73) est si peu familier qu'il est dans les *Odes;* le *tamen* de II, 7, 61 (p. 81), omis du reste dans la citation, n'a rien à voir avec *enim;* la parenthèse (p. 90) n'a rien qui caractérise le parler courant; il va de soi (p. 89) que la langue parlée connaît les conjonctions; comment dire (p. 77) que « là où la langue littéraire use de deux mots différents la langue parlée peut exprimer deux fois le même mot », et en conclure que *saepe... saepe* est familier? Comment répéter (p. 82) cette vieille erreur que « l'ordre des mots reproduit la marche des idées »? Les interprétations sont parfois d'une complexité déroutante : *sale defricare* (p. 44) est une locution « d'une familiarité artificielle, mais dont les termes sont si heureusement ajustés que leur groupement semble d'abord populaire; c'est au même procédé qu'il faut ramener *nigrae sucus lolliginis;* la métaphore est d'ailleurs ici d'une allure incontestablement littéraire (!) ». Dans les cas embarrassants, M. Bourciez se laisse aller à invoquer soit le caprice de l'écrivain, soit un certain *sermo urbanus* dont il est bien difficile de savoir ce qu'il représente (p. ex. p. 75), et dans sa conclusion même (p. 105) il ne sait pas bien à quel niveau social situer le *sermo* dont il a donné l'image. Mais le plus grave est assurément que M. Bourciez s'est mépris, à mon avis, sur l'idée directrice de sa thèse : le parler familier lui paraît caractérisé par le souci qu'a le sujet parlant « d'exprimer avec force et précision sa pensée » (p. 20), ou encore (*passim*) par le besoin de la rapidité. Je n'insisterai pas sur cette erreur de principe; M. Bourciez aurait pu l'éviter s'il s'était informé de l'état actuel de la question; mais la bibliographie qu'il donne en tête de son livre, où nous voyons figurer, à côté d'ouvrages de G. Dottin ou de Mlle de la Harpe qui lui ont fourni en tout et pour tout une référence, des séries comme *Archiv für lat. Lexicogr.*, 1844-1909, ou *Hermes*, depuis 1866 (!), mais à peu près aucun des nombreux ouvrages spéciaux depuis Mohl et Wölfflin jusqu'à K. von Ettmayer et J. B. Hofmann, cette bibliographie est tout à fait insuffisante et nous prévient dès l'abord que la question va être mal posée.

Un livre manqué n'est pas nécessairement un livre sans mérite : il y

a dans l'ouvrage de M. Bourciez une masse d'observations de détail utiles à l'intelligence du texte d'Horace, et aussi des développements auxquels chacun souscrira, comme p. 86 sur l'usage de la parataxe et le rôle de l'intonation dans la langue parlée; M. Bourciez a appliqué beaucoup d'ingéniosité à traiter un sujet difficile et ingrat; c'est là une œuvre de début; M. Bourciez nous en apportera d'autres où il donnera mieux sa mesure; il a au reste de qui tenir.

Pline le Jeune. Lettres, t. I : livres I-III; texte établi et traduit par Anne-Marie Guillemin. Coll. G. Budé, Paris, Les Belles Lettres, 1927, XLII et 2 × 146 pages.

L'édition de *Pline le Jeune* sera complète en quatre volumes; le premier contient, outre les trois premiers livres de la Correspondance, une copieuse introduction biographique, littéraire, épigraphique; le vol. III contiendra avec la fin des Lettres un index des noms propres accompagné d'une notice concernant les contemporains de Pline cités dans les lettres; le vol. IV sera consacré par M. Durry à la Correspondance avec Trajan et au Panégyrique.

L'édition de Mlle Guillemin est un modèle de science et de conscience. L'auteur n'a laissé échapper aucune occasion d'enrichir son ouvrage : à l'affût des moyens d'information les plus récents, elle n'a omis, que je sache, aucun secours bibliographique; attentive à provoquer la collaboration des spécialistes, elle a pris les avis de M. A. Merlin pour l'histoire et l'épigraphie, de M. H. Lévy-Bruhl pour les questions de droit; M. J. P. Postgate a étudié avec elle la présentation du texte, et M. Durry a collaboré à l'introduction.

Si par ce moyen l'auteur s'est assuré un contrôle dont bien des éditeurs ont tort de faire bon marché, vu la compétence encyclopédique que l'étude d'un texte exige du philologue, la tâche personnelle de Mlle Guillemin n'en est pas diminuée. L'introduction toute seule représente non seulement une mise en œuvre des résultats acquis par des travaux antérieurs, mais aussi l'aboutissement de recherches personnelles et pour une part un exposé d'idées neuves : ce que Mlle Guillemin nous dit p. XXVIII des défauts de Pline expliqués par son siècle, p. XXXI de l'attitude qu'il prend, vis-à-vis de Cicéron, d'un louangeur indocile, contient en germe des développements qui feront la matière d'un ouvrage en préparation sur Pline et son temps.

Pour l'établissement du texte, Mlle Guillemin a repris à son compte le travail des derniers critiques, en particulier de MM. E. K. Rand et Gunnar Carlsson, et s'est tenue en correspondance constante avec l'éditeur récent qui fait autorité, M. E. T. Merrill. Elle reste convaincue, quoique sans arguments nouveaux, qu'il convient de maintenir la préférence ac-

cordée généralement à la famille MV, dite « des neuf livres ». L'apparat critique est copieux, et dispense désormais d'avoir recours à celui de l'édition Merrill, qu'il rectifie même en quelques endroits; de la mine abondante qu'il nous fournit je tirerai la matière de quelques observations de détail.

Mlle Guillemin n'explique pas les variantes; je sais bien que c'est en général inutile et assez souvent impossible; il en est pourtant de telles que l'on ne peut les négliger sans plus : I, 5, 8, le nom *Fabium* est dans plusieurs manuscrits *Rusticum;* peut-on admettre une confusion entre ces deux noms sans l'expliquer par la suggestion d'un *Rusticus* qui paraît deux fois dans la même lettre? — I, 20, 17, *Periclen* est devenu dans certains manuscris *Hyperiden*, ou quelque chose d'approchant; ne serait-on pas tenté de voir dans cette dernière forme une *lectio anterior*, si l'origine de la confusion ne nous apparaissait dans le *Hyperiden* qui précède de peu (I, 20, 4)? — Parfois, c'est l'hypothèse d'une glose qui pourrait rendre compte d'une leçon singulière : III, 1, 8, les manuscrits se partagent entre les deux leçons *lotus* et *illic;* M. Postgate corrige par addition *lotus ilico;* n'y aurait-il pas dans *illic* la trace d'une glose *in lecto* que justifierait le voisinage de *accubat* et de *cibum differt?* — II, 6, 4, *Qui fieri potest? Potest quia...* le second *potest*, qui fausse le sens de la réponse (la question ne porte pas sur *potest*, mais sur *qui*, auquel répond *quia*), ressemble bien à une explication de construction introduite après coup. — II, 87, 16, dans le complexe *a mari plures* [*fenestrae*], *ab horto singulae, sed alternis pauciores*, ne suffirait-il pas de retenir *ab horto singulae alternis*, en considérant les mots *sed pauciores* comme la trace d'une glose explicative *scilicet pauciores?*

Encore que le texte de Pline, vu la complexité de la tradition, invite assez naturellement à la critique, Mlle Guillemin est très avare de conjectures, et on ne peut l'en blâmer, par exemple quand elle conserve, III, 19, 7, le texte traditionnel, que son commentaire justifie parfaitement. Elle a pourtant accueilli avec assez de complaisance des propositions de J. P. Postgate, dont plus d'une me paraît inquiétante; ainsi l'addition de *quae*, I, 20, 7 (le texte *illum permulta dixisse, cum ederet omisisse* s'explique fort bien ainsi). Je ne souscrirais pas non plus à toutes les propositions orthographiques de Postgate; par exemple le *prohoemiatur* de III, 3, 3, paraît bien être un hyper-grécisme comme le *heschines* de I, 20, 4.

Je ne suis pas sûr d'être toujours d'accord avec Mlle Guillemin sur l'interprétation du texte : I, 4, 1, dans *ex epistulis meis... una illa breuis et uetus sufficit*, il n'est guère possible de faire de *illa* un neutre pluriel, au rebours de ce que suggère invinciblement la construction de la phrase;

I, 9, 8, je traduirais *nihil agere* par « ne faire rien qui vaille »; I, 24, 2, « sans quoi cette acquisition ne lui ferait pas plaisir » est bien loin du texte; II, 5, 13, la rédaction de la phrase finale est amphibologique et ferait croire qu'on exige la même mesure d'un discours et d'une lettre; II, 8, 1, *studes* et *studia* s'appliquent au « travail de tête », mais non spécialement à la « pensée »; II, 17, 16, je me demande si les *uiolae* qui embaument à demeure la terrasse de la villa ne sont pas des giroflées, comme dans Virgile, *Géorg.*, IV, 32, plutôt que les violettes du premier printemps; III, 16, 1 et 13, dans *facta clariora* je verrais des actions d'éclat plutôt que des actions « connues »; III, 19, 5, y a-t-il une raison majeure de ne pas comprendre *materia* = « le bois de rapport »? La lettre I, 6, est intitulée à la Table « Une chasse dans les bois de Toscane », et la note de la p. 13 nous explique que dans sa propriété du Laurentin Pline n'aurait pas eu le temps de chasser; pourtant il s'y retire, I, 22, 11, pour y trouver le loisir, et nous dit, I, 17, 3, qu'elle est environnée de bois et de montagnes.

Ayant donné beaucoup de place à l'apparat critique, Mlle Guillemin se trouve disposer de blancs à la page de traduction; elle en profite pour y loger un commentaire dont on lui saura gré. Si parfois la place vacante lui a conseillé des développements qui ne s'imposaient pas, en revanche le plus souvent ce commentaire qui accompagne et guide le lecteur nous fournit fort utilement le fond de décor devant lequel Pline se met en scène avec complaisance. Il y a là une présentation fort agréable, par une des personnes qui connaissent le mieux cette époque complexe. Si la traduction a des imperfections, Mlle Guillemin avec sa modestie coutumière est la première à nous les signaler, s'imposant par exemple de mettre en italique tous les mots qu'elle s'est crue obligée d'ajouter au texte original. Dans l'ensemble, cette traduction est d'une interprète qui sympathise avec son modèle; de là ses qualités, qui sont de compréhension, de finesse, d'ajustement; de là peut-être un risque, qui était d'habiller l'écrivain d'un vêtement avantageux, propre à voiler ses artifices, ses coquetteries, ses faux brillants; la traduction est d'une lectrice qui, à force d'avoir vécu pendant des années de la vie de son auteur, se substitue réellement à lui, repense ce qu'il a écrit, le reprend à son compte, et le rend sans artifice. Le principal agrément de cette traduction est que le travail, qu'on sait considérable, n'y est pas apparent.

Notes critiques sur l'Orator et sur Isée, par L. Havet, et *Bibliographie de L. Havet*. Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 252. Paris, Champion, 1927, 117 pages.

« L. Havet a rédigé les premières de ces Notes lors de la publication,

dans la collection G. Budé, de l'*Orator* de Cicéron par M. H. Bornecque. A l'aide de l'édition Bornecque et de l'édition Heerdegen, et en appliquant une méthode qu'il avait déjà expérimentée sur le *De senectute* (*Journal des savants*, juillet-août 1902; voir *Manuel de critique verbale*, par. 1499-1503) et sur Festus (Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 214), L. Havet a examiné la partie de l'*Orator* qui nous a été conservée à la fois par les copies de L et par A. Pour de nombreux et longs passages il est arrivé à reconstituer la linéation d'un manuscrit qui serait l'ancêtre commun de L et de A. Ces résultats sont présentés, suivant l'ordre même du texte de Cicéron, dans la première série des Notes critiques. Dans la seconde série sont réunies des conjectures diverses, sous-classées d'après la nature des fautes envisagées. »

C'est en ces termes que présentent cette publication posthume Mlle A. Freté et M. L. Nougaret. Chargés par L. Havet lui-même de la publication de ses œuvres inédites, ils se sont bornés à la vérification du détail et à la correction des épreuves. Il faut leur savoir gré de l'hommage ainsi rendu à la mémoire du maître, et le signataire de ces lignes est heureux de s'y associer en y associant aussi la Société des Études latines.

Le même fascicule contient une Bibliographie de L. Havet, établie par M. L. Nougaret en 556 numéros pour les seules publications proprement scientifiques. Remercions et félicitons M. Nougaret de nous avoir, au prix de patientes et méthodiques recherches, donné cette image de l'activité incroyable du maître; il paraît presque invraisemblable qu'aucune publication ait pu lui échapper; cependant, puisqu'il fait appel dans sa préface aux lecteurs qui pourraient lui signaler des omissions, je lui indique celle d'un article de la *Revue internationale de l'enseignement* (1911), intitulé *Peu et bien*, sur la fameuse question (qui a si peu progressé depuis) de la prononciation du latin.

Auli Gellii Noctium atticarum Praefatio, texte revu, publié avec une traduction et un commentaire exégétique, par P. Faider. Extr. du *Musée belge*, 1927, t. XXXI, fasc. 3-4, 31 pages.

On n'a pas oublié que M. P. Faider avait déjà publié il y a quelques années une petite édition scolaire d'extraits d'Aulu-Gelle; il nous adresse aujourd'hui dans un tirage à part du *Musée belge* le texte de la préface des *Nuits*, qui donne si bien, comme on sait, le ton de l'ouvrage. Ce texte est établi d'après l'édition de Hosius et celle de M. Hertz, dont M. Faider a eu la bonne fortune d'acquérir un exemplaire annoté de la main même de l'auteur. Voilà un excellent texte d'explication à proposer aux élèves, qui auront ainsi sous la main le meilleur commentaire qui soit. M. Faider est de ces maîtres qui ne craignent pas de soumettre au public les tra-

vaux sortis de leur enseignement, persuadé à juste titre que ce qui est bon à enseigner ne l'est pas moins à publier.

Skrifter utgivna av K. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, t. XXIV, fasc. 4, 6, 7, 11. Uppsala, Almquist, 1927.

Ce n'est pas la première fois que j'ai à signaler l'activité de l'école philologique d'Upsal; chaque volume nouveau des *Skrifter* nous apporte une collection d'études bien conduites et comme systématisées selon une volonté directrice. Le présent volume contient quatre séries d'études critiques : P. Persson, *Kritische-exegetische Bemerkungen zu den kleinen Schriften des Tacitus* (116 pages); G. Thörnell, *Ad scriptores Historiae Augustae et Ammianum Marcellinum adnotationes* (18 pages); H. Sjögren, *Ad Ciceronis Epistulas ad Atticum*, l. v-viii (20 pages); J. Samuelsson, *Ad Valerium Flaccum*, l. iii-vii (12 pages).

Il n'entre pas dans le cadre de ces comptes-rendus d'examiner en détail des études de critique textuelle, mais je dois dire avec insistance qu'il y a là des contributions précieuses pour les éditions futures; en particulier il sera impossible de négliger les remarques de M. P. Persson sur le texte de Tacite : elles contiennent, outre des conjectures ingénieuses et habilement présentées, des interprétations du texte traditionnel fondées sur un sens affiné du latin et une connaissance approfondie de la langue de Tacite : je signale, à la suite de simples sondages, l'explication judicieuse de la construction exclamative : *Dial.*, 6, 15, quod gaudium... coire populum! — du raccourci d'expression : *Dial.*, 6, 26, quamquam alia diu serantur..., gratiora tamen quae sua sponte nascuntur, — de l'accusatif « inséré » : 16, 17, cum audio antiquos = quand j'entends dire « les anciens » —, une interprétation nouvelle de la fameuse phrase sur les *Germani* (*Germ.*, 2, 16), etc., etc.

G. Wiman, *Textkritiska studier till Apuleius*. Doktorsavhandl. i latinsk filolologi vid Göteborgs Högskola, Serie Fr. O. M., 1926, fasc. III. Göteborg Eranos' Förlag, 1927, 89 pages.

C'est aussi de Suède que nous vient cette étude critique du texte d'Apulée, qui n'a pour nous que le tort d'être écrite en suédois. Elle vise une centaine de passages de *Apol.*, *Flor.*, *Metam.*, *De mundo*, *De deo Socratis*, dans lesquels l'auteur trouve le moyen d'ajouter notablement aux conjectures souvent heureuses de Helm, P. Thomas, etc.

Même si elles n'emportent pas toujours la conviction, il est impossible de ne pas s'extasier sur l'ingéniosité de conjectures comme *Socr.*, 18, *ui daemonis praesagiari egebat; Socr.*, 17, *me⟨at⟩ ad dicendum exort[at]us* (équilibre savant de l'addition et de la suppression d'un *at* issu de la marge); *Apol.*, 23, *contentu* (de *contendo*) pour *contemptu*, etc. Le grand

mérite des propositions de M. Wiman, c'est d'être méthodiques et fondées sur une interprétation solide, pénétrante de la mentalité, du style et de l'usage d'Apulée; aussi le conduisent-elles aussi bien à défendre le texte traditionnel qu'à le corriger, par exemple quand l'auteur conserve avec raison *Met.*, I, 2, le double accusatif *sudorem frontem exfrico;* VI, 29, la tournure au premier abord étrange *quid meis pedibus facere contendis?*, etc.

J. Oko, *Catulliana et Horatiana*, Materjaly i Prace Wydialu, I, 2. Vilna, Nauk, 1224, 42 pages.

Si je mentionne ce commentaire de M. Oko, ce n'est pas que je trouve un intérêt réel à la comparaison de Catulle et d'Horace; je dois dire même que je ne souscris pas à la démonstration tentée p. 34 (150) et suiv. pour établir qu'Horace a imité Catulle; la vérité semble bien être qu'Horace a affecté d'ignorer son prédécesseur, peu soucieux d'être le « simius nil praeter Caluom et doctus cantare Catullum ». Les points de contact apparents entre les deux œuvres ne dépassent pas la mesure de ce que peut faire le hasard, l'usage de la même langue poétique et la communauté d'inspiration à des époques peu distantes; ainsi pour *pudet tanti mali* = *hoc pudet fateri* (p. 36-37); *petitus imo spiritus* et *nascuntur pectore ab imo* (p. 37); *nec uno contenta* = *uno contentas solo* (p. 39); *satis superque ditauit* = *basiationes sint satis superque* (p. 41); *tu pudica tu proba* = *pudica et proba* (p. 42); dans tous ces exemples il s'agit de formules, de clichés, de proverbes, qui sont à tout le monde; en tirer parti comme le fait M. Oko constitue une erreur de méthode contre laquelle je voudrais mettre en garde les jeunes travailleurs.

Je ferai bon marché aussi des commentaires sur l'esprit, la langue, le style des poésies de Catulle : il y a là des remarques judicieuses, mais qui peuvent être faites à propos de n'importe quel auteur, de n'importe quelle langue, et là aussi la méthode est en défaut. En revanche, j'ai plaisir à signaler p. 24 et suiv. un développement fort intéressant sur le procédé qui consiste dans la reprise d'un mot ou d'une expression, destinée à faire, comme dit M. Ch. Bally, un « effet par évocation » : type *Lucr.*, V, 950, lauere *umida saxa,* | *Vmida saxa* super... M. Oko a raison de chercher très haut l'origine du procédé et de le signaler chez Homère. Il passe en revue l'usage qu'en ont fait les poètes latins, d'où il ressort qu'il y a là un procédé traditionnel, imité d'un auteur à l'autre, et très caractéristique de « l'arsenal poétique des anciens ».

A. Gwynn, *Roman education from Cicero to Quintilian.* Oxford, Clarendon Press, 1926, 260 pages.

Ce livre, qui d'après la préface semble l'œuvre d'un débutant, n'en est

pas moins très riche de faits, de réflexions personnelles, de lectures et d'idées.

Je ne lui ferai que deux reproches principaux : d'abord la réalité qu'il doit nous faire atteindre et les témoins qu'il interroge sont insuffisamment distingués; les grandes figures de Cicéron et Quintilien font oublier un peu l'ensemble des menus faits, des détails, des interprétations qui doivent servir de matière à une histoire de l'éducation. Nous suivons trop les démonstrations des grands théoriciens, et nous voyons trop peu l'école, l'élève, l'organisation des études, les conditions sociales du travail intellectuel, la vie pédagogique...

D'autre part, l'interprétation des témoignages, dans une matière aussi complexe, ne pouvait aller sans une explication préalable des termes techniques; ce n'est pas que M. Gwynn omette de nous les expliquer, mais son commentaire manque souvent de précision et de sûreté. On trouvera p. 88 et suiv. une définition de *ars* qui satisfait l'esprit et qui se fonde sur des textes : « une technique ramenée à des principes »; mais on doit savoir qu'il reste bien peu de cette signification dans la plupart des cas où le mot est employé; quant à *bonae artes*, cité d'après *De orat.*, I, 158, il a dans le passage considéré un sens bien différent de celui qui lui est attribué. Il y a p. 84, 87 et 91, un enchevêtrement de termes latins et grecs (*litterator* = γραμματιστής, *grammaticus* = γραμματικός = κριτικός) qui est insuffisamment débrouillé et qui montre à quel point nous sommes loin d'être au clair sur le détail de cette terminologie. P. 57, 58, l'interprétation de *humanitas* par le souvenir du mot de Térence *homo sum* est certainement trop étroite, ou trop large, et fournit l'occasion de nous rappeler que l'explication des termes techniques par leur sens « premier » est bien fallacieuse (qu'on pense à nos classes de « lettres » et de « grammaire », à ce que désigne une « philosophische Fakultät », etc.).

Il y a trop peu de dates dans l'ouvrage de M. Gwynn; les idées et les théories sont insuffisamment situées dans le temps; un peu plus de chronologie nous eût éclairés, et aussi nous eût fait apparaître des lacunes, comme celle qui sépare si fâcheusement pour nous la génération de Scipion de celle de Sylla.

Sur l'évolution même des idées et des modes littéraires ou pédagogiques, il y a peu à reprendre; je signale un bon développement, p. 229 et suiv., sur la substitution des classiques latins aux classiques grecs à l'époque de Quintilien. Pourtant il y aurait eu davantage à dire sur le rôle de la philosophie dans la formation de l'orateur (en particulier p. 239 et suiv.) : le *Dialogue des orateurs* nous dit les abus auxquels avait conduit l'usage des thèmes philosophiques et la réaction qui s'ensuivit.

Mais M. Gwynn ne va pas au delà de Quintilien, et ne fait que mentionner brièvement quelques idées de Tacite; c'est pourtant l'auteur du *Dialogue* qui était le plus propre à éclairer d'une vive lumière l'histoire de l'éducation oratoire; beaucoup d'idées et de faits fournis par le texte de Cicéron ne prennent leur sens que si on les confronte avec le jugement de Tacite, et la conclusion de M. Gwynn, qui est un peu étroite et peu en rapport avec l'ampleur de l'enquête qui la précède, aurait gagné beaucoup à une incursion plus hardie dans le siècle où nous rencontrons les grand noms de Tacite, Pline et Sénèque.

J. Toutain, *L'économie antique*. Bibl. de synthèse historique, L'Évolution de l'humanité, dirigée par Henri Berr, n° 20. Paris, la Renaissance du livre, 1927, xxvi & 439 pages.

Des volumes si précieux de cette collection, celui-ci n'était pas le moins impatiemment attendu. Non que le sujet présente un attrait comparable à celui de tels autres volumes, mais la science économique de l'antiquité, du fait même qu'elle passe pour être d'un abord difficile, demandait à faire l'objet d'une étude systématique. Il faut donc savoir gré à M. Toutain d'avoir assumé une tâche aussi ardue. Il faut se féliciter aussi de ce qu'il y ait été si heureusement préparé par toute une carrière scientifique occupée à la résurrection de l'antiquité. On trouvera dans ces pages, non pas seulement l'habile mise en œuvre des travaux accumulés depuis un demi-siècle, mais une part personnelle d'interprétation et de découverte qui confère au livre sa réelle valeur.

La difficulté de mettre sur pied une œuvre pareille était double : d'une part, certaines périodes nous sont presque complètement inconnues; d'autre part, dans les cas les plus favorables, nous sommes en présence d'une poussière de faits dont il est extrêmement malaisé de dégager la signification. Du fait du hasard qui préside à la conservation des documents, du fait des destructions que comporte la succession de périodes de civilisation intense sur un même domaine, il résulte que la somme de nos connaissances sur une période ou une région donnée ne fournit pas nécessairement une image exacte de la réalité poursuivie, et l'historien court le risque de nous présenter une accumulation de faits qui ne soit pas une synthèse. On trouvera peut-être que M. Toutain procède parfois à cet égard avec une prudence excessive, en laissant les conclusions se dégager d'elles-mêmes plutôt qu'il ne les formule.

Il n'en ressort pas moins avec netteté de son ample exposé que l'évolution de l'économie romaine s'explique essentiellement par un fait capital : l'échec de la politique agraire. Née de l'agriculture et de l'élevage dans un petit canton du Latium, la puissance romaine s'est accrue tant

que la production et la conquête ont marché de pair; elle s'est effondrée, avec le retard que comportent les grandes évolutions sociales, lorsqu'il est apparu que le conquérant était hors d'état d'exploiter le sol de sa conquête : organisation défectueuse de l'*ager publicus*, désaffection des campagnes, tares de la main-d'œuvre servile, développement sans contrepartie de la grande propriété, abus des importations, distributions au peuple, abaissement du colonat au niveau du servage, insuffisance des lois agraires, interventions arbitraires de l'État, toutes les réformes et tous les palliatifs trahissent l'impuissance de la Rome impérialiste à organiser la production agricole, à instituer, pourrait-on dire, la politique du blé. Ce sont là des idées qu'on trouve éparses dans le livre de M. Toutain; peut-être aurait-il été possible de leur donner plus de relief, en particulier dans le chapitre de conclusion, que l'on jugera peut-être un peu brusqué.

Comme j'ai lu surtout le livre en philologue, c'est en philologue que je poserai une question à M. Toutain; ne pense-t-il pas, lui qui a suivi avec tant de maîtrise dans la première partie de son livre l'évolution de l'économie grecque, qu'il serait possible de faire ressortir avec plus de netteté dans l'économie romaine l'apport des Grecs? Aux documents que nous procurent les sciences historiques on pourrait, me semble-t-il, joindre ceux que nous fournit la langue. Le latin technique, et la langue de l'économie en particulier (banque, commerce, métiers, culture, construction, etc.), est grecque pour une large part : y a-t-il simple transposition imputable à une mode, ou n'y a-t-il pas plutôt emprunt de notions, d'usages, de procédés, d'instruments? Je crois qu'il y a là un vaste champ d'exploration, dont l'étude ne changerait certes rien aux conclusions de M. Toutain, mais révèlerait sans doute chez les Romains emprunteurs des incapacités et des lacunes significatives. Je voudrais voir sur ce point quelque philologue entreprendre une recherche qui nous éclairerait sur l'étendue, la chronologie et la répartition des emprunts. Mais je voudrais surtout voir tous les jeunes philologues, avant d'entreprendre par quelque point que ce soit l'étude de la pensée, de la littérature et de la langue latines, se mettre d'abord au courant, par la lecture d'un livre comme celui-ci, des conditions matérielles dans lesquelles a évolué le monde qu'ils abordent.

R. Cagnat, *En pays romain*. Collection d'études d'histoire et d'archéologie. Paris, De Boccard, 1927, 282 pages.

Je n'ai pas beaucoup de scrupules à parler en profane d'ouvrages d'archéologie, puisque les archéologues veulent bien écrire pour les profanes. Ces voyages en pays romain de M. Cagnat sont dans la tradition

des promenades archéologiques de G. Boissier, et offrent au non-spécialiste à la fois attrait et profit. Qui ne lira avec intérêt le chapitre sur le couvent des Vestales, où surgit, parmi des visions du forum, tout un aspect étrange de la vie romaine, mélange de gestes archaïques et de passions modernes? Qui n'éprouvera la curiosité de comparer la Carthage des ruines à celle dont Flaubert nous a si magnifiquement faussé l'image? Qui ne s'amusera aux petits romans de mœurs que nous révèlent les lettres sur papyrus de l'Égypte romaine? On suivra avec entrain le guide le plus averti qui soit dans le circuit des villes romaines d'Afrique, en apprenant tout à la fois l'histoire de la conquête et l'histoire des fouilles; on admirera le tableau si complet que l'auteur nous donne de l'activité des archéologues, soit qu'il s'agisse de fouilles anciennes et de problèmes résolus, comme pour Alésia, soit que s'organisent des entreprises nouvelles qui poseront de nouveaux problèmes, comme en Tripolitaine, où s'exerce l'activité débordante des Italiens. Mais sans conteste le chapitre qui piquera surtout la curiosité du lecteur est celui qui est consacré à Herculanum. Herculanum a joué de malheur : mieux enfouie que Pompéi, plus intacte et plus attirante pour la pioche des chercheurs, elle a été murée, si l'on peut dire, une seconde fois par la construction des localités de Portici et Resina, de sorte que toutes les difficultés sont réunies là contre les entrepreneurs de fouilles. Mais voici que M. Mussolini, en avril 1927, a fait à ses confrères de la *Società romana di storia patria* la déclaration suivante : « Pendant qu'à Rome reviennent à la vie... les monuments les plus augustes de l'antiquité, je me suis proposé de prendre en mains... la renaissance d'Herculanum. En mai prochain... commenceront les nouvelles fouilles. » Et pour que le monde savant soit rassuré sur la méthode à employer, l'orateur ajoutait : « Les fouilles devront être au fur et à mesure photographiées, commentées et publiées... afin d'éviter ce dont beaucoup se sont plaints pour Pompéi, où les ruines et les peintures se sont détériorées si souvent sans avoir reçu une illustration suffisante ». M. Maiuri a été désigné comme directeur des recherches et nous pouvons espérer qu'il voudra bien, comme M. Corrado Ricci l'a fait pour les fouilles de Rome, mettre les lecteurs de cette *Revue* au courant de l'organisation et des premiers résultats de ses travaux.

A. Grenier, *Quatre villes romaines de Rhénanie*. Études d'archéologie rhénane. Paris, Picard, 1925, 175 pages.

Ce n'est pas non plus, ou du moins pas exclusivement à un public de spécialistes que M. Grenier offre ces études : « Les spécialistes, dit-il avec une modestie qui provoque immédiatement la protestation, les ju-

geront peut-être un peu rapides, et les non-spécialistes, un peu longues. » Ni l'un ni l'autre. Tous les lecteurs sans distinction sauront gré à M. Grenier d'avoir montré au public par cette série de monographies à quel degré d'avancement est parvenue l'archéologie rhénane.

Un livre de synthèse comme celui-ci n'eût guère été possible il y a vingt ou trente ans. Il ne l'est aujourd'hui que grâce au labeur acharné, méthodique, des archéologues rhénans. La seule bibliographie des travaux accomplis depuis le début du siècle, que j'ai été amené moi-même à relever dans le cadre de l'archéologie romaine, confond l'imagination par son ampleur et rassure les critiques les plus scrupuleux par le souci de la méthode qui s'y fait jour; les seuls articles sur les principes, l'orientation et la pratique de la « römisch-germanische Forschung » constituent une littérature abondante. Aux archéologues rhénans d'au-delà de la frontière, l'école française de Strasbourg apporte aujourd'hui de la meilleure grâce sa collaboration, à charge de revanche. Dans ce livre et dans celui de M. J. Colin dont je parlerai plus loin voisinent les noms de MM. Krueger et Keune (Trèves), Lehner (Bonn), Drexel (Francfort), Schumacher et Neeb (Mayence), Jacobi (Saalburg), Forrer, Piganiol, Schaeffer, Grenier et Colin (Strasbourg), attestant un loyal désir de s'entr'aider pour achever la résurrection d'une des provinces les plus intéressantes de l'empire romain. M. Grenier, comme M. Colin du reste, se fait un devoir de rattacher l'effort des archéologues actuels à ceux de ses maîtres qui ont été des initiateurs sur ce domaine : E. Babelon, E. Lefèvre-Pontalis, MM. Salomon Reinach, R. Cagnat et C. Jullian.

Les deux premiers chapitres du livre (Trèves, Mayence) avaient déjà paru en 1924 dans le volume du *Congrès archéologique de France* (85e session, tenue en Rhénanie); les deux derniers (Bonn, Cologne) ont été écrits comme les précédents au cours de l'hiver 1922-1923. C'est avouer que nous sommes bien en retard pour en rendre compte, mais les découverles faites depuis n'ont rien changé d'essentiel à la description que donne M. Grenier des villes rhénanes.

Il n'est peut-être pas hors de propos de mettre le lecteur en garde contre une déception que pourrait lui laisser sa lecture, s'il n'est pas familier avec l'archéologie rhénane. D'abord, c'est là, sauf exception, une archéologie de sous-sol; dans un pays où la pierre est rare, et où les guerres ont été fréquentes, les édifices ont été détruits et les matériaux réemployés; il ne reste guère d'ordinaire, comme à Cologne, que les fondations, les égouts et les tombes : rien de la splendeur encore triomphante des ruines italiennes, africaines ou provençales. En outre, dans ces régions frontières, soumises à l'occupation militaire, la civilisation importée est, si l'on peut dire, de second ordre; sauf exceptions, l'art est mesquin, l'ins-

piration commune, la culture sommaire : rien des exhumations brillantes auxquelles nous a accoutumés l'Italie. L'intérêt est ailleurs : il est dans la reconstitution de la vie provinciale, au point de contact et de conflit des civilisations : celtique et germanique, barbare et romaine; il est dans la recherche patiente et méthodique des moindres indices qui permettent de poser ce problème auquel les historiens, selon leur tempérament, apportent des solutions diverses : quelle a été sur ce vaste champ d'expériences l'apport des divers éléments ethniques, culturels, religieux, et en particulier quel a été le rôle des Romains dans la préformation de cette Rhénanie, un des complexes les plus difficiles à analyser de notre monde européen.

J. Colin, *Les antiquités romaines de la Rhénanie.* Les Cahiers rhénans, t. VI. Paris, Les Belles-Lettres, 1927, vi & 296 pages, 26 planches et 39 figures.

C'est aussi pour le public non-spécialiste que M. J. Colin a écrit ce livre; c'est même un peu pour le public non prévenu, auquel il s'adresse comme pour un plaidoyer et une œuvre de propagande.

Les lecteurs de la *Revue* qui ont pu assister aux séances de notre Société savent comment M. Colin a pris position dans la grave question de la méthode à appliquer aux fouilles. A propos des ruines de Strasbourg et de Pompéi, il a exposé dès 1924 (cf. cette *Revue*, 1924, p. 162 et suiv.) quelles précautions s'imposent pour la pratique de la fouille, pour la reconstitution et la restauration éventuelle. L'année suivante, il publiait, à la suite de son livre sur *L'occupation romaine du Maroc* (Rabat, 1925) des *Instructions pour la recherche des antiquités* destinées à servir de guide pratique pour les fouilleurs. Depuis, il a multiplié les articles, les conférences pour conquérir le public à cette idée que le métier de fouilleur s'apprend, et que la fouille conduite sans méthode est une nouvelle et définitive dévastation. Il a signalé les véritables pillages auxquels on s'est livré, sous prétexte de fouilles, dans la nécropole romaine de Sarrebourg en 1920, et plus récemment encore sur le site d'Epomanduodurum, à Mandeure sur le Doubs. Il note que chez nous, sauf à Paris et à Strasbourg, « on ne s'est jamais livré à une étude méthodique et continue pour retracer la naissance et l'évolution d'une ville, pour en ressusciter les édifices et la vie sociale » (p. 22). Afin d'arrêter le « vandalisme » des profiteurs, des ignorants et des négligents, M. Colin demande d'abord au public de s'informer de ses obligations : que, toute trouvaille, toute indication soit immédiatement repérée[1], décrite et signalée soit à la Direction de l'en-

1. Un exemple entre mille pour montrer l'utilité du repérage : on verra dans le livre de M. Grenier dont il est parlé ci-dessus comment, faute d'avoir noté en quel

seignement supérieur, soit au Comité des travaux historiques, soit aux directeurs des musées de Paris ou de province. Ensuite, pour donner toutes les garanties nécessaires, M. Colin demande pour la France la création d'un *Service des antiquités* tel qu'il existe chez la plupart de nos voisins et chez nous-mêmes pour l'Afrique du Nord. Comment ne pas saisir ici l'occasion de répandre cet appel?

Le meilleur argument sans doute que M. Colin apporte en faveur de ses idées, il le tire de l'exemple qu'il a eu sous les yeux en Alsace et particulièrement à Strasbourg, où les fouilles, conduites par M. Forrer, dans des conditions particulièrement difficiles, puisqu'il s'agit d'une ville vivante superposée à une ville morte, ont donné des résultats inespérés. On en trouvera l'historique dans l'Introduction et dans plusieurs chapitres du livre.

Le reste de l'ouvrage est consacré, d'une part, à quelques monographies sur des villes rhénanes : Cologne, Mayence, Andernach, Trèves, choisies en raison de l'intérêt particulier que présente chacune d'elles pour l'histoire de l'occupation romaine; d'autre part, à des chapitres dont les titres indiquent les principaux résultats obtenus par la systématisation des fouilles : Les campagnes, — Les images et les résidences des dieux, — L'art et l'industrie, — Le commerce et les routes.

F. de Visscher, *La formule* paricidas esto *et les origines de la juridiction criminelle à Rome*. Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, XIII, 6, p. 298-332. Bruxelles, Hayez, 1927, 38 pages.

M. de Visscher veut bien nous soumettre cet essai d'explication de la vieille formule *paricidas esto*, dont le sens est de si grande conséquence tant pour l'histoire de la langue que pour l'histoire du droit. Nouvel exemple de l'intérêt que présente la collaboration du juriste et du « philologue », comme dit M. de Visscher, du « linguiste », dirais-je plutôt.

Il n'est, je crois, pas un linguiste qui, préalablement consulté, eût pu encourager M. de Visscher dans son interprétation : *paricidas*, selon lui, veut dire « celui qui est tué à titre de satisfaction ou de compensation » (p. 24). Je me récuse pour la partie juridique de la démonstration, qui conduit l'auteur à penser que *paricidas* doit contenir l'idée d'une sanction et non pas d'un crime; encore y a-t-il dans l'argumentation de M. de Visscher une fissure où le doute aurait beau jeu de s'introduire : rien pour le sens ni pour la forme ne s'oppose à l'étymologie, depuis longtemps proposée, **pasos* (dor. πᾶος) + *caedo*, qui supposerait à *paricidas* le sens

point d'une tour romaine a été faite la trouvaille d'un petit bronze, on a perdu un moyen de dater les fortifications de la ville (p. 132).

de « meutrier d'un proche » ; dans cette hypothèse, *paricidas esto* signifierait : « que (le meurtrier volontaire d'un homme libre) soit déclaré meurtrier - d'un - proche », c'est-à-dire, comme M. de Visscher l'explique p. 13 et suiv., « qu'il soit, au regard de l'État, assimilé au meurtrier d'un proche, que frappe, selon le vieux droit indo-européen, la juridiction familiale ». M. de Visscher s'élève, p. 14-15, contre cet appel de la juridiction d'État à la juridiction familiale; aux juristes de dire si ses arguments sont inattaquables; pour un profane ils n'emportent pas la conviction.

Quoi qu'il en soit, ayant renoncé à cette interprétation, M. de Visscher se trouve amené à admettre un mot composé de type et de sens tout à fait anormaux. D'abord, un mot composé en latin n'est concevable que s'il répond à une notion bien définie, s'il représente un complexe dont la représentation est fournie soit par la réalité, soit par la mentalité des sujets parlants; on conçoit un composé qui signifie « meurtrier de son père », ou « meurtrier d'un proche », ou « meurtrier d'un homme libre », etc. (ce sont là des catégories); mais comment admettre un mot unique, une expression toute faite, pour signifier « celui que l'on doit tuer par compensation »? M. de Visscher compare la formule « iure caesus esto », qui fait apparaître précisément le défaut de son explication : « caesus esto » est une expression verbale, comme il convient, puisque c'est un acte que la loi ordonne; *paricidas*, au contraire, ne peut exprimer qu'une qualité ou une catégorie; l'idée de « qu'il soit tué par compensation » (p. 16) ne saurait être traduite que par une expression verbale. Je sais bien que M. de Visscher essaye (p. 17) de faire de *paricidas* un participe; mais quelle invraisemblance de ne pas s'inquiéter alors de ce que serait le verbe correspondant, c'est-à-dire quelque **paricidare*, que M. de Visscher, je pense, mettrait en rapport avec *iurgare*, *nauigare*, etc.!

Pour ce qui est de la forme de ce composé, je ne m'arrête pas à l'explication de la finale (*-as* mis pour *-atos*, dit M. de Visscher en alléguant Kühner, qui n'est pas une autorité), ni du rapprochement avec *damnas* qui lui-même a bien besoin d'explication; ce sont là des difficultés qui subsistent, quelle que soit l'étymologie admise. Je n'insiste même pas sur l'explication proposée (p. 19) pour l'*ā* de *pāri-*; le *pāret* de Festus a besoin lui aussi d'explication, et le passage de *pars-i-cidas* à *pāricidas*, timidement proposé en note, n'est pas à retenir.

Mais ce qu'il y a de particulièrement inadmissible, c'est un type de composé dans lequel un premier élément, de forme adjective, jouerait le rôle non pas même d'une détermination adverbiale, mais d'un véritable complément interprétatif avec le sens spécial de « à titre de ». Si **paricidare* avait un sens, ce ne pourrait être que celui de « tuer un égal », ou quelque chose d'approchant.

A mon avis, après comme avant la tentative de M. de Visscher, la question étymologique reste entière, et par suite, je le crains bien, la question juridique[1].

Ch. Pagot, *Le latin par la joie*, etc., 2e et 3e cahiers, décembre 1927 et février 1928. A l'Œuvre des études grecques et latines, 47, rue de la Tour, Paris.

M. Ch. Pagot nous soumet la suite de ses Cahiers, dont les trois premiers se sont succédé avec une rapidité encourageante (cf. cette *Revue*, t. V, p. 325). Il faut distinguer dans l'enseignement de M. Pagot deux choses : l'inspiration linguistique et la méthode pédagogique.

L'usage qu'il fait de la linguistique le conduit à rendre son enseignement vivant et original, et ce n'est pas moi qui, au moment où je publie une deuxième édition de *La linguistique et l'enseignement du latin*, lui chercherai chicane sur le principe. Mais c'est précisément pour assurer le succès de sa méthode que je me sens fondé à lui conseiller certaine prudence dans l'application.

D'abord, j'ai déjà dit que M. Pagot est trop peu ménager de son enthousiasme; s'il est bon de renoncer de gaîté de cœur à la prononciation *róza* (p. 46), s'ensuit-il qu'on doive s'enthousiasmer pour une prononciation *róça?* Y a-t-il (p. 29) vraiment tant de « gaieté » dans le rapprochement de *saluus* (sauf), *solidus* (sou)?

Ensuite, M. Pagot est trop sensible à la séduction des idées générales, et en particulier d'une espèce de philosophie finaliste. Le « génie de la langue » tient trop de place dans ses explications. Les langues ont une volonté, un sens, obéissent à des tendances (p. 23-24 et *passim*), luttent pour réaliser leur idéal (p. 45); car il y a un idéal qui, fixé par l'indo-européen, doit s'incarner un jour dans la langue unique de l'avenir (ibid.)! M. Pagot prévoit même ce que sera cette langue, merveille de simplification, que fait prévoir l'évolution des langues modernes. On voit ce qu'ont de fragile ces généralisations et anticipations; si M. Pagot admire en français la simplification du pluriel (*chevel-cheveus* devenu *cheveu-cheveux*) et l'élimination des alternances vocaliques (p. 44 et 45), que dira-t-il du système extraordinairement compliqué d'alternances vocaliques et consonantiques qui s'est institué en français aussi pour constituer le féminin des adjectifs (*bon-bonne*, *vieux-vieille*, *beau-belle*, etc.)!

A côté de cela il faut louer M. Pagot pour mainte remarque ingénieuse, maint rapprochement éloquent, mainte leçon à la fois savante et simpli-

1. Le lecteur rectifiera de lui-même quelques fautes matérielles, en particulier des fautes d'accent dans le grec, p. 8; il faut lire, p. 5, *quaestores parricidii*; p. 19, il y aurait lieu de rectifier la phrase : « le même composé (?) a donné en latin *pāret* »; p. 21, lire *caesus* (la forme est donnée correctement en note).

fiée, comme sur le sort du *p* initial, de l'*ī* long, sur les rapprochements avec l'anglais ou l'allemand, sur l'accent et le ton, sur la quantité (attention, p. 23 : parlons de langue indo-européenne, non de peuple indo-européen!).

Au point de vue de la disposition des matières, on pourrait reprocher à M. Pagot un certain décousu, qui pour ma part ne me déplaît pas; il procède par détours et par sauts, et non selon la démarche méthodique des grammaires, mais il y a une logique interne dans sa désinvolture, et l'élève fait avec lui le tour des choses sans s'en apercevoir. Je suis plus sensible à un petit défaut de présentation qui consiste à interrompre souvent l'exposé pour dire : je vous montrerai un jour, je vous dirai plus tard, vous verrez par la suite...; je crains que ces prétéritions n'agacent à la fin l'élève et ne lui donnent l'impression d'un enseignement provisoire et incomplet.

Mais là où il faut louer sans réserve M. Pagot, c'est dans l'application qu'il met à assurer l'acquisition des éléments; l'appel à la nouveauté, à la fantaisie, au jeu, trouve sa contre-partie dans un retour incessant au « rabâchage »; c'est grâce à cette précaution que M. Pagot peut sans danger renoncer à la rigidité des méthodes usuelles et assurer à ses élèves la formation scolaire qui les conduit aux examens. La garantie que nous avons contre les enthousiasmes de M. Pagot, c'est son sens réel et profond des nécessités pédagogiques.

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 MAI 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Mlle M. Aubert, M. J. Bayet, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, A. Bourgery, G. Cantacuzène, J. Carcopino, V. Chapot, Mlle M. Comeau, M. L.-A. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Eisler, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, F. Grat, Al. Graur, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, Mlle G. Wittelsbach, MM. H. Legendre, J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. J. M. Meunier, M. G. Nicolau, L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau, secrétaire, fait connaître l'état des publications de la Société ; il annonce que la *Revue* s'enrichit à partir du prochain fascicule d'une nouvelle rubrique : M. Ch. Picard publiera désormais chaque année un rapport sur les recherches et travaux relatifs à l'archéologie romaine. M. Marouzeau offre à la Société le deuxième volume, récemment paru, de ses *Dix années de bibliographie* (1914-1924), qui sera suivi incessamment du premier volume de l'*Année philologique* (années 1924-1926).

M. A. Ernout, sur l'invitation du secrétaire, met l'assemblée au courant de ce qui a été fait au Congrès d'étruscologie de Florence, auquel il a pris part comme délégué de la Faculté des lettres.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

M. Georges Cantacuzène analyse et commente un papyrus latin publié en 1925 par M. Hunt, qui contient l' « état de l'effectif » de la cohors I Hispanorum quingenaria equitata, campée en Mésie jusqu'à la fin du règne de Trajan, transférée ensuite en Dacie,et qui entretenait des garnisons dans les régions avoisinantes. Le texte nous fournit des renseignements intéressants sur la méthode d'occupation militaire, l'étendue de la conquête, l'administration et l'exploitation.

M. R. Eisler fait apparaître par quelques observations l'intérêt du commentaire de M. Cantacuzène, dont on trouvera dans le prochain fascicule un résumé succinct.

II. — M. L.-A. Constans présente diverses observations relatives à la critique des textes et formule les trois principes suivants, qui lui paraissent les plus utiles à retenir :

1° En présence d'un texte qui semble peu intelligible, ne pas le déclarer suspect avant d'avoir épuisé tous les moyens de le comprendre.

2° S'il s'avère qu'il y a faute, chercher à expliquer la faute avant d'entreprendre de la corriger.

3° Si l'on est arrivé à donner de cette faute une explication plausible, chercher la correction dans la voie qui est indiquée par l'origine et la nature de la faute.

Ce sont là des règles de bon sens si évidentes qu'on a l'air en les énonçant d'énoncer de simples truismes. Cependant, il s'en faut qu'elles aient toujours été observées avec rigueur. M. Constans entreprend de montrer par quelques exemples, dont on trouvera ci-dessous (p. 132) la discussion sommaire, quel bénéfice l'éditeur de textes anciens peut retirer d'une soumission scrupuleuse à ces règles.

M. H. Goelzer souligne l'intérêt des corrections à la fois méthodiques et ingénieuses proposées par M. Constans; quelques observations et objections sont présentées par MM. J. Marouzeau, F. Grat, J. Bayet, Ch. Samaran.

II.

SÉANCE DU 9 JUIN 1928.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, H. Bléry, A. Bourgery, J. Carcopino, P. Collinet, P. Couissin, Mlle A. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, Mlle R. Fournier, MM. M. Gautreau, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. H. Hierche, Ph. Hubert, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, L. Mertz, M. G. Nicolau, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, J. Safarewicz, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, H. Yvon.

M. J. Marouzeau présente les excuses de plusieurs de ses collègues qui, retenus à la Faculté par une séance importante du Conseil, ne peuvent assister à la présente réunion.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. A. Bourgery, sous le titre : *Lucain et la magie*, étudie la consultation de la sorcière thessalienne au livre IV de la *Pharsale*. Il cherche

à montrer que, si la consultation de Pompée n'est peut-être pas de l'invention de Lucain, l'épisode dans tous les cas s'adressait à un public qui croyait à la magie, et Lucain lui-même avait dû s'intéresser aux expériences magiques tentées par Néron.

Analysant les différentes parties de l'épisode, M. Bourgery montre la précision des détails et leur conformité parfaite avec ce que nous apprennent les papyrus magiques. Il souligne, en terminant, l'intérêt tout particulier que présente l'épisode considéré de ce point de vue.

M. R. Eisler apporte son adhésion à l'ingénieuse démonstration de M. Bourgery, qu'il complète sur quelques points de détail.

M. J. Marouzeau souligne l'intérêt de la méthode qui consiste à substituer à l'interprétation littéraire traditionnelle des enquêtes précises, fondées sur les progrès récents de ce qu'on appelle les sciences auxiliaires de l'antiquité.

II. — M. Jean Bayet présente une communication sur *Virgile et les triumvirs « agris diuidundis »*. Il se préoccupe de réduire dans la mesure du possible les divergences entre les commentateurs anciens de Virgile et de fixer une chronologie plus rigoureuse des événements qui faillirent priver le poète de son domaine paternel. Les triumvirs *agris diuidundis* exerçant alternativement leurs fonctions, comme l'a prouvé M. Carcopino, Virgile n'eut d'abord affaire, en l'année 41, qu'à Asinius Pollion et ne subit aucun dommage; le territoire de Mantoue n'était d'ailleurs pas encore menacé, le risque était purement financier. En 40, au contraire, sous la juridiction brutale d'Alfenus Varus, il fut d'abord dépouillé partiellement, puis condamné quand il entra en conflit avec le vétéran copropriétaire; mais, sur le conseil de Cornelius Gallus, il s'adressa à Octave (en juillet?), qui lui rendit ses biens. La Bucolique IX dut donc être composée avant la première; les Bucoliques IV, VI et VII, sont des remerciements nuancés aux triumvirs *agris diuidundis*, Pollion, Varus et Gallus. L'année 40 apparaît ainsi comme l'une des plus fécondes dans la production poétique de Virgile, et autour d'elle s'ordonnent presque toutes les Bucoliques, comme l'ont exprimé, plus ou moins adroitement, les commentateurs.

M. P. Collinet signale à M. J. Bayet qu'une thèse est en préparation à la Faculté de Droit sur Alfenus Varus.

M. J. Carcopino, regrettant de n'avoir pu assister qu'à la fin de cette séance, particulièrement intéressante pour l'ordre d'études qu'il représente, apporte quelques observations destinées à souligner l'intérêt de la communication de M. J. Bayet, et, à la demande de M. P. Collinet, précise quelques points relatifs à l'aspect juridique de la question.

CHRONIQUE

I. — Cours de vacances et congrès.

Divers pays organisent, en particulier pour la période des vacances, des enseignements universitaires dont le programme touche aux études latines.

L'*Institut interuniversitaire italien* et le *Comité national italien pour la coopération intellectuelle à la Société des Nations*, présidé par M. G. Gentile, a institué pour 1928 dans les principales villes d'Italie des cours d'archéologie, histoire de l'art, littérature et histoire. Les plus intéressants au point de vue des études classiques sont ceux qui ont eu lieu en avril-mai à Rome, Palerme et Naples, complétés et illustrés par des visites aux monuments et musées de ces trois villes et des excursions dans la campagne romaine, puis à Catane, Girgenti, Syracuse, Taormina, etc. Il est bon de savoir que l'inscription à ces cours, qui continueront d'année en année, procure l'entrée gratuite dans les musées, galeries, monuments et fouilles, ainsi que des réductions sur les frais de voyage et de passe-port.

Les mêmes conditions sont offertes à ceux qui désirent fréquenter l'*Université royale italienne pour les étrangers* qui a été créée en 1926 à Pérouse, où a lieu en particulier (du 1er juillet au 30 septembre) un *Cours théorique et pratique d'étruscologie* professé par MM. B. Nogara, P. Ducati, G. Q. Giglioli, F. Frassetto, G. Buonamici.

— Aux États-Unis, la *Linguistic Society of America* a institué aussi pour 1928 à Yale University des cours de vacances destinés à grouper des enseignements qui ne sont pas systématiquement organisés dans les Universités. La direction des cours a été confiée pour la grammaire comparée du grec et du latin à M. E. H. Sturtevant, pour les dialectes italiques et le latin archaïque à notre dévoué confrère et collaborateur M. Roland G. Kent, pour la syntaxe latine à M. H. Ch. Elmer, pour le latin vulgaire à M. R. Th. Hill.

Le système de coordination des enseignements ainsi pratiqué est celui qu'on essaye depuis quelques années de réaliser chez nous par la création des « Instituts » ; la méthode est excellente, et il est regrettable que le bénéfice n'en ait pas encore été étendu aux études latines.

— Le Congrès de linguistique dont j'avais publié l'annonce dans un pré-

cédent fascicule a eu lieu à La Haye en avril dernier. Il n'y fut présenté qu'une communication intéressant directement le latin, celle de M. A. Ernout, dans laquelle il traita du groupe *cernō* / *crescō*, en montrant comment la similitude des parfaits avait eu pour conséquence l'élimination radicale de *crēuī*, parfait de *cernō*, tandis que la parenté établie par la langue entre *discrētus* (de *discernō*) et *concrētus* (de *concrēscō*) aboutissait à la création de *concernō*, opposé à *discernō*, comme en grec συνκρίνω l'est à διακρίνω. J'avais fait moi-même déposer sur le bureau du Congrès une note concernant la terminologie grammaticale, dont on trouvera l'essentiel ci-après (p. 133). Ce fut l'occasion d'un échange de vues sur le projet d'un lexique de la terminologie linguistique dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de cette *Revue*. M. A. Debrunner a indiqué qu'un projet analogue avait été mis à l'étude par le regretté W. Streitberg, dont le travail préparatoire pourra sans doute être utilisé.

— Un congrès international étrusque vient de se réunir en Italie, dont M. A. Ernout a bien voulu rédiger pour la *Revue* le compte-rendu suivant :

« Le Congrès s'est tenu d'abord à Florence (du 27 avril au 3 mai), puis à Marzabotto et à Bologne (4 et 5 mai); il comprenait trois sections capables d'intéresser les études latines : une section d'histoire et d'archéologie, une section religieuse, une section de langue et épigraphie. La section historique réunissait les noms les plus fameux de l'histoire et de l'archéologie étrusco-romaine : tous les problèmes que posent l'origine des Étrusques, leurs rapports avec les peuples méditerranéens, y ont été abordés et discutés; il faut féliciter les organisateurs, et en particulier M. Minto, qui fut l'âme du Congrès, d'avoir su établir et réaliser un programme aussi varié et aussi plein.

Les latinistes liront avec un profit particulier dans les *Actes du Congrès* les communications de MM. de Sanctis sur « l'influence des institutions religieuses et civiles des Étrusques sur celles des autres peuples d'Italie », et A. Grenier sur « l'art et la civilisation étrusques à Rome ». Dans la section religieuse, je signale, entre autres, l'étude de M. Guarducci sur le *conubium* dans le rite étrusque et dans le rite romain; celles de M. Roze sur « les relations entre la religion romaine et la religion étrusque », de MM. van Essen sur « une étude historique de la religion étrusque », Weinrich sur « la valeur sacrée du triplement dans l'expression », etc. Enfin, dans la section linguistique, sans vouloir rappeler les communications qui n'intéressent que l'étude de l'étrusque, considéré isolément ou dans ses rapports avec d'autres langues que le latin, je signalerai surtout, comme ayant un intérêt spécial pour le latiniste, les communications de MM. Battisti, Bertoldi, Bottiglioni, Tagliavini, portant sur les rapports entre la toponomastique de l'Etrurie ancienne et les noms de lieux modernes de l'Italie ou des îles; celle de

M. Goldmann sur « le caractère indo-européen de l'étrusque », celles de M. Benveniste sur « le sens de quelques mots étrusques », de M. Devoto sur « la phase villanovienne du point de vue linguistique », enfin la mienne sur « les éléments lexicaux latins d'origine étrusque », les critères qui permettent de les découvrir, les influences de civilisation qu'ils laissent entrevoir. Tout en me bornant strictement aux rapports de l'étrusque avec le latin, je ne puis pourtant ne pas mentionner les communications si suggestives de M. Trombetti sur le déchiffrement de l'étrusque, de M. Hrozny sur les rapports entre le hittite et l'étrusque, de M. Nehring sur les rapports de vocabulaire entre le grec et l'étrusque, de M. Terracini sur les rapports entre l'étrusque et les langues du bassin méditerranéen occidental, de Mme Fiesel sur la chronologie des documents étrusques, de M. Ribezzo sur l'accent initial sicano-ausonico-étrusque, de M. Merlo sur le « substrat » étrusque des dialectes italiens.

Ce premier congrès international vaut peut-être plus encore par l'esprit qui l'a animé que par les résultats mêmes qu'il a apportés. Quelles qu'aient été les communications faites, toutes étaient empreintes d'un même esprit scientifique, toutes s'inspiraient d'une même méthode objective et prétendaient exclure l'arbitraire et la fantaisie. En même temps on sentait chez la plupart des congressistes la conviction que le temps n'est plus de la recherche isolée; que les problèmes touchant l'étrusque sont connexes et que les chercheurs doivent être solidaires les uns des autres. Ce congrès a tracé l'ébauche d'une grande action commune, longue, difficile, patiente, mais dont les résultats en s'accumulant peu à peu finiront par dissiper l'obscurité, à la fois attirante et humiliante, du mystère étrusque ».

II. — Publications périodiques.

J'ai plusieurs fois, dans les précédentes Chroniques, signalé l'éclosion de Revues nouvelles. Si l'abondance et le renouvellement des publications périodiques doit être considéré comme un signe d'activité scientifique, il est bon de noter qu'en aucun temps pareille fièvre de production n'a été observée.

Le président de la Société polonaise de philologie nous signale l'état présent de la revue *Eos*, recueil annuel consacré à l'étude des langues et des littératures anciennes. On sait que la revue est publiée sous la direction de M. Th. Zielinski, professeur à l'Université de Varsovie, et de M. R. Ganszyniec, professeur à l'Université de Léopol (Lwów). Comme la Société s'est donné pour principal objet de développer et de faciliter, dans le domaine des antiquités gréco-latines, les collaborations entre savants de Pologne et de l'étranger, ne sont publiés dans le recueil que des travaux latins ou français. Chaque numéro de la revue contient des mémoires originaux où sont traitées des questions de philologie, d'archéo-

logie, d'épigraphie, d'histoire et d'histoire littéraire anciennes, des rapports de savants sur les différentes parties du domaine de la philologie ou sur des questions spéciales, et des comptes-rendus qui offrent d'ordinaire un haut intérêt scientifique.

La décision prise par la direction de la dite Revue depuis 1927 de ne publier que des articles et des comptes-rendus proprement scientifiques a amené la création d'un nouveau périodique polonais, plus spécialement pédagogique : la revue trimestrielle de philologie *Kwartalnik Klasyczny*, qui, outre des comptes-rendus et une bibliographie, contient une partie didactique, où sont traitées des questions touchant l'enseignement secondaire et universitaire de la philologie classique, et une *Chronique*, qui donne des nouvelles du monde philologique : découvertes archéologiques, comptes-rendus des séances des sociétés savantes, etc.

D'autres revues de caractère général ont apparu récemment ou sont annoncées : en Belgique *Humanitas, la nouvelle Revue des humanités*, paraît depuis 1926; en Catalogne, M. J. Estelrich nous fait espérer pour la fin de cette année le premier numéro de *Humanitats, revue internationale de philologie classique et humanités.*

Comme revues spéciales, il faut signaler, dans le domaine de la linguistique, à côté des *Meddelelser fra Norsk forening for Sprogvidenskap*, qui paraissent depuis 1925, la *Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskap*, publiée à Oslo par M. C. J. S. Marstrander (1er volume, 1928). Dans le domaine de l'histoire des religions, la revue ΑΓΓΕΔΟΣ, *Archiv für neutestamentliche Zeitgeschichte und Kulturkunde*, est publiée à Leipzig depuis 1925 par M. J. Leipoldt, pour servir principalement à l'étude des deux questions suivantes : Comment expliquer l'apparition du christianisme? Comment rendre compte de son succès sur les religions concurrentes? En Italie, aux nombreuses revues déjà consacrées à l'histoire des religions viennent de s'ajouter les *Ricerche religiose* (t. I, 1925), dirigées par M. E. Buonaiuti, et les *Studi e materiali di storia delle religioni* (t. I, 1925), de M. R. Pettazzoni.

Dans le domaine des sciences historiques, l'Autriche publie depuis 1924, à côté de la *Wiener prähistorische Zeifschrift*, un *Urgeschichtlicher Anzeiger*, revue critique internationale, sous la direction de M. O. Menghin.

Dans le domaine de l'archéologie germano-romaine, l'Allemagne, si riche déjà, vient de créer, à côté des *Tübinger Forschungen zur Archaeologie und Kunstgeschichte*, les *Tübinger Beiträge zur Altertumswissenschaft.*

Pour l'archéologie nord-africaine, une *Rivista della Tripolitania*, fondée en 1924, a publié deux volumes jusqu'en 1926; elle prend le nom de *Libya* à partir du volume III, 1927. La Société archéologique de Constantine publie depuis 1926 un *Bulletin mensuel* destiné à présenter provisoirement les monuments qui sont étudiés ensuite dans le *Recueil des*

notices et mémoires. La Société archéologique de Sousse a repris depuis 1926 la publication de son *Bulletin* qui avait été interrompue plusieurs années. M. E. Albertini publie depuis 1927 dans la *Revue africaine* un *Bulletin des antiquités africaines* dont le premier article présente la bibliographie des années 1925 et 1926.

L'archéologie chrétienne dispose depuis 1925 d'un nouveau périodique, le *Blätter für christliche Archäologie und Kunst*, que dirige à Halle M. O. Thulin.

Enfin, il faut rappeler que notre propre *Revue* publie à partir de cette année un *Bulletin archéologique romano-étrusque* de M. Ch. Picard, dont le premier article figure dans ce fascicule même.

III. — Travaux en cours et en projet.

J'ai l'habitude de faire une place dans cette Chronique aux annonces de travaux et publications qui permettent aux auteurs de « prendre rang » et les assurent contre de doubles emplois.

J'ai plaisir aujourd'hui à signaler l'activité de l'école latiniste de Catalogne, groupée autour de M. Estelrich : M. Fr. Martorell, qui s'est attaché à publier des inventaires de manuscrits, est en train d'achever, après ceux de Balaguer, les inventaires de Vich, Besalú et Girona; M. N. d'Olwer et son groupe travaillent à la publication de monuments locaux de la basse latinité, inscriptions et textes; M. P. Bohigas prépare un catalogue de documents (dont beaucoup en latin) qui intéressent l'histoire littéraire de la Catalogne; M. P. Gualindo poursuit des recherches dans les archives de Saragosse, en particulier sur un manuscrit de César, copie de l'historien Zurita; M. J. Tarré a entrepris un travail de longue haleine sur les collections canoniques de la Tarraconaise.

Le groupe des jeunes savants roumains réunis à Paris se signale par son activité scientifique. M. M. G. Nicolau, qui achève sa thèse de l'École des Hautes Études sur les origines du *cursus*, prépare en même temps ses thèses de doctorat d'une part sur le rythme et le mètre d'après les théoriciens de l'antiquité, d'autre part sur les témoignages des grammairiens relatifs à l'accent latin. M. Nicolescu travaille également à une thèse de doctorat sur l'attitude politique, philosophique et religieuse de Tacite.

Dans le cercle de notre Société, divers travaux sont en train qui viendront à bref délai enrichir la Collection d'études latines : de M. Faider un Répertoire des glossaires et des scholies, de Mlle A. Guillemin une étude sur Pline et son temps. Mlle A. Freté poursuit un travail sur la division en actes chez les comiques latins.

Les professeurs de province et de l'étranger de plus en plus s'intéressent à nos travaux, et plusieurs, en réponse aux suggestions de cette Chronique, me soumettent leurs projets ou leurs réflexions : M. F. Muller, professeur à l'Université de Leyde, a préparé, en faisant appel à une col-

laboration internationale, tout un plan de recherches et de travaux sur la question de l'ordre des mots en latin; il en sera parlé plus en détail dans une prochaine Chronique. M. Ch. Favez, de Lausanne, qui a déjà publié une fort bonne édition de la Consolation à Helvia de Sénèque, prépare une édition, avec commentaire critique et explicatif, de la Consolation à Marcia; M. P. Perrochat, professeur au lycée d'Évreux, étudie pour une thèse de doctorat l'origine et les emplois de l'infinitif latin; MM. L. Binet, professeur au lycée de Sens, P. d'Hermies, professeur au lycée de Lille, J. Léger, professeur au lycée de Bordeaux, en sont encore à la période préparatoire pour divers travaux touchant la langue et la littérature latines (le pluriel des substantifs, les formes verbales à valeur atemporelle, les procédés du style de Tacite...).

M. H. Yvon, professeur au lycée Henri IV, prépare une *Grammaire latine élémentaire* dont la méthode est nouvelle à plus d'un égard; M. R. Cotard, professeur au lycée Montaigne, un recueil de textes latins destiné aux débutants; Mlle A. Guillemin une *Mythologie grecque et romaine* à l'usage des classes.

Enfin, dans le domaine de la bibliographie, tandis que M. S. Lambrino à Bucarest travaille déjà à sa *Bibliographie de l'antiquité classique* pour les années 1896-1914, M. P. Collinet prépare ici la publication d'une *Bibliographie rétrospective du droit romain.*

IV. — Suggestions de travaux et direction d'études (archéologie).

La Chronique archéologique publiée ci-dessous par M. Ch. Picard me fournit l'occasion de m'aventurer aujourd'hui sur un domaine qui n'est pas le mien; aussi bien ne s'agit-il que de réunir diverses suggestions recueillies au cours de mes lectures, et qui méritent d'être répandues dans un public plus large que celui des Revues proprement archéologiques.

Mon attention de profane a été d'abord éveillée par l'article considérable de M. G. Rodenwaldt dans les *Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts* (Römische Abteilung), t. XXXVI-XXXVII, 1921-1922, p. 50-110 : *Eine spätantike Kunstströmung in Rom.* L'auteur prend comme point de départ la critique des ouvrages de M. Strzygowski : *Ursprung der christlichen Kirchenkunst*, et L. von Sybel : *Christliche Antike*, dont l'un va trop exclusivement à établir l'influence de l'Orient, et l'autre, en se limitant trop étroitement à Rome, reconstitue sur des bases trop étroites et fragiles l'histoire de l'art occidental du Ier au IVe siècle. « La part des Romains, dit M. G. Rodenwaldt (p. 59 et suiv.), à l'esprit qui anime l'évolution de l'art occidental à partir de l'époque impériale n'a pas été reconnue dans toute sa signification. Il faut dégager les puissantes forces intellectuelles qui dirigent cette évolution, et font l'art romain vivant et original. C'est seulement quand cette évolution

aura été étudiée avec le même soin qu'on a donné à l'Orient que l'on pourra écrire l'histoire de l'art à la fin de l'antiquité, de sa transmission au moyen âge et de son action sur l'art chrétien. Pour cela il faudra une étroite collaboration de l'archéologie classique, chrétienne et moderne, telle qu'elle commence enfin à s'organiser. »

Qui voudra sur ces questions générales se constituer un plan de travail et une méthode devra confronter avec les suggestions de M. Rodenwaldt celles de L. von Sybel : *Frühchristliche Kunst; Leitfaden ihrer Entwicklung*, München, 1920; *Probleme der christlichen Antike,* dans : *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum,* 1924, p. 25-36, et G. Strzygowski : *Die Kunstgeschichte und die byzantinischen Studien,* dans : *Byzantion*, 1924, p. 535-555. D'une part, M. L. von Sybel (p. 36 du dernier article cité) demande qu'on reprenne la question à partir de Winckelmann, dont les idées parfois mal interprétées ont engagé certains disciples dans de fausses directions; il souhaite « que philologues et archéologues collaborent pour résoudre le problème des origines de l'art chrétien, à condition de le reprendre ab ovo ».

D'autre part, M. Rodenwaldt estime que le progrès ne saurait résulter d'études d'ensemble, et nous donne lui-même un exemple de la méthode à employer dans l'article ci-dessus mentionné sur l'art des sarcophages. J'ajoute que dans le même temps M. G. Bendinelli, dans une longue monographie qui peut servir de modèle : *Il monumento sepolcrale degli Aureli al viale Manzoni, Monum. antichi pubbl. p. c. d. Accademia dei Lincei,* t. XXVIII, 1922, p. 289-510, arrivait aux mêmes conclusions, demandant que les archéologues se livrent à des études limitées, mais approfondies, s'ils veulent jeter les fondements d'une histoire, « encore à écrire », de l'art romain. Faut-il rappeler enfin, parmi les monographies de portée générale qui peuvent servir le mieux à fonder la méthode, cette monographie modèle que M. J. Carcopino a consacrée à la basilique de la Porte Majeure? Je me borne ici à ces quelques indications, sans prétendre amorcer une discussion théorique, et en restant dans mon rôle, qui ne peut être que de donner des références.

Dans une précédente Chronique (1926, p. 179-180), je rappelais, d'après les archéologues eux-mêmes, M. E. Pais pour l'Italie, M. Salomon Reinach pour la Gaule, l'insuffisance ou le manque de répertoires archéologiques (cf. sur ce point la *Revue archéologique,* 1925, 2e semestre, p. 209-227). J'aurais dû joindre à ces desiderata ceux que présentait dès 1919 dans la *Revue des études anciennes* (p. 259 et suiv.) M. C. Jullian à l'occasion d'un projet de refonte du *C. I. L. :* « Faut-il refaire le Corpus épigraphique de la Gaule? L'œuvre de Berlin est à coup sûr imparfaite; mais, telle qu'elle est, elle peut rendre encore de très grands services. Il y a une nouvelle œuvre à entreprendre pour achever l'inventaire de nos documents gallo-romains, œuvre plus vaste, plus synthé-

tique, plus logique que le Corpus, et en même temps plus adaptée à la connaissance de notre sol et de notre histoire nationale... Je voudrais une publication qui fût l'inventaire de toute notre science de l'antiquité : textes, inscriptions, monuments d'architecture ou d'art plastique, un recueil où seraient réunis en un simple inventaire, si l'on veut, tous les moyens de connaître la Gaule, tous ces matériaux groupés comme le passé de la Gaule s'est groupé, suivant les quatre-vingts cités de la nation gauloise... J'imagine un recueil de quatre-vingts fascicules, correspondant chacun à une civitas gallo-romaine, chaque fascicule comprenant : 1° un répertoire géographique, frontières, routes, noms de lieux; 2° les textes anciens; 3° les inscriptions; 4° les plans et vues des monuments: 5° un relevé descriptif des monuments figurés; 6° un inventaire des menus objets, classés non pas selon la nature de l'objet, mais suivant le lieu de la découverte; 7° un inventaire des trouvailles monétaires; 8° des tables et cartes. » Et M. Jullian va même jusqu'à imaginer comment on pourrait organiser par collaboration le travail scientifique et coordonner les efforts financiers.

Parallèlement au classement régional que recommande M. C. Jullian, les archéologues se préoccupent du groupement des matériaux par espèces; on sait le succès des répertoires spéciaux déjà publiés : bronzes, reliefs, etc., et on connaît la vaste entreprise, en voie d'exécution, d'un *Corpus vasorum antiquorum*. Dans cet ordre d'idées, il faut signaler le projet, lancé par M. S. Loeschcke, d'un Recueil des lampes antiques (*Jahrb. d. deutsch. arch. Instituts*, *Arch. Anzeiger*, t. XXXI, 1916, en partie, p. 210) : « Les représentations de lampes devraient être groupées dans des ouvrages d'ensemble, en même temps qu'il conviendrait de publier des études particulières sur les principaux centres d'origine : Italie, Afrique, Égypte, etc. Pour organiser le travail considérable qui s'impose sur ce domaine, il faudrait une entente et une collaboration entre les Académies, Instituts et Musées des différents pays. » M. S. Loeschcke, qui a entrepris une première élaboration des matériaux avec le concours de la Römisch-Germanische Kommission, fournirait certainement toutes indications utiles aux travailleurs que le sujet intéresserait.

A côté de ces projets d'ordre général, on n'aura pas de peine à trouver dans les revues archéologiques des suggestions pour des recherches de détail. En particulier, les champs de fouilles repérés ou en exploitation sollicitent de tous côtés les travailleurs.

Sur notre sol, M. C. Jullian lui-même a signalé depuis longtemps à l'attention des archéologues la région de passage du Jura (*Revue des études anciennes*, 1919, p. 214-215) : partisan de la thèse qui fait passer une voie romaine importante (peut-être deux) par les cols de la Faucille et Saint-Cergues, il reconnaît que pour avoir une preuve il faudrait recueillir des documents archéologiques (bornes ou pavages) ou topony-

miques (noms de lieux), et il invite les archéologues de Suisse ou de Franche-Comté à arpenter le terrain, dépouiller les cartulaires, étudier les itinéraires hagiographiques, qui sont les sources essentielles en matière de viographie romaine.

M. H. Corot, dans la *Revue archéologique*, t. XIII, 1921, p. 127-131, mentionnant la découverte d'un haut fourneau gallo-romain près de Nuits-sous-Ravières, à la limite de l'Yonne et de la Côte-d'Or, recommande la fouille de cette station, « qui fournirait des données intéressantes sur la ferronnerie gallo-romaine, et pourrait peut-être apporter la preuve cherchée depuis si longtemps de la ferrure à clous à cette époque ».

Non loin de là, sur la Saône, M. J. Vendeuvre a signalé depuis longtemps un champ de fouilles intéressant (*Bull. du Comité des travaux historiques*, 1914, p. 444-445) : « la tradition veut qu'il y ait eu sur le mont Ardou, au passage de Pontailler, à la limite de deux peuples gaulois, une ville importante; mais cette tradition n'est confirmée jusqu'ici que par des découvertes dues au hasard; il faut que le mont Ardou soit exploré scientifiquement, pour qu'on sache en particulier si la ville haute d'époque romaine occupait l'emplacement d'un oppidum gaulois. »

Si nous descendons vers le Sud, M. G. Bonnet, dans un article des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. IX, 1, 1924, où il étudie l'oppidum préromain de Substantion (Sextantio), commune de Castelnau, signale un terrain de fouilles riche en vestiges archéologiques, et M. M. Clerc indique dans l'*Annuaire de la Société d'études provençales*, t. I (Aix, Niel), des enquêtes à faire dans le domaine de l'archéologie ligure.

Pour l'Italie, en attendant que la *Forma imperii* récemment inaugurée par M. G. Lugli ait pris le développement qu'on doit lui souhaiter, la revue *Atene e Roma* peut nous servir de guide en ce qui concerne les fouilles à entreprendre sur le domaine italo-étrusque : M. L. Pareti (1918, p. 131-158) promet de belles découvertes à qui poursuivra des fouilles systématiques dans le périmètre de l'enceinte de Luna (Portus Lunae), sur un terrain vierge de constructions; M. A. Minto (1920, p. 30 et suiv.) appelle les fouilleurs à Populonia, M. B. Bandinelli (1922, p. 35 et suiv.) à Roselle et Moscona; des fouilles bien conduites sur ces deux sites, dit l'auteur, « apporteraient des éléments de solution aux plus intéressants problèmes de l'archéologie étrusque, et en particulier offriraient le champ le plus favorable possible à l'observation du développement ininterrompu de la vie civile provinciale aux époques étrusque et romaine ». Au reste, les archéologues feront bien de se reporter aux décisions prises ou communiquées au récent congrès étrusque de Florence, dont M. Minto lui-même a été un des principaux organisateurs, relativement aux fouilles à entreprendre sur des points précis et aux crédits dont disposent les chercheurs.

Pour l'Afrique, M. E. Albertini a publié en 1925 dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* des indications utiles en ce qui regarde *L'orientation de l'archéologie nord-africaine ;* elles sont complétées, en ce qui concerne les différentes régions, par un article du même sur *La réglementation nouvelle des monuments historiques en Algérie* dans le *Bulletin trim. de la Soc. de géogr. et d'archéol. d'Oran*, 1926, p. 264-270, par une note de M. R. Lantier sur *La direction des antiquités* en Tunisie dans la *Revue archéologique*, 1926, fasc. 2, p. 88-89, et par un petit manuel de M. R. Bartoccini sur *Le Antichità della Tripolitania*, extrait de la revue *Aegyptus*, 1926, p. 49-96. Enfin il sera toujours utile, pour ce domaine, de consulter les *Instructions pour la recherche des antiquités* publiées par J. Poinssot et Demaeght dans le *Bulletin de la Soc. d'Oran* de 1882 et réimprimées dans le même Bulletin en 1925, les *Instructions pour la recherche des antiquités dans l'Afrique du Nord* publiées en 1890 par le *Comité des travaux historiques*, dont une réédition est actuellement à l'étude, et les nouvelles *Instructions pour la recherche des antiquités* de M. J. Colin qui font suite à son livre sur *L'occupation romaine du Maroc*, Rabat, 1925.

Comme études de détail, je note dans le *Bulletin des antiquités africaines* de M. Albertini un programme de fouilles à entreprendre à Aquae Sirenses (*Bull. Soc. arch. d'Oran*, 1926, p. 257-263), et aussi (*Bull.*, p. 24), à propos de la fameuse inscription relative à la fondation de Volubilis, une suggestion d'enquête sur la valeur et le rapport des termes *incolae* et *cives* dans la langue de l'épigraphie et du droit.

Pour l'Orient, M. S. Ronzevalle, dans des *Notes et études d'archéologie orientale* publiées par les *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, t. VII, p. 105 et suiv., signale diverses fouilles à entreprendre, en particulier dans la région de El-Mišrifé, où les premiers sondages d'un camp romain font prévoir de belles découvertes; M. W. H. Buckler, dans l'*American Journal of archaeology*, t. XXVII, p. 62 et suiv., étudiant les *Historical and archaelogical opportunities in the near East*, dresse la liste des cités qui battaient monnaie en Asie Mineure, et en tire des conclusions sur plus de 350 sites qui mériteraient d'être fouillés, et M. A. della Seta, dans le *Bollettino d'arte del ministero della pubblica istruzione*, 1919, p. 26-30, propose aux archéologues le plan et l'emplacement (à Halicarnasse) d'un musée destiné à recueillir les trouvailles grecques et romaines que ne peuvent manquer de mettre au jour les fouilles qui s'imposent.

Puisque j'en suis à signaler quelques-unes des tâches de l'archéologie, il n'est peut-être pas inopportun de reprendre ici les réflexions que M. J. Colin a exprimées plusieurs fois, et en dernier lieu dans son livre sur *Les antiquités romaines de la Rhénanie* (cf. ci-dessus, p. 108), sur l'intérêt que le public doit prendre aux découvertes et travaux archéologiques. Il cite maints exemples de trouvailles inutilisables, de fouilles

manquées, faute de méthode chez les professionnels, faute aussi d'une initiation sommaire du public. Il note que chez nous, sauf exceptions, on ne s'est jamais livré à une étude méthodique et continue pour repérer, situer, dater les trouvailles, pour reconstituer l'histoire de la ruine (p. 22). Afin d'instruire le public, il reprend et complète les indications qu'il avait déjà fournies à la suite de son livre sur *L'occupation romaine du Maroc* (Rabat, 1922) : comment toute trouvaille, toute indication, doit être immédiatement repérée, décrite et signalée soit à la Direction de l'enseignement supérieur, soit au Comité des travaux historiques, soit aux directeurs des musées de Paris et de province. Et pour assurer aux savants eux-mêmes toutes les garanties nécessaires, il demande pour la France la création d'un *Service des antiquités* tel qu'il existe chez la plupart des pays voisins et dans notre propre Afrique du Nord (cf. ci-dessus, p. 125). Pareil appel avait été fait plus d'une fois dès avant la guerre par l'un des maîtres de M. J. Colin, le regretté Héron de Villefosse : « En un temps, écrivait-il dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* de 1914, p. 445, où la France sait trouver des sommes considérables pour conduire de grandes fouilles en Afrique, en Grèce, en Orient, pour subventionner des instituts français en Égypte, en Italie, en Espagne, on s'étonnerait à juste titre qu'elle négligeât la recherche des documents intéressant sa propre histoire qui demeurent encore cachés dans son propre sol. C'est pour elle une obligation morale à laquelle elle n'a pas le droit de se soustraire; il faut entreprendre cette recherche d'une manière complète et rapide. » M. J. Colin nous demande de répandre cet appel et ces idées. Voilà qui est fait.

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE

EN POLOGNE.

M. Jean Malye, délégué général de l'Association Guillaume Budé, qui a été appelé récemment à visiter la Pologne, veut bien nous permettre de reproduire quelques extraits d'un très intéressant rapport sur la *Culture classique en Pologne* qu'il vient de publier dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 18, janvier 1928, p. 3 et suiv. :

« La culture classique, latine surtout, est une tradition qui, en Pologne, date de nombreux siècles; on peut même dire que l'origine de cette tradition se confond avec celle de la Pologne historique.

Les Sarmates n'ont pas connu la domination romaine, et le « limes » à aucun moment n'a englobé les territoires de ces tribus turbulentes. Mais Rome était proche et son ombre s'étendait au delà de ses frontières. Toutefois, c'est au xe siècle seulement que la Pologne devint latine. Elle le devint grâce au catholicisme, qui apporta aux tribus slaves le latin médiéval. Celui-ci s'y implanta si bien que les premiers monuments de la littérature nationale polonaise sont des œuvres latines. Chose curieuse, ce fut un Français, un certain Martin Gallus qui, en composant au XIIe siècle, en latin, une chronique polonaise, fut le fondateur de la littérature polonaise. Et après cette chronique le monument littéraire le plus ancien est une lettre écrite en latin par Mattheus, évêque de Cracovie, à saint Bernard de Clairvaux.

Pendant des siècles, la littérature polonaise de langue latine jeta un vif éclat. On sait combien la scolastique fut en honneur au moyen âge sur les bords de la Vistule. Ce n'est guère qu'au XIVe siècle qu'apparaissent les premières œuvres rédigées en polonais, sans que le latin fût abandonné pour autant. Le latin fut véritablement en Pologne une langue vivante, couramment parlée par quiconque avait quelque instruction, et cette tradition s'est si bien conservée qu'à l'heure actuelle il n'est peut-être pas de pays où, dans les milieux universitaires et même simplement cultivés, le latin soit parlé aussi fréquemment et avec autant de facilité.

Aussi le latin fut-il toujours enseigné en Pologne dès le moyen âge. Quant au grec, introduit au moment de la Renaissance, il ne cessa d'être étudié à partir du XVIe siècle.

La culture classique fut donc un des éléments les plus profonds et les

plus solides de la culture polonaise avant le partage de ce malheureux pays. C'est grâce à elle que la Pologne dut de faire partie depuis de longs siècles de l'Europe occidentale. La Pologne, par tradition, est une héritière directe de la civilisation gréco-latine.

La ruine politique du pays arrêta pendant cent cinquante ans le développement de cette tradition dans un sens polonais. Pendant la période qui suivit, l'histoire de la culture classique en Pologne forma un chapitre de l'histoire de la culture classique en Allemagne, en Autriche, en Russie, et les savants polonais s'en allèrent grossir les rangs des savants des pays auxquels ils appartenaient par la force.

La Pologne nouvelle, née de la guerre, parmi tant de problèmes difficiles, eut à résoudre celui de son orientation intellectuelle. Elle eut à organiser, à créer même l'instruction publique nationale. Quelle attitude allait-elle prendre devant la culture classique? Comme il fallait s'y attendre, une offensive fut entamée dans le but de supprimer l'enseignement du latin et du grec. Mais cette offensive suscita de telles protestations qu'elle échoua rapidement. Aujourd'hui, en Pologne, la question de la suppression ou du maintien du grec et du latin dans l'enseignement secondaire ne se pose pas. La question sur laquelle on discute ne porte que sur la place exacte qui doit être réservée aux humanités classiques dans l'ensemble de l'éducation nationale.

Au sortir de la guerre, la situation était assez confuse et difficile; la Pologne nouvelle avait à souder harmonieusement trois Polognes ayant vécu sous des régimes très différents.

Dans le royaume du Congrès, les Russes s'étaient peu souciés de développer l'instruction, quelle qu'elle fût. Les écoles de l'État, secondaires et supérieures, étaient peu nombreuses; on y faisait peu de latin, très peu de grec, et les Polonais ne les fréquentaient pas.

En Posnanie, où la germanisation était poussée à outrance, les Allemands avaient créé de nombreux gymnases classiques, en général très bien tenus, et où l'étude du latin et du grec était la base de l'enseignement.

En Galicie, les Autrichiens avaient laissé aux Polonais une certaine autonomie. Ceux-ci en avaient profité pour organiser un enseignement secondaire et supérieur polonais assez solide. La langue polonaise était la langue officielle; aussi les gymnases furent-ils plus fréquentés qu'ailleurs, ce qui explique qu'aujourd'hui la Galicie possède un grand nombre de professeurs polonais de langues classiques. Les professeurs galiciens vont en Posnanie et dans le royaume du Congrès occuper des postes qui sans eux risqueraient fort, pour l'instant, de manquer de titulaires.

La Pologne compte cinq Universités d'État, à Varsovie, Poznan, Wilno, Léopol, Cracovie, une Université libre à Varsovie et une Université catho-

lique à Lublin. Partout l'enseignement du grec et du latin y est solidement organisé.

Les chaires sont occupées par des savants qui, pour la plupart, ont acquis par leurs travaux et leurs recherches une réputation internationale. En général, trois chaires sont consacrées aux humanités classiques. En dehors des séminaires de philologie, on a créé des séminaires d'histoire ancienne, d'archéologie, de papyrologie, etc. Chaque séminaire dispose d'une bibliothèque spéciale qui, en général, est remarquablement outillée; nous en connaissons qui feraient envie à certaines de nos Facultés de province, telle par exemple la bibliothèque du séminaire classique de l'Université de Poznan, créée par MM. Ganszyniec et Sajdak. Partout les étudiants sont nombreux, trop nombreux même; le travail personnel est fortement poussé; dans le séminaire, l'étudiant est libre et travaille comme il l'entend.

A côté des Universités, il faut mentionner la célèbre Académie polonaise des sciences de Cracovie, dont la section de philologie classique a toujours été représentée par des professeurs qui, comme les Morawski, les Zielinski, les Witkowski, les Sternbach, sont hautement estimés par tout le monde savant.

L'enseignement secondaire comprend un nombre considérable de gymnases. Un grand effort a été accompli en vue d'unifier par toute la Pologne l'organisation de ces établissements. La plupart des gymnases dans l'ancienne Pologne russe étaient privés. Aujourd'hui l'État se substitue de plus en plus aux entreprises privées qu'il améliore.

Les élèves y passent huit années. Les trois premières années forment ce qu'on appelle le *gymnase inférieur*. Il correspond aux classes supérieures de l'école primaire et l'enseignement y est le même dans tous les gymnases polonais, soit au tolal 786, à l'exception toutefois de 86 gymnases « classiques anciens ». L'enseignement n'est différencié qu'à partir de la 4e classe (inclue) jusqu'à la 8e. Ces cinq années forment le *gymnase supérieur*. Celui-ci se répartit en différentes sections : 1° *section dite des humanités* (499 gymnases), où le latin sans le grec est enseigné pendant les cinq années; 2° *section néo-classique* (19 gymnases), avec latin et grec pendant cinq ans; 3° *section classique de l'ancien type* (86 gymnases), où le latin est enseigné pendant huit ans, c'est-à-dire dès la première année du gymnase inférieur, et le grec pendant six ans; 4° *section mixte* (61 gymnases) à partir de la 4e classe (1re classe du gymnase supérieur), où l'élève peut opter entre deux voies : humanités ou mathématiques (cinq ans de latin sans grec, ou pas de latin), ou bien classique ou humanités (huit ou cinq ans de latin, quatre ans et demi de grec); 5° enfin une centaine de gymnases forment la *section des mathématiques et sciences naturelles*, sans latin ni grec.

Le gouvernement a cherché à unifier davantage cette organisation, et récemment il a annoncé un projet de réformes. Les gymnases classiques anciens seront sans doute supprimés, à l'exception toutefois d'un certain nombre destinés tout spécialement à préparer les futurs étudiants des séminaires de philologie classique dans les Universités, où se forment les candidats au professorat. Par contre, il est vraisemblable que dans tous les gymnases (à l'exception naturellement des gymnases scientifiques) l'enseignement du latin sera porté de cinq à six années et celui du grec de quatre à cinq ans dans les établissements où cette dernière langue est étudiée, et qu'elle sera rendue facultative là où elle n'est pas encore enseignée. En fait, la cause de la culture classique aura sans doute gagné à cette nouvelle réforme.

L'antiquité fait l'objet de travaux nombreux, appréciés à l'étranger, où un bon nombre sont traduits. Citons, par exemple, la collection des religions du monde antique et les beaux livres de MM. Zielinski et Morawski. La Bibliothèque nationale de Cracovie a publié le Plaute de M. G. Przychocki, professeur à l'Université de Varsovie, les nombreux ouvrages de M. T. Sinko, professeur à l'Université de Cracovie, et des traductions d'auteurs anciens, comme celles des Pères de l'Église, de M. Sajdak, professeur à l'Université de Poznan. L'Académie polonaise vient de publier le troisième tome d'une œuvre immense, l'*Historiographie antique*, de M. St. Witkowski, professeur à l'Université de Cracovie.

Toutes les branches de la philologie classique sont étudiées : la philologie proprement dite par MM. Th. Zielinski, L. Sternbach, St. Witkowski, R. Ganszyniec, G. Przychocki, A. Krokiewicz, L. Witwicki, S. Hammer, E. Srebny, G. Krokowski, C. F. Kumaniecki, L. Piotrowicz, G. Kowalski, G. Schnayder, S. Seliga et tant d'autres; l'ethnographie par MM. Klinger, professeur à l'Université de Poznan, et Ganszyniec, professeur à l'Université de Léopol; l'histoire ancienne par MM. C. Chylinski, professeur à l'Université de Léopol, T. Walek, professeur à l'Université de Varsovie, M. L. Piotrowicz, professeur à l'Université de Cracovie; l'archéologie par M. J. Oko, professeur à l'Université de Wilno, par M. E. Bulanda, qui a eu le grand mérite de créer de toutes pièces à Léopol un séminaire d'archéologie; la numismatique par M. Gumowski, professeur à l'Université de Poznan; la linguistique par MM. Koreylowicz et Rozwadowski; la papyrologie par M. G. Manteuffel, lecteur à l'Université de Varsovie; les études byzantines par les professeurs S. Hammer et L. Sternbach, de l'Université de Cracovie. En ce qui regarde l'enseignement, on connaît les méthodes neuves et originales de M. E. Cybulski, inspecteur général de l'enseignement, auteur des célèbres *Tabulae quibus antiquitates graecae et romanae illustrantur*.

L'activité scientifique se manifeste dans plusieurs périodiques, tels que l'*Eos*, le *Kwartalnik Klasyczny*, le *Przeglad Humanistyczny*, qui sont des

revues philologiques. Les études plus littéraires paraissent dans la *Revue contemporaine* et la *Revue universelle*. Quant aux études de plus longue haleine, elles sont imprimées dans les *Comptes-rendus* des séances de la Faculté de philologie de l'Académie, dans les travaux des commissions de philologie des différentes Universités, dans les bulletins des Sociétés des *Amis des Sciences* de Poznan, de Varsovie, de Léopol.

Tous les articles ayant trait à l'enseignement secondaire trouvent place dans la *Kwartalnik Klasyczny*, le *Musée* et la *Revue de pédagogie*. La plus importante de toutes ces revues est sans conteste *Eos*, fondée par M. L. Cwiklinski et publiée sous la direction de MM. Th. Zielinski et R. Ganszyniec. M. L. Cwiklinski est aussi l'organisateur de la *Société polonaise de philologie classique*, dont le président actuel est M. Smialek, et le vice-président M. Kowalski, tout jeune professeur à l'Université de Léopol, véritable animateur du mouvement en faveur de la culture classique, où il est aidé dans sa tâche par M. Chodaczek, secrétaire général de la Société et lecteur à l'Université. La Société a joué un rôle considérable dans la lutte qui a été menée récemment pour influencer les décisions du gouvernement touchant l'avenir de l'enseignement classique. »

Jean Malye.

N. D. L. R. — A ce rapport si documenté je n'ai qu'une chose à ajouter, touchant la liaison entre les diverses organisations polonaises et les nôtres. L'Association G. Budé est représentée en Pologne, M. J. Malye l'a rappelé dans une partie de son rapport non reproduite ici, par une section polonaise, que préside M. Th. Zielinski, et qui a pour actif secrétaire M. A. Turyn. L'Institut international de coopération intellectuelle est lui-même représenté en Pologne par une Commission nationale que préside M. K. Lutostanski, et il a pour chef de sa section des relations scientifiques à Paris M. W. Folkierski; l'un et l'autre sont en relations directes avec nous, et viennent de nous demander notre collaboration pour un projet d'accord international touchant les procédés de présentation des éditions critiques. M. J. Rozwadowski, qui vient d'être honoré d'un volume de *Mélanges* auquel les savants français ont largement collaboré, a fait naguère à Paris, invité par la Société de linguistique, des conférences très écoutées. Notre Société des Études latines compte des membres polonais qui suivent de près nos travaux, et dont plusieurs, comme MM. R. Ganszyniec et G. Przychocki, ont profité de leurs séjours à Paris pour assister à nos séances. Enfin nos collègues polonais envoient à Paris d'excellents élèves de leurs Universités, dont plusieurs font honneur à nos établissements d'enseignement supérieur.

J. Marouzeau.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

QUELQUES CORRECTIONS

Dans une communication faite à la séance de la Société des Études latines du 12 mai dernier (cf. ci-dessus, p. 113), M. L.-A. Constans, professeur à la Faculté des lettres de Paris, a mis en lumière quelques-uns des principes sur lesquels doit se fonder une critique des textes méthodique et scientifique. A l'appui de sa démonstration, il a présenté quelques conjectures-types, qu'on trouvera brièvement exposées ci-après.

1° Cic., *Fam.*, VIII, 2, 1. *Certe, inquam, absolutus est : me repraesentare pronuntiatum est.*

Ce texte, qui est celui des mss., est inintelligible. Il cesse de l'être si l'on considère *repraesentare* comme une corruption de *re praesente re.* Ces trois mots, écrits sans séparation, *repraesentere*, auront induit le scribe à remplacer un vocable inintelligible par un verbe connu, *repraesentare.* Le texte *me re praesente, re pronuntiatum est* se traduira : « J'étais bien réellement là, la sentence a bien réellement été rendue. »

2° *Ibid.*, VIII, 8, 5. A la fin de la *praescriptio* du sénatus-consulte transcrit par Caelius dans sa lettre, il faut écrire *M. Eppius M. f. Ter.* au lieu de *M. Oppius, M. f. Ter. sal.* des mss. Les trois lettres *sal.* sont l'abréviation de *salutem* et ont été introduites à cette place parce qu'on a écrit *Oppius*, nom d'un correspondant connu de Cicéron, au lieu d'*Eppius* qui n'est nommé que dans cette lettre. Les mss. écrivent le prénom M. par une grande majuscule et en marge, comme s'il s'agissait de l'en-tête d'une lettre.

3° A la fin du même s.-c., les initiales *i. u.*, que l'on corrige généralement, d'après Mommsen, C ou CEN (*censuere*), doivent être maintenues et interprétées *i*(*ta*) *u*(*niuersi*), « à l'unanimité », en

se reportant au traité *De notis* de Valerius Probus (*Grammatici latini* de Keil, t. IV, p. 273).

4° *Att.*, I, 16, 10. *Narra, inquam, patrono tuo, qui Arpinatis aquas concupiuit. Nosti enim marinas.* Lire : ⟨*Mari*⟩ *marinas.*

5° *Ibid.*, 16, 13. *uidesne consulatum illum nostrum... fabamimum futurum?* Lire : *fabam imam*, d'après Festus (p. 363, 496 Lindsay) : « *Tam perit quam extrema faba* » *in prouerbio est, quod ea plerumque aut proteritur aut decerpitur a praetereuntibus.* Cicéron craint que le souvenir de son consulat ne vive pas plus longtemps que la plus basse fève du plant.

6° Caes., *B. G.*, VII, 65, 5. *a tribunis militum reliquisque* [*sed et*] *equitibus romanis atque euocatis equos sumit.*

Sed et est écrit *sedent* par la première main de B, le plus ancien et sans doute le meilleur des mss. du *B. G.* Ce *sedent* doit être le souvenir d'une addition proposée en marge, *sedentibus;* un glossateur a voulu faire dire à César : « Il enlève leurs chevaux aux tribuns militaires et *aux autres officiers montés*, chevaliers romains et évocats » ; *a trib. mil. reliquisque eq. r.* le choquait parce qu'il ne connaissait pas ce fait, établi par plusieurs passages de César (*B. C.*, I, 77, 2; *B. G.*, III, 7, 3, cf. 10, 2), que dans l'armée du proconsul les *tribuni militum* étaient tous des chevaliers, alors qu'avant et après César ils étaient soit de l'ordre sénatorial, soit de l'ordre équestre. Le glossateur a employé *sedentibus* pour signifier « hommes à cheval » (cf. Virg., *Aen.*, XI, 692, et le commentaire de Servius) non seulement parce qu'il ne pouvait pas employer *equitibus* devant *equitibus romanis*, mais aussi parce qu'il voulait exprimer non l'idée de « cavaliers », mais celle d' « officiers montés ».

L.-A. Constans.

II

LA NOMENCLATURE GRAMMATICALE

A diverses reprises, le problème de la nomenclature grammaticale a été envisagé dans cette *Revue*, soit par moi-même (t. IV, 1926, p. 29-31; t. V, 1927, p. 17-18, 124-126, 245-246), soit par mes collègues MM. A. Yon (t. IV, 1926, p. 126 et suiv.), H. Yvon (ibid., p. 237 et suiv.),

A. Froidevaux (t. V, 1927, p. 90 et suiv.). Si ce problème comporte une solution, elle ne peut intervenir sans un accord d'une part entre savants et pédagogues, d'autre part entre représentants de langues et de pays différents. Ces deux aspects du problème sont inséparables ; l'adoption d'une réforme même excellente dans chaque pays pris à part aboutirait à fixer et sans doute à aggraver les divergences qu'on note aujourd'hui d'une langue à l'autre. La fixation d'une nomenclature n'est souhaitable que si elle est réalisée avec un maximum d'internationalisation.

Joindre à un problème un autre problème n'est pas sans doute le meilleur moyen d'avancer la solution, si du moins on rêve d'une solution idéale et définitive. Mais, comme je l'ai indiqué dans une précédente Chronique (1927, p. 246), on devrait peut-être se contenter d'abord de modestes améliorations, pourvu qu'elles soient universellement adoptées. C'est en ce sens que j'ai soumis au Congrès de linguistique de La Haye une note succincte, dont je reproduis ici l'essentiel, afin de provoquer les observations des personnes intéressées.

Il y aurait, disais-je dans cette note, à prévoir un double travail :

1° Dans chaque langue, dresser un relevé de tous les termes non pas inadéquats (ce qui est un aspect de la question à négliger pour l'instant), mais insuffisamment fixés dans un emploi défini, en tenant compte surtout des cas où deux ou plusieurs termes sont approximativement interchangeables dans deux ou plusieurs emplois. C'est le cas en français pour les couples : *nom* et *substantif*, *attribut* et *prédicat*, *relatif* et *conjonctif*, *actif* et *transitif*, *objet* et *complément*, *ton* et *accent*, *accentuation* et *intonation*, *mètre* et *pied*, *ictus* et *temps marqué*, *adjectif* et *pronom*, *phrase* et *proposition*, *principale* et *indépendante*, *subordonnée* et *complétive*, etc.

2° Relever dans les principales langues d'usage, indépendamment des cas de double emploi, les termes qui, communs par la forme ou le sens étymologique à plusieurs langues, y sont usités dans des emplois notablement différents, et examiner si là aussi un travail d'unification n'est pas possible. C'est le cas pour des mots comme all. *Hebung* et *Senkung* qui sont employés parfois dans les sens diamétralement opposés à *arsis* et *thesis; Praedikat* qui traduit (et pas toujours) *attribut; Epitheton* et *Apposition* qui ne répondent exactement ni à *épithète* ni à *apposition; Gerundiv* qui ne traduit pas notre *gérondif*, etc., etc.

Dans ces divers ordres d'idées, plusieurs tentatives ont déjà été faites, dont on trouvera l'historique dans les articles ci-dessus mentionnés de la *Revue des Études latines;* des résultats ont été obtenus, mais ils ne sont pas toujours dans le sens d'une unification internationale. Pour éviter que des améliorations particulières viennent prévenir et contrarier un

progrès général, je soumets aux intéressés dans les différents pays ce projet d'enquête, avec le désir de provoquer des suggestions. D'ores et déjà, tous ceux qui souhaiteraient de collaborer à cette œuvre sont assurés de trouver un appui bienveillant à l'*Institut international de coopération intellectuelle*, en la personne de M. W. Folkierski, chef de la section des relations scientifiques, qui s'est montré très attentif à l'aspect international du problème.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE AU Ier SIÈCLE DE L'EMPIRE

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Docteur ès lettres

Ayant essayé dans un précédent article[1] de replacer Pline dans le milieu mondain qui a si grandement influé sur la forme de ses lettres, je voudrais déterminer maintenant les actions proprement littéraires qu'il a subies. Il convient, pour éclaircir cette question de considérer d'abord les théories littéraires indépendamment des influences littéraires. Les théories ont été dans l'antiquité et spécialement chez les contemporains de Pline sans grande influence sur les réalités. La doctrine et la pratique, les querelles d'école et l'évolution artistique poursuivaient leur chemin parallèlement, sans se rencontrer, sinon peut-être dans des œuvres oratoires disparues pour nous. Toute une jeune littérature montait à la vie sans qu'aucun théoricien s'inquiétât des circonstances de sa naissance et des conditions de son existence. Cette rupture est très visible dans la correspondance de Pline, si préoccupé de discuter et de défendre les doctrines cicéroniennes et si désintéressé des applications immédiates de ses principes.

I. — LE CLASSICISME

Un des signes les plus évidents que nous ayons du génie de Cicéron est la persistance du système littéraire qu'il avait introduit à Rome. Plus de cent ans après sa mort, on vit encore ou l'on croit vivre de ses doctrines et de ses méthodes. Elles constituent une orthodoxie; s'il a surgi des hérésies — et il en a surgi de son

1. Cf. cette *Revue*, t. V, 1927, p. 261 et suiv.

vivant même — l'étalon servant à les juger est celui des maximes et des opinions cicéroniennes. Elles fondent le classicisme, hors duquel les critiques postérieurs de l'école modérée ne connaissent pas de salut. Cependant bien du nouveau était survenu depuis l'établissement de l'empire, même dans le monde de la pensée. L'histoire, qu'en dépit de ses désirs Cicéron n'avait pas eu le temps de donner aux Romains, existait maintenant. La poésie avait enfanté des œuvres splendides. Dans tous les domaines, la production avait été abondante et magnifique. La technique s'était perfectionnée au point de devenir un métier dont chaque amateur possédait tous les secrets. Les poètes latins avaient rejoint les poètes grecs dans le « canon » des classiques mis entre les mains des élèves à l'école du grammairien. Tout cela n'avait pu manquer de retentir sur la production littéraire postérieure.

Cependant — faiblesse du génie pour certains, force de la tradition pour d'autres — on revenait sans cesse aux mêmes cadres et aux mêmes préceptes. Horace avait codifié l'art poétique comme Cicéron l'art oratoire; mais bien qu'il ait, avec la sûreté de goût et d'intelligence qui a été l'un de ses dons les plus remarquables, adapté ses conseils au terrain sur lequel il les a transportés, il enseigne une doctrine identique à celle de Cicéron, et tellement identique qu'elle est puisée à la même source, comme l'ont montré les auteurs du *Cicero's Orator and Horace's Ars Poetica*[1]. Cet accord de deux grands esprits va mettre pour bien des années la poétique et la rhétorique au même pas et les conduire par les mêmes sentiers. Denys d'Halicarnasse, si latin par ses habitudes de pensée et par ses sympathies, n'apporte pas de grandes nouveautés dans l'art de la rhétorique. Quelques années après lui, Sénèque adopte une pratique tellement révolutionnaire que l'orthodoxie de Quintilien interdit sa lecture à la jeunesse. Par ses théories cependant Sénèque reste un dévot de Cicéron. Il voit en lui, non seulement le prince de l'éloquence latine, *a quo Romana eloquentia exsiluit*[2], mais encore le modèle éternellement jeune et éternellement beau de l'art oratoire, la forme en soi de l'éloquence : « Lisez Cicéron : sa période est achevée; à la manière d'un coursier de race, elle a le pas souple et élastique, sans laisser-

1. M. A. Grant and G. C. Fiske, *Cicero's Orator and Horace's Ars Poetica*, Harv. St. i. cl. phil. t. XXXV, 1924, p. 1 sq.
2. *Ep.* 40, 11.

aller[1]. » Il met Lucilius en garde contre tout ce qui s'écarte de cette norme absolue, aussi bien la timidité des atticistes[2] que le dévergondage de l'asianisme[3]. Ces conseils d'un classicisme austère paraissent tout à fait piquants, en regard de la manière de l'écrivain et du blâme que lui inflige Quintilien au nom de la tendance prônée par Sénèque lui-même. Les louanges données par Pétrone à Cicéron :

grandiaque indomiti Ciceronis uerba minentur[4],

sont moins surprenantes, parce qu'elles ne contredisent pas sa pratique. Quant à Quintilien, il serait tout à fait superflu de rappeler que Cicéron est pour lui le modèle par excellence, qu'il n'a écrit son livre que pour faire revivre l'esprit et la doctrine du grand orateur, que ses sources et ses guides d'un bout à l'autre de l'Institution oratoire ont été les traités de rhétorique, dont il cite les préceptes, et les discours, auxquels il emprunte des exemples. Cet effort est principalement dirigé contre l'influence pernicieuse de Sénèque ; il entend la combattre à outrance et ramener la littérature au classicisme. Cependant, lui-même est infecté par le virus du style moderne et à son insu reproduit des défauts et des qualités de celui qu'il critique. De tous ses élèves c'est peut-être Pline qui a le mieux recueilli son esprit. Il ne parle de Cicéron qu'avec une tendresse pieuse[5]. Il le prend pour modèle et se fait de ce choix un titre de gloire : « Je m'efforce, dit-il, de rivaliser avec Cicéron et je ne me contente pas de l'éloquence de notre époque, car c'est une sottise, à mon sens, de ne pas se proposer les meilleurs modèles[6]. » Ce n'est pas à lui qu'il a tenu d'être un parfait cicéronien. Comment donc a-t-il été amené à s'écarter sur les points essentiels, nous le verrons plus loin, du guide dont il prétendait suivre tous les pas? C'est que l'atmosphère intellectuelle d'alors n'était plus favorable aux mêmes éclosions. Elle avait été entièrement transformée par les cent ans de production intense qui séparent la mort de Cicéron de l'avènement de Trajan.

1. *Id.* 100, 6.
2. *Id.* 59, 5.
3. *Id.* 100, 5-6.
4. *Sat.* 5, 20.
5. 1, 2, 4.
6. 1, 5, 12-13.

Cependant, au sein même de cette orthodoxie, un œil attentif surprendrait déjà les signes des temps nouveaux. Dans le domaine des choses de la pensée, il est survenu des phénomènes analogues à ceux qui ont si profondément bouleversé vers la même époque la vie politique et sociale des Romains. Extérieurement, ici et là, rien n'est changé. On nommait chaque année les consuls éponymes, de même on ne cessait d'invoquer l'autorité de la rhétorique. Quand les descendants de Romulus font une révolution, leur plus grand effort va à se la dissimuler à eux-mêmes. Mais la façade restant la même, les centres d'équilibre s'étaient déplacés. Il fallait, pour qu'elles eussent leur raison d'être, que ces *Institutiones oratoriae* qui se succédaient à brefs intervalles continssent du nouveau. Dès l'instant qu'on s'obstinait à ne rien changer, le nouveau ne pouvait être qu'un épanouissement, un développement de l'ancien. En effet, on développait résolument, avec l'application sereine de la stérilité. Transportant ses soins de l'ensemble au détail, on approfondissait les minuties. Cicéron avait demandé bien souvent que l'éloquence recherchât les *sonantia uerba*; Denys d'Halicarnasse étudiait la musique de chaque voyelle et de chaque consonne[1]. Quintilien invente ou emprunte aux raffinés de son temps des recherches ignorées de l'âge précédent. Il interdit d'accoler deux épithètes au même substantif[2]; Virgile avait le premier évité cette surabondance, encore courante chez Lucrèce. Il ne trouve pas oiseux d'énumérer les degrés et les aspects de la propriété des termes[3]. Ses contemporains proscrivent la répétition du même mot à courte distance et nous savons, par la pratique de Pline, très scrupuleux sur ce point, qu'il ne s'agit pas d'une théorie sans effet; il approuve cette recherche tout en sachant que Cicéron l'avait dédaignée[4]; mais il blâme ceux qui, pour éviter la répétition s'imposaient le labeur puéril d'apprendre par cœur des listes de synonymes[5]. Bref, cette préoccupation du détail, cette poursuite de l'achèvement des parties plutôt que de l'harmonie de l'ensemble est une caractéristique des traités de rhétorique postérieurs à Cicéron. Nous ne saurions en être surpris, après avoir vu

1. Dion. *Comp. Verb.* 14-16.
2. 8, 6, 43.
3. 8, 2, 1.
4. 8, 3, 51.
5. 10, 1, 7.

ce que les minuties de la correction coûtaient de labeur à Pline et à ses amis.

On ne peut méconnaître dans cette tendance l'effet de l'influence exercée par l'atticisme sur la prose et par l'alexandrinisme sur la poésie. Il semble que les théoriciens eussent dû percevoir cette transformation, se rendre compte que les doctrines d'antan étaient périmées, que des temps nouveaux appelaient une critique littéraire nouvelle et que la rhétorique devait changer ses sentiers. Mais c'était trop demander à Denys d'Halicarnasse, à Pline l'Ancien, à Quintilien, car c'était leur demander plus que n'avait donné Cicéron lui-même qui, tout en innovant sur quelques points, n'avait cependant fait que continuer la tradition grecque. Nul ne concevait qu'il fût possible de s'en écarter. D'ailleurs, il semble que Cicéron et Horace avaient pris soin eux-mêmes de barrer la route à l'avènement d'un nouvel idéal. Ils avaient conçu à la manière platonicienne — les auteurs du *Cicero's Orator and Horace's Ars Poetica* l'ont montré — les types du poète et de l'orateur : la perfection de l'un et de l'autre leur était apparue comme un absolu, une idée éternelle de la beauté, comme indépendante en conséquence des réalisations accidentelles d'un âge littéraire.

*
* *

Ainsi s'explique une certaine gêne provenant du défaut d'adaptation des principes aux faits. Nous allons parcourir rapidement les traits caractéristiques de l'art classique, codifié par Cicéron, et voir dans quelle mesure ils survivaient dans les conceptions et les idées des contemporains de Pline le Jeune.

Au seuil même de notre recherche, cette gêne est perceptible. Nous sommes en quête de doctrines littéraires et ce sont des traités de rhétorique que nous devons interroger. C'était là, en effet, et non ailleurs qu'on les rencontrait. La vie intellectuelle de l'époque républicaine, tout entière concentrée sur les Rostres, au Champ-de-Mars et dans les tribunaux, l'avait ainsi voulu. Cicéron prévoyait, il est vrai, qu'un jour cette enceinte trop étroite serait débordée. Il a dit plusieurs fois que si ses conseils s'adressaient directement à l'orateur, l'écrivain devait cependant en faire son profit. Qui peut le plus peut le moins; quand on se trouvait assez habile pour manier le grand style et orchestrer cette symphonie qu'était

un discours politique ou judiciaire, on ne pouvait manquer d'être à la hauteur de moindres besognes, objurgation, exhortation, consolation[1], sans oublier l'histoire. De plus, ce grand style embrassait tous les tons, sublime, simple, plaisant; tous les genres, dissertation, narration, discussion, éloge; tous les sentiments. Cicéron veut, en effet, qu'à la différence du poète, qui doit éviter le contraste et rechercher l'unité, l'orateur ne cesse de varier sa forme et parcoure toute la gamme de la prose d'art.

C'est la raison pour laquelle Cicéron parle toujours de productions littéraires en langage oratoire. Tous ses successeurs font de même : les Latins n'ont aucun mot pour désigner ce que nous appelons le style; *stilus*, c'est le travail écrit, sans plus. Le style s'appelle chez eux *eloquentia* ou *oratio*. Cicéron parle de l'*eloquentia* du philosophe, du sophiste, de l'historien, du poète : l'éloquence de l'orateur, dit-il, doit être bien distinguée de l'éloquence du philosophe, du sophiste, de l'historien, du poète[2]. Pour faire entendre que le poète tragique Afranius écrit avec facilité, il le qualifie d'une épithète d'ordinaire réservée à l'orateur : *in fabulis quidem etiam disertus*[3].

La grande production du siècle d'Auguste avait eu beau montrer que les genres littéraires pouvaient être tout à fait dépourvus d'allure oratoire, personne n'avait songé à créer le terme qui manquait et la terminologie cicéronienne s'était maintenue, de plus en plus inexacte à mesure que les genres se diversifiaient. Quintilien écrit, par exemple : *nec comoedia cothurnis assurgit nec contra tragoedia socculo ingreditur; habet tamen omnis eloquentia aliquid commune*[4]. Dans le *Dialogue des Orateurs*, Tacite appelle la poésie *sancta et augustior eloquentia*[5]. « Pour moi, dit-il encore, je regarde comme sacrées et dignes de vénération toute l'éloquence (*eloquentia*) et chacune de ses parties : non seulement votre cothurne tragique et la sonorité du poème héroïque, mais encore le charme des poèmes lyriques, la grâce des vers élégiaques, l'amertume des ïambes et la malice des épigrammes; quelque forme que revête l'éloquence (*eloquentia*), elle doit être préférée à mon sens à

1. *De or.* 2, 12, 50.
2. *Or.* 20, 68.
3. *Brut.* 45, 167.
4. 10, 2, 22.
5. 4.

tout autre exercice de l'intelligence[1]. » Pline parle donc la langue de son époque en affirmant que l'éloquence est aussi nécessaire au poème qu'au discours : *orationi et carmini parua gratia nisi eloquentia est summa; historia quoquo modo scripta delectat*[2]. Il ne faut pas croire qu'il réclame pour le poème des allures oratoires; il veut dire seulement que la forme doit y être belle, tandis que l'histoire, riche d'une matière piquant la curiosité, peut se passer de cette parure. Le poète Vergilius Romanus est éloquent à ses yeux : « Il a écrit aussi des mimiambes d'un style uni, spirituel, élégant et, pour le genre, très éloquent (car tout genre, quel qu'il soit, amené à la perfection, peut être appelé très éloquent[3]). » Cette parenthèse semble indiquer que Pline sent l'impropriété du terme qu'il emploie et l'explique en le traduisant : *eloquentissimus* veut donc dire : *absolutus*. Ce scrupule est nouveau et marque que la correspondance des deux adjectifs n'était plus complète, que le sens d'une nuance venait de s'éveiller. Des critiques littéraires — et la critique littéraire régnait partout à cette époque, dans l'Institution oratoire de Quintilien, dans les Lettres de Pline, dans les Épigrammes de Martial, dans les Satires de Juvénal — des critiques littéraires moins respectueux de la tradition auraient créé sans hésiter le terme qui leur manquait. Les Latins ne l'ont pas fait. Dans les pages qui vont suivre, nous verrons sans cesse apparaître des termes empruntés à la langue de la rhétorique au lieu de ceux que nous serions en droit d'attendre. J'en préviens le lecteur une fois pour toutes.

*
* *

Le grand orateur, pour Cicéron, est celui qui sait élargir le sujet qu'il traite, dépasser les limites de l'ὑπόθεσις, disaient les Grecs, pour s'élever à la conception de la θέσις, c'est-à-dire de l'idée générale dans laquelle est inclus le cas particulier. Si l'éloquence reste, malgré cette intention, juridique et chicaneuse, si les procédés un peu gros du barreau y demeurent voyants, il faut s'en prendre au caractère processif et essentiellement pratique du Romain. De tous ses efforts, de tout son élan, Cicéron s'est appliqué à entraîner

1. 10.
2. 5, 8, 4.
3. 6, 21, 4.

l'orateur dans la région des idées universelles. Il a prêché cette manière d'envisager les questions aux jeunes gens que groupait autour de lui son école domestique[1]. Il les a fait catéchiser par Antoine dans le *De oratore* : « Les discours sont ornés surtout quand ils se donnent carrière et remontent de la discussion d'un point spécial et particulier à une idée générale... C'est à cette méthode d'exercices, jeunes gens, que vous a exhortés Antoine[2]. » Une telle largeur de vues est le propre d'un esprit très cultivé, apte à dominer à la fois tous les aspects d'une question. Elle exige des connaissances générales, et l'éducation d'un orateur n'est pas complète s'il ne se trouve en possession que des roueries et des tours de main propres à faire triompher des causes obscures et mesquines. Cicéron en a toujours voulu aux rhéteurs qui s'en tenaient à ce médiocre enseignement. Il applaudit à l'édit d'Ahenobarbus et de Crassus qui les expulsa de Rome en 662. Il parle d'eux avec amertume dans le *De oratore*[3], en se plaignant que par leur négligence ils aient laissé prescrire leurs droits à l'étude des idées générales dont la philosophie s'est immédiatement emparée : « C'est à nous qu'appartient tout cet héritage de sagesse et de science sur lequel certains se sont jetés, alors que nous étions en proie à d'autres travaux, comme s'il se fût agi d'un bien tombé en déshérence et sans possesseur ; et même ils se moquent de l'orateur et le tournent en ridicule, comme Socrate dans le *Gorgias*, ou s'avisent de lui enseigner son art dans quelques misérables traités qu'ils intitulent *Rhétoriques*, comme si en vérité la justice, les devoirs, la constitution et le gouvernement des États, la règle de la vie et le système du monde n'étaient pas des sujets qui lui appartinssent en propre[4]. » Il croit que, tronquée de cette culture générale, la formation oratoire n'est qu'un vernis et que sa seule vertu consiste à engendrer le défaut dont l'antiquité a eu le plus d'horreur dans un homme public, l'effronterie[5] : « Je me rendais compte que ces nouveaux maîtres ne pouvaient enseigner qu'un

1. *Fam.* 9, 16, 7.
2. *De or.* 3, 30, 120-121.
3. 3, 31, 122.
4. Cic. *De or.*, 3, 31, 122 ; cf. *id.* 3, 20, 76.
5. Les orateurs et les moralistes romains rappellent sans cesse que la hardiesse est odieuse et que la timidité rend sympathique celui qui en est affecté. Cf. A. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, etc., 1926, p. 87. ; Iuu. 10, 301 ; Pl. *Ep.* 5, 17, 3, etc.

point : ne rien redouter[1]. » Avant de parler, l'orateur doit avoir quelque chose à dire[2]. Nous savons ce que Cicéron entendait par la formation encyclopédique[3]; elle renfermait la physique, le droit civil, l'histoire, le grec surtout, discipline utile entre toutes à l'orateur, la philosophie enfin, reine des sciences et source des hautes pensées : *rerum... copia uerborum copiam gignit*[4]. Cette culture, trop dédaignée par les asianistes et que les anciens, les primitifs, ne possédaient pas[5], s'était beaucoup répandue à Rome depuis qu'elle y avait été importée, principalement par Cicéron. Elle avait même débordé dans les provinces : « Les Romains, dit Cicéron, sont moins avides d'instruction que les Latins[6]. » Elle fut assurément l'un des éléments les plus féconds de l'éloquence de la grande époque.

En apparence, rien n'est changé au temps de Pline, ou pour mieux dire le progrès poursuit sa marche dans le monde romain. Les municipes sont pleins de gens cultivés qui s'intéressent aux études[7]; on rencontre des lettrés en pleine campagne[8]; les grandes villes ont leurs chaires d'enseignement[9]; des écrivains latins surgissent dans les provinces, en Gaule, en Espagne, en Afrique; toutes les disciplines et toutes les formes littéraires sont répandues dans le monde occidental.

C'est à ce moment que Quintilien publie l'*Institution oratoire*, œuvre solide, mesurée, pleine de qualités, précieuse par la lumière qu'elle jette sur certaines parties des traités de Cicéron. Cependant, quiconque comparera le point de départ et le point d'arrivée ne pourra se tenir d'être surpris de leur voisinage. L'effort de Quintilien n'allait qu'à ramener les méthodes littéraires au niveau où les avait établies Cicéron. Pourquoi, sur les théories, la pratique de cent ans avait-elle été à ce point inopérante? Quintilien impose au jeune orateur les mêmes disciplines que Cicéron. Il devra épuiser par ses lectures toutes les formes de la poésie, la

1. Cic. *De or.* 3, 24, 94.
2. Cic. *Or.* 34, 119.
3. Id. 32, 115-34, 120.
4. Cic. *De or.* 3, 31, 125.
5. Cic. *Brut.* 43, 161 et *passim*.
6. Cic. *De or.* 3, 11, 43.
7. Pl. *Ep.* 9, 23, 4.
8. *Id.* 7, 25.
9. *Id.* 4, 13.

philosophie, la comédie, l'histoire, l'éloquence; il y ajoutera la géométrie, la musique, etc... C'est dans l'énumération des bienfaits procurés par ce labeur que Quintilien s'écarte le plus de son illustre modèle. Cicéron voulait que l'abondance des connaissances nourrît et ornât l'esprit et, par contre-coup, les œuvres qu'il enfantait. La doctrine de Quintilien apparaît au contraire imprécise et tatillonne. Il faut savoir la musique... pour suivre l'exemple d'Orphée, de Lycurgue et de Socrate; parce qu'elle est propre à régler les mouvements du *remigium*... Cet encomion de l'harmonie nous écarte singulièrement du sujet; heureusement, Quintilien se souvient tout à coup de ses élèves : la musique rendra expressif le ton et le geste du futur orateur[1]. Il aborde ensuite la géométrie. Sur ce bienfait, combien considérable cependant! éveiller la perspicacité de l'esprit[2], il passe rapidement. Il ne peut oublier que la géométrie apprend l'ordre, le syllogisme et l'enthymème, encore un service qui n'est pas négligeable. Mais il lui sait gré surtout des joies qu'elle procure à notre curiosité par ses propositions imprévues, en particulier par les relations surprenantes qu'elle découvre entre périmètres et surfaces[3]. A une époque où l'on n'hésitait pas à courir le monde pour en contempler les « merveilles », ces « merveilles » du calcul étaient faites pour charmer les esprits. Le dernier effort de l'arithmétique était d'habituer l'orateur à effectuer les calculs, dans les procès civils, à la romaine, en remuant les doigts sans gaucherie ni embarras, avec tous les égards dus au πρέπον[4]. A tout prendre, la culture générale envisagée par Quintilien semble moins un élargissement de l'esprit qu'un système de recettes et de procédés.

Pline le Jeune admire la formation encyclopédique; il la loue chez ses amis, chez Titius Aristo, par exemple, dont il vante les connaissances en droit privé et en droit public, en histoire moderne et ancienne[5]. Cependant il n'est question dans cet éloge ni du grec ni de la philosophie. Arrius Antoninus, au contraire, parlait le grec comme sa langue maternelle[6], mais on ne voit pas qu'il ait excellé ailleurs que dans la poésie. A considérer l'un après l'autre

1. 1, 10, 9-33.
2. 1, 10, 34.
3. 1, 10, 39 sq.
4. 1, 10, 35.
5. 1, 22, 2.
6. 4, 3, 5.

tous les esprits dont Pline fait l'éloge, on a l'impression qu'aucun d'eux n'avait une culture absolument complète. La philosophie surtout était une science d'arrière-plan. On l'enseignait cependant et le cycle des études s'achevait au pied de la chaire du philosophe. Nous connaissons le maître de philosophie de Sénèque, Sotion[1], et celui de Perse[2], Cornutus. Mais les adeptes de toutes les sectes se donnaient alors pour tâche moins la formation des esprits que celle des consciences. Pline, l'élève par excellence de Quintilien, semble lui aussi n'avoir eu qu'une teinture superficielle de la plupart des enseignements. Ses connaissances en histoire paraissent banales ; les sciences physiques lui inspirent une curiosité sympathique, mais il s'intéresse moins au système de la nature qu'à ses tours de force[3] ; il donne en plusieurs endroits la preuve qu'il connaissait mal le droit civil et le droit public[4]. Quant à la philosophie, il parle aussi peu de ce qu'il en sait que de ce qu'en savent ses amis. Nulle part, ni dans la Correspondance ni dans le Panégyrique, on ne rencontre un de ces éloges auxquels Cicéron se laisse entraîner chaque fois que la philosophie se rencontre sur son chemin. Aucun souvenir non plus des théories d'une école déterminée, sinon peut-être une allusion à la doctrine stoïcienne de l'égalité des fautes[5]; mais c'est là sans doute un écho émané du milieu des Helvidius, si cher à Pline. Pour sa pratique personnelle il ne relève d'aucune secte; son idéal est celui du Romain honnête, patriote, traditionaliste, fidèle à ses devoirs privés et publics. Il fait preuve, on doit le reconnaître, d'une mentalité singulièrement moderne. Sur les éternels problèmes qu'on n'a guère cessé d'agiter depuis le début de l'ère chrétienne : égalité des humains, socialisme, militarisme, nationalisme, féminisme, etc..., ses idées sont tout l'opposé de celles des *barbati*, les Romains des vieux âges. Elles reflètent fidèlement les convictions de son milieu, c'est-à-dire de l'élite d'une société que deux grandes philosophies humanitaires, le stoïcisme et le cynisme, travaillaient depuis plusieurs siècles. Savait-il le grec? assurément; le lisait-il facilement et directement? il est permis de le

1. Sen. *Ep.* 49, 2; 108, 17.
2. Pers. 5, 37 sq.
3. Pl. *Ep.* 4, 30; 8, 8; 8, 20, etc.
4. Cf. en particulier, *Ep.* 8, 14.
5. 8, 2, 2.

supposer, mais nous n'en avons pas la preuve. M. E. Norden croit que les longues citations grecques de la lettre 9, 26 proviennent de quelque ancêtre du Περὶ ὕψους du pseudo-Longin[1]. L'origine de celles qui émaillent les Lettres ne se laisse pas toujours déterminer; cependant on peut les repérer assez souvent pour supposer avec une demi-certitude qu'elles n'ont pas été empruntées directement aux textes. Beaucoup se rencontrent dans les lettres de Cicéron : ἀρχέτυπον (Pl. 1, 20, 9; Cic. *Att.* 12, 5, 4; 16, 3, 1; κέκρικα (Pl. 1, 12, 10; Cic. *Att.* 13, 31, 3); εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης (Pl. 1, 18, 4; Cic. *Att.* 2, 3, 3); ἀκοινώνητον (Pl. 3, 9, 8; Cic. *Att.* 6, 1, 7; 6, 3, 7), etc... Si Pline ne les y a pas puisées, il est possible que ces expressions étrangères aient appartenu au langage courant de la société, comme il arrive chez nous pour certains mots anglais et italiens. On peut affirmer que κέκρικα, ἀρχέτυπον, etc., sont dans ce cas. Quelques signes nous inclineraient à croire qu'il en est ainsi pour d'autres. Pline et Cicéron se servent du substantif ἄκουσμα (Pl. 7, 32, 2; Cic. *Att.* 12, 4, 2); mais le premier cite textuellement Xénophon, ἥδιστον ἄκουσμα ἔπαινος, tandis que le second accole au substantif grec un adjectif latin, *odiosum*. Vraisemblablement l'expression était proverbiale, comme le sont chez nous certaines phrases-maximes : that is the question, chi va piano va sano, etc. Une citation d'Homère, οὐχ ὁσίη φθιμένοισι, présente chez les deux écrivains le même arrangement; substitution de φθιμένοισι à κταμένοισι[2]; ou Pline l'a empruntée à Cicéron, ou elle était courante sous cet aspect.

En une matière cependant, Pline — et vraisemblablement ses amis — ont eu des connaissances étendues et dont la répercussion s'est fait sentir sur tous leurs écrits : c'est la poésie. Mais la preuve de cette particularité doit être établie assez longuement et ses conséquences bien mises en lumière : il convient de la réserver pour une étude ultérieure.

Il ne faudrait pas retirer des constatations précédentes l'impression que les lettrés de l'époque impériale fussent des ignorants. Ils n'avaient plus la culture solide et austère des professionnels de l'entourage de Cicéron. Mais ils savaient ce qu'on a su à toutes les époques dans un milieu d'hommes du monde intelligents et de

1. Cf. *Kunstprosa*, p. 282, n. 1.
2. Pl. *Ep.* 9, 1, 3; Cic. *Att.* 4, 7, 2.

goûts intellectuels. Pompéius Saturninus est le type de la formation encyclopédique de cette seconde époque, non pas un esprit de grande valeur, mais un touche-à-tout d'un certain talent, dans lequel Pline semble avoir admiré l'idéal du lettré de son temps[1] ; il plaide tantôt dans des causes préparées, tantôt sans préparation ; il rédige des traités d'histoire, il fait des vers, il écrit des lettres d'art ; il manie à la fois la pointe et la phrase rythmée, le discours réel et la harangue historique. Partout il réussit, et cependant, en l'absence de tout document, il est permis de se demander si l'ampleur de ce talent n'en prouverait pas la médiocrité. Martial qualifie plusieurs fois d'*ardalio* un personnage agité et trépidant, sans cesse en déplacement d'un point à un autre pour donner à soi-même et aux autres l'illusion d'une activité débordante. Le portrait de l'*ardalio* « intellectuel » fait penser à Pompéius Saturninus : « Vous faites, Atticus, de jolies déclamations, de jolies plaidoiries, vous écrivez de jolies histoires, de jolis poèmes, vous composez de jolis mimes, de jolies épigrammes, de jolis traités de grammaire, de jolis traités d'astrologie ; vous chantez joliment, Atticus, vous dansez joliment ; vous touchez joliment de la lyre, vous jouez joliment à la balle ; ne faisant rien de bien, vous faites cependant tout joliment. Voulez-vous que je vous dise ce que vous êtes ? Vous êtes un grand touche-à-tout (*ardalio*)[2]. » Faisons la part dans ce tableau des exagérations de la satire ; il nous donne cependant une vue assez juste sur ce que les contemporains de Pline entendaient alors par la culture générale.

*
* *

Les modernes, avec leur conception si simple de l'art d'écrire : une idée apportant avec elle sa forme indépendante de toute réglementation stylistique et modelée par le libre génie de chacun, ont peine à comprendre et à accepter les complications de la tradition antique, dans laquelle toutes les manifestations d'art étaient prévues, délimitées, cataloguées. Quand Cicéron parle de la prose littéraire, il use habituellement des expressions *oratio ornata*, *ornate dicere*, dont le sens exact est principalement établi par un

1. *Ep.* 1, 16.
2. Mart. 2, 7.

passage du *De oratore*[1]. Dans tout spécialiste, c'est-à-dire dans un savant comme Démocrite, dans un philosophe comme Platon, Carnéade ou Chrysippe, il y a ou il peut y avoir deux hommes. L'un, le savant ou le philosophe, est apte à parler avec compétence de la matière en laquelle il excelle; l'autre, l'orateur, peut seul en parler éloquemment; le premier s'explique clairement, mais sans art; le second ajoute l'art à l'explication technique. L'*oratio ornata* s'oppose donc à la langue technique et vraisemblablement aussi à la langue familière. Si cette conception très nette a pu échapper à certains regards, c'est en raison de l'imprécision bien connue de la critique littéraire antique et de son indigence en termes spéciaux. Cicéron, qui oppose ici la prose littéraire, quels qu'en soient le degré et la nature, à la langue technique, c'est-à-dire non littéraire, désigne ailleurs par *oratio ornata* les deux genres les plus parés de la prose littéraire, *genus mediocre* et *genus grande*. Mais, dans le passage cité plus haut et dans une foule d'autres, l'*oratio ornata* renferme en réalité les trois genres, le *genus tenue* n'en est pas exclu. Ce *genus tenue*, le style simple, possède en effet des raffinements que les langues technique et familière ne comportent pas d'ordinaire : la *latinitas* ou correction, la *perspicuitas* ou clarté et la *breuitas*. Les deux premières se recommandent d'elles-mêmes. Que la troisième soit aussi un « ornement », il faut, pour ne pas s'en étonner, se représenter ce qu'était le latin avant la salutaire discipline des préceptes cicéroniens. L'un des défauts les plus choquants de l'époque primitive était une verbosité visible encore dans les monuments qui nous en restent : la langue des comiques, à laquelle les besoins de la vraisemblance imposaient les allures de la conversation; celle de Lucrèce, qui a toujours préféré la solidité de la phrase à sa rapidité, et surtout les langues que le respect ou la nécessité vouaient à l'immobilité, celles du droit, de la politique, de l'administration. La surabondance et le bavardage de ces dernières n'a cessé d'être un objet de scandale pour les Romains de l'époque postérieure : *satis uerbose*, dit Cicéron, après avoir cité pour la tourner en ridicule le rituel des procès[2]; *uerbosas leges*, dit Ovide[3]; *uerbosa et grandis*, dit Juvénal de la lettre de Tibère ordonnant l'arres-

1. 1, 11, 49.
2. Cic. *Mur.* 12, 26.
3. Ou. *Am.* 1, 15, 5.

tation de Séjan[1]. Cette verbosité est aisée à vérifier dans le sénatus-consulte concernant les honneurs décernés à Pallas, que Pline cite tout au long en le qualifiant de *copiosum et effusum*[2]. L' « ornementation » du style simple par ces trois qualités, *latinitas*, *perspicuitas*, *breuitas*, réclamait déjà de l'écrivain un effort littéraire considérable. Cicéron dit que le lecteur tenté au premier abord de le croire aisé ne tarderait pas à reconnaître son erreur[3].

Ce premier stade de la beauté avait été réalisé à une époque ancienne, avant l'apparition de Cicéron, détail chronologique non sans importance et attesté dans le *De oratore* : « Tous ces anciens qui ne savaient pas encore ajouter les ornements au discours ont presque tous très bien parlé[4]. » Nous verrons que certains se refusèrent à dépasser ce stade.

Le canevas, déjà rare et précieux, du style simple, devait — telle était la conception de Cicéron — être enrichi d'ornements : 1° largeur de la pensée : « le premier ornement du discours en est d'abord le ton, ce que j'appellerai la couleur et le suc[5] » ; 2° αὔξησις ou δείνωσις, grands mouvements oratoires d'où résultait le pathétique ; 3° *illuminatio* et *distinctio*, apportées par les figures et les rythmes.

Il faut donc concevoir tout l'art du style ancien comme formé pour ainsi dire de trois couches successives. A la base, le style simple ; qu'on lui superpose les ornements, les figures, les rythmes, on obtient le style moyen, celui des éloges et de l'histoire ; si l'on fait enfin appel au pathétique, apparaît le style sublime.

Cette conception compliquée et méthodique du style d'art plaisait à l'esprit formaliste des anciens. Mais, comme on devait le voir plus tard, elle n'était pas sans danger. L'esprit réalisait facilement l'analyse de la synthèse dont il avait été témoin. La traduire ensuite dans les faits, c'est-à-dire séparer ce que le système oratoire avait uni, était une démarche fatale. Cicéron avait pressenti le danger ; il avait dit souvent que l'ornementation d'un discours devait provenir du cœur même du sujet, ne faire qu'un avec la matière, que l'esprit devait aller des choses aux mots et non des mots aux choses[6]. C'était sa pure doctrine qu'après Denys d'Halicar-

1. Iuu. 10, 71.
2. *Ep.* 8, 6, 2.
3. Cic. *Or.* 23, 76 ; Hor. *Ars P.* 240-242.
4. 3, 10, 39.
5. *De or.* 3, 25, 96 ; cf. 3, 30, 120.
6. Cic. *Or.* 36, 124 ; 44, 150 ; *De or.* 1, 5, 17.

nasse répétait Quintilien : « Je suis opposé aux orateurs qui, négligeant leur matière, s'usent en vaines minuties sur les mots et le font par recherche de l'ornement, qui est à mon sens une fort belle chose dans l'art oratoire, mais à la condition de venir tout seul et de n'être pas poursuivi[1]. » Cependant le grand orateur vit de son vivant même la conception antique de l'éloquence produire ses conséquences inévitables. Les hérésies qui s'élevèrent contre lui consistèrent précisément, comme il sera dit plus loin, en un choix et un refus d'accepter le bloc constitué par la rhétorique. Stoïciens, anciens, attiques, éliminèrent en tout ou en partie les ornements ; les asianistes, au contraire, leur donnèrent une place excessive et leur attachèrent un prix exagéré.

L'enseignement compléta cette dégradation du système cicéronien. L'école découpa en modèles d'exercices les organes dont l'ensemble devait former le discours ; elle exerça les élèves à perfectionner isolément narrations, descriptions, éloges, etc... Comme en même temps l'influence de l'alexandrinisme favorisait la tendance des « morceaux » à exister séparément et pour leur seule valeur d'art, ils acquirent leur définitive indépendance et l'on vit naître les genres et les thèmes qu'exploita, souvent avec un art délicat, la poésie de société et la prose qui lui est apparentée. Mais il serait prématuré d'aborder cette question. Si les talents n'eussent fait défaut, ce pouvait être le point de départ d'un renouveau complet de la littérature. Mais c'était la fin des grandes traditions de l'époque précédente, et Pline, en qui sont si visibles les promesses d'un rajeunissement littéraire, nous donne aussi la preuve que l'art cicéronien était mort. Non seulement, même quand il la cherche, il n'en peut retrouver la caractéristique essentielle, le style périodique, mais encore il semble qu'en dépit de ses efforts et de sa bonne volonté il fasse un choix, lui aussi, et n'arrive qu'à étreindre incomplètement et maladroitement la gerbe aux multiples épis de l'éloquence d'antan. La Panégyrique de Trajan est le modèle du sujet escamoté au profit des ornements. L'invective contre Pallas dans la lettre 8,6, le seul mauvais morceau de la Correspondance, inflige au lecteur le laborieux spectacle d'une indignation qui reste froide, parce que le récit des faits et le pathétique qui s'en inspire se meuvent sans point de ren-

1. 8, prooem. 18.

contre, sur deux lignes parallèles. Du moins cette lettre nous fait-elle apprécier le bon goût qui a inspiré à Pline la reconnaissance de son vrai talent et l'a éloigné du grand style, qui n'aurait pu que gâter le genre délicat auquel il s'est consacré.

*
* *

Le caractère d'une œuvre littéraire dépend en partie du public auquel elle est destinée, et les anciens n'ont pas manqué de chercher dans cette nécessaire harmonie du livre et de ses lecteurs le principe d'une de ces classifications qui leur plaisaient tant. Lucilius ne voulait écrire que pour la moyenne des esprits cultivés, fuyant à la fois les âmes incultes et les intelligences trop subtiles. Cicéron élargit son public. Il veut que la littérature latine soit une littérature de plein air, faite pour tous, à la manière de toutes les grandes littératures classiques. D'ailleurs, les circonstances conspiraient à la rendre telle. Qu'il le voulût ou non, c'était pour le peuple des comices ou du forum qu'il composait ses admirables discours. Mais il subissait la nécessité de bon cœur, il en avait même fait une des conditions primordiales de l'art oratoire, et il s'est expliqué plusieurs fois sur l'influence prépondérante que l'attention du public exerçait et devait exercer sur l'orateur : « Les relations de la foule et de l'orateur sont telles qu'à la manière du joueur de flûte qui ne peut jouer sans flûte, l'orateur ne peut être éloquent sans une foule qui l'entende[1]. » Il a foi dans la rectitude du jugement populaire, même pour l'appréciation de détails comme le choix des mots[2]. Quant aux connaisseurs, les *docti et intellegentes*, c'est précisément par l'attitude du public qu'ils doivent juger de la valeur d'un orateur ; il faut que le jugement du public prévienne et incline le leur[3]. Cette doctrine de Cicéron était commandée par la circonstance que c'était à travers la production oratoire qu'il réglementait toute production littéraire. Le discours, ayant pour objet d'émouvoir une foule, est mauvais s'il manque ce but.

Cependant, du vivant même de Cicéron, les petites chapelles s'organisaient. Atticistes et *cantores Euphorionis* ne s'adressaient

1. Cic. *De or.* 2, 83, 338 ; cf. *Tusc.* 2, 1, 3.
2. *De or.* 3, 37, 151.
3. *Brut.* 49, 184.

qu'à un public restreint. A partir d'Horace, la littérature de « lettrés » l'emporta. D'accord avec Cicéron sur la plupart des théories littéraires, le satirique se sépare de lui quand il s'agit de déterminer son public. Son choix est une manière de protester contre le talent encore trop populaire de Lucilius. Il ne veut pas comme lui écrire au pied levé, *stans pede in uno*, deux cents vers à l'heure ni rouler quelques paillettes d'or dans un torrent de boue[1]. Il laisse mûrir ses œuvres jusqu'à ce qu'elles ne contiennent plus rien que d'exquis, et s'il prend tant de peine, c'est à l'intention des connaisseurs[2]. Il s'inspire des sympathies alexandrines, si fortement exprimées par Callimaque : « J'ai en horreur le poème cyclique et un chemin me déplaît quand la foule y passe[3] », et il est d'accord sur ce point avec l'école de Calvus et de Catulle qu'il n'a cessé cependant de poursuivre[4]. Il l'est, parce que la nature des choses le voulait ainsi : si l'éloquence est faite pour tous, la poésie doit être réservée à quelques-uns. Pour elle s'est organisé un second public, tout différent du public de Cicéron, une littérature de serre en face d'une littérature de plein air.

C'est un travail délicat que de rechercher à travers les lettres de Pline la composition du public de son époque. Les indications sur ce sujet se contredisent souvent. Elles semblent à tout prendre indiquer qu'on pouvait y distinguer trois classes. Du public de Cicéron, de ce peuple qui faisait par ses applaudissements le succès des grands plaidoyers et des grands discours politiques, il ne reste que de rares débris. Quelques *sordidi pullatique*[5], des hommes du peuple en manteau sombre, s'égarent encore dans les *coronae* de la basilique Julienne. Ils ne comptent plus, et si Pline les nomme, c'est pour montrer à quel point la nervosité d'un orateur fait entrer en ligne de compte même les quantités les plus négligeables. Le grand public — ou le gros public — est formé par les semi-lettrés, *mediocriter docti*[6]. Ce sont tous ceux qui, sans jouir d'une véritable culture, demandent de temps en temps aux lettres « de leur faire passer une heure ou deux ».

1. *Sat.* 1, 4, 9-11.
2. Hor. *Sat.* 1, 10, 72-74.
3. Call. *Ep.* 28.
4. *Sat.* 1, 10, 16-19.
5. Pl. *Ep.* 7, 17, 9,
6. *Id.* 1, 10, 5.

On trouve même parmi eux les juges, que Quintilien accuse d'être *indocti saepius atque interim rustici*[1]. Certains sénateurs ne valent guère mieux. Ce sont ces gens-là qui s'amusent des bouffonneries et des jeux que Pline juge si sévèrement[2]. Mais à l'occasion ils veulent lire. Leur goût va tout droit au style orné de l'école asianiste. Pline estime le philosophe Euphratès, orateur asianiste, tout à fait à leur mesure[3]. C'est à leur intention que lui-même retouche et amplifie ses plaidoyers, à leur intention qu'il a revu le Panégyrique. En racontant à un ami une lecture de cet ouvrage, il établit l'existence de ces deux publics : « J'ai admiré le bon goût des auditeurs qui ont applaudi principalement les parties les plus sobres. Je sais bien que je n'ai lu qu'à quelques-uns ce que j'ai écrit pour tous, et cependant je suppose que tous jugeront de même[4]. » Tous, c'est le grand public : le Panégyrique lui est expressément destiné; quelques-uns, c'est le cercle de lettrés, convoqués en conseil par Pline pour la correction. Tout ce que nous savons de la Correspondance nous montre qu'elle était écrite pour eux. Elle reflète donc le goût des *docti et intellegentes* et le Panégyrique celui de la foule des gens qui lisaient. Son succès montre que l'admiration de l'école asianiste était courante, et Pline sacrifie à la tendance générale à regret ou peut-être même à son insu : nous avons vu précédemment que sur plus d'un point la pression des événements avait fait dévier l'orthodoxie primitive. Pline se croyait encore classique quand déjà il avait un pied parmi les asianistes. Il ne les en juge pas moins sévèrement et se félicite d'apercevoir les signes avant-coureurs d'une conversion dans la sévérité des auditeurs[5].

Dans les cercles littéraires, ou du moins dans certains, en particulier dans celui de Pline, vivait au contraire la tradition d'Horace, celle de la poésie, et nous verrons que la prose y était tout proche de la poésie. On y travaillait pour les délicats; s'ils formaient une minorité, c'était une minorité avec laquelle on comptait :

1. 12, 10, 53; Juvénal parle aussi avec mépris d'un « juge bouvier » (7, 116).
2. Pl. *Ep.* 9, 17.
3. *Id.* 1, 10, 5.
4. *Id.* 3, 18, 9.
5. *Id.* 3, 18, 9.

scribat carmina circulis Palaemon,
me raris iuuat auribus placere[1],

dit Martial. Cette minorité était-elle uniquement formée d'atticistes purs? on ne saurait l'affirmer. Nous verrons ultérieurement que toutes les écoles dissidentes non asianistes tendaient à se confondre; entre la prose travaillée et raffinée qu'elles pratiquaient et le courant poétique issu des νεώτεροι, beaucoup de tendances étaient communes : poursuite du fini dans le détail, recherche de la brièveté, etc... C'est dans ce sens que nous avons vu travailler les correcteurs de Pline. Si Pline lui-même se défendait contre l'excès de leurs retouches, c'est sans doute qu'il avait mieux qu'eux le sens du public visé par ses discours.

Un passage de Quintilien[2] met encore mieux en lumière les tendances opposées des deux publics à son époque. J'en résume les idées maîtresses : il y a des critiques qui jugent que le discours prononcé et le discours écrit doivent être tout différents l'un de l'autre; car en plaidant on doit se proposer avant tout d'émouvoir : il faut de la fougue, des arguments obtenus au prix d'un certain laisser-aller pour toucher les gens sans culture (*animos imperitorum*); au contraire, quand on publie son discours, tout doit y être soigné et régulier (*tersum ac limatum et ad legem ac regulam compositum esse oportere*). En conséquence, ces raffinés veulent qu'à la publication le discours soit raccourci, débarrassé des passages faibles, de tout ce qu'il a fallu accorder à la sensibilité d'un public inintelligent. On reconnaît la thèse combattue par Pline dans la lettre 1, 20, et à l'encontre de laquelle il soutient que le plaidoyer écrit est l'*exemplar* et l'ἀρχέτυπον du plaidoyer prononcé. L'opinion de Quintilien est toute semblable. Il veut que le plaidoyer écrit soit exactement pareil au plaidoyer prononcé, sauf quand, le juge « n'ayant pas donné les clepsydres nécessaires[3] », le discours a dû être raccourci; il faut alors que les parties supprimées se retrouvent à la publication; la seule correction à prévoir est une correction par addition.

C'est de ce point de vue qu'il faut envisager la lettre 1, 20, de Pline. L'adversaire dont il parle sans le nommer était l'un des

1. 2, 86, 11-12.
2. 12, 10, 49-57.
3. 12, 10, 55.

subtiles magistri blâmés par Quintilien[1]. Cet adversaire se trompait sur le public pour lequel était écrit le plaidoyer et voulait opérer des corrections destinées non pas au gros des lecteurs, mais aux *docti et intellegentes*. Pline et Quintilien acceptent au contraire sans répugnance et comme tout naturel que chaque écrit, selon son objet, sa forme et sa destination, aille au public auquel il convient. Tel est encore le sens de cette excuse qui termine la courte lettre 4, 5, 3-4 : « Vous serez renseigné en lisant l'écrit, auquel son étendue ne me permet pas de donner pour préface une plus longue lettre. Il faut que je sois bref au moins dans celle-ci où je puis l'être. » Le discours, fait pour le public, a la longueur acceptée ou tolérée par le classicisme ou l'asianisme ; la lettre, destinée aux *docti*, doit avoir la brièveté.

Il semble donc que les transformations réalisées dans le public des écrivains depuis Cicéron puissent se résumer ainsi : disparition à peu près complète de l'élément proprement populaire ; le public est formé par des *mediocriter docti* ou même des *indocti*, auxquels on ne peut plaire que par les procédés mis à la mode par l'école asianiste : ce sont les lecteurs du Panégyrique de Trajan et des plaidoyers de Pline ; enfin les délicats, le groupe dans lequel règnent Pline, Martial et Suétone, cercle de raffinés dont les tendances étaient toutes dans le sens de l'atticisme et dont les goûts nous seront mieux révélés par l'étude ultérieure des caractères de la Correspondance.

Le but que se proposaient les auteurs s'étant ainsi déplacé depuis les traités de rhétorique cicéroniens, il en résulta des changements dans les méthodes et dans les principes d'art. La règle, par exemple, qu'il faut que l'art soit dissimulé[2], nécessaire au temps où l'orateur s'adressait au peuple et aux juges, peuple toujours par quelque endroit, dont il fallait surprendre les sentiments et le jugement, n'a plus de raison d'être lorsqu'on travaille pour des artistes dont la grande joie est, au contraire, d'apercevoir les procédés et de saisir le détail de la facture. Aussi l'allure des œuvres écrites pour les délicats est-elle moins franche, plus contournée ; volontiers on souligne ou on excuse ses procédés. Pline

1. 12, 10, 51.
2. Cic. *De or.* 2, 36, 153.

avertit un correspondant que tel mot est une plaisanterie[1]; il fait remarquer à un autre qu'une de ses phrases est mal construite[2]; il prévient un troisième que pour réparer un oubli il recourra à la manière de composer d'Homère[3], etc... Ensuite la *breuitas* devient la qualité recherchée entre toutes. Cicéron ne la réclamait que dans certaines parties du discours[4]; Horace au contraire la voulait partout[5]. A l'époque de Pline, elle se traduit par l'ἔμφασις, figure destinée à suggérer plus de pensée qu'elle n'en exprime, et l'ἀποσιώπησις, par laquelle on omettait une partie de l'expression de la pensée[6], l'une et l'autre chère à l'auteur des Lettres. Enfin une qualité nouvelle prend une importance considérable, la variété. Cicéron ne l'exigeait que dans le grand style, pour reposer l'attention des juges, dont il se montre toujours si soucieux[7]. Il admet au contraire que, dans le genre moyen, par exemple, la période soit employée sans relâche. Avec Horace, c'est-à-dire quand la littérature soigne de plus en plus ses détails à l'intention des *docti*, la préoccupation de la variété devient visible. Elle se manifeste à quiconque jette un coup d'œil sur les Odes et constate l'alternance savante des pièces d'allure et de ton différents. Elle n'est pas moins apparente dans l'arrangement des épigrammes de Martial. Les Lettres de Pline présentent une ordonnance tout opposée à la monotone classification de celles de Cicéron. Cet écrivain ne peut, il est vrai, être rendu responsable de l'ordre dans lequel nous est parvenue sa Correspondance, mais tout ce que nous savons de lui nous donne à croire que sur ce point, comme à l'occasion d'autres minuties, il aurait été *securus tam paruae obseruationis*.

*
* *

Dans cette revue rapide du classicisme latin[8] au temps de Pline, je ne me suis attachée qu'aux traits de cette doctrine qui sont significatifs pour l'histoire littéraire de l'époque impériale, et je n'ai

1. 1, 21, 2.
2. 8, 7, 2.
3. 3, 9, 28.
4. Cic. *De or.* 2, 80, 326; *Part. or.* 9, 32, etc.
5. *Ars. P.* 148.
6. Quint. 8 3, 83 et 85.
7. *Or.* 52, 209-211.
8. J'ai appelé « classicisme latin », comme on a pu s'en rendre compte, les doctrines héritées de Cicéron et non pas, comme l'a fait M. R. Meister, *Klassizismus*

pas essayé de l'exposer dans son ensemble ni dans ses détails. Je vais, dans le même esprit, résumer brièvement l'aspect des sectes dissidentes et l'histoire de leur transformation depuis la fin de la république.

II. — L'anticicéronisme

La création de l'orthodoxie classique avait été pour Cicéron l'œuvre de toute sa vie. Elle lui avait coûté bien des efforts et bien des luttes. Il avait fallu d'abord détrôner l'asianisme, alors en possession du Forum et du Champ-de-Mars. A peine respirait-il après les premiers combats qu'une autre école se levait avec des doctrines toutes contraires : l'atticisme, flanqué de ses alliés, y compris les νεώτεροι, les *poetae noui*, que Catulle menait à l'assaut. Entre les deux groupes, Cicéron représentait un parti modéré, un centre; chacun sait qu'aucune position n'est plus difficile à tenir. Aussi, dès qu'il fut mort, le mouvement se précipita-t-il. Il faut donc maintenant déterminer la situation des deux écoles rivales. Elles représentaient à l'époque de Pline un enchevêtrement de tendances complexes dont on ne discerne clairement l'individualité que dans la période précédente.

*
* *

Un parti important se réclamait des anciens. Qui étaient ces anciens? Car le concept d'antiquité est essentiellement relatif et les Latins se demandaient déjà où devait être placée la limite qui les séparait des modernes. Cependant nul n'hésitait à ranger parmi eux les stoïciens.

La conception cicéronienne de la superposition des styles avait été, nous l'avons vu, le grand obstacle au maintien de l'orthodoxie classique, le point de départ de toutes les hérésies. *Docere*, exposer, c'est l'affaire du style simple; *delectare*, plaire en faisant usage de l'ἦθος, regarde le style moyen; *mouere*, émouvoir par l'emploi du πάθος, est l'œuvre du grand style. Ces trois tons, qui forment par leur combinaison l'orchestration de l'éloquence antique, devaient se mélanger dans l'*oratio forensis*. En réalité,

im Altertum, Wien. Bl. f. d. Freunde d. Ant., 1922, p. 120 et sq., l'atticisme, qui n'est qu'un classicisme exsangue et décoloré.

sauf dans des discours comme le *pro lege Manilia* et le *pro Archia* où, pour des raisons spéciales, domine le style moyen, les grands morceaux d'éloquence usent surtout du style simple et du grand style. Une fois l'affaire exposée correctement, clairement et brièvement, intervient l'αὔξησις ou δείνωσις, dans laquelle l'orateur fait appel à tous les stratagèmes de la rhétorique pour mettre en lumière la culpabilité de l'adversaire et laver son client de tout reproche. De là une autre division des discours, chère aux rhétoriques grecques : discours περὶ τοῦ πράγματος ou exposé de l'affaire et discours πρὸς τὸν δικαστήν ou ἀκροατήν, sorte de piège tendu et de violence faite à l'esprit des écoutants et en particulier du juge. Et non seulement la *miseratio* avec la présentation de la famille en larmes terminait obligatoirement les grands discours, mais souvent aussi à la justification se substituait purement et simplement une demande de grâce : c'était, affirme Pline, la manière qui plaisait le plus au sénat[1].

La morale stoïcienne, avec son goût de l'exacte vérité, sa défiance à l'égard des sentiments de repentir et de pitié[2], rendait très suspecte à ses adeptes la demi-fourberie de la δείνωσις et aussi celle de la *miseratio*. Les stoïciens n'oubliaient pas qu'ils avaient été les inventeurs de l'humour et du style simple, les maîtres du *sermo*. Ils excellaient dans la dialectique, c'est-à-dire dans le raisonnement de tête et de sang-froid[3]. Tout cela les prédisposait à réprouver les grands mouvements oratoires et l'on avait eu à l'époque de Cicéron des exemples célèbres de leur répugnance à cet égard. Rutilius[4] condamnait la *miseratio*, la jugeant une *humilitas*[5], et ne voulait pour sa défense que la *simplex ratio ueritatis*[6]. C'était surtout à l'élément musical, c'est-à-dire aux rythmes et aux sonorités, qu'en avaient ces philosophes ; ils l'estimaient un véritable piège[7], une atteinte directe à la vérité. Cette austérité donnait un poids singulier à leur parole en certaines circonstances[8],

1. 5, 13, 3.
2. Cic. *Mur.* 29, 61, etc.
3. Ils poursuivaient les solécismes jusque dans les plaidoyers de leurs adversaires (Suet. *Gramm.* 22).
4. Cic. *Brut.* 30, 116.
5. Cic. *De or.* 1, 53, 228.
6. *Id.* 229.
7. Cic. *Or.* 51, 170.
8. Cic. *Brut.* 29, 112.

mais, Cicéron l'a plus d'une fois remarqué, elle les rendait tout à fait impropres à la grande éloquence[1].

Les stoïciens ne représentaient qu'une partie des « anciens ». Un autre groupe était partisan des « antiquités » latines et réprouvait les importations helléniques. Il avait pour mot d'ordre : *non erat hoc apud antiquos*[2]. Tels certains admirateurs de notre moyen âge, ils prenaient les pauvretés pour des raffinements, ils admiraient un art incomplet moins pour ses qualités que pour ses lacunes et ne songeaient pas à sourire des gaucheries des primitifs, de celle par exemple de Caelius Antipater avertissant ses lecteurs qu'il ne dérangera les mots de leur ordre naturel que pour produire « un effet ». Une telle naïveté arrachait à Cicéron l'exclamation : *O uirum simplicem*[3]! Cotta conservait la prononciation des paysans du Latium et s'attirait cette épigramme : « Il me semble imiter non pas les anciens orateurs, mais les moissonneurs[4]. » D'autres traînaient sur les voyelles pour bien se distinguer des hellénisants[5]; par cette superstition, ils attestaient moins la justesse de leur intelligence que l'étroitesse de leur patriotisme. Cicéron les appelait dédaigneusement des *antiquarii* et les faisait ridiculiser par Ennius lui-même :

uersibu' quos olim Fauni uatesque canebant[6].

C'est avec eux qu'Horace eut maille à partir et c'est eux qu'il attaque en la personne de Lucilius[7] : « Je m'indigne qu'on blâme un ouvrage, non parce qu'il est écrit sans art et sans agrément, mais parce qu'il a été écrit depuis peu[8]. »

Cicéron avait trouvé tout formés, lors de ses débuts, le parti des stoïciens et celui des anciens. Il assista à la naissance de celui des atticistes, réaction provoquée précisément par ses propres doctrines. On y voyait, à côté de son ennemi Calvus, plusieurs de ses amis et des plus chers, entre autres Brutus et Atticus. La polémique, qui s'envenima plus tard, fut de son vivant très courtoise.

1. Cic. *De or.* 3, 18, 66; cf. *id.* 2, 38, 159; 3, 18, 65; *Brut.* 30, 114; 31, 118.
2. Cic. *Or.* 50, 168.
3. Cic. *Or.* 69, 230 sq.; Caelius Antipater aurait pu présenter pour excuse que Tite-Live (9, 17, 1) donne à ses lecteurs un avertissement tout semblable.
4. Cic. *De or.* 3, 12, 46; cf. 3, 11, 42.
5. Cic. *Brut.* 74, 259.
6. Enn. ap. Cic. *Or.* 51, 171.
7. Hor. *Sat.* 1, 4, 6 et *passim*.
8. Hor. *Ep.* 2, 1, 76-77.

Les atticistes faisaient profession de n'accepter d'autre modèle que Lysias et Thucydide, s'interdisant toute ressemblance avec Eschine, Démosthène et surtout Platon, l'un des écrivains les plus sévèrement condamnés par l'école et dont l'imitation était une marque d'asianisme. Les atticistes, comme les anciens, vouaient leur culte à des primitifs. Lysias et Thucydide, nés de trop bonne heure, n'avaient pas profité des progrès de l'art oratoire à Athènes. Lysias, par ses fonctions de logographe, son ignorance de la parole « parlée », sa clientèle de petites gens, avait de plus été condamné, selon l'expression de Cicéron, aux *causulae*, à des causes en miniature[1], qui ne comportaient ni vaste déploiement ni grands mouvements d'éloquence; Thucydide avait une prédilection pour la tension du style et le tour énigmatique de la pensée. Tous deux représentaient l'opposé du barreau romain à la grande époque. Cependant l'atticisme n'admettait pas qu'on mît sur le même plan ses patrons et ceux des anciens. Cicéron eut un jour la malice de le faire et de soutenir qu'un flair délicat éventerait chez Caton un peu de la subtilité athénienne[2]. Il sentit lui-même qu'une telle prétention ne pouvait être prise au sérieux et se fit à la fin du dialogue donner par Atticus un démenti qui est une rétractation[3].

Il y a, selon Cicéron, deux erreurs dans l'atticisme; la première est d'avoir un idéal tout négatif, de ne se préoccuper que d'éviter les défauts[4]. Pline le reproche aux atticistes de son temps en leur faisant observer qu'on manque à la mesure non seulement en la dépassant, comme ils le croient, mais encore en ne l'atteignant pas[5]; la seconde est de ne poursuivre la perfection que dans une seule gamme, celle de la simplicité, de la finesse, de la distinction. Jamais pour eux le vocabulaire n'était assez précis, les images assez sobres. Les disciples d'Isocrate s'interdisaient même la rencontre des voyelles. Ces minuties savantes, pour être admirées, devaient être d'abord remarquées. Elles se faisaient apprécier des initiés, mais le public restait froid. Calidius racontait une tentative d'empoisonnement dont il avait été victime avec tant de

1. Cic. *De opt. gen.* 3, 9.
2. Cic. *Brut.* 17, 67.
3. *Id.* 85, 294.
4. Cic. *De opt. gen.* 3, 8.
5. Pl. *Ep.* 1, 20, 20.

sérénité qu'il était impossible de la prendre au sérieux[1]. La fameuse lettre des préteurs Brutus et Cassius à Antoine[2] ne laisse percer aucune émotion. Si Calvus jeune avait gagné des procès grâce à la vigueur de sa parole et de son action oratoire, c'est qu'à ce moment il ne s'était pas encore soumis à la discipline de la pure doctrine atticiste.

*
* *

Ces trois écoles, dont les points de départ étaient différents ou même opposés, inclinaient cependant dans le même sens : répudier les ornements empruntés aux rhétoriques grecques et s'en tenir à une éloquence plus sobre, plus discrète. Deux traits leur étaient communs, qui d'ailleurs n'en faisaient qu'un : elles ne voulaient au style qu'une artistique simplicité et elles combattaient l'influence de l'école cicéronienne qui avait mis à la mode la grande éloquence. Cette dernière tendance finit par primer toutes les autres; stoïciens, anciens et attiques formèrent le parti des anticicéroniens. Pour faire honneur à leur drapeau, ils n'épargnèrent pas le grand orateur. Si la gloire de Cicéron ne s'éclipsa pas après sa mort, elle dut cependant résister à des attaques qui devinrent de plus en plus vives et âpres au cours du Ier siècle de l'empire. La polémique, d'abord courtoise et sereine entre Cicéron et ses amis atticistes ou *antiquarii*, Brutus, Caelius, Cornificius[3], est déjà aigre-douce dans la petite pièce de vers 49 de Catulle[4]. On ne saurait être surpris de rencontrer ici ce nom : les *noui poetae* se sont signalés parmi les plus décidés des anticicéroniens et l'orateur leur a rendu en mille circonstances cette animosité en les appelant avec dédain *cantores Euphorionis*[5]. Peu de temps après s'étaient déchaînés les deux Asinius, Pollio et son fils Gallus, dont Pline nous apprend qu'il écrivit un livre pour établir la supériorité de son père sur Cicéron[6]. Larcius Licinius et son fa-

1. Cic. *Brut.* 80, 277; Cic. (*Fam.* 8, 9, 5) dit du même orateur : *Calidius in defensione sua fuit disertissimus, in accusatione satis frigidus.*
2. Cic. *Fam.* 11, 3.
3. Cf. Cic. *Att.* 14, 20, 3, où Cicéron explique à son ami qu'il n'a pu arriver à convaincre Brutus.
4. Cf. E. Benoist, *Les poésies de Catulle,* commentaire cr. et expl., Hachette, 1890, t. II, p. 489.
5. *Tusc.* 3, 19, 45.
6. 7, 4, 3.

meux *Ciceromastix* qui, par son titre, a si fort scandalisé Aulu-Gelle[1], seraient, selon l'identification généralement admise, contemporains de Pline l'Ancien, et Larcius Licinius, n'aurait été autre que le légat d'Espagne qui proposa à Pline, alors procurateur dans la même province, de lui acheter ses cahiers d'extraits[2]. Quintilien a énuméré les reproches adressés à Cicéron par ses ennemis : enflure, redondance, monotonie des clausules, répétitions trahissant la négligence, froideur des plaisanteries, mollesse des rythmes[3]. Aper, dans le *Dialogue des Orateurs*, se souvient que les atticistes Calvus et Brutus condamnaient sa manière et la traitaient d'*eneruis* et d'*elumbis*. Pétrone, en faisant le même reproche à la déclamation des écoles où triomphait l'asianisme : *effecistis ut corpus orationis eneruaretur et caderet*[4], donne la preuve qu'en dépit de ses protestations et de ses efforts Cicéron n'a pu éviter après sa mort ce reproche d'asianisme contre lequel il n'a pas cessé, sa vie durant, de se débattre.

Mais, s'il était attaqué, Cicéron avait ses défenseurs. Quintilien à lui seul valait toute une armée par sa grande influence, la sûreté de son goût et l'importance de son Institution oratoire. Pline hérita de son culte religieux pour le fondateur de l'éloquence latine, dont il ne parle qu'avec une vénération mêlée de tendresse : *Marcus noster*, dit-il dans la lettre 1, 2, 4. Dans la lettre 1, 5, 13, il déclare qu'il serait très sot de chercher un autre modèle à imiter. Cependant, son attitude a pu surprendre quelques critiques; on l'a accusé d'inconsistance, de contradiction[5]. Dans la confusion des tendances qui s'entre-croisaient alors en tout sens, on ne voit pas toujours très clairement de quel mobile s'inspirent certains de ses jugements. J'ai exposé plus haut qu'en réalité il a écrit pour deux publics différents et s'est vu obligé d'adapter ses écrits au goût de chaque espèce de lecteurs. Il faut maintenant essayer de mettre au point quelques-uns de ses jugements littéraires en montrant leur accord avec le milieu dans lequel ils ont pris naissance.

1. Gell. 17, 1.
2. Pl. *Ep.* 3, 5, 17.
3. 9, 4, 1; 12, 10, 12.
4. *Sat.* 2, 2.
5. P. L. A. Morillot, *De Plinii minoris eloquentia*, Gratianopolis, 1888, p. 76; G. Suster, *De Plinio Ciceronis imitatore*, Riv. de fil. e d'istr. cl., 1890, p. 75.

Dans la lettre 1, 2, Pline envoie un discours à corriger à un ami. Il le prévient que la correction doit être attentive parce que le genre essayé est nouveau : il s'est proposé l''imitation de Démosthène et de Calvus en l'agrémentant des λήκυθοι cicéroniens. Ces λήκυθοι[1] sont assurément les ornements du style moyen et du grand style. L'imitation de Démosthène s'accorde fort bien avec cette recherche : Démosthène était le modèle préféré de Cicéron qui a toujours reproché aux atticistes de l'avoir exclu du canon des patrons de l'art oratoire et Quintilien a fait de même. L'évocation de Calvus n'a rien non plus qui puisse surprendre ici. Cet ami de Catulle était comme lui un poète du groupe des νεώτεροι. Orateur en même temps, il est devenu vers la fin de sa courte vie l'un des atticistes exagérés[2]. Mais il a débuté dans un genre tout opposé. Quintilien[3] et Cicéron[4] lui-même font son éloge. Les controverses de Sénèque prouvent que ses premiers discours, d'une composition serrée rappelant celle de Démosthène : *compositio quoque eius in actionibus ad exemplum Demosthenis riget*, étaient d'une violence toute contraire à la sérénité attique[5]. C'est sans doute l'un de ceux-là, peut-être l'*In Vatinium*, resté célèbre dans l'histoire de l'éloquence romaine, que Pline a choisi pour modèle. On voit que le patronage des trois grands noms invoqués par lui, loin d'être suspect de contradiction, se montre conforme à la pure doctrine classique. On est dès lors en droit de se demander en quoi consiste la conversion annoncée à son correspondant. Je crois qu'une conclusion s'impose : Pline avait jusque-là, en vertu du droit concédé à la jeunesse et sous la pression de l'exemple, sacrifié sans retenue à l'asianisme. Cette lettre 1, 20 date de l'année 96 ou 97. Depuis seize ans environ le jeune avocat se faisait entendre dans les tribunaux. Qu'il se soit dit qu'il était temps de donner une allure plus austère à sa parole, on ne saurait en être surpris, et le genre vers lequel il évolue est celui qu'il juge être proprement cicéronien, dont nous avons montré précédemment qu'il était un classicisme teinté d'asianisme. La lettre 1, 5 date

1. Cf. E. Pottier, art. *Lecythus*, Dict. des Ant. Dar. et Sag.; Rev. des Ét. anc., 1900, p. 225.
2. Cic. *Brut.* 82, 283.
3. 10, 2, 25.
4. *Brut.* 82, 283.
5. 7, 4, 6-8.

de la même année. Régulus, y est-il dit, le raille « de prendre Cicéron pour modèle » et de ne pas « se contenter de l'éloquence de son temps ». Les discours des deux orateurs devaient, en effet, d'après ce que nous savons[1], représenter les deux points extrêmes de l'art oratoire à leur époque, et si Régulus non seulement a remarqué la manière de Pline, mais encore en fait l'objet de ses plaisanteries, c'est qu'elle était alors nouvelle. Cette lettre 1, 2, dans laquelle la doctrine professée par Pline est conforme à la plus pure tradition cicéronienne, pourrait donc bien marquer son ralliement définitif à l'éloquence classique.

Il faut maintenant examiner un autre passage qui a jeté aussi quelque suspicion sur l'orthodoxie oratoire de Pline : l'éloge des figures « risquées » qui fait le sujet de la longue lettre 9, 26. Pour mesurer la portée des doctrines littéraires qui y sont contenues, il ne faut pas perdre de vue que ces explications de l'écrivain sont une protestation contre la manière d'un orateur qui n'est pas nommé, mais en qui les traits cités par l'écrivain ne permettent pas de méconnaître un atticiste. « J'ai dit d'un orateur de notre époque, correct et sobre, mais sans grandeur et sans ornements... : il n'a qu'un défaut, c'est de n'en avoir pas[2]. » Cet orateur est *sanus* (sobre), qualificatif réservé à l'atticisme; il n'a pas de grandeur — il ignore donc le grand style —; pas d'ornements — il ignore donc le style moyen —; il est sans défaut, autre caractéristique de l'atticisme. On ne saurait se tromper sur l'adversaire auquel Pline a affaire. Pour le combattre, il invoque Homère, Démosthène, Eschine, tous appartenant au canon cicéronien. La défiance s'éveille cependant au moment où l'écrivain annonce sa thèse : « Le plus admirable, c'est le plus surprenant, le plus risqué et, comme disent les Grecs, ce qui est aventuré, παράβολα[3]. » On trouvera cette annonce paradoxale et provocante, on voudra y voir un éloge de l'asianisme. Mais la connaissance de la tradition nous détrompe; depuis Cicéron, tous les critiques se sont expliqués sur ce point dans les mêmes termes : la prudence atticiste, à la poursuite du style uni et simple, est pusillanimité. Toute grandeur, toute vraie beauté exige que l'orateur ou l'écrivain se résigne

1. Cf. Th. Fromont, *L'éloquence des délateurs,* et *Pline le Jeune et le barreau sous Trajan,* Ann. Fac. d. lett. de Bordeaux, t. II (1880), p. 35, et t. III (1881), p. 128.
2. 9, 26, 1.
3. 9, 26, 4.

à « courir des risques ». Celui, dit Cicéron[1], qui adopte un style *subtilis et acutus* — le style simple — est en terrain sûr et ne risque pas de tomber; celui qui essaie le style *medius*, moyen, même s'il échoue, ne tombera pas de haut; mais il en va tout autrement dans le grand style... « Le style bas, dit Horace, ne quitte pas terre, ce qui le met à couvert des périls[2]. » Et Sénèque : « Même les écrivains qui parlent simplement et sans autre fin que d'exposer les faits sont remplis de passages aventurés[3] (*parabolis*, le mot même dont Pline se sert). » Et ailleurs : « Il y a des gens qui évitent de s'approcher des défauts, ce que doit faire quiconque tente quelque chose de grand[4]. » Dans ses Controverses, Sénèque le père nous montre Porcius Latro, dont il a précédemment tracé un si vivant portrait, affirmant que là où les autres doivent être timides, lui connaît assez ses forces pour côtoyer le précipice : *nosse se suas uires et illarum fiducia aliis metuenda et praerupta audere; multa se non persuadere iudici, sed auferre*[5]. Quintilien enfin écrit : *Praecipueque ex his oritur sublimitas quae audaci et proxime periculum translatione tolluntur*[6], et : *(opus est) sententiis grandibus, quarum optima quaeque a periculo petatur*[7]. La « tradition de l'aventuré » est donc représentée par de nombreux écrivains dont les noms permettent d'établir exactement à quelle doctrine elle s'apparente. Les noms de Cicéron, d'Horace et le premier passage de Quintilien sont tout à fait rassurants. Ceux de Sénèque le Philosophe et de Porcius Latro sentent décidément l'asianisme, et c'est une tendance asianiste que blâme Quintilien dans 2, 11, 3. Il est clair que nous avons encore le pied sur le terrain du classicisme, mais que la frontière de l'asianisme est toute proche. La position de Pline dans la lettre 9, 26 apparaît donc comme toute cicéronienne, surtout si l'on se souvient qu'il combat la sécheresse atticiste et que dans toute controverse chacun a une tendance à exagérer sa thèse.

D'autres lettres offrent une doctrine moins pure ou d'une ex-

1. *Or.* 28, 98.
2. *Ars P.* 28.
3. *Ep.* 59, 5.
4. *Id.* 114, 11.
5. 10, praef., 15.
6. 8, 6, 11.
7. 2, 11, 3.

pression moins claire. Dans l'éloge de Pompéius Saturninus[1], Pline attribue d'abord à cet auteur la qualité de parler avec véhémence et feu (*acriter et ardenter*), forme d'éloquence qui ne se rencontrait plus guère alors que chez les modernes, parmi les imitateurs de Cassius Sévérus; Saturninus improvise (*siue subita proferret*); il orne son style (*polite et ornate*); il multiplie les maximes (*crebrae ... sententiae*), toutes particularités qui auraient fort bien convenu à l'asianisme; cependant sa phrase est grave et noble (*grauis et decora constructio*), c'est-à-dire tout opposée à la phrase sautillante et molle de l'asianisme; son vocabulaire a une allure ancienne et de belles sonorités (*sonantia uerba et antiqua*), il est donc à la fois cicéronien et archaïque. A tout prendre, le talent de ce littérateur offre une synthèse des qualités maîtresses de trois ou quatre écoles. On reconnaît à ce signe les jugements de complaisance destinés à flatter un ami. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la véritable pensée de Pline.

A la condition de bien distinguer dans les Lettres de Pline ce qui est doctrine littéraire et conviction personnelle de ce qui n'est que courtoisie, d'interpréter ses jugements en les éclairant par les doctrines de Cicéron et des rhétoriciens, ses successeurs, on découvre dans la Correspondance, j'espère l'avoir montré, une doctrine classique assez ferme. On ne saurait nier cependant que la position relative des partis littéraires fût du temps de Pline infiniment moins claire qu'à l'époque précédente. Des trois grandes écoles qui ont formé par leur fusion le parti anticicéronien, l'une est, ou peu s'en faut, tombée dans l'oubli, l'autre a perdu ses lignes de démarcation. Les atticistes conservent leurs positions et de temps en temps, de Denys d'Halicarnasse à Plutarque et à Lucien, des théoriciens distingués essaient de leur insuffler un regain de jeunesse, sans arriver cependant à sauver une école qui s'était volontairement isolée de la source de la vie, le grand public. Des stoïciens, on ne parle plus; leur rôle moral, si éclatant au début de l'empire, a fait perdre de vue les services jadis rendus par eux à la littérature. Des anciens, le nom se rencontre sans cesse chez Sénèque, chez Quintilien, chez Martial, chez Pline. Mais qui étaient ces anciens? Tacite, après Cicéron[2] et Horace[3],

1. *Ep.* 1, 16.
2. *Brut.* 10, 39.
3. *Ep.* 2, 1, 34.

se le demandait[1]. A mesure que les années avançaient, les modernes entraient dans le passé et commençaient d'être des anciens. Cependant cette appellation n'avait pas cessé de s'appliquer aux partisans de l'archaïsme qui recherchaient, comme Tibère[2] ou Caligula[3], les mots vieillis et les tournures désuètes. Ils étaient encore nombreux, puisque Sénèque se moque des gens pour lesquels la langue des Gracques, de Crassus et de Curio est trop moderne, et auxquels il faut le parler d'Appius et de Coruncanus[4]. Domitius Afer, si célèbre dans le barreau au temps de Néron, brisait à plaisir le rythme de ses phrases pour éviter la romance cicéronienne. La lettrée de Juvénal est une *antiquaria*[5].

Mais, le plus souvent, les anciens, c'étaient tous ceux qui commençaient à avoir le recul du passé. Dans le *Dialogue des Orateurs*, Messala prétend que la limite qui les sépare des modernes est représentée par Cassius Sévérus, contemporain d'Auguste[6]. Aussi sous le nom d'anciens désigne-t-on souvent les écrivains de la génération disparue. Il ne s'agit plus alors d'une école, mais d'une époque. Sénèque range Asinius Pollio, un *antiquarius*, à côté de Cicéron[7]. Pour Aper et Messala, Calvus, Caelius, Cicéron, César, Brutus, etc., sont tous des anciens. A ce titre, on pourrait dire qu'ils avaient en effet les mêmes droits, représentant des doctrines littéraires dès longtemps fixées — disons la tradition du parti conservateur — en face de l'extrême gauche littéraire, dont nous allons maintenant étudier la composition.

III. — Le style moderne

Res ardua uetustis nouitatem dare, nouis auctoritatem[8]. Cette parole de Pline aurait pu servir de devise aux deux écoles opposées entre lesquelles se partageaient alors les aspirations des littérateurs. Le respect d'une longue tradition et les exemples des générations précédentes faisaient la force des anciens; mais la

1. *Dial.* 15 sq.
2. Suet *Aug.* 86.
3. Quint. 1, 5, 63.
4. *Ep.* 114, 13.
5. 6, 454.
6. 19.
7. *Ep.* 100, 8; Buecheler (*Catalepton*, Rhein. Mus., t. XXXVIII [1883], p. 508) dit d'un personnage qu'il était à la fois un ancien et un atticiste.
8. Pl. *H. N.* praef. 12.

jeunesse ne consentait pas à s'enclore dans ce passé respectable : lieux communs trop bien catalogués, rythmes connus, ornements flétris par un trop long usage lui semblaient autant d'entraves dans lesquelles elle sentait sa liberté mal à l'aise et son initiative à l'étroit. De là ses sympathies pour Sénèque, que Quintilien estime si dangereuses[1]. Chaque génération aspire à se frayer un chemin et à s'évader des errements des devanciers, mais depuis le début de l'empire ces tendances se manifestaient avec une impatience grandissante. Les excentricités de Mécène[2] étaient des gestes de blasé, travaillant à réveiller une curiosité fatiguée. Rien n'étant plus neuf que ce qui est très vieux, non seulement on recherchait le langage archaïque, mais on était à l'affût des sujets qui prêtaient à un grand déploiement de langage archaïque[3]. Quintilien, qui nous signale cette tendance et d'autres analogues, remarque que la poursuite du rare, de l'imprévu, du surprenant, est la grande affaire de ses contemporains[4] et qu'autour de lui on ne trouve plus distinguées que les manières de parler qui ont besoin de commentaire pour être comprises[5]. Le « déjà vu » avait cessé de plaire. Les sénateurs bâillaient discrètement pendant les panégyriques des empereurs[6] et Pline lui-même, le classique Pline, réclamait de l'inédit : « Envoyez-moi donc des consolations, mais pas celles-ci : il était vieux, il était malade (je les connais); envoyez-m'en de nouvelles, d'efficaces, que je n'aie jamais entendues, jamais lues[7]. »

Le renouvellement tant désiré ne pouvait guère venir ni du classicisme cicéronien ni des écoles anticicéroniennes, tout cela lié au passé par trop d'attaches. Les périodiques tentatives de retour complet à la tradition de Cicéron ou à celle des atticistes allaient en sens contraire de ces aspirations. Mais en face du classicisme et de l'atticisme vivait toujours l'école asianiste, vieille d'âge, puisque c'était le premier adversaire auquel Cicéron s'était heurté, mais éternellement jeune par son anarchie même, car elle ignorait à peu près complètement les principes, les modèles et les

1. Quint. 10, 1, 126 sq.
2. Sen. *Ep.* 114, 4; Tac. *Dial.* 26.
3. Quint. 8, 3, 30.
4. 8, prooem. 31.
5. 8, 2, 21.
6. Pl. *Ep.* 3, 18, 6.
7. 1, 12, 13.

lois. Sa devise était : fais ce que veux, et son objectif : plaire et emporter des applaudissements. C'est de son côté que se tournaient beaucoup des esprits lassés de l'immobilité des autres écoles.

M. E. Norden a fort clairement exposé les habitudes, sinon les doctrines de cette école : renoncement à la formation encyclopédique, goût des ornements voyants, recherche de rythmes chantants et sautillants, composition lâche, mépris des préparations écrites, amour de l'improvisation. L'école asianiste se divisait en deux branches, l'une préférant la pointe et l'autre le pathos[1].

A la différence des deux autres doctrines qui, nous l'avons vu, se renfermaient de plus en plus dans des chapelles littéraires, la doctrine asianiste conservait avec le public une liaison assurée par plusieurs circonstances.

L'asianisme à nuance pathétique triomphait dans les écoles. Quelques atticistes y avaient cependant enseigné et Sénèque le père attribue à Marcellus toutes les caractéristiques du genre, sécheresse, brièveté, préciosité, dédain du grand public, pauvreté : *apud Marcellum rhetorem, hominem satis aridum, paucissima belle, sed non uulgato genere dicentem, cum ille exilitatem orationis suae imputaret controuersiae*[2], etc... Peut-être son école fut-elle la dernière où vécut cette tendance; nous apprenons par les Controverses comment le brillant et impétueux Porcius Latro en fit un beau jour justice[3], après quoi régna sur l'enseignement le fameux quatuorvirat où il tint la première place et que complétèrent Fuscus, Albucius et Gallio, de caractères et de talents fort différents, mais tous de goût asianiste[4]. Les passages dans lesquels Pétrone, Sénèque le Rhéteur, Juvénal nous renseignent sur les déclamations, qui constituaient alors le procédé par excellence de l'enseignement supérieur, sont trop connus pour que je les rappelle. Mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que depuis Q. Cécilius Epirota, vers l'an 35 av. J.-C., les poètes modernes avaient pénétré dans l'école et étaient entre les mains des élèves[5]. A l'époque impériale, ce n'était plus seulement à Virgile et à Horace[6] qu'on

1. *Kunstprosa*, p. 131 sq.
2. Sen. *Contr.* 1, praef., 22.
3. *Id.*
4. *Id.* 10, praef. 13.
5. Suet. *Gramm.* 16.
6. Iuu. 7, 227.

demandait de former la jeunesse; les nouveaux poètes les rejoignaient chacun à son tour. Martial croit que seule l'immoralité de ses vers le fait exclure par les maîtres :

uersus scribere me parum seueros
nec quos praelegat in schola magister,
Corneli, quereris[1].

C'est à un poète contemporain que Perse fait envisager comme l'honneur suprême et le dernier degré de la gloire qu'il servira de sujet de dictée à cent têtes bouclées :

ten' cirratorum centum dictata fuisse
pro nihilo pendas[2]?

Se figure-t-on dans nos lycées les élèves expliquant les poèmes de Mme de Noailles et de M. P. Valéry?

Par delà les enfants, cet enseignement atteignait les familles. Nous avons beaucoup de témoignages sur l'intérêt que les pères portaient alors aux études de leurs enfants. Les traditionalistes, Tacite et Pline autant que quiconque, ont déploré la disparition de l'éducation de jadis : le jeune homme s'initiant à la vie politique aux côtés de quelque vétéran du forum, assistant du vestibule aux délibérations de la curie[3]. Tout cependant n'était pas à blâmer dans l'éducation nouvelle. La morale et la vie de famille trouvaient leur compte à ce que le père se fît lui-même le guide de son fils, au besoin même son condisciple. Pline nous montre Génialis s'exerçant à la critique littéraire sous la direction de son père; il se félicite de ce que cette circonstance va le faire « ressembler par l'esprit à celui auquel la nature a voulu qu'il ressemblât par le visage[4] ». Lui-même se représente assis sur les mêmes bancs que les écoliers et prenant part aux mêmes cours[5]. Ce rapprochement des pères et des enfants, cette communion de leurs âmes dans le culte de la beauté littéraire étaient certainement d'un heureux augure pour les progrès de la civilisation et l'ennoblissement de la tendresse familiale. Les poètes n'ont eu cependant que des sarcasmes pour cette tendance. Horace s'en moque dans l'Épitre 2, 1, 109-110 : « Enfants et pères aux visages graves

1. 1, 35, 1-3.
2. 1, 29-30.
3. Tac. *Dial.* 34; Pl. *Ep.* 8, 14, 4.
4. 8, 13, 2.
5. 2, 18, 1.

soupent couronnés de feuillage et dictent des vers », et Perse dans sa première satire : « En voyant des pères aux yeux enflammés donner aux enfants de pareils enseignements, pouvez-vous vous demander d'où tout ce fatras est venu à la langue[1] ? » C'est qu'on envisageait cette tendance seulement sur le terrain littéraire et que là ses effets ont été loin d'être heureux. Ces pères qui s'intéressaient aux travaux de jeunesse appartenaient à la foule des demi-lettrés, auxquels, nous l'avons vu, s'adressait le Panégyrique de Pline. Dans l'intervalle de leurs fonctions à la cour, dans les loisirs que leur laissait l'exercice des charges, ils revenaient volontiers, selon la tradition romaine, « aux études », c'est-à-dire à la lecture. Mais il la leur fallait facile, reposante ; aux raffinements de l'atticisme, ils préféraient une littérature plus attrayante et d'abord plus aisé. La collaboration du jeune homme frais émoulu de l'école du rhéteur et de l'homme mûr fatigué par ses travaux et ses occupations mondaines devait presque nécessairement favoriser les défauts dont se plaignent Suétone, Quintilien et tant d'autres : enflure, recherche du clinquant, dédain de la composition méthodique[2].

Le danger s'aggravait lorsque ces parents lettrés, devenus les guides de leurs enfants, appartenaient au barreau. Là aussi triomphait l'asianisme. Il y fut représenté, au temps d'Auguste et jusqu'à Néron, par Cassius Sévérus, cet orateur dont Aper a fait le premier des modernes. Aucun avocat, pas même Domitius Afer, qui appartenait à l'école opposée, n'eut une influence semblable à la sienne. Il représentait trop nettement le « nouveau style » pour ne pas s'attirer la désapprobation des groupes ralliés aux anciens. Messala le blâme sévèrement, et tout l'asianisme avec lui, comme le prouve la matière de son réquisitoire[3] : mépris de la composition ordonnée, liberté effrénée de langage, fougue passionnée et démesurée. Ce dernier point doit retenir quelques instants notre attention. Il semble la caractéristique non seulement de Cassius Sévérus lui-même, mais d'une branche de l'école asianiste dont M. Fromont lui attribue la paternité[4] ; je veux parler du groupe des délateurs. Si, en l'absence de tout document écrit, il nous est

1. 1, 79-81.
2. Quint. 2, 11, 7.
3. Tac. *Dial.* 26.
4. *L'éloquence des délateurs, op. cit.*

difficile d'apprécier les détails de leur manière, nous en connaissons cependant assez bien, par le témoignage des écrivains contemporains, la note dominante. Il n'est pas douteux que cette note ait été la violence. Tibère, qui, même à l'époque de ses pires cruautés, conservait le sentiment de la décence, s'est cru obligé de rappeler à l'ordre les emportements de Fulcinius Tiro[1]. Tacite nous a transmis le sommaire détaillé du discours de Marcellus contre Thraséa[2]. Le ton du réquisitoire le plus emporté y résonne encore sous la transposition de l'historien; il était appuyé par une mimique effrayante dont son auditoire semble avoir été frappé plus encore que de ses paroles : « Il avait le regard farouche et menaçant, sa voix, son visage, ses yeux étaient enflammés[3]. » Même violence chez Mamercus Scaurus, l'orateur le plus brillant du siècle au dire de Tacite[4], lorsqu'il s'acharna, avec l'ancien maître d'école Othon et l'édile Brutidius Niger, sur le gouverneur d'Asie C. Silanus; pour rendre compte de ses invectives, Tacite semble chercher les expressions les plus fortes : « Ils se jettent sur lui et lui lancent à la face la violation d'un serment par le nom d'Auguste, le mépris de la majesté de Tibère; Mamercus, brandissant les exemples anciens[5]... » Au même groupe appartient M. Aquilius Régulus, honni par Pline en plusieurs endroits de la Correspondance pour ses agissements, mais vanté pour son éloquence et par lui et par Martial[6]. Tout ce que nous savons ne nous permet pas de méconnaître en cet orateur un représentant de l'asianisme : dédain de l'école cicéronienne, goût décidé pour un art tout moderne, mépris de la composition méthodique. Le système qu'il expose à Pline dans la lettre 1, 20, 14, est tout à fait conforme à celui des orateurs précédents : laissant de côté les points secondaires, il s'attaque au principal, saisit la gorge, comme il dit, et l'étreint de toutes ses forces, geste expressif et puissant, mais sauvage; de tels hommes risquaient leur tête, ils devaient réussir à n'importe quel prix et par n'importe quel moyen; même à l'époque républicaine, jamais le barreau n'avait connu un tel réalisme.

1. Tac. *An.* 3, 19.
2. *Id.* 16, 28.
3. *Id.* 16, 29.
4. *Id.* 3, 31.
5. *Id.* 3, 66.
6. Pl. *Ep.* 6, 2; Mart. 1, 111; 4, 16, 6, etc.

D'autres orateurs jouaient moins gros jeu, ils ne couraient que le risque de la désapprobation du public ou de son silence. Mais que n'auraient-ils pas fait pour obtenir des applaudissements! Pline et Juvénal nous renseignent sur les soins de toilette que comportait alors la profession d'avocat[1]. Quant à leur genre d'éloquence, nous en prenons une idée très exacte dans la lettre de Pline sur la décadence du tribunal des centumvirs[2].

Dans la basilique Julienne se font entendre de petits jeunes gens, *adulescentuli*, et l'écrivain souligne le sens péjoratif de ce diminutif en appelant *adulescentes* les jeunes gens de la génération précédente, de la grande époque; ils apportent là ce goût incomplètement formé, sans maturité, pour lequel l'asianisme a toujours été savoureux; ils sont *audaces*, effrontés, dépourvus de cette demi-timidité qui plaisait tant aux anciens[3]; ils ne connaissent ni les sages défiances, ni les longs labeurs par lesquels on se rend digne de la postérité. Enfin, s'ils viennent au tribunal, c'est pour y continuer leurs exercices de déclamation : *ad declamandum huc transierunt*[4]. Qui donc s'étonnerait de leur voir apporter avec eux toute la pacotille asianiste amassée chez le rhéteur?

Les centumvirs entendent de temps en temps une parole plus grave : « Il n'y en a que quelques-uns avec qui on ait plaisir à plaider[5]. » C'est lorsque quelque procès, celui d'Attia Viriola, par exemple, donne à Pline un collègue ou un adversaire digne de lui, qu'il reprend goût à ces joutes oratoires et que le tribunal redevient son « arène ». Mais les belles séances se font rares et, comme l'a prédit Domitius Afer[6], la recherche des applaudissements a tué l'ancienne éloquence et livré la place à l'asianisme.

On ne saurait s'étonner qu'à l'asianisme les Asiatiques aussi aient fourni leur appoint. Il y avait d'abord les isolés qu'attirait à Rome une affaire, une mission, un procès; tels les chefs de la délégation bithynienne chargés d'apporter l'accusation de la province dans le procès de Julius Bassus. Leur parole avait un goût de terroir qui n'a pas manqué de déplaire à Pline. De Fontéius Magnus, il dit que c'est un grand bavard : *plurimis uerbis*,

1. Pl. *Ep.* 6, 2, 2; Iuu. 7, 135.
2. 2, 14.
3. Cf. p. 143.
4. Pl. *Ep.* 2, 14, 2.
5. Pl. *Ep.* 2, 14, 2.
6. *Id.* 2, 14, 11.

paucissimis rebus[1], intempérance caractéristique de la nation grecque : *est plerisque Graecorum, ut illi, pro copia uolubilitas; tam longas tamque frigidas periodos uno spiritu quasi torrente contorquent*[2]. On reconnaît à ce signalement l'asianisme à nuance pathétique. Théophane, un autre Bithynien, ignore de même l'art de se modérer quand il est en possession de la parole : *fecit enim hoc quoque, ut cetera, impudentissime, quod post duos et consulares et disertos tempus sibi et quidem laxius uindicauit; dixit in noctem atque etiam inlatis lucernis*[3]. En l'appelant la torche de l'accusation[4], il semble bien faire allusion à la violence brouillonne et emportée de ses discours. Ces Grecs-là venaient d'Asie. Leur enflure et leur verbosité étaient universellement connues; Pétrone les accuse d'avoir gâté même Athènes[5], et le jugement de Quintilien : *Asiana gens tumidior*[6], reparaît sous diverses formes chez les écrivains contemporains.

Les mêmes rivages envoyaient aussi à Rome de temps en temps des représentants de la rhétorique et de la sophistique orientales. Pline les a accueillis avec des sentiments tout différents et un langage tout contraire. De Smyrne était venu son maître Nicétès Sacerdos, autre modèle de l'emphase asiatique[7], assez malmené dans le *Dialogue des Orateurs*[8]. Le silence qu'il garde sur son compte est peut-être la seule marque de respect que le souvenir de son enseignement lui ait permis de donner. Mais deux autres Asiatiques lui ont inspiré l'admiration la plus vive. Cependant, tout ce qu'il nous apprend du philosophe Euphratès le désigne nettement comme un asianiste[9]. Ce Tyrien, élève de Musonius, avait, au dire de Pline, l'ampleur et l'élévation de Platon — on sait qu'aux yeux des atticistes l'imitation de Platon était entachée d'asianisme —; son style avait les caractères suivants : *copiosus et uarius; dulcis in primis* — l'épithète *dulcis*, caressant, mélodieux, était le qualificatif habituel de la *constructio* (disposition des mots) des asia-

1. 5, 20, 4.
2. *Id.*
3. 4, 9, 14.
4. 4, 9, 3.
5. Pet. *Sat.* 2, 7.
6. 12, 10, 17.
7. Philostr. *Vit. Soph.* 1, 19 sq
8. 15.
9. 1, 10.

nistes, tandis que celle de Cicéron était *decora et grauis* —; enfin, il parlait pour les *mediocriter... doctos*, ce qui semble impliquer un certain dédain de l'élite atticiste, des *docti et intellegentes*. Un autre orateur de la même région avait charmé Pline, l'Assyrien Isée, arrivé à Rome déjà vieux. Au témoignage de Juvénal, son éloquence ressemblait à la *uolubilitas* de Fontéius : *sermo... Isaeo torrentior*[1]. Cependant Pline vante la pureté tout attique de sa langue, *sermo graecus, immo atticus*; sa pensée recherchée, *sensus reconditi*[2], ce qui est encore de l'atticisme. Les jugements qui nous sont venus de l'antiquité sur ce Grec sont pleins de contradictions; d'après Pline, il aurait toujours improvisé : *dicit semper ex tempore*[3], méthode caractéristique de l'école asianiste; mais par ailleurs dans ses improvisations se laissaient deviner *multa lectio... multa scriptio*[4]; or, l'asianisme dédaignait les exercices écrits. Selon Philostrate, au contraire, il aurait toujours parlé après préparation, sa composition était soignée, il fuyait la phrase chantante et les procédés excessifs, il recherchait la brièveté et se piquait de faire tenir un sujet entier dans une seule phrase[5]. Ce désaccord de l'antiquité sur un rhéteur qu'elle a eu en grande estime ne s'explique que si l'on veut voir dans Isée un éclectique, soit qu'il ait adopté successivement les genres caractérisés par Pline et par Philostrate, soit plutôt qu'il ait réuni le meilleur des deux écoles. D'ailleurs, nous savons que c'est au cours du Ier siècle de l'empire que la manière des sophistes d'Asie, sous les influences de Denys d'Halicarnasse et de Dion Chrysostome, que compléta plus tard celle d'Hérode Atticus, évolua dans le sens de l'atticisme. Le mouvement pouvait être déjà pressenti au temps de Pline et il semble qu'il l'ait été par lui-même.

*
* *

Les anciens ne nous apprennent rien de plus sur les tendances de l'asianisme et sur ses représentants. Avec leur goût des généralisations et leur dédain du détail topique et précis, ils laissent,

1. 3, 74.
2. 2, 3, 2.
3. 2, 3, 2.
4. 2, 3, 2.
5. *Vit. Soph.* 1, 26-35; cf. W. Schmid, *Atticismus in seinen Hauptvertretern*, Stuttgart, 1887, t. I, p. 68 sq.

sur ce terrain comme sur tant d'autres, notre curiosité s'orienter par des conjectures et des interprétations. Essayons de le faire en reconnaissant à quelles aspirations précises pouvait répondre cette tendance et quels genres d'esprit elle a satisfaits.

L'atticisme et dans une certaine mesure le classicisme, surtout depuis que la culture générale subissait une demi-disgrâce, inclinaient à donner le pas à la forme sur le fond[1]. De plus, leurs tenants étaient gênés par un système de règles et d'exigences qu'ignorait l'asianisme. Celui-ci ne connaissait pas d'entraves. Un tel privilège lui a attiré les sympathies de tous ceux que la matière ou la pensée préoccupait plus que le style, des réalistes qui avaient quelque chose à dire et qui voulaient le dire. Sénèque et Lucain, pour n'en pas nommer d'autres, ont été gagnés à l'école par ce libéralisme. Sénèque s'est même expliqué à ce sujet dans des termes qui font penser au principe de Montaigne : que le gascon y arrive si le français n'y peut aller. Il dit, en défendant le philosophe Papirius Fabianus dont Lucilius avait blâmé le style : *mores ille, non uerba composuit et animis scripsit ista, non auribus*[2]. Si l'on rapproche ce passage des endroits où le philosophe proteste de sa fidélité aux principes de Cicéron, on se rendra compte du peu de sincérité que recouvraient souvent les déclarations de foi en la rhétorique et de l'écart que les écrivains ménageaient sans scrupule entre la théorie et la pratique. Car Sénèque a pratiqué ce dont il loue Fabianus et pour lui la pensée a prévalu sur toutes les lois du style.

Elle a prévalu d'abord parce qu'elle était la pensée et qu'on ne peut contester à Sénèque, quelque opinion que l'on en ait par ailleurs, la sincérité de ses convictions et le zèle apostolique de les répandre. Mais un mobile moins noble a probablement incliné ses préférences : le travail de la forme n'était point son affaire; il n'avait ni la patience ni le goût du labeur obstiné qui amène une phrase ou un traité à la conformité parfaite avec l'idéal cicéronien.

Et, pour le dire à sa décharge, ce travail commençait à devenir très difficile, impossible même, puisque, en dépit de leurs efforts, des écrivains comme Pline et Quintilien y ont échoué. Le classicisme, au milieu du Ier siècle, était découronné de ses plus belles parures. Le secret de certains de ses ornements était irrémédia-

1. A. Collignon, *Étude sur Pétrone*, Paris, 1892, p. 67 sq.
2. *Ep.* 100, 2.

blement perdu, comme disparaissent de la langue les sons que des habitudes auditives nouvelles ou une conformation modifiée des organes ne permettent plus d'émettre. On ne sait plus construire la grande période, le *circuitus* qui se repliait sur lui-même de façon à produire cette présentation circulaire de la pensée qui plaisait tant à la génération précédente. Pline et surtout Quintilien attestent cette incapacité par quelques efforts sans résultat. Plus complètement disparu encore était le merveilleux équilibre qu'avait su réaliser Cicéron entre l'apport des diverses facultés à la prose artistique : raisonnement, sentiment, imagination, sens musical. Comme tous les composés exquis, celui-là avait été instable et l'école de Quintilien et de Pline se leurrait en ne voyant pas qu'il était évanoui.

Ces pertes devaient être compensées en quelque manière, la littérature eût été sans cela en pleine décadence. L'imagination y pourvut. De tout temps, l'école asianiste lui avait donné ses coudées franches. Avec Sénèque, cette puissance passe nettement au premier plan. L'image n'est plus un ornement, mais un procédé de démonstration et parfois un appel à la sensibilité. MM. Bourgery et Albertini ont fort bien mis en lumière le rôle prépondérant qu'elle joue dans la composition de Sénèque[1]. On pourrait le montrer chez d'autres écrivains; mais cette recherche est étrangère à mon sujet. D'ailleurs, on a établi trop souvent l'influence exercée par Sénèque sur ses contemporains et ses successeurs pour qu'il soit nécessaire d'y revenir[2]. Avec Sénèque, nous assistons à l'avènement d'une littérature d'imagination. C'est à partir de ce moment qu'il peut être question d'un « romantisme » latin, lequel s'accommode fort bien de la large place tenue à cette époque par les poètes dans le monde intellectuel. Sénèque revendique hautement le droit de les imiter[3]. Quintilien leur emprunte la plupart de ses exemples, et nous verrons qu'ils ont exercé sur Pline une influence bien plus étendue et plus caractérisée que les prosateurs.

Une dernière nécessité inclinait les écrivains vers l'asianisme,

1. A. Bourgery, *Sénèque prosateur*, Paris, Belles-Lettres, 1922; E. Albertini, *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, Paris, 1923, en particulier p. 299 et suivantes; cf. O. Gréard, *De litteris et litterarum studio quid censuerit L. Annaeus Seneca*, Paris, 1886, où les caractéristiques essentielles de la manière de Sénèque ne sont cependant pas mises en pleine évidence.

2. Cf. en particulier Bourgery, *op. cit.*, p. 150 sq.

3. *Ep.* 59, 5.

celle d'ouvrir la littérature à la pénétration de la vie moderne. Elle s'y insinue dans tous les domaines. L'histoire contemporaine s'y introduit avec Lucain, Tacite, Suétone, etc., et en même temps la science contemporaine, puisque la Pharsale est un excellent témoin des connaissances scientifiques de l'époque. La hardiesse de cette entreprise nous aurait peut-être échappé si nous ne savions quelles protestations elle a soulevées dans les milieux romains d'alors et en particulier chez le classique Pétrone[1]. Tous les traités de Sénèque laissent apercevoir le reflet de l'ambiance dans laquelle ils ont pris naissance. On y entend le parler et même le jargon de la cour, l'écho des conversations mondaines; on y voit se profiler les silhouettes des grands de l'époque. Il fallait une langue actuelle et vivante pour de telles entreprises. On ne raconte pas l'histoire contemporaine, comme l'ont fait Tacite et Suétone, dans le parler des ancêtres. Tous les écrivains, selon leur degré de talent, l'ont senti plus ou moins confusément, jusqu'au moment où Tacite, profitant comme sait le faire un homme de génie des tentatives de ses devanciers, a créé la langue magnifique des Annales et des Histoires. Mais, pour qu'une telle manifestation d'art fût possible, il avait fallu le travail de destruction et les essais de renouvellement plus ou moins réussis du demi-siècle précédent.

Vus dans le recul du passé, ces événements se sont estompés pour nous. Cependant, aujourd'hui encore, nous percevons très nettement l'opposition des systèmes de Cicéron et de Sénèque et nous ne songerions pas à les mettre sur le même plan comme les contemporains de Pline mettaient sur le même plan, nous l'avons vu, Caelius, César et Asinius Pollio. Mesurons par l'effet de cette comparaison la surprise éprouvée par ceux qui ont été témoins de l'avènement d'une littérature si nouvelle. C'est le terme extrême du développement de l'asianisme qui constitue à cette époque le « nouveau style », le style moderne, et forme, à l'extrême gauche, le pendant et la contre-partie de l' « anticicéronisme » de l'extrême droite. Quintilien a un sens très net de cette répartition des forces littéraires lorsqu'il avertit l'éducateur qu'il doit guider l'enfant entre les deux dangers qui le guettent, d'un côté le style ancien avec ses défauts de dureté et d'aridité, de l'autre le style

1. *Sat.* 119 sq.; il est vrai qu'il n'est pas absolument certain que le morceau soit dirigé contre Lucain.

nouveau avec son laisser-aller et ses fleurs : *recentis huius lasciuiae flosculis*[1]. Entre les deux, il y a le chemin étroit du classicisme. Mais, au cours du voyage de reconnaissance que nous venons d'accomplir sur ces terres, nous avons constaté qu'en dépit des conseils de Quintilien, c'était un sentier bien abandonné.

A. Guillemin.

II

CHRONOLOGIE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

A PROPOS DU POÈME DE RUTILIUS NAMATIANUS

par J. Carcopino

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

A la suite de la remarquable communication que mon collègue et ami M. de Labriolle a lue à la Société, en l'une de ses dernières séances, sur le paganisme agressif de Rutilius Namatianus, j'ai été amené à jeter la suspicion sur la sincérité du poète. On se rappelle peut-être dans quelles conditions. Incidemment, M. de Labriolle avait cité le passage où Rutilius décrit la fête des semailles à laquelle il aurait assisté, au onzième jour de son itinéraire maritime, chez les paysans de Faleria[2]. Or, d'une part, M. de Labriolle, conformément à l'opinion courante, avait supposé que Rutilius avait quitté Rome dans la deuxième quinzaine de septembre 416, et le port d'Ostie vers le milieu de la première quinzaine d'octobre. D'autre part, je croyais me souvenir qu'en Italie les semailles n'avaient lieu que dans le courant du mois de novembre. J'avais donc conclu de cette apparente contradiction que Rutilius nous la baillait belle, que son récit avait été composé « de chic », avec des souvenirs imaginaires et une documentation livresque, à peu près comme nous savons, depuis les travaux de M. Joseph Bédier, que s'est élaboré le *Voyage en Amérique* de Chateaubriand.

1. 2, 5, 21-22.
2. Rutilius, I, 371 et suiv.

Après quoi, j'ai voulu contrôler ma conjecture. Mal m'en a pris : elle est fausse, et j'en demande tout de suite pardon aux mânes offensés de Rutilius. Mais je ne m'en excuse pas, car mon affirmation sur la date des semailles en Italie était exacte; et si, finalement, l'honneur de Rutilius sort indemne de la controverse, c'est que la chronologie régnante, dont elle est issue, celle que, d'après Scaliger, Zumpt avait établie il y a un siècle[1], et que Vessereau, chez nous[2], Vollmer, en Allemagne[3], Ussani, en Italie[4], accréditèrent à sa suite, à pâti de plusieurs à-peu-près et de quelques erreurs.

*
* *

Erreur sur l'année, pour commencer.

Ussani, Vollmer, Vessereau assignent à 416 le voyage de Rutilius. Le poète n'a-t-il pas, en effet, pris soin de nous confier qu'au moment où il la quittait à regret, Rome était entrée dans la 1169e année de son existence? « Puisses-tu, seule, ô Rome, ne pas craindre pour le fil de ton destin, encore qu'à onze cent soixante ans accomplis tu en ajoutes neuf autres encore » :

Solaque fatales non vereare colos
Quamvis sedecies denis et mille peractis
Annus praeterea iam tibi nonus eat
(I, 134-137).

L'ère de la fondation de Rome commence en une année qui correspond à 754 avant notre ère. D'où il suit que, par la soustraction conséquente de 753 ans de notre ère à ce nombre de 1169 années de Rome, Rutilius a regagné sa Gaule natale en 416 ap. J.-C. Le raisonnement semble irréfutable et la conclusion péremptoire; et, pourtant, je ne saurais y souscrire.

C'est qu'en effet le passage de l'ère de Rome à l'ère chrétienne ne s'opère pas avec cette simplicité automatique. Selon les calculs de l'érudition antique, la fondation de Rome était généralement attribuée à la 3e année de la 6e olympiade. Mais le début de l'année civile romaine, au 1er janvier, précédait de huit mois celui de l'année olympique, communément fixée, sous l'Empire, au 1er sep-

1. Zumpt, *Observationes in Rutilii Claudii Namatiani carmen de reditu suo*, Berlin, 1837, ch. III.
2. Vessereau, *Rutilius Namatianus*, Paris, 1904, p. 253 et suiv.
3. Vollmer, s. v° Rutilius, *P. W.*, 2e série, I, c. 1251.
4. Ussani, *Roma e Gallia*, dans *Atene e Roma*, 1916, p. 213.

tembre. L'an 3 de la 6e olympiade chevauchait donc sur deux années civiles romaines et, rapporté à l'ère chrétienne, ne se pouvait définir exactement, ni par l'année 754 av. J.-C., ni par l'année 753 av. J.-C., mais par une année qui les entamait toutes les deux, du 1er septembre 754 au 31 août 753 av. J.-C. Pratiquement, et pour simplifier leurs calculs, les Romains choisissaient entre les deux composantes de cette année mixte. Varron opta pour la plus ancienne : d'où l'ère varronienne, qui débute en 754 av. J.-C. Mais, parallèlement, et peut-être pour rendre hommage à la tradition qui commémorait au 21 avril le jour de la fondation de la Ville Éternelle, le rédacteur des *Fastes consulaires et triomphaux*, gravés, par ordre d'Auguste, sur les murs de la *Regia*, a choisi la plus récente des deux : d'où l'ère des *Fastes*, qui débute en 753 av. J.-C. Pendant toute la durée de l'Empire, les computistes ont oscillé d'un système à l'autre, et leurs deux méthodes n'ont cessé d'être concurremment suivies, pour ainsi dire au petit bonheur, non seulement par les historiens, mais dans les pièces officielles.

Les exemples abondent de ce double emploi, ainsi que l'a démontré Kubitschek[1]. Je me bornerai à reproduire ici les plus significatifs.

Tacite, dans les *Annales*, place sous le quatrième consulat de Claude, soit en 47 de notre ère, la célébration par cet empereur des *ludi saeculares*. Or, il nous donne lui-même cette précision, que ces jeux ont été donnés huit cents ans après la fondation de Rome : [*anno*] *octingentesimo post Romam conditam*[2]. En ce passage des *Annales*, Tacite a emprunté l'ère varronienne[3].

Ouvrons maintenant les *Histoires* du même Tacite. Dès la première phrase[4], l'auteur nous avertit qu'il commence son ouvrage au IIe consulat de Galba, soit au 1er janvier 69; et il ajoute qu'à cette date 820 années s'étaient écoulées depuis la fondation de Rome. Le 1er janvier 69 inaugure donc la 821e année *Urbis conditae;* et, infidèle, cette fois, au système varronien, Tacite, dans les *Histoires*, s'est approprié l'ère des *Fastes*.

Passons aux pièces d'archives. Même usage alternatif, arbi-

1. Kubitschek, s. v° *Aera, P. W.*, I, c. 622.
2. Tac., *Ann.*, XI, 11.
3. De même, dans la *Germanie*, XXXVII : *Sexcentesimum et quadragesimum annum Urbs nostra agebat cum primum Cimbrorum audita sunt arma Caecilio Metello ac Papirio Carbone consulibus.* Ce consulat correspond à l'an 113 av. J.-C. Tacite l'a donc rapporté en ce passage à l'ère varronienne.
4. Tac., *Hist.*, I, 1.

traire des deux chronologies rivales. A Rome, dans les *Procès-verbaux des Actes des frères Arvales*, les dates correspondant à 68, 71, 153, 210, 217, 219[1], 235[2] ap. J.-C. sont supputées d'après l'ère varronienne; et, en revanche, les années correspondant aux années 92, 115, 161, 197[3], 198, 200[4], 202[5], 218, 221[6] av. J.-C. le sont d'après l'ère des *Fastes*. Pareillement, sur un même fragment de la chronique municipale de *Bovillae* (Le Fratocchie), les consulats de l'an 200 ap. J.-C. sont rapportés à l'an 953 de Rome, soit à l'ère varronienne, et ceux de l'an 180 ap. J.-C., à l'an 932 de Rome, soit à l'ère des *Fastes*[7].

Dans ces conditions, il nous est interdit d'affirmer que l'an 1169 de Rome, où Rutilius entreprit son voyage de retour en Gaule, doive être nécessairement converti en l'an 416 de notre ère. C'est l'an 416, si Rutilius a fondé ses calculs sur l'ère varronienne. C'est l'an 417, si, au contraire, ils reposent sur l'ère des *Fastes*. Par conséquent, *a priori*, le millésime de 1169 *Urbis conditae*, unique dans son poème, se rattache indifféremment à l'un ou à l'autre des deux computs, et entre les deux transpositions qu'ils autorisent nous n'aurions aucune raison de décider, si, par bonheur, le contexte ne nous contraignait point à éliminer 416 au bénéfice de 417.

Plus loin, en effet, Rutilius raconte qu'au cinquième jour de sa traversée, il a appris la nomination de son jeune ami Rufius à cette préfecture de la Ville, dont lui-même, pendant quelques mois de l'année 414, avait été l'heureux titulaire[8] : « Ici [à Populonia] une joyeuse nouvelle parvient jusqu'à nos oreilles; et peu s'en fallut alors que ma résolution fût prise de m'en retourner à Rome. Ici, en effet, nous sommes informés que la préfecture de la Ville sainte vient d'être confiée à tes mérites, ô mon doux ami! Je souhaiterais enchâsser ton vrai nom dans mon poème. Mais il est

1. *C. I. L.*, VI, 1984.
2. *Ibid.*, 2001.
3. *Ibid.*, 1984.
4. *Ibid.*, 2004.
5. *Ibid.*, 1984.
6. *Ibid.*, 2001.
7. *Ibid.*, XIV, 2393.
8. La préfecture de la Ville de Rutilius, qui a eu dans cette fonction Caecina Decius Albinus pour successeur (I, 467), se place avant le 17 septembre 414, date à laquelle une constitution d'Honorius est adressée à ce dernier (*Cod. Théod.*, XIII, 5, 38), et après le 12 janvier 414, date à laquelle une autre constitution impériale (*Cod. Théod.*, VII, 8, 11) prouve qu'Eutychianus, qui en est le destinataire, occupait encore l'emploi; cf. sur ce point Vessereau, *op. cit.*, p. 179.

certains pieds que repousse une règle sévère. Sous ton surnom, du moins, auras-tu paru dans mes vers, très cher Rufius; et c'est avec lui déjà que je t'ai chanté dans ces pages. »

Laetior hic nostras crebrescit fama per aures
Consilium Romam pene redire fuit,
Hic praefecturam sacrae cognoscimus Urbis.
Delatam meritis, dulcis amice, tuis.
Optarem verum complecti carmine nomen,
Sed quosdam refugit regula dura pedes
Cognomen versu veneris, carissime Rufi :
Illo te dudum pagina nostra canit[1].

Un peu plus haut, en effet, Rutilius s'était attendri au souvenir de l'affection de ce Rufius :

« Mes amis m'accompagnent. Bientôt les autres rentrent à Rome; mais à mes pas s'attache Rufius, gloire vivante de son père Albinus, Rufius dont le nom remonte à l'antique Volusus et en qui revivent les rois Rutules désignés par Virgile. Son éloquence lui a valu le commandement du Palais; oui, à la fleur de l'âge, il a été jugé digne de parler au nom de l'Empereur; et auparavant il avait, comme enfant, gouverné les Carthaginois en qualité de proconsul. »

. . . . . comitantur amici;
Iamque aliis Romam redeuntibus, haeret eundi
Rufius, Albini gloria viva patris,
Qui Volusi antiquo derivat stemmate nomen,
Et reges Rutulos teste Marone refert.
Huius facundae commissa palatia linguae :
Primaevus meruit principis ore loqui;
Rexerat ante puer populos pro consule Poenos[2].

1. Rutilius, I, 415 et suiv. On s'est donné bien du mal pour comprendre le vers 421. Les uns ont corrigé *venerit* en *Veneri*, et fait de *Venerius* un *cognomen* de Rufius, qu'ignore sa longue nomenclature. Les autres ont gardé l'idée, mais changé le mot et imprimé soit *dederis* (Muller), soit *veniat* (Wernsdorf), soit *veniet* (Vessereau). Mais l'idée réclame le passé et l'on ne voit pas comment le copiste serait passé de *dederis* à *veneris*. Je garde le texte du *Vindobonensis* que confirme au surplus la leçon évidemment fautive du *Romanus* (*veniens*). Tant pis si le vers est faux, et change en brève — indûment — la première syllabe du verbe *veneris*. Rutilius, en 417, a pu méconnaître ici la « divine quantité ». M. Nicolaou ne nous a-t-il pas montré qu'un théoricien du mètre, comme Sacerdos, a commis des erreurs du même genre et pris les mots *perspicere possit* de Cicéron (*Verr.*, I, 12, 34) pour une fin d'hexamètre (ap. Keil, *Gr. lat.*, VI, p. 494, l. 24-25)?

2. Rutilius, I, 165 et suiv.

Rétablissons en prose la carrière et l'identité du personnage. Tout jeune, il a été proconsul d'Afrique, en résidence à Carthage. Puis il a été appelé à la questure du Palais, dont les titulaires traduisent en discours la volonté du Prince. Son nom, réfractaire à la métrique, nous échappe dans les deux passages qui le concernent. Mais à son surnom de Rufius, qu'ils énoncent l'un et l'autre, celui-ci ajoute un autre surnom qui, tiré de Volusus, ne saurait être que Volusianus, et un des surnoms de son père : Albinus. Il n'en faut pas davantage pour le reconnaître avec certitude : il s'agit du fils de ce Caeionius Rufius Albinus, qui fut préfet de la Ville en 389-391[1], désigné lui-même par toute une nomenclature : Rufius Antonius Agrypius Volusianus[2]. Préfet du prétoire d'Italie en 428-429, il avait été investi deux fois auparavant de la préfecture de la Ville : la deuxième fois, en 421[3]; la première fois, lors du voyage de Rutilius, et c'est précisément cette coïncidence qui, des deux années où ce voyage est possible, va exclure l'une et imposer l'autre.

En effet, comme l'avait déjà indiqué Tillemont, Rufius Volusianius n'a pu être nommé préfet dans l'automne ou l'hiver de 416, puisqu'une constitution impériale du *Code Théodosien* fut adressée le 14 décembre 416 au préfet de la Ville, Probianus[4]. En vain supposerait-on, comme Vessereau, que Rufius Volusianus, entré en charge en 417, avait été désigné plusieurs mois à l'avance pour succéder à Probianus[5]. La préfecture de la Ville n'est pas une magistrature à laquelle on est destiné par anticipation. C'est une fonction où l'on entre dès qu'on en est revêtu par la faveur du Prince; et Rutilius, lui-même, n'a failli retourner à Rome que pour avoir le bonheur d'y vivre sous l'autorité de son meilleur ami. La nouvelle de cette promotion est donnée au passé : *delatam*[6]. Quand Rutilius en est informé, Rufius est déjà en possession de cet honneur — *honos* — et de la puissance — *potestas* — qu'il implique, et il semble tout de suite à Rutilius, qui l'avait exercée avant Rufius, qu'il est en train de la partager avec lui, ou plu-

1. *P. W.*, III, c. 1864, n° 33.
2. *Ibid.*, c. 1866, n° 40.
3. Haenel, *Corpus Legum*, p. 240. Cf. *C. I. L.*, VI, 1194 et 1661.
4. *Cod. Theod.*, XIV. 2, 4.
5. Vessereau, *op. cit.*, p. 256.
6. Rutilius, I, 418.

tôt qu'il vient de l'assumer à nouveau, qu'il recommence à la détenir en la personne de cet autre lui-même :

Provecta ut animae portio magna meae.
Sic mihi, sic potius placeat geminata potestas;
Per quem malueram, rursus honore fruor[1].

Concluons : en 416, la préfecture de la Ville n'était pas vacante. La place était prise par Probianus. Après Probianus, au contraire, et avant Symmaque qui y est installé en 418[2], elle est libre. C'est donc en 417 que Rufius Volusianus y a été nommé ; et en 417, par conséquent, soit en l'an 1169 de Rome calculé d'après l'ère officielle des *Fastes*, que Rutilius a rejoint la Gaule, sa patrie.

Aussi bien cette date cadre-t-elle avec les intentions et les sentiments du poète. Celui-ci rentre dans son pays natal avec le généreux propos d'y relever les ruines amoncelées par les guerres :

Iam tempus laceris post saeva incendia fundis
Vel pastorales aedificare casas[3].

Cet effort de reconstruction exigeait que les hostilités eussent pris fin et que l'ordre et la paix eussent été ramenés en Gaule. Or, la restauration de la Gaule date justement de cette année 417, où le général d'Honorius, Constance, le futur Constance III, a reçu pour récompense de ses services, probablement dans Arles, où depuis 411 il avait établi son quartier général, le titre de patrice et la main de Placidie, qu'il venait de tirer de captivité. En juin 416, il s'est emparé de l'usurpateur Attale ; à la fin de 416, il se débarrasse du roi vandale Fredbal, et ce n'est qu'en 418 que l'armistice conclu alors avec Wallia, roi des Goths, sera transformé, par ses soins, en paix définitive, et que, de nouveau, se réunira dans Arles le *concilium* des sept provinces gauloises[4]. Rutilius se reproche, en ses vers, d'avoir trop tardé à venir au secours de sa patrie pacifiée. En 416, alors que brûlaient encore maints foyers de révolte et de guerre, et que l'avenir demeurait incertain, ses scrupules eussent été prématurés. A la fin de 417, ils s'expliquent de soi, sans cesser de témoigner en faveur de sa délicatesse et de son patriotisme[5].

1. Rutilius, 426-428.
2. Corsini, *De Praefectis Urbis*, Pise, 1766, p. 336-338.
3. Rutilius, I, 29-30.
4. Cf. sur Constance III, J. Carcopino, *Choses et gens du pays d'Arles* (*Revue du Lyonnais*, 1922), p. 7-9 du t. à p.
5. On notera qu'à cette date le Toulousain Victorinus et le Trévire Protadius sont encore en Italie ; cf. infra, p. 194.

*
* *

Je dis : à la fin de 417, car, ainsi que nous l'allons voir, il est possible de reconstituer à un jour près l'itinéraire de Rutilius, depuis son départ de Rome et son embarquement au *Portus Ostiensis* jusqu'à son débarquement à Luna. Mais il convient, pour cela, de renoncer aux méthodes de calcul, à la fois trop brutales et superficiellement informées, qui ont, jusqu'à présent, faussé le cadre de ses pérégrinations.

Rutilius, pourtant, les a déroulées avec une précision suffisante pour que nul ne puisse se méprendre sur la chronologie relative de son voyage. Il s'est embarqué, du *Portus Ostiensis*, à l'aube du seizième jour qui suivit son départ de Rome :

Explorata fides pelagi ter quinque diebus
(I, 205).

. . . . . .

Solvimus aurorae dubio, quo tempore primum
Agnosci patitur redditus arva color.
(I, 217-218).

Et dès lors, jusqu'à Vada tout au moins, son retour s'est effectué en autant d'escales que de jours. Chaque matin, dès l'aurore, il lève l'ancre; puis, dans le courant de la journée, en des heures qui varient avec le vent et la distance des plus prochains mouillages, mais toujours avant la tombée du soir, il s'arrête, passe à terre la fin de l'après-midi ou l'après-midi tout entier et la nuit suivante, puis il recommence le lendemain. Le premier jour, il a ainsi vogué du *Portus Ostiensis* (Porto) à *Centumcellae* (Cività-Vecchia), où il a couché; la deuxième, de *Centumcellae* à *Portus Herculis* (Porto Ercole); le troisième, du *Portus Herculis* à l'embouchure de l'*Umbro* (Ombrone); le quatrième, de l'*Umbro* à *Faleria*, ou Porto di Faleria. Le cinquième jour, il s'est arrêté à Populonia; le sixième, il a abordé à Vada, où il est retenu, probablement un jour, par l'état de la mer. De là, il gagne le port de Pise, où la tempête le contraint à séjourner quelque temps, avant de se rembarquer pour Luna, où se termine son poème, du moins tel qu'il s'est transmis jusqu'à nous. Laissons provisoirement de côté ces trois dernières escales, puisque le poète, en négligeant de leur assigner une place nettement définie par rapport aux précédentes, ouvre ici quelque marge à la conjecture. Ne considérons que la

partie de son itinéraire qu'il a jalonnée d'indiscutables repères. Elle s'étend sur sept étapes, dont la première, au *Portus Ostiensis*, a absorbé quinze jours pleins — *ter quinque diebus* — mais dont les six autres — *Centumcellae*, *Portus Herculis*, *Umbro*, *Faleria*, *Populonia*, *Vada* — se répartissent, à raison d'une escale par jour, sur les six jours suivants. Il est clair, par conséquent, que, s'il était possible de dater l'une d'entre elles, on rétablirait du même coup la chronologie absolue de toutes les autres, et c'est bien à quoi, et à juste titre, s'est ingéniée la critique moderne, mais elle a débuté, dans cette voie excellente, par un faux pas.

Depuis Scaliger, en effet, on admet que Rutilius a quitté Rome à l'équinoxe d'automne.

Et iam nocturnis spatium laxaverat horis
Phoebus... (I, 183-184).

Les anciens fixaient au 24 septembre l'équinoxe d'automne. Scaliger, en conséquence, admet que Rutilius, ayant laissé Rome le 24 septembre, s'est embarqué au *Portus Ostiensis* le 9, ou mieux le 10 octobre. D'autres, pour échapper aux difficultés que soulève ce comput et que nous signalerons tout à l'heure, prêtent à Rutilius leurs connaissances astronomiques et avancent le départ de Rutilius de deux ou trois jours, comme l'équinoxe même. « Il est probable, écrit Vessereau, que Rutilius quitta Rome le 21 ou le 22 septembre, ce qui reporte son embarquement au 6 ou 7 octobre[1]. » Et Vollmer partage textuellement cette opinion : « Rutilius wird am einundzwanzigsten oder am zweiundzwanzigsten September Rom verlassen haben[2]. » Or, il n'est que de se reporter aux vers précités, fondement exigu et vacillant de toute cette construction, pour comprendre qu'ils ne sauraient la supporter. Le poète n'y dit point être sorti de Rome le jour de l'équinoxe. Il rappelle qu'il s'est mis en route, alors que déjà Phoebus avait laissé du champ aux heures nocturnes. A l'équinoxe, comme eût dit M. de la Palisse, les nuits s'équilibrent avec les jours. Quand Rutilius a pris congé de la Ville Éternelle, les nuits étaient devenues plus longues que les jours ; et le plus-que-parfait dont a usé le poète — *laxaverat* — marque avec force que cet allongement des nuits était accompli depuis quelque temps déjà. Ce n'est

1. Vessereau, *op. cit.*, p. 257.
2. Vollmer, *loc. cit.*, c. 1251. De même Ussani, *loc. cit.*, p. 213. Le 24 septembre est indiqué, entre autres, par Philocalus comme jour de l'équinoxe.

donc, évidemment, ni le 21, ni le 22, ni le 24 septembre, mais quelques semaines après, alors que le raccourcissement des jours était déjà devenu sensible. Les vers auxquels on a voulu attacher une date déterminée, sans d'ailleurs parvenir à s'accorder sur elle, ne renferment, à les interpréter correctement, qu'un *terminus a quo*, assez vague et flottant lui-même. Force nous est de chercher mieux.

L'indication ferme que l'équinoxe d'automne nous refuse, je la demande pour ma part au spectacle qui a frappé Rutilius, à Faleria, au quatrième jour de sa traversée, au dix-neuvième jour de son départ à Rome. « Alors, aux carrefours de cette rustique bourgade, les paysans hilares se délassaient de leurs fatigues par des réjouissances sacrées : c'est, en effet, ce jour là qu'Osiris, enfin ressuscité, fait lever la féconde semence pour des moissons nouvelles » :

Et tum forte hilares per compita rustica pagi
Mulcebant sacris pectora fessa iocis :
Illo quippe die tandem revocatus Osiris
Excitat in fruges germina laeta novas
(I, 373-376).

Qu'on parvienne seulement à situer à sa vraie place, sur le calendrier religieux de l'Empire romain, cette fête des semailles du culte osirien, et le problème sera résolu.

Or, il est relativement aisé de la reconnaître sans chance d'erreur et de la dater en toute sécurité.

Sur le temps normal des semailles dans l'Italie ancienne, point de doute, c'est le mois de novembre. Là-dessus les préceptes des agronomes concordent avec le témoignage des éphémérides populaires que l'épigraphie nous a conservées. On lit, sur l'inscription romaine appelée *Menologium rusticum Colotianum : mensis november : sementes triticariae et hordiar(iae)* — mois de novembre, semailles du froment et de l'orge[1]. Virgile a mis en forme de doctrine la pratique de ses compatriotes : « Si c'est pour le froment et les robustes gerbes de l'épeautre que vous labourez la terre, si vous ne souhaitez qu'une riche moisson d'épis, attendez pour ensemencer vos sillons que les Atlantides se couchent à l'aurore » :

At si triticeam in messem robustaque farra
Exercebis humum solisque instabis aristis,

1. *C. I. L.*, I², p. 280 = VI, 2305 = Dessau, 8745.

Ante tibi Eoae Atlantides abscondantur
Debita quam sulcis committas semina[1].

Les filles d'Atlas se confondent dans ces vers des *Géorgiques* avec les Pléiades dont la constellation, associée à celle des Hyades, leurs célestes voisines et leurs sœurs de la mythologie, est appelée en latin *Vergiliae*. Or, par une tradition constante, les anciens espaçaient le coucher matinal de ces étoiles — *matutinus occasus Vergiliarum* — du 26 octobre où il commence, selon Columelle[2], et le 11 novembre où il s'achève, selon Pline[3]. C'est lui qui indique au semeur que le moment est venu de remplir sa tâche : *nos incipiemus a sementibus frumenti, vergiliarum occasu matutino*[4]; et au IVe siècle le XIIe livre de Palladius, consacré au mois de novembre, s'ouvre par les mots : *novembri mense triticum seremus et far, satione legitima et semente solemni.* Dans ces conditions, on doit bien penser que c'est aussi en novembre que les paysans de l'Italie antique célébraient la fête de leurs semailles.

Si l'on en croit Rutilius, ceux de Faleria l'associaient au culte d'Osiris, et ils s'abandonnaient à la joie d'avoir enfin retrouvé le dieu par qui germent les semences et grandissent les futures moissons. Or, précisément, les *Menologia rustica*, auxquels je faisais allusion tout à l'heure, assignent au mois de novembre la « trouvaille » d'Osiris. — « *Mensis November* ...[*h*]*euresis*[5]. » Puissance d'attraction de la religion hellénistique d'Égypte ! Elle s'est répandue jusque chez les paysans latins, et, pendant des siècles, ils ont voué à ses mystères un invariable attachement. Les *Menologia rustica* où s'inscrit, sous son nom grec, l'*heuresis* osirienne, ont été gravés au Ier siècle de notre ère. Au Ve, le texte de Rutilius est là pour attester qu'elle se fêtait toujours, dans les moindres bourgades, avec la même allègre ferveur.

Les rites originels nous en sont connus par le chapitre 39 du traité de Plutarque *De Iside et Osiride* : Osiris disparut au mois d'Athyr, car à cette époque les vents étésiens ne soufflent plus du tout, le Nil s'enfonce dans la terre et laisse le sol à nu, les nuits deviennent plus longues, l'obscurité augmente, la puissance

1. Virg., *Georg.*, I, 219 et suiv.
2. Colum., II, 8, 2 : *Absconduntur autem altero et trigesimo die post autumnale aequinoctium.*
3. Pline, *N. H.*, XVIII, 113 : *III id*(*us*) (*novembres*) *Vergiliae occidunt.*
4. Pline, *N. H.*, XVIII, 223.
5. Cf. *supra*, p. 189, n. 1.

de la lumière... paraît comme vaincue. Alors les prêtres, pour figurer le deuil d'Isis, recouvrent une vache dorée d'un vêtement de lin noir, et ils l'exposent durant quatre jours de suite, à partir du 17 de ce mois. Le 19 Athyr, quand la nuit est venue, on descend vers la mer. Les stolistes et les prêtres apportent une ciste sacrée qui contient une petite boîte en or dans laquelle ils versent de l'eau douce. De l'assistance s'élève alors une clameur et tous crient qu'Osiris vient d'être retrouvé[1].

De ce passage, il ressort que la fête de la trouvaille dure quatre jours : Osiris est censé perdu pendant les trois premiers, le 17, le 18, le 19 Athyr; il est censé retrouvé au soir du 19 Athyr; et il est nécessaire, pour compléter le *quatriduum* dont parle Plutarque, que le lendemain, soit le 20 Athyr, ait été consacré aux réjouissances qu'a provoquées la réapparition divine. D'autre part, il résulte d'un autre passage du même traité *De Iside et Osiride*, que le mois d'Athyr est pour Plutarque un mois fixe de l'année stabilisée d'Alexandrie. Au chapitre 69, il a pris soin de le déterminer : Athyr, nous enseigne-t-il, c'est le mois des semailles appelé Pyanepsion par les Grecs. Pour Plutarque, par conséquent, Athyr, comme Pyanepsion, commence en un jour qui correspond à la mi-octobre pour finir à la mi-novembre du calendrier julien[2]. D'où il paraît suivre que, selon Plutarque, les fêtes osiriennes qu'il a décrites duraient du 31 octobre au 3 novembre : le 31 octobre, le 1er et le 2 novembre, les Égyptiens pleuraient la disparition d'Osiris; ils le retrouvaient à la nuit tombante du 2 novembre; et ils passaient en liesse la journée du 3 novembre. En Égypte, selon Plutarque et de son temps, la fête d'allégresse tombait, à ce qu'il semble, le 3 novembre.

Elle s'est maintenue aux époques suivantes. Elle a émigré en Italie. Mais en changeant de théâtre et de calendrier, elle a conservé sa place immuable dans le mois des semailles et des pluies méditerranéennes. Dans son traité *De Mensibus*, le Byzantin Laurentius Lydus notera encore : τῇ πρὸ τεσσάρων καὶ τριῶν Νωνῶν Νοεμβρίων, ἐν τῷ ναῷ τῆς Ἴσιδος συμπέρασμα τῶν ἑορτῶν[3] : le 2 et le 3 novembre, dans le temple d'Isis, accomplissement des fêtes. Ainsi, le 2 novembre, les dévots continuaient au Bas-Empire de pleurer, dans

1. Je modifie à peine la traduction de M. Mario Meunier, Paris, 1924, p. 130.
2. Il n'en faut pas davantage pour ruiner les déductions de Mommsen reproduites par Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer*[2], p. 353-354.
3. Lydus, *De Mensib.*, IV, 148, p. 166 Wuensch.

la perte d'Osiris, la mort de la nature entière; le 3, ils continuaient de saluer sa trouvaille comme le gage du renouveau du monde, et ils se livraient, en son honneur, à de tels transports que, de la religion d'Attis, où des *hilaria* étaient consacrés depuis le règne de l'empereur Claude, la joie en passa à l'*heuresis* osirienne. Au IVe siècle de notre ère, Philocalus assigne sur son calendrier le troisième jour des nones de novembre, soit le 3 novembre, aux HILARIA, avec lesquels elle se confond alors et dont l'écho se répercute dans les vers de Rutilius Namatianus :

Et tum forte HILARES *per compita rustica pagi...*
(I, 373).

Enfin, nous tenons ici le point immobile où suspendre le développement du voyage raconté par le poète. A Faleria, Rutilius est survenu au beau milieu des *hilaria* de l'*heuresis*. C'est dire qu'il y débarqua un 3 novembre, et comme cette escale termine le quatrième jour de sa traversée, il a laissé le *Portus Ostiensis* à l'aube d'un 31 octobre, et il est sorti de Rome quinze jours auparavant, un 16 octobre, par conséquent. Cette conclusion effarouchera peut-être par sa rigueur, mais d'autres détails du poème, que la chronologie traditionnelle éprouve tant de peine à expliquer et maintenir, vont la confirmer de leur convergence spontanée.

Examinons les plus instructifs.

1° Pendant son attente dans le *Portus Ostiensis*, Rutilius, non sans surprise, a perçu dans le lointain l'écho des jeux du Cirque. Les acclamations qu'il entend redoubler lui annoncent que les gradins sont combles :

Saepius attonitae resonant Circensibus aures
Nuntiat accensus plena theatra favor
(I, 201-202).

Or, en septembre, les calendriers du Bas-Empire n'indiquent de *ludi circenses* qu'avant l'équinoxe. Philocalus, en 359, en note encore le 20, le 21 et le 22 du mois. Polemius Silvius, en 448, n'en note plus que le 20 septembre. Après quoi, ni l'un ni l'autre n'en connaissent plus avant le 10 octobre. C'est pour s'accorder avec ces témoignages que Vessereau et Vollmer ont refoulé l'équinoxe sur le 21 ou le 22 septembre, à la moderne. Mais si, de la sorte, ils se sont mis en règle avec Philocalus, ils restent en délicatesse avec Polemius Silvius, et contreviennent, de toute façon, à l'indication formelle des textes anciens, unanimes à dater l'équinoxe d'au-

tomne du 24 septembre. Respectueux de cette affirmation, Scaliger avait attendu le 24 septembre pour mettre Rutilius en route. Mais comment le poète aurait-il pu entendre au *Portus*, s'il n'y est arrivé que le 24, le fracas de spectacles qui remontent au 20, au 21 ou même au 22 septembre? A partir du 10 octobre, au contraire, nous n'avons que l'embarras du choix entre les *ludi circenses* inscrits aux calendriers : *ludi Alemannici circenses*, le 10; *ludi Augustales circenses*, le 11; *ludi Iovis circenses*, le 18; *ludi Solis circenses*, le 22; *ludi adventus Divi circenses*, le 29 octobre[1]. A parcourir cette énumération on conçoit aisément que Rutilius, séjournant au *Portus Ostiensis* du 16 au 30 octobre, y ait eu plusieurs fois l'occasion de tendre l'oreille aux rumeurs qui, pendent cette période, s'élevaient de la foule qui remplissait le Cirque romain.

2° Rutilius aurait voulu quitter tout de suite le *Portus Ostiensis*. Mais il y fut bloqué par le mauvais temps et dut y attendre la première embellie ramenée par la nouvelle lune :

Dum melior lunae fideret aura novae.
(I, 206).

Les érudits ont naturellement cherché au ciel de l'an 416 cette lune bienfaisante. Corsini l'a trouvée le 7 octobre, Zumpt le 8, Scaliger le 9, et M. Vessereau n'a pas essayé de les départager[2]. Aussi bien ces contradictions ne le gênaient-elles point, puisqu'il place l'embarquement de Rutilius au 9 octobre ... 416. Mais puisque, nous l'avons vu, Rutilius n'a quitté Rome qu'un an plus tard, les recherches de Scaliger, Corsini et Zumpt sont également stériles, et ruineuses les conclusions que M. Vessereau en a déduites après eux. Tous les calculs sont à recommencer sur la seule base qui nous soit dorénavant accordée : celle de l'an 417. Or, en 417, dont l'épacte est définie par le chiffre 18[3], la nouvelle lune s'est levée le 27-28 septembre, trop tôt pour nous permettre de retarder au 8 ou 9 octobre l'embarquement qu'elle a favorisé, et le 26-27 octobre[4], soit juste à point pour apaiser les flots auxquels,

1. Cf. Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer*[2], p. 589. Polemius Silvius en note sans interruption du 27 au 29 octobre.

2. Vessereau, *op. cit.*, p. 256. C'est Corsini, d'ailleurs, qui avait raison; voir les tables de Grattan Guinness citées ci-après.

3. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 184.

4. Cf. les tables de Grattan Guinness, *Creation centred in Christ*, Londres, 1896, II, p. 340.

selon notre propre calcul, Rutilius s'est enfin confié à l'aube du 31 octobre.

Ainsi les indices[1] que la chronologie régnante est accoutumée d'invoquer se retournent contre elle. Ils vérifient notre propre interprétation; et, décidément assurés que Rutilius a relâché à Faleria le 3 novembre 417, nous restituerons désormais son emploi du temps ainsi qu'il suit :

1. Départ de Rome et arrivée au *Portus* = 16 octobre 417.
2. Départ du *Portus* = 31 octobre 417 (à l'aube).
3. Escale de *Centumcellae* = 31 octobre 417 (après midi).
4. Escale de Portus Herculis = 1er novembre 417.
5. Escale de l'Umbro = 2 novembre 417.
6. Escale de Faleria = 3 novembre 417.
7. Escale de Populonia = 4 novembre 417.
8. Escale de Vada = 5 novembre 417.

*
* *

A partir de là les voies de Rutilius sont quelque peu brouillées. Tandis que jusqu'alors il avait franchi autant d'étapes qu'il avait compté de jours, il fut dorénavant contraint de compter avec l'état de la mer : le rythme, auparavant uniforme, de ses traversées se brisa contre le mauvais temps et la houle.

Pour demeurer fidèle à son programme, il aurait dû quitter Vada le 6 novembre au matin. Il n'en put rien faire : de l'ouest s'était levé un violent Corus, qui lui interdit de reprendre la mer aussitôt :

Illic me rapidus consistere Corus adegit
(I, 463).

Hébergé pour la nuit dans la *villa* que possédait à Vada le Caecina Decius Albinus qui, en 414, lui avait succédé à la préfecture de la Ville, il y éprouva bientôt la consolation d'y être rejoint le lendemain par l'un de ses plus chers amis, Victorinus, de Toulouse (I, 493 et suiv.). « Pendant que je l'embrassais, écrit cet

1. Il y en a d'autres d'ailleurs. Je n'insiste pas sur la mention des *Chelae* (v. 156) ou « pinces du Scorpion », car si le signe du Scorpion ne vaut qu'à partir du 19 octobre, il est possible que les pinces du Scorpion remplacent ici la Balance, *Libra*, dont le signe intervient un mois plus tôt. Mais le vers 187, *occidua infido dum saevit gurgite Plias*, implique que les *Vergiliae* inclinent vers leur couchant, qui, nous l'avons vu, commence au 26 octobre (cf. *supra*, p. 190, n. 2).

homme sensible, j'oubliais les vents contraires : il me semblait jouir déjà d'un avant-goût de ma patrie » :

Hunc ego complexus ventorum adversa fefelli :
Dum videor patriae iam mihi parte frui
(I, 509-510).

La rencontre des deux « compatriotes » ne semble pas, du reste, s'être prolongée. Rutilius l'abrège en ce vers d'une jolie préciosité :

Tempestas dulcem fecit amara moram.
(I, 492).

« L'amère tempête nous valut un doux retard... ».

Et c'est aussitôt après avoir serré Victorinus dans ses bras qu'il renoue le fil de son odyssée, et remonte à son bord, aux premiers feux du jour :

Lutea protulerat sudos aurora iugales
Antennas tendi littoris aura iubet
(I, 511-512).

Tout lecteur non prévenu partagera l'impression de M. Vessereau[1], que la halte de Vada n'a pas dépassé un jour, et que dans la matinée du 7 novembre Rutilius, de nouveau, voguait sur la Tyrrhénienne. Dans l'après-midi, il abordait, au port de Pise, dans la villa de Triturrita, préparée pour l'accueillir :

Inde Triturritam petimus...
(I, 527).

S'il n'eût écouté que la prudence, il eût, sans tarder, poursuivi sa route, car le vent d'est lui promettait, sous un ciel limpide, une navigation favorable :

Tempora navigiis clarus reparaverat Eurus
(I, 541).

Mais, chez Rutilius, l'envie l'emporta de visiter Pise où s'érigeait une statue de son père Lachanius, et d'y revoir le Trévire Protadius. Il remise ses embarcations dans un abri sûr et se fait tout de suite conduire, par le chemin des piétons, jusqu'à la ville voisine :

Puppibus ergo meis fida in statione locatis,
Ipse vehor Pisas qua solet ire pedes
(I, 559-560).

Rutilius a donc négligé provisoirement l'hospitalité qu'on lui

1. Vessereau, *op. cit.*, I, p. 266.

offrait à Triturrita, et il s'est rendu aussitôt à Pise, où il a couché probablement le 7 au soir. La journée suivante s'est écoulée à Pise où, sûrement, il avait donné rendez-vous à Protadius, dont le domaine, qu'il ne cite que pour mémoire et sans l'avoir parcouru, était situé assez loin de là, en Ombrie

Substituit patriis mediocres Umbria sedes,

(I, 551),

et où, d'ailleurs, il a eu tout le temps de contempler le monument dressé à la gloire de son père. Après quoi, et sans transition, il nous raconte son retour à Triturrita, qui s'est effectué, de toute évidence, le soir même, soit le 8 novembre. Mais, dans l'intervalle, le vent avait tourné. L'Africus, le Libeccio d'aujourd'hui, s'était déchaîné, forçant Rutilius à différer son rembarquement. Conséquent avec lui-même, M. Vessereau qui a situé au 15 octobre le séjour à Pise[1], et qui se voit obligé, par une indication astronomique sur laquelle nous aurons tout à l'heure à revenir, à refouler sur la fin de la première quinzaine de novembre le départ de Triturrita, conclut que la station en ce lieu a duré tout un mois[2]. Mais cette conclusion, logique par rapport au système de M. Vessereau, est démentie par les vraisemblances et par le texte du poème. Si le séjour au port de Pise avait duré deux fois plus de temps que le séjour au *Portus Ostiensis*, quatre fois plus de temps que tout le reste du voyage, Rutilius, assurément, n'aurait pu oublier des délais aussi insolites et nous en eût dit un mot. Au contraire, il traite ce second retard à peu près comme auparavant celui de Vada. Ces deux arrêts forcés ont dû être de longueur sensiblement analogue. Celui de Vada, qui tient en vingt vers (I, 491-510), avait demandé trente-six heures et fut coupé par la visite de Victorinus. Celui de Triturrita, raconté en trente et un vers, est rempli par la narration d'une chasse au sanglier (I, 615-630) et par la description de l'ouragan (I, 630-644). Ce fut, apparemment, l'affaire de deux jours pleins, tout au plus.

Aussi bien, une tempête d'Africus qui sévit pendant un mois d'affilée ne s'est-elle jamais vue. En la laissant s'apaiser au bout de trois jours, on rentre au contraire dans les conditions habituelles où se produisent les bourrasques de libeccio. Si celle dont a pâti Rutilius s'est déclarée, comme il le dit, pendant qu'il se

1. Vessereau, *op. cit.*, p. 267.
2. *Ibid.*, p. 268.

promenait dans Pise, c'est-à-dire le 8 novembre, elle a dû, normalement, tomber au soir du 10 novembre, et c'est, partant, le 11 novembre au matin que s'effectua la dernière traversée dont nous parle Rutilius, celle qui l'a amené du port de Pise en celui de Luna :

Advehimur celeri candentia moeniu lapsu;
Nominis est auctor sole corusca soror
(II, 63-64).

Car c'est sur cette périphrase recherchée, et cette vision de radieuse blancheur, que Rutilius nous abandonne...

En résumé, s'il nous est interdit de jalonner la suite de son itinéraire avec la même certitude que le commencement, il paraîtra plausible d'en dater les derniers incidents ainsi qu'il suit :

Bourrasque de Corus à Vada : 6 novembre 417.

Départ de Vada ; arrivée à Triturrita et à Pise : 7 novembre 417.

Visite de Pise et rencontre avec Protadius; commencement de la bourrasque d'Africus : 8 novembre 417.

Retour à Triturrita : soir du 8 novembre 417.

Chasse au sanglier : 9 novembre 417.

Continuation et fin de la bourrasque d'Africus : 9 et 10 novembre 417.

Départ de Triturrita et arrivée à Luna : 11 novembre 417.

*
* *

A quoi bon, dira-t-on peut-être, à quoi bon épiloguer sur de pareils détails? Ces données minuscules et contingentes ne seront jamais que conjecturales; et, au surplus, on ne distingue point en quoi elles pourraient bien intéresser la personnalité de l'homme et l'intelligence de son ouvrage.

Mais, d'abord, je crois que Rutilius nous procure incidemment le moyen d'éprouver et confirmer ces hypothèses; et ensuite je suis convaincu qu'il suffit d'en établir la vérité pour éclairer l'énigmatique figure de l'auteur et rénover notre conception de son poème.

Dans le tableau de la tempête qu'il a subie dans le port de Pise avant de cingler vers Luna, Rutilius a inséré toute une savante digression :

Iam matutinis HYADES *occasibus udae;*

Iam latet hiberno conditus imbre LEPUS
Exiguum radiis, sed magnis fluctibus, astrum,
Quo madidam nullus navita linquit humum;
Namque procelloso subiungitur ORIONI,
Aestiferumque CANEM *roscida praeda fugit.*
(I, 633-638).

« Déjà le matin se couchent les Hyades chargées d'eau; déjà disparaît sous des pluies de tempête le Lièvre, astre aux faibles rayons, mais puissant à soulever les flots et capable d'empêcher les marins de quitter la terre qu'il inonde; c'est qu'il est le voisin immédiat de l'orageux Orion, et il fuit, proie humide, devant l'ardente chaleur du Chien... »

Il y a là tout un petit cours d'astronomie météorologique. Mais dans sa hâte à étaler sa science, Rutilius a rapproché des dates qui s'excluent. Que l'on consulte plutôt les tables de Boll : le coucher du Chien a lieu le 7 décembre, celui d'Orion le 3, celui du Lièvre le 21 novembre[1]. Il est clair que toute cette nomenclature a été déclenchée par l'évocation des Hyades, auxquelles ces diverses constellations succèdent sur la carte du ciel et dans leurs mouvements apparents. Le coucher des Hyades importe seul, et c'est là l'indice chronologique auquel nous devons nous attacher exclusivement. Filles d'Atlas, comme les Pléiades, contiguës aux Pléiades sur la voûte étoilée, les Hyades obéissent au commun destin des *Atlantides*, dont parle Virgile et que les auteurs latins désignent communément sous le nom de *Vergiliae*. Comment, d'ailleurs, distinguerait-on leurs vertus et leurs révolutions? Semez au temps du coucher des Hyades, conseillait déjà Hésiode[2]. Au temps du coucher des Pléiades, répètent Virgile et Columelle[3]. Sur le ciel d'Athènes, les Pléiades disparaissent au matin le 8 novembre, les Hyades le 11; sur celui de Rome, les Hyades s'évanouissent le 10 et les Pléiades le 13 novembre[4]. A l'ordinaire, les Latins fixent au 11 novembre la fin du coucher des *Vergiliae : tertium idus* (*novembres*) *Vergiliae occidunt*[5]. Ce calcul

1. Boll, s. v° *Fixsterne*, *P. W.*, VI, c. 2429-2430.
2. Hés., *Trav.*, 615 (nommées avec les Pléiades).
3. Cf. *supra*, p. 190, n. 1 et 2.
4. Boll, *loc. cit.* Ses tables nous reportent à 430 av. J.-C. pour Athènes; 45 av. J.-C. pour Rome.
5. Pline, *N. H.*, XVIII, 313. Les Hyades sont spécialement désignées sous le nom de *Suculae*.

conventionnel coïncide trop exactement avec la date que, par une autre voie, nous sommes parvenus à assigner à la dernière escale de Rutilius pour ne point la confirmer avec éclat : le poète a bien accompli la dernière des étapes où nous puissions le suivre encore, celle de Pise à Luna, le 11 novembre.

Or, pour toute l'antiquité, le 11 novembre a marqué l'arrêt obligatoire de la circulation maritime. Pour Euripide déjà, le coucher des Hyades en donne le signal aux matelots : ναυτίλοις σαφέστατον σημεῖον[1]. Huit siècles plus tard, dans le temps même où vit Rutilius, Végèce atteste que telle est toujours la réalité : le coucher hivernal des *Vergiliae*, écrit-il, bouleverse la navigation : en conséquence de quoi, depuis le 11 novembre jusqu'au 10 mars, les mers sont fermées : *navigia conturbat Vergiliarum hiemalis occasus : ex die igitur tertio idus novembres usque in diem sextum idus martias maria clauduntur*[2].

Dans ces conditions, serait-ce le hasard d'une mutilation accidentelle qui nous aurait dérobé la fin du poème de Rutilius? J'en doute, d'autant plus que le début embarrassé du livre II, les hésitations qu'il exprime montrent que Rutilius le commençait en sachant d'avance qu'il ne le pourrait conduire aussi loin que le premier :

Partimur trepidum per opuscula bina ruborem
Quem satius fuerat sustinuisse semel...
(II, 9-10).

Point n'est besoin de supposer que les derniers feuillets du manuscrit que le larcin de Bonneval Pacha nous a ravi, ou les derniers feuillets de son archétype furent jadis arrachés. A plus forte raison, est-il superflu de s'approprier le petit roman que Vollmer ridiculise à bon droit et suivant lequel Rutilius aurait péri en cours de route, sorte de Camoëns infortuné dont on n'aurait sauvé que des *Lusiades* interrompues[3]. La vérité est moins dramatique et plus spirituelle. Rutilius, dans la paix finalement retrouvée par la voie de terre de ses propriétés gauloises, a versifié de loisir le récit de sa traversée initiale, et il a cherché à lui imprimer l'allure d'une improvisation poursuivie, au jour le jour,

1. Euripide, *Ion.*, 1156.
2. Végèce, IV, 39.
3. Cf. Vessereau, *op. cit.*, p. 347; Vollmer, *op. cit.*, *loc. cit.*, c. 1251.

de station en escale. M. Vessereau a été dupe de l'artifice[1]. M. de Labriolle, avec beaucoup de finesse, nous a prémuni contre cette illusion. Il me paraît toutefois probable que le Gaulois, né malin, ait désiré la faire naître; et le secret de ses intentions se découvre dès qu'on remarque que son récit s'arrête net le jour même où la fermeture annuelle des mers mit fin tout d'un coup à sa navigation.

Jérôme Carcopino.

III

OBSERVATIONS SUR LE CULTE D'HERCULE A ROME

par J. Toutain

Directeur d'études à l'École des Hautes Études

L'étude de la religion romaine primitive et des plus anciens cultes de Rome présente une difficulté particulièrement grave : les documents écrits ou figurés, auxquels nous pouvons recourir, sont tous postérieurs à l'époque où cette religion et ces cultes ont été plus ou moins assimilés à la religion et aux cultes helléniques. Les Romains, qui n'avaient attribué à leurs divinités ni mythes ni images plastiques, empruntèrent les uns et les autres à la Grèce; une origine grecque fut donnée à des divinités et à des cultes depuis longtemps installés en pays italique, la Diana Nemorensis, l'Hercule de Tibur, par exemple. Il se produisit ainsi, entre deux religions et deux groupes de cultes profondément dissemblables, une contamination qui peut, dans certains cas, nous empêcher de reconnaître le véritable caractère des divinités proprement romaines. En voici plusieurs cas spécialement instructifs. Mars n'était pas chez les Romains ni les Italiotes le dieu strictement guerrier qu'il semble être devenu après son assimilation à Arès; il était le protecteur de la vie humaine sous toutes ses formes, de la vie privée et de la vie publique, de la vie rurale et de la vie urbaine; l'on connaît le texte de la prière à Mars Silvanus que Caton l'Ancien nous a conservé[2], prière que le maître

1. Vessereau, *op. cit.*, p. 275.
2. *De re rustica*, 83.

d'un domaine doit prononcer *pro bubus, ut valeant*; on connaît également celui de la prière que tout propriétaire doit adresser à Mars pater au moment de la *lustratio* de ses terres[1]. Neptune, avant de se confondre ou de paraître se confondre avec le Poseidon grec, n'était pas chez les Romains et en Italie le dieu de la mer; il présidait à toutes les eaux courantes, sources et fleuves, et ce caractère apparaît nettement dans les cultes qui lui ont été rendus, hors d'Italie, sous l'empire, dans l'Afrique du Nord, dans les régions du Rhin et du Danube[2]. Vulcain ne paraît pas avoir eu exactement la même physionomie qu'Hephaistos, du moins dans le culte romain primitif. Si plus tard il apparaît sous les traits du dieu forgeron, le Mulciber Volcanus, il eut certainement à l'origine d'autres attributions; on ne voit pas comment pourrait se rapporter à un dieu forgeron le rite pratiqué par les pêcheurs du Tibre qui, à peine débarqués, allaient porter au Volcanal, à l'*area Volcani*, quelques-uns de leurs poissons et les offraient au dieu *pro animis humanis*[3]. Volcanus, à Rome et à Ostie, était en relations avec le Tibre, avec la vie fluviale, et M. Carcopino, dans sa thèse sur *Virgile et les origines d'Ostie*, a pu écrire, sans paraître formuler un paradoxe, que le Volcanus primitif s'affirme comme un dieu du Tibre[4]. Il est d'ailleurs à remarquer que dans les provinces de l'empire le culte de Vulcain a été rencontré dans des villes où la navigation fluviale était prospère : à Nantes, par exemple, et à Paris, où l'image de Volcanus apparaît sur un autel trouvé en même temps et au même endroit que l'autel fameux des Nautes parisiens[5].

On commettrait donc toute une série d'erreurs si l'on voulait étudier les divinités romaines d'après les documents écrits et figurés, dont les plus anciens ne remontent pas au delà du IIe siècle av. J.-C. et dont la très grande majorité datent de l'époque impériale.

L'étude de ces divinités et de leurs cultes est particulièrement

1. Caton, *De re rustica*, 141.

2. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. I, p. 372 et suiv.; *Bulletin archéologique du Comité*, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, 15 février 1927, p. IX et suiv.

3. Pompeius Festus, *De significatione verborum*, s. v. Piscatorii ludi.

4. P. 595 et suiv.; cf. p. 557.

5. Cf. L. Constans, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de* Daremberg, Saglio, Pottier et Lafaye, s. v. Vulcanus, p. 999 et suiv.

délicate lorsque, outre les mythes et les images, les noms eux-mêmes sont empruntés directement à la Grèce. C'est le cas, en particulier, pour Hercule, dont le culte à Rome, et plus particulièrement au point de vue de ses origines, a fait récemment l'objet d'une investigation approfondie de M. Jean Bayet (*Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926). D'après l'auteur de ce travail, d'ailleurs parfaitement documenté et remarquable, le plus ancien culte d'Hercule à Rome serait un « culte de pur hellénisme[1] », fondé par des commerçants grecs au pied de l'Aventin, sur la rive même du Tibre ; sa clientèle se composait surtout de marchands ; les Romains vinrent « s'adjoindre dévotement aux adorateurs de cet Héraklès, à mesure qu'eux-mêmes s'intéressaient au grand commerce, au trafic maritime surtout[2] ». L'Hercule de l'*Ara Maxima*, dont M. J. Bayet juge le culte postérieur à celui de la *Porta Trigemina*, serait, lui aussi, de provenance grecque ; « avec lui, c'est un héros grec très ancien qui pénètre dans Rome[3] ». Et plus loin : « il a pu monter vers l'Italie centrale dès la première hégémonie crotoniate », et M. J. Bayet situe son berceau entre Métaponte et Locres Épizéphyrienne[4].

Ainsi, les deux principaux sanctuaires d'Hercule à Rome abritaient l'un et l'autre un dieu d'origine grecque, et M. J. Bayet ne reconnaît aucun autre caractère à ce dieu. Il ne fait d'ailleurs en ceci que reprendre et développer avec des arguments nouveaux une thèse soutenue avant lui par MM. Dürrbach[5] et Wissowa[6]. Nous pensons qu'il y a lieu d'apporter quelque tempérament et de formuler des objections à cette thèse trop systématique et trop absolue.

Sans doute, le nom même du dieu est grec ; sur ce point l'accord semble complet entre les érudits. Les traditions relatives à l'Hercule romain se trouvent rattachées au mythe de l'Héraklès hellénique, en particulier à la légende de sa lutte contre Géryon. Il n'y a là rien de particulier à Hercule ; on racontait de même que la Diane de Nemi était la déesse Taurique, originaire de la Scythie,

1. *Ouvr. cité*, p. 475.
2. *Ibid.*, p. 477.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 478.
5. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, etc., s. v. Hercules, p. 124 et suiv.
6. *Religion uud Kultus der Römer*, 2e éd., p. 272 et suiv.

et que son culte avait été fondé par Oreste. C'est à d'autres sources qu'il faut puiser pour essayer de distinguer la véritable physionomie de l'Hercule romain. Ce sont les faits concrets de l'époque historique qu'il faut interroger : les sanctuaires et les rites.

Hercule avait à Rome deux lieux de culte principaux, mentionnés par les calendriers et par quelques auteurs : l'*Ara Maxima*, située *ad Circum Maximum*, dans le *Forum Boarium*, et le sanctuaire, simple autel, édicule ou temple, voisin de la *Porta Trigemina*, entre la pente de l'Aventin et le Tibre. Ce n'est pas le lieu ici — et nous n'en avons pas le loisir — d'examiner les problèmes de topographie romaine qui se posent à l'occasion de ces deux lieux de culte. Au point de vue religieux, nous constatons que le 12 août on célébrait une cérémonie en l'honneur d'*Hercules invictus ad Circum Maximum* — le 13 août, on en célébrait une autre en l'honneur d'*Hercules invictus ad Portam Trigeminam*.

De ces deux lieux de culte, le plus ancien, tout au moins celui dont le caractère officiel était à Rome le plus ancien, serait le lieu de culte voisin de la *Porta Trigemina;* l'*Ara Maxima*, voisine du cirque Maxime et du Marché aux Bœufs, serait de création postérieure. Telle est la thèse de M. J. Bayet[1].

Cette conclusion nous paraît contraire aux faits et aux textes les plus précis. Nous avons sur ce point un document très important : le passage où Tacite décrit, trop imparfaitement, le tracé du *pomerium* attribué à Romulus : *igitur a foro boario, ubi aereum tauri simulacrum aspicimus..., sulcus designandi oppidi coeptus, ut magnam Herculis aram amplecteretur*[2]. Ainsi le grand autel d'Hercule au *Forum Boarium* se trouvait à l'intérieur de la ligne tenue pour être le tracé du *pomerium* primitif. Il se rattachait donc, dans la tradition romaine, aux cultes de la cité primitive, de la Rome du Palatin. Les objections faites à cette conclusion ne nous paraissent ni solides ni sérieuses. M. J. Bayet écrit : « Le *pomerium* dont il s'agit, et qui est déterminé d'une façon fort vague par Tacite, ne peut être le *pomerium* romuléen, tracé, selon la logique, non dans la vallée, mais au sommet de la colline; tout au plus, on le concevra comme le *pomerium* de la cité sabine postérieure, qui, avec le Palatin, comprenait le Forum romain et le Capitole; en tout cas, l'inclusion de l'*Ara*

1. *Les origines de l'Hercule romain*, p. 239 et suiv.; cf. p. 295 et suiv.
2. *Annales*, XII, 24.

Maxima dans le *pomerium* de Romulus est une tradition absurde[1] ». Cette dernière phrase est empruntée par M. J. Bayet à M. Païs[2]. Affirmer, au nom d'une prétendue logique, que le *pomerium* romuléen était tracé au sommet de la colline, ou plus exactement le long de la crête qui forme la partie supérieure des pentes du Palatin, c'est se mettre en contradiction formelle avec le texte même de Tacite qui mentionne, comme jalonnant le tracé de ce *pomerium*, « *certis spatiis interjecti lapides per ima montis Palatini.* » La logique, c'est-à-dire un raisonnement élaboré par des cerveaux modernes, n'a rien à faire ici. Remarquons en outre qu'il s'agit d'un *sulcus*, d'un sillon creusé à l'aide d'une charrue attelée d'un taureau et d'une génisse; on ne conçoit guère un tel sillon suivant l'extrême bord du plateau qui constitue la plate-forme supérieure du Palatin. En admettant même que le tracé indiqué par Tacite soit, comme y consentirait M. J. Bayet, celui de la cité sabine postérieure, enfermant avec le Palatin le Forum romain et le Capitole, le renseignement de l'historien ne nous en reporterait pas moins à l'une des plus anciennes périodes de l'histoire de Rome. Quant à la phrase de M. Païs, à l'aide de laquelle M. J. Bayet semble vouloir écraser ses contradicteurs, nous répondrons qu'à nos yeux une affirmation aussi violente d'un commentateur moderne ne saurait annihiler une indication fournie par un auteur ancien de la valeur de Tacite, surtout lorsqu'on ne peut invoquer à l'appui d'une telle affirmation aucun document archéologique ou épigraphique. Avec une telle méthode, on en arrive à substituer aux textes grecs ou romains des raisonnements purement subjectifs, qui n'ont pour nous aucune valeur probante. Nous maintenons donc, conformément à la donnée fournie par le texte de Tacite, que l'*Ara Maxima* se trouvait à l'intérieur de la ligne tenue pour marquer le tracé d'une des plus anciennes enceintes, sinon même de l'enceinte primitive de Rome.

Le lieu de culte *Ad Portam Trigeminam* est, au contraire, situé en dehors du *pomerium*. Il n'appartient pas à la plus ancienne strate des cultes romains. D'ailleurs, tandis que l'*Ara Maxima*, voisine du *Forum Boarium*, est mentionnée par plusieurs auteurs dans leurs récits des plus lointaines origines de Rome[3], le lieu de culte voisin

1. *Les origines de l'Hercule romain*, p. 244.
2. *Ancient Legends*, p. 226.
3. Tite-Live, I, 7; Denys d'Halicarnasse, I, 40; Virgile, *Énéide*, VIII, 272, etc.

de la *Porta Trigemina* n'est signalé que par l'un des calendriers, l'*Allifanum*[1], et par un texte de basse époque[2].

A s'en tenir aux textes, par conséquent, l'*Ara Maxima* du *Forum Boarium* apparaît d'une antiquité plus reculée que le sanctuaire d'Hercule de la *Porta Trigemina*.

Quel est donc l'argument invoqué par M. J. Bayet pour soutenir la thèse contraire? Tout d'abord, le culte de l'*Ara Maxima*, affirme-t-il, était à l'origine un culte privé, parce que la célébration des rites et le sacerdoce en étaient assumés, à des titres et des rangs divers, par les deux gentes des Potitii et des Pinarii; ce fut seulement en 312 av. J.-C. que, sur l'initiative du censeur App. Claudius, ce culte devint officiel et public. En second lieu, en 399 av. J.-C. Hercule figura dans le premier lectisterne célébré à Rome; cet Hercule-là ne peut être l'Hercule honoré à l'*Ara Maxima*, puisque son culte était privé et non officiel; ce doit être l'Hercule honoré à la *Porta Trigemina*, dont le culte aurait eu alors un caractère officiel[3]. Comme on le voit, M. J. Bayet procède ici encore par déduction.

Or, le point de départ de toute la déduction nous paraît manquer de solidité. Est-il vrai, comme le prétend M. J. Bayet, que le culte du dieu à l'*Ara Maxima* ait été un culte privé, sans caractère officiel, et cela parce que le sacerdoce en était exercé par deux *gentes*? Nous croyons avoir montré, dans l'article *Sacra* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*[4], que des cultes ainsi organisés devaient être considérés plutôt comme des *sacra publica* confiés à des *gentes*, que comme des *sacra gentilicia* proprement dits. On a déjà fait observer que l'organisation des Luperques, divisés en *Fabiani* et *Quinctiales*, supposait pour la célébration des Lupercales une collaboration de deux *gentes*, les Fabii et les Quinctii, et personne cependant n'a dit que les Lupercales constituaient un *sacrum gentilicium*. Nous pouvons citer un autre exemple, de même caractère. Les Tables Eugubines nous apprennent que des cérémonies religieuses de caractère essentiellement public, sans doute des *lustrationes* exécutées autour de la ville d'Iguvium et autour de son territoire, incombaient à

1. *C. I. Lat.*, I, 2e éd., p. 217.
2. Macrobe, *Saturn.*, III, 6, § 10.
3. J. Bayet, *ouvr. cité*, p. 260 et suiv.
4. T. IV, p. 949.

un groupe de personnages, nommés les *fratres Attidii;* ce nom d'Attidii est un nom gentilice, qui se lit encore à l'époque historique sur des inscriptions provenant de l'emplacement de la ville ombrienne d'Attidium[1]. Or, il serait bien téméraire d'affirmer que les rites décrits dans les Tables Eugubines étaient les rites d'un culte privé. Faire du culte d'Hercule à l'*Ara Maxima* un culte privé, c'est vraiment forcer le sens des documents.

D'autre part, il n'y a pas un texte qui nous autorise à penser que l'Hercule mentionné au lectisterne de 399 et aux quatre lectisternes successifs célébrés entre 399 et 396, ait été celui de la *Porta Trigemina*. La conclusion, à laquelle aboutit sur ce point le raisonnement de M. Bayet, ne repose sur aucun document. Et M. Bayet le reconnaît lui-même : « Nous voudrions bien savoir ce qu'il était, cet Hercule de la *Porta Trigemina*... Par malheur, nous ne possédons rien sur lui, rien ou si peu chose qu'il semble vain, au premier abord, d'en entreprendre l'étude[2]. » En effet, les deux seuls textes à notre connaissance où cet Hercule soit nommé, c'est le Calendrier d'Allifae et une ligne de Macrobe[3]. En vérité, devant une telle pénurie de renseignements, datant d'une époque si peu ancienne, affirmer que l'Hercule nommé dans les lectisternes du IVe siècle avant J.-C. ne pouvait être que celui de la *Porta Trigemina*[4], c'est donner à l'imagination une part excessive dans le travail historique.

Pour toutes ces raisons, nous estimons ne pas pouvoir adopter l'opinion de M. J. Bayet et nous croyons, en nous fondant sur les textes nombreux et précis que nous avons indiqués plus haut[5], que le plus ancien lieu de culte d'Hercule à Rome était l'*Ara Maxima* du *Forum Boarium*.

Sur le culte qui s'y célébrait, et sur les rites qui s'y pratiquaient, nous sommes amplement documentés. Ces documents, M. J. Bayet les a étudiés, commentés, interprétés avec la plus grande conscience dans son livre à tant d'égards si remarquable[6].

Conformément à sa thèse fondamentale, il a surtout mis en lumière tout ce qui dans ce culte et ces rites peut être attribué à

1. *C. I. Lat.*, XI, 5676, 5677, 5680.
2. *Les origines de l'Hercule romain*, p. 275.
3. Plus haut, p. 204-205.
4. *Les origines de l'Hercule romain*, p. 261.
5. P. 204.
6. P. 297 et suiv., p. 433 et suiv.

l'importation et à l'influence helléniques. « Les influences grecques sont nombreuses et précises, écrit-il; mais certaines ne sont pas primitives[1] » — et plus loin : « Le sacrifice solennel à l'*Ara Maxima*, tel que nous le décrit Virgile, tel que nous le restituons dans sa pureté, après l'avoir discuté et contrôlé, correspond exactement aux sacrifices grecs pour les héros[2]. » M. J. Bayet peut invoquer le témoignage de nombreux auteurs, qui affirment en termes généraux le caractère grec du rituel pratiqué à l'*Ara Maxima*[3].

Il y aurait néanmoins lieu d'apporter ici encore quelque atténuation à cette thèse de l'origine totalement grecque des rites pratiqués à l'*Ara Maxima*. Nous voudrions le montrer spécialement en ce qui concerne la dîme et la consommation totale des victimes en un banquet de caractère rituel, deux des éléments les plus originaux de ce culte.

L'offrande de la dîme à Hercule tenait dans les rites pratiqués en l'honneur du dieu une place importante, plus importante que ne semble le croire M. J. Bayet, qui n'y consacre que deux pages tout à fait à la fin du chapitre de trente pages qu'il a écrit sur le rituel chtonien à l'*Ara Maxima*[4]. Lorsque Plaute emploie l'expression *Herculanea pars* pour signifier la dixième partie, le 10 °/₀, il atteste par là même l'importance du rite dans le culte du dieu et il montre que le rite était aux yeux des Romains particulier à ce culte :

De una mina deminui
modo quinque nummos : mihi detraxi partem Herculaneam[5]

et l'auteur du traité *De origine gentis romanae*, citant le passage de Plaute, ajoute : *id est, decimam*[6].

Les textes qui nous renseignent sur la dîme herculéenne peuvent être répartis en deux groupes : l'un de caractère légendaire, l'autre de caractère historique. Les textes du premier groupe se rapportent à l'institution du rite par le dieu lui-même[7] ou par

1. P. 303.
2. P. 434.
3. En particulier Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd. p. 274, note 3.
4. *Ouvr. cité*, p. 459-461.
5. *Truculentus*, II, 7, v. 525-6.
6. VI, 6.
7. Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, I, 40; Diodore de Sicile, IV, 21.

un personnage, parfois rapproché d'Hercule, Recaranus[1]. Malgré leur caractère légendaire, ces textes nous fournissent pourtant deux données précieuses : d'abord ils nous prouvent que la tradition romaine attribuait au rite une haute antiquité ; en second lieu, ils nous apprennent que la forme primitive de la dîme était une dîme pastorale, consistant en têtes de bétail.

Les textes de caractère historique nous font connaître quelques applications particulières du rite : les offrandes de Sylla[2], de Crassus[3], de Lucullus[4], d'un certain Octavius Herrenus[5].

Il est à remarquer que si les dîmes offertes par Sylla, Crassus et Lucullus sont indiquées comme représentant la dixième partie de leurs biens, l'offrande de ces richesses est mise en étroites relations avec de grands banquets offerts au peuple, et Diodore ajoute, à propos de la dîme des biens de Lucullus, qu'il la fit servir sans interruption à des festins somptueux. N'est-ce pas là un rappel de la dîme primitive, consistant en têtes de bétail qui étaient en effet, comme nous le verrons, consommées entièrement dans un repas rituel ?

Nous ne croyons donc pas qu'il y ait intérêt à se demander, comme M. Jean Bayet[6], si la dîme fut d'abord militaire, c'est-à-dire prélevée sur le butin fait à la guerre, ou commerciale, c'est-à-dire prélevée par des négociants sur leurs bénéfices. Et nous ne saurions négliger, comme il le fait, la tradition romaine qui nous représente dans la dîme primitive une offrande pastorale, un rite pratiqué par des propriétaires de troupeaux.

Si maintenant nous voulons essayer de préciser l'origine de ce rite, il faut serrer de près et la question et les textes eux-mêmes. Il serait imprudent de confondre trop aisément dîme et prémices, et il importe de se rappeler qu'il s'agit d'un rite herculéen. Nous voulons dire par là que, si l'on veut prouver l'origine grecque de la dîme offerte à l'Hercule romain de l'*Ara Maxima*, il ne suffit pas de dire que l'offrande des prémices a été pratiquée chez les Grecs ou que le rite de la dîme n'a pas été étranger à la religion hellénique : il faut prouver que dans le culte grec

1. *De origine gentis romanae*, VI, 5-7.
2. Plutarque, *Sylla*, 35.
3. Id., *Crassus*, 2.
4. Diodore de Sicile, IV, 21.
5. Macrobe, *Saturn.*, III, 6, § 11.
6. *Ouvr. cité*. p, 459.

d'Héraklès l'offrande de la dîme était un rite courant, habituel. Cette preuve n'a pas été faite et je ne crois pas que, dans l'état actuel de nos documents, elle puisse l'être. M. Jean Bayet écrit bien que dans l'Italie méridionale la dîme était offerte à Hercule en beaucoup de lieux[1]; mais je n'ai trouvé aucune trace de ce rite ni dans la première partie de son livre intitulée *l'Italie héracléenne*, ni dans l'ouvrage récent de G. Giannelli, *Culti e miti della Magna Graecia*[2]. D'autre part, en Grèce même, les seules divinités, dont les anciens nous disent que la dîme leur était offerte, sont Apollon et Artémis[3].

Au contraire, une tradition romaine faisait de la dîme une coutume très ancienne. On lit dans Festus : *Decima quaeque veteres diis suis offerebant*[4], et dans le traité *De origine gentis romanae : Cumque ante moris esset, uti homines decimam fructuum regibus suis praestarent, aequius sibi ait videri* [Recaranus] *deos potius illo honore impartiendos esse quam reges. Inde videlicet tractum est ut Herculi decimam profanari mos esset*[5].

D'après nous, par conséquent, on ne saurait reconnaître une origine grecque à l'offrande de la dîme, qui était l'un des rites caractéristiques du culte d'Hercule à l'*Ara Maxima*.

Un autre élément non moins particulier du culte était le banquet rituel, où devaient être entièrement consommées les chairs des victimes offertes à Hercule. Servius va même jusqu'à prétendre que la peau même du taureau sacrifié devait être mangée : *Ad aram maximam aliquid servari de tauro nefas est; nam et corium ejus mandunt*[6]. Lorsque la dîme était d'abord offerte en monnaie, la valeur en était consacrée à des festins parfois extraordinaires; le cas typique est ici celui de Sylla, tel que Plutarque le raconte : « Il consacra à Hercule la dîme de ses biens et à cette occasion il donna au peuple des festins magnifiques. Il y eut une telle abondance ou plutôt une telle profusion de mets, que chaque jour on jetait dans le Tibre une quantité prodigieuse de viandes, et qu'on y servit du vin de quarante ans et du plus vieux encore[7]. »

1. *Ouvr. cité*, p. 461.
2. Florence, 1924.
3. O. Gruppe, *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte*, Sachregister, s. v. Zehnte, p. 1923.
4. S. v. Decima.
5. *De orig. gent. rom.*, VI, 6.
6. *Ad Aeneida*, VIII, 183.
7. Plutarque, *Sylla*, 35.

Il est vraisemblable que les festins somptueux offerts au peuple dans les mêmes circonstances par Lucullus[1] présentèrent la même physionomie. Si l'on rapproche ces incidents du texte de Servius cité plus haut, et d'un passage de Varron, où il est dit, à propos du culte d'Hercule : *Itaque ibi olim fano consumebatur omne quod profanum erat, ut etiam fit quod praetor urbanus quotannis facit, cum Herculi immolat publice juvencam*[2], on en conclura que la totalité de la victime ou des victimes offertes à Hercule, soit directement, soit par l'emploi de la dîme consacrée au dieu sous une autre forme, était distribuée et devait être entièrement consommée dans un banquet rituel. C'est là un rite qui semble particulier au culte de l'*Ara Maxima*. Pour en trouver l'origine, M. Jean Bayet se tourne vers la Grèce et croit la découvrir dans le culte des héros[3].

Nous ferons ici observer que des analogies peuvent être aussi bien découvertes dans les anciens cultes italiotes. On sait que les chairs de la victime sacrifiée en l'honneur du Jupiter Latiaris, au sommet des monts Albains, devaient être réparties entre les cités qui participaient à la cérémonie et que des réclamations furent adressées à Rome, présidente de la Ligue latine et chargée de veiller à la célébration du sacrifice, par des cités qui n'avaient pas reçu leur part[4]. Un rite de même caractère est signalé dans les *Tables Eugubines*[5]. Il n'est donc pas indispensable d'attribuer à ce second rite une origine grecque. Les vieux Latins et les Ombriens pratiquaient des rites analogues ou du moins voisins.

Ainsi, deux rites caractéristiques du culte qui se célébrait en l'honneur d'Hercule à l'*Ara Maxima*, la dîme, la consommation totale des victimes offertes, peuvent s'expliquer sans faire appel à la théorie de l'origine grecque.

Un autre fait, qui sans être un rite à proprement parler, se rattache cependant étroitement au caractère religieux de l'*Ara Maxima*, c'est le rôle qui était attribué à cet autel et à son dieu dans la prestation des serments, la fidélité aux promesses, le respect des contrats. Les serments sont prêtés, les contrats sont

1. Diodore de Sicile, IV, 21.
2. *De Lingua latina*, VI, 54.
3. *Ouvr. cité*, p. 437 et suiv.
4. Denys d'Halicarnasse, *Antiq. roman.*, IV, 49; cf. Chr. Werner, *De feriis latinis*, p. 29 et suiv.
5. M. Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. 260 et suiv.

passés près de l'autel; les uns et les autres sont placés sous la protection du dieu[1]. Le serment par Hercule avait une efficacité particulière. Il semble bien que ce soit là un trait original de l'Hercule romain, que l'on ne retrouve pas dans l'Héraklès hellénique. Si l'on consulte la liste des épithètes données au dieu grec, on n'y trouve ni Ὅρκιος, ni Πίστιος, ni aucun terme qui se rapporte au même ordre d'idées. Qu'Héraklès ait été parfois invoqué en même temps que d'autres divinités dans des formules de serment, il est vrai; mais son nom figure plutôt rarement dans de telles formules[2].

Sans contester qu'il y ait eu, dans le culte de l'Hercule romain, beaucoup d'emprunts faits à la Grèce, nous estimons néanmoins qu'il convient d'apporter quelques réserves à la thèse soutenue par M. J. Bayet : nous croyons reconnaître, dans la physionomie du dieu, dans plusieurs rites de son culte, des traits et des détails dont on ne trouve pas l'origine ni l'explication en Grèce. Si de cette conclusion on rapproche la popularité dont le culte d'Hercule semble avoir joui dans certaines régions montagneuses de l'Italie centrale, à Réate[3], à Corfinium[4], à Sulmo[5], près de Superaequum[6], à Aufinum chez les Vestins, où est mentionné un *Collegium Herculis*[7], dans le Pagus Fificulanus de la même région, où des jeunes gens portent le titre de *Juvenes Fificulani Herculis cultores*[8], à Juvanum chez les Frentans, où existait un *Collegium Herculaneorum*[9], à Aesernia, à Telesia, ailleurs encore[10], on voudra sans doute reconnaître que le nom d'Hercule, tout en continuant à désigner le héros grec importé à Rome comme tant d'autres divinités helléniques, couvrait aussi quelque dieu italique, dont tout souvenir n'avait pas disparu à l'époque historique.

1. Denys d'Halicarnasse, *Antiq roman.*, I, 40.

2. Glotz, *Dictionnaire des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, s. v. Jusjurandum (Grèce), t. III, p. 748 et suiv.

3. *C. I. Lat.*, IX, 4672.

4. *Notizie degli Scavi*, 1921, p. 290.

5. *Id.*, ibid.

6. *Id.*, p. 284 et suiv.

7. *C. I. Lat.*, IX, 3383.

8. *Id.*, ibid., 3577.

9. *Id.*, ibid., 2964.

10. Nous laissons volontairement de côté Tibur et les cités de l'Italie méridionale, où l'influence grecque a pu s'exercer directement.

D'ailleurs, les anciens eux-mêmes semblent avoir eu conscience de cette dualité. D'une part, l'auteur du *De origine gentis Romanae* attribue à un héros local, nommé Recaranus, la victoire sur le brigand Cacus[1], et Servius se fait l'écho de la même tradition quand il rapporte que Verrius Flaccus donnait au vainqueur de Cacus le nom de Garanus[2]. Quoi qu'il en soit du sens de ce mot et des tentatives qui ont été faites pour l'expliquer, il semble bien qu'il y ait là comme une version indigène de la tradition qui fut grécisée. D'autre part, un rapprochement fut établi par les Romains eux-mêmes entre l'Hercule de l'*Ara Maxima*, gardien des serments et de la foi jurée, et le dieu sabin Semo Sancus Dius Fidius. La question est effleurée par M. J. Bayet[3]; mais il nous semble qu'il y voit trop une simple théorie d'Aelius Stilo, ou même qu'il juge les Sabins intermédiaires entre la Grèce et Rome, ce qui surprendra[4].

Nous conclurons donc, après avoir rendu hommage à l'érudition et au talent de M. J. Bayet, que sa thèse nous paraît beaucoup trop absolue. Tout n'est pas grec dans le culte de l'Hercule romain; malgré les légendes et les formes plastiques empruntées à la Grèce, il n'est pas impossible d'y découvrir d'autres éléments propres à l'Italie, surtout à l'Italie centrale, latine, sabine, osque, et ces éléments-là donnent à l'Hercule romain une physionomie qui ne se confond pas complètement avec celle de l'Héraklès grec[5].

J. TOUTAIN.

1. Chap. VII-VIII.
2. *Ad Aeneida*, VIII, 203.
3. P. 306 et suiv.
4. P. 312.
5. Cette idée a d'ailleurs été exprimée par l'un des savants dont la thèse se rapproche le plus de celle que M. J. Bayet soutient, F. Dürrbach, dans l'article Hercules du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio : « Néanmoins si l'on s'accorde aujourd'hui à dire que son culte y est bien d'origine hellénique et que son nom même n'est que le vocable grec à peine modifié, on pense aussi généralement qu'il a absorbé à son profit un ou plusieurs personnages de la mythologie italique, dont les traits se retrouvent encore dans la physionomie de l'Hercule romain », et Dürrbach cite entre autres Semo Sancus et Recaranus ou Garanus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE

PAR CH. PICARD

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

A Mme E. Strong, χαριστήριον.

De 1923 à 1926, la publication, en Italie, d'une traduction — revue et augmentée singulièrement — des premières études de Mme E. Strong sur la « Sculpture romaine[1] » a donné une nouvelle base aux recherches qui concernent un art fort important et trop longtemps négligé[2]. On devra à la patiente érudition — voire à la piété admirative, doit-on ajouter — de l'auteur, tout l'intérêt qui peut s'attacher désormais au classement méthodique des statues et des reliefs que l'art latin a produits, dès avant le temps d'Auguste et jusqu'à l'ère byzantine. Certains des érudits dont Mme E. Strong s'autorise (notamment Wickhoff et Riegl) avaient fait beaucoup déjà pour nous convaincre du profit qu'on doit trouver à réexaminer, — selon les procédés dont l'art grec, des origines à la décadence, bénéficie depuis Winckelmann, — la série chronologique des œuvres plastiques du monde romain, depuis le temps de l'archaïsme étrusque. Grâce à de tels enquêteurs, çà et là, au besoin malgré eux, on s'était déjà un peu déshabitué d'une méthode trop subjective ou intuitive, celle qui avait conduit jadis les controverses suscitées — de la Renaissance aux temps modernes, de Raphaël à Gœthe, et plus tard encore — autour de documents tour à tour dénigrés de parti pris ou fâcheusement exaltés, et qu'il eût été plus sûr d'inventorier d'abord impartialement. Mais l'archéologie même ne gagne sa sérénité que peu à peu ; n'eût-on pas, à travers la *Roman sculpture* encore, entendu l'écho — affaibli, certes — des passions adverses, dont le romantisme déplaît de plus en plus à notre conception impartiale de l'histoire des arts? Les mérites sérieux du travail offert à cette date en Angleterre s'imposèrent du moins, et à Rome tout d'abord. N'est-ce pas M. P. Ducati qui constatait en 1923, et à l'occasion du premier tome de la *Scultura romana* traduite, qu'il n'y avait pas

1. *Roman sculpture*, 2 vol., 1911.

2. *La Scultura romana da Augusto a Costantino*, traduzione italiana di Giulio Giannelli. Vol. I, *Da Augusto a Trajano*, 1923, Florence, Alinari, XVIII-151 p. in-4°, 96 fig., 33 pl. h. t. ; vol. II, 1, *Da Trajano a Costantino* ; 2, *L'Arte del ritratto in Roma*, 1926, Florence, Alinari, IX-152-431 p. in-4°, 159 fig., 48 pl. h. t.

eu encore, en italien, et par les soins d'un Italien, d'œuvre comparable? C'est peut-être que, même au bord du Tibre, l'on a trouvé — et l'on trouve encore! — que Mme E. Strong s'était fait d'emblée une âme latine pour traiter son sujet; éloge justifié, qui même, je crois, pourrait être agréablement reçu.

Je ne veux pas penser et dire que les deux volumes nouveaux, si précieusement illustrés par les frères Alinari de Florence, et qui nous donnent un répertoire soigné, presque exhaustif, des documents de la plastique vraiment *romaine*, vont suffire à contenter la curiosité des érudits, en tout pays et à jamais. Il n'y a pas, pour l'histoire de l'art, de κτῆμα ἐς ἀεί, quand les découvertes nouvelles, presque chaque année, forcent au tassement des Musées en certains points déjà quasi encombrés, et quand, même sur l'évolution des styles, sur les rapports à établir entre la production des anciens peuples de la Méditerranée, le débat reste ouvert et fort contradictoire. Longtemps encore disputeront les « autonomistes », convaincus de l'originalité des Latins, et les hellénolâtres, persuadés que tout était dit depuis qu'il y avait eu les grands artistes du ve et du ive siècle en Grèce, maîtres inimitables dont tout l'art postérieur n'aurait fait que rebalbutier à distance, et avec une barbare impéritie, les trop hautes leçons.

N'ayant pas dessein de prendre parti ici en de telles querelles, j'ai cru qu'il y aurait du moins quelque intérêt — pour ceux qui veulent suivre scientifiquement le développement de l'art latin, non seulement à Rome, *mais dans les provinces* — à trouver ici désormais recueillies, comme en un *Bulletin* périodique, les analyses sommaires des études de détail, toujours plus nombreuses, qui sont et seront consacrées, ici ou là, à la plastique des Romains, ou de leurs sujets du monde méditerranéen antique. — S'il m'a plu d'inscrire en tête de ces dépouillements, que je poursuivrai autant que possible année par année, la mention de l'œuvre récente et capitale de Mme Strong — avec un tribut personnel de gratitude sincère pour l'effort qu'elle a su réaliser — je ne m'astreindrai pas aussi délibérément, je l'avoue, soit à négliger la préface « étrusque » pour faire commencer l'art latin quasiment avec Auguste (il n'y a que neuf pages dans la *Scultura Romana* avant l' « altare di Domizio Enobarbo »), soit à éliminer plus ou moins, à travers les temps étudiés, l'art provincial, dont je m'accorde à penser, avec M. J. Carcopino[1], que l'oubli presque complet, au cours du livre, était et reste dangereux. Enfin, j'ai dit ailleurs[2] que Mme Strong, soit en 1911, soit en 1923-1926, avait eu tort, à mon gré, de reléguer à part, ainsi qu'en une deuxième partie indépendante de son œuvre, les études concernant le portrait. Au vrai, l'art du portrait, dans Rome ou à travers les provinces, me semble avoir toujours reflété plus ou moins des tendances fort *générales*, et qui ne diffèrent guère, ainsi, de celles que peuvent manifester, ou la statuaire, ou le relief contemporains. Dans le répertoire ci-après, auquel j'ai conservé les grands cadres de mon Histoire générale de la *Sculpture antique* (t. II), on trouvera partout l'iconographie signalée à sa place selon les temps.

1. *R. E. A.*, XXIX, 1927, p. 66 : « La sculpture romaine énonce une réalité infiniment plus ample que la sculpture à Rome. Il y a là, entre l'enveloppe et le contenu, un désaccord... qui, en fait, réduit la portée des remarques de l'auteur, » etc.

2. *R. E. G.* (à paraître).

I. *La sculpture étrusque.* — Les grandes et précieuses figures en terre-cuite de Veii, trouvées en 1917, et notamment l'Apollon, ont été republiées dans les *Antike Denkmaeler*, avec une notice détaillée de l'inventeur, M. G. Q. Giglioli[1], et d'excellentes reproductions à grande échelle. — Feu W. Amelung pensait que le style des « Dédalides » en Étrurie a été introduit par Démaratos et ses compagnons, mais qu'il y aurait eu auparavant, pour la plastique locale, une phase très importante, où l'art étrusque aurait reçu ses directions d'un point encore inconnu du S.-E. du monde grec ; là serait à chercher l'inspiration des sculptures de Vetulonia, à Florence[2]. Les figures funéraires de Vulci, récemment étudiées, semblaient également à W. Amelung quelque peu « dédaliques », mais apparentées aussi, spécifiquement, au groupe samo-milésien ; à leur sujet est évoquée la « stipe votiva di Broglio » (Florence)[3], ensemble de statuettes de bronze qui font penser à la Crète et au Péloponèse. — A partir du premier stade ainsi défini, on pourrait reconstituer le développement postérieur de l'art étrusque. Le jeune homme nu des environs de Senigallia (Musée d'Ancône) date au plus tôt du troisième quart du VIe siècle, mais il n'a pas de rapports précis, comme on l'avait cru[4], avec l'art des Éginètes (plutôt avec l'Attique). La statuette d'Héraclès du musée d'Este[5] — dont il existe une réplique, imberbe, au Louvre — traduit des influences ioniennes, comme l'Apollon même de Veii, plus ancien ; feu W. Amelung avait analysé à son tour les particularités de cette curieuse figure[6].

Le type d'Herclé, l'Héraclès étrusque, a fourni à M. J. Bayet, en 1926[7], le sujet d'une excellente monographie critique, que l'on eût seulement voulue plus abondamment illustrée. On trouvera dans cette étude mainte réflexion suggestive sur la plastique des Tyrrhéniens (notamment pour les bronzes dits étrusco-ioniens et autres).

A l'occasion de recherches archéologiques et topographiques sur Clusium[8], M. Bianelli Bandinelli a fait connaître utilement divers types de sculptures provenant du site de la ville ancienne : par exemple, une statue funéraire assise du musée de Palerme, dérivée des types ioniens archaïques (p. 331, fig. 39), des « canopes » de bronze et d'argile, une tête de terre-cuite de Castolaiola (p. 386, fig. 53), un groupe cinéraire du musée de Pérouse (p. 415,

1. III, Heft 5, 17 p., 19 fig. dans le texte, 7 hélios, 4 pl. en couleur (*Etruskische Terrakottafiguren aus Veji*) ; *ibid.*, *Apollo von Veji*, 11 pl.

2. G. Karo, *Die Antike*, I, 1925, p. 224, fig. 6. On annonce une étude de M. P. Ducati, consacrée aux figures qui se peuvent rattacher à cette production, sur les vases dits du « bucchero » étrusque.

3. L. Pernier, *Dedalo*, II, 1922, p. 485 sqq.

4. Moretti, *Notizie d. scav.*, 1924, p. 34 sqq., pl. I.

5. Tina Campanile, *Boll. d'arte*, 1923, p. 453 sqq.

6. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 216 sqq. Le centaure de la Villa Giulia est reproduit p. 217, fig. 45.

7. *Herclé, étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque*, 1926.

8. *Clusium-Chiusi*, *Monum. antichi*, XXV, 1925, cartes et plans, I, XIV (époque étrusque) ; aux pages 521 sqq. est étudiée la collection E. Bonci Casuccini, de Clusium.

fig. 55), un sarcophage en argile (p. 471, fig. 70), un autre, en albâtre, avec un admirable portrait (p. 473-474, fig. 71). Dans la série clusienne entrent aussi des cippes avec figures de lyricines, scènes funéraires (p. 478-479, fig. 72-73) ou combats (cippe Barracco, de Chianciano, p. 499-502, fig. 80-82), des urnes à « banquets » rituels (p. 494, fig. 78). La figure 83 (p. 511) reproduit un *xoanon* local en travertin (du Musée de Chiusi).

De Chiusi vient aussi sans doute la statuette en bronze de Mars (ou guerrier) qui a été signalée par M. D. Levi en 1926[1]. Le Satyre étrusque de la Glyptothèque de Munich (haut. 0,44) remonterait au IVe siècle av. J.-C., d'après M. C. Albizzati[2]. Feu W. Amelung avait consacré d'utiles observations aux quelques stèles funéraires[3] des IVe et IIIe siècles, provenant de la région de Castiglioncello (mer Tyrrhénienne). Le marbre en est grec. Les carrières de Luni n'ayant été exploitées qu'au Ier siècle av. J.-C., il faut voir là des importations retravaillées sur place, probablement par un Grec, mais selon les traditions étrusques (cintre du haut). M. G. Kaschnitz-Weinberg a réexaminé en plusieurs articles les portraits en terre-cuite étrusques et romains, du IIIe au Ier siècle av. J.-C.[4]. Il met bien en valeur les qualités traditionnelles de cette production chez les Étrusques : mais, pour eux, la recherche de l'effet plastique resta toujours secondaire ; leur singulière conception du rendu de l'espace frappe surtout sur les urnes à reliefs, ainsi qu'une tendance spécifique à la complication ornementale. M. G. Kaschnitz-Weinberg a étudié spécialement le pseudo « Brutus » du Palais des Conservateurs (cf. ci-après), pour concrétiser certaines de ses observations ; il considère que l'influence de l'hellénisme sur le genre iconographique étrusco-latin a décru de plus en plus à partir du IIe siècle av. J.-C., et qu'on peut, dès cette époque, bien séparer les tendances déjà divergentes. — J'ai signalé ailleurs l'étude si suggestive de M. J. Sieveking sur les origines du relief romain, œuvre d'un spécialiste éminent, en marquant quelques réserves qu'il ne paraîtrait pas inutile d'introduire[5]. Si le goût croissant pour la représentation de l'espace, et l'illusionnisme réaliste, s'est déjà manifesté chez les Étrusques (cf. la belle Procession de la Tomba del Tifone, F. Poulsen, *Etruscan tomb paintings*, p. 58, fig. 45), il ne faudrait pas pourtant oublier que de telles tendances illustraient aussi, plusieurs générations avant le temps d'Auguste, la peinture hellénistique, voire le relief correspondant. Mme E. Strong a défendu aussi vigoureusement, de son côté, l'originalité foncière de l'art romain ; il sera toujours bon, sans doute, de faire voir les

1. *Notizie d. scav.*, 1926, p. 201-204 : haut. 0,135 ; au Musée de Chiusi (provenance locale, ou voisinage).

2. *Rendiconti Acad. pontif. romana*, III, 3, 1925, p. 73-83, pl. VI-VIII.

3. *Arch. Jahrb., Anzeiger*, XLI, 1926, p. 216 sqq. (cf. E. Galli, *Notizie d. scav.*, 1924, p. 166 sqq.).

4. *Rendiconti Accad. pontif. romana*, III, 3, 1925, p. 325-351, pl. XVIII-XXV ; et *Röm. Mitt.*, XLI, 1926, p. 133-211.

5. *Festschrift P. Arndt*, München, 1925, p. 14-35 ; cf. *R. E. G.*, XXXIX, 1926, p. 158, p. 467. Dans un autre sens, F. Koepp, *Nachricht. v. d. Gesellsch. d. Wissensch. zu Göttingen, Phil.-hist. kl.*, 1926, 3, p. 322 sqq., qui estime que l'influence grecque sur le relief romain a été très grande et est restée durable.

différences avec l'esthétique des Grecs ; mais il n'y a nul avantage scientifique à diminuer l'héritage hellénistique, plus complexe, au vrai, qu'on ne l'a longtemps admis.

Personne de ceux qui ont eu à étudier familièrement l'art étrusque ne doutera du nombre et de la difficulté des problèmes qu'il réserve encore aux chercheurs ; aussi ne peut-on qu'être reconnaissant à ceux qui, comme M. C. C. Van Essen, récemment, ont essayé d'établir une chronologie de diverses périodes, notamment des plus récentes [1]. L'auteur de cette étude a basé ses enquêtes surtout sur le type du gisant, en excluant les sarcophages archaïques en forme de lit de mort, dont le thème diffère ; son point de départ étant fixé plus ou moins en 350 av. J.-C. (Sarcofago del Sacerdote), il a tenté de suivre les variations (légères) qui se sont produites entre 300 et 250, puis vers 230, aboutissant au développement rapide d'un style nouveau et précurseur du romain (époque du Sarcofago del Magnate, 230-200). Au IIe siècle, l'évolution est terminée ; la composition est alors centralisée autour du sarcophage, dont une face est nettement indiquée comme principale, les autres comme secondaires. Il serait plus difficile, ensuite, de démêler la chronologie précise, pour laquelle certains érudits diffèrent singulièrement [2]. M. Van Essen a néanmoins essayé de classer les monuments à dater d'alors (IIe siècle) et où il voit une sculpture à caractère « expressionniste » (sarcophages de la Tomba del Tifone, Tarquinia, vers 150 av. J.-C. ; sarcophage de Larthia Seianti, 146 av. J.-C.?) [3] ; dans la période du IIe-Ier siècle av. J.-C., il faudrait localiser le sarcophage d'Adonis, au Vatican (E. Strong, *Scultura*, p. 7, fig. 3), et la majorité des urnes cinéraires (Leyde, Volterra, etc.) ; la comparaison avec les reliefs grecs hellénistiques prouverait l'originalité italique, notamment dans le rendu illusionniste de l'espace, ou dans le traitement du fond du relief qu'on cherche à « briser ». Aux entours du Ier siècle, il semble qu'on doive situer le sarcophage *en marbre* de Chiusi à Florence et l'Arringatore ; les principaux « putti » étrusques peuvent avoir été du IIe siècle. L'essai s'achève par une conclusion sur l'état général de l'Étrurie aux IIe et Ier siècles, époque où l'architecture (Vetulonia) rappelle celle des maisons de Délos et de Pompéi (vers 100 av. J.-C.), et où l'importance de Tarquinia s'affirme à part dans la religion et les arts.

Certaines dates proposées ne seront pas acceptées sans discussion, je l'ai dit ; consacrant, en 1927, une étude générale à la sculpture hellénistique, M. A. W. Lawrence [4] a donné place à quelques documents de la plastique étrusque [5], et marqué ainsi déjà qu'il ne s'accorderait guère avec la chronologie

1. *Mededeelingen van het Nederlandsch historisch Instituut te Rome*, VI, 1926, p. 29-48, pl. VI-X. [Du même auteur, *Did orphic influence on etruscan tomb paintings exist*, 1926, précieuse mise au point sur les idées funéraires.]

2. Cf. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, 1926, p. 71, p. ex.

3. Della Seta, *I monumenti dell' antichità classica*, II, *Italia*, p. 132, fig. 322, pensait pouvoir le faire remonter jusqu'au IIIe siècle.

4. *Later greek sculpture and its influence on East and West*, London, 1927, XVII-158 p., 112 pl. : travail rapide et quelque peu prématuré.

5. Cf. pl. 94, b (p. 59), frise de t. c. du musée de Bologne (Gaulois à Delphes) ; cf. P. Ducati, *Arte classica*, p. 554.

ailleurs approuvée ; il annonce (p. 133) un article détaillé sur les œuvres étrusques et romaines avant l'Empire, mais déclare d'avance devoir se baser en général, pour sa classification dans le temps, sur la note de Cultrera concernant la tombe des Volumnii (*Notiz. d. scavi*, 1916, p. 25). On lira avec circonspection le chapitre VI : *The West in the hellenistic age* (p. 51 sqq.) ; l' « Orateur » du lac Trasimène (pl. 97 b) est rapproché là, par ses draperies, du Dioscouridès d'une maison délienne (138-137 av. J.-C.)[1]. Pl. 98, est reproduite l'urne célèbre du tombeau des Volumnii, sépulture aménagée aux environs de 100 av. J.-C., et où il y aurait eu un intervalle de cinquante à cent ans entre la première et la deuxième inhumation[2].

II. *La sculpture latine;* a) *des origines à l'ère flavienne.* — Selon Mme E. Strong, la sculpture romaine, dès le début de l'Empire, sait, aussi bien que la littérature, associer parfaitement à son génie les leçons de l'art grec. Avant la période qui, de la sorte, aurait si heureusement transformé l'art hellénique en art latin impérial, on n'ignore plus guère, à vrai dire, que les études à faire restent très nombreuses et que la quantité des documents inédits, ou insuffisamment publiés, est, partout, quasi déconcertante. Il ne faudrait point passer trop vite sur de tels temps, injurieusement négligés.

M. Fr. Studniczka, réexaminant la tête de bronze dite « de L. Brutus », au Palais des Conservateurs (ci-dessus, p. 216), en analyse les caractères et conclut que le rustique et hirsute personnage représenté était plutôt un Romain des temps antiques, « in die alte Zeit des *agreste Latium*, vor der vollen Einbürgerung der hellenistischen Barbierkunst, die erst um 300 eindrang[3] ». Il rapproche le bronze de Bovianum Vetus, à la Bibliothèque nationale de Paris (photo Giraudon, 8202 ; Babelon-Blanchet, *Cat. br. ant.*, n° 857). On y retrouverait la même expression assez brutale ; cette fois, la barbe est rasée, mais des points serrés en marquaient la trace, particularité réaliste qui ne se retrouve que sur une effigie de terre-cuite du Museo Gregoriano (G. Kaschnitz-Weinberg, *Rendiconti d. pontif. Accad.*, III, 1925, p. 338, pl. 21, 2) ; la tête de Bovianum Vetus ne doit pas être postérieure à 200 et serait celle d'un général de la guerre hannibalique.

La mode de la barbe courte des temps classiques a été reprise en Grèce par des rois comme Philippe V de Macédoine, puis par Persée ; en dehors d'eux aussi par des Latins, comme T. Quinctius Flamininus (cf. monnaies d'or macédoniennes). La tête de marbre de Delphes (*Fouilles*, IV, pl. 73), grecque de facture, serait de cette même époque. M. Fr. Studniczka avait déjà indiqué que la chevelure lui rappelait surtout l'art de Boethos de Calchédon ; l'expression ne serait pas tant mélancolique et ironique (*contra*, E. Bourguet, *Ruines de Delphes*, p. 49, fig. 12). D'après diverses particularités, l'œuvre pourrait provenir d'une statue équestre de Paul-Émile ; non celle (en bronze !)

1. IIIe s.-IIe s., avait dit M. Della Seta, *l. l.*, p. 139, fig. 336.
2. Della Seta, *l. l.*, proposait le IIIe s. av. J.-C. (*l. l.*, p. 133, fig. 325).
3. La tête de bronze de la vieille Palestre de Délos — qui, du reste, n'appartient pas au IIIe s. av. J.-C., comme M. Fr. Studniczka continue de le répéter — n'a pas été uniquement publiée par M. Fr. Poulsen, ainsi que le ferait croire la n. 5. On ne peut guère croire les ignorances de l'auteur involontaires.

du monument de Pydna, sur la terrasse du grand temple, mais peut-être une autre, mentionnée par Polybe (30, 10) et qui aurait été en marbre[1] (?).

On a trouvé récemment quelques petits bronzes votifs (Héraclès) à Saepinum (Samnium)[2].

Deux importants monuments de l'art pré-augustéen, dont la date continue d'être discutée, ont donné lieu à certaines observations nouvelles. Pour l' « autel » dit de Domitius Ahenobarbus, M. A. W. Lawrence[3] adopte le temps de 35 à 32 av. J.-C., ce qui est quasi traditionnel[4]. M. P. Ducati[5] a pourtant préféré, sans donner ses raisons, rapporter l'œuvre à P. Servilius Isauricus, vainqueur des pirates ciliciens, vers 74. Quant à l'Arc d'Orange, M. P. Couissin croit avoir trouvé un nouvel argument pour continuer de le situer au temps de César[6]. Le nom (Sacrovir) inscrit sur les boucliers gaulois des trophées n'est pas, en fait, celui du révolté de 21 ap. J.-C., mais celui, nullement historique, d'un quelconque armurier gaulois[7].

Étudiant « les origines de la culture augustéenne[8] », M. G. A. S. Snijder croit pouvoir établir que la politique du fondateur de l'Empire, en ce qui concerne les arts et la religion même, a été exclusivement nationale et romaine. Il n'aurait pas, comme on l'a cru[9], oscillé entre le monde latin et hellénique, et mis ainsi son programme civilisateur tout d'abord sous l'influence de la *Stoa*, spécialement de la philosophie de Posidonius. Il a su faire des concessions *quant à la forme* de ses mesures et tenir quelque compte des idées de son temps ; mais il voulait ouvertement fortifier la conscience romaine et donner à son peuple le sentiment de l'égalité, sinon de la supériorité vis-à-vis des Grecs, par exemple, tout en consolidant son pouvoir personnel. Son époque a marqué ainsi, pour l'art en particulier, un véritable retour à la tradition populaire, qui avait régi la production latine antérieure, de la période villanovienne — en passant par l'art étrusque — jusqu'à la fin de la République, indépendamment de l'art grec importé et étranger. Sous Auguste, l'art romain, assimilant pour la première fois les formes helléniques, a pu s'élever peu à peu sur un plan plus haut, accroître sa complexité, par une heureuse synthèse : du moins, il est resté *populaire*. M. G. A. S. Snijder analyse parallèlement l'effort comparable fait par Auguste dans les domaines de la religion et de la littérature.

Au cours d'une autre recherche encore plus générale[10], le même jeune

1. *Drei frühe Römerköpfe* [*Festgabe z. Winckelmannsfeier d. arch. Seminars d. Univ. Leipzig, am 8 dez. 1926*]. La dernière identification (Paul-Émile) semble déjà acceptée par A. W. Lawrence, *l. l.*, p. 99, 135.
2. *Notiz. d. scav.*, 1926, p. 248 sqq. (A. Maiuri).
3. *L. l.*, p. 40.
4. Ch. Picard, *Sculpt. ant.* ,II, p. 369, n. 1 ; Mme E. Strong, *Scultura*, p. 10 (vers 40).
5. *Arte classica*, p. 563-565.
6. Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 367, n. 1.
7. *Rev. archéol.*, 1926, II, p. 210-211. Pour les réserves de C. Jullian, cf. *R. E. A.*, XXVIII, 1926, p. 33.
8. *Tijdschrift v. Geschiedenis*, XLII, 1927, p. 113-143 [*Over het outstaan d. augusteische Cultuur*].
9. Wagenvoort, *Tijdschr. v. Geschiedenis*, XXXIX, 1924, p. 161 sqq.
10. *Tijdschr. v. Geschiedenis*, XL, 1925, p. 1-39 (*Romeinsche Kunstgeschiedenis*).

savant hollandais, qui suit là aussi quelques-unes des tendances de Mme E. Strong, a essayé de définir les caractères propres de l'art romain ; il proteste d'abord, non sans quelque parti pris, contre le manque de goût reproché aux Italiens, puis vise à montrer l'originalité latine, notamment d'abord dans la peinture et l'architecture ; mais il la discerne surtout... dans l'assimilation des emprunts ! A Rome, les sculpteurs n'ont en général pas signé leurs œuvres, et les mentions d'ethniques, pour les étrangers, ne furent guère que des réclames d'ateliers (Athènes, Aphrodisias en Carie). Une comparaison des reliefs du Parthénon et de l'Ara Pacis montrerait quelques réussites caractéristiques de la sculpture romaine, qui traite à sa manière les nus et les draperies. Le rendu des étoffes, en Grèce, est plutôt « plastique », déterminant des reliefs ; à Rome, on a compté davantage sur les ombres et sur un procédé de décoration « linéaire ». Dans ce changement il y aurait eu autre chose que l'effet d'une évolution déterminée par le temps : c'est ce que M. G. A. S. Snijder a voulu établir, en comparant, de façon intéressante, certaines statues contemporaines de Grèce et d'Italie ; par exemple, à l'époque julo-claudienne, l'Agrippina Minor de Dionysios, trouvée à Olympie, avec la prêtresse d'Atripalda-Abellinum (British Museum) ; puis, pour l'époque flavienne, la prêtresse d'A. Sextius Eratôn, artiste athénien, à Olympie, avec la Julia Titi du Vatican ; la Domitia d'Olympie, par ailleurs, avec le relief d'Ulpia Epigone ; de même, pour la période trajane, la prêtresse d'Éleusinios l'Athénien, à Olympie, avec les *togati* du relief d'Ulpius Orestes (Louvre)[1] ; la Regilla d'Olympie avec certains types du piédestal de la Colonne Antonine, à Rome (150-160 ap. J.-C.) ; l'herme acéphale du musée de Piali (Tégée), daté de 191-192 apr. J.-C., ou la Julia Domna du Louvre, avec une statue contemporaine du Palazzo Lazzeroni (Arndt, *Einzelaufn.*, 1170), voire deux statues de femmes du Musée de Sparte avec un des « magistrats » du Palais des Conservateurs. — A travers ces rapprochements, on verrait, nous dit-on, comment la technique « linéaire » proprement romaine a non seulement persisté sur place, mais influencé la Grèce de plus en plus, à l'époque de la décadence de la manière dite « plastique » ; le « linéarisme » occidental se serait développé logiquement (par exemple, dans les reliefs de l'arc de Constantin), préparant la sculpture du Moyen âge. M. G. A. S. Snijder conclut ainsi à l'originalité de la draperie romaine, sans dénier toute influence à l'hellénisme ; il passe assez rapidement sur ce que Rome paraît avoir fait perdre de l'idéal esthétique de la Grèce, ne voyant là — à dessein — qu'un « côté » (!) d'un problème plus complexe. Il n'a pas échappé à l'auteur que sa thèse — comme celle de Mme Strong[2], par endroits — pourrait inquiéter ceux qui ne croient pas à tant de logique interne dans le développement de l'art sculptural latin. Prudemment, on nous concède, vers la fin de l'étude, que l'art romain a manifesté le plus clairement son génie dans la moitié occidentale de l'Empire, tandis qu'à l'Est des tendances

1. Date contestée ; cf. Sieveking, *Festchrift P. Arndt*, p. 19, qui placerait cette œuvre au temps d'Hadrien.

2. Cf., par ailleurs, les justes réserves de M. J. Carcopino, *R. E. A.*, XXIX, 1927, p. 67, contre les théories trop « rectilignes » de la *Scultura romana*.

plus conservatrices (?) perpétuaient de notables directions de la plastique hellénistique ; ainsi que Weigand l'a fait pour l'architecture, on aurait donc à distinguer, quant à la plastique latine, deux grandes provinces, au moins : Est, Ouest. Dans un article qu'il annonce comme devant paraître dans la *Festschrift Amelung*, M. G. A. S. Snijder ajouterait, d'ailleurs, à vrai dire, et bientôt, une... troisième zone, comprenant l'Égypte et la côte septentrionale de l'Afrique. S'arrêtera-t-il là [1]?

A côté de ces généralités fort suggestives — si même elles n'entraînent pas toujours une complète adhésion — diverses trouvailles ou publications ont fait progresser notre connaissance détaillée des documents se rapportant à l'époque augustéenne ou julo-claudienne. On a signalé la découverte des fragments d'un colosse au Forum Augusti : dieu ou empereur, encore mal identifié (ou daté) ; la technique se rapprocherait de celle des statues chryséléphantines ou des acrolithes, les parties nues étant de matière plus fine, les draperies peut-être métalliques [2]. A l'Autel de Carthage, dont il avait déjà analysé les représentations [3], M. Rostovtzeff a consacré une autre pénétrante étude [4]. Il le commente en détail, par rapport aux idées du temps, aux documents plastiques et littéraires, qui illustrent aussi, quasi unanimement, la politique religieuse de l'empereur Auguste. Le *leitmotiv*, à travers les sujets choisis, serait l'exaltation de la piété romaine : piété d'Énée, piété impériale, piété populaire envers Rome et Apollon ; celle-ci, magnifiquement perpétuée par la représentation du sacrifice, devait assurer à la fois les fondements de l'*orbis romanus* et la prospérité de la *gens Augusta*. M. Rostovtzeff analyse ensuite une coupe d'argent du Musée de Genève, trouvée aux Fins-d'Annecy et bien publiée antérieurement par M. W. Deonna ; c'est là un autre document « provincial » révélant les principes directeurs de la politique religieuse impériale. Le temple d'Apollon Actius est représenté sur cette phiale, ainsi datée [5] ; la statue figurée là aussi, et qui rappelle un peu l'Apollon du Belvédère, serait celle même d'Actium, plutôt que l'Apollon Palatin [6]. — Un fragment de bas-relief historique, des premiers temps impériaux, a été trouvé à Turin [7]. M. G. A. S. Snijder a publié divers morceaux de sculpture ornementale du Musée des Arts décoratifs de La Haye, parmi lesquels on voit certains motifs de la Basilique Æmilia [8].

L'histoire du portrait, si difficile pour la période, a bénéficié de quelques

1. Les théories sur la distinction de l'art linéaire et de l'art plastique reparaissent dans d'autres études qui seront mentionnées plus loin, à propos de l'arc de Trajan à Bénévent et du sarcophage delphique dit de Méléagre (Delphes) ; sur l'article ci-dessus résumé, cf. Weickert, *Gnomon*, avril 1927.

2. A. von Gerckan, *Gnomon*, III, 1927, I, p. 58 sqq.

3. Cf. *Augustus* [public. n° 15 des *University of Wisconsin Studies*].

4. *Röm. Mitt.*, XXXVIII-XXXIX, 1923-1924, p. 281-299, Beilage 2-5.

5. Entre la bataille d'Actium et l'an 27.

6. Sur l'inscription dédicatoire (reconstituée) du temple d'Apollon d'Actium à Nicopolis, en dernier lieu, cf. K. A. Rhomaios, *Arch. Deltion.*, IX, 1924-1925 (1927), παράρτ., p. 1 sqq.

7. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 231-232 (cf. *Notiz.*, 1923, p. 295 sqq.).

8. *Romeinsche Ornament-fragmenten in het Kunstnijverheidsmuseum te's' Gravenhage*, *Mandblad voor beeldende Kunsten*, janv.-févr. 1925 (t. à p.).

découvertes[1]. On a annoncé la reconstitution d'une statue idéalisée de Marcellus (?) à Cumes, dans la grotte de la Sibylle ; le neveu d'Auguste, mort à Baies en 23 av. J.-C., serait représenté avec les caractéristiques de sa mélancolique destinée : « frons laeta parum[2]. » W. Amelung a suggéré d'adjuger désormais à Nerva, plutôt qu'à Auguste, comme l'on avait proposé (Léopold, *Mededeelingen*, II, 1922, p. 66-75), le portrait de Tivoli classé temporairement dans l'iconographie du premier empereur[3]. — Le même érudit ne voulait reconnaître ni au compte d'Auguste, ni à celui de Tibère, malgré S. Aurigemma (*Boll. d'arte*, 1922, p. 58 sqq.), les statues-portraits de Venafro aux têtes travaillées à part, qu'il croirait seulement d'époque claudienne[4]. M. J. Banko[5] pense retrouver les traits de L. Caesar [17 av.-2 ap. J.-C.] d'après un petit buste de bronze romain de Vienne, figure d'un jeune homme au regard malicieux (yeux incrustés d'argent) ; le personnage ressemble plus ou moins au Gaius du Capitole ; on nous rappelle à ce sujet la trouvaille de 1914-1915 à Corinthe (*Amer. Journ. archaeol.*, XXV, 1921, p. 337, pl. X-XI), si profitable, a-t-on dit, à l'iconographie des fils aînés d'Agrippa : la parenté avec les types d'Auguste et d'Agrippa serait non moins marquée d'après le document de Vienne (?)[6]. C'est, paraît-il, un Drusus le Jeune qu'il faut identifier sur un camée de Kertch ; mais le buste à cuirasse du Ier siècle ap. J.-C. que Fr. Poulsen (*Ikonogr. Miszellen*, 1921, p. 65 sqq.) avait considéré comme Caligula provoquerait de sérieuses réserves au point de vue de l'authenticité, et serait du moins très retravaillé en surface[7]. On signale une tête de Galba (?) parmi les découvertes faites en 1926, à Corinthe, dans la région du théâtre[8] ; un Germanicus, par ailleurs, faisant une *adlocutio* (petit bronze)[9].

Feu W. Amelung, qui n'a pas voulu attribuer de nom à la « personnalité de haut rang », des premiers temps de l'époque impériale, dont il voulut reconnaître le type d'après un buste d'homme au-dessus d'une porte de la Cancelleria à Rome[10], avait donné un dernier avis autorisé sur maints documents d'iconographie latine trouvés en Italie de 1921 à 1924[11] : notamment, sur une tête masculine, d'époque claudienne, de Palestrina (*Notiz.*, 1923, p. 263 sqq.) ; sur un fragment de Catania, de même période, faussement attribué au IVe siècle[12] ; surtout sur la série des portraits masculins de Formia, intéressant le développement du style entre les premiers temps impé-

1. Je signale ici quelques publications générales, comme celles de G. Kaschnitz, *Römische Porträts*, 1924 ; E. Müller, *Caesarenporträts*, II, 1924 ; G. Ferrero, *The women of the Caesars*, 1925. Elles ne m'ont pas été accessibles.

2. *Times*, 23 févr. 1927. [La statue avait été trouvée en morceaux, paraît-il.]

3. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 226 sqq.

4. L'identification d'Aurigemma avait été acceptée par M. S. Reinach, *Gaz. B.-Arts*, 1926, p. 180-181 ; cf. *R. E. G.*, XXXIX, 1926, p. 158-159.

5. *Osterr. Jahresh.*, XXIII, 1, p. 47-52, pl. I.

6. Cf. P. Johnson, *Amer. Journ. archaeol.*, XXX, 1926, p. 158-176.

7. Natalie Garschin von Engelhardt, *Arch. Jahrb.*, XLI, 1926, p. 239-246 ; cf. *Festschrift für Pr. Gebelew* (*Rev. archéol.*, 1927, I, p. 248).

8. Th. Leslie Shear, *Amer. Journ. archaeol.*, XXX, 1926, p. 444 sqq.

9. Tina Campanile, *Bollett. d'arte*, 1926, p. 410 sqq.

10. *Rendiconti d. pontif. Accad. romana di archeol.*, II, 1923-1924, p. 91-92.

11. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 226 sqq.

12. Par G. Libertini, *Siciliana*, 1923, fasc. II, p. 1 sqq.

riaux et l'époque flavienne (*Bollett. d'arte*, 1921, p. 309[1]). Certains corps annoncent déjà les dieux idéalisés du IIe siècle ; mais des *togati* (fig. 47) sont apparentés aux types de Venafro, tout en révélant d'ailleurs une technique plus soignée.

III. b) *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — En cette période, que Mme Strong — jugeant l'art de l'*Ara Pacis* encore presque « embryonnaire »! (p. 35) — est près de considérer pour sa part comme celle des plus grands chefs-d'œuvre, il n'est pas douteux que la plastique latine a essayé certains renouvellements intéressants de ses formules gréco-romaines, illustrées par « l'âge d'or » ; et que, sous l'influence, semble-t-il, de l'Orient gréco-syrien, où les succès militaires de la gens Flavia propageaient les ambitions populaires, les sculpteurs, en particulier, ont témoigné d'une originalité assez hardie dans la recherche des effets, de mouvement, d'éclairage même, de leurs compositions. Je ne crois pas, pour moi, que de telles tentatives, dont le succès n'a jamais été sans quelque mécompte[2], justifient tout l'enthousiasme avec lequel on en parle parfois. C'est, du moins, *avant* d'avoir trouvé une exacte appréciation des lois nouvelles de la perspective que les faiseurs de bas-reliefs, trop ambitieux sans doute de rivaliser avec la peinture, durent abandonner, pour une part, leurs prétentions. Les enroulements de frises historiques en spirales qui décorent la colonne Trajane marquent assurément plutôt un recul : presque un retour aux vieilles conventions des *columnae caelatae* asiatiques[3]! Les frises qui exposent ainsi continûment les victoires des armées latines ont un intérêt quasi plus documentaire, déjà, que réellement esthétique.

La Colonne Trajane a fait l'objet, par deux fois, récemment, de nouvelles recherches ; il suffit ici de mentionner l'étude avertie qui lui a été consacrée par M. K. Lehmann-Hartleben[4]. La spirale a été préparée vers 110 ap. J.-C. et sculptée alors « sur tas » par divers artistes ; il n'y avait pas lieu de l'attribuer, avec Domaszewski, à l'époque hadrienne (p. 4, n. 7). L'auteur ne cache pas, çà et là, les raisons pour lesquelles un tel monument de gloire peut paraître déjà presque décadent. Les influences de la peinture à perspective augustéenne n'ont pas cessé de préoccuper les sculpteurs officiels : ce qui nous avertirait de ne pas croire, après tout, que la période marque une trop brusque rupture avec les temps flaviens. — On a fait connaître un intéressant fragment historique du musée de Catania (Sicile), qui est à rapprocher des reliefs de la Colonne Trajane, et décorait le bas d'une autre *columna caelata*, sans qu'il faille penser là à un enroulement spiraliforme (un

1. Cf. aussi S. Aurigemma, *Bollett. d'arte*, 1922, p. 309-335 ; 1926, p. 424-432 (restaurations : *a)* statue du type de l'Hermès Lansdowne-Ægion ; *b)* troisième statue « héroïque », du type du Marcellus du Macellum de Pompei).

2. M. G. A. S. Snijder date le médiocre relief funéraire d'Ulpia Epigone, au Latran, de l'art flavien postérieur : dans la draperie, on verrait l'effet de la vieille « tendance italienne populaire » ; mais à quoi attribuer les fautes anatomiques et l'impéritie, si évidente, de la pose?

3. Ch. Picard, *R. E. A.*, XXIX, 1927, p. 241 sqq.

4. *Die Trajansaüle, Ein römisches Kunstwerk zu Beginn der Spätantike*, Berlin, 1926.

terrain montant à gauche près d'un mur de ville ; à droite, un cavalier [1]). Ce qui peut montrer que, même à cette date, le bas-relief historique romain se libérait difficilement, çà et là au moins, de ses servitudes helléniques, c'est la comparaison, faite par M. G. E. Rizzo à propos d'un relief d'une collection privée romaine, des thèmes dits de la « bataille d'Alexandre » avec leurs reprises italo-romaines [2] : le sujet représenté sur le fragment qui a servi de base à l'étude est une mêlée de légionnaires et de Germains, postérieure aux Flaviens, mais pas, semble-t-il, à la seconde moitié du IIe siècle : on y retrouve, copiées docilement, les figures caractéristiques d'Alexandre et de son adversaire perse, non d'après la mosaïque de Naples, alors ensevelie, mais d'après les communs modèles antérieurs. Tout l'orgueil romain n'avait pas suffi à suppléer à certaine pauvreté de l'inspiration créatrice, même pour l'exaltation des conquêtes nationales.

Certains érudits paraissent ne pouvoir prendre leur parti d'une infériorité artistique pourtant presque partout sensible, et qui n'oblige pas d'ailleurs à nier ou méconnaître les autres grandes qualités de la Rome impériale. Les tendances très indulgentes de Mme E. Strong — si favorable, en général, à l'art latin, dans les cas de comparaison avec la production grecque! — m'ont semblé se retrouver plus ou moins dans la recherche très documentée que M. G. A. S. Snijder a consacrée en définitive à l'Arc de triomphe de Bénévent [3]. L'objet de l'auteur a été d'essayer de déterminer, dans l'arc de Bénévent, les parties sculptées seulement après la mort de Trajan. Elles lui paraissent témoigner de tendances assez disparates, dues à la conception personnelle de l'empereur qui prit alors le pouvoir et chercha à faire prévaloir aussitôt sa préférence pour l'art grec. Il n'est pas trop difficile d'apercevoir que M. G. A. S. Snijder n'est point porté, pour sa part, à « hadrianiser » à son tour, et c'est avec quelque regret qu'il analyse l'effet d'une révolution, selon lui si fâcheuse, dans un art aux suites bien logiques (?), et qui n'aurait eu plus rien à envier aux formules du passé hellénique. Ce point de vue une fois démêlé et compris, sinon admis, l'article abonde en informations précieuses et qui devront être retenues [4]. Ce sont les reliefs de l'attique qui représentent un style « hadrianesque » et devront être ainsi séparés pour l'étude. Ils datent du temps d'un empereur dilettante à l'esprit fort complexe, mais dont le surnom [« graeculus »] définit assez les tendances ; son principat a marqué, jusque dans le costume, une réaction hellénisante. Alors qu'avant lui la plastique latine devenait de plus en plus *linéaire*, selon le principe général que M. G. A. S. Snijder croit pouvoir définir (cf. ci-dessus), et qu'il retrouverait sur les reliefs déjà de la Colonne Trajane — base

1. G. Libertini, *Siciliana*, 1923, p. 48 sqq. ; cf. W. Amelung, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 231-232.

2. *Bollett. d'arte*, 1926, p. 529-546.

3. Un premier article avait paru dans les *Mededeelingen* [*v. het Nederlandsch historisch Instituut te Rome*], VI, 1926, p. 67-78. Il a été repris, avec de notables développements ou des corrections importantes, dans *Arch. Jahrb.*, XLI, 1926, p. 94-123 [*Bemerkungen zur trajanischen u. hadrianischen Skulptur*].

4. Mme E. Strong, *Sculptura*, II, p. 153 sqq., a présenté une simple interprétation des reliefs, sans chercher à ordonner les sculptures selon leur développement historique.

et spires — la vieille tradition italienne a été, à partir d'Hadrien, assez brutalement dénaturée. A ce sujet sont réétudiés divers documents de la sculpture hadrienne : d'abord les médaillons de l'arc de Constantin, à dater entre 128-138, et qui proviendraient bien d'un Monument de Chasses de l'empereur, arrangé comme M. E. Buschor l'a voulu : ces *tondi* sont de style grec, et leur art rappellerait la prise de Téléphos à Pergame[1]. Le principe de la neutralité du fond du relief avait alors reparu ; M. G. A. S. Snijder écarte pourtant l'idée, parfois proposée, que les médaillons de chasses pourraient avoir été de main purement grecque et, plus précisément, l'œuvre d'Antonianos d'Aphrodisias[2]. — Examen est fait en passant d'un autre document de l'art grec, plus ou moins contemporain : le monument en l'honneur de Marc-Aurèle à Éphèse, dont la publication reste attendue (peu après 165, époque où la réaction hadrienne avait cessé et où l'art romain reprenait des traditions originales) : la sculpture, où des effets « linéaires » très caractéristiques ont reparu, mêlés à toutes sortes de techniques grecques, serait d'une école anatolienne apparentée à celle d'Aphrodisias. En Italie, le retour à l'hellénisme n'a été qu'une *mode*, sensible, il est vrai, ailleurs que sur les édifices proprement impériaux et, par exemple, sur l'autel si caractéristique d'Ostie (124 ap. J.-C.)[3], où la « mode » hadrianesque n'aurait pas d'ailleurs tout transformé, tout submergé. — Enfin, M. G. A. S. Snijder a analysé les trois grands reliefs du Palais des Conservateurs, deux étant certainement selon lui de l'époque d'Hadrien, le troisième aussi *probablement*[4]. Tandis que Mme Strong a pensé reconnaître Plotine dans le relief de l'Apothéose d'une impératrice, l'érudit hollandais nommerait plutôt Sabine, avec M. A. J. B. Wace[5]. Le courant romain est partout assez fort sur ces premières sculptures, pour lesquelles pourrait être conservée la date la plus tardive, après 136. En ce qui concerne le relief attribué par Sieveking à la fin « de l'entr'acte classique » et même un peu au delà, l'impression reste assez subjective ; même il se pourrait que la pièce fût, au contraire, du début même du temps d'Hadrien (p. 109)[6].

Quant à l'Arc de Bénévent, il n'est pas des mêmes artistes que la Colonne Trajane, dont il diffère, au vrai, singulièrement. La date de 114 est pour lui un *terminus post quem ;* sa construction a dû durer assez longtemps ; de là les changements, notables surtout par l'attique, et qui nous sont détaillés avec soin ; en certains cas déjà (Trajan avec les marchands, B. Bruckm., 397), on a le sentiment d'une esquisse d'époque trajane, reprise ensuite par d'autres

1. Sieveking, *Festschr. P. Arndt*, p. 31 sqq. Pour l'*extispicium* du Louvre, le même érudit munichois, *Röm. Mitt.*, XL, 1925, p. 161-166 (à propos d'un relief cru perdu), a proposé de le placer aussi à l'époque d'Hadrien (et non Trajan, selon A. J. B. Wace) : cf. Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 415, fig. 161 ; Mme E. Strong, *Scultura*, I, p. 150, pl. XXXII.

2. P. Marconi, *Monum. Lincei*, XXIX, 1923, p. 173 sqq.

3. Mme E. Strong, *Scultura*, II, p. 215 sqq.

4. Sieveking, *Festchrift P. Arndt*, p. 33, le croirait de l'époque antonine primitive.

5. Cf. *Scultura*, II, 214.

6. A rapporter ainsi aux circonstances de la défaite des Sarmates et Roxolans en 118 (cf. M. E. Strong, *Scultura*, II, 211).

mains ; l'esprit « plastique et classique » triomphe en tout cas dans les parties hautes de l'Arc, et c'est après 118 qu'elles ont dû être ainsi décorées [1], toutes de la même main, qui, d'ailleurs, n'était pas purement grecque. On voit bien là ce que cette intéressante recherche peut nous suggérer sur l'art de deux périodes essentielles, dont la seconde serait une « préface » de la renaissance académique, dite « antonine [2] ».

La Colonne de Marc-Aurèle, souvent trop dénigrée, n'a fourni objet, en 1927, qu'à une contribution de détail. Dans l'*Epitymbion Swoboda*, M. A. Gnirs a voulu montrer ce qu'elle pourrait apprendre pour la chronique des guerres sur le Danube, de Marc-Aurèle, et notre reconstitution des anciennes cartes militaires [3]. Les opérations romaines, au sortir de Carnuntum, quartier général, pourraient être suivies, et on localiserait dans les environs du Mont Pollauer-Kalkberg le « miracle de la pluie [4] ».

Parmi les œuvres grecques, ou grécisantes — originaux et copies — découvertes en Italie de 1921 à 1924, feu W. Amelung avait appelé l'attention : *(a* sur une réplique de la Danseuse de Berlin, de la villa Hadriana à Tivoli ; *b)* sur une réplique de l'Aphrodite de Doidalsès, provenant du même site ; *c)* sur une tête de Barbare (barbue) des premiers temps de la période antonine ; *d)* sur une réplique, — pas de premier ordre, — de la tête que Furtwaengler attribuait au Pâris d'Euphranôr, et pour laquelle Paribeni (*Notiz.*, 1922, p. 246) avait parlé à tort d'une Amazone ou, plus vaguement, d'une Personnification [5]. La statue de Tusculum apportée au Musée des Thermes d'un château du Piémont [6] serait un Jupiter d'époque hadrienne, rappelant certains types de la villa de Formia (ci-dessus). La tête (travaillée à part) sur cou allongé conserve des souvenirs du IVe siècle hellénique (Bryaxis) ; le corps et la draperie paraissent plutôt d'inspiration et de technique romaines [7]. Dans le domaine de l'iconographie romaine, l'ancien Directeur de l'Institut allemand de Rome avait indiqué la valeur de certaines têtes-portraits de Sicile restées inédites jusqu'en 1922 (Gabrici, *Dedalo*, 1922, p. 475 sqq.) : tête de femme de Termini Imerese ; tête d'homme barbue de la région de Partinico (musée de Palerme). W. Amelung, qui croyait ces documents d'époque hadrienne, les a tout de même rapprochés de l'Artémis d'Ostie (entre époque claudienne et époque flavienne). Une tête en bronze, de femme âgée, vue chez un marchand de Rome, et qui pourrait être jugée authentique, a semblé aussi à feu Amelung d'époque hadrienne ; elle sera publiée, paraît-il, dans l'ouvrage sur les bronzes romains qu'on nous promet, de MM. Kluge et Lehmann-Hartleben [8]. M. Fr. Studniczka [9] a réétudié le buste de L. Julius Ursus Ser-

1. Voyage d'Hadrien en Campanie (119-120).
2. U. Kahrstedt, *Die Kultur d. Antoninenzeit*, III, 1925.
3. On sait que dès 174 av. J.-C. les victoires de Sempronius Gracchus avaient été reproduites sur un tableau à Rome avec une carte de Sardaigne.
4. *Epitymbion Swoboda*, 1927, p. 28-40.
5. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 226 sqq.
6. Paribeni, *Boll. d'arte*, 1923, p. 548 sqq.
7. W. Amelung, *l. l.*, ci-dessus, n. 5.
8. W. Amelung, *ibid.*
9. *Festsgabe f. Winckelmannsfeier d. archaeol. Sem. d. Univ. Leipzig*, 10 déc. 1924.

vianus, de la collection Apsley House à Londres, à rapprocher d'un autre du musée du Latran ; il est identifié par une inscription abrégée, le mentionnant comme une offrande de l'affranchi Crescens, à l'occasion du troisième consulat du personnage, beau-frère d'Hadrien (134 ap. J.-C.) ; mais le portrait a dû être alors copié d'après une effigie datant plutôt du deuxième consulat (102 ap. J.-C.), au temps de la délégation de Servianus en Haute-Germanie et Pannonie. — Du même érudit, une autre étude [1] est consacrée à un « général de basse période antonine », que M. Fr. Studniczka reconnaît, sans préciser cette fois-ci davantage, dans l'excellent petit buste de bronze de Wels (ancienne Ovilava de Norique), publié par H. Sitte en 1911 (Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 422-423, fig. 165) ; de ce buste, il faut rapprocher une reproduction en marbre, de grandeur supra-naturelle, à l'Antiquarium de Munich ; la date n'est pas l'époque trajane, ou le début de l'époque hadrienne, comme il avait été proposé, mais les dernières décades du IIe siècle, car toutes les analogies (chevelure, barbe) nous reportent aux temps de Marc-Aurèle, voire de Commode. De plus, il ne s'agirait pas d'un fond de coupe de métal[2], mais d'un de ces petits portraits d'hommes de guerre portés par les imaginiferi « inter signa legionum [3] ».

Pour toute la période depuis le début du IIe siècle, des trouvailles isolées, récentes, ont été signalées par les *Notizie* : celle d'une statue cuirassée de la banlieue de Rome, dont la tête n'a pas de ressemblance avec un type impérial quelconque, et, — imberbe, à cheveux courts, — ne peut pas être classée au delà des premières années du IIe siècle de notre ère [4]. Une effigie féminine funéraire, en marbre de Luni, trouvée aussi dans la banlieue, près de l'Appia Nuova, doit être en définitive (malgré l'arrangement quasi flavien de la chevelure) du temps de Marc-Aurèle ou Commode ; elle rappellerait (?) certains types d'Aphrodisias [5]. Une tête d'homme d'époque antonine, à New-York, a paru évoquer les portraits de Marc-Aurèle [6].

Le IIe siècle de notre ère a marqué un peu partout le réveil des instincts esthétiques dans les provinces pacifiées ; pour tout l' « orbis romanus », les documents chaque jour retrouvés complètent notre impression d'une activité féconde. On en peut juger, à nouveau récemment, d'un bout à l'autre du monde antique : 1° pour la Grande-Bretagne [7] ; 2° pour la Gaule, où la monographie de M. l'abbé Sautel, consacrée à *Vaison dans l'antiquité*, donne

1. *Festgabe f. Winckelmannsfeier d. archaeol. Sem. d. Univ. Leipzig*, 9 déc. 1925.
2. On n'en connaît qu'en argent.
3. Autres types de cette production que M. Fr. Studniczka étudie : le petit bronze d'Auguste de la Glypt. Ny Carslberg, n° 612 ; Billedtavler 50 ; celui de Ludwigshafen sur le Rhin, représentant Séjan, le préfet des gardes de Tibère, et dont il y a une réplique en marbre à Pompei (cf. Fr. Studniczka, *Festgabe z. Winckelmannsfeier*, 1909) ; etc.
4. R. Paribeni, *Notiz.*, 1926, p. 303 (fig. 11).
5. Mme E. Strong, *Scultura*, II, p. 392, fig. 238. J'avoue que je ne suis pas très frappé de ces affinités ; la statue d'Aphrodisias reflète à distance des modèles comme celui de la Cléopatra délienne, de certaines statues de Notion ou d'ailleurs (*Bull. corr. hellén.*, 1925, p. 324-325).
6. *Mus. of fine arts Bulletin*, XXIII, 1925, p. 1 (n° 135).
7. G. Macdonald, *Journ. Roman Studies*, XVI, 1926, I, p. 1 sqq.

(t. III) l'utile recueil des principales scupltures et statues locales[1]. Pour l'Espagne, je regrette de n'avoir pu encore voir une étude sur la sculpture romaine dans la province, parue récemment dans le *Boletin de la Sociedad española de Excursions*[2].

C'est naturellement la Grèce et l'Orient qui ont le plus fourni. Étudiant le monument dit Portique des Géants, à Athènes, M. C. C. Van Essen a examiné les monstres marins des piliers conservés sur l'ancienne basilique ; ces « Géants » ne sont pas de l'époque d'Hadrien, mais rappellent les types du temps d'Antonin le Pieux ; ils faisaient sans doute partie d'un monument rappelant celui de l'Incantada (Thessalonique, Louvre)[3]. Une tête rajustée en 1896 à l'un des « Géants » vient d'Éleusis ; on en a trouvé là une autre semblable (Musée d'Éleusis, p. 208, fig. 8)[4].

Les sculptures romaines d'Antioche de Pisidie (Colonia Caesarea) ont été publiées par M. David M. Robinson dans une monographie soigneuse[5], qui fait un sort à toutes les trouvailles et les distribue entre les principaux monuments de la cité : temple d'Auguste, probablement antérieur à l'Augusteum d'Ancyra[6] ; Propylées (en l'honneur d'Auguste) ; Forum de Tibère ; triple porte de la cité, datée de G. Iul. Asper, 212 ap. J.-C. Il y a sur les reliefs d'intéressantes figures de dieux (Poseidon), de génies dionysiaques, de captifs pisidiens, etc., et des ornements décoratifs curieux, des trophées d'armes. L'auteur pourrait paraître avoir exagéré dans tout cela les influences de Pergame, qui ne sont pas, du moins, tellement directes[7].

La tête de Jerash en Palestine semble celle d'un Asclépios, du IIe siècle de notre ère[8].

M. Fr. Studniczka rapporte à l'époque antonine — tout en la considérant bien comme dérivée d'un modèle lysippique — la statuette de Socrate du British Museum, trouvée à Alexandrie ; il étudie à ce sujet les portraits du philosophe[9]. M. M. Schede a examiné la Procession isiaque de la Villa du prince Charles, à Kl. Glienicke ; il signale l'accord de la représentation avec le célèbre texte d'Apulée (*Métam.*, XI, 9-11)[10].

Les monuments nouveaux de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine ont,

1. 3 vol., 1926 (le premier traite de l'histoire de la cité).
2. Renseignement de M. R. Vallois.
3. L'auteur date ce monument, avec ses sculptures, de 305-310 (époque de Galère), et rapproche les Tutelles de Bordeaux (époque de Septime-Sévère).
4. *Bull. corr. hellén.*, L, 1926, p. 183-212, pl. XI-XII. Une statue d'empereur, du Musée de Leyde, et provenant d'Éleusis, a été récemment publiée par Mlle J. P. J. Brants ; les fouilles de 1927 en ont fait trouver sur place une autre, qui n'a pas encore été identifiée, ni publiée.
5. T. à p. de *The art Bulletin*, vol. IX, no 1, 1926.
6. Une tête d'Auguste, de cette provenance, a été publiée à part, *Amer. Journ. archaeol.*, XXX, 1926, p. 124-136. La belle Victoire de la fig. 61 a paru dans la *Festschr. Amelung*.
7. Il ignorait, à propos des trophées, les travaux récents de P. Couissin sur les *Armes romaines*.
8. *The British Mus. Quarterly*, 4, p. 114 sqq. (*Phil. Woch.*, 11 juin 1927, p. 729).
9. *Sammelschrift zwischen Philosophie u. Kunst*, 1926, 4 (cf. *Phil. Woch.*, 18 juin 1927, p. 752).
10. *Angelos*, *Archiv f. Neutestam. Zeitgeschichte*, II, 2-3, p. 60 sqq.

grâce aux belles fouilles italiennes, fourni une abondante récolte de sculptures. Il faut, hélas ! renoncer définitivement à retrouver les traits du Zeus de Phidias dans le Jupiter de Cyrène, d'un type bien différent[1]. — Pour Tripoli (Œa), d'intéressants renseignements ont été fournis sur l'Arc triomphal de Marc-Aurèle, dédié en 163 ap. J.-C., orné de trophées, de médaillons, et des « apothéoses » typiques, avec chars attelés de griffons[2].

Un *Guide* du musée de Tripoli (Bartoccini, 1923) a fait connaître les pièces de la sculpture locale ; M. K. Lehmann-Hartleben[3] a signalé l'intérêt des découvertes faites de 1921 à 1924, àŒa, à Leptis Magna ; à cette ville, une monographie a été consacrée en 1925[4]. Les Thermes, qui sont du début du IIe siècle ont fourni nombre de statues du temps d'Hadrien.

Il sera parlé ci-après des sarcophages, même de ceux qui seraient à classer chronologiquement dans la seconde moitié du IIe siècle.

IV. c) *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — Je n'ignore pas qu'en reprenant ici ce sous-titre je dois paraître contrevenir à quelques-unes des idées qui sont les plus chères à Mme E. Strong : au vrai, pour elle, il n'y a jamais eu de décadence de l'art latin ; mais seulement, et jusqu'au bout, mise en œuvre de formules diverses, successives expériences très étudiées. C'est ainsi que l'époque même des Sévères n'aurait fait que présenter le mélange le plus hardi des tendances essentielles propres au IIe siècle, mais qui avaient apparu jusqu'alors indépendamment, sinon contradictoirement ; il y aurait eu de la sorte un syncrétisme artistique comparable plus ou moins à celui de l'ordre religieux. Les tentatives du IIIe siècle, multipliant les effigies devant des fonds de plus en plus masqués, accordant une importance de plus en plus prépondérante aux jeux d'ombres et de lumières, auraient préparé la dissociation des figures, telle que la plastique du IVe siècle, récemment réétudiée par G. Rodenwaldt, l'admettra communément. La priorité accordée aux statues de face, plus faciles à détacher, à baigner de clarté devant un rideau d'ombres, aurait été une autre « expérience », logiquement attendue, des temps derniers de l'Empire : elle conduisait aux grandes figurations hiératiques de l'art byzantin, où la personnalité du Dieu chrétien a victorieusement remplacé celle, chère au paganisme latin, de l'empereur.

On a déjà fait des réserves[5] sur ce tableau, peut-être un peu trop favorable, des dernières périodes d'une plastique, dont la réelle récurrence avait sans doute commencé vers le temps... de la Colonne Trajane. Quel que soit le degré de la sympathie qu'on accorde aux « expériences » esthétiques des

1. J. Guidi, *Tribuna*, 24 juin 1926 ; cf. G. Fougères, *C.-rend. Ac. Inscr.*, 1926, p. 165 ; la pièce a paru plus récemment dans *Africa italiana*, mais je n'ai pu voir encore cet article ; une reproduction en avait été donnée par feu C. Walston, *Alcamenes*, 1926, p. 222-223 (commentaire hypothétique).

2. *Notiziario*, I, 1916, p. 29 sqq. ; cf. *Bollett. d'arte*, 1926, p. 554-570. Sur les Arcs triomphaux en général, et sur celui de Vérone en particulier, une étude de M. C. Anti a paru en 1921 dans la revue *Architettura et arte decorative*.

3. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 197, 201 sqq.

4. P. Romanelli, *Africa Italiana*, I, 1925 (*Leptis Magna*).

5. J. Carcopino, *R. E. A.*, XXIX, 1927, p. 66-67.

Latins des IIIe et IVe siècles, il faut, hélas ! reconnaître combien leurs temps, déjà troublés par les menaces barbares, accumulaient d'obstacles devant la volonté des sculpteurs obstinés à magnifier dans la pierre ou le bronze les gloires, déjà si amoindries, du présent. Entre le règne des Sévères et celui de la dynastie illyrienne qui rétablit généralement un peu de tranquillité, il y a, comme on l'a dit, une espèce de « moyen âge romain[1] », dont il eût été fort surprenant que la détresse n'imprégnât pas, pendant un demi-siècle de batailles et de troubles, l'art contemporain ; combien on y découvre, hélas ! plus d'avortements que de brillantes réussites !

Mme E. Strong a délibérément concentré son attention sur Rome même, et ce n'est, comme elle l'annonce, que dans les cas d'importance exceptionnelle qu'elle a fait entrer en compte la sculpture de l'Italie ou celle, à plus forte raison, des provinces. Ce parti a pu beaucoup la gêner pour nous restituer l'histoire complexe de la plastique *latine*, en un moment où les écoles locales de la périphérie comptèrent tout particulièrement, et où les ateliers de Rome même apparaissent bien livrés aux effets des tendances les plus disparates des écoles des confins. Sans insister sur ce reproche — qui, ailleurs déjà, a été justement formulé — on peut noter encore une fois que c'est souvent bien loin de Rome même que les monuments nous permettent, dès le temps des Sévères, d'étudier l'art essentiel. L'Arc de triomphe de Septime-Sévère à Leptis Magna — « Janus quadrifrons », qui appelle la comparaison avec celui de Marc-Aurèle à Tripolis — sera très important, désormais, pour notre connaissance du relief historique romain, entre l'époque de la Colonne de Marc-Aurèle et les documents datés de Dioclétien. Son travail, assez rude, est pourtant bien meilleur que celui de la porte du Forum Boarium, et il a aussi l'avantage d'une convenable conservation. Des trophées, des sphinx, des scènes d'offrande, des combats, des cortèges triomphaux s'y assemblent, avec des portraits intéressants de la famille impériale ; il y avait des reliefs plus petits dans les quatre passages intérieurs ; une grande frise courait probablement autour de l'attique. — Le temple de Neptune devait être aussi orné de statues de Septime-Sévère, Julia Domna, Geta, Caracalla. On n'en a jusqu'ici que les inscriptions. Le palais local date lui-même essentiellement de Septime-Sévère[2].

Pour le principat de Caracalla, c'est la porte triple d'Antioche de Pisidie, ci-dessus mentionnée, — datée par G. Jul. Asper : 212 ap. J.-C., — qui nous a le plus récemment apporté un témoignage précieux concernant l'art de l'époque ; les types de Pisidiens, les trophées, les motifs décoratifs qui y avaient été sculptés[3] sont d'un vif intérêt, qui n'est pas purement local. Certaines analogies avec l'art d'Aphrodisias en Carie auraient dû être mises mieux en lumière.

On ne signale pas la provenance d'un portrait-buste, peut-être d'empe-

1. L. Havet, cité par J. Carcopino, *l. l.*

2. P. Romanelli, *Africa Italiana*, I, 1925 ; cf. K. Lehmann-Hartleben, *Arch. Jarhb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, p. 197, 201 sqq.

3. Cf. David M. Robinson, *l. l.*, fig. 70.

reur, qui est au British Museum, et pour lequel on a prononcé le nom de Gordien Ier [1].

La production des sarcophages décorés de reliefs, symboliques ou non, a été abondante depuis la période d'Hadrien, au temps des Antonins, et plus tard plus encore, peut-être. Mme E. Strong n'a pas manqué de consacrer un intéressant chapitre de son second livre (p. 281 sqq.) à cette série de monuments, qu'elle admire non sans raison, et pour lesquels elle a soigneusement utilisé la grande publication de C. Robert. Quelques découvertes de sarcophages à scènes mystiques ont été faites récemment aux environs de Rome, via Casilina ou plus loin [2], et surtout via Prenestina [3] ; sur un couvercle d'une pièce trouvée là figure, au milieu, le mythe de Pélops, Œnomaos, Hippodameia (mort d'Œnomaos), avec des détails d'un réalisme funèbre assez poussés ; malgré l'application des principes du « style continu », il est évident que l'artiste a suivi là un prototype grec qui avait dû être revu en Étrurie (p. 295-296, pl. VIII *a*). Plus curieux encore est un grand sarcophage avec médaillon central accosté de scènes de la vie rustique, et peut-être *coloniale* (p. 296-299, pl. VIII *b*). Via Salaria, on a mis au jour une cuve funéraire, de technique assez bonne, illustrée de légendes relatives à l'aventure d'Iphigénie et Oreste en Tauride (p. 300, pl. VIII *c*). A côté de ces accroissements d'une série déjà fort riche, notons l'importance d'exégèses nouvelles de monuments déjà célèbres, comme celle qui a été consacrée par M. L. Curtius aux revers et aux petits côtés du sarcophage de Torre-Nova (*Scultura*, p. 297, et pl. LIV, fig. 181-182), décoré à l'avant d'une scène préparatoire à l'initiation éleusinienne [4]. La scène du revers semble une assemblée de l'autre monde, et le groupe de femmes représenté auprès du sarcophage serait celui des filles de Pélias, les coupables imprudentes (assises sur la cuve) et l'innocente (debout à droite), Alcestis ; la mère avec l'enfant, à l'opposite, pourrait être Pénélope ; les héroïnes de l'amour, des petits côtés, Laodameia et Maira ; on aurait là les figures (peut-être reclassées, « isocéphales » en tout cas) d'une Nekyia qui devait être ordinairement disposée en frise ; or, l'une des silhouettes est précisément copiée d'après le bandeau du temple dit de l'Ilissos [5], frise sculptée dont il y avait une réplique à Éphèse, tout cela ayant été aussi d'inspiration « éleusinienne ». — M. G. A. S. Snijder a présentéde son côté [6] d'ingénieuses observations sur le sarcophage de Méléagre à Delphes. Il est de technique surtout grecque (« plastique ») ; la ressemblance de l'Herméraclès angulaire avec l'Herméraclès de Tégée (191-192 ap. J.-C.) permet même de le dater assez précisément ; mais pourtant une ligne incisée

1. H. B. W., *The British Mus. Quarterly*, II, 1, p. 17 sqq.
2. R. Paribeni, *Notiz. d. scav.*, 1926, p. 293 sqq.
3. Id., *ibid.*, p. 295 sqq., pl. VIII.
4. *Athen. Mitt.*, XLVIII, 1923, p. 31-51, pl. I et 3 Beilage.
5. On renoncerait ainsi à l'interprétation de M. Fr. Studniczka (*Arch. Jahrb.*, 1916, p. 189-190) : légende pélasgique. M. L. Curtius développe à ce sujet une autre exégèse, qui n'importe pas ici.
6. *Raccolta di scritti in onore di F. Ramorino*, Milan, t. VII des *Publ. de l'Univ. cathol., sc. philol.*, p. 257-269. Un autre sarcophage de Méléagre, inédit, est au musée d'Éleusis (p. 259).

entoure un des griffons du revers, technique que l'auteur croit plutôt romaine ; il y aurait donc à observer, même ici, d'importantes influences occidentales (?) ; la valeur de la représentation paraît (?), là comme ailleurs, symbolique, et peut-être utilement rapportée aux cultes d'Apollon et de Cybèle, ainsi qu'aux croyances traditionnelles des Romains sur l'autre vie. — On a encore discuté récemment, et non sans vivacité [1], à propos d'un autre document de Vienne, un sarcophage d'enfant, semble-t-il, qui permettrait d'écrire, au besoin, toute une petite histoire des variations de l'exégèse archéologique. Il semble bien qu'il soit décoré, en définitive, d'une représentation de la légende de Cléobis et Biton, athlètes dont l'exploit célèbre, je l'ai montré ailleurs [2], avait eu une signification plus religieuse que filiale, bientôt méconnue, et, — se rapportant à l'origine aux cultes de salut (argivo-éleusiniens), — prenait facilement une interprétation mystique sur les sarcophages d'enfants [3]. — Je ne puis encore que mentionner ici l'étude récente de M. G. Rodenwaldt sur le sarcophage Caffarelli [4].

La sculpture provinciale de la seconde moitié du IIe siècle de notre ère et des temps postérieurs a fait l'objet çà et là d'études de détail instructives. — Je signalerai surtout, du côté de l'Occident, l'excellent *Bilderatlas* de la *Germania romana*, donnant le groupe des monuments funéraires locaux, avec des notices explicatives de M. Fr. Koepp [5]. Un récent et vivant travail de M. Jean Colin, *Les antiquités romaines de la Rhénanie* [6], fournit, à l'occasion, sur les monuments sculptés romains de la région, sur les œuvres plastiques çà ou là découvertes, sur les images des dieux locaux, maints utiles renseignements pris à bonnes sources. L'art est spécialement étudié aux pages 205 et suivantes (reliefs, p. 212 sqq. ; ronde bosse, p. 231 sqq. ; bronzes, p. 238 sqq.). A ces ouvrages ou recueils généraux, il faut joindre quelques études plus ou moins détaillées concernant l'art gallo-romain ; une, notamment, de M. A. Blanchet sur la polychromie des bas-reliefs de la Gaule romaine [7] ; une autre, de M. E. Linckenheld, sur les stèles funéraires en forme de maisons, chez les Médiomatriques et en Gaule [8] ; quelques documents nouveaux, isolés, ont été étudiés : le bas-relief des deux Epona de la cathédrale de Stras-

1. Il n'y a pas moins de trois articles successifs consacrés à cette question : *a)* J. Sieveking, *Röm. Mitt.*, XXXVIII-XXXIX, 1923-1924, p. 55-59 ; *b) ibid.*, L. Curtius, p. 479 sqq. ; enfin, *c*, L. Deubner, *Röm. Mitt.*, XL, 1925, p. 281-288 ; L. Deubner maintient là, à juste titre, dans l'ensemble, son interprétation des *Röm. Mitt.*, XXVII, 1910, p. 10 sqq.

2. Dans une communication faite à la Société E. Renan, le 26 nov. 1927 (l'article paraîtra dans la *Rev. d'hist. des relig.*, en 1928).

3. L'importance du point de vue symbolique, dans ces exégèses, ne doit être ni exagérée, ni niée, comme il arrive ; elle est certaine. Je regrette de ne connaître pas encore une étude sur le « dernier voyage » dans l'art sépulcral classique romain (*Rendiconti Accad. pont. romana*, III, 3, 1925, p. 61-72, pl. II-V).

4. *Der Sarcophag Caffarelli*, Berlin, 1925 ; cf. *Gnomon*, III, 1923, p. 215 sqq. ; *Orient. Litter. Ztg.*, XXX, 1927, p. 345 sqq.

5. *Germania Romana, Ein Bilderatlas*, 2e éd. augmentée, III, *Die Grabdenkmaeler* (48 pl., avec 184 fig.).

6. 1927.

7. *Bull. Soc. archéol. Sens*, XXXIII, 1925.

8. *Publ. de la Fac. des lettres de Strasbourg*, fasc. 38.

bourg[1] (J. Colin, *l. l.*, p. 186), celui de Nantosvelta de Teting (Moselle)[2] (J. Colin, p. 176).

Pour l'Orient gréco-asiatique, on ne trouve guère à enregistrer que quelques publications de médiocres sculptures, thraces[3] ou daces[4].

Après tous les bouleversements qui ont marqué leur trace aussi bien dans la littérature que dans les arts, la renaissance dioclétio-constantinienne a paru relever pour un temps les énergies et les ambitions des artistes latins. Pour ce temps, auquel s'arrête plus ou moins le travail de Mme E. Strong, les années récentes n'ont fourni que quelques contributions à nos études concernant la plastique. J'ai relevé plus haut l'indication donnée par M. C. C. Van Essen sur la date possible de l'ensemble dit de l'Incantada à Thessalonique (époque de Galère[5]). Pour l'arc de Constantin, Miss A. Walton a recueilli de nouvelles observations utiles contre la thèse de Frothingham, qui attribuait le monument, originairement, au temps de Domitien[6]. M. R. Delbrück a commencé à consacrer une publication aux diptyques consulaires[7]. En ce qui concerne l'iconographie romano-byzantine, nous trouvons à relever une étude de M. J. Bankó sur une tête-portrait considérée comme celle de Sainte-Hélène[8], et une autre, de M. Albizzati, sur une figure d'impératrice qu'il reconnaît pour Licinia Eudoxia, de la première moitié du ve siècle de notre ère[9]. M. Albizzati a accompagné son intéressante exégèse de remarques sur les courants d'art de cette période obscure, déjà un peu mieux connue aujourd'hui.

Ch. Picard.

1. R. Forrer, *Rev. archéol.*, 1927, I, p. 97 sqq.
2. E. Linckenheld, *Rev. arch.*, 1926, II, p. 212-223.
3. G. Seure, *Rev. archéol.*, 1926, II, p. 137 sqq. ; E. Kalinka, *Oesterr. Jahresh.*, XXIII, 1926, p. 117-207.
4. P. ex. : trouvailles de Sarmizegetusa, *Dacia*, I, 1924, p. 224-263 = 253 sqq. (C. Daicovici) ; de Callatis, Th. Sauciuc-Săveanu, *Dacia*, II, 1925, p. 104-137 (119-121), etc.
5. Ci-dessus, p. 228.
6. *Mem. Americ. Acad.*, IV, p. 169 sqq.
7. *Studien zur spätantiken Kunstgeschichte*, II, *Die Konsulardiptychen u. verwandte Denkmäler*, 1re livraison, 1926 ; à suivre.
8. *Sonderhefte des Jahrb. d. kunsthistorischen Samml. in Wien*, N. F., B. 1, Sonderheft 1.
9. *Atti dell' Accad. pontif. romana*, XV, 1921, p. 339 sqq., pl. VIII-XIV.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages qui seront adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à partir de 1928 à la librairie des Belles-Lettres.

Notices sur les caractères étrangers anciens et modernes, rédigées par un groupe de savants, réunies par Ch. Fossey. Paris, Imprimerie nationale, 1927, 326 pages in-4°.

Cet ouvrage, commencé dès avant la guerre, retardé par les difficultés de toute sorte qui en sont issues, a pu enfin voir le jour grâce à l'opiniâtreté de M. Ch. Fossey. Il a avant tout une valeur pratique, inspiré par le désir de donner aux compositeurs et apprentis de l'Imprimerie nationale un livre qui puisse leur servir de guide. Les latinistes pourront consulter la notice relative aux écritures osque, ombrienne et falisque, qui est de M. A. Ernout, et la notice relative au latin, qui est de moi. S'il fallait reprendre aujourd'hui la question des origines de l'alphabet latin, il conviendrait de faire une place aux considérations présentées par M. A. Grenier à propos de l'alphabet de Massiliana (cf. cette *Revue*, 1926, p. 75).

On trouvera dans ce livre moins une histoire systématique des écritures que des tableaux descriptifs; cependant de l'ensemble de ces notices réunies sans intention scientifique il ressort une conclusion que la Préface de M. Ch. Fossey met justement en valeur : c'est que toutes les écritures alphabétiques connues dérivent de l'écriture phénicienne; ce que n'avaient pas fait les puissants empires d'Égypte, de Babylone et de Chine, un petit peuple de commerçants l'a fait; c'est aux Phéniciens, peut-être même à une tribu encore moins puissante, les Philistins venus de Crète, que nous devons l'invention du type d'écriture qui s'est répandu si victorieusement à travers le monde.

M. Jousse, *Études de psychologie linguistique. Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les verbo-moteurs* (Archives de philosophie, vol. II, cahier 4). Paris, Beauchesne, 1925, 241 pages.

Cet ouvrage est limité dans son objet : il n'est que l'esquisse des études de psychologie expérimentale et ethnique que l'auteur poursuit

depuis une vingtaine d'années; il est limité dans sa conception : la méthode de l'auteur consiste à rapprocher des textes de spécialistes, de façon que la découverte sorte d'un simple classement de faits, éclairés par une terminologie systématique.

Si j'avais à présenter une critique générale du livre, je regretterais d'abord qu'il soit composé « in verba magistri », que le point de départ soit, pour chaque fait observé, non pas l'observation elle-même, mais l'interprétation d'un tiers, rendue souvent méconnaissable par des additions ou corrections entre crochets; je déplorerais aussi, dans les parties qui sont dues à la plume de l'auteur, une phraséologie abondante, redondante, encombrante, qui rend obscure la pensée la plus élémentaire (cf. les pages de conclusion); enfin je trouverais fâcheux que l'auteur ait donné tant de développement et consacré tant d'années de travail à des observations dont beaucoup, comme l'attestent les innombrables citations, sont déjà du domaine public. Ce qui manquait à la thèse reprise par M. Jousse, c'est le relief et la formule; or le relief disparaît sous l'amoncellement inextricable des faits.

Si nous cherchons dans le livre quelque enseignement applicable au latin, nous devons retenir trois ordres de faits ou de principes : 1° Tout style est d'abord style oral. Le style écrit lui-même est oral à deux degrés, car l'écrivain en composant prononce à la fois et écoute ce qu'il écrit; il en fait, conscient ou non, l'expérience orale. Cette considération est particulièrement importante pour le latin, puisque d'une part les Latins avaient coutume de lire à haute voix, même pour eux-mêmes et dans l'intimité, que d'autre part la récitation publique a joué un grand rôle dans l'évolution de leur littérature, et qu'enfin toute littérature a d'abord été chez eux éloquence. 2° Le rythme est partout, spontané et primitif, ou arrangé et adapté aux usages littéraires. Ici encore, on sait quel rôle prépondérant a joué le rythme dans la littérature latine, où le « carmen », c'est-à-dire la parole mesurée, a précédé la prose et la poésie proprement dite. 3° Le rôle de la mnémotechnie, c'est-à-dire de l'habitude et de l'association imitative, et du mécanisme, domine tout le développement du style. Ceci encore est vrai particulièrement du style latin, qui tend invinciblement et vise même délibérément à l'impersonnalisation et au cliché. Ce sont là des choses dont ne manquera pas de se préoccuper quiconque jettera les bases d'une stylistique latine.

Je voudrais tirer argument du livre de M. Jousse pour renouveler une objection qui de plus en plus me paraît essentielle contre ceux qui voient dans la langue vulgaire, c'est-à-dire en somme dans le style oral, un effort incessant vers l'expressivité et une manifestation de l'affectivité. S'il est un point sur lequel je suis d'accord avec M. Jousse, c'est bien en ceci que la tendance à l'automatisme neutralise dans une large mesure la spontanéité et la personnalité du sujet parlant, c'est qu'il faut

faire une large place dans la langue à tout ce qui est mécanique et « déterminé » si l'on peut dire : associations, appels, évocations, imitations, formules, groupes, clichés... ; et de ceci encore le latin fournit une excellente illustration.

V. Bröndal, *Les parties du discours, « partes orationis ». Études sur les catégories du langage.* Copenhague, Gad, 1928, 52 pages.

Cette brochure est un « tirage restreint et provisoire » d'un ouvrage danois publié par l'auteur sous le titre *Ordklasserne*. Il constitue un exposé à la fois historique et théorique du problème de la classification des mots. Problème résolu avec désinvolture par la grammaire traditionnelle, qui retrouve dans toute langue donnée les catégories établies pour le grec par Denys de Thrace; problème à peu près insoluble au regard des linguistes, quelques-uns étant d'accord pour accepter telle classification de fortune qu'on voudra, quittes à n'en tenir compte que pour les besoins de la nomenclature, d'autres prétendant fonder en raison les catégories. M. Bröndal est de ceux-ci : les catégories répondent aux « concepts à l'aide desquels une langue donnée ou un type de langues donné répartit son vocabulaire » (p. 2). Quant au nombre de ces catégories, il n'y a pas, dit à peu près M. Bröndal (p. 26 et 50-52), une seule classe de mots qui se trouve nécessairement dans toutes les langues; seulement toute langue doit contenir comme minimum deux classes mutuellement corrélatives, et ne peut contenir comme maximum que quinze classes qui, réunies, réalisent les quatre degrés logiques du lié (relatum) et du liant (relator), du décrit (descriptum) et du décrivant (descriptor); quelque nombreuses que soient les variations possibles ou réalisées, la base logique est partout la même.

Je doute que ces conclusions soient aisément acceptées par les linguistes; il faudra d'abord les confronter avec celles qu'a présentées récemment M. Schtcherba à la Société de linguistique. S'il fallait les discuter en principe, mes deux principales objections seraient d'abord que M. Bröndal confond trop systématiquement la logique du grammairien et le sentiment du sujet parlant; ensuite, et ceci découle de cela, que les relations syntaxiques ne peuvent pas être négligées quand il s'agit de définir les mots (M. Bröndal l'accorde une fois en passant, p. 42, et le nie en principe).

Mais ce n'est pas ici le lieu de faire de la linguistique générale ou de la philosophie du langage. Qu'avons-nous à retenir du livre de M. Bröndal en ce qui regarde le latin? D'abord, sans doute, que bien des particularités de la grammaire s'expliquent par les considérations présentées p. 48 et suiv. : à savoir que la mentalité latine est une des plus complexes, des plus abstraites, des plus analytiques qui soient; ensuite, que dans toute tentative de classement il faut tenir compte des chevauchements, des approximations, des pseudo-catégories, comme dit

M. Bröndal; et ceci, qui est connu des linguistes, mériterait d'être médité par les enseignants, trop peu attentifs d'ordinaire à corriger chez leurs élèves l'impression d'une langue qui ne serait que grammaire et d'une grammaire qui ne serait que logique.

V. I. Banateanu, *Sur les désinences de l'indicatif parfait en latin :* Mélanges de l'École roumaine en France, t. V, 1926. Extr. : Paris, Gamber, 1927, 138 pages.

Je voudrais bien louer sans réserve cet ouvrage, qui est le fruit d'un travail considérable et qui rendra des services. Mais il est impossible à tout lecteur non prévenu de n'être pas arrêté dès les premières pages par des défauts choquants.

D'abord, on a beau n'être pas puriste, on sera gêné à tout instant par l'incorrection de la forme, incorrection fondamentale et non pas seulement due à l'inexpérience du français; comment l'auteur a-t-il pu imprimer sans s'assurer une révision préalable?

L'inexpérience est flagrante aussi dans la présentation : l'auteur, en dépit de la précision extrême du titre, n'a pas su délimiter son sujet; tout le premier quart de l'ouvrage est consacré à une étude générale sur l'origine des flexions indo-européennes, dont la conclusion (p. 26) est du reste étrange dans sa forme et dans son fond.

Enfin la méthode est contestable : l'auteur estime que traiter un sujet à fond, c'est en reprendre l'étude à partir de ceux qui en ont parlé les premiers, et le livre est encombré, obscurci, par des théories de Bopp, Humboldt, Schleicher, etc., qui n'ont qu'un intérêt historique; l'histoire des erreurs passées tient une trop grande place dans le livre de M. Banateanu.

Les idées personnelles de l'auteur n'y occupent au contraire que peu d'espace; elles ne sont d'ailleurs pas suffisamment dégagées, et dans la mesure où on les entrevoit elles n'emportent pas d'ordinaire l'assentiment. En ce qui concerne le latin, quelle façon simpliste d'en concevoir le développement que de dire (p. 40) : « Cette langue d'un peuple éminemment pratique n'avait pas besoin de formes qui ne pouvaient s'utiliser dans la vie quotidienne et ne pouvaient trouver leur emploi que dans la poésie; c'était tout l'opposé de l'antiquité grecque, qui tolérait un grand nombre de formes inutiles qui encombraient la circulation des autres! » Simpliste aussi la conception énoncée p. 130 de la langue populaire par rapport à la langue classique. Simpliste l'idée (empruntée à Ribbeck) que le latin en serait arrivé bien vite à mutiler ses formes par suite du laisser-aller de la prononciation qui augmenta avec le progrès de la vie politique et des relations journalières (p. 127).

Même dans la partie où M. Banateanu se contente d'exposer les faits et les théories d'après les grammairiens qui font autorité, il y aurait

bien des détails à reprendre : on ne peut pas dire (p. 98) que les formes de parfait du type *narrāmus* sont fréquentes; dans l'affirmation prêtée à M. Meillet (p. 37, note) que « l'ensemble du perfectum latin indique même beaucoup plus l'action achevée que l'aoriste grec », je pense qu'il convient de supprimer le mot « même »; dans la même page, l'expression d' « action achevée, mais qui continue néanmoins », demande à être corrigée; les faits relatifs au parfait en *-ui*, dont la théorie a été si ingénieusement reprise par M. A. Burger, se trouvent rapidement énoncés dans une note (p. 29-30), au lieu d'être discutés à leur place, par exemple p. 98, à propos de *narrāmus*, et surtout p. 88, où la question est esquivée.

Cependant c'est par cette partie documentaire que vaut le travail de M. Banateanu; le grammairien y trouvera, groupés et interprétés avec un soin méticuleux, tous les principaux éléments du sujet. M. Banateanu a fait là un effort considérable pour présenter une synthèse qui se tienne; il a fait appel à toutes les autorités, il a confronté toutes les théories, et sa conclusion finale, dont l'idée est empruntée à M. Meillet, caractérise assez heureusement le processus de création d'un système flexionnel à la fois complexe et simplificateur. Mais M. Banateanu eût donné plus de valeur et d'autorité à son livre s'il eût concentré tous ses efforts sur cette partie essentielle de son exposé, en laissant de côté les préliminaires généraux. C'est là un travail de début, et M. Banateanu apportera certainement plus de maturité à un nouveau travail qu'il a entrepris sur l'histoire si intéressante des suffixes *-men -mentum*. M. Banateanu fait partie de cette équipe de jeunes professeurs roumains qui font preuve autour de nous d'une si belle activité et sont dignes de tous les encouragements.

J. Marouzeau.

J. Hubaux, *Le réalisme dans les Bucoliques de Virgile.* Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1927, 141 pages [27e fascicule publié par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége].

Pour isoler les éléments réalistes chez un poète très lettré, il faut bien commencer par dégager tout ce qui, en lui, est imitation. M. Hubaux montre quel modèle a été pour Virgile, à côté de Théocrite, Méléagre de Gadara. Les emprunts de Virgile à Méléagre, il les analyse avec autant d'esprit critique que de sens littéraire. Cela fait, la part d'influence de Théocrite devient plus facile à délimiter exactement. Restent enfin les détails que Virgile ne doit qu'à lui-même, à ses yeux, à son expérience, à sa sensibilité : quelques diamants que M. Hubaux nous met tout taillés dans le creux de la main et dont on s'étonne qu'ils puissent avoir tant d'éclat, étant si petits et si peu nombreux.

D'abord se pose la question de la deuxième bucolique. A-t-elle été écrite par Virgile à la suite d'une expérience personnelle? Faut-il admettre qu'il

ait connu les idylles XII et XXIII de Théocrite où, à la rigueur, il aurait pu prendre l'idée première de son poème? Ce nom d'Alexis, qui n'est pas dans Théocrite, où Virgile l'a-t-il trouvé? A toutes ces questions, M. Hubaux répond avec une précision lumineuse. Le nom d'Alexis vient de Méléagre, comme Wendel l'avait déjà fait remarquer. Mais Virgile doit à Méléagre bien plus qu'un nom propre. M. Hubaux montre comment la deuxième bucolique développe une épigramme de l'*Anthologie* (XII, 127), en reproduit les concetti et contient d'autres imitations du poète syrien[1]. Il faut suivre de rapprochement en rapprochement sa vive et entraînante démonstration et son étude sur l'influence de Méléagre, telle qu'elle se trahit dans les autres bucoliques.

Ainsi évaluée la dette de Virgile envers Méléagre, on peut se demander quelle part revendiquera Théocrite. Pour M. Hubaux, Virgile n'a connu, des *Idylles* du Syracusain, que ce que Servius appelle les *decem merae rusticae*. Mais Servius n'a pas pris soin de nous dire quelles étaient ces dix pièces du recueil bucolique, laissant aux philologues de l'avenir le plaisir d'en discuter. M. Hubaux pense qu'on peut expliquer toutes les imitations de Virgile si l'on admet qu'il connaissait, de Théocrite, les idylles I-IX et la XIe.

Cela dit, il détache et met en valeur tout ce que Virgile ne doit qu'à lui-même : détails de paysage et de vie paysanne. Les personnages de Théocrite sont Siciliens et bergers, ceux de Virgile sont des Lombards, laboureurs, métayers et vignerons, qui ont des pépinières en marge de leurs prairies et qui jettent des cris d'aigle lorsqu'on veut les exproprier au profit des vétérans. Il y a du réalisme dans le décor et dans la psychologie; la langue, au contraire, et le sentiment religieux sont presque entièrement conventionnels.

Le livre de M. Hubaux se lit avec autant d'intérêt, autant de profit que si jamais l'on n'avait rien écrit sur les *Bucoliques*. Dans toute l'énorme littérature virgilienne, peu d'ouvrages ont la vie et la fraîcheur de celui-ci, peu d'ouvrages, même parmi les plus savants, sont aussi instructifs que ce mince volume[2].

Marie Delcourt.

1. *Buc.*, II, 12-13; cf. *A. Pal.*, VII, 196, et XII, 89; — 15-16; cf. *A. Pal.*, XII, 163; — 67-68; cf. *A. Pal.*, XII, 117.

2. On est un peu étonné de voir (p. 13) M. Hubaux, après Leconte de Lisle, ajouter de l'importance à la parodie du « Vergiliomastix » sur le vers 22 de la deuxième bucolique :

« lac mihi non aestate novum, non frigore defit. »

Il n'y a là aucune invraisemblance. Corydon, au vers précédent, s'est vanté d'avoir mille brebis. Dans les régions où l'on élève les brebis pour le lait, on s'arrange pour qu'elles n'agnèlent pas toutes en même temps. Si le troupeau est un peu nombreux, le lait ne fait jamais complètement défaut. Ce renseignement se trouve dans tous les vieux dictionnaires de la vie à la campagne, aussi utiles pour entendre Virgile que les dictionnaires de mythologie. Heureuses les maisons où les trois volumes voisinent sur le même rayon!

Gustave COMBÈS, *La doctrine politique de saint Augustin,* Paris, Plon, 1927, in-8° de VII-482 pages. — Le même, *Saint Augustin et la culture classique*, in-8° de IX-131 pages.

I. — Dans sa première thèse, M. Combès, après avoir indiqué ses sources et sa méthode, interroge Augustin sur un certain nombre de points : l'autorité, la loi, la justice, la patrie, la guerre, les rapports de l'Église et de l'État, puis il marque l'influence de la doctrine politique augustinienne. Son cadre est donc plus systématique qu'historique.

Il faut lui savoir gré de ses classements consciencieux; mais le moyen de ne pas souligner à quel point son information sur le travail de la critique moderne est déficitaire? De 1910 à 1928, M. Combès retient en tout cinq noms, ceux de Otto Schilling, de Jules Martin, de Martroy (*sic*), de Paul Monceaux et de Pierre Batiffol. C'est un choix excellent, mais beaucoup trop exclusif. Je soupçonne même que ce n'est pas à proprement parler un « choix », et que M. Combès ignore l'enquête considérable qui s'est faite depuis une quinzaine d'années autour de la doctrine politique d'Augustin. Si je cite ici quelques-unes des études récemment parues, ce n'est pas pour l'accabler sous une fastueuse érudition. L'érudition est chose si facile! Seulement on est en droit de demander aux candidats au doctorat de se mettre au « courant », avant de donner à leurs thèses une forme défininive. M. Combès ne mentionne ni Scholz, *Glaube und Unglaube in der Weltgeschichte*, Leipzig, 1921 (essentiel); ni R. Knöpf, *die Himmelstadt*, dans les *Neutestam. Studien* dédiées à G. Heinrici, Leipzig, 1914, p. 213-217; ni Mayer, *die Staatsidee Augustins*, Münich, 1920; ni J. N. Figgis, *the political Aspect of saint Augustin's City of God*, Londres, 1924; ni Beyerhaus, *Neue Augustinsprobleme*, dans l'*Histor. Zeitschrift*, 1923, p. 189 et suiv.; ni P. Gerosa, *Sant' Agostino e la decadenza dell' Imperio romano,* dans le *Didaskaleion*, t. IV, 3-4; ni H. Leisegang, *die Ursprung der Lehre Augustins von der Civitas Dei*, dans *Archiv. f. Kulturgeschichte*, t. XVI, 2, p. 127-153; ni Hermelink, *die Civitas terrena bei Augustinus*, dans le *Festgabe Harnack*, Tubingen, 1921, p. 312-324; ni Holl, dans les *Abhandl.* de l'Académie de Berlin, 1922, p. 40 et suiv.; ni Jäger, *Augustinus and die antike Friedensgedanke*, dans les *Philol. Unters.*, édités par Werner, Berlin, 1926, etc... Il va de soi que chacun de ces ouvrages ou de ces articles n'apporte pas une « révélation », mais il n'en est aucun où M. Combès n'eût fait son butin. Il a entrepris de décrire l'influence des idées d'Augustin au moyen âge sans connaître ni de Wulf, ni E. Bernheim, ni A. Fliche. Gageons que s'il les avait médités, il aurait donné à son dernier chapitre plus de consistance et de portée, au lieu d'y compiler une série de textes empruntés à toutes les époques[1].

1. Il a cependant indiqué, p. 45, un rapprochement intéressant entre saint Tho-

Le livre est d'ailleurs écrit avec clarté et se lit avec agrément. Mais, en dépit de son ampleur, il ne faut pas qu'il décourage ceux qui se sentiraient d'humeur à définir de nouveau les vues politiques de saint Augustin sur la vie politique et sociale de son temps.

II. — La seconde thèse de M. Combès contient des renseignements intéressants sur la formation littéraire de saint Augustin et ses appréciations relatives aux auteurs profanes. On y est frappé de l'importance du rôle que Cicéron a joué dans la culture philosophique d'Augustin : c'est par lui qu'il a connu l'essentiel de la pensée grecque. Cicéron n'a pas surfait, dans ses préfaces, le service qu'il rendait aux Latins en transposant dans leur langue les doctrines de l'hellénisme. Quel appauvrissement pour les intelligences latines, s'il n'avait pris la peine de leur fournir ce substantiel aliment!

Je crois que M. Combès aurait eu intérêt à fondre le chapitre sur les connaissances littéraires d'Augustin avec celui qu'il consacre à ses goûts littéraires : la distinction peut être théoriquement légitime; elle aboutit, en fait, à des redites, et éveille une impression de *déjà lu*. Ici encore, son information n'est pas toujours au point. Il ignore le travail de Zurek sur la rhétorique d'Augustin (dans les *Dissert. Philol. Vindob.*, 1905). Il n'a pas consulté l'édition du *De Vita Beata*, parue en 1922 dans le *Corpus* de Vienne, pour le § 4, où deux mss. (non cinq) donnent *Plotini* et un autre (le *Monacensis* 14330, du XIe siècle) *Platonis*. Il paraît croire (p. 18) qu'Ennius était encore très lu au IVe siècle de notre ère; en réalité, il n'y avait plus guère que quelques grammairiens pour s'intéresser à lui. On voudrait qu'il eût tempéré d'un doute l'affirmation que la traduction latine des *Antiquités Juives* de Josèphe soit de saint Ambroise (p. 13). La lettre à Dioscore est rapportée à l'année 410 (p. 110), puis à l'année 400 (p. 117). Le *Medeam cantabam* (*Confess.*, III, VI, 11) n'implique pas qu'on obligeait les jeunes gens à chanter les pièces de théâtre : il s'agissait sans doute de quelque tirade lyrique, débitée sur le ton d'une mélopée soutenue. Certaines appréciations auraient eu besoin d'être mieux nuancées. M. Combès trouve « amusant » l'absurde persiflage de la philosophie dans Hermias. Nul n'admire saint Augustin plus que moi : mais lui attribuer « un grand esprit critique » (p. 49), c'est lui décocher un compliment qui passe à côté du but. Il suffit de lire de près la *Cité de Dieu* pour s'en convaincre. Augustin a parfois des crédulités qui rappellent celles de Pline l'Ancien. J'aurais souhaité aussi une étude approfondie des déclarations d'Augustin sur

mas et saint Augustin, à propos des pénalités à infliger aux hérétiques. Augustin est, de beaucoup, le plus humain des deux. Saint Thomas se prévaut d'une lettre de lui (Ép. 185), en supprimant les phrases de pitié. Peut-être, au surplus, travaillait-il sur quelque recueil de textes déjà tronqués.

l'art du style (par ex. *De Doctr. chr.*, II, III, 7; *De Civit. Dei*, XIII, 24; *Serm.*, 3, 6, *in Ps.*, 36, etc.), et surtout que M. Combès se fût placé à un point de vue plus nettement historique. Car Augustin est devenu, avec l'âge, de plus en plus surveillé et scrupuleux, et il a retouché maint jugement de sa jeunesse. Il eût été aisé de le montrer à propos de ses opinions successives sur Cicéron par exemple, et davantage encore sur les néo-platoniciens; les indications sommaires de la p. 115 ne sauraient suppléer à cette étude. On peut regretter enfin qu'au lieu de traduire directement le latin d'Augustin, M. Combès se soit contenté de transcrire la médiocre traduction parue de 1864 à 1873 sous la direction de l'abbé Raulx.

Pierre DE LABRIOLLE.

J. SVENNUNG, *De auctoribus Palladii* (extr. de *Eranos*, t. XXV). Goteborg, 1927.

Il convient de signaler cette étude, qui fait suite à une série de travaux signalés dans cette *Revue*, 1927, p. 214. M. Svennung, qui a collaboré si utilement avec MM. Lundström et H. Widstrand pour éclairer l'histoire du texte de Palladius, entreprend ici de démontrer que l'*Opus agriculturae* n'est pas une simple compilation de Gargilius Martialis, comme on le croit généralement surtout depuis M. Wellmann, mais se rattache directement à Columelle, à Faventinus et à divers auteurs grecs, dont Anatolius. La démonstration, qui paraît convaincante, conduit à fixer deux points importants de chronologie : il n'y a plus de raison valable pour situer Faventinus avant Gargilius Martialis, et la date de Palladius doit être reportée après Anatolius, c'est-à-dire après l'an 400.

J. MAROUZEAU.

S. LILLIEDAHL, *Florusstudien*. Lund, Gleerup; Leipzig, O. Harrassowitz, 1928, 102 pages.

A la suite d'un coup d'œil sur les manuscrits, éditions et commentaires de Florus, cette étude présente quatre chapitres consacrés respectivement à la syntaxe, à la stylistique, à la critique du texte et à l'étude de la métrique. Cette disposition traditionnelle, connue, ne visant nullement à provoquer l'attention, réserve en réalité au lecteur une agréable surprise : dans ces cadres usés, la matière est toute renouvelée. Il ne s'agit plus du classique inventaire des emplois des cas, modes, prépositions, etc. L'auteur n'a relevé que les particularités offrant un véritable intérêt pour l'histoire de Florus et pour celle du latin; mais il a étudié chacune de ces particularités sous tous ses aspects, l'éclairant par le contexte, par l'effet que se proposait l'écrivain et par la comparaison d'autres emplois. Ce ne sont donc pas des idées générales avec l'atmosphère d'imprécision dans laquelle elles se plaisent qu'on peut dégager de ces pages d'une lecture si intéressante, et je crois

n'en pouvoir mieux donner un aperçu qu'en leur empruntant quelques exemples.

L'auteur (p. 12 sq.), en étudiant les emplois de l'ablatif, signale une valeur distributive de *totus* qui s'est développée en poésie et chez un certain nombre de prosateurs; cette valeur a son analogue dans l'emploi que fait de *tout* la langue française dans des expressions analogues à : il est tout rouge, ou : tout cet appartement me déplaît. La prégnance est plus ou moins accusée selon les contextes; un excellent exemple de cet emploi, l'ancêtre de ceux de Florus, est fourni par Lucrèce (5, 141) : *totum extra corpus* (*animus et anima durare non possunt*).

L'auteur (p. 16 sq.) se demande dans quel cas les écrivains préfèrent l'emploi d'un adjectif apparenté à un nom à celui du génitif : *danisticum* = *danistarum*, *hostilis* = *hostium*, etc. Ce petit chapitre de stylistique est nourri de faits et d'idées. Nous y apprenons comment le procédé, employé déjà par Plaute en vue d'un effet comique, par Tacite pour traduire une nuance satirique, est surtout recherché par les écrivains qui visent à l'expressivité.

Tournant quelques pages, j'arrive (p. 27 sq.) à la considération du futur historique. Grammaticalement, sa « biographie » est sans difficulté, donc sans intérêt : de même que l'écrivain use du présent historique lorsqu'il se transporte à l'époque des événements qu'il raconte, de même use-t-il à l'occasion du futur. Mais M. Lilliedahl aperçoit dans ce procédé si simple des nuances variées; tantôt il s'agit d'événements sur lesquels l'écrivain anticipe et qu'il racontera ultérieurement, tantôt les événements qu'il présente sont tenus pour universellement connus. Dans ce dernier cas, la tournure s'accompagne d'une nuance pathétique qui la fait rechercher à certains endroits; à ce principe s'amorce une discussion sur l'emploi du futur historique chez les comiques, chez Lucilius, Virgile, Tacite, etc. Ces considérations ne visent qu'à éclairer le texte de Florus : en réalité, elles ouvrent un jour tout à fait intéressant sur une évolution stylistique encore peu étudiée.

Je ne sais si ces courts et ternes résumés donneront un aperçu suffisant de la riche étude de M. Lilliedahl. Ils correspondent à une dizaine de pages du volume qui en a quatre-vingt-quinze, toutes aussi abondantes en citations et en aperçus originaux : cette statistique suffit, je crois, à en faire l'éloge.

S. Gaselee, *The Oxford book of medieval latin verse*. Oxford, Clarendon press, 1928. xiv-250 pages.

Le latin médiéval n'aura pas à se plaindre du xxe siècle. M. Marouzeau a signalé dans un article documenté de première main tous les efforts qui déjà lui ont été consacrés sous forme de programmes, organisations de société, fondations de chaires d'enseignement, études de

savants, publications de lexiques, d'anthologies, etc... Le mouvement, déclenché de l'ancien monde au nouveau, s'accélère de jour en jour. Aujourd'hui, l'Angleterre y apporte comme contribution un petit livre de joli aspect, récemment évadé de la « Clarendon press » et qui a pris sa place dans la collection déjà nombreuse « The Oxford book ». Cette anthologie, dont les morceaux ont été choisis avec un heureux discernement par M. S. Gaselee, reflète sans la déformer l'époque qu'elle prétend représenter. Une large place a été faite aux grands noms : Abailard, Adam de Saint-Victor, Hilaire de Poitiers, Raban Maure, Pierre Damien, Thomas d'Aquin, Fortunat sont là, à côté de la foule anonyme dont les œuvres seules ont survécu. La France et l'Italie ont donc la part belle, mais les autres nations ne sont pas oubliées. Beaucoup d'hymnes sont d'origine anglaise, l'Irlande a fourni un poème attribué à saint Columban, l'Alsace les chants de ses abbesses lettrées, l'Espagne un hymne de Gille de Zamora, etc. La plupart de ces poèmes traduisent les sentiments religieux qui ont tenu au moyen âge une si large place. Les hymnes connues, conservées encore aujourd'hui par la liturgie, y figurent à côté d'autres manifestations d'une piété naïve et sincère, parfois imprévues, souvent charmantes. Mais le moyen âge des gargouilles et des stalles sculptées n'est pas oublié. Quelques pièces raillent avec une verve audacieuse et un peu épaisse les travers du clergé. D'autres nous rappellent que les cours d'amour ont parlé latin avec grâce. Enfin quelques poèmes en hexamètres ou en vers élégiaques, d'une inspiration un peu frêle et sans originalité, attestent que l'humanisme couve sous la cendre, attendant, pour l'attiser, les grands souffles de la Renaissance. De courtes notices, rejetées à la fin du volume, expliquent les origines de chaque poème, sa structure rythmique et au besoin quelque difficulté du texte.

A. Guillemin.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — MM. E. Algazi, D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, Mme A. Biancani, M. J. M. Bordenave, Mlles L. Darnis, J. Desdouits, M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, E. Faral, Mlles A. Freté, R. Fournier, MM. M. Gautreau, H. Goelzer, G. Gougenheim, A. Grenier, Grunberg, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, G. Jolivet, Mlles A. Labérauderie, M. Laraillon, MM. H. Lebègue, J. Marouzeau, Mlle B. Marti, MM. A. Merlin, L. Mertz, E. Michon, Mlle J. Monfleur, M. G. Nicolau, Mlle L. Nitti, MM. Ch. Pagot P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, E. Renoir, Ch. Samaran, J. Safarewicz, Mlles A. Tachauer, E. Trocmé, A. Verrier MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau met l'Assemblée au courant des événements survenus pendant les vacances et fait connaître l'état des publications de la Société : le fascicule IV, de Mlle A. Guillemin, est à l'impression, ainsi que la 2e édition du fascicule I, épuisé. Une étude de M. M. G. Nicolau sur le cursus et un Répertoire de gloses de M. P. Faider constitueront les fascicules V et VI. Enfin M. Marouzeau signale l'intérêt que pourrait avoir un Répertoire des listes et index de mots, qui serait bien accueilli pour constituer le fascicule VII.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Wuilleumier, membre de l'École de Rome, entretient brièvement la Société des fouilles auxquelles il a pu assister sous l'aimable conduite de MM. Giglioli et Colini, et qu'il a déjà communiquées à l'Institut en août dernier. Les travaux de Nemi avaient à peine commencé au mois de juillet, et ceux d'Herculanum demanderont beaucoup de temps pour donner tout ce qu'ils promettent. A Rome, les fouilles ont conduit déjà à des résultats précis et féconds. Le forum d'Auguste,

entièrement dégagé, montre un pavement de marbres multicolores, les soubassements du temple, de deux arcs et de deux basiliques, les niches des deux exèdres et la belle architecture d'une salle rectangulaire. La caserne qui s'élevait derrière le forum de Trajan apparaît aujourd'hui comme une gigantesque contruction de briques abritant une bourse de commerce et les innombrables boutiques d'un marché romain. Privé de ses échoppes, le théâtre de Marcellus laisse voir sa puissante armature. Le tombeau d'Auguste a livré le secret de ses détours et l'épitaphe d'Octavie et de Marcellus, d'une émouvante simplicité. Enfin, le long du Corso Vittorio Emmanuele, on vient de dégager un temple rond et deux temples rectangulaires, construits sous la république et remaniés sous l'empire.

M. Wuilleumier répond à diverses questions posées par les assistants et fait circuler des photographies qui illustrent sa communication.

II. — M. Gustave Cohen présente une communication sur la « Comédie latine en France au XIIe siècle ». Ayant eu à aborder, dans sa conférence d'agrégation en Sorbonne de 1923-1924, la question des origines du théâtre comique, il eut l'idée d'examiner avec ses élèves toutes les pièces latines médiévales dont les textes avaient été conservés. Aussitôt apparut la difficulté de rassembler ceux-ci, restés en manuscrit dans les bibliothèques ou dispersés dans des publications très imparfaites, datant souvent de la première moitié du XIXe siècle. Dès lors germa en lui l'idée de les réunir en un *corpus*, publié d'après tous les manuscrits connus, avec le concours de ces jeunes gens devenus agrégés, et ce recueil, qui va être édité en 1929 par les soins de l'Association Guillaume Budé, inaugurera la nouvelle collection consacrée aux auteurs latins du moyen âge, dirigée par notre confrère Edm. Faral.

Le résultat d'une étude approfondie de ces pièces, dont rien ne pouvait de prime abord faire prévoir la localisation dans le temps et dans l'espace, est qu'elles appartiennent toutes à la seconde moitié du XIIe siècle, qu'on peut appeler l'âge d'or de la littérature française médiévale, et qu'elles viennent en quelque sorte se loger dans un quadrilatère situé entre Orléans, Blois, Vendôme et Chartres, sur un des points sensibles de la civilisation médiévale française.

De nombreuses explications sont demandées à M. G. Cohen, en particulier par MM. H. Goelzer, J. Marouzeau, D. Barbelenet, sur la survivance des souvenirs classiques, l'influence d'auteurs tels que Fortunat et Sidoine Apollinaire, la physionomie du latin d'école, la qualité du public et la forme des comédies. M. Faral ne pense pas que les pièces aient été jouées et jouables; il serait plutôt tenté de les appeler des fabliaux latins, comme il l'a fait dans son article de la *Romania* de 1924,

à tout le moins demande-t-il que le mot « comédie » soit placé par les éditeurs entre guillemets.

II.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1928.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — M. H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, J. Carcopino, H. Caplan, E. Chatelain, P. Collinet, Mlle J. Desdouits, MM. R. Durand, W. Doroszewski, R. Eisler, A. Ernout, A. Froidevaux, M. Gautreau, H. Goelzer, A.-L. Graur, Mlle A. Guillemin, MM. A. Huber, G. Jolivet, G. de Kolovrat, P. de Labriolle, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, A. Meillet, L. Mertz, J.-M. Meunier, E. Michon, Mme J. Nicolau, M. M. G. Nicolau, Mlle L. Nitti, M. P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, Mlle F. Rais, MM. J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. J. Vendryes, H. Yvon.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. M. G. Nicolau montre comment dans certains textes *tertius* est devenu le synonyme de *alius* = *un tiers*.

C'est dans les textes juridiques relatifs aux contrats qu'a commencé cette évolution, *tertius* étant la personne extérieure au groupe des deux contractants; puis le mot a servi à désigner les héritiers d'une même personne (exemple : *unus ex illis uel tertia persona*, Ulpien, *Digeste*, 10, 3, 7, 10, que les *Basiliques*, XII, 2, 7, 13, rendent par ἐξωτικόν πρόσωπον τρίτον). C'est ainsi que l'on peut expliquer peut-être les énumérations du type *unus*, *tertius*, *tertius*, que l'on trouve dans certains textes à partir du IIIe siècle de notre ère.

Diverses explications et précisions sont demandées par MM. Goelzer, Carcopino, Marouzeau, en particulier sur la fréquence et la date des exemples.

II. — Dans une seconde communication, M. Nicolau présente à la Société un fragment de manuscrit du xe siècle, provenant des archives de Saône-et-Loire, qui contient un passage des *Commentarii in librum Aristotelis* Περὶ ἑρμηνείας en six livres de Boèce (liv. I, chap. I, éd. 2 Meiser, p. 14, l. 13 à p. 19, l. 26, et p. 30, l. 25 à p. 36, l. 1). Il montre par l'examen de quelques leçons que ce manuscrit représente une tradition meilleure que celle des autres manuscrits connus jusqu'à ce jour et qu'il mérite d'être utilisé pour les éditions futures.

III. — M. J. Marouzeau examine les principes qu'on applique d'ordinaire à l'étude des questions de syntaxe. L'explication logique, dont on a

longtemps abusé et qui survit encore dans la pratique de l'enseignement, doit être abandonnée. L'explication psychologique ne peut être considérée comme suffisante : il n'y a pas nécessairement correspondance rigoureuse entre les rapports d'idées à exprimer et les formes syntaxiques. La syntaxe doit être expliquée historiquement, parce qu'elle est une résultante de facteurs formels : analogies, contaminations, accidents, décalages; il y a dans l'évolution de la syntaxe une part de mécanisme qui ne doit pas être négligée.

En raison de l'heure avancée et vu l'importance des questions soulevées, il est décidé, sur la proposition de M. A. Meillet, que la discussion de cette communication sera remise à la séance de janvier.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(8 décembre 1928).

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élection du Bureau.

Les statuts obligeant à élire un nouveau président après deux années d'exercice, l'Assemblée exprime à M. H. Goelzer ses sentiments unanimes de gratitude pour le dévouement, la distinction et la bonne grâce qu'il a apportés à diriger les débats de la Société. Elle le prie d'accepter le titre de Président honoraire et le félicite en même temps et de l'honorariat que la Faculté des Lettres lui a décerné par un vote unanime et de la Présidence que vient de lui offrir l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle espère, elle sait qu'il continuera par son action et sa présence à encourager et inspirer ses débats, et elle l'en remercie par avance.

M. A. Meillet, qui a été des premiers naguère à encourager la formation de la Société, est élu à l'unanimité président de la Société. A l'unanimité également sont réélus les autres membres du Bureau. Le Bureau se trouve donc ainsi composé pour 1929 :

Président : M. A. Meillet;

Vice-présidents : MM. H. Bernès, J. Carcopino;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani.

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. Marouzeau donne lecture du rapport suivant sur l'activité de la Société :

La Société poursuit ses progrès et étend son action. Le chiffre des membres et abonnés atteint bientôt 450, celui des acheteurs réguliers s'est notablement accru (plus de 550 fascicules vendus au cours de cette année). Le chiffre des membres qui assistent aux séances augmente de mois en mois et approche maintenant de la cinquantaine.

La Revue devient de plus en plus volumineuse et va atteindre cette année 400 pages. Les articles qu'elle contient sont de plus en plus variés; il a fallu inaugurer deux nouvelles rubriques : une de « Notes et communications » pour les présentations abrégées, l'autre de « Bibliographie » pour une Chronique archéologique que nous a offerte M. Ch. Picard.

La « Collection d'études latines » vient de s'enrichir d'un fascicule III, qui sera mis en vente incessamment, et d'une réédition du fascicule I, épuisé. Un fascicule IV est à l'impression et un fascicule V en préparation.

La Société reste fidèle au programme qu'elle s'est tracé en encourageant de tous ses efforts toutes les formes de collaboration, dans l'ordre de la science et de l'enseignement. Elle ouvre largement ses publications aux savants de tous pays, adhérents ou non à la Société, et accueille avec prédilection les jeunes qui s'essayent au travail scientifique. Elle est en liaison constante avec les sociétés scientifiques dont le but est analogue au sien; elle a, en particulier, prêté son concours à l'Institut international de coopération intellectuelle pour étudier et faire aboutir diverses questions dont l'intérêt dépasse le cadre des études latines : unification de la terminologie grammaticale; unification et perfectionnement des méthodes bibliographiques; codification des signes, sigles, abréviations, formules en usage dans les éditions critiques et dans les ouvrages de référence; échanges de publications; organisation d'un office de renseignements et d'entr'aide scientifique (collations, traductions, copies, analyses bibliographiques) pour les travailleurs étrangers ou éloignés des centres de documentation, etc.

Enfin la Société s'intéresse tout particulièrement au problème de l'orientation scientifique, et s'efforce, en faisant appel dans chaque cas donné à la compétence des spécialistes, de guider le travail des débutants, d'inspirer des sujets de travaux, de coordonner les recherches et d'améliorer les méthodes.

Les lettres que le secrétaire reçoit des correspondants les plus divers et les plus éloignés attestent que les efforts de la Société pendant ses six premières années d'existence n'ont pas été vains et qu'elle a fait œuvre utile en rapprochant et groupant tous ceux qu'intéresse le progrès des études latines.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi comme suit à la date du 8 décembre 1928 :

Recettes :

Report d'exercice	3,647 fr.	91
Cotisations perpétuelles	1,500	»»
Cotisations annuelles	7,195	51
Vente de la Revue (abonnés et acheteurs)	5,867	40
Vente de la Collection d'études latines (2 fascicules)	1,123	80
Subvention de 1928 (acompte)	6,000	»»
Intérêt des dépôts	161	70
Total	25,496 fr.	32

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	155 fr.	»»
Circulaires, programmes, convocations	164	»»
Poste, recouvrements, correspondance	634	50
Frais de banque et de dépôt	25	15
Frais du compte postal	12	45
Cotisations à des Sociétés	20	»»
Impression de la Revue (fasc. III de 1927)	4,886	87
— — (fasc. I de 1928)	4,371	80
— — (fasc. II de 1928)	5,432	10
— — (fasc. III de 1928, acompte)	2,000	»»
Tirages à part	639	35
Frais de l'éditeur	160	»»
Frais et indemnité de rédaction	1,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat	1,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Rétribution de collaborateurs	2,140	»»
Droits d'auteurs	178	50
Gratifications et frais de séance	110	»»
Capitalisation de cotisations perpétuelles	1,567	20
Total	24,996 fr.	92

En caisse :

A la Société générale	388 fr.	10
Au compte de chèques postaux	98	59
Encaisse de la Trésorière	12	71
Total	499 fr.	40

Total égal : 24,996 fr. 92 + 499 fr. 40 = 25,496 fr. 32.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes présentés par la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. R. Durand donne lecture du rapport de la Commission : —

Le budget de cette année n'a pu être équilibré que grâce à une stricte économie, et se solde par un reliquat d'exercice infime.

Les recettes se sont pourtant notablement accrues. La rentrée des cotisations a été abondante; la vente de la Revue a atteint un chiffre élevé; la vente des volumes de la Collection est également satisfaisante et nous fait escompter pour l'année prochaine une rémunération proportionnée aux dépenses engagées. Enfin la Confédération des Sociétés scientifiques nous a accordé une augmentation de notre subvention annuelle pour la bibliographie.

Mais, d'autre part, l'accroissement même de notre activité nous impose de nouvelles charges : la Revue s'est enrichie de nouvelles rubriques et a augmenté son nombre de pages, passant d'environ 200 en 1924 à environ 400 en 1928; il nous faut prévoir une somme importante pour les deux prochains volumes de la Collection. Enfin et surtout l'indice général des prix s'est élevé depuis la fondation de la Société au point que le chiffre de recettes régulières prévu par nos statuts se trouve hors de proportion avec le chiffre de nos dépenses normales (frais d'impression, de correspondance, de bureau, rétribution des collaborateurs). En particulier, il est visible que la cotisation de 20 francs ne suffit pas à couvrir le prix de revient de la Revue, même la partie bibliographique mise à part.

Dans ces conditions, la Commission des comptes croit devoir approuver la proposition du Bureau de fixer désormais à 30 francs la cotisation de membre ordinaire et à 700 francs celle de membre perpétuel.

La Commission des comptes propose à l'Assemblée de voter des remerciements à la Trésorière qui a su assurer cette année une rentrée exceptionnellement abondante des cotisations.

Signé :

R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

Par un vote unanime, l'Assemblée approuve le Rapport de la Commission des comptes et celui du secrétaire-administrateur.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1928-1929.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel.
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30
MEILLET	Théorie de l'emprunt linguistique.	C. F. *salle 4*. Mardi 17 h.
—	Éléments du vocabulaire indo-européen.	C. F. *salle 4*. Lundi 9 h.
BENVENISTE	Grammaire de l'osco-ombrien.	H. E. H. Mercredi 9 h.

Linguistique latine et romane.

VENDRYES	Éléments de grammaire comparée du grec et du latin.	F. L. *salle I*. Lundi 17 h.
—	Exercices pratiques : Phonétique.	F. L. *salle C*. Mardi 11 h.

ERNOUT	Explication des plus anciens textes littéraires du latin.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Études de stylistique latine.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
—	Le verbe dans la phrase latine.	H. E. H. Lundi 16 h.
ROQUES	Phonétique du latin vulgaire.	H. E. H. *salle G. Paris.* Jeudi 11 h.

Philologie et méthodologie.

DURAND	Introduction à la philologie latine.	E. N. Vendredi 10 h. 15.
ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
—	Préparation au certificat de philologie.	F. L. *salle C.* Mardi 16 h.
MAROUZEAU	La stylistique et l'explication des textes.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
—	Direction de travaux. Exercices de méthode.	H. E. H. Jeudi 15 h.
BRUNEL	Philologie romane.	E. Ch. Jeudi 10 h. et vendredi 10 h. 30.

Histoire littéraire.

DE LABRIOLLE	La littérature de l'époque d'Auguste.	F. L. *salle 5.* Mercredi 14 h.
—	Les œuvres maîtresses de saint Augustin.	F. L. *amph. E. Quinet.* Jeudi 16 h.
MONCEAUX	Les œuvres de la littérature chrétienne.	Cf. ci-dessous : Explications de textes.
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine du moyen âge.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet salle C.* Mardi 17 h.
—	Préparation au certificat de philologie.	F. L. *salle C.* Mardi 16 h.
CONSTANS	Thème latin pour la licence et l'agrégation de grammaire	F. L. *salle C.* Mercredi 16 h. 30.

CONSTANS	Explication d'auteurs du programme de licence (Tite-Live, XXV).	F. L. *salle C.* Mercredi 15 h. 15.
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence (Sénèque, *Lettres*; Horace, *Épîtres*, I).	F. L. *salle 5.* Mardi 11 h.
DURAND	Explication d'auteurs du programme et version pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
MAROUZEAU	Explication d'auteurs du programme (*Énéide*, X) et version de licence.	F. L. *salle C.* Jeudi 9 h.
VALLETTE	Explication d'auteurs du programme (Apulée) et version de licence.	F. L. *salle G.* Samedi 9 h. 15.
—	Exercices de syntaxe appliqués au thème et à la version.	F. L. *salle G.* Samedi 10 h. 30.
URI	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Vendredi 9 h.
ERNOUT	Explication de textes du programme d'agrégation et correction de devoirs.	F. L. *salle D.* Lundi 9 h.
MAROUZEAU	Explication de textes (Cicéron, *De oratore*, II) et version pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle B.* Jeudi 10 h.
DE LABRIOLLE	Explication de textes et version pour l'agrégation des lettres.	F. L. *salle G.* Mardi 16 h.
DURAND	Explication de textes et exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle D.* Samedi 8 h. 30.
VALLETTE	Explication de textes (*Énéide*, VIII) pour l'agrégation et exercices pratiques.	E. N. Mercredi 9 h. 15.

CONSTANS	Explication de textes pour l'agrégation des lettres.	F. L. *salle B.* Lundi 16 h. 30.
MAYER	Correction de thèmes pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 14 h.
—	Correction de versions latines.	F. L. *salle C.* Vendredi 16 h.
FLANDIN	Explications et version en vue du certificat d'études classiques.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
ERNOUT	Explication des plus anciens textes littéraires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
—	Explication critique de textes de Plaute.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MONCEAUX	Le 2e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 2e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	La *Chronique* de Sulpice-Sévère.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
—	La *Vie de saint Hilarion*, par saint Jérôme.	C.F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
FARAL	Explication de textes latins du moyen âge.	C. F. *salle 3.* Sam. 14 h. 30. H. E. H. Jeudi 15 h.
—	La *Vie de Merlin.* Étude de textes.	C. F. *salle 4.* Samedi 14 h. 30.

Archéologie et Épigraphie.

CAGNAT	L'activité archéologique de la France dans l'Afrique du Nord depuis cinquante ans.	C. F. *salle 3.* Samedi 16 h.
—	Explication d'inscriptions latines d'Afrique.	C. F. *salle 4.* Lundi 14 h.
CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie.	F. L. *salle G.* Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	I. Épigraphie latine de la Gaule. II. Choix d'inscriptions récemment découvertes. III. Questions d'épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

De Boüard	Paléographie.	E. Ch. Mardi 10 h.
Lot	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *salle H.* Mercredi 15 h. 30.
Samaran	Histoire de l'écriture latine : manuscrits des classiques et Pères de l'Église.	H. E. H. Mardi 6 h.
Grat	Critique et classement de manuscrits.	H. E. H. Samedi 15 h.
—	Exercices de paléographie.	H. E. H. *salle H.* Mercredi 15 h.
Ernout	Critique des textes (Plaute).	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.

Histoire et géographie.

Guignebert	Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L. *salle D.* Vendredi 14 h.
Carcopino	Questions d'histoire romaine du programme d'agrégation.	E. N. Mercredi 9 h. 15.
—	Les guerres civiles.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h., 2e semestre.
—	Histoire intérieure de Rome des guerres puniques à la mort de Sylla.	F. L. *salle I.* Vendredi 10 h.
Gsell	L'organisation municipale dans les cités de l'Afrique du Nord.	C. F. *salle 4.* Lundi 15 h. 30.
—	L'urbanisme dans l'Afrique du Nord sous l'Empire romain.	C. F. *salle 3.* Mardi 14 h.
Besnier	Les routes romaines de la vallée de la Loire.	H. E. H. Lundi 14 h. 15.
Chapot	Les ports de l'antiquité.	H. E. H. Jeudi 14 h.
Jullian	Histoire des empereurs romains de la Gaule.	C. F. *salle 8.* Mercredi 16 h.
Zeiller	La romanisation de la Gaule.	H. E. H. Lundi 9 h.

EISLER	Le problème social de l'antiquité et le christianisme.	F. L. *amph. Michelet.* Lundi 17 h.
BAYET	La morale relative à l'organisation sociale dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.
GRAT	Histoire et diplomatique carolingiennes.	H. E. H. Mardi 16 h. 45.

Droit romain.

PERROT	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendr., samedi 11 h. 5.
GIFFARD	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 11 h. 5.
FLINIAUX	Cours de 2e année.	F. D., *amph. III.* Lundi, mercredi, vendredi 14 h. 15.
NOAILLES	Doctorat : Droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Mercredi et jeudi 9 h. 55.
COLLINET	Doctorat : Pandectes.	F. D. *amph. V.* Lundi et mardi 8 h. 50.

Philosophie.

EISLER	Le problème social de l'antiquité et le christianisme.	F. L. *amph. Michelet.* Lundi 17 h.
BAYET	La morale relative à l'organisation sociale dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.
—	La morale chrétienne aux deux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

TOUTAIN	Les religions et les cultes de l'Italie transpadane.	H. E. R. Jeudi 15 h.
DE FAYE	Études sur saint Clément d'Alexandrie.	H. E. R. Lundi 16 h. 30 et jeudi 9 h. 15.
DUJARDIN	Le judéo-christianisme aux deux premiers siècles.	H. E. R. Lundi 15 h.
GOGUEL	Le ministère jérusalémite de Jésus et la Passion.	H. E. R. Mercredi 14 h.

Goguel	Études sur le livre des *Actes*.	H. E. R. Lundi 10 h. 45.
Guignebert	Explication du Nouveau Testament (l'Évangile selon saint Mathieu).	F. L. *salle E*. Mardi 14 h.
—	Les origines de l'Église de Rome.	F. L. *amph. Michelet*. Vendredi 17 h.
Bayet	La morale chrétienne aux deux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.
Zeiller	Choix d'inscriptions religieuses et questions d'épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.
Eisler	Le problème social de l'antiquité et le christianisme.	F. L. *amph. Michelet*. Lundi 17 h.

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1929 les deuxièmes samedis de chaque mois, à 17 heures, salle Gaston Paris, École des Hautes Études (Sorbonne, escalier E), les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 9 novembre, 14 décembre.

Chaque séance est précédée d'une réunion libre destinée à permettre des conversations et échanges de vues, à partir de 16 h. 30.

Tous les latinistes, même non membres de la Société, sont cordialement invités à ces séances et réunions.

CHRONIQUE

I. — Projets et suggestions de travaux

J'ai plaisir d'abord à signaler ici les travaux entrepris par plusieurs des jeunes latinistes qui forment habituellement le public de nos séances : Mlle R. Fournier, après avoir étudié pour un diplôme d'études supérieures les procédés de l' « oratio ornata » chez Cicéron, vient d'aborder des recherches concernant l'esprit public à Rome, et en particulier ce qu'on peut appeler « le public littéraire » ; Mlle A. Freté et M. L. Nougaret vont assurer la publication de l'édition, texte et traduction, des *Captifs* et des *Ménechmes* de Plaute, laissée en suspens par la mort de L. Havet. — Parmi les étrangers, M. Th. Schillings, actuellement à Paris comme boursier du gouvernement belge, a entrepris l'élaboration d'un lexique du vocabulaire de Sénèque, qui répond à une suggestion présentée ici même par M. Faider et par moi (cf. cette *Revue*, 1926, p. 98); M. Harry Caplan, professeur assistant à Cornell University, vient d'obtenir une mission pour étudier chez nous et en Italie la survie de la rhétorique latine au moyen âge; M. C. J. Balmus, ancien membre de l'École roumaine de Rome, travaille à une étude sur le style de S. Augustin; on me signale aussi de Dublin un projet de thèse de doctorat sur l'emploi des cas dans S. Augustin : il serait bon que les « augustinisants », sous peine de risquer des doubles emplois, se mettent d'accord sur leurs projets de travaux avec M. Roy J. Deferrari, qui a organisé à l'Université catholique de Washington une véritable équipe de spécialistes de S. Augustin, et avant tout avec M. P. de Labriolle, qui se tient au courant des travaux relatifs à cet auteur.

Les virgilianisants apprendront avec intérêt que M. R. Sabbadini prépare une édition critique de Virgile. Depuis assez longtemps M. Sabbadini mène campagne pour une révision des données manuscrites virgiliennes, qui en effet sont encore aujourd'hui, après soixante-dix ans, à peu de chose près celles que nous avaient fournies Ribbeck. Il a repris la question des correcteurs et des « mains successives », en particulier à propos du Palatinus P, dont la Bibliothèque Vaticane publie en ce moment une reproduction phototypique (aux Éditions historiques, 15, Champs-Élysées, Paris), et il nous assure dans un récent article de

Historia, 1927, n° 4, p. 67, que son édition projetée apportera des résultats supérieurs à ceux qu'il escomptait lui-même. J'ajoute que M. Ch. Samaran compte nous apporter prochainement des renseignements intéressants sur l'histoire du Romanus R. Enfin M. J. Savage a signalé récemment (*Transact. of the Amer. philol. Assoc.*, t. LVI, p. 229 et suiv.) l'intérêt que présente le manuscrit Paris. lat. 7930; ce manuscrit contient des scolies qui portent la marque de l'école d'Auxerre et méritent, dit M. Savage, d'être utilisées pour les éditions futures. — Il faut rappeler, en ce qui regarde Virgile, que le délai accordé pour l'envoi des contributions au volume du bi-millénaire expire en décembre 1928. Les manuscrits doivent être adressés au président de la Société *Atene e Roma*, 2, Piazza S. Marco, Florence. Pour plus de renseignements, cf. cette *Revue*, 1925, p. 97.

Une édition critique des tragédies de Sénèque était projetée depuis longtemps en Allemagne : MM. Düring et Hoffa s'étaient assuré dès avant la guerre des collations (en particulier des mss. P C n b) destinées à fixer la valeur de la tradition A; ces deux savants sont morts à la guerre; le matériel qu'ils avaient recueilli a été déposé à la bibliothèque de l'Université de Göttingen, et exploré récemment par M. G. Carlsson, qui projetait de reprendre la tâche de l'édition. Des difficultés matérielles sont venues en travers du projet, mais il est bon de savoir qu'il y a là un travail préliminaire déjà fait dont les « sénéquisants » devront s'informer. Ils pourront s'adresser pour cela à M. Max Pohlenz, directeur de la *Philologische Wochenschrift*, en se référant à la note qu'il a publiée dans *Gnomon*, 1927, p. 127.

Dans une Chronique antérieure, 1925, p. 31, j'ai indiqué la tâche qui attend les éditeurs d'Ovide; il faut leur signaler aujourd'hui que M. L. Herrmann vient de découvrir à Bruxelles le manuscrit S des *Métamorphoses*, qu'on croyait perdu depuis la collation de Heinsius. Le compte-rendu de cette découverte intéressante paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue*. M. Herrmann projette aussi de publier en même temps que la collation de ce manuscrit celle du Tornacensis 99.

M. E. H. Blakeney a signalé dans le *Classical Review*, 1927, p. 108, l'intérêt que présenterait une édition d'Ammien Marcellin; l'auteur, en dépit de son style, est un des témoins les plus importants d'une époque intéressante et mal connue. Étant donnée la difficulté, une telle édition devrait être réalisée en collaboration par divers spécialistes; M. Blakeney esquisse un plan du travail à répartir, qu'il pourra être utile de consulter. Je crois bon d'ajouter qu'une bibliographie des publications relatives à Ammien Marcellin pour les années 1910 à 1924 a été publiée par W. A. Baehrens dans le *Jahresbericht* de Bursian en 1925, t. CCIII, p. 45 et suiv.

M. Sisto Colombo rappelle dans le *Didaskaleion*, 1924, fasc. 2, p. 71

et suiv., que nous ne disposons pour les œuvres de l'évêque Maxime que de la vieille édition Bruno-Bruni, rééditée dans le vol. 57 de la collection Migne. Elle est devenue très insuffisante tant pour le contenu même que pour la mise en œuvre, et l'intérêt que présente l'œuvre de S. Maxime pour l'histoire de l'homilétique comme pour la tradition philologique et historique fait désirer une édition critique, préparée avec la méthode rigoureuse en usage aujourd'hui. M. Colombo donne une idée des retouches qu'il serait urgent de faire à l'édition de Bruni, et des secours dont disposerait l'éditeur nouveau.

— La syntaxe latine offre un domaine abondamment exploré, où il reste pourtant beaucoup à faire ; je n'en veux pour preuve que les publications récentes de MM. C. Juret, J. Wackernagel, E. Löfstedt, J. B. Hofmann. J'ai donné quelques indications à ce sujet dans une précédente chronique (p. 26 et suiv.) ; dans un exposé qui paraîtra prochainement ici même, j'essaierai de déterminer les principales directives qui peuvent servir de guide à travers le dédale de la syntaxe. Je voudrais seulement aujourd'hui rappeler de quelle façon naguère M. W. Aly mettait à l'ordre du jour l'étude de la syntaxe (*Neue Jahrbücher für Paedagogik*, 1914, p. 80 et suiv.). « En 1894, disait-il en substance, J. Ries pouvait encore poser la question : Qu'est-ce que la syntaxe? Sa polémique, entreprise à l'occasion d'un compte-rendu de J. H. Schmalz, tendait à montrer qu'on n'était pas au clair avec les problèmes fondamentaux de la syntaxe latine... Il n'est pas encore trop tard pour examiner ce que la syntaxe latine pourrait gagner à s'orienter selon les conceptions de Ries... Il y a là un domaine scientifique à faire fructifier, qui a sur d'autres l'avantage de pouvoir être cultivé presque sans appareil et sans le secours d'une bibliothèque encombrante. » Là-dessus, M. Aly démontre la nécessité de distinguer en syntaxe la notion et la forme, et de commencer par une définition de la forme (nous avons vu depuis M. C. Juret commencer par l'analyse de la notion), d'exclure du système de la syntaxe les subdivisions logiques, et d'inaugurer la recherche de l'explication historique. Il y a autant, conclut M. Aly, à jeter par-dessus bord qu'à récupérer.

Il suffira de se reporter à cet article intéressant pour se rendre compte que depuis sa publication il n'a pas été fait grand'chose pour en tirer parti. Sauf peut-être par deux auteurs qui précisément ont pris pour système de jeter beaucoup par-dessus bord et de s'attacher rigoureusement à l'étude historique des faits : M. J. Wackernagel dans ses *Vorlesungen über Syntax* et M. E. Löfstedt dans ses *Syntactica* ont abordé ce domaine avec un esprit si averti, si neuf, si exempt de parti pris, qu'ils apportent à leurs lecteurs non pas seulement des résultats, mais des promesses et des directives. Je n'emprunte aujourd'hui à l'un et à

l'autre que quelques indications susceptibles d'inspirer des recherches nouvelles sur des points de détail.

Tout n'est pas dit sur la question des temps du passé : imperfectum *amabam*, perfectum *amaui* : « Si pénétrantes, dit M. Wackernagel, t. I, 2e éd., p. 171, qu'aient été les recherches sur l'emploi de ces formes d'expression, il s'en faut que nous soyons parvenus à les interpréter sûrement. » Il reste en effet à distinguer plus soigneusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et à la lumière de la comparaison, entre les valeurs d'aspect de ces formes : ingressif, duratif, perfectif, entre le sens de parfait et le sens d'aoriste, entre les notions de temps relatif et de temps absolu, de temps réel et de temps grammatical. Mais c'est un sujet sur lequel je reviendrai moi-même quelque jour.

A M. Löfstedt, j'emprunte les quelques observations suivantes :

D'abord en ce qui concerne l'emploi du singulier dit collectif : type *miles* = les soldats. On a remarqué que ce collectif est presque sans exemple au génitif; on dit : *cum hoste nostro*, mais *clamor hostium*. Comment expliquer cette différence de traitement? « J'avoue, dit M. Löfstedt, ne pouvoir donner de réponse; tout ce que je peux faire observer, c'est que le fait ne saurait être fortuit, car il est commun à d'autres langues, et en particulier observable dans des langues modernes... J'ai le sentiment qu'il est lié à la valeur primitive et populaire du collectif et à une différence encore insoupçonnée entre les cas, mais je préfère renoncer à des hypothèses vagues et m'en remettre pour la solution de cette question jusqu'ici négligée aux spécialistes de la psychologie du langage » (p. 23).

Dans le chapitre où il traite du pluriel dit « poétique », M. Löfstedt distingue les emplois attestés en latin ancien, qui paraissent reposer sur un usage populaire et portent pour ainsi dire avec eux leur explication, de certains emplois récents observés surtout dans la désignation de parties du corps ou d'instruments (p. 46). Il y a là un phénomène nouveau, un procès dont le point de départ nous échappe; « seules des recherches de détail poursuivies avec méthode pourront nous éclairer sur ce point ».

J'ai étudié naguère, sans espoir de le réaliser jamais moi-même, un projet de monographie sur le datif latin; c'est un sujet que M. Löfstedt recommande aussi (p. 154). Après le travail de Landgraf (*Archiv. f. lat. Lexic. und Gramm.*, t. VIII, p. 39 et suiv.), il reste en effet encore à écrire une histoire interne du datif, en suivant plus rigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les étapes attestées par les documents littéraires. M. Löfstedt se défend de vouloir esquisser cette histoire, même dans ses traits essentiels, mais il indique dans les pages 154 et suiv. quelques uns des points de vue qu'il conviendrait de ne pas négliger dans une pareille étude. J'ajoute qu'il y aurait lieu de tenir grand

compte pour cette recherche du travail de F. Gustafsson, *De dativo latino*, Helsingfors, 1904, et des observations présentées par P. Lejay dans le compte-rendu qu'il en a publié, *Revue critique*, 1907, t. LXIII, en particulier p. 206 : « Une question qu'il eût été bon de discuter à fond, en épuisant autant que possible les textes, était la substitution du datif à une construction prépositionnelle, d'abord chez les poètes, puis chez les prosateurs de l'époque impériale. »

II. — Information scientifique

A mesure que se réorganisaient dans les différents pays les œuvres d'enseignement et des instituts scientifiques d'après-guerre, nous avons vu paraître ou ressusciter des ouvrages de référence qui nous en offrent le tableau : la *Minerva* allemande a grossi au point d'être devenue un répertoire inestimable, mais aussi d'un prix exorbitant; l'*Index generalis* de M. R. de Montessus de Ballore a grandi aussi d'année en année, sans toutefois atteindre un prix prohibitif. L'édition de 1927-1928 offre un volume de près de 2,500 pages de menu texte, avec 6,500 notices, pour 150 francs[1]. Le cadre est resté le même que celui des années précédentes : la première partie, environ 900 pages, concerne les Universités et Écoles supérieures du monde entier; les cours professés et les noms des professeurs sont indiqués avec tous détails utiles; la seconde partie se rapporte aux Observatoires, Bibliothèques, Instituts scientifiques, grandes Académies, Sociétés savantes des divers pays. Grâce à des clefs, les plus grands détails sont donnés dans le nombre minimum de pages[2].

Il faut signaler que l'Index offre gracieusement aux savants, professeurs ou non, qui en font la demande, l'inscription sur une liste d'échanges (p. 1174 et suiv.) qui leur assure, à charge de réciprocité, l'envoi des mémoires et publications intéressant leur spécialité. C'est là une initiative qui mérite d'être encouragée et développée[3].

Dans un ordre d'idées analogues, je dois signaler une organisation naissante, destinée à constituer un service d'informations scientifiques. On a été frappé souvent de la difficulté qu'éprouvent les savants pour faire des recherches dans les bibliothèques, collections, auxquelles il leur

1. Aux Éditions Spes, 17, rue Soufflot, Paris, v^e^.

2. Il va de soi qu'il est difficile de dominer une matière aussi vaste, et des erreurs restent à corriger : il est pénible, par exemple, de voir mutiler dans la liste des professeurs parisiens tant de noms pourtant connus (F p. 25-26 et 50) : Vendryè, Tonnelot-Tonnelar, prodiguer un prénom d'initiale W. indistinctement à MM. Mâle, Focillon, Rivaud, Renouvin, Jouguet, etc. etc., un prénom M. à MM. Ernout, de Labriolle, Dalmeyda, etc., etc.

3. Toutes les communications, demandes, corrections, etc., doivent être adressées à M. R. de Montessus de Ballore, 45, rue des Écoles, Paris, v^e^.

est difficile d'avoir accès, ou pour obtenir des renseignements, collations, dépouillements, traductions, qu'ils n'ont pas le loisir de faire eux-mêmes.

A diverses reprises, tant à la faveur des occasions de collaboration qu'offre la Société des Études latines qu'en liaison avec l'Association G. Budé et par l'aimable entremise de son délégué général M. Jean Malye, j'ai moi-même tenté d'organiser et même réussi à assurer un service d'informations de ce genre. Saisi récemment de la question, l'Institut international de coopération intellectuelle, avec l'aide de quelques personnes appartenant à l'Université et à divers établissements scientifiques, a mis sur pied un projet dont les grandes lignes sont les suivantes : un Comité de direction, dès maintenant en voie de constitution, aurait à désigner de jeunes travailleurs susceptibles de faire, moyennant une juste rétribution, les recherches demandées ; d'autre part, un Bureau permanent serait chargé de transmettre les demandes à un tel membre du Comité qui paraîtra désigné pour y donner suite. Un contact étroit s'établirait entre le Comité de direction et le Centre de coordination des bibliothèques institué à la Bibliothèque nationale. Enfin, cette organisation servirait de modèle à des organisations similaires que l'Institut de coopération se propose de faire créer dans d'autres centres de culture. Le recteur de l'Université de Paris, les directeurs des grandes Écoles, les conservateurs des grandes Bibliothèques ont pris part à l'élaboration de ce projet. Sollicité d'y apporter ma collaboration, je m'adresse de mon côté à tous ceux qui, dans le cadre de la Société des Études latines, de la Société de bibliographie classique et de l'Association G. Budé, s'intéressent au problème de la collaboration scientifique, pour leur demander leurs suggestions et leurs avis.

III. — Technique de la publication

J'ai tenu au courant les lecteurs de cette Revue des démarches entreprises pour systématiser et uniformiser divers éléments de la technique des publications scientifiques : termes de la nomenclature grammaticale, sigles et signes conventionnels (cf. cette *Revue*, 1927, p. 246 et suiv.; 1928, p. 133). Aux questions posées jusqu'ici vient de s'en joindre une autre, sur laquelle j'ai été appelé récemment à fournir un rapport, et qui mérite aussi de faire l'objet d'un examen international.

La consultation des ouvrages scientifiques est souvent rendue très malaisée par la diversité et l'insuffisance des moyens extérieurs de présentation : rédaction des titres d'ouvrages cités, transcription des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages anciens ou modernes, sigles ou abréviations pour les titres de périodiques, indications de publication et de librairie, formules et signes de rappels et renvois, listes d'ouvrages consultés, disposition des index, des tables des matières et éventuellement des résumés, conventions et signes typographiques.

Sur tous ces points, la diversité des usages individuels est telle que le lecteur doit chaque fois s'adapter à un système nouveau, essayer diverses interprétations, parfois sans rencontrer la bonne : ainsi, quand l'abréviation d'un titre est amphibologique ou insuffisamment parlante, quand le lieu de publication ou le titre de la collection est mal indiqué, quand les renvois sont trop vagues, quand l'omission d'un prénom d'auteur égare les recherches au catalogue, etc... Le défaut de précision et de systématisation est particulièrement préjudiciable aux jeunes travailleurs et à ceux qui ont à lire des travaux écrits dans une langue étrangère.

Une entente internationale sur ces points est souhaitable, elle est possible, et peut-être même aisée, puisqu'il ne s'agit que de signes et de conventions étrangères à l'emploi de telle langue déterminée, sauf l'appel au latin, langue commune, pour certaines formules courantes.

Cette entente constituerait un progrès vers l'unification, qui tend à se réaliser de plus en plus, des moyens d'expression et d'une sorte de langue scientifique internationale.

Pour ce qui est des abréviations de titres de périodiques, le *Comité de la Bibliographie linguistique*, réuni cette année à l'Institut de coopération intellectuelle, a émis le vœu que l'Institut prête ses bons offices pour préparer éventuellement un accord international.

Sur ces entrefaites, j'ai appris que deux initiatives dans le même sens avaient été prises, l'une en Allemagne, l'autre en Angleterre. En Angleterre, l'University Press d'Oxford a publié en 1927 une *World list of scientific periodicals* qui ne comprend pas moins de 25,000 titres de périodiques accompagnés d'abréviations systématiques. En Allemagne, la commission dite *Fachnormenausschuss für Bibliothekswesen* a publié dans le cahier de mai 1928 du *Zentralblatt für Bibliothekswesen* un projet qui se réfère à la proposition anglaise, mais la modifie sur de nombreux points en tenant compte des conditions particulières à la production scientifique allemande; ladite Commission allemande propose de son côté une nouvelle liste d'environ 1,300 abréviations, en indiquant les principes qui l'ont guidée, et elle s'adresse pour poursuivre l'examen de la question, d'une part, à la Commission internationale de coopération intellectuelle, d'autre part aux éditeurs et directeurs de revues scientifiques.

En ce qui concerne nos disciplines, tous ceux qui ont eu à constituer ou à utiliser une bibliographie savent quelle peine on a à se débrouiller parmi les systèmes individuels d'abréviations et de références : je viens de voir un collègue perdre des heures à chercher la clef d'une référence SBW, qu'aucun index bibliographique ne lui expliquait; qui n'a pas été agacé par l'aspect protéiforme d'un périodique qui s'appelle tantôt « le Jahresbericht de l'antiquité classique », tantôt « le Bursian »,

tantôt la *Bibliotheca philologica classica*, tantôt « la Bibliotheca de Vogel », tantôt « le JAW », tantôt « le B Ph C », tantôt le « Burs Jb », etc.? Qui n'est pas reconnaissant, au contraire, à l'Archive du latin médiéval (Bulletin du Cange) d'avoir adopté une sigle ALMA sous laquelle le périodique s'est immédiatement imposé? J'ai dû moi-même employer pour la bibliographie de l'*Année philologique* un système cohérent d'abréviations, mais je n'ai pu le faire concorder que partiellement avec les systèmes en usage dans d'autres pays.

A tous ceux qu'intéresse la question je demande de me transmettre leurs avis pour servir de base à l'enquête qu'entreprend sur ce sujet l'Institut de coopération intellectuelle.

J. Marouzeau.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I. — LES FOUILLES D'ITALIE[1]

PAR P. WUILLEUMIER

Membre de l'École française de Rome.

L'archéologie italienne a fait ces dernières années un effort considérable, et obtenu à Rome des résultats féconds. Ce n'est pas que les fouilles d'Herculanum soient vouées à l'insuccès; elles promettent au contraire beaucoup, mais, outre qu'il a fallu commencer par déblayer le terrain des matériaux rejetés autrefois, la croûte de lave qui soutient le village moderne retarde l'exploration : on a songé d'abord à creuser des galeries de mines dans la couche inférieure de boue ; il semble, aux dernières nouvelles, qu'on se décide à creuser de haut en bas. Même retard au lac de Némi : comme l'ancien émissaire ne suffisait pas à abaisser le niveau, on a recouru à des pompes, mais aucune trouvaille n'était encore possible au mois de juillet.

Les lecteurs de la Revue connaissent par un article de M. Corrado Ricci[2] les projets de la Commission municipale romaine et l'état des travaux en 1927. MM. Giglioli et Colini ont bien voulu me permettre d'en constater les progrès. Tout est à peu près fini au forum d'Auguste : les marbres du pavement ont repris leur éclat multicolore; un escalier, coupé d'une plate-forme où s'élevait un autel, mène au temple octostyle et pseudopériptère qui a conservé la couverture en marbre du soubassement, plusieurs tronçons de colonnes, et, dans le fond, le *podium* des statues aux marches plaquées d'albâtre. Chaque moitié de l'hémicycle présente dans une disposition symétrique la série des niches à statues et *elogia*, un édifice, sans doute une basilique, et le soubassement d'un arc qui date de Tibère; celle de gauche renferme en outre une niche supplémentaire de date tardive, l'escalier qui monte à la porte percée dans le grand mur d'enceinte, et une salle rectangulaire de fine décoration hadrianesque, où s'élevait une statue colossale. La plupart

1. Cf. P. Wuilleumier, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1928, p. 283-292.
2. *Revue des Études latines*, 1927, p. 30 et suiv.; 134 et suiv.)

des fragments sont rassemblés dans une partie de l'ancien prieuré de Rhodes, dont on a respecté la loggia et une fenêtre ogivale, et qui est construit sur une maison républicaine aux voûtes bien conservées.

Au forum de Trajan, les résultats sont encore plus considérables : les fouilles n'ont pas seulement déblayé la *platea*, elles ont fait surgir en bordure, sous la chaux d'une caserne, le marché bâti par Trajan sur les pentes du Quirinal, œuvre dont faisait foi l'inscription énigmatique de la colonne. L'organisme entier réapparaît à nos yeux, avec ses voies d'accès, ses cinq ou six étages superposés, ses cent quatre-vingts boutiques dont plusieurs ont conservé leur voûte, sa bourse de commerce qui présente l'aspect d'une basilique chrétienne.

Le théâtre de Marcellus réservait aux fouilleurs une surprise analogue : sur la place qui le sépare du portique d'Octavie se cachait une maison du XVe siècle au plafond sculpté; mais il a perdu le cachet médiéval que lui donnaient ses échoppes, et n'a offert encore aux archéologues que le détail de son architecture, semblable à celle du Colisée.

Celle du tombeau d'Auguste est plus intéressante, parce que plus rare : on en connaît maintenant les parties essentielles, la triple enceinte circulaire destinée à soutenir la masse du *tumulus* et à garder les précieuses reliques, dont une inscription, dédiée par l'Empereur à Octavie et à Marcellus, sa sœur et son gendre, atteste le dépôt.

La dernière fouille — pour ne rien dire du Palatin, dont nous espérons parler l'année prochaine — vient de mettre au jour accidentellement à l'angle du Corso Vittorio Emmanuele et de la Via di Torre Argentina, une sorte de *temenos*, qui, derrière les remaniements impériaux, semble dater de l'époque républicaine : on y voit, tourné vers l'Est entre deux temples rectangulaires *in antis*, un temple rond précédé d'un autel.

P. Wuilleumier.

II. — LA « COMÉDIE » LATINE EN FRANCE AU XIIe SIÈCLE

PAR GUSTAVE COHEN
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris

La littérature médiévale est un Janus à deux visages ; par une bouche elle s'exprime en latin, par l'autre dans la langue nationale, mais c'est le même cerveau qui pense et élabore les paroles, de telle sorte qu'on y retrouve la même âme vivante. Qu'il y ait eu un théâtre comique français, représenté par la farce, dont la plus ancienne conservée est de la seconde moitié du XIIIe siècle, par la pastourelle, par la moralité et par les scènes familières des mystères, chacun le sait de reste, mais que

la France ait enfanté un siècle auparavant, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une comédie latine non moins vivante, tout le monde l'ignore.

Non pas que les témoins en fussent perdus, mais ils étaient dispersés — textes enfouis dans des publications souvent défectueuses, allemandes ou françaises, de 1836 ou de 1840 ou dans les manuscrits des bibliothèques étrangères — et surtout ils n'étaient pas identifiés, rapprochés et classés. Or si on examine les textes de cet autre *Amphitryon*, de cette autre *Aululaire*, de cet autre *Miles gloriosus*, de l'*Alda*, de la *Lidia*, du *Babio*, de la *Baucis et Traso*, ce qui frappe tout d'abord est la ressemblance de leur langue et de leur style analytique et coupé, l'emploi du distique élégiaque, l'alternance du récit et du dialogue, l'influence qu'ils ont exercée les uns sur les autres, la communauté de leur origine.

Les quatre auteurs en effet dont le nom nous a été transmis, Vital de Blois, à qui l'on doit les deux premières pièces citées, Mathieu de Vendôme qui écrivit le *Milo*, Guillaume de Blois, qui écrivit l'audacieuse *Alda*, sont tous originaires des bords de la Loire, et ont composé dans le troisième quart du XIIe siècle, à un moment où le siège épiscopal de Chartres est occupé par le délicieux platonicien Jean de Salisbury, auteur du *Policraticus*, et où fleurit l'École d'Orléans, maîtresse de poésie latine, et rivale de celle de Paris, trop éprise de dialectique. Or deux autres pièces, le *Miles* et la *Lidia*, qui sont d'un même anonyme, s'inspirent étroitement de Mathieu de Vendôme, qui les cite dans sa *Poetria Nova*. *Pamphilus, Gliscerium et Birria*, s'apparente par certains traits à la *Baucis et Traso* et, dans la première de ces deux comédies, tous les poissons qui sont cités — mulets, gardons, aloses — ne se trouvent rassemblés que dans les eaux de la Loire. De plus, quand on analyse le style on y surprend, surtout dans les pièces anonymes, des gallicismes comme ce *me quaerit amare*, il désire m'aimer, qu'il faut se garder de corriger, ainsi qu'on l'a fait au XVIe siècle, en *me laedit amare, poma* pour *pomum*, au sens de pomme, *stare* au sens de vfr. *ester*, *committere crimen*, commettre un crime, *sic*, dans l'emploi de vfr. *si*, *post salio*, je saute après, *castrum* = château, *illa callet quando friget*, où il n'est pas difficile de reconnaître le français *quand*.

Ainsi, pièces dûment attribuées à des écrivains issus de la vallée de la Loire, rapports des textes anonymes avec celles-là, gallicismes dont elles sont toutes émaillées, identité du style et inspiration ovidienne, virgilienne et post-plautienne (le modèle n'est pas Plaute lui-même mais le *Querolus* du IVe siècle ou une *Aululaire* perdue du même temps), tout atteste une communauté d'origine temporelle et locale, tout nous ramène à la seconde Renaissance française, celle de la deuxième moitié du XIIe siècle, et au Vendômois, au Blésois et à l'Orléanais, en un mot à la vallée de la Loire qui en fut le principal domaine.

Deux autres questions se posent à propos de ces textes, celle de la représentation et celle de l'influence.

Pour résoudre la première, il ne faut pas trop se laisser arrêter par l'existence de parties narratives ou de phrases introduisant le dialogue, car elles ne sont pas absentes des mystères de la même époque, comme celui de la *Résurrection*, bel et bien joué dans la deuxième moitié du XIIe siècle, puisqu'il s'ouvre par une description de décors. Ces parties ont pu être confiées au « meneur de jeu », qui doit être ici le maître ès-arts ou le bachelier ou le professeur de rhétorique, initiateur et montreur d'un spectacle scolaire, dont la liberté d'allure déconcerte celui qui n'est pas familier avec la poésie des Goliards et des clercs étudiants.

D'autres textes, comme l'*Aululaire*, apparaissent dans les plus anciens manuscrits, tel celui de Douai, avec une division en scènes et les noms des interlocuteurs marqués en rouge. Au reste le *Pamphilus*, si célèbre qu'il donna naissance au mot *pamphlet*, n'a qu'un seul vers narratif et les difficultés que présente sa mise en scène s'évanouissent si l'on tient compte de l'usage alors en vigueur du décor simultané[1]. Quant au *Babio*, conservé dans quatre manuscrits, il ne contient aucun vers narratif et son comique, qui est puissant, existe surtout en fonction de la représentation, caractérisé qu'il est par trois jeux de scène importants : le « compissage » de Babio par Birria, la feinte du changement de voix, qui permet à Davus de battre son maître, sa fausse maladie, qui aboutit au même résultat. Or si le premier trait survit dans la comédie des débuts de Molière, le second figure dans la plus ancienne farce française, celle de l'*Aveugle et de son valet* (vers 1270) comme plus tard dans les *Fourberies de Scapin*, et le troisième dans la comédie de *Patelin*. Il paraît difficile de ne pas voir là une influence de notre comédie latine.

D'où apparaît l'intérêt et la nécessité de rassembler ces curieuses pièces, latines de langue et gauloises d'esprit, dans un corpus de la *Comédie latine en France au XIIe siècle*, qui verra le jour en 1929, par les soins de l'Association Guillaume Budé.

Gustave COHEN.

1. Cf. mon *Histoire de la Mise en scène dans le Théâtre religieux français du Moyen âge*, 2e éd. Paris, Champion, 1926, in-8°.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

VIRGILE

ET

LES TRIUMVIRS « AGRIS DIVIDVNDIS »

PAR JEAN BAYET

Professeur à la Faculté des lettres de Caen

Ce serait imprudence ou vanité que de reprendre encore une fois l'histoire de la « spoliation » de Virgile et l'étude des Bucoliques I et IX, si une découverte récente de M. J. Carcopino ne permettait indirectement de rendre aux commentateurs anciens du poète plus de crédit qu'ils n'en obtiennent d'ordinaire. Du fait qu'ils fourmillent de contradictions, d'idées saugrenues et de rapprochements stupides, la science moderne s'est donné le droit de les condamner et de les détruire l'un par l'autre, aboutissant ainsi au résultat paradoxal de nier même les points sur lesquels ils sont unanimement d'accord : par exemple, l'assurance que Virgile rentra en possession définitive de son domaine paternel. Et cette méthode, avec toutes les apparences de la raison et de la logique, entraîne à deux attitudes également « immorales » : une lâcheté d'apparence critique, qui reconnaît les difficultés du problème sans les résoudre; une fièvre de nouveautés, qui construit des romans sur un petit nombre de données arbitrairement sélectionnées[1]. Nous

1. C'est ainsi que Sonntag (*Vergil als bucolischer Dichter*. Leipzig, 1891, p. 32 et suiv.), supposant, au mépris des historiens, que le partage des terres en Gaule Cisalpine avait été régulièrement conduit comme une fondation de colonie, arrive par des calculs théoriques et arbitraires à reporter à l'année 39 la spoliation de Virgile. C'est la date qu'ont adoptée, entre autres, MM. Cartault (*Étude sur les Bucoliques*. Paris, 1897, p. 68-69) et Gœlzer (les Bucoliques I et IX auraient été écrites en septembre 39 ; éd. Budé des *Bucoliques*, Introduction, p. 18).

chercherons, au contraire, à faire état *à la fois* de tous les commentaires anciens sur Virgile, en poussant jusqu'au degré le plus extrême l'esprit de conciliation.

Nous les considérerons aussi non pas seulement, comme on le fait par habitude, en fonction de Virgile, mais comme corollaires et compléments des narrateurs des guerres civiles, Appien et Dion Cassius. Car, quelles que soient leurs scories, ils apportent aux historiens des précisions de haute valeur; et leur manie d'interprétation symbolique n'est pas plus déroutante, elle l'est plutôt moins, que la mixture poétique de Virgile lui-même. Cette triple information, si inégale qu'elle soit, et pour des raisons diverses, doit nous permettre d'éclairer, par une seule démarche, et le processus du partage des terres en Cisalpine entre 41 et 40 avant J.-Ch. et la façon dont Virgile y fut intéressé. La compréhension du poète et la chronologie historique en profiteront peut-être.

*
* *

On sait que le domaine de Virgile faisait partie du territoire de Mantoue et que Mantoue n'eût pas été menacée si les champs de Crémone avaient suffi à satisfaire les vétérans. Il faut donc, brièvement, s'occuper du cas de Crémone, si l'on veut juger de la situation qui fut faite à Mantoue et surtout préciser le moment où elle fut menacée à son tour.

Crémone ne figure pas dans la liste où Appien note[1] quelques-unes des dix-huit villes que les triumvirs constituants avaient décidé, à l'entrevue de Bologne (27 novembre 43), de livrer à leurs vétérans. Mais cela ne signifie rien, la liste étant incomplète. Il importe bien davantage de remarquer que les villes condamnées étaient choisies en Italie, abstraction faite de la Gaule Cisalpine, attribuée comme province à Marc-Antoine[2]. Rien d'étonnant à cette mesure : l'Italie, systématiquement exclue des partages entre les triumvirs[3], se trouvait vouée aux satisfactions communes

1. Appian., *Bel. Civ.*, IV, 3. M. Eug. Cavaignac (*La Paix romaine*. Paris, 1928, p. 120) complète la liste d'Appien en y introduisant Crémone, et même Mantoue : l'erreur est manifeste sur la dernière ville; l'hypothèse sur Crémone ne pourrait s'appuyer que sur le témoignage de Suétone-Donat (19), en contradiction avec tous les autres commentateurs de Virgile; et voir ce qui suit.

2. Appian., IV, 3; Cass. Dio, XLVI, 55.

3. Cass. Dio, XLVIII, 2.

qu'ils réservaient à leurs soldats[1], et les vétérans, d'ailleurs, préféraient de beaucoup ses terres à celles de pays barbares ou lointains[2].

L'année 42, on s'en tint à ces prévisions théoriques[3]. Mais, après la victoire de Philippes (23 octobre 42), les triumvirs mesurèrent mieux à quoi les entraînaient leurs promesses : comme il fallait pourvoir de terres plus de 170,000 hommes, les dix-huit villes ne suffiraient pas, « toute l'Italie changerait de mains[4] ». Formule de rhéteur? Soit. L'embarras des triumvirs est pourtant évident : ils semblent avoir voulu d'abord diviser la difficulté en pourvoyant seulement, mais sans délai, les *emeriti*[5]; et les chefs militaires eux-mêmes, assurés qu'on ne pourrait satisfaire tout le monde, devaient demander plus tard que le bénéfice des distributions fût réservé aux combattants de Philippes, soit dix-neuf légions (au lieu de vingt-huit)[6]. Mais les vétérans, bien entendu, ne montraient pas autant de sagesse : réunis au Champ de Mars (début de 41?), ils essayèrent d'imposer leurs revendications par la terreur[7], et Octave avait beau les gaver, ils ne laissaient pas de se servir eux-mêmes, en empiétant sur les territoires voisins des colonies[8]. Octave, qui seul alors représentait l'autorité triumvirale en Italie, finit par faire de nécessité profit : sacrifiant les « civils », il travailla à s'attacher par ses complaisances aussi bien les vétérans d'Antoine que les siens propres[9]. Et il faut croire que l'impatience des soldats était irrésistible et la popularité d'Octave

1. L'Italie pour les terres, comme la province d'Asie pour l'argent (Appian., V, 3).

2. Cf. Appian., V, 12 : les vétérans insistent (en 41) pour avoir leurs champs dans le territoire d'une des dix-huit villes désignées en 43 (Capoue, Rhegium, Venouse, Bénévent, Nuceria, Ariminum, Hipponium...), non ailleurs.

3. Lépide sauvegardant le *statu quo* en Italie : Cass. Dio, XLVIII, 5.

4. Appian., V, 5 : ὁ Καῖσαρ ἄπεισιν ἐς τὴν Ἰταλίαν, εἰ χρὴ τῷ λόγῳ τὸ ἔργον εἰπεῖν, ἀναστήσων τὴν Ἰταλίαν.

5. Cass. Dio, XLVIII, 2.

6. Appian., V, 20, et IV, 108; cf. V, 5. Les chiffres sont sujets à caution : les triumvirs disposaient bien de dix-neuf légions à Philippes; mais, après la victoire, ils en gardèrent onze sous les armes, plus 10000 soldats d'élite (A. Piganiol, *La Conquête romaine*. Paris, 1927, p. 430); à ceux-là il fallait de l'argent, non des terres. Les calculs d'Appien sont visiblement théoriques; mais d'ailleurs la réalité des troubles d'Italie est indépendante de l'exactitude du chiffre des vétérans qui y séjournaient.

7. Appian., V, 16. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 9.

8. Appian., V, 13; cf. 14.

9. Appian., V, 13, *s. f.* (cf. V, 22); Cass. Dio, XLVIII, 6, *in.*.

auprès d'eux inquiétante, puisque L. Antonius, frère du triumvir, qui, par politique familiale, avait d'abord voulu faire suspendre les partages jusqu'à l'arrivée de Marc-Antoine en Italie, dut se résoudre à un compromis : il obtint de désigner pour les vétérans de son frère des « œkistes » antoniens, qui se conduisirent d'ailleurs encore plus démagogiquement que les « œkistes » octaviens[1]. — Tel était dès lors le désordre de ces colonies soi-disant régulières.

Toute digue rompue, il fallut nécessairement élargir les zones de partage, trouver de proche en proche des terres en Italie, d'autant plus que les dix-huit cités désignées à Bologne prétendaient ne pas subir seules ni sans compensation l'afflux querelleur des vétérans et cherchaient, par leurs réclamations, à différer leur malheur[2]. Octave y pourvut, peut-être de sa propre autorité (c'est ce que lui reprocha aigrement Manius), mais, d'ailleurs, selon la loi du triumvirat, comme représentant à lui seul tout le collège[3]. Faut-il croire que dès ce moment (premiers mois de 41) des villes de Cisalpine, et Crémone en particulier, aient été portées sur la liste des colonies militaires? C'est fort possible. En effet, après Philippes, et sur la demande d'Octave, la Gaule Cisalpine, cessant d'être considérée comme province, avait été rattachée à l'Italie, dont la frontière suivit alors les Alpes et le cours inférieur du Formio[4]. On ne trompait qu'à moitié les vétérans, auxquels on avait promis des terres en Italie, en les établissant dans la plaine du Pô dépouillée de son nom barbare ; le pays était riche, plein d'avenir, et bien des raisons spécieuses de politique locale et nationale (sans compter celle, personnelle, d'Octave) pouvaient y justifier une colonisation massive de vétérans.

Il nous suffit de cette seule hypothèse, que les textes rendent si vraisemblable, pour relier la tradition des historiens à celle des

1. Appian., V, 14; Cass. Dio, XLVIII, 6.

2. Appian., V, 12; 13.

3. Appian., V, 22. — Chaque triumvir exerçait une autorité absolue et ses actes avaient la même valeur que s'ils étaient endossés par les deux autres.

4. Appian, V, 3; 22; Cass. Dio, XLVIII, 12. Cf. W. Drumann, *Gesch. Roms in seinem Uebergange von der republikanischen zur monarchischen Verfassung.* Berlin, 1899, I, p. 387. — Mommsen, *CIL.*, I, p. 118; Marquardt, *Manuel* (trad. franç.), IX, 2, p. 7. — Les raisons de ce changement nous sont très incomplètement indiquées (Appian., V, 3 : γνώμη τοῦ προτέρου Καίσαρος) : Octave y gagnait peu en sécurité personnelle, puisque les légions de Pollion restaient cantonnées en Cisalpine; les triumvirs sentaient-ils déjà la nécessité d'y établir des vétérans, comme dans l'Italie proprement dite?

commentateurs de Virgile. Ceux-ci, à leur tour, vont se charger de la confirmer ou de l'infirmer.

*
* *

Les modernes qui, par principe, accordent plus de portée aux vers de Virgile qu'aux phrases de ses glossateurs, se figurent volontiers le poète en rapports mondains avec deux « légats » successifs de Gaule Cisalpine : Asinius Pollion jusque vers la reddition de Pérouse à Octave (premiers mois de 40), puis Alfenus Varus. Du premier il n'eut jamais rien à craindre; le second, pris entre le devoir et l'amitié, s'employa, non sans réticences ni difficultés, à lui éviter la spoliation. Reste enfin, parmi les vivants que les Bucoliques célèbrent nommément, Cornelius Gallus, dont l'attachement pour Virgile n'est pas douteux, mais dont le rôle en ces circonstances demeure fort obscur. — Sur quoi les historiens font remarquer avec raison que, dès le début de 41, il ne pouvait plus être question d'un « légat de Gaule Cisalpine », puisque le pays était rattaché à l'Italie : et la question n'en devient pas plus claire.

Mais, si la mention de ces « légations provinciales » peut paraître suspecte, une autre indication rend au contraire aux commentateurs anciens de Virgile toute autorité comme source historique : ils s'accordent, en effet, à présenter Pollion, Varus et Gallus comme *triumuiri agris diuidundis* en Cisalpine[1], et plusieurs d'entre eux indiquent ou font soupçonner que cette charge leur avait été confiée par Octave[2]. Maintenant, nous pouvons aller de l'avant. En effet, qu'il ne soit question ni d'Antoine ni de Lépide dans le choix de ces « commissaires au partage des terres », cela semble se rapporter à un moment où Octave était seul dépositaire en Italie de l'autorité triumvirale[3] et où la Cisalpine avait cessé

1. *Schol. Bern.*, p. 743; Donat, éd. Brummer (Leipzig, 1912), l. 275 et suiv.; Iun. Philargyr. II, *Buc.* I, *Proœm...* — Asinius Pollion : Seru., *Buc.* II 1; Iun. Philargyr. I-II, *Buc.* IV, 3. — Alfenus Varus : Seru. Daniel., *Buc.* IX, 10; Iun. Philargyr. II, *Buc.* VI, 7. — Le Servius de Daniel joint Pollion et Varus en cette charge (*Buc.* VI, 6); il mentionne les fonctions spéciales de Cornelius Gallus en indiquant qu'elles se rattachaient au partage des terres (*Buc.* VI, 64).

2. Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 3 (Thilo), l. 8-9 (avec une certaine indécision chronologique); cf. Iun. Philargyr. I, *Buc.* VIII, 6. Un sous-ordre important, le *limitator* Octavius Musa, avait aussi été nommé par Octave : Seru. Daniel., *Buc.* IX, 7.

3. Mais comme, officiellement, il agit aussi bien au nom de ses collègues, le

d'être province antonienne. Que cependant, dans ce groupe, figurent deux amis d'Antoine, Pollion et Cornelius Gallus, cela prouve une volonté d'accord entre Octave et Antoine, et, au surplus, la reconnaissance de la situation de fait en Cisalpine, où Pollion tenait sept légions antoniennes[1]. La date de cette mesure se détermine ainsi très précisément : dans les premiers mois de l'année 41, et sans doute dans l'intervalle de temps (assez bref) entre le moment où L. Antonius obtient d'Octave le droit de désigner des « œkistes » antoniens[2] et celui où, changeant de tactique à la suite des troubles violents de l'Italie, il appuie les dépossédés contre les vétérans[3]. Soit, d'ailleurs, que les autres régions de l'Italie eussent été antérieurement pourvues de *III uiri agr. diuid.*[4] et qu'il fallût alors seulement songer à l'ancienne province de Cisalpine ; ou bien que, parce que le choix des villes et la procédure n'y avaient pas été fixés comme dans le reste de l'Italie, il fût utile d'y établir une magistrature spéciale ; ou bien encore qu'Octave y eût voulu donner une garantie particulière aux Antoniens[5].

D'autant plus que la pratique du triumvirat *agris diuidundis* permettait de confier d'abord à Pollion seul la responsabilité des opérations. M. J. Carcopino a, en effet, prouvé que ces commissaires alternaient annuellement dans leurs fonctions, un seul agissant au nom de l'ensemble du collège, comme il est sensible d'après l'exemple de C. Gracchus[6]. Cette charge présentait d'ailleurs d'autres traits, mis en valeur déjà depuis longtemps[7], et qui s'accordent en perfection avec la tradition des commentateurs de

Servius de Daniel peut écrire (*Buc.*, VI, 64) : (*Gallum*) *qui a triumuiris praepositus fuit ad exigendas pecunias ab his municipiis, quorum agri in transpadana regione non diuidebantur.*

1. Vell. Paterc., II, 76, 2. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 12, *s. f.* : d'où l'on peut déduire que les vétérans octaviens ne s'attendaient pas à trouver grande aide en Cisalpine.

2. Appian., V, 14; Cass. Dio, XLVIII, 6.

3. Cass. Dio, XLVIII, 6-7; Appian., V, 19.

4. Ou de commissaires de fonctions moins définies : comme Munatius Plancus dans la région de Bénévent (*CIL.*, X, 6087); L. Mummius à Lucques (v. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, I, 1. Leipzig, 1891, p. 189).

5. Servius (*Buc.* I, 70) et Junius Philargyrius (*ibid.*) semblent garder le vague souvenir de distributions de terres, *à ce moment*, en Cisalpine, à des vétérans *antoniens*.

6. Communication du 3 mars 1927 à la Société des *Études grecques* (*REG.*, XL, 1927, p. XLVIII-XLIX); cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*. Paris, 1928, p. 169 et suiv.

7. Cf. Mommsen, *Droit public romain* (trad. franç.), IV, p. 336-353 (sur les magistrats *agris dandis adsignandis*).

Virgile. Ainsi, non seulement elle n'était pas exclusive d'une autre fonction publique, mais le cumul était même fréquent : or, si l'on n'a plus le droit de considérer Asinius Pollion, à cette date, comme « légat de Gaule Cisalpine », il est du moins « légat pour Marc-Antoine » de sept légions cantonnées en Gaule Cisalpine et légalement reconnues par Octave ; il cumulera donc ce commandement, qui met véritablement en ses mains (ainsi que le démontrera la guerre de Pérouse) presque toute la vallée du Pô, avec sa commission à la division des terres. D'autre part, très souvent, la collégialité de cette fonction n'est que nominale : chacun des commissaires pouvant recevoir des attributions distinctes de celles de ses collègues ; or, justement, selon le Servius de Daniel, Cornelius Gallus était chargé d'une tâche spéciale, connexe au partage, la levée d'un tribut sur les villes que ne touchait pas la spoliation foncière[1]. Par ces deux précautions les Romains avaient sans doute cherché à éviter les conflits entre les commissaires, de façon à aboutir plus vite en une opération délicate et urgente ; mais, dans le cas présent, comme nous le verrons, le droit public romain n'atteignit pas son but.

Ainsi se résout, de la façon la plus simple, l'apparente contradiction entre les commentateurs de Virgile, qui tantôt affirment que le poète fut sauvé de la spoliation conjointement par Asinius Pollion, Alfenus Varus, Cornelius Gallus[2], tantôt font honneur de ce bienfait soit à Pollion[3], soit à Varus[4]. Mais cette indécision admet deux explications, entre lesquelles il nous faut choisir : ou bien, l'un des commissaires agissant seul au nom des trois, la tradition n'a pas su distinguer celui qui avait eu, à un moment donné, la responsabilité matérielle de l'acte ; ou bien devrons-nous penser que Virgile a été menacé deux fois d'éviction, pendant

1. Voir plus haut, p. 275, n. 3. Cette mesure équitable correspond exactement aux scrupules d'Octave, débordé à la fois par les vétérans et les propriétaires spoliés à la date que nous supposons : cf. Appian., V, 15 ; Cass. Dio, XLVIII, 8-9.

2. Donat, l. 66 et suiv. ; 275 et suiv. (Brummer) ; Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 323 (Hagen) ; Iun. Philargyr. I, *Proœm. ad Buc.*, p. 7 (Hagen) ; Id. II, *ibid.*, p. 6 (Hagen).

3. Seru. Daniel., *Buc.* IX, 11 ; Iun. Philargyr. II, *Proœm. ad Buc.*, p. 7 (Hagen).

4. Seru., *Buc.* VI, 6 ; Seru. Dan., *ibid.* ; Iun. Philargyr. I, *Buc.*, VIII, 6. — Ou même, mais avec moins de netteté, à Cornelius Gallus : Ps. Prob., *Proœm.*, p. 323.

l'activité comme triumvir *agr. diuid.* de Pollion[1], puis durant celle d'Alfenus Varus?

Si cette seconde hypothèse se vérifiait, une datation précise deviendrait possible. En effet, nos textes s'accordent à indiquer que Varus succéda à Pollion dans sa fonction de triumvir *agr. diuid.*, et après que Pollion eut été contraint par les armes à quitter la Cisalpine[2], c'est-à-dire au début (entre mars et mai?) de l'année 40, après la reddition de Pérouse. Et nous n'avons pas le droit de suspecter leur autorité, sous prétexte qu'ils ajoutent, faussement, que Varus devint, par la même occasion, « légat pour Octave » de la Gaule Transpadane[3]; car, quelle invraisemblance qu'Octave lui ait confié quelques forces militaires, si minimes qu'on les suppose, pour assurer la police d'une région si longtemps favorable aux antoniens? Ainsi les doubles fonctions de Varus en Transpadane se trouvaient correspondre exactement, comme le disent les commentateurs, à celles qu'avait revêtues Asinius Pollion l'année précédente : mais son commandement politique était occasionnel et dû aux circonstances, tandis que son tour était légalement venu de poursuivre en Cisalpine, comme triumvir *agr. diuid.*, le partage des terres aux vétérans.

*
* *

Ici, les commentateurs anciens commencent à fourmiller de confusions et de contradictions gênantes. Ayons la bonne grâce de ne pas leur en vouloir s'ils brouillent et répètent des événements minimes, dont les archives cisalpines elles-mêmes n'avaient pas dû garder le souvenir. Mais l'insuffisance de leur documentation s'aggrave de tendances systématiques qui ont parachevé ce trouble indicible : les uns se persuadaient que la première Bucolique avait été écrite avant la neuvième[4], les autres tenaient pour l'ordre inverse[5]. Querelle qu'ont renouvelée, de façon épique, les savants modernes[6]. Il faut, en effet, ne serait-ce que chacun pour

1. Du temps où Pollion était consul désigné, comme l'écrit (avec une confusion, mais d'interprétation, non de fait) Junius Philargyrius (I-II, *Buc.* IV, 3).
2. Seru. Dan., *Buc.*, VI, 6; Iun. Phil. I, *Buc.*, VIII, 6; Iun. Phil. II., *Buc.*, VI, 7.
3. Seru. Dan., *Buc.* IX, 27; Iun. Phil. I-II, *Buc.* VI, 7. Les termes employés (*praeponi*, *praeesse*) sont d'ailleurs fort vagues.
4. Explicitement : Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 3, l. 9-14 (Thilo).
5. Explicitement : Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 328, l. 1-19 (Hagen).
6. Pour l'antériorité de la Ire sur la IXe Bucolique : Przygode, A. Feilchenfeld,

soi, prendre parti entre les deux opinions, et d'autant plus que les commentateurs sont plus confus : c'est le texte de Virgile qui nous aidera à reconnaître les vraisemblances historiques, avant de s'en enrichir lui-même.

Sans reprendre de fond en comble une discussion tant de fois renouvelée, je crois, pour ma part, à l'antériorité de la neuvième Bucolique sur la première :

1° Pour des raisons de convenance : l'édition définitive des *Bucoliques* (celle qui nous est parvenue) date d'un moment où Virgile était entré dans la familiarité de Mécène[1], où il était tout « octavien » de pensée et d'intérêts; aurait-il mis en tête de son recueil une pièce qui glorifierait Octave d'une promesse restée sans effet et dont la vanité aurait obligé le poète à de nouvelles démarches?

2° Pour des raisons de vraisemblance psychologique. Dans la neuvième Bucolique, il n'est question précisément que de Varus; Octave se laisse à peine pressentir en un lointain brumeux, à travers le souvenir et la glorification de César. Dans la première, au contraire, il n'est plus question de Varus ni d'aucun autre, sauf, et en termes précis, d'Octave : ce qui est tout normal, si Virgile a échangé un protecteur faible contre un plus puissant.

3° Pour des raisons de fait. A la fin de la neuvième Bucolique, il est question d'une absence de Ménalcas-Virgile, d'un voyage chargé d'espoir[2]; ce voyage et son heureux résultat nous sont décrits au long dans la première. J'ajoute que, sur certains points, par exemple les caractères de Galatée et d'Amaryllis, la première Bucolique semble une reprise plus poussée de la neuvième[3].

Sonntag, Cartault, Gœlzer, etc... — Pour l'antériorité de la IXe : H. Nettleship, E. Krause, Jachmann, Klingner, etc... G. Thilo considère aussi cette solution comme séduisante.

1. Ce peut être une des raisons pour lesquelles les commentateurs mentionnent si souvent Mécène parmi les « sauveurs » de Virgile. Mais il put d'ailleurs intervenir en cette circonstance comme chef des « bureaux » d'Octave.

2. V. 67 : *Carmina tum melius, cum uenerit ipse, canemus.* Cf. v. 55 : *Sed tamen ista satis referet tibi saepe Menalcas.*

3. La frivole Galatée (*Buc.* IX, 38-43) et la « charmante » Amaryllis (*Buc.* IX, 22-25; cf. *Buc.* I, 5), transportées sans personnalité de Théocrite dans la Bucolique IX, deviennent dans la Bucolique I les types de la femme dépensière (*Buc.* I, 30-32) et de l'épouse économe et tendre (*Buc.* I, 30 et suiv.; 36-39 : mais toujours jointe au nom de « Tityre »). — Dans la Ire Bucolique, Mélibée reprend et développe, semble-t-il, tous les thèmes essentiels de la IXe : on comparera *Buc.* IX, 5-6 et 11-16; I, 11-19 (en conservant le vers 18 des *deteriores;* répétition vou-

Quant aux arguments qui ont été proposés pour soutenir l'ordre inverse[1], ils me paraissent surtout négatifs. Lorsqu'on affirme que, si Virgile avait gardé son domaine de Cisalpine, il en eût à coup sûr parlé dans les *Géorgiques*, on fait état d'un silence, ce qui n'a jamais passé pour une preuve; mais, au surplus, les visions de Cisalpine, même les mots « cisalpins » sont-ils rares dans les *Géorgiques*? et, de tous les modes de mutation de propriété, la spoliation légale serait-elle le seul possible?... Lorsqu'on prétend que la première Bucolique permet de conclure non à une « restitution » du domaine, mais seulement à un « maintien en possession », on joue sur les mots : comme si le texte d'un poète permettait d'aussi subtiles distinctions juridiques! comme si toute la pièce, très différente de la neuvième (qui est très « directe »), pleine d'inconséquences et de pudeurs d'expression, ne cherchait pas, au moins dans le rôle de Tityre, à voiler et à idéaliser la réalité des faits!... Mais, pour faire court, conclure ainsi, c'est ne pas tenir compte de l'*unanimité* des commentateurs anciens, qui affirment que Virgile garda son domaine par la volonté d'Octave. Quels que soient leurs préjugés et leurs faux pas, ils aboutissent tous ainsi, en bonne logique, à justifier l'ordre *Buc.* IX—*Buc.* I, auquel nous nous tiendrons, persuadé que, par la suite, il fera mieux que se défendre et se prouvera lui-même.

*
* *

Mais, considérées de ce point de vue, les deux pièces de Virgile ne font allusion qu'à une seule menace d'expropriation, au temps où Varus était en Cisalpine commissaire au partage des terres. Or, deux commentaires, confus, irritants, mais l'un de grande autorité, parlent d'une première spoliation réalisée du temps où Pollion était commissaire, donc en 41 ou dans les tout premiers mois de 40, puis annulée grâce à l'intervention d'Octave :

A. — Servius de Daniel, *Buc.* IX, 11 : « *Carmina* » *autem nonnulli quibus sibi Pollionem intercessorem apud Augustum con-*

lue, à notre avis); — *Buc.* IX, 7-10, 30-31, 56-61; I, 46-58; — *Buc.* IX, 2-4, 16; I, 63-78. Voir plus bas.

1. Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, p. 59 et suiv. Mais il faut bien dire que, le plus souvent, on suit cet ordre par routine.

ciliauerat accipiunt : quo fugato, rursus de praediis suis fuerat Vergilius expulsus.

B. — Junius Philargyrius II, *Prooem. ad Buc.*, p. 7 (Hagen) : *Inde Vergilii ager ademptus est, quem Asinius Pollio iubente Caesare restituit, in cuius honorem Bucolica scripsit.*

Le texte de Philargyrius, d'une confusion chronologique insensée[1] et de plate adulation à l'égard de l'empereur, ne sert qu'à appuyer partiellement l'indication du Servius de Daniel, qui, au contraire, résiste à la critique interne. Mais non, semble-t-il, au texte même de Virgile. En effet, dans la Bucolique IX, où apparaissent, comme maîtres de ses destins, non plus Pollion, mais seulement Varus et Octave, et qui date donc de 40 au plus tôt, on lit :

Buc. IX, 2-4 : *O Lycida, uiui peruenimus aduena nostri*
(QUOD NUMQVAM VERITI SUMUS) *ut* POSSESSOR *agelli*
diceret : « Haec MEA *sunt... »*

Ce qui ne peut vouloir dire qu'une chose : que Virgile n'a jamais eu peur, jusqu'à cette date, pour la *possession* de son domaine. Il est vrai que, dans cette même pièce, il est question d'une menace antérieure, d'ailleurs fort vague[2], que Virgile a pu détourner par ses poésies : or, on sait que ses relations avec Pollion reposèrent d'abord sur des échanges littéraires. Et un autre vers[3] pourrait aussi y faire allusion (mais c'est beaucoup moins sûr) au même fait. Ainsi nous trouvons-nous dans l'embarras entre une expression qui est nette et deux qui sont troubles. Logiquement nous devons nous en tenir, jusqu'à nouvel ordre, à la première.

Il y a cependant un moyen de les concilier et d'accorder Virgile avec ses commentateurs, en utilisant une autre donnée du Servius de Daniel (*Buc.* IX, 1) :

Sane alii ordinem huius eclogae ita exponunt : cum IMMVNITATEM AGRORVM *Vergilius impetrasset,* LIS *est exorta* DE FINIBVS *inter eum et eos qui in proximo agros acceperant.*

Il suffit de prendre *immunitatem* au sens propre (= décharge

1. ... *Tiberius Caesar Iulius et Antonius contra Cassium Brutum ciuile bellum gesserunt* ... (!).

2. *Buc.* IX, 10 : (*Audieram* ...) OMNIA *carminibus uestrum* SERVASSE *Menalcan.*

3. *Buc.* IX, 14 : *Quod nisi me quacumque* NOVAS *incidere lites* (... *monuisset* ..., *cornix*).

d'impôt ou de tribut) pour se figurer très aisément les faits comme suit. Mantoue, au temps où Pollion est triumvir *agr. diuid.*, n'est pas menacée en son territoire, mais se trouve voisine d'une ville condamnée (Crémone ou toute autre); selon le règlement que suggère la fonction confiée à Cornelius Gallus[1], les citoyens ou habitants de Mantoue sont soumis à une taxe de compensation, destinée à indemniser les Transpadans dépossédés[2] : ils n'ont donc pas à craindre en principe pour leurs champs, mais pour leur argent. C'est de cette taxe[3] que Virgile aurait obtenu la totale exemption (*omnia seruasse*), grâce à son talent de poète ou peut-être à la suite d'une action judiciaire à laquelle ferait allusion le *nouas lites* de la neuvième Bucolique, par l'autorité du seul Pollion ou qu'il eût été nécessaire d'en référer au pouvoir triumviral, représenté en Italie par Octave. Quant à la *lis de finibus* dont parle le Servius de Daniel, le plus simple serait d'admettre une contamination avec des faits postérieurs ; mais il pourrait aussi s'agir (sans que le territoire de Mantoue eût été légalement entamé) d'un de ces empiétements violents de vétérans dont parlent les historiens[4].

Les événements de la fin de 41 et des premières semaines de 40, en Gaule Cisalpine, nous échappent presque complètement. Pollion, comme les autres généraux antoniens, dut suivre plus ou moins la politique de L. Antonius. Or celui-ci avait fini par prendre le parti des propriétaires spoliés, qui, réconfortés, se défendirent eux-mêmes, et par les armes, contre l'avidité des vétérans[5]. Sans doute, la mollesse des opérations que conduisit Pollion au cours de la guerre de Pérouse[6] laisse supposer qu'il cherchait surtout à se réserver, grâce à ses légions, la Cisalpine comme un fief personnel, à l'abri du passage désastreux des troupes octaviennes[7]; mais il n'en devait que plus veiller à y sauvegarder la paix et à s'attacher la faveur des populations, pauvres ou patri-

1. Voir plus haut, p. 275, n. 3.

2. C'est à cette mesure que l'on pourrait rapporter l'anecdote sur les troupeaux d'Alfenus Varus pris en gage par Octavius Musa de Mantoue, à l'occasion d'un « tribut » imposé par Octave (*Schol. Bern.*, *Buc.* VIII, 6) : le fait, s'il est exact, est forcément antérieur à l'année 40, où Varus apparaît le maître en Cisalpine.

3. Et de toutes les conséquences qui pouvaient en résulter : hypothèque, vente partielle... Ce qui expliquerait le vague de l'expression *Buc.* IX, 10.

4. Appian., V, 13; 14. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 6; 8; 9.

5. Appian., V, 19; Cass. Dio, XLVIII, 6-7.

6. Appian., V, 31; 32; 33; 35.

7. Appian., V, 20. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 10.

ciennes, qui, dans toute l'Italie, s'étaient déclarées pour L. Antonius[1]. Avec cette vraisemblance s'accorde le texte de Virgile, qui témoigne que le poète n'éprouva aucune crainte tant que Pollion n'eut pas été remplacé en Cisalpine par Alfenus Varus. Mais quand Pérouse eut capitulé, que les chefs antoniens des armées du Nord se furent dispersés, quand surtout Octave, servi par la mort de Calenus, eut mis la main sur la puissante armée des Gaules[2], c'en fut fini des rêves de libération qu'avait pu faire naître la politique aventureuse de L. Antonius; toute l'Italie devint « césarienne », de gré ou de force[3]. Et c'est alors que Virgile courut le péril véritable dont les Bucoliques IX et I nous ont gardé le souvenir.

Ses commentateurs anciens le disent assez nettement, malgré une foule de confusions partielles qui ont troublé certains historiens; mais, si l'on veut bien chercher à *expliquer* ces confusions au lieu de s'en servir pour détruire tous les témoignages l'un après l'autre, on s'aperçoit que les indications des commentateurs remontent toutes[4] à une formule parfaitement exacte qui devait ressembler à celle-ci : « Après la guerre qu'Octave conduisit contre Antoine, allié aux meurtriers de César... » Le rédacteur supposé de cette formule n'avait sans doute pas disjoint la guerre contre L. Antonius (dite « de Pérouse ») et celle contre Marc-Antoine (qui aboutit à la convention de Brindes) : c'était son droit. Il n'avait pas précisé quels étaient ces anti-césariens auxquels, avec félonie et reniant le passé, s'étaient alliés les antoniens; nous les connaissons et pouvons nommer Domitius Ahenobarbus et Sextus Pompée[5]. Mais cette brièveté trop lapidaire allait devenir chez les commentateurs successifs, bavards et pédants, dominés par l'impatience humaine d'étaler leurs connaissances mal digérées et par le désir pédagogique de tout préciser, la source des plus surpre-

1. Appian., V. 24; cf. 27 et 29.
2. Appian., V, 51.
3. Cass. Dio, XLVIII, 15.
4. Sauf celles qui, sans inexactitude, mais très vaguement (par prudence?) se contentent de fixer *l'origine* des spoliations, soit la bataille de Philippes : Donat., l. 68 s. (Brummer); Iun. Philarg. II, *Proœm. ad Buc.*, p. 7 (Hagen).
5. Appian., V, 52; 53; 55; 56 (cf. 62). Déjà avant l'entrevue de Bologne, l'attitude d'Antoine choquait les purs césariens (Appian., III, 12 et 15). On sait qu'au siège de Pérouse les soldats d'Octave timbraient leurs balles de plomb du nom *Diuos Iulius* (*Eph. Ep.* VI, p. 65, 77-78) et qu'Octave égorgea, en guise d'expiation, l'aristocratie pérugine sur un autel dédié à Jules César.

nantes affirmations. Parmi les anti-césariens auxquels s'allie Antoine, ils citent[1] en bloc les *percussores patris* (i. e. *Caesaris*), plus précisément, bien entendu, Cassius et Brutus ; et l'erreur devait se répéter mécaniquement, tant elle semblait raisonnable ; résultat : la spoliation de Virgile se trouvait reportée entre la guerre de Modène et la bataille de Philippes (43-42). Mais certains de ces grammairiens ne connaissent comme guerre entre Octave et Antoine que celle d'Actium[2] : nous voilà dix ans plus tard, vers 32-30. D'autres, moins sûrs de leur science historique, et dont l'autorité se confirme ainsi, se refusent à préciser[3]. Il en est enfin qui ont vu clair (ou ont utilisé une glose excellente, bien qu'insuffisante), et qui mentionnent sans ambages la guerre de Pérouse[4]. Ne faut-il pas compter parmi eux le Pseudo-Probus[5], qui, au début de sa préface, semble bien vouloir parler de la « première guerre civile (entre Auguste et Antoine) après celle de Modène » ?

Ps.-Prob., *Prooem ad Buc.*, p. 323, l. 6-9 (Hagen) : (*Vergilius*) *in belli ciuilis tempora incidit, quod Augustus aduersus Antonium gessit,* *PRIMUMQUE BELLUM VETERANIS POST MUTINENSE, *postea restitutus beneficio Alpheni Vari, Asinii Pollionis et Cornelii Galli...*

En tout cas, même mutilée, la phrase ne méritait pas les audacieuses « restaurations » modernes qui lui font dire « la guerre de Modène[6] » ! — Ainsi s'expliquent et s'unifient les discords, sans qu'on ait besoin de rejeter, sans les entendre, les textes parfois bizarres des commentateurs.

M. Kromayer place, sans préciser (mais toute précision est impossible), le refoulement des généraux antoniens hors d'Italie ou

1. Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 2, l. 25 et suiv. (Thilo) et *Buc.* IX, 28; Iun. Philarg. I, *Proœm. ad Buc.*, p. 6 (Hagen).

2. Seru., *Buc.* IX, 11 et 67; Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 327, l. 26 et suiv. (Hagen).

3. Seru. Dan., *Buc.* IX, 28 : *Schol. Bern.*, 29.

4. Iun. Philarg. I-II, *Buc.* VI, 7; Iun. Philarg. I, *Buc.* VIII, 6.

5. Ailleurs, il est vrai, il se trompe : voir plus haut, n. 2. Mais ces commentateurs sont surtout des compilateurs, qui peuvent noter, à propos d'une seule difficulté, des solutions diverses : ainsi, sur ce point, Servius (voir plus haut, n. 1 et 2).

6. Restitution de Keil : ... *primumque post Murinense bellum ueteranis agri eius distributi sunt, postea ...;* — de Hagen : ... *primumque post Mutinense bellum ueteranis eius ager distributus, postea...* — Je préférerais admettre, après *Mutinense*, une lacune commençant peut-être par un autre *primum*.

sur les côtes orientales de l'Italie entre avril et juillet 40[1]; il vaudrait sans doute mieux écrire entre mars et juin, et même avant juin. Pollion semble avoir encore rôdé aux portes de la Cisalpine vers la fin juin[2]; mais certainement la police et le partage des terres en Transpadane étaient déjà aux mains d'Alfenus Varus, qui procédait sans ménagement. Si Crémone n'avait pas jusque-là été soumise aux confiscations, elle le fut alors[3]; et comme son territoire ne suffisait pas à la masse des vétérans (un afflux d'octaviens?), on entama celui de Mantoue. En deux étapes : d'abord sous forme régulière, sinon légale, en réservant autour de la ville une zone de 3,000 pas; puis, sans justification d'aucune sorte, en prenant sur cette zone même, ce qui réduisit la « malheureuse Mantoue » aux marais qui baignaient ses murs[4]. La responsabilité de la première mesure semble avoir incombé à Octave, bien que les commentateurs, par un prudent loyalisme, gazent sur ce point[5]; mais la seconde est toute à la charge d'Alfenus Varus qui, soit par faiblesse laissa agir le *limitator* Octavius Musa, soit par vengeance personnelle donna lui-même les ordres[6] : si gênés qu'ils soient pour condamner un homme auquel est dédiée la VIe Bucolique, les commentateurs qualifient durement l'*iniquitatem Alfeni Vari*[7]. Ainsi sévissaient sur leur propre patrie, comme des conventionnels fanatiques de la Montagne, Alfenus Varus de Crémone[8] et Octavius Musa de Mantoue!

C'est au second empiétement seulement que Virgile, qui, jusque-là, n'avait pas craint pour ses propriétés, fut atteint par la

1. Kromayer, *Hermes*, XXIX (1894), p. 562.

2. On pense d'ordinaire qu'il s'était replié en Apulie (cf. A. Piganiol, *La Conquête romaine*, p. 431); plutôt, à notre avis, du côté de Ravenne (cf. Appian., V, 50), d'où il pouvait à la fois traiter avec l'amiral Domitius Ahenobarbus (Id., V, 50 et 61) et rester, dans une certaine mesure, en communications avec l'armée antonienne des Gaules, commandée par Calenus (Id., V, 61; cf. 51). — Quant à la date, elle se détermine approximativement, comme antérieure au voyage d'Octave en Espagne et en Gaule (où il s'assura les légions de feu Calenus) : or, Octave était de retour à Rome avant la fin du printemps (Appian., V, 51; 53 : cf. 52).

3. C'est ce que disent les commentateurs.

4. Seru. Dan., *Buc.* IX, 10.

5. Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 2 (Thilo); Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 327 (Hagen). Cf. Iun. Philarg. I, *Buc.* I, 70.

6. Seru. Dan., *Buc.* IX, 7; *Schol. Bern.*, *Buc.* VIII, 6 : donc des commentaires très autorisés. Voir Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, p. 37-38.

7. Seru. Dan., *Buc.* IX, 10; *Schol. Bern.*, *Buc.* VIII, 6, p. 815 (= Iun. Philarg. I-II, ad loc.).

8. Varus avait d'ailleurs aussi des propriétés sur le territoire de Mantoue.

spoliation[1]. L'affaire et ses suites, ce fut un ensemble de faits brutaux, rapides, confus dans le détail peut-être pour les acteurs eux-mêmes, et d'importance nulle au milieu des événements qui secouaient alors l'Italie. Même s'ils ne trébuchaient pas à tout moment sur une anecdote suspecte ou une interprétation d'un symbolisme effarant, tous les commentateurs sembleraient condamnés par la quasi-impossibilité d'une enquête précise faite après coup sur cette question. Par chance, les Bucoliques IX et I nous aident non seulement à contrôler leurs dires, mais parfois même à extraire de leurs racontars quelques parcelles de vérité nouvelles.

Brusquement pris de peur à l'annonce des prochaines mesures de Varus, Virgile a commencé un poème suppliant au triumvir *agris diuidundis*[2]. Il n'avait pas encore eu le temps de l'achever lorsque le malheur le frappa. Il ne paraît pas qu'il fut dépouillé d'un seul coup entièrement. Des commentateurs nous parlent d'une sorte de « condominium », Virgile restant le co-propriétaire, l'associé ou le colon-métayer d'un vétéran nommé Clodius, ou peut-être Arrius[3] : ce genre de spoliation partielle ou mitigée était conforme aux intentions d'Octave, dont le dessein ne pouvait être de multiplier autour de lui le nombre des désespérés[4]. Si proche de la ville que fût le domaine, le vétéran sans doute ne venait pas souvent à la campagne; il préférait attendre tranquillement à Mantoue qu'on lui apportât des redevances et « suffrages » qui lui étaient dus[5]. Mais quand il se rendait à Andes ou quand Virgile

1. Pour la localisation du domaine de Virgile, à 3.000 pas au plus des murs de Mantoue, nous nous en tenons à la belle discussion de G. Thilo (*Neue Jahb. f. Phil. u. Paedag.*, CLI, 1894, p. 290 s.), malgré l'hypothèse de M. R. S. Conway (*Manchester Guardian* du 9 novembre 1922; *Bull. of the John Ryland library*, VII, 2. Manchester, 1923. — Suivi par H. J. Rose et Miss L. Winstanley, *The scenery of Vergil's Eclogues*, dans *Aberystwyth Studies by members of the University College of Wales*, IX, 1927, p. 1-16), qui le place à Calvisano, en vue des Alpes d'Adamello, à une trentaine de milles de Mantoue (cf. l'indication, isolée, de Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 323, Hagen).

2. *Buc.* IX, 26-29.

3. *Schol. Bern.*, p. 827; Iun. Philarg. I-II, *Buc.* IX, 1. Le *communis ager*, dont parlent les Scholies de Berne (*loc. cit.* et *Buc.* IX, 14), autorisent peut-être à lire le texte mutilé de Junius Philargyrius I, *Buc.* IX, 6, soit : ... *<ob> sa<t>a commissa* ...; soit : ... *<ob> saxa comm<uni>a.*

4. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 8-9. C'était, bien entendu, ne contenter personne; mais comment indemniser pécuniairement les dépossédés (Cf. Appian., V, 12 et 15)? — Voir Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, p. 37 et suiv.

5. Verg., *Buc.* IX, 6.

essayait de se défendre juridiquement contre ses exigences[1], à quelles violences ne fallait-il pas s'attendre! Tant et si bien que, menacé de mort par le soudard, lui et son serviteur de confiance[2], non soutenu par Alfenus Varus sur lequel il avait compté[3], Virgile se décida à ne pas poursuivre les procès devant la juridiction du commissaire aux partages, qui lui avait donné tort[4], et à recourir à l'appel suprême, devant le triumvir constituant, Octave. La IXe Bucolique nous décrit ce moment d'angoisse où, la justice et la violence étant en conflit, tout semble encore à espérer en droit, alors que tout semble perdu en fait[5].

L'idée de s'adresser à Octave n'était peut-être pas venue spontanément à l'esprit du poète. Il y a toutes chances pour que ce soit Cornelius Gallus qui l'ait décidé à cette démarche. En tant que triumvir *agr. diuid.*[6], il connaissait les voies de droit, leurs possibilités et leurs difficultés; il devait être frappé de l'injustice par quoi les Mantouans, après avoir déjà contribué en argent, se trouvaient maintenant spoliés de leurs champs; enfin, qu'il eût alors mené à terme ou seulement commencé l'évolution qui, de partisan d'Antoine, allait faire de lui un octavien et lui acquérir, à un degré exceptionnel, la confiance d'Auguste, il était tout désigné pour encourager Virgile à suivre la même voie. De fait, il prit position, et avec violence, contre Varus au bénéfice des

1. Seru. Dan., *Buc.*, IX, 16. Cf. Sueton. Donat., 20 (*in altercatione litis agrariae*); Iun. Philarg. I, *Proœm. ad Buc.*, p. 7 (Hagen). Mais Donat mêle, sans doute indûment, Mécène à l'aventure.

2. Verg., *Buc.* IX, 16.

3. *Schol. Bern.*, p. 829; cf. Iun. Philarg. I, *Buc.* IX, 21. Sur les textes discordants, voir plus bas.

4. C'est ainsi que nous rendons compte de deux expressions très précises de la IXe Bucolique : v. 14 : *nouas incidere lites*, où il s'agirait d'un « appel » (mal expliqué par Seru., *ad loc.*); — v. 5 : *uicti* : à prendre dans le sens de condamnation judiciaire. — Cette condamnation avait-elle donné la « possession » de tout le domaine au vétéran (cf. v. 3 : *possessor agelli*; — 4 : *haec* MEA *sunt; ueteres, migrate*, COLONI)? C'est bien possible; mais sous réserve d'appel.

5. De là l'exact compte-rendu de la situation (en remplaçant *reuertens* par *profectus*) donné par Servius (*Buc.* IX, 1; cf. 23).

6. La besogne un peu spéciale à laquelle il était attaché en cette qualité (levée d'une contribution en argent sur les « cités » dont le territoire échappait au partage) ne lui donnait sans doute pas la même autorité dont jouissaient Pollion et Varus; mais elle lui assurait une certaine indépendance à leur égard et le rendait moins impopulaire auprès des Cisalpins; sans doute exerça-t-il *effectivement* ses fonctions pendant les deux années où Pollion et Varus se succédèrent au partage des terres.

Mantouans[1] : ce qui a l'avantage à la fois de confirmer la responsabilité d'Alfenus Varus en cette occasion et de justifier la pensée et jusqu'aux termes du Pseudo-Probus[2] : ... *Insinuatus* (*Vergilius*) *Augusto per Cornelium Gallum, condiscipulum suum* (?), *promeruit ut agros suos reciperet...*

Une fois décidé à cette démarche désespérée, Virgile rédigea, apparemment très vite, avec des fragments tirés de ses cartons[3], cette IXe Bucolique, si touchante malgré son artifice, et qui mêle à la douloureuse expression de son angoisse et de son attachement au sol cisalpin de gauches flatteries à l'égard des « césariens », de qui dépendait son sort[4]; et il prenait bien soin, en la rédigeant, d'amortir l'âcreté de son désespoir, pour ne pas heurter le maître ombrageux, et lui-même plein d'incertitudes, qu'il allait aborder. Il partit avec, pour recommandation, ce don de lui-même. Il dut arriver à Rome dans l'éclat brûlant de la seconde quinzaine de juillet[5]; à cette saison, la ville a un aspect grandiose et fatal, qui

1. Serv. Dan., *Buc.* IX, 10 (date incertaine). Cf. les absurdités de Junius Philargyrius (I-II, *Buc.* I, *Proœm.*), qui ont l'avantage de nous montrer en Cornelius Gallus un représentant (lire : un défenseur) des Cisalpins spoliés.

2. Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 327 (Hagen) : ce qui ne l'empêche pas (p. 323), puisque Gallus était l'un des triumvirs *agr. diuid.*, d'attribuer à l'ensemble du collège le salut de Virgile : fiction normale. — Voir aussi : Iun. Philarg. I-II, *Buc.* IX, *proœm. : Lycida Cornelius Gallus, Virgilius Mœris.* Une « clef » qui n'ouvre rien; mais l'aurait-on fabriquée si, en cette occasion, Virgile et Gallus n'étaient apparus « alliés »?

3. Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, p. 362. M. Cartault a prouvé, il me semble, que Virgile a introduit dans la trame de sa pièce des fragments de dates diverses. J'ajoute deux remarques : 1° Le cadre, emprunté aux *Thalysies* (*Id.* VII) de Théocrite, qu'il a mises à contribution au moins dès la Buc. II, est un passe-partout commode et vite choisi. — 2° Virgile, très connu comme poète en Cisalpine (v. 17-20), a tenu à présenter à Octave une sorte d' « échantillonnage » de son talent : dans ce choix, très conscient, figurent une imitation originale d'un passage rustique de Théocrite (v. 23-25): un placet de courtisan à Varus (v. 27-28); une imitation d'un passage mythologique-idyllique de Théocrite, avec couleur « catullienne » (v. 39-43); une poésie à tendance religieuse et prophétique, qui est en même temps une flatterie pour Octave (v. 46-50). Le tout, très habilement disposé, et rehaussé par le sentiment personnel, donne une idée presque complète du « lyrisme pittoresque » varié, qui est la découverte propre de Virgile et, à cette date, son inspiration depuis plusieurs années peut-être.

4. Varus, qu'il ne veut pas s'aliéner (v. 27-29); et Octave, à travers son père adoptif, Jules César (v. 46-50). Cf. Iun. Philarg. I, *Proœm. ad Buc.*, p. 6 (Hagen). Cette intention est d'autant plus certaine que Virgile se donne à lui-même dans la Bucolique IX le nom de Ménalcas, par lequel il se désigne aussi expressément dans la Bucolique V (v. 85-87) : or, on est à peu près d'accord pour admettre l'ancienne opinion des commentateurs qui voient dans le Daphnis de cette dernière pièce une allégorie de César, figuré comme héros agricole (cf. *Buc.* IX, 46-50).

5. Octave, de retour des Gaules et avant de se porter au secours de Brindes, dut

marqua profondément l'âme du poète, toute vibrante d'inquiétude et d'espoir[1]. L'entrevue entre Virgile et Octave eut la durée d'un éclair : le triumvir, perdu d'intrigues, n'avait pas de temps à perdre[2]. Les bureaux se chargèrent du reste, et Virgile, joyeux, revint vers les vergers de Cisalpine, lourds de fruits[3].

La bienfaisance d'Octave, toute platonique, n'allait pas, bien entendu, se perdre entre les mains des commentateurs, tout intoxiqués du désir de flatter l'ancêtre des dynasties impériales et trop heureux de joindre en leur admiration Auguste et Virgile[4]. Si vaine qu'elle risquât d'être, elle n'apparaît cependant pas sans mérite, étant donné la situation politique : même disposant de quarante légions, Octave n'était pas sûr de tenir tête à Antoine.

*
* *

Le remerciement de Virgile, cette illustre Ire Bucolique, est un monstre. Heureux les enfants qui peuvent goûter sans arrière-pensée le contraste mélancolique entre Tityre, assis en paix sous le hêtre, au bord de ses champs, et Mélibée qui, chassé de sa patrie, pousse devant lui ses chèvres dans le crépuscule ! Dès que l'on a songé à l'étrange complexité de ce Tityre, qui représente à

séjourner à Rome environ du 15 juillet au 15 août (Kromayer, *Hermes*, XXIX, 1894, p. 556 et suiv. et 562). Un détail rustique, noté par Virgile dans *Buc.* IX, 60-61, l'émondage d'été (*hic, ubi densas | agricolae stringunt frondes...*), établit la concordance entre le séjour d'Octave à Rome et le voyage de Virgile; cf. Varro, *Rer. Rust.*, I, 33 : *quinto interuallo inter caniculam* (19 juillet) *et aequinoctium autumnale oportet stramenta desecari et aceruos constitui, arata offringi, frondem caedi, prata inrigua iterum secari* (cf. Columell., VI, 3 : les feuillages d'*orme*, de frêne et de peuplier, pour la nourriture des bœufs, se récoltent « à maturité » depuis les calendes de juillet jusqu'à ceux de novembre. Voir aussi Cato, *A. C.*, 54, 3, recoupé par Varro, *R.R.*, I, 31, 4. — On remarquera d'ailleurs que la coupe et l'émondage des arbres se pratiquaient en Italie à la lune décroissante, c'est-à-dire à des dates chaque année variables. La récolte des feuilles d'orme se faisait encore au siècle dernier, en Berry, pendant l'été). — La mention des fruits mûrs, *Buc.* I, 37, pourrait nous engager à retarder plutôt l'absence de Virgile (première quinzaine d'août); la nécessité de lui trouver, entre son retour et la paix de Brindes (début de septembre), le temps d'écrire la Ire Bucolique, sans compter les autres embarras dont nous parlerons plus loin, tendent plutôt à nous la faire avancer (deuxième quinzaine de juillet).

1. Verg., *Buc.* I, 19 (20) et suiv.

2. Id., *ib.*, 42 (43)-45 (46).

3. Id., *ib.*, 37 (38). Cf. *Buc.* IX, 48-49 (si on accorde quelque crédit à Seru., *Buc.* IX, 48).

4. Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 2 et 3 (Thilo); Seru. Dan., *Buc.* IX, 50; *Vita Bern.; Schol. Bern.*, *Buc.* I, 1, p. 749; Ps. Prob., p. 327 (Hagen); Iun. Philarg. I-II, *Proœm. ad Buc.*, p. 6 et 7 (Hagen).

la fois Virgile, un Mantouan idéalisé et un vieil esclave tardivement affranchi, on cesse de se livrer à l'harmonie suivie des vers, on éprouve comme une irritation et le besoin de résoudre des contradictions, qui apparaissent, à mesure, de plus en plus nombreuses. Par bonheur, le travail critique des modernes n'a pas été vain, et, quelque ardeur que mette chacun d'eux à défendre son propre point de vue, il me semble que tous vont nous aider, chacun pour sa part, à déterminer quand et comment Virgile composa cette pièce.

J'avoue que, plus j'examine le personnage de Tityre, plus je penche à l'hypothèse d'E. Bethe[1], qui reconnaissait en cette partie du poème l'utilisation d'une « pastorale » antérieurement écrite. Ce qui m'y engage, c'est moins encore la multiplicité d'aspects de Tityre que le caractère peu sympathique et, au fond, peu virgilien que révèlent ses paroles : un homme sans fermeté, livré aux femmes, nonchalant et jouisseur, foncièrement égoïste, malgré l'offre de pure politesse, et d'ailleurs tardive, qu'il fait à Mélibée de passer la nuit auprès de lui. Et cette médiocrité éclate d'autant plus que Mélibée, élégiaque résigné, mais limpide, pitoyable et sans envie, est beaucoup plus proche du Virgile que nous aimons à nous figurer : non peut-être sans quelque illusion... Du point de vue technique aussi, Bethe nous semble mieux que les partisans traditionalistes de l'unité[2] rendre compte des procédés de Virgile à cette date : il est certain qu'il pratiquait sans retenue la « contamination », non seulement de ses modèles, mais de ses propres inspirations, quelque diverses et inconciliables qu'elles parussent. Ce n'est pas à dire que Bethe soit inattaquable ; sa solution est trop simpliste et trop brutale ; et il a rencontré des adversaires, plus « impressionnistes », qui ont su montrer avec beaucoup de délicatesse l'unité sentimentale dont le poète a enveloppé les éléments plus ou moins adroitement fondus de son Églogue[3]. Mais ces éléments, quels sont-ils? Que nous ap-

1. E. Bethe, *Rhein. Mus.*, XLVII, 1892, p. 577 et suiv.

2. Leo, *Hermes*, XXXVIII, 1903, p. 1 et suiv.; G. Rohde, *De Vergili eclogarum forma et indole* (*Klass.-Philol. Studien*, de F. Jacoby, 5). Berlin, 1925 (Diss. Marburg).

3. D'abord Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, Paris, 1897, p. 343. Plus nettement Jachmann, *Neue Jahrbücher*, 1922, p. 110 et suiv. (la libération d'un esclave est « sentimentalement » du même ordre que la récupération d'un domaine qu'on a cru perdu); et surtout F. Klingner, *Virgils erste Ekloge* (*Hermes*, LXII, 1927,

prennent-ils? Nulle réponse : sauf la tentative de Bethe, qui ouvre, nous semble-t-il, la seule voie d'investigation possible à qui étudie la *composition* de la Bucolique.

Il reste, en effet, presque inexplicable que, dans une pièce de remerciement adressée à un bienfaiteur très puissant et à peine connu encore, dans une pièce qui, par conséquent, même si elle n'était pas écrite tout à loisir, devait être particulièrement soignée, Virgile ait si peu dominé sa matière et laissé subsister de si choquantes inconséquences. La part faite à la « technique » de Virgile, et même à un certain épuisement de son bucolisme à cette date[1], on est loin d'avoir tout élucidé. Le nom de Tityre permet d'aller plus avant : grec et même dorien, et d'âpre senteur (τίτυρος, le bouc), il jure avec la mollesse nonchalante du personnage et avec l'originalité latine du thème. Serait-ce l'indice d'un travail de libération poétique encore inachevé, encore empêtré de souvenirs théocritéens? Tityre apparaît déjà, joint à Amaryllis, dans un « fragment » de la IXe Bucolique, qui est une traduction presque mot pour mot de Théocrite[2]; mais, si Amaryllis y est (peut-être) l'aimée de Virgile, Tityre n'y représente point Virgile. C'est là pourtant, il nous semble, qu'il faut chercher l'ébranlement initial, à partir duquel s'organisa la Ire Bucolique. Des réminiscences du poète lui-même en lui, surtout auditives, plus spécialement aisées donc sur des noms propres, la thèse patiente de Roiron[3] en a fourni une foule d'exemples. Le Tityre de la IXe Bucolique, tout sicilien et par suite de naissance peut-être assez reculée dans l'œuvre de Virgile, en a rappelé au poète un autre, plus neuf en tout, l'ancien esclave lent à amasser un pécule qui

p. 129-153). M. Klingner retrouve dans la Ire Bucolique certains des traits les plus nets de l'esprit virgilien à cette date : le penchant à solliciter la curiosité du lecteur sans lui présenter aucune solution nette; une attention plus forte au mouvement psychologique qu'aux réalités extérieures; une sorte d'incapacité à concilier la pastorale, la bucolique théocritéenne, le réalisme et son point de vue personnel du moment. Tout cela me paraît très fin et très exact; mais ne résout pas la question essentielle du « processus de composition ». — Edm. Remy, *La Ire Églogue de Virgile* (Louvain, 1910), ni R. Waltz, *La Ire et la IXe Bucoliques* (*Revue belge de phil. et d'histoire*, VI, 1927, p. 31-58), n'apportent rien de nouveau.

1. Voir les Buc. VII et VIII, qui révèlent un effort de renouvellement, parfois malheureux.

2. *Buc.* IX, 23-25. Cf. Theocrit., *Id.* III, 1-5. M. A. Waltz remarque, avec beaucoup de justesse, que *delicias... Amaryllida nostras* (v. 22) doit traduire le χαρίεσσ' Ἀμαρυλλί de Théocrite (vers 6).

3. F. Roiron, *Étude sur l'imagination auditive de Virgile*. Paris, 1908.

figure au centre même de la Ire Bucolique[1]; celui-ci se trouvait aussi lié, et autrement que par le hasard d'une juxtaposition récente, à une Amaryllis, dont les vertus ménagères et l'âpreté paysanne s'accommodent fort mal de ce nom coquet : elle est Italienne, comme son mari, le grisonnant Tityre. Seulement, lorsque Virgile voulut réutiliser cet essai dans son remerciement à Octave, l'Amaryllis de la Bucolique IX, « délices » des poètes mantouans, avait attaché au nom grec un éclat de beauté, qui ne pouvait se perdre si vite : elle en fit don généreusement à l'économe et fidèle épouse du vieil esclave, surprise d'être chantée pour ses grâces physiques, *formosam Amaryllida*[2]... Tityre devait l'être encore davantage d'exprimer la reconnaissance d'un jeune poète de trente ans!

Ainsi nous représenterons-nous les choses : autour d'un passage, de rédaction antérieure, d'ailleurs fort court (v. 27-35), mais d'une extrême précision dramatique, Virgile a organisé la figure de Tityre que nous présente la Ire Bucolique. L'esquisse primitive était nette, originale et réaliste. Pour l'élargir et la rendre capable d'exprimer ses sentiments de juillet-août 40, Virgile a dû l'estomper, pour ainsi dire, de plus en plus en allant vers les bords; le caractère de Tityre, en rayonnant de ce centre artificiel, se contaminait de quelques traits virgiliens : goûts poétiques, volupté délicate et nonchalante, puisque, aussi bien Tityre se chargeait d'être Virgile auprès d'Octave... Et il en résultait cette impression trouble, et même équivoque, qui frappe plus ou moins tous les critiques.

Mais pourquoi avoir choisi un noyau de cristallisation aussi imparfait? Je suppose qu'on en peut demander compte à la timidité, ou plutôt à la pudeur native de Virgile. Même dans la IXe Bucolique, si directe et d'une émotion si dépouillée de prestiges, il n'avait pas osé se mettre en scène directement. Ici, il le faut, et il en est gêné; à peine a-t-il abordé le lyrisme personnel qu'il recule devant les audaces nécessaires du genre. Virgile s'avance très lentement, et comme de biais, dans les voies nouvelles qui le tentent[3]. Il a donc cherché une équivalence à son

1. *Buc.* I, 27-35 (numérotation commune, bien que nous considérions comme probable l'authenticité du vers 16 *bis*. Voir plus bas, p. 294, n. 4).

2. *Buc.* I, 5.

3. On trouvera dans Klingner (*art. cité*, p. 151-153) un excellent exemple de ce

soulagement et à son bonheur ; et il a cru la trouver (non sans une sorte d'emphase courtisane) dans la joie de l'esclave qui a longtemps attendu la liberté et qui en jouit enfin[3]. Le pittoresque Tityre qui, flanqué de sa rustique Amaryllis, gisait sans emploi dans un carton, devenait possible — et même providentiel. Mais Virgile, bien entendu, ne serait-ce que par dignité personnelle et par égard pour Octave, devait, en l'employant, le modifier et faire entendre qu'il s'agissait pour lui d'un autre bienfait plus délicat qu'un affranchissement d'esclave.

Il y a réussi non seulement par les sous-entendus maladroits du rôle de Tityre, mais par l'antithèse des malheurs très réels dont est victime son compatriote Mélibée. Tous les vers que le poète prête à Mélibée sont d'une émotion directe et profonde ; et nul, certes, ne taxera d'exagération la remarque de M. Cartault : « L'Églogue est un duo ; à côté du remerciement, la protestation, qui tient autant de place que lui ; elle s'exprime en termes énergiques, dans lesquels Virgile a mis autant d'âme que dans le remerciement lui-même[2]... » Je trouve même qu'il en a mis bien plus ; et que par là se pose un problème aussi important que celui, tant rebattu, du caractère de Tityre. A parler franc, ce rôle de Mélibée, tout entier, est la seule partie vraiment supérieure de la Ire Bucolique, celle qui en fait le charme éternel. Et il se trouve aussi qu'il exprime beaucoup plus que celui de Tityre la sensibilité virgilienne, nous l'avons vu. Or, comment se fait-il que, ce personnage sensible et net étant psychologiquement Virgile, ce soit Tityre, avec sa physionomie trouble, qui fasse les gestes de Virgile ? Un tel dédoublement est-il concevable ? Car, pour naturel ou artistique, il ne l'est pas.

On pourrait supposer que Virgile, encore tout secoué par les périls qu'il avait courus, et plein de pitié pour ses malheureux compatriotes, désira leur rendre service en dépeignant leur misère de façon touchante dans son remerciement à Octave. Et, faisant pour ainsi dire cadeau de toute sa sensibilité aux dépossé-

genre de progrès, celui des progrès de l' « apothéose césarienne » dans les Bucoliques (*Buc.* V, 56 et suiv.; peut-être *Buc.* IV; *Buc.*, IX, 46-50; *Buc.* I). Les dates relatives de ces pièces sont, à notre avis, sujettes à révision (en particulier *Buc.* IX, 46-50, peut être antérieure à *Buc.* V, et *Buc.* IV, est postérieure à *Buc.* IX et I) : mais les avances et reculs du poète n'en sont que plus sensibles.

1. Cf. Jachmann, *art. cité*.

2. *Étude sur les Bucoliques*, p. 344.

dés, il les fit parler comme lui-même n'aurait peut-être pas osé parler en son propre nom : avec netteté, couleur, véhémence... — Mais pourquoi la plainte de Mélibée ne serait-elle pas celle de Virgile lui-même au moment où il se crut dépouillé à jamais de son domaine, c'est-à-dire juste avant son voyage à Rome? Elle rend tout à fait le même son que les parties personnelles de la IXe Bucolique, qu'il s'agisse des tristesses d'exil, de l'horreur du soldat grossier, ou de cette terre natale que Virgile n'a jamais tant aimée ni si bien regardée, dont il n'a même jamais aussi subtilement joui qu'au moment où il dut la perdre[1]. Elle fait même l'effet d'une réplique plus brutale, mais aussi plus poussée, avec des développements plus « massés », de cette Bucolique IX; non pas, je pense, qu'elle ait été écrite après elle; mais parce que Virgile, présentant à Octave un placet, était obligé d'y adoucir l'expression de son désespoir.

Entre ces deux hypothèses, nul doute que le choix ne soit presque impossible. Je crois pourtant qu'un indice au moins permet de préférer la seconde. On connaît le célèbre passage sur « l'astre de César », que Virgile, par flatterie, inséra sur la fin de la IXe Bucolique :

46-50 : *Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus?*
Ecce Dionaei processit Caesaris astrum,
astrum quo segetes gauderent frugibus et quo
duceret apricis in collibus uua colorem.
Insere, Daphni, piros; carpent tua poma nepotes.

M. Cartault pensait que ce fragment avait pu être écrit dès l'année 43, lorsque parut à Rome cette comète dont Octave sut tirer si bon parti pour la mémoire de son oncle et son propre avancement politique[2]. L'idée est fort défendable. En tout cas, ces quelques vers sont antérieurs à la composition définitive de l'Églogue, qui, dans sa trame, accueillit divers « échantillons » poétiques propres à faire goûter le jeune poète au triumvir[3]. Or, écoutons maintenant, dans la Ire Bucolique, la lamentation de Mélibée[4]; nous y retrouverons, en une parodie douloureusement

1. *Buc.* I, 11-18; 46-58; 63-78. Cf. *Buc.* IX, 5-6 et 11-16; 7-10, 30-31 et 56-61; 2-4 et 16.

2. Cartault, *Étude sur les Bucoliques*, p. 18 et 362.

3. Voir plus haut, p. 288, n. 3.

4. Cette hypothèse, d'une composition presque simultanée de la IXe Bucolique et du rôle de Mélibée dans la première, expliquerait aussi la répétition à peu près

ironique, ces emblavures, ces vignes et ces poiriers entés en lesquels le Cisalpin avait mis tant d'espoir :

70-73 : *Impius haec tam culta noualia miles habebit,*
barbarus has segetes. En quo discordia ciues
produxit miseros! his nos conseuimus agros!
Insere nunc, Melibœe, piros, pone ordine uites...

Ainsi se plaint un fidèle déçu dans sa foi. En l'espèce, les Cisalpins, très attachés à César et à son souvenir, avaient pu, fort bonnement, croire pendant des mois qu'Antoine, Octave et Lépide représentaient conjointement l'idée césarienne; après la guerre de Pérouse, déçus de ce côté, ne pouvaient-ils au moins espérer qu'Octave leur garderait l'affection du dictateur, son père adoptif? C'était bien mal apprécier sa froideur politique et les nécessités qui le pressaient. Mais supposons que Virgile, près d'être dépossédé, retrouve dans ses papiers le fragment sur l' « Astre de César » : la réaction du désespéré se traduira amèrement dans les vers de la Ire Bucolique que nous venons de citer. Qu'il lui vienne au contraire l'espoir d'intéresser Octave à son sort, il a suffisamment fait sous Pollion l'apprentissage de la vie mondaine pour sentir que cet ancien couplet d'un césarien naïf ornera avec avantage sa supplique (la IXe Bucolique).

Quelque lassante, et presque ridicule, que soit la besogne de mettre un poème en morceaux pour les étiqueter chacun à part, osons formuler l'hypothèse : en ses parties essentielles[1], le rôle de Mélibée fut écrit en même temps que la Bucolique IX, ou plutôt un peu avant; il est personnel et chargé des mêmes vertus d'émotion. Et il a été si peu remanié dans la mise en œuvre définitive (Bucolique I) qu'on y retrouve, paradoxalement, Virgile plus que dans le personnage de Tityre.

Mais, si cette étude interne de la pièce est exacte, elle apporte à notre projet une précision intéressante. La Ire Bucolique a été composée presque aussi vite que la neuvième, de pièces, elle aussi, et de morceaux, mais encore plus mal cousus : une esquisse de pastorale réaliste latine; une plainte personnelle de Virgile dépossédé. Entre quoi l'éloge emphatique et vague d'Octave s'est casé.

textuelle d'un vers, que l'on condamne ordinairement (sans raison suffisante) dans la Ire Bucolique : *Buc.* IX, 15 : ... *ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix;* — — *Buc.* I, 16 *bis* : *Saepe sinistra caua praedixit ab ilice cornix.*

1. *Buc.* I, 12-17; 64-78. Le couplet 46-58, au contraire, a été remanié.

Et qu'y aurait-il d'extraordinaire à cette singulière mosaïque? Dans ce tourbillon d'événements, il fallait se hâter de remercier le bienfaiteur; et Virgile ne connaissait pas assez Octave pour trouver la source obscure des flatteries pertinentes. Gêné dans l'éloge, gêné pour se mettre lui-même en scène, honteux de jouir, seul entre ses compatriotes, d'une faveur aussi scandaleuse, il a cru tout concilier en se cachant sous l'affranchi Tityre et en prêtant la voix de ses propres douleurs à ce Mélibée qui devait représenter tous les Mantouans, mais qui reste encore, et malgré tout effort de généralisation symbolique, Virgile lui-même. — Alors nous concevrons la Ire Bucolique comme composée très vite après l'entrevue de Rome; mettons au début d'août : car de cet état de tranquillité à la pacification de Brindes (septembre[1]) dont la IVe Églogue porte témoignage, il restait encore au poète bien des anxiétés à traverser.

*
* *

La suite n'en est pas très claire, parce que Virgile ne nous aide plus à corriger ses commentateurs. Il semble bien pourtant qu'il ne put d'abord faire valoir tranquillement son exemption. Confondant en une certaine mesure les faits antérieurs au voyage de Rome et ceux qui lui succédèrent[2], Servius nous parle, non sans rapprochements saugrenus, de démêlés tragiques avec le centurion Arrius[3]. On ne peut rien en tirer de certain. Le Pseudo-Probus, au contraire, tout étrange (et bien plus que Servius) qu'il paraisse au premier abord, va nous aider à nous figurer ce qui a pu se passer. On retrouve dans son texte, mais sous le nom de Milienus Toro et qualifié plus précisément de primipile, celui que Servius nomme Arrius, et qui voulut, dit-on, tuer Virgile[4]; mais il

1. Avant le 12 octobre 40 : voir E. Pais, *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto* (Roma, 1918), I, p. 369-380. J'ai moi-même de sérieuses raisons de penser qu'elle se fit en septembre; et un travail important de M. J. Carcopino sur la IVe Bucolique confirmera cette date.

2. Servius est contraint à ces confusions parce qu'il adopte l'ordre chronologique *Buc.* I — *Buc.* IX.

3. Seru., *Proœm. ad Buc.*, p. 3 (Thilo) : ... *ad quem (agrum) accipiendum profectus (Vergilius) ab Arrio centurione, qui eum tenebat, paene est interfectus, nisi se praecipitasset in Mincium* (détail rapproché de *Buc.* III, 95!). Cf. Seru., *Buc.* IX, 1 et 23.

4. Ps. Prob., *Proœm. ad Buc.*, p. 327 et suiv. (Hagen) : ... *Unde factum uti Vergilius quoque agros amitteret, quos sexaginta ueterani acciperent. Sed insinuatus Augusto*

prétend aussi que les domaines du poète, avant qu'ils lui eussent été restitués sur l'ordre d'Auguste, avaient été distribués à soixante vétérans : chiffre véritablement impossible. Outre les erreurs de détails, je soupçonne que le Pseudo-Probus (toujours par suite de l'incertitude sur la date relative des Bucoliques I et IX) a interverti l'ordre des faits ; et que le centurion dont il est question, Arrius ou Milienus Toro, est le co-propriétaire qui menaça, fit condamner et chassa Virgile avant le voyage de Rome[1]. Mais les soixante vétérans?...

Tout s'éclaire si l'on rapproche de ces textes suspects l'excellent Servius de Daniel, dont la perte est si regrettable pour le commentaire de la première Bucolique ; il nous dit avec sa netteté coutumière :

Seru. Dan., *Buc.* VI, 6 : *Alfenum Varum ... qui curauit ne ager, qui Vergilio restitutus fuerat,* A VETERANIS *auferretur*[2].

Libre à nous, si ces deux lignes nous semblent un peu sèches, de leur ajouter la couleur mélodramatique qui ne manque pas aux autres commentateurs : le timide Virgile désorienté au milieu de nouveaux voisins, tous vétérans ; des conflits sans aménité à propos des bornes de délimitation ; procès peut-être ; ruée des vétérans, soixante si l'on y tient ; et le poète de nouveau en grand péril... Toutes les violences se ressemblent ; et celles-ci pouvaient offrir assez de traits communs avec les aventures entre Virgile et le centurion pour que les confusions en fussent facilitées aux commentateurs. Mais cette esquisse, par bonheur, ne repose pas sur leur seul témoignage : Dion Cassius nous indique que, justement à cette date (août 40[3]), Antoine et Octave sollicitant pour la guerre civile les secours des vétérans et des villes, « les tumultes renaissaient dans toutes les villes d'Italie, et surtout à Rome[4] ». Mais, cette fois-ci, Alfenus Varus sut protéger Virgile[5] et mériter

per Cornelium Gallum, condiscipulum suum, promeruit ut agros suos reciperet; et eo facto concitauerat in se ueteranos adeo ut a Milieno Torone primipilari paene sit interfectus, nisi fugisset. Mais, bien qu'il adopte pour lui-même (p. 328, l. 9-19) l'ordre *Buc.* IX — *Buc.* I, il pense qu'il est fait allusion aux violences de ce centurion, *Buc.* IX, 14-16 ! — Cf. Iun. Philarg. I, *Proœm. ad Buc.*, p. 7 (Hagen).

1. Voir plus haut, p. 286-287. Cf. Verg., *Buc.* IX, 2-16.

2. Cf. Seru. Dan., *Buc.* IX, 1 : la matérialité des faits (dispute de délimitation) peut y être exacte, bien qu'ils soient, à tort, rapportés comme antérieurs à la IXe Bucolique.

3. Cf. Kromayer, *Hermes*, XXIX, 1894, p. 562.

4. Cass. Dio, XLVIII, 28.

5. Rapprocher de Seru. Dan., *Buc.* VI, 6 (cité plus haut), Seru., *Proœm. ad Buc.*,

sa reconnaissance, comme l'avaient méritée avant lui[1] Asinius Pollion, Cornelius Gallus et Octave.

Le triumvir avait déjà reçu son remerciement; les autres pouvaient tant soit peu attendre; mais le poète eut à cœur de ne point trop tarder à les satisfaire. Enfin libéré de ses épouvantes, il put même, plus à loisir, faire à chacun sa part. Pour Pollion, qu'il connaissait de longtemps et qui lui avait assuré des mois sans appréhension, il écrivit les Bucoliques IV et VIII. Cornelius Gallus et Varus, il lui était difficile de les séparer, bien qu'une amitié de plus en plus profonde le liât au premier et que Varus, au contraire, ne l'eût sauvé que tard et comme « par raccroc »; mais Varus continuait à être le véritable maître en Cisalpine[2], et l'on ne pouvait sans indécence le faire passer après Cornelius Gallus. Virgile joua la difficulté avec beaucoup d'esprit : dédiant la Bucolique VI à Varus, il ne lui accorda que de sobres éloges, tout de convention, en se refusant, de façon assez cavalière, à faire davantage pour lui[3]; mais, dans la même pièce, il fêtait Cornelius Gallus d'une apothéose pleine d'enthousiasme, aussi sincère et moins tendue que celle dont avait bénéficié Octave[4]. — Et, dans ces conditions, les commentateurs anciens avaient-ils tellement tort de « centrer » tout le recueil des Bucoliques sur cette crise de 41-40, où Virgile avait failli perdre et ses biens et la vie?

*
* *

Ce qui se passa ensuite, je ne le sais. Un nouvel afflux de vétérans après la paix de Brindes[5] acheva-t-il de rendre insupportable à Virgile le séjour d'une campagne où il avait eu autrefois de

p. 3, l. 8-9 (Thilo). Et aussi (malgré leurs imprécisions chronologiques) : *Schol. Bern.*, p. 815 et Iun. Philarg. I-II, *Buc.* VIII, 6.

1. Une thèse sur Alfenus Varus doit être présentée à la Faculté de droit de l'Université de Paris par M. Amédée Outrey. — Nous devons cette indication à la bienveillance de M. P. Collinet, professeur à cette Faculté.

2. En attendant qu'il devînt consul (suffect), en 39, comme Asinius Pollion l'avait été en 40, après son année d'activité effective en tant que triumvir *agris diuidundis*.

3. *Buc.* VI, 1-12. — Dans ce préambule, nous entendons donc comme se rapportant aux guerres civiles récentes les expressions controversées v. 3 : *cum canerem reges* (les grands de la terre) *et prœlia;* et v. 6-7 : *laudes,* | *Vare, tuas ... et tristia ... bella.*

4. *Buc.* VI, 64-73. Comme l'éloge n'avait l'air de viser que la gloire poétique de Gallus, Varus aurait été mal venu à s'en plaindre.

5. Cf. Cass. Dio, XLVIII, 30,

si plaisants voisins? Des raisons de santé le décidèrent-elles à échanger son domaine contre une propriété en Campanie? Ses nouveaux protecteurs littéraires lui firent-ils comprendre que la Cisalpine était bien loin de Rome?... En tout cas, s'il quitta les champs que son père avait réunis avec tant de peine « entre le penchant des collines et la ligne des vieux hêtres étêtés », ce n'était pas en vaincu des luttes politiques : il avait su, sans trop s'inquiéter à l'avance et en agissant au moment opportun, aidé surtout par le charme de sa poésie, fort bien manœuvrer entre les triumvirs constituants et les trois commissaires délégués au partage des terres en Gaule Transpadane.

Jean Bayet.

II

LUCAIN ET LA MAGIE

par A. Bourgery

Docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV

Si la *Pharsale* ne jouit pas chez le lecteur moderne d'une très grande faveur, la consultation de la sorcière thessalienne au livre VI semble le laisser particulièrement froid. On peut se demander si c'est bien la faute de l'auteur. Pour comprendre et goûter cet épisode, il est indispensable, en effet, de le replacer au milieu des circonstances où il a été composé, de rechercher sous l'empire de quelles préoccupations, avec quel esprit, dans quelle intention Lucain l'a écrit, et c'est là ce que nous voudrions essayer de faire ici[1].

On sait comment est introduite cette scène. La bataille de Pharsale va se livrer, tous les esprits sont en suspens; parmi les plus craintifs se trouve Sextus Pompée, qui, incapable de supporter cette attente, va consulter la magicienne Erictho. Aucun historien, que je sache, n'a mentionné cette consultation. Faut-il en conclure qu'elle est de l'invention de Lucain? Dans tous les cas,

1. René Pichon, *Les sources de Lucain*, p. 191 et suiv., a étudié la question; mais ses conclusions diffèrent sensiblement des miennes.

elle est parfaitement vraisemblable. La coutume de consulter les mages sur les grands événements politiques était alors fréquente. On sait que sous l'empire elle devint si répandue qu'une loi remontant à Tibère punissait de mort ceux qui consultaient les devins sur la vie du prince ou sur les intérêts suprêmes de l'État[1]. Sous le même empereur, Drusus Libon fut accusé d'avoir tramé une révolution : il était porté, nous dit Tacite (*Ann.* II, XXVII, 3), « à croire aux promesses des Chaldéens, aux cérémonies des mages et aux interprètes des songes ». Libon descendait de Pompée; ces superstitions étaient-elles chez lui tradition de famille? Il est vrai que l'on pourrait retourner l'argument et supposer que ce sont précisément des procès comme ceux de Libon qui ont donné à Lucain l'idée d'une semblable consultation. Mais, pourquoi préférer une hypothèse de ce genre, puisque Lucain partout ailleurs suit si fidèlement les faits? Nous ne savons pas davantage si quelqu'un a prêté, avant Lucain, à Nigidius Figulus les prédictions que Lucain lui attribue au livre I[2], et pourtant personne, semble-t-il, ne les a révoquées en doute; elles sont d'ailleurs tout à fait conformes à ce que nous savons du personnage, et si une pareille prescience nous paraît quelque peu fabuleuse, on peut croire que ces prédictions ont fait partie de la légende qui s'est formée autour de Nigidius, dont M. Carcopino nous a retracé, dans un ouvrage récent, le rôle et la physionomie[3]. Par analogie on peut conclure à l'existence de l'Étrusque Arruns qui lui fait en quelque sorte pendant dans le poème et nous est par ailleurs inconnu. Un semblable parallélisme doit être établi, je crois, entre la consultation de la Pythie au livre V[4] et celle de la magicienne au livre VI. Il s'en faut de peu que nous ne soyons pas mieux renseignés sur l'une que sur l'autre; mais, en l'absence de tout document, nous n'aurions pas compris pourquoi Lucain aurait pensé à faire venir à Delphes cet Appius qui ne joue aucun rôle dans son œuvre, qu'il ne nous présente même pas et à la mort duquel il ne nous fait qu'une allusion fort imprécise; nous aurions été autorisés à penser que Lucain n'avait pas inventé cet épisode[5]. Or, il se trouve que la même anecdote nous est racontée dans deux

1. Paul, *Sent.*, 5, 21, 3.
2. V. 639 et suiv.
3. *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure* (Paris, 1926), p. 196 et suiv.
4. V. 64 et suiv.
5. Voir notre traduction de la *Pharsale*, t. I, p. 136, n. 1.

textes identiques, l'un d'un scholiaste, l'autre de Paul Orose, lesquels peuvent difficilement procéder de Lucain, puisqu'ils donnent des éclaircissements que son épopée ne fournit pas ; c'est donc que l'histoire d'Appius (vraie ou fausse, peu importe) remonte à une des sources de Lucain. Un raisonnement analogique semblable à celui que nous faisions tout à l'heure nous conduit à admettre que la consultation de Sextus Pompée a un garant pareil, et peut-être d'ailleurs le même.

Que Lucain ait ou non imaginé cette consultation, il n'en reste pas moins qu'elle joue dans son œuvre un rôle capital ; ce n'est pas un de ces hors-d'œuvre comme le combat d'Antée et d'Hercule ou le problème des crues du Nil qui se détachent sans peine du corps du récit. Or, dans les morceaux essentiels, Lucain est trop sérieux pour se jouer, si discrètement soit-il, de son sujet. Et puis l'instant serait mal choisi : le sort de Rome est près d'être fixé ; les acteurs du drame sont anxieux, le poète veut que ses lecteurs ne le soient pas moins (cf. VII, v. 207 et suiv.). Et il irait glacer leur émotion par un long récit qui n'éveillerait chez eux qu'un sourire d'incrédulité ! En fait, ces cérémonies magiques passionnaient les contemporains de Lucain ; ils y attachaient la même importance qu'aux événements historiques. Ce serait porter de l'eau à la rivière que de rappeler longuement les superstitions des Romains. Sous l'empire, la sorcellerie fait de tels ravages que les lois se multiplient, mais en vain, pour en réprimer les excès ; elles se brisent contre la résistance des croyances et des mœurs.

Si le public auquel s'adressait le poète devait frémir aux évocations de la sorcière thessalienne, il n'y a pas lieu de penser que Lucain, faisant exception à une règle presque générale, ait tiré parti d'une crédulité qu'il ne partageait pas. Ce n'est guère sa façon de procéder. S'il a éliminé de son œuvre la mythologie virgilienne, ce n'est pas par amour de la nouveauté, mais simplement parce qu'il n'y croit pas. Quand il est sceptique sur ce qu'il raconte, que ce soit la légende d'Antée ou celle du jardin des Hespérides, il le dit. Il aime même à donner une explication rationnelle d'un fait qu'il estime faux ou absurde : pour lui les anciles tombés du ciel ont peut-être été transportés à Rome par un ouragan. Rien de pareil, nous le verrons, pour la scène de sorcellerie. Pourquoi d'ailleurs aurait-il échappé à l'esprit superstitieux de

son époque? Aucun fait de sa biographie ne le prouve; bien des circonstances devaient au contraire fortifier chez lui l'amour du mystère et le goût du surnaturel. Le développement de l'esprit et du caractère de Lucain ne se comprend bien que si on le replace dans le milieu familial où il a vécu et dont il a subi profondément l'influence. C'est là qu'il a trouvé le sujet, peut-être même la matière de son poème; car (on l'oublie un peu trop quelquefois) son grand-père paternel avait composé une histoire des guerres civiles, qui resta inédite, mais dont le manuscrit était certainement conservé dans la famille[1]. C'est à son grand-père et à son oncle qu'il doit le goût de la rhétorique et une grande facilité d'exaltation; même curiosité scientifique chez Sénèque le philosophe et chez Lucain, et cette étude des crues du Nil, qui fait si nettement digression au livre X de la Pharsale, et qui occupait sans doute un livre entier des *Naturales Quaestiones* nous révèle chez l'un comme chez l'autre, et sans doute vers la même date, des préoccupations identiques. Ce n'est pas le moment de rappeler tout ce que, dans le détail, il doit à son oncle[2]; mais il est certain qu'il a reçu de lui son orientation philosophique.

Or, celle-ci n'était pas de nature à faire de Lucain un sceptique. Le stoïcisme, qui est le fond de sa doctrine, n'abolit nullement le surnaturel. Cette secte se montre au contraire extrêmement préoccupée de concilier les croyances du vulgaire et les exigences de la philosophie. La divination tient chez elle une part très grande. Au livre II des *Naturales Quaestiones* (ch. XXXII et suiv.), Sénèque argumente sur les avertissements donnés par la foudre en homme qui y ajoute indubitablement foi, ainsi du reste qu'aux prédictions tirées du vol des oiseaux. Le don de prophétie est également accordé à l'homme par les stoïciens, surtout lorsque son âme est plus ou moins dégagée des liens du corps, dans le sommeil par exemple, où le corps gît comme un cadavre, ou aux approches de la mort, témoin ce Rhodien qui, près d'expirer, indiqua, suivant Posidonius, dans quel ordre mourraient six de ses contemporains[3]. Puisque après la mort la séparation de l'âme et du corps est complète, il semblerait logique d'interroger l'âme à ce moment-là. Les stoïciens, toutefois, ne sont pas allés jusqu'au

1. *Sénèque fr.*, 99; Haase.
2. Voir sur cette question Bourgery, *Sénèque prosateur* (Paris, 1922), p. 153, n. 2.
3. Cic., *de Div.*, I, XXX.

bout de leur doctrine; c'est qu'ils ne voyaient sans doute aucun moyen de rappeler l'âme sur la terre et que leur conception de l'au-delà, quoique un peu flottante, s'acccommodait mal de la conception d'un monde infernal.

Chez Sénèque, on le sait, le stoïcisme se teinte assez fortement de pythagorisme. Quelques-uns de ses maîtres les plus respectés, les Sextius, Sotion ont réalisé l'alliance des deux sectes. De là un certain accent mystique dans quelques passages de ses œuvres, par exemple au début des *Naturales Quaestiones*[1], où, rendant grâce à la Nature de l'avoir initié à ses mystères, Sénèque s'exprime avec la ferveur et l'exaltation d'un Apulée. Évidemment, il n'est pas nécessaire de penser que Sénèque ait été l'adepte d'un culte quelconque. Il suffit que certains aspects du pythagorisme l'aient séduit, comme il en a charmé plus d'un avant lui. Peut-on prêter au neveu les mêmes sentiments qu'à l'oncle? Rien dans tous les cas ne s'y oppose. Cette ascension de Pompée vers le séjour des bienheureux au début du livre IX est pythagoricienne autant que stoïcienne. Mais il y a plus : est-ce tout à fait par hasard que le pythagoricien Nigidius Figulus tient une place importante au premier livre de la *Pharsale*? Fritzsche[2] a même essayé d'établir que cet astrologue avait été une des sources de Lucain dans ce passage et dans un autre du livre V. Lucain a donc fort bien pu connaître la vie et les écrits même de ce curieux personnage et prendre un vif intérêt aux doctrines qu'il professait. Or, si le surnaturel s'est mêlé de bonne heure à la doctrine et même à la biographie de Pythagore, pythagorisme et magie sont inséparables pour les contemporains de César et d'Auguste, et les deux mots chez les écrivains anciens sont constamment accouplés[3]. Avec les stoïciens, les pythagoriciens enseignaient que les âmes des mourants prévoyaient l'avenir au moment où se produisait la séparation de l'âme et du corps[4]. Eux non plus, à vrai dire, ne vont pas

1. *Nat. Quaest.*, pr. 3. Gercke.

2. *Quaest. lucaneae.*, Diss. Iena, 1892.

3. Cf. Carcopino, *ouvr. cité*, p. 196 et suiv., ou *Rev. des Et. lat.*, 1927 (fasc. 2), p. 149.

4. Πυθαγόρας ὁ Σάμιος καί τινες ἕτεροι τῶν παλαιῶν φυσικῶν ἀπεφήναντο τὰς ψυχὰς τῶν ἀνθρώπων ὑπάρχειν ἀθανάτους, ἀπολούθως δὲ τῷ δόγματι τούτῳ καὶ προγινώσκειν τὰ μέλλοντα καθ' ὃν ἂν καιρὸν ἐν τῇ τελευτῇ τὸν ἀπὸ τοῦ σώματος χώρισμον ποιοῦνται (Diod., XVIII, *init.*). Je dois cette indication, ainsi que quelques autres, aux notes manuscrites de Bouché-Leclercq dans l'édition interfoliée de la *Divination dans l'antiquité*, conservée à la Sorbonne.

jusqu'à la nécromancie; ce genre de divination ne paraît guère compatible avec l'hostilité que le pythagorisme manifeste à l'égard de la conception d'un monde souterrain.

Mais ce que pouvaient répudier les pythagoriciens orthodoxes ne répugnait peut-être pas aux dissidents de la secte et aux indépendants. Cicéron nous présente un Vatinius qui, tout en continuant à se réclamer de Pythagore, se livre à des évocations infernales[1]. Si donc les initiés pouvaient protester contre une semblable déformation de la doctrine, la masse, elle, établissait volontiers une relation entre la magie pythagoricienne et la vulgaire sorcellerie. On peut croire que l'âme curieuse et passionnée de Lucain ne s'est pas contentée de ce que lui offraient les philosophes, qu'il ait voulu pénétrer plus profondément encore dans les secrets de l'au-delà. Or, tout près de lui, quelqu'un s'intéressait particulièrement à la magie : c'était Néron. Ce que nous dit Pline l'Ancien (*H. N.*, XXX, v et vi) mérite d'arrêter un moment notre attention. Voulant montrer l'inanité de l'art magique, Pline indique les différents modes de divination et en particulier les entretiens avec les ombres et les êtres infernaux, « de tout cela, ajoute-t-il, à notre époque l'empereur Néron constata la vanité et la fausseté... Jamais personne ne favorisa davantage aucun art ». Tentatives avortées sans doute; mais les mages trouvaient des échappatoires pour expliquer leur échec; les taches de rousseur de Néron, disaient-ils, empêchaient les puissances infernales de lui obéir ou de se faire voir. Nous n'avons pas de peine à croire aux désillusions de Néron; mais gardons-nous de les supposer trop rapides ou trop complètes. Pline, encore qu'il fasse dans son œuvre une place excessive aux recettes magiques, est un incrédule qui a peine à admettre la crédulité des autres. Ce qu'il faut retenir de ses déclarations, c'est que Néron assista à des séances magiques, en particulier à des évocations infernales; il s'intéressait encore à la magie quand Tiridate vint recevoir de ses mains la couronne d'Arménie, en 66, l'année qui suivit la mort de Lucain. Que les préoccupations communes aux deux jeunes gens, au temps où ils étaient amis, reparaissent dans la *Pharsale*, rien de moins surprenant. Déjà la longue consultation de la Pythie par Appius fait penser aux rapports, d'ailleurs fort peu amicaux, que Néron

1. *In Vat.*, VI.

eut avec Apollon delphien[1]. Les expériences nécromantiques de Néron n'ont pu être ignorées de Lucain, et il serait imprudent de prétendre que l'un et l'autre furent vite détrompés. « On se demande, dit Bouché-Leclercq[2], comment cette foi pouvait se soutenir et résister aux déceptions... Nous ne saurions dire combien, dans le nombre des croyants, étaient dupes de leur imagination et combien dupes de l'habileté d'autrui; mais il faut s'incliner devant le fait psychologique bien constaté. »

*
* *

L'étude même de l'épisode d'Éricthо confirmera, semble-t-il, ce que nous venons d'exposer.

Thème banal de la littérature antique, dira-t-on; mais, quand cela serait, il n'en résulterait pas que ceux qui l'ont développé y fussent totalement indifférents. Il est digne de remarque dans tous les cas que deux au moins de ceux qui, avant et après Lucain, ont introduit la magie dans leurs œuvres ont été soupçonnés d'y avoir eu recours. On sait qu'elle joue un rôle important dans les *Métamorphoses* d'Apulée; or il eut à se défendre contre une accusation de sorcellerie, et si son apologie ne paraît avoir convaincu qu'à moitié l'auditoire, elle n'a pas mieux satisfait les commentateurs modernes[3]. Dans les *Métamorphoses* d'Ovide, la scène de magie du livre VII pourrait passer simplement pour une fantaisie du poète. N'oublions pas toutefois qu'on a conjecturé[4], pour des raisons tout à fait étrangères à cette scène, que l'exil d'Ovide pourrait avoir eu pour motif sa présence à une scène de divination magique où il s'agissait de la succession d'Auguste. Ovide aussi est suspect; comment ne pas penser que Lucain avait dû s'intéresser à la magie, lui qui surpasse par le détail et la précision tous les autres écrivains anciens?

Certains, d'ailleurs, lui ressemblent aussi peu que possible. Il n'y a aucun rapport entre la scène qu'il évoque et les tableaux d'un Théocrite, d'un Virgile ou d'un Horace. On constate, en re-

1. Voir sur ce point Bouché-Leclercq, *La divination dans l'antiquité*, t. III, p. 199.
2. *Ibid.*, t. I, p. 337.
3. Cf. Monceaux, *Apulée*, p. 254 et suiv. Vallette, *L'apologie d'Apulée* (Paris, 1908), p. 291 et suiv.
4. S. Reinach, *Revue de philologie*, 1910, p. 342-349 (article reproduit dans *Mythes, cultes et religions*, t. IV, p. 69-79).

vanche, une analogie réelle entre Ovide et Lucain. Ovide est d'ailleurs un auteur que Sénèque citait volontiers et dont Lucain a repris plus d'un passage; le livre VII des *Métamorphoses* où est raconté le rajeunissement d'Éson, contient aussi la description de la peste d'Égine, dont Lucain s'est peut-être inspiré au livre IV de son poème[1]. Nul doute donc qu'il ait connu ce passage, mais, s'il y a emprunt de certains tours, l'imitation s'arrête là. Le sujet est différent, bien peu de détails sont communs aux deux auteurs. La supériorité de Lucain éclate mieux encore, si on place à côté des pratiques d'Éricthо celles de Tirésias, au livre IV de la *Thébaïde* de Stace (v. 406-456), épisode qui paraît être une contamination de la *Pharsale* et de la Νέκυια de l'*Odyssée*. De tous les textes littéraires qui traitent de la magie, aucun n'est plus complet que celui qui nous occupe. Fahz[2] a fait le relevé des nombreux vers qui nous fournissent des renseignements qu'on ne retrouve pas chez les autres écrivains. Cela n'est pas suffisant, toutefois, pour prouver que Lucain ait assisté à des scènes de nécromancie ou qu'il ait étudié les livres des sorciers. C'est par l'analyse même du morceau que nous pourrons mieux en juger l'importance.

La première partie de l'épisode (v. 434-506) est une énumération des prodiges par lesquels se manifeste le pouvoir des sorcières thessaliennes. Aux vers 492 et suivants, Lucain cherche à s'expliquer la nature et la cause de ce pouvoir. Plusieurs fois dans son poème Lucain pose des problèmes philosophiques de ce genre, ainsi au livre I à propos du phénomène de la marée (v. 412 et suiv.), au début du livre II au sujet des présages et de la fatalité. Chez Lucain ces questions ne sont pas des artifices littéraires, elles correspondent à des préoccupations réelles. — Vient ensuite la liste des forfaits d'Éricthо (507-569). On peut la trouver un peu longue; il y a évidemment chez l'auteur la préoccupation de produire sur ses lecteurs, et sur un public assez blasé en cette matière, des sensations violentes, analogues à celles que cherchent à faire naître aujourd'hui certaines pièces du Grand-Guignol ou certaines œuvres de Mirbeau. Mais cela n'exclut pas la sincérité. Ce besoin de pousser à l'extrême le caractère des personnages,

1. V. 324 et suiv. Cf. t. I, p. 110, n. 2 de ma traduction.
2. *De poetarum Rom. doctrina magica quaestiones selectae* (Giessen, 1904).

d'en faire des types et même des symboles n'apparaît pas seulement dans le portrait d'Érictho; les héros les plus indiscutablement historiques de la *Pharsale* sont peints exactement de la même façon. Lucain est moins préoccupé de donner à sa sorcière une individualité saisissante que de concentrer en elle différents traits qu'il a trouvés ou cru trouver dans la réalité. Qu'on ne s'étonne pas de lui voir attribuer tous les crimes; c'est là le procédé habituel de Lucain. Ce n'est pas un astre, mais tous les astres qui font prophétiser à Figulus la défaite de Pharsale; Scéva reçoit toutes les blessures possibles, et les nuées viennent des bouts de l'univers fondre en Espagne sur l'armée de César. Cela ne veut pas dire que César n'ait pas eu à souffrir des inondations, que Scéva n'ait pas montré un courage indomptable et reçu de très nombreuses blessures, ni même qu'une tradition orale ou écrite n'ait pas attribué à Figulus la prédiction de la guerre civile; les deux premiers faits, du moins, ont pour garant César en personne. Il faut savoir dégager des hyperboles les éléments vrais ou ceux du moins que Lucain considérait comme tels.

Or, ces crimes d'Érictho, l'opinion ne les jugeait nullement invraisemblables. Ces cendres qu'elle ravit aux bûchers, ces morceaux de lits funéraires, faut-il les rapprocher de l'expression ἐπιθύει ἐπὶ ἀνθράκων καλπασίνων que l'on lit dans le grand papyrus magique de la Bibliothèque nationale publié par Wessely[1]. Celui-ci lit καρπασίνων et je ne vois pas le sens qu'il peut lui donner ici; peut-être faudrait-il voir dans la leçon du manuscrit un dérivé de κάλπη qui désigne parfois une urne funéraire[2]. — Plus naturelle encore est l'accusation d'arracher au sein maternel un enfant pour y découvrir l'avenir. C'est là un procédé divinatoire très répandu. Cicéron[3] accuse Vatinius d'évoquer les âmes des enfers et de sacrifier aux dieux mânes des entrailles d'enfant; Ammien Marcellin[4] rapporte que le tribun Pollentianus fut convaincu et fit l'aveu d'avoir ouvert le ventre d'une femme vivante, d'en avoir arraché le fruit avant le terme, puis, ayant évoqué les mânes infernaux,

1. *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*, dans les *Denkschriften der k. Akad. der Wissenschaften zu Wien; Phil. Hist. Klasse*, t. XXXVI (1888), 2e section, p. 27-208. L'expression se trouve p. 81, ligne 143.

2. Toutefois, M. Eisler pense qu'il faut bien lire καρπασίνων; il s'agirait des bandelettes des momies.

3. *In Vat.*, VI.

4. XXIX, II, 37.

de les avoir consultés sur les changements qui devaient survenir dans l'empire. Évidemment les deux accusations sont suspectes; celle de Cicéron n'est qu'un argument d'avocat; Pollentianus fut absous par Valens, et si Ammien rapporte le trait, c'est plutôt pour charger l'empereur. Il n'en reste pas moins que du Ier siècle avant Jésus-Christ au IVe de notre ère, c'est une croyance constante[1] que les fœtus et les cadavres d'enfants servent à des opérations magiques. Dans une inscription du temps de Tibère (*C. I. L.*, VI, 19747) le petit Jucundus se plaint d'avoir été arraché à la vie par la main cruelle d'une sorcière et invite les parents à bien veiller sur leur progéniture. On a beau jeu de prétendre que ceci n'est qu'une déformation par l'imagination populaire des scènes magiques fort nombreuses où l'enfant servait de medium. Que la masse ait grossi et multiplié les cas de ce genre, cela est bien certain. Mais il est probable que Lucain partageait sur ce point les préjugés de la foule. Il a dû, d'ailleurs, se produire des meurtres de ce genre; des cerveaux faibles et fanatisés ont pu se livrer aux pires abominations.

Éricthо, parmi les morts d'un engagement récent, va chercher un interprète du monde infernal. Lucain ne s'est pas seulement inspiré ici des circonstances; il sait que les meilleures conjurations sont celles qui sont faites sur des personnages qui ont péri de mort violente, des βίαιοι, pour employer l'expression concise du papyrus précité. En temps de paix, on utilise les gladiateurs, mais mieux vaut encore prendre des ἥρωες, nom qui semble désigner dans le papyrus les soldats tombés sur le champ de bataille[2]; ce sont ces âmes farouches et courageuses dont nous parle Lucain au vers 560. Ce qui les rend aptes à ces rites sinistres, c'est sans doute leur destinée tragique, c'est aussi leur mort prématurée; ils font partie des φθίμενοι ἄωροι[3] invoqués par les sorciers, et Éricthо, experte en son art, recherche la première barbe et la chevelure des éphèbes morts.

Après avoir choisi son interprète, Éricthо l'entraîne dans une grotte : une sensation d'humidité, d'étouffement, une odeur de moisissure saisit à l'entrée; la description est discrète, mais pas absolument banale. Elle pourrait, il est vrai, être détachée sans

1. Cf. Pline, *H. N.*, XXX.
2. L. 1390 du manuscrit cité (Wessely, p. 79).
3. L. 1400 et suiv.

peine d'une scène magique, n'était cette lumière surnaturelle qui envahit la caverne. Supercherie de sorcier? Peut-être bien. Dans tous les cas, Lucain n'ignore pas que les cavernes sont favorables aux divinités chtoniennes, qu'elles sont souvent une entrée des enfers, qu'elles font partie de ce domaine indivis où morts et vivants peuvent se rencontrer. Il est d'ailleurs préoccupé de ce problème : sont-ce vraiment les morts qui viennent aux vivants ou les vivants qui viennent aux morts? Ou Lucain plaisante — et ce n'est pas dans son caractère — ou il est, au contraire, tout pénétré de son sujet.

La sorcière revêt un costume bigarré et se donne l'aspect d'une Furie. Ornement littéraire peut-être, mais singulièrement approprié au sujet. Le costume est en magie un élément essentiel[1]; la magicienne s'identifie avec les dieux qu'elle va invoquer, et dans les hymnes magiques tous les dieux infernaux se confondent quelque peu; Hécate elle-même est la déesse aux tresses entrelacées de serpents, à la ceinture de dragons[2]; quoi d'étonnant que son adoratrice en ait aussi dans sa chevelure?

Après avoir gourmandé les spectateurs effrayés, Érictho commence la cuisine magique. On peut trouver qu'elle accumule bien des ingrédients, et si l'on veut absolument expliquer ces énumérations par des habitudes littéraires, on ne sera pas embarrassé de trouver chez Lucain des exemples analogues. On fera remarquer que chez Ovide, et pour les mêmes raisons, les ingrédients ne sont guère moins nombreux, quoique différents. Il y a même des analogies d'expressions, assez superficielles il est vrai. Pourtant rien ne prouve que les véritables philtres aient été moins compliqués. Les produits qui entrent dans un sacrifice dont parle le papyrus déjà cité[3] sont au nombre d'une vingtaine; il est vrai que ce sacrifice est présenté dans un des passages (car le texte est reproduit deux fois) comme étrange, dans un autre comme odieux; mais ailleurs[4], dans une conjuration qui paraît selon les règles, les substances magiques sont presque aussi abondantes. Notons aussi que le *virus lunare* de Lucain se retrouve probablement dans ces

1. L. 933 et suiv. (Wessely, p. 68).
2. L. 2863 et suiv. (Wessely, p. 117).
3. L. 2575 et suiv. (Wessely, p. 109) et 2644 et suiv. (Wessely, p. 110). Cf. aussi Wessely, p. 31.
4. L. 2303 et suiv. (Wessely, p. 32).

χυλοὺς ἀέριας καὶ σεληνίτιδος qui, mêlés à de la cire, servent, dans une opération du même papyrus[1], à fabriquer un Hermès.

La sorcière pousse ensuite des cris confus, qui s'achèvent en une incantation précise[2]. C'est là que s'allient à merveille l'art de Lucain et sa connaissance des cérémonies magiques. Il choisit dans ses appels les noms les plus capables de donner une impression de grandeur sinistre, mais tous sont employés conformément au rite. Comme Lucain, le papyrus précité invoque non seulement les hôtes habituels des régions souterraines, mais aussi les Parques (l.1463), le Chaos (l.1459), les crimes infernaux (l.1448) et leurs expiations (l.1464). Ailleurs le papyrus fournit un véritable commentaire de la *Pharsale;* grâce à lui nous savons quel est ce *janitor* qui garde l'entrée des enfers. Pour Virgile (*En.*, VI, 400; VIII, 296) et Horace (*Odes*, XI, 12), il n'y a d'autre portier des enfers que Cerbère, mais chez Lucain le portier jette des entrailles au chien cruel. Dans une fresque funéraire d'Ostie, qui représente Orphée aux enfers, un homme se tient assis, une baguette à la main, à l'entrée; c'est le *janitor*, nous dit l'inscription; et Visconti, qui l'a décrite autrefois[3], identifie, avec de prudentes réserves il est vrai, ce personnage avec Janus. Il y aurait lieu pourtant de se demander si ce portier, dans une scène où figure Orphée, ne se rattacherait pas à quelque culte mystérieux. De toute façon on ne saurait songer à Janus dans une scène de sorcellerie thessalienne, et le papyrus, d'ailleurs, lui donne un nom : c'est Eaque, comme dans les *Grenouilles* d'Aristophane (v. 465 et suiv.) et dans plusieurs passages de Lucien[4].

L'incantation ne réussit pas : Érictho s'étonne et s'irrite; ce n'est plus une prière, c'est une menace. Ce ton d'intimidation que prend la sorcière pour s'adresser aux morts n'a rien d'insolite; c'est en des termes non moins arrogants et non moins menaçants que le magicien de notre papyrus[5] somme la lune d'obéir « bon gré mal gré »; il lui rappelle qu'il est initié et complice de ses « belles actions », épithète que je suppose ironique. Et je

1. L. 2360.
2. Sans doute ces syllabes incohérentes qui se trouvent dans presque toutes les formules magiques (Eisler).
3. *Annali dell'Instituto di correspondenza archeologica*, 1866, p. 293 et suiv.
4. En particulier *Cataplus*, ch. IV; *de Lucta*, ch. IV: *Negromantia*, ch. VIII; *Dial. mort.*, 13, 4; 16, 2; 20.
5. L. 2248 et suiv. (Wessely, p. 101 et suiv.). Cf. aussi p. 32 et suiv.

rapprocherais volontiers cette expression des menaces voilées qu'Érictho fait entendre à Proserpine, menaces qui ne paraissent pas avoir été très bien éclaircies jusqu'ici. Les uns essaient de l'interpréter à l'aide des données de la mythologie courante, qui justifient mal les accusations de la sorcière. D'autres en ont rapproché la διαβολὴ πρὸς σελήνην de notre papyrus[1]. Mais dans la διαβολὴ la situation est totalement différente : le magicien attribue à la femme sur qui il veut attirer la colère d'Hécate des imputations déshonorantes pour la déesse. Chez Lucain, au contraire, comme sans doute dans l'invocation que nous avons citée tout d'abord, c'est une espèce de chantage que le magicien exerce sur les puissances surnaturelles, en les menaçant de dévoiler leurs infamies vraies ou supposées, rarement supposées d'ailleurs. Vraisemblablement les dieux, si, comme nous le verrons tout à l'heure, ils possèdent un nom caché, ont également une histoire secrète ; les infamies de leurs agents terrestres ont pour pendant et pour excuse celles qu'ils ont commises eux-mêmes. Mais celles-là, on ne les révèle qu'en cas d'évidente mauvaise volonté de leur part. L'existence d'un mythe mystérieux de Proserpine n'est guère contestable et peut-être un jour d'ingénieux rapprochements permettront-ils d'en apercevoir les grandes lignes[2].

Ce n'est, d'ailleurs, qu'un détail de la doctrine ésotérique des sorciers qui apparaît dans l'ensemble de cette évocation et prouve la profonde connaissance que Lucain avait de la magie. Personne n'ignore assurément que le sorcier opère au moyen de charmes dont la vertu est irrésistible, mais d'où leur vient cette efficacité? C'est que derrière les personnages de la religion et de la mythologie officielle, et au-dessus d'eux, se dissimulent et s'agitent d'autres êtres que le vulgaire ne connaît pas et sur lesquels il n'a que des notions vagues et volontairement trompeuses. A côté du nom sous lequel ils sont communément invoqués, certains dieux en ont un autre qu'ils gardent jalousement secret, car qui le connaît est leur maître[3]. Pour d'autres dieux, leur existence même

1. Wessely, p. 39, 109, 110.

2. Ce mythe existe déjà chez les Orphiques, qui connaissaient un adultère de Zeus et de Perséphone (Eisler).

3. Voir sur ce point Lexa, *La magie dans l'Egypte antique* (t. I, p. 113-120); Frazer, *The golden bough*, I², p. 443 et suiv. (trad. française, p. 374 et suiv.); III³, p. 387-390; Wessely, *Neue grieschiche Zauberpapyri* (*Denkscrhiften...*, t. XLIII, 1893), p. 63.

n'est pas connue des profanes. Tout le monde a ouï parler d'Hécate et de Proserpine qu'on invoque dans les cérémonies magiques, mais le sorcier a ses dieux à lui, d'autant plus puissants qu'ils sont cachés; et à toutes ces divinités infernales préside un être mystérieux qui se rit des lois divines et humaines et dont l'omnipotence redoutable brise toutes les résistances. Pourquoi Lucain ne l'a-t-il pas nommé? On peut trouver de son silence différentes raisons. Peut-être ignorait-il son nom; voulait-il produire en le taisant un effet plus saisissant; craignait-il lui-même de le dire; mais plus probablement il était fort embarrassé pour lui en donner un. Car c'est, semble-t-il, Hermès, non pas l'Hermès plus ou moins identifié avec le *Mercurius* des Latins, mais un Hermès égyptianisé, l'Hermès trismégiste cher aux occultistes, celui qui est ou qui sera plus tard le dieu monté sur la barque sacrée d'Osiris, et aussi le resplendissant Iao[1]. Ce mépris que le dieu d'Éricthо a de toute morale (puisqu'il viole les serments par le Styx) ou tout au moins des règles auxquelles se soumettent les divinités grecques trahit-il déjà une origine étrangère? Ce qui est certain, c'est qu'aucun texte, dans toute l'antiquité, n'affirme les doctrines fondamentales de la magie avec plus de clarté et de précision.

Nous arrivons enfin au but de l'opération : le mort s'éveille. Chez Apulée[2] aussi nous avons une résurrection, mais elle est assez banale. Chez Lucain le cadavre ne s'anime pas peu à peu, il est repoussé par la terre et se lève d'un coup; les paupières s'entr'ouvrent et laissent apparaître les prunelles, il n'a plus l'aspect d'un mort, sans avoir encore celle d'un vivant. Cette précision minutieuse autorise à croire que Lucain a retrouvé les émotions qui l'ont agité alors qu'il était le témoin ou tout au moins l'auditeur d'une semblable scène.

*
* *

Si l'on adopte notre manière de voir, l'épisode d'Éricthо offre de nombreuses sources d'intérêt. Et tout d'abord il tient une place importante dans l'histoire de la magie antique. Rapproché des documents que nous fournissent les papyrus anciens, il en est un

1. Cf. dans Wessely, p. 31, le pap. XLVI du Br. Mus. (Pap. Anastasy), v. 177 et suiv. Voir aussi Vallette, *ouvr. cité*, p. 58.
2. *Mét.*, II, XXIX.

complément précieux. Ceux-ci apportent sur tel ou tel détail des éclaircissements utiles; en revanche, Lucain présente la synthèse et la systématisation de toutes ces pratiques quelque peu incohérentes; il en donne la signification, établit la doctrine, se montre, en même temps que poète et que peintre, à la fois historien et philosophe.

Mais, ainsi compris, cet épisode éclaire d'un jour nouveau le poème auquel il appartient. Toutes les parties de l'œuvre ont été conçues dans le même esprit, et il n'est plus permis de porter sur tel ou tel morceau un jugement sommaire et dédaigneux. En dépit de son imagination et d'un verbalisme de rhéteur, Lucain est partout préoccupé de reproduire les faits, de suivre la réalité, telle du moins qu'il la voit à travers ses croyances et son tempérament. L'œuvre du critique littéraire doit être d'analyser minutieusement chaque passage, d'en extraire les données exactes ou considérées comme telles, de voir le parti qu'en a tiré Lucain, les effets qu'il a voulu produire et qu'il a souvent réellement produits. Car si, après nous être dépouillés de nos préventions sur Lucain, nous parvenions par un nouvel effort à nous dégager de nos idées modernes pour nous refaire une âme antique, nous en serions récompensé en sentant sourdre au fond de nous-mêmes quelque chose de cette mystérieuse horreur qui devait agiter les Romains au récit des forfaits d'Éricthо et de ses funèbres évocations[1].

A. Bourgery.

III

L'EMPEREUR NÉRON ET LE ROI MIDAS

(Perse, *Satire* I, v. 121)

PAR L. Herrmann

Professeur à l'Université de Bruxelles

Un passage de la vie de Perse et une scholie au vers 121 de la première satire[2] prétendent que la forme primitive de la phrase

1. Cet article a fait l'objet d'une communication à la Société des Études latines le 9 juin 1928; l'exposé a été suivi de pénétrantes remarques de M. R. Eisler, dont les plus importantes ont été reproduites dans les notes.

2. *Vita*, X. — Sed mox ut a schola magistrisque deuertit, lecto Lucili decimo li-

« Auriculas asini quis non habet? » aurait été « Auriculas asini Mida rex habet » et que le vers aurait été corrigé par Annaeus Cornutus, maître, ami et éditeur de Perse, pour éviter que Néron ne le crût dirigé contre lui.

On admettait généralement l'authenticité de cette anecdote lorsque E. Haguenin, puis A. Cartault[1] se sont efforcés de prouver qu'elle était invraisemblable et que l'auteur du passage de la vie de Perse où elle se trouve l'avait inventée de toutes pièces, sans doute pour expliquer l'absence du nom de *Mida* dans le vers 121, où sa présence paraissait nécessaire.

J'ai été amené à étudier de nouveau la question et je suis obligé de conclure dans un sens tout opposé à celui de Haguenin et Cartault.

En effet, les deux érudits sont obligés de reconnaître que la première satire contient effectivement des attaques contre Néron, mais ils essaient de réduire la portée de cette constatation en affirmant qu'il s'agit d'attaques purement littéraires et peut-être antérieures à l'avènement du prince. Or, contrairement à ce que croyait Haguenin, rien ne prouve que le vers 121 ne soit pas lui aussi une attaque d'ordre littéraire, comme je le montrerai plus loin; et, d'autre part, quelle que soit la date de la première satire, le seul fait qu'elle contient des attaques littéraires contre les *poetae noui* appréciés par Néron me semble confirmer sur un point important l'allégation de la vie anonyme de Perse « cum tanta recentium poetarum et oratorum insectatione ut etiam Neronem principem illius temporis inculpauerit »[2].

Il convient donc d'être prudent et de ne pas rejeter à la légère comme interpolé le passage X de la vie anonyme, ce que A. Car-

bro, uehementer saturas componere instituit, cuius libri principium imitatus est, sibi primo, mox omnibus detracturus cum tanta recentium poetarum insectatione ut etiam Neronem principem illius temporis inculpauerit. Cuius uersus in Neronem cum ita se haberet « Auriculas asini Mida rex habet » in eum modum a Cornuto, ipse tantummodo, est emendatus « Auriculas asini quis non habet? » ne hoc in se Nero dictum arbitraretur.

Scholie à I, 121. — Denique Persius sic scripsit : « Auriculas asini Mida rex habet », sed Cornutus hoc mutauit ita ponens « auriculas asini quis non habet? » ueritus ne Nero in se dictum putaret.

1. Haguenin, *Perse a-t-il attaqué Néron? Revue de philologie*, t. XXIII (1899), p. 301, etc. — Cartault, *La Satire I de Perse, Revue de philologie*, t. XLV (1921), p. 70, etc.

2. A noter que dans certains manuscrits de Perse, comme celui de Valenciennes n° 711 (XIIe siècle), la première satire est intitulée *De poetis et oratoribus*. Le fait que Perse n'attaque guère les orateurs est sans importance : P. Annius Florus avait écrit un dialogue intitulé *Vergilius orator an poeta?*

tault a eu le tort de faire dans son édition de Perse[1]. En effet, il suffit de replacer le passage X entre le chapitre IV et le chapitre V pour rétablir l'ordre logique et la suite des idées. La contradiction entre le passage X « Sed mox ut a schola magistrique deuertit... saturas componere instituit » et le début du chapitre VIII « Scriptitauit et raro et tarde. Hunc ipsum librum imperfectum reliquit » n'est qu'apparente. La première satire peut avoir été écrite au plus tôt vers 54, au plus tard vers 59. *Scriptitauit et raro et tarde* peut s'appliquer aux cinq autres satires et au fragment choliambique échelonnés de 54 ou de 59 à 62. A supposer même que l'expression s'applique aussi à la première satire et que celle-ci ne date que de 59, Perse a parfaitement pu ne terminer ses études philosophiques qu'en 58, donc à vingt-quatre ans, après les avoir commencées à seize : Non seulement le chapitre X de la *Vita* est compréhensible, mais il est indispensable à la compréhension du chapitre VIII, car les mots *hunc ipsum librum* de ce dernier renvoient à *saturas componere instituit.* D'autre part, les mots *schola* et *magistris* du chapitre X renvoient à *grammaticum Remmium Palaemonem, rhetorem Verginium Flauium*, et à *Annaeus Cornutus* du chapitre IV.

Si le chapitre X n'est pas une interpolation, son témoignage sur le vers 121 de la première satire a autant de valeur que le reste de la vie anonyme, et on ne peut plus supposer que c'est une invention gratuite.

Reprenons donc un à un les arguments de Haguenin et Cartault contre l'authenticité de l'anecdote. Selon Haguenin, le compilateur de la *Vita* aurait commis une bourde en rattachant aux attaques *littéraires* contre Néron et son école poétique que contient la première satire une prétendue attaque de Perse contre un défaut *physique* de Néron. A grand renfort d'érudition, Haguenin a réussi à démontrer que Néron avait des oreilles normales et non des oreilles d'âne[2]. Je ne doute pas qu'il ait raison, mais où il s'est trompé, c'est quand il a cru qu'une attaque *métaphorique* contre Néron ne méritait pas de la part de Cornutus un tel luxe

1. Apparat critique, p. 11, de l'édition des Satires (Paris, « Les Belles Lettres », 1920).

2. D'ailleurs, Perse critique au vers 128 l'homme qui est capable de traiter un borgne de borgne. Il ne peut donc lui-même s'attaquer sept vers plus haut à une difformité physique. Mais le vers 128 lui-même ne contient-il pas une allusion maligne à l'écrit de Néron contre Clodius Pollio qui était justement intitulé *Luscio*, « le borgne » (Suétone, *Domit.*, 1).

de précautions. Sans doute Néron n'avait pas d'oreilles d'âne au sens propre du mot. Mais dire de lui qu'il avait des oreilles d'âne pouvait signifier métaphoriquement *dans une satire littéraire* qu'il était un médiocre connaisseur en musique et en poésie. Le passage ne peut se comprendre isolément. Il faut le replacer dans l'ensemble de la pièce qui critique à la fois les auteurs et le public. Il faut mettre *Auriculas asini Mida rex habet* en rapport avec les vers :

23 Tun, uetule, *auriculis* alienis colligis escas
126 Inde uaporata lector mihi ferueat *aure*
107-108 Sed quid opus *teneras* mordaci radere uero
auriculas? Videsis ne maiorum tibi forte
limina frigescant.

où il s'agit toujours de l'ouïe et non de la forme des oreilles. Pour Perse, dans sa première satire, avoir des oreilles d'âne c'était avoir, comme disait l'archevêque de Grenade dans *Gil Blas*, l'oreille béotienne.

On conçoit alors qu'un tel reproche, *bien que purement littéraire* et, par conséquent, *lié* aux autres critiques que la satire lançait contre les écrivains préférés par Néron, ait pu paraître à Annaeus Cornutus plus grave que le reste et de nature à ne point passer aussi facilement.

Si nous passons à l'argument de Cartault, selon qui l'expression *auriculas asini quis non habet* serait parallèle à l'expression du vers 8 *Nam Romae est quis non hac, si fas dicere...* et ne ferait que compléter cette dernière que l'auteur avait laissée en suspens, le trouverons-nous plus solide?

Pour être sensé, le passage des vers 119 et suivants

Me muttire nefas. Nec clam, *nec cum scrobe*, nusquam?
Hic tamen infodiam — uidi, uidi ipse, libelle,

doit se clore non par l'interrogation *Auriculas asini quis non habet?* mais par l'affirmation *Auriculas asini Mida rex habet.* En effet, il est bien inutile de creuser un trou dans le sol pour y enfouir la déclaration que *tous les Romains ont des oreilles d'âne.* Au contraire, s'il s'agit d'un secret dangereux à révéler, on comprend les précautions prises par Perse. L'homme qui écrit *uidi uidi ipse* ne saurait se vanter d'avoir découvert un secret de Polichinelle.

D'ailleurs, l'expression *auriculas asini quis non habet?* ne cor-

respond pas étroitement à celle du vers 8 : *Nam Romae est quis non hac, si fas dicere...*, dont le complément naturel serait *dementia laborat?* ou quelque chose d'analogue.

Il y a plus. En faveur de l'anecdote de la *Vita* sur le vers remanié par Cornutus militent deux témoignages absolument indépendants, émanant de deux contemporains de Néron et ayant en commun avec le vers primitivement écrit par Perse *le nom de Midas*.

C'est tout d'abord le fragment suivant de Pétrone[1] :

> Nam citius flammas mortales ore tenebunt
> quam secreta tegant. Quicquid dimittis in aula
> effluit et subitis rumoribus oppida pulsat.
> Nec satis est uulgasse fidem : simulatius exit
> proditionis opus famamque onerare laborat :
> sic commissa uerens auidus reserare minister
> fodit humum regisque latentes prodidit aures.
> Concepit nam terra sonos calamique loquentes
> *ingemuere*[2] Midam qualem narrauerat index.

Quelle que soit sa place dans l'œuvre de Pétrone, c'est bien à des secrets de la cour impériale (voir le vers 2) que ce fragment semble faire allusion. Lorsqu'il fut écrit, Perse était mort depuis peu ou vivait encore. Il n'est pas téméraire de supposer que c'est la première satire qui a pu inspirer à Pétrone ce passage sur Midas, même si Pétrone n'a connu le vers 121 que sous sa forme actuelle. Le point important est que Pétrone a écrit le nom de *Midas*. Il pensait sans doute à quelque secret compromettant qui s'était ébruité malgré les précautions prises. Pétrone était à l'affût des « potins » qui couraient dans Rome et nous savons par Tacite que Néron chercha à savoir qui l'avait si bien renseigné sur le mystère de ses orgies nocturnes[3]...

Le deuxième témoignage est encore plus important parce qu'il me semble expliquer pourquoi Perse aurait voulu lancer dans sa première satire le nom de Midas et pourquoi ce nom aurait été dangereux. La première bucolique d'Einsiedeln a pu être écrite dès 59[4], date où Néron avait déjà commencé à s'entourer de

1. T. XXVIII de l'édition Ernout. Paris « Les Belles Lettres », 1922, p. 190-191 (p. 120 de l'éd F. Bücheler, G. Heraeus[6]. Berlin, Weidmann, 1922).
2. Ingemuere *conieci :* inuenere *cod.* incinuere *Salmasius.*
3. *Annales*, XVI, 20, 1 et 2. — Voir XVI, 19, 6.
4. Schanz, *Gesch. der Röm. Litter.*, II, 2[3], § 388, p. 98.

jeunes poètes, à composer des vers et à jouer de la lyre sur une scène[1]. Or, si la première satire de Perse date d'après le procès de Pedius Blaesus, c'est-à-dire de la fin de 59[2], Perse a pu avoir connaissance de cette première Bucolique d'Einsiedeln. Que trouvait-il au début de ce texte?

THAMYRA

Te *formose Mida*, iamdudum nostra requirunt
iurgia : da *uacuam* pueris certantibus *aurem*.

La Bucolique est mutilée, mais il est aisé de reconnaître qu'elle était consacrée à flatter l'empereur chanteur, l'empereur poète, au moyen des couplets alternés de *Thamyra* et de *Ladas*. Il est clair que son début était destiné à flatter Néron en tant que critique éclairé prêtant l'oreille aux joutes des jeunes poètes. Midas, le beau Midas, était évidemment Néron. Alors il devait être tentant pour Perse, qui n'aimait guère les poèmes jugés par Néron-Midas, de rappeler que Midas avait des oreilles d'âne...

Ainsi le sobriquet jugé offensant par Cornutus n'aurait pas été inventé par Perse. Celui-ci l'aurait repris *cum grano salis* à un thuriféraire imprudent de l'empereur. A moins que l'inverse ne soit vrai et que ce soit le poète bucolique qui ait voulu venger Néron des attaques du satirique! Mais ceci est moins vraisemblable. Catulle avait déjà employé le nom proverbial de Midas pour désigner un roi très riche et très généreux[3]. Et il est difficile que l'auteur de la Bucolique d'Einsiedeln ait connu le vers de Perse sous sa forme primitive.

Mais si la Bucolique, que je crois légèrement antérieure à la première satire, a eu du succès à Rome, tout le monde devait savoir qui représentait Midas. Dès lors, le vers 121 de la première satire était, avant d'être remanié, très dangereux, puisqu'il attaquait ouvertement Néron à son point le plus sensible, c'est-à-dire dans sa vanité d'artiste et de lettré. Dans ces conditions, une correction était urgente. Il fallait escamoter Midas et rendre la satire plus générale au risque de la rendre moins piquante.

1. *Annales*, XIV, 15 et 16.

2. Ce que conteste Cartault, p. 71-72. Les vers 87-87 semblent pourtant bien se rapporter à un événement contemporain et à la plaidoirie de Pedius Blaesus qui avait suscité l'enthousiasme des amateurs de belles phrases (voir *Annales*, XIV, 18). Aucune analogie n'est à établir avec le Pedius d'Horace (*Sat. I*, 10 v. 28), très bon avocat selon Acron.

3. *Poème* XXIV, v. 4.

Ainsi, tout bien considéré, je ne vois aucune raison sérieuse qui nous oblige à douter de la véracité de l'anecdote contée par le biographe et par le scholiaste de Perse. Le vers 121 de la première satire portait primitivement *Mida rex* au lieu de *quis non* et était effectivement dirigé contre l'empereur Néron.

Léon Herrmann.

Bruxelles, septembre 1928.

IV

L'ORIGINE DU « CURSUS » RYTHMIQUE
ET LES DÉBUTS DE L'ACCENT D'INTENSITÉ EN LATIN

PAR Mathieu G. Nicolau
Professeur au lycée de Bucarest,
Élève de l'École des Hautes Études.

§ 1. *La notion du « cursus » rythmique.*

Dans son acception la plus stricte, le *cursus* est le rythme dû à une succession déterminée de syllabes accentuées et de syllabes inaccentuées, affectant les fins de phrase ou de membres de phrase[1].

De cette définition, il résulte que le *cursus* est fondé essentiellement sur l'accent et que, pour obtenir un effet rythmique, on doit avoir au moins deux syllabes accentuées et plusieurs syllabes inaccentuées. Comme chaque mot n'a qu'une seule syllabe accentuée, il s'ensuit que la clausule rythmique comprendra au moins deux mots possédant chacun un accent.

Au moyen âge, on connaît quatre types de *cursus :*

1. Le *cursus planus*, où un mot de trois syllabes accentué sur la pénultième est précédé d'un polysyllabe accentué également sur la pénultième[2], par exemple : *retributiónem merétur*[3].

2. Le *cursus velox*, où un mot de quatre syllabes accentué sur la

1. Cf. la définition qu'en donne L. Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, 1892, p. 1, § 1 : « le mot *cursus* a servi au moyen âge, à partir du XIIe siècle, à désigner un agencement euphonique des fins de phrase soumis à des règles, et grâce auquel la structure de la prose participe à celle des vers ».

2. Voir Havet, *op. cit.*, p. 2, une définition du *cursus* en fonction de la quantité de la syllabe pénultième.

3. Cet exemple, ainsi que les suivants, est tiré du *Candelabrum*. Voir Thurot, *Notices et extraits*, t. XXII, p. 414, et N. Valois, *De arte scribendi epistulas*, p. 73.

pénultième est précédé d'un polysyllabe accentué sur l'antépénultième (d'où il résulte que celui-ci doit avoir au moins trois syllabes), par exemple : *exhibitum reputābo.*

3. Le *cursus tardus* (appelé aussi *ecclesiasticus* ou *durus*), où un mot de quatre syllabes accentué sur l'antépénultième est précédé d'un polysyllabe ayant l'accent sur la pénultième; par exemple *felicitātis percipient.* Le *cursus tardus* est, on le voit, le contraire du *cursus velox.*

4. Le *cursus* dispondaïque ou trispondaïque, où un mot de quatre syllabes accentué sur la pénultième est précédé d'un polysyllabe accentué également sur la pénultième : *ésse videātur*[1].

On peut dégager certains traits communs à tous les types de *cursus* énumérés ci-dessus[2] :

a) L'accent ne frappe jamais la première syllabe du dernier mot. Cela revient à dire que les mots de deux syllabes sont exclus par là même que leur première syllabe est toujours accentuée, ainsi que les mots de trois syllabes dont la pénultième serait brève. Toutefois ces mots peuvent être admis à la fin d'une phrase, à condition qu'ils soient précédés d'un mot atone qui fasse corps avec eux, car alors il n'y a qu'un seul mot phonétique, par exemple : *quátenus me juvétis, respóndeat pro me vóbis, subsidium mihi detis* (exemples tirés du *Candelabrum*).

b) On remarque sans peine que le nombre des syllabes inaccentuées qui séparent les deux accents est toujours pair pour les trois

1. Il n'y a pas d'exemple de *cursus* dispondaïque dans le *Candelabrum.* Nous avons choisi comme exemple la clausule cicéronienne bien connue parce que c'est à elle que le *cursus* dispondaïque doit son existence, très précaire d'ailleurs.

2. Certains auteurs allongent cette énumération, et, d'autre part, distinguent plusieurs formes possibles à l'intérieur des types de *cursus* que nous venons de décrire, ou bien encore, tout en conservant le même nombre de syllabes inaccentuées entre les deux accents, ils admettent des mots d'une longueur différente de celle que nous avons indiquée. Dans ce but, on a invoqué la possibilité d'une résolution des syllabes longues en deux brèves, par exemple *flétibus supplicántium* serait un *cursus velox* avec résolution de la pénultième du dernier mot. Cela est fort discutable. La résolution des syllabes longues n'est pas toujours légitime, même lorsqu'il s'agit d'un rythme purement quantitatif (cf. Cicéron, *Orator,* LVII, § 194 : « Ephorus uero ne spondeum quidem, quem fugit, intelligit esse aequalem dactylo quem probat, syllabis enim metiendos pedes, non intervallis existimat »). La résolution est inconcevable dans une langue qui ne connaît plus la différence des longues et des brèves et où le rythme a pour mesure le nombre des syllabes. D'ailleurs, il n'est pas sans danger d'allonger la liste des types de *cursus,* car, à ce compte, finalement on en découvrira partout et il n'y aura plus de prose arythmique. C'est pour cette raison que nous croyons devoir restreindre le *cursus* aux types bien attestés par la tradition et la pratique (voir cependant A. Clark, *The cursus in mediaeval and vulgar Latin,* 1910).

premiers *cursus* (pour le *cursus planus* et *tardus*, deux syllabes; pour le *cursus velox*, quatre syllabes). Ce fait rapproche singulièrement le *cursus* latin du *cursus* byzantin, dont la découverte est due à G. Meyer (cf. *Der accentuirte Satzschluss in der griechischen Prosa vom IV. bis XVI. Jahrhundert*. Göttingen, 1891). En effet, le *cursus* byzantin présente régulièrement un nombre pair de syllabes inaccentuées[1]. C'est là la seule règle à laquelle il soit astreint, et il comporte, d'ailleurs, des types plus variés que le *cursus* latin, de sorte que ce dernier est toujours régulier au point de vue du rythme de la prose byzantine, tandis que tous les types de *cursus* byzantin ne seraient pas possibles en latin. La principale raison de cette différence, c'est que l'accent grec peut affecter une des trois dernières syllabes d'un mot, tandis qu'en latin la dernière syllabe ne peut jamais être accentuée, sauf dans certains cas tout à fait exceptionnels. A cet égard, le latin est sensiblement plus monotone que le grec. Les anciens l'avaient remarqué et les poètes latins ont tiré profit d'un emploi heureux des noms grecs[2].

A cette première raison on peut en ajouter une autre : l'unité phonétique du mot est plus accusée en latin qu'en grec et la longueur du mot n'était pas indifférente même dans la versification classique, comme on le verra plus loin[3].

A la différence des trois autres types de *cursus*, le *cursus* dispondaïque n'a que trois syllabes inaccentuées entre les deux accents. Il faisait partie d'un système rythmique différent, aussi est-il entré assez tôt dans la voie de la disparition.

Nous reviendrons plus tard sur ces traits caractéristiques du *cursus* et nous essayerons alors de les expliquer, mais il était nécessaire d'en donner dès à présent un aperçu.

1. Il y a eu toutefois des prosateurs qui ont employé des procédés toniques différents. Cf. D. Serruys, *Les procédés toniques d'Himerius et les origines du cursus byzantin*, dans les *Mélanges Havet*, 1909, p. 475 et suiv.

2. Quintilien, *Instit. Or.*, l. XII, c. 10, 33 : « Sed accentus quoque... minus suaves habemus, quia nec acuta unquam excitatur nec flexa circumducitur. » — Cf. Sergius Keil, *G. L.*, t. IV, p. 226. Si les poètes latins ont employé des noms grecs dans leurs vers, ce n'est pas parce que l'accent aurait joué ici un rôle rythmique, mais simplement pour des raisons mélodiques et pour plus de variété (voir p. 12, n. 2). Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale en latin*, p. 93, § 108.

3. Cf. J. Marouzeau, *Mots longs et mots courts : Revue de philologie*, 48, 1924, p. 31 et suiv.

§ 2. *L'apparition du « cursus » au moyen âge.*

On considère traditionnellement que le *cursus* a fait sa première apparition au XIe siècle.

Les beaux ouvrages de Noël Valois[1] et un article de L. Duchesne[2] nous ont fait connaître les circonstances dans lesquelles le *cursus* fut introduit dans l'usage de la chancellerie pontificale. A ce sujet, il suffira de rappeler brièvement ici les faits principaux.

D'après les travaux de Noël Valois, le mérite d'avoir établi le *cursus* dans l'usage de la chancellerie pontificale revient au pape Grégoire VIII (1187). Le terme même de *stilus gregorianus*[3] que l'on applique parfois au *cursus* dans les divers traités du moyen âge semble rappeler le nom de son créateur. D'autre part, le plus ancien traité sur l'*ars* ou la *forma dictandi* connu aujourd'hui porte pour titre : *Forma dictandi quam Romae notarios instituit Magister Albertus qui et Gregorius papa*. C'est un opuscule inédit qui occupe le folio 58 v° du manuscrit latin n° 2820 de la Bibliothèque nationale. D'après les caractères paléographiques de l'écriture, ce manuscrit fut copié au XIIe siècle, selon l'opinion de Noël Valois[4]. Les premières phrases du texte sont conçues en termes impératifs, ce qui semble bien indiquer qu'il s'agit d'instructions données aux notaires de la chancellerie pontificale par leur supérieur. On sait, d'autre part, que Albertus de Morra, le futur pape Grégoire VIII, eut « la haute main dans la rédaction des bulles[5] » de 1178 à 1187. Tous les témoignages semblent donc concordants pour désigner le pape Grégoire VIII comme l'initiateur du *cursus* des bulles pontificales.

Cependant, Noël Valois avait signalé l'existence du *cursus* dans certaines bulles pontificales d'une date antérieure. Il restait à découvrir la date exacte et les circonstances de l'introduction du *cursus* dans l'usage de la chancellerie.

Dans une *Note sur l'origine du « cursus » ou rythme prosaïque*, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. L, 1889,

1. *De arte scribendi epistulas*, cité, et deux articles dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII, 1881, p. 161-198 et 257-272.

2. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L, 1889, p. 161-163.

3. Voir sur cette expression Noël Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, *art. cité*, p. 198.

4. Noël Valois, *loc. cit.*, p. 167.

5. Noël Valois, *loc. cit.*

p. 161-163), L. Duchesne a attiré l'attention sur un passage du *Liber pontificalis* propre à éclairer cette question. C'est l'endroit où le biographe Pandolphe raconte les antécédents du pape Gélase II (1118-1119), dont il était le contemporain. Voici le texte : « Tunc Papa (Urbain II) litteratissimus et facundus fratrem Iohannem, virum utique sapientem ac providum sentiens, ordinauit, admovit suumque cancellarium ex intima deliberatione constituit, ut per eloquentiam sibi a domino traditam antiqui leporis atque elegantiae stilum in sede apostolica, jam pene omnem deperditum, Sancto dictante Spiritu, Iohannes Dei gratia reformaret ac Leoninum cursum lucida velocitate reduceret[1]. »

De ce texte il résulte tout d'abord un fait qui me paraît incontestable : c'est le rôle même qu'a joué Jean Caetani, le futur pape Gélase II, dans l'introduction du *cursus*.

Nous savons par d'autres textes que Jean Caetani (Iohannes de Caeta) avait été moine au Mont-Cassin et que des maîtres éminents lui donnèrent une excellente instruction[2]. Il fut appelé à Rome vers 1088 par le pape Urbain II (1088-1099) qui lui confia la mission de rendre au style de la chancellerie pontificale l'éclat qu'il avait eu jadis et de faire revivre l'antique beauté des procédés rythmiques, presque complètement oubliés.

Mais L. Duchesne a cru pouvoir déduire de ce texte l'origine même du *cursus*. En se fondant sur l'expression *Leoninus cursus*, l'éminent savant a supposé que le *cursus* avait été introduit pour la première fois dans l'usage de la chancellerie par le pape Léon Ier le Grand (440-461), dont le pontificat fut, on le sait, troublé par toutes sortes d'adversités. « Le *cursus Leoninus*, dit L. Duchesne, était né au milieu de ces orages. »

Mais cela n'est qu'une hypothèse. Pour pouvoir attribuer avec une certitude suffisante l'introduction du *cursus*, voire même son invention, au pape Léon Ier, il fallait examiner à ce point de vue les lettres de ce pape et les autres écrits émanant de la chancellerie pontificale de cette époque. Cette recherche, L. Duchesne ne l'a pas faite. D'après des études plus récentes, il ne semble pas que le *cursus* ait été observé d'une manière bien constante par la chancellerie à l'époque de Léon Ier. Dans les textes liturgiques,

1. Il faut remarquer que le *cursus* est observé d'une manière assez régulière dans ce texte.

2. Voir Ludwig Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, 1911, t. II, p. 118, et L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 162.

selon les recherches de M. A. Gatard[1], on aurait tenu compte du *cursus* tant à la médiante qu'à la finale; le *cursus planus* et le *cursus velox* seraient les plus fréquemment employés. Toutefois M. A. Gatard reconnaît qu'il y a de nombreuses exceptions[2]. D'autre part, un sacramentaire léonien étudié par M. L. Laurand[3] est écrit en prose métrique, basée sur la quantité syllabique. Par conséquent, l'hypothèse émise par L. Duchesne sur les origines du *cursus* n'est pas confirmée par l'examen des textes. D'ailleurs, en aucun cas on ne saurait attribuer l'invention même du *cursus*, sa création *ex nihilo* à une personne déterminée, pas plus le grand pape Léon Ier que l'éloquent moine Jean Caetani.

Toutefois, ce qu'il faut retenir du témoignage du biographe Pandolphe, c'est le sentiment des hommes du XIIe siècle, à savoir que l'introduction du *cursus* n'était qu'un retour à un vieux procédé rythmique dont l'origine se plaçait, à leur sens, aux derniers siècles du monde romain.

Allons-nous donc renoncer à toute lumière sur la période antérieure au XIe siècle? Et n'avons-nous pas quelque moyen, direct ou indirect, d'atteindre quelques faits plus anciens de l'histoire du *cursus*? Je le crois possible, et je montrerai comment. Mais quelques mots sont d'abord nécessaires sur les clausules métriques de la prose antique, spécialement de la prose de Cicéron.

§ 3. *Les clausules métriques et la prose de Cicéron.*

Les clausules métriques, cet agencement harmonieux des fins de phrase, ont un long passé. Cicéron a manié cet ornement oratoire avec une maîtrise reconnue par les anciens, et nous a laissé à ce sujet de nombreuses et importantes indications dans ses ouvrages, notamment dans l'*Orator*. Mais la clausule cicéronienne différait radicalement du *cursus* tel que l'a connu et pratiqué le moyen âge. En effet, le *cursus* est fondé uniquement sur l'accent; il est indépendant de la quantité des syllabes ou, plus exactement, la différence entre syllabes longues et syllabes brèves n'existe plus à cette date. Pour la clausule cicéronienne, c'est tout le contraire. Son rythme est basé essentiellement sur la quantité des syllabes et c'est l'accent qui n'y joue aucun rôle.

1. Voir l'article « Accent » dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. Paris, 1907, t. I, col. 227.
2. *Ibid.*, col. 230-231.
3. L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd., t. III, p. 360.

Cicéron lui-même, qui a expliqué longuement dans ses ouvrages sur l'art oratoire la structure de la clausule, n'a jamais rien dit sur ce qui regarde le rôle rythmique de l'accent. C'est, à notre sens, la preuve que l'accent n'a pas eu d'influence sur le rythme à l'époque de Cicéron. Le contraire serait invraisemblable, car, d'une part, il serait très difficile d'admettre que Cicéron ne se soit pas aperçu du rôle que jouait l'accent dans la clausule si réellement ce rôle eût existé et, d'autre part, il est également improbable de supposer que, s'étant rendu compte de cette fonction rythmique de l'accent, Cicéron ait voulu nous leurrer là-dessus et ne nous ait rien dit.

Il est vrai que cette façon de voir n'a pas toujours rencontré un assentiment unanime. On a même prétendu que les règles posées par Cicéron ne s'accordaient pas avec l'usage qu'il a fait des clausules, mais M. Laurand a fait justice de cette opinion si hasardée[1].

D'ailleurs, j'ajouterai que de nombreux dissentiments séparent ceux mêmes qui admettent une influence rythmique de l'accent.

Selon les uns[2], l'accent marquerait simplement le début de la clausule : celle-ci commencerait par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot. C'est ainsi que M. H. Draheim, dans deux remarquables articles de la *Wochenschrift für klassische Philologie*[3], a supposé que le rythme n'est pas suffisamment déterminé par la quantité[4]; il faudrait, par conséquent, marquer d'une manière particulière le début de chaque pied, et c'est pour cette raison qu'il propose de compter comme élément rythmique l'accent et même la « césure », c'est-à-dire la coupe qui sépare les mots de la clausule[5].

Selon d'autres critiques[6], il y aurait une tendance à faire coïncider l'*ictus* et l'accent. Ainsi la prose métrique de Cicéron au-

1. Cf. L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd., 1927, t. II, p. 159 et 165 et suiv.

2. M. Broadhead, *Latin prose rhythm*, 1922; cf. F. Novotný, *Revue des Études latines*, 1926, p. 226-227 et A. W. de Groot, *Ibid.*, 1926, p. 39.

3. *Wochenschrift f. kl. Philol.*, 1910, n° 47 (21 novembre), col. 1294-1302, et n° 49 (5 décembre), col. 1352-1358.

4. H. Draheim, *loc. cit.* col. 1296.

5. Sur ce dernier point, on doit reconnaître que l'unité du mot est plus accusée en latin qu'en grec et, à cet égard, on doit tenir compte de la longueur des mots aussi bien dans la clausule cicéronienne que dans la versification, pour les fins d'hexamètre par exemple, ainsi que nous le montrerons plus loin.

6. C. Zander, dans *Eurythmia*, t. II, et d'autres. Cf. Laurand, *Études...*, t. II, p. 195, note 1.

rait contenu en germe le principe de la versification de Commodien[1].

Selon tel autre enfin (c'est l'opinion de M. L. Bayard), la succession des temps forts et des temps faibles serait marquée dans la clausule de Cicéron par un *ictus* caractérisé lui-même par une élévation de la voix[2]. « Le renforcement du son au temps fort, dit M. L. Bayard, entraîne une vibration plus rapide des cordes vocales et produit par cela même une élévation de la voix. » De son côté, l'accent latin à l'époque de Cicéron était, selon l'opinion la plus probable, acceptée par M. Bayard, un accent de hauteur. Par conséquent, il fallait faire coïncider l'accent et l'*ictus*, « parce que l'oreille n'aime pas que ces élévations soient trop rapprochées ».

Selon cette opinion, l'accent, sans être lui-même un élément rythmique, le devient par le fait qu'il doit se trouver au temps fort du pied.

Je n'ai pas à revenir sur les premières des opinions que je viens de rappeler et qui ont été déjà combattues et réfutées par d'autres. Je m'arrête seulement un instant à la dernière, celle de M. Bayard.

La thèse de M. Bayard revient à dire, me semble-t-il, que là où il n'y a pas de coïncidence entre l'*ictus* et l'accent, il n'y a pas de rythme et implicitement on est forcé de reconnaître que c'est à l'accent que revient le rôle déterminant dans la clausule cicéronienne. Mais cela n'est pas admissible, d'abord pour une raison générale que nous avons déjà rappelée : c'est que Cicéron lui-même ne parle jamais de l'accent. D'autre part, il n'est nullement prouvé que la proximité de l'accent et de l'*ictus* ait produit une impression désagréable. Si cela était vrai, les vers de Virgile, où, pour les quatre premiers pieds, les accents succèdent aux *ictus*, auraient dû être bien peu harmonieux. Ce n'est pas vraisemblable.

D'ailleurs, si les autres suppositions de M. Bayard, l'existence d'un *ictus* et l'élévation de la voix au temps fort, étaient exactes, on pourrait invoquer un argument autrement grave en faveur de la nécessité de faire coïncider l'*ictus* et l'accent : c'est le conflit

1. G. Hermann (*Opusc.*, t. I, p. 121) et G. Wuest, qui a signalé l'emploi fréquent de mots trisyllabiques à pénultième longue à la fin des phrases. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 71, § 88.

2. Cf. L. Bayard, *Revue de philologie*, 48, 1924, p. 52-61. Il cite à l'appui de cette hypothèse un célèbre passage du *De Oratore* de Cicéron (l. III, 182) où il est question des *percussiones* qui frapperaient le temps fort.

même qui existerait entre deux sommets rythmiques de nature peu différente, tous les deux, accent et *ictus*, étant caractérisés par une élévation plus ou moins grande de la voix. S'ils ne coïncidaient pas, le rythme en serait détruit.

Mais, d'une part, l'existence d'un *ictus* vocal dans la clausule de Cicéron n'est pas bien probable; je crois même possible de démontrer le contraire. D'ailleurs, à supposer qu'un tel *ictus* eût existé, l'élévation de la voix au temps fort ne devait pas se produire nécessairement. On sait, en effet, depuis les remarquables travaux de M. L. Roudet[1], que la hauteur et l'intensité sont produites d'une manière différente. Enfin, même au point de vue purement rythmique, l'élévation de la voix est sans importance; c'est l'intensité seulement qui peut marquer le temps fort. Le ton n'est pas propre à exercer la fonction de sommet rythmique, parce qu' « aucun rythme ne peut être fondé sur des différences de hauteur[2] ». Dès lors il serait pour le moins surprenant de voir remplir par un *ictus*, qui serait mélodique, c'est-à-dire en somme par un accent de hauteur artificiel, une fonction que le véritable accent de hauteur est incapable d'assumer. Mais, si l'*ictus* n'est à aucun degré une élévation de la voix, le prétendu conflit entre l'accent et l'*ictus* n'existe plus, et la nécessité d'une coïncidence de ces deux éléments se trouve par là même écartée.

Ainsi, les tentatives que l'on a faites pour découvrir une influence de l'accent dans le rythme des clausules de Cicéron n'ont pas abouti. Le caractère quantitatif de ces clausules n'est pas contestable. On peut donc opposer symétriquement, à tous les points de vue, le *cursus* du moyen âge et la clausule de la latinité classique. Pour cette dernière, c'est la quantité qui détermine le rythme, l'accent n'ayant aucun rôle. Pour le *cursus*, la quantité n'a aucun rôle et c'est l'accent qui détermine le rythme.

§ 4. *Le problème des origines du « cursus ». Son importance.*

On vient de voir qu'il n'y a rien de commun entre l'usage cicéronien des clausules métriques et l'usage médiéval du *cursus*.

Cependant les choses doivent être examinées de plus près, et,

1. Cf. L. Roudet, *De la dépense d'air dans la parole et de ses conséquences phonétiques, La Parole*, 1900, n° 4, p. 201 et suiv. Cf. aussi L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, 1910, p. 209, § 110 et p. 223 et suiv.

2. A. Meillet et J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 1924, p. 124, § 197.

si les deux ordres de faits reposent sur des principes essentiellement différents, il n'en est pas moins vrai que, historiquement, un lien étroit les unit et que le principe cicéronien de la clausule métrique doit être considéré comme le stade le plus ancien d'une évolution qui a conduit au principe du *cursus* rythmique.

La question posée en ces termes revient à se demander : en premier lieu à quelle date, dans quel milieu et sous quelle influence[1] la quantité sur laquelle était fondée la clausule de la latinité classique s'est effacée, tandis que l'accent, qui jusqu'alors n'avait pas de rôle rythmique, devenait le facteur déterminant du rythme; en second lieu comment est né le *cursus*.

Ces deux questions ne sont pas identiques et peuvent comporter des réponses différentes, car, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne saurait affirmer que le *cursus*, tel qu'il apparaît dans les textes du moyen âge, soit la seule forme de clausule rythmique fondée sur l'accent qui ait jamais existé.

Ainsi, le problème des origines du *cursus* se dédouble : d'abord la question délicate de la fonction rythmique de l'accent et de la disparition de la quantité (ce sont là, en quelque sorte, les conditions linguistiques de l'apparition du *cursus*), ensuite la question de l'apparition même du *cursus*.

Ce sont les deux questions que je me propose d'examiner dans une étude ultérieure, en divisant mon travail de la manière suivante :

Dans une première partie, je traiterai : 1° des caractères de l'accent de hauteur et de l'accent d'intensité du point de vue phonétique et rythmique; 2° du rythme quantitatif, de son évolution et de l'apparition du rythme accentuel. Cette première partie sera consacrée, on le voit, à l'étude des éléments linguistiques qui ont déterminé l'apparition du *cursus*.

Dans une seconde partie, j'examinerai brièvement les opinions que l'on a émises jusqu'à ce jour sur les origines du *cursus* et la méthode qu'il faut suivre dans cette recherche.

Dans une troisième et dernière partie, je rechercherai s'il n'y a

1. Cf. pour la question de méthode : E. Faral, *Les arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 238), préface, p. XI : « L'art d'écrire, en toutes ses manifestations... englobe un ensemble de faits qu'on peut définir objectivement et expliquer, au moins en partie, par l'action précisément déterminée d'un milieu, d'une mode, d'une doctrine »

pas entre l'antiquité classique et le XIe siècle des textes jusqu'ici inutilisés qui nous renseignent sur l'histoire du *cursus*.

Il est aisé de saisir la portée de ce problème des origines du *cursus*. Sa solution pourrait nous donner, en effet, la clef de maints autres problèmes et tout particulièrement de celui qui concerne la nature et l'évolution de l'accent latin. En effet, le rythme du *cursus* ne peut être fondé que sur un accent d'intensité. Mais la décadence de la quantité et l'apparition de l'accent d'intensité, qui sont à l'origine du *cursus*, sont aussi les précurseurs, bien plus, les agents mêmes du passage de la langue latine aux langues romanes. Retrouver les origines du *cursus*, ce serait connaître mieux un des principaux aspects de cette importante évolution linguistique. Sous l'action de l'accent d'intensité, le système linguistique et rythmique du latin classique, dont les racines plongeaient dans la lointaine antiquité indo-européenne, s'effondra. La substitution d'un accent d'intensité à l'ancien ton et d'un rythme accentuel au rythme quantitatif fut une innovation qui creusa un profond abîme entre les langues anciennes et les langues modernes. A ce point de vue, les langues romanes cessèrent de ressembler et au latin et aux autres langues du monde indo-européen, si bien qu'on a aujourd'hui de la peine à concevoir ce que pouvait être le rythme quantitatif, et que chaque fois que l'on a essayé de le comparer à un système rythmique d'aujourd'hui on a fait fausse route.

Ce n'est du reste pas seulement l'histoire de la langue et l'évolution linguistique qui concerne la question des origines du *cursus* : l'étude et la critique des textes latins de la fin de l'antiquité et du moyen âge, l'histoire littéraire, toutes les branches de la philologie sont intéressées à la solution du problème.

M. G. NICOLAU.

(A suivre.)

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*. Paris, Hachette, 1928, 286 pages. Prix : 25 fr.

La tare du latin, on le sait, est d'avoir été étudié à l'ordinaire par des savants dont c'était la spécialité exclusive, qui le voyaient pour ainsi dire du dedans, tout au plus avec le secours du grec, trop pareil à lui, sans la confrontation et le contrôle que peuvent fournir la pratique d'autres types de langue et la connaissance des lois générales du langage. Aussi est-ce une bonne fortune aujourd'hui que de voir s'appliquer au latin l'homme qui a fait le tour des langues du monde, et dont la comparaison est la principale étude.

Comme l'indique le titre du livre, la méthode appliquée ici est historique ; dans le développement du latin, M. Meillet aperçoit trois moments : il se propose « de tracer les lignes principales de la préhistoire autant qu'on peut la deviner, d'y opposer les traits essentiels de la langue écrite, et d'indiquer le point de départ du développement roman qui continue au fond le développement préhistorique » (p. 5). Quant au sens de cette évolution, l'auteur montre « comment les événements historiques et les états successifs de la société ont, en quelque mesure, déterminé le développement de la langue » (p. vii), « comment l'histoire politique de Rome et l'histoire de la civilisation romaine expliquent l'histoire de la langue latine » (p. 5).

La première partie de la démonstration met en lumière des idées qui sont pour une part familières aux linguistes, mais qui feront encore pour maint lecteur figure de paradoxes :

Premier paradoxe : le latin n'est pas dans l'ensemble de son développement la langue rigide, immuable que l'on croit : « la souplesse, la puissance de renouvellement sont le trait qui caractérise d'une manière éminente le monde latin » (p. 11). On trouvera, p. 72 et suiv., quelques-unes des raisons d'être des changements survenus à l'époque prélatine : « la constitution du type latin est résultée de l'installation d'un groupe

de parlers italiques sur un domaine nouveau ; il y a eu vite changement linguistique, parce que les conditions où la langue se développait ont subi de grands changements ».

Deuxième paradoxe : « L'italique, dont le latin est une partie, a la plupart de ses traits caractéristiques anciens en commun avec le celtique et souvent aussi le germanique. S'il offre avec le grec certaines concordances, c'est en général là où le grec est d'accord avec le celtique et le germanique » (p. 15). C'est là un fait acquis pour les latinistes avertis, mais on sait que l'enseignement courant, où les vérités sont à retardement, en est encore au dogme de l'unité gréco-latine. Aux non-avertis et aux obstinés, M. Meillet apporte l'explication de l'erreur traditionnelle : « Il faut, bien entendu, faire abstraction de la première impression. Le latin est attesté à une date plus récente que le grec, mais ancienne par rapport à la date des plus anciens monuments celtiques et germaniques, et l'archaïsme de son aspect rappelle le grec plus que les formes attestées du celtique et du germanique... D'autre part, dès avant la date des plus anciens monuments conservés, le latin a subi une forte influence du grec ; il est résulté de là beaucoup de nouvelles ressemblances qui n'enseignent rien sur une communauté initiale » (p. 37). En revanche, les différences considérables qu'on observe entre les langues italiques et celtiques historiquement attestées ne signifient rien contre une parenté étroite, étant donné la distance qui les sépare de l'époque de l'unité ; l'erreur de perspective que l'on commet d'ordinaire vient de ce que sous la dénomination d'italo-celtique on cherche invinciblement à ranger des formes italiques et celtiques connues. En ce qui concerne le détail de la démonstration, on sera reconnaissant à M. Meillet de nous avoir donné une mise au point (ch. III) qui, tout à la fois, réduit à leur véritable portée des arguments considérés naguère comme essentiels : rôle du *-r* médio-passif, et met en lumière des faits insuffisamment dégagés jusqu'ici : identité du génitif du type thématique, confusion de l'instrumental avec l'ablatif au singulier, du locatif et du datif avec l'ablatif-instrumental au pluriel, formation et rôle du subjonctif...

Parmi les innovations qui sont communes à l'italique, au celtique et au germanique, il en est une dont l'exposé fera sans doute l'effet d'un troisième paradoxe ; c'est celle qui a consisté à introduire la notion de temps dans les thèmes verbaux : « le contraste entre la valeur d' « aspect » des thèmes fondamentaux d'*infectum* et de *perfectum*, héritée de l'indo-européen pour le fond, et la valeur temporelle des thèmes secondaires, constituée en latin même, est l'un des traits essentiels de la morphologie latine, et la plupart des grammaires latines ont le tort de ne pas le mettre dans l'évidence qui convient » (p. 22). M. Meillet revient souvent sur ce fait capital, et tout son exposé du système verbal latin en est

éclairé. Qui se privera de cette « clé » se condamnera par là même aux errements séculaires qui nous font chercher dans le paradigme verbal du latin le pendant exact du paradigme français.

L'explication de la parenté italo-celtique conduit à une observation qui mérite d'être mise en valeur pour prévenir des erreurs de perspective : c'est que l'unité « italique » n'a rien à voir avec la notion géographique d' « Italie » ; « le terme n'a ici qu'une valeur linguistique... ; les groupes qui ont répandu les parlers osco-ombriens et latins ont pu se séparer avant d'entrer sur le sol de l'Italie, et rien n'empêche d'admettre que la période de l'unité italique s'est écoulée tout entière quelque part au delà des Alpes » (p. 72).

Dans la période du développement prélatin, les influences historiques se ramènent en grande partie à des changements supposés d'habitat et à des transferts de population ; quand nous arrivons à la période historique, les faits sont mieux connus, mais n'en apparaissent que plus complexes. M. Meillet s'est appliqué à dégager, d'une part, les influences extérieures, dialectales et étrangères, en particulier celle du grec, d'autre part, les actions politiques et sociales, en particulier celle qu'a exercée la constitution d'un empire romain.

Pour l'influence du grec, la démonstration a reçu toute l'ampleur souhaitable ; elle tient compte surtout du fait que le processus d'emprunt a été continu, mais multiforme, tantôt direct et tantôt médiat (à ce titre l'hypothèse d'emprunts anciens par l'intermédiaire des Étrusques, p. 92, particulièrement séduisante, est susceptible de nouvelles confirmations), tantôt populaire et tantôt savant (ce qui est dit aux p. 87 et suiv. doit être complété par les développements ultérieurs relatifs à Ennius, Plaute, Cicéron et Virgile).

Sur le rôle des dialectes, il n'y avait pas, en l'état de nos documents, de nouveautés importantes à apporter ; mais M. Meillet ne manque pas de signaler le rôle des parlers immédiatement voisins de Rome, auxquels « le latin doit sans doute, au moins en partie, ce qu'il présente de flottements et de menues incohérences de forme » (p. 103) ; peut-être trouvera-t-on à ce sujet qu'il retire p. 124 et 125 un peu de ce qu'il avait avancé p. 103, en particulier en ce qui concerne le rôle des alternances *fēcerunt-fēcēre* et *sequere-sequeris*. Il me reproche p. 211 le terme d' « anarchie » que j'ai employé pour caractériser la période d'élaboration du latin littéraire ; il parle lui-même p. 103 d' « incohérence » : nous ne sommes pas bien loin de compte.

Sur le rôle capital joué par le parler de Rome et la conscience de l' « urbanitas » dans la formation du « latin commun », ce que j'en ai dit à plusieurs reprises cadre assez exactement avec les observations de M. Meillet ; je pense bien être également d'accord avec lui en ce qui concerne le caractère « rural » du latin ancien : « Rome a été longtemps

une capitale de ruraux, et ce sont les propriétaires ruraux des environs immédiats de Rome qui ont fixé le latin romain », dit M. Meillet, p. 103 ; il est vrai que plus loin il juge excessif de qualifier le latin, comme je l'ai fait dans un titre, de « langue de paysans » (p. 106) ; mais la distinction est subtile, comme il apparaît p. 118, où il est dit d'une part : « Ces ruraux ont été longtemps les maîtres de la cité..., tout autre chose que ce qu'on nomme « paysans », métayers, petits fermiers ou même propriétaires exploitant un petit bien et le cultivant de leurs bras », et un peu plus haut : « Il n'est pas douteux que les anciens chefs de Rome étaient des propriétaires ruraux, s'occupant eux-mêmes de leurs champs. » Il est bien difficile, en l'état de nos connaissances (cf. l'*Agricola* de W. E. Heitland), de mesurer l'extension de la propriété rurale aux différentes époques ; ce qui est certain, c'est que pendant de longues générations le Romain, riche ou pauvre, a été un campagnard, vivant autant que possible sur sa propriété : à ce « rural » il est bien difficile de ne pas prêter la mentalité « paysanne » que j'ai cru reconnaître à plusieurs indices dans la langue ancienne.

M. Meillet préfère insister sur le caractère « vulgaire » de la langue latine, et ceci est un nouveau paradoxe à ajouter aux précédents, vu que le latin passe pour la langue littéraire par excellence. M. Meillet montre qu'il présente un caractère éminemment populaire et dans sa période d'élaboration et dans sa période de transformation ; sur ce point on trouvera maintes interprétations intéressantes aux p. 176 et suiv., et p. 238 une formule qui donne peut-être bien la clé et du romanisme et de l'humanisme : « Le latin qui s'est généralisé est du type populaire ; mais c'est à la valeur de civilisation qu'avait le latin écrit que le latin vulgaire devait son prestige et sa capacité d'extension. »

Les pages qui paraîtront peut-être les plus précieuses, et que seul M. Meillet pouvait écrire, sont celles où il fait entrer le latin dans l'évolution générale de l'indo-européen, en l'expliquant comme une transition entre deux états de langue qu'il permet de rattacher l'un à l'autre.

Mais on n'appréciera pas moins les chapitres où M. Meillet a eu la coquetterie de faire le philologue. Ses interprétations d'Ennius, « un de ces hommes qui, ayant parlé dès l'enfance plusieurs langues, n'ont profondément le sens d'aucune » (p. 192), de Cicéron le génial emprunteur (cf. ce qui est dit p. 214 et suiv. sur la façon dont il a pratiqué l' « emprunt de sens »), de Virgile le poète érudit, montrent ce que peut ajouter à l'intelligence des textes l'interprétation linguistique.

On ne s'étonnera pas, je pense, dans cette histoire de la langue latine, de ne trouver rien ou presque rien sur ce qui a été considéré souvent comme le tout du latin, à savoir le développement de la langue tel qu'il est attesté par les textes à partir de Cicéron. Ce n'est pas que l'étude de cette période manque d'intérêt ; en particulier, pour ce qui concerne

l'histoire des procédés de style, les variations et les enrichissements du vocabulaire, peu de littératures offrent un champ d'observation comparable ; il y a une histoire à écrire, et fort intéressante, du latin littéraire ; mais il n'était pas dans le propos de M. Meillet de s'y arrêter : pour le linguiste il n'y a qu'une étape depuis Cicéron, — on peut presque dire depuis Plaute, — jusqu'aux langues romanes.

Tel quel, le livre est déjà assez compact, et ce n'est pas sans quelque peine que le lecteur en prendra possession. M. Meillet s'est appliqué à faciliter la lecture par des titres courants explicatifs et par des blancs abondamment distribués ; mais il n'y a pas de « blancs » dans son esprit ; toutes les phrases portent, tous les mots sont à retenir, toutes les formules sont définitives ; pas de transitions qui ne seraient que des transitions, peu de préparations et de reprises, pas d'explications à l'usage des non-avertis[1]. Il faut avoir déjà une bonne formation linguistique pour lire sans effort le livre de M. Meillet ; qui est peu tant soit profane éprouvera de la peine à se l'assimiler sans en rien laisser perdre ; ce n'est pas un livre pour lecteur indolent. Sans doute faut-il dire tant mieux, si le profit, comme j'en suis personnellement convaincu, doit être proportionné à l'effort[2].

J. Marouzeau.

1. Peut-être trop peu d'explications parfois : qui comprendra sans initiation (p. 246) la formule de F. de Saussure qu'en matière de langue il n'y a que des oppositions? quel étudiant saura d'emblée (p. 163) ce qu'est le procédé de formation des noms intensifs servant de comparatifs? On aimerait plus d'une fois une traduction ou une explication pour des mots difficiles cités en exemple (qui saura p. 277 le mot allemand qui se cache sous *pistor?*). Ajouterai-je qu'un index eût été bien utile pour un ouvrage qui est appelé à être de consultation courante? L'arrangement habile et la multiplication des titres courants n'y suppléent pas; j'en ai fait l'expérience chaque fois que j'ai eu à feuilleter le livre pour préparer ce compte-rendu.

2. Utiliserai-je ce bas de page pour soumettre à M. Meillet quelques menues observations qui me sont venues à l'esprit surtout après la lecture sur épreuves?

— La formule de la p. 109 ferait croire que Térence est au même titre que Plaute familier et hellénisant, si l'on ne savait, et s'il n'était dit p. 187, que la langue de Térence est proche du parler des aristocrates et grecque avec discrétion.

— Je crois bien que dans les vers de Plaute, p. 181, l'effet comique obtenu par le mot *sectari* tient moins à son caractère de fréquentatif qu'a son sens technique de « faire cortège, être disciple de », qui apparaît également dans le vers de Térence cité p. 187.

— Dans la phrase de Cicéron citée p. 261, *scitum* est trop évidemment adjectif pour qu'on puisse en tirer parti en ce qui concerne la valeur du perfectum.

— Les exemples virgiliens du génitif en *-um* et l'attitude du poète vis-à-vis de l'euphonie n'autorisent pas (cf. p. 211 et 222) à chercher la raison déterminante de l'emploi de *Teucrum* ou *fabrum* dans le dessein d'éviter la rencontre de deux *r* et une sonorité déplaisante (cette sonorité n'est pas évitée dans un passage de langue très soignée, *Aen.*, VI, 639 : *fortunatorum nemorum*).

— Que Virgile évite les formes périmées lorsque la facture du vers ne les lui impose pas (p. 221) n'est peut-être pas en accord avec ce que nous savons de son

H. Goelzer, *Le latin en poche. Dictionnaire latin-français.* Paris, Garnier, 1928, 713 pages in-16.

Ce n'est pas un banal souhait de bienvenue que j'adresse à ce ravissant petit livre ; j'ai pratiqué dans tout le cours de mes études, et j'ai toujours recommandé à mes élèves le Dictionnaire Benoist-Goelzer comme le plus pratique, le plus clair, le plus scientifique de tous les dictionnaires de classe ; or, celui que nous apporte aujourd'hui M. Goelzer est une réduction de celui-là (réduction de format seulement, car le répertoire est resté complet, sauf en ce qui regarde les noms propres et quelques mots techniques de basse époque). On y trouvera la même impeccable disposition typographique, la même sûreté d'information, le même enchaînement rigoureux des significations, encore plus soigneusement rapporté, quand la chose est possible, au développement historique de la langue. Il ne manque guère à cet exemplaire réduit que les indications d'auteurs et les exemples avec leur traduction ; cette dernière suppression n'est même pas un élément d'infériorité : on sait avec quelle diabolique obstination les élèves démarquent à contresens les meilleures traductions données à titre explicatif par leur dictionnaire ! Voilà un instrument de travail qui sera bientôt en des milliers de jeunes mains ; puissions-nous reconnaître sa mise en usage au progrès des versions !

amour des antiquités, et Virgile n'est pas si éloigné de cultiver l'archaïsme pour lui-même (cf. par exemple, outre le témoignage de Quintilien VIII, 3, 24, ce qui est dit p. 223 et 225).

— Il y a (dans la forme, je le sais bien) une légère contradiction entre les deux formules employées p. 225 et 226 : que Virgile, d'une part, « va contre la tendance du parler courant », d'autre part, « se tient près de la langue ordinaire ».

— La rareté relative des monosyllabes dans la langue ne suffit pas à expliquer le soin que met Virgile à les éviter à la place finale du vers (p. 132) ; il ne les y admet qu'à deux conditions : ou bien pour faire un effet, ou bien en s'autorisant de ce que le monosyllabe est lié soit phonétiquement, soit grammaticalement, au mot qui précède ; le rythme est tout de même en jeu, ce qui, d'ailleurs, ne contredit pas le reste de l'exposé de M. Meillet.

— Il est dit à la p. 193 qu' « il ne manquait pas en latin de mots composés...; les composés comme *incertus, infans...* ou *signifer, carniuorus,* ou même *indigena, agricola,* ou *bidens, quadrupes,* etc., sont choses courantes ». Il conviendrait sans doute pour le latin de distinguer entre les composés du premier type, à premier élément grammatical, qui peuvent être en effet de la plus grande banalité, et ceux du second type, à deux éléments autonomes ; de ceux-ci, je ne crois guère qu'on puisse citer un seul qui ne présente le caractère soit d'un terme d'ornement et d'expression (comme le dit M. Meillet lui-même), soit d'une formation plaisante (c'est le cas de la plupart des composés plautiniens : type *bustirapus,* comme des composés français familiers : type *pousse-caillou*), soit d'un terme technique (la valeur technique est encore transparente dans les mots cités par M. Meillet, même dans *agricola,* mot d'origine savante qui est au temps de Caton tout juste en train de supplanter *colonus* et auquel Virgile conserve encore son sens de « propriétaire terrien » ; cf. *Géorg.*, I, 101, 125, 469 et suiv.).

Collection Guillaume Budé :

I. — *Cicéron. L'amitié*, texte établi et traduit par L. Laurand. Paris, Les Belles-Lettres, 1928, xxvii & 2 × 104 pages.

M. Laurand, grand « cicéronien », a travaillé longtemps à cette petite édition ; il a repris toutes les principales collations de manuscrits, il en a fait de nouvelles, il a utilisé deux *Laurentiani* et un *Parisinus* négligés par les éditeurs précédents, un *Harleianus* oublié, il n'a eu de cesse qu'il n'ait retrouvé un *Didotianus* égaré ; du fruit de ses enquêtes il a enrichi un apparat critique où ne manque aucune précision utile, aucune vérification.

Quel est pour le texte le bénéfice de tant de recherches? Moindre sans doute qu'on ne le souhaiterait ; mais la faute n'en est pas à l'éditeur : le texte du *De amicitia* est un des plus solidement établis qui soit et ne pouvait guère recevoir d'améliorations notables.

Pour le choix entre les variantes, lorsqu'il y a doute, il semble que M. Laurand se soit inspiré surtout de sa connaissance approfondie du latin cicéronien ; le classement des manuscrits ne pouvait lui être d'un grand secours, du fait que les diverses traditions se sont contaminées l'une l'autre. Peut-être pouvait-on cependant tirer parti de ces contaminations mêmes, en même temps que du travail des correcteurs dont les traces sont parfois visibles dans les plus anciens manuscrits ; M. Laurand n'a-t-il pas d'opinion sur les si nombreuses interversions qui sont peut-être la principale caractéristique de son apparat critique? Les interversions sont d'ordinaire, comme l'a montré L. Havet, le résultat d'omissions ou de corrections ; c'est ce qui apparaît, par exemple, au paragraphe 96, pour *sum factus* | *factus sum*, mais le choix de la place à donner au mot rétabli ou corrigé varie d'un manuscrit à l'autre ; il y a là une casuistique de l'ordre des mots qui eût pu, me semble-t-il, guider quelquefois l'éditeur dans le choix de la disposition à adopter : je me demande si je ne préférerais pas, par. 18, *uirum esse bonum* de *L d;* par. 30, *sibi quisque* de *p d;* par. 33, *ad extremum usque uitae diem* de *p;* par. 89, *molestius multo* de *p;* par. 19, *modo quos* de tous les mss., sauf *H d...*, à moins que M. Laurand ne nous démontre que les mss. qui ont habituellement ces ordres des mots « difficiliores » sont suspects d'avoir été retouchés par des réviseurs pédants ; mais, s'il en est ainsi, la démonstration valait d'être faite.

De même il vaudrait le peine de nous dire pourquoi à une leçon intéressante, *aliquantulum* (par. 40), on préfère un banal *aliquantum*, et d'une façon générale nous aimerions savoir par quelques mots d'introduction quels sont les principes sur lesquels se fonde l'éditeur pour interpréter la tradition manuscrite.

En ce qui concerne les notes de bas de pages, si difficiles à loger dans les ouvrages de cette Collection, il n'y a qu'à louer M. Laurand de les avoir faites abondantes, précises, instructives ; elles sont le fruit de sa longue fréquentation avec Cicéron.

La traduction est aussi exacte, aussi scientifique qu'il est possible ; il va de soi qu'on pourrait discuter sur quelques détails : je ne suis pas sûr de comprendre comme le fait M. Laurand les premiers mots du par. 2, *Cum saepe multa* (j'aimerais mieux rapporter l'idée sous-entendue à *memini* qu'à *in sermonem incidere*) ; au par. 7, je ne verrais pas dans *subtilius* l'idée de « en détail », mais je l'expliquerais par un rapport avec *eruditi* qui précède (une conception plus profonde) ; aux par. 26 et 36, j'aurais évité de traduire *amor* par le terme « amour » qui peut donner le change, d'autant plus que le mot est fort bien rendu au par. 48 par « affection » et expliqué au par. 27 à propos de *sensus amandi ;* je ne m'arrêterais pas à ce détail si le mot ne fournissait la clé de toute la conception cicéronienne : il s'agit en somme bien peu, dans ce traité *De amicitia*, de ce que nous appelons aujourd'hui l'amitié ; il y est question sans cesse des relations, des devoirs d'amitié, de l'amitié « officium », du code de l'amitié, à peine du sentiment, des joies et des émotions affectives ; il y a là un indice de la mentalité romaine et un aspect de la vie sociale antique que l'on trouvera fort bien mis en valeur dans le livre en cours d'impression de Mlle Guillemin sur Pline, et qui eût mérité d'être signalé avec quelque insistance dans l'introduction.

II. — *Pline le Jeune. Lettres*, texte établi et traduit par Mlle A.-M. Guillemin ; t. II : livres iv-vi ; t. III : livres vii-ix, 2 × 146 & 2 × 189 pages.

J'ai déjà dit ici tout le mérite du *Pline* de Mlle Guillemin à propos du tome I, qui contenait l'Introduction. Il n'y a pas lieu de reprendre par le menu la critique de ces deux nouveaux volumes ; je note seulement que l'influence de J.-P. Postgate dans le choix des conjectures est plus limitée, la part d'interprétation de Mlle Guillemin plus considérable ; le texte n'y perd pas. C'est pourtant encore une conjecture de Postgate que le *putetque* de iv, 27, 4, qui n'éclaire guère le sens du passage. Il n'y a pas conjecture, mais conservation d'une leçon peu intelligible, et que la traduction n'explique pas, dans iv, 9, 2, *quasi mitiores* (*quasi* om. *Doux*). Pas clair non plus le *aut nescire melius* de viii, 24, 1, ni la traduction qui en est donnée. Inquiétant encore le *si... laxauero intermisero* de iv, 13, 2, etc. Enfin il faut corriger, v, 3, 2, le *soladicas* qu'un accident de tirage a substitué au *sotadicos* correctement traduit en regard.

Mlle Guillemin a perfectionné d'un volume à l'autre son système de traduction ; je ne trouve plus qu'accidentellement appliqué le procédé qui consiste à suivre servilement en français l'ordre du latin, p. ex., vii, 27, 7 : « A Athènes vint le philosophe Athénodore » (cf. au contraire,

très correctement, IV, 9, 16 : « Bébius... conclut » ; IV, 11, 11 : « Domitien avait allumé », etc.).

Les trouvailles heureuses ne manquent pas dans ces deux volumes, comme la traduction de « pietas », IV, 19, 1, par « l'esprit de famille ». En revanche, je n'aime guère, IV, 2, 2, *insane* traduit par « bruyamment » ; IV, 9, 3, *fax* par « la cheville ouvrière » ; V, 6, 11, *riuis* (canaux d'irrigation) par « sources » ; VIII, 10, 1, *puellariter* par « par défaut d'expérience » ; IX, 3, l'idée de *existimare* rendue par le mot « rêve » ; VII, 24, 3, *deus* n'est pas « un dieu », mais « la divinité » ; IX, 17, 3, *stomachum* est autre chose qu'un « goût », c'est je crois bien l' « irritabilité » (cf. *stomachari*) ; VIII, 4, *sapor medicatus* n'est pas nécessairement une « saveur minérale » ; VIII, 5, ce ne sont pas des « navires » qui pourraient aller sur le lac Vadimon ; la différence intéressante, V, 3, 3, entre *scriptitasse* et *scribere* n'est pas notée dans la traduction ; je me demande si, V, 2, il est licite de traduire *epistulas* par « une lettre » ; je sais bien que, dès l'époque de Pline, il se faisait une assimilation entre le pluriel *litterae* et le pluriel *epistulae*, mais il me semble bien que d'ordinaire Pline a soin de maintenir la distinction (cf., p. ex., IX, 40, 1, *litteras meas*, et IX, 28, 1, *epistulas tres*).

Mlle Guillemin a pris pour système de ne pas traduire les noms géographiques : tout de même « Mediolanum » (VII, 23, 1) fait en traduction un effet bizarre, d'autant plus que Carthage et Baïes, et d'autres noms encore, sont bel et bien francisés.

Je tiens à relever une heureuse innovation, qui consiste dans un Index explicatif des noms propres. Faisant suite au troisième volume, il fournit sur chacun des personnages nommés dans les Lettres les renseignements historiques essentiels et constitue une véritable prosopographie de cette époque.

Je note aussi l'intérêt des notes consacrées aux mœurs, aux usages, et particulièrement aux notions juridiques qui si souvent éclairent la pensée et la langue de Pline.

Mais je voudrais surtout signaler que le mérite de cette édition est d'avoir conduit Mlle Guillemin à une étude approfondie sur Pline et son temps, dont deux articles de cette Revue ont pu déjà donner une idée, et qui va paraître intégralement dans notre Collection d'études latines. C'est là le véritable commentaire au texte de Pline, sans lequel cette édition, adaptée au cadre de la Collection, n'aurait pas sa véritable valeur ; il faut féliciter Mlle Guillemin, en même temps que d'avoir mené à bien la préparation difficile de ces trois volumes d'édition, de l'avoir couronnée par une œuvre originale qui lui donne son prix. Il y a là un exemple à proposer aux auteurs d'éditions Budé ; la Collection gagnerait beaucoup à ce qu'il fût suivi.

III. — *Ovide. Les Métamorphoses*, texte établi et traduit par G. Lafaye ; t. I : livres I-V, XXXIV & 2 × 147 pages ; t. II : livres V-X, 2 × 146 pages.

Il faut se féliciter que le regretté G. Lafaye ait pu avant sa mort mettre au point cette édition d'Ovide, à laquelle il était bien préparé par son étude sur les *Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs*, parue dès 1904 dans la Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris. L'introduction à la présente édition est en somme un résumé de ce mémoire ; c'est dire qu'elle est substantielle et nous prépare à bien comprendre un des aspects de l'art d'Ovide. Mais un des aspects seulement, et l'on peut regretter que l'édition d'un ouvrage si considérable ne soit pas accompagnée d'un commentaire approfondi sur les principales questions, encore mal résolues, que pose cette poétique ; l'introduction tourne court sur une citation de Renan et trouve dans une défense de l'art pour l'art une conclusion qui ne satisfera guère les lecteurs avides de critique objective.

En ce qui concerne l'établissement du texte, le cadre de la Collection n'a pas permis de donner par l'apparat une idée même approximative des questions qui se posent [1] ; au reste, on ne pouvait guère attendre du nouveau après l'œuvre considérable accomplie par M. Haupt, R. Ehwald, et surtout H. Magnus, auxquels G. Lafaye rend un juste hommage [2] ; le principal intérêt du nouvel apparat est d'avoir été fait sur une collation exacte du Marcianus M, dont G. Lafaye a eu la bonne fortune d'avoir une reproduction photographique. Il a cru devoir introduire dans le texte les principales graphies de ce manuscrit, ce qui ne va pas sans quelque incohérence et ne présente un intérêt réel que quand il peut s'agir de graphies héritées de l'archétype.

La traduction est la bienvenue ; la dernière en date était celle de la collection Nisard, qui date de 1838 et porte la marque de la phraséologie classiciste du temps. Je ne dirai pas que celle de G. Lafaye soit affranchie de toute phraséologie. D'abord, on y rencontre les traductions consacrées, fondées sur des correspondances formelles : IV, 67, *saecula* (générations) est rendu par « siècles » ; VII, 810 *gelidus* (frais) par « glacé » ; VII, 567, *pudor* (retenue) par « pudeur » ; d'autre part, les périphrases explicatives y sont encore en honneur : II, 283, *tostos* est traduit par « ravagés par la flamme » ; I, 551, *pigris* par « incapables de se mouvoir » ;

1. Pour ne prendre qu'un exemple, le passage II, 272 et suiv. présente des difficultés dont ni la note ni la traduction ne fournissent la solution, dont ni le texte ni l'apparat ne donnent même une idée.

2. En les citant, comme du reste tous les autres auteurs modernes, sans l'initiale du prénom, ce qui est un exemple à ne pas suivre, vu les difficultés qui en résultent pour les recherches de catalogue.

VIII, 724, *cura deum* par « les mortels aimés des dieux » ; VIII, 333, *suum periclum* par « le monstre contre lequel ils risquent leur vie » ; l'œuvre d'un poète, même latin, ne supporte guère cette traduction par analyse[1]. G. Lafaye nous donne ainsi d'Ovide une image intellectuelle, un peu livresque ; par scrupule de faire comprendre le sens, il trahit légèrement le style, enlève au poète le peu de fraîcheur et de spontanéité qu'il a, et accentue l'impression que nous donne déjà le texte latin d'une narration interminable, sans relief, qui ne se fait guère pardonner que par sa facilité.

J. MAROUZEAU.

IV. — *Sénèque. Des bienfaits*, t. II, livres V-VII, texte établi et traduit par François PRÉCHAC. 1927, 2 × 109 et 8 pages.

Dans ce second volume, M. Préchac reste fidèle au système exposé et pratiqué dans le précédent pour l'établissement du texte. Parmi les conjectures qu'il emprunte ou propose, certaines — telle celle de Madvig sur 6, 13, 4, qui écarte le *eligis* de S — n'étaient peut-être pas absolument nécessaires ; d'autres sont un peu complexes pour donner pleine sécurité : dans 5, 25, 3, six mots rétablis ; au taux du calcul des probabilités, les chances de faire réapparaître la partie disparue ne sont pas très nombreuses. Ailleurs, au contraire, il maintient fort sagement le texte. Le remaniement du chapitre 5, 14, proposé par Gertz, n'était pas souhaitable ; celui de Hosius dans 5, 8, 3, ne l'était pas davantage ; *accipit reddit* se suffit à lui-même, surtout écrit sans virgule, à la manière des juxtaposés à la série desquels il semble bien appartenir.

C'était un texte fort difficile à traduire que ce traité compliqué, riche en dessous, plus encore sans doute que nous ne le soupçonnons. Tous ceux qui se sont mesurés avec les écrits anciens de style non périodique, dans lesquels, en fait de procédés d'art, dominent l'antithèse, le parallélisme, le jeu de mots sur les racines, les préfixes ou les suffixes, savent ce qu'il en coûte pour que la traduction conserve quelque reflet de l'original. M. Préchac a presque partout lutté heureusement avec la phrase de Sénèque. Parfois il a été vaincu. Qui ne l'aurait été? Sa défaite s'est traduite, comme il arrive, par l'inégalité de longueur du texte français et du texte latin. Il a eu raison de se résigner à cet inconvénient au lieu de sacrifier une partie des idées au piquant de la présentation ou de recourir à des procédés dangereux pour la tenue du style.

1. Le souci d'expliquer va si loin qu'il s'étend jusqu'aux notes de bas de page, et parfois sans nécessité : que vient faire le « à partir d'en haut » qui par deux fois (II, 275, et III, 182) vient expliquer *collo tenus ?* — Ce scrupule conduit aussi à des inconséquences : l'arme dite *harpe* est appelée tantôt « épée armée d'une faucille » (IV, 727), tantôt « épée armée d'un croc » (V, 80), tantôt « épée recourbée » (I, 717); la note 1 de la p. 127 nous renvoie du reste à une note 3 de la 119 qui n'existe pas.

Il a fait un choix parmi les aspects à mettre en valeur. Les grands lieux communs du traité, son élément le moins intéressant, sont livrés à la libre appréciation du lecteur. Cependant, çà et là des notes signalent leur liaison avec les directions et les habitudes de la pensée antique, avec les usages de la rhétorique, les préoccupations contemporaines, etc... (notes des pages 64, 75, 42, etc...). Les relations de la pensée de Sénèque avec les événements de son existence sont, dans la Préface du tome I, mis en excellente lumière. Ils sont éclairés aussi par le jour que l'annotation jette sur le texte au moyen de citations des anciens et en particulier des contemporains de Sénèque, bien qu'avec trop de parcimonie, puisque des particularités de la doctrine stoïcienne risquent encore d'échapper aux lecteurs insuffisamment initiés : la page 54, consacrée au dogme stoïcien de la Providence, ne contient pas une note ; il est vrai que l'auteur aurait beau jeu de répondre que la justification des pages est seule responsable de la lacune. Une notion plus importante a peut-être été trop implicitement, donc insuffisamment éclaircie : je veux parler de l'état des mœurs dont témoigne l'écrit de Sénèque. Pour un lecteur non prévenu, ce traité de la « bienfaisance » ou des « bienfaits » éveille tout un cortège d'idées modernes sans aucune parenté avec les préoccupations de l'antiquité, et certaines traductions contribuent à la confusion. A la page 1, on lit : faire le bien (= *quemadmodum dandum esset beneficium*) ; à la page 2 : tous n'apportent pas au service du bien (= *non omnes ad bonum propositum... adferant*), etc... Si nous y regardons de près, ce n'est pas du bien qu'il s'agit ici, quoique Sénèque travaille, après Cicéron, à introduire un contenu moral et généreux dans ce qui n'était primitivement qu'un service de solidarité utilitaire, sur lequel les lettres de Cicéron, sinon ses traités, nous ouvrent un jour très instructif. Les *beneficia*, les *officia* s'adressent aux amis, doivent servir à l'avancement du « cercle » ; pour les ennemis, on réserve l'*inimicitia* avec tous les mauvais procédés qu'elle comporte. Nous voilà bien loin de notre moderne notion du « bien », du « bienfait », transformée par le christianisme. La considération de ce point de vue éclaire singulièrement certaines parties du traité, en particulier les premières pages du livre V, longue variation sur un thème de comptabilité morale : *promereri*, rendre un service à qui ne vous en a pas rendu, donc se créer des droits sur lui ; *debere*, se reconnaître redevable, donc crier bien haut (*praedicare*) ce qu'on a reçu ; *reddere* ou *paria referre*, s'acquitter de sa dette, se libérer, au sens propre du mot. *Gratiam referre*, service effectif, réel, s'oppose à *gratiam agere*, reconnaissance exprimée en paroles, et la traduction : témoigner sa reconnaissance (p. 14) est un peu imprécise. La complexité du sens de *officium*, qui désigne à la fois des services réels

et des démarches de politesse, témoigne de la complexité des mœurs recouvertes par cette théorie du bienfait.

Il était difficile que la traduction rendît à elle seule tous les dessous du texte. Aussi est-on déçu par le petit nombre des notes dans de longues suites de pages ; pas une seule, par exemple, avant la page 7. On l'est d'autant plus que les pages annotées laissent apprécier les richesses dont M. Préchac disposait pour illustrer les autres et qu'il a sans doute mises en réserve avec regret. Il n'a cependant négligé aucun artifice pour en faire bénéficier son travail actuel. Il a recouru — procédé désespéré de l'éditeur limité par le manque d'espace — à l'annotation par ricochet, renvoyant, par exemple, de la page 96 à la page 93. Certaines notes sont incomplètes ou écourtées : à celle de la p. 90 il manque un renvoi à Pline, *Ep.*, 8, 6. Ces détails attestent la gêne du système dont les avantages réels sont, selon la loi des choses humaines, assez chèrement achetés. De plus en plus, une foule de comptes-rendus français et étrangers l'attestent, on veut des textes annotés ; or, la possibilité de l'annotation dépend de l'étendue de l'apparat critique, l'un étant fonction de l'autre. On est particulièrement au regret de les voir se réduire tous deux en se représentant ce que promettait au lecteur l'érudition de M. Préchac.

V. — *Cicéron. De l'orateur*, t. II, livre II, texte établi et traduit par Edmond Courbaud. 1927, 2 × 160 pages.

C'est à M. Martha que nous devons la publication de ce volume posthume du regretté E. Courbaud. La suture de cette collaboration accidentelle est cependant à peine perceptible, tant le continuateur est entré dans les vues et le système de son prédécesseur. Il n'y a donc pas lieu de distinguer l'esprit de la constitution du texte et de la traduction et celui des notes, qui sont l'œuvre de M. Martha. Deux idées directrices parallèles orientent tout le travail : les doctrines de Cicéron sont mises en valeur par comparaison avec les rhétoriques ternes et formelles de ses devanciers latins, dont il a lui-même si souvent condamné l'insuffisance ; l'attention du lecteur est appelée sur un aspect parfois contesté des dialogues cicéroniens : l'agrément de la forme. Cicéron a pâti, trop souvent pâti d'une comparaison avec Platon, la préface du premier volume le reconnaît. Ce n'est pas une raison pour refuser toute admiration à un art moins attrayant, mais dont on ne saurait sans injustice méconnaître la beauté. Il est assez remarquable en particulier qu'avant même les leçons d'Horace Cicéron ait observé la « convenance » des caractères et prêté à chaque personnage un langage conforme jusque dans le détail au rôle dont il l'avait chargé. Les notes signalent avec finesse la vérité psychologique des répliques. Elles contiennent des renseignements biographiques et historiques importants qu'il serait sou-

haitable de voir systématiser à la fin du troisième volume en un index détaillé ; un tel index rendrait de grands services pour l'intelligence de ce texte et en même temps des autres traités de Cicéron, tous émaillés de noms propres intéressants dont seul un commentaire érudit donne la clé. En revanche, les lignes essentielles de la doctrine ne sont pas partout dégagées avec une netteté suffisante. Certaines notes — faute d'espace sans doute — paraissent écourtées. Dans 22, 93, où Lysias est cité parmi d'autres orateurs, la note remarque seulement : Lysias était considéré comme le type de l'éloquence attique ; c'est trop, s'il s'agit seulement d'illustrer un nom universellement connu ; c'est trop peu pour fixer le lecteur sur un nom qui est devenu le mot de ralliement d'une école, le signe de contradiction autour duquel se sont livrés les grands combats de l'asianisme et de l'atticisme, guerre inexpiable de l'art oratoire antique. La question des relations entre prose et poésie est faiblement esquissée aussi p. 21 ; peut-être à l'occasion de la chute de la période aurait-il été possible de soulever un coin du voile qui dissimule leurs points de contact. Ce n'est pas seulement à la clausule que la phrase oratoire voisine avec le vers, et peut-être le parallélisme qui ne cessa jamais complètement de la régir, qui la régit presque exclusivement au début de l'éloquence grecque, n'est-il qu'un symbole ou un organe témoin de leur communauté d'origine.

Le programme d'E. Courbaud dans la constitution du texte semble avoir été : minimum de conjectures, expulsion des gloses. Qu'il y eût beaucoup de gloses dans un texte si longtemps livré à l'explication des écoles, nul ne saurait s'en étonner, et l'on ne contredira pas au verdict qui a condamné un assez grand nombre de passages. Le nombre des conjectures aurait peut-être pu être plus réduit encore. Le *fortiter* du § 358, emprunté à Louis Havet, enrichit la phrase d'un beau parallélisme ; n'est-ce pas être plus cicéronien que Cicéron que de lui refuser le droit à une phrase plus libre, qu'il a souvent pris lui-même? La métrique même ne semble pas exiger ce rétablissement.

La traduction est pleine de saveur et de vie. Il fallait adopter un système de transposition pour faire passer en français une foule d'expressions qui ne correspondent exactement à aucun mot de notre vocabulaire, parce que nous avons perdu les réalités qu'elles représentent. E. Courbaud a « modernisé » avec décision. C'est un procédé mis à la mode par M. V. Bérard et qui a sa valeur d'art. P. 8, « instruction primaire » traduit *puerilis institutio ;* la trouvaille est heureuse, bien que les deux notions ne se superposent pas ; p. 36, *machinatio* est rendu par « ressort » ; p. 41, *ars ludicra armorum* l'est par « escrime », etc... Beaucoup de parties transposées dans une langue claire et souple (cf. à titre d'exemple, les pages 18-19) rendent tout à fait agréable la lecture de ce traité et font mieux que l'expliquer : elles le révèlent.

P. Faider, *Sénèque. De la clémence. Première partie, introduction et texte.* Gand, Van Rysselberghe et Rombaut ; Paris, Champion, 1928, 99 pages.

Sept ans seulement nous séparent de l'exégèse hardie de M. Préchac et la méthode conservatrice reprend tous ses droits chez M. Faider. Le savant philologue belge nous tend d'un geste engageant le mol oreiller de Montaigne et nous donne l'exemple d'y reposer sans trouble. Il n'est nullement scandalisé que le *De clementia* ait été écrit après l'assassinat de Britannicus et n'éprouve pas le besoin d'en déplacer la date : « Cette tragédie de palais, dit-il, avait reçu dans les milieux proches de l'empereur une interprétation officielle..., le mot d'ordre fut : accident. » Ce n'est pas qu'il prenne son parti des accusations malveillantes auxquelles le philosophe courtisan est en butte depuis deux mille ans. Mais sa manière de le défendre est toute différente de celle de M. Préchac. Les relations avec Julia Livilla? C'était une pâture tout indiquée pour la calomnie ; impossible d'en rien savoir. L'influence du gouverneur sur le royal élève? « pouvons-nous seulement nous en faire une idée globale? » La consolation à Polybe? la déclamation des critiques en a exagéré la gravité : qui nous dit que Polybe ait été un si vil personnage? Et puis il faut tenir compte du ton officiel, des conventions mondaines ; alors comme aujourd'hui elles ne trompaient personne. Dans ce tournoi dont l'enjeu est la réputation du philosophe, M. Préchac ayant pris le rôle de Borée, M. Faider a voulu être le soleil. Son argumentation paisible et détachée pénètre doucement le lecteur et l'amène à se dire qu'à la place de Sénèque il n'eût sans doute pas agi autrement.

Même procédé d'analyse pour le traité. M. Préchac a été frappé surtout de ses obscurités. M. Faider, s'inspirant de M. Albertini, les accepte. Il y voit même un procédé plus ou moins conscient : « Sénèque compte plus pour arriver à ses fins sur l'effet produit par une impression d'ensemble, profondément ressentie, que sur le caractère inéluctable d'une démonstration clairement ordonnée. » Ce jugement n'est pas pour surprendre ceux qui ont mesuré l'abîme creusé par le renouveau littéraire du Ier siècle entre l'époque de Cicéron et l'âge des empereurs.

La question de la tradition du texte s'éclaire aux yeux de M. Faider de la même lumière douce qui ne saurait accuser les angles. Quelles sont les relations des deux manuscrits fondamentaux, *Nazarianus* et *Reginensis*? M. Préchac croyait à la dépendance du second par rapport au premier ; Hosius voyait en chacun un témoin indépendant ; M. Faider opte encore ici pour le point d'interrogation : « Dans l'état actuel de nos connaissances... il nous est impossible de conclure avec une certitude absolue que *R* dépend de *N*. » On se souvient sans doute que dans

cette même Revue (IIe fascicule de 1924), M. Marouzeau a énergiquement réclamé l'entrée en ligne des « deteriores » pour la constitution du texte de Sénèque. Plus d'une fois, M. Faider leur emprunte des leçons.

Prudence et éclectisme, telles sont donc les deux qualités qui frappent à première vue le lecteur dans cette édition qu'on pourrait appeler une édition de fond. Aussi souhaite-t-on la prompte apparition de la seconde partie qui comprendra, selon le programme annoncé, un commentaire et un *Index omnium uerborum.*

E. Löfstedt, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins.* I : *Ueber einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax.* Lund & Paris, Champion, 1928, viii + 289 pages.

La valeur de ce livre tient à la fois à une mise en œuvre très intelligente de travaux récemment parus sur la question — ceux de J. Wackernagel en particulier — et à l'érudition personnelle de l'auteur ; car beaucoup de dépouillements et des conclusions inédites lui appartiennent et sont le fruit de ses recherches. Le présent volume est consacré à la syntaxe nominale : accord, singulier au lieu d'un pluriel, nominatif et vocatif, génitif et adjectif ; on notera l'attribution d'un chapitre entier au pluriel elliptique (*Castores* = Castor et Pollux). Le texte est d'une lecture aisée et captivante ; chaque question se présente sous un aspect original. Après avoir soigneusement exposé les phénomènes, l'auteur les explique en faisant appel aux influences les plus variées. Aucun parti pris, aucune raideur : tel fait est l'aboutissant d'une évolution syntaxique, tel autre s'éclaire par un développement morphologique ; les habitudes, les mœurs, l'histoire se réfléchissent dans les usages de la langue.

Quelques exemples donneront une idée de la richesse et de la diversité de cette étude. Pour l'auteur, le pluriel poétique n'est pas issu d'une source unique ; il n'est pas un « deus ex machina » commode à invoquer pour l'explication d'une construction gênante ; des influences variées ont contribué à son évolution ; il est un confluent : d'une part, certains mots ne peuvent entrer à certains cas dans l'hexamètre, d'où la substitution d'un pluriel à un singulier impossible ; d'autre part, les pluriels neutres en *-a* se sont multipliés au nominatif-accusatif plus qu'à tout autre cas sous l'influence du souvenir à demi conscient du collectif féminin qu'ils avaient été jadis et que certains sont redevenus à basse époque ; d'autres pluriels ont subi une évolution qui les a écartés du sens de leur singulier (bien suggestive en cette matière est l'étude des pluriels *fortunae* et *tempora*, auxquels sont consacrées les pages 37 et suivantes). L'auteur fait sienne, en la modifiant légèrement, l'opinion de Wackernagel qui attribue l'origine de certains génitifs de classifica-

tion (*lucri facere*) à l'influence du cas adverbial en *-i* de l'indo-européen.

Si le point de départ est ainsi divers et parfois imprévu, le point d'arrivée n'est pas moins piquant pour la curiosité. Les conclusions de quelques passages seraient très propres à faire tomber les défiances qu'éveille encore parfois la linguistique et à prouver qu'elle n'est pas une science de dilettantes ou d'initiés, mais qu'elle pénètre maint domaine en apparence étranger au sien. La stylistique, par exemple, tirera profit d'une comparaison très approfondie de l'usage de l'adjectif correspondant au substantif et de celui du génitif ; non seulement le sens des deux tournures n'est pas le même, mais le choix de l'une ou de l'autre est commandé par la qualité ou la couleur du style. Le lecteur n'apprendra pas sans intérêt que si *minus* a pris une valeur négative, c'est grâce aux suggestions mondaines de la bonne éducation. Que le génitif s'applique à la désignation de certains forums et l'adjectif à celle des routes, parce que les premiers étaient jadis la propriété de celui dont ils portent le nom et les secondes leur œuvre, c'est un renseignement dont l'historien peut faire son profit.

J'ai eu le plaisir de rencontrer dans ces pages (p. 45) une constatation à laquelle j'avais été amenée moi-même par une voie toute différente, celle des rapports étroits du langage poétique et du langage familier. L'étude de cette question n'est pas encore parfaitement au point, mais le matériel nécessaire se rassemble de travaux en travaux et le livre de E. Löfstedt est un nouvel apport à cette collection [1].

Il se termine par une étude sur la négation, rattachée sous forme d'appendice à celle de la syntaxe nominale ; l'auteur y étudie en particulier les relations de *nec* et de *neque*, et après avoir rappelé, ce que chacun sait, qu'à l'époque classique les considérations phonétiques ont perdu toute influence sur la préférence donnée à l'une des deux formes, il établit que la prédominance de plus en plus affirmée de *nec* est une manifestation de la langue vulgaire et un acheminement vers l'état roman.

A. Guillemin.

L. Laurand, *Études sur le style des Discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du « cursus »*, t. I, 3e édition. Paris, « Les Belles-Lettres », 1928, 115 pages.

Il y a trois ans à peine qu'a paru la deuxième édition du premier volume de ces « Études », et l'auteur doit déjà le réimprimer. Il est bon de signaler qu'il ne s'agit que d'une réimpression, au sens strict du mot, sauf pour ce qui est de quelques corrections en note et d'une modeste addition à la dernière page ; la pagination et la linéation même ont été

1. J'apprends au cours de la correction de ces épreuves que M. Marouzeau a une étude en train précisément sur ce sujet, traité par lui dans sa conférence de l'École des Hautes Études.

conservées. Ne faut-il pas le regretter? Tel quel, le livre a fait ses preuves, et j'ai dit ici même les mérites qu'on lui reconnaît, mais c'est une loi de la production scientifique qu'avec l'âge une œuvre qui ne gagne pas doit perdre, et M. Laurand, nous le savons, aurait tant de choses nouvelles à nous dire sur les sujets mêmes qu'il a naguère si heureusement traités !

P. Médan, *La latinité d'Apulée dans les Métamorphoses. Étude de grammaire et de stylistique.* Paris, Hachette, 2e éd., 1926, x & 340 pages.

J'aurais trop à dire si je voulais examiner dans le détail le livre de M. Médan. Beaucoup de critiques lui ont été présentées le jour de sa soutenance de thèse ; on peut le chicaner sur le choix, le classement, l'interprétation de ses exemples ; j'aime mieux prendre occasion de son livre, amélioré du reste en seconde édition, pour avertir ceux qui entreprendraient quelque travail du même genre des risques auxquels ils s'exposent et des tâches qu'on est en droit d'attendre d'eux.

D'abord c'est une entreprise difficile, à la fois considérable et délicate, que de définir la « latinité » d'un auteur. Cela revient à déterminer l'attitude de l'écrivain vis-à-vis d'une certaine langue moyenne, à totaliser et à mesurer ses déviations par rapport à je ne sais quelle norme ; cela suppose un matériel de comparaison soigneusement et laborieusement établi, cela exige une connaissance approfondie de la langue aux diverses époques, des lectures sans nombre, une bibliographie presque illimitée (qui jettera les yeux sur la bibliographie qui ouvre le livre de M. Médan sera immédiatement saisi de doute sur la valeur de sa documentation de base).

Le classement n'offre pas moins de difficultés que l'interprétation des faits. Quand on voit M. Médan, après une première partie, où il est question de morphologie et de syntaxe, intituler « Le style » une seconde partie qui traite du vocabulaire et des parties du discours, on se demande sur quelle conception du « style » est fondée cette répartition, et l'on se sent sceptique vis-à-vis des conclusions qui s'ensuivent. Le jugement sur la « latinité » d'un auteur doit être précédé d'une détermination rigoureuse de ce qu'est la « latinité » elle-même.

Ces difficultés étant reconnues, et à supposer qu'on les surmonte, il est permis de se demander si le jeu en vaut la chandelle. Après un labeur écrasant, on en arrive à confirmer par de nombreux exemples ce que de simples sondages auraient pu révéler, ce que d'ordinaire on sait du reste par avance, grâce à des travaux antérieurs ; on obtient, dans les conditions les plus favorables, une image un peu plus nette, un peu plus fouillée, d'un écrivain, on n'est pas beaucoup plus avancé sur l'histoire de la langue ; or, c'est là après tout la seule réalité qui compte. Plutôt que de reprendre ici à propos d'Apulée, ailleurs à propos de Pé-

trone, ou de saint Augustin, ou de qui l'on voudra, toutes les questions essentielles que pose le développement du latin, ne vaudrait-il pas mieux, à propos de tous les écrivains d'une époque, d'une école, d'un genre, examiner une série de questions bien délimitées, un ordre de faits bien circonscrit, et se mettre ainsi en mesure de reconnaître ou une tradition, ou une évolution, en tout cas un état de choses diachronique, qui serve à définir et à composer l'histoire de la langue? A la monographie d'un écrivain, on doit préférer la monographie d'un procédé. S'il faut tout de même, pour étudier les procédés, dépouiller les œuvres des auteurs une à une, ce n'est pas une raison pour s'en tenir à cette phase du travail, qui n'est que de préparation. Tout au plus pourra-t-on constituer — et éventuellement publier — des catalogues, des index de mots, de faits et d'emplois ; mais la synthèse doit se faire en groupant, pour l'étude d'un procédé, d'un usage, d'un fait, la matière empruntée à des auteurs divers, mieux qu'en accumulant dans l'étude d'un auteur tout le matériel hétéroclite de ce qu'on appelle la « latinité ». Telle est la méthode qui me paraît à la fois la plus fructueuse et la plus facile à suivre. En en préférant une autre, M. Médan a joué la difficulté : « magnis excidit ausis ».

J. Marouzeau.

E. Norden, *Die Geburt des Kindes, Geschichte einer religiösen Idee.* Wartburg-Leipzig, Teubner, 1924, 172 pages.

L'ouvrage de M. E. Norden a échappé jusqu'ici aux comptes-rendus bibliographiques de la *Revue des Études latines ;* mais, pour une œuvre de valeur, l'intérêt d'actualité est secondaire, et le moment d'en parler n'est jamais passé. La quatrième églogue de Virgile exerce depuis vingt siècles philologues et exégètes. Elle a défié leurs explications successives. Cette fois, l'auteur affirme par la manière dont il pose le problème et en établit les données fondamentales l'intention d'embrasser la question dans toute son étendue ; le commentaire de ces soixante-quatre beaux vers des Bucoliques est devenu, grâce à son érudition, un important chapitre de l'histoire comparée des religions, une véritable étude de cette « sotériologie » qui a inquiété si universellement et si différemment aussi les âmes religieuses de l'antiquité.

Un intéressant rapprochement de dates amorce la thèse : la nuit du 24 au 25 décembre, la « *bruma* », était consacrée par certains peuples antiques à fêter la naissance du soleil ; dans les cérémonies relatives à cette commémoration apparaissait parfois la statuette d'un enfant, représentant le jeune Soleil, fils d'un dieu et d'une mortelle. Cette fête astrale était particulièrement solennelle à Alexandrie. Une seconde la suivait à courte distance : le 6 janvier étaient célébrées dans la même

ville des réjouissances en l'honneur de la naissance du temps (Aion). Les deux fêtes avaient pour objet de célébrer le renouveau de l'année et celui de l'histoire du monde. Des cérémonies analogues et les idées religieuses auxquelles elles correspondaient sont attestées pour tout l'Orient : Égypte, Syrie, Palestine, etc... Partout apparaissent sous une forme plus ou moins claire, plus ou moins explicite, plus ou moins surnaturelle, les traits essentiels de la représentation du « salut », point de départ de l'âge d'or : union d'un dieu, à forme solaire le plus souvent, avec une mortelle, conception et naissance d'un enfant destiné à régir le monde et à lui assurer une phase de bonheur.

C'est sur cette toile de fond, étudiée avec une remarquable érudition, que M. E. Norden projette l'églogue de Virgile. Il écarte toutes les « clés » qui pourraient en restreindre la portée. Bien que le poème soit consacré à l'éloge du consulat de son père, ce qui amène M. Norden à renoncer à la date généralement admise pour sa publication en vertu de considérations fondées sur l'histoire des guerres civiles, le fils de Pollion est trop petit personnage pour ce cadre grandiose ; Alexandre Hélios, ce médiocre héritier de Cléopâtre, a pu hanter la pensée de Virgile, mais il n'était pas de taille à servir de héros à ce que l'auteur appelle un drame de dieu-roi ; Auguste s'aperçoit ici et là par transparence. Écartons-les : la grande naissance qui doit illustrer le consulat de Pollion est celle de l'enfant solaire, maître des temps nouveaux.

De ce point de vue sont envisagés les multiples problèmes que l'églogue pose aux philosophes : le règne d'Apollon ou Hélios, selon les Sibyllines, correspond au dernier âge du monde ; la *noua progenies* désigne l'enfant nouveau-né ; il sera, selon le rituel égyptien de l'intronisation, présenté aux dieux et uni à eux ; le sourire de l'enfant — ici M. E. Norden s'écarte légèrement du texte généralement admis — est présenté comme une preuve de sa divinité, etc..., etc... ; l'auteur nous apprend ce que signifie la lecture de l'histoire paternelle du vers 26, le droit à la table des dieux du vers 64, le sens théologique d'*obumbrare*, de l'antithèse *crescere et minui*, etc..., etc...

En présence de cette érudition, le lecteur éprouve une sorte d'éblouissement ; çà et là il a le sentiment que les comparaisons ont été peut-être tirées de loin, que certains parallèles sont fondés sur l'accessoire plutôt que sur l'essentiel ; il ne pouvait en être autrement ; l'auteur d'une thèse puissante résiste difficilement à la tentation d'appeler à soi la matière et d'apercevoir partout des arguments ; c'est au lecteur de faire le départ : quelques détails éliminés ne changeront rien à la valeur de l'ensemble.

Faut-il ajouter que l'un des principaux attraits de ce beau livre est une intelligence délicate et pénétrante de la poésie virgilienne (voir en particulier les pages 137 et 144), et que sa publication a été le point de

départ d'une littérature extraordinairement abondante, aussi bien dans le camp des philologues que dans celui des historiens de la religion.

A. GUILLEMIN.

Raymond BILLIARD, *L'agriculture dans l'antiquité d'après les Géorgiques de Virgile.* Paris, E. de Boccard, 1928, 1 vol. gr. in-8°, 540 pages. Prix : 100 fr.

L'agriculture dans l'antiquité d'après les Géorgiques de Virgile, de M. R. Billiard, est un magnifique ouvrage de près de 550 pages, orné de 84 gravures dans le texte et de 6 planches hors texte, et il suffirait d'en parcourir la table des matières pour en pressentir la richesse. Il a sa place marquée dans l'importante série d'études d'archéologie agricole qui ont fait un nom à M. Raymond Billiard dans le monde de l'érudition classique. L'auteur nous avait déjà donné une *Histoire de l'abeille et de l'apiculture dans l'antiquité*, et surtout le très beau volume *La vigne dans l'antiquité*, nés l'un et l'autre du dépouillement de tout ce que les bibliothèques et les musées d'Europe nous ont légué de documents sur ce sujet, et vivifiés par des recherches faites au cours de plusieurs voyages en Italie, en Grèce et dans l'Afrique du Nord.

L'agriculture dans l'antiquité, c'est, avec le poète de Mantoue pour guide, un essai d'histoire complète de l'agriculture ancienne. Le contenu du livre donne ainsi plus que n'en annonce le titre, tout en le faussant peut-être un peu, car on quitte plus d'une fois Virgile pour suivre M. Billiard à travers l'exploration des autres auteurs anciens qui nous renseignent sur l'agriculture de leur temps ; mais on y revient toujours. Et c'est ainsi que, utilisant à la fois et Virgile et Varron, Pline, Columelle et d'autres, on nous apprend ce que l'antiquité a pensé et pratiqué au sujet du climat et du sol, des jachères et des assolements, de la culture du blé, de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers, de l'élevage du bœuf, du cheval et du petit bétail, de la pathologie vétérinaire et du soin des abeilles. Mais, si nous nous plaçons au point de vue de l'histoire littéraire, devrions-nous conclure, après cette revue, que les *Géorgiques* ne sont autre chose qu'un traité d'agriculture versifié? A Dieu ne plaise. Et M. Billiard l'a finement senti et indiqué, en observant qu'il n'a certainement jamais été dans les intentions de Virgile de composer « une sorte de Théâtre d'agriculture et de Maison rustique [1] ». Cette hypothèse, les contemporains du poète ne s'y sont même jamais arrêtés, et, peu de temps après sa mort, Sénèque écrivait : « *Nec agricolas docere uoluit, sed legentes delectare.* Il n'a pas voulu instruire les cultivateurs, mais charmer ses lecteurs [2]. » Les charmer en les instruisant sans doute ; mais n'oublions pas que les *Géorgiques* sont avant tout un poème. M. Bil-

1. Page 10.
2. *Epist. ad Lucilium*, t. LXXXVI, p. 15.

liard, en tout cas, ne l'a pas oublié. Mais il a pensé que l'on pouvait y apprendre beaucoup sur la vie et les pratiques du monde agricole dans l'antiquité, et il nous a très agréablement, à son tour, fait profiter de la science ainsi acquise.

J. Zeiller.

J. Jarislowsky, *Schillers Uebertragungen aus Vergil im Rahmen der deutschen Aeneis-Uebersetzung des 18. Jahrhunderts.* Jena, Frommannsche Buchhandlung, x + 247 pages.

Cette étude concerne la littérature germanique plus directement que la philologie ancienne. L'auteur y montre comment, à une époque où l'astre d'Homère se levait en Allemagne et où celui de Virgile tendait à s'éclipser, un poète de génie, Schiller, a transposé dans sa langue, avec une liberté relative, quelques-uns des plus beaux morceaux de l'*Énéide.* On conçoit sans peine qu'il ne se soit pas asservi à une exactitude scrupuleuse et, possédant des ailes, n'ait pu se résigner à aller pas à pas. Les ressemblances des deux écrivains proviennent d'un certain air de famille plutôt que d'un servile décalque, c'est de l'âme des vers qu'elles rayonnent. Moyennant quoi, aucun autre traducteur du XVIIIe siècle n'a réussi à s'approcher autant du grand modèle que le poète aux libres élans.

A. Guillemin.

G. Lugli, *La villa Sabina di Orazio.* Extrait des *Monumenti Antichi*, publiés par les soins de la R. Accademia Nazionale dei Lincei, vol. XXXI, Roma, Bardi, 1926, gr. in-4o, 142 pages, 4 planches hors texte et nombreuses illustrations.

Il était réservé à un jeune archéologue italien, M. G. Lugli, déjà connu par d'heureuses découvertes, non pas de trouver lui-même l'endroit exact où s'élevait la villa d'Horace, en Sabine, mais de démontrer d'une façon à peu près irréfutable que ladite villa était bien située au point où une tradition littéraire plus que séculaire supposait qu'on en devait fixer l'emplacement, c'est-à-dire au bas des pentes du *Colle Rotondo*, appelé aussi *I Campanili.*

Dans sa très intéressante monographie, M. Lugli commence par faire l'histoire des recherches qui ont abouti à cet heureux résultat et à rappeler que ce fut sur l'initiative de M. le prof. V. Ussani, en 1909, que le gouvernement italien se décida à prendre en mains la direction des fouilles. Toutefois, des crises politiques et surtout la guerre mondiale étant venues se jeter à la traverse de l'entreprise, ce fut seulement par intervalles que les travaux se poursuivirent, sans que celui qui en avait la direction, le professeur Angelo Pasqui, ait eu la chance d'en voir le terme. Il est mort, en effet, au moment où il allait achever sa tâche, laissant à son digne successeur le soin d'en exposer les résultats.

Tout le monde sait avec quel soin, et l'on peut dire avec quelle précision, le poète Horace nous a, dans ses œuvres, décrit sa maison de campagne. C'est en grande partie grâce à lui que les archéologues n'ont pas fait fausse route. Sans doute, ils n'ont trouvé dans leurs fouilles aucun fragment de ces vases grecs dans lesquels le poète, en automne, mettait en réserve son vin nouveau pour que l'arome d'un vin grec supérieur dont l'argile était imprégnée se communiquât ainsi au vin médiocre de la Sabine [1] ; ils n'ont pas découvert non plus la moindre trace de cette chambre entièrement revêtue de glaces (*cubiculum* [2] *speculatum*), où, nous disent Suétone et le Pseudo-Acron [3], le poète donnait ses rendez-vous amoureux ; mais on ne s'en étonnera pas, si l'on songe qu'au moyen âge la maison d'Horace avait été remplacée par un couvent annexé à l'église des Saints-Pierre-et-Marcellin et qu'un des premiers soucis des religieux avait dû être de faire disparaître tout ce qui rappelait les goûts licencieux de l'ancien propriétaire.

Il y a plaisir et profit à suivre M. Lugli dans les divers exposés qu'il nous met sous les yeux, soit qu'il esquisse l'histoire des anciennes recherches relatives à la villa d'Horace, soit qu'il discute la valeur respective des textes nombreux dans lesquels Horace nous a entretenus non seulement du domaine qu'il devait à la libéralité de Mécène, en Sabine, mais encore du charme qu'il trouvait à Tibur (auj. Tivoli). C'est l'occasion pour l'auteur d'étudier les passages où Horace vante les charmes de Tibur, et ces textes, il commence par les classer d'après l'ordre chronologique établi par Vollmer [4] (*Carm.*, I, 7, 10 sqq. [30-27 av. J.-C.] ; II, 5, 5 sqq. [25-24 av. J.-C.] ; *Carm.*, III, 4, 21 sqq. [23-22 av. J.-C.] ; *Epist.*, I, 7, 44 sqq. [21-20 av. J.-C.] ; I, 8, 11 sqq. [21-20 av. J.-C.] ; *Carm.*, IV, 2, 30 sqq. [17-14 av. J.-C.] ; IV, 3, 10 [même date]) ; mais que nous apprennent-ils au juste? Pas autre chose que ceci, à savoir que le poète se plaît à vanter les charmes de Tibur, mais sans nous dire expressément qu'il y possédait une villa, ce qu'apparemment il n'aurait pas manqué de nous révéler aussi fidèlement qu'il s'est

1. Voyez ce qu'il dit à Mécène, au début de l'ode 20 du livre I :

« Vile potabis modicis Sabinum
Cantharis, Graeca quod ego ipse testa
Conditum, levi... »

c'est-à-dire « il n'est pas fameux le vin de Sabine que tu boiras (chez moi) dans de modestes tasses, ce vin que j'ai enfermé dans une cruche grecque cachetée de mes mains ».

2. Et non *cubiculus*, comme on l'a imprimé par erreur; c'est un barbarisme qu'on lit cependant *C. I. L.*, VI, 18423.

3. Cf. Pseudo-Acron, Scholia, *Vita Horatii Flacci*, éd. Keller, Leipzig, Teubner, 1902 : « Fuit autem idem Horatius statura brevis, lippus, obeso corpore, iracundus, obscenis moribus, ita ut *cubiculo speculato* uteretur, quo se eoeuntem uideret. »

4. *Q. Horatii Flacci carmina*, edit. major. Leipzig, Teubner, 1912.

complu à nous décrire sa maison de campagne de Sabine. L'attention spéciale qu'il accorde à Tibur s'explique probablement par ce fait qu'en se rendant dans la vallée de la Licenza (*Digentia*) il était forcé de passer par Tibur, peut-être même d'y coucher, et aussi parce que le spectacle de ces lieux enchanteurs avait fait sur lui la plus vive impression. Quant à l'argument que pensent trouver dans Suétone ceux qui sont portés à croire que le poète avait deux maisons de campagne, l'une à Tibur, l'autre dans la vallée de la *Digentia*, il ne résiste pas à un examen attentif. En effet, voici ce que dit le biographe[1] : « Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini ; domusque eius ostenditur circa Tiburni luculum. » Mais cette phrase, d'abord surprenante, a été fort bien expliquée jadis par Camille Jullian[2] ; d'après ce savant, le territoire de Tibur appartenait probablement à la tribu Camilla et s'étendait jusqu'à Subiaco, c'est-à-dire qu'il occupait toute la basse Sabine ; par conséquent, pour le désigner, on pouvait se servir soit du mot générique « Sabin », soit du terme « Tiburtin » emprunté à Tibur, c'est-à-dire au centre le plus important de la contrée. En fait, Tivoli, cité latine, fut, à partir d'Auguste, comprise dans la IVe région (*Sabina*), aussi bien que dans la Ire (*Latium*), parce qu'elle était, pour ainsi dire, tout entière formée de terres sabines. Voilà donc convenablement interprétée l'expression *Sabini aut Tiburtini* de Suétone, mais à condition qu'on fasse abstraction de la fin de la phrase, dans laquelle le biographe affirme qu'Horace avait bien une maison à Tibur et que celle-ci se trouvait dans le voisinage du petit bois sacré de Tiburnus (fils d'Amphiaraüs et fondateur mythique de Tibur). Toutefois, cette indication précise est suspecte, car d'abord elle contredit ce qu'Horace (*Carm.*, II, 18, 13) nous apprend de son « unique petite terre de Sabine qui suffit à son bonheur », et puis, ainsi que le fait remarquer M. Lugli, cette fin de phrase a été inspirée à Suétone par des réminiscences poétiques[3] plutôt que par des faits historiques. Il faut lire dans le mémoire de M. Lugli les pages (473 et suiv.) qu'il a consacrées à la discussion des textes et dans lesquelles, à la suite de M. Ussani, il établit fort doctement qu'Horace n'avait en sa possession qu'une seule maison des champs. Ce n'est pas tout ; il faut louer particulièrement aussi le commentaire que donne M. Lugli du début de la sixième satire du livre II, qui s'accorde si bien avec ce qu'a fait découvrir l'inspection du terrain ; tout y est, la source d'eau vive, le jardin attenant à la maison et le petit bois ombreux.

1. Suetonii *Vita Horati*, en tête du commentaire de Porphyrion, éd. Vollmer, Leipzig, Teubner, 1912, p. 7.

2. *La villa d'Horace et le territoire de Tibur*, dans « Mél. École Fr. », t. III (1883), p. 82-89.

3. On songe tout naturellement à ce qu'Horace a dit lui-même de ce bois sacré de Tiburne (*Carm.*, I, 7, 3 : « Et praeceps Anio ac Tiburni Lucus, etc. »).

Cependant, il faut avouer qu'Horace ne dit pas tout à fait la vérité quand il insiste sur ce que son domaine a de modeste. Sans doute, il avoue que les dieux l'ont comblé en lui permettant d'obtenir de l'amitié de Mécène bien plus qu'il n'avait souhaité, mais ailleurs (*Carm.*, II, 18, 1 sqq.) il prend soin de nous dire que « ni l'ivoire ni les caissons dorés ne brillent dans *sa* demeure » ; or, sans être aussi luxueusement construite que d'autres maisons de plaisance appartenant à de riches Romains, la villa d'Horace ne manquait d'aucun des agréments de ce que nous appelons aujourd'hui le confort moderne. Il est vrai que l'examen des lieux fait reconnaître dans l'appareil des constructions au moins deux procédés distincts et que logiquement on peut conclure de ce fait à des additions ou améliorations apportées plus tard par Horace au plan primitif. Mais cette constatation n'empêche pas de reconnaître que le poète n'a pas toujours été sincère dans ses confidences et que, de parti pris, afin de rester fidèle à son goût pour la médiocrité, il a paru estimer un peu au-dessous de sa valeur le bien dont la libéralité de Mécène l'avait fait propriétaire.

D'abord, si nous consultons la planche III de M. Lugli, nous voyons que la surface occupée par les constructions était d'environ 41 ares 20 centiares, ce qui n'est pas une étendue médiocre ; les bâtiments comprenaient une maison d'habitation composée de douze chambres au rez-de-chaussée et de deux cours, une salle de bains complète attenant au côté gauche de la maison, un portique allongé sur quatre faces dont les galeries encadraient un jardin d'agrément avec une piscine en son milieu. Quant au domaine auquel appartenait la maison d'habitation, il était constitué par un bois de chênes et d'yeuses, sur les pentes du *mons Lucretilis*, à l'ouest de la villa ; par une source qui jaillissait dans le bois et donnait naissance à un ruisseau ; par une terre de labour dans la plaine et non loin du cours d'eau ; par un verger situé le long du chemin privé qui, partant de la grand'route, conduisait à l'habitation ; par une vigne dont les ceps étaient mariés à des ormeaux tout près du verger ; par un terrain planté d'oliviers qui se trouvait probablement sur la colline séparant la villa de la *Digentia* (Licenza) ; enfin par un pré réservé à la pâture. On s'explique donc qu'au début de la 6e satire du IIe livre Horace s'écrie que ses vœux ont été plus que comblés, et qu'il a obtenu bien autre chose que le petit coin de terre (*modus agri non ita magnus*), auquel il bornait jadis ses espérances [1]. En tout cas, c'est une modestie excessive qui lui fait désigner son domaine par les mots *uillula* (*Sat.*, II, 3, 10), *agellus* (*Epist.*, I, 14, 1 ; *Sat.*, II, 6, 9), *angulus* (*Sat.*, II, 6, 8 ;

1. Voy. aussi *Epod.*, I, 31-32 :

« Satis superque me benignitas tua
ditauit... »

Cf. *Epist.*, I, 7, 15 : « Tu me fecisti locupletem. »

Epist., I, 14, 23). Car n'oublions pas que sur ses terres vivaient cinq familles de paysans, et que huit esclaves y étaient employés à l'exploitation[1].

On voit par tout ce qui précède l'intérêt particulier que présente le mémoire de M. Lugli, surtout pour les latinistes et pour les amis d'Horace. Or, j'ai laissé de côté les renseignements archéologiques, qui ne sont ni moins instructifs ni moins nombreux. On les trouvera énumérés et exposés par l'auteur avec beaucoup de soin et de méthode. Mais j'en ai assez dit, je l'espère du moins, pour donner aux connaisseurs le désir de se reporter au mémoire lui-même et, dans ce mémoire, à la partie spécialement consacrée aux fouilles et à la description des trouvailles qui y ont été faites. La lecture de ces pages (de 530 à 590) leur sera rendue très agréable par les qualités du style de M. Lugli, partout très clair et très simple, mais aussi d'une élégance sans affectation.

Henri Goelzer.

Jacques Zeiller, *L'Empire romain et l'Église*. Paris, De Boccard, 1928, in-8°, 360 pages.

Historien aussi pénétrant qu'érudit des *Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, M. Jacques Zeiller était mieux qualifié que quiconque pour écrire ce livre qui forme, avec la *Paix romaine* de M. E. Cavaignac, la cinquième partie de l'*Histoire du monde : Le monde méditerranéen du IVe siècle av. J.-C. au Ve siècle ap. J.-C.* Il n'est pas aisé de mettre de l'ordre dans un sujet où l'histoire des idées se mêle sans cesse à celle des faits, où les facteurs psychologiques et moraux jouent un rôle essentiel, mais trop souvent plein d'incertitudes ou d'obscurités. Immense dans le temps et dans l'espace, puisqu'elle nous mène des origines chrétiennes à Justinien, et de Palestine en Espagne, à travers toutes les provinces de l'Empire, cette enquête est ordonnée avec un souci de clarté et d'impartialité qui la rendra précieuse aussi bien pour les travailleurs et les spécialistes que pour le public

1. Voy. *Epist.*, I, 14, 2 et suiv; *Sat.*, II, 7, 117 et suiv. On n'a pas manqué de signaler la contradiction qui existe entre ces deux passages; comment expliquer, en effet, qu'Horace ait eu besoin de huit esclaves pour exploiter son domaine, alors qu'il avait à sa disposition cinq familles de paysans? Si l'on songe que le deuxième livre des *Satires* a été écrit vers l'an 32 av. J.-C., c'est-à-dire l'année même où Mécène fit cadeau à Horace de la villa, tandis que le premier livre des *Épîtres* date de 21 ou 20 av. J.-C., c'est-à-dire une douzaine d'années après les satires, on entrevoit une explication plausible, explication que donne M. Lugli. D'après lui, il faut distinguer deux périodes dans l'exploitation du domaine : durant la première, Horace, en bon propriétaire, aura voulu tout diriger et tout surveiller par lui-même et aura confié les gros ouvrages à huit esclaves travaillant sous ses yeux; puis avec l'âge, et la chaleur de son zèle étant tombée peu à peu, il aura partagé le soin de cultiver ses terres entre cinq familles, sans doute pour s'épargner les tracas d'une surveillance directe et continuelle.

lettré. M. J. Zeiller y apparaît comme le fidèle disciple de Mgr Duchesne et l'heureux continuateur des grands travaux de son maître sur l'histoire de l'Église chrétienne.

Deux caractères en quelque sorte contradictoires marquent cette lente évolution du christianisme dans les cadres de la plus vaste et de la mieux hiérarchisée des sociétés civiles. C'est, d'une part, ce besoin d'universalité qui était en lui comme une nécessité organique, essentielle : au lieu de se disperser en collèges, en groupes autonomes, comme la religion juive ou romaine, il forme tout de suite mieux qu'une vaste fédération, un *corpus* partout répandu, et dont l'organisation progresse régulièrement du Ier au IVe siècle. Mais en même temps ce corps parfait, cette communion fraternelle est sans cesse, et presque dès l'origine, minée par la sourde division des schismes et des hérésies, contrecoup des persécutions ou des polémiques suscitées par la concurrence des autres religions orientales. En face de l'ennemi, temporel ou spirituel, la pensée chrétienne, d'abord simple, unie et sans inquiétude, a été peu à peu contrainte de s'examiner, de se raisonner et de se définir ; elle a créé une théologie, une apologétique, une exégèse ; et, par ces portes ouvertes au doute, à la discussion, à la contradiction, vont se glisser le modalisme et l'arianisme, toutes les hérésies de l'Orient et de l'Occident qui travaillent l'Église depuis Constantin jusqu'à la fin du IVe siècle. L'étude de cette crise, si complexe, est un des meilleurs chapitres du livre de M. Zeiller.

Les exigences de son sujet ont conduit l'auteur à dépasser le cadre de l'Empire romain en retraçant les étapes de la propagande chrétienne chez les peuples qui n'étaient pas assimilés à l'Empire, mais qui se trouvaient aux confins du monde romain et du monde oriental, sur cette ligne de partage qui avait marqué précisément l'origine du développement chrétien. En Perse et en Arménie, chez les Arabes et chez les Éthiopiens, même chez les Germains et chez les Celtes, l'évangélisation ne s'est faite ni aux mêmes dates ni avec le même succès ; plus travaillés que les provinces de l'Empire proprement dit par les hérésies et les divergences dogmatiques, ces peuples n'offrent pas, au point de vue religieux, la même unité que ceux qui étaient sujets directs de Rome. Il n'en est pas moins vrai que l'effort du prosélytisme chrétien autour des frontières de l'Empire, dans le monde barbare, a préparé, malgré les dissidences et les divisions, la fusion des populations hétérogènes et la fondation des grands royaumes catholiques. Cette force d'universalité est le caractère essentiel qui domine les premiers siècles du christianisme, d'autant plus apparent qu'elle s'exerçait, dans les limites mêmes de l'Empire romain, sur des pays et sur des peuples plus différents, plus étrangers les uns aux autres. Le spectacle que donne l'Italie du Ve siècle, et sur lequel s'achève le livre de M. J. Zeiller, est tout à fait caractéris-

tique à ce point de vue. Nous y voyons les barbares païens ou ariens se heurter à une société déjà presque tout entière chrétienne, et dont la cohésion est telle qu'ils ne cherchent même pas à l'entamer ; au contraire, ils subissent peu à peu le prosélytisme religieux d'un peuple qu'ils dominent politiquement et l'Église chrétienne deviendra bientôt la seule société universelle de l'Occident.

Une bibliographie claire et détaillée, établie par chapitres, complète l'exposé de M. J. Zeiller, que ne surcharge aucun appareil de notes, et qui vit de la vie personnelle et puissante propre aux grands sujets.

Édouard MAYNIAL.

Félix SENN, *De la Justice et du Droit.* Paris, Recueil Sirey, 1927, 96 pages.

Poursuivant ses intéressantes recherches sur les principales notions juridiques dans l'antiquité gréco-romaine, M. Senn nous donne aujourd'hui une substantielle étude sur l'idée de justice. Prenant texte de la célèbre définition du jurisconsulte Ulpien au *Digeste*, I, 1, 10, pr., proche parente de celle qu'en donnait Cicéron au *De Inventione*, 2, 53, 160, il en recherche les éléments et les trouve sans peine dans la philosophie stoïcienne, dont on sait quelle a été l'influence considérable sur la science juridique romaine.

La conception grecque ainsi adoptée et mise en œuvre par les Prudents présente un caractère remarquablement individualiste. La justice y est conçue comme une vertu, comme une volonté. Sans doute cette volonté n'est pas arbitraire : elle est soumise à la raison et doit se proposer de respecter l'ordre établi, d'observer l'*aequum*, c'est-à-dire non pas l'égalité, mais ce que chacun est en droit d'attendre, étant donné son état (*dignitas sua*). Il n'en est pas moins vrai que la justice est conçue sous un aspect subjectif, comme l'*habitus animae* de chacun.

Elle est conçue, en outre, comme une notion éternelle et invariable, étant chose innée, inspirée par la nature ou par la divinité. On comprend dès lors que la définition romaine ait été adoptée presque sans changement par les Pères de l'Église et les docteurs chrétiens du moyen âge.

Cette conception de la justice n'est pas la seule qu'ait connue l'antiquité. A côté d'elle — et en opposition avec elle — les Épicuriens avaient élaboré une notion de la justice toute différente, basée sur les rapports sociaux, et c'est sans doute une doctrine épicurienne que Cicéron combat lorsqu'il s'élève avec tant de vigueur contre ceux qui affirment que la justice a son fondement dans l'opinion.

Il est permis de regretter qu'entre ces deux conceptions de la justice la jurisprudence romaine, à l'appel de Cicéron[1], ait choisi la première.

1. Je ferai à M. Senn une petite chicane; je ne crois pas que l'on puisse dire de Cicéron que c'est un jurisconsulte (p. 37). C'est un « orator », un « causidicus ». Il y a intérêt à maintenir ces distinctions.

Sans en méconnaître la valeur et l'élévation, on peut dire qu'elle se place au point de vue le moins propre à favoriser les progrès du droit. Il a fallu toute la souplesse d'esprit des Prudents et leur sens aigu des réalités pour accorder, en partant de données si individualistes, une place si grande à l'intérêt commun et pour tenir compte, comme ils l'ont fait, de l'évolution nécessaire des institutions[1]. Mais sans doute le droit romain eût joui, de nos jours, d'une autorité plus grande encore s'il eût adopté des principes théoriques moins exclusivement inspirés par le souci du perfectionnement individuel.

Henri Lévy-Bruhl.

Ph. Meylan, *L'étymologie du mot parricide à travers la formule « paricidas esto » de la loi romaine.* Lausanne, Rouge, 1928, 51 pages.

Quel feu convergent contre ce *locus desperatus* des philologues et des juristes ! A peine arrivée de Gand l'étude de M. de Visscher dont j'ai rendu compte dans un précédent Bulletin, voici de Lausanne une nouvelle tentative de solution, en même temps qu'une autre nous est annoncée de Pavie (de O. Lenel, dans les *Mélanges P. Bonfante*), qui fait suite à une autre venue de Naples (de V. Arangio-Ruiz, dans la *Storia del diritto romano* du même P. Bonfante). « Les savants, dit M. Meylan, font cent lieues dans leurs guêtres pour trouver une vérité qui les regarde en riant, assise à la marge du puits sous le jasmin de la cour » (p. 51).

J'avoue n'être pas encore converti à la vérité de M. Meylan, qui est que *paricidas* signifie « mis dans le sac » : le mot s'appliquerait au condamné qu'on jette au Tibre enfermé dans une *parĕx*, ou une *parĭx*, ou une *parīx*, car il n'y a qu'à choisir (p. 33). Le malheur, c'est qu'aucun de ces mots n'existe, pas plus du reste qu'un mot quelconque d'où ils seraient tirés.

C'est par le grec et le sanskrit que M. Meylan restitue un thème **pār-*, non attesté en latin ; première hypothèse, première difficulté. Deuxième difficulté : les suffixes en *-x* ont en latin une affectation bien déterminée (organismes vivants) qui ne convient guère dans le cas présent. Troisième difficulté : un composé du type : régime + verbal régissant, est anormal en latin, quoique M. Meylan en suppose gratuitement un autre exemple, p. 35, note 1 : *hostica-pas*(!), et en emprunte un troisième, p. 37, note, au *Dictionnaire étymologique* de M. Regnaud (casse-cou !) : *truci-datus*. Quatrième difficulté : la substitution de *das* à *datus*. Cinquième difficulté : bizarrerie de l'expression *parici quaestores* = les questeurs au sac !

1. Dans sa définition, Cicéron introduit une réserve en faveur de l'intérêt public « utilitate communi conseruata ». Mais c'est là, de toute évidence, un élément secondaire et surajouté. Du reste, Ulpien ne la maintient pas.

Bref, la question reste posée, et rien ne prouve qu'elle admette une solution, en tout cas une solution latine. La ressemblance avec divers mots latins ne prouve aucunement qu'il n'y ait pas là un mot d'emprunt, venu d'une législation italique, et il est fort possible qu'après toutes ces savantes démonstrations la Vérité, dissimulée sous quelque vêtement étranger, reste encore longtemps à sourire, énigmatique, sur sa margelle.

Publications de M. P. Galindo Romeo.

Le professeur P. Galindo fait partie du groupe de savants qui gravitent autour du centre de Barcelone ; il a pris à tâche tout particulièrement de faire la liaison entre les travailleurs espagnols et la science européenne ; c'est ainsi qu'il a traduit pour les étudiants de son pays l'Histoire de la philologie classique de W. Kroll et l'Histoire de la littérature latine chrétienne de Gudeman. D'autre part, il a entrepris des recherches relatives à l'humanisme et d'une façon générale à l'histoire de la tradition classique dans divers centres de culture espagnols. Il nous adresse aujourd'hui, outre diverses brochures relatives au latin médiéval, deux petits ouvrages dont il convient de dire un mot. L'un est une sorte de guide sommaire à travers la latinité :

Viam ad Latium philologiae alumnis P. G. *uariis miliariis signabat.* Caesaraugustae, MCMXXIV, 124 pages.

Ce petit livre contient d'abord un programme scolaire pour l'étude de la langue et de la littérature latines, puis deux tableaux de l'évolution « interne » et de l'évolution « externe » de la littérature bizarrement séparés par un recueil de textes de latin ancien et de latin vulgaire.

Les deux tableaux sont sommaires et n'offrent pas d'autre intérêt que de répartir les œuvres suivant les genres ; ils offrent, en somme, l'équivalent du tableau qui clôt la Littérature latine de R. Pichon, avec l'inconvénient de n'être pas chronologiques.

Le choix de textes donne une fois de plus la matière des recueils de A. Ernout, E. Diehl, F. Slotty, etc., et ne contient aucune indication de date, de provenance, rangeant pêle-mêle des textes de toute origine, latins et dialectaux[1] ; certains, faute d'une simple annotation, sont proprement inintelligibles, comme la *defixio* de p. 53-54 : « kor ouratour », dont il faut savoir qu'elle était conçue en caractères grecs, ou l'inscription « confice piscim » de la p. 50, qui ne se comprendrait qu'avec l'illustration dont elle est le commentaire.

Le véritable intérêt de ce recueil est de fournir bon nombre de textes,

1. Avec des fautes d'impression qui ne sont pas toutes corrigées à l'Erratum, comme le *Amod* de la p. 49.

et très variés, de bas latin et de latin médiéval ; mais ici aussi, faute d'explication, notre guide est incomplet ; les « milliaires » dont il nous dit jalonner « la route du Latium » sont un peu des bornes muettes.

Le second ouvrage dont j'ai à dire un mot n'est guère mieux composé, mais l'inconvénient est moindre, puisque ce n'est qu'un recueil d'essais :

Estudios latinos : Quintiliano, Lucrecio, Prudencio. Zaragoza, « La Académica », 1926, 251 pages.

Les deux dernières monographies ne consistent guère qu'en quelques notes sur un manuscrit assez insignifiant de Lucrèce (du xve siècle), conservé à Saragosse (cf. p. 166 ses principales caractéristiques) et sur un manuscrit bien connu de Prudence (Bibl. nat., Paris. 8084) ; la première monographie est plus intéressante et constitue une sorte d'introduction à l'étude de Quintilien. L'originalité de M. Galindo consiste à renouveler, à moderniser les problèmes, par exemple à faire la critique de diverses théories actuelles à propos des vues de Quintilien sur l'éducation, sur la grammaire, sur la prononciation... Il est préoccupé de tirer pour les élèves le plus possible d'enseignements pratiques de la lecture d'un auteur ancien, et il n'y a qu'à louer le sens pédagogique qui le guide ; c'est ce que je lui écrivais, après une lecture rapide de ses articles en épreuves, dans une lettre qu'il a eu bien tort de publier à la suite de ses « Études », et qui n'était pas faite pour cela. M. Galindo en est encore à la période de formation ; son entrain et son ardeur au travail font bien augurer de ses travaux futurs, mais il lui faudra se résoudre à faire un tri plus sévère parmi ses notes et à présenter d'une façon plus scientifique ce qu'il destine à la publication [1].

J. Marouzeau.

1. La bibliographie (?) des pages 219 et suiv. et 222 n'a vraiment aucune raison d'être, contient les indications les plus hétéroclites et les plus inattendues, sans compter qu'elle est pleine de fautes matérielles : « textes latines, paralles and coincidens, Schmallz, Skuttsch !... ».

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VI

(6e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société :

Séance du 14 janvier 1928 18
Séance du 11 février 1928 19
Séance du 10 mars 1928. 21
Séance du 12 mai 1928 113
Séance du 9 juin 1928 114
Séance du 10 novembre 1928 245
Séance du 8 décembre 1928 247
Assemblée générale annuelle 248

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine (1928-1929). 252

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

Projets et suggestions de travaux 24,121,257
Travaux en cours et en projet 120
Cours de vacances et congrès 117
Informations scientifiques 263
Publications périodiques. 118
Technique de la publication 264

Les études latines dans le monde : En Pologne . . . 127

Notes et communications :

L.-A. Constans, Quelques corrections 132
J. Marouzeau, La nomenclature grammaticale . . . 133
P. Wuilleumier, Les fouilles d'Italie 267
G. Cohen, La comédie latine au xiie siècle 268

Pages

Rapports et mémoires :

Rutilius Claudius Namatianus et les moines, par P. de Labriolle. 30
Fautes et gloses dans les Florides d'Apulée, par L. Nougaret. 42
Les oiseaux de Virgile, par P. d'Hérouville . . . 46
Notes de lexicographie hiéronymienne, par Dom H. Quentin 70
La critique littéraire au ier siècle de l'Empire, par A. Guillemin 136
A propos du poème de Rutilius Namatianus, par J. Carcopino. 180
Observations sur le culte d'Hercule à Rome, par J. Toutain 200
Virgile et les triumvirs « agris diuidundis », par J. Bayet 270
Lucain et la magie, par A. Bourgery. 299
L'empereur Néron et le roi Midas, par L. Herrmann . 313
Les origines du « cursus » rythmique, par M. G. Nicolau 319

Bulletin bibliographique :

Bibliographie du « cursus », par L. Laurand . . . 73
Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard 213

Bulletin critique :

I. — P. Fouché, *Études de phonétique générale;* K. Stegmann von Pritzwald, *Sprache und Persönlichkeit;* Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik;* J. Bourciez, *Le « sermo cotidianus » dans les Satires d'Horace;* A.-M. Guillemin, *Pline le Jeune;* L. Havet, *Notes critiques sur l'Orator et Bibliographie de L. Havet;* P. Faider, *Auli Gellii Noctium atticarum Praefatio; Publications d'Upsal;* G. Wiman, *Textkritiska studier till Apuleius;* J. Oko, *Catulliana et Horatiana;* A. Gwynn, *Roman education;* J. Toutain, *L'économie antique;* R. Cagnat, *En pays romain;* A. Grenier, *Quatre villes romaines en Rhénanie;* J. Colin, *Les antiquités romaines de la Rhénanie;* F. de Visscher, *La formule « paricidas estos »;* Ch. Pagot, *Le latin par la joie* [comptes-rendus par J. Marouzeau]. 91

Pages

II. — Ch. Fossey, *Notices sur les caractères étrangers anciens et modernes;* M. Jousse, *Études de psychologie linguistique;* V. Bröndal, *Les parties du discours, « partes orationis »;* V. I. Banateanu, *Sur les désinences de l'indicatif parfait en latin* [J. Marouzeau] . . . 237

J. Hubaux, *Le réalisme dans les Bucoliques de Virgile* [Mlle M. Delcourt] 238

G. Combès, *La doctrine politique de saint Augustin* [P. de Labriolle] 240

J. Svennung, *De auctoribus Palladii* [J. Marouzeau] . 242

S. Lilliedahl, *Florusstudien* [Mlle A. Guillemin] . . 242

S. Gaselee, *The Oxford book of medieval latin verse* [J. M.]. 243

III. — A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine;* H. Goelzer, *Le latin en poche. Dictionnaire latin-français; Cicéron. L'amitié,* par L. Laurand; *Pline le Jeune. Lettres,* par A.-M. Guillemin; *Ovide. Métamorphoses,* par G. Lafaye [J. Marouzeau]. . . . 330

Sénèque. Des bienfaits, par F. Préchac; *Cicéron. De l'orateur,* II, par E. Courbaud; P. Faider, *Sénèque. De la clémence;* E. Löfstedt, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins* [A. Guillemin]. 340

L. Laurand, *Études sur le style des Discours de Cicéron;* P. Médan, *La latinité d'Apulée dans les Métamorphoses* [J. Marouzeau] 346

E. Norden, *Die Geburt des Kindes* [A. Guillemin] . . 348

R. Billiard, *L'agriculture dans l'antiquité d'après les Géorgiques* [J. Zeiller] 350

J. Jarislowsky, *Schillers Uebertragungen aus Vergil* [A. Guillemin] 351

G. Lugli, *La villa Sabinia d'Orazio* [H. Goelzer]. . 351

J. Zeiller, *L'empire romain et l'Église* [E. Maynial] . 355

F. Senn, *De la justice et du droit* [H. Lévy-Bruhl] . . 357

Ph. Meylan, *L'étymologie du mot « paricidas »;* P. Galindo Romeo, *Viamad Latium; Estudios latinos* [J. Marouzeau] 358

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

PA
2002
R4
année 5-6

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS